

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00309 2833

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00309 2841

DATE DUE

J	Canada. Parliament.
103	Senate. Task Force on the
H7	Meech Lake Constitutional
33-2	Accord and on the Yukon
M36	and the Northwest
DATE	Territories. NAME - NOM
A1	Proceedings ...

x
J
103
H7
33-2
M36
A1



Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Senate Task Force on the

Délibérations du Groupe de travail du Sénat sur

**Meech Lake Constitutional
Accord and on the Yukon
and the Northwest
Territories**

**l'Entente constitutionnelle
du lac Meech et sur le
Yukon et les Territoires du
Nord-Ouest**

Chairman:
The Honourable GILDAS MOLGAT

Président:
L'honorable GILDAS MOLGAT

Thursday, September 3, 1987

Le jeudi 3 septembre 1987

Saturday, October 24, 1987
Sunday, October 25, 1987
(Whitehorse, Yukon)

Le samedi 24 octobre 1987
Le dimanche 25 octobre 1987
(Whitehorse, Yukon)

Issue No. 1

Fascicule n° 1

Organization Meeting

Réunion d'organisation

First proceedings on:

Premier fascicule concernant:

Meech Lake Constitutional Accord and texts
subsequently agreed to

L'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que
les textes qui ont été approuvés par la suite

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE SENATE TASK FORCE ON THE MEECH LAKE
CONSTITUTIONAL ACCORD AND ON THE YUKON
AND THE NORTHWEST TERRITORIES

The Honourable Gildas Molgat, *Chairman*
and

The Honourable Senators:

Bélisle	Le Moyne
Bielish	Macquarrie
Cools	Marchand, P.C.
Fairbairn	"

(Quorum 4)

Changes in the Membership of the Task Force:

Pursuant to Standing Rule 66(4), membership of the Task Force was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Fairbairn was replaced by that of the Honourable Senator Cottreau. (*Thursday, September 3, 1987*)

The name of the Honourable Senator Kirby was replaced by that of the Honourable Senator Grafstein. (*Thursday, September 3, 1987*)

The name of the Honourable Senator Grafstein was replaced by that of the Honourable Senator Cools. (*Thursday, September 17, 1987*)

The name of the Honourable Senator Cottreau was replaced by that of the Honourable Senator Fairbairn. (*Thursday, September 17, 1987*)

LE GROUPE DE TRAVAIL DU SÉNAT SUR
L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DU LAC
MEECH, SUR LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU
NORD-OUEST

Président: L'honorable Gildas Molgat
et

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Le Moyne
Bielish	Macquarrie
Cools	Marchand, c.p.
Fairbairn	"

(Quorum 4)

Modifications de la composition du Groupe de travail:

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Groupe de travail a été modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Fairbairn a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Cottreau. (*le jeudi 3 septembre 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Kirby a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Grafstein. (*le jeudi 3 septembre 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Grafstein a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Cools. (*le jeudi 17 septembre 1987*)

Le nom de l'honorable sénateur Cottreau a été remplacé par celui de l'honorable sénateur Fairbairn. (*le jeudi 17 septembre 1987*)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Thursday, August 13, 1987:

"The sitting of the Senate was resumed.

The Chairman of the Committee presented the following Report:—

The Committee of the Whole to which was referred the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to, recommends that a Task Force of the Committee of the Whole, to be known as the Senate Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories, be established to hear representations thereon;

That the Task Force be composed of eight Senators, three of whom shall be nominated by the Leader of the Government in the Senate and five of whom shall be nominated by the Leader of the Senate;

That the Task Force be authorized to send for persons, papers and records; to examine witnesses; to report from time to time, and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by it;

That the Task Force be authorized to engage the services of such clerical, technical and other personnel as it deems necessary;

That the rules and procedures applicable in committees apply to the Task Force;

That changes in the membership of the Task Force shall be made pursuant to Rule 66(4) of the *Rules of the Senate*;

That the Task Force be empowered to adjourn from place to place in the Yukon and the Northwest Territories; and

That the Task Force be instructed to present its report to the Committee of the Whole no later than October 15, 1987.

The Chairman of the Committee reported that it had made some progress and asked leave to sit again.

The Honourable Senator Frith moved, seconded by the Honourable Senator Denis, P.C.:

That the Committee have leave to sit again at the next sitting of the Senate.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Molgat moved, seconded by the Honourable Senator Neiman, that the Report be adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 13 août 1987:

«Le Sénat reprend sa séance.

Le président du Comité présente le rapport suivant:

Le Comité plénier, auquel a été déférée l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite, recommande la création d'un groupe de travail du Comité plénier, désigné sous le nom de Groupe de travail du Sénat sur l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite, sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui sera chargé d'entendre des témoignages à ce sujet;

Que le groupe de travail se compose de huit sénateurs, dont trois seront proposés par le leader du gouvernement au Sénat et cinq par le chef de l'opposition au Sénat;

Que le groupe de travail soit autorisé à convoquer des témoins, à exiger la production de documents et de dossiers, à faire rapport selon les besoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le groupe de travail soit autorisé à engager le personnel technique, de bureau et autre qu'il juge nécessaire;

Que le règlement et la procédure établis pour les comités s'appliquent au groupe de travail;

Que les modifications à la composition du groupe de travail soient effectués conformément au paragraphe 66(4) du *Règlement du Sénat*;

Que le groupe de travail soit habilité à se déplacer d'un endroit à un autre au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest; et

Que le groupe de travail soit chargé de présenter son rapport au Comité plénier au plus tard le 15 octobre 1987.

Le président du Comité fait rapport de l'état de la question et demande la permission de siéger de nouveau.

L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité obtienne la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Neiman, que le rapport soit adopté.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

The motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
Clerk of the Senate

Le Comité sénatorial a été constitué en vertu de la Loi sur le Sénat le 16 octobre 1987. Son mandat est de recommander au Sénat la composition, le nombre et les qualifications des membres de la Commission de la Constitution. Le Comité a tenu sa première séance le 17 octobre 1987. Il a tenu sa dernière séance le 17 octobre 1987. Le Comité a tenu cinq autres séances et a tenu onze autres réunions. Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario.

Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario. Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario. Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario.

Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario. Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario. Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario.

Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario. Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario. Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario.

Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario. Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario. Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario.

Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario. Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario. Le Comité a tenu ses séances à l'édifice du Sénat à Ottawa, en Ontario, et à l'édifice de la Chambre des communes à Toronto, en Ontario.

The Committee of the Whole was created by the Standing Orders of the Senate on October 16, 1987. Its mandate is to recommend to the Senate the composition, number and qualifications of members of the Constitution Commission. The Committee held its first meeting on October 17, 1987. It held its last meeting on October 17, 1987. The Committee held five other meetings and held eleven other sessions. The Committee held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario.

The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario. The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario. The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario.

The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario. The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario. The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario.

The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario. The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario. The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario.

The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario. The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario. The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario.

The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario. The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario. The Committee of the Whole held its sessions in the Senate Chamber in Ottawa, Ontario, and in the Chamber of Commons in Toronto, Ontario.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, SEPTEMBER 3, 1987

(1)

[Text]

The Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and the Yukon and the Northwest Territories met this day at 5.00 o'clock p.m. for the purpose of organization.

Members of the Task Force present: The Honourable Senators Côtteau, Grafstein, Le Moyne, Macquarrie, Marchand and Molgat. (6)

Other Senators present: The Honourable Senators Adams and Lucier. (2)

In attendance: Mr. Paul Bélisle, Committee Officer, Senate Committees and Private Legislation Branch.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

The Clerk of the Task Force presided over the election of the Chairman.

The Honourable Senator Marchand moved—

That the Honourable Senator Molgat do take the Chair of this Task Force.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Marchand moved—

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the Chairman and two other members appointed by the Chairman after the usual consultation.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Le Moyne moved—

That the Task Force prints 1000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Grafstein moved—

That the Chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Le Moyne moved—

That the Task Force request the Library of Parliament to assign Research Officers to the Task Force.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Marchand moved—

That the briefs be distributed by the Clerk on instructions from the Chairman, upon receipt to all members of the Task Force in the language received and as soon as available in the other official language, if requested.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Le Moyne moved—

That at the discretion of the Chairman, reasonable travel-

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 3 SEPTEMBRE 1987

(1)

[Traduction]

Le Groupe de travail sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se réunit aujourd'hui à 17 heures pour tenir sa séance d'organisation.

Membres du Groupe de travail présents: Les honorables sénateurs Côtteau, Grafstein, Le Moyne, Macquarrie, Marchand et Molgat. (6)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Adams et Lucier. (2)

Présent: M. Paul Bélisle, agent de comités, Direction des comités et de la législation privée du Sénat.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le greffier du Comité préside à l'élection du président.

L'honorable sénateur Marchand propose: Que l'honorable sénateur Molgat assume la présidence du Groupe de travail.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Marchand propose: Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président et de deux autres membres nommés par le président après les consultations habituelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Le Moyne propose: Que le Groupe de travail imprime 1 000 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Grafstein propose: Que le président soit autorisé à convoquer des réunions, à entendre des témoignages et en autoriser l'impression en l'absence de quorum.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Le Moyne propose: Que le Groupe de travail demande au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement d'affecter des attachés de recherche auprès du Groupe de travail.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Marchand propose: Que les mémoires soient distribués par le greffier dès leur réception, conformément aux directives du président, à tous les membres du Groupe de travail dans leur langue originale et, dès que possible, dans l'autre langue officielle, sur demande.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Le Moyne propose: Qu'une indemnité raisonnable pour frais de voyage et de séjour soit versée, à la

ling and living expenses be paid to the witnesses invited to appear before the Task Force and that for such payment of expenses, a limit of three representatives per organization be established.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Marchand moved—
That the Task Force retain the services of the Humphreys Public Affairs Group Inc., according to the terms of a contract to be negotiated by the Chairman.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Marchand moved—
That the Chairman of the Task Force advertise by appropriate means in the cities where the Task Force plans to hold public hearings (Yukon and the N.W.T.)

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Le Moyne moved—
That the Task Force travel to Whitehorse, Yellowknife and Iqaluit in September and October 1987.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Marchand moved,—
That the Chairman be empowered to determine the required staff to accompany the Task Force and to organize and plan the travel schedule of the Task Force.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Le Moyne moved—
That, pursuant to the Order of Reference dated 13 August, 1987, the distributed budget application for the period 1st April, 1987 to 31st March 1988 be concurred in; and

That the Chairman submit same to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration for approval.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Marchand moved,—
That the Task Force provide simultaneous translation at its public meetings in French, English and local native dialect when or travel status in the two Territories, where feasible or possible.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

At 6.00 p.m., the Task Force adjourned.

SATURDAY, OCTOBER 24, 1987

(2)

The Task Force on Meech Lake Constitutional Accord and the Yukon and the Northwest Territories met this day in Whitehorse, Yukon at 9.00 o'clock a.m., the Chairman, the Honourable Senator Gildas L. Molgat, presiding.

discretion du président, aux témoins qui ont été invités à comparaître devant le Groupe de travail et qu'un maximum de trois représentants de la même organisation soit en admissibles à cette indemnité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Marchand propose: Que le Groupe de travail retienne les services de Humphreys Public Affairs Group Inc., conformément aux modalités d'un contrat qui sera négocié par le président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Marchand propose: Que le président du Groupe de travail use les moyens nécessaires pour faire la publicité des travaux du Groupe dans les villes où il entend tenir des audiences publiques (au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Le Moyne propose: Que le Groupe de travail se rende à Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit en septembre et octobre 1987.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Marchand propose: Que le président soit habilité à déterminer le personnel qui devra accompagner le Groupe de travail ainsi qu'à organiser et planifier l'horaire des déplacements du Groupe de travail.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Le Moyne propose: Que, conformément à l'ordre de renvoi du 13 août 1987, la demande de budget qui a été distribuée, pour la période du 1^{er} avril 1987 au 31 mars 1988, soit adoptée; et

Que le président soumette cette demande au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration pour fins d'approbation.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Marchand propose: Que le Groupe de travail offre des services de traduction simultanée de ses audiences publiques en français, en anglais et dans le dialecte des autochtones de la région où il se trouvera dans les deux territoires, si possible.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 18 heures, le Groupe de travail suspend ses travaux.

LE SAMEDI 24 OCTOBRE 1987

(2)

Le Groupe de travail sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se réunit aujourd'hui à 9 heures, à Whitehorse au Yukon, sous la

Members of the Task Force present: The Honourable Senators Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand and Molgat. (7)

Other Senator present: The Honourable Senator Lucier.

In attendance: Mr. Paul Bélisle, Committee Officer, Senate Committees and Private Legislation Branch and Mr. Jacques Rousseau, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses:

From the Government of the Yukon:

The Honourable Tony Penikett, Government Leader.

From the Yukon Liberal Party:

Mr. Jim McLachlan, Leader of the Yukon Liberal Party.

From the Association of the Yukon Communities:

Mr. Art Deer, President.

From the Yukon Status of Women Council:

Ms. Lynn Gaudet.

The Task Force, pursuant to its Order of Reference dated Thursday, August 13, 1987, proceeded to examine the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to.

Each of the witnesses made an opening statement and answered questions.

At 12.00 o'clock p.m., the Task Force adjourned until 2.00 p.m., this afternoon.

AFTERNOON SITTING

(3)

The Task Force reconvened at 2.05 o'clock p.m.

Members of the Task Force present: The Honourable Senators Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand and Molgat. (7)

Other Senator present: The Honourable Senator Lucier.

In attendance: Mr. Paul Bélisle, Committee Officer, Senate Committees and Private Legislation Branch and Mr. Jacques Rousseau, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses:

From the Elsa Hamlet Council:

Ms. Claire Briand.

From the Tourism Industry Association of the Yukon:

Mr. David Philpott;

Mr. Kirk Cameron, Private Citizen;

Ms. Ione Christensen, Private Citizen.

présidence de l'honorable sénateur Gildas L. Molgat (président).

Membres du Groupe de travail présents: Les honorables sénateurs Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand et Molgat. (7)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Lucier.

Présents: M. Paul Bélisle, agent de comités, Direction des comités et de la législation privée du Sénat et M. Jacques Rousseau, attaché de recherche, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Témoins:

Du gouvernement du Yukon:

L'honorable Tony Penikett, leader du gouvernement.

Du Parti libéral du Yukon:

M. Jim McLachlan, chef du Parti libéral du Yukon.

De l'Association des communautés du Yukon:

M. Art Deer, président.

Du Yukon Status of Women Council:

M^{me} Lynn Gaudet.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 13 août 1987, le Groupe de travail procède à l'étude de l'Entente constitutionnelle du lac Meech et des textes qui ont été approuvés par la suite.

Chacun des témoins fait une déclaration et répond aux questions.

À midi, le Groupe de travail suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(3)

Le Groupe de travail reprend ses travaux à 14 h 05.

Membres du Groupe de travail présents: Les honorables sénateurs Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand et Molgat. (7)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Lucier.

Présents: M. Paul Bélisle, agent de comités, Direction des comités et de la législation privée du Sénat et M. Jacques Rousseau, attaché de recherche, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Témoins:

Du Elsa Hamlet Council:

M^{me} Claire Briand.

De la Tourism Industry Association of the Yukon:

M. David Philpott;

M. Kirk Cameron, à titre privé;

M^{me} Ione Christensen, à titre privé.

From the Ross River Dena Council:

Chief Hammond Dick.

From the Yukon Council on Aging:

Mr. Lawrence Cyr, President;
Mr. Keith Lay, Private Citizen;
Mr. Pat Olsen, Private Citizen.

From the Law Society of Yukon:

Mr. Bruce Willis, President.

The Task Force, pursuant to its Order of Reference dated Thursday, August 13, 1987, proceeded to examine the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to.

Each of the witnesses made an opening statement and answered questions.

It was agreed,—

That the updated letter addressed to Ms. Joyce Hayden from the Honourable Barbara Jean McDougall, Minister responsible for the Status of Women, be printed as an Appendix to this day's proceedings. (See Appendix TF-1-A)

At 6.10 o'clock p.m., the Task Force adjourned until Sunday, October 25, 1987 at 11.00 o'clock a.m., in Whitehorse, Yukon.

SUNDAY, OCTOBER 25, 1987

(4)

The Task Force on Meech Lake Constitutional Accord and the Yukon and the Northwest Territories met this day in Whitehorse, Yukon at 11:00 o'clock a.m., the Chairman, the Honourable Senator Gildas Molgat, presiding.

Members of the Task Force present: The Honourable Senators Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand and Molgat. (7)

Other Senator present: The Honourable Senator Lucier.

In attendance: Mr. Paul Bélisle, Committee Officer, Senate Committees and Private Legislation Branch and Mr. Jacques Rousseau, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

*Witnesses:**From the Council of Yukon Indians:*

Mr. Michael Smith.

From the City of Whitehorse:

Mr. Bert Law, Deputy Mayor;
Ms. Leah McTiernan, Private Citizen.

From the City of Teslin:

Mayor D. Hogan;
Mr. Steven Smith, Private Citizen.

The Task Force, pursuant to its Order of Reference dated Thursday, August 13, 1987, proceeded to examine the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to.

Du Ross River Dena Council:

Chef Hammond Dick.

Du Yukon Council on Aging:

M. Lawrence Cyr, président;
M. Keith Lay, à titre privé;
M. Pat Olsen, à titre privé.

De la Law Society of Yukon:

M. Bruce Willis, président.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 13 août 1987, le Groupe de travail procède à l'étude de l'Entente constitutionnelle du lac Meech et des textes qui ont été approuvés par la suite.

Chacun des témoins fait une déclaration et répond aux questions.

Il est convenu: Que la lettre mise à jour adressée à M^{me} Joyce Hayden par l'honorable Barbara Jean McDougall, ministre responsable de la Condition féminine, soit imprimée en annexe aux délibérations de ce jour. (Voir Annexe TF-1-A)

À 18 h 10, le Groupe de travail suspend ses travaux jusqu'au dimanche 25 octobre 1987 à 11 heures, à Whitehorse au Yukon.

LE DIMANCHE 25 OCTOBRE 1987

(4)

Le Groupe de travail sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se réunit aujourd'hui à Whitehorse au Yukon à 11 heures, sous la présidence de l'honorable sénateur Gildas Molgat (président).

Membres du Groupe de travail présents: Les honorables sénateurs Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand et Molgat. (7)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Lucier.

Présents: M. Paul Bélisle, agent de comités, Direction des comités et de la législation privée du Sénat et M. Jacques Rousseau, attaché de recherche, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

*Témoins:**Du Council of Yukon Indians:*

M. Michael Smith.

Du Conseil municipal de Whitehorse:

M. Bert Law, maire adjoint;
M^{me} Leah McTiernan, à titre privé.

Du Conseil municipal de Teslin:

M. D. Hogan, maire;
M. Steven Smith, à titre privé.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 13 août 1987, le Groupe de travail procède à l'examen de l'Entente constitu-

Each of the witnesses made an opening statement and answered questions.

At 12:50 o'clock p.m., the Task Force adjourned until 2:30 o'clock p.m. this afternoon.

AFTERNOON SITTING

(5)

The Task Force reconvened at 2:35 o'clock p.m.

Members of the Task Force present: The Honourable Senators Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand and Molgat. (7)

Other Senator present: The Honourable Senator Lucier.

In attendance: Mr. Paul Bélisle, Committee Officer, Senate Committees and Private Legislation Branch and Mr. Jacques Rousseau, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses:

From the Government of the Yukon:

Mr. Willard Phelps, Leader of the Opposition.

From the Victoria Falconer Women's Centre:

Ms. Linda Boychuk, Coordinator;

Mr. Ron Veale, Private Citizen;

Mr. Doug Bell, Private Citizen.

From the Yukon Chamber of Mines:

Mr. Ron Granger, Director;

Mrs. Flo Whyard, Private Citizen;

Ms. Yvonne Harris, Private Citizen.

The Task Force, pursuant to its Order of Reference dated Thursday, August 13, 1987, proceeded to examine the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to.

Each of the witnesses made an opening statement and answered questions.

At 6:05 o'clock p.m., the Task Force recessed and resumed at 6:10 o'clock p.m.

Witnesses:

From the Klondike Placer Mines Association:

Ms. Marian Schmidt, Director.

From the Yukon Federation of Labour:

Mr. John Sheppard;

Mr. Jacob De Raadt, Private Citizen.

Each of the witnesses made an opening statement and answered questions.

At 7:15 o'clock p.m., the Task Force recessed and resumed at 7:55 o'clock p.m.

tionnelle du lac Meech et des textes qui ont été approuvés par la suite.

Chacun des témoins fait une déclaration et répond aux questions.

À 12 h 50, le Groupe de travail suspend ses travaux jusqu'à 14 h 30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(5)

Le Groupe de travail reprend ses travaux à 14 h 35.

Membres du Groupe de travail présents: Les honorables sénateurs Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand et Molgat. (7)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Lucier.

Présents: M. Paul Bélisle, agent de comités, Direction des comités et de la législation privée du Sénat et M. Jacques Rousseau, attaché de recherche, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Témoins:

Du gouvernement du Yukon:

M. Willard Phelps, chef de l'Opposition.

Du Victoria Falconer Women's Centre:

M^{me} Linda Boychuk, coordinatrice;

M. Ron Veale, à titre privé;

M. Doug Bell, à titre privé.

De la Yukon Chamber of Mines:

M. Ron Granger, directeur;

M^{me} Flo Whyard, à titre privé;

M^{me} Yvonne Harris, à titre privé.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 13 août 1987, le Groupe de travail procède à l'examen de l'Entente constitutionnelle du lac Meech et des textes qui ont été approuvés par la suite.

Chacun des témoins fait une déclaration et répond aux questions.

À 18 h 05, le Groupe de travail fait une pause. Il reprend ses travaux à 18 h 10.

Témoins:

De la Klondike Placer Mines Association:

M^{me} Marian Schmidt, directrice.

De la Yukon Federation of Labour:

M. John Sheppard;

M. Jacob De Raadt, à titre privé.

Chacun des témoins fait une déclaration et répond aux questions.

À 17 h 15, le Groupe de travail fait une pause. Il reprend ses travaux à 19 h 55.

Witness:

Mr. James Allen, Private Citizen.

The witness made an opening statement and answered questions.

At 8:10 o'clock p.m., the Task Force adjourned until Tuesday, October 27, 1987 at 9:00 o'clock a.m., in Yellowknife, Northwest Territories.

ATTEST:

Le greffier du Groupe de travail

Richard Greene

Clerk of the Task Force

Témoins:

M. James Allen, à titre privé.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

À 20 h 10, le Groupe de travail suspend ses travaux jusqu'au mardi 27 octobre 1987 à 9 heures, à Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest.

ATTESTÉ:

AFTERNOON SITTING

From the Kioiukia Place... M. Marian Schmidt, Director... M. John Sheppard... Mr. Jacob De Raadt, Private Citizen... Each of the witnesses made an opening statement and answered questions.

From the Kioiukia Place... M. Marian Schmidt, Director... M. John Sheppard... Mr. Jacob De Raadt, Private Citizen... Each of the witnesses made an opening statement and answered questions.

EVIDENCE

Saturday, October 24, 1987

[Text]

The Chairman: Before I welcome our first witness, the Yukon Government Leader, Mr. Penikett, I would like to repeat my welcome to those who have joined us since the press conference ended; to welcome you all to our hearings.

I would like to point out one thing that is different about our hearings. The Senate has authorized television cameras to be in the committee room. This is not normal for Senate hearings. We do not usually have cameras in the Senate for our activities. The Senate agreed that because of the importance of these hearings, the television side should as well have the opportunity to be here as the other media.

We are on somewhat rather tight timing, because we have a large number of people who wish to make presentations. I will try to be as flexible as I can, but within those restrictions I will have to be following some schedule.

Mr. Penikett, I want to tell you how pleased we are that you would come and speak to us in view of your very important responsibilities here in the Yukon as Government Leader. We have afforded you more time. We thank you very much for providing us with the packet of information, along with your presentation. It is very helpful when we can have these in advance.

Without any further discussion, Mr. Penikett, I turn it over to you.

Mr. Tony Penikett (Government Leader of the Yukon): Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Senators.

I come before this committee to give the Yukon government's view that unchanged, the Meech Lake accord dashes Yukon's hopes for eventual partnership in Confederation. The presentations of the Yukon delegation last August in Ottawa did not persuade the joint Senate and Commons committee to recommend amendments. We sincerely hope that as a result of these hearings this Senate committee and the Senate will address our concerns and recommend amendments that respect the rights of those Canadian citizens living in the territories.

The Meech Lake accord discriminates in three important ways against generations of Canadians, solely because they choose to live north of the 60th parallel.

1. It makes provincehood virtually impossible for the territories.
2. It was done without our knowledge or consent.
3. It denies us some of our rights as Canadians.

Firstly, the proposal as it stands will make it almost impossible for the territories to enter Confederation as equal part-

TÉMOIGNAGES

Le samedi 24 octobre 1987

[Traduction]

Le président: Avant d'accueillir notre premier témoin, le chef de l'administration du Yukon, M. Penikett, j'aimerais réitérer mes vœux de bienvenue à ceux qui se sont joints à nous depuis la fin de la conférence de presse; j'aimerais vous souhaiter à tous la bienvenue à nos audiences.

J'aimerais souligner une différence au sujet de nos audiences. Le Sénat a autorisé la présence des caméras de télévision dans la salle des comités. Cela n'est pas normal pour les audiences du Sénat. Habituellement, les activités du Sénat ne se déroulent pas en présence des caméras. Le Sénat a donné son accord en raison de l'importance de ces audiences parce que l'on a jugé que la télévision devrait pouvoir y assister au même titre que les autres médias.

Notre horaire est très chargé parce que nombreux sont ceux qui souhaitent faire des présentations. J'essaierai d'être aussi souple que possible, mais dans le cadre de ces restrictions, je devrai suivre l'horaire.

Monsieur Penikett, j'aimerais vous dire à quel point nous sommes heureux que vous ayez pu venir vous adresser à nous compte tenu des lourdes responsabilités qui vous incombent ici au Yukon comme chef de l'administration. Nous vous avons accordé plus de temps. Nous vous remercions infiniment de nous avoir fourni toute la documentation accompagnant votre présentation. Il nous est très utile de pouvoir en disposer à l'avance.

Sans plus attendre, monsieur M. Penikett, je vous cède la parole.

M. Tony Penikett, chef du gouvernement du Yukon: Merci, Monsieur le président. Merci, mesdames et messieurs les membres du Sénat.

Je me présente devant vous pour vous faire part de l'opinion de l'administration du Yukon qui est d'avis que s'il reste inchangé, l'accord du Lac Meech anéantit les espoirs du Yukon d'accéder à une éventuelle association à la Confédération. Les présentations de la délégation du Yukon en août dernier à Ottawa n'ont pas persuadé le Comité mixte du Sénat et des Communes de recommander des modifications. Nous souhaitons sincèrement que par suite des présentes audiences, ce comité du Sénat et le Sénat tiennent compte de nos préoccupations et recommandent des amendements relatifs aux droits de ces citoyens canadiens qui habitent les Territoires.

L'accord du Lac Meech fait preuve de discrimination de trois façons importantes contre des générations de Canadiens, uniquement parce qu'ils ont choisi de vivre au nord du 60^e parallèle.

1. Il rend l'accession à la communauté des provinces pratiquement impossible pour les Territoires.
2. Il a été conclu hors de notre connaissance ou de notre consentement.
3. Il nous prive de certains de nos droits comme Canadiens.

Premièrement, la proposition, telle qu'elle est, rend presque impossible pour les Territoires d'entrer dans la Confédération

[Text]

ners. Under the unanimity requirement, any one province, for whatever reason, could forever frustrate the legitimate democratic wishes of northern Canadians. More than unfair, this, in our view, is absurd.

A prospective new province already faces a far more difficult test to pass than any faced by the existing 10. The admission of new provinces, as you know, currently requires approval by the federal government and at least two-thirds of the existing provinces, with at least 50% of the country's population.

In Canada, a country of strong regional interests, we have a difficult time believing a future desire of northerners for provincial status would meet the unanimity requirement. Northern Canadians are only too well aware of the difficulties and hardships in amending the Constitution. Both northern governments strongly supported the efforts of Canada's aboriginal peoples and a majority of the north's residents to persuade the First Ministers to entrench aboriginal self-government in the Constitution. Northerners watched this proposed amendment, no more ambitious in its vision or far-reaching in its implications than the Meech Lake proposals, repeatedly fail to obtain the support of even a simple majority of the provinces.

To those of you who are perhaps thinking, but what about the Meech Lake accord, is it not an example of unanimity, I would reply that it really ought to be no surprise when provinces unanimously agree to expand their own powers, and provincial vetoes should be no more surprising in response to future proposals to share power with new provinces. In fact, as you know, unanimity has rarely been achieved by First Ministers; and based on recent experience, northerners have no reason to believe this perfect apolitical harmony will be found, especially when mere territorial, as opposed to provincial, interests are at stake.

The point is that decades from now the territories could be a million strong but still be excluded from Confederation for perhaps no other reason than that the south needed the north's oil. Some have insisted that this is not the intent of the unanimity rule. Well, if it is not the intent, what is? Why are the rules being changed for new provinces? What was wrong with the method used by the present 10 to join Confederation?

Prior to 1982, the door was open to us. After 1982 it was closed. Now, in 1987, it is being locked.

Even if unanimity were possible, what could justify allowing the representatives of everyone else in the nation, except those most affected, to decide the north's place in Confederation? Nowhere else in Canada, I would point out, are our first citizens, the aboriginal people, as involved in Cabinets and legislatures as in the territories. Without a role to play, both aborigi-

[Traduction]

comme partenaires égaux. En vertu de l'exigence de l'unanimité, toute province, pour une raison quelconque, peut à jamais contrer les vœux démocratiques légitimes des Canadiens du Nord. Selon nous, cela est plus qu'injuste, c'est absurde.

Une future province doit déjà faire face à un test beaucoup plus difficile que tous ceux auxquels ont dû faire face les 10 provinces existantes. L'admission de nouvelles provinces, comme vous le savez, requiert à l'heure actuelle l'approbation du gouvernement fédéral et d'au moins les deux-tiers des provinces existantes, avec au moins 50 p. 100 de la population du pays.

Au Canada, un pays où les intérêts régionaux sont forts, nous avons de la difficulté à croire qu'un souhait des gens du Nord d'obtenir dans l'avenir un statut provincial pourrait faire l'unanimité. Les Canadiens du Nord ne savent que trop bien à quelles difficultés et à quels problèmes on doit faire face pour amender la Constitution. Les deux administrations du Nord appuient fortement les efforts des peuples autochtones du Canada et d'une majorité des résidents du Nord en vue de persuader les premiers ministres d'enchâsser un autogouvernement autochtone dans la Constitution. Les gens du Nord ont vu l'amendement proposé (qui n'est pas plus ambitieux dans sa vision, ou dont la portée des conséquences n'est pas plus étendue que celle des propositions du Lac Meech) se faire refuser de façon répétée même le soutien d'une simple majorité des provinces.

À ceux d'entre vous qui pensent peut-être: mais pour ce qui est de l'accord du Lac Meech, il ne s'agit pas d'un exemple d'unanimité, j'aimerais répondre que cela n'offre vraiment rien d'étonnant lorsque les provinces, à l'unanimité, s'entendent pour étendre leurs propres pouvoirs, non plus que lorsqu'elles exercent leur droit de veto en réponse à des propositions futures de partage des pouvoirs avec de nouvelles provinces. En réalité, comme vous le savez, les premiers ministres ont rarement atteint l'unanimité; et compte tenu de l'expérience récente, les gens du Nord n'ont pas lieu de croire que cette parfaite harmonie apolitique se réalisera, particulièrement lorsque de simples intérêts territoriaux par rapport aux intérêts provinciaux, sont en cause.

Le fait est que dans quelques décennies, les territoires pourraient être très puissants, mais encore exclus de la Confédération peut-être pour la seule et unique raison que le Sud avait besoin du pétrole du Nord. Certains ont insisté sur le fait que tel n'était pas l'intention de la règle de l'unanimité. Et bien, si telle n'est pas l'intention de cette règle, quelle est-elle? Pourquoi les règles sont-elles changées pour les nouvelles provinces? Qu'est-ce qui n'allait pas avec la méthode utilisée par les dix provinces actuelles pour se joindre à la Confédération?

Avant 1982, la porte nous était ouverte. Après 1982, elle était fermée. Maintenant, en 1987, elle est verrouillée.

Même si l'unanimité était possible, qu'est-ce qui pourrait justifier de permettre aux représentants de tous les autres membres de la nation, sauf les plus touchés, de décider de la place du Nord dans la Confédération? Je dois souligner que nulle part ailleurs, au Canada, nos premiers citoyens, le peuple autochtone, ne participent autant aux Cabinets et aux législa-

[Text]

nal people and the northern governments are now forced to witness the radical alteration of their historical bilateral relationships with the federal government.

We are asking you to uphold the same opportunities for Yukon's constitutional development as the provinces have enjoyed for 100 years. Ever since the creation of the territory in 1898, the Yukon has been recognized as a distinct region within Canada and an important part of Canada's national identity. The Yukon existed as a territory before the provinces of Alberta and Saskatchewan were established, and we have a long history of representative government, dating back to the first decade of this century, when the first legislators were elected in Dawson City. The constitutional development of the territory reflects a slow political maturation, the logical culmination of which ought to be eventual provincehood.

In 1987 our Legislative Assembly is essentially the same as that of the provinces, with a Cabinet system and a commissioner who fulfils the role of Lieutenant Governor. Few differences remain between the powers of the territorial government and those of the provincial governments. As Yukoners have demonstrated an increased ability to run their own affairs, the Government of Canada has devolved provincial responsibilities to the territorial government.

This brings me to our second objection to the Meech Lake accord. In light of our constitutional development and participation on more than one occasion in conferences of First Ministers, it is a slap in the face to be suddenly and inexplicably excluded from a process that affects the basic rights of those living north of 60. The First Ministers failed to consult northern Canadians about matters fundamentally affecting their lives.

To have had no vote was bad enough; to have been granted no voice was outrageous.

Amending a constitution is a great step for any country. It raises questions of truly national importance that can only be decided by a truly national process. As Canadians, Yukoners want a say in such a process, especially about something directly touching their lives, both today and in the future.

Our third major concern with the accord is a direct consequence of our absence from the table. Unlike the provinces, the Yukon now does not have the right to nominate senators or submit a list of candidates for Supreme Court appointments.

How did we so suddenly become less than equal? What greater good is served by Yukoners becoming second-class citizens in their own country? We remind you that Canadians living in the Yukon and the Northwest Territories seek the same rights and privileges as other Canadians. No more. No less.

For these three reasons—our loss of the possibility of provincehood, our loss of rights, and our exclusion from the pro-

[Traduction]

tures que dans les territoires. Sans un rôle à jouer, tant le peuple autochtone que les administrations du Nord sont maintenant forcés d'assister à une modification radicale de leurs relations bilatérales historiques avec le gouvernement fédéral.

Nous vous demandons d'offrir à l'évolution constitutionnelle du Yukon les mêmes possibilités dont ont bénéficié les provinces pendant 100 ans. Depuis la création du Territoire en 1898, le Yukon a été reconnu comme une région distincte du Canada et comme une importante partie de l'identité nationale du Canada. Le Yukon existait comme territoire avant que les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan ne soient établies et nous avons de nombreux antécédents comme administration représentative qui remontent à la première décennie de notre siècle lorsque les premiers législateurs ont été élus à Dawson City. L'évolution constitutionnelle du territoire reflète une lente maturation politique, l'aboutissement logique de ce qui devrait être, éventuellement, une communauté des provinces.

En 1987, notre Assemblée législative est essentiellement la même que celle des provinces, avec un régime de Cabinet et un commissaire qui joue le rôle de Lieutenant-gouverneur. Il reste peu de différences entre les pouvoirs de l'administration territoriale et ceux des gouvernements provinciaux. À mesure que les Yukonnais ont manifesté une capacité accrue de s'occuper de leurs propres affaires, le gouvernement du Canada a délégué des responsabilités provinciales à l'administration territoriale.

Cela m'amène à notre deuxième opposition à l'accord du Lac Meech. À la lumière de notre évolution constitutionnelle et de notre participation à plus d'une occasion à des conférences des premiers ministres, c'est un affront qui nous est fait, de nous exclure soudainement et sans explication d'un processus qui touche les droits fondamentaux de ceux qui vivent au nord du 60^e parallèle. Les premiers ministres n'ont pas consulté les Canadiens du Nord sur des questions capitales pour leur vie.

Le fait de ne pas avoir de vote était déjà suffisamment terrible; celui de ne pas avoir eu de voix est scandaleux.

Pour n'importe quel pays, amender une constitution représente une étape majeure. Ce processus soulève des questions d'un grand intérêt national qui ne peuvent faire l'objet d'une décision que par un processus vraiment national. En tant que Canadiens, les Yukonnais veulent avoir leur mot à dire dans un tel processus, particulièrement lorsque leur vie est touchée directement, tant dans le présent que dans l'avenir.

Notre troisième préoccupation importante pour ce qui est de l'accord est une conséquence directe de notre absence de la table. Contrairement aux provinces, le Yukon n'a pas maintenant le droit de nommer des sénateurs ou de présenter une liste de candidats à la Cour suprême.

Comment sommes-nous si soudainement devenus moins qu'égaux? Quels avantages peut-on tirer du fait que les Yukonnais deviennent des citoyens de second ordre dans leur propre pays? Nous vous rappelons que les Canadiens qui vivent au Yukon et dans les Territoires du Nord-ouest exigent les mêmes droits et privilèges que les autres Canadiens. Ni plus, ni moins.

Pour ces trois raisons, notre manque de possibilité d'accéder à la communauté des provinces, la perte de nos droits et notre

[Text]

cess—I plead with you to uphold the democratic rights of Yukoners in a manner that is consistent with those enjoyed by Canadians from Victoria to St. John's. I urge you to extend to Yukoners nothing more or less than what is presently offered under the accord to your own constituents.

Specifically, we respectfully suggest that this Senate committee recommend:

- (a) That new paragraphs 41(h) and (i) of the proposed amendment be deleted; and
- (b) "Territories" be added after "provinces" in the 25(1), 25(2), 101(c)(1), and 101(c)(2), so that Canadians living in the north might be nominated by their regional governments for appointments to the Supreme Court and Senate, respectively.

The effect of deleting proposed paragraphs 41(h) and 41(i) would leave the admission of new provinces and the improbable extension of existing boundaries to agreement between the federal government and the people directly affected. Failing that, we would naturally prefer the existing 7 and 50 rule of 1982.

Mr. Chairman, let me emphasize that we are not opposed to the accord. It is obviously important for Canada to have Quebec endorse the Constitution as a full partner. We are pleased, like other Canadians, to see national unity promoted through the signing of the Constitution by Quebec. But is it necessary to freeze out the north? Need the north be sacrificed to save Quebec? We would like to suggest that the Constitution can be amended to meet Quebec's needs and yet allow for the future creation of new northern provinces. Keeping that door open for provincehood for Canada's northern territories need not, does not threaten Quebec in any way.

Quebeckers well know constitutional estrangement. Barely five years ago they accused the other nine provinces and the federal government of betraying Quebec by proceeding to bring the Constitution home without its signature. Quebeckers also know the exasperation of abandonment. The failure of fair treatment for Quebec has remained a haunting and collective embarrassment. But has no lesson been drawn from this? Is there no concern for the aspirations of Canada's two northern territories, two or three other partners in Confederation?

In redressing the wrongs of the past, should we not be mindful of perpetrating more wrongs in the future? I would like to suggest that this accord could produce problems similar to those created by the Constitutional Act of 1982, problems that have proven extremely difficult to correct.

One lesson our history provides is that proposed constitutional changes must be examined with great care. We must be sure the practical implications are clear and that they will

[Traduction]

exclusion du processus, je vous prie instamment de faire respecter les droits démocratiques des Yukonnais pour qu'ils soient égaux à ceux dont bénéficient les Canadiens de Victoria à St-Jean. Je vous prie instamment d'accorder aux Yukonnais ni plus ni moins que ce qui est offert à l'heure actuelle en vertu de l'accord à vos propres commettants.

Plus particulièrement, nous suggérons respectueusement que le présent Comité du Sénat recommande:

- a) Que les nouveaux alinéas 41(h) et (i) de l'amendement proposé soient supprimés; et que
- b) «Territoires» soit ajouté après «provinces» aux alinéas 25 1), 25 2), 101 c) 1) et 101 c) 2), de sorte que les Canadiens qui vivent dans le Nord puissent être désignés par leurs administrations régionales comme candidats à la Cour suprême et au Sénat, respectivement.

L'effet de la suppression des alinéas proposés, c'est-à-dire 41 h) et 41 i) laisserait l'admission de nouvelles provinces et l'élargissement peu probable des limites existantes à l'établissement d'un accord entre le gouvernement fédéral et les gens directement touchés. Sinon, nous préfererions naturellement la règle existante de 1982 des 7 provinces et des 50p. 100 de la population.

Monsieur le Président, permettez-moi d'insister sur le fait que nous ne nous opposons pas à l'accord. Il est de toute évidence important pour le Canada que le Québec participe à la Constitution comme partenaire à part entière. Nous sommes heureux, comme les autres Canadiens, de voir promouvoir l'unité nationale par l'intermédiaire de la signature de la Constitution par le Québec. Mais est-il nécessaire d'exclure le Nord? Le Nord doit-il être sacrifié pour sauver le Québec? Nous aimerions suggérer que la Constitution pourrait être amendée pour répondre aux besoins du Québec tout en permettant la création future de nouvelles provinces du Nord. Le fait de laisser la porte ouverte à une communauté des provinces pour les territoires du nord du Canada ne doit menacer le Québec en aucune façon et ne le menace pas.

Les Québécois savent très bien ce qui se passe lorsqu'on est séparé constitutionnellement. Il y a à peine cinq ans, ils ont accusé les neuf autres provinces et le gouvernement fédéral de trahir le Québec en procédant unilatéralement au rapatriement de la Constitution sans sa signature. Les Québécois connaissent également l'exaspération de l'abandon. Le traitement injuste du Québec a créé un embarras qui est resté gravé dans la mémoire collective. Mais, n'a-t-on pas tiré de leçon d'une telle situation? Ne se préoccupe-t-on pas des aspirations des deux territoires du nord du Canada, des deux ou trois autres partenaires dans la Confédération?

En tentant de redresser les torts du passé, ne devrait-on pas se préoccuper d'éviter d'en causer d'autres à l'avenir? J'aimerais également suggérer que cet accord pourrait produire des problèmes semblables à ceux qui ont été créés par la Loi constitutionnelle de 1982, des problèmes qui se sont révélés extrêmement difficiles à corriger.

Nous pouvons tirer une leçon de notre histoire, c'est que les changements constitutionnels proposés doivent être examinés minutieusement. Nous devons être certains que les répercus-

[Text]

serve the future as well as the present in the interests of all Canadians.

I predict that if in the apparent solution offered by the Meech Lake accord we compromise northern interests, the results will be regrettable, not just for the residents of the two territories but for Canada as a whole.

As senators here all know, the original Canada had only four provinces: Nova Scotia, New Brunswick, Quebec and Ontario. Prior to Confederation, the London Resolutions of 1865 required that in the future Prince Edward Island, British Columbia and any provinces created from the northwestern territories be admitted to Canada on equitable terms. The federal government later negotiated the terms of entry to Confederation for five provinces: Manitoba and British Columbia in 1871, Prince Edward Island in 1873, Alberta and Saskatchewan in 1905. In none of these cases was the assent of any other province required. I would point out, in several of these cases the population of these jurisdictions was smaller than that of either of the territories at the moment.

The condition for entry that may now apply to the Yukon and the Northwest Territories are extremely onerous. The Constitution Act of 1982, as noted earlier, changed the admission formula to require the approval not only of the federal government, but also of two-thirds of the provinces with at least 50% of the population.

Let me remind you that northerners vigorously opposed the provision currently contained in paragraphs 42.(1)(e) and 42.(1)(f) of the 1982 Constitution Act, the provisions for establishing new provinces. Every single legislator from the Northwest Territories went to Ottawa to press the northern case. Yukoners, too, registered their opposition. One of the more eloquent voices was the then Member of Parliament for Yukon, later the Deputy Prime Minister, the Hon. Erik Nielsen. *Hansard* for November 26, 1981, records his eloquent statement of the north's aspirations for eventual provincehood.

Mr. Nielsen spoke out strongly against the injustice of an amending formula that dashed the dream of provincehood from the hearts of Yukoners. He deplored the lack of consultation with the territories on this most important issue. In his own words he stated that the adoption of the 7 and 50 amending formula for the addition of new provinces would doom residents of the territories in perpetuity to the role of second-class citizens.

By 1983 the government of Mr. Trudeau and all the provinces except Quebec seemed to have recognized that the entry provisions of the 1982 act were, indeed, unfair. Indeed, in the 1983 Constitutional Accord on Aboriginal Rights, the agenda of outstanding items unresolved in the aftermath of the debate surrounding the 1982 Constitutional Act is revealing. Let me

[Traduction]

sions pratiques sont claires et qu'elles seront à l'heure actuelle comme l'avenir, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Je prédis que si dans le cadre d'une solution apparente offerte par l'accord du lac Meech nous compromettons les intérêts du Nord, les résultats seront regrettables non seulement pour les résidents des deux territoires, mais pour le Canada tout entier.

Comme tous les membres du Sénat ici présents le savent, le Canada original ne comportait que les quatre provinces suivantes: la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario. Avant la Confédération, les Résolutions de Londres de 1865 ont requis qu'à l'avenir, l'Île-du-Prince-Édouard, la Colombie-Britannique et toutes les provinces créées à partir des Territoires du Nord-Ouest soient admises au Canada sur un pied d'égalité. Le gouvernement fédéral a par la suite négocié les conditions d'entrée dans la Confédération des cinq provinces suivantes: le Manitoba et la Colombie-Britannique en 1971, l'Île-du-Prince-Édouard en 1873, l'Alberta et la Saskatchewan en 1905. Dans aucun des cas, on n'a demandé l'assentiment d'une autre province. J'aimerais souligner que dans plusieurs de ces cas, la population de ces provinces était plus petite que celle de l'un ou l'autre des territoires à l'heure actuelle.

Les conditions d'entrée qui s'appliquent au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest à l'heure actuelle sont extrêmement pénibles. La Loi constitutionnelle de 1982, comme nous l'avons mentionné plus tôt, a changé la formule d'admission pour exiger l'approbation non seulement du gouvernement fédéral, mais également des deux-tiers des provinces avec au moins 50 p. 100 de la population.

Laissez-moi vous rappeler que les gens du Nord s'opposent vigoureusement aux dispositions qui se trouvent à l'heure actuelle aux alinéas 42.1)e) et 42.1)f) de la Loi constitutionnelle de 1982, c'est-à-dire les dispositions relatives à l'établissement de nouvelles provinces. Chacun des législateurs des Territoires du Nord-Ouest est allé à Ottawa plaider la cause du Nord. Les Yukonnais également ont fait part de leur opposition. Une des voix les plus éloquentes a été celle de l'Honorable Erik Nielsen, alors député du Yukon et plus tard vice-premier ministre. Le *Hansard* du 26 novembre 1981 contient son éloquente allocution sur les aspirations du Nord à accéder éventuellement à la communauté des provinces.

M. Nielsen a fortement dénoncé l'injustice d'une formule d'amendement qui a anéanti le rêve d'accession à la communauté des provinces dans les cœurs des Yukonnais. Il a déploré le manque de consultation avec les territoires sur cette question de première importance. Selon ses propres mots, l'adoption de la formule d'amendement reposant sur les deux-tiers des provinces et 50 p. 100 de la population pour ajouter de nouvelles provinces maintiendrait à perpétuité les résidents des territoires dans un rôle de citoyens de second ordre.

En 1983, le gouvernement de M. Trudeau et toutes les provinces sauf le Québec semblaient avoir reconnu que les dispositions d'admission de la Loi de 1982 étaient, de fait, injustes. En réalité, dans l'Accord de 1983 sur les droits des peuples autochtones, l'ordre du jour des articles en suspens non résolus après le débat entourant la Loi constitutionnelle de 1982 est

[Text]

refer you to agenda item 4. It specifically requested the repeal of paragraphs 42.1(e) and 42.1(f). The Prime Minister, Mr. Trudeau, had agreed to return to the old rule of having the territories negotiate for provincehood directly with the federal government.

As well, in its discussion paper of draft amendments, which we have also tabled, Canada noted:

The intention would be that the Constitution Act of 1871 would operate rather than 38(1) of the Constitution Act, 1982.

Despite the recognition that the problems of the 1982 formula were clearly understood to require change, the parties to the 1987 accord not only did not correct this, but they agreed to an even more onerous formula for admitting new provinces than that set out in the 1982 act.

Why did the First Ministers in 1987, three of whom had signed the 1983 accord, suddenly decide that the establishment of new provinces demanded the impossible: the unanimous agreement by 11 governments? What could be the rationale for such a step? As I think I have shown, no historical justification can be found.

The leaders of the duly elected governments of the Yukon and the Northwest Territories were not invited to the original Meech Lake meeting, even though our fates were as much, or more, at stake as Quebec's or any other province's. In the weeks following the Meech Lake accord, I contacted each Premier to explain our dilemma. We have attempted to articulate our concerns to the Prime Minister's Office. Our Ministers contacted their federal and provincial counterparts. Our officials made similar contacts.

Even though Mr. Sibbeston and I went to Ottawa on June 1, we were not invited to the First Ministers' all-night meeting to ratify the Meech Lake accord; and, on the evening before the meeting, I finally received our first acknowledgement from the Prime Minister, a short letter promising to represent the interests of the north.

His complete failure to do so is what prompted me to seek support for changes to the Quebec Accord, because it is fundamentally unfair that our fate should be decided by others: by everybody else in the country except us, by 11 men in a locked room, most of whom could not find us on a map without assistance.

I repeat: it is fundamentally unfair that our fate should be decided by others. It should not happen at ministerial meetings at which we are not represented, and it should not happen by awarding a vote on our future provincehood to all Canadians except northerners.

The report of the Special Joint Committee on the Meech Lake Accord acknowledges that Yukoners are being treated

[Traduction]

révélateur. Permettez-moi de mentionner l'article 4 de l'ordre du jour. Il demandait particulièrement l'abrogation des alinéas 42.1(e) et 42.1(f). Le premier ministre, M. Trudeau, a consenti à revenir à l'ancienne règle qui veut que les territoires négocient directement avec le gouvernement fédéral leur entrée dans la communauté des provinces.

Ainsi, dans le document de travail sur les amendements que nous avons également consigné, le Canada a fait remarquer ce qui suit:

L'intention serait que la Loi constitutionnelle de 1871 s'applique plutôt que l'article 38.1) de la Loi constitutionnelle de 1982.

Bien qu'il ait été reconnu que les problèmes de la formule de 1982 nécessitaient, de toute évidence, des changements, les parties de l'Accord de 1987 non seulement n'ont pas corrigé cette situation, mais se sont entendues pour adopter une formule encore plus lourde que celle qui avait été établie dans la Loi de 1982 afin d'admettre de nouvelles provinces.

Pourquoi les premiers ministres, en 1987, dont trois d'entre eux avaient signé l'Accord de 1983, ont-ils soudainement décidé que l'établissement de nouvelles provinces nécessitait l'impossible, c'est-à-dire l'accord unanime de 11 gouvernements? Quels auraient pu être les principes fondamentaux d'une telle décision? Comme je crois l'avoir démontré, aucune justification historique ne peut être trouvée.

Les chefs des administrations dûment élues du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest n'ont pas été invités à la première réunion du lac Meech, même si nos destins étaient en cause et même dans une plus large mesure plus en cause que ceux du Québec ou de toute autre province. Dans les semaines qui ont suivi l'Accord du lac Meech, j'ai communiqué avec chaque premier ministre pour expliquer notre dilemme. Nous avons tenté de faire part de nos préoccupations au bureau du Premier ministre. Nos ministres ont communiqué avec leurs homologues fédéraux et provinciaux. Nos hauts fonctionnaires ont établi de semblables communications.

Même si M. Sibbeston et moi-même sommes allés à Ottawa le 1^{er} juin, nous n'avons pas été invités à la réunion des premiers ministres qui a duré toute la nuit pour ratifier l'Accord du lac Meech; et, à la veille de la réunion, j'ai finalement reçu notre premier accusé de réception du Premier ministre, une brève lettre promettant de représenter les intérêts du Nord.

Comme il ne l'a absolument pas fait, son attitude m'a incité à chercher un appui en vue d'effectuer des changements à l'Accord de Québec, parce qu'il est fondamentalement injuste que notre destin repose entre les mains des autres, c'est-à-dire de tout le monde au pays sauf nous, onze hommes réunis dans une pièce verrouillée et dont la plupart ne pouvaient nous trouver sur une carte géographique sans aide.

Je répète : il est fondamentalement injuste que d'autres décident de notre destin. Cela ne devrait pas se produire à des réunions ministérielles auxquelles nous ne sommes pas représentés et cela ne devrait pas se faire en accordant un vote sur notre participation future à la communauté des provinces à tous les Canadiens sauf aux gens du Nord.

Le rapport du Comité mixte spécial sur l'Entente constitutionnelle de 1987 reconnaît que les Yukonnais ont été traités

[Text]

unfairly. In paragraph 21 of Chapter XII, the committee states that the territories should be allowed to nominate judges and lawyers for consideration for appointments to the Supreme Court of Canada, yet does not recommend amendment to the accord.

Instead, the committee proposes, in paragraph 26 of Chapter XII, that this concern, and that of nomination of senators by the territories, be placed on the agenda of the First Ministers' conferences. What kind of logic is this? First you cast the accord in stone, and then you try to chip away at it? Once the damage is done, consultation after the fact is unlikely to make things right again.

Frankly, we in the north are angered by the First Ministers' and the special joint committee's apparent disregard of the basic rights of those people who occupy, often at considerable personal cost, the region of Canada so often linked to Canada's future well-being. Their actions contradict the constitutional convention that Yukon should increasingly have the right of self-determination in matters of political, social, economic, and cultural development which would someday culminate in provincial status. Indeed, I would argue that the Meech Lake accord, in the respects in which it affects us, is the exact opposite of self-determination.

Yukon and the Northwest Territories are not, of course, provinces now. Nor, I emphasize, do we seek provincial status at this time. Few people in Yukon or the Northwest Territories would argue that we have reached the point where provincial status makes financial sense, but this does not mean that other limitations ought to be imposed on us, that rights other Canadians consider fundamental ought to be denied us.

Yukoners wish to play a role in the country's major institutions. They wish to continue to work towards the possibility of provincehood at some appropriate time in the future. To have the possibility of provincehood extinguished at this time would erode our faith not just in the future for the north but in the vision of this country Canadians have embraced since Confederation.

Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Senators.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Penikett, for a very eloquent and powerful presentation.

Before I take any of my colleagues' names, I would like to question you on one particular point I find very interesting. There was a process on to change the 1982 accord and to go back to the original where the decision . . . Were you involved in that process?

Mr. Penikett: Yes. That is perhaps the greatest irony of all, Senator. The 1983 accord on aboriginal rights provided that the territories could be represented at the table where our interests were affected; "be invited by the Prime Minister" I think is the exact language, and we were.

[Traduction]

injustement. Au paragraphe 21 du chapitre XII, le Comité indique que les territoires devraient avoir le droit de nommer des avocats comme candidats à la Cour suprême du Canada, mais ne recommande cependant pas de modifier cet Accord.

Par contre, le Comité propose au paragraphe 26 du chapitre XII que cette préoccupation et que la nomination des sénateurs par les territoires soient portées à l'ordre du jour des conférences des premiers ministres. De quel genre de logique s'agit-il? En premier lieu, vous coulez l'Accord dans le béton et ensuite, vous essayez de le grignoter? Lorsque le dommage est fait, la consultation après le fait a peu de chance d'aider à redresser les torts.

En toute franchise, nous, dans le Nord, sommes furieux contre l'indifférence manifeste des premiers ministres et du comité mixte spécial au sujet des droits fondamentaux de ces gens qui occupent, souvent à des frais personnels considérables, la région du Canada qui est souvent reliée au bien-être futur du pays. Cette attitude vient en contradiction avec l'Accord constitutionnel qui veut que le Yukon ait de plus en plus de droits à l'autodétermination sur les questions de développement politique, social, économique et culturel qui aboutira un jour au statut provincial. De fait, j'affirme que l'Accord du lac Meech dans les aspects qui nous touchent, va exactement à l'encontre de l'autodétermination.

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas, bien sûr, des provinces à l'heure actuelle. Et j'insiste sur le fait que nous ne souhaitons pas un statut provincial pour le moment. Peu de gens au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest affirmeraient que nous avons atteint le point où un statut provincial serait logique, du point de vue financier, mais cela ne signifie pas que d'autres limites doivent nous être imposées, non plus que les droits que les autres Canadiens estiment fondamentaux, devraient nous être refusés.

Les Yukonnais veulent jouer un rôle au sein des principales institutions du pays. Ils veulent avoir la possibilité d'envisager de faire partie de la communauté des provinces au moment voulu dans l'avenir. Nous faire enlever la possibilité de tendre vers un statut de province en ce moment, minerait notre foi non seulement en l'avenir du Nord, mais en la vision qu'ont les Canadiens de ce pays depuis la Confédération.

Merci, Monsieur le Président. Merci, Mesdames et Messieurs les membres du Sénat.

Le président: Merci beaucoup, M. Penikett, votre présentation était très éloquente et vigoureuse.

Avant de prendre les noms de mes collègues, j'aimerais vous poser une question sur un point particulier que je trouve très intéressant. Il y a eu un processus qui visait à changer l'Accord de 1982 pour revenir à l'Accord original où la décision . . . Avez-vous participé à ce processus?

M. Penikett: Oui. C'est peut-être la plus grande ironie de toutes, Monsieur le Sénateur. L'Accord de 1983 sur les droits des autochtones stipulait que les territoires pourraient être représentés à la table lorsque nos intérêts étaient touchés, «être invités par le Premier ministre», je crois que ce sont les termes exacts qui ont été employés, et nous l'avons été.

[Text]

Throughout all the ministerial meetings and the First Ministers' meetings on that round of constitutional talks, we were represented; we had a voice, and I believe we made a useful contribution.

The great irony is that as I pointed out, item 4 on that agenda was the same issue: the creation of new provinces within the country, one of the left-over issues from 1982. We were at the table, we had a voice, we participated; not only in the aboriginal rights question, the aboriginal self-government question, but also that of the creation of new provinces, an issue that both the Northwest Territories and the Yukon felt very strongly about.

The last meeting in that process took place in March or April of this year, 1987. Just a few weeks later, the same issue got back on the table of a First Ministers' conference. We demanded a right, consistent with the previous process, to be represented; and we were refused. A deal was cooked up that fundamentally changed our situation in Canada without our having No vote we understood. However, to have no voice, as I said, was absurd.

The Chairman: In the period leading up to the Meech Lake accord, there were private consultations by the Ministers specifically responsible—for example, the Hon. Mr. Murray—with the provinces in preparation for the Meech Lake accord. There was a meeting of Premiers in Edmonton. Were you involved in any of that process?

Mr. Penikett: We were invited to the Premiers' conference. For the first time at a Premiers' conference we were at the table throughout the conference, except for the private discussions on this point.

The Chairman: Therefore, in the private discussions leading up to Meech Lake you were not . . . ?

Mr. Penikett: Neither Mr. Rémillard nor any of the other people ever communicated with us. We communicated with the Prime Minister, because we read news stories about what might be in the wind. There was a proposal about changing the general amending formula to 7 and 75%, or some other model like that. We expressed our concern about any more provinces getting a right of veto over our future. We were naturally flabbergasted or staggered when the results of Meech Lake came out and we discovered that every single province in the country had been given a veto over our constitutional future. That was beyond our worst fears.

The Chairman: In the process leading up to Meech Lake, did Mr. Murray, as the responsible Minister, come to see you in Yukon to discuss the matter with you, or did he invite you to Ottawa to discuss it with him?

[Traduction]

Au cours de toutes les réunions ministérielles et de toutes les rencontres des premiers ministres au cours de cette ronde des négociations constitutionnelles, nous avons été représentés; nous avons une voix, et je crois que nous avons apporté une contribution utile.

L'ironie, c'est que, comme je l'ai déjà signalé, l'article 4 de cet ordre du jour traitait de la même question, à savoir la création de nouvelles provinces au pays, un des sujets qui n'avait pas pu être résolu en 1982. Nous étions à la table de discussion, nous pouvions nous faire entendre, nous avons participé; non seulement sur la question des droits des autochtones, la question de leur autonomie, mais également celle de la création de nouvelles provinces, une question à laquelle s'intéressent fortement les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

La dernière réunion sur ce sujet a été tenue en mars ou avril de l'année 1987. Quelques semaines plus tard, la même question s'est présentée lors de la Conférence des Premiers ministres. Nous avons demandé le droit, conformément à ce qui avait déjà été établi, d'être représentés et on nous l'a refusé. Une entente qui modifiait fondamentalement notre situation au Canada avait été conclue sans que nous ayons à dire notre mot. Que nous ne puissions pas voter, cela nous le comprenions. Toutefois, que nous ne puissions pas émettre notre avis, c'est, comme je l'ai déjà dit, absurde.

Le président: Au cours de la période qui a précédé l'accord du Lac Meech, les ministres responsables ont tenu des consultations privées—par exemple l'honorable M. Murray—avec les provinces pour préparer le terrain. Les premiers ministres se sont réunis à Edmonton. Avez-vous participé à ces réunions?

M. Penikett: Nous avons été invités à la conférence des premiers ministres. Pour la première fois à une conférence des premiers ministres, nous avons été assis à la table des discussions pour toute la durée de la Conférence, sauf pendant les discussions privées qui ont porté sur ce point.

Le président: Par conséquent, lors des discussions privées qui ont conduit à l'accord du lac Meech, vous n'avez pas été . . . ?

M. Penikett: Ni M. Rémillard ni personne d'autre n'a jamais communiqué avec nous. Nous avons communiqué avec le Premier ministre, parce que nous avons lu dans les journaux des articles sur ce qui pourrait se passer. Il y a eu une proposition de modification de la formule générale d'amendement à 7 et 75 p. 100 ou quelque chose comme cela. Nous avons exprimé notre inquiétude quant à la possibilité que d'autres provinces obtiennent un droit de veto sur notre avenir. Naturellement, nous avons été ébahis lorsque nous avons appris les résultats des réunions du lac Meech et que nous avons découvert que toutes les provinces du pays s'étaient vues accorder un droit de veto sur notre avenir constitutionnel. Cela allait au-delà de nos pires craintes.

Le président: Au cours de la période qui a précédé l'accord du lac Meech, M. Murray, en tant que ministre responsable, est-il venu vous visiter au Yukon pour discuter de la question avec vous ou vous a-t-il invités à Ottawa pour cela?

[Text]

Mr. Penikett: Neither Mr. Murray nor Mr. Mulroney had ever communicated with us on the substance of this issue.

The Chairman: And did not come here to meet with you or your government?

Mr. Penikett: Neither here nor in Ottawa, nor anywhere else.

Senator Lucier: Mr. Penikett, I want to congratulate you again on an excellent brief. As you remember, I was sitting as a member of the joint committee in Ottawa when your brief was presented there, and I congratulated you for having invited the Leader of the Opposition and the Council for Yukon Indians to make a joint presentation with you.

You travel the territory an awful lot. You have an opportunity to speak to many Yukoners on the accord. I think it would be worth putting on the record here your opinion of whether you feel this is in any way a political issue or strictly a Yukon issue.

Mr. Penikett: First, Senator Lucier, *je regrette, mais je parle français comme un Yukonais.*

I think this is perhaps the first issue in our political lives in the territory—I am trying to think of another—that has totally unified our population. I do not suggest every single Yukoner is in perfect accord on this issue, but I think all three parties in our legislature are basically of a single mind in this question. We may quibble on some of the particulars, but this has very much unified the residents of the territory, probably in a way no other issue has, in my memory.

Senator Lucier: Another question. I want this on the record. Do you feel, Mr. Penikett, there is any possibility the action taken, which denies the Yukon the right, I think, ever to achieve provincial status, or other changes, such as to the Senate and the Supreme Court, was done inadvertently, or do you feel it was a deliberate act?

Mr. Penikett: As I believe I said in response to a similar question at the joint committee, our original hope was that this particular set of clauses was an unintended consequence of some other initiative at Meech Lake. Subsequently, in the public record, I discovered a speech or two by Mr. Rémillard that indicated Quebec had on its agenda this kind of veto power for itself, if not for every province for itself. I have never been able to understand from Premier Bourassa or anyone else what possible legitimate interest they could have in having a hammer over our future. I understand they do have some historic interests in the Northwest Territories.

Nonetheless, their ambitions in this area were never raised with us or discussed with us and, to this day, I do not understand what practical interests they have in our future. We are not regions of the country that have close historic links. I do not know why they would want this power, especially, as some of the Premiers have said to me, they would never intend to use it. It seems to me, when you are writing a Constitution . . . I

[Traduction]

M. Penikett: Ni M. Murray ni M. Mulroney n'a jamais communiqué avec nous pour discuter de cette question.

Le président: N'est-il pas venu ici pour vous rencontrer vous ou votre gouvernement?

M. Penikett: Ni ici ni à Ottawa ni nulle part ailleurs.

Le sénateur Lucier: M. Penikett, permettez-moi encore une fois de vous féliciter de votre excellent exposé. Comme vous vous en souvenez sans doute, je faisais partie du Comité conjoint à Ottawa lorsque votre exposé y a été présenté et je vous ai félicité d'avoir invité le chef de l'opposition et le Conseil des Indiens du Yukon à faire avec vous une présentation conjointe.

Vous vous déplacez beaucoup au Yukon. Vous avez l'occasion de parler de l'accord à de nombreux citoyens du Yukon. Je pense qu'il serait intéressant que vous nous disiez ici si vous estimez qu'il s'agit d'une question politique ou d'une question qui intéresse strictement le Yukon.

M. Penikett: Tout d'abord, monsieur le sénateur Lucier, *I am sorry, but I speak French like a Yukoner.*

Je pense qu'il s'agit peut-être de la première question de la vie politique du Territoire—j'essaie de penser à une autre—qui a complètement unifié notre population. Je ne veux pas dire que tous les Yukonnais s'entendent parfaitement sur cette question mais je pense que les trois partis qui siègent à la législature sont fondamentalement d'accord. Nous pouvons ne pas être d'accord sur certains détails, mais cette question a unifié les résidents du Territoire sans doute d'une façon qu'aucune question n'a jamais pu le faire, du moins à ce que je me souviens.

Le sénateur Lucier: Une autre question que je veux voir consigner. Estimez-vous, monsieur Penikett, qu'il est possible que l'action entreprise, qui, je pense, dénie à jamais au Yukon le droit d'obtenir le statut de province ou d'autres changements, comme de faire des nominations au Sénat et à la Cour suprême, estimez-vous, dis-je, qu'il s'agit là d'une action inadvertante ou intentionnelle?

M. Penikett: Comme je crois l'avoir déjà dit en réponse à une question semblable posée par le comité conjoint, nous espérons à l'origine que cet ensemble particulier de clauses constituait une conséquence involontaire d'une initiative prise lors des réunions du lac Meech. Par la suite, j'ai découvert un discours ou deux, du domaine public, de M. Rémillard indiquant que le Québec avait l'intention d'obtenir ce genre de droit de veto pour lui-même, sinon pour toutes les autres provinces. Ni le premier ministre Bourassa ni personne d'autre n'a jamais pu m'expliquer quel genre d'intérêt légitime la province pouvait détenir sur notre avenir. Je crois comprendre qu'ils possèdent certains intérêts historiques dans les Territoires du Nord-Ouest.

Néanmoins, ils n'ont jamais discuté avec nous de leurs ambitions dans ce domaine et je ne comprends toujours pas quels intérêts pratiques ils peuvent avoir à l'égard de notre avenir. Nous n'appartenons pas à des régions du pays qui entretiennent des liens historiques étroits. Je ne sais pas pourquoi ils tentent d'obtenir ce droit de veto, tout particulièrement puisque, comme certains premiers ministres me l'ont dit, ils n'ont

[Text]

have a little problem with putting powers into it that people do not intend to use. That seems to me fundamentally problematic.

Senator Lucier: Mr. Chairman, I have one more question, and then I will pass on to someone else.

I have heard on many occasions, and I am sure you have also, that because this is such a fragile document we should accept it as it is, accept the unfairness that even the joint committee has suggested is in the agreement. I think even they accept it is an unfair constitutional amendment, that it will discriminate against us.

I think we are being told on many occasions to accept it. We will put it in now and we will change it later. I am of the opinion, and it has been stated in fact by Mr. Penner during his time on the joint committee, that future talks as far as the Constitution are concerned are going into limbo after this. The people of Canada have had enough constitutional amendment for some time, and what is done now is in for a long time.

Do you think there is any real possibility of meaningful change to the Constitution in the next 20 years?

Mr. Penikett: I think a lot of commentators in this process, including myself, have tended to mix metaphors, and I apologize for that. Premier Bourassa has expressed the view that they are worrying about unravelling the whole accord. If we have this amendment that we seek, those people who are ambitious for Senate reform would want to rethink whether the unanimity rule is appropriate for that topic.

I think a more appropriate image is being asked to accept a spelling error on the tombstone of a family member and suggesting, we will get around to fixing that later, when we have time. I find that offensive. We are talking about changes to our rights. We are talking about changes being made in a way that is fundamentally undemocratic as it affects our interests. We are being asked to hope that somehow under these new rules, which we find offensive, the problem will be corrected later. I find that improbable and unfair.

Senator Lucier: Thank you. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Senator Lucier.

My next questioner will be Senator Le Moyne from Quebec, to be followed by Senator Fairbairn from Alberta. Senator Le Moyne.

Senator Le Moyne: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to ask you, sir, if you can give us an idea of the degree of readiness of the Yukon towards provincehood.

Mr. Penikett: Senator, for a long time this has been the subject of political debate in this territory.

[Traduction]

pas l'intention de s'en servir. Il me semble que, lorsqu'on essaie de rédiger une constitution, on ne devrait pas y enchâsser des pouvoirs dont on n'a pas l'intention de se servir. Cela semble pour moi constituer fondamentalement la source de problèmes.

Le sénateur Lucier: Monsieur le président, j'ai encore une question à poser puis je passerai la parole à quelqu'un d'autre.

J'ai déjà entendu dire à de nombreuses occasions, et je suis certain que vous l'avez entendu affirmer vous aussi, que parce qu'il s'agit d'un accord tellement fragile, nous devrions l'accepter tel quel, et même accepter l'injustice que, d'après le comité conjoint, il véhicule. Je pense que même le comité conjoint admet qu'il s'agit d'un amendement injuste à la Constitution, qui va un jour se retourner contre nous.

Je pense qu'on nous demande à de nombreuses reprises de l'accepter. Nous allons le prendre tel quel maintenant et nous le modifierons plus tard. Je suis d'avis, et cet avis a en fait été exprimé par M. Penner alors qu'il siégeait au comité conjoint, qu'il n'y aura plus, après cela, de pourparlers sur la Constitution dans un avenir prévisible. Les canadiens ont assez entendu parler de la Constitution pour le moment et ce que l'on adopte maintenant va demeurer pour longtemps.

Pensez-vous qu'il soit vraiment possible que la Constitution soit modifiée de façon notable au cours des vingt prochaines années?

M. Penikett: Je pense que pas mal de personnes qui ont commenté ce processus, y compris moi-même, ont eu tendance à mélanger les métaphores et je m'en excuse. Le premier ministre Bourassa a exprimé l'opinion qu'ils craignaient de démolir l'accord au complet. Si nous obtenons l'amendement que nous recherchons, les personnes qui désirent réformer le Sénat voudront repenser si la règle de l'unanimité s'applique à cette occasion.

Pour utiliser une image plus appropriée, c'est un peu comme si on demandait à quelqu'un d'accepter une erreur d'orthographe sur la pierre tombale d'un membre de sa famille en lui disant que cette erreur serait rétablie plus tard, lorsqu'on en aurait le temps. Je trouve qu'il s'agit là d'une idée offensante. Nous parlons ici de la modification de nos droits. Nous parlons de modifications qui touchent nos intérêts et qui sont apportées d'une façon fondamentalement non démocratique. On nous demande d'espérer que, grâce à ces nouvelles règles, que nous trouvons offensantes, le problème va être corrigé plus tard. Je trouve que c'est improbable et injuste.

Le sénateur Lucier: Merci. Merci Monsieur le président.

Le président: Merci sénateur Lucier.

La prochaine question sera posée par le sénateur Le Moyne du Québec, qui sera suivi ensuite du sénateur Fairbairn de l'Alberta. Le sénateur Le Moyne.

Le sénateur Le Moyne: Merci Monsieur le président.

J'aimerais vous demander, Monsieur, de nous donner une idée du degré de préparation du Yukon à l'égard de l'obtention du statut de province.

M. Penikett: Monsieur le sénateur, cette question fait l'objet de débats politiques dans notre territoire depuis longtemps.

[Text]

I am trying to be fair about this. I think my party has always been concerned more about economic sovereignty than political sovereignty. I believe the major opposition party in Yukon, the Conservatives, have traditionally been slightly inclined towards a faster track than my party, or, I think, even the Liberal Party.

One has to recognize that in many ways we are very close to provincehood. In fact, there is a Yukon Supreme Court decision that argues that we are an infant province, that we are no longer, and have not been for some time, a federal institution.

However, it is my view that were we under the existing equalization formula, if we were a province today, then we would be a broke province, and I have no ambition to be the Premier of a broke province.

I think the evolution will continue. There are certain events on our horizon that have to take place first, the most important of which is the settlement of aboriginal claims, because it would be unconscionable for us to put ourselves in a British Columbia situation where we achieve provincehood ahead of a settlement.

I also think the maturation of our economy and society needs to continue. I think under the old rules, pre-1982 rules, it would have continued to the point where, if you like, provincehood was simply the final icing on the cake, simply a dressing-up of what was the political reality.

We now have a situation where many people here now believe that provincehood is impossible. We have somewhat lost our way; we do not know where we are going. We continue to evolve, but towards what—some kind of self-governing colony in the old British sense, or what? We do not know.

I hope that is not too rambling an answer, but I am trying to explain.

Senator Le Moynes: No, I understand. Towards that goal, do you have a good consensus among the elements composing your population?

Mr. Penikett: I think there would be some political division about the timetable.

Senator Le Moynes: But not the principle?

Mr. Penikett: I think not the principle.

Senator Le Moynes: Could you tell me about the Nunavut problem?

Mr. Penikett: I am first and foremost a democrat, and I believe that if the Legislature of the Northwest Territories eventually agrees on division and there is a settlement of the TFN claims, then there will be perhaps something like a Nunavut Territory. How that territory wants to evolve—because it would be a territory with an Inuit majority—would be up to them to decide in the first instance.

Senator Le Moynes: You alluded to the First Ministers' conference. Do you see in that institution, which is not new, a danger of erosion of the powers of the federal Parliament?

[Traduction]

J'essaie d'être tout à fait honnête à ce sujet. Je pense que mon parti s'est toujours plus intéressé à l'indépendance économique qu'à l'indépendance politique. Je crois que le principal parti d'opposition du Yukon, le parti Conservateur, a toujours été légèrement porté vers une solution plus rapide que nous, ou même que le parti Libéral.

Nous devons reconnaître que, à de nombreux égards, nous sommes très près du statut de province. En fait, il existe une décision de la Cour suprême qui affirme que le Yukon est une province dans son enfance et qu'il ne constitue plus, depuis un certain temps, une institution fédérale.

Toutefois, j'estime que si nous étions soumis actuellement à la formule de péréquation existante, et si nous formions aujourd'hui une province, nous formerions une province en faillite et je n'ai pas l'intention de devenir le premier ministre d'une province en faillite.

Je pense que l'évolution va se poursuivre. Il y a certains événements qui se profilent à l'horizon et qui doivent se produire d'abord, le plus important étant le règlement des réclamations des autochtones, parce que nous ne désirons pas nous trouver dans la situation de la Colombie-Britannique qui a acquis le statut de province avant d'avoir réglé cette question.

J'estime également que la maturation de notre économie et de notre société doivent se poursuivre. Je pense que sous les anciennes règles, celles qui prévalaient avant 1982, la situation aurait évolué au point où, en quelque sorte, le statut de province aurait tout simplement constitué le glaçage sur le gâteau, un simple habillage de la réalité politique.

Nous nous trouvons maintenant dans la situation où de nombreux citoyens d'ici croient qu'il nous est impossible d'acquérir le statut de province. Nous nous sommes un peu égarés; nous ne savons plus où nous allons. Nous continuons à évoluer mais vers quoi—vers un genre de colonie autonome au sens où l'entendait les Britanniques, ou quoi? Nous ne le savons pas.

J'espère ne pas m'être trop écarté du sujet dans ma réponse, mais j'essaie d'expliquer.

Le sénateur Le Moynes: Non, je comprends. Est-ce que les éléments qui composent votre population s'entendent assez bien sur l'objectif à atteindre?

M. Penikett: Je pense qu'il y a une certaine division politique en ce qui concerne l'échéancier.

Le sénateur Le Moynes: Mais pas sur le principe?

M. Penikett: Non, pas sur le principe.

Le sénateur Le Moynes: Pouvez-vous nous parler du problème Nunavut?

M. Penikett: Je suis d'abord et avant tout un démocrate et je crois que si la législature des Territoires du Nord-Ouest finit par s'entendre sur la partition et qu'il y ait un règlement des réclamations des autochtones, alors il y aura peut-être quelque chose comme un territoire Nunavut. Comment ce territoire souhaite évoluer—parce qu'il s'agirait d'un territoire à majorité Inuit—ce serait à eux en premier lieu d'en décider.

Le sénateur Le Moynes: Vous avez fait allusion à la conférence des premiers ministres. Voyez-vous dans cette institu-

[Text]

Mr. Penikett: As a sort of amateur student of these issues, I have to confess that I do share some concern. This notion of executive federalism of these, as I mentioned before, 11 men—at least that is what it is now—sitting behind closed doors, cooking up deals that various legislatures are expected to rubber-stamp afterwards, troubles me slightly, I have to confess.

The Chairman: Senator Fairbairn, to be followed, I believe, by Senator Marchand; but, if not, I have some further questions.

Senator Marchand, did you . . . ?

Senator Marchand: Yes.

Senator Fairbairn: Thank you for your presentation, Mr. Penikett.

As you mentioned earlier in responses to Senator Molgat, I think many of us hoped and believed that the omission of aboriginal questions and the question of the northern territories, as it came out of Meech Lake, was unintended, and that by the time June 2 came it would be rectified, when these omissions had been drawn to the attention of governments. That did not happen.

Can you indicate to us, in your representations to the Prime Minister, to other Premiers, first of all why there was no pressure among them to have you at that June 2 meeting, let alone the Meech Lake one?

Also, your issues were not addressed on June 2.

Mr. Penikett: Unfortunately, I think the harsh answer may be that even the most uninformed or unkind politician can count, and perhaps in the national scheme of things the people north of 60, being so few, do not count for much.

By the time the Langevin Block meeting took place, we had communicated with every government. We had not been given a hearing by the Prime Minister or Senator Murray, but I had spoken, I think at that point personally, to every single one of the Premiers. There could be no claim at that point that they did not know about our concerns. Some of them were relatively more sympathetic; others less so. Some of them already were pleading, we cannot undo this thing we did at Meech Lake. Yes, there is a problem but I do not know how we fix it without undoing the whole thing.

I sat through the First Ministers' process on aboriginal rights and I would be the first to concede that the Prime Minister of this country has extraordinary negotiating skills. However, I think on the question of aboriginal rights, there was not the political will to deal justly with that question, as there was the political will to deal with the question of Quebec.

There were two problems, I think, in answer to your question: one, that we have three federal constituencies, and two, not enough provincial governments who saw the question of justice for aboriginal people as an important matter on their political agendas. I think those are the two reasons.

[Traduction]

tion, qui n'est pas nouvelle, un danger d'érosion des pouvoirs du parlement fédéral?

M. Penikett: En tant que profane, je dois vous avouer que j'ai certaines inquiétudes. Cette notion de fédéralisme ou, comme je l'ai déjà mentionné, onze hommes—c'est en tout cas le nombre maintenant—prennent des décisions derrière des portes closes, décisions qu'ils s'attendent à ce que diverses législatures approuvent par après, me trouble, je dois l'avouer.

Le président: Le sénateur Fairbairn, qui sera suivi, je crois, du sénateur Marchand; mais si ce n'est pas le cas, j'ai quelques autres questions à poser.

Sénateur Marchand, avez-vous . . . ?

Le sénateur Marchand: Oui.

Le sénateur Fairbairn: Merci de votre exposé, M. Penikett.

Comme vous l'avez déjà mentionné en réponse au sénateur Molgat, je pense que bon nombre d'entre nous espérions et croyions que l'omission, dans l'accord du lac Meech, des questions touchant les autochtones et de la question des Territoires du Nord-Ouest, était non intentionnelle et qu'elle serait rectifiée, avant le 2 juin, lorsqu'elle aurait été portée à l'attention des gouvernements. Cela ne s'est pas produit.

Pouvez-vous nous dire tout d'abord pourquoi le premier ministre du pays et les premiers ministres des provinces n'ont pas insisté pour que vous assistiez à la réunion du 2 juin pas plus qu'à la réunion du lac Meech?

En outre, les questions qui vous intéressaient n'ont pas été traitées le 2 juin.

M. Penikett: Malheureusement, je crois que la réponse cruelle est que même le politicien le plus mal informé ou le moins aimable sait compter et que peut-être, à l'échelle nationale, la population peu nombreuse au nord du 60^e parallèle ne tient pas beaucoup de place dans la balance.

Avant la tenue de la réunion à l'immeuble Langevin, nous avions communiqué avec chaque gouvernement. Le Premier ministre ou le sénateur Murray ne nous avait pas accordé d'audience, mais j'avais parlé et, je crois, personnellement, à chacun des premiers ministres. Personne ne pouvait à ce moment prétendre ne pas être au courant de nos préoccupations. Certains d'entre eux ont été relativement plus sympathiques que d'autres. Certains affirmaient même déjà qu'ils ne pouvaient défaire ce qui avait été entendu au lac Meech. Oui, il y a un problème, disaient-ils mais nous ne savons comment le régler sans défaire tout ce qui a été fait.

J'ai assisté à la réunion des premiers ministres sur les droits des autochtones et je suis le premier à concéder que le Premier ministre de notre pays possède des dons extraordinaires de négociateur. Toutefois, je crois que sur la question de droits des autochtones, il n'y avait pas cette volonté politique de la régler équitablement au même titre que l'on essayait de régler celle du Québec.

Il y avait deux problèmes, je crois, en réponse à votre question: le premier, c'est que nous avons trois circonscriptions électorales fédérales et le deuxième, il n'y a pas suffisamment de gouvernements provinciaux qui ont considéré que la justice envers le peuple autochtone représentait une question impor-

[Text]

Senator Fairbairn: Just to follow up on that, if I might. The question that a number of people ask is: if the accord is so fragile that it cannot be changed without endangering the whole piece, including the bringing in of Quebec into that document—which I think everybody feels is very important—if that cannot be changed to meet in substance your concerns, why then cannot these issues, particularly the question of aboriginal rights which has really constitutionally lapsed as of the March conference, why can those issues, the north and the aboriginals, not be on the continuing agenda of First Ministers as a very minimum, in addition to Senate reform, which many of us are very keen on, and the question of the fishery? Why can those issues not be put on without fundamentally threatening the accord? Have you received responses to that minimum request?

Mr. Penikett: There are a number of Premiers who suggest they can be on the agenda afterwards, but there is a basic problem with that. The reason they were not on the agenda before, I think, is we were not at the table, neither the territories nor the aboriginal people. I saw how difficult it was to even line up five provinces behind the proposals that were before the Aboriginal Rights Conference. To get ten of them to agree to putting something on the agenda is going to be tough now. Any one of them . . . British Columbia, which has, I think, demonstrated publicly a certain lack of enthusiasm for the notion of aboriginal rights, can simply say they will not talk about it.

Senator Marchand: That is certainly saying it kindly.

Mr. Penikett: Any province that decides the territories are just a nuisance and are complainers and why do they not go away, or whatever, can decide they do not want to talk about us. That is all they have to do now. Under the Meech Lake rules, we cannot even get to the table, we cannot even have a voice.

I am not saying it will not happen. They may put us on the agenda. But if we are not there, who there is going to articulate our concerns?

I think the Prime Minister has demonstrated, and I know enough of what went on in Meech Lake—from gossip, I guess—and Langevin Block to know, that there was only a very brief, very perfunctory discussion of our concerns.

One Premier raised it. Unless the others were prepared sort of to wade into the conversation, I guess the topic died and the conversation moved on.

[Traduction]

tante à leur ordre du jour politique. Je crois que ce sont les deux raisons.

Le sénateur Fairbairn: Dans la même ligne de pensée, si vous me permettez. La question que se posent un certain nombre de personnes est la suivante: si l'Accord est si fragile que l'on ne puisse le modifier sans mettre en danger tout le document, y compris l'inclusion du Québec, ce qui, selon moi, semble être très important, s'il ne peut y avoir de changements pour répondre, en substance, à vos préoccupations, pourquoi, dans ce cas, ses questions, particulièrement la question des droits des autochtones qui a fait l'objet d'un oubli constitutionnel à la conférence de mars, pourquoi ces questions, c'est-à-dire le Nord et les autochtones, ne figurent-elles pas à l'ordre du jour permanent des premiers ministres comme un minimum, en plus de la réforme du Sénat, qui passionne bon nombre d'entre nous ainsi que la question des pêcheries? Pourquoi ces questions ne peuvent-elles être étudiées sans menacer le fondement même de l'Accord? Avez-vous des réponses à cette simple demande?

M. Penikett: Un certain nombre de premiers ministres ont suggéré de porter ces questions à l'ordre du jour après coup, mais il y a un problème fondamental qui se soulève. La raison pour laquelle ces questions n'ont pas été portées à l'ordre du jour précédemment, je crois, c'est que nous n'étions pas à la table des négociations, ni les territoires, ni le peuple autochtone. J'ai constaté à quel point il était difficile de réunir même cinq provinces autour des propositions qui ont été présentées à la Conférence sur les droits des autochtones. Essayer d'obtenir de dix d'entre elles d'inscrire quelque chose à l'ordre du jour sera difficile, maintenant. N'importe laquelle d'entre elles . . . la Colombie-Britannique qui a, je crois, montré publiquement un certain manque d'enthousiasme au sujet de la notion des droits des autochtones, peut simplement dire qu'elle ne veut pas en entendre parler.

Le sénateur Marchand: C'est certainement une façon aimable de l'exprimer.

M. Penikett: Toute province qui décide que les territoires sont tout simplement embêtants et que leurs représentants se plaignent sans arrêt, et ceux qui croient que les territoires devraient tout simplement s'effacer, ou disparaître de façon quelconque, peuvent décider de ne pas parler de la question. C'est tout ce qu'elles ont à faire maintenant. En vertu des règles du lac Meech, nous ne pouvons même pas nous présenter à la table des négociations, nous ne pouvons même pas avoir une voix.

Je ne dis pas que cela ne se produira pas. Nous serons peut-être inscrits à l'ordre du jour. Mais si nous ne le sommes pas, qui en notre nom, pourra faire part de nos préoccupations?

Je crois que le Premier ministre a démontré, et je suis suffisamment au courant de ce qui s'est passé au Lac Meech (d'après les racontars, je crois) et de ce qui s'est passé à l'Immeuble Langevin pour le savoir, que l'examen de nos préoccupations a été très bref et superficiel.

Un premier ministre a soulevé la question. À moins que les autres n'aient été prêts à s'enliser en quelque sorte dans la conversation, je crois que le sujet est tombé et que la conversation a continué.

[Text]

It will only happen if the representatives of the people who have a real interest in the question are there to push it. I believe that.

Senator Fairbairn: Thank you.

The Chairman: Senator Marchand.

Senator Marchand: I am not really sure where to start. I was very pleased to hear your statement, and I agree with it completely. So many of the things that are included in here ring so familiarly. You talked about being left out, and I know what it is like to be left out in terms of our people being strangers in their own land, so to speak.

In my own personal case, I was 27 years old before I was able to vote in federal elections. It was 1960 when our people first got a federal vote. I therefore have some empathy and I have some knowledge of what you are talking about.

This whole Meech Lake accord has given me great sadness and great difficulty, because I think it is bad from top to bottom. It is hard to frame questions. I made some statements after it was put out and I expressed my disappointment. If I had a million votes, I would vote a million times against it, because it is so wrong.

One of the things, of course, that I started with was my people being left out in the whole thing.

Another thing that gives me great difficulty is the recognition of a province—of Quebec, in this instance—as a distinct society. I am opposed to that reference because I think it gives Quebec special status. It is wrong for any province to have a special status, but that is what that “distinct society” does.

I have heard Prime Minister Trudeau and others, and I would like to get your views on that reference to Quebec and its inclusion in the Meech Lake accord as a distinct society.

Mr. Penikett: I confess that I am probably like most Canadians: not quite sure what it means and, in the end, what it will mean for Quebec.

We have heard from aboriginal people here in the Yukon, of course, the complaint that they, too, are a distinct society and have as great a claim to that kind of designation in the Constitution.

Our sensitivities here are a little different, if you like. The two solitudes of the Yukon are not French and English; they are aboriginal and non-aboriginal. I lead a government caucus that has a majority of aboriginal members. It is the first time in Yukon history that has happened.

The great challenge here is to get a social contract, if you like, between those two solitudes, those two groups in society, and the vehicle for that is probably a land claims settlement in the main.

I do not want to say that we are insensitive to those national questions or the situation of Quebec in Confederation, but in our own small way, in our own small corner of the country, we

[Traduction]

On ne peut vraiment discuter d'une question que si les représentants de ceux qui lui portent un intérêt réel sont présents pour la mettre de l'avant. C'est ce que je crois.

Le sénateur Fairbairn: Merci.

Le président: Sénateur Marchand.

Le sénateur Marchand: Je ne sais vraiment par où commencer. C'est avec plaisir que j'ai écouté votre présentation et je suis tout à fait d'accord avec vous. Une grande partie de son contenu me semble si familier. Vous parlez d'être laissé pour compte et je sais ce à quoi vous faites allusion. Je sais ce que c'est d'être un étranger dans son propre pays, pour ainsi dire.

En ce qui me concerne, j'avais 27 ans lorsque j'ai pu voter aux élections fédérales. Et ce n'est pas avant 1960 que notre peuple a obtenu pour la première fois un vote fédéral. Par conséquent, je sympathise avec vous et je sais ce dont vous parlez.

Cet accord du Lac Meech, dans son intégralité, me rend très triste et me pose de graves difficultés parce que je crois qu'il est mauvais du début à la fin. C'est difficile de formuler des questions. J'ai fait certaines déclarations après sa publication et j'ai exprimé ma déception. Si je disposais d'un million de votes, je voterais un million de fois contre cet accord parce qu'il est tellement mauvais.

Une des choses bien sûr par laquelle j'ai commencé, c'est que mes concitoyens ont été laissés en dehors de toute l'affaire.

Une autre question qui me pose une grave difficulté c'est la reconnaissance d'une province, du Québec, en l'occurrence, comme une société distincte. Je m'oppose à ce qualificatif parce que je crois que cela confère au Québec un statut spécial. Il est mauvais pour quelque province que ce soit d'avoir un statut particulier, mais c'est ce que fait une «société distincte».

J'ai entendu le premier ministre Trudeau et d'autres personnes à ce sujet et j'aimerais avoir votre opinion quant à cette façon de parler du Québec et à son inclusion dans l'accord du Lac Meech comme société distincte.

M. Penikett: Je dois admettre que je suis comme la plupart des Canadiens: pas tout à fait certain de ce que cela signifie et, en fin de compte, de ce que cela signifie pour le Québec.

Nous avons entendu le peuple autochtone dire ici au Yukon, bien sûr, qu'il constitue également une société distincte et qu'il a tout à fait droit à ce genre de désignation dans la Constitution.

Nos perceptions diffèrent quelque peu, ici, si vous le voulez. Les deux solitudes du Yukon ne sont pas le français et l'anglais, ce sont les autochtones et les non-autochtones. Je dirige un caucus gouvernemental qui a une majorité de membres autochtones. C'est la première fois que cela se produit dans l'histoire du Yukon.

Le grand défi ici consiste à établir un contrat social, si vous voulez, entre ces deux solitudes, ces deux groupes dans la société et la façon d'y arriver est probablement un règlement des revendications territoriales en général.

Je ne veux pas dire que nous ne sommes pas sensibles à ces questions nationales ou à la situation du Québec au sein de la Confédération, mais à notre modeste façon, dans notre petit coin de pays, nous avons un ordre du jour politique et social

[Text]

have a very large and demanding political and social agenda, which we are, in the main, preoccupied with addressing.

Senator Marchand: If the distinct society reference means a special status for Quebec, would you agree with that? Do you think the Province of Quebec or any other province should have special powers?

Mr. Penikett: I am not really competent to debate this question at length, but I would say that I am persuaded by many Quebec friends that Quebec society is different and is special, perhaps even distinct. What distinct society means in constitutional language, though, I do not know. I am not a lawyer. I do not know what the eventual implications of that statement will be.

Senator Marchand: Just to round out some of the things I have said, when I was a Member of Parliament for 11 years, and elected three times, I fought very hard in western Canada for Quebec rights, language rights, and the recognition of the French fact in Canada. But at no time did I ever, along with Prime Minister Trudeau at the time, want special status. I used to fight very hard, though, for proper use of the French language in the official ways, the way we did with the Official Languages Act. Those things are real and should be done, but when it comes to special status, a distinct society, I balk. If it was wrong then, I think it is wrong now. I disagree violently with those people who say that people like Mr. Trudeau are out of touch. Well, he was so badly out of touch with people in Quebec that he won 74 to 75 seats in elections. That is not being out of touch, and I do not think things have changed very much since then. This particular clause bothers me very much.

As I recall, during the reign of the first Premier Bennett, the senior Premier Bennett, he talked about extension of B.C. north, and there were discussions about that at the time, and I think there were also some references at the time by Yukoners that maybe they should join up with B.C. If I recall correctly, that may be what led to some of the amendments in 1982 about the extension of provinces northward. What is the situation now? Are there any recent discussions along those lines, or any thoughts along those lines, of having a union with, for instance, the Province of British Columbia?

Mr. Penikett: Two things, Senator. I think the evolution of public governments in northern societies, in the last generation particularly, both in the Yukon and Northwest Territories, make union with any southern province inconceivable.

There was, in the fall of 1972, in the Yukon, a petition being circulated by a few shirttail Social Crediters in the Yukon to join British Columbia. It was interesting to me that the petition could not be found the morning after an NDP government was elected in British Columbia. All memory of it had been expunged from the record.

[Traduction]

très chargé et très exigeant que nous nous appliquons, dans l'ensemble, à respecter.

Le sénateur Marchand: Si l'appellation de société distincte signifie un statut particulier pour le Québec, seriez-vous d'accord avec cette affirmation? Croyez-vous que la province de Québec ou que toute autre province devrait avoir des pouvoirs particuliers?

M. Penikett: Je n'ai pas vraiment la compétence pour traiter en détail de cette question, mais j'aimerais dire que de nombreux amis québécois m'ont persuadé du fait que la société québécoise est différente et particulière, voire distincte. Toutefois, ce que signifie «société distincte» en langage constitutionnel, je l'ignore. Je ne suis pas avocat. Je ne connais pas les futures conséquences de cette déclaration.

Le sénateur Marchand: Pour mettre simplement au point certaines des choses que j'ai dites, lorsque j'étais membre du Parlement, ce qui a duré 11 années et que j'ai été élu trois fois, je me suis battu énergiquement dans l'ouest du Canada pour les droits du Québec, les droits linguistiques et la reconnaissance du fait français au Canada. Mais, à aucun moment, tout comme le premier ministre Trudeau en ce temps, je n'ai voulu un statut spécial. Cependant, je me battais très fort pour la cause de l'usage convenable de la langue française dans les communications officielles, comme nous l'avons fait pour la Loi sur les langues officielles. Ce sont là des choses réelles et qui doivent se faire, mais lorsqu'il est question de statut spécial, de société distincte, je proteste. Si c'était mal alors, ce l'est maintenant. Je ne suis absolument pas d'accord avec ces personnes qui disent que les gens comme monsieur Trudeau ne sont pas au courant de la réalité. Eh bien! il avait si bien perdu le contact avec les gens au Québec qu'il a remporté 74 à 75 sièges aux élections. On n'appelle pas ça une perte de contact et je ne crois pas que les choses ont beaucoup changé depuis. Cette clause particulière me gêne beaucoup.

Je me rappelle, sous le régime du premier chef de gouvernement Bennett, l'ancien premier ministre Bennett, celui-ci a parlé de l'expansion de la Colombie-Britannique vers le nord et des débats avaient alors eu lieu à ce sujet et je pense qu'à ce moment des gens du Yukon avaient fait quelques allusions à l'opportunité de se joindre à la Colombie-Britannique. Si j'ai bonne mémoire, c'était peut-être là la cause de certaines des modifications apportées en 1982 au sujet de l'expansion des provinces vers le nord. Quelle est la situation à présent? Y a-t-il eu récemment des débats ou des idées quelconques dans ce sens, en vue d'une union avec la province de la Colombie-Britannique, par exemple?

M. Penikett: Il y a deux choses, monsieur le sénateur. L'évolution des gouvernements publics des sociétés septentrionales, en particulier dans la dernière génération, aussi bien au Yukon que dans les Territoires du Nord-ouest, rend inconcevable l'union de ces territoires avec n'importe quelle province du sud.

À l'automne de 1972, au Yukon, une pétition a été lancée par quelques membres satellites du Crédit social au Yukon en vue d'une union avec la Colombie-Britannique. J'ai trouvé intéressant qu'on n'ait pu trouver cette pétition la matinée qui a suivi l'élection d'un gouvernement néo-démocrate en Colom-

[Text]

Senator Marchand: I wanted to get that on the record. I was never very much in favour of it. I was always in favour of moving as quickly as the Yukon people wanted to go, that it should be their will that really determines provincehood or non-provincehood.

Mr. Penikett: If you look at the level of services, or even such a mundane thing as the condition of roads in northern British Columbia, and compare them with the situation in the Yukon, I doubt if you would find very many Yukoners who would want to join British Columbia.

Senator Marchand: I noticed in the letter from Jake Epp the reference in there that you can call yourself or should call yourself Premier, it seemed to me, as of the date of that letter forward. Do you use the term "Premier", or what do you think about the use of it?

Mr. Penikett: Most people here call me "hey, you". As frustrating as it is at times to sign letters "government leader", and then find that nowhere else in the world does anyone know what it means, except in Britain where they think it means the House Leader, I do not particularly care what people call me. I know what my job is, and on formal documents I am President of the Executive Council, the same as the Premiers of most of the provinces. However, this is a small place and I also wear several other ministerial hats.

It seems to me those kinds of things are decorative. They are not substantial. I do not worry very much about it, although I am aware that I think it is the intention of the new government of the Northwest Territories, when it is sworn in, to designate their First Minister as Premier; at least, I have heard this on the rumour mill. It is not something I feel very passionate about.

The Chairman: I have a quick question that is somewhat related to Senator Marchand's on two issues. On the Supreme Court and the Senate appointments, you are not being treated as a province. I recognize that you are not; you do not have the full provincial structure. My impression that you are perfectly and legitimately democratic I would like to get on the record.

In your opinion, are your members elected in any less democratic fashion than those in the provinces? Are they in any way less representative? Is your voting procedure different? Are some people excluded from voting here, not elsewhere? From a democratic standpoint, are you in any way less democratic than a provincial government?

Mr. Penikett: The answer to the four questions, Senator, is no, no, no, and no. Our election laws are basically the same as those in the provinces. Our procedures in our legislature are based on those of the House of Commons. We have all three national parties represented in our legislature and no one else. We have universal suffrage. I would argue that our elections are just as fiercely democratic as those in any other part of the

[Traduction]

bie-Britannique. Toute trace de cette pétition avait été retirée des registres.

Le sénateur Marchand: Je voulais inscrire la chose au registre. Je ne l'ai jamais vraiment approuvée. J'ai toujours été du principe de l'évolution au rythme que désirait le peuple du Yukon et préconisé qu'il appartint à ce peuple de déterminer s'il veut ou non le statut de province.

M. Penikett: Si vous considérez le niveau des services, ou même des choses aussi ordinaires que l'état des routes dans le nord de la Colombie-Britannique, et les comparez avec la situation au Yukon, je doute que vous trouviez beaucoup d'habitants du Yukon qui voudraient s'unir à la Colombie-Britannique.

Le sénateur Marchand: J'ai remarqué dans la lettre de Jake Epp la mention que vous pouvez, ou devriez, vous considérer comme premier ministre, si je crois bien, à partir de la date de cette lettre. Employez-vous le terme «premier ministre», ou bien qu'est-ce que vous pensez de l'usage de ce terme?

M. Penikett: La plupart des gens ici m'interpellent par «Eh, vous!». Aussi frustrant qu'il soit de signer parfois les lettres à titre de «chef du gouvernement» et de découvrir ensuite que personne ailleurs dans le monde ne sait ce que cela signifie, sauf en Grande-Bretagne où l'on croit qu'il s'agit du leader de la Chambre, je ne m'inquiète pas outre mesure de ce que les gens m'appellent. Je sais en quoi consiste mon travail et, sur les documents officiels, je suis président du Conseil exécutif, soit l'équivalent des premiers ministres de la plupart des provinces. Cependant, c'est une petite région et j'assume également plusieurs autres fonctions ministérielles.

Il me semble que ces sortes de choses ne sont pas très importantes. Je ne m'en soucie pas beaucoup, bien que je sache que le nouveau gouvernement des Territoires du Nord-ouest ait l'intention, après avoir prêté serment, d'appeler le chef du gouvernement premier ministre; c'est en tout cas ce qu'affirme la rumeur. Ça ne me passionne pas beaucoup.

Le président: J'aimerais poser rapidement une question qui se rattache à celle du Sénateur Marchand à deux égards. Pour ce qui est des nominations à la Cour suprême et au Sénat, vous n'êtes pas traités comme les provinces. Je reconnais que vous ne l'êtes pas; vous ne jouissez pas du statut intégral de province. Je veux que tout le monde sache que j'estime que vous agissez de façon parfaitement et légitimement démocratique.

À votre avis, vos députés sont-ils élus de façon moins démocratique que les députés des provinces? Sont-ils moins représentatifs? Votre façon de voter est-elle différente? Certaines personnes sont-elles interdites de voter ici et pas ailleurs? Êtes-vous moins démocratiques en quelque façon que ce soit qu'un gouvernement provincial?

M. Penikett: La réponse à ces quatre questions, monsieur le sénateur, est non, non, non et non. Nos lois électorales sont essentiellement les mêmes que celles des provinces. La façon de procéder de notre législature repose sur celle de la Chambre des communes. Les trois partis nationaux sont représentés à la législature et personne d'autre. Nous avons le suffrage universel. Nos élections se déroulent de façon tout aussi démocrati-

[Text]

country. We obviously have smaller electorates. I think the most singular difference between our legislature and those of southern Canada is the representation by aboriginal people in our Assemblies and Cabinets.

The Chairman: You have every reason as a democratically elected body with equal basis as the provinces to fulfil the role of nomination of senators.

Mr. Penikett: Absolutely. Clearly, the question is a bit academic, as the present senator is going to be around, one assumes, for another generation. Perhaps one of my daughters can aspire to the Senate. I do not know.

The Chairman: By the way, on that subject, at some stage, he will not be around, much as we want him to stay for a long time. At some stage, he will not be. Has the government explained to you how the replacement process would occur?

Mr. Penikett: No.

Senator Macquarrie: Senator Marchand gave his view on Meech Lake. I am troubled by the document. Quite frankly, I would not want to see it disappear. While I am told that Meech Lake and the Langevin Agreement are a seamless garment, I am not sure they are, like the Robe of Turin, a divine one.

If it should be that your recommendation regarding proposed paragraphs 41.(h) and (i) were proposed, we will say—it is an academic exercise—by this committee, did your discussions with the Premiers and others lead you to believe it would make a rent in the seamless garment?

In other words, could we at this stage in our national history have the deletion of proposed paragraphs 41.(h) and (i) and the Meech Lake accord? Regardless of what anxieties people have about it, I really believe that generally across Canada, there is a desire not to let this particular burst of unanimity go. It is too bad it is so fragile. Do you think this would endanger it?

Mr. Penikett: No, Senator, I do not, unless you argue, as I think Senator Marchand did, that this seamless garment is in fact an emperor's robe. I do not think you should be troubled by doing what we are requesting, which is to simply add another buttonhole or two.

Senator Macquarrie: I am grateful to have your advice on it. I was a little surprised, if I may say so, as the Oxonians put it, that you put so much emphasis on Quebec. Let the north be sacrificed to save Quebec. Some of the academics who know great answers beyond mere politicians indicated at the task force discussions that they thought other provinces were probably more activated in this part than Quebec. As you recall, they went into the whole question of finances and transfer of funds. I do not recall them mentioning Quebec in that connection.

Mr. Penikett: Senator, the point I was trying to make is that it is difficult to find evidence of anybody having unkind attitudes towards the territories. The one bit of evidence we could

[Traduction]

que que dans les autres parties du pays. Bien entendu nous avons moins d'électeurs. Je pense que la principale différence entre notre législature et celles du sud du Canada est le fait que les autochtones sont représentés aux réunions des assemblées et du Cabinet.

Le président: En tant que corps législatif démocratiquement élu, vous avez le droit, autant que les provinces, de nommer des sénateurs.

M. Penikett: Absolument. Manifestement, cette question est plutôt d'ordre théorique, puisque le sénateur va être là, on peut le supposer, pour au moins une autre génération. Peut-être une de mes filles pourra-t-elle aspirer à devenir sénateur. Je ne le sais pas.

Le président: Incidemment, à ce sujet, il va arriver un moment où il ne sera plus là, bien que nous souhaitons qu'il y soit. Le gouvernement vous a-t-il expliqué comment se déroulerait le processus de remplacement?

M. Penikett: Non.

Le sénateur Macquarrie: Le sénateur Marchand a exprimé son avis sur l'Accord du lac Meech. Ce document me trouble. Franchement, je n'aimerais pas le voir disparaître. Bien qu'on affirme que l'Accord du lac Meech et l'accord de l'immeuble Langevin soient sans faille, je ne suis pas sûr qu'ils soient, comme le suaire de Turin, d'origine divine.

Advenant, disons, que vos recommandations concernant les alinéas 41.(h) et (i) soient proposées—il s'agit d'une simple hypothèse—par ce comité, les discussions que vous avez eues avec les premiers ministres et d'autres vous conduisent-elles à croire que ces recommandations feraient un accroc à l'accord?

En d'autres termes, pourrions-nous, à cette étape de l'histoire de notre pays, supprimer les alinéas 41.(h) et (i) de l'accord du Lac Meech? Indépendamment de l'anxiété qu'éprouvent certaines personnes à cet égard, je crois vraiment que les Canadiens désirent en général ne pas laisser passer cette occasion de faire l'unanimité. Il est dommage que cet accord soit si fragile. Pensez-vous que cette mesure le mettrait en danger?

M. Penikett: Non, Monsieur le sénateur, je ne le crois pas, à moins que vous le compariez, comme je pense que le sénateur Marchand l'a fait, à la tunique d'un empereur. Je ne pense pas que ce nous demandons, qui consiste simplement à y percer une boutonnière ou deux, devrait vous troubler.

Le sénateur Macquarrie: Je vous remercie de m'avoir donné votre avis à ce sujet. J'ai été un peu surpris, je le reconnais, que vous insistiez tant sur le Québec. Sacrifiions le nord pour sauver le Québec. Certains universitaires qui en savent beaucoup plus que nous simples politiciens ont affirmé au cours des discussions du groupe de travail qu'ils pensaient qu'il y avait d'autres provinces qui jouaient sans doute un plus grand rôle dans ce domaine que le Québec. Ils ont abordé, vous vous le rappellerez sans doute, toute la question des finances et du transfert de fonds. Je ne me rappelle pas qu'ils aient mentionné le Québec à cet égard.

M. Penikett: Monsieur le sénateur, ce que j'essayais de faire ressortir c'est qu'il est difficile de trouver des preuves que cinquante fasse preuve d'une attitude négative à l'égard des Ter-

[Text]

find was in Mr. Rémillard's statements. No other province was on the record as saying they think the territories should stay territories forever.

There are officials in some of the eastern provinces, I think notably Ontario and Quebec, who will say privately that they are going to make damn sure there are no more Albertas in this country to hold us up for ransom. They would look at the Northwest Territories, which are potentially, at least, energy-rich. You certainly will not get any Premier saying that, at least not within my earshot.

Senator Macquarrie: You made a comment about not being Premier of a broke province. We have had people in the Atlantic who have been doing that for years and we are still flourishing.

I also want to point out that I am not a new convert to this. Back in 1981 I moved an amendment along these lines on the 1982 accord and defended it, unsuccessfully by the way.

The Chairman: We have reached, unfortunately much too quickly, the end of the hour we had allocated for Mr. Penikett. However, the second witness has not arrived, so we can take a few more minutes, Mr. Penikett. The third witness is Mr. McLachlan. If Mr. Allen does not arrive, then we will proceed to Mr. McLachlan.

Mr. Penikett, I have a couple of more questions for you, and other hands may rise. In your presentations to the joint committee, both you and the Northwest Territories requested that you be involved at future meetings. Not having the full powers of a province and so on, how do you see that involvement?

Mr. Penikett: An extremely acceptable formula is the one in the 1983 Accord, which says the Prime Minister shall invite us when our interests are affected. It seems to me a reasonable proposition. As it is now, I go to the annual First Ministers' conference on the economy and am accorded an opportunity to make a ten-minute statement at the table, and then leave the table, as the leader of the Northwest Territories government. Obviously much of the real work is done away from the cameras and in closed sessions. I think it was important and necessary for us to be at the table, as we were during the ministerial conferences and the first ministerial conference on aboriginal rights. I think that model should be observed in future.

The Chairman: Insofar as the Meech Lake accord is concerned, in your view you should have been at the discussions.

Mr. Penikett: Yes.

The Chairman: As participants or as observers?

Mr. Penikett: You could call us observers if you like. I am not claiming a vote. I emphasize this. But we should have had a voice when our interests were being dealt with.

[Traduction]

ritoires. Le seul élément de preuve que nous ayons pu trouver se trouve dans les exposés de M. Rémillard. Aucune autre province n'a affirmé que les Territoires devraient demeurer des territoires à jamais.

Dans certaines provinces de l'est, je pense surtout à l'Ontario et au Québec, il y a des fonctionnaires qui affirment, en privé bien entendu, qu'ils vont s'assurer qu'il n'y aura plus jamais au pays de province comme l'Alberta pour nous tenir sous sa coupe. Ils pensent en disant cela aux Territoires du Nord-ouest qui sont, potentiellement du moins, riches en énergie. Il n'y a certainement pas un premier ministre qui va affirmer cela, du moins pas lorsqu'il sait que je peux l'entendre.

Le sénateur Macquarrie: Je me rappelle que vous avez affirmé ne pas désirer devenir le premier ministre d'une province en faillite. Dans les provinces de l'Atlantique, il y a des gens qui font cela depuis des années et nous sommes toujours florissants.

J'aimerais également vous signaler que ce n'est pas d'hier que je suis converti à cette opinion. Dès 1981, j'ai proposé et défendu, incidemment sans succès, un amendement à l'accord de 1982 conforme à ces principes.

Le président: L'heure réservée à M. Penikett s'est écoulée, hélas, trop rapidement. Néanmoins, le deuxième témoin n'est pas arrivé, nous pouvons donc prendre quelques minutes de plus, Monsieur Penikett. Le troisième témoin est M. McLachlan. Si M. Allen n'arrive pas, nous donnerons la parole à M. McLachlan.

Monsieur Penikett, j'ai d'autres questions à vous poser, et d'autres mains pourraient se lever. Dans les exposés que vous avez présentés au comité mixte, les Territoires du Nord-Ouest et vous même avez demandé de participer aux réunions futures. N'étant pas investis de la totalité des pouvoirs d'une province, etc . . . , comment concevez-vous votre participation?

M. Penikett: Une formule tout à fait acceptable est celle de l'Accord de 1983 dans lequel on mentionne que le Premier ministre doit nous inviter lorsque nos intérêts sont en jeu. Cela me semble une proposition raisonnable. Pour le moment, j'assiste à la conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie où j'ai l'occasion de faire un exposé de dix minutes à la table, à titre de chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, puis je doit quitter l'assemblée. De toute évidence, la plupart des vrais débats se font à huis clos, loin des caméras. Je pense qu'il était important et nécessaire d'être là, comme nous l'étions aux conférences ministérielles et à la conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones. Je crois qu'on devrait adopter cette formule dans l'avenir.

Le président: En ce qui concerne l'entente du lac Meech, à votre avis, vous auriez dû participer aux débats.

M. Penikett: Oui.

Le président: En tant que participants ou en tant qu'observateurs?

M. Penikett: Vous pouvez nous considérer comme des observateurs, si vous voulez. Je ne revendique pas le droit de vote. Je le souligne. Mais nous aurions dû avoir voix au chapitre lorsqu'il était question de nos intérêts.

[Text]

The Chairman: The question of your admission as a province is a key one. What about the question of possible extension of provinces into your territory, let us say the extension of B.C.? What kind of a provision should there be for your participation in that kind of discussion?

Mr. Penikett: I assume it is an accepted convention in most places in Canada that even if a larger municipality was going to incorporate a neighbouring village the consent of the villagers would be sought. If I can extend that analogy, I consider it basic that if any province had such dreams the wishes of the people who were going to be incorporated or affected would be sought.

I want to say this is ironically the one respect in which the Meech Lake accord may be an improvement on the previous situation. I said unanimity is hard to achieve. I think it would be especially hard to achieve if one province was trying to move its borders north. I think some other province—perhaps not for noble reasons, but who cares—would object.

The Chairman: The Meech Lake accord does not provide for any input from you.

Mr. Penikett: No, but that is a basic problem of the Meech Lake accord. One respect in which the Meech Lake accord is better than the 1982 Act, is that instead of seven provinces getting together to do such a terrible thing, it now requires ten to be able to conspire. I doubt if you could assemble such a conspiracy for such a project.

The Chairman: In your view, does the present Constitution provide for input by Yukoners for any decision to extend any province?

Mr. Penikett: No, it does not.

The Chairman: In the final analysis, Mr. Penikett, we are told that if we propose any amendments or any amendments are made, the whole thing falls apart. Do you believe we should propose amendments?

Mr. Penikett: Yes, I believe you should propose amendments. I do not believe the whole thing will fall apart. If this thing is being done in order to resolve a grievance by a very significant part of the country, you do not solve one problem by creating another. Surely you cannot satisfy someone's rights by hurting someone else's. It seems to me that when you are dealing with the level of constitutions, which ought to be about basic ideas about justice and fairness and so forth, you cannot with a straight face or with any kind of clear mind say in order to solve one problem we are going to create another one here, in order to address one grievance we are going to create another one there, in order to recognize rights of one group of people in the country we are going to take away rights from another group of people. That seems to be an unsatisfactory approach.

[Traduction]

Le président: La question de votre admission en tant que province est prépondérante. Qu'arriverait-il dans le cas d'une extension possible des provinces sur votre territoire, disons l'extension de la Colombie-Britannique? Quel genre de disposition devrait-il exister pour que vous participiez à ce genre de débat?

M. Penikett: Selon l'usage, je suppose qu'à peu près partout au Canada, même si l'on devait annexer un village à une municipalité, on chercherait à obtenir le consentement des villageois. Si je peux utiliser cette analogie, advenant le cas où une province quelconque nourrirait de tels rêves, je considère qu'il est essentiel de tenter d'obtenir l'avis du peuple qui va être touché ou annexé.

Ironiquement parlant, je tiens à mentionner que cette question est l'une pour lesquelles l'entente du lac Meech peut constituer une amélioration par rapport à la situation antérieure. Selon moi, il est difficile d'obtenir l'unanimité. Je pense qu'il serait d'autant plus dur de l'obtenir si une province essayait de repousser ses frontières vers le nord. Selon moi, une autre province s'y opposerait—peut-être pas pour de nobles raisons, mais qui s'en soucie?

Le président: L'entente du lac Meech ne prévoit pour vous aucun rôle.

M. Penikett: Non, mais c'est là un problème fondamental de l'entente du lac Meech. L'une des questions pour lesquelles cette entente constitue une amélioration par rapport à la Loi de 1982, c'est qu'au lieu qu'il faille que sept provinces se réunissent pour accomplir une telle abomination, il en faut maintenant dix pour pouvoir conspirer. J'émet des doutes quant à la possibilité que toutes s'entendent pour comploter un tel projet.

Le président: A votre avis, la Constitution actuelle prévoit-elle que les citoyens du Yukon pourraient participer à la prise d'une décision quelconque quant à l'extension d'une province?

M. Penikett: Non, elle ne le prévoit pas.

Le président: Finalement, monsieur Penikett, on nous dit que si nous proposons des modifications ou si des modifications sont apportées, tout s'écroule. Croyez-vous que nous devrions en proposer?

M. Penikett: Oui, je le crois. Je ne pense pas que tout va s'écrouler, si l'on fait ces modifications en vue d'éliminer un sujet de plainte pour une très grande partie du pays. Vous ne résolvez pas un problème en en créant un autre. Il est un fait certain que vous ne pouvez donner satisfaction à quelqu'un en nuisant à quelqu'un d'autre. Il me semble que lorsqu'on traite d'une constitution, c'est-à-dire d'idées fondamentales sur la justice et l'équité, et ainsi de suite, on ne peut honnêtement ou consciemment dire qu'en vue de résoudre un problème on va en créer un autre ailleurs, qu'en vue d'éliminer un sujet de plainte, on va en créer un autre ailleurs, qu'en vue de reconnaître les droits d'un groupe de citoyens dans un pays, on va retirer des droits à un autre groupe de citoyens. Cette façon de procéder laisse à désirer.

[Text]

We are not asking for a major amendment. I cannot see the change we seek does any harm in any measurable way to Quebec or any other province.

The Chairman: As you know, we are told any change will prevent the accord. You still say we should proceed with the changes.

Mr. Penikett: In my view, that is just an excuse not to deal with the problem that 11 men created in June.

The Chairman: But in the final analysis, that is the fundamental problem legislators are faced with in Ottawa. And you say proceed to make changes.

Mr. Penikett: Yes. I would say to this committee and I would say to the Senate: recommend the changes; put the issue on the table. I am not afraid to make my case. I am sure the Government Leader of the Northwest Territories is not afraid to make the case on behalf of that jurisdiction. Let us have a hearing.

I have to tell you, as I told the joint Senate and Commons committee, the process in Meech Lake is Kafkaesque. Some 11 men in a locked room decided to condemn us to some sort of constitutional limbo. We never even got a hearing. What was the evidence? What was the charge? Where was our defence?

The Chairman: Thank you, Mr. Penikett. Senator Lucier.

Senator Lucier: Mr. Penikett, on page 7 of your brief you say:

Amending a Constitution is a great step for any country. It raises questions of truly national importance that can only be decided by a truly national process. As Canadians, Yukoners want a say in such a process, especially about something directly touching their lives, both today and in the future.

I think that is a great statement. It seems to be related to the Yukoners not having a say in the process. I do not think any Canadians are having much of a say in this process, at least not to this point. I do not know if they will in the future or not. Do you agree with that?

Mr. Penikett: I would say, for reasons that you have just given, senator, we in this community are very grateful that a group of senators have come here to give us a hearing. The joint committee did not and we think that was a mistake. I think as a general rule, to rush to judgment, or to try to jam a decision on a constitutional matter is a mistake. I think people have to feel right about it. They have to feel they have had a say, and especially in an area like this, where we have suffered some injury. I think to have refused to come to hear us on the question is offensive. I want to say we are, as a community, very appreciative of the fact this body has chosen to come and give us a hearing and to hear so many of us.

[Traduction]

Nous ne demandons pas de modifications majeures. Je ne peux pas concevoir que le changement que nous demandons puisse nuire d'une façon quelconque au Québec ou à toute autre province.

Le président: Comme vous le savez, on nous dit que tout changement empêchera la conclusion de l'entente. Vous soutenez quand même que nous devrions procéder à des changements.

M. Penikett: A mon avis, c'est simplement une excuse pour ne pas faire face au problème que 11 hommes ont créé en juin.

Le président: Mais, en définitive, il s'agit du problème fondamental avec lequel les législateurs sont aux prises à Ottawa. Et vous dites que nous devrions effectuer des changements.

M. Penikett: Oui. Je suis prêt à dire à ce comité et je suis prêt à dire au Sénat : recommandez les changements, présentez la question à la table. Je n'ai pas peur de faire valoir mes arguments. Je suis sûr que le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'a pas peur de présenter ses arguments au nom de cette région.

Je dois vous dire, comme je l'ai dit au comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, le processus employé au lac Meech est kafkaïen. Onze hommes, enfermés dans une salle, ont décidé de nous condamner à un séjour dans ce qu'on pourrait appeler les limbes constitutionnelles. Nous n'avons jamais même eu d'audition. Quelle était la preuve? De quoi étions-nous accusés? Où était notre défenseur?

Le président: Merci, monsieur Penikett. Sénateur Lucier.

Le sénateur Lucier: Monsieur Penikett, à la page 7 de votre exposé, vous dites en substance ce qui suit:

Pour n'importe quel pays, la modification d'une constitution est un grand pas. Elle soulève des questions d'importance réellement nationale pour lesquelles on ne peut prendre une décision qu'en vertu d'un processus réellement national. En tant que Canadiens, les citoyens du Yukon veulent avoir leur mot à dire dans le processus, en particulier s'il s'agit d'une décision qui touche directement leur vie actuelle et future.

Je pense que cette déclaration revêt une grande importance. Elle se rapporte au fait que les citoyens du Yukon n'ont pas leur mot à dire dans le processus. Je ne pense pas que les Canadiens peuvent dire ce qu'ils ont à dire dans ce processus, du moins à ce stade. Je ne sais pas s'ils pourront le faire dans l'avenir. Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Penikett: Pour les raisons que vous venez tout juste de donner, Sénateur, je dirais que notre collectivité est très reconnaissante du fait qu'un groupe de sénateurs soient venus nous accorder une audition. Le comité mixte ne l'a pas fait et nous pensons que c'est une erreur. Je pense, en règle générale, que le fait de se dépêcher d'exprimer un jugement ou de prendre une décision concernant une question relative à la Constitution constitue une erreur. Selon moi, les gens ont besoin de sentir qu'ils ont raison. Ils doivent avoir l'impression qu'ils ont eu leur mot à dire, et en particulier dans un domaine comme celui-ci où nous avons subi certains torts. Je considère comme une offense le refus de venir entendre notre avis sur la question. Au nom de ma collectivité, je tiens à mentionner que nous sommes très reconnaissants du fait que vous ayez décidé de

[Text]

Senator Lucier: Thank you.

Mr. Penikett: I think we should give recognition of that.

Senator Lucier: Just one further question if I can, and then I will pass on. One of the things we are continuously dealing with as Yukoners is our right to provincial status, its having been taken away from us, the appointment process and the rest of it. It seems to me one of the things we mention but gloss over is the aboriginal rights issue. Regardless of the clause that says nothing in this agreement abrogates or derogates from the rights of aboriginals, I just do not think in reality that is true. You know perfectly well that very often legislation and constitutional amendments do much more than you thought they were going to do when you put them in.

It seems to me that saying nothing takes away from the rights of the aboriginals in the same breath you say you will need unanimity to even have them heard on an agenda does take away from their rights, and very seriously takes away from their rights. I think they are doomed, as we in the Yukon are never going to get provincial status as long as this accord is in place. Any hopes they have had for any self-government or any meaningful development are going to be virtually impossible for them to achieve. Do you have an opinion on that?

Mr. Penikett: I think the process that ended in the spring of this year was a missed opportunity, and one that will be sadly missed, because I think it will be extremely hard to mount a process like that again, especially now that the rules have changed.

Senator Lucier: Thank you.

The Chairman: Senator Cools.

Senator Cools: I would like to thank you personally for coming here. I would also like to say to you that for us it is equally important that we from the south—and not the east—we from the south come to see the terrain here.

I think the whole country knows that we are in a most awkward position on this issue of Meech Lake. And I think the whole country is aware that the journalists have not been kind to us. I say us, being members of the Senate, and I mean us in particular being Liberal members of the Senate. I think the fact that you are making these statements to us, to my mind, gives us great encouragement.

Now all of us, every single one of us, I think—Liberals, Tories, senators and non-senators—have a lot of concerns about this document. There is a part of me which says that if it is so fragile, then something has to be wrong with it. If it can unravel so easily, then perhaps it should be unravelled. I am not certain. I am prepared to let the universe unfold. But one of the things that impacts upon me very, very fiercely at all times is that every time I read this document, I am struck that

[Traduction]

venir nous accorder une audition et écouter un si grand nombre d'entre nous.

Le sénateur Lucier: Merci.

M. Penikett: Je pense que nous devons reconnaître ce fait.

Le sénateur Lucier: Juste une autre question, si je puis me permettre, puis je passerai la parole à quelqu'un d'autre. L'un de nos sujets constants de discussion, en tant que citoyens du Yukon, est notre droit au statut de province; il nous a été retiré, le processus de nomination et ce qui s'ensuit. Il me semble que l'une des questions que nous avons mentionnées, mais sur laquelle nous avons glissé, est celle des droits des autochtones. Bien qu'il existe une disposition selon laquelle cette entente n'abolit ou me diminue d'aucune façon les droits des autochtones, je ne pense pas qu'en réalité ce soit vrai. Vous savez parfaitement bien que, très souvent, les lois et les modifications apportées à la constitution ont beaucoup plus de répercussions que vous ne pensiez qu'elles n'en auraient au moment où vous les avez adoptées.

D'après moi, le fait de dire que les droits des autochtones ne seront pas touchés et, du même souffle, qu'il faudra obtenir l'unanimité pour les inscrire à un ordre du jour et en débattre est en fait une atteinte à leurs droits, une grave atteinte. Je pense qu'ils sont condamnés, tout comme nous au Yukon n'allons jamais obtenir le statut de province aussi longtemps que cette entente sera en vigueur. Il leur sera presque impossible de réaliser leurs espoirs quant à une autonomie quelconque ou à tout progrès valable. Avez-vous une opinion sur la question?

M. Penikett: Je pense que le processus qui a pris fin au printemps de cette année était une occasion dont on n'a pas su profiter, et nous le regretterons parce que, selon moi, il sera extrêmement difficile de remettre sur pied un processus comme celui-ci, en particulier maintenant que les règles ont changé.

Le sénateur Lucier: Merci.

Le président: Sénatrice Cools.

Le sénateur Cools: J'aimerais vous remercier personnellement d'être venu. J'aimerais également vous dire que, pour nous, il est tout aussi important que nous, qui venons du sud—et non pas de l'est—que nous qui venons du sud soyons venus sur place.

Je pense que tout le pays sait que nous nous trouvons dans une situation des plus délicate quant à cette question de l'entente du lac Meech. Je crois aussi que tout le pays sait que les journalistes n'ont pas été tendres avec nous. Je parle de nous, en tant que membres du Sénat, et je parle de nous en particulier en tant que membres libéraux du Sénat. À mon avis, ces déclarations que vous nous faites nous sont d'un grand appui.

À présent, nous tous, chacun d'entre nous—libéraux, conservateurs, sénateurs et non-sénateurs—sommes très inquiets à l'égard de ce document. Je me dis, d'une part, que s'il est si fragile, il y a donc quelque chose qui cloche. Si on peut le démolir si facilement, alors peut-être faudrait-il le démolir. Je n'en suis pas certaine. Qu'on m'explique le mystère. Cependant, une chose me frappe vivement à tout moment. En effet, chaque fois que je lis ce document, je suis étonnée qu'il ressem-

[Text]

this document sounds very much like a bureaucratic document rather than a constitution. Because a constitution, after all, is a statement of the political will and intention of a nation. For example, when I say a bureaucratic document, the section about appointments to the Senate says that where a vacancy occurs in the Senate, "the government of the province to which the vacancy relates"—not the Parliament, the government—"may . . . submit to the Queen's Privy Council", not to the Governor General but to the Queen's Privy Council, "the names of persons who may be summoned to the Senate". Well, it seems to me that every person in every province who is over 30 years of age and owns \$4,000 worth of property may be summoned to the Senate.

The point I am driving at is very, very complex, because I have the feeling that very gently and very quietly, the entire Constitution of this country is being rewritten before our very eyes, and without our own consent.

The question I would like to put to you is . . . You are sort of an aspirant premier. At the same time, we are very concerned that the ability of the territories now to become provinces has been, if not curtailed, certainly retarded—certainly retarded. It is said, and I am one of them who believes it, that this accord is having the effect of creating a new government, called a government of First Ministers. My question to you is would you comment on that section of the accord which in point of fact says that a constitutional conference of First Ministers must be convened at least? It specifies that this must be done least once a year. Could you comment on that?

Mr. Penikett: Senator Forsey, appearing before the joint committee, made something like your point about the language with regard to the appointment of senators.

On the question of the language generally, I am not a lawyer; I am a sometime scribbler. I was reminded recently when I was in Juneau, where the Americans had their Constitution on display, how their Constitution seems to sing while ours just talks. Our language is nowhere near as inspiring as theirs.

The only thing I can say about the new form of government, this executive federalism, the annual First Ministers conference of the Constitution, is that though I recognize the necessity for First Ministers to get together, I am a little concerned about embedding this notion in the Constitution. It has the potential for becoming some kind of super-parliamentary body.

Given the traditions of party discipline in this country, and given the fact that from time to time we have some peculiar alignments, you could have all sorts of basic changes in the country without any real debate in legislatures, without any kind of public input, and without any adequate opportunity to lobby.

If Meech Lake is any precedent, the First Ministers can make a decision and then push it through the legislatures. Some of the legislatures, I understand, are not even having

[Traduction]

ble beaucoup plus à un document bureaucratique qu'à une constitution; parce que, après tout, une constitution est un énoncé de la volonté et des intentions politiques d'une nation. Par exemple, lorsque je parle de document bureaucratique, dans la section qui porte sur les nominations au Sénat, on dit qu'en cas de vacance au Sénat, «le gouvernement de la province à représenter»—non pas le Parlement, le gouvernement—«peut proposer au Conseil privé de la Reine . . . », non pas au Gouverneur général mais au Conseil privé de la Reine, «des personnes susceptibles d'être nommées au siège vacant». Eh bien, il me semble que tous les citoyens de toutes les provinces qui ont plus de 30 ans et qui ont des biens d'une valeur de 4 000 \$ peuvent être nommés au Sénat.

La question que je veux faire comprendre est très, très complexe, parce que j'ai l'impression que tout doucement et tranquillement on est en train de reformuler toute la Constitution de ce pays devant nos yeux et sans notre consentement.

La question que j'aimerais vous poser . . . Vous êtes en quelque sorte un aspirant au poste de premier ministre. En même temps, nous nous préoccupons beaucoup du fait que la possibilité que les territoires deviennent des provinces a été sinon limitée, du moins retardée sans aucun doute. On dit, et je le crois, que cette entente a pour effet de créer un nouveau gouvernement, qui sera un gouvernement de premiers ministres. Voici la question que je vous pose: avez-vous des commentaires à faire au sujet de cette section de l'entente selon laquelle en fin de compte une conférence constitutionnelle des premiers ministres doit être convoquée, à tout le moins? Il est précisé que cette convocation doit se faire au moins une fois par an. Pourriez-vous faire des commentaires à cet effet?

M. Penikett: Le sénateur Forsey, qui a témoigné devant le comité mixte, a fait une remarque similaire à la vôtre au sujet de la formulation employée pour parler de la nomination des sénateurs.

Quant à la formulation de façon générale, je ne suis pas avocat; je suis parfois un plumitif. Récemment, lorsque j'étais à Juneau, où les Américains faisaient parade de leur Constitution, on m'a rappelé à quel point leur Constitution est musicale, alors que la nôtre n'est qu'une suite de mots. Notre texte est loin d'être aussi inspirant que le leur.

La seule chose que je peux dire sur cette nouvelle forme de gouvernement, ce fédéralisme exécutif, la conférence annuelle des premiers ministres sur la Constitution, c'est que bien que je reconnaisse la nécessité pour les premiers ministres de se réunir, je suis peu intéressé à ce que cette notion soit incluse dans la Constitution. Cette conférence pourrait devenir en quelque sorte un superparlement.

Étant donné que, dans ce pays, il existe une tradition de discipline de parti et étant donné le fait que de temps en temps des alliances curieuses se forment, toutes sortes de changements fondamentaux pourraient être apportés dans le pays sans qu'il y ait de débat réel dans les législatures, sans que le public ne soit consulté et sans qu'on ait l'occasion de faire pression.

Si l'entente du lac Meech constitue un précédent, les premiers ministres peuvent prendre une décision, puis la faire accepter à la hâte dans les législatures. D'après ce que je vois,

[Text]

hearings. This raises some questions in my mind about the role of legislatures and the future role of parliaments. I may be too apprehensive on the point, but I have to confess to being personally troubled over it. I am not speaking for my government; I am speaking personally. That is all I can say.

Senator Macquarrie: While all of this is deplorable in my mind, I do not think it historically sound to say that Meech Lake is the beginning of the precedent. It has been going on for years. In fact, they bitched terribly in 1867 when they did not have plebiscites and elections in the Maritimes to negotiate what most of the people thought was a raw deal. You come into the House of Commons and are told that this was agreed on five days ago. But what in the name of goodness could we do if it was not? This is what troubles me.

The Chairman: Mr. Penikett, thank you very much for your presentation.

We will now proceed with the third witness, Mr. Jim McLachlan. Good morning, Mr. McLachlan. Thank you very much for appearing before us. Mr. McLachlan is the acting leader of the Yukon Liberal Party and I believe has a written brief. Is that correct? If they have been distributed to the member, then we would ask you to proceed please.

Mr. Jim McLachlan (Acting Leader, Yukon Liberal Party): Senators, I would like to thank you for coming so far to hear northerners' views on the 1987 Constitutional Accord. I would also like to offer a special thank you to our own senator, Senator Paul Lucier, for doing so much to make these hearings possible.

Senator Lucier, you have served the Yukon in many capacities for many years. You have made my party proud by consistently showing what it takes to be a loyal Canadian first, a very proud Yukoner second, and a good Liberal third. Again, I thank you for all you have done, Senator Lucier, and I thank all senators for giving Yukoners the opportunity to have a voice on this extremely important issue.

On April 30, Canada's First Ministers met at Meech Lake, Quebec, to draw up constitutional change which would bring about Quebec's full membership in Canada's Constitution. The result was a document called the Meech Lake accord. Among other things, the accord will require the unanimous consent of the existing provinces for admission of any new provinces. This amendment would make Yukon's chances of one day achieving provincial status almost impossible and certainly very, very difficult.

The accord also gives every province in Canada the power to put names forward for appointment to Canada's Senate and the Supreme Court of Canada. The Yukon and Northwest Territories have no similar right to put names forward. In short, the proposed constitutional changes we refer to as the Meech Lake accord are unfair to all northerners. Yukoners

[Traduction]

certaines législatures ne prévoient même pas d'auditions, ce qui me fait m'interroger sur le rôle des législatures et le rôle futur des parlements. J'ai peut-être trop d'appréhensions à ce sujet, mais je dois admettre que je m'en inquiète à titre personnel. Je ne parle pas au nom de mon gouvernement; je parle en mon nom personnel. C'est tout ce que je peux dire.

Le sénateur Macquarrie: Bien que tout ceci soit déplorable, à mon sens, je ne pense pas que, sur le plan historique, l'entente du lac Meech marque le début d'un précédent. La situation existe depuis des années. En fait, ils ont beaucoup rôlé en 1867, alors qu'il n'y a pas eu de plébiscites ni d'élections dans les Maritimes pour négocier ce que la plupart des gens considéraient comme un sale coup. Vous arrivez à la Chambre des communes et on vous dit qu'un accord est intervenu il y a cinq jours. Mais, pour l'amour de Dieu, que pourrions-nous faire s'il n'y avait pas eu d'entente? C'est ce qui me préoccupe.

Le président: Monsieur Penikett, merci beaucoup pour votre exposé.

Nous allons maintenant passer au troisième témoin, M. Jim McLachlan. Bonjour monsieur McLachlan. Merci de venir nous apporter votre témoignage. M. McLachlan est le chef intérimaire du Parti libéral du Yukon et je crois qu'il a rédigé un mémoire. Est-ce exact? Si le document a été distribué aux membres, alors je vous prierais de commencer, s'il vous plaît.

M. Jim McLachlan, chef intérimaire du Parti libéral du Yukon: Sénateurs et sénatrices, j'aimerais vous remercier d'être venus si loin pour écouter les points de vue des citoyens des territoires du Nord sur l'Accord constitutionnel de 1987. J'aimerais également remercier particulièrement notre propre sénateur, le sénateur Paul Lucier, pour avoir déployé tant d'efforts pour que ces auditions aient lieu.

Sénateur Lucier, vous avez servi le Yukon à de nombreux titres pendant de nombreuses années. Vous avez fait la fierté de mon parti en démontrant de façon logique ce qu'il faut pour être, premièrement, un Canadien loyal, deuxièmement, un citoyen du Yukon fier de l'être et, troisièmement, un bon Libéral. Encore une fois, je vous remercie de tout ce que vous avez fait, sénateur Lucier, et je remercie tous les sénateurs de donner l'occasion au peuple du Yukon d'exprimer ses idées sur cette question extrêmement importante.

Le 30 avril, les premiers ministres du Canada se sont réunis au lac Meech, au Québec, afin de rédiger une modification constitutionnelle qui permettrait au Québec de devenir membre à part entière au sein de la Constitution canadienne. Le résultat fut un document qu'on a appelé l'Accord du lac Meech. Entre autres choses, cette entente nécessitera l'accord unanime de toutes les provinces pour admettre de nouvelles provinces. D'après cette modification, le Yukon a presque aucune chance, sinon vraiment très peu, d'obtenir un jour le statut de province.

L'entente confère également à chaque province du Canada le pouvoir de proposer des personnes en vue de leur nomination au Sénat du Canada et à la Cour suprême du Canada. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas de droit similaire. En bref, les modifications constitutionnelles proposées, connues sous le nom d'Accord du lac Meech, sont injustes

[Text]

have become second-class Canadians when it comes to our Constitution.

Brian Mulroney, when first elected Prime Minister, promised to usher in a period of consultation, co-operation and harmony when it came to federal-provincial relations. To a certain extent it has been achieved. It is no mean feat to bring about unanimous consent of the 10 provincial premiers for a set of constitutional changes as important and far reaching as those contained in the Meech Lake accord. The Yukon Liberal Party, although we strongly disagree with the accord itself, applaud Mr. Mulroney for that achievement.

However, the fact remains that the north was not invited to attend the Meech Lake meeting, nor was the north consulted about the constitutional changes, even though some of them directly affected the two Territories. Furthermore, the federal government has been obstructionist and has refused to co-operate with the Territories since the accord was made public. Mr. Mulroney has not ushered in a period of consultation, co-operation and harmony; the government has not consulted nor cooperated with the north and the result has been disharmony.

During the 1982 patriation of Canada's Constitution, Prime Minister Pierre Trudeau likened the patriation to a situation where a grown child who had lived away from his childhood home for a good many years was returning home one last time. To signify that this was indeed the final break with his parents and his childhood home, all the individual's remaining personal belongings were being removed. These belongings, the Constitution, had been left for all those years in the parents' home as a type of security blanket. As long as the grown child left a few of his belongings in his childhood home, the option of one day returning to the protection of the family home was left open. The patriation of our Constitution was likened to that final return home when every belonging is taken from the closet, packed in a suitcase and taken away to a new home, never to return. The process of growing up and becoming a truly independent adult was only then complete for Canada.

Senators, I would like to borrow that descriptive analogy and apply it to what is being done to northerners. I hope it will help you understand the feeling of the frustrations we feel over the Meech Lake accord. Imagine a great and caring home, Canada, where only two of twelve children still live at home with their parents. The other children, being older, have chosen to live away from their parents. These two remaining children, adolescents, are just beginning to dream of where they will go and what they will do after they leave the protection of the parents' home. These two children are just beginning to imagine a life without the guidance of their parents. Late one night while the two children sleep, the parents convene a meeting with all the older children. When the two children wake the next morning, they find they have been locked in their rooms.

[Traduction]

pour tous les citoyens des territoires du Nord. Dans le contexte de la Constitution, les citoyens du Yukon sont devenus des Canadiens de seconde classe.

Lorsque Brian Mulroney a été élu premier ministre, il a promis d'inaugurer une nouvelle époque de consultation, de collaboration et d'harmonie dans les relations fédérales-provinciales. Dans une certaine mesure, la promesse a été tenue. Ça n'a pas été un mince exploit que d'obtenir l'unanimité des 10 premiers ministres provinciaux sur des modifications aussi importantes et d'une telle portée que celles qui sont énoncées dans l'Accord du lac Meech. Bien que nous nous opposions vivement à l'entente proprement dite, nous, les membres du Parti libéral du Yukon, félicitons M. Mulroney pour cette réalisation.

Toutefois, le fait demeure que les territoires du Nord n'ont pas été invités à assister à la Conférence du lac Meech, ni consultés au sujet des modifications constitutionnelles, bien que certaines d'entre elles touchent directement les deux Territoires. De plus, le gouvernement fédéral a pratiqué l'obstruction et a refusé de collaborer avec les Territoires depuis que l'entente a été rendue publique. M. Mulroney n'a pas inauguré une époque de consultation, de collaboration et d'harmonie; le gouvernement n'a pas consulté les territoires du Nord et n'a pas non plus collaboré avec eux. Le désaccord en a résulté.

Pendant le rapatriement de la Constitution canadienne, en 1982, le premier ministre Pierre Trudeau a comparé le rapatriement à la situation d'un enfant qui aurait grandi, qui aurait vécu de nombreuses années loin de la maison de son enfance et qui y reviendrait une dernière fois. Pour bien faire comprendre qu'il allait briser définitivement les liens avec ses parents et la maison de son enfance, il allait emporter tous ses effets personnels. Il avait laissé ses effets personnels, la Constitution, pendant toutes ces années dans la maison de ses parents, un peu par besoin de sécurité. Tant que l'enfant adulte laisserait quelques-uns de ses effets personnels chez ses parents, la possibilité qu'il revienne un jour chercher la protection familiale demeurait. Le rapatriement de notre Constitution était comparé à ce dernier retour chez les parents, lorsqu'on sort tous nos effets personnels des placards, qu'on les range dans une valise et qu'on les emporte dans une nouvelle maison pour ne plus jamais revenir. C'est à ce moment-là que le Canada avait terminé sa croissance et était devenu un adulte véritablement autonome.

Sénateurs, j'aimerais emprunter cette analogie descriptive et l'appliquer à ce que l'on fait aux gens du Nord. J'espère qu'elle vous aidera à comprendre le sentiment de frustration que nous ressentons à propos de l'accord du lac Meech. Imaginez une maison à la fois grande et chaleureuse, en l'occurrence le Canada, où deux enfants seulement sur douze demeurent encore avec leurs parents. Les autres enfants, plus âgés, ont choisi de ne plus habiter chez leurs parents. Les deux plus jeunes, qui sont parvenus à l'adolescence, commencent à peine à rêver à l'endroit où ils iront et à ce qu'ils feront, une fois qu'ils auront quitté le foyer familial. Ces deux enfants commencent à peine à imaginer la vie qu'ils mèneront sans la conduite de leurs parents. Un soir, à une heure avancée, alors que les deux enfants dormaient, les parents, tiennent une réunion avec les autres plus âgés. À leur réveil, le lendemain, les deux plus jeunes constatent qu'on les a enfermés dans leurs chambres.

[Text]

When the children protest in a mature manner that they have been treated unfairly and that the parents' actions run contrary to all the principles of fairness and justice, the parents simply state that an agreement was reached between them and the 10 older children which they will not dare attempt to change for fear of upsetting the older children and losing their support for the agreement. When the two children protest that the agreement was reached without their consultation, silence is all that is returned to them for an answer.

Senators, the bitter memory of how these two young adults, the two territories, were treated during this critical period in their development will scar the relationship the children have with their parents for a long time to come. The territories' sense of being mistreated and the bitterness which is its result will not soon be forgotten. Let there be no doubt that the children will continue to grow and develop. The question is simply will we do it with the co-operation and support of the federal government or will we take and do what we want and say to hell with maintaining a good relationship with the federal government?

We in the Yukon Liberal Party hold the federal government responsible for the grave injustice perpetrated on the north. The federal government not only failed to represent the interests of the northern territories at Meech Lake, but also sat by and watched while our democratic interests were trampled upon. It seems to us in the north that the federal government has forgotten Canada is not only made up of ten provinces, but it also has two northern territories.

Senators, any democratic state which considers itself a fair and just nation must ultimately be judged by how it treats its less powerful minorities. I daresay that if the Meech Lake accord is taken as an example, Canada comes out looking very poorly.

The greatest threat to any democracy inevitably comes from within that democracy. The ancient Roman republic was not destroyed by invading hordes from the north; it collapsed from within as its democratic values were given up. The greatest threat to Canada at this time is not to be found in the form of a communist military machine and its solution will not be found in expensive nuclear submarines or other military hardware. The greatest single threat to the Canada we all know and love can be found in the precedent of the Meech Lake accord.

The accord was an attempt at a political *fait accompli*. A *fait accompli* as defined by *The Concise Oxford Dictionary* is a thing done and no longer worth arguing about. When 11 men sat down in a closed room during the dead of night and changed the face of the nation, it was an attempt at a political *fait accompli*. The 11 men came out of their seclusion and announced to the country that they had made history by creating what they called the Meech Lake accord. The men pointed out that the accord would soon be legally ratified by their respective legislative assemblies. That the accord might not be

[Traduction]

Lorsque les enfants protestent raisonnablement en alléguant qu'ils ont été injustement traités et que les décisions de leurs parents sont contraires à tous les principes de justice, ces derniers répondent simplement qu'ils ont passé une entente avec les dix enfants plus âgés et qu'ils n'osent pas la remettre en question de peur de les indisposer et de perdre leur appui. Lorsque les deux plus jeunes font valoir qu'on a conclu l'entente sans les consulter, ils n'ont pour toute réponse que le silence de leurs parents.

Sénateurs, le souvenir amer de la façon dont ces deux jeunes adultes, en l'occurrence les deux territoires, furent traités durant cette période critique de leur développement marquera pendant longtemps les rapports que les enfants entretiendront avec leurs parents. Le sentiment d'avoir été laissé pour compte et l'amertume qui en découle ne seront pas de si tôt oubliés par les territoires. Il n'y a pas de doute que les enfants continueront de grandir et de se développer. Mais, on se demande si nous le ferons avec la collaboration et le soutien du gouvernement fédéral ou encore si nous prendrons et dirons ce que nous voulons, en envoyant au diable les bonnes relations avec le gouvernement fédéral.

Nous qui sommes membres du Parti libéral du Yukon tenons le gouvernement fédéral responsable de la grave injustice dont le Nord a été victime. Non seulement le gouvernement fédéral n'a pas réussi à représenter les intérêts des Territoires du Nord au lac Meech, mais encore il n'a rien fait alors que nos droits étaient bafoués. Il nous semble à nous, résidents du Nord, que le gouvernement fédéral a oublié que le Canada ne se compose pas seulement de dix provinces, mais qu'il compte également deux territoires.

Sénateurs, un état démocratique et respectueux des principes d'équité et de justice est jugé par la façon dont il traite ses minorités moins fortes. J'ose dire que le Canada fait bien piètre figure en la matière, à en juger par l'accord du lac Meech.

La plus grande menace pour une démocratie quelconque vient inévitablement de ses propres rangs. La Rome ancienne n'a pas été détruite par des hordes d'envahisseurs en provenance du Nord. Elle s'est écroulée de l'intérieur, car ses valeurs démocratiques étaient foulées aux pieds. Actuellement, la plus grande menace pour le Canada ne vient pas de la puissance de la machine militaire des pays communistes, et la solution au problème ne réside pas dans l'acquisition de sous-marins nucléaires dispendieux ou d'autres engins militaires. La plus grande menace pour le Canada tel que nous le connaissons et aimons tous, réside dans le précédent créé par l'accord du lac Meech.

Cet accord visait politiquement à mettre les gens devant un fait accompli. Comme le définit le dictionnaire, un fait accompli est une chose faite dont il n'y a plus lieu de discuter. Lorsque 11 hommes se sont enfermés dans une pièce au coeur de la nuit et ont changé le visage du pays, cela visait politiquement à mettre les gens devant un fait accompli. Les 11 hommes sont sortis de leur isolement et ont annoncé au pays qu'ils avaient fait l'histoire en créant ce qu'ils ont appelé l'accord du lac Meech. Ils ont fait remarquer que l'accord serait ratifié sous peu par leurs assemblées législatives respectives. En outre, il ne

[Text]

ratified very likely never even crossed their minds. The 11 men praised the accord as a wonderful achievement of great democracy. They added that while they wanted Canadians to express their opinions of the new accord, no changes or delays of any type would be possible. The 11 men had achieved what they thought was a political *fait accompli*.

Senators, I think the Lord that people like yourselves from all across Canada spoke up and insisted that democratic debate be given a chance. The political *fait accompli* is a cancer that can kill our democratic values. Without meaningful open debate and criticism, no democracy can survive. The method by which the Meech Lake agreement was reached and is now being ratified runs contrary to this country's democratic values.

To emphasize the ridiculousness of the situation, I want to turn now to a situation that is very dear to the committee, or at least some members on this committee. For example, the Yukon Liberal Party supports the position that the Canadian Senate should be elected directly by the people of Canada. An appointed Senate no longer meets the needs of the Canadian federation. An elected Senate is the only kind of Senate that can adequately fill what we think should be its principal role, the role of regional representation.

We propose a Senate that is different in composition and function from both the House of Commons and the present Senate. We would like to see a second chamber designed specifically by its distribution of seats, by the way it is elected, and by the power it exercises to represent the sometimes diverse interests of the provinces and territories of the people of Canada in federal legislation and federal policies. In fulfilling that role, an elected Senate would strengthen the authority of Parliament to act and to speak on behalf of Canadians in all parts of the country.

Only a politically strong second chamber can dispute, when necessary, the decisions taken by a government that is supported by the House of Commons. Therefore only an elected Senate can satisfy the original intent of the Fathers of Confederation: the provision of a chamber that would balance judiciously the power of the Commons, which is based on representation by population, by safeguarding the legitimate interests of the people of the less populous provinces and territories.

The movement for Senate reform is one that is growing and gaining momentum daily. Its support is broadest in the West, but politicians and citizens in other regions, particularly the Maritimes, are now beginning to see Senate reform as the only solution to a federal system weighted in favour of the parliamentary majority in central Canada and unfair to the rest of the nation. At least seven present and former premiers have joined the call for some type of Senate reform; they are Bennett and Vander Zalm of British Columbia, Loughheed and Getty of Alberta, Doug Campbell and Sterling Lyon of Manitoba, former Premier Lee of P.E.I., and Liberal leaders Carstairs and Taylor in Manitoba and Alberta.

[Traduction]

leur est probablement même jamais venu à l'idée que l'accord pourrait ne pas être approuvé. Les 11 hommes ont loué l'accord en le présentant comme un haut fait en matière de démocratie. Bien que désireux d'avoir l'opinion des Canadiens sur le nouvel accord, les 11 premiers ministres ont déclaré, toutefois, qu'ils n'y apporteraient aucun changement ni ne toléreraient aucun retard à sa ratification. Les 11 hommes avaient réussi ce qui, à leurs yeux, constituait un fait accompli sur le plan politique.

Honorables sénatrices et sénateurs, je remercie le Seigneur qui a permis que des gens comme vous, venant de tout le Canada, se soient exprimés et aient insisté pour qu'un débat démocratique ait lieu. Le «fait accompli» politique est un cancer qui peut tuer nos valeurs démocratiques. Sans un débat et une critique francs et valables, aucune démocratie ne peut survivre. La méthode utilisée pour conclure et ratifier l'accord du lac Meech est contraire aux valeurs démocratiques de ce pays.

Pour mieux souligner le ridicule de la situation, je vais maintenant aborder un sujet qui tient à cœur au comité, ou du moins à certains de ses membres. Par exemple, le parti libéral du Yukon soutient que le Sénat canadien devrait être élu directement par la population canadienne. Un Sénat nommé ne répond plus aux besoins de la fédération canadienne. Un Sénat élu est le seul type de sénat qui puisse remplir adéquatement ce que nous estimons être son rôle principal, c'est-à-dire la représentation des régions.

Nous proposons un sénat dont la composition et les fonctions seraient différentes de celles de la Chambre des communes et du Sénat actuel. Nous souhaitons la constitution d'une seconde Chambre qui, par la répartition des sièges, le mode d'élection de ses membres et le mandat dont elle serait investie, représenterait les intérêts parfois divers des provinces, des territoires et du peuple canadien dans la législation et les politiques fédérales. En jouant ce rôle, un sénat élu renforcerait le mandat du Parlement de représenter et d'être le porte-parole de tous les Canadiens.

Seule une seconde chambre politiquement forte peut, s'il le faut, contester les décisions prises par un gouvernement qui est appuyé par la Chambre des communes. Par conséquent, seul un sénat élu peut satisfaire l'intention première des Pères de la Confédération : être une chambre qui équilibre judicieusement le pouvoir des Communes, qui représente la population, en protégeant les intérêts légitimes des habitants des provinces et des territoires moins peuplés.

Le mouvement en faveur de la réforme du Sénat croît chaque jour en force et en nombre de partisans. C'est dans l'Ouest qu'il est le plus répandu, mais dans les autres régions, et en particulier dans les Maritimes, les politiciens et les citoyens commencent à considérer la réforme du Sénat comme étant la seule solution pour corriger un système fédéral qui représente davantage la majorité parlementaire du centre du Canada au détriment du reste de la nation. Au moins sept anciens ou actuels premiers ministres des provinces ont répondu à l'appel pour une certaine réforme du Sénat; ce sont MM. Bennett et Vander Zalm de la Colombie-Britannique, Loughheed et Getty de l'Alberta, Doug Campbell et Sterling Lyon du Manitoba,

[Text]

The federal Liberal Party also supports the move toward Senate reform. Our party believes an elected Senate would offer the north a voice through which our interests could be better represented than they are presently. The present practice of federal-provincial deal-making is one that continually shuts out the north. If the practice is continued, we will slowly but surely be cast adrift from the rest of Canada.

At Meech Lake last spring the First Ministers decided that the next official First Ministers conference will be used to discuss different proposals for Senate reform. Unfortunately, the Meech Lake agreement also changes the process by which any Senate reform proposal must be ratified. Now any change to the Senate requires the consent of two-thirds of the provinces, with 50% of the population.

The Meech Lake accord proposes that any proposal for reform of the Senate be ratified by all 10 of the provinces. I am sad to say this requirement will probably kill any chance of Senate reform, just as it will kill any chance of Yukon becoming a province some day. I am afraid if the Meech Lake accord becomes constitutional law, the Senate will never become the democratic and representative body it holds the promise of becoming.

There are two other issues I would like to address. The first one has to do with women's rights. There are a great many women across Canada who feel the Meech Lake accord will impair or damage already existing rights, rights they have had recognized. On the other hand, there are strong arguments to show that the Meech Lake accord will not infringe on women's rights. I am not a constitutional lawyer. I do not feel qualified to make a decision on this issue one way or another. However, I do see an easy solution to the controversy. At present, an amendment to the accord, which would remove any doubts as to whether or not women's rights are being infringed upon, is before the House of Commons. This amendment, if accepted by the government, would clear up any problem over women's rights, whether one might exist or not. We hope the members of the House will accept the amendment.

The second issue I would like to address is the one of aboriginal rights in Canada. It is my party's opinion that if the Meech Lake accord becomes law, any possibility of meaningful political development for the aboriginal people of this country will die. Aboriginal self-government will be dead. The eleven men who burned the midnight oil on April 30 will have killed it. Again, the unanimity clause is the one weapon they have used.

Senators, it is my firm belief that if the country's political leaders who live south of the 60th parallel ratify the Meech Lake accord without substantial changes, the losers will be not

[Traduction]

Lee ancien Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard et les chefs libéraux Carstairs et Taylor du Manitoba et de l'Alberta.

Le parti libéral fédéral appuie également le mouvement en faveur d'une réforme du Sénat. Notre parti estime qu'un Sénat élu offrirait au Nord une voix par laquelle nos intérêts pourraient être mieux représentés qu'ils ne le sont actuellement. La pratique actuelle d'accords négociés entre le gouvernement fédéral et les provinces a pour effet de tenir le Nord continuellement à l'écart. Si cette pratique se poursuit, nous serons lentement mais sûrement abandonnés du reste du Canada.

Au printemps dernier, à la rencontre du Lac Meech, les Premiers ministres ont décidé qu'à la prochaine conférence officielle des Premiers ministres, ils discuteraient de différentes propositions de réforme du Sénat. Malheureusement, l'accord du Lac Meech change également le processus de ratification de toute proposition de réforme du Sénat. Actuellement, tout changement apporté au Sénat nécessite le consentement des deux-tiers des provinces représentant 50 p. 100 de la population totale.

Selon l'accord du Lac Meech, toute proposition de réforme du Sénat doit être ratifiée par les 10 provinces. J'ai le regret d'affirmer que cette condition aura pour effet de réduire à néant toute possibilité de réforme du Sénat, tout comme elle réduira à néant les chances du Yukon de devenir un jour une province. Je crains qu'advenant que l'accord du Lac Meech entre en vigueur, le Sénat ne devienne jamais l'organisme démocratique et représentatif qu'il pourrait être.

Il y a deux autres sujets que j'aimerais aborder. Le premier a trait aux droits des femmes. De très nombreuses femmes dans tout le Canada estiment que l'accord du Lac Meech portera atteinte à leurs droits actuels, droits qui leur ont été reconnus. En revanche, certains ont présenté des arguments très convaincants pour démontrer que l'accord du Lac Meech ne portera pas atteinte aux droits des femmes. Je ne suis pas un expert en droit constitutionnel. Je ne me sens pas qualifié pour prendre une décision sur cette question d'une façon ou d'une autre. Par contre, je vois réellement une solution facile à la controverse. Actuellement, une modification à l'accord, qui permettrait de lever les doutes au sujet du préjudice que l'accord porterait aux droits des femmes, est devant la Chambre des communes. Si cette modification est approuvée par le gouvernement, elle permettra de résoudre tout problème à l'égard des droits des femmes, que ces problèmes existent ou pas. Nous espérons que les députés accepteront la modification en question.

Le second point que j'aimerais soulever est celui des droits des autochtones au Canada. Mon parti est d'avis que si l'accord du Lac Meech entre en vigueur, toute possibilité d'évolution politique valable pour les autochtones du pays s'évanouira. L'autonomie des autochtones deviendra lettre morte. Les onze hommes qui ont travaillé tard dans la nuit du 30 avril l'auront étouffée. Une fois de plus, la clause de l'unanimité est l'arme dont ils se sont servis.

Honorables sénatrices et sénateurs, je suis fermement convaincu que si les chefs politiques du pays qui demeurent au sud du soixantième parallèle ratifient l'accord du Lac Meech sans lui apporter des changements en profondeur, les perdants ne

[Text]

only northerners, natives and possibly women, but also all Canadians. Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Mr. McLachlan. I will go to my list of questioners; the first on the list is Senator Fairbairn, who will be followed by Senator Lucier.

Senator Fairbairn: Thank you for your presentation, which certainly puts it in language that all Canadians can understand. You spoke of Senate reform. I think I would agree with you: if one equates the word "reform" with "election", then we have taken a rather large step backward by the unanimity clause in the accord. However, at least Senate reform is on an agenda for discussion. Neither the northern issues nor the aboriginal issues have been put on the agenda. All of the questions we ask here are in a sense hypothetical. In terms of national importance, do you believe those issues, the north... ? It is hard to talk about the north without talking about the aboriginal issue because it is so intertwined in this part of Canada. Should those issues not be in front of Senate reform on an agenda of constitutional discussion that should be left there until those issues are settled?

Mr. McLachlan: Yes, I believe they certainly should be on the agenda for discussion at the next constitutional conference, whenever it takes place. Depending upon what happens with the Meech Lake accord and what devolves by the time this conference is convened in 1988, I would venture to guess that the issues of Canada's aboriginal people, Senate reform, and where we are going in NWT and Yukon may become more of an inflammatory and explosive issue by the time the conference is convened.

To answer your question directly, yes, I believe they should be on. This is not to say Senate reform should be pushed back or not discussed or put on the back burner. My whole point in raising this issue was simply that, because of the unanimity clause, I believe each of the ten premiers will have a special case, a special axe to grind, a special condition for their particular Senate position from their provinces.

I really have problems in believing that unanimity can be achieved on this one. We were moving towards a more definitive position with the committee report on Senate reform. We were moving ahead to something that looked like it had promise. I really fear that the Meech Lake accord now will—maybe "trample" is too strong a word—shove it backwards, out of the way, off to the side for the time being.

Senator Fairbairn: Or perhaps take the initiative away in that the provinces may now in effect appoint their own. This may have appeal in some parts of the country other than the west. The west would not.

On your concern on the women's issue, this of course became particularly pronounced after June 2 when article 16 was added to the Meech Lake accord sort of saying, whoops, we forget to mention aboriginal people, multiculturalism; we

[Traduction]

seront pas seulement la population du Grand Nord, les autochtones et éventuellement les femmes mais aussi tous les Canadiens. Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie beaucoup M. McLachlan. Je dois maintenant consulter ma liste de questionneurs; le premier sur la liste est le sénateur Fairbairn, suivi du sénateur Lucier.

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie pour l'exposé que vous nous avez fait dans une langue que tous les Canadiens peuvent comprendre. Vous avez parlé de la réforme du Sénat. Je crois être d'accord avec vous: si l'on admet que le mot «réforme» équivaut à «élection», alors nous avons passablement régressé par la clause de l'unanimité de l'accord. Toutefois, la réforme du Sénat est au moins à l'ordre du jour. Ni la question du Nord ni celle des autochtones n'ont été portées à l'ordre du jour. Toutes les questions que nous posons ici sont dans un sens hypothétiques. Sur le plan de l'importance nationale, pensez-vous que ces questions, le Nord... ? Il est difficile de discuter du Nord sans mentionner la question autochtone parce que ces deux sujets sont tellement imbriqués dans cette partie du Canada. A l'ordre du jour de la discussion constitutionnelle, ces questions ne devraient-elles pas figurer avant la réforme du Sénat qui ne devrait pas être abordée tant que les autres questions n'auront pas été réglées?

M. McLachlan: Oui, je crois qu'elles devraient absolument figurer à l'ordre du jour de la prochaine conférence constitutionnelle, quelle qu'en soit la date. Selon ce qu'il adviendra de l'accord du Lac Meech et ce qu'il incombera de faire d'ici la convocation de la prochaine conférence en 1988, j'oserais avancer que la question des autochtones du Canada, celles de la réforme du Sénat et de l'avenir des T.N.-O. et du Yukon peuvent s'aggraver et prendre une tournure explosive.

Pour répondre directement à votre question: oui, je crois que ces questions devraient être inscrites à l'ordre du jour. Ce qui ne veut pas dire que la réforme du Sénat devrait être repoussée à plus tard ou ne pas être discutée ou être mise en veilleuse. En soulevant cette question, je voulais simplement faire remarquer qu'en raison de la clause de l'unanimité, à mon avis, chacun des dix premiers ministres provinciaux aura un cas spécial, un intérêt particulier à défendre, une situation spéciale pour défendre la position de sa province sur la question du Sénat.

J'ai réellement de la difficulté à croire que l'unanimité sera faite sur cette question. Nous nous étions dirigés vers une position plus décisive avec le rapport du comité sur la réforme du Sénat. Nous avons progressé vers une solution qui semblait être prometteuse. Je crains réellement que l'accord du Lac Meech est actuellement sur le point de—«fouler aux pieds» est une expression trop forte—la repousser, de la mettre à l'écart, de la mettre de côté.

Le sénateur Fairbairn: Ou peut-être supprimer l'initiative au point que les provinces peuvent maintenant en nommer un. Cette solution peut être attirante pour certaines parties du pays autres que l'Ouest. L'Ouest n'y souscrirait pas.

A propos de la question des femmes, cette affaire a évidemment pris de l'ampleur depuis le 12 juin lorsqu'on a ajouté l'article 16 à l'accord du Lac Meech en disant en quelque sorte: attention! nous oublions de mentionner les autochtones

[Text]

will stick that in and that will fix it all up. By doing that, saying that nothing in Meech Lake would derogate from the Charter rights of these people . . . I am not a lawyer, but those who are indicate that identifying those two perhaps has left in question all other rights in the Charter, and that of course has caused, among women's spokespersons across the country, very great concern. Do you think a change to the accord that would place the Charter rights, all of them, as pre-eminent would be an effective way of dealing with that issue, instead of each right individually?

Mr. McLachlan: Senator Molgat referred in his earlier questioning of the government leader to any changes that are put forward collapsing the house of cards and making such a drastic change to it. I have to question whether that is so serious. I believe that the change to address women's concerns should be given full vent and full chance and full opportunity of being heard. I perhaps am not as familiar with the intricacies of that issue as I am on some of the others. As you say, it only came up after June 2, and there has been a flurry of debate within the last three months. I do not believe that it has probably been given as much time or consideration as a number of the other issues in this; but since Canada's population is roughly 50% female, I really do not see how the question can be pushed onto the back burner and avoided. Consideration must be given to women's concerns about this particular accord.

Senator Fairbairn: Thank you.

The Chairman: Senator Lucier, followed by Senator Macquarrie.

Senator Lucier: I thank Mr. McLachlan for his brief. I particularly enjoyed the first of it, where he said nice things about me.

The Chairman: We thought you wrote it.

Senator Lucier: I have had occasion to spend a fair amount of time with Mr. McLachlan, and I do not remember him saying any of those things before in my presence. Anyhow, it is appreciated.

Mr. McLachlan, your brief deals with Senate reform quite extensively. I know that has been a concern of yours for some time, and, as you know, Senator Molgat chaired a committee of which I was a member that spent a lot of time studying Senate reform and came up with some very strong recommendations for an elected Senate.

I would like to pursue the line of questioning Senator Fairbairn had taken you on. Now that the premiers will have the opportunity to name senators, and they do have the opportunity to name senators—and it is not the people of the provinces who will name the senators but it will be the premiers who will name the senators, and I think that distinction should be made;

[Traduction]

et le multiculturalisme; nous allons les insérer et cela règlera la question. En procédant ainsi, on a déclaré que rien dans l'accord du Lac Meech ne dérogerait aux droits reconnus à ces personnes dans la Charte . . . Je ne suis pas un homme de loi mais ceux qui le sont signalent qu'en précisant ces deux points, on a peut-être mis en doute tous les autres droits qui sont inscrits dans la Charte et ce fait a bien évidemment suscité de graves inquiétudes chez les porte-parole des femmes, dans tout le pays. Pensez-vous qu'une modification de l'accord par laquelle les droits inscrits dans la Charte, tous ces droits, seraient déclarés prééminents serait une façon efficace de traiter cette question, au lieu de traiter chaque droit individuellement?

M. McLachlan: Le sénateur Molgat, dans les questions qu'il a posées plus tôt au leader du gouvernement, a mentionné que tout changement mis de l'avant fait s'effondrer le château de cartes car il bouleverse complètement tout. Je dois mettre en doute le sérieux de cette affirmation. Je crois que le changement nécessaire pour régler les préoccupations des femmes doit avoir le champ libre et qu'il faut lui accorder toutes les chances et toutes les possibilités d'être entendu. Je ne suis peut-être pas aussi versé dans toutes les complexités de cette question que je le suis dans d'autres domaines. Comme vous l'avez mentionné, elle ne s'est posée que depuis le 2 juin et elle a suscité une poussée soudaine de débats au cours des trois derniers mois. Je ne pense pas qu'on lui ait probablement accordé autant de temps et d'attention qu'à un certain nombre d'autres questions envisagées; mais étant donné que la population canadienne compte environ 50 p. 100 de femmes, je ne vois réellement pas comment cette question puisse être mise en veilleuse et évitée. Il faut considérer avec attention les inquiétudes que cet accord particulier a suscitées chez les femmes.

Le sénateur Fairbairn: Merci.

Le président: La parole est au sénateur Lucier, puis au sénateur Macquarrie.

Le sénateur Lucier: Je remercie M. McLachlan pour son exposé. J'ai particulièrement apprécié la première partie où il a tenu des propos aimables à mon endroit.

Le président: Nous avons pensé que c'est vous qui les aviez écrits.

Le sénateur Lucier: J'ai eu l'occasion de passer de longs moments avec M. McLachlan mais je ne me souviens pas l'avoir entendu s'exprimer de cette façon en ma présence. Quoi qu'il en soit, ses remarques sont appréciées.

M. McLachlan, votre exposé traite amplement de la réforme du Sénat. Je sais que cette question vous tient à cœur depuis un certain temps et, comme vous ne l'ignorez pas, le sénateur Molgat a présidé un comité dont je faisais partie et qui a consacré un temps énorme à l'étude de la réforme du Sénat puis a émis de fortes recommandations en faveur d'un Sénat élu.

J'aimerais continuer de vous interroger dans le même sens que la sénatrice Fairbairn. Désormais, les premiers ministres des provinces auront la possibilité de nommer des sénateurs, et ils ont réellement la possibilité de nommer des sénateurs—ce n'est pas la population des provinces qui nommera les sénateurs mais ce seront les premiers ministres des provinces qui

[Text]

we are not dealing with the people of the provinces but we are dealing with the premiers. Why on earth would they ever, after having achieved this, give it away? They will now, within a short number of years if you are talking about constitutional development We know that in 14 or 15 years probably the provinces will have full control of the Senate under the new system. Why would they ever give away control of the Senate once they get it, considering that they will have an absolute veto on federal legislation, which is what they have been dying to have all of their lives? Can you imagine any circumstances, if Meech Lake is accepted, where the changes would take place? Do you think there would ever be any kind of elected Senate?

Mr. McLachlan: That is my concern, Senator Lucier. The way the accord is structured is such that it is very powerful in this area of Senate reform. You said 15 years. I had concerns that maybe it would be much sooner than that, maybe by the earlier 1990s—

Senator Lucier: Some of us are healthier than we look or we appear to be.

Mr. McLachlan: Certainly it is causing a problem. There are two Senate seats in the Northwest Territories and one in the Yukon. Inevitably the time will come to replace those positions with new senators. Premier Don Getty and Premier David Peterson, if they are still around, then submit a list from which people will be selected to be the senator for the eastern Arctic or the western Arctic or the Yukon. And that rankles Yukoners to believe someone else puts forward a name of somebody from Victoria, Regina, Toronto, St. John's to be our senator. Why? What basis does that have in reality? Perhaps it has not sunk home as much in the territory yet. It certainly will in the next while as this debate proceeds and takes place over the Meech Lake accord. But a direct answer to your question: no, I cannot see premiers relinquishing that power, giving it up in favour of some other one, unless we or this body can do something to head that off.

Senator Lucier: It seemed Premier Getty went to the Meech Lake meetings with one intention and that was to achieve some kind of an elected Senate, the triple-E Senate, as has been put forward by the Legislature of Alberta in the report they have compiled. Everyone was under the impression, when he went to Ottawa, that one of the things he was going to extract from the Meech Lake meetings was at least a promise of Senate reform. He came away from there with a promise they will talk about the Senate. As Senator Macquarrie can maybe point out to us, this is not a new position. I think they have been talking about it since the day after Confederation in 1867.

I just wonder if in your opinion even Premier Getty was not joked, because he not only did not get any kind of promise of Senate reform I think he has signed a document and is trying to run it through his legislature before anybody sees

[Traduction]

nommeront les sénateurs, c'est pourquoi je pense qu'il faut faire la distinction; nous n'avons pas affaire avec les gens des provinces mais avec leurs premiers ministres. Pourquoi, après avoir atteint cet objectif, ceux-ci y renonceraient-ils? Désormais, ils vont, d'ici quelques années seulement si l'on parle de développement constitutionnel Nous savons que probablement dans 14 ou 15 ans, grâce au nouveau système, les provinces auront le contrôle total du Sénat. Pourquoi abandonneraient-elles le contrôle du Sénat après l'avoir acquis si l'on tient compte du fait qu'elles détiendront un droit de veto absolu sur la législation fédérale, ce qu'elles mouraient d'envie d'acquiescer de tout temps? Si l'Accord du Lac Meech est accepté, pouvez-vous imaginer des circonstances où les changements pourraient avoir lieu? Pensez-vous qu'il pourrait y avoir un jour une sorte de Sénat élu?

M. McLachlan: C'est ce qui me préoccupe, sénateur Lucier. L'accord est structuré de telle façon qu'il peut permettre beaucoup sous le rapport de la réforme du Sénat. Vous avez dit 15 ans. Je me demandais avec inquiétude si cela ne pourrait pas se produire encore plus tôt, peut-être au début des années 1990

Le sénateur Lucier: Certains d'entre nous sommes en meilleure santé qu'il y paraît.

M. McLachlan: Cela pose vraiment un problème. Il y a deux sièges de sénateurs dans les Territoires du Nord-Ouest et un siège au Yukon. Le temps viendra inévitablement où il faudra nommer de nouveaux sénateurs à ces postes. Les premiers ministres Don Getty et David Peterson, s'ils sont toujours au pouvoir, soumettent alors une liste d'où l'on choisit le sénateur pour l'Arctique de l'Est ou l'Arctique de l'Ouest, ou le Yukon. Et l'idée que quelqu'un d'autre puisse proposer le nom d'une personne de Victoria, de Regina, de Toronto ou St-Jean pour être notre sénateur répugne aux gens du Yukon. Pourquoi? Qu'en est-il en réalité? Peut-être n'a-t-on pas encore pleinement compris cela dans le territoire, mais ce sera bientôt fait si ce débat continue à se poursuivre au sujet de l'Accord du lac Meech. Pour répondre directement à votre question : non, je ne vois pas comment les premiers ministres renonceraient à ce pouvoir, à l'abandonner en échange d'autre chose, à moins que nous ou que ce comité puissions faire quelque chose pour prévenir cela.

Le sénateur Lucier: Il semble que le premier ministre Getty se soit rendu aux réunions du lac Meech avec une intention, celle d'en arriver à une sorte quelconque de sénat élu, le sénat EEE, comme l'a laissé entendre la province de l'Alberta dans le rapport qu'on y a rédigé. En allant à Ottawa, nous avions tous l'impression qu'une des choses que nous allions tirer des réunions du lac Meech, ce serait au moins la promesse d'une réforme du Sénat. Nous sommes repartis avec la promesse que l'on parlerait du Sénat. Comme le sénateur Macquarrie peut sans doute nous le confirmer, il ne s'agit pas là d'une position nouvelle. Je crois qu'on a commencé à en parler dès le lendemain de la Confédération, en 1867.

Je me demande seulement si, à votre avis, on ne s'est pas même moqué de M. Getty, parce que non seulement on ne lui a fait aucune promesse concernant la réforme du Sénat Je crois qu'il a signé un document et qu'il essaie de le faire adop-

[Text]

what is in it. Not only will it not give him Senate reform, it will prevent it from ever happening. Do you agree with that?

Mr. McLachlan: Yes, I agree. I know the position Alberta people took about representation from that province in the Senate and their issues about oil, oil pricing, and how they felt hosed on a number of occasions. I know he wanted to press that issue and one other issue which appears in the Constitution, the one about fish. I agree entirely with your position.

I think he has something that perhaps has not directly hit home. He is unaware of what he has or what its net effect is going to be. For those larger provinces of Ontario and Quebec, which have a greater number of senators also . . . As I say, I made reference to the balance of power from central Canada, and that is still going to be an issue for us in the north, even with the Meech Lake accord signed as it is, and in respect of its Senate reform position.

Senator Lucier: I have just one short thing I would like to have put on the record by Mr. McLachlan. I have asked Mr. Penikett this question. I will also ask you this question and Mr. Philpott later. Do you feel that the Meech Lake Accord is strictly a Yukon issue? I think I know your answer to that, but I would like to have that on the record. Do you feel this is strictly a Yukon issue?

Mr. McLachlan: What the Meech Lake accord will do to the Yukon people, if signed, at least in the present form, is one that I feel very strongly about, as the other parties in the legislature do as well. I think it is very much an issue that has united people in the territories, very much an issue that we feel very strongly about. I will be interested in seeing, from the further list of witnesses appearing today and tomorrow, all of whom are from the Yukon, whether they have a similar feeling and position on that. Yes, it is very much a Yukon issue in the territory.

Senator Lucier: Thank you. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Senator Lucier. The next is Senator Macquarrie, to be followed by Senator Bielish, and then I will cut the list off or we will not meet our timing. Senator Macquarrie.

Senator Macquarrie: Thank you, Mr. McLachlan. I liked hearing you. I was in tears with your analogy of the four children being so badly treated. And I also want to say that I agree with what you said about Senator Lucier. I do not even mind good Liberals, and I think he is that too.

The Chairman: You see, we are a non-partisan committee.

Senator Macquarrie: I am always fascinated by how people love to talk about Senate reform. It has been going on for years, and it allows me to philosophize. As we get older and lose other qualities, we do more philosophizing. I want to say

[Traduction]

ter par le parlement de sa province avant que personne n'ait vu ce qu'il contenait. Non seulement cela ne lui donne pas la réforme du Sénat, mais cela empêche qu'il y en ait jamais une. Êtes-vous d'accord avec ça?

M. McLachlan: Oui, je suis d'accord. Je sais quelle est la position adoptée par les gens de l'Alberta concernant la représentation de cette province au Sénat et les questions qui les touchent : pétrole, fixation des prix de ce dernier, et comment ils ont eu le sentiment de s'être fait avoir à plusieurs reprises. Je sais qu'il voulait insister sur cette question et sur une autre qui figure dans la Constitution, celle qui concerne les pêches. Je suis tout à fait d'accord avec votre position.

Je crois qu'il y a quelque chose qu'il n'a peut-être pas bien compris. Il ne sait pas ce qu'il a ou ce que vont être les conséquences nettes pour lui. Pour ces plus grosses provinces comme l'Ontario et le Québec, qui possèdent également un nombre supérieur de sénateurs . . . Pour ma part, je faisais allusion à l'équilibre des pouvoirs entre le Canada central et le reste, et cette question restera litigieuse pour nous dans le Nord, même si on signe l'Accord du lac Meech tel qu'il est, compte tenu de la position adoptée par rapport à la réforme du Sénat.

Le sénateur Lucier: Il y a juste une petite chose sur laquelle j'aimerais que M. McLachlan se prononce officiellement. J'ai posé cette question à M. Penikett. Je vais également vous la poser ainsi que plus tard à M. Philpott. Pensez-vous que l'Accord du lac Meech soit un problème qui touche strictement le Yukon? Je crois que je connais votre réponse là-dessus, mais j'aimerais que vous répondiez officiellement. Avez-vous le sentiment que cette question touche strictement le Yukon?

M. McLachlan: Les conséquences de l'entente du lac Meech sur la population du Yukon, si elle est signée, du moins dans sa forme actuelle, me préoccupent énormément, comme elles préoccupent les autres partis dans la législature. Je crois que c'est une question qui rallie les gens dans les territoires, c'est une question qui nous préoccupe beaucoup. J'aimerais voir si les personnes qui doivent encore témoigner aujourd'hui et demain, qui sont toutes du Yukon, partagent le même sentiment et la même position à ce sujet. Oui, dans le territoire, on trouve que cela concerne beaucoup le Yukon.

Le sénateur Lucier: Merci. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, sénateur Lucier. Le prochain témoin est le sénateur Macquarrie, suivi de la sénatrice Bielish, puis je vais clore la liste, autrement nous ne respecterons pas notre horaire. Sénateur Macquarrie.

Le sénateur Macquarrie: Merci, M. McLachlan. J'ai eu plaisir à vous entendre. J'étais en larmes quand vous avez dressé cette analogie avec les quatre enfants si mal traités. Je veux dire aussi que j'approuve ce que vous avez dit au sujet du Sénateur Lucier. Les bons Libéraux ne me font pas peur, et je crois qu'il est cela aussi.

Le président: Vous savez, nous sommes un comité non partisan.

Le sénateur Macquarrie: Je suis toujours fasciné de voir à quel point les gens adorent parler de la réforme du Sénat. Cela dure depuis des années, et cela me permet de philosopher. À mesure qu'on vieillit et qu'on perd d'autres qualités, on philo-

[Text]

to you that I noted how much you appreciate the Senate coming here to hear this. I would submit to you that if the Senate were an elected body, all people with firm party labels, firm and responsive to their party Whips, it might not have been so likely that body would be doing this at the present time. In fact, in my opinion, there are virtues in the non-elective process. If the Senate were just another House of Commons, you might find that your views would fare about as well in it as they have in the House of Commons.

To add to the cheer of the situation, I agree with Senator Lucier, the prospects of an equal elected Senate are remote, remote, remote, remote. Can you imagine what the Premier of Quebec would say when it was proposed to him that we all have six Senate seats, everyone of us have the same? He would look at his 24, and he would talk it over with the Tories and Grits in the House of Commons, about 80 of them, a quarter of them wanting to be senators. Now, how in the name of God would that sort of thing go through? You might sell it in Prince Edward Island if you said bump it from four to six.

And another thing that will not happen under unanimity is the abolition of the Senate. Some people think that is the best way to handle the old devils. But imagine what the Premier of Prince Edward Island would say to that. Yes, give up four votes and voices in the Upper House and endanger two or three in the Lower House, because the representation in the House of Commons depends upon the representation in the Upper House, on the senatorial floor. So no premier, unless he is a damn fool or a kamikaze pilot, would vote for that, from my little province alone. So I guess we are going to have to accept the fact that people talk about Senate reform.

There has only been one constitutional reform of note since the whole place began, and that is when they decided to put us out at the tender age of 75 instead of eternity.

Otherwise, I appreciate very much your brief.

Mr. McLachlan: Thank you, Senator Macquarrie. I would like to suggest that in addition to being put out to pasture at 75, there was one other event that we believe was important to us here, and that is when this territory got Senate representation in 1975, something we did not have previous to that.

Senator Macquarrie: I consider that an evolution. But you are quite right, it is very important.

The Chairman: Thank you, Senator Macquarrie. The last questioner will be Senator Bielish.

Senator Bielish: Senator Macquarrie has covered the waterfront of the Senate, which you dwelt upon greatly. I want to refer you to page 8, where you have the two former Premiers of Manitoba who said yes. I notice that you do not have the current premier listed in the list there. I am wondering . . . because of the parties that are leading the government here and in Manitoba . . . they have a different idea. There is one more problem: the problem of abolition, of course. How do you look at it from your viewpoint in the Yukon?

[Traduction]

sophe de plus en plus. Je veux vous dire que j'ai remarqué combien il vous était agréable que le Sénat vienne ici pour entendre ceci. Je vous dirais que si le Sénat était un corps élu, si tous ses membres appartenaient clairement à un parti, obéissant fermement aux whips de leur partis, il est probable qu'ils ne seraient pas ici aujourd'hui. En fait, à mon avis, un Sénat non élu présente certains avantages. Si le Sénat n'était qu'une autre Chambre des communes, il se pourrait que vos idées triomphent aussi bien là qu'à la Chambre.

Pour rendre la chose encore plus plaisante, j'abonderai dans le sens du sénateur Lucier. Les probabilités d'un Sénat élu à égalité sont minces, minces, minces, minces. Pouvez-vous imaginer ce que le premier ministre du Québec dirait si on lui proposait que nous ayons tous droit à six sièges au Sénat, que nous ayons tous la même chose. Il examinerait ses 24 sièges, et il en parlerait aux Conservateurs et aux Libéraux à la Chambre des communes, ils sont environ 80, dont un quart veut devenir sénateurs. Comment Grand Dieu pensez-vous que ce genre de chose pourrait passer? Vous pourriez peut-être convaincre l'Île-du-Prince-Édouard si vous disiez que le nombre serait porté de quatre à six.

Et une autre chose qui ne fera pas l'unanimité, c'est l'abolition du Sénat. Certains pensent que c'est le meilleur moyen de venir à bout des vieux bonzes. Mais, imaginez ce que le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard en dirait. Oui, abandonner quatre votes et voix à la Chambre haute et mettre en péril deux ou trois d'entre eux à la Chambre basse, parce que la représentation à la Chambre des communes dépend de la représentation à la chambre haute, du Sénat. Aussi, aucun premier ministre, à moins qu'il ne soit complètement fou ou suicidaire, voterait en faveur de cela, ne serait-ce que celui de ma petite province. Aussi, j'imagine que nous allons être obligés d'accepter que les gens parlent de réforme du Sénat.

Il n'y a eu qu'une seule réforme constitutionnelle de quelque importance depuis l'existence du Sénat, et c'est lorsqu'on a décidé de nous mettre à la retraite à l'âge tendre de 75 ans plutôt que de nous laisser là pour l'éternité.

Autrement, j'apprécie beaucoup votre exposé.

M. McLachlan: Merci, sénateur Macquarrie. J'aimerais signaler qu'outre la mise à la retraite des sénateurs à 75 ans, il s'est passé un autre événement que nous trouvons important, ici, c'est quand ce territoire a pu être représenté au Sénat en 1975, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le sénateur Macquarrie: Je considère cela comme une évolution. Mais vous avez tout à fait raison, c'est très important.

Le président: Merci, sénateur Macquarrie. La prochaine personne qui posera des questions sera la sénatrice Bielish.

Le sénateur Bielish: Le sénateur Macquarrie a abordé le sujet du Sénat, que vous avez traité en détail. J'aimerais que vous vous reportiez à la page 8, où les deux anciens premiers ministres du Manitoba disent oui. Je remarque que le premier ministre actuel ne figure pas sur cette liste. Je me demande . . . en raison des partis qui dirigent le gouvernement ici et au Manitoba . . . ils ont une opinion différente. Il y a un problème supplémentaire: le problème de l'abolition, bien sûr. Au Yukon, quel est votre avis sur le sujet?

[Text]

Mr. McLachlan: Are you asking me my party's stand on the issue of abolition in the Senate?

Senator Bielish: The possibility of arriving at unanimity. You are talking about the possibility of arriving at unanimity being quite impossible, because of this, that, and the other. But right now in your own territory, how do you look at the possibility of the Senate either surviving or going away? What are your views on it?

Mr. McLachlan: I do not believe the Senate should be abolished. I do not believe it will happen. I believe it has its place, although there are scrapes and scraps that we get into, no doubt. A couple of them are very current at the moment. But I do not believe it should be abolished, and I do not believe that will solve any problems. I think it has its place. I think the entire idea in 1867 of creating the Upper House of second sober thought is one that has merit.

I know there are times when there are people in this country who view the Senate as a simply younger version of the House of Lords in England. Sometimes the opinions coming out of it may not be much better, people will say to me, than those coming from the House of Lords. I do not buy this argument. I believe it has its place. I do not think total abolition will do anything to solve the question surrounding the Senate's existence.

Senator Bielish: I too enjoyed your story. Do you think the two children you talked about went to bed peacefully after they found out what happened to them? How did they react?

Mr. McLachlan: I think they had terrible nightmares the next night.

Senator Cools: An identity crisis.

The Chairman: This brings us to the end of Mr. McLachlan's presentation.

Senator Lucier made the comment about the fact that the Joint Committee on Senate Reform had operated some four years ago. I would like to mention that the meeting in Whitehorse was held right in this very hall. I think four of the senators who are here today were on that committee as well. So we have had some previous connections with Whitehorse.

Mr. McLachlan, thank you very much for your presentation. You have managed to include some humour in a rather dry subject.

Mr. McLachlan: Thank you very much. I appreciate the opportunity.

The Chairman: The next witness is Mr. Art Deer, president of the Association of Yukon Communities. Good morning, Mr. Deer, and thank you very much for appearing before us. Do you have a written brief with copies or not? It is not necessary.

Mr. Art Deer (President, Association of Yukon Communities): Yes, I do, Senator Molgat. I see everyone is in a jovial mood. I should mention that the last thing our executive director said before coming over here was to make sure I have it right: it is Senator Molgat, not polecat.

[Traduction]

M. McLachlan: Me demandez-vous la position de mon parti sur la question de l'abolition du Sénat?

Le sénateur Bielish: La possibilité qu'on en arrive à l'unanimité. Vous dites que la possibilité qu'on en arrive à l'unanimité est à peu près nulle, pour toutes sortes de raisons. Mais aujourd'hui, dans votre propre territoire, de quelle façon envisagez-vous la possibilité que le Sénat survive ou disparaisse? Quelle est votre opinion là-dessus?

M. McLachlan: Je ne crois pas que le Sénat devrait être aboli. Je ne crois pas que cela arrivera. Je crois que le Sénat est utile, même s'il y a des accrochages sans doute. Il y en a certains en ce moment. Mais je ne crois pas qu'on devrait l'abolir, et je ne crois pas que cela résoudrait les problèmes. Je crois qu'il est utile. Je crois que l'idée qu'on a eue en 1867 de créer la Chambre haute est à la réflexion une bonne idée.

Je sais qu'il arrive que des gens ici au pays ne voient le Sénat que comme une version plus moderne de la Chambre des lords en Angleterre. Quelquefois, je me suis laissé dire que les opinions émises par le Sénat n'étaient guère meilleures que celles qui proviennent de la Chambre des lords. Je ne suis pas d'accord. Je crois qu'il est utile. Je ne crois pas que de l'abolir totalement serait une façon de régler la question qui entoure son existence.

Le sénateur Bielish: Moi aussi, j'ai aimé votre histoire. Pensez-vous que les deux enfants dont vous avez parlé se sont mis au lit paisiblement après avoir découvert ce qui leur était arrivé? Comment ont-ils réagi?

M. McLachlan: Je crois qu'ils ont fait de terribles cauchemars la nuit suivante.

Le sénateur Cools: Une crise d'identité.

Le président: Cela nous amène à la fin de l'exposé de M. McLachlan.

La sénateur Lucier a fait observer que le comité mixte sur la réforme du Sénat date déjà d'il y a quatre ans. J'aimerais mentionner que la réunion tenue à Whitehorse a eu justement lieu dans cette salle où nous sommes. Je crois que quatre des sénateurs qui sont ici aujourd'hui siégeaient au comité. Nous avons donc déjà eu affaire à Whitehorse.

M. McLachlan, merci beaucoup pour votre exposé. Vous avez réussi à mettre un peu d'humour dans un sujet plutôt aride.

M. McLachlan: Merci beaucoup. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de m'exprimer.

Le président: Le prochain témoin est M. Art Deer, président de l'Association of Yukon Communities. Bonjour, M. Deer, et merci beaucoup de venir témoigner. Avez-vous présenté un mémoire? En avez-vous des copies? Ce n'est pas nécessaire.

M. Art Deer, président, Association of Yukon Communities: Oui, j'en ai, sénateur Molgat. Je vois que tout le monde est de bonne humeur. Laissez-moi vous signaler que la dernière chose que m'ait dit notre directeur exécutif avant mon départ pour ici, c'est de faire attention de ne pas me tromper, de bien dire sénateur Molgat, et non pas «polecat» (putois).

[Text]

The Chairman: I am glad they made that observation.

Mr. Deer: Mr. Chairman and members of the committee, on behalf of the Association of Yukon Communities may I say that what you are doing gives credit to the role of the Senate in providing a voice for minority opinion on matters which are of great significance to northerners. For those who question the need for or the role of the Senate, I believe this forum here today speaks well for itself.

I would like to assure you that I have no axes to grind. I am a political eunuch, and the views expressed today are not influenced by any political affiliation whatever. I mention this so no inferences will be drawn from comments made.

I will be as brief as possible by firstly setting out what we feel is not acceptable in the Meech Lake accord, secondly by providing some comparisons as we see them, and finally by suggesting how the wrongs we see can be righted.

First and foremost, we abhor the powerful and totally unwarranted veto given to each and every province in denying provincial status to northerners when we reach that state of maturity; and that day will surely come. If we are to continue to contribute to national goals and aspirations as we have so ably done in the past, then no province should have blackball veto to keep northerners from having an equal say in the affairs of Canada. Secondly, our sons and our daughters should have equal opportunity for acceptance and appointment to the Senate and the Supreme Court of Canada.

These are the primary points of concern so prejudicial to all northerners. It is as though we have been judged guilty without benefit of trial, or as if Yukon has been given the thumbs-down signal from the emperor's box in this great amphitheatre of Canada we all share.

By way of comparison, I found it interesting that just last week at the Commonwealth Conference in Vancouver Canada spearheaded adoption of sanctions against South Africa for that country's policy and practice of apartheid. To quote a statement coming out of that conference—I am not exactly sure who to attribute it to, but I heard it over the radio:

Sanctions will be intensified, because an evil government cannot be ignored.

I would point out to this committee that northerners may soon have their own version of a Mason-Dixon line on the 60th Parallel—and maybe we should perhaps call it the Meech-Mulroney line. No matter how you cut the cake, discrimination will exist, and will be seen to exist by other nations.

Getting back to that quotation that came out of the Commonwealth Conference, I do not think for a minute we have an evil government. Nor do we have a stupid government. But we

[Traduction]

Le président: Je suis content qu'on vous ait fait cette remarque.

M. Deer: Monsieur le président et membres du comité, au nom de l'Association of Yukon Communities, permettez-moi de souligner que ce que vous faites redore le blason du Sénat puisque vous permettez à une minorité de s'exprimer sur des questions qui sont d'une importance considérable pour les habitants du Nord. Pour ceux qui mettent en question la nécessité ou le rôle du Sénat, je crois que la réunion que nous tenons ici aujourd'hui est éloquent.

J'aimerais d'abord vous assurer que je ne prêche pas pour ma paroisse. Je suis un «eunuque politique», et les opinions que j'exprime ici aujourd'hui ne sont aucunement influencées par un intérêt politique quelconque. Je tiens à le souligner pour qu'aucune conclusion ne soit tirée des commentaires qui seront faits.

Je serai aussi bref que possible et j'expliquerai d'abord ce que nous jugeons inacceptable dans l'accord du lac Meech, puis j'établirai quelques comparaisons qui nous sont venues à l'esprit et, enfin je proposerai une façon de réparer les injustices.

D'abord et avant tout, nous nous indignons du droit de veto puissant et tout à fait injustifié accordé à chacune des provinces en vue de refuser le statut de province aux gens du Nord lorsque nous aurons atteint le maturité voulue; et soyez assurés que ce jour viendra. Si nous devons continuer à contribuer aux aspirations et aux objectifs nationaux comme nous l'avons fait si habilement dans le passé, aucune province ne devrait pouvoir s'opposer à ce que les gens du Nord aient leur mot à dire dans les affaires du Canada, au même titre que les autres canadiens. Ensuite, nos fils et nos filles devraient avoir des chances égales d'être admis et d'être nommés au Sénat et à la Cour suprême du Canada.

Tels sont les principaux points qui portent préjudice à tous les gens du Nord. Nous avons l'impression d'avoir été jugés coupables sans avoir eu droit à un procès, ou que le Yukon a été écarté, du revers de la main, de la scène canadienne.

J'aimerais faire une comparaison: il est intéressant de constater que pas plus tard que la semaine dernière, à la Conférence du Commonwealth à Vancouver, le Canada a été le fer de lance de l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud en raison de la politique et de la pratique de l'apartheid dans ce pays. Permettez-moi de citer une déclaration faite à cette conférence, je ne sais trop par qui, mais que j'ai entendue à la radio:

Les sanctions seront renforcées, car nous ne pouvons fermer les yeux sur un gouvernement ignoble.

J'aimerais signaler à ce comité que les gens du Nord pourraient bientôt avoir leur propre version d'une ligne Mason-Dixon sur le 60^e parallèle, et nous devrions peut-être l'appeler la ligne Meech-Mulroney. Peu importe la façon dont vous coupez le gâteau, il y aura effectivement de la discrimination, et les autres pays s'en rendront compte.

Pour revenir à la déclaration faite à la Conférence du Commonwealth, que je viens de citer, je ne crois pas un instant que nous ayons un gouvernement ignoble. Je ne crois pas non plus

[Text]

will most assuredly have a government unfeeling and unyielding to the laws of human equality and fairness to all Canadians if the Meech Lake accord is adopted in its present form.

In this respect, we question the government's reluctance to amend the Meech Lake accord for reasons given. Surely they must realize that if they have a Pandora's box they are loathe to open because of fear of contamination, then they really have a sick patient in need of change. In effect we feel we as northerners have become the sacrificial lamb in this Meech Lake accord business.

These are strong words that I have spoken; I know this. But I also know northerners have very strong feelings, and I hope I am expressing them as they wish.

In closing, senators, I would like to express my appreciation for the opportunity to make this presentation. We can only hope now that irrespective of the consequences of opening the Meech Lake accord Pandora's box, political adroitness will prevail and the spectre of discrimination against northerners will be removed.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Deer. Before we go to questions, I wonder if you could tell us a bit about your association. Who do you represent, who are the members, how many, and so on?

Mr. Deer: Yes, I would be happy to. As a matter of fact, one of the members of your committee was the founding member of the Association of Yukon Municipalities when he was the Mayor of Whitehorse. It is now called the Association of Yukon Communities. It is Paul Lucier I am referring to.

The Association of Yukon Communities is an organization made up of every municipality—all eight municipalities—in Yukon. It provides a forum and a single voice for expressing community concerns to territorial government and the federal government. It is an excellent stop-gap for that purpose.

The Chairman: All municipal corporations in the Yukon belong to the association?

Mr. Deer: Yes, there are eight. All municipalities belong to this association. Our parent body is the Federation of Canadian Municipalities in Ottawa.

The Chairman: The views you express here are the views agreed to by all those municipal corporations.

Mr. Deer: The thoughts and views represent the views of the associations. Some of the words are mine, but I was given this mandate.

The Chairman: We know it is the view of people in municipal office in the Yukon.

Mr. Deer: I hope it is their view, senator.

Senator Fairbairn: Listening to your quote from the Commonwealth Conference, I think I saw another quote which

[Traduction]

que nous avons un gouvernement stupide. Mais nous devons certes conclure que nous avons un gouvernement insensible et inflexible quant aux lois sur l'égalité et l'équité à l'égard de tous les Canadiens si l'accord du lac Meech est adopté dans sa forme actuelle.

A cet égard, nous mettons en question la répugnance du gouvernement à modifier l'accord du lac Meech pour les raisons mentionnées précédemment. Il doit certainement réaliser que s'il a une boîte de Pandore qu'il appréhende d'ouvrir par crainte d'être contaminé, alors il a vraiment entre les mains un patient malade qui a besoin de changement. En effet, en tant que gens du Nord, nous avons l'impression d'être l'agneau du sacrifice dans cet accord du lac Meech.

Voilà des propos véhéments, j'en conviens. Mais je sais également que les gens du Nord ont cette question très à cœur, et j'espère que je suis à la hauteur pour communiquer leurs sentiments.

Pour terminer, mesdames et messieurs les sénateurs, j'aimerais exprimer toute ma gratitude pour avoir eu l'occasion de présenter cet exposé. Nous ne pouvons qu'espérer maintenant que, quelles que soient les conséquences de l'ouverture de la boîte de Pandore que représente l'accord du lac Meech, l'adresse politique prévaudra et le spectre de la discrimination à l'endroit des gens du Nord sera anéanti.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deer. Avant de passer aux questions, j'aimerais que vous nous parliez un peu de votre association. Qui représentez-vous, qui sont les membres de l'association, combien y en a-t-il, etc.?

M. Deer: Oui, avec plaisir. En fait, l'un des membres de votre comité a été le membre fondateur de l'Association of Yukon Municipalities alors qu'il était maire de Whitehorse. L'Association s'appelle maintenant l'Association of Yukon Communities. Il s'agit de Paul Lucier en l'occurrence.

L'Association of Yukon Communities est une organisation qui comprend toutes les municipalités du Yukon, soit huit. Elle assure une tribune et une voie unique pour exprimer les préoccupations de la communauté au gouvernement du territoire et au gouvernement fédéral. Elle constitue un excellent expédient à cette fin.

Le président: Les municipalités du Yukon sont-elles toutes affiliées à l'association?

M. Deer: Oui, il y en a huit. Toutes les municipalités sont affiliées à cette association. Notre organisation mère est la Fédération canadienne des municipalités à Ottawa.

Le président: Toutes ces municipalités partagent-elles les opinions que vous avez exprimées ici?

M. Deer: Les opinions et les commentaires représentent les opinions de l'association. Dans certains cas, je les ai exprimés dans mes propres mots, mais j'en avais reçu le mandat.

Le président: Nous savons que les administrations municipales au Yukon partagent cet avis.

M. Deer: J'ose espérer qu'elles partagent cet avis, Monsieur le sénateur.

Le sénateur Fairbairn: En entendant votre citation de la Conférence du Commonwealth, je me suis rappelée une autre

[Text]

might be faintly germane to these discussions. I am paraphrasing the Prime Minister in commenting on the position of Great Britain. He said that unanimity was great if you can get it, but not necessarily essential. He was talking in terms of the sanctions.

On the question of your association, can you tell me if you, on behalf of the association, communicated with the federal government or any provinces on this situation with Meech Lake while it was happening or since?

Mr. Deer: No, we have not. This is the first time we have come out with a written statement on the Meech Lake accord.

Senator Fairbairn: Every forum helps. Would you entertain the idea of sending your views to Ottawa independently of this committee?

Mr. Deer: I have no problem with that. It would basically run along the same lines as our presentation here today.

Senator Fairbairn: It would probably be helpful if you could do that. On the question of provincial status and aboriginal rights, which we know are so intertwined here in the Yukon, what is your view in terms of future discussions that may take place on the constitution and both these issues being left off that agenda?

Mr. Deer: On the issue of aboriginal rights, many other groups who are far more conversant in their views than I am will be testifying before you. At this time I would not want to go into that.

Provincehood has been talked about in the Yukon for many years. We see it as a goal to attain to give us an equal voice in Canadian government. We thought we were awfully close at one time; we are not sure where we are now. Most certainly I think the majority of Yukoners feel provincial status would be good.

Senator Fairbairn: In our travels in the north and for a variety of reasons—some of them I presume are financial—we are coming to the capitals. We cannot travel to a number of smaller communities. Your association represents the smaller communities. Can you tell me if this is a lively issue in the other communities in the territory? Is something being discussed with great interest and emotion?

Mr. Deer: Two weeks ago we held our fall general meeting in Dawson. If it is any indication, the delegates who attended that meeting had very strong feelings on it. I think it is fair to say that every community, large or small, is concerned about the points I raised today.

Senator Bielish: I would like to say how much I appreciate the views of a group of people who are leaders in their respective communities. It brings us not only the views of the people who are residents of or close to the capital, but also of people who come from the more distant or rural areas. Having had

[Traduction]

citation qui pourrait avoir un lien quelconque avec notre discussion. Je reprends les commentaires du Premier ministre sur la position de la Grande-Bretagne. Il a dit que l'unanimité est fantastique si on peut l'obtenir, mais qu'elle n'est pas toujours essentielle. Il était question des sanctions.

En ce qui concerne votre association, pouvez-vous me dire si vous, au nom de l'association, avez communiqué avec le gouvernement fédéral ou des provinces au sujet de cette situation dans le cadre de l'entente du lac Meech, pendant qu'on en discutait ou depuis?

M. Deer: Non, nous ne l'avons pas fait. C'est la première fois que nous présentons une déclaration écrite sur l'accord du lac Meech.

Le sénateur Fairbairn: Toutes les tribunes aident. Seriez-vous d'accord pour envoyer vos commentaires à Ottawa, indépendamment de ce comité?

M. Deer: Absolument. Je reprendrai essentiellement les commentaires que j'ai faits ici aujourd'hui.

Le sénateur Fairbairn: Cette initiative serait probablement utile. Quant au statut de province et aux droits des autochtones, qui sont si intimement reliés ici au Yukon, que pensez-vous des discussions éventuelles sur la Constitution et du fait que ces deux questions n'aient pas été mises à l'ordre du jour?

M. Deer: Pour ce qui est de la question des droits des autochtones, de nombreux autres groupes qui sont beaucoup plus au courant que moi de cette question viendront témoigner devant vous. Pour le moment, je préfère ne pas aborder ce sujet.

Le statut de province a fait l'objet de maintes discussions au Yukon depuis de nombreuses années. Nous estimons qu'il s'agit d'un objectif à atteindre pour avoir une voix égale au sein du gouvernement du Canada. Il fut un temps où nous croyions être sur le point d'y parvenir; nous ne savons plus où nous en sommes maintenant. Mais je crois certainement que la majorité des habitants du Yukon sont d'avis que le statut de province serait bénéfique.

Le sénateur Fairbairn: Lorsque nous voyageons dans le Nord, pour diverses raisons, dont certaines sont d'ordre financier, je présume, nous allons dans les capitales. Nous ne pouvons nous rendre dans plusieurs petites localités. Votre association représente les petites localités. Pouvez-vous m'indiquer si cette question intéresse les autres localités dans le territoire? Cette question est-elle discutée avec beaucoup d'intérêt et de passion?

M. Deer: Il y a deux semaines, nous avons tenu notre réunion générale de l'automne à Dawson. Si cela peut nous donner une indication, les délégués qui ont participé à cette réunion prenaient la question très à cœur. Je crois qu'il est juste de dire que dans chaque localité, grande ou petite, on est préoccupé par les points que j'ai soulevés aujourd'hui.

Le sénateur Bielish: J'aimerais dire à quel point je suis sensible aux opinions d'un groupe de personnes qui sont des chefs de file dans leurs communautés respectives. Cela nous permet d'avoir non seulement les avis de personnes qui résident dans la capitale ou à proximité, mais également les avis de celles qui

[Text]

some association with rural people practically all my life, I feel they are often left out. Thank you for bringing the views to us. I feel my responsibility as a senator is to listen to those who speak to us and who bring their views to us. I would like you to take back the message that we are here to listen and we appreciate the views of the rural people of Yukon.

Mr. Deer: Thank you very kindly. I shall do that.

Senator Macquarrie: I do not want to press Mr. Deer for precise commitments. The premier, as I call him, was here this morning. He pointed out that a few people in these territories believe you have reached the point where provincial status makes financial sense. I would like you to give me your judgment and the judgment of your community leaders about what that period is.

This is not just an exercise to try to make you a crystal-ball gazer. I do not believe there is inequity against the territories in the federal government or the government of those provinces. I am glad you did not apply the word "evil" to the Mulroney government and I presume not to the premiers.

This is important because there are going to be many more meetings. I do not think northerners, southerners, women, men, aborigines or those who came later should believe that from now on everything is going to be a miserable conclave of miserable people every time they get together. It is important we try our very best to think the future could be expansive, sensitive and helpful. I would like your comment.

Mr. Deer: I suppose when you look at it overall, financial responsibility is the key to provincial status. We lost a lot in the last few years, but we are coming back. I think the goal is within reach. Unfortunately I did not hear the government leader's delivery this morning, but I believe we all share the same views. We would like to have provincial status, but only when we are able to handle it. Financial responsibility has to be the key to that.

Thank you for your comments. I do not want to infer anyone is evil, but sometimes, as I said, the Yukon has been the sacrificial lamb. I would like to see another Senate committee, not that you could do anything about it. Getting that strip of coast along the Alaska Panhandle back to Canada . . . I think we sure gave away the baby and the crib on that one.

Senator Macquarrie: Wilfrid Laurier did that.

Mr. Deer: Having lived most of my life in Yukon, I feel very strongly about it.

[Traduction]

viennent des régions rurales ou des régions plus éloignées. Ayant fréquenté presque toute ma vie des résidents de collectivités rurales, j'estime qu'ils sont souvent laissés pour compte. Je vous remercie de nous faire part de vos opinions. Je crois qu'il est de ma responsabilité, à titre de sénatrice, de prêter une oreille attentive à ceux qui nous parlent et qui nous font part de ce qu'ils pensent. J'aimerais qu'à votre retour chez vous, vous fassiez savoir aux gens dont vous êtes les porte-parole que nous sommes ici pour écouter et que nous sommes sensibles aux opinions des résidents des régions rurales du Yukon.

M. Deer: Je vous remercie beaucoup. Je le ferai.

Le sénateur Macquarrie: Je ne veux pas forcer M. Deer à prendre des engagements précis. Le premier ministre était ici ce matin. Il a fait remarquer qu'un petit nombre de personnes dans ces territoires croient que vous êtes parvenu au stade où il serait sensé, sur le plan financier, avoir le statut de province. J'aimerais que vous me donniez votre avis ainsi que celui des chefs de file de votre communauté sur le temps qu'il faudra pour parvenir à cette fin.

Il ne s'agit pas simplement d'un exercice visant à vous faire prédire l'avenir. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux veuillent commettre une injustice à l'égard des territoires. Je suis heureux que vous n'ayez pas qualifié d'ignoble le gouvernement de Mulroney et je présume que vous n'avez pas appliqué cette épithète aux premiers ministres.

C'est important, parce qu'il y aura de nombreuses autres réunions. Je ne pense pas que les gens du Nord, les gens du Sud, les femmes, les hommes, les autochtones ou ceux qui sont venus plus tard doivent croire que ces personnes-là formeront dorénavant une assemblée triste de gens malheureux toutes les fois qu'elles se réuniront. Il est important que nous fassions de notre mieux pour croire que l'avenir sera peut-être meilleur. J'aimerais avoir vos commentaires là-dessus.

M. Deer: Je suppose, lorsqu'on envisage globalement la question, que la responsabilité financière va de pair avec le statut provincial. Nous avons beaucoup perdu au cours des dernières années, mais nous reprenons le dessus. À mon avis, l'objectif est à portée de la main. Malheureusement, je n'ai pas entendu ce matin la prestation du leader du gouvernement, mais je crois que nous partageons tous les mêmes vues. Nous voudrions jouir d'un statut provincial, mais seulement lorsque nous pourrions en assumer toutes les conséquences. La responsabilité financière doit en être la clé.

Je vous remercie de vos remarques. Je ne veux pas déduire que tout le monde est ignoble, mais parfois, comme je l'ai dit, le Yukon a été l'agneau du sacrifice. J'aimerais que l'on mette sur pied un autre comité sénatorial, non pas que vous puissiez rien faire à ce sujet. Ramener sous le contrôle du Canada cette bande côtière le long de l'enclave de l'Alaska . . . Je crois qu'on a vraiment donné jusqu'à notre dernière chemise dans ce cas-là.

Le sénateur Macquarrie: Wilfrid Laurier l'a fait.

M. Deer: Étant donné que j'ai passé la majeure partie de ma vie au Yukon, cela me tient beaucoup à cœur.

[Text]

The Chairman: I have a couple of questions following Senator Fairbairn's question about actions taken by your association to get your views across to the rest of Canada. Prior to coming here, when it was known we were coming, I had many calls from the media. In each case the question was whether this is an exercise in futility. I do not think one of them missed. I referred to it this morning at the press conference. Because of statements which have been made, is there any point in having these hearings at this time? We believe there is and the response we have had indicates there is. I think it is important that the people from the north get their message across to other Canadians.

Representing a very important segment of the population and the municipal group, as you do, and with your association with the Canadian Association of Mayors and Municipalities, has there been any discussion, to your knowledge, in the Canadian Association of Mayors and Municipalities about the Meech Lake accord?

Mr. Deer: It was raised at one of the directors' meetings, and I believe we have a committee studying it in depth. Our next directors' meeting is coming up in December, so I really cannot elaborate too much on that, senator; but yes, it was mentioned.

The Chairman: I think it would be very important if your association got that message across to the rest, so you sensitize other Canadians to the issue.

Going on to another matter entirely, I asked this question of the government leader this morning, because I think the impression of Canadians outside the north is that you do not really have representative government up here, that somehow or other your government is not really a government representing the people. Do you feel that the Government of the Yukon is indeed totally democratic, totally representative? The reason for my question is this question of appointments to the Supreme Court and appointments to the Senate. Do you feel your government is in any way less capable than a government of a southern province of making recommendations? Are you satisfied that you have a totally representative democratic government, as in the provinces?

Mr. Deer: Most certainly I do, senator. I could not emphasize that more. We have reached that stage now. We have a totally elected House and I think there has been a lot of good come out of that government over the years, both the previous government and the present government. I think they certainly can toe the line with any of those in the provinces in making decisions and appointments, or whatever is required by a provincial government. I am quite happy with that. I am glad you said that about not being recognized outside, because I understand the Supreme Court or someone in Ottawa has recognized that we are here, which is a good step.

Senator Lucier: Mr. Chairman, could I just ask one quick question? Mr. Deer has been in the Yukon for many, many

[Traduction]

Le président: J'ai une ou deux questions à poser qui font suite à celle de la sénatrice Fairbairn au sujet des mesures prises par votre association pour véhiculer vos idées dans le reste du Canada. Avant mon arrivée ici, quand on a su que nous venions, j'ai reçu de nombreux appels des médias. Dans chaque cas, on demandait s'il ne s'agissait pas d'un exercice futile. Je crois que toutes les questions étaient pertinentes. J'en ai parlé, ce matin, à la conférence de presse. En raison des déclarations qui ont été faites, y a-t-il lieu d'avoir ces auditions à ce moment-ci? Nous le croyons et, selon les réactions que nous avons eues, la réponse est encore oui. Je crois qu'il est important que les gens du Nord communiquent leur message aux autres canadiens.

Puisque vous représentez un segment très important de la population ainsi que les municipalités, et étant donné vos relations avec la Canadian Association of Mayors and Municipalities, cette association a-t-elle, selon vous, discuté de l'accord du Lac Meech?

M. Deer: Il en a été question à l'une des réunions du conseil d'administration, et je crois que nous avons un comité qui étudie la question en profondeur. La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu en décembre, donc je ne peux pas en réalité trop m'étendre sur cette question, monsieur le président, mais je peux vous dire qu'on en a parlé.

Le président: Je crois que ce serait très important si votre association transmettait ce message aux autres; vous sensibiliserez ainsi d'autres Canadiens à la question.

Par ailleurs, j'ai posé cette question au leader du gouvernement ce matin, parce qu'à mon avis les Canadiens qui ne vivent pas dans le Nord ont l'impression que vous n'avez pas réellement un gouvernement représentatif, que somme toute votre gouvernement ne représente pas réellement les gens. D'après vous, le gouvernement du Yukon est-il vraiment entièrement démocratique, entièrement représentatif? Je vous le demande en raison de la question des nominations à la Cour suprême et au Sénat. Pensez-vous que votre gouvernement soit moins capable qu'un gouvernement d'une province du Sud de faire des recommandations? Êtes-vous convaincu d'avoir un gouvernement démocratique entièrement représentatif, à l'instar des provinces?

M. Deer: Il n'y a aucun doute là-dessus, monsieur le sénateur. Je ne pourrais pas insister davantage. Nous sommes parvenus à cette étape. Nous avons un parlement dont tous les membres sont élus et, à mon avis, le gouvernement, et j'entends par là l'ancien aussi bien que l'actuel gouvernement, a fait beaucoup de bonnes choses au fil des ans. Je crois qu'il peut sûrement mesurer à n'importe lequel de ces gouvernements provinciaux en matière de prise de décisions et de nominations, ou à propos de ce qu'on exige d'un gouvernement provincial. J'en suis très heureux. Je suis content que vous ayez fait des remarques au sujet du fait que nous ne sommes pas reconnus à l'extérieur, parce que je crois savoir que la Cour suprême, ou quelqu'un à Ottawa, a reconnu notre existence, ce qui est une bonne chose.

Le sénateur Lucier: Monsieur le président, pourrais-je poser rapidement une question? M. Deer habite le Yukon depuis

[Text]

years. It has been my pleasure to know him for many years. He has seen the Yukon evolve, and I wonder if he feels, as I do, that the people of Canada have always had a good feeling about the Yukon. We are being led to believe that the people of Canada are in favour of this Meech Lake accord and are being cold toward the Yukon. I have never had that feeling and I am just wondering, are we dealing with some premiers and the Prime Minister who have dealt Canada a low blow? Or do you really feel the people of Canada, if they were to understand what the Yukon is facing, would have some sympathy for our case?

Mr. Deer: It is funny you ask that question. That has gone through my mind many, many times and I am a strong believer in eyeball to eyeball confrontation. I think if you ask anyone down there, they would have no problem in saying sure, you have the same rights as we have. It kind of befuddles my mind to think that ten people could be locked up in a room and come up with the Meech Lake Accord like that, denying us this right. That is what I consider as a right, that we are no different from any other Canadian in Canada, and yet we cannot have representation. That is not fair.

Senator Lucier: My question is do you feel it is not the people of Canada who are trying to deny us this, it is the premiers who are denying us?

Mr. Deer: Well, it is some group. It certainly did not come out of a consensus of Canadians.

Senator Lucier: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Senator Lucier. Senator Fairbairn.

Senator Fairbairn: I am just adding one comment really to Senator Lucier's question. I should tell you that during the summer, during the month of July, I travelled some 10,000 miles around the province of Alberta in mainly the rural areas. I was almost taken aback at most of the meetings, where there would always be a question period, at the the degree of concern and often outrage about the fact that in their minds the north had been left out of this agreement. It was something I had not initiated. I was quite interested to see the sense, in the areas of that province I travelled, that there had been an unfairness towards the territories in this, and I thought you might be interested in hearing that.

Mr. Deer: Thank you very much. I have also heard some comments down in Alberta, and they were more like questions: "How come you guys are sort of left out?"—that sort of thing. So I think we are totally within our rights to express our outrage at what is happening. The sad part of it, as I see it, is that the vote is coming up on Monday, and are we bumping our gums here for nothing? I think not. Even if it is passed, we will at least have had something to say about it, and we certainly appreciate your coming up and giving us that opportunity.

Senator Marchand: I wanted to pursue Senate reform just a little further again. Your opinion, as a non-political person, is very important to people who seek votes during election time. They are always looking for the undecided.

[Traduction]

maintes années. Je me réjouis de le connaître depuis longtemps. Il a vu le Yukon évoluer, et je me demande s'il croit, comme moi, que les Canadiens ont toujours tenu le Yukon en grande estime. Nous sommes portés à croire que les Canadiens favorisent l'accord du lac Meech et sont froids à l'égard du Yukon. Je n'ai jamais eu cette impression et je me pose la question suivante: traitons-nous avec certains premiers ministres et également avec le Premier ministre qui ont donné un coup bas au Canada? Ou pensez-vous réellement que les Canadiens sympathiseraient avec notre cause, s'ils comprenaient ce à quoi le Yukon fait face?

M. Deer: C'est drôle de vous entendre poser cette question. Je l'ai maintes fois repassée dans mon esprit et je crois fermement au face-à-face. Si vous posez cette question à n'importe qui là-bas, je crois qu'il n'hésiterait pas à dire oui, vous avez les mêmes droits que nous. Je n'arrive pas à croire que dix personnes pourraient s'enfermer dans une salle et en ressortir avec l'accord du lac Meech comme cela, en nous refusant ce droit. Voilà ce que je considère comme un droit, à savoir que nous ne sommes pas différents des autres Canadiens; néanmoins nous ne pouvons pas avoir de représentant. Ce n'est pas juste.

Le sénateur Lucier: Ma question est la suivante: Ne pensez-vous pas que ce ne sont pas les Canadiens qui essaient de nous nier ce droit, mais bien les premiers ministres?

M. Deer: Eh bien, c'est un groupe. Cet accord n'a pas été le résultat d'un consensus national.

Le sénateur Lucier: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, sénateur Lucier. Sénatrice Fairbairn.

Le sénateur Fairbairn: Je ne fais qu'ajouter en réalité une remarque à la question du sénateur Lucier. Je dois vous dire que durant l'été, au mois de juillet, j'ai parcouru environ 10 000 milles dans la province de l'Alberta, principalement dans les régions rurales. J'ai été presque étonnée de constater, dans la plupart des réunions où il y avait une période de questions, le degré de préoccupation et souvent d'indignation des gens qui n'arrivaient pas à comprendre pourquoi le Nord n'était pas partie prenante à cet accord. Je n'avais pas lancé le débat sur ce sujet. J'ai été fort surpris de remarquer qu'on avait le sentiment, dans les régions visitées, d'une injustice envers les territoires à cet égard et j'ai cru que vous aimeriez peut-être le savoir.

M. Deer: J'ai également entendu des commentaires en Alberta, mais il s'agissait plutôt de questions du genre: «Comment se fait-il que vous êtes exclu?». C'est pourquoi j'estime que nous avons entièrement le droit d'être outrés par ce qui se passe. Ce qui est malheureux, selon moi, c'est que la question sera mise au vote lundi et que nous sommes peut-être en train de palabrer inutilement. Mais je ne le crois pas. Même si c'est adopté, nous aurons eu notre mot à dire là-dessus au moins, et nous sommes reconnaissants du fait que vous soyez venus et que vous nous ayez donné l'occasion de le faire.

Le sénateur Marchand: Je voulais qu'on discute un peu plus de la réforme du Sénat. Votre opinion en tant que personne apolitique revêt de l'importance à ceux qui briguent les suffra-

[Text]

Could you elaborate on your statement:

Secondly, our sons and daughters should have equal opportunity for acceptance and appointment to the Senate and the Supreme Court.

I would just like to know whether you agree with the process in the Meech Lake accord for appointments to the Supreme Court and appointments to the Senate, because it will be considerably changed from what it is now. The powers have been really decentralized. I wonder if you could comment upon that process alone. Do you agree with that decentralization of power?

Mr. Deer: I am not sure how to answer that. Can you define this decentralization of power a little more?

Senator Marchand: For instance, appointments to the Supreme Court will have to be upon nomination of the provinces, whereas now they are the prerogative of the Prime Minister and the Privy Council and the government.

Mr. Deer: Oh, I see. Okay.

Senator Marchand: So it is changed. I personally happen not to agree with the total change. I think there should probably be a mixture. I understand and agree with some provincial involvement, but not having it totally given over to the provinces. What is your view on that?

Mr. Deer: I am not sure how to phrase this, but the north has made some giant steps in the last 20 years. I see the new college coming up and we are looking at a university in the north. We are going to see, more and more, the children of the north remaining in the north and contributing to the development of the north. I just fail to understand why some bright individual up here who may make an awfully good senator or Supreme Court judge has to be at the hands of 10 premiers to say whether they can be appointed to these bodies. I do not know. I use the word "abhor", and that is about the best word I can think of for it, because it is not fair, it is not right, it is not just.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Deer. We appreciate hearing from the municipal people. I ask you to convey to them our appreciation.

Mr. Deer: Thank you very much, senator, and I shall get something in writing. I will have to get the addresses where to send everything. I guess I can get that from Paul. Thank you very much.

Senator Fairbairn: Do not forget to send it . . .

Mr. Deer: Send it to everyone?

The Chairman: As widely as possible. Get your views out.

Mr. Deer: Thank you very much.

[Traduction]

ges en période d'élection. Ils sont toujours à la recherche des indécis.

Pourriez-vous donner un peu plus de détails sur votre déclaration:

Deuxièmement, nos fils et nos filles devraient avoir des chances égales d'être acceptés et nommés au Sénat et à la Cour suprême.

Je tiens uniquement à savoir si vous êtes d'accord avec le processus décrit dans l'entente du lac Meech pour les nominations à la Cour suprême et au Sénat parce que ce processus sera considérablement modifié. Les pouvoirs ont été vraiment décentralisés. Auriez-vous des observations à faire au sujet de ce processus? Êtes-vous d'accord avec la décentralisation des pouvoirs?

M. Deer: Je ne sais pas vraiment comment répondre à cette question. Pourriez-vous définir de façon plus précise la décentralisation des pouvoirs?

Le sénateur Marchand: Par exemple, les nominations à la Cour suprême devront être faites par les provinces, alors qu'actuellement, ce privilège revient au Premier ministre, au Conseil privé et au gouvernement.

M. Deer: Ah! je vois. Merci.

Le sénateur Marchand: Alors, la situation a changé. Je ne suis pas d'accord avec ce changement total, mais j'estime que certains aspects devraient probablement être modifiés. Je suis d'avis que les provinces devraient intervenir dans une certaine mesure et je comprends pourquoi; mais je ne crois pas que les nominations devraient incomber uniquement aux provinces. Quelle est votre avis là-dessus?

M. Deer: Je ne sais pas très bien comment je devrais m'exprimer à ce sujet, mais le Nord a fait des progrès considérables au cours des 20 dernières années. On construit actuellement un nouveau collège et on envisage l'établissement d'une université dans le Nord. À l'avenir, il arrivera de plus en plus souvent que les enfants du Nord y resteront et contribueront au développement de cette région. J'ai du mal à comprendre pourquoi la nomination d'une personne intelligente du Nord susceptible de faire un très bon sénateur ou juge de la Cour suprême doit revenir au premiers ministres des dix provinces. J'emploie le terme «odieux», car j'estime que c'est le meilleur épithète pour qualifier cette pratique, car elle est incorrecte, inéquitable.

Le président: Je vous remercie Monsieur Deer. Nous aimons connaître l'avis des gens des municipalités. J'aimerais que vous leur transmettiez nos remerciements.

M. Deer: Merci beaucoup Monsieur le sénateur. Je rédigerai une lettre à ce sujet. Il faudra que j'obtienne l'adresse des destinataires. J'imagine que Paul pourrait me fournir ces renseignements. Merci beaucoup.

Le sénateur Fairbairn: N'oubliez pas de l'envoyer . . .

M. Deer: De l'envoyer à tout le monde?

Le président: Au plus grand nombre de gens possible. Faites connaître vos opinions.

M. Deer: Merci beaucoup.

[Text]

The Chairman: The next witness is Lynn Gaudet, of the Yukon Status of Women Council.

Ms. Lynn Gaudet (Yukon Status of Women Council): Good morning, Senator Molgat.

The Chairman: Good morning, Ms Gaudet. Thank you very much for appearing before us. I understand that you do not have a brief to distribute, and that is quite all right, no problem.

Ms. Gaudet: That is right. We would like to open our oral presentation then.

The Chairman: Proceed.

Ms. Gaudet: Thank you. The Yukon Status of Women Council has been active since 1973, promoting the equality of women in social, political, legal, and economic spheres. I am one of the current co-ordinators this year of the Status of Women Council, which is governed by an executive board of 13 women. We have a current membership of about 75 women.

We are opposed to the wording of the Meech Lake accord because we believe that it may alter the constitutional gains that were made by women in this country after a hard fight and much lobbying in 1981, when the Constitution of Canada was amended to enshrine the Charter of Rights.

We have previously presented our position to the parliamentary committee on the Meech Lake accord by way of a letter last August, and we would like to reiterate our opposition to the present wording of the accord in this presentation. We concur with the main argument put forth by the Canadian Advisory Council on the Status of Women. The argument is that the accord does indeed jeopardize women's rights to equality under the Charter. The argument is as follows:

Section 1 of the accord states that the Constitution of Canada shall henceforth be interpreted in light of the recognition of Quebec as a distinct society.

Like most other Canadians, we have absolutely no difficulty with the recognition of Quebec as a distinct society within the Canadian federation. But section 16 of the accord provides that the recognition of Quebec's distinctiveness affects neither the provisions on aboriginal rights, which are found in section 25 of the Charter, nor the multicultural heritage of Canada section, which is section 27.

Section 16 thus leaves the door open to the reasonable implication that by naming those specific provisions other rights not so identified are therefore not protected. This follows from logic and from the principle of statutory construction that the courts use in interpreting legislation, which is the principle of *expressio unius*. In drafting a statute you expressly include some items, thereby excluding those items not specifically mentioned.

The sections of the Charter that we are concerned with are sections 15 and 28, the provisions respecting the equality of women. The argument is that the Constitution of Canada

[Traduction]

Le président: Le prochain témoin est Lynn Gaudet, du Yukon Status of Women Council.

Mme Lynn Gaudet, Yukon Status of Women Council: Bonjour Monsieur le sénateur Molgat.

Le président: Bonjour Madame Gaudet. Je vous remercie de comparaître devant notre comité. J'ai cru comprendre que vous n'aviez pas d'exposé à présenter, mais cela ne pose aucun problème.

Mme Gaudet: C'est exact. Nous aimerions entamer notre exposé oral.

Le président: Allez-y.

Mme Gaudet: Merci. Depuis 1973, le Yukon Status of Women Council s'occupe activement de promouvoir l'égalité des femmes sur les plans social, politique, juridique et économique. Cette année, je suis l'une des coordonatrices du Status of Women Council dont la direction est assurée par un comité administratif formé de 13 femmes. A l'heure actuelle, 75 femmes en sont membres.

Nous nous opposons au libellé de l'entente du lac Meech, car nous sommes d'avis qu'il pourrait modifier les gains constitutionnels faits par les femmes au pays après une dure lutte et les pressions que nous avons exercées en 1981, à l'époque où la Constitution du Canada a été amendée pour que la Charte des droits et libertés y soit enchâssée.

Nous avons déjà exposé notre point de vue au comité plénier sur l'entente constitutionnelle du lac Meech dans une lettre que nous lui avons adressée en août dernier. Nous réitérons notre opposition au libellé actuel de l'entente dans notre exposé. Nous sommes d'accord avec l'argument principal présenté par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Cet organisme soutient que l'entente porte atteinte aux droits des femmes à l'égalité en vertu de la Charte. L'argument est le suivant:

L'article 1 de l'entente stipule que l'interprétation de la Constitution du Canada doit dorénavant concorder avec la reconnaissance du fait que le Québec forme une société distincte.

Comme la plupart des autres Canadiens, nous n'avons absolument aucun mal à reconnaître le Québec comme une société distincte au sein de la fédération canadienne. Pourtant, il est précisé dans l'article 16 de l'entente que la reconnaissance du caractère distinct du Québec n'a pas pour effet de porter atteinte à l'article 25 de la Charte, qui porte sur les droits des autochtones ni à l'article 27 qui porte sur le patrimoine Multiculturel du Canada.

Les dispositions de l'article 16 permettent donc de supposer raisonnablement qu'en invoquant ces dispositions particulières, d'autres droits qui ne sont pas identifiés de façon précise ne sont donc pas sauvegardés. C'est une conséquence logique qui découle du principe qu'appliquent les tribunaux pour interpréter les textes législatifs, soit le principe de *expressio unius*. Au moment de rédiger un texte de loi, on inclut certains articles; ceux qui n'y sont pas mentionnés précisément sont donc exclus.

Les articles de la Charte qui nous préoccupent sont les articles 15 et 28, qui portent sur l'égalité des femmes. L'argument invoqué est le suivant: la Constitution du Canada ne doit plus

[Text]

henceforth need not be interpreted in light of sections 15 and 28 of the Charter. In other words, the Constitution of Canada need not be interpreted in light of the guarantee of women's equality. If a federal, territorial, or provincial government can justify a law, program, or social policy on the basis of historical parts of the constitution such as section 91 of the BNA Act, then the women's equality provisions of the Charter can be circumvented. Also, social or economic policies that may be rooted in Quebec's distinctiveness could render innocuous the constitutional guarantee of gender equality enshrined in the Charter.

The argument takes on more cogency in light of the recent decision of the Supreme Court of Canada in the Ontario Catholic Schools case. The issue there was a narrower one, because funding of denominational schools is a right expressly protected in the Charter, notwithstanding section 15. In that case, Madam Justice Bertha Wilson made a much more general pronouncement that the Charter could not be used to invalidate other parts of the Constitution. The case then in our view makes it necessary for Parliament to create a clear legal statement to the contrary within the Constitution now, if this is indeed Parliament's intention.

The Canadian Advisory Council on the Status of Women proposed a wording change to correct the problem from the point of view of women. Their recommended amendment does not at all diminish the recognition of Quebec. It simply prevents the possibility of any undermining of those rights enshrined in the Charter of Rights and Freedoms. We concur with their recommendation for change. Technically speaking, the recommendation is that the Constitution Act of 1987 be amended by adding after section 1 a specific section that says that the Constitution of Canada shall henceforth be interpreted in a manner consistent with the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

This recommendation, in our view, would solve the problem entirely. It does not then create a hierarchy of rights. If one can take the case under aboriginal rights in section 25, or under the multicultural heritage part, then somehow one can have a better guarantee of equality. We feel the matter can be corrected with this specific inclusion of a provision saying that the Constitution shall be interpreted in light of the Charter of Rights and Freedoms.

Our organization, the Yukon Status of Women, has received assurances from Barbara McDougall, the Minister responsible for the Status of Women, that the intention of the present government is not in any way to jeopardize women's equality by this accord. The problem we have with this is that intentions do not count. We cannot take intentions to the court when the courts are interpreting the wording of the legislation. Our question is what is possibly lost by safeguarding the rights that have now been enshrined in the Charter? Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Ms Gaudet. Before I go to questions, I wonder if you could tell us a little bit more

[Traduction]

être interprétée à la lumière des articles 15 et 28 de la Charte. Autrement dit, il n'est pas nécessaire d'interpréter la Constitution du Canada à la lumière de la garantie de l'égalité des femmes. Si un gouvernement fédéral, territorial ou provincial peut justifier une loi, un programme ou une politique sociale en invoquant des clauses historiques de la Constitution comme l'article 91 de l'AANB, on peut contourner les dispositions relatives à l'égalité des femmes dans la Charte. Du reste, le fait d'avoir des politiques sociales ou économique qui seraient fondées sur le caractère distinct du Québec pourrait rendre futile la garantie constitutionnelle de l'égalité des sexes énoncée dans la Charte.

L'argument a encore plus de force compte tenu de la décision rendue récemment par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt des écoles catholiques de l'Ontario. Certes, le problème a un peu moins d'envergure, parce que le financement des écoles confessionnelles est un droit garanti expressément dans la Charte, nonobstant l'article 15. Dans cet arrêt, le juge Bertha Wilson a fait une déclaration beaucoup plus générale, soulignant que la Charte ne pouvait être utilisée pour invalider d'autres parties de la Constitution. Selon nous, l'existence de ce cas oblige le Parlement à intégrer à la Constitution une disposition bien précise indiquant le contraire, si c'est effectivement ce qu'il entend faire.

Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme propose que le libellé soit modifié pour corriger le problème du point de vue des femmes. La modification que propose cet organisme n'enlève rien du tout à la notion de reconnaissance du Québec. Elle vise simplement à empêcher l'affaiblissement de ces droits enchâssés dans la Charte des droits et libertés. Nous sommes d'accord avec le changement recommandé. Techniquement, ce changement prévoit que la Loi constitutionnelle de 1987 doit être modifiée par l'insertion, après l'article 1, d'un article stipulant que désormais toute interprétation de la Constitution du Canada devra concorder avec la Charte canadienne des droits et libertés.

À notre avis, cette recommandation éliminerait complètement le problème. Elle ne crée pas de hiérarchie de droits. Il suffit de considérer les dispositions de l'article 25 concernant les droits des autochtones ou celles de la section concernant le patrimoine multiculturel pour constater que le droit à l'égalité est mieux protégé. Nous estimons que l'inclusion d'un article stipulant que la Constitution doit désormais être interprétée à la lumière de la Charte des droits et libertés résoud le problème.

Le *Yukon Status of Women*, que je représente, a reçu de Barbara McDougall, ministre responsable de la condition féminine, l'assurance que le présent gouvernement n'a aucunement l'intention de porter atteinte aux droits des femmes à l'égalité dans cet accord. Ce qui nous inquiète, c'est qu'il ne s'agit là que d'intentions. Nous ne pouvons pas invoquer des intentions devant un tribunal ayant à interpréter le libellé de la Loi. Notre question est la suivante: Quelle perte peut résulter de la sauvegarde des droits qui sont enchâssés dans la charte? Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Gaudet. Avant que nous ne passions aux questions, je me demande si vous ne pour-

[Text]

about your organization. I think you said you were incorporated in 1973 and that you have 75—

Ms. Gaudet: Yes. We have approximately 75 members at the present time.

The Chairman: Are these strictly in Whitehorse, or do you also have representatives outside of Whitehorse?

Ms. Gaudet: It is a territorial organization. The bulk of our membership is definitely from Whitehorse.

The Chairman: You have representatives from elsewhere. Do you have native representation?

Ms. Gaudet: There is a separate organization called the Yukon Indian Women's Association, which is lobbying for many of the political, social, and economic changes to our country we are also lobbying for. We concur on several issues. We work with them on a number of matters. In terms of native members, I would not be able to answer.

The Chairman: In your discussions with the native organization, have you discussed the Meech Lake accord? Have they expressed an opinion?

Ms. Gaudet: Yes, as a matter of fact I have been in contact with native Indian women here to ascertain if the national organization or a local organization had adopted a position. I understand they were working on a position at the national level. As yet, the local organization had not been apprised of their position.

Senator Le Moyne: How do you react, madam, to the fact that the women of Quebec declared that they have no reason to fear?

Ms. Gaudet: This has been a very contentious issue with a number of women's groups in Canada because the Canadian Advisory Council on the Status of Women first approached the *Fédération des femmes du Québec*, which is the umbrella organization for the various women's groups in Quebec. It was initially given the impression at a meeting that the federation was in support of the position taken by the Canadian Advisory Council on the Status of Women. I understand that upon going back to their member groups and further discussing the matter that they did not end up concurring with the exact recommendation proposed by the Canadian Advisory Council on the Status of Women. I do not think they are opposed to it; I think they are not supporting it.

I think the position that Quebec women are in is a very familiar one to women in Canada; that is, they are in a position where they have to choose between whether they are Québécois or whether they are women. The minority women in Canada I think are placed in this position constantly; they have to decide on a position philosophically whether they are more an Indian person than they are a Canadian, than they are

[Traduction]

riez pas nous parler un peu plus de votre organisation. Vous avez dit, je crois, que votre groupe a été incorporé en 1973 et qu'il compte maintenant 75—

Mme Gaudet: En effet. Nous comptons environ 75 membres à l'heure actuelle.

Le président: S'agit-il exclusivement de femmes de Whitehorse ou avez-vous aussi des représentantes à l'extérieur de Whitehorse?

Mme Gaudet: C'est une organisation territoriale. Le gros de nos membres vient effectivement de Whitehorse.

Le président: Vous avez aussi des représentantes d'autres régions. Comptez-vous des autochtones parmi vos membres?

Mme Gaudet: Il existe une autre organisation, la *Yukon Indian Women's Association*, qui fait des pressions pour obtenir de nombreux changements d'ordre politique, social et économique au pays, changements pour lesquels nous nous battons nous aussi. Nous partageons avec cette organisation plusieurs sujets de préoccupation. Nous travaillons de concert avec elle relativement à différents dossiers. Pour ce qui est de nos membres autochtones, je ne peux pas vous donner de chiffres.

Le président: Au cours de vos rencontres avec l'organisation autochtone, vous est-il arrivé de discuter de l'entente du lac Meech? Vous êtes-vous prononcé sur cette entente?

Mme Gaudet: J'ai, en effet, communiqué avec des femmes indiennes, ici, pour leur demander si l'organisation nationale ou une organisation locale avait pris position à l'égard de l'entente. Si j'ai bien compris, ces femmes sont en train d'élaborer une prise de position à l'échelon national. Jusqu'à maintenant, l'organisation locale n'a pas été invitée à prendre position.

Le sénateur Le Moyne: J'aimerais savoir, madame, comment vous réagissez au fait que les femmes du Québec ont déclaré n'avoir aucune raison d'avoir peur?

Mme Gaudet: Il s'agit d'une question très litigieuse qui s'est posée pour nombre de groupes de femmes au Canada. Voyez-vous, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a tout d'abord communiqué avec la *Fédération des femmes du Québec*, qui est l'organisation-cadre des divers groupes de femmes qui existent au Québec. Initialement, le Conseil était resté sur l'impression, à l'issue d'une réunion, que la Fédération n'entérinait pas sa position. Je crois que la Fédération est retournée consulter les différents groupes qu'elle chapeaute pour discuter plus à fond de la question. Après ces consultations, la Fédération a décidé de ne pas entériner la recommandation du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, telle que libellée. Je ne pense pas que la Fédération s'oppose à cette recommandation; elle ne l'entérine pas, c'est tout.

À mon avis, la situation où se retrouvent les femmes du Québec est une situation que connaissent très bien les Canadiennes; en d'autres termes, les femmes du Québec doivent faire un choix entre être avant tout des Québécoises ou être avant tout des femmes. Les femmes qui appartiennent à un groupe minoritaire au Canada se retrouvent constamment placées dans ce dilemme; elles doivent, sur le plan philosophique,

[Text]

women, than they are whatever. If all of those groups have different positions, then you are forced to choose. I do not think the stand they have taken is at all one that cannot be reconciled with the stand taken by women's groups in Canada. I do not think they would oppose protecting the equality of women, for example.

Senator Le Moynes: For you it is a question of psychology and motivation more than anything else.

Ms. Gaudet: There are also different legal views on the argument put forth by women's groups in Canada. As I say, I think they are simply not endorsing it to the point of you putting it forth as their own recommendation. But I do not think they would be all opposed to a clear recognition in the accord respecting the protection of all of the Charter rights.

Senator Le Moynes: Thank you.

Senator Lucier: Ms Gaudet, I wonder if you would agree with me that if there had not been eleven men in that room, if there had been maybe five men and six women, we would have seen a much different result in the report.

Ms. Gaudet: Actually, I am not sure I can agree with you, Senator Lucier. We have these consistent assurances from the Minister responsible for the Status of Women and we have not seen any kind of move from that area to make any changes. So I do not think the sex of the person necessarily matters. No, I think it is a matter of where you are coming from more than anything.

Senator Lucier: I meant as premiers, if you had premiers who were a little bit more representative of their areas than maybe we have, there may have been some different results from the overnight meeting.

Ms. Gaudet: I just do not understand why the wording had to include specific parts of the Charter. It just does not make any legal, psychological, philosophical, or constitutional sense to me at all. But guilt . . .

Senator Lucier: One question that comes to mind. In reading the report of the joint committee, I am just quoting selectively from section 32. They are speaking of the women's groups in Quebec, as Senator Le Moynes has just said, who really did not seem to have much of a problem with this. It says:

The joint committee places great weight on the testimony of these Quebec women. They should know better than anyone else what a distinct society is all about.

Ms. Gaudet: Yes.

Senator Lucier: Do you know what a distinct society is?

Ms. Gaudet: No, I do not. I do not know what the implications of a distinct society are, no. And that is true of all consti-

[Traduction]

décider de leur position. Sont-elles avant tout des Indiennes, des Canadiennes, des femmes, ou quoi d'autres encore, voilà ce qu'elles doivent décider. Si tous ces groupes adoptent des positions différentes, il faut alors que vous tranchiez la question. À mon avis, la position que ces groupes ont adoptée n'est pas du tout irréconciliable avec celle qu'ont adoptée les femmes ailleurs au Canada. Je ne crois pas, par exemple, que ces groupes s'opposeraient à des mesures visant à protéger le droit des femmes à l'égalité.

Le sénateur Le Moynes: Pour vous, c'est d'abord et avant tout une question de psychologie et de motivation.

Mme Gaudet: Différents commentaires d'ordre juridique ont aussi été émis concernant l'argument avancé par les groupes de femmes du Canada. Comme je l'ai déjà dit, ces groupes ne sont pas tout à fait d'accord avec la recommandation, du moins pas au point de l'entériner, c'est tout. Je ne crois pas, cependant, que tous ces groupes s'opposeraient à l'inclusion dans l'accord de dispositions reconnaissant clairement que tous les droits enchâssés dans la Charte doivent être protégés.

Le sénateur Le Moynes: Merci.

Le sénateur Lucier: Madame Gaudet, ne croyez-vous pas, comme moi, que s'il y avait eu dans cette pièce, non pas onze hommes, mais cinq hommes et six femmes mettons, les résultats auraient été tout autres.

Mme Gaudet: A vrai dire, je ne suis pas sûre d'être d'accord avec vous, monsieur le Sénateur. La Ministre responsable de la Condition féminine n'a cesse de me dire le contraire pour me rassurer et aucune velléité de changement n'a encore pointé, à notre connaissance. Je ne crois pas que le sexe soit un facteur qui compte nécessairement. Là d'où chacun vient, voilà ce qui compte plus que tout, selon moi.

Le sénateur Lucier: Je voulais parler des Premiers ministres. Si ces derniers étaient un petit peu plus représentatifs qu'ils ne le sont, la réunion qui s'est tenue pendant la nuit aurait peut-être abouti à des résultats différents.

Mme Gaudet: Je ne comprends vraiment pas pourquoi il fallait que différentes parties de la Charte soient expressément mentionnées. Cela ne veut tout simplement rien dire pour moi, à aucun point de vue, juridique, psychologique, philosophique ou constitutionnel. Sur le plan de la culpabilité, cependant . . .

Le sénateur Lucier: Une question me vient à l'esprit. Le rapport du Comité mixte mentionne certaines dispositions de l'article 32. Il y est question des groupes de femmes du Québec, groupes dont vient tout juste de parler le sénateur Le Moynes et qui, semble-t-il, ne s'en font pas outre mesure. Il y est dit en substance:

Le Comité mixte accorde beaucoup d'importance au témoignage des femmes du Québec. Ces femmes devraient mieux que quiconque savoir ce qu'il faut entendre par une société distincte.

Mme Gaudet: En effet.

Le sénateur Lucier: Savez-vous ce qu'est une société distincte?

Mme Gaudet: Non, je ne sais pas. Je ne connais pas les prolongements de ce concept de société distincte. Je pourrais dire

[Text]

tutional documents. We do not know what the wording means until it is actually applied. I think one just has to look at the number of Charter cases that have been taken into Canadian courts since 1982, thousands and thousands and thousands of cases interpreting those broad words and principles. So, no, of course we do not know what it means. And that is why I would like to preclude the possibility that it might mean that a social program or policy that can be rooted in say the family policy of Quebec to protect the—I do not know—the French Catholic segment of Quebec, which is obviously the majority, that women's equality provisions and rights would then take a back seat to that kind of an objective in a social program. I think that is the major danger.

Senator Lucier: I suppose you would have no problems believing that the amendments you are proposing, if this is any kind of a document that should stand the test of time, should not unravel the document. It would seem that if you have some concerns and they are saying you should not have these concerns and you are saying put in a clause that will take away the concerns—

Ms. Gaudet: That is basically it, yes.

Senator Lucier: —that really should not unravel the document if it is a document worth having.

Ms. Gaudet: Right. Yes, I think the unravelling business has been much overplayed. I do not think the parliamentary committee should have set up a specific agenda to listen to people without agreeing that if something needed to be changed it would be changed. It appeared to me to be quite a closed process. In any case, in my view the amendment proposed here would not result in unravelling the deal, no.

Senator Lucier: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Senator Lucier. Next is Senator Marchand, followed by Senator Fairbairn.

Senator Marchand: Senator Lucier covered essentially the territory I wanted to cover on the distinct society. But maybe I will get at it in a bit of another way. The distinct society reference in the Meech Lake accord . . . I hate to get into speculation, but in the event that the distinct society clause does give a special status to Quebec, as was indicated by former Prime Minister Trudeau and other witnesses before the joint committee, would you be concerned about special powers, for instance, being conferred on one province and not others—in other words, a special status for one province and not for others?

Ms. Gaudet: I am not sure I understand the question, but section 28 of the Charter, which says men and women in this country are equal . . . I do not think any province should have the right to pass laws or social policy that undermines that

[Traduction]

la même chose de tous les documents constitutionnels, en ce sens que nous ne savons pas ce que le libellé veut dire, tant et aussi longtemps qu'il n'est pas appliqué. Il suffit ici de considérer le nombre de causes touchant à l'application de la Charte dont les tribunaux canadiens ont été saisis depuis 1982. Des milliers et des milliers de causes touchant à l'interprétation des termes et principes généraux utilisés dans la Charte ont été entendues. Nous ne savons donc pas ce qu'il faut entendre par société distincte. Voilà pourquoi j'aimerais écarter la possibilité qu'on puisse, sur la base de ce concept, établir un programme social ou une ligne de conduite, qui s'enracine dans, mettons, la politique familiale du Québec et qui ait pour objet de protéger—que sais-je—la population française et catholique du Québec, soit, il va sans dire, la majorité. Il ne faudrait pas qu'on en arrive alors à faire passer l'objectif d'un tel programme social avant la protection du droit des femmes à l'égalité. Voilà le grand danger, à mon avis.

Le sénateur Lucier: Je suppose que vous comprenez sans peine que les modifications que vous proposez, sous réserve qu'elles se présentent dans un document susceptible de passer l'épreuve du temps, ne doivent pas jeter un éclairage nouveau sur le document. On aurait alors l'impression que vous essayez de faire adopter des dispositions qui vous soulagent de certains sujets de préoccupation jugés nuls et non avenues . . .

Mme Gaudet: C'est ça, fondamentalement.

Le sénateur Lucier: . . . il ne faudrait vraiment pas que ces dispositions viennent jeter un éclairage nouveau sur le document, si ce document est vraiment valable.

Mme Gaudet: Effectivement. Je crois qu'on a déjà trop joué au jeu des éclaircissements. Je ne crois pas que le comité parlementaire ait adopté un ordre du jour précis en vue d'écouter ce que les gens avaient à dire sans convenir au départ que si quelque chose devait changer, cela sera fait. J'ai perçu le processus comme assez fermé. Quoi qu'il en soit, la modification proposée ici n'aurait pas pour effet, à mon point de vue, de jeter un éclairage nouveau sur l'entente.

Le sénateur Lucier: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur le sénateur. Nous entendrons maintenant le sénateur Marchand, puis le sénateur Fairbairn.

Le sénateur Marchand: Le sénateur Lucier a dit à peu près tout ce que je voulais dire sur le concept de la société distincte. Je peux, sans doute, reprendre la question en l'abordant sous un autre angle. Le concept de société distincte, tel que utilisé dans l'entente du lac Meech . . . J'ai horreur des spéculations, mais s'il arrivait que l'adoption du concept de société distincte confère au Québec un statut particulier, comme l'affirmait l'ex-Premier ministre Trudeau et d'autres témoins qui ont comparu devant le comité mixte, auriez-vous de la difficulté à accepter que des pouvoirs spéciaux soient accordés à une province, et non aux autres—ou, en d'autres termes, qu'un statut particulier soit accordé à une province, et non aux autres?

Mme Gaudet: Je ne suis pas sûr de comprendre la question, mais l'article 28 de la Charte, qui stipule que les hommes et les femmes de ce pays sont égaux . . . à mon avis, aucune province ne devrait avoir le droit d'adopter des lois ou une politique

[Text]

right because they are a distinct society, or because of anything.

Senator Marchand: I think you have said you agree that Quebec is a distinct society.

Ms. Gaudet: Yes, I do not think we have any difficulty with that; that is quite clear.

Senator Marchand: Why do you think Quebec is a distinct society?

Ms. Gaudet: Mostly because of its language, history, culture.

Senator Marchand: Is that all?

Ms. Gaudet: That is a lot.

Senator Marchand: I am just trying to understand what you understand from your support of the term "distinct society" for Quebec.

Ms. Gaudet: I do not have a very clear concept of what "distinct society" means. I have no problem with fleshing it out over the course of history, but not at the expense of losing a basic tenet of the Constitution.

Senator Fairbairn: In your presentation you noted section 16 of the Meech Lake accord, which was added in June. Why it was added to protect two sections of rights specifically and not the others I suppose is open to conjecture about how much pressure might have been exerted on behalf of those two areas, both the aboriginal rights and the multiculturalism. Clearly it opened a Pandora's box with the women's issues.

You said the Minister of State for the Status of Women has indicated to you it was not the intention of the government to derogate from Charter rights for women. Was there an explanation of why, if it was not the intention to derogate, they were not mentioned, or why the broader question of the primacy of Charter rights was not included in Meech Lake?

Ms. Gaudet: Actually, quite to my dismay, a letter we received from Barbara McDougall indicated the whole process had opened up questions about the Charter entirely and there was a look toward forming a committee to look at restructuring the Charter, which scares the living daylight out of us.

Senator Fairbairn: So when you are talking about "unravelling", we may be talking not of unravelling an accord but of unravelling the Charter. That is quite disturbing.

Ms. Gaudet: And I think she is right. I think the present wording, like the Supreme Court of Canada case last June, has tremendous implications for how we are supposed to fit all the pieces of this thing together.

Senator Fairbairn: And in your view, then, the intent of any government—

[Traduction]

sociale qui élimine ce droit en vertu d'un statut de société distincte ou de quoi que ce soit d'autre.

Le sénateur Marchand: Vous convenez, je crois, que le Québec est une société distincte.

Mme Gaudet: Oui, cela ne nous cause aucun problème; c'est très clair.

Le sénateur Marchand: Pourquoi estimez-vous que le Québec est une société distincte?

Mme Gaudet: A cause essentiellement de sa langue, de son histoire et de sa culture.

Le sénateur Marchand: C'est tout?

Mme Gaudet: C'est beaucoup.

Le sénateur Marchand: J'essais juste de comprendre ce que votre appui au concept de «société distincte» pour le Québec veut dire.

Mme Gaudet: Je n'ai pas une idée très claire de ce que le concept de «société distincte» veut dire. Je n'ai aucune difficulté à incorporer ce concept à ma vision de l'histoire, mais pas au prix de l'un des fondements de notre Constitution.

Le sénateur Fairbairn: Dans votre mémoire, vous parlez de l'article 16 de l'entente du lac Meech, qui a été inséré au texte en juin dernier. Ce pourquoi on a ajouté ces dispositions pour protéger deux catégories de droits, et non tous les droits, reste à éclaircir. Je suppose que cela a quelque chose à voir avec les pressions qu'auraient pu exercer tous ceux qui ont à cœur de défendre ces deux catégories de droits, à savoir les droits des autochtones et le multiculturalisme. Par rapport à la situation de la femme, cela ouvre une boîte de Pandore.

Vous avez indiqué que la Ministre responsable de la condition féminine vous a dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de déroger aux dispositions de la Charte concernant les droits des femmes. Vous a-t-on dit pourquoi, si le gouvernement n'avait pas l'intention de déroger à ces dispositions de la Charte, il n'en est pas fait mention dans l'entente du lac Meech, ou pourquoi la question plus vaste de la primauté des droits visés par la Charte n'est pas incluse dans le texte de l'entente.

Mme Gaudet: En fait, à mon grand désarroi, nous avons reçu une lettre de Mme Barbara McDougall, dans laquelle elle nous indiquait que tout le processus soulevait des questions concernant la Charte dans son ensemble et qu'on envisageait de créer un comité qui serait chargé de considérer la possibilité de refaire la Charte, ce qui a eu l'heur de nous inquiéter au plus haut point.

Le sénateur Fairbairn: Quand il est question, donc, d'un «éclairage nouveau», il est possible qu'il s'agisse non pas de reconsidérer un accord, mais de reconsidérer la Charte. C'est assez inquiétant.

Mme Gaudet: Et je crois que la Ministre a raison. Le libellé actuel, comme le signalait la Cour suprême du Canada en juin dernier, a de lourdes conséquences sur la façon dont nous sommes censés reconstituer tout le puzzle.

Le sénateur Fairbairn: A votre avis, donc, l'intention du gouvernement...

[Text]

Ms. Gaudet: Obviously the intent is irrelevant.

Senator Fairbairn: —whichever government it might be, is certainly not sufficient when it comes to protection of Charter rights.

Ms. Gaudet: Right. The only response I have seen is that there is a different legal view: the *expressio unius* principle does not apply here, and maybe the courts would not interpret it that way. But there is nothing any more solid than that. I have not seen it, anyway. So as I said before, I think the obvious thing is just to do away with the potential problem.

Senator Fairbairn: In 1981-82, when the omission of women's rights from the agreement being worked on and debated at some length became clear, there was a tremendous surge across the country in provincial capitals to lobby premiers, as well as the federal government, and it was very successful. I do not sense that same strong drive is taking place now. Is this in part because of statements from women's groups in Quebec?

Ms. Gaudet: The mobilization during the last constitutional crisis occurred very late in the game, and there was not a whole lot of interest in building it. I think history shows us that when we are able to mobilize quickly across the country, hold a major conference and do a major lobby, we can bring about a change. There has been talk about doing the same kind of thing with respect to this issue. First of all, there are so many issues on the national plate, and second, it is quite an abstract issue.

The argument being made here is extraordinarily technical and abstract, difficult to get people to understand, much more difficult than getting women's rights in the Charter to start with. There are some problems like that, but I have not had any sense of the degree of urgency yet. However, during the summer there were certainly a lot of telegrams all across the country between women's groups, and I expect something might well happen again, and I expect it would happen quite quickly.

Senator Fairbairn: Once the provincial legislatures have hearings, whether just legislative debates or public hearings, at that point there will be activity.

Ms. Gaudet: I do not know.

Senator Fairbairn: I hope so. Thank you.

Senator Bielish: My question is simple and direct. Does the Yukon Status of Women Council have a representative on the Canadian Advisory Board on the Status of Women?

Ms. Gaudet: I believe the Yukon has a representative usually on the Canadian Advisory Council on the Status of Women, but that is not a Status of Women position. To the best of my knowledge, our representative in the Yukon, Shannon Cooper, a woman from Mayo, resigned this summer. A

[Traduction]

Mme Gaudet: L'intention n'est évidemment pas quelque chose de pertinent.

Le sénateur Fairbairn: ... quel que soit le gouvernement considéré, les déclarations d'intention ne suffisent certainement pas quand c'est de la protection des droits visés par la Charte dont il est question.

Mme Gaudet: Exact. La seule réponse que j'ai pu obtenir concernait la possibilité de considérer la question sous un angle juridique différent: le principe que désigne l'expression *expressio unius* ne s'applique pas ici, et il est possible que les tribunaux adoptent une autre interprétation. Cependant, il n'y a pas d'argument plus solide que celui-là. Je n'en ai pas entendu de plus valable. Comme je l'ai déjà dit, la chose évidente à faire, c'est de liquider le problème potentiel.

Le sénateur Fairbairn: En 1981-1982, quand il est apparu que l'on oubliait les droits des femmes dans l'accord auquel on travaillait et dont on discutait assez en détail, un énorme mouvement s'est produit dans tout le pays. Dans les capitales provinciales, on a fait pression sur les premiers ministres ainsi que sur le gouvernement fédéral, et cela a porté fruit. Je ne sens pas qu'il se passe la même chose à l'heure actuelle. Est-ce en partie en raison des déclarations faites par les groupes de femmes au Québec?

Mme Gaudet: La mobilisation à laquelle on a assisté lors de la dernière crise constitutionnelle s'est produite très tard dans le processus, et il n'y avait pas un tel intérêt à l'effectuer. L'histoire montre que quand nous sommes capables de mobiliser rapidement les gens au pays, de tenir une importante conférence et de constituer un puissant groupe de pression, nous pouvons provoquer un changement. On a envisagé l'idée de faire la même chose dans ce cas-ci. Mais, premièrement, il y a tellement de questions à régler à l'échelle nationale et, deuxièmement, il s'agit d'une question plutôt abstraite.

D'abord, les questions débattues ici sont extraordinairement techniques et abstraites, difficiles à comprendre par les gens, beaucoup plus difficiles à réaliser que de faire inclure les droits des femmes dans la Charte. Voilà certains des problèmes qui existent, mais je n'ai pas encore senti d'urgence. Toutefois, au cours de l'été, il est sûr que les groupes de femmes ont échangé de nombreux télégrammes dans tout le pays, il se pourrait que cela se reproduise, et cela pourrait se produire assez rapidement.

Le sénateur Fairbairn: Lorsque les législatures provinciales tiendront des audiences, qu'il s'agisse juste de débats législatifs ou d'audiences publiques, c'est alors qu'il y aura de l'activité.

Mme Gaudet: Je ne sais pas.

Le sénateur Fairbairn: Je l'espère. Merci.

Le sénateur Bielish: Ma question est simple et directe. Le Yukon Status of Women Council a-t-il une représentante au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme?

Mme Gaudet: Je crois que le Yukon a d'habitude une représentante au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, mais il ne s'agit pas d'un poste à Condition féminine Canada. A ma connaissance, notre représentante au Yukon, Shannon Cooper, une femme de Mayo, a démissionné cet été.

[Text]

new appointment has not yet been made. We do have one position on the council for the Yukon.

The Chairman: I see no other hands up, but I have a couple of questions, Ms Gaudet. In answer to an earlier question, you referred to a letter from the Minister, Mrs. McDougall. I missed exactly what it was. Did she say that it would unravel the Charter?

Ms. Gaudet: I do not have the letter, because I did not think it would be relevant. We have received a letter, which I assume is a form letter sent to all of the women's groups which sent telegrams about this issue. It is her explanation of what the government's intentions are, indicating they do not agree that the quality of women is undermined by the present wording, and they are concerned about the status of women. In the course of the letter, it says the court has definitely opened up a can of worms with respect to the application of the Charter, and so therefore there has been some discussion. I cannot remember the exact context, but there has been some idea that maybe they should look at forming a committee to restructure the Charter.

The Chairman: I have not seen any such letter. Perhaps we should follow that—

Senator Cools: Mr. Chairman, perhaps we could ask that a copy of that letter be tabled with us today, because we find it quite astounding.

Ms. Gaudet: Sure. I do not have any problem with that.

Senator Cools: Would that be too much trouble?

Ms. Gaudet: No, I could get the letter. It is at home in my file.

Senator Cools: I am sure the committee would pay \$5 for a taxi or something.

The Chairman: A good idea, Senator Cools. Thank you.

My next question is related to a question asked by Senator Fairbairn, and that is with regard to the ground swell that did occur at the 1982 Constitution. And there is no question that the ground swell that occurred in Canada at that time changed the final decision. There were a number of things added; there were some substantial changes. Now, this time we seem to have an attitude of despair, and it is reflected in the questions that are asked of me by the media: What is the point in having these meetings? This I think is something that has to be corrected. Are you preparing in your group to take action? Is something happening? Or are we all sitting back and saying that there is nothing to be done?

Ms. Gaudet: I think there is an attitude of it is *fait accompli*. Earlier this summer there was some hope that maybe it was not. But when you keep getting messages that there is no possibility of changing this thing, then yes. We have a lot of issues we are working on, and we do not really want to beat our heads against the wall for one that does not have any hope of succeeding. So yes, when you get the feeling there is no hope

[Traduction]

Elle n'a pas encore été remplacée. Nous avons bien un poste au Conseil pour le Yukon.

Le président: Je ne vois pas d'autres mains levées, mais j'ai quelques questions à vous poser, M^{me} Gaudet. En réponse à une question antérieure, vous avez fait référence à une lettre de la Ministre, M^{me} McDougall. Je n'ai pas saisi de quoi il s'agissait exactement. A-t-elle dit que cela démolissait la Charte?

Mme Gaudet: Je n'ai pas la lettre, parce que je n'ai pas pensé qu'elle pourrait être utile. Nous avons reçu une lettre, qui je crois est une lettre circulaire envoyée à tous les groupes de femmes qui ont envoyé des télégrammes sur cette question. C'est son explication de ce que sont les intentions du gouvernement, qui ne croit pas que la qualité des femmes soit diminuée par la formulation actuelle et qui se préoccupe de la situation de la femme. Dans le corps de la lettre, elle dit que la cour a véritablement mis au jour un sac de nœuds concernant l'application de la Charte, et qu'ainsi la question a été débattue. Je ne me souviens pas du contexte exact, mais on suggère l'idée qu'un comité soit éventuellement formé pour restructurer la Charte.

Le président: Je n'ai pas vu cette lettre. Nous devrions peut-être donner suite à cette question.

Le sénateur Cools: Monsieur le président, nous pourrions peut-être demander qu'une copie de cette lettre soit déposée devant nous aujourd'hui, car nous trouvons cela quelque peu stupéfiant.

Mme Gaudet: Certainement. Cela ne présente pas de problème.

Le sénateur Cools: Est-ce que cela ne vous dérange pas trop?

Mme Gaudet: Non, je pourrais aller chercher la lettre. Elle se trouve chez moi dans mon dossier.

Le sénateur Cools: Je suis sûre que le Comité paierait 5 \$ pour un taxi ou quelque chose comme ça.

Le président: Bonne idée, sénatrice Cools. Merci.

Ma prochaine question se rapporte à une question posée par la sénatrice Fairbairn, et cela touche la vague de fond qui s'est produite au moment de la Constitution de 1982. Et il ne fait pas de doute que cette vague de fond qui a déferlé au Canada à cette époque a modifié la décision finale. On a ajouté beaucoup de choses; on a fait des changements substantiels. Aujourd'hui, il semble y avoir cette fois une attitude de désespoir, et cela se reflète dans les questions que me posent les médias: à quoi servent ces audiences? Je crois qu'il faut corriger ces impressions. Dans votre groupe, vous préparez-vous à prendre des mesures? Que se passe-t-il? Ou bien, nous contentons-nous tous de nous croiser les bras et de dire qu'il n'y a rien à faire?

Mme Gaudet: Je pense qu'on a adopté l'attitude du fait accompli. Plus tôt cet été, on a espéré qu'on pouvait peut-être faire quelque chose. Mais quand vous n'arrêtez pas d'entendre qu'on ne peut rien y changer, eh bien, oui. Nous travaillons à de nombreuses questions, et nous ne voulons pas vraiment nous cogner la tête contre les murs pour quelque chose pour laquelle nous n'avons aucun espoir de réussite. Aussi, c'est vrai, quand vous avez le sentiment qu'une question est sans issue, vous

[Text]

on an issue, you lose a lot of motivation to tackle that one. I think that is a very realistic problem.

The Chairman: Are you prepared to do something about it?

Ms. Gaudet: I do not know. I cannot say, because the Yukon Status is involved in a multitude of issues. This one is a national issue on which many women's groups in the country will be working. The contribution we might make is probably quite small compared to When we work on local issues, we hope we make a bit more of an impact. It is a matter of where we want to put our energy.

Senator Cools: This morning the Government Leader for the Yukon appeared before us. He proposed a couple of amendments, which did not include some of the things you mentioned. Is your organization a government organization, because usually status of women councils are government?

Ms. Gaudet: They are? Oh.

Senator Cools: Yes. But you seem to be somewhat of a volunteer organization.

Ms. Gaudet: I would like to clarify that. We are definitely not a government organization. The Yukon Status of Women Council is a society that is non-partisan actually, and non-government appointed. It is true the Canadian Advisory Council on the Status of Women is a government appointment. The equivalent in the Yukon is the Advisory Council to the Women's Directorate, so there is another group that is appointed by the government to advise the Women's Directorate on women's issue. But the Yukon Status of Women Council is a totally different group. The Yukon Status wrote to Mr. Penikett in the summer, I believe in—

Senator Cools: That was my next question. To what extent were you able to convince Mr. Penikett of the things you were saying?

Ms. Gaudet: We were not able to. We sent a letter setting out what the argument was and that we were supporting this. He was at that time going to the premiers' meeting in New Brunswick, I believe it was, or Nova Scotia. We asked him if he would join Mr. Ghiz in putting forth the position taken by the Status of Women in the Yukon. It was explained that Mr. Penikett's Meech Lake plate was full, which is quite understandable. He has a heavy responsibility for the overall picture. But in any case, he did not take up this argument as well. That is another reason why we have presented it to the parliamentary committee and to this committee.

The Chairman: Thank you. Any further questions? If not, thank you very much, Ms Gaudet, for appearing before us and for presenting the views of your group. It was very helpful.

That concludes our hearings for this morning. I think we are almost dead on time. We will reassemble at 2 p.m. The first

[Traduction]

n'êtes plus tellement motivé pour essayer de la résoudre. Je crois que c'est une façon très réaliste de voir le problème.

Le président: Êtes-vous prêtes à faire quelque chose?

Mme Gaudet: Je ne sais pas. Je ne peux pas dire, parce que le Yukon Status Council intervient dans une multitude de questions. Il s'agit ici d'un sujet de portée nationale sur lequel de nombreux groupes de femmes au pays vont travailler. La contribution que nous pourrions y apporter est probablement assez mince si on la compare à Lorsque nous travaillons à des questions locales, nous avons l'espoir d'avoir un peu de poids. Il s'agit de savoir à quoi nous voulons consacrer notre énergie.

Le sénateur Cools: Ce matin, le chef du gouvernement du Yukon est venu témoigner. Il a proposé un certain nombre d'amendements, qui n'englobaient pas certaines des choses que vous avez mentionnées. Votre organisme est-il un organisme gouvernemental, car d'habitude les conseils de la situation de la femme relèvent du gouvernement?

Mme Gaudet: Ah oui? Oh.

Le sénateur Cools: Oui. Mais il semble que vous soyez une sorte d'organisme bénévole.

Mme Gaudet: J'aimerais éclaircir ce point. Nous ne sommes absolument pas un organisme gouvernemental. Le Yukon Status of Women Council est une association non partisane, et qui ne relève pas du gouvernement. Il est vrai que le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme est nommé par le gouvernement. L'équivalent pour le Yukon est l'Advisory Council to the Women's Directorate; il y a donc un autre groupe nommé par le gouvernement pour conseiller le Women's Directorate sur les questions féminines. Mais le Yukon Status of Women Council est un groupe totalement différent. Le Yukon Status a écrit à M. Penikett cet été, je crois le . . .

Le sénateur Cools: C'était ma prochaine question. Dans quelle mesure avez-vous réussi à convaincre M. Penikett des choses que vous avez mentionnées?

Mme Gaudet: Nous n'avons pas été capables de le convaincre. Nous avons envoyé une lettre exposant nos arguments en mentionnant que c'est ce que nous appuyions. Il était sur le point de se rendre à la réunion des premiers ministres au Nouveau-Brunswick, je crois que c'était là, ou en Nouvelle-Écosse. Nous lui avons demandé s'il voudrait joindre sa voix à celle de M. Ghiz pour présenter la position prise par le Yukon Status of Women Council. On nous a expliqué que la liste des sujets que M. Penikett devait soumettre à la conférence du Lac Meech était pleine, ce qui est bien compréhensible. Il a une lourde responsabilité vis-à-vis de la situation globale. Mais, en tous les cas, il n'a pas retenu nos arguments. Voilà une autre raison pour laquelle nous les avons présentés au comité parlementaire et à ce comité.

Le président: Merci. Y a-t-il d'autres questions? Sinon, merci beaucoup, M^{me} Gaudet, d'être venu témoigner et pour avoir présenté les points de vue de votre groupe. Ce fut très utile.

Cela conclut nos audiences pour ce matin. Je crois que notre temps est presque écoulé. Nous nous retrouverons à 14 h. Le

[Text]

witness at 2 p.m. is Claire Briand of the Elsa Hamlet Council. We will adjourn to this afternoon.

[Traduction]

premier témoin à 14 h est Claire Briand du Elsa Hamlet Council. Nous ajournons jusqu'à cet après-midi.

AFTERNOON SITTING

The Chairman: Our first witness this afternoon is Claire Briand of the Elsa Hamlet Council. Perhaps you could describe to us what the council is. I understand you have a brief. Copies are being made and will be distributed very shortly. Welcome, Ms Briand. We will be pleased to hear what you have to tell us.

APRÈS-MIDI

Le président: Notre premier témoin, cet après-midi, est Claire Briand, qui est membre du Elsa Hamlet Council. Peut-être pourriez-vous nous dire ce qu'est cet organisme. Je crois savoir que vous avez un mémoire à déposer. On est en train de faire des copies qui seront distribuées sous peu. Soyez la bienvenue, M^{me} Briand. Il nous fera plaisir d'écouter ce que vous avez à nous dire.

Mme Claire Briand, Elsa Hamlet Council: Je vous remercie. Le Elsa Hamlet Council est un conseil consultatif auprès du Ministre des Community and Transportation Services. Elsa est une petite ville minière située à 480 kilomètres au nord de Whitehorse. Je suis venue pour la première fois au Yukon en 1977 et j'habite Elsa depuis 1979. Notre population a oscillé entre un maximum de 500 personnes et un minimum de 35. Actuellement, Elsa compte environ 350 résidents.

Ms. Claire Briand (Elsa Hamlet Council): Thank you. The Elsa Hamlet Council is an advisory council to the Minister of Community and Transportation Services. Elsa is a small mining town 480 kilometers north of Whitehorse. I first came to the Yukon in 1977 and have lived in Elsa since 1979. Our population has ranged from a high of 500 to a low of 35. At present Elsa has about 350 residents.

Until 1985 Elsa was not recognized as a Yukon community politically. It was in a unique situation. Although we were taxed at the federal and territorial levels and could vote in the elections, we had no local government and our town was not eligible for public funding. Our taxes and votes were in demand, but that was pretty much the extent to which Elsa residents could participate in politics.

Jusqu'en 1985, Elsa n'était pas reconnue politiquement comme une communauté du Yukon. Elle se trouvait dans une situation unique. Bien que payant des impôts aux gouvernements fédéral et territorial et ayant droit de vote aux élections, nous n'avions pas de gouvernement local, et notre ville ne pouvait recevoir de fonds publics. Nos impôts et nos votes étaient recherchés, mais c'était à peu près en quoi se résumait notre participation à la politique.

We fought hard to join the Yukon political arena and succeeded. Elsa now has hamlet status and its elected council acts in an advisory capacity to the territorial Minister of Community and Transportation Services. Now, just as we are getting on our feet as a community, our residents are faced with an even greater threat of becoming second-class Canadian citizens. The threat is the proposed amendment to the Constitution brought forth at the meeting of the First Ministers on the Constitution at Meech Lake.

Nous avons durement lutté pour jouer un rôle sur la scène politique du Yukon et nous avons réussi. Elsa jouit maintenant du statut de hameau et son conseil, qui est élu, fait fonction d'organisme consultatif auprès du Ministre territorial des Community and Transportation Services. Maintenant, alors que nous commençons à nous considérer comme une communauté, nos résidents font face à une menace encore plus grande, soit celle de devenir des citoyens canadiens de second ordre. La menace réside dans le projet d'amendement de la Constitution présenté lors de la réunion des premiers ministres sur la Constitution, au Lac Meech.

The 1987 Constitutional Accord is fundamentally unfair to northerners. The accord would be a positive step in our national development if the Yukon and Northwest Territories had been represented, if our rights as Canadians were not at stake and if our right to self-determination was part of the accord. As it is, we northerners have no say in matters which directly relate to our future. I, for one, do not accept that the federal government solely represents the north. Yes, the feds support the Yukon financially. We are not yet at the stage where we can undertake the full responsibilities of provincehood, but there may come a time in our future when we are ready.

L'Accord constitutionnel de 1987 est fondamentalement injuste pour les gens du Nord. Ce serait une étape positive dans l'évolution de notre pays si le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest avaient été représentés, si nos droits en tant que Canadiens n'étaient pas en jeu et si notre droit à l'autodétermination y avait été enchâssé. Nous, les gens du Nord, n'avons aucun droit de regard sur les questions qui se rapportent directement à notre avenir. En ce qui me concerne, je n'admets pas que le gouvernement fédéral s'arroge le droit de représenter seul le Nord. Il est vrai que le gouvernement fédéral soutient financièrement le Yukon. Nous ne sommes pas encore prêts à assumer toute les responsabilités inhérentes au statut de province, mais nous y parviendrons.

The 1987 Constitutional Accord will make it virtually impossible for the Yukon and Northwest Territories to ever obtain provincial status. It also takes away our right to have any voice in whether we will become a province. The federal

Avec l'Accord constitutionnel de 1987, il sera presque impossible pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest d'accéder au statut de province. Cet Accord nous enlève également le droit d'avoir notre mot à dire à ce sujet. Le gouverne-

[Text]

government does not represent the Yukon or Northwest Territories when it is in favour of such amendments to our constitution.

A lot of Elsa residents are immigrants to Canada. When they obtain their Canadian citizenship they enter an agreement with this country. Their certificate of citizenship states they are entitled to all the rights and privileges of Canadian citizenship. Yet some of these rights will be denied them by the Meech Lake accord.

Our right of self-determination has already been violated by the fact that our elected government representatives had no voice in the accord. In the future under this accord, we as Canadian citizens will have no voice in the Senate and no possibility of representation in the Supreme Court.

If the federal and provincial governments do not recognize the Yukon Legislature as a legal body with the inherent rights and responsibilities of representation at this time, our territorial and national future looks bleak. The future of Canada is bleak when the rights and privileges of certain peoples are traded off to bring other populations on stream, especially when there is no need for such detrimental action.

I am originally from Quebec, and realize it deserves special consideration in our Confederation, but that does not mean northerners should be penalized. The participation of all Canadians in developing this country is vital. Quebec would never agree to the federal government and other provinces determining its future and neither do Yukoners. All regions must be given a voice and an opportunity. It is what democracy is all about.

It is not only unfair but also wrong that our fate should be decided by others. Canadians north of 60 are a distinct group. We have unique knowledge, experience, sense of community and hopes for the future. Northerners understand and have come to terms with the limitations of the frozen north. We see the possibilities and accept the challenge of living in a special part of the world. We do not want to be treated as second-class citizens; we want to be recognized as full Canadian citizens.

The Chairman: Thank you very much, Ms Briand. This morning we heard from Mr. Deer, the president of the Association of Yukon Communities. Does your Elsa Hamlet Council belong to that association?

Ms. Briand: We do not belong yet. We became a recognized community just three years ago. Our hamlet council is going slowly and we are slowly becoming accustomed to all the different government structures. At this time we do not feel we are ready to participate fully. We are not a member.

Senator Lucier: Ms Briand, I think your views to this committee are very important inasmuch as we think of the Yukon as not being very important to the large Canadian picture when we are away from the Yukon. When you come to the

[Traduction]

ment fédéral ne représente pas le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest quand il est d'accord pour qu'on apporte pareilles modifications à notre Constitution.

Un grand nombre des résidents d'Elsa sont des immigrants. Quand ils obtiennent leur citoyenneté canadienne, ils concluent une entente avec ce pays. Leur certificat de citoyenneté mentionne qu'ils jouissent de tous les droits et privilèges que leur confère la citoyenneté canadienne. Cependant, l'accord du Lac Meech les privera de certains de ces droits.

Notre droit à l'autodétermination a déjà été violé parce que les représentants de notre gouvernement élu n'avaient aucune voix au chapitre. Dans l'avenir, en vertu de cet accord, nous n'aurons, en tant que citoyens canadiens, aucune voix au Sénat ni aucune possibilité d'être représentés à la Cour suprême.

Si les gouvernements fédéral et provinciaux ne reconnaissent pas actuellement le Parlement du Yukon en tant qu'organisme légalement constitué ayant les droits et les responsabilités d'un corps représentatif, notre avenir comme Territoire ainsi que notre avenir au sein du pays se présentent plutôt mal. L'avenir du Canada est sombre lorsque certains groupes se voient privés de leurs droits et privilèges au profit d'autres groupes, particulièrement lorsque rien ne justifie pareil préjudice.

Je suis originaire du Québec et je me rends bien compte que cette province mérite une attention spéciale dans notre Confédération, mais cela ne veut pas dire que les gens du Nord doivent être pénalisés. Il est vital que tous les Canadiens participent au développement de ce pays. Le Québec n'accepterait jamais que le gouvernement fédéral et les autres provinces déterminent son avenir; il en va de même des résidents du Yukon. Toutes les régions doivent avoir la possibilité de faire entendre leur voix. C'est ce qu'on appelle démocratie.

Il n'est pas seulement injuste mais également mauvais que notre sort soit décidé par d'autres. Les Canadiens au nord du 60^e parallèle constituent un groupe distinct. Nous avons des connaissances, une expérience, un esprit de communauté qui nous sont propres ainsi que des espoirs pour l'avenir. Les résidents du Nord se rendent compte des limites du Nord et s'en accommodent. Nous voyons les possibilités et acceptons le défi de vivre dans une région spéciale du monde. Nous ne voulons pas être traités comme des citoyens de second ordre; nous voulons être reconnus comme des citoyens canadiens à part entière.

Le président: Je vous remercie beaucoup, M^{me} Briand. Ce matin, nous avons eu des nouvelles de M. Deer, président de l'Association of Yukon Communities. Le Elsa Hamlet Council fait-il partie de cette association?

Mme Briand: Nous n'en sommes pas encore membre. Nous avons été reconnus comme communauté, il y a à peine trois ans. Notre conseil de hameau fait les choses lentement, et c'est à ce même rythme que nous nous accoutumons à toutes les différentes structures gouvernementales. Pour le moment, nous ne nous sentons pas prêts à y participer pleinement. Nous ne sommes pas membre.

Le sénateur Lucier: Je crois, M^{me} Briand, que les opinions que vous avez émises devant ce comité sont très importantes en ce sens que l'idée que nous avons du Yukon, c'est qu'il n'est pas très important pour l'ensemble du pays, quand nous n'y

[Text]

Yukon, I think there is a feeling that when you are in Whitehorse you do not often think of the communities outside Whitehorse. I think people of the smaller communities often feel ignored, even within the Yukon and by Yukoners themselves. Is that a correct assessment of what happens in those communities at times?

Ms. Briand: It has been getting better. It was very much the feeling when I first came here about 10 years ago, but the government has taken quite a few steps to give more autonomy to the communities. It has helped foster better feelings between the outside communities and Whitehorse.

Senator Lucier: We came here to get views of Yukoners. We often have the mistaken feeling that when you get the views from Whitehorse, you get the views of the Yukon. Are the people of an area like Elsa very concerned about constitutional amendments, the Meech Lake accord and that type of thing. Is there really a feeling in the community that this affects them? Is there much discussion about the Meech Lake accord in a community like Elsa?

Ms. Briand: Like all Canadian residents, a major portion of Elsa residents are not very politically aware anyway. A lot of people have heard about it. It has been an issue people talk about. We feel we should have the right to have a say in our future.

A lot of Yukoners are very independent people, and the people who live in the communities are especially so. We do not have a lot of services. We do not have a lot of the things that make life easy. We always choose to live in these communities; therefore, we value the lifestyle we lead there. We like to have a say in what our future will be, if it will affect us.

I think the Constitution will affect us. A lot of people maybe do not see exactly how it will come down the line and affect them, but they listen to the news and are conscious and they do discuss it.

Senator Lucier: It has often been said since we have been dealing with Meech Lake that if you are against Meech Lake then you are against Quebec. Being from Quebec, do you have any bad feelings toward Quebec because you have problems with the accord?

Ms. Briand: None whatsoever. I do not think the Yukon has to be penalized to bring Quebec into this. If they made additions in a few of the amendments so they would put in "and territories" instead of just "provinces", then you would not have the penalization there and you would also have Quebec involved in it. So I do not think that to have Quebec you have to exclude anyone else. I definitely have no antagonistic feelings toward Quebec, and I do not think there has to be any of that. With a few changes, you could include Yukon and Quebec.

The Chairman: Senator Le Moyne, followed by Senator Macquarrie.

[Traduction]

sommes pas. Lorsqu'on vient au Yukon, je crois qu'on a l'impression, si on se trouve à Whitehorse, qu'on ne pense pas souvent aux communautés à l'extérieur de Whitehorse. Je crois que les résidents des plus petites communautés ont souvent l'impression d'être laissés pour compte, même au Yukon et par les résidents du Yukon eux-mêmes. Est-ce une évaluation exacte de ce qui se passe parfois dans ces communautés?

Mme Briand: Cela s'améioire. C'était à peu près le cas quand je suis arrivée ici pour la première fois, il y a environ 10 ans, mais le gouvernement a pris un bon nombre de mesures pour accorder davantage d'autonomie aux communautés. Il a aidé à améliorer les rapports entre Whitehorse et les communautés à l'extérieur.

Le sénateur Lucier: Nous sommes venus ici pour avoir le point de vue des résidents du Yukon. Nous croyons souvent à tort que l'opinion des résidents de Whitehorse reflète celui des habitants du Yukon. Les habitants d'une région comme Elsa se préoccupent-ils d'amendements constitutionnels, d'accord du lac Meech, etc., etc.? Les gens de la communauté ont-ils réellement l'impression que cela les touche? Y a-t-il beaucoup de discussions au sujet de l'accord du Lac Meech dans une communauté comme Elsa?

Mme Briand: À l'instar de l'ensemble des Canadiens, une grande partie des résidents d'Elsa ne sont pas très sensibilisés aux questions politiques. Beaucoup de gens en ont entendu parler. Les gens en parlent. Nous croyons que nous devons avoir le droit d'avoir notre mot à dire en ce qui concerne notre avenir.

Bon nombre de Yukonnais sont très indépendants, surtout ceux qui vivent dans des collectivités. Nous ne disposons pas de services variés. Nous ne disposons pas de quantité de commodités de la vie. Nous choisissons de vivre dans ces collectivités; c'est donc que nous apprécions le style de vie que cela comporte. Nous voulons dire notre mot quand il s'agit de déterminer notre avenir, si cela nous touche.

Je pense que la Constitution aura un effet sur nous. Beaucoup de gens ne savent peut-être pas exactement quel en sera l'aboutissement et quel effet elle aura sur eux, mais ils sont à l'écoute des informations et sont conscients et ils en discutent.

Le sénateur Lucier: On a souvent dit depuis que nous parlons du lac Meech, que si l'on est contre l'accord, on est contre le Québec. Vous qui êtes originaire du Québec, le Québec vous est-il antipathique parce que vous n'aimez pas l'accord?

Mme Briand: Pas du tout. Je ne crois pas qu'il faille pénaliser le Yukon pour réintégrer le Québec. Par l'adjonction des mots «et territoires» au lieu de «provinces» seulement, dans quelques-uns des amendements, on éviterait de pénaliser le Yukon et le Québec y serait partie. C'est pourquoi je ne pense pas que l'inclusion du Québec nécessite l'exclusion de qui que ce soit. Je ne suis absolument pas hostile au Québec, et je ne crois pas qu'il y ait de la place pour ce sentiment. Grâce à quelques modifications, le Yukon et le Québec pourraient être inclus.

Le président: Le sénateur Le Moyne, suivi du sénateur Macquarrie.

[Text]

Le sénateur Le Moyne: Merci, monsieur le président. Comme vous êtes du Québec, madame, aimeriez-vous que je m'adresse à vous en français?

Mme Briand: Cela fait quinze ans! It has been a long time since I have lived in Quebec. I am sorry.

Le sénateur Le Moyne: Alors, allons-y en anglais. Est-ce que vous auriez l'obligeance de me dire if the women of Elsa have great concern because of the Meech Lake accord, as women?

Ms. Briand: There are very few women in Elsa. It is a mining town. So there is not really a voice of women in Elsa.

Senator Le Moyne: You are one, though.

Ms. Briand: I am definitely one.

Senator Le Moyne: Are you concerned then?

Ms. Briand: Yes, I am concerned.

Senator Le Moyne: In what way?

Ms. Briand: I have not really addressed that very much from that point of view. I have not sat down and studied it so I will not put forward an opinion on that.

Senator Le Moyne: Just another shot: you would not be of the same mind as the women of Quebec who say that they are not worried at all?

Ms. Briand: I have not really studied it from a standpoint of a woman's point of view. I have looked at it from the territorial perspective, and that is what I am here to address. I have not really studied it from the viewpoint of women in the country.

Le sénateur Le Moyne: Merci, madame. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, sénateur Le Moyne.

The next questioner is Senator Macquarrie, followed by Senator Fairbairn.

Senator Macquarrie: I have enjoyed this thoughtful presentation. I notice that the expression "becoming second-class citizens in Canada" is used, and we are anxious to hear from people from the Yukon exactly how they feel about what is going on. How does this second-class gradation reflect itself? As I understand it, you are developing more local autonomy and your territorial legislature is getting stronger, becoming elected. We hear that things are developing in the communities. It may be some time—I hope it will—before you will be appointing new senators here. Everybody loves to have constitutional meetings, and there will be dozens of them before anything happens to replace the Senate.

As for the Supreme Court, we in Prince Edward Island have had only one appointment there since Confederation. And God knows when we are going to get another. I do not see that coming for a long time. I am not a lawyer; that does not matter to me.

Really, how seriously is this impinging on you? I know that it would have been proper and right, mete and fitting, as the Bible says, for the territorial representatives to be at Meech Lake. I was so concerned that the 1982 structure was deficient

[Traduction]

Senator Le Moyne: Thank you, Mr. Chairman. As you are from Quebec, Madam, would you like me to talk to you in French?

Ms. Briand: It has been fifteen years! Cela fait longtemps que je ne vis plus au Québec. Je suis désolée.

Senator Le Moyne: So let's do it in English. Will you be kind enough to tell me si les femmes à Elsa, en tant que femmes, s'inquiètent beaucoup au sujet de l'accord du lac Meech?

Mme Briand: Il y a très peu de femmes à Elsa. C'est une ville minière. Les femmes ne s'expriment pas vraiment à Elsa.

Le sénateur Le Moyne: Vous le faites, vous.

Mme Briand: Absolument.

Le sénateur Le Moyne: Êtes-vous inquiète?

Mme Briand: Oui, je suis inquiète.

Le sénateur Le Moyne: A quel sujet?

Mme Briand: Je ne me suis pas vraiment penchée là-dessus de ce point de vue-là. Je ne me suis pas arrêtée à y réfléchir, c'est pourquoi je n'émettrai pas d'opinion sur cette question.

Le sénateur Le Moyne: Une dernière question : vous ne partageriez pas l'avis des femmes du Québec qui disent ne pas du tout être inquiètes?

Mme Briand: Je n'ai pas vraiment étudié la question dans l'optique de la situation de la femme. Je m'en suis tenue au point de vue des territoires, et c'est de cela que je suis venue discuter. Je n'ai pas vraiment étudié la question du point de vue des femmes.

Senator Le Moyne: Thank you, Madam. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Senator Le Moyne.

La parole est au sénateur Macquarrie, puis au sénateur Fairbairn.

Le sénateur Macquarrie: J'ai apprécié cette présentation sérieuse. Je remarque que l'on emploie l'expression «devenir des citoyens de second rang au Canada». Nous sommes impatients d'entendre les gens du Yukon nous dire ce qu'ils pensent de ce qui se passe. Cette infériorité de rang, comment se manifeste-t-elle? Si je ne m'abuse, vous jouissez d'une plus grande autonomie locale, votre assemblée législative territoriale se développe, devient élective. Il paraît qu'il se produit des choses dans les collectivités. Il faudra un certain temps—j'espère qu'il ne sera pas trop long—avant que vous puissiez nommer de nouveaux sénateurs. Tout le monde adore les conférences constitutionnelles. Il s'en tiendra des douzaines avant que l'on trouve une façon de remplacer le Sénat.

Quant à la Cour suprême, un seul juge provenant de l'Île-du-Prince-Édouard y a été nommé depuis la Confédération. Et Dieu sait quand un autre sera choisi. Je ne m'attends pas à ce que cela se produise avant longtemps. Je ne suis pas avocat; cela m'importe peu.

Vraiment, dans quelle mesure serez-vous touchés par cet état de choses? Je sais qu'il aurait été indiqué et juste, juste et bon, pour citer la Bible, d'inviter des représentants des territoires au lac Meech. Je me suis rendu compte que l'organisation

[Text]

on that account and I moved an amendment. But what can I tell my colleagues when I go back to Ottawa? What are the real anxieties and how is this second class citizenship expressed?

Ms. Briand: The thing that concerns me is that we are developing I think fairly strongly on the territorial level. Our infrastructure is getting stronger and everything else. We have good representation, but if our representatives are not heard on a national level, then how can we ever get past this point in our development? If there is nothing in place and if it is taken away from us, then we could never become a province. We could never have even a say in becoming a province. That is the big concern.

Senator Macquarrie: When you say never that means you have given up all hope of people's becoming more reasonable and more sensitive on this. If it should be the case that a senator had to be appointed, or would be appointed, from Yukon, would not any Prime Minister, whoever he is, looking at what has happened in reference to the province, contact and get the advice of the leader in Yukon?

That goes on a good deal right now. I doubt if there will be any senators appointed from any of the provinces in this transition, where there will not be some discussion between the heads of the provinces and the head of the federal government. It is not so rigid: here is a provincial list, and by God you have to take it! I think there will be dialogue on that. We have to assume these scoundrels of politicians are really reasonable men much of the time.

Ms. Briand: We have to. In the Meech Lake accord I read, it seemed as if they did want to have more meetings of the provinces with the federal government, but so many times the territorial leaders are not invited. And if they are not invited, then how can they be heard?

Senator Macquarrie: I believe they should be invited. They have been invited in the past and it was unfortunate they were not invited in this case. I quite agree with you. Thank you.

The Chairman: Thank you, Senator Macquarrie. The last one on my list is Senator Fairbairn.

Senator Fairbairn: Thank you for coming. I too am grateful we are hearing directly from someone who comes from outside the major centre, from one of the smaller communities.

The territory was not part of the discussion. In your view, if this passes, will the unanimity provision for constitutional change lock the territory out or make it incredibly difficult for it?

Ms. Briand: Yes, definitely. I think it would be next to impossible to have all the provinces and the federal government agree on anything.

Senator Fairbairn: That is our concern about an elected Senate too.

Ms. Briand: Yes.

[Traduction]

était déficiente en 1982 sous cet aspect et j'ai proposé une modification. Mais que vais-je dire à mes collègues à mon retour à Ottawa? Quelle est votre véritable appréhension et comment se manifeste cette infériorité de rang?

Mme Briand: Ce qui m'inquiète, c'est que nous nous développons assez énergiquement, à mon sens, au niveau territorial. Notre infrastructure se consolide, comme tout le reste. Nous sommes bien représentés, mais si nos représentants n'ont pas voix au chapitre à l'échelon national, comment pourrions-nous jamais pousser plus loin notre développement? Si rien n'est mis en place et si on nous l'enlève, nous ne pourrions jamais devenir une province. Nous ne pourrions même pas dire notre mot sur l'accession à ce statut. C'est le principal souci.

Le sénateur Macquarrie: Puisque vous dites jamais, vous avez donc abandonné tout espoir que les gens deviennent plus raisonnables et plus sensibles à cette question. A supposer qu'il faille nommer un sénateur provenant du Yukon, le premier ministre, quel qu'il soit, prenant en considération ce qui s'est passé relativement à la revendication du statut de province, ne va-t-il pas communiquer avec le chef du Yukon pour lui demander son avis?

Cela se fait couramment aujourd'hui. Je doute qu'un seul sénateur soit nommé, peu importe la province d'où il provient, pendant la transition sans une forme quelconque de discussion entre les chefs de gouvernement de la province et du fédéral. Ce n'est pas si inflexible : voici la liste de la province, nom de Dieu! c'est à prendre ou à laisser! Je pense qu'on en discutera. Il nous faut présumer que ces vauriens de politiciens sont des personnes raisonnables la plupart du temps.

Mme Briand: Il le faut. J'ai lu l'accord du lac Meech, et il me semble que d'autres conférences sont prévues entre les provinces et le gouvernement fédéral, mais chaque fois, les chefs des territoires ne sont pas convoqués. S'ils ne sont pas convoqués, comment peuvent-ils se faire entendre?

Le sénateur Macquarrie: Je crois qu'ils devraient être convoqués. Ils l'ont été par le passé et il est regrettable qu'ils ne l'aient pas été cette fois-ci. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Merci.

Le président: Merci, sénateur Macquarrie. Le dernier nom qui figure sur ma liste est celui du sénateur Fairbairn.

Le sénateur Fairbairn: Merci de vous être déplacée. Je vous suis reconnaissante moi aussi de nous permettre d'entendre en personne une représentante qui ne provient pas de la capitale, mais d'une localité.

Le territoire n'a pas pris part à la discussion. D'après vous, si c'est adopté, est-ce que la règle de l'unanimité pour la modification de la Constitution exclura à jamais le territoire du processus ou rendra sa participation incroyablement difficile?

Mme Briand: Oui, sans aucun doute. Je pense qu'il sera presque impossible d'obtenir l'unanimité des provinces et du fédéral dans quelque domaine que ce soit.

Le sénateur Fairbairn: C'est également un sujet d'inquiétude pour nous en ce qui concerne le Sénat électif.

Mme Briand: Oui.

[Text]

Senator Fairbairn: It is the same kind of thing. In the same line of thought, in your particular community is there a concern also that the question of the continuation of efforts toward self-determination for aboriginal people has also, because of this accord, ground to a halt, that it is no longer on the agenda it was on until last March?

Ms. Briand: It seems that our voice would get smaller. Instead of having a stronger voice, it limits the possibility of presenting our views even more. It seems to exclude us from the provincial and federal meetings, and it seems to leave the Yukon out. We do have very strong concerns on aboriginal rights, and on our provincial status. And these are things we want to work on, I think, as a territory. But we have to be heard. If we are not given the opportunity to present our views, then . . .

Senator Fairbairn: So it is question both of not being able to present your views, as well as of not being able to get on the agenda.

Ms. Briand: Yes.

Senator Fairbairn: Thank you.

The Chairman: Thank you. I have no other questioners, but before you leave us I would like to compliment you. When you say in answer to Senator Le Moyne that there are very few women in Elsa, and yet you are the elected representative, I think that is all the more to your credit.

I particularly want to thank you for coming all that distance to share your views with us. It is very important that we hear from all parts of the Yukon, and particularly important that we hear not only from people in official positions—government and so on and so forth. You are representing a very small community, and we are glad to hear from you.

Ms. Briand: Thank you very much. I am glad to have had the opportunity. Thank you.

The Chairman: The next witness is Mr. David Philpott from the Tourism Industry Association of the Yukon.

Mr. David Philpott (Tourism Industry Association of the Yukon): Mr. Chairman, honourable members of the committee, thank you for coming to the north and giving Yukoners the opportunity to present our opinions of the Meech Lake accord. I am here representing the Tourism Industry Association of the Yukon.

Tourism is arguably the largest industry in the Yukon, accounting for over \$100 million of expenditures by visitors while staying here. Tourism employs over 2500 full-time people, or approximately 15% of the work force. It is a stable, growing industry comprising a diversity of products from wilderness adventures to escorted bus tours and deluxe hotels. By the year 2000, tourism should be the largest industry in the world. All experts predict this.

[Traduction]

Le sénateur Fairbairn: La situation est analogue. Dans le même ordre d'idées, est-ce que l'on s'inquiète, dans votre collectivité, de ce que la poursuite des efforts en vue de l'autodétermination des peuples autochtones soit paralysée, à cause de cet accord, de ce qu'elle ne soit plus à l'ordre du jour comme elle l'était jusqu'au mois de mars dernier?

Mme Briand: Il semble que nous aurions moins voix au chapitre. Au lieu de nous donner davantage voix au chapitre, cela limite encore plus la possibilité de faire connaître notre point de vue. Cela semble nous exclure des conférences fédérales-provinciales, et cela semble exclure le Yukon. Nous sommes vraiment très inquiets au sujet des droits des autochtones et de notre statut de province. Ce sont là des questions dont nous voulons discuter, à mon sens, en tant que territoire. Mais nous devons être entendus. Si l'on ne nous donne pas l'occasion de présenter notre point de vue, alors . . .

Le sénateur Fairbairn: Donc, vous êtes incapable d'une part, de présenter votre point de vue, et d'autre part, de faire inscrire la question à l'ordre du jour.

Mme Briand: Oui.

Le sénateur Fairbairn: Merci.

Le président: Merci. Il n'y a plus de question, mais avant que vous ne nous quittiez, je tiens à vous féliciter. Quand vous répondez au sénateur Le Moyne qu'il y a très peu de femmes à Elsa, et que vous êtes tout de même désignée comme représentante, je crois que cela est encore plus à votre honneur.

Je veux surtout vous remercier d'avoir parcouru toute cette distance afin de nous faire part de votre opinion. Il est très important que nous connaissions le point de vue de toutes les régions du Yukon, et particulièrement important que nous n'entendions pas seulement l'opinion des titulaires de charges publiques—des fonctionnaires et ainsi de suite. Vous représentez une très petite collectivité, et nous sommes ravis que vous ayez pris la parole.

Mme Briand: Merci infiniment. Je suis ravie d'en avoir eu l'occasion. Merci.

Le président: Le prochain témoin est M. David Philpott de la Tourism Industry Association of the Yukon.

M. David Philpott, Tourism Industry Association of the Yukon: Monsieur le président, membres du comité, merci d'être venus dans le Nord et de donner aux Yukonnais l'occasion de présenter leur opinion sur l'accord du lac Meech. Je représente l'association de l'industrie touristique du Yukon.

On peut soutenir que le tourisme représente la plus importante industrie du Yukon, les personnes qui y séjournent dépensant plus de cent millions de dollars. Plus de 2 500 personnes y sont employées à plein temps, soit environ 15 p. 100 de la main-d'œuvre. C'est une industrie stable, en pleine croissance, offrant des produits variés, des expéditions dans les étendues sauvages aux voyages en autocar avec guide et aux hôtels de luxe. En l'an 2000, le tourisme devrait être devenu la plus importante industrie dans toutes les régions du monde. Tous les experts le prédisent.

[Text]

What this means to the Yukon is that our tourism industry is also going to see very significant growth, a rate of growth that will by necessity result not only in the inclusion of large numbers of native peoples, as bands develop their distinct tourism potential, but also the immigration of many people from all across Canada in order to service this growth.

Quite apart from any consideration of aboriginal rights, which others more knowledgeable will no doubt address, will we be able to attract these new Yukoners to meet the demands of the world's fastest-growing industry? Will we be able to attract these new Yukoners to the land of the second-class citizens, disenfranchised and outside the mainstream of rights enjoyed unconsciously by residents of all Canadian provinces?

Now this is obviously an extreme interpretation of what the Meech Lake accord means to northerners—and yet it is not. Democracy is in essence as much a state of mind as anything else. No one is arguing that our basic individual rights are in any way infringed. However, our collective ability to form a consensus and act upon that belief as a regional society is very definitely curtailed.

When the time comes, Yukoners have the right to shape their own destiny and pursue a course of action distinct and uniquely moulded to their requirements. This right was hampered by the 1982 Constitution Act, and is totally obliterated in the Meech Lake accord. Why? Why does this accord ignore northerners? Why were our representatives not invited, if not as participants, then at least as observers? Why are we thought of in southern Canada with such indifference? And if this is not the case, then the implication is even more unnerving: that we are viewed with disdain and contempt, that we are too inconsequential even to bother with, that we are a mere colony to be exploited at the whim of franchised Canada.

If I sound somewhat jaundiced and a touch too cynical, it is because I am confused, hurt, and angered by the north's exclusion from this process. The Meech Lake accord is on the whole a wonderful document, but it is flawed. Why did these architects of modern Canada feel compelled to change the rules by which they all became provinces? It is not that they simply overlooked the implications of their actions. They deliberately set out to include a clause that for all intents forever excludes the territories from gaining provincial status.

In this historic document, they meanly and with petty forethought excluded the territories from suggesting candidates to the Supreme Court or influencing the choice of Senate appointments. We are told that it has something to do with the financial status quo. Can some provinces be so paranoid about future equalization payments as to demean and deny the peoples of the north forever? It is just too incredible to believe.

[Traduction]

Quant au Yukon, cela signifie que l'industrie touristique connaîtra elle aussi une croissance très importante, un taux de croissance qui aura nécessairement pour effet non seulement d'y faire jouer un rôle à un grand nombre d'autochtones, à mesure que les bandes développeront leur potentiel touristique marqué, mais aussi de susciter l'immigration de Canadiens de toutes les régions du pays en raison de la demande de services générée par cette croissance.

Abstraction faite de la question des droits ancestraux, que d'autres personnes mieux informées ne manqueront pas d'étudier, pourrions-nous attirer les nouveaux habitants qu'il faudra pour satisfaire les besoins de l'industrie qui connaît la plus forte expansion dans le monde entier? Pourrions-nous attirer ces nouveaux habitants dans un pays où ils seront des citoyens de second rang, privés de leurs droits de représentation et des droits fondamentaux dont jouissent inconsciemment les habitants de toutes les provinces au Canada?

Certes, cette interprétation de l'effet de l'accord du lac Meech sur les gens du Nord est manifestement excessive—pourtant elle ne l'est pas. Essentiellement, la démocratie repose autant sur un état d'esprit que sur tout autre fondement. Personne ne prétend que l'on porte atteinte à nos libertés individuelles. Toutefois, notre capacité d'en arriver collectivement à un consensus et d'agir en fonction de celui-ci en tant que société régionale a certainement été réduite.

Lorsque le temps sera venu, les Yukonnais ont le droit de décider de leur propre destin et d'adopter une ligne de conduite distincte, adaptée à leurs exigences. Or l'exercice de ce droit a été entravé par la Loi constitutionnelle de 1982, et l'accord du lac Meech en fait table rase. Pourquoi? Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de la population nordique dans cet accord? Pourquoi nos représentants n'ont-ils pas été invités, sinon à titre de participants, tout au moins à titre d'observateurs? Pourquoi le Canada du sud manifeste-t-il une telle indifférence à notre endroit? Et si ce n'est pas le cas, la situation est encore plus déconcertante: cela voudrait dire que l'on nous rejette et que l'on nous méprise, que nous sommes si peu de choses que l'on nous oublie totalement, que nous sommes simplement une colonie destinée à être exploitée selon les caprices de l'électorat canadien.

Si je puis sembler quelque peu amer et un peu trop cynique, c'est que je suis dérouté, blessé et irrité par le fait que le Nord soit exclu de ce mécanisme. L'accord du lac Meech est, globalement, un merveilleux document, mais il présente un défaut. Pourquoi ces architectes du Canada moderne se sont-ils sentis tenus de modifier les règles en vertu desquelles les provinces ont été constituées? Ils n'ont pas simplement oublié de penser aux implications de leurs gestes. Ils ont délibérément entrepris d'inclure une disposition qui, pratiquement, empêche pour toujours les territoires d'accéder au rang de service.

Dans ce document historique, ils ont dans un dessein mesquin écarté le droit pour les territoires de suggérer des candidats à la Cour suprême ou d'influer sur le choix des sénateurs. On nous dit que cela est relié au *statu quo* financier. Est-il possible que certaines provinces soient à ce point paranoïaques au sujet des futurs versements de péréquation, qu'elles en viennent à rabaisser les populations du Nord et en nier à jamais l'exis-

[Text]

But believe it we must. For in the testimony at the special joint committee of the Senate and the House of Commons, there appears not only an indifference but also a certain degree of self-righteousness. They think what has been done is correct and honourable.

Given the long history of western alienation toward central Canada and, to name just one grievance, the east's manipulation of freight rates to protect its industrial heartland, it is very perplexing to see the west, a victim for so long, ignore this obvious injustice. Principle becomes whimsy, self-interest the end-all. Altruism is a buzzword of the insincere—or so it would seem.

Bill McKnight, in a luncheon speech on Thursday, stated that "Meech Lake should remind northerners that Canada does not overlook political realities for long". In other words, he would have us believe that when the time is right the country will somehow pull together to grant us provincehood. But in fact political reality is, as is so clearly demonstrated in the Meech Lake accord, simply a matter of self-interest.

To quote Vaughan Palmer, writing in *The Vancouver Sun*:

The Prime Minister's inspiration, the thing that gave him his accord, was the realization that the demands of Quebec and the concerns of the western provinces were not all that different. The provinces could be reconciled if each was offered essentially the same deal.

What deal in the future will satisfy ten diverse regional entities to bring about unanimous consent? It is naive even to think about it. As for Mr. McKnight's remarks about how quickly this agreement was reached, I would remind him of the time it took to repatriate the BNA Act: 115 years.

Finally, I have some observations on what provincial status might mean to tourism in the Yukon. Northern economies have traditionally been exploited by the south. The reasons for this are many, ranging from the area's traditionally resource-based economy to its lack of control over its own environment. Northern tourism has the potential—with its Indian culture, wilderness adventure, and world-class attractions such as Kluane National Park—to lessen this impact and give this region a base of independence.

A provincial environment has advantages over the present system in this pursuit. Two-government control over Yukon's jurisdiction creates a cumbersome inefficiency that stifles entrepreneurial spirit. It is that much harder to establish a unified program of which tourism, in my belief, is the cornerstone. Hence, provincehood is not an abstract idea but at the right

[Traduction]

tence? Comment pourrait-on croire une telle chose? Mais force nous est d'en arriver à cette conclusion. Des témoignages rendus devant le comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, il ressort en effet, non seulement de l'indifférence, mais aussi un certain contentement de soi. On estime avoir agi de façon juste et honorable.

Étant donné la marginalisation de longue date de l'Ouest par le Centre du Canada et, pour ne citer qu'un sujet de plainte, la manipulation par les régions de l'Est des tarifs ferroviaires afin de protéger leur prépondérance industrielle, on s'étonne beaucoup de voir l'Ouest, si longtemps victime, ne tenir aucun compte de cette injustice manifeste. Les caprices se substituent aux principes, l'intérêt personnel devient le but suprême. L'altruisme est un terme de jargon employé par des personnes de mauvaise foi—du moins on le dirait.

Bill McKnight déclarait jeudi, lors d'un déjeuner-causerie, que (TRADUCTION) «l'accord du lac Meech devrait rappeler aux habitants du Nord que le Canada ne ferme pas longtemps les yeux sur les réalités politiques». En d'autres termes, il voudrait nous faire croire que lorsque le temps sera venu, le pays s'efforcera d'une manière ou d'une autre de faire de nous une province. Mais en fait, la réalité politique n'est simplement qu'une question d'intérêt personnel, comme cela a été si clairement démontré par l'accord du lac Meech.

Je citerai Vaughan Palmer, qui écrivait ceci dans le *Vancouver Sun*:

L'inspiration du Premier ministre, ce qui lui a permis d'obtenir l'accord, c'est d'avoir constaté que les exigences du Québec et les préoccupations des provinces de l'Ouest n'étaient pas si différentes. Il était possible de réconcilier les provinces en offrant à chacune la même chose, fondamentalement.

Comment pourrait-on croire, sans faire preuve de naïveté, qu'il sera possible dans l'avenir d'arriver à un marché qui satisfasse dix entités régionales différentes, suscite un consentement unanime? Quant à l'observation de M. McKnight, qui soulignait la rapidité avec laquelle l'accord a été conclu, je tiens à lui rappeler qu'il a fallu 115 ans pour rapatrier l'A.A.N.B.

Enfin, je voudrais faire quelques observations sur ce que le fait de devenir une province pourrait signifier pour le Yukon, en matière de tourisme. Les économies du Nord ont toujours fait l'objet d'une exploitation par le Sud. Cela tient à de nombreuses raisons, par exemple, le fait que traditionnellement, l'économie de la région soit fondée sur l'exploitation des ressources naturelles, et l'absence d'un véritable droit de regard de la région sur son propre environnement. Le tourisme pourrait éventuellement atténuer cette situation et donner à la région une certaine autonomie—pensons à la culture indienne, aux vacances dans des régions sauvages et à des sites touristiques de première classe comme le Parc national de Kluane.

Le fait d'être une province présenterait des avantages, par rapport au système actuel, pour la réalisation de cet objectif. L'existence de deux paliers d'administration, dans le cas du Yukon, entraîne une lourde inefficacité, qui étouffe l'esprit d'entreprise. Il est d'autant plus ardu d'établir un programme cohérent dont le tourisme, à mon avis, constitue la clé de voûte. Aussi l'accession au rang de province n'est pas une idée abs-

[Text]

time could be the catalyst for developing a less dependent and vibrant tourist-based economy.

I apologize if I have rambled about in a somewhat disjointed fashion, but when I sat down last night to think about what I was going to say, I read Mr. Penikett's speech to the parliamentary committee and quite frankly I felt outraged at the callous treatment being perpetrated upon the north. Second-class citizens banished forever to colonial servitude, a voice unsought, with potential contributions scorned—this is the reality for northerners of the Meech Lake accord. We implore your help in rectifying this national shame. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Philpott. The first questioner I have on my list is Senator Macquarrie, to be followed by Senator Fairbairn.

Senator Macquarrie: Our witness mentioned alienation from the west. I do not want to sound like an old-timer, but you are newcomers at alienation. We have been alienated since the hoary past of time down in the Maritimes. In my province, and they were very damned anxious to get us in, you still cannot go from my province to another one without paying for the privilege.

I am interested in the effect upon the tourism. Are people not coming to the Yukon because they did not make it in 1982 and are not making it worse, if I may put it that way, in Meech Lake?

Mr. Philpott: No, I do not believe that is the case. A substantial portion of our tourism is United States visitors on their way to Alaska. It accounts for almost 70% of our total tourism traffic.

What I am saying is the development of the tourism plant would be enhanced by a provincial environment rather than a two-government entity that I think is a cumbersome situation. I think provincial jurisdictions have a less cumbersome regulation environment to deal with, which I think enhances business development. And in that sense I am saying that I think in a provincial forum what we could do with tourism could be enhanced.

Senator Macquarrie: Are you saying the federal people are not doing a good job? I remember people like Dinsdale and Hamilton were always talking about Yukon tourism.

Mr. Philpott: I am not even saying that. I am just saying I think a one-jurisdiction environment is more efficient. I am not being critical of what the federal government is doing whatsoever, but I just think the development of the tourism industry would be enhanced in a one-jurisdiction environment.

Senator Macquarrie: That jurisdiction would be provincial.

Mr. Philpott: Would be under Yukon control. For example, if you are trying to develop some sort of a wilderness tour package that goes into federal lands right now, you first of all

[Traduction]

traite mais pourrait s'avérer, à l'heure actuelle, être le catalyseur pour le développement d'une économie vigoureuse, plus autonome et fondée sur le tourisme.

Si mes propos sont quelque peu décousus, je m'en excuse, mais en réfléchissant hier soir à ce que j'allais dire, j'ai lu le discours prononcé par M. Penikett devant le comité parlementaire et j'ai été franchement outré par la façon inqualifiable dont on traite les gens du Nord. Des citoyens de second rang, condamnés pour toujours à la servitude coloniale, dont on ne cherche pas à connaître le point de vue et dont on méprise l'apport possible, voilà ce que signifie l'accord du lac Meech pour les habitants du Nord. Nous vous implorons de corriger cette honte nationale. Merci.

Le président: Merci beaucoup, M. Philpott. D'après ma liste, les premières questions seront posées par le sénateur Macquarrie, qui sera suivi par la sénatrice Fairbairn.

Le sénateur Macquarrie: Le témoin a parlé de la frustration des gens de l'Ouest, qui se sentent marginalisés. Je ne veux pas parler comme un vieillard, mais pour vous, ce sentiment d'exclusion est quelque chose de nouveau. Nous, dans les Maritimes, nous nous sentons exclus depuis très très longtemps. Dans ma province—et l'on a insisté énormément pour que nous adhérions à la Confédération—il nous est impossible de nous rendre dans une autre province sans payer pour ce privilège.

Je m'intéresse aux effets sur le tourisme. Si les touristes ne visitent pas davantage le Yukon, est-ce parce que celui-ci a échoué en 1982, et que son échec, si je puis dire, est encore pire en ce qui concerne l'accord du Lac Meech?

M. Philpott: Non, je ne crois pas. Une bonne part de nos touristes sont des visiteurs américains, qui se rendent en Alaska. Cela représente environ 70 p. 100 du tourisme total au Yukon.

Ce que je prétends, c'est que le développement du tourisme serait favorisé par l'établissement d'un cadre provincial, plutôt que par l'existence d'une administration à deux paliers, qui à mon avis constitue une situation gênante. À mon avis, les provinces sont aux prises avec une réglementation moins embarrassante, ce qui facilite selon moi le développement commercial. Et selon moi, dans un cadre provincial, nous pourrions agir de manière plus efficace en matière de tourisme.

Le sénateur Macquarrie: Prétendez-vous que les fonctionnaires du gouvernement fédéral ne font pas du bon travail? Je me rappelle des gens comme Dinsdale et Hamilton, qui parlaient constamment du tourisme au Yukon.

M. Philpott: Ce n'est même pas cela que je prétends. Je dis simplement qu'il est plus efficace d'œuvrer dans un cadre de compétence exclusive. Je ne critique aucunement les actions du gouvernement fédéral; je pense simplement que le développement de l'industrie touristique serait favorisé par la création d'un cadre de compétence exclusive.

Le sénateur Macquarrie: Cette compétence serait provinciale.

M. Philpott: Elle serait attribuée au Yukon. Par exemple, si l'on veut mettre au point un voyage organisé dans des lieux sauvages relevant du gouvernement fédéral, il faut au préala-

[Text]

have to have some sort of territorial approval and then you have to get some sort of Ottawa approval to that process. I think that is cumbersome. It is not necessarily negative, but I think it slows down the process.

Senator Macquarrie: Is Ottawa generous or ungenerous with funds on these things?

Mr Philpott: I am not in a position to comment. I am not informed enough to comment on that.

Senator Macquarrie: Thank you.

The Chairman: Thank you, Senator Macquarrie. The next is Senator Fairbairn, who will be followed by Senator Lucier.

Senator Fairbairn: Thank you for coming, Mr. Philpott. In Ottawa during the criticisms of the Meech Lake accord, whether it be the north or native rights, whatever, we are often told not to worry. This is particularly true of the north and native rights. We are told do not worry, there will be another round; this round is for the purpose of bringing Quebec in; there will be other rounds that will deal with these issues. The obvious flaw in it is that the other rounds will all be under the umbrella of the unanimity clause. I would take it from your comments that you do not realistically believe the other round under the unanimity clause, if it were pertaining to northern concerns, is very likely to produce unanimity.

Mr. Philpott: I believe there had to be a reason for the clause being put in there for the first time. It would seem a very simple thing at this stage to change the clause to go back to a system whereby the federal government and the territory involved would negotiate provincehood at whatever time it seems a viable entity to do so. I do not believe that in this diverse country we live, with its various interests and whatever, unanimity is a very easily reached situation. I find it hard to believe it would ever come about. I think it virtually seals the territories' fates. I just cannot see it happening.

Senator Fairbairn: It would seem, particularly if one thinks in terms of your business, which is tourism—and tourism is upbeat, aggressive, persuasive—the fall-out from this accord as you see it here in the north is something that is in addition to whatever it may be doing constitutionally is a depressant on the psyche of the north.

Mr. Philpott: I do not think it is a depressant. I do not think it is happening. I think it is a degree that if we were, for example, in a provincial environment . . . I believe it would be easier to develop the tourism product just because of the bureaucratic red tape it would remove. Rather than going through two processes, you only have to go through one.

[Traduction]

ble obtenir une approbation territoriale quelconque, et ensuite il faut obtenir une autorisation de la part d'Ottawa. Cela m'apparaît compliqué. Ce n'est pas nécessairement mauvais, mais à mon avis, cela retarde la réalisation du projet.

Le sénateur Macquarrie: Le gouvernement fédéral se montre-t-il généreux pour le versement de fonds en vue de tels projets?

M. Philpott: Je ne suis pas en mesure de le dire. Je ne dispose pas de renseignements suffisants pour répondre à cette question.

Le sénateur Macquarrie: Merci.

Le président: Merci, sénateur Macquarrie: Au tour du sénateur Fairbairn, qui sera suivi du sénateur Lucier.

Le sénateur Fairbairn: Merci d'être venu, Monsieur Philpott. À Ottawa, à l'occasion des critiques adressées à l'égard de l'accord du lac Meech, qu'il s'agisse des droits des autochtones ou des droits des habitants du Nord, on nous dit souvent de ne pas nous inquiéter. Et cela, tout particulièrement lorsqu'il est question des droits des autochtones et des habitants du Nord. On nous dit de ne pas nous inquiéter, il y aura une autre série de discussions; les présentes discussions visent à réintégrer le Québec; d'autres séries de discussions porteront sur ces questions. La faiblesse évidente de cette affirmation réside dans le fait que lors des prochaines rondes la clause de l'unanimité va s'appliquer. Je déduis de vos commentaires que vous ne croyez pas réellement qu'une prochaine ronde appliquant la clause de l'unanimité et portant sur les préoccupations du nord ait beaucoup de chances de déboucher sur l'unanimité.

M. Philpott: J'estime qu'il devait y avoir une raison pour insérer cette clause dans le texte pour la première fois. Ce ne serait semble-t-il pas très compliqué à ce stade-ci de modifier la clause pour revenir à un système en vertu duquel le gouvernement fédéral et le territoire concerné négocieraient l'accession de celui-ci au statut de province au moment où le territoire en question semblerait constituer une entité viable à cette fin. Je ne crois pas que l'unanimité soit une situation très facile à atteindre dans le pays diversifié dans lequel nous vivons, qui compte autant d'intérêts divers. Il m'est difficile de croire que cela pourrait même se réaliser un jour. J'estime que cela scelle virtuellement le sort des territoires. Je ne peux tout simplement pas imaginer qu'une telle situation en vienne à se produire.

Le sénateur Fairbairn: Il semble, particulièrement si l'on envisage la situation en fonction de votre secteur d'activité, le tourisme—qui est un secteur vivant, agressif, persuasif—que les retombées de cet accord, de la façon dont vous voyez les choses ici dans le nord, en plus des conséquences qu'il est susceptible d'entraîner au plan constitutionnel, ont un effet déprimant sur l'état d'esprit qui règne dans le nord.

M. Philpott: Je ne crois pas que cela ait un effet déprimant. Je ne crois pas qu'une telle situation existe. J'estime qu'il s'agit plutôt de la constatation que si par exemple, nous étions une province . . . Je crois qu'il serait plus facile de développer le tourisme, ne serait-ce que par l'élimination des tracasseries administratives que cela entraînerait. En effet, au lieu d'avoir à suivre deux filières, vous n'avez qu'à en suivre une seule.

[Text]

It is simply a matter of degree. It is not that one is a depressant or whatever. I think it is just a matter of how people perceive it and how it would work. I think in a provincial situation, being unencumbered by the two levels, there is an advantage to it. Certainly I am not suggesting we are being depressed. I do not believe it.

Senator Fairbairn: I meant more psychologically than otherwise.

Mr. Philpott: I have never felt it myself. I do not know whether businessmen thinking of setting up enterprises in this territory psychologically feel disadvantaged or not. I have not met anybody who has commented that way. No, I would not. I think this is taking the case a little too far.

Senator Lucier: Mr. Philpott, I really feel you have given us a very powerful brief. You may be concerned about the spelling errors, but we are not. I really think your brief should be a part of our record. The briefs are part of the record. I would be very interested in having your brief as part of our records.

Mr. Philpott, I have been one who has argued, when it was not very popular to do so in the Yukon, against provincial status. A few years ago—I am not sure you were involved at that time—there was quite a push for provincial status for the Yukon. I was one of the people who spoke against it at that time. I just said we were not ready. I have always said that provincial status for the Yukon is not “if”, it is “when”. All we are talking about is the timeframe.

While your brief suggests some areas where provincial status would be better for tourism, I do not disagree with you on that at all. Would I be correct in assuming that your sense of displeasure and the strong emotions you have brought to this committee today are based more on the fact that you have been denied the right to apply than on the fact of not having it right now?

Mr. Philpott: Very definitely. It is a feeling that we have had that right removed and we do not really see a means by which it can be attained anywhere in the future if the accord in its present format goes ahead.

Senator Lucier: Mr. McKnight—and I have great respect for Mr. McKnight—in this particular instance suggesting that this is one step, and in the next step we will correct whatever is wrong in this one, I think is a very naïve point of view, because there will be no next time to correct it, because the unanimity we are dealing with this time . . . we can give this one a kiss on the way by, because it will be the last one. I do not know what they will be trading for the next deal—

[Traduction]

Il s'agit uniquement d'une question de degré. Ce n'est pas que la situation a un effet déprimant ou autre. Je crois qu'il s'agit simplement d'une question de savoir comment les gens perçoivent la situation et comment cela fonctionnerait. J'estime qu'il y a des avantages à être une province, à ne pas être encombrée par les deux paliers administratifs. Loin de moi l'idée de prétendre que nous sommes déprimés. Je ne le crois pas.

Le sénateur Fairbairn: Je voulais dire plus au plan psychologique qu'autre chose.

M. Philpott: Personnellement, je ne l'ai jamais ressenti. Je ne sais pas si les hommes d'affaires qui songent à établir des entreprises dans ce territoire se sentent psychologiquement désavantagés ou non. Je n'ai rencontré personne qui m'ait fait ce commentaire. Non, je n'irais pas jusqu'à dire cela. Je crois que c'est aller un peu trop loin.

Le sénateur Lucier: M. Philpott, je suis vraiment d'avis que vous avez présenté un mémoire des plus impressionnants. Il est possible que vous soyez préoccupé par les erreurs d'orthographe, mais nous ne le sommes pas. J'estime vraiment que votre mémoire devrait faire partie de notre dossier. Les mémoires font partie du dossier. Je suis très intéressé à ce que votre mémoire fasse partie de nos dossiers.

M. Philpott, j'ai été un de ceux qui a plaidé, à une époque où il n'était pas très populaire de le faire au Yukon, à l'encontre de l'accession au statut de province. Il y a quelques années, je ne suis pas certain si vous étiez concerné à l'époque, il y a eu un mouvement important en faveur de l'accession du Yukon au statut de province. J'ai fait partie des personnes qui se sont prononcées contre ce projet à l'époque. J'ai tout simplement déclaré que nous n'étions pas prêts. J'ai toujours dit qu'en ce qui a trait à l'accession du Yukon au statut de province, la question n'était pas de savoir «si» cela devait se faire, mais plutôt «quand» cela devait se faire. La seule chose dont nous discutons c'est de l'échéancier.

Bien qu'il soit fait mention dans votre mémoire de certains secteurs à l'égard desquels le statut de province serait préférable en matière de tourisme, je ne suis pas du tout en désaccord avec vous sur cette question. Ai-je raison de penser que le mécontentement et l'émotivité dont vous avez fait montre devant ce comité aujourd'hui résultent davantage du fait qu'on vous a refusé le droit de demander ce statut plutôt que du fait que vous ne le possédez pas à l'heure actuelle?

M. Philpott: Parfaitement. Nous avons le sentiment que ce droit nous a été enlevé et nous ne voyons pas vraiment de moyen susceptible de permettre d'atteindre cet objectif à quel moment dans l'avenir si l'accord est adopté sous sa forme actuelle.

Le sénateur Lucier: M. McKnight—pour qui j'ai beaucoup de respect—en suggérant, dans ce cas particulier, qu'il ne s'agit là que d'une étape, et qu'au cours de la prochaine nous corrigerons tout ce qui ne va pas dans celle-ci, fait preuve de beaucoup de naïveté puisqu'il n'y aura pas de prochaine occasion de corriger, la situation car le genre d'unanimité dont nous parlons à ce moment-ci . . . aussi bien en faire notre deuil car ça ne se reproduira plus. Je ne sais pas ce qu'on va échanger lors du prochain accord . . .

[Text]

Mr. Philpott: Very definitely. There has to be a trade-off. I think this agreement demonstrates some sort of self-interest has to be involved for each participant; and what will that self-interest be all the way along the line? It is very hard to imagine that at this stage.

Senator Lucier: You mentioned at one point of your brief that the Meech Lake process ignored northerners. I wonder if you would reassess that for me. I wish we had been ignored. I do not think we have been. I rather wish we had been ignored. Do you feel ignoring us may have been a little better than what we got?

Mr. Philpott: Yes, I do. If we had been ignored entirely, there would not be that clause in there that defines how new areas would become provinces. In that sense we would be better off ignored. So yes, I agree with that.

Senator Lucier: The other thing is that we talk about the financial status quo, that the provinces were concerned about the financial status of the Yukon if the Yukon became a province or the Northwest Territories became a province. They are concerned for some reason, because of finances or whatever. But if we are to be looked on as a drain on the federal budget, surely there must be some provinces that have been feeling that for a long time. There is no one I have more respect for than Senator Macquarrie and the people of Prince Edward Island. We are dealing with a great part of Canada when we deal with Prince Edward Island. But no one is going to suggest for two seconds, I do not think, that Prince Edward Island ever has or ever will pay its way. Nor should it. It is part of a great confederation, and why should that be one of the criteria for becoming a province?

Mr. Philpott: On top of that, we are already receiving certain transfer payments from the federal government. It is hard to imagine a situation where those transfer payments would substantially increase anyway. So what would be the overall net impact of those transfer payments? I do not think they would change dramatically from what is . . .

I must qualify that by saying I am not an expert in that field and I really do not understand how that whole area takes place. But it is hard to imagine those transfer payments being substantially increased from what we are already getting. So the net effect on the federal treasury would seem to me to be fairly inconsequential.

Senator Lucier: Again, I thank you for presenting your brief. I would just point out to you that you say you are not an expert in that field, so you do not really understand it. I think you will find most of the experts do not understand it either.

[Traduction]

M. Philpott: Vous avez parfaitement raison. Il doit y avoir un troc. Je crois que cet accord illustre bien qu'il faut que chaque participant y ait son intérêt propre; et quel sera cet intérêt propre? Il est très difficile de l'imaginer à ce stade-ci.

Le sénateur Lucier: Vous avez mentionné à un endroit dans votre mémoire que les habitants du nord avaient été oubliés dans le processus des discussions du Lac Meech. Je me demande si vous ne pourriez pas revenir cette question pour moi. J'aurais aimé qu'on nous oublie, mais je ne crois pas que ce fut le cas. J'aurais vraiment préféré qu'on nous oublie. Ne croyez-vous pas que nous serions quelque peu dans une meilleure position si on nous avait oubliés?

M. Philpott: Oui, je le crois. En effet, si on nous avait oubliés entièrement, il n'y aurait pas cette clause qui prévoit de quelle manière de nouvelles régions peuvent devenir des provinces. En ce sens, nous serions en meilleure position si on nous avait oubliés. En conséquence, oui, je souscris à votre point de vue.

Le sénateur Lucier: L'autre point, c'est que l'on parle du statu quo financier, que les provinces étaient inquiètes de la situation financière du Yukon si celui-ci devenait une province ou si les territoires du Nord-Ouest devenaient une province. Les provinces sont inquiètes pour quelque raison, financière ou autre. Mais si l'on est pour nous considérer comme un fardeau pour le budget fédéral, il y a sûrement certaines provinces qui ressentent cette impression depuis longtemps. Il n'y a personne pour qui j'ai plus de respect que le sénateur Macquarrie et les gens de l'Île-du-Prince-Édouard. L'Île-du-Prince-Édouard est une région importante du Canada. Toutefois, je ne crois pas que personne va venir prétendre pour un instant que l'Île-du-Prince-Édouard a déjà été autonome financièrement ou le sera à quelque moment. Il n'y a pas de raison qu'elle le soit non plus. En effet, cette province fait partie d'une grande confédération, et en quoi cela devrait-il constituer un critère pour devenir une province?

M. Philpott: En outre, nous recevons déjà certains paiements de transfert du gouvernement fédéral. Quoi qu'il en soit, il est difficile d'imaginer une situation dans laquelle ces paiements de transfert augmenteraient de façon importante. Par conséquent, quel serait l'impact global net de ces paiements de transfert? Je ne crois pas qu'ils changeraient de façon importante de ce qu'ils sont . . .

Je me dois de moduler ces propos en soulignant que je ne suis pas un expert dans ce domaine et que je ne comprends vraiment pas comment cela fonctionne. Toutefois, il est difficile d'imaginer une augmentation substantielle des paiements de transfert que nous recevons actuellement. De sorte que l'effet net sur le trésor fédéral m'apparaît avoir assez peu d'importance.

Le sénateur Lucier: Une fois de plus, je vous remercie d'avoir présenté votre mémoire. Je tiens tout simplement à vous souligner que bien que vous affirmiez ne pas être un expert dans ce domaine et que par conséquent vous n'en comprenez pas vraiment le fonctionnement, vous constaterez que la plupart des experts ne s'y retrouvent pas non plus.

[Text]

Senator Le Moyne: Unfortunately or fortunately, my question will be a quotation from the sayings of my distant colleague, Senator Macquarrie. I cannot help it.

The Chairman: I hope you will not get involved in a reply to Senator Lucier, however. I thought he was exercising immense restraint.

Senator Le Moyne: I see, sir, you seem to be another who augments the choir of those who have somehow lost hope of redress because of the Meech Lake accord. Do you think the main trouble comes from the unanimity clause?

Mr. Philpott: Yes, I do.

Senator Le Moyne: Do you think more trouble comes from the fact of the erosion of the central government's powers?

Mr. Philpott: I am not qualified even to comment on that. But I would guess not. I think the unanimity is the main problem.

Senator Le Moyne: The main block.

Mr. Philpott: Yes.

Senator Le Moyne: You cannot elaborate on that?

Mr. Philpott: I think unanimity from 10 different areas plus the federal government must be an impossible task to achieve. It seems that in this last accord self-interest was placed all the way down the line to each province, and they each gained something. What are we going to offer each one of those individual provinces at the time this question comes up, to persuade or entice them to agree to the provincehood.

Senator Le Moyne: So they will keep the probability of saying no.

Mr. Philpott: Yes, I am sure of it.

Senator Cools: You said you believe tourism would be better assisted and supported if the Yukon were a province. Is that correct?

Mr. Philpott: Yes, although I did not realize I was going to be cross-examined on that comment at the time.

Senator Cools: My question is whether you have any data to support that.

Mr. Philpott: No, none whatsoever. It is strictly a gut reaction.

Senator Cools: If you had, I was going to ask you to let us share it. It is just a sense you have, which could be your love of the area.

The next question is on the question of unanimity. I want to be quite clear what your concern is. Is it that unanimity has been included in our Constitution, or is it that the Yukon may not be able to get the consent of the premiers? They are two separate issues.

[Traduction]

Le sénateur Le Moyne: Heureusement ou malheureusement, ma question constituera une citation des propos de mon lointain collègue le sénateur Macquarrie. Je ne peux rien y faire.

Le président: J'espère toutefois que vous ne vous lancerez pas dans une réplique aux propos du sénateur Lucier. Il m'a semblé faire preuve d'énormément de retenue.

Le sénateur Le Moyne: Je constate, monsieur, que votre voix semble venir s'ajouter à celle des gens qui ont en quelque sorte perdu espoir d'obtenir un redressement de la situation par suite de l'accord du Lac Meech. Croyez-vous que la clause de l'unanimité soit la principale source de problème?

M. Philpott: Oui, je le crois.

Le sénateur Le Moyne: Croyez-vous que le problème s'aggrave du fait de l'érosion des pouvoirs du gouvernement central?

M. Philpott: Je ne suis pas compétent pour commenter cette question, mais je dirais que non. J'estime que l'unanimité est le problème principal.

Le sénateur Le Moyne: L'obstacle principal.

M. Philpott: Oui.

Le sénateur Le Moyne: Pourriez-vous préciser votre pensée sur cette question?

M. Philpott: Je crois que faire l'unanimité auprès de 10 régions différentes en plus du gouvernement fédéral constitue une tâche impossible à accomplir. Il semble que dans ce récent accord, chaque province ait mis de l'avant son intérêt propre et ait obtenu quelque chose. Qu'allons-nous offrir à chacune de ces provinces au moment où la question se posera, afin de les convaincre ou de les inciter à consentir à l'octroi du statut de province.

Le sénateur Le Moyne: Ainsi elles vont maintenir la probabilité d'une réponse négative.

M. Philpott: Oui, j'en suis sûr.

Le sénateur Cools: Vous avez dit croire que le secteur du tourisme serait mieux appuyé si le Yukon était une province. Est-ce exact?

M. Philpott: Oui, bien que je n'aie pas réalisé que je serais contre-interrogé sur ce commentaire à ce moment-là.

Le sénateur Cools: Disposez-vous de données pour appuyer vos dires.

M. Philpott: Non aucune. Il s'agit strictement d'une impression.

Le sénateur Cools: Car si vous en aviez eu, je vous aurais demandé de nous en faire part. Il s'agit donc uniquement d'une impression que vous avez, qui pourrait être votre amour pour la région.

La prochaine question porte sur l'unanimité. Je veux être certain de bien saisir quelle est votre préoccupation à cet égard. Est-ce le fait que le principe de l'unanimité ait été inscrit dans notre Constitution ou encore que le Yukon puisse ne pas être en mesure d'obtenir le consentement des premiers ministres? Car il s'agit là de deux questions distinctes.

[Text]

Mr. Philpott: My concern is what has been put into the Constitution, because I do not believe the other will happen. I do not think I appreciate the difference to the degree you do. I wonder why the provinces decided they needed that clause in this agreement. It really has no bearing on the overall agreement as far as I can tell. I am not an expert, but it seems to me there is no need except to stifle and frustrate any desires the territories may have in the future for provincial status.

Senator Cools: On the issue of appointments to the Senate and the Supreme Court, is your concern the new process that has been created, or the exclusion of the Yukon from naming senators and Supreme Court judges?

Mr. Philpott: I just do not understand why they included that. What would it matter if the Yukon provided a list of distinguished jurists to the federal government and said here are candidates we consider completely qualified to sit on the Supreme Court? What is the harm in allowing us the right to do that? Why did they go out of their way to say we did not have that right?

Senator Cools: There are some of us who believe that right should not be given to any province at all. There are some who have deep concern that transfer of control over federal appointments has been handed away, and for me personally it does not matter if it was the Yukon or Ontario.

Mr. Philpott: I see what you are saying. My concerns are that we do not have a basic right that others do. I am not even going to get into the constitutional issue, should the centralist power give up some of their control over some of these areas or not. I do not want to even get into that, because I feel totally incapable of making any logical comments. My point is that if it has been given to others, what is the reason for denial to the territories? Does it make any logical sense? In my mind, it does not.

Senator Cools: Thank you very much.

The Chairman: I have no other names, Mr. Philpott, so I have a couple of questions for you. One of your basic themes is that the federal government has given away its bargaining chips to the provinces in this deal. In order to get unanimity on Meech Lake, it has given away the bargaining chips to the provinces, and that the hope of getting further concessions, such as the ones that interest the north, are very faint now. Is that basically how you feel?

Mr. Philpott: Yes.

The Chairman: One of the questions we are forced to face is a statement that is constantly being made: if we propose changes, if we propose amendments to the Meech Lake accord, it falls apart. We are told you must accept it as a block or Quebec will not sign and the whole deal is off. In your view, should we nevertheless proceed and propose changes? Do you think the flaws you have outlined are serious enough?

[Traduction]

M. Philpott: Je me préoccupe de ce qui a été inséré dans la Constitution et non du second point que vous avez mentionné puisque je ne crois pas que cela se produise. Je ne pense pas que je perçois aussi bien que vous la différence entre ces deux questions. Je me demande pourquoi les provinces ont décidé qu'elles avaient besoin de cette clause dans l'accord. Autant que je sache, cette clause n'a aucune portée sur l'accord dans son ensemble. Je ne suis pas un expert, mais il me semble qu'elle ne sert qu'à étouffer et frustrer tout désir éventuel des territoires d'accéder au statut de province.

Le sénateur Cools: Relativement à la question des nominations au Sénat et à la Cour suprême, êtes-vous préoccupé par le nouveau processus qui a été établi ou par l'exclusion du Yukon du processus de nomination des sénateurs et des juges de la Cour suprême?

M. Philpott: Je ne comprends tout simplement pas pourquoi cela a été prévu. Où serait le problème si le Yukon fournissait au gouvernement fédéral une liste de juristes émérites en disant voici des candidats que nous considérons pleinement qualifiés pour siéger à la Cour suprême? En quoi cela dérangerait-il de nous accorder ce droit? Pourquoi a-t-on fait des efforts particuliers pour déclarer que nous ne possédons pas ce droit?

Le sénateur Cools: Il y en a parmi nous qui sont d'avis que ce droit ne devrait, en fait, être accordé à aucune province. Certains craignent qu'il y ait eu transfert du contrôle sur les nominations fédérales, et, personnellement, il m'importe peu que ce soit au Yukon ou à l'Ontario.

M. Philpott: Je vois ce que vous voulez dire, mais en ce qui me concerne je suis préoccupé par le fait que nous ne disposons pas d'un droit fondamental dont les autres disposent. Je n'aborderai même pas la question constitutionnelle, ni celle de savoir si le pouvoir central devrait céder un peu de contrôle sur certains de ces domaines ou non. Je ne veux même pas aborder cette question car je me sens tout à fait incapable de faire des commentaires logiques. C'est que si cela a été consenti à d'autres, pourquoi le refuser aux territoires? Est-ce logique? Je pense que non.

Le sénateur Cools: Je vous remercie.

Le président: Je n'ai pas d'autres noms, M. Philpott, alors j'aurais quelques questions à vous poser. L'un des thèmes principaux que vous soulignez est que le gouvernement fédéral avait cédé ses atouts dans les négociations avec les provinces dans cette affaire. Afin d'obtenir l'unanimité sur l'accord du Lac Meech, il a cédé ces atouts aux provinces et maintenant, l'espoir d'obtenir d'autres concessions, comme celles qui intéressent le Nord, est très faible. Êtes-vous fondamentalement de mon avis?

M. Philpott: Oui.

Le président: L'une des questions que nous sommes tenus d'examiner consiste en une déclaration qui est faite fréquemment: si nous proposons des changements, si nous proposons des amendements à l'accord du lac Meech, cet accord va s'écrouler. On nous a dit que vous devez l'accepter dans son ensemble ou le Québec ne le ratifiera pas et alors toute l'affaire est annulée. A votre avis, devrions-nous aller de

[Text]

Mr. Philpott: I think that is a very loaded question.

The Chairman: It is a tough question.

Mr. Philpott: I think my answer to that, speaking as a Canadian, is the accord should probably stand; speaking as a Yukoner, I think we should be forcing some sort of amendment to it.

The Chairman: Fair enough. I am not trying to embarrass you, but we have to face that question. And with regard to that question of embarrassment, I want to repeat, when you mention cross-examination, we do not want any of the people who appear here to feel they are being cross-examined.

Mr. Philpott: I know I use it fairly loosely.

The Chairman: We want you to feel very comfortable. If you do not feel like answering a question, just say I would rather not or I am not an expert in that area, whatever you want.

Mr. Philpott, thank you very much for appearing before us. As you saw from the questioning, there was a good deal of interest in your presentation.

Mr. Philpott: Thank you very much for allowing me to be here.

The Chairman: The next witness is Mr. Kirk Cameron, who is appearing as a private citizen. Mr. Cameron has supplied us with the written text, which is now being distributed to members of the committee. Mr. Cameron, I welcome you here as a private citizen. We are pleased to hear from all the people who want to appear before us. The floor is yours.

Mr. Kirk Cameron (Individual Presentation): Thank you very much, Mr. Chairman. I wish to thank committee members for the privilege of speaking to you today on a topic I see as being of momentous importance to Canada, and specifically to the country's northern jurisdictions.

Before I begin, I wish to point out that I am speaking as a private resident of the Yukon, as a person who was born in Whitehorse and who has lived and worked in both the Yukon and the Northwest Territories. I humbly submit that my residence in the north, combined with my family's long history here, qualifies me to speak confidently on the north.

I have followed closely the constitutional developments of Canada and of the Yukon over the last 10 years, due to both an academic and a personal interest. Allow me to stress a point, however, that I am also a citizen of Canada, and I am very proud of this fact. Though my presentation may focus on the north, I am wholly committed to our nation and to the strength of its partnership of regions.

In this age, when western separatist parties are pursuing division in this country, it is important for people to state their basic attitudes or risk being misinterpreted. As a Yukoner and as a Canadian, I hope my thoughts will serve in some small way to impress upon you the potential negative impact of the

[Traduction]

l'avant et proposer des changements? Pensez-vous que les lacunes que vous avez soulignées sont assez graves?

M. Philpott: C'est une question très chargée.

Le président: C'est une question difficile.

M. Philpott: En tant que Canadien, j'estime que l'accord devrait être maintenu; en tant qu'habitant du Yukon, j'estime que nous devrions exiger un amendement de quelque sorte.

Le président: D'accord. Je ne veux pas vous importuner, mais nous devons régler cette question. A cet égard, je répète, lorsque vous parlez de contre-interrogatoire, nous ne voulons qu'aucune personne ici présente sente qu'elle subit un contre-interrogatoire.

M. Philpott: J'emploie ce terme dans un sens très général.

Le président: Nous voulons que vous soyez très à l'aise. Si vous ne voulez pas répondre à une question, vous n'avez qu'à le dire ou à dire que vous n'êtes pas expert en la matière, enfin comme vous voulez.

M. Philpott, je vous remercie d'avoir comparu devant nous. Comme vous avez pu le constater des questions qui vous ont été posées, vos réponses ont suscité beaucoup d'intérêt.

M. Philpott: Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'être en ces lieux.

Le président: Le témoin suivant est M. Kirk Cameron, qui comparait comme simple citoyen. M. Cameron nous a fourni le document qui est maintenant distribué aux membres du comité. M. Cameron, je vous souhaite la bienvenue en ces lieux comme simple citoyen. Nous sommes heureux d'entendre toutes les personnes qui veulent bien comparaître devant nous. La parole est à vous.

M. Kirk Cameron, à titre de simple citoyen: Je vous remercie, Monsieur le président. J'aimerais également remercier les membres du comité qui m'ont permis de m'adresser à vous aujourd'hui sur un sujet qui, à mon avis, est d'une grande importance pour le Canada et plus particulièrement pour les territoires du nord du pays.

Tout d'abord, j'aimerais préciser que je suis ici en tant que simple résident du Yukon, né à Whitehorse et ayant vécu et travaillé au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Je peux dire, en toute modestie, que le fait d'avoir vécu dans le Nord ainsi que les racines de ma famille qui remontent à très loin dans cette région, me permettent de parler du Nord en toute connaissance de cause.

J'ai suivi de près l'évolution du contexte constitutionnel au Canada et au Yukon au cours des dix dernières années car j'y étais intéressé autant sur le plan théorique que sur le plan personnel. Permettez-moi, cependant, de préciser que je suis également citoyen du Canada et j'en suis très fier. Même si mon exposé porte sur le Nord, je suis d'une entière loyauté à l'égard de notre nation et à l'ensemble des régions qui la forment.

A l'époque actuelle, alors que des partis séparatistes veulent diviser le pays, il importe que les gens énoncent leurs opinions fondamentales ou on risque de mal interpréter leurs paroles. Comme citoyen du Yukon et du Canada, j'espère que mes paroles contribueront modestement à vous exprimer l'effet

[Text]

Constitution amendment 1987. Though I will focus my attention on its possible consequences for the north, I wish also to say a few words on what the amendment might do to Canada as a consequence of its potential impact on Senate reform and on the institution of the Supreme Court in our land.

Due to the length of this presentation, I will not waste everyone's time by extolling the virtues of the greatness of this nation of ours. That we are here today to discuss this important national matter is sufficient evidence that we are truly committed to this land and devoted to the welfare of our nation. Comfortable with this common base of understanding, I shall therefore move directly into discussing the accord and its effects on the north.

The topic of the north's involvement in the context of Confederation is quite complex. To argue simply that the northern jurisdictions want to become equal partners in this nation as constitutionally recognized provincial governments is a sorry misunderstanding of the sophistication of the arguments now commonly expressed by many northerners, in both the Northwest Territories and the Yukon. It is this simplistic view of the north's interest that leads many southern Canadians to repudiate northern concerns as nothing more than the greed of a very few in an expansive, resource-rich land, a land which in their eyes belongs to all Canadians.

I wish to speak to you today with the intent to shed light on the complexity of the issues facing Canada's north, and on why I see the Constitutional accord as a major and destructive departure from the history of the constitutional development of this nation, one which places in jeopardy the future of the northern jurisdictions and their interests in pursuing evolutionary development toward equal status within the Canadian union. I wish further to seek your support, and by extension that of the Senate of Canada, in the pursuit of changes to the accord so that the rights of all Canadians are protected.

First, I wish to outline in brief the negative effects the accord will have on the Yukon and the Northwest Territories. Section 2 of the constitutional amendment, 1987, gives to the provinces of Canada the right to submit names to the Privy Council for the appointment of senators to vacancies which occur in their province. The Privy Council may choose from among the names submitted. Nowhere within this section is the same right given to the Yukon or to the Northwest Territories.

Section 6 of the constitutional amendment similarly makes no reference to the two territories with respect to Supreme Court of Canada appointments. Once again, the provinces are given authority to present to Canada's Minister of Justice the names of appropriate candidates, and it is from these lists that appointments must be made to the Supreme Court. There is no provision for recommendations from the two territories.

Section 8 of the amendment constitutionally entrenches the institution of an annual First Ministers conference to discuss the state of the Canadian economy and other matters, as may be appropriate. Related to this, in section 13 of the amendment a constitutional conference is provided for, this including the

[Traduction]

négatif éventuel de l'amendement de la Constitution de 1987. Même si je limite mon allocution sur ses conséquences éventuelles dans le Nord, j'aimerais ajouter quelques mots sur les effets de cet amendement au Canada en ce qui concerne la réforme du Sénat et la Cour suprême.

Vu la longueur de cet exposé, je ne m'étendrai pas plus sur la grandeur de notre nation. Notre présence ici aujourd'hui pour discuter de cette importante question nationale indique amplement que nous sommes profondément attachés à ce pays et dévoués au bien-être de notre nation. Avec la conviction que nous partageons tous ce sentiment fondamental, j'en viens directement à l'accord et à ses conséquences sur le Nord.

Le thème de la situation du Nord dans la Confédération est très complexe. Le fait de dire simplement que les territoires du Nord veulent être des partenaires égaux au sein de cette nation comme gouvernements provinciaux reconnus constitutionnellement est une regrettable ignorance de la nature complexe des arguments énoncés généralement par de nombreux habitants du Nord, tant dans les Territoires du Nord-Ouest que dans le Yukon. C'est cette opinion simpliste des intérêts du Nord qui fait que de nombreux Canadiens du reste du pays pensent que les aspirations du Nord ne sont que l'expression de la cupidité de quelques personnes dans une région immense et riche en ressources, une région qui à leur avis appartient à tous les Canadiens.

Je m'adresse à vous aujourd'hui parce que je veux souligner la complexité des problèmes pour le Nord canadien et expliquer pourquoi je considère que l'accord constitutionnel constitue une exception importante et très négative à l'égard de l'évolution du contexte constitutionnel de ce pays, exception qui menace l'avenir des territoires du Nord et leur intérêt à devenir des partenaires égaux au sein de l'union canadienne. En outre, j'aimerais avoir votre appui, et par extension celui du Sénat, dans notre effort de faire modifier l'accord afin que les droits de tous les Canadiens soient protégés.

Tout d'abord, j'aimerais souligner brièvement les effets négatifs éventuels de l'accord sur le Territoire du Yukon et sur les Territoires du Nord-Ouest. L'article 2 de l'amendement constitutionnel de 1987 donne aux provinces canadiennes le droit de soumettre des noms au Conseil privé lors de la nomination de sénateurs de la province. Le Conseil privé peut donc choisir parmi les noms qui lui ont été présentés. L'article susmentionné n'indique aucunement que ce même droit est accordé au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

L'article 6 de l'amendement constitutionnel ne mentionne pas non plus les deux territoires en question à l'égard de la nomination de juges à la Cour suprême. De nouveau, les provinces y ont le pouvoir de présenter au ministre de la Justice le nom de candidats et les nominations à la Cour suprême sont faites à partir de ces listes. Aucune disposition ne prévoit la même chose pour les deux territoires.

L'article 8 de l'amendement enchâsse dans la Constitution la tenue d'une conférence annuelle des premiers ministres pour l'examen de l'état de l'économie canadienne et autres questions pertinentes. Dans l'article 13 de l'amendement, il est prévu la tenue d'une conférence constitutionnelle de tous les premiers

[Text]

Prime Minister and all provincial First Ministers. It too is to meet once a year, commencing in 1988, to discuss the following agreed-to issues: Senate reform, roles and responsibilities in relation to fisheries and "such other matters as are agreed upon". In both the First Ministers Conferences on the economy and the specific conferences on Senate reform, fisheries and so on, the territories are not included within this exclusive constitutional club.

Of more direct concern to the constitutional development of the two northern territories is section 9 of this amendment. Here, as in the Constitution Act, 1982, the provision is still in place for the extension of existing provinces into the territories. By its very existence as part of the Constitution it still implicitly recognizes the Canadian attitude toward the territories as resource coffers set aside for the future exploitation of the real Canada—that which exists below the 60th parallel.

This section, section 9 of the amendment, relates more damagingly to the establishment of new provinces. Whereas the amending formula under the Constitution Act, 1982, requires approval of seven of ten provinces with more than 50% of the population to bring about constitutional amendment in this area, under the formula set forth in the accord, agreement from all provincial legislatures will be required. Not only will the territories have no say in decisions in regard to their inclusion among the constitutional partners, they will have to wait patiently for consensus from all ten provinces for there to be a new member appointed by this club. It is doubtful under these new circumstances that their patience will be rewarded.

I wish now to expand on each of these constitutional amendments and how if they are entrenched they may impact on the growth of the north and on the development of Canada. Sections 2 and 6, on appointments to the Senate and the Supreme Court, will be discussed later. As noted, the accord provides for the establishment of both annual First Ministers conferences on the economy and annual constitutional conferences.

It has been clear since the 1950s, when the Gordon commission on the economy spoke of the impact of national and international circumstances on the development of the north, that the territories could not go it alone but were inextricably tied to the affairs of the policies and directions of the nation. More recently, the 1985 report of the royal commission on the economy spoke of this same interrelationship and the vital importance of Canada in ensuring that the north is given appropriate support in its continued evolutionary development.

Canada's present tentative agreement on free trade with the United States and explorations into multilateral trading relations throughout the world will have an enormous effect on what happens in the northern regions of Canada. Now more than ever, the Yukon and the Northwest Territories need to take part in the discussions over the economic and fiscal policy directions of Canada, those which are to take place behind closed doors between the Prime Minister and the premiers. I do not believe that northern interests can be sufficiently sup-

[Traduction]

ministres. Cette conférence doit avoir lieu également tous les ans, à partir de 1988, et on doit y discuter des questions convenues telles que la réforme du Sénat, les rôles et responsabilités en matière de pêche et «toute autre question dont il sera convenu». Les territoires ne sont inclus dans ce club constitutionnel exclusif ni pour ce qui est de la conférence des premiers ministres sur l'économie ni pour ce qui est des conférences plus particulières en matière de réforme du Sénat, de pêche et ainsi de suite.

L'article 9 de cet amendement touche plus directement à l'évolution constitutionnelle des deux territoires du Nord. Comme dans la Loi constitutionnelle de 1982, on y retrouve la disposition sur le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires. Son existence même comme partie de la Constitution est une reconnaissance implicite de l'attitude canadienne envers les territoires comme un trésor de ressources que l'on garde pour une future exploitation du vrai Canada, celui qui est situé au-dessous du 60^{ème} parallèle.

Cet article 9 de l'amendement est encore plus défavorable à la création de nouvelles provinces. Alors que la formule d'amendement en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982 exigeait l'approbation de sept des dix provinces avec plus de 50 p. 100 de la population pour tout amendement constitutionnel à cet égard, la formule énoncée dans l'accord exige le consentement de toutes les législatures provinciales. Non seulement les territoires n'auront aucun mot au chapitre des décisions portant sur leur inclusion parmi les partenaires constitutionnels, mais ils devront attendre patiemment qu'il y ait consensus des dix provinces avant qu'un nouveau membre soit nommé par ce club. Il est permis de douter si leur patience, dans ce nouveau contexte, sera récompensée.

J'aimerais examiner de façon détaillée ces amendements constitutionnels et leurs effets, s'ils sont enchâssés dans la Constitution, sur la croissance du Nord et le développement du Canada. Les articles 2 et 6, relatifs aux nominations au Sénat et à la Cour suprême, seront examinés plus loin. Comme il a été indiqué, l'accord prévoit la tenue annuelle d'une conférence des premiers ministres sur l'économie et d'une conférence constitutionnelle des premiers ministres.

Il est clair depuis les années 1950, lorsque la commission Gordon sur l'économie a mentionné les effets des événements nationaux et internationaux sur le développement du Nord que les territoires ne peuvent agir seuls et qu'ils sont inextricablement liés aux affaires et à l'orientation du pays. Plus récemment, le rapport de la commission royale sur l'économie en 1985 a souligné ce même lien et l'importance vitale pour le Canada de veiller à ce que le Nord reçoive l'aide nécessaire dans son développement continu.

L'accord que tente de conclure le Canada avec les États-Unis sur le libre échange et les tentatives d'échanges commerciaux multilatéraux avec les pays du monde auront un effet considérable sur l'avenir des régions au nord du Canada. Plus que jamais, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest doivent participer aux discussions sur la politique économique et fiscale du Canada qui se tiennent à huis clos entre le Premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux. Je ne crois pas que les intérêts du Nord puissent être suffisam-

[Text]

ported by the Prime Minister in those meetings. The north will not be high on his list of priorities. As a consequence, it will be necessary for northern interests to be represented in some other way in those fora, specifically by allowing the representative governments of the northern jurisdictions to take part in those meetings. In support of this argument, it is of note that the royal commission on the economy once again recommended the inclusion of the two northern governments in constitutional and economic summit meetings of this nature. To date this advice seems not to have been taken.

The constitutional conferences will also be of direct relevance to the northern jurisdictions. The Senate clearly has a mandate to protect regional interests; and as a region of Canada with more than 40% of the country's land mass, and with the potential of considerable future socio-economic development, the north represents a rather substantial regional constituent. Therefore, I would argue that the constitutional discussion on Senate reform must include the two northern governments, so that northern concerns are properly represented. As you are aware, the amendment does not provide for that involvement.

Turning to the topic of section 9 of the amendment, nowhere more than here is it apparent that the two territories were not represented at the Meech Lake constitutional conference. As in paragraph 42(1)(e) of the Constitution Act, 1982, the amendment allows for provincial extension of boundaries to take over all or part of the northern territories. This was the central issue focused on by the Yukon and Northwest Territories governments when in the early 1980s discussions were held respecting the provisions of an amending formula for the new Constitution. At that time the two northern governments were ignored. Similarly, at Meech Lake, when this subsection could have been cut from the Constitution Act, the provision was left in.

By the continued existence of this subsection, implicit recognition is given to a fundamental Canadian attitude toward the north, and points to inherent contradictions in the mandate of the Government of Canada. On the one hand, Canada has the mandate to look after the interests of the peoples in northern Canada, a commitment which has traditionally included support for continued constitutional development. At the same time, the federal government continues to implicitly set as its greater priority the protection of northern Canada as the inheritance and property of southern Canada, this of course clearly intimated by the continued existence of this subsection of the Constitution. I wish to point out that the royal commission on the economy recommended dropping this section of the amending formula, given its inconsistency with the federal government's commitment to further devolution of programs and responsibilities to the northern jurisdictions.

Ironically, the Minister of Justice, the Honourable Ray Hnatyshyn, focused on this subsection of the amendment to support his praise of the accord during debate in the House of Commons on June 8, 1987. Mr. Hnatyshyn stated that the new amending formula provides greater protection to the northern jurisdictions because now all ten provinces, not seven, will have

[Traduction]

ment défendus par le Premier ministre du Canada dans ces réunions. Le Nord ne figurera pas en tête de sa liste de priorités. Il est donc nécessaire que les intérêts du Nord soient représentés autrement en cette tribune, plus précisément en permettant aux gouvernements qui représentent les territoires du Nord de prendre part à ces réunions. À l'appui de cet argument, il faut souligner que la commission royale sur l'économie avait recommandé de nouveau l'inclusion des gouvernements des deux territoires aux conférences économiques et constitutionnelles de cette nature. Jusqu'à ce jour, cette recommandation n'a pas eu de suite.

Les conférences constitutionnelles suscitent tout autant d'intérêt de la part des territoires du Nord. Le Sénat a le mandat clair de protéger les intérêts régionaux, et comme région du Canada couvrant plus de 40 p. 100 de la masse terrestre du pays et ayant un potentiel considérable sur le plan socio-économique, le Nord représente un partenaire régional plutôt important. Par conséquent, à mon avis, la discussion dans le cadre constitutionnel, sur la réforme du Sénat doit se faire en présence des deux gouvernements du Nord afin que les intérêts de ces régions soient bien représentés. Comme vous le savez, l'amendement ne prévoit aucune participation de cette nature.

Quant au sujet de l'article 9 de l'amendement, c'est lui qui fait ressortir le mieux l'absence de représentation des deux territoires à la conférence constitutionnelle du lac Meech. Comme à l'alinéa 42(1)e) de la Loi constitutionnelle de 1982, l'amendement prévoit le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires. C'est principalement sur cette question que se sont attardés les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest lors des discussions tenues au début des années 80 au sujet des dispositions d'une formule d'amendement de la nouvelle Constitution. À cette époque, il n'a pas été tenu compte des deux gouvernements du Nord. De même, au lac Meech, alors que cet alinéa de la Loi constitutionnelle aurait pu être abrogé, on ne l'a pas fait.

L'existence même de cet alinéa reconnaît implicitement une attitude fondamentale du Canada envers le Nord et illustre des contradictions inhérentes au mandat du gouvernement du Canada. D'une part, le Canada doit s'occuper des intérêts des peuples du Nord canadien, un engagement qui a toujours impliqué un appui en faveur d'une évolution continue sur le plan constitutionnel. D'autre part, le gouvernement fédéral continue d'accorder implicitement plus d'importance à la protection du Nord canadien à titre d'héritage et de propriété du Sud du Canada, ce qui se reflète clairement par la présence encore de nos jours de cet alinéa de la Constitution. J'aimerais souligner que la commission royale d'enquête sur l'économie a recommandé de laisser tomber cette disposition de la formule d'amendement, compte tenu de son incompatibilité avec la position du gouvernement fédéral qui s'est engagé à déléguer de plus en plus de programmes et de responsabilités aux instances du Nord.

Il est ironique que le ministre de la Justice, l'honorable Ray Hnatyshyn, ait insisté sur cet alinéa du projet d'amendement pour expliquer qu'il était en faveur de l'accord, au cours du débat de la Chambre des communes, le 8 juin 1987. M. Hnatyshyn a affirmé que la nouvelle formule d'amendement offrait plus de protection aux territoires du Nord parce qu'il faudra

[Text]

to agree to the extension of provincial boundaries into the territories. Unfortunately, due to his interest in supporting the constitutional amendment, he avoided the fact that this section could have quite effectively been removed altogether.

It is fascinating to read that the Justice Minister used the case of the revised amending formula to argue support for the protection of the integrity of the northern territorial boundaries, and then proceeded to point out that the new formula will have little significant effect on the ability of the territories to reach provincial status given this new age of co-operative federalism. On the one hand, the new amending formula is a significant and positive barrier to provincial absorption of territorial lands; on the other, the formula will be a significantly greater barrier to the creation of new provinces. There is clearly a flaw in the logic of this argument.

As noted above, the Constitution amendment, if put into effect, will make necessary the support of all provincial governments before a new province can be recognized constitutionally. Whereas I am prepared to argue that new membership in the constitutional club is possible under the existing amending formula where agreement from seven provinces is required, I do not believe this will be the case under the amended Constitution.

Turning once again to Mr. Hnatyshyn's argument, he has unfortunately downplayed northerners' concerns by emphasizing Canada has never witnessed such a positive stage in federal-provincial relations. He is arguing perhaps on an academic plane the value of an accord that meets the interests of all represented jurisdictions of Canada, and ignores the more practical issue of what this implies for the future constitutional development of the country, and specifically of the north. In my opinion, the accord signals the end to the possibility of new provinces in Canada, no matter what may happen as a consequence of demographic shifts in the nation in favour of an expanding north, or of an economic development that signals the stronger role of northern people in contributing to the national wealth.

The provincial governments have as their first priority, and rightly so, the protection of the interests of their respective jurisdictions. This is consistent with the history of the constitutional development of this nation dating back to pre-Confederation days, and remains consistent today when one looks at the concessions the Prime Minister had to make to achieve the comprehensive agreement on the accord.

It is my opinion that the provinces' priority to protect their specific interests will block the possibility of total consensus ever being reached on the introduction of a new province in this nation. There is a wide range of reasons why the provinces would not agree to allowing new members, such as the erosion of power in the constitutional conferences, or an upcoming provincial election where a premier would like to reduce the number of contentious issues. At the same time, there are a few reasons why they would be compelled to give their support. Under the existing formula, there is the slim possibility that

[Traduction]

désormais obtenir l'approbation de dix provinces, et non de sept, pour prolonger les frontières provinciales dans les territoires. Malheureusement, à trop vouloir appuyer l'amendement constitutionnel, il a omis de mentionner le fait que cette disposition aurait bel et bien pu être adoptée.

Il est fascinant de lire que le ministre de la Justice a fait appel à la formule d'amendement révisée pour démontrer qu'il appuyait la protection de l'intégrité des frontières des territoires du Nord, pour ensuite souligner que la nouvelle formule aurait peu de conséquences sur la possibilité que les territoires deviennent des provinces, compte tenu de cette nouvelle aire de fédéralisme coopératif. D'une part, la nouvelle formule d'amendement est une véritable barrière à l'absorption des terres des territoires par les provinces; d'autre part, la formule sera une barrière encore plus importante à la création de nouvelles provinces. De toute évidence, il y a une faille dans la logique de cet argument.

Comme nous l'avons déjà signalé, si l'amendement constitutionnel entre en vigueur, il faudra obtenir l'appui de tous les gouvernements provinciaux avant de pouvoir reconnaître une nouvelle province sur le plan constitutionnel. Je suis bien prêt à prétendre que de nouveaux membres pourraient être admis dans le club constitutionnel en vertu de la formule d'amendement actuelle, moyennant l'accord de sept provinces; toutefois, je ne crois pas que ce sera possible en vertu de la Constitution modifiée.

Examinons encore une fois l'argument de M. Hnatyshyn; il a malheureusement minimisé les intérêts des habitants du Nord en insistant sur le fait que le Canada n'a jamais connu de meilleures relations fédérales-provinciales. Il défend peut-être, à un niveau théorique, la valeur d'un accord qui répond aux besoins de toutes les instances représentées du Canada, sans tenir compte de la question plus pratique de ce qu'il représente pour l'évolution constitutionnelle du pays, et notamment pour le Nord. À mon avis, l'accord met fin à toute possibilité de création de nouvelles provinces au Canada, peu importe les conséquences potentielles d'un mouvement démographique au pays, en faveur d'un Nord en pleine expansion, ou d'une croissance économique faisant état d'une plus grande participation des gens du Nord à la richesse nationale.

Il va de soi que les gouvernements provinciaux visent tout d'abord la protection de leurs intérêts respectifs. Voilà qui est conforme à l'évolution constitutionnelle de ce pays, depuis la période précédant la Confédération, et l'est encore de nos jours, si l'on tient compte des concessions que le Premier ministre a dû faire pour obtenir une entente globale au sujet de l'accord.

J'estime que l'importance que les provinces accordent à la protection de leurs intérêts particuliers fera échec à toute possibilité de consensus sur l'introduction de nouvelles provinces dans ce pays. Il y a toute une gamme de raisons pour lesquelles les provinces n'accepteraient pas l'entrée de nouveaux membres, comme l'érosion des pouvoirs au sein des conférences constitutionnelles ou la tenue prochaine d'élections provinciales, qui pousserait un premier ministre à réduire le nombre de questions litigieuses. Par ailleurs, quelques raisons pourraient les convaincre de donner leur appui. En vertu de la formule

[Text]

provincial status could be gained. But even then, this would require willing people in the legislatures of seven provinces and in the two Houses of Parliament, together with the right economic and social climate. Under the new formula, I do not believe that success will be possible.

One of the members of Canada's Upper Chamber, Senator Michael Pitfield, gave a presentation on the topic of institutional change to the royal commission on the economy during its hearings in 1984. In his statement, the senator voiced his concern over the effects of changes in large systems. He said:

In considering institutional change, it is essential to bear in mind that government is a large system with an overall equilibrium of its own. Any change in one place is bound to have repercussions elsewhere—sometimes in surprising and far-off places, sometimes with far-reaching and even contradictory effects.

We are witnessing one such contradiction with the introduction of the constitutional amendment. Its principal interest, the reason so much effort was expended in its drafting, was to increase harmony in Canada by ensuring entrenchment of the rights of Canadians through the signing of the Constitution by all constitutionally recognized governments of the nation. This was achieved, but the door will now be shut for the two territorial governments, which are still on the evolutionary path toward their goal of self-determination, a path which has always had as its destination provincial status and full constitutional acceptance in the Canadian union.

Arguments have been raised by some witnesses speaking to the joint committee of the Commons and Senate on the topic of the Meech Lake accord that the northern jurisdictions should not bother pursuing provincehood, since they will never be in a position to meet the requirements of this status in Canada. One dominant theme is the relative economic strength of the two jurisdictions and their inability to participate under the equalization formula, which is considered the "great leveller" of provinces in Canada. I wish to argue two points with regard to this position.

First, it is worth noting the considerable debate over equalization that is taking place in this country in both political and academic circles. There is no clear consensus on where this debate will eventually lead, but one can assume from recent arguments set forward by the Premier of Newfoundland that there are members of the constitutional club who will have increasing difficulty maintaining equalized standards under the present arrangements. This was most recently stated in the publication of *Atlantic Insight* under the heading "Newfoundland Seeks New Deal from Ottawa". In academic circles that debate has stirred considerable interest. A 1985 publication by the Ontario Economic Council entitled *Ottawa and the Provinces* contains a number of articles on the subject by academics and policy-makers, each with his own view on changes to the equalization formula. In this climate of debate, there is a possibility that new arrangements may emerge based on criteria

[Traduction]

actuelle, il existe une mince possibilité qu'un territoire puisse devenir une province. Même à cela, il faudrait que des gens soient prêts à le faire dans les législatures de sept provinces et les deux Chambres du Parlement, et ce, dans un climat économique et social favorable. Je ne crois pas que la nouvelle formule permette ce genre de succès.

L'un des membres de la Haute chambre du Canada, le sénateur Michael Pitfield, a présenté un exposé sur la question des changements institutionnels, lors des audiences de la commission royale d'enquête sur l'économie, tenues en 1984. Dans sa déclaration, le sénateur a exprimé l'inquiétude que lui inspiraient les effets des changements dans de grands systèmes. Voici ce qu'il a affirmé:

«En matière de changement institutionnel, il faut absolument tenir compte du fait que le gouvernement est un grand système doté de son propre équilibre global. Tout changement apporté à un endroit aura des répercussions ailleurs—parfois à des endroits distants et surprenants, parfois avec des conséquences de portée considérable et même contradictoire.

Nous assistons à ce genre de contradiction par suite du dépôt de l'amendement constitutionnel. Son principal intérêt, la raison pour laquelle tant d'efforts ont été déployés au moment de sa rédaction, était une plus grande harmonie au Canada, obtenue par la reconnaissance des droits des Canadiens, grâce à la signature de la Constitution par tous les gouvernements reconnus constitutionnellement au pays. Cet objectif a été atteint, mais la porte s'est refermée sur les deux gouvernements territoriaux qui évoluent encore vers le droit à l'autonomie, ce qui les mènerait à vouloir devenir des provinces, acceptées de plein droit au sein de l'union canadienne.

Certains témoins devant le comité mixte des Communes et du Sénat sur la question de l'accord du Lac Meech ont prétendu que les territoires du Nord ne devraient pas aspirer à devenir des provinces, puisqu'ils ne pourront jamais répondre aux exigences que cela implique au Canada. On soulève surtout la force économique relative des deux territoires ainsi que leur incapacité de participer à la formule de péréquation, grand facteur d'équilibre au sein des provinces du Canada. J'aimerais soulever deux questions relatives à cette thèse.

Tout d'abord, il convient de souligner la controverse considérable qu'engendre la péréquation au pays, dans les milieux tant politiques qu'intellectuels. Il n'y a pas de consensus sur la solution éventuelle de ce débat, mais on peut présumer, à la suite des arguments soulevés récemment par le Premier ministre de Terre-Neuve, que certains membres du club constitutionnel auront de plus en plus de difficultés à respecter les normes de péréquation, selon les ententes actuelles. Cette situation a été soulevée récemment dans le périodique *Atlantic Insight*, sous le titre «Newfoundland Seeks New Deal from Ottawa». Ce débat a soulevé un intérêt considérable dans le milieu universitaire. Un document publié en 1985 par le Conseil économique de l'Ontario, intitulé *Ottawa and the Provinces*, contient un certain nombre d'articles écrits sur le sujet par des intellectuels et des stratèges, chacun exprimant son opinion sur les modifications à apporter à la formule de péréquation. Dans ce contexte de controverse, il est possible que de nouvelles ententes

[Text]

consistent with the needs of all Canadian regions, including the north.

Second, the need for economic self-sufficiency prior to a region's achieving provincial status is not consistent with the constitutional history of this nation. Alberta is a prime example of one region of Canada that entered Confederation without the economic stability provided by control over resource ownership and management. In a little-known book entitled *Canada and Her Colonies: or Home Rule for Alberta*, a treatise written in 1911 by an MLA from the Alberta Legislature, the author argued:

My conclusion is that the provincial constitution is too limited, and that the province must own her own natural resources, be they lands, minerals or timber.

This, by the way, is a commonly heard theme in the Yukon.

Clearly provincial status had been granted, but securing resource control was to take some time. This historical pattern of obtaining provincial status prior to negotiating final arrangements with the federal government over expansion of land and resource control is more consistent with the history of federal-provincial relationships in Canada.

The situation is different for the northern jurisdictions today. Unlike Alberta, the issue facing us is not whether we can secure land and resource jurisdiction. Ironically, negotiations on the transfer of provincial-type responsibilities to the territories, though a long and involved process, is ongoing, and is continuing in a manner consistent with the past 30 years of administrative history in the Yukon.

Land and resource ownership and control have also been the subjects of ongoing federal-territorial discussion and have been closely tied over the past 15 years to the topic of land claims. The settlement of outstanding land claims negotiations and a slow process of evolutionary development will eventually lead to the practical level of the Yukon and the Northwest Territories enjoying similar controls as those resting with the provinces.

Whereas the federal government continues contributing to the maturation of the northern jurisdictions through assisting in the development of the territorial governments, transferring blocks of land and pursuing a settlement on the land claims table, it is not prepared to protect the constitutional gateway so the territories may at a future date pass through. The Meech Lake accord will provide a most effective barrier to this constitutional step, one which the Province of Alberta and its constitutional partners did not have to face. In this we see not merely an injustice to the northern people of Canada, but also a sign of a departure from the constitutional framework, the heritage of this nation. Canada's Constitution has developed as a consequence of its history, a history which speaks to the fact that it has traditionally been willing to grant new regions, its

[Traduction]

soient conclues sur le fondement de critères compatibles avec les besoins de toutes les régions canadiennes, y compris le Nord.

En outre, il serait incompatible avec le passé constitutionnel de ce pays d'exiger qu'une région soit autosuffisante sur le plan économique avant de devenir une province. L'Alberta est un bon exemple d'une région du Canada qui est entrée dans la Confédération sans la stabilité économique qu'offre le contrôle de la propriété et de la gestion des ressources. Dans un ouvrage peu connu écrit en 1911 par un député de la législature de l'Alberta et intitulé *Canada and Her Colonies: or Home Rule for Alberta*, l'auteur a prétendu ce qui suit :

«Je conclus que la constitution provinciale est trop restreinte et que la province doit être propriétaire de ses propres ressources naturelles, qu'il s'agisse des terres, des mines ou du bois.»

Il s'agit d'ailleurs d'un argument qui revient souvent au Yukon.

De toute évidence, ce territoire est devenu une province, mais le processus d'obtention du contrôle des ressources a été assez long. Ce modèle historique de transformation d'un territoire en province, avant la négociation des ententes finales sur l'élargissement du contrôle des terres et des ressources avec le gouvernement fédéral, est plus conforme à l'histoire des relations fédérales ou provinciales au Canada.

De nos jours, la situation des territoires du Nord est différente. Contrairement à l'Alberta, il ne s'agit pas de savoir si nous pouvons obtenir les pleins pouvoirs sur nos terres et ressources. Ironiquement, les négociations sur le transfert aux territoires des responsabilités habituellement confiées aux provinces se poursuivent, même s'il s'agit d'un travail long et complexe, et respectent l'histoire de l'administration au Yukon, au cours des trente dernières années.

La propriété et le contrôle du territoire et des ressources ont également fait l'objet de discussions continues entre le gouvernement fédéral et l'administration territoriale, et ont été liés de près au cours des quinze dernières années à la question des réclamations territoriales. Le règlement des négociations en cours sur les revendications territoriales de même qu'un lent processus de développement évolutif conduiront en fin de compte à l'établissement pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, sur le plan pratique, de contrôles semblables à ceux dont disposent les provinces.

Tandis que le gouvernement fédéral continue de contribuer à la maturation des administrations du nord en les aidant à développer des gouvernements territoriaux, en procédant au transfert de lots territoriaux et en visant un règlement en matière de revendications territoriales, ce même gouvernement n'est pas prêt à protéger la porte constitutionnelle de sorte que les territoires puissent y entrer éventuellement. L'accord du Lac Meech fournira une barrière extrêmement efficace à cette étape constitutionnelle, barrière que la province de l'Alberta et ses partenaires constitutionnels n'ont pas eu à franchir. Selon nous, il s'agit non seulement d'une injustice envers les citoyens du nord du Canada, mais également d'un signe de dérogation du cadre constitutionnel, qui constitue l'héritage de notre nation. La constitution du Canada découle de son histoire, une

[Text]

maturing territories, the right of provincial status. This has been considered not foreign to, but part of that national interest.

As further evidence of the federal government's commitment to assisting territorial governments in achieving provincial status, one need only look at the recent history of the Yukon's political and constitutional development. In 1979 the then Minister of Indian Affairs and Northern Development, the Hon. Jake Epp, issued a letter of instruction to the commissioner of the territory. The commissioner, a senior administrative and executive officer in the Yukon as legislated to the federal Yukon Act, was to allow for a step in the evolution of the government by allowing a fully elected body to manage government through the running on party lines of a full slate of officers and through the appointment of an executive by the leader of the victorious party.

At the same time, the commissioner was to remove herself from the affairs of the executive and administrative arms of government. The Minister wrote:

There is no question but that this Government of Canada intends to continue and give priority to the evolutionary process toward full responsible government. Normal constitutional development in the history of the world is not only necessarily by way of statutory enactment, but has been and continues to be in part by way of custom and usage and executive direction.

This was a statement of the federal government's interest in the continued evolution of the territory towards self-determined government along provincial lines.

One may say the Minister's intention for the territory to move toward provincial status was not expressly stated. Therefore it could be argued that he would have stopped short of agreeing to the formal constitutional step of declaring the Yukon a province. This is, however, ruled out by a later statement in the same letter:

The Prime Minister has stated that if the people of Yukon choose it, there will be an opportunity given to them to express their opinion on provincial status. The opportunity is to be provided the Yukon during the first four years of our government's mandate.

The national government did not see the completion of its four-year term. One can now only speculate as to what the outcome of a vote would have been. This serves to show that recognition of the possibility of new provinces in Canada, part of the history of the nation, was present in the late 1970s and into the 1980s.

For want of a better way to express it, this represents the spirit of the understanding of Canada's historical development, an understanding dating back to the days of Canada's explorations into the west and northern regions of this nation. As populations grew, as economies developed and as political

[Traduction]

histoire qui témoigne du fait que le pays a traditionnellement été disposé à accorder à de nouvelles régions, ses territoires en voie de maturation, le droit à un statut de province. Cet aspect n'était pas jugé étranger à l'intérêt national, mais plutôt partie intégrante de celui-ci.

A titre de preuve supplémentaire de l'engagement du gouvernement fédéral à aider les gouvernements territoriaux à atteindre le statut de province, on n'a qu'à étudier l'histoire récente du développement politique et constitutionnel du Yukon. En 1979, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'honorable Jake Epp, a émis dans une lettre des directives à l'intention de la commissaire du territoire. La commissaire, un haut fonctionnaire administratif et exécutif du Yukon, conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur le Yukon, devait permettre une étape dans l'évolution du gouvernement en accordant à un organisme élu intégralement la gestion du gouvernement par l'affectation, sur la base de partis, d'une équipe complète de fonctionnaires et par la nomination d'un exécutif par le chef du parti élu.

Au même moment, la commissaire devait se retirer des affaires des conseils exécutif et administratif du gouvernement. Le ministre a écrit ce qui suit:

Il ne fait aucun doute que le gouvernement actuel du Canada a l'intention de continuer à donner priorité au processus évolutif conduisant à un gouvernement entièrement responsable. Le développement constitutionnel normal dans l'histoire du monde ne se fait pas nécessairement uniquement par voie de proclamation législative, mais il s'élabore aussi en partie dans le sens de la coutume et de l'usage, de même que de la direction de l'exécutif.

Il s'agissait d'un énoncé de l'intérêt du gouvernement fédéral dans la poursuite de l'évolution du territoire vers le gouvernement autonome à la manière d'une province.

On pourrait prétendre que l'intention du ministre de voir le territoire se diriger vers le statut de province n'a pas été énoncée expressément. On pourrait par conséquent soutenir qu'il ne serait pas allé jusqu'à consentir à l'étape constitutionnelle formelle consistant à désigner le Yukon comme une province. On ne peut toutefois retenir cette prétention étant donné l'extrait suivant de la même lettre:

Le premier ministre a déclaré que si les citoyens du Yukon le veulent, ils auront l'occasion d'exprimer leur opinion sur le statut de province. Cette occasion sera fournie au Yukon au cours des quatre premières années du mandat de notre gouvernement.

Le gouvernement national ne s'est pas rendu jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans. On ne peut que conjecturer l'issue d'un vote. Ces faits permettent de montrer que la reconnaissance de la possibilité de nouvelles provinces au Canada, comme partie de l'histoire de la nation, était présente vers la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt.

Faute d'une meilleure expression, cela représente l'esprit de la compréhension du développement historique du Canada, compréhension qui remonte à l'époque de l'exploration du Canada dans les régions ouest et nord de notre nation. Avec l'accroissement de la population, le développement d'écono-

[Text]

identities took shape, the guardian, the Government of Canada, released control through the granting of equal status within the union of provinces. This was the spirit which led to the creation of the western provinces. It was the spirit expressed by the Minister of Indian Affairs and Northern Development in 1979 and it is the spirit which I believe must continue today. Yet tragically it may be sacrificed by the subject of our deliberations, the constitutional amendment.

The constitutional amendment of 1987 is not part of this nation's constitutional evolution, a developmental process consistently demonstrated throughout our history. It is a radical departure from our constitutional tradition in that it is a result of a narrow federal political agenda. The result will be the establishment of new barriers to the evolution of the northern jurisdictions in Canada.

It is important to note that as I see it, the people of the northern territories are not calling for provincial status today. I believe that was also articulated by others who have spoken to you here. In general, many of us are content to continue a process of careful development with long-term goals in mind. For us, provincial status may still be many years in the future. What is critical is that the door not be barred when we are prepared to complete the journey.

With regard to the topic of the Senate, there are two points I wish to discuss with regard to the impact of the accord. The first has to do with barriers to reform of the upper chamber. The second has to do with appointments by the territories of senators to the Senate.

It is my opinion that the constitutional amendment will effectively block the possibility of future positive changes to the method of senator selection and to modification of the powers of the Senate. Although the constitutional amendment calls for constitutional discussions on the role of the Senate, the new amending formula with its requirement for unanimous endorsement for the ten provinces now erases any possibility of substantial changes to selection and powers—institutional changes that in my opinion would be of great benefit to this nation.

This opinion is based once again on my interests in protecting the north in the Canadian union. Given its mandate as the only voice protecting regional interests in the federal Parliament, I am convinced the Senate must develop into a fully active representative body in the federal system. As such, it will be able to provide effective support when the interests of specific regions of Canada are being ignored or perhaps overlooked by the Commons with its divergent mandate and focus.

It is understood that the Commons is based on representation by population. Because of this, it will continue to have as its principal focus the interests of central Canada. The Senate can provide a significant balancing voice in our federal decision-making institution if it is given the mandate by the people of Canada to do so.

This is not the place to detail my thoughts on Senate reform. It is, however, the proper time to stress the negative impact the

[Traduction]

mies et l'établissement d'identités politiques, le gardien, le gouvernement du Canada, a concédé des pouvoirs de contrôle en accordant un statut égal au sein de l'union des provinces. C'est l'esprit qui a conduit à la création des provinces de l'Ouest. C'est l'esprit exprimé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1979, et c'est l'esprit qui, selon moi, doit se poursuivre aujourd'hui. Et pourtant, de façon tragique, cet esprit peut être sacrifié par l'objet de nos délibérations, la Modification constitutionnelle.

La Modification constitutionnelle de 1987 ne fait pas partie de l'évolution constitutionnelle de notre nation, un processus évolutif qui ressort avec constance de notre histoire. Il s'agit d'une dérogation radicale de notre tradition constitutionnelle en ce qu'elle découle d'un ordre du jour politique fédéral étroit. Elle entraînera l'établissement de nouvelles barrières à l'évolution des juridictions du nord du Canada.

Il est important de souligner que, selon moi, les citoyens des territoires du Nord ne demandent pas un statut de province aujourd'hui. Je pense que cela a également été exprimé par d'autres intervenants devant vous ici. En général, bon nombre d'entre nous se contentent de poursuivre un processus de développement prudent avec des objectifs à long terme. Pour nous, il se peut que le statut de province ne soit obtenu que dans bon nombre d'années. Ce qui est essentiel, c'est que la porte ne soit pas fermée lorsque nous serons prêts à arriver à destination.

En ce qui a trait à la question du Sénat, j'aimerais commenter deux points sur l'impact de l'accord. Le premier porte sur les obstacles à la réforme de la chambre haute. Le deuxième porte sur les nominations de sénateurs par les territoires.

J'estime que la Modification constitutionnelle bloquera effectivement la possibilité de changements positifs futurs à la méthode de sélection des sénateurs et à la réforme des pouvoirs du Sénat. Même si la Modification constitutionnelle prévoit des discussions constitutionnelles sur le rôle du Sénat, la nouvelle formule de modification qui exige l'accord unanime des dix provinces retire maintenant toute possibilité d'apporter des modifications importantes à la sélection et aux pouvoirs des sénateurs, modifications institutionnelles qui, à mon avis, seraient très bénéfiques pour notre pays.

Cette opinion est fondée encore une fois sur ma volonté de protéger le Nord dans l'union canadienne. J'estime que, compte tenu de son mandat comme voix unique pour protéger les intérêts régionaux au sein du parlement fédéral, le Sénat doit devenir un organisme représentatif très actif dans le système fédéral. À ce titre, il sera en mesure d'apporter un soutien efficace lorsque les intérêts de régions données du Canada sont ignorés voire oubliés par la Chambre des communes, dont les mandats et intérêts sont divergents.

Il est entendu que la Chambre des communes est fondée sur la représentation par la population. C'est pourquoi elle continuera de se préoccuper principalement des intérêts du centre du Canada. Le Sénat peut apporter une importante voix d'équilibre au sein de notre institution décisionnelle fédérale s'il en reçoit le mandat du peuple du Canada.

Ce n'est pas le moment d'exposer en détail ma pensée sur la réforme du Sénat. Il y a toutefois lieu de souligner l'impact

[Text]

constitutional amendment through its revised amending formula will have on the ability for changes to be put in place respecting the Senate. In short, the chances are remote that increased power to an elected Senate would meet with the favour of the ten provinces of this nation.

The second issue is more specifically focused. As it now stands the amendment gives the provinces the right to submit to Canada nominations for Senate appointments, but does not provide this opportunity to the territories. Whether or not we eventually end up with an elected Senate, it is essential that either the existing appointment or future electoral process to determine northern representatives be decided by northerners.

It is not my opinion that the nominations for northern senators can be left up to provincial governments. Nor do I feel it appropriate for the federal government, either the Prime Minister or the Minister of Indian Affairs and Northern Development, to do so. Representatives of the north must be selected by people in the north, not by politicians in Ottawa who may or may not have the best interests of the north in mind.

The residents of the Yukon and the Northwest Territories have a right to equal participation in deciding their representatives in national institutions. This fundamental right will be denied by the accord where appointments to the Senate are concerned.

On the topic of appointments to the Supreme Court of Canada, there is little doubt that it is a central and enormously important institution in this nation. It is now recognized by the constitutional amendment that all Canadians, through the provincial representative governments, will have the opportunity to influence the make-up of that institution. Canadians in the Yukon and the Northwest Territories are denied this right. This provision of the constitutional amendment will have far-reaching implications for all Canadians, not just those in the north. At this time I may say I am reluctant to support the argument for providing the Yukon and the Northwest Territories with a say in the selection. At the same time, I wish to stress that I disagree with provincial involvement in such appointments.

Neither popularity of candidate nor political preference should be considered appropriate tools for determining nominations for this court. The Supreme Court, more than any other institution in this country, must make decisions based on an objective consideration of issues, on a clear understanding of the laws of this land and on the concept of justice in our society.

I would suggest the existing process to obtain nominations for Supreme Court appointments is sufficiently removed from political influence to result in court appointments based on merit. This will not be the case if the federal government is forced to choose from among a specific province's nominees, who may not have the superior abilities necessary to effectively contribute to this high court.

[Traduction]

négatif que, par sa formule de modification révisée, la Modification constitutionnelle aura sur le pouvoir d'apporter des changements au Sénat. En bref, il est peu probable que l'accroissement du pouvoir d'un Sénat élu obtienne l'assentiment des dix provinces de notre pays.

La deuxième question porte sur un point plus précis. À l'heure actuelle, la Modification donne aux provinces le droit de présenter au Canada une liste des personnes qui peuvent être nommées au Sénat, sans toutefois accorder cette chance aux territoires. Que la Modification conduise ou non à un Sénat élu, il est essentiel que le mode actuel de nomination ou le processus électoral éventuel qui servira à désigner les représentants du Nord soit décidé par les citoyens du Nord.

J'estime que les nominations visant des sénateurs du nord ne peuvent être laissées aux gouvernements provinciaux. J'estime également qu'il n'est pas approprié non plus que le gouvernement fédéral, par la voix de son premier ministre ou celle du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, en fasse autant. Les représentants du Nord doivent être choisis par les citoyens du Nord, et non par des hommes politiques à Ottawa qui peuvent ou non se soucier des intérêts du Nord.

Les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont droit à une participation égale dans la désignation de leurs représentants au sein des institutions nationales. Ce droit fondamental sera nié par l'accord en ce qui a trait aux nominations au Sénat.

Quant à la question des nominations à la Cour suprême du Canada, il fait peu de doute qu'il s'agit d'une institution centrale très importante pour notre pays. La Modification constitutionnelle reconnaît maintenant que tous les Canadiens, par le biais des gouvernements provinciaux représentatifs, auront l'occasion d'influencer la composition de cette institution. Les Canadiens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont privés de ce droit. Cette disposition de la Modification constitutionnelle aura des effets à long terme sur tous les Canadiens, et non seulement sur ceux du Nord. Je puis affirmer à l'heure actuelle que j'éprouve de la réticence à appuyer l'argument selon lequel il faudrait accorder au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest une voix dans le processus de sélection. Il me faut cependant souligner que je n'approuve pas la participation des provinces dans ces nominations.

Ni la popularité du candidat, ni la préférence politique ne devraient être considérées comme des moyens appropriés pour déterminer les nominations à cette cour. La Cour suprême, plus que toute autre institution de ce pays, doit prendre des décisions fondées sur une étude objective des points en cause, une compréhension claire du droit de notre pays et la notion de justice dans notre société.

J'estime que le processus actuel de nomination à la Cour suprême est suffisamment à l'abri d'influences politiques pour assurer des nominations de juges fondées sur le mérite. Il n'en sera plus ainsi si le gouvernement fédéral est forcé de choisir parmi des personnes désignées par les provinces, qui peuvent ne pas avoir les qualités supérieures nécessaires pour être en mesure de contribuer efficacement au travail de cette instance supérieure.

[Text]

I hope the preceding has contributed to a better understanding of the impact of the accord on the north and on Canada. By way of conclusion, I wish to humbly submit recommendations on changes I feel should be made to the constitutional amendment of 1987.

First, the Yukon and the Northwest Territories should be included under proposed section 2 of the amendment, providing them with equal status in relation to the provinces of Canada in putting forward names for appointments to the Canadian Senate.

Second, section 8 of the amendment should include the Yukon and the Northwest Territories as full participating members of the First Ministers conferences on the economy, and section 13 should allow for the participation of both territories in the annual constitutional conferences.

Third, section 9 of the amendment should be revised by deleting altogether paragraph 41.(h), which allows the extension of existing provinces into the territories.

Fourth, section 9 of the amendment should be revised by deleting paragraph 41.(i), which sets the requirements for the establishment of new provinces under the revised amending formula. It is in this section the requirement is established for all provinces to agree to new partners in Confederation. A new section 42 should be included which allows the existing amending formula to apply to the creation of new provinces.

Fifth, section 9 of the amendment should be revised by deleting paragraph 41(b), which speaks to amending the powers of the Senate and the selection of senators. This paragraph of the amendment should be included in the new section 42, as recommended above, so that the existing formula will continue to apply where these constitutional changes are concerned.

And last, section 6 of the amendment, respecting provincial involvement in the appointment of judges to the Supreme Court of Canada, should be struck from the constitutional amendment.

I wish to thank you for the opportunity to appear before you today.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Cameron. I think it is fortunate that you have given us a written brief, because you have a great deal of material before us, and I think it would have difficult to follow the argument had we not had the brief.

My first questioner is Senator Lucier, followed by Senator Macquarrie.

Senator Lucier: I think it is a great brief, Mr. Cameron. It certainly covers the points. On page 10 of your brief you say:

... unanimous endorsement from the ten provinces now erases any possibility of substantial changes to selection and powers, institutional changes, which in my opinion would be of great benefit to this nation.

[Traduction]

J'espère que ce qui précède permet de mieux comprendre l'impact de l'accord sur le Nord et sur le Canada. En guise de conclusion, j'aimerais soumettre humblement mes recommandations sur les modifications qui, selon moi, devraient être apportées à la Modification constitutionnelle de 1987.

Tout d'abord, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest devraient être inclus dans la clause 2 de la modification proposée, ce qui leur accorderait un statut égal à celui des autres provinces en ce qui a trait à la présentation de noms pour des nominations au Sénat canadien.

Deuxièmement, la clause 8 de la Modification devrait comprendre le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest comme membres participant de plein droit aux conférences des premiers ministres sur l'économie; la clause 13 devrait permettre la participation des deux territoires aux conférences constitutionnelles annuelles.

Troisièmement, la clause 9 de la Modification devrait être révisée de façon à abroger l'alinéa 41h) qui permet le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires.

Quatrièmement, la clause 9 de la Modification devrait être révisée de façon à abroger l'alinéa 41i) qui prévoit les conditions pour l'établissement de nouvelles provinces en vertu de la formule de modification révisée. C'est cette clause qui établit la nécessité que toutes les provinces consentent à la venue de nouveaux partenaires au sein de la Confédération. Un nouvel article 42 devrait être inclus de façon à permettre l'application de la formule de modification actuelle à la création de nouvelles provinces.

Cinquièmement, la clause 9 de la Modification devrait être révisée de façon à abroger l'alinéa 41b) qui vise la modification des pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs. Cet alinéa de la Modification devrait être inclus dans le nouvel article 42, mentionné plus haut, de sorte que la formule actuelle continue de s'appliquer lorsqu'il s'agit de modifications constitutionnelles.

Enfin, la clause 6 de la Modification portant sur la participation des provinces à la nomination des juges de la Cour suprême du Canada devrait être retirée de la Modification constitutionnelle.

J'aimerais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui.

Le président: Merci beaucoup, M. Cameron. Je pense qu'il est heureux que vous nous ayez donné un exposé écrit, puisque vous nous avez présenté beaucoup de matière, et je pense qu'il aurait été difficile de suivre votre pensée sans avoir votre document en main.

Les premières questions sont du sénateur Lucier, qui sera suivi par le sénateur Macquarrie.

Le sénateur Lucier: Je pense que c'est un excellent document, M. Cameron. Il couvre certainement la matière. À la page 10 de votre exposé, vous affirmez ce qui suit:

... l'accord unanime des dix provinces enlève maintenant toute possibilité d'apporter des modifications substantielles à la sélection et aux pouvoirs, modifications institutionnelles qui, à mon avis, pourraient profiter grandement à notre pays.

[Text]

You are talking about the powers of the Senate. You feel that the new Meech Lake accord will remove any opportunity to have substantial changes to the selection and to the powers of the Senate?

Mr. Cameron: I believe so, senator, for the simple reason that the provinces, once again, with their own mandate and the federal government with its own mandate, to sit down and negotiate at the constitutional conferences, those respecting specifically Senate reform, will obviously have the interests and the protection of their own jurisdiction. To put in place in Canada a Senate that is elected obviously speaks to increasing the powers in terms of what the Senate would then be prepared to do as a regionally representative body in the Canadian Parliament. And I would suggest that in that context the provinces would be extremely reluctant, as I do believe would be the federal government, in reducing significantly their powers. They would be taking a very hard look at that.

I do believe there would be exceptions to that. Obviously Alberta is very strong on the triple-E form of Senate in Canada. There are probably other provincial governments in Canada that would also support it. I do not think one would be able to achieve unanimity from all ten provinces in that regard. As with getting changes respecting provincial status in Canada for the territories, I just do not think there will ever be a time when we will have the right 11 people sitting at the table to try to come up with a decision on either Senate reform or provincial status for the northern territories.

Senator Lucier: But do you not think, Mr. Cameron, that the existing powers of the Senate, which are considerable—we have an absolute veto on legislation, other than constitutional amendments—will now switch in such a way . . . ? You are now going to take those powers that are in the hands of the senators, and senators who are very reluctant to use those powers now, because we are appointed But once the senators have been named by the provinces, the powers are then going to be exercised. You now have a body representing a province that is sitting there with an absolute veto on federal legislation. So I suggest to you that the powers will change considerably. It is not that new powers will be included, but that the existing powers will shift, will be used and will make the role of the central government untenable. I do not know how they are going to deal with this type of thing. The existing powers will be, or could be, used in a very different way.

Mr. Cameron: I certainly think so. I think Bill C-22, the pharmaceutical act, is a prime example of where the Senate, even though it is not at the present time elected—this is just my understanding from the media—spoke in terms of what they saw being a significant voice. Canada did not necessarily support what the House of Commons was saying about that bill. It is an example of what can be done even today, let alone if a Senate were to be elected. I think there would be enough fear among the legislatures in Canada, including the federal House of Commons and legislatures in the provinces, to give

[Traduction]

Vous parlez des pouvoirs du Sénat. Vous estimez que le nouvel accord du lac Meech enlèvera toute occasion d'apporter des modifications substantielles à la sélection des sénateurs et aux pouvoirs du Sénat?

M. Cameron: C'est ce que je crois, monsieur le sénateur, pour la simple raison que les provinces, encore une fois, avec leurs mandats respectifs, de même que le gouvernement fédéral, avec son propre mandat, qui consistent à se présenter et à négocier aux conférences constitutionnelles, portant spécialement sur la réforme du Sénat, auront manifestement en tête les intérêts et la protection de leur propre juridiction. Le fait d'établir au Canada un Sénat qui est élu porte manifestement à augmenter les pouvoirs du Sénat, en termes de ce que le Sénat serait prêt à faire à titre d'organisme représentatif des régions au sein du Parlement canadien. Et j'estime que dans ce contexte, les provinces éprouveront beaucoup de réticences, comme le gouvernement fédéral, d'ailleurs, à réduire leurs pouvoirs de façon importante. Ils porteront beaucoup d'attention à ce point.

Je pense qu'il pourrait y avoir des exceptions. Manifestement, l'Alberta a une prédilection marquée pour un Sénat selon la formule «Triple E» au Canada. Il y a probablement d'autres gouvernements provinciaux au Canada qui seraient en faveur d'un tel Sénat. Je ne pense pas qu'on puisse faire l'unanimité au sein des dix provinces à cet égard. Tout comme pour ce qui touche les modifications à l'égard du statut de province au Canada pour les territoires, je ne crois pas qu'on arrivera un jour à voir les onze personnes compétentes s'asseoir pour en venir à une décision sur la réforme du Sénat ou sur le statut de province pour les territoires du Nord.

Le sénateur Lucier: Mais ne croyez-vous pas, monsieur Cameron, que les pouvoirs actuels du Sénat, qui sont considérables—nous avons un droit de veto absolu sur la législation qui ne porte pas sur les modifications à la constitution—seront modifiés de cette façon . . . ? Vous aurez à prendre ces pouvoirs qui sont aux mains des sénateurs, et les sénateurs sont très réticents à en faire usage à l'heure actuelle, parce que nous sommes nommés Mais lorsque les sénateurs seront nommés par les provinces, les pouvoirs seront exercés. Vous avez maintenant un organisme représentant une province qui a un droit de veto absolu à l'égard de la législation fédérale. Je pense que les pouvoirs changeront de façon importante. Il n'y aura pas de nouveaux pouvoirs, non, mais il s'agira plutôt d'un déplacement des pouvoirs actuels qui seront encore utilisés et rendront le rôle du gouvernement central intenable. Je ne sais pas comment ils feront face à ce problème. Les pouvoirs actuels seront ou pourront être utilisés de façon très différente.

M. Cameron: C'est exactement ce que je crois. Je pense que le projet de loi C-22, celui qui porte sur l'industrie pharmaceutique, est un bon exemple où le Sénat, même si, à l'heure actuelle, il n'est pas élu—c'est ce que je comprends d'après les médias—s'est exprimé pour faire connaître son opinion qu'il considère comme importante. Le Canada n'appuyait pas nécessairement l'opinion de la Chambre des communes au sujet de ce projet de loi. C'est un exemple de ce qui peut être fait même aujourd'hui, ne parlons pas alors du cas où le Sénat serait élu. Je pense que les parlements provinciaux du Canada, y compris

[Text]

that kind of mandate to the Senate of Canada. I think there would be some very difficult times trying to negotiate it.

It may be possible with seven of ten provinces with the existing amending formula in the Constitution. I do not see it as being possible if you have to have ratification from all ten provinces in Canada.

Senator Lucier: There has been some fear expressed, Mr. Cameron, that the entrenchment of the First Ministers' conferences will create a new level of government which will bypass Parliament. With the party structure we have, once you have the premiers reaching decisions behind closed doors, presenting to their legislatures, and saying that this is what they have done and for you to pass it, do you see that—

Mr. Cameron: I see it having a significant effect in Canada.

Senator Macquarrie: Our witness gave us a fine brief. Do I paraphrase you correctly in saying that on the matter of the conference that deals with the Constitution, economics, fish, etc., and on the reference of names for the Senate, it is your view these territories should be treated as if they were provinces?

Mr. Cameron: That is correct.

Senator Macquarrie: You would hold them equal participants at these conferences.

Mr. Cameron: Yes, I would.

Senator Macquarrie: I note you are not keen on participation from the territories or it seems the provinces on the Supreme Court. Why is it better to have participation by the provinces on another federal institution, the Senate? I have been hearing for years that if a federal person makes an appointment it is patronage, but if a provincial person does it it is proper representation.

Mr. Cameron: With the little I know about the way in which appointments are made to the Supreme Court of Canada—and it may not be sufficient information on my behalf—there is a committee or an organization of individuals in Ottawa who spend their full time seeking out appropriate candidates to fill the appointments to the Supreme Court. If I am correct in that, and if nominations are taken from that list, I think it is perhaps a better way for getting people who have the strengths to sit on the Supreme Court of Canada. I think it is a better way to do it than to give it to the provinces where it may be more political in orientation.

Senator Macquarrie: It could be the same in the Senate.

Senator Fairbairn: On the question of the formula to apply to the creation of new provinces, you indicate in the final page of your brief that you are suggesting the existing formula remain. Some of our other witnesses, including Mr. Penikett, have suggested that we should revert to prior to the existing

[Traduction]

la Chambre des communes et les parlements des provinces, craindraient beaucoup de confier un tel mandat au Sénat du Canada. Je pense qu'il serait très difficile de le négocier.

Ce peut être possible avec sept des dix provinces, compte tenu de la formule d'amendement actuelle qui se trouve dans la Constitution. Je ne pense pas que ce soit possible s'il faut avoir la ratification des dix provinces du Canada.

Le sénateur Lucier: Certains ont exprimé leurs craintes, Monsieur Cameron, que la constitutionnalisation des conférences des premiers ministres crée un nouveau palier de gouvernement qui passera par-dessus le Parlement. Compte tenu de la structure de partis que nous avons, une fois que les premiers ministres prennent leurs décisions sans consulter personne, qu'ils les présentent à leur parlement en disant que c'est ce à quoi ils sont arrivés et qu'il leur revient de l'adopter, croyez-vous que . . .

M. Cameron: Je crois que cela aura des conséquences importantes au Canada.

Le sénateur Macquarrie: Notre témoin nous a présenté un très bon exposé. Est-ce que vous dites bien que, pour ce qui est de la conférence qui porte sur la Constitution, l'économie, les pêcheries, etc. et pour ce qui est du fait de donner des noms pour le Sénat, vous estimez que ces territoires devraient être considérés comme des provinces?

M. Cameron: C'est exact.

Le sénateur Macquarrie: A ces conférences, vous les considérez tous sur le même pied?

M. Cameron: Oui, c'est exact.

Le sénateur Macquarrie: Je remarque que vous ne voyez pas d'un trop bon œil la participation des territoires ou, semble-t-il, des provinces pour ce qui est de la Cour suprême. Pourquoi convient-il mieux de faire participer les provinces à un autre organisme fédéral, le Sénat? Depuis des années, on me dit que si quelqu'un du fédéral fait une nomination, cela équivaut à du patronage, mais si quelqu'un du provincial fait la même chose, c'est une question de représentation adéquate?

M. Cameron: D'après le peu que je sais de la façon dont les nominations sont faites à la Cour suprême du Canada—et ces renseignements sont peut-être insuffisants de ma part—il y a un comité ou un groupe de personnes, à Ottawa, qui consacre tout son temps à chercher des candidats appropriés pour les postes vacants de la Cour suprême. Si, effectivement, c'est ce qui se passe et si les personnes nommées proviennent de cette liste, je pense que c'est peut-être une meilleure façon d'avoir les gens qui ont la compétence nécessaire pour siéger à la Cour suprême du Canada. Je pense que c'est une meilleure façon que de donner ce pouvoir aux provinces, où les nominations peuvent être beaucoup plus politiques.

Le sénateur Macquarrie: Ce pourrait être la même chose au Sénat.

Le sénateur Fairbairn: Quant à la formule à utiliser pour ce qui est de la création de nouvelles provinces, vous dites, à la dernière page de votre exposé, que vous suggérez de conserver la formule actuelle. Quelques-uns de nos témoins, notamment M. Penikett, ont laissé entendre que nous devrions revenir à ce

[Text]

formula when the creation of a new province was strictly negotiated between that area and the federal government.

Mr. Cameron: Allow me to be very careful about this. I would also agree with Mr. Penikett in his opinion on that matter, but I do not necessarily think anyone trying to push for that is going to be successful. As a consequence, the second best is to remain with the existing amending formula, as opposed to going with the new amending formula as stated in the accord. It is not that I would not prefer going back to pre-1982, I do not see that it is reasonable we could ever expect to be able to negotiate that or argue for that. I do not think the provinces in Canada, the premiers, would be willing to go back to a pre-1982 understanding of the constitutionality in that respect.

Senator Fairbairn: You obviously have given this whole subject an incredible amount of thought. Would you like to take a shot at telling me what you think has happened between 1983, when at that point even the federal government was almost contemplating changing that amending formula, to 1987, when the mood was to lock in the amending formula? There was obviously a profound change of thought among the provinces. What do you think that might have been caused by?

Mr. Cameron: Once again, I think this gets back to my entire thinking on what a constitution is in Canada and where I see some difficulty in having premiers—that is, politicians—involved in determining the changes to the Constitution in the manner they have in Canada's history over the last 10 years. When the players change, you will find there will be one or two individuals who, as a consequence of their existence within that range of players, will change the attitude as to the direction that is going to be taken. And I can see there may be changes not only at the table in terms of the premiers and the Prime Minister, there would also be changes in behind the scenes in terms of advisers, legal experts, and so on and so forth, who are providing advice and recommendations to those people on the front lines. That I see as being critical to change in the attitude that was taken when they hit Meech Lake, for instance, or even when they were discussing matters in 1983 in the aboriginal conferences as well.

Senator Fairbairn: What do you do when you are not writing terrific briefs?

Mr. Cameron: I am the director of policy and planning in the Yukon government's Department of Education. That is a different approach. But I read a bit, I suppose.

Senator Fairbairn: Thank you.

Mr. Cameron: If I may, Senator Molgat, I would like to make one other statement, and this has to do with the boundaries issue. The question was raised this morning, I believe to Mr. Penikett, whether he thought there was any real fear the provinces would ever try to annex portions of the Yukon or the Northwest Territories. I wish to point out that as part of the history in the Yukon territory, as recently as the late 1930s, Premier Duff Pattullo in the British Columbia government, the

[Traduction]

que nous faisons avant que nous ayons la formule actuelle, lorsque la création d'une province était négociée uniquement par la région en cause et le gouvernement fédéral.

M. Cameron: Pour plus de prudence, permettez-moi d'apporter une précision. Je serais également d'accord avec M. Penikett à cet égard, mais je ne crois pas nécessairement que quiconque essayant de promouvoir cette idée réussira. Par conséquent, l'autre solution est de conserver la formule d'amendement qui est mentionnée dans l'accord. Ce n'est pas que je ne préférerais pas revenir à la situation qui existait avant 1982, tout simplement je ne pense pas raisonnable de jamais espérer pouvoir négocier une telle chose ou apporter des arguments à l'appui d'une telle chose. Je ne pense pas que les provinces canadiennes, les premiers ministres, accepteraient de revenir à l'entente relative à la Constitution d'avant 1982, à cet égard.

Le sénateur Fairbairn: De toute évidence, vous avez réfléchi longuement sur ce sujet. Pourriez-vous tenter de me dire ce qui, selon vous, s'est passé entre 1983, lorsque même le gouvernement fédéral envisageait presque de changer la formule d'amendement, et 1987, lorsqu'on voulait plutôt conserver la formule d'amendement? De toute évidence, il y a eu un profond changement d'opinion dans les provinces. Selon vous, qu'est-ce qui a pu en être la cause?

M. Cameron: Une fois de plus, je pense que tout revient toujours à ma conception de ce que doit être la Constitution au Canada et à la difficulté que je vois à ce que les premiers ministres—c'est-à-dire les politiciens—participent à la modification de la Constitution de la façon dont ils le font au Canada depuis les dix dernières années. Lorsque les intervenants changent, vous en aurez toujours un ou deux qui, du fait de leur présence parmi tous les autres intervenants, changeront d'attitude pour ce qui est de l'orientation qui doit être prise. Et je peux très bien concevoir des changements non seulement à la table des intervenants directs, c'est-à-dire les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada, mais également dans les coulisses, c'est-à-dire les conseillers, les juristes, ainsi de suite, qui donnent des conseils et formulent des recommandations à ceux qui sont sur le front. À mon sens, ces faits ont influencé directement le changement d'attitude survenu lors des discussions du lac Meech, par exemple, ou même au cours des conférences sur les autochtones, tenues en 1983.

Le sénateur Fairbairn: Que faites-vous, lorsque vous n'écrivez pas des exposés sensationnels?

M. Cameron: Je suis directeur de la politique et de la planification au ministère de l'Éducation, au gouvernement du Yukon. C'est un travail différent. Mais je lis un peu, également.

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie.

M. Cameron: Sénateur Molgat, si vous me le permettez, j'aimerais faire une autre déclaration, celle-ci portant sur la question des frontières. La question a été posée ce matin, je crois que c'était à M. Penikett; on lui a demandé s'il croyait qu'il était vraiment à craindre que les provinces tentent éventuellement d'annexer des parties du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest. J'aimerais faire remarquer qu'au cours de l'histoire du territoire du Yukon, aussi récemment que vers la

[Text]

premier at that time, attempted to annex parts of the southern Yukon, despite cries of protest from Yukoners with regard to that. He was successful, making it literally all the way to Cabinet in the federal system. Fortunately, because of an historical accident that placed in the Yukon Act the jurisdiction of separate schools, he backed away from it, because it was too hot a political issue.

The reason I raise this is because I see we cannot ignore that as being an historical accident that this clause is in the Constitution. I think that is still a real fear and that there was express intent in leaving that within the constitutional document. It cannot be ignored.

The Chairman: Mr. Cameron, I want to thank you very much for a very thorough brief, on which you have obviously spent a great deal of time. You may be a specialist in education, but obviously the constitutional matters are also of interest to you. I have a number of questions arising out of your brief, but in fairness to the next witness I will not ask them now. But I may be writing to you to get some clarification on certain points.

The next witness is Ione Christensen. I noted that she is on our list as "private citizen", but I think in fairness to the members of the committee I should point out that Mrs. Christensen is a former Mayor of Whitehorse, and also, more pertinent to our discussion, the former Commissioner of the Yukon. Welcome, Mrs. Christensen. The floor is yours.

Mrs. Ione Christensen (Individual Presentation): Thank you very much, Mr. Chairman and members of the committee. I would first like to thank you for coming north to hear at first hand the concerns of northern Canadians about the Meech Lake accord. We have felt very much left out of this very important historical event.

I think I can really add very little to what has already been stated by many northerners on this particular subject. However, as this is not a political issue but one on which all northerners are united—and that in itself says a great deal about the issue—I feel as many Yukoners as possible should be getting up and speaking before this particular committee.

While I know this panel is sincere in its undertaking, the presentations you hear and your findings I feel will provide little other than a report to enlighten the life of some future historian. Meech Lake I think is a *fait accompli*. Certainly listening to CBC this morning in the House we hear that Canada is now united as a result of Meech Lake and Canada is now whole. I had some remarks that would not be polite to express in this forum. I think minds have been made up and no one in the position of authority to make amendments wishes to be confused by facts at this time.

[Traduction]

fin des années trente, M. Duff Pattullo, premier ministre de la Colombie-Britannique à l'époque, avait tenté d'annexer des parties du sud du Yukon malgré les cris de protestation des Yukonnais à cet égard. Il a réussi, se rendant littéralement jusqu'au Cabinet fédéral. Heureusement, en raison d'un accident historique par lequel la compétence en matière d'écoles séparées était conférée par la *Loi sur le Yukon*, il a reculé parce qu'il s'agissait d'une question politique trop délicate.

Je soulève cette question parce que je me rends compte que nous ne pouvons considérer qu'il s'agit d'un accident historique et ignorer que cette clause est dans la Constitution. Je pense que c'est toujours une crainte véritable et qu'on a vraiment eu l'intention expresse de laisser cette clause dans le document constitutionnel. On ne peut l'ignorer.

Le président: Monsieur Cameron, j'aimerais vous remercier de nous avoir présenté un exposé très détaillé auquel vous avez, de toute évidence, consacré beaucoup de temps. Vous êtes peut-être spécialiste en éducation, mais il est sans conteste que les questions constitutionnelles vous intéressent également. J'aurais d'autres questions à vous poser au sujet de votre exposé, mais je ne le ferai pas maintenant, en toute justice pour le prochain témoin. Toutefois, je vous écrirai peut-être pour obtenir des éclaircissements sur certains points.

Le témoin suivant est M^{me} Ione Christensen. J'ai remarqué que, d'après la liste, elle est ici à titre de «simple particulier», mais en toute justice envers les membres du Comité, je devrais préciser, je pense, que M^{me} Christensen a déjà été maire de Whitehorse et, ce qui touche plus directement notre discussion, commissaire du Yukon. Bienvenue, Madame Christensen. Vous avez la parole.

Mme Ione Christensen, présentation à titre particulier: Monsieur le président et membres du Comité, je vous remercie beaucoup. J'aimerais d'abord vous remercier d'être venus ici, dans le nord du pays, pour entendre directement les préoccupations des Canadiens du Grand Nord sur l'accord du lac Meech. Nous nous sommes sentis beaucoup à l'écart de cet événement historique très important.

Je ne crois pas pouvoir vraiment ajouter grand-chose à ce que de nombreux habitants du Nord ont déjà déclaré sur ce sujet particulier... Toutefois, comme il ne s'agit pas d'une question politique, mais d'un point qui fait l'unanimité chez tous les habitants du Nord—ce qui, en soit, révèle beaucoup sur la question—j'estime que le plus grand nombre possible de Yukonnais devraient se présenter pour donner son opinion au présent comité.

Je sais bien que les membres du Comité sont sincères dans leur entreprise, mais les présentations que vous entendez et vos conclusions ne pourront guère engendrer, à mon avis, autre chose qu'un rapport visant à éclairer l'esprit d'un éventuel historien. À mon avis, l'accord du lac Meech est un fait accompli. Après avoir entendu Radio-Canada ce matin, à la Chambre, nous avons appris que le Canada est maintenant uni par suite de l'accord du lac Meech et qu'il est maintenant au grand complet. J'aurais des remarques à faire qu'il ne serait cependant pas bien poli d'exprimer en public. Je pense que des décisions ont été prises, et personne ayant le pouvoir d'apporter des

[Text]

Having said that, the question would rightly be why appear before you, why make any representation? Well, Yukoners—and I am a Yukoner—are a pretty stubborn and vocal and opinionated bunch of people. We have a keen sense of fairness. We are proud Canadians. We want our rights recognized: the right to direct our own destiny equally with other Canadians.

In 1982, for the first time in Yukon's history, a door was closed on our political future. Meech Lake has now locked it. There was no consultation in 1982, nor was there any in 1987. With the Constitutional Accord of 1982 we were assured that future First Ministers' meetings would deal with the matter of northern political evolution. They have. The silence on the north at Meech Lake was no accident. Again the north, with minority groups, was told to wait for future meetings. If the past is any indication of what we can expect in the future, not only is the door locked, but the key is about to be thrown away. Northerners are not a minority group. We are Canadians.

There are four issues I would like to address. They are issues that in my opinion highlight some of the flaws in the accord as they apply to the north. I am speaking about it as it applies to the north and not to other issues that are going to be addressed, not only in this forum but in others, more eloquently by groups that are directly impacted.

The first issue is that of a Canadian's right to a constitutional representation. There are no logical arguments, fair or otherwise, that can justify what first happened in 1982 and has been repeated again in Meech Lake. Over one-third of Canada and 90,000 Canadians were without direct elected representation at both of those historical events. The question could be asked: if our population had been 500,000 and not 90,000, would the same thing have happened? Not very likely!

The federal government, through the Department of Indian Affairs and Northern Development and under the Yukon Act, has the legislative responsibility to administer the territory as directed by the department's Minister. The people of the Yukon have as much or as little power to exercise as the Minister sees fit. That is, of course, a very simplistic statement. The Yukon Act is more complex and we know now that our elected government is a recognized legal entity. However, ministerial discretion remains the essence of the administrative process.

Over the last 20 years we have evolved through precedent into the limited pseudo-provincial regime we have today. While it is highly unlikely that this process will be reversed, we still exist at the pleasure of the Minister and the federal government. It should be added that we do not elect or have a say in the appointment of that Minister, and yet that person must represent us in matters such as this.

[Traduction]

modifications ne désire entendre présentement autre chose à ce sujet.

Ceci dit, il serait juste de se demander : pourquoi témoigner devant vous, pourquoi faire des déclarations? Eh bien, les Yukonnais, et j'en suis une, sont des gens assez têtus, arrêtés dans leurs opinions et qui veulent toujours se faire entendre. Nous avons un sens aigu de la justice. Nous sommes des Canadiens fiers. Nous voulons que nos droits soient reconnus : le droit de diriger notre propre destinée, au même titre que les autres Canadiens.

En 1982, pour la première fois dans l'histoire du Yukon, une porte s'est fermée sur notre avenir politique. L'accord du lac Meech a maintenant verrouillé toutes les portes. Nous n'avons pas été consultés en 1982, pas plus qu'en 1987. L'accord constitutionnel de 1982 nous garantissait que les futures réunions des premiers ministres des provinces porteraient sur la question de l'évolution politique du Nord. Ce fut le cas. Le silence sur le Nord, aux discussions du lac Meech, n'était pas un accident. Encore une fois, on a dit aux habitants du Nord ainsi qu'aux groupes minoritaires, d'attendre les réunions à venir. Si le passé nous révèle ce que nous pouvons attendre de l'avenir, non seulement la porte est-elle verrouillée, mais nous sommes sur le point d'en jeter la clé. Les habitants du Nord ne constituent pas un groupe minoritaire. Nous sommes des Canadiens.

J'aimerais parler de quatre questions. À mon avis, elles font ressortir, dans la mesure où elles s'appliquent au Nord, quelques-unes des faiblesses de l'accord. J'en parle parce qu'elles s'appliquent au Nord et non à d'autres sujets qui seront soulevés, non seulement devant vous mais devant d'autres comités, de façon plus éloquente par des groupes qui en subissent directement les conséquences.

Le premier sujet est le droit du citoyen canadien d'être représenté que garantit la Constitution. On ne peut invoquer aucun argument logique, équitable ou autre pour justifier ce qui s'est passé d'abord en 1982, puis à nouveau au lac Meech. Plus du tiers du Canada et de 90 000 Canadiens n'avaient pas de représentants directement élus à ces deux événements historiques. On peut se poser la question : en aurait-il été autrement si la population du Nord avait été 500 000 habitants plutôt que 90 000? Ce n'est guère probable!

Le gouvernement fédéral, par le truchement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et en vertu de la *Loi sur le Yukon*, administre le territoire selon les instructions du ministre. Les Yukonnais exercent les pouvoirs que le ministre estime utiles. Bien entendu, c'est simplifier à outrance car la *Loi sur le Yukon* est plus complexe, et nous savons maintenant que notre gouvernement élu est une entité juridique reconnue. Cependant, le pouvoir discrétionnaire du ministre domine encore le processus administratif.

Au cours des vingt dernières années, par voie de précédents, nous avons progressé vers le régime pseudo-provincial que nous connaissons aujourd'hui. Si un volte-face est très peu probable, notre existence dépend néanmoins toujours de la volonté du ministre et du gouvernement fédéral. Il convient d'ajouter que nous ne choisissons pas ce ministre, nous n'avons pas voix au

[Text]

Under the Meech Lake accord, the chances of this process changing in our favour are at best questionable, if not impossible. Meech Lake has in fact been retrogressive. We have gone from a requirement of approval of eight provinces to now having all ten. We have lost representation, through exclusion, to the Senate and to the Supreme Court of Canada.

It should be made very clear at this point that most Yukoners are not asking for provincial status today. We may choose never to be a province, but we do want that right—the right to choose—as Canadians and as Yukoners, our own regional destiny. When the time comes, we should only be required to negotiate with the federal government, who have the sole legislative responsibility for the territories. As a result of Meech Lake, the senior government has given away that right to exercise those responsibilities.

This leads me to my second point, the position of the other provincial governments. This is an area that gives me the most concern—concern that we may find ourselves spectators as the very fabric of our northern heritage is negotiated away from under us. For want of a better heading, let us call it “the provincial hidden agenda”. The last time a new province was admitted to the club was Newfoundland in 1949. Since that time the provincial and federal relations have ebbed and flowed, but the provincial old boys club has been welded into a pretty cohesive group over the years, specifically when their own interests are at stake. There are no political, financial, or constitutional reasons why a new province or provinces would be welcome, especially when one equates the land size of the Yukon to its population. It would not matter if the new province was a have or a have-not province; it would still be the new boy on the block, a new equal vote with which to contend, a new financial force, a further diluting of the already stretched federal cost-sharing formulas.

There are no advantages that I can see for any province, not to mention all ten of them, to vote in favour of an eleventh or twelfth partner. However, the two territories are very tempting prizes for the skilled negotiator who can make an attractive deal with both the federal government and the six provincial brothers. Boundary expansion is the most logical scenario for at least four of our ten provinces. Apart from this being the most abhorrent option I can think of as a Yukoner, as things stand now we would only be bystanders without input. Of all the indignities perpetrated on the Yukon, that would be the worst. Unfortunately, in my opinion it is probably the most likely.

Cultural identity: I would like to go now from the more regional perspective to a more national one. In ignoring northern Canada in the Accord, our esteemed national leaders have

[Traduction]

chapitre. Pourtant, il doit nous représenter dans ce genre d'occasions.

Sous le régime de l'Accord du lac Meech, en mettant les choses au mieux, les chances que ce processus soit modifié en notre faveur sont minces, sinon nulles. L'Accord du lac Meech constitue dans les faits une régression. La nécessité d'obtenir l'approbation de huit provinces est remplacée par l'obligation d'obtenir le consentement de dix provinces. En étant exclus, nous avons perdu le droit d'être représentés au Sénat et à la Cour suprême du Canada.

Une chose doit être très claire : la plupart des Yukonnais ne demande pas que le Yukon soit reconnu comme province aujourd'hui. Il se peut que nous décidions de ne jamais devenir une province, mais nous réclamons ce droit, le droit de décider, à titre de Canadiens et de Yukonnais, de l'avenir de notre propre région. Le moment venu, c'est seulement avec le gouvernement fédéral, qui assume l'entière responsabilité législative pour les territoires, que nous devrions négocier. Le gouvernement principal, par l'Accord du lac Meech, a renoncé au droit d'exercer cette responsabilité.

Ceci m'amène à mon deuxième sujet : la position prise par les autres gouvernements provinciaux. C'est la question qui me préoccupe le plus : nous craignons d'être relégués au rang de spectateurs alors que l'essentiel du patrimoine du Nord fait l'objet de négociations auxquelles nous ne participons pas. Faute d'une meilleure expression, appelons ce phénomène «le programme secret des provinces». Terre-Neuve a été la dernière province admise dans le club en 1949. Si les rapports entre les gouvernements fédéral et provinciaux ont subi depuis des fluctuations, le club des grands manitous provinciaux est devenu un groupe assez uni au fil des années, en particulier lorsque leurs propres intérêts étaient menacés. Aucune raison politique, financière ou constitutionnelle ne peut être invoquée pour justifier l'accueil favorable d'une ou de plusieurs nouvelles provinces, surtout lorsque l'on considère la taille du Yukon par rapport au nombre de ses habitants. Peu importe que la nouvelle province soit riche ou pauvre, ce serait quand même la nouvelle venue. Il faudrait compter avec une nouvelle voix d'égale valeur au chapitre, une nouvelle force financière, une réduction plus grande encore du cofinancement fédéral, formule déjà exploitée à la limite.

Je ne vois aucun avantage pour une province, sans parler de l'ensemble des provinces, d'appuyer l'admission d'un onzième ou d'un douzième partenaire. Cependant, les deux territoires constituent un prix très alléchant pour le négociateur habile qui peut conclure une entente attrayante avec le gouvernement fédéral et les six frères provinciaux. Pour au moins quatre des dix provinces, l'expansion hors de leurs frontières est le scénario le plus logique. Mis à part le fait qu'il s'agit de la solution la plus odieuse que je puisse imaginer à titre de Yukonnaise, dans l'état actuel des choses, nous serions relégués au rang de spectateurs sans voix au chapitre. De toutes les humiliations subies par le Yukon, ce serait la pire. Malheureusement, à mon avis, c'est aussi le scénario le plus probable.

Identité culturelle: J'aimerais maintenant passer d'une perspective régionale à une perspective plus nationale. En ne tenant pas compte du Nord dans l'Accord, nos éminents diri-

[Text]

been silent on the very core of Canada's cultural identity. Canada is not identified with Vancouver or Toronto—or perhaps surprisingly, even Ottawa.

Ask a European what Canada is and he will probably quote you Robert Service or Jack London; ask an American and he will probably fantasize about Sergeant Preston and King mushing through a snowstorm in the Yukon. Unfortunately, with acid rain and people population, the north is about the only place we have left with wild rivers and unspoiled wilderness. Yet in the accord it is as if we do not exist. Mere numbers cannot express the northern's representation in Canada. In the minds of most Canadians we are a northern country with everything that implies. It helps set us apart from our neighbours to the south. By exclusion, part of Canada's heritage is being denied.

Northern sovereignty: Earlier this year the decision was made to upgrade our navy with nuclear-powered submarines to protect our northern waters. For the last two years existing radar sites have been rebuilt across the north. This was done to show the flag and to exercise our sovereignty over both northern lands and seas. Yet in this last accord, the historical agreement which would at last unite us, the north did not even rate a line. What message does this send to those who would argue our rights in northern waters?

The argument for not making changes to the accord is that this agreement is fragile and, having achieved the inclusion of Quebec, we must not jeopardize that position. We could not agree more. Quebec must be a part of such an important document. Canada would not be complete without her. But can we honestly say the process is complete when an area, many times larger than Quebec and equally as much a part of Canada as Quebec, is excluded? Is northern Canada not just as important to Canadian sovereignty? Are the Canadians who live here not just as entitled to be addressed in our constitutional agreements? I say we are, and until we are recognized the 1987 accord is just as flawed as the 1982 accord in which Quebec was excluded.

Mr. Chairman, that concludes my brief presentation. While my thoughts and words may not be original, they are sincere. We northerners are very proud of being Canadians and Yukoners. We have always felt we were a very special part of Canada and the nation. That has now been called into question and we intend to make ourselves heard.

It was important for Canada to have Newfoundland as part of this great land; it united us from east to west, from sea to sea. It was important for Canada to have Quebec in the accord; it united us and it made our provinces whole. What must we in the north do to be important enough for the First Ministers of this land to recognize our rights and to truly unite Canada from sea to sea to sea? Thank you, Mr. Chairman.

[Traduction]

geants nationaux ont passé sous silence l'essentiel de l'identité culturelle du Canada. Le Canada n'est pas identifié à Vancouver à Toronto, ni même à Ottawa, ce qui étonnera peut-être.

Demandez à un Européen de définir le Canada, et il citera probablement Robert Service ou Jack London. Posez la même question à un Américain, et il évoquera probablement le sergent Preston et King bravant une tempête de neige au Yukon en traîneau à chiens. Malheureusement, les pluies acides et la poussée démographique aidant, le Nord est à peu près le seul endroit où subsistent encore cours d'eau sauvages et nature vierge. Pourtant dans l'Accord, c'est comme si nous n'existions pas. De simples chiffres ne peuvent exprimer la représentation du Nord au Canada. Dans l'esprit de la plupart des Canadiens, nous sommes un pays du Nord avec tout ce que cela suppose. Cette caractéristique permet de nous distinguer de nos voisins du Sud. Par l'exclusion du Nord, une partie du patrimoine du Canada est rejeté.

Souveraineté du Nord: Plus tôt cette année, il a été décidé d'améliorer l'équipement de la marine par l'acquisition de sous-marins nucléaires pour protéger les eaux du Nord. Pendant les deux dernières années, les postes de radar existants ont été reconstruits dans le Nord. Il s'agissait d'affirmer notre souveraineté tant sur les eaux que sur les terres du Nord. Or dans le dernier accord, l'entente historique qui devait enfin nous unir, le Nord est complètement passé sous silence. Qu'en conclueront ceux qui voudraient contester nos droits sur les eaux de l'Arctique?

On a invoqué la fragilité de l'entente pour ne pas modifier l'Accord, il ne fallait pas mettre en jeu la réintégration du Québec. Nous sommes tout à fait d'accord. Le Québec doit être partie à un document aussi important. Le Canada ne serait pas complet sans cette province. Mais peut-on honnêtement prétendre que le processus est complet lorsqu'une région dont la superficie est beaucoup plus grande que celle du Québec et qui fait autant partie du Canada que le Québec a été exclue? Le Nord canadien n'est-il pas tout aussi important pour la souveraineté canadienne? Les Canadiens qui y vivent n'ont-ils pas aussi le droit d'être visés par les ententes constitutionnelles du pays? Je dis que tel est bien la cas. Tant que nous ne serons pas reconnus, l'accord de 1987 demeurera aussi imparfait que l'accord de 1982 auquel le Québec n'était pas partie.

Voilà, monsieur le président, qui conclut mon bref exposé. Il se peut que mes idées et mes paroles ne soient pas originales, mais elles sont sincères. Nous, gens du Nord, sommes très fiers d'être Canadiens et Yukonnais. Nous avons toujours cru que nous formions une partie très spéciale du Canada et de la nation. Tout cela étant maintenant mis en doute, nous avons l'intention de nous faire entendre.

Il était important pour le Canada que Terre-Neuve fasse partie de ce grand pays. L'admission de cette province nous a uni d'est en ouest, d'un océan à l'autre. Il était important pour le Canada que le Québec soit partie à l'accord. Cette entente nous a uni et a regroupé nos provinces. Que faut-il que nous fassions dans le Nord pour être assez importants pour que les premiers ministres du pays reconnaissent nos droits et unifient

[Text]

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Christensen. You say you may not be bringing any original thoughts, but I can assure you that you are bringing your thoughts in a most forceful manner, particularly your comments regarding the extensions north of provinces. I do not think it has been expressed as vividly. My first questioner is Senator Marchand.

Senator Marchand: Thank you, Ione, for an excellent presentation. You have certainly given us a lot to think about, from a northerner's point of view, in addition to the other excellent presentations that we have had. You speak to us from a unique vantage point: you have been a northerner for a little while and you have participated in government.

I was kind of intrigued by your statement that the Northwest Territories would be perhaps a tempting prize for at least four provinces. Could you expand a little bit on that, what prompts you to say that? Perhaps you could give us some historical background or some more information upon which we could build our thoughts.

Mrs. Christensen: I do not know if I can give you any historical background, but I think it is an obvious conclusion to draw when you look at the Northwest Territories and the Yukon, and I certainly include the Yukon in that. If you expand boundaries, naturally you draw them straight north; you have a pantry for all of the provinces—British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba—with very little tools but a straight ruler and a pencil. Therefore, as I say, you have a pantry with boundless resources for all of those provinces to draw from.

I think it is not an unlikely possibility that we have been looked on by the federal government and other provinces as perhaps receiving at times in their opinions more than our share of financial resources and attention. We intend to continue receiving that attention certainly, but it is a natural scenario.

Senator Marchand: I was just wondering if perhaps you had some other insights because of your position as Commissioner. I recall a former premier, W.A.C. Bennett, making all kinds of noises during his term of office about extending north. I thought perhaps you could expand on some of those conversations you might have had.

Mrs. Christensen: I am afraid I was not commissioner when Mr. Bennett was around.

Senator Marchand: I read the letter that was addressed to you as the commissioner by Jake Epp with some interest. It really is quite a letter. There are some very interesting things in here, and I would like some comment upon one particular section. It says:

You should advise the Government Leader that he may use the term "Premier" to describe his office and the term "Minister" to describe the other members of the Executive Council. Until legislative amendments to the Yukon Act are

[Traduction]

véritablement les terres canadiennes bordées par trois océans? Merci, Monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, madame Christensen. Vous dites ne pas apporter d'idées originales, mais je puis vous assurer que vous exprimez les vôtres de la façon la plus efficace qui soit. Je pense en particulier à vos commentaires sur l'expansion des provinces vers le Nord. Je crois qu'on n'avait pas jusqu'ici exprimé cette préoccupation de façon aussi nette. Le sénateur Marchand posera les premières questions.

Le sénateur Marchand: Merci Ione pour cet excellent exposé. Vos propos donnent certainement matière à réflexion, vous nous avez présenté le point de vue des gens du Nord, qui vient s'ajouter aux autres excellents mémoires présentés ici. Votre position est avantageuse: vous habitez le Nord depuis un moment et vous avez fait partie du gouvernement.

Vous avez piqué ma curiosité en disant que les Territoires du Nord-Ouest constituaient peut-être un prix alléchant pour au moins quatre provinces. Pourriez-vous élaborer davantage sur ce point, qu'est-ce qui vous incite à faire cette déclaration? Peut-être pourriez-vous nous fournir quelques données historiques ou plus de renseignements de base.

Mme Christensen: Je ne sais pas si je puis vous apporter des données historiques, mais je pense que c'est la conclusion à laquelle vous arrivez lorsque vous regardez les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, et je vise certainement le Yukon ici. Si vous étendez les frontières, vous les prolongez bien entendu vers le Nord. Il y a un garde-manger pour toutes les provinces, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, tout ce qu'il faut c'est une règle et un crayon. Donc, je le répète, vous avez un garde-manger aux ressources illimitées dans lequel toutes ces provinces peuvent puiser.

Il n'est pas impossible, je pense, que le gouvernement fédéral et les autres provinces aient jugé que nous recevions peut-être parfois plus que notre part des ressources financières et de l'attention. Nous entendons continuer à recevoir cette attention bien entendu, mais il s'agit d'un scénario normal.

Le sénateur Marchand: Je me demandais si vous aviez d'autres renseignements peut-être en raison de votre position de commissaire. Je me souviens d'un ancien premier ministre, W. A. C. Bennett, qui a beaucoup parlé pendant son mandat d'une expansion des frontières vers le Nord. Je pensais que peut-être vous pourriez nous faire part de certaines conversations que vous auriez eues.

Mme Christensen: Je regrette mais je n'étais pas commissaire du temps de M. Bennett.

Le sénateur Marchand: J'ai lu avec intérêt une lettre que Jake Epp vous a adressée à titre de commissaire. C'est une lettre remarquable. Elle comporte certains éléments très intéressants. J'aimerais vos commentaires sur un passage précis. Je cite:

Vous devriez informer le chef du gouvernement qu'il peut employer l'expression «premier ministre» pour décrire sa charge et le mot «ministre» pour décrire les autres membres du conseil exécutif. Jusqu'à ce que des modifications législatives soient apportées à la *Loi sur le Yukon*, ces termes ne

[Text]

passed, however, these terms should not be used in territorial legislation or legal instruments.

It really is quite a heady letter, and I expect probably intended as rather a turning point in the governing of the Yukon Territory. Perhaps you could tell us what has happened since that letter came to you, in terms of development of government in the Yukon Territory. Have you been satisfied? I have heard other words that you have used in your presentation, but I would just like it on the record. Have you been satisfied with the evolution of development of government in the Yukon Territory since this letter was given to you?

Mrs. Christensen: With all due respect, I do not think that is the issue I am addressing today. We can have a devolution of government, and I think that is certainly very possible and will continue. It has continued since the 1979 letter to which you have referred. I think it has had a very positive effect on the Yukon, and it will continue, I am sure. We heard earlier this week that the government of the day intends that it should continue. But it does not address what has been overlooked—I should not say “overlooked”, because I do not think it was overlooked; I think it was very intentional—that when we come to the end of all devolution, what happens at the next step? There is no process at this time by which we can take that next step.

Senator Marchand: I was just trying to pull all the pieces together here.

A number of the witnesses have talked about provincehood, and I want to come to that question with you. I know you mentioned that really maybe you are not ready, or you are not really asking for it—these kinds of words—but you want the right. I agree with you, you should have that right, and I agree with the position that has been taken by the people of the Yukon. But when do you think the Yukon will be ready or will want to take on provincial status? I think to us southerners it is always a relevant question to understand and to know about.

Mrs. Christensen: It is a very complex question, and I do not think my crystal ball is any better than anyone else's. There are many things that have to be considered, not the least of which is a strong financial base to support that type of government. It is something Yukoners as a whole are going to have to make the choice on. Once they have made that choice, they should then have the right to participate with that type of government, whether we call it provincial status or some other type of government within Canada. Yukoners should have the right to be able to decide what that is, and when it does happen, to be able to make that step and become more autonomous within our regional area, but still as an equal partner in Canada.

Senator Lucier: It is a real pleasure to have Ione appear before our committee. I think the Meech Lake accord, like everything else The darkest clouds have a silver lining,

[Traduction]

devraient cependant pas être utilisés dans la législation territoriale ni dans des documents juridiques.

Il s'agit d'une lettre assez astucieuse, et j'imagine qu'elle devait marquer en quelque sorte un tournant dans le gouvernement du territoire du Yukon. Peut-être pourriez-vous nous dire ce qui s'est passé depuis cette lettre en ce qui concerne le développement du gouvernement dans le territoire du Yukon. Avez-vous obtenu satisfaction? J'ai entendu les autres mots que vous avez employés dans votre exposé, mais j'aimerais que votre réponse soit consignée. Êtes-vous satisfaite de l'évolution du gouvernement dans le territoire du Yukon depuis que vous avez reçu cette lettre?

Mme Christensen: Sans vouloir vous contredire, je ne pense pas que ce soit le sujet de mon exposé. Nous pouvons avoir un gouvernement déconcentré, et selon moi, cette solution est certainement très plausible et continuera d'être appliquée. Et cela continue depuis la lettre de 1979 dont vous avez fait mention. Je pense que cela a eu un effet très positif pour le Yukon et, j'en suis convaincue, cela se poursuivra. Nous avons entendu dire plus tôt cette semaine que le gouvernement en place désire que cela continue. Mais il n'a pas examiné les questions qui ont été omises—je ne devrais pas dire «omises», car je ne pense pas qu'elles ont été omises; je crois que c'était tout à fait intentionnel—que lorsque nous arrivons à la fin de la décentralisation, que se passe-t-il à l'étape suivante? Il n'y a pour l'instant aucune méthode nous permettant de passer à cette étape suivante.

Le sénateur Marchand: J'essayais tout simplement de rassembler tous les faits.

Beaucoup de témoins ont parlé du statut de province et je veux revenir à cette question avec vous. Je sais que vous avez mentionné que vous n'étiez peut-être pas vraiment prêts ou que vous ne demandiez pas vraiment ce statut—des mots du même genre—mais que vous voulez ce droit. Je suis d'accord avec vous, vous devriez avoir ce droit, et je suis d'accord avec la position adoptée par la population du Yukon. Mais quand pensez-vous que le Yukon sera prêt à devenir une province ou qu'il le voudra? J'estime qu'il s'agit pour nous, les habitants du Sud, d'une question pertinente que nous devons comprendre et à laquelle une réponse doit être donnée.

Mme Christensen: C'est une question fort complexe et je ne crois pas que ma boule de cristal soit meilleure que celle de qui que ce soit. Il faut tenir compte de beaucoup de choses dont celle d'un support financier solide pour appuyer ce genre de gouvernement est non la moindre. C'est là un point sur lequel l'ensemble des Yukonais devront faire un choix. Une fois ce choix fait, ils devraient avoir le droit de participer à ce genre de gouvernement, que nous lui donnons un statut de gouvernement provincial ou un autre au sein du Canada. Les Yukonnais devraient avoir le droit de pouvoir décider quel est ce statut et quand il est accordé, de pouvoir franchir cette étape et devenir plus autonomes dans notre région mais toujours en tant que partenaire égal au sein du Canada.

Le sénateur Lucier: Il nous a fait réellement plaisir que Ione compare devant notre comité. Je pense que l'accord du lac Meech, comme toute autre chose . . . Dans toute chose il y a un

[Text]

and if nothing else, the Meech Lake accord has brought the Yukon together, as you have stated.

On page 6 of your brief, Mrs. Christensen, you state that the accord is just as flawed as the 1982 accord, from which Quebec was excluded. I have heard that many times. I just wonder if it is not worth putting on the record that Quebec was included at Quebec's request, unlike this situation, where the Yukon is now being barred from being part of the Constitution, or, I feel, ever becoming a real part of the Constitution of Canada. Quebec was not barred; Quebec refused to come in. I would question, under the administration in 1982, if they would have signed any kind of an agreement to come into the Constitution.

Mrs. Christensen: You are saying they had the option of coming in and they chose not to. That was not the direction my statement took. I said that because they chose not to, that accord was flawed. It was not whole. It was not complete. They chose to . . . and have been included in the 1987 accord, and it is reported that we are now "whole". It is our argument that we are not whole as yet, because a third of Canada is not recognized, and it is still flawed, as the concern was in 1982 that it was not complete.

Senator Lucier: My point was that it is flawed again in 1987 or 1988, whenever this document receives its final passage, but my contention is that when the times comes it will not be flawed this time because we chose not to get into the Constitution. We were not permitted to become a part of it.

Mrs. Christensen: That is correct. We were not asked in 1982, nor were we asked in 1987, nor did we have direct participation in those deliberations.

Senator Le Moyne: I have noted that in your brief you do not mention women's issues. As an old and devout feminist, I would ask you if you think there should not be any women's concerns in the context of the Meech Lake accord.

Mrs. Christensen: Mr. Senator, I am surprised that I am renowned as a feminist. I have never considered myself as a renowned feminist. In the Yukon, certainly in the age in which I grew up, people were accepted as people. Whether we were trapping or baking or running outboard motors or caterpillars or whatever, it was the person capable of doing it who did it. Although I appreciate and certainly support women's rights in all the areas they are working toward, in my presentation I am talking about Yukon and Yukoners, both male and female, and not specifically to women's rights as being discussed in the accord itself.

Senator Le Moyne: But no doubt, Madam, in your circles some anxiety must have been shown.

Mrs. Christensen: Certainly the Yukon Status of Women and other women's groups are very concerned, and I believe you are going to be hearing from those people in your hearings here in the Yukon.

[Traduction]

bon côté et, l'accord du lac Meech a uni tout au moins la population du Yukon, comme vous l'avez dit.

À la page 6 de votre exposé, M^{me} Christensen, vous affirmez que l'accord est aussi imparfait que l'accord de 1982 dont le Québec a été exclu. J'ai entendu cela à de nombreuses reprises. Je me demande seulement si cela vaut la peine de mentionner que le Québec a été inclus à sa demande, contrairement au cas présent où l'on empêche le Yukon d'adhérer à la Constitution ou, selon moi, de devenir un membre à part entière de la Constitution du Canada. Le Québec n'a pas été empêché de le faire; il a refusé de le faire. Je doute que le gouvernement qui était en place en 1982 aurait signé quelque accord que ce soit pour adhérer à la Constitution.

Mme Christensen: Vous dites qu'ils avaient le choix de se joindre et qu'ils ont choisi de ne pas le faire. Ce n'est pas ce que je voulais dire. J'ai dit que parce qu'ils ont choisi de ne pas le faire, l'accord était imparfait. Il était incomplet. Ils ont choisi de . . . et ils ont été inclus dans l'accord de 1987, et on déclare que nous sommes maintenant tous présents. Nous prétendons que nous ne sommes pas tous, car un tiers de la population du Canada n'est pas reconnu et la situation n'est pas encore parfaite, comme en 1982 où l'on se préoccupait du fait que l'accord n'était pas complet.

Le sénateur Lucier: A mon avis, il est incomplet encore en 1987 ou en 1988, quel que soit le moment où ce document est finalement adopté, mais je prétends que lorsque ce moment viendra, il ne sera pas incomplet cette fois parce que nous avons choisi de ne pas adhérer à la Constitution. On ne nous a pas permis d'en faire partie.

Mme Christensen: C'est exact. On ne nous l'a pas demandé en 1982 ni en 1987, et nous n'avons pas non plus participé directement aux débats.

Le sénateur Le Moyne: J'ai remarqué que vous n'avez pas mentionné dans votre exposé les questions intéressant les femmes. Je vous demande si, en tant que féministe fervente de longue date, vous pensez qu'on devrait pas examiner les questions concernant les femmes dans le cadre de l'accord du lac Meech.

Mme Christensen: Monsieur le sénateur, je suis surprise de constater que j'ai la réputation d'être féministe. Je ne me suis jamais considéré comme une féministe reconnue. Il est certain qu'à l'époque où j'ai grandi au Yukon, les personnes étaient acceptées en tant que personnes. Que nous chassions, cuisinions, conduisions un moteur hors-bord ou un tracteur à chenilles, c'était la personne capable de le faire qui le faisait. Même si je suis consciente des droits des femmes dans tous les domaines où elles travaillent et que je les supporte sans doute, je parle dans mon exposé du Yukon et des Yukonnais, hommes et femmes, et non expressément des droits des femmes tels qu'ils sont examinés dans l'accord lui-même.

Le sénateur Le Moyne: Mais sans doute, Madame, qu'on doit avoir manifesté une certaine inquiétude dans votre milieu.

Mme Christensen: Il est vrai que la Condition féminine du Yukon et d'autres groupes de femmes sont très intéressés, et je crois que vous entendrez parler de ces personnes au cours des audiences tenues au Yukon.

[Text]

The Chairman: We did hear from the Yukon Status of Women this morning, as a matter of fact.

Senator Macquarrie: I note in this section on boundary expansion that our witness talks about a deal between the federal government and six provincial brothers. One of the territorial leaders this morning said that in this respect at least the Meech Lake was better, because now it takes ten. And there is an important distinction between six and ten, because historically the three maritime provinces very much, and I think still do, protest that situation in our history when the three prairie provinces were allowed to appropriate national domain to their north. They argued that it was quite unjust and inequitable for those provinces that had no territorial contiguous domain to be treated differently. So I think having ten to say yes would make a great difference. I do not think you would ever get the Maritimes to forget their own injustice. They disapproved of it at the time the three postage-stamp provinces expanded. Just a word of comfort.

Mrs. Christensen: Mr. Senator, I certainly hope we can count on the three maritime provinces, if that is the case. I do not know it makes me sleep any better at night, but certainly your word, we will hold you to it, sir.

The Chairman: In view of the fact the last three questioners did restrain themselves, Senator Fairbairn asks me if she could have a tiny question.

Senator Fairbairn: Not a question, Mr. Chairman, as much as a very quick comment.

At the beginning of your remarks, you said you did not think you would be bringing anything new to this discussion, and I wanted to say to you that your comment in your brief on the kind of message the exclusion of the territories in this process sends to others in terms of sovereignty in the north, sovereignty over our waters, is definitely a new thought that has been put before us, and I thank you for that.

The Chairman: Mrs. Christensen, thank you very much for your presentation and your very eloquent expression of northern views. It is important to us to receive that, and we appreciate it greatly.

Mrs. Christensen: Thank you, Senator Molgat.

The Chairman: The next witness was to be Alice Frost, the Chief of the Old Crow Indian Band, but unfortunately that had to be cancelled. However, Chief Hammond Dick of the Ross River Dena Council, who was to appear tomorrow, will appear this afternoon instead. I think it suits the chief better, and we are pleased to be able to make that change.

As the chief is coming to the witness stand, I might point out to people in Whitehorse that there is a greater audience here than we normally have in our Senate hearings in Ottawa, and also substantially more press representation than we nor-

[Traduction]

Le président: En fait, nous avons eu des nouvelles de la Condition féminine du Yukon ce matin.

Le sénateur Macquarrie: Je fais remarquer que dans la section qui concerne l'expansion des frontières, notre témoin parle d'une entente entre le gouvernement fédéral et six gouvernements provinciaux. L'un des représentants des territoires a dit ce matin qu'à cet égard au moins l'accord du lac Meech était meilleur, car il en faut maintenant dix. Et il existe une importante différence entre six provinces et dix, parce qu'historiquement, les trois provinces Maritimes ont beaucoup protesté, et je pense qu'elles le font encore, au moment de notre histoire où les trois provinces des Prairies ont été autorisées à s'approprier une partie des terres nationales situées au nord. Elles ont allégué qu'il était tout à fait injuste et inéquitable que les provinces dont les terres n'étaient pas contiguës à un territoire soient traitées différemment. Aussi, je pense que dix provinces disant oui, cela ferait toute une différence. Je ne crois pas que vous arriverez jamais à faire oublier aux Maritimes l'injustice qu'elles ont subie. Elles l'ont désapprouvé au moment où les trois minuscules provinces se sont étendues. Une bien petite consolation.

Mme Christensen: Monsieur le sénateur, j'espère évidemment que nous pouvons compter sur les trois provinces Maritimes, le cas échéant. Je ne sais pas si cela me permettra de mieux dormir cette nuit, mais il n'y a pas de doute nous nous en tiendrons à votre parole, Monsieur.

Le président: Étant donné que les trois dernières personnes ayant posé des questions ont été succinctes, le sénateur Fairbairn me demande si elle pourrait poser une petite question.

Le sénateur Fairbairn: Pas une question, Monsieur le président, mais plutôt un très rapide commentaire.

Aux débuts de vos remarques, vous avez déclaré que vous ne pensiez pas apporter quoi que ce soit de nouveau aux débats, et je voulais vous dire que le commentaire que vous avez fait dans votre exposé relativement au genre de message que transmet aux autres parties l'exclusion des territoires de ce processus en ce qui concerne la souveraineté dans le nord, la souveraineté sur nos cours d'eau, est manifestement un point de vue nouveau et je vous en remercie.

Le président: Madame Christensen, je vous remercie beaucoup pour votre exposé et votre présentation fort éloquente des points de vue des habitants du nord. Il est important que nous en soyons mis au courant et nous vous en sommes très reconnaissants.

Mme Christensen: Merci, sénateur Molgat.

Le président: Le prochain témoin devait être Alice Frost, chef de la bande indienne d'Old Crow, mais malheureusement sa présence a dû être annulée. Cependant, le chef Hammond Dick du conseil de la bande indienne dénée de Ross River qui devait se présenter demain, comparaitra plutôt cet après-midi. Je pense que cela convient mieux au chef et nous sommes heureux de pouvoir faire ce changement.

Pendant que le chef se présente à la barre des témoins, je pourrais peut-être souligner aux gens de Whitehorse qu'un plus grand nombre de personnes assistent ici à nos audiences que ce n'est le cas des audiences du Sénat tenues à Ottawa et

[Text]

mally have. It speaks well of the interest of Yukoners in the activities of the Senate.

Chief Dick, thank you very much for coming to speak to us today. I see you have a written brief. I will let you proceed with the brief, and then we will go to questioning after.

Chief Hammond Dick (Ross River Dena Council): Thank you, Mr. Chairman. Honourable members of the committee, thank you for the opportunity to address such an important issue as the Constitution of Canada.

The importance of rights to a democratic nation is utmost. How we govern ourselves stems from the ground rules of conduct for the members and how we interrelate with other nations. The Meech Lake accord has been drafted by various governments and their advisers, and they have tried their best to reflect the fabric of Canadian society in the accord. A top priority for the government is to bring the Constitution from British rule to be the basis for our Canadian-made Constitution. The process set out to do so is questionable from the point of view of many sectors of the Canadian people. Members of Kaska can readily identify with the fact they are aboriginal peoples and that they are northerners.

We all participated in the First Ministers' conference process, which recently has been concluded without the amendments First Nations have strived so hard to achieve to be entrenched in the Constitution. We find the people who opposed and questioned the validity of First Nations are the same people who are using the process to serve their purpose, only this time it is to bend the rules to bring Quebec into Confederation. In doing so, the federal government have used their term "distinct society" to gain their signature on the fraudulent document.

Who can be referred to as being more distinct than aboriginal peoples of North America, more so in reference to this land we call Turtle Island? The history of aboriginal peoples on Turtle Island goes back to before Christ and is synonymous with the great flood of the world. Our people still make reference to that around Ross River today. We continue to practice our customs, culture, and lifestyle that govern the survival of aboriginal peoples in Canada.

These are the bases for our unwritten constitution by which we co-exist with other nationalities and the environment. We expect that to be the case long after the ratification of the accord is settled. Although we see little hope in convincing the government to amend the Meech Lake accord, we will voice our concerns, that the interest for the north to ever become provinces in the Canadian Confederation is being jeopardized at the expense of the government leader for Canada. If the Prime Minister of Canada can negotiate and plan on behalf of all territories under his jurisdiction, then we have little faith in

[Traduction]

également, que les membres de la presse sont sensiblement plus nombreux que d'habitude. Cela montre bien l'intérêt que portent les Yukonnais aux activités du Sénat.

Chef Dick, nous vous remercions d'avoir accepté de venir vous adresser à nous aujourd'hui. Je vois que vous avez un exposé écrit. Je vous laisserai tout d'abord faire votre exposé et ensuite nous passerons aux questions.

Chef Hammond Dick, conseil de la bande indienne dénée de Ross River: Merci, Monsieur le président. Honorables membres du comité, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole au sujet d'une question aussi importante que la Constitution du Canada.

Les droits sont d'une importance primordiale pour une nation démocratique. Le mode de gouvernement d'une nation prend naissance dans les règles de base qui déterminent le comportement de ses membres et ses rapports avec d'autres nations. L'Accord du lac Meech a été formulé par les administrations publiques de divers niveaux et par leurs conseillers qui ont fait de leur mieux pour qu'il soit le reflet de la société canadienne. Un des objectifs premiers du gouvernement est de rapatrier la constitution que détient le Parlement britannique pour y asseoir une constitution proprement canadienne. Le processus établi à cette fin est contesté par de nombreux groupes de Canadiens. Les membres de Kaska se considèrent sans hésiter comme des autochtones et des habitants du Grand Nord.

Nous avons tous participé au processus dans lequel s'insèrent les conférences des premiers ministres, qui a récemment été conclu sans que ne soient incorporées à la constitution les modifications que les premières nations indiennes se sont tant efforcées de faire adopter. Nous constatons que ceux qui ont contesté et remis en question la légitimité des premières nations indiennes sont précisément les mêmes qui exploitent le processus à leurs propres fins mais, cette fois, ils manipulent les règles pour faire entrer le Québec dans la confédération. Ainsi, le gouvernement fédéral a utilisé l'expression «société distincte» pour convaincre ces personnes de signer ce document frauduleux.

Quel autre groupe peut être considéré plus distinct que les autochtones d'Amérique du Nord, surtout lorsqu'il est question de cette terre que nous appelons Turtle Island? L'histoire des peuples autochtones de Turtle Island remonte, avant le Christ, à l'époque de la grande inondation du monde. Notre peuple en parle encore aujourd'hui dans la région de Ross River. Nous entretenons les coutumes, la culture et le mode de vie qui assurent la survie des peuples autochtones du Canada.

C'est sur eux que reposent les traditions orales qui déterminent nos rapports avec les autres nations et avec le milieu. Il en sera sans doute encore ainsi bien après la ratification de l'accord. Même si nous avons peu d'espoir de convaincre le gouvernement de modifier l'Accord du lac Meech, nous exprimerons notre crainte que l'accession des territoires du Nord au statut de provinces de la confédération canadienne soit menacée par le chef du gouvernement du Canada. Si le premier ministre du Canada a le pouvoir de négocier et d'établir des plans pour tous les territoires sous son autorité, nous doutons

[Text]

coming out of this deal with meaningful input on how this part of the country should be governed.

In conclusion, until aboriginal rights are recognized and entrenched in the Canadian Constitution, the circle of Confederation will remain incomplete. The amending formula must be changed so that Yukon people can determine for themselves how they fit into the fabric of Canadian society. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Chief Dick. Yours is the first presentation we have heard here from the native people, and I am very pleased that you were able to be here with us.

Chief Dick, you speak in your last paragraph about the recognition of aboriginal rights. At this point in the constitutional debate, in your view, is it enough to put in that at the next constitutional conference the question of aboriginal rights will be on the agenda? Is that a sufficient item at this point?

Chief Dick: Any move from the Prime Minister and the premiers of Canada to amend the accord to include First Nations will be a move in the right direction towards completing the circle I mentioned in my paper. If there is a next FMC, we would be more than glad to participate, as we have done since 1982.

Senator Marchand: Thank you very much, chief, for your presentation. First, I should maybe tell you I am an honorary chief of the Okanagans. I do not know if you have met those guys down there.

Chief Dick: Yes, I know the people down there.

Senator Marchand: I have been an honorary chief of our tribe for about four or five years now. Anyway, I was interested in your reference to provincehood for the territories and I wanted to ask some questions. First of all, maybe you could tell us a little bit more about your band, the size of your band and your community and also I am interested in the settlement of land claims, what is happening in your community, and what you see for your community and just the process that is going on. I know and feel this is very much a part of the evolutionary development of government in the territory and I would like to know where you think your band is going and our people are going in the Yukon.

Chief Dick: I will try to answer that question, Senator Marchand. Ross River is about 230 miles northeast of Whitehorse. The members for the Kaska of Ross River have about 400 people in the band. In regard to land claim negotiations we have participated quite meaningfully in the talks and we are trying to keep on top of a lot of things. There are a lot of things being talked about at the table and it is quite complex. There are a lot of issues being discussed and a lot of them are confidential, seeing the state of negotiations, but up until now the ball has been in the federal government's court.

Senator Marchand: Are negotiations ongoing then? Is the process ongoing?

Chief Dick: Yes, it is.

[Traduction]

que nos vues utiles sur la manière d'administrer cette région du pays auront été retenues au terme de cette affaire.

En conclusion, la confédération canadienne restera incomplète tant que les droits des autochtones n'auront pas été reconnus et incorporés dans la constitution canadienne. Il faudra changer la formule de modification pour que les habitants du Yukon puissent définir eux-mêmes la place qu'il occupent dans la société canadienne. Merci.

Le président: Je vous remercie chef Dick. Vous êtes le premier représentant des autochtones à venir témoigner et je suis heureux que vous soyez parmi nous.

Chief Dick, vous terminez en parlant de la reconnaissance des droits des autochtones. À votre avis, suffit-il, à ce stade du débat constitutionnel, de prévoir la question des droits autochtones à l'ordre du jour de la prochaine conférence sur la constitution? Est-ce suffisant à ce stade?

Le chef Dick: Toute mesure prise par le premier ministre du Canada et ceux des provinces pour modifier l'accord nous rapprocherait de la confédération complète dont j'ai parlé dans mon exposé. Si une autre conférence des premiers ministres est organisée, nous serons très heureux d'y participer, comme nous l'avons fait depuis 1982.

Le sénateur Marchand: Nous vous remercions de votre exposé, Chef. D'abord, je devrais peut-être vous dire que je suis un chef honoraire des Okanagans. Connaissez-vous ces gens au sud?

Le chef Dick: Oui, je les connais.

Le sénateur Marchand: Je suis chef honoraire de la tribu depuis environ quatre ou cinq ans. De toute manière, je m'intéresse au statut de province dont vous avez parlé pour les territoires, et je voudrais vous poser quelques questions. Premièrement, pourriez-vous nous renseigner sur votre bande, sur le nombre de membres et sur votre collectivité. Au sujet du règlement des revendications territoriales, pourriez-vous aussi nous dire comment cela se déroule dans votre collectivité, ce que vous prévoyez, et nous expliquer le processus. Je soupçonne qu'il s'agit d'un élément important de l'évolution du gouvernement du territoire et j'aimerais connaître votre avis sur l'avenir de votre bande et de nos gens.

Le chef Dick: Je vais tenter de répondre à ces questions, monsieur le sénateur Marchand. La collectivité de Ross River est située à environ 230 milles au nord-est de Whitehorse. La bande Kaska de Ross River compte environ 400 membres. Pour ce qui est des revendications territoriales, nous avons participé assez activement aux négociations et nous nous efforçons de suivre de près de nombreuses questions. De nombreuses questions sont soulevées à la table des négociations et le tout est très complexe. De nombreuses questions sont à l'étude et bon nombre d'entre elles sont confidentielles, étant donné l'état d'avancement des négociations mais, jusqu'à maintenant, c'était au gouvernement fédéral de jouer.

Le sénateur Marchand: Les négociations se poursuivent? Le processus est en cours?

Le chef Dick: Oui, il l'est.

[Text]

Senator Marchand: They have the team here working with your people and you have a Are you doing your own negotiating or are you working with the Yukon council?

Chief Dick: We are working in conjunction with the Council for Yukon Indians and we form part of the council. Whenever the negotiations come to the communities we take a large part in negotiating specific items such as wildlife and environmental issues that our people are greatly concerned about.

Senator Marchand: I asked my own constituents about the evolution of government in the territory. Of course, the participation of our people in the government of both territories is something that has been happening. I can recall, even in my lifetime, when the whole of the Northwest Territories Council was appointed and there were none of our people on that council—the same in the Yukon—but things are happening.

Are you happy with the way things are evolving in the Yukon with regard to the participation of our people in the government? What do you see regarding the present situation, and what do you see perhaps down the road? Maybe you could give us a hand to help southerners understand a little bit about what kind of future you see for our people, for instance in the development of the government of the territories, the governing of this whole territory.

Chief Dick: Native people in the Yukon maintain a level of probably about one-third of the population in the territory, and as such we have a diverse interest in politics and in using the land. Both are important to communities such as Ross River, and how we relate at the Yukon level with the federal government is important. As such, we have recently been quite surprised at the input and the recommendation and the way the government have listened to the recommendations that have come from rural communities, especially from the native people.

I am quite optimistic about contributing to the Yukon economy. We have our own means of forming a culture, a society, that is distinct in the Yukon and in Canada. I do not see that ever being replaced in my lifetime or in the generation of my kids. We have managed to survive a lot of difficulties over the past 400 years. You might call our generation survivors of progress, although I see that we will participate to a greater extent in the future in how we form ourselves and how we approach European societies.

Senator Marchand: In some of the public statements I have made, I have also expressed great disappointment about the Meech Lake accord, especially as pertains to our people. Maybe I am a little older than you are. I have fought many political battles for many years on behalf of our people, and some we have won and some we have lost. I feel very disappointed about this Meech Lake process and how we been left out. At this stage, when we are being told that the Meech Lake accord is a seamless garment and that it cannot be changed and all these kinds of comments, it is rather discouraging; but I am going to fight on, and I am sure, with your last statement, that you will fight on, because your people have been here and

[Traduction]

Le sénateur Marchand: Une équipe du gouvernement fédéral négocie avec vous et vous avez Vous occupez-vous vous-mêmes des négociations ou travaillez-vous de concert avec le Conseil du Yukon?

Le chef Dick: Nous négocions de concert avec le Conseil des Indiens du Yukon et nous sommes membres du conseil. Lorsque les négociations ont lieu dans les collectivités, nous participons activement à la négociation des questions précises, par exemple, celles qui se rapportent à la faune et au milieu et qui intéressent vivement nos membres.

Le sénateur Marchand: J'ai demandé à mes propres électeurs de me donner leur avis sur l'évolution du gouvernement des territoires. Évidemment, nos membres participent déjà au gouvernement des deux territoires. Je me souviens d'une époque où aucun de nos membres ne siégeait au Conseil des Territoires du Nord-Ouest, et il en était de même au Yukon, mais la situation évolue.

Êtes-vous satisfait de l'évolution de la situation au Yukon, notamment en ce qui concerne la participation de nos membres au gouvernement? Quelles sont vos vues sur la situation actuelle et que prévoyez-vous dans un avenir prochain? Pourriez-vous peut-être nous aider à expliquer aux gens du Sud l'avenir que vous prévoyez pour nos membres, par exemple, en ce qui concerne l'évolution du gouvernement des territoires ou le gouvernement de ce territoire?

Le chef Dick: Les autochtones représentent probablement environ le tiers de la population du territoire du Yukon et ils forment un groupe ayant des vues très divergentes sur la politique et l'utilisation de la terre. Ces deux aspects sont importants pour les collectivités comme celle de Ross River, comme le sont les rapports entre le Yukon et le gouvernement fédéral. Nous avons récemment été très étonnés de l'accueil réservé par le gouvernement aux vues et recommandations exposées sur les collectivités rurales et surtout par les autochtones.

J'ai très bon espoir de pouvoir contribuer à l'économie du Yukon. Nous disposons des moyens nécessaires pour créer une culture, une société distincte au Yukon et au Canada. Je ne crois pas que cela vienne à disparaître durant ma vie ou celle de mes enfants. Nous avons réussi à surmonter de nombreuses difficultés au cours des 400 dernières années. Notre génération peut être qualifiée de « survivants du progrès », mais je prévois que nous jouerons un plus grand rôle, à l'avenir, sur le plan de notre existence collective et de nos rapports avec les sociétés européennes.

Le sénateur Marchand: J'ai déclaré publiquement, à quelques occasions, que j'étais profondément déçu de l'Accord du lac Meech, notamment en ce qui concerne notre peuple. Je suis peut-être un peu plus vieux que vous. Durant de nombreuses années, j'ai livré de nombreuses batailles politiques pour notre peuple, certaines que nous avons gagnées et d'autres que nous avons perdues. Je suis très déçu de l'Accord du lac Meech et du fait que nous avons été exclus. Il est plutôt décourageant, à l'heure actuelle, d'entendre dire que l'Accord du lac Meech est comparable à un vêtement sans couture, qu'il ne peut être modifié, ainsi de suite. Mais je n'abandonnerai pas la partie et je suis sûr, d'après vos derniers propos, que vous n'abandonne-

[Text]

my people have been in other parts of this land for thousands of years and have no intention of giving up on the land on which we have been raised. Good luck. Keep fighting. I think there is a better future ahead for our people.

Senator Lucier: Chief, I know that the main objective in the last two years of aboriginal groups—not just in the Yukon, but all over Canada—has been some form of self-determination, a lot more input into the running of your own affairs. You can call it self-government or call it anything you want, but there has to be something in place a lot better than there is right now in the way you deal with your own affairs, things that concern you directly.

While the Meech Lake accord goes to some length to point out nothing positive that you have, but only that nothing will be taken away from you, that nothing, I think the phrase is, “abrogates or derogates from” your rights, I just do not believe that is true. I think your rights will be taken away by the Meech Lake accord, if indirectly, by the very fact that the unanimity rule will govern the setting of the agendas and you are not on the agendas for the First Ministers conferences. It is fine to say they are not going to take away your rights, but if you cannot get on the agenda, you have already lost those rights. If you cannot get there to speak about it, to be represented, I think you have lost those rights.

I have not heard a lot said about that by the Indian leaders in the country, and I am wondering why. Why have I not heard more about that? I really think you are getting it in this accord, and I wonder why I have not heard more complaining about it.

Chief Dick: I am quite surprised myself. As I began the presentation, I started off with the importance of rights. I think over the next century our people will continue to fight for their rights. We are not going to roll over and give up. That is not the way we were brought up. Our culture has pride, even though we are down and out. We are proud to be who we are. I do not think we give up so easily.

Senator Lucier: Good. I hope you keep fighting.

Senator Macquarrie: I have found this a very valuable and moving presentation. I cannot bring myself to believe, chief, the question of aboriginal rights will not recur and recur and recur, because some situations and some injustices cry out with an eloquence and a formidability of their own. While things were not said in the Meech Lake documents, I would hope you have not abandoned hope that this matter will be talked about, hammered at. I have always hoped through the years of these various conferences they would move steadily forward until we could all feel a sense of justice. I thought from your last answer to Senator Marchand you have not abandoned hope either, and I hope you do not.

Chief Dick: You are quite correct there. Although in my last paragraph I mention our disappointment with the process, it

[Traduction]

rez pas non plus, parce que votre peuple et le mien vivent ici et dans d'autres régions du pays depuis des milliers d'années et n'ont pas l'intention d'abandonner ces terres où ils ont vieilli. Bonne chance. N'abandonnez pas. Je crois que l'avenir réserve de meilleurs jours pour notre peuple.

Le sénateur Lucier: Chef, je sais que le principal objectif visé par les groupes autochtones ces deux dernières années, non seulement au Yukon mais partout au Canada, est d'accéder à une forme d'autonomie politique, de jouer un rôle beaucoup plus grand dans l'administration de vos affaires. Que l'on parle d'autonomie politique ou que l'on utilise une autre expression, il doit exister un moyen bien meilleur que celui qui est en place maintenant pour diriger vos propres affaires, pour régler les questions qui vous intéressent directement.

Bien que, dans l'Accord du lac Meech, on ait généralement évité de préciser ce qu'on vous reconnaît, mais qu'on se soit contenté d'affirmer que vous ne perdrez rien, les termes exacts étant, si je ne m'abuse, «ne porte pas atteinte» à vos droits, je ne crois pas que cela soit vrai. À mon avis, l'Accord du lac Meech vous fera perdre vos droits, ne serait-ce qu'indirectement, parce que la règle de l'unanimité régira l'établissement de l'ordre du jour et que la question de vos droits n'est pas à l'ordre du jour des conférences des premiers ministres. Il est bien de préciser que vous ne perdrez pas vos droits mais, si la question de vos droits n'est pas portée à l'ordre du jour, vous les aurez déjà perdus. Si vous n'avez pas l'occasion de participer pour revendiquer vos droits, d'être représentés, je crois que vous perdrez ces droits.

Je n'ai guère entendu les chefs indiens se prononcer sur cette question et je me demande pourquoi. Pourquoi n'ai-je pas entendu plus de protestations à ce sujet? À mon avis, cet accord vous est nuisible et je me demande pourquoi vous ne vous en plaignez pas davantage.

Le chef Dick: Je suis également très étonné. J'ai commencé mon exposé en faisant état de l'importance des droits. Je crois qu'au cours du siècle à venir, notre peuple continuera de revendiquer ses droits. Nous n'abandonnerons pas. Nous n'avons pas été élevés ainsi. Nous sommes fiers même si nous sommes sans moyens. Nous sommes fiers de notre culture. Je ne crois pas que nous abandonnions si facilement.

Le sénateur Lucier: Bon, j'espère que vous continuerez de lutter.

Le sénateur Macquarrie: J'ai trouvé votre exposé très utile et très émouvant. Je suis convaincu, chef, que la question des droits autochtones reviendra constamment parce que certaines situations et certaines injustices ont visiblement grand besoin d'être redressées. En dépit des omissions de l'Accord du lac Meech, j'espère que vous restez convaincu que cette question sera sans cesse débattue. J'ai toujours espéré, au fil des années et des conférences, que des progrès seraient constamment réalisés, jusqu'à ce que nous en arrivions à un règlement que tous jugent équitable. Je conclus de votre dernière réponse au sénateur Marchand que vous n'avez pas perdu espoir et j'espère que vous le garderez.

Le chef Dick: Ce que vous dites est très juste. Même si j'ai terminé mon exposé en affirmant que nous sommes déçus du processus, cela ne veut pas dire que notre peuple abandonne la

[Text]

does not say our people are rolling over and giving up. I am questioning the validity of the document that is being ratified.

Senator Fairbairn: Thank you for coming, Chief Dick. If there is one value in making a trip like this to the Yukon, it is to remind ourselves, and in turn help us remind others, that nowhere in Canada, in no province of Canada, do native people play a more important or significant role in the duly elected governments than they do in the territories. This is something I do not think people in southern Canada think about or understand: the tremendous importance in elected terms of the native people in the territorial governments. It is something we should be reminded of.

The conference in March, the last constitutional try at aboriginal self-government, I think brought the native people closer together than they have ever been on that particular issue, which makes it almost more inexplicable that when the Meech Lake accord came out, that process was not carried on in constitutional terms on the agenda. I have asked a number of questions about this in Ottawa, and I would ask how you see the self-government issue continuing in terms of the government and the native people without this commitment to be on the agenda. Can you see it in any successful or determined way being carried on outside the constitutional framework?

Chief Dick: You are right there, there is determination. I believe it is there, regardless of the Meech Lake accord, whether our rights are taken away. It will not be taken away, according to us. It will be there, because we are a democratic society. If the Canadian people do take our rights away, I think they will have a lot of answering to do, not only to North America but as well to international law.

Senator Fairbairn: So you are confident and determined that discussions can carry on productively and will carry on regardless of Meech Lake, that if you cannot do anything about Meech Lake, your people will still be strongly interested in continuing discussions on self-government in other ways with the federal government.

Chief Dick: That is correct. I think the aboriginal people have realized the strength they have, and I think Meech Lake and the governments have caused this to be brought about. We are more aware of who we are, how we fit into Canada, into North America, and how we look at ourselves and other aboriginal peoples throughout the world. We have used this system quite adequately for thousands of years. It is quite common how we relate with the progressive economy, the structure that governs the progress of self-destruction for this world. Indian people, aboriginal people, work well within the environment. We understand the damages that could be caused. We are part of this universe. We understand that.

Senator Fairbairn: You have a more positive and a longer view than many of us. Thank you, and I hope you will continue to push and progress. Thank you.

[Traduction]

partie. Je remets en question la légitimité du document devant être ratifié.

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie d'être venu, chef Dick. Si une telle visite au Yukon peut servir à quelque chose, c'est de nous rappeler et de nous aider à rappeler aux autres que, dans aucune autre province, c'est-à-dire nulle part ailleurs que dans les territoires, les autochtones n'occupent-ils une place aussi importante dans le gouvernement élu. Je crois que les Canadiens qui vivent plus au sud ne s'arrêtent pas à penser ou ne savent pas que les autochtones jouent un très grand rôle dans les gouvernements élus des territoires. Il est bon qu'on nous le rappelle.

Lors de la conférence tenue en mars, la dernière tentative de faire incorporer l'autonomie politique des autochtones dans la constitution, les autochtones sont devenus plus unifiés que jamais, je crois; pour cette raison, il est presque inconcevable qu'après la publication de l'Accord du lac Meech, le processus n'ait pas été poursuivi en portant la question à l'ordre du jour des conférences constitutionnelles. Je me suis informé à ce sujet à Ottawa et j'aimerais savoir comment, à votre avis, la question de l'autonomie politique continuera de faire partie des préoccupations de l'État et des autochtones sans qu'elle soit vraiment à l'ordre du jour. Croyez-vous possible de continuer à en parler de façon fructueuse et avec détermination si cela ne se fait pas dans le cadre du débat constitutionnel?

Le chef Dick: Vous avez raison, la volonté y est. Indépendamment de l'accord du lac Meech, nous sommes déterminés à faire respecter nos droits. À notre avis, nous ne les perdrons pas. Nous les conserverons parce que nous vivons en démocratie. Si le peuple canadien décidait de ne pas respecter nos droits, j'estime qu'il aurait beaucoup de comptes à rendre, non seulement en Amérique du Nord, mais aussi à la communauté internationale.

Le sénateur Fairbairn: Vous êtes donc confiant et très désireux que les échanges se poursuivent pour faire valoir votre cause et qu'ils se poursuivent à l'extérieur du débat constitutionnel et que, si l'accord du lac Meech n'est pas la solution rêvée, votre peuple sera encore très intéressé à aborder différemment la question de son autonomie politique avec le gouvernement fédéral.

Le chef Dick: C'est exact. À mon avis, les autochtones ont pris conscience de la force dont ils disposent et l'accord du lac Meech et les divers gouvernements signataires ont favorisé cette prise de conscience. Nous sommes plus conscients de notre identité, de la place qui nous revient au Canada et en Amérique du Nord et de la perception que nous avons de nous-mêmes et d'autres peuples autochtones vivant dans d'autres régions du monde. Notre façon de voir est la même depuis des millénaires. Vous connaissez bien notre façon de nous relier au progrès économique, à la structure, à la base de l'élan autodestructeur de ce monde. Les Indiens, les autochtones, savent s'adapter au monde qui les entoure. Nous sommes conscients du tort irréparable qui pourrait être causé. Nous faisons partie de l'univers. Nous en sommes conscients.

Le sénateur Fairbairn: Vous êtes plus positifs et vous voyez plus loin que bon nombre d'entre nous. Merci et j'espère que vous continuerez d'évoluer et de progresser. Merci.

[Text]

The Chairman: Thank you, Senator Fairbairn, and thank you very much, Chief Hammond Dick. We appreciate greatly that you have come and given us the views of the native people, and also that you come from a long distance to do it. It was very good of you. Thank you.

Chief Dick: Thank you.

The Chairman: The next witness on our list is Mr. Laurent Cyr, president of the Yukon Council on Aging. Mr. Cyr, you have a brief, although it is not necessary to have a brief. We have distributed it to the members of the committee. If you are ready to proceed, please do so, and then we will proceed to questions after.

Mr. Laurent Cyr (President, Yukon Council on Aging): Thank you, Mr. Chairman, and greetings to all the senators. Whether it be your first visit or your second visit or whatever, welcome to the Yukon.

I am not going to elaborate too long, but I was in Ottawa just last month and had a visit with Senator Lucier, so I am not a stranger in the Ottawa end of it either, although I am not a typist.

First I must introduce myself and say who I am representing. I am a born Yukoner and a senior citizen incidentally, and the president of the Yukon Council on Aging. I have lived here all of my life. During my lifetime I have seen many changes in the north. Some are understandable but others are without knowledgeable people from this area participating in the changes.

There are some words in our dictionary that must have some interpretations other than those I was taught in school. It is possible that these changes were also made without consultation.

—“Accord: to bring into agreement”. Was this meant to be with all concerned, or just a chosen few? If it was to be Canada-wide, why was the entire country not involved in this recent accord?

—“Confederation: a body of independent states permanently united for joint action”. Who decided who the independent states were?

—“Dominion: a sovereign or supreme authority”. Most of the area called Canada was not even consulted in this recent decision.

We know in these parts that Yukon has been a part of the country since various dates in the 19th century at least. There were many people here prior to those dates, too. It has been a separate territory since June 13, 1898. Up to that time it was known as part of the Northwest Territories. They too were not consulted in this accord. We know where the Yukon and the Northwest Territories are located, but where in hell is Meech Lake, where that such decisions were recently made that did not have representation from the entire country? I will add on right here that maybe we should have another accord up here and maybe call it Lake Aishihik. I am sure in Meech Lake they do not know where Lake Aishihik is.

[Traduction]

Le président: Merci, madame la sénatrice Fairbairn et merci beaucoup, chef Hammond Dick. Nous sommes très reconnaissants que vous soyez venu de très loin pour nous faire part des façons de voir des autochtones. Nous l'apprecions beaucoup. Merci.

Le chef Dick: Merci.

Le président: Le témoin suivant est M. Laurent Cyr, président du conseil du Yukon sur le vieillissement (Yukon Council on Aging). M. Cyr a un mémoire à nous présenter, même si les témoins ne sont pas tenus de le faire. Nous l'avons distribué aux membres du comité. Veuillez commencer quand vous voudrez; nous passerons ensuite à la période de questions.

M. Laurent Cyr, président, Yukon Council on Aging: Merci, monsieur le président, et bienvenue à tous les sénateurs. Qu'il s'agisse ou pas de votre première visite, soyez les bienvenus au Yukon.

Je serai bref, mais permettez-moi de vous dire que je me suis rendu à Ottawa le mois dernier et que j'ai rencontré le sénateur Lucier; je suis donc familier avec l'aspect du problème vu d'Ottawa, même si je ne suis pas une dactylo.

Laissez-moi d'abord me présenter et vous dire qui je représente. Je suis né au Yukon et je suis président du Yukon Council on Aging; en passant, je fais partie de l'âge d'or. J'ai vécu toute ma vie au Yukon. Au cours de ma vie, de nombreux changements sont survenus dans le Nord. Certains de ces changements étaient justifiés, mais d'autres sont survenus sans la participation de gens qui connaissent bien cette région du pays.

Il y a des mots dans le dictionnaire qui ont certainement des sens différents de ceux qui m'ont été enseignés. Il se pourrait aussi que ces changements n'aient donné lieu à aucune consultation.

—«Accord: agir dans le même sens». Cet accord était-il destiné à tous les intéressés ou seulement à quelques privilégiés? Si tout le pays devait y participer, pourquoi n'a-t-on pas consulté toutes les régions?

—«Confédération: un groupe d'États indépendants unis en permanence pour la défense d'intérêts communs». Qui a décidé quels devaient être les États indépendants?

—«Dominion: une autorité souveraine ou suprême». L'accord conclu récemment s'est fait sans consulter la majeure partie du pays qu'on appelle le Canada.

Chez nous, nous ne nous entendons pas sur la date d'entrée du Yukon dans le Canada, mais cela remonte au moins au 19^e siècle, sans compter qu'il comptait déjà beaucoup d'habitants à l'époque. Le Yukon est un territoire distinct depuis le 13 juin 1898. Jusqu'à cette date, il faisait partie des Territoires du Nord-Ouest. Ces derniers n'ont pas été consultés eux non plus. Nous savons où se trouvent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, mais, que diable, où est le lac Meech où l'on a récemment pris des décisions sans que tout le pays soit représenté? J'ajouterais qu'on devrait peut-être conclure un autre accord chez nous et l'appeler l'accord du lac Aishihik. Je suis sûr que, dans la région du lac Meech, on ignore où est le lac Aishihik.

[Text]

Yukon became a separate part of the country before some of the prairie provinces that voted against any involvement from the north. How can such a situation be allowed or even considered in a dominion, if that is what we have here? It does leave one with serious doubt about what we do have. In a lodge or club an applicant must be voted on before acceptance, white balls elect and black balls reject. Was the entire north blackballed?

Being a senior citizen of these parts, it gives us some grave concern as to what is going to happen next to this part of the country that we have resided in for so long that we call it home. We do not disagree that changes must be made at times, but without consultation of the experienced, why should such a situation be considered in our lovely country? Are we not needed here with the rest?

Yukon has been a part of the Confederation since very early days, with some of it even in 1867, over 100 years ago, and now it is not even considered in 1987. Yukon does not have a lieutenant-governor, as do the provinces, but we do have a commissioner, which is the equivalent. They have not always been called by that title, but have been known as controller, comptroller, royal commissioner. Nevertheless, they have been representative, taking instructions from Ottawa. And as one of these gentlemen once said, it was like driving a team of horses with 3,000 miles of rein.

Over the years we have been considered a part of Canada. It is only in recent years that some of these changes have come about. We do not disagree with change, but when we are not considered we do disagree. As there are a number of parties involved in this idea we cannot blame any one of them, but each and every one so involved. Is the 60th parallel to be the dividing line between a portion of the country and the largest part, the smaller being the ruling body with no say from the northern portion?

We must admit the larger portion does reside in the southern part, but it should be able to request some information from the larger section on affairs concerning that part of the country. That shoots down the meaning of "accord" as not being properly presented by this method. To have a true Confederation, as Yukon has always been a part of this Confederation, why must they not be considered at a time such as this when they could not ever have any say in what we can or cannot do in the future? Were we not a part of the independent state permanently united for joint action before? And why not now? Who makes these decisions? If we are to be blackballed, who makes that decision also? Surely it is not any one person or party.

It is not very many years since we have been able to enjoy the privilege of having party politics in the Yukon, though they have not had that consideration in the Northwest Territories yet. Whether it is of their own choosing I am not entirely

[Traduction]

Le Yukon est devenu une partie distincte du pays avant certaines des provinces des Prairies qui étaient opposées à toute participation du Nord. Comment une telle situation peut-elle être acceptée ou même envisagée dans un dominion, si c'est vraiment ce qui existe au Canada? C'est une raison de douter de la nature de notre régime politique. Dans tout club ou confrérie, il y a un vote qui détermine l'acceptation ou le rejet de toute demande d'adhésion; les boules blanches sont des votes pour et les boules noires, des votes contre. La totalité du Nord a-t-elle été blackboulée?

En tant que citoyen de l'âge d'or, je me demande sérieusement ce que va devenir cette région du pays où je demeure depuis si longtemps que je l'appelle ma patrie. Des changements s'imposent de temps à autre, j'en conviens. Mais sans consulter les gens les mieux qualifiés? Pourquoi devrions-nous tolérer ce genre de situation dans notre beau pays? Sommes-nous moins indispensables que les autres?

Le Yukon fait partie de la confédération depuis très longtemps; certaines des régions du Yukon en faisaient partie en 1867, il y a plus de 100 ans. Maintenant, en 1987, on n'en tient même pas compte. Le Yukon n'a pas son lieutenant-gouverneur, mais il a son commissaire; c'est à peu près la même chose. Il n'a pas toujours porté ce titre; on l'a déjà appelé le contrôleur ou le commissaire de Sa Majesté. Il demeure qu'il représentait la population du Yukon et qu'il recevait ses directives d'Ottawa. Comme l'a déjà dit un des titulaires de ce poste, il avait pour tâche de contrôler un cheval piaffant, mais le pouvoir véritable venait d'Ottawa.

Avec le temps, le Yukon est devenu une partie du Canada. Ce n'est que dernièrement que cela est devenu une réalité. Nous ne sommes pas opposés au changement, mais, lorsque nous ne sommes pas consultés, nous avons beaucoup à redire. Étant donné qu'un certain nombre de partis politiques sont responsables de l'éclosion de cette idée, il est impossible de n'en blâmer qu'un; il faut les blâmer tous et chacun. Le 60^e parallèle ne doit-il être que la ligne de démarcation entre une partie du pays qui est la plus vaste et la plus petite partie qui décide de tout sans que le Nord ait son mot à dire?

Il faut dire que la majeure partie de la population du Yukon habite dans sa partie sud; cependant, elle devrait pouvoir être informée, par le gouvernement central, des questions qui la préoccupent. Et voilà qui en est fait du sens du terme «accord»; il n'est pas applicable à ce type de situation. Pour nous conformer à la volonté des pairs de la Confédération dont le Yukon a toujours fait partie, pourquoi n'a-t-il pas été consulté à un moment historique comme celui-ci alors qu'il n'a jamais pu se prononcer sur son avenir auparavant? Ne faisait-il pas déjà partie du groupe d'États indépendants unis en permanence pour la défense d'intérêts communs? N'en fait-il pas partie? Qui prend ces décisions? Si le Yukon a été blackboulé, qui a pris la décision? Ce n'est certainement pas un seul individu ou un seul parti.

Ce n'est que depuis peu que le Yukon jouit du privilège d'avoir plusieurs partis politiques, même si cela n'a pas encore été envisagé dans les Territoires du Nord-Ouest. J'ignore si c'est une situation qu'ils ont voulue, mais ce n'est pas cela une véritable confédération. Et voilà pour la seconde définition.

[Text]

aware, but Confederation is not what we have here, so that shoots down two headings so far.

To have a true dominion We have always thought we belonged to that body; but apparently not, from what we understand. "A sovereign or supreme authority" is the translation of this word. But when it takes only a few to change that, it makes one wonder where the meaning has got to.

We have had a separate Member of Parliament for as many years as the Yukon has been a separate territory. At present we have at least two former residents in the Senate Chamber. Now, as we understand, we cannot have a member from these parts, nor have any say in who can represent us in the Senate. We do not have any judges in the Supreme Court of Canada either.

Again, according to this accord, we cannot recommend anyone. It probably would not be possible to select too many, but we would appreciate being able at least to have some say in the selection of the odd one. By that remark, I do not expect this committee to interpret my wording as the judges being odd ones . . . but the occasional one at least. After all, we do have some very well educated people here, who could act in these positions as well as others. I will not elaborate how many from the Northwest Territories are in these positions, as you will be going there from here and no doubt you will know before leaving there exactly how many there are.

As a senior citizen with the privilege of speaking to you today, it is indeed a pleasure, but it leaves me in doubt about what thinking, if any, went into this entire affair. Granted, it is nice to see Quebec in the Constitution, but why was it not in before? I understand it was its own choice. Again, there was not much forethought, as now. Let us not have another bailiwick this time with the northern territories.

It would not take much changing in the present document to prevent any further differences, at least for the time being. As there is not an entire agreement with the provinces to accept this proposal, why not think it over now, rather than go through another debate with no result? If the provincial premiers cannot agree now, how could they ever agree later? If any presentation were made for either territory to become a province with an unanimous vote, that would be an utter impossibility. To select a judge from the north would not pass 100% either. To appoint a senator would be just another joke. Why not consider a few small changes now, rather than later? In my opinion, no province would argue about it, unless it was way out of line. Even Quebec, I am sure, would not object to allowing the occasional appointment to these higher positions at some time.

I have not mentioned in my brief whether I speak of nationalities, native or white. Of course I speak of all residents who consider the north their home. I would say the same things if the residents of the south were treated the same way.

[Traduction]

Pour que notre dominion en soit un vrai Nous avons toujours cru que nous en faisons partie; mais ce la ne semble pas être le cas, du moins c'est notre impression. «Une autorité souveraine ou suprême», voilà la signification du terme. Cependant, lorsqu'il suffit que quelques personnes s'y mettent pour que le sens change, on peut se demander où se trouve la vraie signification.

Le Yukon est représenté par son propre député depuis qu'il est un territoire distinct. Actuellement, au moins deux anciens résidents sont au Sénat. Désormais, d'après ce que nous avons appris, le Yukon ne pourra plus être représenté par un député originaire de la région et il ne sera pas consulté pour déterminer qui le représentera au Sénat. De plus, aucun juge de la Cour suprême du Canada n'est originaire du Yukon.

À la suite de l'accord, le Yukon ne sera pas invité à recommander quelqu'un à ce poste. Il serait probablement impossible qu'un grand nombre de juges vienne du Yukon, mais nous aimerions au moins pouvoir avoir notre mot à dire dans le choix d'un juge à l'occasion. Après tout, la région compte des gens très instruits qui pourraient occuper ces postes aussi bien que d'autres personnes. Je ne ferai pas allusion au nombre de résidents des Territoires du Nord-Ouest qui occupent de tels postes puisque vous vous y rendrez bientôt et que vous aurez sûrement l'occasion de l'apprendre avant d'en repartir.

A titre de personne âgée, je suis vraiment heureux d'avoir le privilège de vous parler aujourd'hui, mais je m'interroge sur le degré de réflexion, le cas échéant, qu'on a consacré à toute cette affaire. Il est vrai qu'il faut se réjouir que le Québec soit dans la Constitution, mais pourquoi ne l'était-il pas auparavant? Je crois comprendre que c'était ce qu'il souhaitait. Dans ce cas comme dans le nôtre, on n'a pas beaucoup réfléchi avant d'agir. Ne cafouillons pas encore une fois dans le cas des contrées du Nord.

Pour éviter d'autres erreurs, du moins pour le moment, il faudrait apporter quelques changements pas trop importants au texte actuel. Étant donné que les provinces ne sont pas toutes d'accord avec la proposition, pourquoi ne pas y repenser tout de suite au lieu d'amorcer un autre débat inutile? Si les premiers ministres des provinces ne peuvent pas s'entendre maintenant, comment le pourront-ils plus tard? Il serait absolument impossible qu'un vote unanime fasse une province d'un territoire ou de l'autre. L'autorisation de nommer un juge originaire du Nord ne ferait pas l'unanimité elle non plus. La nomination d'un sénateur serait également prise à la blague. Pourquoi ne pas envisager quelques changements mineurs dès maintenant plutôt que plus tard? À mon avis, toutes les provinces seraient d'accord, à moins que ce soit absolument absurde. Je suis sûr que même le Québec ne s'opposerait pas à ce que des gens du Nord soient nommés à l'occasion à ces postes de prestige.

Dans mon mémoire, je n'ai pas précisé si je m'attarde à la couleur de la peau, qu'elle soit rousse ou blanche. Il va sans dire que je parle au nom de tous les gens qui considèrent que le

[Text]

I cannot fathom any of the provinces agreeing to take over any part of the north, when they have enough problems of their own at the present. Could anyone imagine the Northwest Territories being divided among Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, and part of Quebec? This might sound rather out of the question. But look at what has been thrown at us, and in a few years it might not be so far-fetched, ridiculous as it may seem. If some of the restrictions now imposed by the federal government were lifted and oil drilling, mining, and other resource development were carried out by the north and the benefits remained in the north, it is quite possible the entire area could become a separate entity of its own. This may seem absurd at present, but when one looks back at history in Canada and the size of the present provinces when they were formed and what was involved at the time . . .

In this accord as it now stands there was mention of changing even the Constitution of 1982, but no mention of unanimous agreement on the change. But this present resolution does not mention the possibility of changing this, as it now stands, without whole approval. "Ridiculous" is all I can say about it. Maybe we are only a small part of this vast country, way off in one corner. But we are concerned about not only our section, but the entire land as it is. Let us not split it up to benefit only a portion.

Thank you very much for allowing me to say something regarding seniors' opinions to this panel. I hope something can be done to rectify the situation before it is too late.

Just before I complete this thing, I have a little thing added. It may not have to do with this subject, but it is similar. It has to do with the refugee problem. Maybe you have listened to enough talkers, and maybe a little humour could be added to this. I am afraid if something is not done with the Meech Lake accord, somebody will write a poem about it too.

I come for a visit, am treated regal,
 So I stay, who cares illegal?
 I come to Canada poor and broke,
 Get on bus, see Manpower bloke.
 Kind man treat me really swell there,
 Send me down to see the Welfare.
 Welfare say come down no more;
 We send cash out to your door.
 Brian Mulroney make you wealthy;
 Medical plan will make you healthy.
 Six months on dole will get plenty money
 Thanks to working man, the dummy.
 Write to friend in Pakistan,
 Tell him come as fast as he can.
 They all come in rags and turbans
 And buy big house in suburbans.
 They come with me, we live together;
 Only one thing bad, the weather.

[Traduction]

Nord est leur patrie. Je tiendrais le même discours si les gens du Sud étaient traités comme nous le sommes.

Il m'est impossible de croire que les provinces pourraient s'entendre entre elles pour se diviser le Nord; en effet, elles ont déjà assez de problèmes. Pourrait-on imaginer que les Territoires du Nord-Ouest soient divisés entre l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec? Cela ne semble peut-être pas pertinent. Toutefois, si l'on jette un coup d'œil sur tout ce qui nous a été proposé jusqu'à maintenant, cela pourrait ne pas sembler aussi absurde dans quelques années, aussi ridicule que cela puisse paraître. Si le gouvernement fédéral levait certaines des restrictions qu'il impose actuellement et que le forage pétrolier, l'exploitation minière et la mise en valeur d'autres ressources naturelles étaient confiés à des résidents du Nord et si les retombées y demeuraient, il est fort possible que cette région pourrait devenir une entité distincte et autonome. Cela peut paraître absurde actuellement, mais lorsqu'on remonte dans l'histoire du Canada et qu'on se penche sur l'importance qu'avaient les provinces au moment de leur création et sur ce qui s'est passé à l'époque . . .

Dans la forme actuelle de l'accord, il est même question de modifier la Constitution de 1982, mais on ne dit pas que ce changement fait l'unanimité. Toutefois, dans le cas du Nord, le texte de l'accord ne parle pas de la possibilité de changer la situation actuelle même, s'il n'y a pas unanimité. Tout ce que je puis en dire, c'est que c'est ridicule. Nous ne sommes peut-être qu'une toute petite de ce grand pays, perdue et éloignée. Malgré tout, nous ne nous soucions pas seulement de notre région, mais du pays tout entier. Ne le divisons pas au profit d'une seule région.

Je remercie le comité de m'avoir donné l'occasion de lui faire part de ce que pensent les citoyens âgés. J'espère que des solutions pourront être trouvées avant qu'il ne soit trop tard.

En terminant, j'aimerais ajouter une chose. Ce n'est peut-être pas dans la même veine que ce qui précède, mais cela s'en approche. Il s'agit du problème des réfugiés. Un peu d'humour vous ferait peut-être du bien après avoir vu défiler devant vous plusieurs témoins. À mon avis, si rien n'est fait pour modifier l'accord du lac Meech, il fera lui aussi l'objet d'un poème.

Je viens faire un tour, suis traité comme un roi,
 Je décide de rester, même si c'est illégal.
 Je suis arrivé pauvre et sans le sou,
 Je prends le bus, vais voir le gars du CEC.
 Il est gentil et me traite très bien,
 M'aide à toucher du bien-être social.
 Puis, plus nécessaire de me déplacer;
 Mon chèque me sera posté.
 Brian Mulroney vous rendra riche;
 L'assurance-maladie vous rendra bien portant.
 Six mois de chômage, beaucoup d'argent,
 Grâce au contribuable, l'idiot.
 J'écris à un ami au Pakistan,
 Lui dis de venir le plus tôt possible.
 Beaucoup viennent en guenilles et avec turbans
 Et achètent grande maison en banlieue.
 Ils viennent chez moi, nous vivons ensemble;
 Le seul hic, le temps.

[Text]

Fourteen families living in,
 Neighbours' patience wearing thin.
 Finally whites must move away,
 I buy their homes too, I stay.
 Five more Pakis' house I rent,
 More in garden, live in tent.
 Send for family, they all trash,
 They all draw more welfare cash.
 Everything is going good,
 Soon we own the neighbourhood.
 We have hobby called breeding,
 Baby bonus keeps us feeding.
 Two years later big bankroll,
 Still go Manpower, still draw dole.
 Kids need dentist, wife need pills,
 We get free, we got no bills.
 White man good, he pay all year,
 Keep the welfare running here.
 Bless all white man, big and small,
 For paying tax to keep us all.
 We thank Canada, damn good place,
 Too damn good for white man race.
 If he no like coloured man,
 Plenty room in Pakistan.

The Chairman: Thank you, Mr. Cyr. I must say we have had many presentations today, but yours is the first with poetry.

The first questioner I have on my list is Senator Macquarrie, but before I call on him, could you tell us, Mr. Cyr, a little bit about your organization? Is it throughout the Yukon—

Mr. Cyr: Yes.

The Chairman: —or is it only here in Whitehorse? Approximately how many members does it have?

Mr. Cyr: We have about 150 members in the organization, it is throughout the Yukon. We publish a quarterly newsletter and we mail it out to all senior citizens. It consists of anything of interest to seniors, whether it be medical or news items, different things to do with seniors. We mail out about 900 copies of each issue.

Just recently we had a meeting in Whitehorse and we try to invite people in from out of town. However, they cannot very well get away. We have different speakers at our meetings, mainly with government. When we first started having these meetings, we held them on Saturday and the government people did not want to show up. So we changed our meetings to Friday, and now we cannot get the out-of-towners to show up either, because they are working.

We are connected with the National Council on Aging, of course. There is another organization in Ottawa I belong to, and I have attended some of their meetings as one voice. We make proposals to the territorial legislature for benefits for seniors, whether it be medicare . . . I have done quite a bit of travelling and a lot of inquiries, and there is no doubt about it, this is a good part of the country for seniors to reside.

[Traduction]

Quatorze familles réunies,
 Les voisins se plaignent.
 Finalement, les blancs déménagent,
 J'achète leur maison, je m'installe.
 Cinq autres Pakistanais sous-louent,
 Certains dans le jardin dans des tentes.
 Font venir leur famille, déchets de la société,
 Du bien-être social touchent des indemnités.
 Tout va pour le mieux,
 Puis tout le quartier nous appartient.
 Notre passe-temps, faire des enfants,
 Les allocations familiales nous gardent contents.
 Deux ans plus tard, gros compte en banque,
 Toujours le CEC, encore du chômage.
 Les enfants chez le dentiste, la femme chez le médecin,
 Tout est gratuit, aucun compte.
 L'homme blanc est bon, il paie tout le temps,
 Le bien-être ne cesse d'affluer.
 Merci aux hommes blancs, grands et petits,
 Ils paient nos taxes pour nous rendre heureux.
 Merci Canada, quel beau pays,
 Beaucoup trop beau pour les blancs.
 S'ils n'aiment pas la couleur de notre peau,
 Au Pakistan ils n'auront pas le bec à l'eau.

Le président: Merci, M. Cyr. Je dois dire que votre mémoire est le premier de la journée avec une touche de poésie.

Le premier à vous poser des questions sera le sénateur Macquarrie, mais, auparavant, pourriez-vous nous parler un peu de votre organisme, M. Cyr? A-t-il des ramifications à la grandeur du Yukon . . .

M. Cyr: Oui.

Le président: . . . où ne représente-t-il que les habitants de Whitehorse? Combien de membres comprend-il approximativement?

M. Cyr: Il comprend environ 150 membres qui habitent diverses régions du Yukon. Nous publions un bulletin tous les trois mois; il est posté à tous les citoyens de l'âge d'or. Le bulletin traite de divers sujets qui intéressent les aînés, qu'il s'agisse du côté médical ou de nouvelles. Nous postons environ 900 exemplaires de chaque numéro.

Tout récemment, nous avons tenu une rencontre à Whitehorse à laquelle nous avons invité des gens de l'extérieur, mais il ne leur était pas tous possible de se libérer. Nous invitons divers conférenciers à prendre la parole à nos réunions, surtout des gens qui font affaires avec le gouvernement. Au début, nous tenions nos réunions le samedi, mais aucun représentant du gouvernement ne voulait y venir. Nous les tenons maintenant le vendredi, mais les gens de l'extérieur de la ville ne peuvent y venir à cause de leur travail.

Évidemment, nous sommes associés au conseil national sur le vieillissement (National Council on Aging). Je suis également membre d'un organisme d'Ottawa; j'ai assisté à certaines de ses réunions à titre personnel. Nous faisons des recommandations à la législature du Yukon au profit des personnes âgées; il peut s'agir de l'assurance-maladie et ainsi de suite. J'ai beaucoup voyagé et je me suis beaucoup renseigné et je

[Text]

Senator Macquarrie: The witness says it is a good place for senior citizens to reside. If I may be personal . . . He says he is a senior and a Yukoner, and I am also senior citizen. If you look at us, you would say Yukon must be a very healthy place in which to live.

Mr. Cyr: I do not mind saying I am 68.

Senator Macquarrie: My God! I am 68. I think Ponce de Léon should have headed north instead of down to Florida.

There is one little point I might make. You said, as we understand it, we cannot have a member for these parts. I think that is making it worse than it is. There is no involvement here of taking your senator away from you. It is just that it has not been given the same locally based appointment nomination as in the other case. Meech Lake does not take away a senator from the north. Perhaps it is your typing; however, I noticed that. Thank you, that is all.

Senator Lucier: Mr. Chairman, I have a question for Mr. Cyr. I have known Mr. Cyr for as many years as I have been in the Yukon, which is quite a number. Mr. Cyr, you have heard maybe some of the other briefs here today, and they talked about the extension of boundaries from the provinces into the territories and this has been glossed over until probably just . . . I think Mrs. Christensen was the first one to really say that it could be a real possibility.

I have always had a suspicion that while this may not have been the reason for putting in the clause that the provinces had to agree to the territories' becoming provinces, it could be a result of it, that eventually maybe the people of the Yukon would change their minds. I know that right now, if you were to ask anyone, they would say that under no circumstances would they ever belong to British Columbia. But I wonder if some day they reach the stage where the only way they could participate fully in Canada would be to belong to a province, if there is a possibility that the borders would be extended.

Mr. Cyr: The way this is operated right now, it would almost appear that the province could just take over the territories without the territories having much say in it.

Senator Lucier: They have no say in it. As it is presently structured, it has to be decided between the provinces and the federal government. I am not suggesting that would happen very easily. I think, as Senator Macquarrie has already stated, that other provincial premiers would certainly object to that. But I just wonder if at some stage we would not be forced to look at that as our only real hope of participating fully as Canadians.

Mr. Cyr: It could be. That is why I mentioned the provincial extension into the territories. If not, it would be out of the question for the entire north to form a separate thing, I am sure. But who knows? I do not have a crystal ball either.

[Traduction]

puis vous dire qu'il est agréable pour les citoyens du troisième âge de vivre au Yukon.

Le sénateur Macquarrie: Le témoin affirme qu'il est agréable de vivre au Yukon pour les personnes âgées. Permettez-mois d'être indiscret . . . Il dit être membre de l'âge d'or et d'être citoyen du Yukon; je fais aussi partie de l'âge d'or. À nous voir, on dirait qu'il est très bon pour la santé de vivre au Yukon.

M. Cyr: Je n'ai pas honte de dire que j'ai 68 ans.

Le sénateur Macquarrie: Mon Dieu, moi aussi. Ponce de Léon aurait dû venir ici plutôt qu'en Floride.

J'aurais une remarque à faire. Vous avez dit, si je comprends bien, qu'aucun député ne peut vous représenter. Je crois que vous y allez un peu fort. Personne ne veut vous enlever votre sénateur. Le problème, c'est simplement que sa nomination n'a pas autant fait appel à votre contribution qu'ailleurs. L'accord du lac Meech ne vous enlève pas votre sénateur. C'est peut-être ce que vous croyez; de tout façon, c'est ce que j'ai cru comprendre. Merci, c'est tout.

Le sénateur Lucier: Monsieur le président, j'aimerais poser une question à M. Cyr. Je connais M. Cyr depuis que j'habite au Yukon; cela fait depuis très longtemps. M. Cyr, vous avez peut-être entendu d'autres témoins présenter leurs mémoires aujourd'hui; vous avez remarqué qu'il y était question de changer les frontières des provinces de façon à ce qu'elles englobent les territoires; le sujet a été effleuré à un point tel que probablement . . . Je crois que Mme Christensen a été la première à dire que cette possibilité était envisagée.

J'ai toujours cru que, même si ce n'était pas la raison pour laquelle on a ajouté la clause que les provinces devaient toutes accepter que les territoires soient divisés entre les provinces, que c'était peut-être l'aboutissement du constat qu'à un moment donné, les habitants du Yukon changeraient d'idée. Je sais que si vous posiez la question à n'importe qui aujourd'hui, tous vous diraient qu'ils ne voudraient à aucun prix devenir citoyens de la Colombie-Britannique. Mais je me demande si le jour ne viendra pas où, pour participer pleinement à la vie du Canada, il faudra être citoyen d'une province et si, à ce moment-là, les territoires ne seront peut-être pas rattachés aux provinces.

M. Cyr: À en juger par la façon dont les choses se présentent actuellement, on a presque l'impression que la province pourrait s'emparer des territoires sans que ces derniers aient grand chose à dire.

Le sénateur Lucier: Ils n'ont en effet, pas un mot à dire. En vertu des modalités actuelles, la décision relève des provinces et du gouvernement fédéral. Je ne veux pas dire par là que cela se ferait facilement. Je pense, comme le sénateur Macquarrie, que les premiers ministres des autres provinces s'y opposeraient. Mais je me demande si, un jour, nous ne serons pas obligés d'en venir là parce que nous ne verrons pas d'autre moyen de devenir des citoyens canadiens à part entière.

M. Cyr: C'est possible. Et c'est pour ça que j'ai parlé du rattachement des territoires aux provinces. Parce qu'il ne serait pas question que l'ensemble des territoires du Nord forment

[Text]

Senator Le Moynes: Mr. Cyr, your concern is mainly about the unanimity clause. What is your concern about the erosion of the central government's power because of what has been devoted to the provinces?

Mr. Cyr: There has to be some power, there is no doubt about that; but when in anything to do with the north our own legislature members are not allowed a seat in any of these concerns, it causes us concern, you bet. No government will keep getting votes from the north if it keeps on.

Senator Le Moynes: Do you think you would have more chances of being heard by the federal government and by the federal government through the provinces? Do you think the presence of the provinces there makes things more difficult for you?

Mr. Cyr: Yes, very definitely; what I know of it, yes.

The Chairman: Senator Fairbairn.

Senator Fairbairn: Thank you very much for your presentation. You are making it on behalf of the Council on Aging.

Mr. Cyr: That is right.

Senator Fairbairn: Is this an issue that has been of great concern to the members of your council?

Mr. Cyr: Not really. Probably things will be changed when we are long gone; nevertheless, we are worried about the up-and-coming ones. We are involved in it, yes, and a lot of things go on even here. We try to get on boards, maybe as advisers. We even have difficulty getting on some of them, but we are on a few. With a little advice . . . Still, experience is a great teacher.

Senator Fairbairn: It certainly is. I am very glad you came. Thank you.

Mr. Cyr: I have been involved with the museums for a number of years up here, and I am on the board of trustees for the National Museums of Canada, so I get to Ottawa quite regularly. I am the only one north of the 60th parallel on that board. Nevertheless, it is something different, and I certainly have a different version on the national board from most of the others.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Cyr. Would you extend our best regards to the members of your council—and you might warn them that there is a possibility that Senator Macquarrie may be applying for membership.

Our next witness is Mr. Keith Lay, private citizen.

Mr. Keith Lay (Individual Representation): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. First of all, I am speaking as a private citizen. I am not representing any organization or body, except I am a Canadian citizen and a citizen of the Yukon.

[Traduction]

une entité distincte, j'en suis sûr. Mais, qui sait? Je n'ai pas de boule de cristal non plus.

Le sénateur Le Moynes: Monsieur Cyr, ce qui vous préoccupe principalement, c'est la règle de l'unanimité. Que pensez-vous de l'érosion du pouvoir central au profit des provinces?

M. Cyr: Il faut qu'elles aient un certain pouvoir, il n'y a aucun doute là-dessus; mais lorsque les membres de notre législature ne siègent pas dans ces instances alors qu'il y est question du Nord, vous pouvez être sûr que cela nous inquiète. Les habitants du Nord n'accorderont plus leur vote à un gouvernement qui persiste dans cette voie.

Le sénateur Le Moynes: Pensez-vous que vous avez de meilleures chances d'être entendus par le gouvernement fédéral et par le gouvernement fédéral en passant par les provinces? Pensez-vous que la présence des provinces complique les choses pour vous?

M. Cyr: Oui, très certainement; d'après ce que j'en sais, oui.

Le président: Madame la sénatrice Fairbairn.

Le sénateur Fairbairn: Merci de votre exposé. Vous vous exprimez au nom du Conseil sur le vieillissement.

M. Cyr: C'est exact.

Le sénateur Fairbairn: Est-ce que cette question préoccupe beaucoup les membres du Conseil?

M. Cyr: Pas vraiment. Les changements surviendront probablement longtemps après notre disparition; nous nous inquiétons néanmoins au sujet de ceux qui sont les plus susceptibles de se produire. Nous ne sommes pas passifs, et il se passe beaucoup de choses, même ici. Nous essayons de faire partie de commissions, à titre de conseillers, peut-être. Ce n'est pas toujours possible, mais nous y réussissons parfois. Avec quelques conseils . . . En tout cas, rien de tel que l'expérience pour apprendre.

Le sénateur Fairbairn: C'est tout à fait vrai. Je suis très heureuse que vous soyez venu. Merci.

M. Cyr: Cela fait un certain nombre d'années que je suis engagé dans les activités des musées ici, et je fais partie du conseil d'administration des musées nationaux du Canada, ce qui m'amène à Ottawa très régulièrement. Je suis le seul membre du conseil qui demeure au nord du 60^e parallèle. En tout cas, c'est différent, et j'ai certainement une vision du conseil national qui n'est pas la même que celle de la plupart des autres membres.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cyr. Toutes nos amitiés aux membres du Conseil—et avertissez-les que le sénateur Macquarrie va peut-être demander à se joindre à eux.

Le prochain témoin est M. Keith Lay, simple citoyen.

M. Keith Lay, en son propre nom: Merci, monsieur le président et les membres du comité. Permettez-moi de dire pour commencer que je parle à titre de simple citoyen. Je ne représente aucun organisme ni organisation, mais je suis un citoyen canadien et un citoyen du Yukon.

[Text]

There are several areas of concern that I have with the 1987 Constitutional Accord. The first one is the process of constitutional change itself. I am somewhat concerned as a citizen of Canada as to the method by which constitutional change is carried out. Eleven people meet together in private and come up with an agreement that will probably result in a dramatic change to our present Constitution. They take this agreement back to their respective legislatures and basically insist that their party members vote for adoption of the constitutional amendment. Because each of these leaders control the majority of seats in their assemblies, the amendment will receive the approval of the respective provincial legislatures.

Constitutional changes, as we are aware, require either the consent of 7 out of 10 provinces with 50% of the population of Canada or of all 10 provinces. That of course includes the Senate and the House of Commons. However, provincial consent seems really to mean the consent of the premier of the province.

At the very least, in my view there should be an open vote in the various or respective legislatures when questions of constitutional change arise. However, even this would not guarantee that members could lose their party cloak and vote with their conscience. If there is to be true provincial consent to constitutional amendments, then the people of the province should be permitted to vote on the issue. This vote could take the form of a referendum or a provincial election. Of course, the argument would be raised that this exercise would be too expensive or too time-consuming, and, heaven forbid, might actually result in the amendment being defeated by the people.

However, a constitution is the principles, laws, and rules under which a country is governed. It defines the duties and powers of the government and states the rights of its people. A constitution will hopefully last the life of a nation. It is something under which I and my children must live. Therefore, changes to something so important should truly be approved by the citizens of the nation. Unfortunately, I feel as though we are creating a third level of government in this nation, government by an oligarchy of 11 people. It really concerns me that 11 people are making these kinds of decisions. It seems to me there is a new level of government appearing between that of Cabinet and Parliament, and I think that is a serious situation. I think these things should be decided in Parliament rather than by 11 people.

It was very nice of the federal government to establish a parliamentary committee to listen to the concerns of various interest groups and citizens regarding the Constitutional Accord. Unfortunately, their mandate was to listen but not to hear, and, as we all know, not to act. To be told that you can present your concerns but that the government has no intention of addressing those concerns is simply an insult. It is certainly not democracy in action.

[Traduction]

Il y a plusieurs aspects de l'accord constitutionnel qui me préoccupent. Le premier est le processus de modification lui-même. En tant que citoyen canadien, je me pose des questions au sujet de la façon dont il se déroule. Onze personnes se réunissent en privé et produisent une entente qui aura probablement pour effet de transformer notre constitution de façon radicale. Ils retournent devant leur corps législatif respectif avec cette entente et insistent pour que les membres de leur parti votent en faveur de l'adoption de la modification constitutionnelle. Comme le parti de chacun de ces premiers ministres détient la majorité des sièges, la modification sera adoptée par chacune des législatures provinciales.

Pour modifier la constitution, il faut, vous le savez, soit l'approbation des deux tiers des provinces (7 sur dix) dont la population représente au moins 50 p. 100 de la population du Canada, soit l'approbation des dix provinces. Cela inclut bien sûr le Sénat et la Chambre des communes. Cependant, l'accord des provinces semble vouloir dire en réalité l'accord des premiers ministres provinciaux.

A mon avis, toute modification constitutionnelle proposée devrait au minimum faire l'objet d'un scrutin public dans les diverses législatures. Et encore, rien ne garantit que les membres mettraient de côté leur allégeance partisane et voteraient selon leur conscience. Pour qu'on puisse réellement parler d'accord provincial pour ce qui a trait aux modifications constitutionnelles, il faudrait que la population des provinces puisse voter sur la question. Ce vote pourrait prendre la forme d'un référendum ou d'une élection provinciale. On pourrait bien sûr s'objecter à cette manière de procéder sous prétexte qu'elle coûterait trop cher ou prendrait trop de temps et qu'elle risquerait, Dieu nous en préserve, d'avoir pour résultat le rejet de la modification par la population.

Cependant, la constitution représente les principes, les lois et les règlements en vertu desquels un pays est gouverné. Elle délimite les devoirs et les pouvoirs du gouvernement et énonce les droits de la population. La constitution a, on l'espère, la vie aussi longue que celle du pays. Elle régira l'existence de mes enfants. Il faudrait donc que la modification d'un document aussi important reçoive vraiment l'approbation de tous les citoyens. Malheureusement, j'ai l'impression que nous sommes en train de créer, dans notre pays, un troisième palier de gouvernement, soit une oligarchie constituée de onze personnes. Le fait que onze personnes prennent ce genre de décision me préoccupe vraiment. Il me semble qu'un nouveau palier de gouvernement a fait son apparition entre le Cabinet et le Parlement, et je pense que cette situation est grave. À mon avis, les décisions devraient être prises au Parlement et non par onze personnes.

C'était très gentil de la part du gouvernement fédéral de créer un comité parlementaire dont le mandat est d'entendre les groupes d'intérêt et les citoyens exprimer leurs inquiétudes au sujet de l'accord constitutionnel. Malheureusement ce mandat est d'écouter mais pas d'entendre ni, nous le savons tous, d'agir. C'est tout simplement une insulte que de se faire dire qu'on peut formuler ses inquiétudes, mais que le gouvernement n'a aucunement l'intention d'y donner suite. Ce n'est certainement pas ainsi qu'on procède dans une démocratie.

[Text]

It is particularly disconcerting to live in the Yukon and to realize that not even our government leader had any involvement in the discussions which led to the so-called Meech Lake accord. Are we not Canadian citizens? Should not all citizens of Canada have the right to be represented in discussions that can result in changes to our Constitution? Are we not equal before the law? If we are, then why are we being treated as second-class citizens?

One thing I would like to add here is when I first looked at the Meech Lake accord I had a hard time getting a copy of it. I read in the paper about all the various amendments, those amendments to our Constitution, but I could not get a copy. I finally got a copy from the executive office of our territorial government here. A few weeks before I went there, they did not have a copy themselves. For something as important as an amendment to our Constitution, every single Canadian citizen should have access to this document, and I did not see that. I do not know what happened in southern Canada, but it was certainly very difficult to get hold of this copy. I do not like to take my constitutional amendments second-hand from the newspaper; I like to see it up front. So perhaps that issue could be addressed later on and that problem rectified.

The second issue I would like to address today is the recognition that Quebec constitutes within Canada a distinct society. There is no definition in the Constitutional Accord as to what the term "distinct society" actually means. It is very foolish, in my opinion, and very dangerous to include words or terms in a constitution that cannot be readily defined. According to Justice Minister Ray Hnatyshyn, the term "distinct society" means "a Quebec within Canada". Under that definition, any province or territory of Canada should be considered a distinct society.

According to the Constitutional Accord, "the role of the legislature and Government of Quebec to preserve and promote the distinct identity of Quebec . . . is affirmed". As the term "distinct society" has not been defined, the Government of Quebec has been given free reign to make up its own definition. If I were a member of an ethnic minority in Quebec, I would be somewhat concerned. Who knows what step the Quebec government will take to preserve their distinct identity? I am not saying they would do anything to infringe upon the rights of minority groups, it is just that this should never be in a constitution. The chance of that happening is there. It should not be.

It is interesting to note that paragraph 23(1)(a) . . . Before I read this I might mention I had a very difficult time trying to understand this section of the Constitution; I hope I am not in error. It is interesting to note that paragraph 23(1)(a) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms states:

[Traduction]

Il est particulièrement troublant pour les habitants du Yukon de se rendre compte que nos représentants non plus n'ont pas participé aux discussions qui ont abouti au soi-disant accord du lac Meech. Ne sommes-nous pas des citoyens canadiens? Les citoyens du Canada n'ont-ils pas tous le droit d'être représentés lors de discussions qui risquent d'avoir pour résultat la modification de notre constitution? Ne sommes-nous pas égaux devant la loi? Si nous le sommes, pourquoi donc sommes-nous traités comme des citoyens de seconde zone?

Je voudrais ajouter que, lorsque j'ai pris connaissance de l'accord du lac Meech pour la première fois, j'ai eu du mal à m'en procurer une copie. J'ai lu dans le journal la description des diverses modifications, les modifications apportées à notre constitution, mais je n'arrivais pas à mettre la main dessus. Finalement, j'ai réussi à obtenir une copie de l'accord en m'adressant au bureau administratif de notre gouvernement territorial, qui se trouve ici. Quelques semaines avant que je m'y présente, ils n'en avaient pas une copie eux-mêmes. Étant donné l'importance des modifications dont notre constitution est susceptible de faire l'objet, il me semble que chaque citoyen canadien devrait avoir accès à ce document, mais ce n'est pas le cas. Je ne sais pas ce qui s'est passé dans le sud du Canada, mais, ici, il était certainement très difficile de s'en procurer une copie. Je n'aime pas que la modification constitutionnelle m'arrive de seconde main, par l'entremise des journaux; je veux en prendre connaissance directement. C'est un problème sur lequel on pourrait peut-être se pencher plus tard pour y remédier.

La deuxième question que je voudrais soulever aujourd'hui concerne la reconnaissance du fait que le Québec constitue une société distincte à l'intérieur du Canada. Il n'y a aucune définition dans l'Accord constitutionnel de ce que l'on entend exactement par l'expression «société distincte». A mon avis, il est tout à fait insensé et très dangereux d'utiliser dans une constitution des mots ou des termes qu'on ne peut pas définir facilement. D'après le ministre de la Justice Ray Hnatyshyn, l'expression «société distincte» signifie «un Québec à l'intérieur du Canada». Aux termes de cette définition, toute province ou territoire canadien devrait être considéré comme une société distincte.

On lit dans l'accord constitutionnel que «la législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec». Comme l'expression «société distincte» n'a pas été définie, le gouvernement du Québec a l'entière liberté d'établir sa propre définition. Si je faisais partie d'une minorité ethnique au Québec, je serais plutôt inquiet. Qui sait quelle mesure le gouvernement québécois prendra pour préserver l'identité distincte de sa province? Je ne dis pas qu'il fera quoi que ce soit pour empiéter sur les droits des minorités, mais je pense qu'une telle possibilité ne devrait jamais être permise par une constitution. La possibilité est là, et elle ne devrait pas l'être.

Il est intéressant de constater que l'alinéa 23(1)a) . . . Avant que je le lise, permettez-moi de mentionner que j'ai eu beaucoup de mal à comprendre cet article de la constitution; j'espère que je ne suis pas dans l'erreur. Il est intéressant de constater que l'alinéa 23(1)a) de la Charte canadienne des droits et libertés dit:

[Text]

Citizens of Canada . . . whose first language learned and still understood is that of the English or French linguistic minority population of the province in which they reside . . . have the right to have their children receive primary and secondary school instruction in that language in that province.

However, section 59 of the Constitutional Act of 1982 states as follows:

Paragraph 23.(1)(a) shall come into force in respect of Quebec on a day to be fixed by proclamation issued by the Queen or the Governor General under the Great Seal of Canada.

Unfortunately, that proclamation shall be issued only where authorized by the legislative assembly or government of Quebec. And it is my understanding as of January 1986, five years after the Constitutional Act was adopted, the Quebec government had not given their authorization. The Quebec government was given the right to ignore part of the Charter of Rights and Freedoms. Under the 1987 Constitutional Accord, it has been given undefined powers in the guise of preserving its distinct society.

I would like to move now to shared-cost programs. According to proposed subsection 106A(1) of the 1987 Constitutional Accord, the Government of Canada shall provide reasonable compensation to provinces that opt out of national shared-cost programs established by the Government of Canada:

. . . in an area of exclusive provincial jurisdiction, if the province carries on a program or initiative that is compatible with national objectives.

One concern I have about this is that provincial premiers would, I believe in some cases, take the "reasonable compensation" offered by the federal government and would establish their own programs. They would do this because they would be able to score political points with the voters. The programs would be perceived as being provincial programs and the party that put them in place would be rewarded at the next election.

I am also concerned that the view of a province as to what is compatible would be different from that of the federal government. However, if the latter has already advanced the money, what could be done?

I do not think there are any national programs scheduled in the near future. However, I am concerned that if a province opts out of a national program and decides to institute a program of its own, it may be compatible but it may not be identical to the federal program. Perhaps that federal program was designed to do something good for all Canadian citizens, and if one province basically opts out perhaps the people of that province may not have those kinds of benefits. Indeed, the opting out of one province might result in the destruction of that entire program. It may not be worth putting it into place.

Senate appointments: According to the 1987 Constitutional Accord the person summoned to fill a vacancy in the Senate shall be chosen from among persons whose names have been

[Traduction]

les citoyens canadiens . . . dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident . . . ont le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

Cependant, on lit à l'article 59 de la Loi constitutionnelle de 1982 que:

L'alinéa 23(1)a) entre en vigueur pour le Québec à la date fixée par proclamation de la Reine ou du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

Malheureusement, il n'y aura proclamation que lorsque l'assemblée législative ou le gouvernement du Québec en donnera l'autorisation. Et, à ma connaissance, au mois de janvier 1986, soit cinq ans après l'adoption de la Loi constitutionnelle, le gouvernement du Québec n'avait toujours pas donné son autorisation. On a donc donné au gouvernement du Québec le droit de ne pas respecter une partie de la Charte des droits et libertés. En vertu de l'Accord constitutionnel de 1987, on lui a accordé des pouvoirs non définis sous prétexte de lui permettre de préserver le caractère distinct de la société québécoise.

Je voudrais à présent parler des programmes autofinancés. D'après le paragraphe 106A(1) de l'Accord constitutionnel de 1987 proposé, le gouvernement du Canada fournira une juste compensation aux provinces qui choisiront de ne pas participer à un programme national autofinancé qu'il établit:

. . . dans un secteur de compétence exclusive provinciale, si la province applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.

Une des choses qui m'inquiètent, c'est que les premiers ministres provinciaux pourraient, dans certains cas, prendre la «juste compensation» offerte par le gouvernement fédéral et mettre sur pied leur propre programme. Ils le feraient parce que, politiquement, cela leur permettrait de marquer des points auprès de leurs électeurs. Les programmes seraient perçus comme des programmes provinciaux, et le parti qui les aura institués serait récompensé aux élections suivantes.

Je me demande également si les provinces et le gouvernement fédéral s'entendraient sur ce qui constitue un programme compatible. Mais si ce dernier a déjà avancé de l'argent, que peut-il faire?

Je ne crois pas qu'il y ait de programmes nationaux prévus dans l'immédiat. Toutefois, ce qui me préoccupe, c'est que si une province choisit de ne pas participer à un programme national et décide de créer son propre programme, celui-ci peut être compatible avec le programme fédéral sans nécessairement être identique à celui-ci. Peut-être que le gouvernement fédéral visait quelque chose qui bénéficierait à l'ensemble des citoyens canadiens et que, si une province choisissait de ne pas y participer, ses habitants ne pourraient pas en tirer profit. En fait, le fait qu'une province choisisse de ne pas participer risque de mettre en péril le programme lui-même. Il ne vaudrait peut-être pas la peine de le mettre en place.

Nominations au Sénat: Selon l'Accord constitutionnel de 1987, les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat seront choisies parmi celles qui auront été proposées par le

[Text]

submitted by the government of the province to which the vacancy relates. It appears as though the Yukon and Northwest Territories will not be able to submit names for approval when Senate vacancies arise in our respective territories. Does this mean the Privy Council will appoint our senators? Is it possible we may not have any senators representing the north? Some clarification is needed. Why should we be denied the same rights that other Canadians have simply because we are a territory and not a province? Are we not still considered to be Canadians?

Appointments of Supreme Court judges: Apparently, according to the 1987 Constitutional Accord, only provinces can submit names to be considered for Supreme Court appointments. Once again, territories are being denied the rights other Canadians have. It is probably unlikely that we might have a person here who would be qualified to sit on the Supreme Court of Canada, but if we did then we should have the right to submit names as well as the other provinces of Canada.

The extension of provinces into the territories: One might say that this is one area of the Constitution that will be improved under the accord, as all 10 provinces plus the Senate and the House of Commons would have to agree to any extension of provinces into the territories. However, this section was, and will remain, an affront to the people of the territories. Surely we should have some say if a province decides they would like part of our territories. In fact, we should have the right to say no. I for one want to remain a Yukoner.

Many people have talked today about why provinces would like to take over part of the territories. It seems that now it is going to be more difficult for them to do so. There are only about three provinces, I believe, that perhaps geographically could not take advantage of a move into the northern part of our country, and I am sure that provinces could make certain, shall we say, benefits available to those three provinces who would not share in the wealth other provinces would obtain from moving into the north.

I am not calling "the sky is falling" here, but I am concerned about this. I see some provinces of our nation basically raping their environments, taking from the land and the resources. Well, the north has those resources. We should be concerned that perhaps they have eyes on ours. Sure, we would like to share our resources with all Canadians as well; but we do not want them taken from us.

The establishment of new provinces: Under the 1987 Constitutional Accord, all 10 provinces, the Senate, and the House of Commons have to consent to the establishment of new provinces. Now it becomes virtually impossible for the Yukon or the Northwest Territories to become a province of Canada.

Some call this Constitutional Accord "the miracle of Meech Lake". They call it such because it is a rare day when 10 provincial premiers and the Prime Minister agree on anything. Hence, I feel that it will be very difficult to get agreement of

[Traduction]

gouvernement de la province à représenter. Il semble que ni le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest ne pourront proposer de personnes lorsqu'il y aura des vacances au Sénat dans nos territoires respectifs. Cela veut-il dire que c'est le Conseil privé qui nommera nos sénateurs? Est-il possible que le Nord n'aura plus de sénateur pour le représenter? Il faut des éclaircissements à ce sujet. Pourquoi n'aurions-nous pas les mêmes droits que les autres Canadiens simplement parce que nous habitons un territoire plutôt qu'une province? Ne sommes-nous pas considérés comme des Canadiens?

Nominations des juges de la Cour suprême: Apparemment, selon l'Accord constitutionnel de 1987, seules les provinces peuvent proposer les personnes dont la candidature sera considérée pour une nomination à la Cour suprême. Encore une fois, on refuse aux habitants des territoires des droits que les autres Canadiens possèdent. Il est peu probable que nous ayons ici quelqu'un qui ait les qualifications requises pour siéger à la Cour suprême du Canada, mais si nous avions une telle personne, nous devrions avoir le droit de la proposer au même titre que les autres provinces du Canada.

Rattachement des territoires aux provinces: On pourrait dire que dans ce domaine l'accord améliore les conditions énoncées dans la constitution, puisque toutes les dix provinces ainsi que le Sénat et la Chambre des communes devront consentir à tout rattachement des territoires aux provinces. Toutefois, cet article était, et demeure, un affront à la population des territoires. Il me semble que nous devrions avoir notre mot à dire si une province décide qu'elle voudrait s'emparer d'une partie de nos territoires. En fait, nous devrions avoir le droit de nous y opposer. En ce qui me concerne, je veux rester Yukonnais.

De nombreuses personnes ont exposé aujourd'hui les raisons pour lesquelles les provinces voudraient s'emparer d'une partie des territoires. Il semble qu'il leur sera plus difficile de le faire à présent. Il y a seulement trois provinces qui, à ma connaissance, ne pourraient pas étendre leurs frontières vers le nord à cause de leur situation géographique et ainsi s'enrichir, mais je suis sûr que les autres provinces partageraient certains, disons, avantages avec ces trois provinces qui ne pourraient pas s'enrichir en s'accaparant du Nord.

Je ne veux pas avoir l'air alarmiste, mais j'avoue que cette question me préoccupe. Je vois comment certaines provinces se livrent littéralement à un viol de leur environnement, dépouillant leur territoire de ses ressources. Et bien, le Nord aussi a des ressources. Et nous devons nous demander si les autres provinces n'ont pas les yeux sur nos ressources. Nous sommes, bien sûr, d'accord pour partager nos ressources avec l'ensemble des Canadiens; mais nous ne voulons pas qu'on nous les enlève.

Création d'une nouvelle province: En vertu de l'Accord constitutionnel de 1987, toutes les dix provinces ainsi que le Sénat et la Chambre des communes doivent consentir à la création de nouvelles provinces. Il est à présent devenu pratiquement impossible pour le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest de devenir des provinces canadiennes.

Certains ont appelé l'accord constitutionnel «le miracle du lac Meech». Ils l'ont appelé ainsi parce qu'il est rare que les dix premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada s'entendent sur quoi que ce soit. Par conséquent, j'ai

[Text]

all concerned on the establishment of new territories. Also, it will be extremely interesting to see what happens to the issue of Senate reform now that all provinces must be in agreement to change it, since at least three plans have been proposed by various provincial leaders as to what should be done with the Senate.

The previous arrangements—and I am talking here about the seven provinces of Canada with 50% of the population of Canada—whereby the Yukon and the Northwest Territories could enter Confederation were simply bad enough, but this new one is deplorable. Perhaps it will be a long time before the Yukon is ready to become a province. It may not happen in my lifetime; however, I hope to have children, and perhaps they will one day live in a territory that is ready to become a full partner in Confederation. Yet they may be denied that opportunity simply because one province, for whatever reason, says no. This section of the accord is simply unjust. No existing province had to go through such trials in order to become part of the Canadian Confederation.

I have some other concerns I would also like to go over today. One is the fact that the accord recognizes Quebec as a distinct society—whatever that may mean—but fails to grant the same status to the native people of Canada. The native people of Canada were here, as we all know, first. There are many problems associated with the native population in Canada that the federal government seems to be unwilling to address and to come to some sort of conclusion on. The fact that they are not even mentioned in this worries me. Certainly a constitutional conference should be set up soon to address the problem, and certainly land claims. But it must be an affront. If I were a native person, then I would feel that giving Quebec the status of a distinct society but not even referring to the native people of Canada as being distinct is somewhat deplorable.

The recommendation of the parliamentary committee on the Constitutional Accord that the latter should be ratified despite its flaws is certainly another concern I have. The suggestion was made that these errors would be fixed at next year's constitutional conference. We are talking about our Constitution here. The idea we can adopt an amendment to our Constitution that has serious errors is appalling. And even the parliamentary committee came up with several problems that they saw in the accord. It is something like buying a new car from a dealer who says that the heater does not work, but it will be fixed after you have bought the car. What fool would accept such a deal? Why is the government in such a rush to push this amendment through? It seems as though a constitutional change is becoming a political football. Points are awarded for the government that gets the amendment passed while it is in power.

A Constitution should not involve politics, although I am not so naive to think that it cannot. But it is something we have live under. And political parties only last in power five years at most. A Constitution lasts a life of a nation. And if you are

[Traduction]

l'impression qu'il leur sera très difficile de s'entendre sur la création de nouveaux territoires. Il sera également très intéressant de voir ce qui se passera au sujet de la réforme du Sénat à présent que toutes les provinces doivent s'entendre sur cette réforme, puisque les chefs provinciaux ont déjà proposé au moins trois plans différents concernant l'avenir du Sénat.

L'ancienne modalité selon laquelle le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest pouvaient entrer dans la confédération—je veux dire lorsque le consentement des deux tiers des provinces dont la population représente 50 p. 100 de la population était nécessaire—était déjà fâcheuse, la nouvelle est déplorable. Peut-être que le Yukon ne sera pas prêt à devenir une province avant longtemps. Il se peut que ce jour ne vienne pas de mon vivant; cependant, j'espère avoir des enfants, et ils verront peut-être le jour dans un territoire qui sera prêt à devenir un membre à part entière de la confédération. Pourtant, cette possibilité risque de leur être refusée simplement parce qu'une province, pour quelque raison que ce soit, s'y opposera. Cet article est tout simplement injuste. Aucune des provinces actuelles n'a dû subir une telle épreuve pour faire partie de la confédération canadienne.

Il y a d'autres choses qui me préoccupent et dont je voudrais parler aujourd'hui. Il y a parmi elles le fait que l'accord reconnaît le caractère distinct de la société québécoise—Dieu sait ce que ça veut dire—mais n'en fait pas autant avec les populations autochtones du Canada. Les populations autochtones étaient ici en premier, c'est un fait. Il y a de nombreux problèmes qui touchent ces populations que le gouvernement fédéral ne semble prêt ni à considérer, ni à régler. Le fait qu'il n'en est même pas question m'inquiète. Il faudrait certainement convoquer une conférence constitutionnelle pour se pencher sur ce problème, au moins sur celui des revendications territoriales. Mais ça doit être perçu comme un affront. Si j'étais autochtone, je déplorerais le fait qu'on reconnaisse le caractère distinct de la société québécoise sans même mentionner le caractère distinct des populations autochtones du Canada.

La recommandation du comité parlementaire selon laquelle l'accord constitutionnel devrait être ratifié en dépit de ses imperfections me préoccupe également. Il a été dit que ces erreurs seraient corrigées à la conférence constitutionnelle de l'an prochain. Mais c'est de notre constitution qu'il s'agit. Je trouve aberrante l'idée que nous puissions adopter une modification à notre Constitution contenant de graves lacunes. Le comité parlementaire a lui-même relevé plusieurs défauts dans l'accord. En fait, si vous me permettez une analogie, je pense qu'on nous demande d'acheter une voiture neuve dont la «chaufferette» est défectueuse, sur l'assurance que cette dernière sera réparée une fois la vente conclue. Il faudrait avoir perdu la tête pour accepter un marché semblable. Pourquoi le gouvernement est-il si pressé de faire adopter cette modification? J'ai l'impression que la modification de la Constitution est en train de devenir un jeu dans lequel le gouvernement qui marque des points est celui qui réussit à faire adopter un changement au cours de son mandat.

Les intérêts politiques ne devraient pas intervenir dans le débat constitutionnel. Remarquez que je ne suis pas assez naïf pour croire que cela ne puisse se produire. Mais il ne faut pas oublier que nous allons devoir vivre bien longtemps avec cette

[Text]

going to pass an amendment, you should take the time. If it takes a year, if it takes two years, so what? Constitutions last forever; countries hopefully may last . . . well, not forever, but for a long time. Political parties in power last a maximum of four years. So let us take the time to give it a good look. I have to live under this Constitution. You have to live under it.

The original intent of the Fathers of Confederation was to create a strong central government. And I believe good old Sir John A. would simply be turning over in his grave right now if he saw this particular accord. Over the years we have seen the dilution of federal powers. The 1987 Constitutional Accord seems to carry on this dilution. I simply believe when we weaken federal powers we tend to weaken Confederation.

This may go against the grain, but I feel that only a strong central government can protect the interests of all Canadians. I worry when I see certain rights being moved into the provinces. I want a government there that I can turn to to protect my rights as a citizen of Canada. I want a strong central government.

When Sir John A. drew up the original BNA Act, or most of the proposals that went to gether to form the BNA, he and the people who sat down with him were drawing up that proposal or that Constitution in light of what happened a few years before in the United States of America, where a very weak central government and powerful states had a confrontation. It was called the Civil War. And as a result of that war, we now have very strong central governments in the United States. Sir John A. said he would like the provinces to be about as strong as municipalities. I am not of that belief; I certainly do not want to see that happen. But I certainly do, as an individual, tend to worry about what will happen in the future.

I am also rather upset with the Premier of Quebec. He signs an accord that in his view rectifies some of the injustices that have been done to Quebec and French Canadians. And I tell you, there have been many. I am certainly glad to see Quebec improve things over the last 20 or so years. Yet at the same time, is he signing an accord that will injure the native people of Canada and the Yukon and the Northwest Territories? I do not see how you rectify the injustices done to one province or people of Canada by being unjust to other people or territories of this nation.

That concludes my presentation. I would like to thank the Senate committee for coming to the Yukon and the Northwest Territories in order to listen to the concerns of northerners as regards the 1987 Constitutional Accord. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Lay, for a very clear and concise presentation of your views. The first questioner I have is Senator Macquarrie.

[Traduction]

constitution. Par contre, un gouvernement, quel que soit le parti qui le forme, n'exerce le pouvoir que pendant cinq années, tout au plus. Une constitution, cela dure tant qu'existe la nation. Alors, si on décide de la modifier, il faut prendre tout le temps nécessaire. S'il faut une année, deux années, qu'importe? Une constitution, c'est adopté pour toujours et, un pays . . . on l'espère, durera très longtemps, si n'est toujours. Un parti, lui, ne restera au pouvoir que pendant quatre années au maximum. Alors, prenons donc le temps de nous livrer à un examen approfondi. Nous allons tous, vous et moi, devoir vivre avec cette constitution.

L'intention première des Pères de la Confédération était de créer un gouvernement central fort. Et je pense que sir John A. MacDonald ferait trois tours dans sa tombe s'il voyait l'accord qu'on nous propose. Depuis un certain nombre d'années, nous assistons à l'érosion des pouvoirs de l'État fédéral. L'Accord constitutionnel de 1987 semble accentuer cette érosion. J'estime que lorsque nous rognons sur les pouvoirs de l'État fédéral, nous affaiblissons du même coup la confédération.

Même si cela me coûte de l'admettre, j'estime que seul un gouvernement central fort peut protéger les intérêts de l'ensemble des Canadiens. Je m'inquiète lorsqu'on confie la protection de certains droits aux provinces. Je veux qu'il y ait à Ottawa un gouvernement auquel je puisse m'adresser pour protéger mes droits de citoyen canadien. Je veux un gouvernement central fort.

Quand sir John A. MacDonald a rédigé l'AANB, ou la plupart des propositions qui forment cet acte, lui et ses collègues ont tenu compte de ce qui s'était passé quelques années plus tôt aux États-Unis à savoir, un affrontement violent entre un gouvernement central très faible et des États très forts. Je parle de la guerre de Sécession. C'est à cause de cette guerre que les États-Unis ont aujourd'hui un gouvernement central très fort. Sir John A. MacDonald a affirmé qu'il voulait que les provinces aient à peu près le même pouvoir que les municipalités. Je ne partage pas ce point de vue. Je ne voudrais certainement pas qu'il en soit ainsi. Toutefois, je tiens à vous dire qu'en tant que simple citoyen, je m'inquiète de l'avenir.

Par ailleurs, la conduite du premier ministre du Québec me déçoit beaucoup. Il a signé un accord qui, à ses yeux, corrige des injustices faites au Québec et aux Canadiens français. Des injustices, je peux vous assurer, il y en a eu beaucoup et je suis très heureux de voir que le Québec a pu améliorer son sort au cours des vingt dernières années. Mais en signant cet accord, le premier ministre du Québec ne porte-t-il pas préjudice aux autochtones du Canada, du Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest? Je ne vois pas comment on peut corriger une injustice faite à une province ou à une société du Canada en commettant une injustice envers une autre société ou un territoire du pays.

Voilà qui termine mon exposé. Je désire remercier le comité du Sénat d'avoir bien voulu venir au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest pour entendre les inquiétudes que soulève chez nous l'Accord constitutionnel de 1987. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lay. Votre exposé était très clair et très concis. Le premier sénateur à vous poser des questions sera le sénateur Macquarrie.

[Text]

Senator Macquarrie: I thank the witness for the cogency of his views. If I may momentarily be a didactic old professor, I should say again that the number of senators from the two territories is not at all involved in Meech Lake. You are not going to lose your two senators.

I want to say too that I salute you for your strong centralist views. There is no American government today that has either the prestige or the pretensions of any Canadian premier. A very distinguished musicologist, Mr. Sinclair, said some years ago that they have come into Toronto today for their meeting like Renaissance princes, and they are so confident of themselves they are stabbing each other in the front. But we are going against the trend. It is now up to the provinces. I imagine John A. Macdonald would not be too keen about that.

You make a comment that could be regarded as cynical, that people want to have something done about the Constitution while they are in office. Again, we live in a TV age, and one of the big spectacles is a big constitutional conference. If you can build up drama and excitement, see them all coming in with their long limousines and long debates, it is quite fascinating, and the media function on it. And we do not any more read what people say in their political platforms. For God's sake, I do not suppose many people read *Hansard* unless they are trying to get a crack at someone else there or they are very old.

So that is the unfortunate thing. All these things are sad, but I regret that they are true. That makes it all the more important that people like you and people like us try to grapple with these realities. It has been just a great experience to hear so many people from the Yukon giving their views on these matters. It is very helpful to us. Thank you.

The Chairman: I found your first paragraph the clearest and most concise presentation of the process problem that I have seen, and I commend you for it. You have obviously spent a good deal of time thinking and working on this, Mr. Lay, so I am going to ask you that very difficult question that faces us. We have been told repeatedly that if we propose amendments to correct the flaws you enumerate, we will destroy the agreement. If you had to make that decision, what would be your decision? Would you say the flaws are such that we must not proceed, even if it means the agreement will not take place?

Mr. Lay: I cannot see ratifying or bringing into our Constitution something many people seem to have problems with. I know politically it is . . . I know what they are facing there in Quebec. If we vote against the Meech Lake accord, Quebec will . . . Premier Bourassa has said to the various members of the Quebec caucus who sit in the House of Commons and represent Quebec they had better vote for the Meech Lake

[Traduction]

Le sénateur Macquarrie: Je tiens aussi à remercier le témoin. Son exposé était convaincant. Si vous voulez bien me permettre un instant de jouer au vieux professeur, je vous dirai que l'Accord du lac Meech ne changera rien au nombre de sénateurs représentant les deux territoires. Vous n'allez pas perdre vos deux sénateurs.

Par ailleurs, je tiens à vous rendre hommage pour vos vues centralisatrices. Il n'y a pas aujourd'hui aux États-Unis de gouverneur d'État ayant le prestige ou les prétentions d'un premier ministre d'une de nos provinces. Permettez-moi de reprendre l'exemple donné par l'éminent musicologue, monsieur Sinclair, il y a quelques années à l'occasion d'une réunion à Toronto: les premiers ministres se sont amenés comme des princes de la Renaissance et ils sont si sûrs d'eux-mêmes qu'ils se poignent non pas dans le dos, mais en pleine poitrine. Mais nous allons à contre-courant. Ce sont maintenant aux provinces de jouer. Et je ne crois pas que Sir John serait enchanté.

Vous avez fait un commentaire qu'on pourrait qualifier de cynique. Vous avez dit que les gens au pouvoir tenaient à régler le problème constitutionnel pendant leur mandat. Je vous rappellerai que nous sommes à l'ère de la télévision et qu'une grosse conférence constitutionnelle peut constituer un événement médiatique. Si vous arrivez à mousser l'intérêt et à créer un suspense, si vous pouvez montrer les hommes politiques qui arrivent dans leurs grosses limousines et filmer leurs longs débats, vous allez capter l'attention du public. Bref, c'est comme cela que les médias fonctionnent. De nos jours, nous ne lisons plus que ce que les hommes politiques ont à dire sur un sujet particulier. Seigneur! Je ne pense pas que beaucoup de gens lisent le *Hansard*, à moins qu'ils ne soient très âgés ou qu'ils aient des comptes à régler avec quelqu'un.

C'est regrettable. Cet état de choses est malheureux et je le déplore. Et c'est pourquoi il est d'autant plus important que des gens comme vous et moi s'attaquent à ces réalités. Je ne peux pas vous dire à quel point je suis reconnaissant à toutes les personnes du Yukon qui sont venues donner leur opinion sur la question. Leurs témoignages nous sont très utiles. Merci.

Le président: Je trouve que c'est vous, dans votre premier paragraphe, qui avez réussi à résumer le problème avec le plus de clarté et de concision et je vous félicite. Vous avez de toute évidence passé beaucoup de temps à réfléchir à la question et à préparer votre mémoire. Alors, monsieur Lay, je vais vous poser une question très difficile à laquelle nous nous heurtons. On nous a répété à maintes reprises que si nous proposons des changements pour corriger les lacunes dont vous avez fait état, nous détruirons l'entente. Si vous aviez à prendre la décision, que feriez-vous? Diriez-vous que les lacunes sont suffisamment graves pour que l'on bloque la modification, même si cela signifie que l'accord tombera?

M. Lay: Je ne peux pas favoriser l'adoption d'une modification à laquelle s'opposent autant de gens. Je sais que, dans une perspective politique, c'est . . . Je connais la situation en ce qui concerne le Québec. Si nous votons contre l'Accord du lac Meech, le Québec va . . . Le premier ministre Bourassa a dit aux députés du Québec qu'ils feraient mieux de voter pour l'Accord du lac Meech. Je trouve qu'une conduite semblable

[Text]

accord. I find that rather distasteful. If it means Quebec does not sign, if we change it and Quebec will not sign it, perhaps we will just have to work a little longer. Let us not fix one problem, perhaps, in the view of Quebec, and create other problems. That to me seems rather silly.

I am sure if we talked to the people of Quebec, with all the injustices that have been done to French-Canadians, they would have to recognize that there are injustices here, to the native peoples of Canada, to the Canadian north, and perhaps to other groups you have heard today and will hear tomorrow. So let us wait, change it, improve it, and not rush it through.

The Chairman: So your advice would be to take time.

Mr. Lay: Take time. Let us give it a good look. This is something, as I said, we have to live with for a long time. To change it again, 10 provincial premiers, the Senate, the House of Commons . . . once we close the door, we might never see another constitutional change.

The Chairman: But taking time, Mr. Lay, under the present constitutional arrangement . . . If on Monday, as we are told, the House of Commons passes that resolution, we in the Senate then have 180 days—

Mr. Lay: Six months, right.

The Chairman:—at which time either we pronounce something, or if we do not the resolution of the House of Commons proceeds.

Mr. Lay: Right. But there remain the various provinces. Only two provinces have agreed to this so far.

The Chairman: At the moment that is true. The others—

Mr. Lay: So there is hope there, and there is hope a new premier who has been recently elected will voice his opinions and something will be changed. So I have not given up hope yet. I hope you have not.

The Chairman: No, let me assure you we have not either. That is the reason we are here. If we thought there was no possibility, we would not be here to listen to the views, because we would be really wasting your time and ours. It is true that only two of eight provinces have agreed, and two of the others, Ontario and Manitoba, will be holding hearings, none of which have been established. So that could take quite some time.

[Traduction]

est assez répréhensible. Mais si le Québec refuse son consentement, c'est-à-dire si nous proposons des changements auxquelles le Québec s'oppose, peut-être devrons-nous seulement travailler un peu plus longtemps. Il ne faut pas essayer de corriger ce qui, pour le Québec, peut constituer un problème si cela signifie qu'on crée d'autres problèmes ailleurs. Ce serait absurde.

Malgré toutes les injustices dont ont fait l'objet les Canadiens français, je suis convaincu que si nous parlions aux gens du Québec, ils seraient obligés de reconnaître que cette modification est préjudiciable aux autochtones du Canada, au Nord canadien et peut-être aussi à d'autres groupes que vous avez entendus aujourd'hui ou que vous entendrez demain. Ma recommandation est d'attendre, d'apporter des changements à la modification et de l'améliorer plutôt que de l'adopter en toute hâte.

Le président: Alors à votre avis, ce qu'il faut faire, c'est prendre tout le temps nécessaire?

M. Lay: Oui, prenons tout le temps qu'il faut pour effectuer un examen approfondi. Comme je l'ai déjà souligné, nous allons devoir vivre avec cette modification pendant bien longtemps. Pour modifier à nouveau notre constitution, il faudra obtenir le consentement des dix premiers ministres, du Sénat, de la Chambre des communes . . . Alors, comme vous voyez, lorsqu'on aura refermé la porte, on pourra attendre bien longtemps avant d'assister à une nouvelle modification de la constitution.

Le président: Oui, mais monsieur Lay, prendre notre temps, dans le cadre constitutionnel actuel . . . Si, comme on nous le dit, la Chambre des communes adopte la résolution de modification lundi, nous, au Sénat, nous avons ensuite 180 jours—

M. Lay: Oui, d'accord, six mois.

Le président: . . . et à ce moment-là, si nous n'adoptons pas de résolution, la Chambre des communes peut passer outre à notre défaut de consentement.

M. Lay: Oui, c'est juste. Mais il reste encore des provinces. Jusqu'à maintenant, deux provinces seulement ont donné leur consentement.

Le président: En ce moment, vous avez raison. Les autres—

M. Lay: Alors, il y a de l'espoir de ce côté. Et j'espère aussi que le nouveau premier ministre qui a été élu récemment fera valoir son point de vue et que des changements seront amorcés. D'après moi, la situation n'est pas encore désespérée. J'espère que vous non plus vous n'avez pas perdu espoir.

Le président: Non, je peux vous assurer que ce n'est pas le cas. C'est d'ailleurs pourquoi nous sommes ici. Si nous pensions qu'il n'y avait absolument plus aucun espoir, nous ne serions pas ici pour entendre vos vues, parce que cela serait une pure perte de temps, et pour vous et pour nous. C'est vrai que deux seulement des huit provinces ont donné leur consentement et que les deux autres, l'Ontario et le Manitoba, ont l'intention de tenir des audiences. La date toutefois n'a pas encore été fixée. Alors, cela pourra prendre encore beaucoup de temps.

[Text]

Senator Lucier: Mr. Lay, I have been reading your brief, and on the second page you deal with the term "distinct society". You say there is no definition in the Constitutional Accord as to what the term "distinct society" actually means. Were you aware that they have deliberately not tried to find out what it means, that they have suggested it will go to the Supreme Court and it will decide what "distinct society" means?

Mr. Lay: I think it should be in the Constitution. We have seen the problem in the United States in not defining terms. There were problems in the United States as long as 100 years ago not defining terms properly regarding guns and so on. I think it should be there. If they do not know, if they cannot figure it out now, why should they let the Supreme Court of Canada figure it out? The people of Quebec and Premier Bourassa know what a distinct society is.

Senator Lucier: He will have an interpretation. It will mean whatever he wants it to mean.

Mr. Lay: Exactly. Now it will.

Senator Lucier: That is what I mean. I did not know if you thought it was accidental that they did not put the definition in. I just wanted to point out that Senator Murray, who is the Minister responsible for Federal-Provincial Relations, was asked in the Senate committee that is chaired by Senator Molgat what the definition of "distinct society" really means, and his answer was that we will let the Supreme Court decide what it means.

I do not know a great deal about constitutions, but it was always my understanding that you figured out what you wanted and you put it in, that sometimes there were mistakes or different opinions, and that is when the court comes in to decide which of the two positions is right. But I have never heard of anyone suggesting putting these words in and the court will decide the meaning of them. What they are doing is letting the court write the Constitution. Do you agree with that?

Mr. Lay: I think it should be defined in here. We will have a lot of court cases, that is for sure. We are having a lot on the Charter of Rights and Freedoms now because people did not take time to define certain terms. Why should we go through this process again? Let us do it right here.

Senator Fairbairn: I have a couple of questions. One is on the extension of provinces into the territories. Have there been recently, to your knowledge, any discussions leading up to Meech Lake about extension into the territories—

Mr. Lay: From the provinces?

[Traduction]

Le sénateur Lucier: Monsieur Lay, je vois, en lisant votre mémoire, qu'à la page 2 vous vous penchez sur l'expression «société distincte». Vous dites que dans l'accord constitutionnel, le sens de l'expression n'est défini nulle part. Saviez-vous qu'on a volontairement évité de chercher à définir ce qu'était cette «société distincte» parce qu'on préfère laisser à la Cour suprême le soin de le faire?

M. Lay: Je pense qu'une définition devrait être incluse dans la constitution. Nous avons vu les problèmes qu'ont les États-Unis à ce chapitre. Il y a cent ans déjà, les Américains ont commencé à avoir des problèmes parce qu'ils n'avaient pas convenablement défini les termes relatifs aux armes à feu, etc. Je pense qu'on devrait définir l'expression «société distincte» dans notre constitution. S'ils n'arrivent pas à le faire maintenant, pourquoi demanderaient-ils à la Cour suprême de le faire? Les citoyens du Québec et le premier ministre Bourassa savent ce qu'est une société distincte.

Le sénateur Lucier: Il aura son interprétation. Il fera dire à l'expression ce qu'il veut bien qu'elle dise.

M. Lay: Précisément, c'est ce qui va arriver.

Le sénateur Lucier: C'est ce que je veux dire. Je me demandais seulement si vous pensiez que c'était un oubli de ne pas avoir inclus de définition dans la constitution. Je veux simplement vous dire qu'au comité du Sénat présidé par le sénateur Molgat, on a demandé au sénateur Murray, qui est ministre d'État pour les relations fédérales-provinciales, de définir le sens véritable de l'expression «société distincte». Il a répondu que nous laisserions à la Cour suprême le soin d'établir cette définition.

Je ne m'y connais pas beaucoup en matière constitutionnelle, mais j'ai toujours pensé qu'il fallait d'abord décider des choses que l'on voulait mettre dans la constitution puis les définir. Bien sûr, il y a parfois des erreurs ou des différences d'opinion et c'est à ce moment-là que les tribunaux doivent intervenir pour décider laquelle des deux interprétations possibles est valable. À ma connaissance, personne n'a jamais proposé de mettre ces mots dans la Constitution et de charger la Cour d'en interpréter le sens. Ce qu'ils sont en train de faire, c'est de laisser à la Cour le soin d'écrire la constitution. N'êtes-vous pas de mon avis?

M. Lay: Je pense qu'il faudrait définir cette expression. Nous aurons beaucoup de recours devant les tribunaux, c'est certain. En ce moment, beaucoup de poursuites portent sur la Charte des droits et libertés parce qu'on n'a pas pris le temps de définir certains termes. Pourquoi ferions-nous encore une fois la même erreur? Prenons le temps de bien faire les choses.

Le sénateur Fairbairn: J'ai quelques questions à vous poser. Ma première question porte sur le rattachement éventuel aux provinces existantes d'une partie ou de la totalité des territoires. À votre connaissance, des discussions ont-elles eu lieu récemment qui auraient amené les participants à la réunion du lac Meech à retenir la possibilité d'un rattachement des territoires aux provinces?

M. Lay: Dont les provinces auraient pris l'initiative?

[Text]

Senator Fairbairn: —or are these things that have happened in the past? Has there been anything recent in terms of provinces talking about moving and wishing to extend their boundaries?

Mr. Lay: Not that I am aware of, other than Mr. Bennett many years ago. I really do not think that is the point. The point is there is a possibility for that extension.

Senator Fairbairn: And you have no say.

Mr. Lay: Yes. And we have no say in it. We do have things here that other provinces are perhaps going to need in the future. As I said before, we are willing to share our resources; after all, we are Canadians. But the idea of someone coming in and making us a province and then basically raping our environment does not appeal to me at all.

I might add, I had a rather humorous incident happen this summer. I picked up a travel brochure in British Columbia. One of the photographs in it was of the Yukon territory, and they were advertising British Columbia. Maybe that was a Freudian slip. Maybe it is a subtle comment on what is going to come.

Senator Fairbairn: One final question. In the accord, are you concerned, particularly in terms of aboriginal rights, other rights, that the Charter of Rights itself is being put at risk by this document?

Mr. Lay: I am concerned there is no mention of the native community in the Meech Lake accord. To me, I see that as something that is probably more important right now to settle. It certainly affects the Yukon a great deal. To us, I think it is of more importance than even having Quebec sign the Constitution. I do not think it is hurting Quebec any. They are still under the old Constitution and so on. I am just concerned that nothing was mentioned about the native community and perhaps there should have been a mention that there would be a meeting to look again at native rights in Canada. But I do not see they have lost rights, by what I have read in here.

I am no constitutional expert and I am sure the native community might find things that might hurt the Charter of Rights and Freedoms, but certainly the fact that Quebec is being given recognition as a distinct society and not the native people, and that there is nothing in here for the native population, I do not think is a very good aspect of it.

Senator Fairbairn: Thank you.

Senator Marchand: Thank you, Mr. Lay. That was an excellent presentation. Are you a lawyer?

Mr. Lay: No, I am not.

Senator Marchand: It was an excellent document. I just wanted to say something about the extension of provinces. Perhaps I did not say it very clearly this morning when I was talking about our previous Premier from the Province of British Columbia, the senior Mr. Bennett. I heard the debate at the

[Traduction]

Le sénateur Fairbairn: ... cette idée est-elle déjà vieille ou les provinces ont-elles récemment manifesté le désir d'agrandir leur territoire?

M. Lay: Pas à ma connaissance, si ce n'est M. Bennett, il y a bien des années. Je ne pense pas qu'il soit question de rattachement à ce stade-ci, mais seulement de la possibilité d'un rattachement.

Le sénateur Fairbairn: Et vous n'avez pas voix au chapitre.

M. Lay: C'est juste. Nous n'avons pas voix au chapitre. Nous avons ici des ressources dont les autres provinces auront peut-être un jour besoin. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes prêts à partager nos ressources car après tout, nous sommes Canadiens. Toutefois, que l'on décide de l'extérieur de nous rattacher à une province et qu'on vienne ensuite piller nos ressources me répugne profondément.

Si vous me permettez de vous raconter un incident assez drôle qui s'est produit cet été. Je me suis procuré une brochure touristique de la Colombie-Britannique dans laquelle il y avait une photo du Yukon. Pourtant, la légende disait que la photo avait été prise en Colombie-Britannique. C'est peut-être un acte manqué ou encore un indice de ce qui nous attend.

Le sénateur Fairbairn: Une dernière question. Craignez-vous que l'accord compromette d'autres droits des autochtones et même la Charte des droits et libertés?

M. Lay: Je m'inquiète de ce qu'il ne soit pas fait mention de la collectivité autochtone dans l'Accord du lac Meech. D'après moi, c'est probablement là, à l'heure actuelle, le problème le plus important à régler. Cet état de choses va certainement avoir un effet considérable sur le Yukon. Pour nous, je crois que ce point est encore plus important que la question du consentement du Québec. Je ne pense pas que le Québec en souffre. La province est encore régie par l'ancienne Constitution et ainsi de suite. Je m'inquiète seulement que l'on ne dise rien au sujet de la collectivité autochtone. Peut-être aurait-on dû prévoir une autre rencontre pour examiner à nouveau la question des droits des autochtones au Canada. Mais d'après ce que j'ai lu, je ne dirai pas qu'ils ont perdu des droits.

Je ne suis pas spécialiste en matière constitutionnelle, mais je suis convaincu que les membres de la collectivité autochtone peuvent relever divers points qui pourraient compromettre la Charte des droits et libertés. Quoi qu'il en soit, on peut certainement reprocher à l'accord de donner au Québec le statut de société distincte et pas aux autochtones et de ne rien prévoir en ce qui concerne les autochtones.

Le sénateur Fairbairn: Merci.

Le sénateur Marchand: Merci, monsieur Lay. Vous avez donné un excellent exposé. Êtes-vous avocat?

M. Lay: Non, je ne le suis pas.

Le sénateur Marchand: C'était un excellent mémoire. Je voudrais seulement dire quelques mots au sujet du rattachement des territoires aux provinces. Je ne me suis peut-être pas exprimé clairement ce matin quand j'ai parlé de l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, monsieur Bennett

[Text]

time it went on and heard his comments. I was opposed to any annexation of any part of the Northwest Territories by any province, in principle, and I still adhere to that. At the time I think I said something to the effect that if the people of the Yukon and the Province of British Columbia decide that—but mainly if the people of the Yukon decide that—then so be it, other steps should be taken. But certainly I agree with the principle that the Yukon territory, once they decide whether they are going to join somebody else or become a province, it is a democratic decision of the Yukon territory.

I thought I had better complete the record in case it is unclear from comments I made this morning. Thank you again for an excellent presentation.

The Chairman: Thank you, Senator Marchand. That is all the names I see.

I wonder if I might ask you one last question. Senator Marchand asked you if you had legal training and you said no, but you do present fine legal argument. I wonder if I might ask you a legal question. You are speaking of the definition of distinct society. Do you see any possibility of our referring the question to the Supreme Court prior to completing the accord and have the Supreme Court give us a definition before we put it in?

Mr. Lay: I think whatever definition the Supreme Court would come up with would meet with a great deal of opposition from various groups in Canada.

The Chairman: But would that not be a very fine reason for not putting it in, if they decide—

Mr. Lay: It would be a reason for deciding, the people who are making up this Constitutional accord with all their lawyers and their battery of attendants, to put it on themselves to come up with one. Put in this, and then let us go after it to the Supreme Court of Canada saying we do not agree with this, and this an infringement on the rights of Canadians.

The Chairman: Thank you.

Mr. Lay: Thank you.

The Chairman: The next witness is Mr. Patrick Olsen. Good afternoon, Mr. Olsen. I see you are listed on our agenda as ex-serviceman, armed forces.

Mr. Patrick Olsen (Individual Presentation): Mr. Chairman, when I was asked to appear, they asked if I would represent any group. I said I do not represent any group at all. They asked me what were my qualifications. The only qualifications I have are that I believe in democracy and I am an ex-serviceman. So now I am down here as armed forces.

The Chairman: I wonder if I might ask you a direct question then, as an old infantryman myself. Which was your service?

Mr. Olsen: I was in the infantry, the SAS.

[Traduction]

père. J'ai assisté au débat qui a eu lieu à l'époque et j'ai entendu les commentaires de monsieur Bennett. J'étais opposé, en principe, à l'annexion de toute partie des Territoires du Nord-Ouest par quelque province que ce soit. J'y suis toujours opposé. J'ai dit à l'époque que si les populations du Yukon et de la Colombie-Britannique voulaient s'unir pour former une province—et surtout si les Yukonnais en manifestaient le désir—alors il fallait en soit ainsi que l'on prenne les mesures voulues. En ce qui me concerne, le principe que je suis prêt à appuyer est que la population du Yukon doit pouvoir décider si elle veut s'unir à une province ou devenir une province, c'est son droit démocratique.

J'ai pensé devoir donner ces précisions au cas où mes commentaires ce matin auraient manqué de clarté. Merci encore pour votre excellent exposé.

Le président: Merci, sénateur Marchand. Je ne vois pas d'autres noms.

Me permettez-vous de vous poser une dernière question? Le sénateur Marchand vous a demandé si vous aviez une formation en droit et vous avez répondu non. Pourtant, sur le plan juridique, votre argumentation était très solide. Alors, je me demande si je peux vous poser une question d'intérêt juridique. Vous avez parlé de la nécessité de définir l'expression «société distincte». Pensez-vous qu'il soit possible de soumettre la question à la Cour suprême avant l'adoption de l'accord pour que cette dernière établisse une définition que nous pourrions inclure dans la constitution?

M. Lay: Je pense que toute définition formulée par la Cour suprême soulèverait une vive opposition de la part de divers groupes au Canada.

Le président: Mais est-ce que cela ne constituerait pas une excellente raison de ne pas l'inclure, s'ils décidaient—

M. Lay: Cela leur offrirait une bonne raison de décider, aux gens qui sont en train de mettre au point cet accord constitutionnel, à leurs avocats et à la foule de personnes qui les assistent, de concevoir leur propre définition. Ils diraient, prenons cette définition, puis, contestons-la devant la Cour suprême en disant qu'elle porte atteinte aux droits des Canadiens.

Le président: Merci.

M. Lay: Merci.

Le président: Le prochain témoin est monsieur Patrick Olsen. Bonjour monsieur Olsen. Je vois ici que vous êtes un ancien membre des Forces armées.

M. Patrick Olsen, en son propre nom: Monsieur le Président, lorsque j'ai demandé à comparaître, on m'a demandé si je représenterais un groupe. J'ai répondu que je ne représentais aucun groupe. On m'a demandé en quelle qualité je désirais témoigner. J'ai répondu en tant que citoyen qui croit en la démocratie et j'ai dit que j'étais un ancien membre des Forces armées. Alors maintenant, on dit que je suis ici comme membre des Forces armées.

Le président: Je me demande si je peux vous poser une question personnelle, je suis moi-même un ancien membre des Forces armées. À quel corps apparteniez-vous?

M. Olsen: Je faisais partie de l'infanterie, le SAS.

[Text]

The Chairman: All right, please proceed.

Mr. Olsen: I am discussing the Meech Lake accord now as an individual, the way we talk about it in the barbershop, the service station, or the golf course, and maybe in the bar too. A lot of us feel, and I myself feel, we are being relegated to virtually second-class citizenship in Canada now.

We have elected a government in the Yukon, and we have been trying to get representation on all the different boards. The leaders of our parties were down there and we never had a say. Now they say this is an accord for all of Canada. But how can it be all of Canada when we in the Yukon were not even represented at the conference? We had no input into it. If we had had input and this was the result, we would have had to keep quiet, because our leader was there.

I am not blaming only the Prime Minister of the country. I am blaming the leaders of both opposition parties, the NDP and the Liberals. I feel this is strictly a political move. People are vying for votes. As I say, if we had 100,000 people in the Yukon instead of 20,000, it would be a different story. We have one vote here and two in the territories. They are not too concerned. They are more concerned about winning points to get the votes out of Quebec to go through with the accord. By rights, if they want to do anything, it should have been discussed that way. That is where the feeling comes in for a worldly working guy that we are second-class citizens now in our own country of Canada.

We have a representative in the House of Parliament and also in the Senate. The Yukon is unique in Canada. We have a senator there to be very proud of. But he could be crossing the street tomorrow and a car could knock him down, or there could be a plane crash, and we would be without a senator.

The type of person we in the Yukon would like People do not want political hacks when they go to senators. They do not go to a senator because they have their name. We like people there to represent Yukoners, because we are workers. We work with our hands. Our senator is a man who rose through the ranks as a "swabby". Then he worked in council and he had the ear of the people. This is the type of person we want in the Senate. Does the Meech accord tell us that if any thing happened to our senator we would get this type of person again? Or are they going to bring some guy like Nielsen and put him in there? That kind of thing hurts us. We do not like it. We have been hurt so often.

The same applies to all the judges. We have no say now. I cannot quote chapter and verse. This is what I have heard.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup. Si vous voulez bien, nous allons continuer.

M. Olsen: Je suis venu ici aujourd'hui pour vous parler de l'Accord du lac Meech en tant que simple citoyen. Je veux vous en parler comme on le fait chez le barbier, à la station-service, au club de golf et peut-être même dans un bar. Comme moi, beaucoup de gens pensent qu'en ce moment, on est en train de faire de nous des citoyens de deuxième ordre.

Nous avons élu un gouvernement au Yukon et nous avons essayé de nous faire représenter à tous les comités. Nos chefs de partis se sont rendus, mais ils n'ont pas pu faire valoir leur point de vue. Maintenant, on nous dit que cet accord a été fait pour tout le Canada. Comment peut-il en être ainsi puisque le Yukon n'était même pas représenté à la conférence? Nous n'avons jamais été invités à donner notre avis. Si cela avait été fait et que le résultat avait été le même qu'aujourd'hui, nous ne pourrions pas nous plaindre parce que notre représentant aurait participé à la conférence.

Je n'adresse pas mes critiques au premier ministre du Canada seulement. J'accuse aussi les chefs des deux partis d'opposition, le NPD et le Parti libéral. Je pense qu'on a agi uniquement par intérêt politique. Les hommes politiques cherchent à obtenir des votes et s'il y avait au Yukon 100 000 habitants au lieu de 20 000, la situation serait tout autre. Au Yukon, nous avons un représentant et les Territoires du Nord-Ouest en ont deux. Mais cela n'a pas beaucoup d'importance pour les hommes politiques. Ils se soucient davantage de marquer des points pour amener le Québec à voter pour l'accord. Afin de respecter les principes démocratiques, il aurait fallu discuter de la question de cette manière-là. Et c'est parce qu'on ne l'a pas fait que je me permets de dire, comme travailleur qui sait se tenir au courant, que nous sommes des citoyens de deuxième ordre dans notre propre pays.

Nous avons un représentant à la Chambre des communes et aussi au Sénat. Le Yukon est unique au Canada. Nous avons un sénateur dont nous pouvons être très fiers. Mais il pourrait se faire frapper par une voiture en traversant la rue demain, ou encore être victime d'un accident d'avion, et nous n'aurions plus de sénateur.

Le genre de sénateur que nous voulons pour le Yukon . . . Les gens ne veulent pas que leur sénateur soit un zélé du parti. Ils ne s'adresseront pas à leur sénateur simplement parce qu'ils ont son nom. Comme Yukonnais, nous voulons que nos représentants nous ressemblent parce que nous sommes des travailleurs. Nous travaillons avec nos mains. Notre sénateur est un homme qui est passé par les rangs, qui a commencé tout au bas de l'échelle. Puis il a commencé à travailler au Conseil; il était écouté et respecté de la population. C'est le genre de personne que nous voulons pour nous représenter au Sénat. L'Accord du lac Meech nous assure-t-il que nous aurions ce genre de personne pour nous représenter, s'il devait arriver quelque chose à notre sénateur? Ou vont-ils nommer au Sénat quelqu'un comme Nielsen? Ce genre de choses, cela nous fait mal. Nous avons beaucoup de difficulté à accepter ce genre de situation. On nous a fait des coups semblables si souvent.

Je ferais les mêmes commentaires en ce qui concerne les juges. En ce moment, nous n'avons absolument pas voix au

[Text]

There is a saying going around now that they put all the young lawyers in a bag and shake them, and the slow ones fall out the corner and they usually end up in the Yukon. This is not quite true. We have young lawyers in the territory who were born in the territory. They went to school outside and they became lawyers and they have come back.

In the territory we have multiculturalism. We have "ethnoculture". We have a European culture. You name any country in the world—Australia, New Zealand, Africa, Swaziland, Uganda, Pakistan—that person is in the territory. We have Canadians right from Alberta to Newfoundland living in the territories. Now these young lawyers are working with these people and they know the feelings of them. With an environment like that, we could have one the best brains in the country. We could have another Diefenbaker coming out of the bush who could lead the country. This man could go to the Supreme Court, and those brains would be lost not only to us, but to Canada.

It is a shame to think that people back in Ottawa could feel that way, could relegate people above the 60th parallel to such a thing. You go back at night and sleep and you realize, well, we are going to go. That is where the thought comes up that maybe this accord was bought when these 10 premiers and the Prime Minister met. I think there must have been a little monopoly game going on, where somebody says okay, you go along; B.C., you can have half of Yukon; Alberta, we will give you the Mackenzie Delta; and so on.

This subject has come up time and time again. Senator Lucier will even know that 20 years we said the same thing when they were trying to get Yukon to join B.C. A lot of us feel that this is the result behind the closed doors, that within a few years the Yukon and the Northwest Territory will just be a pie and sliced up. That is why, when the time arrives, the Yukon should become a province. I do not say it could happen in our time. I would like it to happen in my grandchildren's time or even my children's time.

I have worked up north. I have worked on the Peel Plateau, all through there. We drilled six wells there. Three of them were live, hot oil, and we just capped them and walked out, and three were gas and they were capped too. There are all kinds of resources in the territories. A mother lode of gold may be sitting outside of Dawson City and nobody knows about it. It could be found tomorrow. If we find it, we will just be swamped with all types of people coming here. That is why I say that if we want to become a province then the people in the Yukon should say okay, we will become a province. Nobody should be holding a veto overhead and saying no, sorry, you cannot go that way.

[Traduction]

chapitre. Je ne suis pas spécialiste, mais je peux vous dire ce que j'ai entendu. Une histoire court en ce moment selon laquelle on met tous les jeunes avocats dans un grand sac qu'on agite bien et ceux qui tombent à côté, les moins bons, sont habituellement ceux qui se retrouvent au Yukon. Ce n'est pas tout à fait juste. Certains de nos jeunes avocats sont nés au Yukon, sont allés étudier à l'extérieur puis sont revenus dans le territoire.

La population du Yukon est multiculturelle. Nous avons plusieurs ethnies. Nous avons des gens d'origine européenne. En fait, il y a au Yukon des gens qui viennent de tous les pays du monde—d'Australie, de Nouvelle-Zélande, d'Afrique, du Swaziland, d'Ouganda, du Pakistan. Des Canadiens qui viennent de l'Alberta jusqu'à Terre-Neuve vivent dans les territoires. Et ces jeunes avocats travaillent pour ces gens et ils connaissent leurs sentiments. Dans un environnement semblable, il pourrait bien se trouver un des plus grands cerveaux du pays. Peut-être y a-t-il dans l'arrière pays un nouveau Diefenbaker qui pourrait diriger le pays. Ou encore, quelqu'un qui pourrait être nommé juge à la Cour suprême. Et tout le potentiel d'hommes semblables sera perdu, pas seulement pour nous, mais pour tout le Canada.

C'est une honte de voir qu'ils puissent agir ainsi à Ottawa et placer dans un tel pétrin ceux qui habitent au-delà du 60^e parallèle. On se réveille après une nuit de sommeil et on se dit qu'on va se rendre sur place. C'est alors qu'on se dit que cet accord a peut-être été signé à la vapeur lorsque les 10 premiers ministres et le Premier ministre se sont réunis. À mon avis, il y aurait eu abus de pouvoir, d'une part, et acquiescement tacite, d'autre part; on aurait dit à la Colombie-Britannique qu'elle pouvait avoir la moitié du Yukon, à l'Alberta, qu'on lui donnerait le delta du Mackenzie, et ainsi de suite.

C'est un problème qui a été soulevé plus d'une fois. Le sénateur Lucier se souviendra qu'il y a 20 ans, nous étions du même avis lorsqu'on voulait forcer le Yukon à se joindre à la Colombie-Britannique. Nous sommes nombreux à croire que c'est ce qui se passe à huis clos et que, dans quelques années, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest auront été morcelés. C'est pour cette raison que le Yukon devrait devenir une province au moment opportun. Je ne dis pas que cela pourrait se produire de mon vivant, mais j'aimerais que cela se fasse lorsque mes petits-enfants ou même mes enfants auront leur mot à dire.

J'ai travaillé dans le Nord. J'ai travaillé dans toute la région de la rivière Peel. Nous avons foré six puits là-bas. Trois de ces puits étaient riches en pétrole et trois autres renfermaient du gaz naturel, mais nous y avons mis le bouchon et sommes partis. On trouve toutes sortes de richesses naturelles dans les territoires. Un filon d'or sommeille peut-être à proximité de Dawson City sans que personne ne le sache. La découverte pourrait avoir lieu bientôt. Si cela se produit, nous serons submergés par toutes sortes de gens qui viendront chez nous. C'est pour cette raison, à mon avis, que, si nous voulons devenir une province, ce serait aux habitants du Yukon d'entériner le projet. Personne ne devrait jouer le jeu de l'épée de Damoclès et les empêcher d'aller dans cette direction.

[Text]

History throughout Canada has been proven. Alberta You have poor P.E.I., some guy sitting down there in those poor herring shoals in Newfoundland. They are worse off than we are, I think, half the time. The provinces at least have their say. They rule their roost. Up here we cannot; we have nothing to say about it.

I feel that over the last 30 years I have helped to shape the direction and policy and welfare of the territory. I say that because for the 30 years I have worked, I worked for both political parties. I worked on Nielsen's campaigns. I worked on Chris Filly's campaign. We just about beat Erik. Old Crow beat us; otherwise, we would have won the election.

Apart from that, sir, we have worked in this territory. The majority of us have shaped the territory in the way it has gone. We have liked the way it has gone. We fought Trudeau. When Trudeau said he would make the Yukon a big national park, we gave him a little piece of it to make a park, but we still kept it the way we wanted it.

I feel that this is being taken away now. Somebody in Ottawa is going to decide. They are going to cut us in half and give the Lower Post and Watson Lake to B.C., and the northern Old Crow to Alberta, or something like this. It is a frustrating feeling.

In the coffee shop we were saying that here is a chance. Not often does a person have a chance to go down in history. Well, gentlemen and ladies, this is your chance right now. If you could take this Meech Lake accord in your teeth and go back to Ottawa with it and tell the people there what the people of the Yukon and Northwest Territories feel about it—even if you have to block it. Block the darn thing and change the Constitution to the effect that we are not left out in the cold. You gentlemen and ladies will go down in Yukon history as diplomats, not old senators. Thank you, sir.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Olsen. You finished your letter by saying "Trusting that you will find time in your busy schedule to accommodate me". We are delighted to do so.

Mr. Olsen: Thank you, sir.

The Chairman: Because we do want to hear from people who do not represent necessarily another group. However, I presume that you belong to the Legion.

Mr. Olsen: Yes.

The Chairman: Is the question of the Meech Lake accord, for example, something that is being discussed in the Legion halls? Is it a concern of really a lot of people?

Mr. Olsen: It is a feeling just about everywhere in the hall you go, at every dart game The question comes up all the time. It is like a party being in power so long and suddenly you find yourself in the opposition. What do you do? Do you just sit down and relax? I think that is what is happening right now in Yukon. We are just sitting back and relaxing and waiting. We feel strike one is against us and the ball is coming up for

[Traduction]

L'histoire n'est plus à faire au Canada. L'Alberta L'Île-du-Prince-Édouard et sa pauvreté, le pauvre type tentant de tirer sa subsistance des bancs de hareng dégarnis de Terre-Neuve. À mon avis, leur sort est presque toujours pire que le nôtre. Au moins les provinces sont écoutées. Elles mènent leur barque. Chez nous, c'est impossible; nous n'avons qu'à la boucler.

Au cours des 30 dernières années, j'estime avoir participé à l'évolution, aux politiques et à la santé du territoire. En effet, je l'ai fait en œuvrant au sein des deux grands partis politiques. J'ai participé aux campagnes de Nielsen. J'ai participé à la campagne de Chris Filly. Nous avons presque battu Erik. Sans le vote de la région Old Crow, nous aurions remporté la victoire.

J'ajouterais, monsieur, que notre travail ne s'est pas limité à des campagnes électorales. La plupart d'entre nous ont fait du territoire ce qu'il est. Nous aimons ce qu'il est devenu. Nous avons combattu Trudeau. Lorsqu'il voulait faire du Yukon un énorme parc national, nous lui avons donné une parcelle du territoire pour son parc, mais le Yukon est resté comme nous voulions qu'il soit.

A mon avis, cela n'aura servi à rien. C'est Ottawa qui va décider. Ils vont couper le Yukon en deux et donner Lower Post et Watson Lake à la Colombie-Britannique et l'Old Crow du Nord à l'Alberta; cela pourrait se produire. C'est très frustrant.

Au bistrot, nous disions qu'il restait une chance. C'est rare que quelqu'un a la chance de passer à l'histoire. Eh bien, mesdames et messieurs, voilà votre chance. Si vous pouviez mettre l'accord du lac Meech sous votre bras et vous rendre à Ottawa pour dire au gouvernement ce qu'en pensent les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; vous pourriez même empêcher que cette feuille de chou devienne réalité et faire changer la Constitution pour que nous ne nous retrouvions pas le bec à l'eau. Mesdames et messieurs, vos noms pourraient passer à l'histoire du Yukon; vous cesserez d'être de vieux sénateurs pour devenir des diplomates. Merci, monsieur.

Le président: Merci beaucoup, M. Olsen. Vous terminez votre lettre en disant espérer que nous pourrions trouver le temps de vous écouter. Nous sommes contents de vous écouter.

M. Olsen: Merci, monsieur.

Le président: C'est que nous voulons entendre des gens qui ne représentent pas forcément un autre groupe. Toutefois, je suppose que vous êtes membre de la Légion.

M. Olsen: Oui.

Le président: Est-ce que le problème de l'accord du lac Meech, par exemple, est débattu dans les lieux de rencontre de la Légion? Préoccupe-t-il vraiment beaucoup de gens?

M. Olsen: On le sent partout, à chaque partie de dards. Le problème est sur toutes les lèvres. C'est comme un parti qui a été au pouvoir pendant longtemps et qui se retrouve dans l'opposition. Que faire alors? Se tourner les pouces et attendre? Je crois que c'est ce qui se passe actuellement au Yukon. Nous nous tournons les pouces et nous attendons. Nous avons une prise contre nous et nous attendons de voir ce que sera la

[Text]

strike two. We are going to see what strike two is going to be. I think if you were to walk down the street, every person would give an opinion on the Meech Lake accord. The same is true in Yukon. You could put five Yukoners in the room and you would come out with five different opinions. And this is what the government has done. This is the first time the government has united them Everybody is not in agreement with the Meech Lake accord. It is definitely wrong, sir. And that is the feeling across town.

The Chairman: Thank you.

Senator Lucier: It is nice to see Mr. Olsen here. I wanted to have the senators here. I made the pitch for the committee to come up here. The fact you are saying the people on the street are discussing this, the fact you are saying they are expressing their displeasure, Mr. Olsen, is very, very important to the committee. We can go back with that message and let them know that it is not just some people who are concerned about this in the Yukon. It concerns everybody up here.

There is one thing I wanted to ask you about, Pat. You said that you blame the government for this and you also blame the opposition parties. And I agree with you on both of those points. I would just like to make the distinction though that the government was the architect of this, the government drew up this paper. In fairness to both opposition parties, they have proposed amendments, which will be voted on on Monday. I am sure those amendments will be defeated, but the very amendments that have been proposed by both opposition parties would clarify exactly the concern you have expressed today. Were you aware that both opposition parties have proposed amendments to the accord?

Mr. Olsen: We have heard that both parties have made amendments. By the same token, we know how politics works, but we still feel the same way. I feel the agreement was made behind locked doors. I am almost sure that both leaders of the opposition, Mr. Broadbent and Mr. Turner, before they walked out there, knew what the agreement was. Somehow I got a gut feeling they were promised parts of the territories and the Yukon to go along with this. At the same time, Mr. Mulroney was looking for votes from Quebec. Maybe he is not going to get the votes out of Quebec now, with the trade agreement coming up. He is going to play the workers against it. He is going to suddenly tell everybody, look, we do not need them after all; we can get the rest of Canada to come behind us. The feeling is that the deal was cut and dried before they came out there . . . I do not know what you can do about it. I have a feeling that both Mr. Broadbent and Mr. Turner knew what the results were before they came out the door.

Senator Lucier: Pat, you and I have not disagreed very often. I will disagree with you on that. Unfortunately, I would even like to think that the deal was cut and dried between the premiers and the Prime Minister, but I do not even believe that. I think the deal was cooked up as they went along. It was cooked up was so they could get out of the room. They had been there for a number of hours and the only way they could

[Traduction]

deuxième prise. Si vous parliez à l'homme de la rue, vous verriez que nous avons tous une opinion sur l'accord du lac Meech. C'est la même chose au Yukon. Interrogez cinq habitants du Yukon et vous aurez autant d'opinions différentes. Voilà ce que le gouvernement a accompli. C'est la première fois qu'il parvient à les faire se concerter Nous ne sommes pas tous d'accord avec l'accord du lac Meech. Il est foncièrement mauvais, monsieur. C'est l'impression qu'on a en ville.

Le président: Merci.

Le sénateur Lucier: Il fait bon de vous voir devant nous, monsieur Olsen. Je voulais que les sénateurs viennent chez vous. J'ai été un des premiers à demander que le comité se rende chez vous. Il est très important pour le comité, monsieur Olsen, que vous disiez que l'homme de la rue parle de l'accord et qu'il manifeste son mécontentement. Nous pourrions en tenir compte et faire savoir au gouvernement que plus d'une personne sont préoccupées par la situation au Yukon. La question intéresse tous et chacun ici.

Il y a un point que je voulais soulever, Pat. Vous avez dit tenir le gouvernement et les partis d'opposition responsables de ce qui se produit. Je suis d'accord avec vous qu'ils sont responsables. Il y a cependant une nuance. Le gouvernement a conçu l'accord, il a rédigé le document. Toutefois, il faut être juste envers les partis d'opposition qui ont proposé des modifications qui feront l'objet d'un vote lundi. Je suis sûr que les modifications ne seront pas adoptées, mais le libellé lui-même des modifications proposées par les deux partis d'opposition fait bien ressortir les préoccupations dont vous nous avez parlé aujourd'hui. Saviez-vous que les deux partis d'opposition avaient proposé d'apporter des modifications à l'accord?

M. Olsen: Nous en avons entendu parler. Nous savons aussi comment la politique fonctionne et nous n'avons pas changé d'avis. J'estime que l'accord a été conclu dans le secret. Je suis presque certain qu'avant qu'ils ne sortent, les deux chefs de l'opposition, M. Broadbent et M. Turner connaissaient l'essentiel de l'accord. Ne me demandez pas comment, mais j'ai senti au fond de moi que, pour obtenir leur assentiment, on leur a promis qu'ils obtiendraient des parcelles des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. M. Mulroney cherchait aussi à s'assurer des votes au Québec. Il ne les obtiendra peut-être pas maintenant, compte tenu de l'accord sur le libre-échange qui s'en vient. Il va jouer le jeu des travailleurs pour qu'ils ne se rangent pas derrière le Québec. À un moment donné, il va dire à l'ensemble du pays: «Écoutez, nous n'avons pas besoin du Québec; le reste du pays nous appuiera». L'impression qu'on a, c'est que l'affaire avait été arrangée avant son annonce. Je me demande ce qu'on peut faire maintenant. J'ai l'impression que tant M. Broadbent que M. Turner savaient ce qui allait se produire avant de sortir de la salle des délibérations.

Le sénateur Lucier: Pat, nous avons rarement été en désaccord. Je ne suis pas de ton avis à propos de cela. J'aimerais penser comme toi que l'affaire a été arrangée entre les premiers ministres, mais je ne le crois pas. À mon avis, l'accord a été imaginé petit à petit. Il a été conçu ainsi pour mettre un terme aux entretiens qui avaient duré un certain nombre d'heures et la seule façon d'arrêter de tergiverser, c'était de se

[Text]

get out was to agree to something. We ended up as a pawn in that situation.

Mr. Olsen: A good way to rectify it now is to go back and tell them to change it.

Senator Lucier: We are going to give it a try, and I thank you for coming, Pat.

Mr. Olsen: Thank you.

Senator Le Moynes: You said a moment ago, sir, that the government of Mr. Mulroney went along with this accord so forcefully in order to get votes from Quebec. I do not think that is very true. It might be true, but it is not very true. The true reason was to keep Quebec in. That damned distinctness of Quebec is so hard to define, especially by people who never go there, who never even read a line of what is published there, who never look at anything that is painted there or sculpted there, anything that is done on the theatres and all that!

If people would find out a bit about that distinctness of Quebec, they would learn a bit. Otherwise it is useless to ask. It is like the lady who asked Armstrong, the trumpeter, "After all, Mr. Armstrong, what is jazz?" He said "Lady, if you ask, you will never know." So I say that in all good humour, but I am a bit tired, because I too have belonged for a long time to a second-class citizenry.

Mr. Olsen: I know, sir. I know your feelings and I have been through that too. As the old saying is, you people lost the fight to the Plains of Abraham, now you want them back through Parliament. But sir, what they have done by bringing Quebec in, they have disenfranchised the large majority of the country. You should know the gut feelings you used to have in your stomach when you went to bed at night. We feel the same way now. Are you happy that other Canadians feel the way you felt before you came into . . . ?

Senator Le Moynes: I understand all that. I know how you feel. But be sure of one thing. If we are afraid somehow of a balkanization of the country, piecemeal balkanization, there is another piece of balkanization that could happen quickly if Quebec was not in. It would be that piece of the country, a very large piece—four or five times as large as France—so that would be deplorable.

Be sure of one thing. I am not speaking as a nationalist; I am not one. I am very glad to be in Ontario right now. But my God, I have to take into account my roots, and those roots are just as vulnerable as all the roots we can encounter in this country, whether English, French, or aboriginal.

Mr. Olsen: Right, sir.

Senator Le Moynes: We are all very old and we all went through the same experiences regarding different powers, like

[Traduction]

mettre d'accord sur quelque chose. C'est ainsi que nous avons servi de pion là-dedans.

M. Olsen: Une bonne façon de régler le problème, c'est d'aller dire au gouvernement de modifier les termes de l'accord.

Le sénateur Lucier: Nous allons tenter de le faire. Je te remercie d'être venu, Pat.

M. Olsen: Merci.

Le sénateur Le Moynes: Vous avez dit, il y a un instant, monsieur, que le gouvernement de M. Mulroney a moussé l'affaire avec autant de vigueur pour s'assurer des votes au Québec. À mon avis, ce n'est pas très réaliste de penser ainsi. On a peut-être raison de le croire, mais ce n'est pas vrai. La vraie raison, c'était de garder le Québec dans la Confédération. Ce sacré caractère distinct du Québec est tellement difficile à cerner, en particulier pour les gens qui ne vont jamais au Québec, qui ne lisent jamais une ligne de ce qui s'y publie, qui ne s'intéressent jamais à ses peintres, à ses sculpteurs, à son théâtre et ainsi de suite.

Si les gens se renseignaient un peu sur le caractère distinct du Québec, ils apprendraient quelque chose. Sinon, à quoi bon leur demander de comprendre! C'est comme la dame qui a demandé à Armstrong, le trompettiste: «Mais finalement, monsieur Armstrong, qu'est-ce que c'est que le jazz?» Il lui a répondu: «Madame, si vous le demandez, c'est que vous ne le saurez jamais.» Je dis ça sans méchanceté, mais je suis un peu las, parce que ça fait trop longtemps que je suis un citoyen de seconde zone.

M. Olsen: Je sais, monsieur. Je comprends vos sentiments, et je suis passé par là moi aussi. Comme on dit, vous avez perdu la bataille sur les Plaines d'Abraham, et maintenant, vous voulez la gagner en passant par le Parlement. Mais monsieur, en allant chercher le consentement du Québec, vous avez privé de ses droits de représentation la grande majorité de la population. Vous devez connaître ce sentiment qui vous prenait aux tripes, le soir, en vous couchant. Ce sentiment, c'est nous qui l'éprouvons à présent. Êtes-vous content que ce sont maintenant d'autres Canadiens qui éprouvent ce que vous éprouviez avant . . . ?

Le sénateur Le Moynes: Je comprends tout ça. Je sais ce que vous ressentez. Mais il y a une chose dont vous devez être certain. Si, ce que vous craignez, c'est la balkanisation du pays, une balkanisation par étape, celle-ci se produirait bien plus vite si le Québec était exclu de l'entente. Ce serait cette partie du pays qu'on perdrait, et elle est grande—cinq ou six fois la France—et ce serait déplorable.

Laissez-moi vous dire que je ne parle pas en tant que nationaliste; je n'en suis pas un. Je suis très heureux de me trouver en Ontario en ce moment. Mais, mon Dieu, il faut bien que je tienne compte de mes racines, et ces racines sont tout aussi vénérables que celles de tous les groupes qu'on trouve dans ce pays, qu'il s'agisse des Anglais, des Français ou des autochtones.

M. Olsen: C'est exact, monsieur.

Le sénateur Le Moynes: Nous avons tous des origines très anciennes et nous avons tous vécu les mêmes choses à l'égard

[Text]

the Gauls, the Saxons, and others with the Romans, like other people before with the Greeks, the Persians and all that. It is an old story.

Mr. Olsen: Yes, it is.

Senator Le Moyne: It is still unfolding, so we have to take everything into account. My God, let people here inquire personally, with curiosity, what it is to be distinct. I do not have to be told that an Englishman is distinct; I feel that and I think I know it. I do not have to be told that an Indian is distinct; I have a very good intuition that he is. That is all.

Mr. Olsen: Sir, you can hear by my accent I was not born in Canada. I made Canada my home 30 years ago. I came from South Africa. The reason I came here, sir, was because we had the same problem 30 years ago. Everybody then said "Why are you going to Canada? You are kind of silly. They have the same problems in Canada as they have in South Africa. What are you going there for?". I said, "No, it is a free country. I am going back there because I do not like what is happening in South Africa".

Suddenly, I know how they feel in Quebec. We used to have an old saying back here in the mining camps. In the mining camps they would say the mining camps were peaceful. You bring in one Frenchman, no problem. You bring in two, you have all kinds of problems, because they want to change things their way; they will not come along. But now I say, are we not all Canadians? Do we not all feel the same way? Should what is good for one Canadian in Quebec not be good for one Canadian in the Yukon, or one Canadian in the Northwest Territories? We should all be treated equal, sir. There should be no distinction at all. That is my feeling.

Senator Le Moyne: Distinction? We have difference. We have to have distinction; it is impossible to get over that. What we must do is to accept it. That is more difficult.

Mr. Olsen: That is true; it is difficult.

Senator Le Moyne: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Senator Le Moyne. Any other questions? If not, thank you very much, Mr. Olsen, for coming and expressing your views to us.

Mr. Olsen: Thank you very much for hearing me, sir.

The Chairman: The next witness will be the last official witness of the day. He is Mr. Bruce Willis, president of the Law Society of Yukon. Good afternoon, Mr. Willis. It is a pleasure to see you again. I normally see you in other activities in which you and I are engaged. They are not political, but for the Young People of Canada and the Army Cadet League.

M. Bruce Willis, président, Law Society of Yukon: Merci. Bienvenue à Whitehorse. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous présenter le mémoire du Barreau du Yukon dont je suis président.

[Traduction]

de puissances différentes qu'il s'agisse des Gaulois, des Saxons, des Romains ou avant ça des Grecs, des Perses et ainsi de suite. C'est une vieille histoire.

M. Olsen: Oui, en effet.

Le sénateur Le Moyne: Et comme elle n'est pas terminée, nous devons tenir compte de tout. Mon Dieu, que les gens viennent ici demander personnellement, par curiosité, ce que c'est qu'être distinct. Je n'ai pas besoin qu'on me dise qu'un Anglais est un être distinct; j'en ai le sentiment et je crois le savoir. Je n'ai pas besoin qu'on me dise qu'un Indien est un être distinct; j'ai l'intuition très forte qu'il en est un. C'est tout.

M. Olsen: Monsieur, vous voyez d'après mon accent que je ne suis pas né au Canada. Je m'y suis établi il y a 30 ans. Je venais d'Afrique du Sud. La raison pour laquelle je suis venu ici, monsieur, c'est que nous avions le même problème là-bas il y a 30 ans. Tout le monde m'a dit à l'époque: «Pourquoi t'en vas-tu au Canada? Ce n'est pas très brillant. Ils ont le même problème au Canada que nous en Afrique du Sud. Pourquoi vas-tu là-bas?» J'ai répondu: «Non, le Canada est un pays libre. J'y vais parce que je n'aime pas ce qui se passe en Afrique du Sud.»

Et tout à coup, je comprends ce que les gens éprouvent au Québec. Il y a une vieille histoire que l'on racontait dans les mines. On disait que, dans les mines, la vie était très tranquille. Un Français arrivait, pas de problème. Deux Français arrivaient, et les problèmes commençaient, parce qu'ils voulaient tout changer pour que ça se fasse de leur façon; ils ne voulaient pas se plier à la façon des autres. Mais maintenant, je demande, est-ce que nous ne sommes pas tous des Canadiens? Est-ce que nous ne sommes pas tous pareils? Ce qui vaut pour un Canadien au Québec ne vaut-il pas pour un Canadien au Yukon, ou un Canadien aux Territoires du Nord-Ouest? Nous devrions tous être traités avec égalité, monsieur. Il ne devrait y avoir aucune distinction du tout. C'est ce que je pense.

Le sénateur Le Moyne: Distinction? Nous sommes différents. Il faut faire des distinctions; il est impossible de faire autrement. Ce qu'il faut c'est l'accepter. Et ça c'est très difficile.

M. Olsen: C'est vrai, c'est difficile.

Le sénateur Le Moyne: Merci, monsieur le Président.

Le président: Merci, monsieur le sénateur Le Moyne. Y a-t-il d'autres questions? Sinon, merci beaucoup, monsieur Olsen, d'être venu exprimer vos opinions devant nous.

M. Olsen: Merci beaucoup de m'avoir écouté, monsieur.

Le président: Le prochain témoin sera le dernier témoin officiel de la journée. Il s'agit de monsieur Bruce Willis, président du Barreau du Yukon. Bonjour monsieur Willis. Quel plaisir de vous revoir. En temps normal, je vous rencontre dans le cadre d'activités auxquelles nous participons vous et moi. Elle ne sont pas de nature politique, elles concernent les jeunes Canadiens et la Ligue des cadets de l'Armée.

Mr. Bruce Willis, President, Law Society of Yukon: Thank you. Welcome to Whitehorse. Thank you for giving me the opportunity of presenting you the brief of the Law Society of Yukon of which I am the president.

[Text]

Thank you, Mr. Chairman. I welcome you all to Yukon.

The Chairman: We are very happy to have you here and to get the views of your society.

Mr. Willis: I am also here in the capacity of president of the Yukon Branch of the Canadian Bar Association.

First of all, let me introduce the Yukon Law Society. We are 162 members, of which approximately 44 are resident in Whitehorse. There are no lawyers resident outside of Whitehorse, although one firm has lawyers in Watson Lake and Dawson City two days a week.

I want to emphasize this, because last summer when I was at the Canadian Bar meeting in Ottawa the press were interviewing me about some of the comments made that with representation on the Supreme Court all the northern lawyers are members of other law societies. That is totally false. Some of our members here are not members of any other law society in Canada, and practise only with the Yukon Law Society. The Yukon Law Society was the last law society to become fully independent and self-governing, in 1985. At that time we were invited to join, as an equal member, the Federation of Law Societies of Canada.

About the Canadian Bar, we also enjoy status at meetings. The Yukon has equal standing at the presidents and vice-presidents' meetings. We have equal standing at the federation meetings. About the executive membership of the Canadian Bar, that executive membership alternates between the two territories.

The point I am stressing here is that if our legal community in Canada has recognized the equal status or the importance of Yukon, why do the premiers and the federal government not? In other words, it would appear from the Meech Lake accord that representation on the Supreme Court will be simply and totally a provincial matter, without any input from the territories. Why is it that we can be first-class citizens for the Canadian Bar and the Federation of Law Societies, but with the possibility of appointments to our Supreme Court it is a total impossibility; something that will never occur under the Meech Lake accord as it is presently drafted?

If you review the history of the growth of representative government in this country, you will see the fundamental importance of our court system and the importance of our law societies in the development of Canada. The Law Society of Upper Canada, for instance, was formed in 1791, when the population of Upper Canada was extremely small. We do not think size should be the determining factor it appears it is right now. For instance, when Prince Edward Island came into Confederation, the size of that province, if you examine it, was quite small. When the territories of what was the Northwest Territories... when Manitoba came into Confederation, again the population base was quite small, as was Saskatchewan's.

[Traduction]

Merci, Monsieur le président. Je vous souhaite la bienvenue au Yukon.

Le président: Nous sommes très heureux de vous accueillir ici et d'être mis au courant des opinions de votre barreau.

M. Willis: Je suis également ici en ma qualité de président de la division du Yukon de l'Association du Barreau canadien.

Pour commencer, permettez-moi de vous parler du Barreau du Yukon. Celui-ci compte 162 membres, dont environ 44 sont des résidents de Whitehorse. Il n'y a pas d'avocats qui habitent ailleurs qu'à Whitehorse, quoiqu'il y ait un bureau qui envoie des avocats à Watson Lake et Dawson City deux jours par semaine.

J'insiste beaucoup la-dessus parce que, l'été dernier, lorsque je suis allé à une réunion de l'Association du Barreau canadien à Ottawa, des journalistes m'ont interviewé au sujet de certaines remarques faites dans le contexte de la représentation à la Cour suprême selon lesquelles tous les avocats dans le Nord sont membres d'autres barreaux. C'est complètement faux. Certains de nos membres sont inscrits uniquement au Barreau du Yukon, et à aucun autre barreau au Canada. Le Barreau du Yukon a été le dernier barreau à devenir entièrement indépendant et autonome, en 1985. À ce moment-là, on nous a invités à devenir membre à part entière de la Fédération des professions juridiques du Canada.

Nous participons pleinement aux réunions du Barreau canadien. Le Yukon est traité sur un pied d'égalité aux réunions des présidents et des vice-présidents ainsi qu'aux réunions de la Fédération. Quant au comité exécutif du Barreau canadien, les deux territoires y siègent en alternance.

Je dis tout ça pour en arriver à la question suivante: si la profession juridique au Canada traite le Yukon sur un pied d'égalité, pourquoi les premiers ministres provinciaux et le gouvernement fédéral n'en font-ils pas autant? Autrement dit, il semble ressortir de l'accord du Lac Meech que les nominations à la Cour suprême seront entièrement du ressort des provinces, et que les territoires seront complètement tenus à l'écart. Comment se fait-il que, pour le barreau canadien et la Fédération des professions juridiques du Canada, nous sommes des citoyens à part entière, mais qu'il est totalement impossible qu'un de nos avocats soit nommé pour siéger à la Cour suprême; en tout cas, que ça n'arrive jamais selon les termes actuels de l'entente du Lac Meech?

Si vous regardez l'histoire du Canada et la façon dont on en est venu à avoir un gouvernement représentatif, vous verrez que l'appareil judiciaire a joué un rôle fondamental et que les barreaux ont participé grandement au développement du pays. La Société du barreau du Haut-Canada, a été créée en 1791, alors que la population du Haut-Canada était extrêmement faible. Nous ne pensons pas que la taille de la population devrait être le facteur déterminant, ce qui semble être le cas actuellement. Ainsi, quand l'Île-du-Prince-Édouard est entrée dans la Confédération, si vous examinez la taille de sa population, elle était assez petite. Lorsque le territoire qui constitue les Territoires du Nord-Ouest... lorsque le Manitoba est entré dans la Confédération, encore une fois sa population était assez faible, comme celle de la Saskatchewan.

[Text]

We are a unique part of Canada up here, far distant from the Montreal-Ottawa-Toronto triangle that traditionally has controlled this country, and if the present accord stands will forever continue to control this country. If you consider the importance of the Senate veto, and if you take into account the fact that under the present accord Senate appointments would be a provincial matter, controlled by the southern provinces, then the accord as amended would pretty well exclude the role of the territories in further input, and in essence the Senate would cease to be an important part of the northern part of Canada. We would be not unlike the people in India prior to 1947, who the British raj would continue to rule from afar. If we are to have an equal footing in Canada, then with respect to appointments to the Supreme Court and appointments to the Senate, the views and wishes of northerners have to be taken into account.

I emphasize the importance of this in light of the Charter. If you consider the decisions that have been made by our Supreme Court, and will continue to be made by our Supreme Court, affecting all Canadians, in light of the Charter we have to have the best people possible appointed to the Supreme Courts, and from all parts of Canada. It would be totally ridiculous to suggest that Premier Peterson in Toronto, at Queen's Park, when considering an appointment to the Supreme Court of Canada, would say, do we not have somebody up in Whitehorse to appoint? That would be totally ridiculous. It will come down to local input at the local level.

I do not have a mandate from my executive to speak beyond those two issues. I personally have views, but since I am mandated by my executive to stick to those two issues, I am prepared now to answer your questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Willis. Senator Fairbairn.

Senator Fairbairn: Thank you for your comments. You said that under the accord, as it is currently structured, the country will be controlled from the centre forevermore. What do you think the veto means to the other provinces in the whole kind of dynamics of coming to agreement on the Meech Lake accord? Would the other provinces not have felt that by acquiring this veto they were having an enhanced control over this centralized power they have been upset about for so many years?

Mr. Willis: I do not dispute the fact that when one brings Quebec in then there is a trade-off to get more input from the other provinces. I would have hoped they had been more broad-thinking in their approach. As early as 1910, Henri Bourassa talked about a Canada where a citizen of Quebec would feel at home from coast to coast and not simply in the province of Quebec. Unfortunately, our provincial premiers did not share his breadth of vision, in the sense they thought for themselves only and forget about certain other important parts of Canada, including the north. I would have hoped that the "piggyness", if I could use that term, of the provincial premiers in grabbing power for their own provinces, or to balance the traditional imbalance, had thought a little more

[Traduction]

Nous sommes une partie assez particulière du Canada, loin du triangle Montréal-Ottawa-Toronto qui a toujours dirigé la destinée du pays, et qui continuera éternellement à le faire si l'entente reste ce qu'elle est. Si l'on tient compte de l'importance que revêt le droit de veto du Sénat et du fait qu'en vertu de l'entente actuelle les nominations au Sénat sont du ressort des provinces, lesquelles sont sous la dépendance des provinces du Sud, on constate que l'entente modifiée enlève en fait aux territoires la possibilité de jouer le moindre rôle; essentiellement, pour les gens du Nord, le Sénat ne représenterait plus grand-chose. Notre situation ne serait pas différente de celle des Indiens avant 1947, que le rajah britannique continuait de gouverner de loin. Pour que nous soyons traités avec égalité au Canada, il faudrait qu'on tienne compte de nos opinions et de nos souhaits lorsqu'il s'agit de nommer des personnes à la Cour suprême et au Sénat.

J'insiste sur l'importance de cette question du point de vue de la Charte. Étant donné les décisions que la Cour suprême a prises et continuera de prendre par rapport à la Charte, décisions qui touchent tous les Canadiens, il faut que les personnes nommées à la Cour suprême soient les plus compétentes possible et qu'elles viennent de toutes les régions du Canada. Il serait complètement ridicule de penser que, au moment de nommer quelqu'un à la Cour suprême, le premier ministre de l'Ontario, M. Peterson, demanderait à Toronto, à Queen's Park, n'y a-t-il pas quelqu'un à Whitehorse qu'on pourrait proposer? Ce serait complètement ridicule. Les propositions se feront au niveau local et concerneront les gens de la région.

Le comité exécutif dont je fais partie ne m'a pas donné le mandat de parler d'autre chose que de ces deux questions. J'ai des opinions personnelles, mais puisque le comité exécutif m'a demandé de m'en tenir à ces deux questions, je suis maintenant prêt à répondre aux vôtres.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Willis. Madame la sénatrice Fairbairn.

Le sénateur Fairbairn: Merci d'être venu témoigner. Vous avez dit que si l'entente, telle qu'elle est formulée actuellement, était ratifiée, le pays serait à jamais gouverné par les provinces du centre. À votre avis, comment les autres provinces ont-elles perçu le droit de veto au moment où elles préparaient l'entente du lac Meech? N'ont-elles pas eu l'impression qu'en obtenant le droit de veto, elles enlevaient une partie du pouvoir aux provinces du centre dont elles contestaient la prédominance depuis tant d'années?

M. Willis: Je ne conteste pas le fait que, pour obtenir l'adhésion du Québec, il ait fallu, en échange, donner plus de pouvoir aux autres provinces. J'aurais simplement souhaité qu'ils fassent preuve d'une plus grande ouverture d'esprit. Dès 1910, Henri Bourassa avait parlé d'un Canada où un Québécois se serait senti chez lui de l'Atlantique jusqu'au Pacifique, et non seulement dans la province de Québec. Malheureusement, les premiers ministres provinciaux n'ont pas eu la vision aussi large que la sienne, en ce sens qu'ils n'ont pensé qu'à eux-mêmes et ils ont oublié certaines autres régions importantes du Canada, notamment le Nord. J'aurais espéré que les premiers ministres provinciaux aient été moins gourmands, si je peux m'exprimer ainsi, lorsqu'ils ont chacun essayé de prendre plus

[Text]

beyond the immediate power grab and thought more towards the long term, and I think the long term has to include the north of Canada.

Senator Fairbairn: I partially asked the question because there was some comment in Alberta, immediately after Meech Lake, that with the veto power the premier did not even really need an elected Senate. That had been a major portion of the Alberta presentation, and I am wondering whether you would say this would be overestimating that veto power.

Mr. Willis: I think that is overestimating the veto power and underestimating some of the good work done by the Senate. I read with interest, for instance, the Standing Committee on National Defence and the good work they have done. I think the Senate has an important role.

I as a lawyer dislike sloppy drafting, and there is an ambiguity with respect to sections 24 and 25. It is not clear whether or not the Governor in Council will continue to treat the territory as a province. I think that is one area that should be absolutely clarified by a statement of intent. Otherwise, with that ambiguity, it is possible we will not in future have anyone from the territories in the Senate, and if the Senate continues to have an important role we will not have any input.

Senator Fairbairn: Thank you very much.

Senator Lucier: I would just like to get some clarification from Mr. Willis. I think you just said—and I know you were just putting it out as an example—Mr. Peterson deciding if he had somebody in the north to appoint to the Supreme Court, someone in Whitehorse. Were you saying earlier it is impossible now to have a Yukoner appointed to the Supreme Court, even by a province? I know it is impossible to have the Yukon suggest it, but is it . . . ? The way I read the accord, I do not think a premier can name anyone from the territory, can he?

Mr. Willis: I was simply saying the political reality would be that with 14,000 practising lawyers in Ontario I guarantee we would have better chances of putting a man on Mars than having someone from the premier's office in Toronto picking someone from the north.

Senator Lucier: I was even looking at the legal reality, not just the political reality. I do not think Premier Peterson could, as I read this proposed section, and I would certainly like to have you clarify it for me. It says:

Where a vacancy occurs in the Supreme Court of Canada, the government of each province may, in relation to that vacancy, submit to the Minister of Justice of Canada the names of any of the persons who have been admitted to the bar of that province . . .

Now, Premier Peterson could name somebody from Whitehorse, providing the person from Whitehorse that he names is a member of the bar of Ontario.

[Traduction]

de pouvoir pour leur province, ou du moins de rétablir l'équilibre qui n'avait jamais existé, et qu'ils aient vu au-delà de leurs intérêts immédiats, vers le futur, car une vision à long terme doit nécessairement, à mon avis, inclure le nord du Canada.

Le sénateur Fairbairn: J'ai posé la question en partie parce que, en Alberta, il a été dit tout de suite après l'entente du lac Meech qu'avec le droit de veto, le premier ministre n'avait pas vraiment besoin d'un Sénat élu. C'est l'opinion qui a prévalu dans la présentation de l'Alberta, et je me demande si, à votre avis, ils surestiment le droit de veto.

M. Willis: Je pense que, d'une part, ils surestiment le droit de veto et, d'autre part, ils sous-estiment la qualité du travail que fait le Sénat. Par exemple, j'ai lu avec intérêt le rapport du Comité permanent de la défense nationale et j'ai vu quel bon travail avait été fait. Je pense que le Sénat joue un rôle important.

En tant qu'avocat, je n'aime pas les textes mal rédigés, et je trouve que les articles 24 et 25 sont ambigus. Il est difficile de dire si le gouverneur en conseil continuera de traiter le territoire comme une province. Je pense que c'est une question sur laquelle une déclaration d'intention doit absolument apporter des éclaircissements. Autrement, à cause de cette ambiguïté, il est possible que les territoires ne soient pas représentés au Sénat à l'avenir, et, si le Sénat continue à jouer un rôle important, nous ne pourrions pas y participer.

Le sénateur Fairbairn: Merci beaucoup.

Le sénateur Lucier: Je voudrais seulement demander à M. Willis quelques précisions. Je crois que vous venez de dire—et je sais que c'est seulement un exemple que vous donniez—M. Peterson se posant la question s'il y avait quelqu'un dans le Nord, disons à Whitehorse, qu'il pourrait nommer à la Cour suprême. Avez-vous dit auparavant qu'il est actuellement impossible, même pour une province, de nommer un résident du Yukon à la Cour suprême? Je sais qu'il est impossible pour le Yukon de proposer quelqu'un, mais . . . ? D'après ce que j'ai compris en lisant l'entente, un premier ministre ne peut pas nommer quelqu'un qui habite le territoire, n'est-ce pas?

M. Willis: Ce que je voulais dire tout simplement, c'est que, dans le contexte politique réel, avec 14 000 avocats qui pratiquent en Ontario, on a plus de chances de voir un homme aller sur Mars que de voir le bureau du premier ministre à Toronto choisir un résident du Nord.

Le sénateur Lucier: Je regardais ça même d'un point de vue juridique, pas seulement politique. D'après ce que j'ai compris en lisant l'article proposé, je n'ai pas l'impression que M. Peterson pourrait le faire, et j'aimerais beaucoup avoir votre opinion là-dessus. Voici ce que dit cet article:

En cas de vacance à la Cour suprême du Canada, le gouverneur de chaque province peut proposer au ministre fédéral de la Justice, pour la charge devenue vacante, des personnes admises au barreau de cette province . . .

D'après ce que je comprends, le premier ministre Peterson pourrait proposer quelqu'un qui habite Whitehorse dans la mesure où cette personne est inscrite au barreau de l'Ontario.

[Text]

Mr. Willis: That is right. We do have members from that bar on—

Senator Lucier: I understand that, but unless he or she were a member of the bar of Ontario, not only is there no political reality, there is no legal reality either, is there?

Mr. Willis: No, the wording “that province” is quite clear.

Senator Lucier: Yes. I have been having some problem with this. I have asked several people about it and they seemed to suggest that a premier from Alberta could name someone from the Yukon. I thought it could only be done if the person being named was also a member of the bar from Alberta, not a member from the Yukon. In fact, there is no prerequisite that they be a member from the Yukon, even if they are living in Whitehorse and are appointed from Whitehorse. They only have to be a member from Alberta to be appointed by the Premier of Alberta. Is that true?

Mr. Willis: From the wording you have given me, and my reading, “that province” refers back and does restrict it by the wording of “that”, not “any” province.

Senator Lucier: Just one further question, Mr. Chairman, very briefly. I would just like to ask if you have any views on the whole practice of Supreme Court judges being named by the provinces.

Mr. Willis: Since the Calgary report was adopted in 1985, the Canadian Bar Association has had a number of senior people looking at the whole issue. We have a standing committee of the Canadian Bar Association with every territory—I emphasize that—every territory and province on a committee presently, and it strikes me that this recommendation should be maintained.

The Canadian Bar Association did come out this summer, in August, and suggest that this was a deficiency in the Meech Lake accord, that with respect to judicial appointments the territories should be included, and we stand by that. We stand by the previous reports presented by the Canadian Bar Association in the past. I know we have made presentations to the Commons on that in the past.

Senator Lucier: As it will now stand, would I be correct in saying the premiers do not have to go to the Canadian Bar Association to ask for input, as is presently the case?

Mr. Willis: It does not appear to be a requirement and it seems to ignore the tremendous work done by the Canadian Bar Association in the past, and our specific recommendations.

Senator Lucier: So it is a very distinct possibility that we are politicizing our Supreme Court.

Mr. Willis: Yes. The recent example of the attempted appointment of Judge Bork is I think the best example of how not to make a judicial appointment. I think you should have a

[Traduction]

M. Willis: C'est exact. Et aucun de nos membres n'est inscrit...

Le sénateur Lucier: J'ai bien compris, mais à moins qu'une personne soit inscrite au barreau de l'Ontario, c'est impossible non seulement du point de vue politique, mais aussi du point de vue juridique, n'est-ce pas?

M. Willis: En effet, les mots «cette province» sont très clairs.

Le sénateur Lucier: Oui. C'est une question qui me préoccupe quelque peu. J'ai interrogé plusieurs personnes à ce sujet et, selon elles, le premier ministre de l'Alberta pourrait proposer quelqu'un du Yukon. Je pensais qu'il ne pouvait le faire que si la personne en question était non seulement inscrite au barreau du Yukon, mais aussi au barreau de l'Alberta. En fait, il n'est même pas nécessaire qu'elle soit inscrite au barreau du Yukon, même si elle habite à Whitehorse et qu'elle est nommée à ce titre. Pour être proposée par le premier ministre de l'Alberta, il suffit qu'elle soit inscrite au barreau de cette province. Est-ce exact?

M. Willis: D'après le texte que vous avez lu et la façon dont je le comprends, les mots «cette province» nous renvoient à la province du gouvernement qui fait la proposition et uniquement à celle-là, puisqu'on dit «cette» et non «n'importe quelle» province.

Le sénateur Lucier: Je voudrais poser une dernière question, monsieur le président, et elle est très courte. Je voudrais connaître votre opinion sur le fait que les juges de la Cour suprême sont nommés par les provinces.

M. Willis: Depuis l'adoption du rapport de Calgary en 1985, l'Association du Barreau canadien a demandé à un certain nombre de personnes qui n'étaient pas des novices de se pencher sur cette question. Il y a, à l'Association du Barreau canadien, un comité permanent sur lequel chaque territoire — j'insiste là-dessus — chaque territoire et province est représenté, et il me semble que cette recommandation devrait être maintenue.

L'Association du Barreau canadien a fait savoir cet été, au mois d'août, que c'était là un défaut de l'entente du lac Meech, qu'il faudrait inclure les territoires lorsqu'on propose des juges, et nous sommes d'accord avec ça. Nous appuyons les rapports que l'Association a produits dans le passé. Je sais que nous avons déjà présenté des mémoires à ce sujet à un comité de la Chambre des Communes.

Le sénateur Lucier: Selon les termes actuels de l'accord, est-il exact que les premiers ministres n'auront pas à s'adresser à l'Association du Barreau canadien pour lui demander son avis, comme c'est le cas actuellement?

M. Willis: Il semble que ce ne soit plus nécessaire, et qu'on ne tienne plus compte du travail formidable accompli par l'Association dans le passé, ni des recommandations que nous avons faites.

Le sénateur Lucier: Il est donc tout à fait possible que nous soyons en train de politiser la Cour suprême.

M. Willis: Oui. La tentative qui a été faite récemment de nommer le juge Bork est, à mon avis, le meilleur exemple qu'on puisse trouver de la façon dont il ne faut pas s'y prendre

[Text]

far better system than that. And it may come down to that, where the provincial legislatures grill possible people before they are put forward to Ottawa.

Senator Le Moyne: My question is rather academic. I would like to know if you recognize right now the legitimacy of the annual First Ministers conference. Do you think it is a legitimate process?

Mr. Willis: Not without someone from the Yukon sitting there.

Senator Le Moyne: A very good answer. Considering the matter in itself, do you think the process, considered in the long term, can be held to be legitimate?

Mr. Willis: Again, not from a northern perspective. I cannot think of a more poignant example of a colonial approach. At the Canadian Bar and at federation meetings, we are treated as equals. Why then should our government leader not . . . ? I find that repulsive. At least to be listened to on northern concerns, at least to be guaranteed a seat on northern concerns . . . Is it such a radical step that on matters pertaining to northerners there should be a guarantee that at First Ministers meetings the territories will be represented? Why is that such a radical concept?

Again, if you look at the growth of local government around the world, what we have here is a retrograde step. I think the quality of a nation is not in how we treat the majorities, but in how we treat the minorities.

Senator Le Moyne: Suppose the northern people are represented in the First Ministers' conference, do you consider it legitimate if we can finally hold it as being a permanent *assemblée constituante*? Can a permanent *assemblée constituante* fit into our constitutional mentality? Are there any other examples in the world of such an institution or such a process?

Mr. Willis: I am not up on other federal systems, with respect to Australia and other countries that are of the federal system. We have to redress the imbalance we have in this country of geographic distances and representation, and it may well be, speaking personally, one of the answers. And perhaps revising the Senate is the other one.

Senator Le Moyne: So you would see there maybe an expression of a kind of transactional federalism.

Mr. Willis: Yes.

Senator Macquarrie: Just a little footnote, Mr. Chairman. I notice that the witness said that as a lawyer he had an abhorrence of sloppy legislation. I have felt the same for about 40 years, and every time I mention it I am told: what can you expect from a bunch of lawyers, they are the ones who do the writing.

[Traduction]

pour nommer les juges. À mon avis, il faudrait prévoir un mécanisme bien meilleur. Il se peut qu'on en arrive au point où les assemblées législatives provinciales soumettront les candidats possibles à un interrogatoire minutieux avant de proposer leur nom au gouvernement fédéral.

Le sénateur Le Moyne: Ma question est plutôt de nature théorique. J'aimerais savoir si vous admettez actuellement le principe d'une conférence annuelle des premiers ministres. Considérez-vous qu'il s'agit d'un processus légitime?

M. Willis: Non, pas sans la participation d'un représentant du Yukon.

Le sénateur Le Moyne: Très bien. Pour ce qui est du processus lui-même, croyez-vous qu'il puisse être considéré légitime à long terme?

M. Willis: Encore une fois non, pas du point de vue des habitants du Nord. Je ne peux imaginer une expression plus évidente du colonialisme. Le Barreau canadien et la Fédération nous considèrent comme des égaux. Pourquoi le chef du gouvernement n'en ferait-il pas autant? Je trouve cela répugnant. Il faudrait à tout le moins qu'on nous reconnaisse le droit d'exprimer nos vues sur des questions qui touchent le Nord, d'avoir un représentant du Nord . . . Est-ce si radical de vouloir qu'un représentant des territoires participe aux conférences des premiers ministres et se prononce sur les questions qui intéressent les habitants du Nord? Pourquoi cette revendication est-elle radicale?

Dans la perspective de l'évolution des administrations locales dans le monde, la situation actuelle correspond à un recul. La valeur d'une nation se mesure non pas au traitement qu'elle ménage aux majorités, mais à celui qu'elle réserve aux minorités.

Le sénateur Le Moyne: Si les habitants du Nord étaient représentés à la conférence des premiers ministres, croyez-vous que le processus serait légitime s'il y avait une *assemblée constituante* permanente? Une *assemblée constituante* permanente serait-elle compatible avec notre conception de la constitution? Existe-t-il des exemples d'une telle institution ou d'un tel processus dans d'autres pays du monde?

M. Willis: Je ne suis pas très bien renseigné sur les autres systèmes fédéraux, comme l'Australie et d'autres pays ayant un régime fédéral. Il faut supprimer le déséquilibre qui existe actuellement au Canada sur le plan de la géographie et de la représentation et, à mon avis, cette formule peut présenter une solution. La réforme du Sénat en est peut-être une autre.

Le sénateur Le Moyne: Vous verriez donc, peut-être, une forme de fédéralisme négocié.

M. Willis: Oui.

Le sénateur Macquarrie: Permettez-moi une petite remarque, Monsieur le président. J'ai entendu le témoin dire qu'en qualité d'avocat, il avait horreur d'une loi rédigée en termes vagues. Je suis du même avis depuis environ 40 ans et chaque fois que je le signale, on me demande ce que j'attends d'une équipe d'avocats qui sont chargés de la formulation.

[Text]

Mr. Willis: But I think you will find, senator, that the representation in the House of Commons, right now the lawyers are in the minority, at last.

Senator Macquarrie: Alas, you are correct.

The Chairman: I see no other senators who wish to ask a question. I wonder if I might. You mentioned, Mr. Willis, that you were speaking only on those issues on which the society had asked you to, but that you had other reservations about the Meech Lake accord.

Mr. Willis: They have been drawn out of me.

The Chairman: All of them?

Mr. Willis: Most of them.

The Chairman: In total, the argument in Ottawa has revolved as to whether or not the flaws were of such importance that the accord should be put aside. In your view, are the flaws that you see of sufficient importance?

Mr. Willis: I think that bringing Quebec into the national framework constitutionally was an extremely important step. It meant a lot to me as a Canadian, a Canadian whose family has been in this country almost 200 years.

I do not understand why we cannot maintain it and then move towards the next phase, which is to bring in these required changes. I really cannot give you a definite answer today. History will, I think, show us whether or not we are right or wrong. I am astounded, though, that it appears the door has been closed to further changes at the present time, and I question whether we will ever have the opportunity of reopening this debate. I fear this debate is at an end. I fear that what we have today is what we will always have and never change, and for that reason I am ambivalent about how important these changes are. As a Yukoner, I say that Meech Lake should be prevented; and as a Canadian, I am ambivalent.

The Chairman: Unfortunately, we do not have that opportunity before us. We have to make a decision.

I wonder if I might approach the question from slightly another way. It was intimated to us today, or stated by at least one witness, that it is just what you said—that it is going to be very difficult, if not impossible from now on, because the federal government has given away its bargaining chips with the provinces, and that henceforth to try to get agreement from the provinces, what does Ottawa give them. Do you think there is validity in that statement?

Mr. Willis: That is quite true. Obviously Ottawa, with respect to fiscal sharing, has control over the have-nots. But with respect to Quebec and Ontario, there is no power, as you will see, on free trade. Unless you have both Quebec and Ontario onside, you are not going to have free trade go. It really comes down to that power. And I do not think that in future you will ever see 10 premiers together again. What is in it for them to change Meech Lake? They have essentially what they want. There is nothing in it for them any more. The poker game is over; they have their chips; they do not need to play

[Traduction]

M. Willis: Vous constaterez toutefois, Monsieur le sénateur, que les avocats sont maintenant en minorité à la Chambre des communes, enfin.

Le sénateur Macquarrie: Malheureusement, ce que vous dites est juste.

Le président: Puisqu'aucun autre sénateur ne semble avoir de question à poser, je me demande si je peux me permettre. Vous avez affirmé, Monsieur Willis, que les vues que vous exprimiez se rapportaient uniquement aux questions que le barreau vous avait demandé d'aborder, mais que vous aviez d'autres doutes au sujet de l'Accord du lac Meech.

M. Willis: On me les a arrachés.

Le président: Tous?

M. Willis: La plupart.

Le président: En somme, la discussion à Ottawa avait pour objet de déterminer si les lacunes étaient suffisamment importantes pour rejeter l'accord. A votre avis, ces lacunes sont-elles suffisamment importantes?

M. Willis: Je crois qu'il était extrêmement important de réintégrer le Québec à la confédération par la voie constitutionnelle. C'était très important pour moi en qualité de Canadien dont la famille est au pays depuis près de 200 ans.

Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas conserver la constitution et passer à la prochaine étape qui serait d'apporter les changements nécessaires. Je ne peux pas vous donner une réponse définitive aujourd'hui. Je crois que l'avenir nous révélera si nous avons tort ou raison. Ce qui m'étonne, toutefois, c'est qu'on semble actuellement avoir renoncé à d'autres changements, et je me demande si nous aurons jamais l'occasion de reprendre le débat. Je crois que le débat tire à sa fin. Je crains que les dispositions actuelles ne soient définitives et qu'elles ne seront jamais modifiées, c'est pourquoi je suis incertain de l'importance des changements. A titre d'habitant du Yukon, je crois qu'ils faudrait rejeter l'Accord du lac Meech; en qualité de Canadien, je ne suis pas sûr.

Le président: Malheureusement, nous n'avons pas ce loisir. Nous devons prendre une décision.

Je pourrais peut-être aborder la question sous un autre angle. Il a été suggéré aujourd'hui, ou affirmé par au moins un témoin qui est de votre avis, qu'il deviendra très difficile, voire impossible, d'apporter des modifications, parce que le gouvernement fédéral a abandonné son pouvoir de négociation aux provinces et que, dorénavant, le gouvernement fédéral devra faire des concessions pour obtenir l'assentiment des provinces. Est-ce exact?

M. Willis: C'est exact. Le gouvernement fédéral a évidemment l'ascendant sur les provinces démunies, du point de vue de la péréquation. En ce qui concerne le Québec et l'Ontario, il n'a aucun pouvoir, comme vous le verrez, sur la question du libre-échange. Sans le consentement du Québec et de l'Ontario, le libre-échange n'aura pas lieu. C'est fondamentalement une question de pouvoir. A mon avis, il n'y aura plus jamais unanimité des dix premiers ministres. Quels avantages ces provinces retireraient-elles de la modification de l'Accord du lac Meech? Elles ont essentiellement ce qu'elles veulent. Les chan-

[Text]

poker any more. They have exactly what they want, but it leaves a legacy of bitterness for northerners, for native people, for women. That legacy of bitterness will continue and will be the greatest long-term cancer that will eventually seriously injure certain parts of federalism. They may be small parts, but important parts.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Willis. We appreciate very much that you have come forward. You are the last official person on our list.

Our advertisements did say that we would invite people from the audience if there were people who wished to appear before us. Are there any persons in the audience who have any comments they would like to make? No?

On a business matter, there was a request this morning for the letter, you will recall, from the woman representing the Status of Women. We have the letter. Do you want it presented, or do you want it added as an appendix to today's hearings. Yes? All right, and we will have copies available for you.

Thank you very much for being a very attentive group of senators. You stayed right through to the end. The meeting is adjourned until 11 a.m. tomorrow.

Tuesday, October 25, 1987

The Chairman: We will call the meeting to order.

I would like to welcome all of you again this morning.

Alors bienvenue tout le monde. On est prêts à commencer. Nous sommes ravis de voir que la presse est encore bien représentée ce matin.

Our first witness this morning is Mr. Mike Smith from the Council for Yukon Indians.

Mr. Mike Smith, Chairman, Council for Yukon Indians: Good morning. Mr. Chairman, hon. senators, I would like to thank you for providing this forum in the Yukon and for the opportunity to speak before you this morning.

The Council for Yukon Indians is an organization representing the aboriginal nations of the Yukon. As you have heard before, we are responsible for co-ordinating the settlement of a land claim, which is one process of defining our rights. This process of direct negotiations with the federal government, with the federal Crown, has been going on for fourteen and a half years. As you are also aware, the First Ministers' Conference, with the involvement of the aboriginal peoples, has been going on for five years. The last conference ended in a failure. It seems this more or less signals to the country this process is at an end for aboriginal peoples.

[Traduction]

gements ne leur apporteraient rien de plus. La partie de poker est terminée et elles ont leurs jetons; il ne leur est plus nécessaire de jouer. Elles ont obtenu exactement ce qu'elles voulaient, mais la constitution a fait naître une amertume chez les habitants du Nord, chez les autochtones, chez les femmes. Cette amertume persévérera et deviendra le plus gros cancer à long terme qui rongera sérieusement certains éléments du fédéralisme. Ces éléments seront peut-être petits, mais de grande importance.

Le président: Je vous remercie, monsieur Willis. Nous avons beaucoup apprécié votre présence. Vous êtes le dernier témoin inscrit sur notre liste.

Dans l'annonce que nous avons fait paraître, il était dit que nous inviterions des membres de l'auditoire à témoigner s'ils le désiraient. Quelqu'un aimerait-il formuler des commentaires? Non?

Sur le plan administratif, nous avons eu ce matin, vous vous le rappellerez, une demande au sujet de la lettre de la dame qui a témoigné au sujet du statut de la femme. Nous avons cette lettre. Désirez-vous qu'on en fasse lecture ou qu'elle soit annexée au procès-verbal de l'audience d'aujourd'hui? Oui? Bien, nous vous ferons faire des photocopies.

Je remercie le groupe de sénateurs de leur grande attention. Vous êtes restés jusqu'à la fin. La séance est levée jusqu'à demain matin, 11 heures.

Le dimanche 25 octobre 1987

Le président: Nous allons commencer.

Permettez-moi de vous souhaiter à tous la bienvenue ce matin.

I would like to welcome all of you. We are ready to begin. We are happy to see that the media are still well represented this morning.

Le premier témoin que nous allons entendre ce matin est M. Mike Smith du Conseil des Indiens du Yukon.

M. Mike Smith, président du Conseil des Indiens du Yukon: Bonjour. Monsieur le président, messieurs les honorables sénateurs, j'aimerais vous remercier d'avoir organisé cette rencontre au Yukon et de me permettre de m'adresser à vous ce matin.

Le Conseil des Indiens du Yukon est un organisme qui représente les nations autochtones du Yukon. Comme vous le savez sans doute déjà, nous sommes responsables de la coordination du règlement des revendications territoriales, ce qui constitue une façon pour nous de définir nos droits. Ce processus de négociation directe avec le gouvernement fédéral, avec la Couronne, se poursuit depuis quatorze ans et demi. Comme vous le savez sans doute également, les premiers ministres se réunissent avec les représentants des nations autochtones depuis cinq ans. La dernière conférence s'est soldée par un échec. Apparemment, cet échec signale plus ou moins au reste du pays que ce processus tire à sa fin en ce qui concerne les nations autochtones.

[Text]

I would like to state and have it reaffirmed by you that this is not the end of the process; that the matter of a Constitution goes on. It does not end with one meeting or it does not end with one agreement.

Our involvement in the constitutional process has been a brief five years, as I mentioned. In your report of the Special Joint Committee of the Senate and the House of Commons, it is also noted that the 1987 Constitutional Accord, more widely known as the Meech Lake accord, is not an isolated event and must be seen in the context of our constitutional evolution.

The completion of the meetings, which constitutionally called for the holding of federal-provincial conferences on the issue of native rights, the First Ministers' Conferences . . . It is believed when they concluded those meetings that their obligation, their commitment to dealing with native issues was at an end. In view of the constitutional nature and in view of the process, this is a wrong and misleading assumption.

On the other hand, while there were no amendments calling for meetings between the First Ministers to deal with the issue of Quebec's participation, the issue of Quebec rights, the issue of the demands they have made on the other Ministers, there were meetings called and the end result was the Meech Lake accord. While there was no constitutional recognition or the calling of a procedure to deal with the issues of Quebec, there were still meetings called and this was on the First Ministers' agenda and it was dealt with.

The formal acceptance of Quebec and the inclusion of Quebec as a member of the constitutional family is an aspect of the accord which is not only accepted by us but welcome. I think it has been well noted in the presentations that we have not opposed the joining of Quebec. This is one aspect of the Meech Lake accord which we do appreciate and do accept. The failure of Quebec to participate in the First Ministers' Conference to deal with aboriginal rights was a failure of the whole process. It was one of the factors that contributed to the failure of the process, and it was on the minds of each one of the First Ministers that there was still an outstanding issue to be resolved before they could tackle some of the major issues, especially one of the issues dealing with the aboriginal peoples.

To deal effectively with the issue of our rights in matters that directly affect our people, including the identification and definition of our rights within the Constitution, Quebec must be present to assist the resolving of this issue. We feel if Quebec were present as a full member of the table, it would lend support to our position. Lack of full Quebec participation at a previous First Ministers' conference on the aboriginal peoples was a factor in the failure of the conference to come to some agreement on aboriginal rights. While Quebec attended these meetings, its presentation was on its own agenda. It was concerned about its rights in the Constitution. It was not putting its full attention towards the native issue. Because this business remained outstanding, the First Ministers' conference could not devote full attention to the issues of native people.

[Traduction]

J'aimerais affirmer et vous entendre confirmer qu'il ne s'agit pas de la fin du processus; que la question constitutionnelle se pose toujours. Elle ne se termine pas avec une rencontre ni avec une entente.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous ne participons au processus des négociations constitutionnelles que depuis cinq ans. Dans le rapport du comité spécial conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, on mentionne également que l'accord constitutionnel de 1987, plus connu sous le nom d'accord du lac Meech, ne constitue pas un événement isolé et doit être envisagé dans le contexte de l'évolution constitutionnelle.

La fin des réunions, qui prévoyait conformément à la Constitution la tenue de conférences fédérales-provinciales sur la question des droits des autochtones, les conférences des premiers ministres . . . On croit qu'à la fin de ces rencontres, leur obligation, leur engagement à résoudre les questions touchant les autochtones étaient en cause. Compte tenu de la nature de la Constitution et du processus, il s'agit d'une hypothèse fautive et trompeuse.

D'autre part, bien qu'il n'y ait pas eu d'amendement prévoyant des rencontres entre les premiers ministres pour aborder la question de la participation du Québec, la question des droits du Québec, la question des exigences qu'ils ont imposées aux autres premiers ministres, ces réunions ont quand même été organisées et ont conduit à l'accord du lac Meech. Bien qu'il n'y ait pas eu de reconnaissance constitutionnelle ou d'engagement à traiter les questions intéressant le Québec, des rencontres ont quand même été organisées, ce sujet figurait à l'ordre du jour du premier ministre et il a été traité.

L'acceptation officielle du Québec parmi la famille constitutionnelle constitue un aspect de l'accord que nous acceptons et même avec plaisir. Je pense qu'il est évident dans nos exposés que nous ne sommes pas opposés à la participation du Québec. C'est un aspect de l'accord du lac Meech que nous apprécions et acceptons. Le fait que le Québec n'ait pas participé à la conférence des premiers ministres traitant des droits des autochtones constitue un échec pour le processus dans son ensemble. C'est un des facteurs qui ont contribué à l'échec du processus et tous les premiers ministres savaient qu'il y avait encore une question à résoudre avant qu'ils puissent aborder les grandes questions, tout particulièrement les questions intéressant les autochtones.

Pour qu'on puisse traiter efficacement la question de nos droits dans les sujets qui intéressent directement notre peuple, notamment la détermination et la définition de nos droits au sein de la Constitution, le Québec doit être présent aux discussions. Nous estimons que si le Québec était présent à part entière à la table de discussions, il appuierait nos positions. L'absence du Québec à une précédente conférence des premiers ministres sur les autochtones a été l'un des facteurs qui ont empêché la conférence d'en arriver à une entente sur les droits des autochtones. Bien que le Québec ait assisté à ces réunions, il s'est intéressé uniquement à ses propres droits à l'intérieur de la Constitution. Il n'a pas porté son attention sur les questions intéressant les autochtones. Ces questions étant demeurées en suspens, la conférence des premiers ministres n'a

[Text]

Meech Lake cannot refuse our participation in constitutional changes and developments. We have stated before that as long as we fight for our rights, we will survive. We insist that the circle of Canadian Confederation will not be complete until the aboriginal peoples of this country have gained recognition and constitutional entrenchment of their aboriginal rights.

Without question, we reject the position of the Crown that the only way to achieve certainty in the definition of our rights is to extinguish them. We reject that categorically. There is no question in our minds, when we come to deal with our rights, that we are not there to write on a piece of paper, enumerate some rights, and then, on the other hand, reject what we know as our aboriginal rights.

Land claims policy is adopted by the Crown to remove our rights now, which are now protected within section 35 of the Constitution. This is government policy. We cannot accept that policy. We cannot rely on land claims alone. We require the constitutional process as well. Therefore the Yukon First Nations, along with other First Nations of Canada, will continue to push for access to the First Ministers' conferences and for further meetings on native constitutional matters.

Under the Constitution, section 91.24, Parliament retains full authority to legislate for Indians and lands reserved for Indians. As residents of the Yukon Territory, we are under federal jurisdiction and receive benefits from programs delivered under federal jurisdiction. The Meech Lake accord provides greater participation by the provinces in the determination and delivery of federal programs, especially in those areas that are under their jurisdiction, under Section 92 of the Constitution. Those are matters dealing with health and education, and there are a number of matters that have a direct effect on native people. In the process of decentralization of the programs, there is no mention that we, as native people, will be involved. Because of the Meech Lake precedent, we may be refused and denied participation on matters of grave concern to our people.

The Parliament of Canada has a direct responsibility and cannot, without our full participation, transfer this responsibility to the jurisdiction of the provinces or to the territorial government. With the current process of devolution of federal responsibilities to the territorial governments, there is no assurance from the federal government that these programs will be delivered at the same standards upheld by the federal government or that the programs will in fact be transferred to the Yukon First Nations.

The Council for Yukon Indians has specific concerns about the Meech Lake accord concerning self-government and land claims. The Crown, or the federal government, in its policy refuses to include our self-government in the land claims pro-

[Traduction]

pas pu consacrer toute son attention à la question des autochtones.

L'Accord du lac Meech ne saurait nous refuser la participation à l'évolution de la Constitution. Nous avons déjà affirmé auparavant que tant que nous combattons pour nos droits, nous survivrons. Nous insistons pour dire que la boucle de la Confédération canadienne ne sera pas bouclée tant que les autochtones du pays n'auront pas obtenu la reconnaissance et l'enchâssement de leurs droits à l'intérieur de la Constitution.

Sans contredit, nous rejetons la position de la Couronne selon laquelle la seule façon de parvenir à définir correctement nos droits consiste à les supprimer. Cela, nous le rejetons catégoriquement. Dans notre esprit, il est clair que nous n'allons pas d'un côté énumérer sur une feuille de papier un certain nombre de droits puis, d'un autre côté, rejeter ce que nous savons être nos droits d'autochtones.

La Couronne est en train d'adopter une politique à l'égard des revendications territoriales visant à supprimer nos droits, qui sont actuellement protégés par l'article 35 de la Constitution. C'est là la politique du gouvernement. Nous ne pouvons pas l'accepter. Nous ne pouvons pas nous fonder uniquement sur les revendications territoriales. Nous exigeons également de participer au processus constitutionnel. Par conséquent, les premières nations du Yukon, ainsi que les autres premières nations du reste du Canada, vont continuer à tenter de participer aux conférences des premiers ministres ainsi qu'aux autres rencontres qui auront lieu sur les droits constitutionnels des autochtones.

D'après l'alinéa 91.24 de la Constitution, la législation relative aux Indiens et aux terres réservées à ces derniers relève uniquement du Parlement. En tant que résidents du Yukon, nous relevons de la juridiction fédérale et retirons des avantages de programmes administrés dans le cadre de cette dernière. L'accord du lac Meech prévoit une participation plus importante des provinces à la mise en place et à la gestion de ses programmes fédéraux, tout particulièrement dans les secteurs qui relèvent de leur juridiction, au terme de l'article 92 de la Constitution. Il s'agit de questions de santé et d'éducation et il y a un certain nombre de sujets qui ont des incidences directes sur les autochtones. Il n'est nulle part fait mention que nous, en tant qu'autochtones, pourrions participer à ce processus de décentralisation. En raison du précédent créé par l'accord du lac Meech, il est possible qu'on nous refuse la participation à des processus qui intéressent nos gens au premier chef.

Le Parlement du Canada exerce une responsabilité directe et ne peut pas, sans notre participation entière, transférer cette responsabilité aux provinces ou aux administrations des territoires. Avec le processus actuel de transfert des responsabilités fédérales à ces dernières, il n'est nullement certain que ces programmes seront administrés selon les normes établies par le gouvernement fédéral ou qu'ils seront transférés aux premières nations du Yukon.

Le Conseil des Indiens du Yukon entretient des inquiétudes bien précises en ce qui concerne l'accord du lac Meech, l'autonomie d'administration et les revendications territoriales. La Couronne, ou ce qui revient au même le gouvernement fédéral,

[Text]

cess. In the north, land claims agreements are being negotiated with the aboriginal people. These agreements will recognize our people's ownership over lands and resources and management responsibilities for these resources. Because these agreements are under section 35 of the Constitution, because of the Meech Lake accord, we are concerned about these agreements being given constitutional protection when settled. Will they be considered as constitutional amendments and therefore now require the consent of all the provinces? That is a major concern of the Yukon Indian First Nations: that if we are to enumerate our rights in land claims agreements and these land claims agreements are in fact amendments to the Constitution, then it would require the unanimous consent of all the provinces.

Northern territorial governments aspire to increase their responsibilities and, because of our overall small population, attempt to acquire ultimate responsibilities and control of our people, our lands, and our resources.

The land claims process has become a priority of northern territorial governments and, because of the Meech Lake accord, like Quebec prior to the agreement, will use whatever process or means to accomplish their goals. The Yukon government was denied access and participation in the Meech Lake accord; and further, due to the provisions, denied any recognition in matters of future participation in provincehood, the appointment of the Senate and the Supreme Court; and, as a result, will be forced to use the land claims process to enhance its stature and authority.

So we see the land claims not only dealing with native rights; we see it also now being used by the Yukon government to write in, in constitutional terms, their roles and responsibilities. They are in fact back-dooring their rights into the process.

Land claims has become a higher priority for the Yukon government, not only for the purpose of recognition and protection of aboriginal rights but also as a back door for greater authority and control. To remove or lessen this inappropriate intention of northern territorial governments, there must be a recognition by the First Ministers of the need to call meetings on the issue of northern territorial governments. They must remove the pressure that is placed upon the aboriginal people to deal with issues that are more related to the rights and concerns of territorial governments, who deal exclusively and primarily with the rights of aboriginal people.

The Council for Yukon Indians have a great stake in the decisions made at Meech Lake, and if our aboriginal rights and interests are to be adequately dealt with and protected through the land claims settlement and through the Canadian

[Traduction]

refuse par sa politique d'intégrer la question de l'autonomie d'administration au processus des revendications territoriales. Dans le Nord, des ententes sur les revendications territoriales sont en train d'être négociées avec les autochtones. Ces ententes vont reconnaître les droits de propriété de notre peuple sur certaines terres et ressources et définir les responsabilités en matière de gestion de ces dernières. Comme ces ententes relèvent de l'article 35 de la Constitution, en raison de l'accord du lac Meech, nous craignons qu'elles soient protégées par la Constitution, une fois conclues. Ces ententes seront-elles considérées comme des amendements constitutionnels et, si c'est le cas, nécessiteront-elles le consentement de toutes les provinces? C'est la principale préoccupation des Premières nations du Yukon : si nous consignons nos droits dans des ententes de revendications territoriales et si ces ententes sont considérées comme des amendements constitutionnels, il faudra le consentement unanime de toutes les provinces.

Les Administrations des territoires du Nord aspirent à de plus grandes responsabilités et, en raison de notre faible niveau de population, nous voulons obtenir la responsabilité et la maîtrise entières de notre population, de nos territoires et de nos ressources.

Les Administrations des territoires du Nord considèrent que les revendications territoriales sont prioritaires et, en raison de l'accord du lac Meech, tout comme le Québec avant l'entente, elles utiliseront tous les moyens à leur disposition pour atteindre leurs objectifs. L'Administration du Yukon s'est vu refuser l'accès et la participation à l'accord du lac Meech et, qui plus est, en raison des dispositions de l'accord, toute participation éventuelle à la communauté des provinces, à la nomination des membres du Sénat et de la Cour suprême de sorte qu'elle sera forcée de recourir au processus des revendications territoriales pour accroître son influence et son autorité.

Nous voyons donc que les revendications territoriales ne se rapportent pas uniquement aux droits des autochtones; l'Administration du Yukon les utilise aussi maintenant pour spécifier, en termes constitutionnels, son rôle et ses responsabilités. Elle s'en sert, en fait, pour faire reconnaître indirectement ses droits.

L'Administration du Yukon accorde maintenant plus d'importance aux revendications territoriales, non seulement en vue de la reconnaissance et de la protection des droits des autochtones, mais aussi pour accroître indirectement son autorité et son pouvoir. Pour supprimer cette intention non légitime des Administrations des territoires du Nord, il faut que les premiers ministres reconnaissent la nécessité de convoquer des réunions sur la question des Administrations territoriales du Nord. Ils doivent supprimer les pressions qui forcent les autochtones à s'occuper de questions qui se rattachent davantage aux droits et aux préoccupations des Administrations territoriales, qui sont censées défendre principalement et exclusivement les droits des autochtones.

Pour le Conseil des Indiens du Yukon, l'enjeu des décisions prises au lac Meech est très grand, et, si nous voulons que nos droits et nos intérêts, à titre d'autochtones, soient traités et protégés convenablement en vertu du règlement des revendications territoriales et de la Constitution canadienne, nous

[Text]

Constitution then we must, I repeat, play a central role, together with the other First Nations of this country.

Together with this, I wish to resubmit the recommendations we made to the Joint Committee of the Senate and the House on the Meech Lake accord. I will review it for you at this time.

Among the recommendations we made at that time are the following:

- (1) Aboriginal First Nations must be explicitly recognized as distinct societies by the Constitution Act, 1982.
- (2) The amending formula under section 42.(1)(f) of the Constitution Act, 1982 must be changed to allow the amendments to land claims agreements and self-government structures and the creation of northern provinces to be determined by the people of the Yukon.
- (3) Aboriginal people must participate directly in all future First Ministers' conferences.
- (4) A series of First Ministers' conferences on aboriginal and treaty rights must be reconvened to resolve outstanding concerns of Canada's First Nations.
- (5) Constitutional amendments arising from the Meech Lake accord and future First Ministers' conferences must not erode the rights or status of aboriginal people as granted under section 91.24 of the Constitution Act, 1867 or section 25 and Part II of the Constitution Act, 1982.
- (6) Aboriginal people must maintain access to federal programs and maintain the right to administer such programs themselves through our governments.

Thank you, Mr. Chairman. I trust you will consider our submission and make recommendations that will speak not only to resolving the native issues but also to the issues surrounding the northern governments.

I welcome questions on the submission.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Smith. I wonder if I might ask you two quick questions myself. Did I understand you correctly to say you speak for all the native people in Yukon?

Mr. Smith: Yes, I do.

The Chairman: There are no other side groups or anything. You are the spokesman.

Mr. Smith: I am the spokesman, together with my vice-chairpersons.

The Chairman: But your council brings in all the native people?

Mr. Smith: Yes, we do. We represent both registered and non-registered people. We represent all the Yukon Indian people.

[Traduction]

devons, je le répète, jouer un rôle primordial, de concert avec les autres Premières nations du pays.

À ce sujet, je réitère les recommandations que nous avons présentées au Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur l'entente constitutionnelle. Je vais en faire la lecture pour vous.

Voici certaines des recommandations que nous avons présentées à ce comité :

- 1) Les Premières nations autochtones doivent être explicitement reconnues comme sociétés distinctes par la Loi constitutionnelle de 1982.
- 2) Il faut modifier la formule d'amendement à l'article 42.(1)f) de la Loi constitutionnelle de 1982 pour permettre la modification des ententes relatives aux revendications territoriales et les structures administratives autonomes, ainsi que la création de provinces du Nord, qui seront déterminées par les citoyens du Yukon.
- 3) Les autochtones doivent participer directement à toutes les futures conférences des premiers ministres.
- 4) Il faut organiser une série de conférences des premiers ministres sur les droits des autochtones et sur les droits garantis par les traités afin de régler les problèmes non encore résolus des Premières nations du Canada.
- 5) Les amendements constitutionnels résultant de l'accord du lac Meech et des futures conférences des premiers ministres ne devront pas porter atteinte aux droits ou au statut des autochtones aux termes de l'article 91.24 de l'Acte constitutionnel de 1867 ou de l'article 25 et de la partie II de la Loi constitutionnelle de 1982.
- 6) Les autochtones doivent continuer d'avoir accès aux programmes fédéraux et conserver le droit d'administrer ces programmes eux-mêmes par l'intermédiaire de nos Administrations.

Merci, monsieur le président. J'espère que vous étudierez notre mémoire et que vous ferez des recommandations visant non seulement à résoudre les problèmes des autochtones, mais aussi ceux des Administrations territoriales du Nord.

Je suis prêt à répondre à toute question relative à ce mémoire.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Smith. Je me demande si je pourrais moi-même vous poser deux petites questions. Est-ce que vous avez bien dit que vous parliez au nom de tous les autochtones du Yukon?

M. Smith: Oui, c'est ce que j'ai dit.

Le président: Il n'y a pas d'autre groupe ou organisme distinct? Vous êtes le porte-parole.

M. Smith: Je suis le porte-parole, avec mes vice-présidents.

Le président: Mais votre conseil englobe-t-il tous les autochtones?

M. Smith: Oui. Nous représentons les autochtones inscrits et non inscrits. Nous représentons tous les Indiens du Yukon.

[Text]

The Chairman: Secondly, you referred to a brief you presented to the joint committee. Did you submit everything in that brief to us as well?

Mr. Smith: Yes.

The Chairman: Your comments of today are no different. You have not changed anything since?

Mr. Smith: We have not changed our position. We have enumerated and explained some of our positions to back up the submissions we made to the joint committee.

Senator Lucier: Mr. Smith, welcome to the committee. I think we are very fortunate to have you appear before us today to give us your views.

I have two questions. I will ask both of them and ask you to respond to both at the same time.

The first question deals with your statement that you do not feel this is the end of the process; it will go on. I wonder if you can deal with that, and the true meaning of what is taking place with the accord. I believe regardless of what anyone is saying about none of your rights having been taken away, I believe they have been taken away, if indirectly. I think they have been taken away in a very serious manner, indirectly, and I think we are going to wake up about five or ten years from now and find out just how badly your rights have been abridged.

Do you not feel that by being left out of the process, where you are no longer on the agenda of the constitutional meetings—you have been replaced by fish on the agenda—by that very act alone you will be denied in the future an opportunity to make any meaningful change in your status? I am not saying it is forever, but I am saying it is for many years.

The second question is very much along the same line. You say that under section 91.25 the federal government maintains the power to administer native concerns; and I agree with that. I have no doubt that is the case. But the opting-out clauses that are now going to be entrenched in our Constitution, the loss of power at the centre of the government, the powers that have been transferred from the central government to the provinces in dealing with the Supreme Court, with the Senate, and with the spending powers, because of the opting-out clauses . . . and also the fact that we now will have a third level of government, which will be really the Premiers meeting with the Prime Minister and deciding what will be done and presenting it to their respective caucuses as an accomplished fact, I say will take your rights; not directly, but they will indirectly remove any hope you have of any meaningful participation in any type of self-government or any of your aspirations for the way you want to rule yourselves in the future.

Mr. Smith: We regard the end of the First Ministers' Conference, when they made an amendment to delete the references to the calling of constitutional conferences to deal with native issues, as very serious. It seems with a stroke of the pen they can finish the work on native peoples.

[Traduction]

Le président: Vous avez aussi parlé d'un mémoire que vous avez présenté au comité mixte. Est-ce que vous nous avez présenté également tout ce qui était contenu dans ce mémoire?

M. Smith: Oui.

Le président: Vos commentaires d'aujourd'hui ne sont pas différents. Vous n'avez rien changé depuis?

M. Smith: Nous n'avons pas modifié notre position. Nous avons énoncé et expliqué certaines de nos opinions pour appuyer les recommandations que nous avons faites au comité mixte.

Le sénateur Lucier: Monsieur Smith, soyez le bienvenu devant notre comité. Nous sommes très heureux d'avoir eu la chance d'entendre vos opinions aujourd'hui.

J'aurais deux questions à vous poser. Je vais vous les poser toutes les deux ensemble et vous demander de répondre aux deux à la fois.

La première a trait à la remarque que vous avez faite, selon laquelle vous ne pensez pas que le processus soit terminé; il se poursuivra. Je me demande si vous pouvez traiter de cette question et nous expliquer la signification réelle de ce qui se passe au sujet de l'accord. Bien qu'on dise qu'aucun de vos droits n'a été retranché, je pense qu'ils l'ont été, même si ce n'est qu'indirectement. Je pense qu'ils ont été indirectement lésés de façon très grave et que ce n'est que dans cinq ou dix ans que l'on verra dans quelle mesure ils l'ont été.

Ne pensez-vous pas qu'en étant exclus du processus, c'est-à-dire qu'en n'étant plus inscrits à l'ordre du jour des réunions constitutionnelles (vous avez été remplacés par le poisson!), vous êtes par le fait même privés de toute chance éventuelle de modifier sensiblement votre situation? Je ne dis pas que ce soit pour toujours, mais pour de nombreuses années.

La seconde question va dans le même sens. Vous dites qu'en vertu de l'article 91.25, le gouvernement fédéral conserve le pouvoir d'administrer les intérêts des Indiens; et je suis d'accord. Je ne doute pas que ce soit le cas. Mais les dispositions de retrait qui seront maintenant enchassées dans notre Constitution, la perte de pouvoir du gouvernement central, les pouvoirs qui ont été transférés du gouvernement central aux provinces en ce qui concerne la Cour suprême, le Sénat et les pouvoirs de dépenser, en raison des clauses de retrait . . . et aussi le fait que nous allons maintenant avoir un troisième niveau de gouvernement, qui sera formé en fait des premiers ministres provinciaux se réunissant avec le Premier ministre pour décider de ce qu'il faut faire et présentant ensuite leurs décisions à leurs caucus respectifs comme des faits accomplis, je dis que cela supprimera vos droits; non directement, mais cela supprimera indirectement toutes vos aspirations vers une participation active à une forme quelconque d'autonomie ou tout espoir de pouvoir un jour vous gouverner librement comme vous le désirez.

M. Smith: Le fait qu'ils aient proposé, à la fin de la Conférence des premiers ministres, de supprimer toute mention de convocation de conférences constitutionnelles pour traiter des problèmes des autochtones est très grave. Il semble que d'un

[Text]

At the last First Ministers' Conference, when it was concluded, amendments were made to the Constitution to take off any references made to the calling of native conferences. In other words, it is as if they never existed in the first place. So it would imply very clearly that the native issues have been put on the back burner and will not be dealt with in the very near future, unless there is increased pressure from the public, from you, and from Members of Parliament to call on the government to deal with these issues. So there is a real danger of putting this on the back burner and not dealing with it—and there is no pressure on the government right now to deal with it. It seems that the country has to get on with other matters. They have resolved the Quebec issue and they are now getting into matters such as fish, such as salmon, and it seems that these things rank higher in priority than the native issue.

Second, dealing with the opting-out clauses on programs, programs are provided by the federal government to native peoples. They are provided in the area of education, in the area of health, in areas such as social programs, welfare . . . Those are programs now provided by the federal government. If we have a situation where these programs are transferred to the provinces without the involvement of the native peoples or the Indian people of this country, then there is a real danger that these programs will not be carried out by the provinces; there is a real danger that our needs will not be provided for. As a result, we are denied the fairness; we are denied participation; and our needs are not being met. Not only are our rights being put on the back burner, but the very fact of our well-being is put on the back burner. These are dangers we must point out to you.

Senator Marchand: Thank you, Mr. Smith, for your presentation.

I find it sometimes difficult to frame questions when I have been involved in an issue for a large part of my own life as well, and it is an issue that I have supported for a number of years from the province of British Columbia, being the land claims fight we have had that has gone on for many, many years, as Mr. Smith will probably know. So I sometimes find it a little difficult to frame some questions with that in mind.

Anyway, I will give a few thoughts. You requested a "distinct society" wording. It seems to me this is a fairly new request. Is that right? Or has this request been in for inclusion in constitutional amendments before?

Mr. Smith: The requests and the positions of native people have been the same for a long time. It seems that over the years we adopt new words to rephrase our positions. I believe "distinct society" incorporates a number of positions that have been taken in the past. While we use that term because it was used in the Meech Lake accord, it simply is a term that we use, for example, in dealing with languages.

[Traduction]

trait de plume ils puissent mettre fin au travail sur les autochtones.

À la fin de la dernière Conférence des premiers ministres on a présenté des amendements à la Constitution afin de supprimer les mentions de convocations de conférences sur les préoccupations des autochtones. En d'autres mots, c'est comme si elles n'avaient jamais existé. Il semble donc très clair que les problèmes des autochtones ont été mis en veilleuse et qu'il ne seront pas traités par le gouvernement dans un proche avenir, à moins de pressions accrues de la part du public, de la vôtre et de celle des députés. Il y a donc de fortes chances pour que ces questions soient mises en veilleuse et ne soient pas traitées . . . surtout qu'aucune pression n'est exercée sur le gouvernement à l'heure actuelle à ce sujet. Il semble que le pays ait d'autres questions à régler. On a réglé la question du Québec et on s'occupe maintenant de problèmes tels le poisson, le saumon. Il semble que ces questions soient plus prioritaires que celle des autochtones.

Je vais maintenant répondre à votre seconde question concernant les dispositions relatives à la possibilité de se retirer des programmes. Des programmes sont fournis par le gouvernement fédéral aux autochtones, dans les domaines de l'éducation, de la santé, du bien-être . . . Ce sont des programmes qui sont actuellement fournis par le gouvernement fédéral. Si ces programmes sont transférés aux provinces sans la participation des autochtones ou des Indiens du pays, il y a de fortes chances pour qu'ils ne soient pas appliqués par les provinces; il peut très bien arriver que nos besoins ne soient pas comblés. Par conséquent, on nous refuse un traitement égal, on nous refuse la participation et nos besoins ne sont pas comblés. Non seulement nos droits mais notre bien-être même se trouvent mis en veilleuse. Ce sont là des risques dont nous désirons vous mettre au courant.

Le sénateur Marchand: Merci, monsieur Smith de votre exposé.

J'ai parfois de la difficulté à formuler des questions lorsqu'il s'agit d'une cause dont je me suis moi-même occupé pendant une grande partie de ma vie et que j'ai appuyée pendant un certain nombre d'années, à savoir le débat en Colombie-Britannique sur les revendications territoriales, qui dure depuis très très longtemps, comme le sait sans doute M. Smith. C'est pourquoi j'ai parfois un peu de difficulté à formuler certaines questions en ayant cela présent à l'esprit.

Cela dit, je vais vous faire part de certaines idées. Vous avez demandé que la mention «société distincte» soit insérée. Il me semble qu'il s'agit là d'une demande assez nouvelle. Est-ce exact? Ou a-t-on déjà demandé que cette mention soit insérée dans les amendements constitutionnels?

M. Smith: Les demandes et les positions des autochtones sont les mêmes depuis longtemps. Il semble qu'avec les années nous ayons adopté de nouveaux termes pour formuler nos opinions. Je pense que l'expression «société distincte» englobe un certain nombre d'opinions que nous avons exprimées dans le passé. Nous utilisons ce terme parce qu'il a été utilisé dans l'accord du lac Meech, mais c'est simplement un terme que nous utilisons, par exemple, en ce qui concerne les langues.

[Text]

In the Yukon a small portion of our population speak French. They are recognized in that official status by the federal government. There is some debate in the Yukon as to whether or not it should be recognized territorially as an official language. Part of that is that a large majority of native people still maintain their aboriginal languages and there are more aboriginal-speaking peoples in the Yukon than there are French-speaking people. Therefore, in the Yukon it would make sense to us that not only do we recognize French as official but also we recognize the native languages as official.

In that aspect we put forward the argument that there must be a recognition and protection. Whether you call it "distinct" or whether you call it by some other word, there has to be that recognition in the Constitution.

Senator Marchand: I have spoken out strongly against the distinct society reference to the province of Quebec. It is not that I do not understand and recognize their distinctness as a group of people—and, as far as our people are concerned, you just need to look at us to know that we are distinct. But the distinct society reference in the Constitution has a legal meaning and it has been said by people that it has a legal meaning. Some of the experts have said it.

One of the great experts I look at is former Prime Minister Trudeau. He spoke out very strongly against a special status for Quebec. He feels, and said in his testimony, that this distinct society reference in the Meech Lake accord will very definitely give special status for Quebec. And this is something I have spoken out strongly against, a special status. What do you think about the distinct society reference for Quebec?

Mr. Smith: Right now I think everybody agrees that at best it is vague. I do not think anyone can appreciate or define what we mean by distinct. There are arguments that the term is so broad it could even include the native people living in Quebec as being a distinct society. But that argument is something that has to be more than that. Native people have been here as First Nations. We have made numerous presentations, and our objectives are simple. There has to be a recognition by the governments of Canada that we are aboriginal peoples, that we are the first people here, that we have the right to our own systems of government, that we have a right to control our lands and our resources, and that we have the right to maintain our languages and our culture.

I have no argument, though, with Quebec. If they want to hang their hat on being a distinct society, more power to them.

Senator Marchand: You talked about completing the circle of Confederation, and I agree with that request. Does your presentation include all the items that you feel would complete the circle of Confederation satisfactorily for the Yukon people and maybe to our people in general in Canada? I am trying to get some—

Mr. Smith: That is a difficult question. What we are saying is very straightforward. We believe we will define the majority of our rights under the land claims process, and it would deal

[Traduction]

Au Yukon, une petite partie de notre population parle français et elle est officiellement reconnue comme telle par le gouvernement fédéral. Il y a une certaine controverse, au Yukon, à l'égard de la reconnaissance territoriale du français comme langue officielle, en partie parce que les autochtones conservent encore, en grande majorité, leurs langues d'origine et qu'il y a plus de personnes parlant une langue autochtone que le français au Yukon. Par conséquent, au Yukon, il nous semblerait logique que non seulement le français mais aussi les langues autochtones soient reconnues comme des langues officielles.

A cet égard, nous avons demandé la reconnaissance et la protection. Que vous utilisiez le terme «distinct» ou un autre, il faut que cette reconnaissance soit enchassée dans la constitution.

Le sénateur Marchand: Je me suis fortement opposé à l'utilisation de l'expression «société distincte» pour le Québec. Ce n'est pas que je ne comprenne ni ne reconnaisse la spécificité des habitants de cette province, car, en ce qui nous concerne, il suffit de nous observer pour voir que nous sommes distincts. Mais la mention de «société distincte» dans la Constitution a une portée juridique, et cela a été dit par certains. Certains des experts l'ont affirmé.

Un de ces grands experts est l'ex-premier ministre Trudeau. Il s'est dit fortement opposé à tout statut spécial sur le Québec. Il est d'avis, et il l'a spécifié dans son exposé, que cette mention de «société distincte» dans l'accord du lac Meech signifiera sûrement un statut spécial pour le Québec. Et le statut spécial est une chose à laquelle je me suis opposé. Que pensez-vous de la mention de société distincte pour le Québec?

M. Smith: A l'heure actuelle, je pense que tout le monde est d'avis que cette mention est, pour dire le mieux, vague. Je pense que personne ne peut comprendre ou préciser ce que l'on entend par «distincte». D'après certains, l'expression «société distincte» est si vaste qu'elle pourrait même englober les autochtones vivant au Québec. Mais il faut que cette expression veuille dire plus que cela. Les autochtones sont ici à titre de Premières nations. Nous avons présenté de nombreux mémoires et nos objectifs sont clairs. Il faut que le gouvernement du Canada reconnaisse que nous sommes des peuples autochtones, que nous sommes arrivés ici les premiers et que nous avons le droit d'avoir nos propres structures gouvernementales, d'administrer nos territoires et nos ressources et de conserver nos langues et nos cultures.

Je n'ai aucune opinion cependant au sujet du Québec. S'ils tiennent absolument à être une société distincte, grand bien leur fasse.

Le sénateur Marchand: Vous avez parlé de boucler la boucle de la Confédération et je suis d'accord avec cette demande. Est-ce que votre mémoire comprend tous les éléments qui, à votre avis, boucleraient la boucle de la Confédération de façon satisfaisante pour la population du Yukon et peut-être pour les Canadiens en général? J'essaie d'obtenir...

M. Smith: C'est là une question difficile. Ce que nous disons est très simple. Nous croyons que nous allons définir la majorité de nos droits grâce au processus des revendications territoriales et que ce processus traitera spécifiquement de questions

[Text]

specifically with matters that are related to the Yukon people and the Yukon circumstances.

On the other hand, I am saying we also need a constitutional process, because I do not believe we can get all the protections we require under a land claims process. A constitutional process is a far broader process. It involves not only the Yukon people but the aboriginal peoples across this country. That is why it is important we not put all our eggs in one basket; that we must continue in all those processes to make sure the rights we do have are protected, and when they are protected will not be encroached by the federal government or territorial governments or municipalities.

Senator Marchand: In this whole debate, a lot of the non-Indian Canadians get a little excited when we talk about self-determination. I think it is important to talk about that in the constitutional context, in the context of the Meech Lake process and the whole context of constitutional change. Do you want to comment on self-determination, how you view it, and how you define it?

Mr. Smith: When we talk about self-determination, we are talking about authority, we are talking about jurisdiction, we are talking about our right to control the lands. It is not a delegated authority from the Minister of Indian Affairs, it is not a delegated authority from a Minister of the territorial government, but is a recognized right, under law, that our jurisdiction, the rights of the First Nations, has the authority to pass laws over their lands and have the right to manage their lands. That is what we are talking about when we are dealing with self-determination.

In dealing with the Constitution, the reason it is so important to deal with it within the Constitution is that the Constitution is the highest law of this land. The federal government and the territorial governments must abide by that legislation, that act, and cannot pass any laws that derogate from, or take away from, or in any way strip one of one's rights.

This is a major concern of the Meech Lake accord. While it does not directly speak to taking away our rights, there is a phrase in there saying that it does not in any way take away from our aboriginal rights. But the fact that you now have questions of amendments and the very complicated process of getting 12—maybe down the road we will have 12 provinces—to all agree on an amendment is a tremendous burden. I really do not know whether or not it is possible.

Senator Marchand: Just one last question, Mr. Chairman. Like Senator Lucier, I could go on all day. This is a very complicated and important subject and I will try not to infringe.

I think it is important for us to understand some of the broader questions in the context of the bigger picture in the Yukon and in the Northwest Territories. My last question is about the general governing situation and the government situation in

[Traduction]

relatives à la population du Yukon et aux particularités du Yukon.

Par contre, j'affirme que nous avons également besoin d'un processus constitutionnel, car je ne crois pas que nous puissions obtenir toute la protection nécessaire au moyen des revendications territoriales. Le processus constitutionnel est beaucoup plus large. Il englobe non seulement la population du Yukon mais les peuples autochtones du pays. C'est pourquoi il est important que nous ne mettions pas tous nos œufs dans le même panier; il faut que nous explorions toutes ces voies pour être sûrs que les droits que nous avons serons protégés et qu'une fois qu'ils seront protégés ils ne seront pas usurpés par le gouvernement fédéral ou par les administrations territoriales ou municipales.

Le sénateur Marchand: Au cours de ce débat, un grand nombre de Canadiens non indiens s'inquiètent lorsqu'il est question d'autodétermination. Je pense qu'il est important de parler de cette question dans le contexte constitutionnel, dans le contexte de l'accord du lac Meech et dans le contexte global des changements constitutionnels. Avez-vous des observations à formuler à l'égard de l'autodétermination, quelle est votre opinion à ce sujet et comment définiriez-vous l'autodétermination?

M. Smith: Lorsque nous parlons d'autodéterminations, nous parlons de pouvoir, nous parlons d'autorité judiciaire, nous parlons de notre droit de gérer nos territoires. Il ne s'agit pas d'un pouvoir délégué par le ministre des Affaires indiennes, ni d'une autorité déléguée par un ministre de l'Administration territoriale, mais d'un droit reconnu par la loi, c'est-à-dire qu'en vertu des droits des Premières nations, nous avons le pouvoir de voter des lois au sujet de nos territoires et le droit de gérer nos territoires. C'est ce que nous entendons par autodétermination.

En ce qui concerne la Constitution, il faut absolument traiter de cette question à l'intérieur du processus constitutionnel parce que la Constitution représente la loi suprême du pays. Le gouvernement fédéral et les Administrations territoriales doivent respecter cette loi et ne peuvent voter aucune loi qui déroge à la Constitution ou qui supprime les droits d'une personne ou porte atteinte.

C'est un point important de l'Accord du lac Meech. Bien qu'il ne soit pas question directement de nous enlever nos droits, il y a une phrase dans cet accord qui dit qu'il n'est nullement question de nous enlever nos droits en tant qu'autochtones... mais il y a la question des amendements; et le processus très complexe qui consiste à obtenir l'accord de douze provinces—en fin de compte nous aurons peut-être douze provinces—sur un amendement, est une entreprise considérable. Je ne sais vraiment pas si c'est possible ou non.

Le sénateur Marchand: Dernière question, monsieur le président. Comme le sénateur Lucier, je pourrais parler toute la journée. C'est un sujet très complexe et important je vais essayer de me limiter.

Je crois qu'il est important que nous comprenions certaines questions plus générales dans le contexte élargi du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Ma dernière question porte sur la situation générale et sur la situation du gouvernement dans

[Text]

the Yukon and the Territories. As you know, it has developed along lines where our people were not a part of it at all not too many years ago, until now where we have Ministers in the government here and the Government of the Northwest Territories. In the Government of the Northwest Territories we have a majority of the MLAs in the legislature, and we have a number of MLAs in the legislature here.

Could you comment upon that direction of development in the governing of the Yukon Territory specifically and where you want to go and how that fits with the overall constitutional development you have in mind?

Mr. Smith: I guess you have heard from the leader of the Yukon government yesterday and you have seen his vision of the territory. We also have a vision of this territory. When we talk about partnership and we talk about living together in this country, we do not talk about it in terms of having Indian governments or Indian control subject to a Minister of the Yukon government. For example, if we are to establish a game board that would manage the wildlife in the territory, this game board would be appointed partly by the Yukon government and partly by the Yukon First Nations. It would be a game board that would not be responsible to a Minister of the Yukon government. It would be responsible both to the Yukon government and to the Yukon First Nations. That is our vision of the territory as it evolves.

Dealing with the participation of native people in the Yukon government, in the last election we were fortunate to elect five aboriginal people to the legislature. This extends our influence. It extends to the government of the territory an understanding and appreciation of the issues that affect native people. It does not in any way take away from our right to govern ourselves. It does not take away our right to manage programs or to manage the lands or to participate in those matters we consider very important. I am saying we have not delegated or in any way transferred our power to the Yukon government. Our participation is there to protect our rights.

Senator Fairbairn: Mr. Smith, in your comments, when you were talking about the government refusal to include self-government in land claims discussions, you then asked a question wondering whether land claims agreements might in the future be considered in some way as constitutional amendments requiring unanimous consent of the provinces. Could you elaborate on that a little bit for me?

Mr. Smith: Dealing with the Meech Lake accord, they establish a precedent in law that they can arrive at unanimous consent, especially dealing with the inclusion of Quebec and meeting its demands as a distinct society, and then giving a veto to all the provinces on constitutional amendments. We see section 35 in the Constitution as speaking about aboriginal rights and treaty rights. We used to have section 37, which spoke about the conferences. Section 37 stated that meetings would be cal-

[Traduction]

le Yukon et les Territoires. Comme vous le savez, elle s'est développée, il n'y a pas si longtemps, d'une manière qui ne permettrait nullement à nos concitoyens d'y participer jusqu'à maintenant où nous avons des ministres dans le gouvernement ici et dans l'Administration des Territoires du Nord-Ouest. Dans le Gouvernement des territoires du Nord-Ouest, nous avons une majorité de membres à l'Assemblée législative, et nous avons un certain nombre de membres à l'assemblée législative ici.

Pourriez-vous nous parler de l'orientation du développement dans le gouvernement du Territoire du Yukon spécifiquement, de vos objectifs et de la façon dont tout cela s'intègre dans le développement constitutionnel global que vous avez en tête?

M. Smith: Je crois que vous avez entendu le chef du gouvernement du Yukon hier et que vous avez vu quelle était sa conception du territoire. Nous avons également une conception de ce territoire. Lorsque nous parlons d'association et de vivre ensemble dans ce pays, nous ne parlons pas d'avoir des gouvernements indiens ou d'un contrôle indien soumis à un ministre du gouvernement du Yukon. Par exemple, si nous devons établir un conseil de chasse pour la gestion de la vie sausage dans le territoire, les membres de ce conseil seraient nommés en partie par le gouvernement du Yukon et en partie par les Premières nations du Yukon. Ce serait un conseil de chasse qui ne relèverait pas d'un ministre du gouvernement du Yukon. Ce serait un conseil de chasse qui ne relèverait pas d'un ministre du gouvernement du Yukon. Il relèverait à la fois du gouvernement du Yukon et des Premières nations du Yukon. C'est notre façon de voir l'évolution du territoire.

Au sujet de la participation des autochtones dans le gouvernement du Yukon, nous avons eu le bonheur, à la dernière élection, d'élire cinq autochtones à l'assemblée législative. Ceci étend notre influence. Ceci nous permet de mieux faire comprendre aux membres du gouvernement du territoire les questions qui intéressent les autochtones. Cela ne diminue en rien notre droit de nous gouverner nous-mêmes. Cela ne nous enlève pas le droit de gérer des programmes ou des terres ou de participer à ces activités que nous jugeons très importantes. Je dis que nous n'avons pas délégué ou transféré de quelque façon que ce soit notre autorité au gouvernement du Yukon. Notre participation a pour but de protéger nos droits.

Le sénateur Fairbairn: Monsieur Smith, dans vos commentaires, lorsque vous parliez du refus du gouvernement d'inclure l'autonomie gouvernementale dans les discussions sur les revendications territoriales, vous avez demandé si les accords sur les revendications territoriales pourraient à l'avenir être considérés d'une certaine façon comme des amendements constitutionnels nécessitant le consentement unanime des provinces. Pourriez-vous me donner des précisions sur ce sujet?

M. Smith: Au sujet de l'Accord du lac Meech, ils établissent un précédent juridique puisqu'ils peuvent parvenir à un accord unanime, tout particulièrement pour ce qui est d'inclure le Québec et de répondre à ses demandes en tant que société distincte, et de donner un droit de veto à toutes les provinces sur les amendements constitutionnels. Nous voyons que l'article 35 de la Constitution parle des droits des autochtones et des droits en vertu des traités. Nous avions l'article 37 qui parlait des

[Text]

led to define native rights and to make them part of the Constitution.

By having a land claims process, we are also dealing in a process of defining native rights. You can draw these processes that define native rights very clearly and say section 37 would have provided for an amendment to the Constitution to define our rights. We are now dealing with the land claims process, which proceeded the constitutional process . . . and would come up with a series of rights dealing with aboriginal native rights and would define our rights in the Yukon. There could be arguments . . . we could probably have some province challenging the agreement, saying it is a constitutional amendment and it has to be consulted and it has to agree to it. As a result, our whole land claims process is placed in jeopardy.

Your first question, dealing with self-government not being part of the land claims process . . . this is the government claims policy. They do not want in any way to deal with the self-government principles within a land claims process. I guess it is the chicken-or-egg question. They do not want to resolve these principles of self-government within the claims process, but feel it should in fact be resolved in the constitutional process. So we are caught on that argument.

Our view is that legitimately, all those matters we speak of in self-government are matters that are directly related to the matters we are dealing with in land claims. We are dealing with the management and control of our lands and with the relationship we will have with the federal and the territorial governments. These matters are all related to self-government. It would seem to me it would be a mistake not to deal with them within the land claims. Otherwise we would be forced not to have any provisions in our land claims agreements dealing with any principle of self-government. We would refuse to write in any clauses that would give YTG any say or any participation in any matters we have in the land claims if the government still maintains this and we cannot deal with self-government within the claims process.

Senator Fairbairn: Thank you for that. That is a different wrinkle from what we heard before.

On the question of future conferences, future agendas for aboriginal issues, since June 2, have you heard how future discussions may take place? Have you heard from the federal government? I ask this because after Meech Lake, but before it was signed on June 2, I asked questions in the Senate, hoping the exclusion of aboriginal rights from a future agenda was perhaps something that had been missed in the larger picture. It became quite clear that was not the case. I was told by the government leader in the Senate, Senator Murray, who is also the Federal-Provincial Relations Minister in the federal

[Traduction]

conférences. La section 37 disait que des réunions seraient convoquées pour définir les droits des autochtones et pour les incorporer dans la Constitution.

Avec un processus de revendications territoriales, nous sommes également engagés dans un processus de définition des droits des autochtones. Vous pouvez établir ces processus qui définissent très clairement les droits des autochtones et qui disent que l'article 37 aurait prévu un amendement à la Constitution pour définir nos droits. Nous nous occupons présentement du processus des revendications territoriales, qui a précédé le processus constitutionnel . . . et qui proposerait une série de droits relatifs aux droits des autochtones et définirait nos droits au Yukon. Il pourrait y avoir une controverse . . . il y aurait probablement une province qui contesterait l'accord, affirmant que c'est un amendement constitutionnel et qu'elle doit être consultée et donner son accord. Il s'ensuit que tout le processus des revendications territoriales est menacé.

Votre première question, qui traite de l'autonomie gouvernementale qui ne fait pas partie du processus des revendications territoriales . . . c'est la politique du gouvernement sur les revendications. Ils ne veulent aucunement traiter des principes de l'autonomie gouvernementale dans un processus de revendications territoriales. J'imagine que c'est la question de la poule ou de l'œuf. Ils ne veulent pas traiter de ces principes d'autonomie gouvernementale dans le processus des revendications, mais ils croient que le problème devrait être résolu dans le processus constitutionnel. Nous sommes prisonniers de cette argumentation.

Selon nous, toutes ces questions dont nous parlons relativement à l'autonomie gouvernementale sont directement reliées aux questions que nous abordons dans les revendications territoriales. Nous traitons de la gestion et du contrôle de nos terres et des relations que nous aurons avec les gouvernements fédéral et territorial. Ces questions sont toutes reliées à l'autonomie gouvernementale. Il me semble que ce serait une erreur de ne pas en parler dans les revendications territoriales. Autrement, nous serions contraints de n'avoir aucune disposition dans nos accords sur les revendications territoriales qui traite du principe de l'autonomie gouvernementale. Nous refuserions d'insérer toute disposition qui permettrait au gouvernement du Territoire du Yukon d'avoir voix au chapitre ou de traiter du contenu des revendications territoriales si le gouvernement maintient ce point de vue et que nous ne pouvons pas traiter de l'autonomie gouvernementale dans le processus des revendications.

Le sénateur Fairbairn: Merci pour vos commentaires. C'est différent de ce que nous avons entendu auparavant.

Pour ce qui a trait aux prochaines conférences, aux prochains ordres du jour concernant les autochtones, avez-vous entendu parler, depuis le 2 juin, de la façon dont les prochaines discussions pourraient se dérouler? Avez-vous obtenu des informations du gouvernement fédéral? Je demande cela parce qu'après la réunion du lac Meech, mais avant que l'Accord soit signé le 2 juin, j'ai posé des questions au Sénat, espérant que l'exclusion des droits des autochtones d'un prochain ordre du jour était peut-être quelque chose qu'on avait oublié dans un contexte plus large. Il devint passablement évident que tel

[Text]

government, that it was the government's view, and presumably that of some of the provinces, that the kinds of discussions taking place over the five years would only be useful in the future if in advance there was an indication an agreement would be achieved. It was also suggested that the native people might look to the example of Meech Lake for carrying on discussions away from the public spotlight to achieve agreement. Have these thoughts been conveyed to you?

Mr. Smith: We have indications that it is possible to have meetings with officials, it is possible to have meetings with the Ministers, and it is possible to meet with provinces.

There is general encouragement that we meet with provinces to bring back that whole business to the First Ministers' Conference. But I do not see that as truly the way to go in dealing with these matters which are of constitutional importance. They are matters that not only affect native people but also affect territorial governments and the general population.

If we were to go behind closed doors and out of the public eye, then we would do a great injustice not only to ourselves but to the general public as well, because I believe that in this country there is a feeling that we have to deal with the native issue, and we have to deal with it fairly. The only way to deal with that is to deal with it in the public forum. I know there are indications to sweep us under the carpet, but we see that and we reject it.

Senator Macquarrie: Mr. Smith, you have been very helpful to us this morning.

I noted your reference earlier in your remarks about your pleasure at having Quebec involved. In your opinion, and drawing upon your knowledge and attendance at many meetings and the present state of the national view on the matters very close to you, do you think that the interposition of a delay on the Meech Lake agreement, which the leaders of all the governments, of all the provinces and the dominion, say cannot run the risk of being reopened, and considering that the National Assembly of Quebec has already ratified this agreement...? Do you think anything would enhance the aims you and your people have by the Meech Lake accord being delayed, reopened, or perhaps taken on a course that would lead to its scrapping?

Mr. Smith: That is a very good question, and I would like to respond by reaffirming that we do welcome the inclusion of Quebec. We really see the role of Quebec as being very important, because, as well, Quebec is recognized as a government; its rights are guaranteed in the Constitution; it is a legislature that was given effect. It is a language and culture that were given effect by the treaties back in 1760. In many respects, while they have this constitutional protection, they can appreciate some of the concerns the native people are bringing to the forum. They, I think, in many ways can see their situation and

[Traduction]

n'était pas le cas. Le leader du gouvernement au Sénat, le sénateur Murray, qui est également le ministre des Relations fédérales-provinciales dans le gouvernement fédéral, m'a répondu que c'était le point de vue du gouvernement, et peut-être celui de certaines provinces, que les discussions qui se dérouleraient durant une période de cinq ans ne seraient utiles que si on avait, auparavant, une indication à l'effet qu'un accord serait conclu. On a également suggéré que les autochtones pourraient s'inspirer de la réunion du lac Meech pour avoir des discussions à huis clos afin d'en arriver à une entente. Ces réflexions vous ont-elles été communiquées?

M. Smith: Nous avons des renseignements à l'effet qu'il est possible d'avoir des réunions avec des hauts fonctionnaires, qu'il est possible d'avoir des réunions avec les ministres et qu'il est possible d'avoir des réunions avec les représentants des provinces.

On nous encourage, de façon générale, à rencontrer les représentants des provinces pour revoir cette question à la Conférence des premiers ministres. Mais je ne crois pas que ce soit la bonne façon de traiter ces questions importantes sur le plan constitutionnel. Celles-ci ne concernent pas seulement les autochtones mais également les gouvernements territoriaux et la population en général.

Si nous devons nous réunir à huis clos, nous commettrions alors une grave injustice non seulement envers nous-mêmes mais également envers le grand public, parce que je crois que dans ce pays on est d'avis que nous devons nous occuper du problème des autochtones et que nous devons le faire honnêtement. La seule façon de traiter cette question est de le faire sur la place publique. Je sais qu'on veut nous balayer sous le tapis, mais nous nous en rendons compte et nous nous y objectons.

Le sénateur Macquarrie: Monsieur Smith, vous nous avez été très utile ce matin.

J'ai noté, plus tôt, dans vos remarques, le plaisir que vous éprouvez à l'idée de la participation du Québec. À votre avis, compte tenu de vos connaissances et de votre participation à un grand nombre de réunions, et compte tenu de l'état actuel de la politique nationale sur des questions qui vous touchent de très près, croyez-vous que le retard apporté à la modification de l'Accord du lac Meech, accord qui, de l'avis des chefs de tous les gouvernements, de toutes les provinces et du gouvernement fédéral ne devrait pas être compromis, et compte tenu du fait que l'Assemblée nationale du Québec a déjà ratifié cet accord...? Croyez-vous que le retard apporté à la ratification de l'Accord du lac Meech, la reprise des négociations ou, peut-être, la mise au rancart éventuelle de l'entente pourraient vous aider à atteindre vos objectifs et ceux de votre peuple?

M. Smith: C'est une très bonne question et j'aimerais y répondre en réaffirmant que nous sommes heureux du retour du Québec. Nous considérons vraiment le rôle du Québec comme très important parce que le Québec est reconnu comme un gouvernement; ses droits sont garantis dans la Constitution; c'est une assemblée législative qui a été reconnue. C'est une langue et une culture qui ont été reconnues par les traités depuis 1760. À bien des égards, comme ils ont cette protection constitutionnelle, ils sont en mesure de comprendre certaines inquiétudes que les autochtones manifestent sur la place publi-

[Text]

liken that to the native peoples' requesting a special status or special recognition in the Constitution. So we appreciate that.

But dealing with the overall process of Meech Lake and the process in which it seems that all the governments, all the First Ministers, have agreed to push this agreement through in its present form, we really find that very disturbing. We find it very disturbing because, as Senator Lucier stated, we now have a third level of government, and this third level of government can override not only the Parliament of Canada, not only the legislatures but also the people of Canada.

We really have to bring this concern, not only as aboriginal people but also as Canadian citizens, that we are concerned about that and something must be done to deal with that. Even though it has the impact of bringing Quebec back into the Constitution, you really have to look at it and wonder whether you are doing the right thing.

Senator Macquarrie: So you are not afraid of it being reopened or delayed?

Mr. Smith: No, I would welcome the delay, and I would welcome even more if it was opened.

Senator Macquarrie: You will run the risk of Quebec perhaps not being again in the unanimity that prevailed at Meech Lake.

Mr. Smith: That was a very good question. Thank you again for affording us this opportunity for you to listen to our presentation. I truly do appreciate all of you coming to the Yukon to hear not only from myself, but from the ordinary citizens, from the governments, from various representatives who are greatly affected by the Meech Lake accord. Thank you again. Goodbye.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Smith, for your excellent contribution to our work. I did allow a bit of extra time because you are representative of all the native people and we wanted to be sure we got the questions in. I wish we had more time.

The next witness is Mr. Bert Law, Deputy Mayor of Whitehorse, on behalf of Mayor Brannigan. Welcome, Mr. Law. We have a written submission from you. It has been circulated to all of the members of the committee so we will let you proceed now.

Mr. H. K. Law, Deputy Mayor, City of Whitehorse: Thank you, Mr. Chairman, gentlemen, ladies of the committee, observers, guests. On behalf of the Council of the City of Whitehorse, I welcome your committee and express our appreciation for the decision to conduct these hearings in the Yukon. You will hear our concerns as Yukoners and Canadians on the 1987 Constitutional Accord. I know your task is not a happy one

[Traduction]

que. Ils peuvent, je pense, comprendre leur situation et l'assimiler de bien des façons à celle des peuples autochtones qui demandent un statut particulier ou une reconnaissance spéciale dans la Constitution. Nous nous rendons compte de cela.

Mais pour ce qui a trait au processus général de l'Accord du lac Meech et du processus selon lequel il semble que tous les gouvernements, tous les premiers ministres se sont entendus pour appuyer cet accord dans sa forme actuelle, nous trouvons vraiment cela très inquiétant. Nous trouvons cela très inquiétant parce que, comme le sénateur Lucier l'a énoncé, nous avons maintenant un troisième niveau de gouvernement, et ce troisième niveau de gouvernement peut l'emporter non seulement sur le Parlement du Canada, non seulement sur les assemblées législatives, mais également sur le peuple du Canada.

Nous devons vraiment manifester cette inquiétude, non seulement en tant qu'autochtones mais également en tant que citoyens canadiens qui s'inquiètent de la situation et qui veulent que quelque chose soit fait pour y remédier. Bien que cela ait pour effet de ramener le Québec dans la Constitution, vous devez examiner la situation et vous demander si vous agissez correctement.

Le sénateur Macquarrie: Vous ne craignez donc pas une réouverture des négociations ou un retard?

M. Smith: Non, je serais heureux du retard et je serais encore plus heureux d'une reprise des négociations.

Le sénateur Macquarrie: Vous prenez le risque que le Québec n'obtienne plus l'unanimité qui avait prévalu au lac Meech.

M. Smith: Voilà une très bonne question. Encore une fois merci d'avoir accepté d'entendre notre présentation. Nous sommes vraiment sensibles au fait que vous soyez tous venus au Yukon pour entendre non seulement ce que j'ai à dire, mais également ce que les citoyens ordinaires, les représentations des administrations publiques et ceux de divers organismes qui sont profondément touchés par l'Accord du lac Meech ont à dire. Je vous en remercie. Au revoir.

Le président: Merci beaucoup, Monsieur Smith, de votre excellente contribution à nos travaux. Je vous ai permis de dépasser un peu le temps qui vous était alloué parce que vous êtes représentatif de tous les autochtones et que nous voulions que vous puissiez bien nous présenter vos vues sur la question. Si seulement nous disposions de plus de temps.

Le prochain témoin est M. Bert Law, maire adjoint de Whitehorse, pour le maire Brannigan. Bienvenue, M. Law. Nous avons entre les mains votre mémoire. Un exemplaire de celui-ci a été remis à tous les membres du Comité; alors, nous vous cédon donc la parole.

M. H. K. Law, maire adjoint de la ville de Whitehorse: Je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs, membres du Comité, observateurs et invités. Au nom du Conseil de ville de Whitehorse, je souhaite la bienvenue à votre Comité et je tiens à vous dire combien nous vous sommes reconnaissants d'avoir décidé de tenir ces audiences au Yukon. Nous vous ferons part de nos inquiétudes en tant que Yukonnais et Canadiens au sujet de l'Accord constitutionnel de 1987.

[Text]

and accordingly we appreciate your presence here, ladies and gentlemen.

In August of this year presentations were made to the Special Joint Committee on the Meech Lake accord by the Council of Yukon Indians. The Yukon Government Leader, in conjunction with the Leader of the Opposition, who took it upon themselves to set aside their political differences—and their political differences are quite severe—stood together as never before in what we can only describe as a state of emergency.

The fears and concerns expressed here are vigorously supported by the City of Whitehorse Council, which represents at the municipal level more than 70p. 100 of the population of the territory. There is no doubt in my mind that the community as a whole, from all political persuasions, at all levels of government, have never, never been so cohesive on any one single issue.

The Meech Lake accord, in simple terms, Mr. Chairman, is an outrageously bad deal for northerners. It threatens to destroy the very foundations and psychology of northern living and also the development of a unique society who, in their isolation, are creating a society of the future, an example to Canada, perhaps, and an example to the world, ultimately.

Under the Meech Lake accord we could well be just a northern backwater of an unthinking southern provincial power. We could be plundered and wasted and left to languish and become a pawn in some future political game, because we think political games are being played.

On the other hand, we do applaud the First Ministers in reaching an accord to fully recognize Quebec as a constitutional partner. This accord, however well intended, discriminates against northerners by making it almost impossible to ultimately achieve provincehood and enjoy the rights and privileges of all other Canadians.

Prior to 1982, the federal government in co-operation with Yukoners had the ability to offer us provincehood and thus fully responsible government. This position has now been completely destroyed. We were making excellent progress at that time, moving gradually, steadily toward provincehood. But now we see this has essentially come to an end.

In 1982 when the decision for admission of Yukon as a province was put into the hands of the federal government along with two-thirds of the provinces representing at least 50p. 100 of the population, the fulfilment of our legitimate and ultimate dream became much more difficult to attain. But in 1987, with the Meech Lake accord, Yukoners must for all practical purposes abandon their dreams and their hopes of ever attaining provincehood. We see no way, no opening, no window left for us. We are being blocked out.

We have had plans. I have had a plan. Yukoners have been charting a course. We have always gone the same direction:

[Traduction]

Mesdames et messieurs, je sais que votre tâche n'est pas facile et nous vous sommes d'autant plus reconnaissants de votre présence ici.

Au mois d'août de cette année, le Conseil des Indiens du Yukon a présenté des mémoires au Comité spécial sur l'Entente constitutionnelle de 1987. Le chef de l'Administration du Yukon et le chef de l'Opposition ont décidé de mettre de côté leurs différends politiques—et ces différends politiques sont très profonds—et de faire front commun comme jamais auparavant en réaction à une situation qui ne peut être qualifiée autrement qu'urgente.

Les craintes et inquiétudes exprimées ici sont vigoureusement entérinées par le Conseil de ville de Whitehorse qui représente au palier municipal plus de 70 p. 100 de la population du territoire. Il ne fait pas de doute dans mon esprit que l'ensemble de la collectivité de toutes allégeances politiques, à tous les paliers de l'administration publique, n'a jamais, mais jamais auparavant été aussi uni sur une même question.

Monsieur le président, pour tout dire, l'Accord du lac Meech est une très mauvaise affaire pour les gens du Nord. Il risque de détruire les fondements et la psychologie mêmes de la vie dans le Nord ainsi que d'empêcher l'évolution d'une société unique qui, de par son isolement, s'achemine vers une société du futur qui sera un exemple pour le Canada et, peut-être même à la fin, pour le monde entier.

En vertu de l'Accord du lac Meech, nous pourrions bien devenir une inoffensive réserve du Nord tributaire d'un pouvoir provincial écervelé du Sud. On pourrait piller et gaspiller nos ressources et nous laisser dépérir et devenir un jouet dans quelque jeu politique futur, parce que nous croyons que des jeux politiques sont en train d'être joués.

Par ailleurs, nous félicitons les premiers ministre d'avoir conclu un accord qui reconnaît le Québec comme partenaire constitutionnel à part entière. Cet accord, quelles que soient les bonnes intentions de ses auteurs, défavorise les habitants du Nord en les empêchant à toutes fins utiles d'accéder au statut de province et de jouir des droits et privilèges accordés aux autres Canadiens.

Avant 1982, le gouvernement fédéral de concert avec les Yukonnais avait le pouvoir de nous accorder le statut de province et de nous autoriser, par conséquent, à former un gouvernement entièrement responsable. Ce pouvoir n'existe plus. Avant l'accord, nous faisons d'excellents progrès qui nous auraient conduits lentement mais sûrement au statut de province. Mais voilà que maintenant ces efforts sont anéantis.

En 1982, la décision de confier au gouvernement fédéral et au deux tiers des provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population le soin de trancher la question de l'admissibilité du Yukon au statut de province a rendu considérablement plus difficile la réalisation d'un rêve légitime qui nous est très cher. Mais, en 1987, avec l'Accord de lac Meech, les Yukonnais doivent à toutes fins utiles renoncer à leurs rêves et à tout espoir d'accéder un jour au statut de province. Nous n'avons plus aucun moyen de les réaliser. Nous sommes complètement exclus.

Nous avons des projets. J'avais un projet. Les Yukonnais se sont fixés un objectif dont ils n'ont jamais dévié, soit celui de

[Text]

that being the ideal of becoming an equal partner in Confederation, in the Dominion of Canada. We are unlikely to seek provincehood tomorrow, but when the Yukon has matured, and it is maturing quite well, the right to self-determination should be made available to us and be decided by those most affected, by the Yukoners, by the people in the north, not by a federal government together with 10 provinces who would probably make a decision to their own ends, not to ours.

In terms of economic ties, the Yukon is closely associated with British Columbia and Alberta, and overtures have been made in the past to have the Yukon engulfed by the southern provinces by way of simple annexation. The people of the Yukon rebuffed these approaches with vigour, I must assure you, Mr. Chairman.

In 1987 the act permits the extension of provinces into the territories, providing the federal government and all provinces agree, which seems unlikely. Although the likelihood of annexation is, hopefully, fairly remote, the fact the possibility exists without the residents of the Yukon having a voice is simply appalling. It is simply beyond our comprehension. The Meech Lake accord has not rectified this injustice; it has rectified no injustice. As far as we are concerned it has simply created much greater injustices. It has blocked us right out from any hopes of future provincehood.

I have been involved in the evolution of responsible government in the Yukon for 40 years. I have been dedicated to that. That has been my direction ever since the day I landed here: to see the Yukon grow and bloom and become a province; to develop the north; to bring some sovereignty to Canada's north, which had been, to my mind, terribly neglected by our previous governments. But the Meech Lake accord is the most devastating blow to our evolutionary process. My aspirations and the aspirations of all Yukoners are essentially no longer achievable.

The Yukon has vast and rich resources, and I therefore question the motives of the provincial Premiers in seeking and obtaining the power to control our destiny or to control our future. We do not know why they want to do that. What do they have in mind? Do they want to share these resources with the federal government at the exclusion of us northerners, then abandon us like an old shoe, leave us just to languish? It happens. We are afraid it might happen again.

We would like to enter Confederation, and we think we deserve to enter Confederation on the same basis the other 10 provinces have.

Something about this whole situation does not sit well with me; it sits very badly with me. I feel there is a secret agenda, that there is something going on we are not being told about. What are the plans? What is this thing? I cannot in truth connect the Meech Lake accord to the necessity to give away the north to provinces which presently fail to appreciate their own

[Traduction]

devenir un membre à part égal de la Confédération, du Dominion du Canada. Il est peu probable que nous cherchions à accéder au statut de province dans un proche avenir, mais, lorsque le Yukon aura mûri et ce processus est déjà bien entamé, le droit à l'autodétermination devrait nous être accordé et c'est aux principaux intéressés, c.-à-dire au Yukonais, aux gens du Nord, que devrait revenir la décision de leur statut politique et non au gouvernement fédéral ainsi qu'aux dix provinces qui serviraient leurs propres desseins et non les nôtres.

En termes de liens économiques, le Yukon est en étroite association avec la Colombie-Britannique et avec l'Alberta, et des ouvertures ont été faites par le passé pour précipiter dans les bras des provinces du Sud par voie d'annexion pure et simple. La population du Yukon a repoussé ces approches avec vigueur, soyez-en certains, Monsieur le Président.

En 1987, la loi permet l'incorporation des Territoires aux provinces pourvu que le gouvernement fédéral et toutes les provinces soient d'accord, ce qui semble peu probable. Bien que la probabilité d'une annexion soit heureusement plutôt faible, le fait que la possibilité existe sans que les habitants du Yukon ne puissent rien y changer est tout simplement épouvantable. Cela dépasse l'entendement. L'Accord du lac Meech n'a pas réparé cette injustice; il n'a rectifié aucune injustice. En ce qui nous concerne, cet accord n'a fait qu'en créer d'autres encore plus graves. Il anéantit tous nos espoirs d'accession au statut de province.

Je joue un rôle dans l'évolution d'une administration responsable au Yukon depuis 40 ans. J'ai consacré ma vie à cette cause. C'est là l'objectif que je me suis fixé dès mon arrivée ici et que je poursuis encore: voir le Yukon se développer, s'épanouir et devenir une province, mettre le Nord en valeur et permettre à cette région du Canada, à mon avis terriblement négligée par nos gouvernements antérieurs d'atteindre un certain niveau de souveraineté. Mais l'accord du lac Meech est le coup le plus dévastateur jamais porté à notre processus d'évolution. Mes aspirations et celles de tous les Yukonais sont à toutes fins utiles anéanties.

Le Yukon est riche en ressources de toutes sortes, ce qui m'amène à mettre en doute les raisons que les premiers ministres invoquent pour chercher à s'approprier le droit de contrôler notre destinée ou notre avenir. Nous ne savons pas pourquoi ils veulent faire cela. Quelle idée ont-ils derrière la tête? Veulent-ils s'emparer de nos ressources et les partager avec le gouvernement fédéral, puis nous abandonner, nous les gens du Nord, comme une vieille chaussette ou nous laisser tout simplement dépérir? Ce sont des choses qui arrivent et j'ai bien peur que cela puisse se produire encore.

Nous aimerions faire partie de la Confédération et nous croyons mériter notre place au même titre que les dix autres provinces.

Il y a quelque chose dans toute cette affaire qui ne me paraît pas très catholique, pas catholique du tout. J'ai l'impression qu'il y a un ordre du jour secret, qu'on nous cache des choses. Quels sont les projets? Qu'est-ce qui se passe? En vérité, je n'arrive pas à établir de relations entre l'Accord du lac Meech et la nécessité de céder le Nord aux provinces qui, à l'heure

[Text]

northern areas and leave them largely neglected or totally exploited.

This accord has impaired my vision and aspirations in other things as well. It appears as though the Yukon may not have the right to nominate Supreme Court judges; even worse, Mr. Chairman, may not be able to nominate senators. Perhaps no more Senator Luciers will be appearing in our government.

We are being treated on a less than equal basis. Some day I would like to be appointed to the Senate, just like you, Mr. Chairman. I would say that would be the greatest honour in my life, were I to be appointed to the Senate—I think a great honour for any Canadian citizen—and we should have that privilege here. We must have that same right in the Yukon as anywhere else, at least the opportunity.

I ask that you consider carefully the extreme unfairness the Meech Lake accord has placed on northerners, and I ask this committee to prevail upon our government to change the terms of the accord to more favourable implications for Yukon as quickly as the present unfavourable terms were created.

Thank you, ladies and gentlemen, for your deep concern over our very unhappy plight.

Mr. Chairman, Apart from being a representative of the City of Whitehorse, I am also a human being who has spent the greater portion of his quite long life in this country, and I have been dedicated to the development of Yukon toward provincehood. I wanted to see the Yukon brought into the 20th century no matter how much kicking and screaming took place. I now want to see it prepared to enter into the 21st Century. I have kept my eye on that ball for 40 years. I would not like to see that destroyed now. It would be heart-breaking. I think I would simply have to leave the territory and forget about my dreams.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Law, for a very obviously heartfelt presentation to us.

Senator Fairbairn: Thank you, Mr. Law, for your very personalized brief. I would like to ask you a fairly direct question as a result of something you said towards the end of the brief. I guess the conundrum for everybody is, really, why has something that appears to be so basically unfair happened through not just one round of discussions, but two, back in last May and June? In your brief you questioned the motives of those who took part in those meetings, and you seemed to suggest that resources, future wealth, might be the reason. In your mind, is that the idea of the federal government and involved provincial governments: keeping the territories away from provincehood so the resource base of the north may continue to be utilized by them? Is that what you think is the underlying reason this unfairness has taken place?

Mr. Law: I think there is some substance to that position, Madam. To be sure of such a thing would be very difficult. But I can see no other reason than that someone has something

[Traduction]

actuelle, ne font pas grand cas de leurs propres régions du nord, les laissant en grande partie à l'abandon ou complètement inexploitées.

Cet accord a aussi changé notre vision et nos aspirations dans d'autres secteurs. Il semble que le Yukon ne puisse pas avoir le droit de nommer des juges à la Cour suprême et, pire encore, qu'il ne puisse pas nommer de sénateurs. C'est peut-être la fin des sénateurs Lucier au sein de notre gouvernement.

Nous sommes traités injustement. J'aimerais un jour être nommé au Sénat tout comme vous, Monsieur le Président. Ce serait pour moi le plus grand des honneurs que celui d'être nommé sénateur—ce serait un grand honneur pour tout citoyen canadien—et nous devrions avoir ce privilège ici. Nous devons avoir ce droit ou tout au moins cette possibilité au Yukon comme ailleurs.

Je vous demande de considérer attentivement l'extrême injustice de l'Accord du lac Meech pour les gens du Nord et je demande à ce Comité d'amener notre gouvernement à changer les termes de cet accord pour que celui-ci ait des répercussions plus favorables sur le Yukon avec la même diligence dont il a fait preuve pour rédiger le présent libellé qui nous est défavorable.

Je vous remercie, mesdames et messieurs, du grand intérêt que vous nous témoignez à l'égard des conditions pénibles dans lesquelles nous nous trouvons.

Monsieur le président, en plus d'être un représentant de la ville de Whitehorse, je suis également un homme qui a vécu la majeure partie de sa très longue vie dans ce pays et qui s'est consacré à promouvoir l'accession du Yukon au statut de province. Je voulais voir le Yukon faire partie du XX^e siècle coûte que coûte. Je veux maintenant qu'il se prépare à faire son entrée dans le XXI^e siècle. Voilà 40 ans que je m'y consacre. Je n'aimerais pas que cela soit détruit maintenant. J'en aurais le cœur brisé. Je crois que je quitterais tout simplement le territoire pour essayer d'oublier mes rêves.

Le président: Je vous remercie, monsieur Law, de votre exposé, de toute évidence très sincère.

Le sénateur Fairbairn: Merci, monsieur Law, de votre mémoire très personnalisé. J'aimerais vous demander une question plutôt directe au sujet de quelque chose que vous avez dit à la fin de votre intervention. Je crois que l'énigme est vraiment la même pour nous tous: comment pas une, mais deux séries de rencontres aux mois de mai et de juin derniers ont-elles pu donner lieu à quelque chose qui semble aussi fondamentalement injuste? Dans votre mémoire, vous mettez en doute les motifs de ceux qui ont participé à ces réunions et vous semblez suggérer que les ressources et les richesses inexploitées du Yukon pourraient bien en être la raison. À votre avis, est-ce là l'idée du gouvernement fédéral et des provinces concernées: empêcher les territoires d'accéder au statut de province pour pouvoir continuer d'utiliser les ressources naturelles du Nord? Croyez-vous que c'est là la véritable raison de cette injustice?

M. Law: Je pense qu'il y a du vrai dans ce que vous dites, madame. En avoir la certitude serait très difficile. Mais je ne vois pas d'autres raisons: ce nouvel arrangement tout à fait

[Text]

to gain by this new arrangement, which was quite unnecessary; some secret understanding, perhaps. I do not know. I cannot understand it. I can hardly believe what has happened has been done without some good, clear explanation. I believe it is the potential wealth of the north and the ambitions of the provinces to expand and to become greater that have resulted in this particular phase of the agreement coming into being.

Senator Fairbairn: And following from that, in your view the die has been cast because of the veto, because of the unanimity clause in this constitutional proposal now.

Mr. Law: Yes, I think the die has been cast, and the future looks very bleak for us. We cannot become a province in our own right because of the Meech Lake accord which says all the provinces must agree to accept this, along with the federal government—which is a near impossibility, to my mind—and also that the provinces may annex us. They may, in agreement among themselves, make a deal to say, we will trade you a piece of the Yukon for a chunk of Northwest Territories if you will give us something down here. This sort of thing always goes on in politics between nations and in nations.

Senator Fairbairn: Would not all hell break loose up here if that happened?

Mr. Law: Will all hell break loose with 25,000 people? There is not too much hell in a country with so many millions of population. We are almost not known to exist to most Canadians in the east, where the populations are the heaviest.

Senator Macquarrie: Mr. Chairman, in reference to the outrageous suggestion that the Yukon might be taken over by a province or provinces, I get the impression that Mr. Law thinks this danger is more likely since Meech Lake than before. It would be my impression—and I see some of the people who were witnesses yesterday share it—that the fact that you would have to have such an outrageous grab approved by all provinces rather than by seven would make it not worse but, shall we say, less worse, to use a not very good expression. I know, of course, the whole thing, the big issue is the will of the Yukon people, and I actually would think it preposterous that any such thing would go on without the will of the Yukon people. But you are right, it is not written in there. I just could not see that happening. But I cannot see that Meech Lake made that issue worse.

Mr. Law: It may be a blessing, Mr. Senator, that all ten provinces must agree with the federal government to annex the Yukon. The reverse is also a total block to the Yukon becoming a province because I cannot see—

Senator Macquarrie: I see that all right.

Mr. Law: —ten provinces and the federal government agreeing to that either. Therefore, we are simply blocked out completely from anything. Our future is static. Right now, we just do not know what is going to happen next. We have been

[Traduction]

inutile doit profiter à quelqu'un; par un accord secret, peut-être. Je ne sais pas. Je ne comprends pas. J'ai du mal à croire que ce qui a été fait l'a été sans explication valable et claire. Je crois que ce sont les richesses possibles du Nord et le désir d'expansion et de puissance des provinces qui ont donné lieu à la formulation de cette partie de l'accord.

Le sénateur Fairbairn: Et de là, les dés sont jetés à cause du veto, à cause de la clause de l'unanimité dans la proposition constitutionnelle actuelle.

M. Law: Oui, je pense que les dés sont jetés et l'avenir paraît très sombre pour nous. Nous ne pourrions pas devenir une province de notre propre chef parce que l'Accord du lac Meech stipule que toutes les provinces de même que le gouvernement fédéral doivent être d'accord—ce qui est virtuellement impossible, selon moi—et, aussi, que les provinces peuvent nous annexer. Ils peuvent conclure un marché du genre: nous vous donnons une partie du Yukon en échange d'un gros morceau des Territoires du Nord-Ouest si vous nous cédez quelque chose ici. Ce genre de choses se fait toujours en politique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci.

Le sénateur Fairbairn: De telles tractations ne sèmeraient-elles pas la pagaille ici?

M. Law: Est-il possible de semer la pagaille avec 25 000 habitants? Pour un pays qui compte autant de millions d'habitants, la pagaille est plutôt rare. La plupart des Canadiens dans l'Est où la population est la plus dense ne savent pour ainsi dire pas que nous existons.

Le sénateur Macquarrie: Monsieur le président, en ce qui concerne la suggestion révoltante qu'une ou plusieurs provinces puissent faire main basse sur le Yukon, j'ai l'impression que Monsieur Law croit que ce danger est plus réel depuis l'Accord du lac Meech. A mon avis—et je sais que certaines des personnes qui ont témoigné hier devant le Comité le partagent—le fait qu'une prise de pouvoir aussi scandaleuse devrait être approuvée par toutes les provinces et non seulement par sept d'entre elles ne rendrait pas les choses encore pires, mais les rendraient, disons, moins pires, si je puis m'exprimer ainsi. Je sais évidemment que toute l'affaire, le nœud du débat, repose sur la volonté de la population du Yukon et je crois effectivement qu'il serait grotesque qu'une chose pareille se produise sans l'assentiment des Yukonnais. Mais vous avez raison, cela n'est pas mentionné dans l'accord. Je ne peux tout simplement pas imaginer que cela pourrait arriver. Mais je ne vois pas comment l'Accord de lac Meech a pu augmenter ce risque.

M. Law: C'est peut-être une bénédiction, monsieur le sénateur, qu'il faille l'accord des dix provinces et du gouvernement fédéral pour annexer le Yukon. Mais, du même coup cela est un obstacle insurmontable à l'accession du Yukon au statut de province parce que je ne vois pas . . .

Le sénateur Macquarrie: Je vois tout à fait.

M. Law: . . . les dix provinces et le gouvernement fédéral s'entendent la-dessus non plus. Par conséquent, nous n'avons rien à dire sur rien. Notre futur est statique. A l'heure actuelle, nous ne savons pas ce qui va arriver après. Nous n'avons voix

[Text]

blocked out this side and we have been blocked out that side. We have nowhere to go now.

Senator Macquarrie: I have no problem seeing the difficulty on the provincehood thing. Meech Lake makes it more difficult. But on the annexation by an existing province, I cannot see it makes it worse. That is all.

Mr. Law: I think there is a danger, Senator, because overtures have been made in the past to annex parts or all of the Yukon by the southern provinces of Alberta and British Columbia. I think they still have those ambitions and I think that if they make the right moves and do the right things in the context of the Dominion of Canada and the provinces collectively, they would get permission perhaps to annex part or all of this territory. Yes, there is a real danger there, to my mind.

Senator Macquarrie: Even little P.E.I. could stop them now, whereas we could not before.

Mr. Law: I wonder if P.E.I. would actually recognize where and what the Yukon was and see the urgency of stopping such a take-over, or would they see any justification for doing it? I am not sure. We are vulnerable and we are afraid. We are afraid of what we do not know as much as what we do know.

Senator Macquarrie: They know where it is because lots of our people are up here in the Yukon.

Mr. Law: Most people in the east wonder what part of Alaska the Yukon is.

Senator Lucier: My question, Mr. Law, follows directly on what Senator Macquarrie was saying, that the will of the Yukon people is right now, and always has been: under no circumstances would we permit the extension of boundaries, because we have always had in the back of our mind that we know that some day we will be a province, but that is now being taken away from us.

So what I am suggesting is that, whether it was planned or not, inadvertently what may be happening with the Meech Lake accord is that the people of the Yukon may at some point say, we have no other way to go; we may as well join B.C.; why should we sit in limbo?

I think Senator Macquarrie is correct. I do not think it is foreseeable for us to be forced into accepting an extension of boundaries. I agree with him that right now little Prince Edward Island would not allow it to happen unless somebody went and said, we have done this before; we will bargain something; if you will let us take the Yukon, we will give you something else.

So I do not think anybody should question our being a little suspicious about the deals that take place in Ottawa right now. I think we have great reason to be suspicious.

[Traduction]

au chapitre sur aucune des deux questions. Nous n'avons plus aucun recours.

Le sénateur Macquarrie: Je comprends très bien le problème que pose la question de votre accession au statut de province. L'Accord du lac Meech vient compliquer les choses. Mais pour ce qui est de l'annexion par une province, je ne vois pas comment l'accord peut en augmenter les risques.

M. Law: Je pense qu'il y a un danger, Monsieur le sénateur, parce que les provinces du Sud, soit l'Alberta et la Colombie-Britannique, ont par le passé fait des ouvertures en vue d'annexer le Yukon en partie ou en totalité. Je crois qu'elles nourrissent encore ce désir et que si elles prenaient les bonnes décisions et posaient les bons gestes dans le contexte du Dominion du Canada et des provinces dans leur ensemble, elles obtiendraient peut-être la permission d'annexer en partie ou en totalité ce territoire. Oui, ce danger est réel ici, selon moi.

Le sénateur Macquarrie: Même la petite province de l'Île-du-Prince-Édouard pourrait les en empêcher maintenant, alors que nous ne le pouvions pas avant.

M. Law: Je me demande si l'Île-du-Prince-Édouard reconnaîtrait vraiment où se trouvait le Yukon et ce qu'il était et si elle voit l'urgence de mettre fin à une pareille prise de pouvoir ou si elle y voit une justification quelconque? Je n'en suis pas certain. Nous sommes vulnérables et nous avons peur. Nous craignons ce que nous ne connaissons pas autant que ce que nous connaissons.

Le sénateur Macquarrie: Ils savent où cela se trouve parce qu'une grande partie de nos gens sont ici au Yukon.

M. Law: La plupart des gens dans l'Est se demandent dans quelle partie de l'Alaska se situe le Yukon.

Le sénateur Lucier: Ma question, monsieur Law, se rapporte directement à ce que le sénateur Macquarrie disait, c'est-à-dire que la volonté des Yukonnais est immédiate et elle l'a toujours été: nous ne permettrons, sous aucun prétexte, l'extension des frontières, parce que nous avons toujours eu en tête de devenir une province un jour, mais cet espoir nous est enlevé.

Par conséquent, je suggère ce qui suit: que cela ait été planifié ou non, ce qui peut se passer, par inadvertance avec l'accord du lac Meech c'est que les Yukonnais pourront, à un certain moment, dire: «Nous n'avons pas d'autre issue, nous devons faire partie de la Colombie-Britannique; pourquoi devrions-nous rester dans l'oubli?»

Je crois que le sénateur Macquarrie a raison. Je ne crois pas qu'il soit prévisible pour nous d'être forcés d'accepter un élargissement des frontières. Je suis d'accord avec lui pour dire qu'à l'heure actuelle, la petite province de l'Île-du-Prince-Édouard ne permettrait pas que cela se produise à moins que quelqu'un ne dise: «Nous avons déjà fait cela auparavant; nous allons négocier quelque chose; si vous nous laissez prendre le Yukon, nous vous donnerons quelque chose en échange».

Par conséquent, je ne crois pas que quiconque puisse mettre en doute le fait que nous soyons quelque peu méfiants au sujet des marchés qui se concluent à Ottawa à l'heure actuelle. Je crois que nous avons grandement raison d'être méfiants.

[Text]

Right now I agree: we are not about to agree to becoming a part of British Columbia, because we always have had the opportunity to think that some day we may be a province. But if we see ourselves sitting in limbo and seeing that, as far as being Canadians goes, the only way we will ever get anywhere in the future is to be a part of British Columbia, maybe it is not as remote as we think it is.

What would be your views on that?

Mr. Law: Horror! You know, Texans are terrible people when it comes to saying anything wrong about Texas. They would rather die than have anything happen to Texas. I feel the same way about the Yukon. I do not want anyone interfering with our business here.

We are developing a unique society, a different kind of a community. Hundreds of us have worked all the time to do something special. If we were annexed by British Columbia, then I would simply leave the Yukon and give up any hope of ever seeing anything good happen in the north. The sovereignty of the north would be lost. British Columbia would neglect us as soon as they drew off what they wanted, much as they do the Atlin, British Columbia area, which is in British Columbia and is neglected and is in all intents part of the Yukon. Those people just come to the Yukon; they live in the Yukon. They do not live in British Columbia, except they are politically interfered with from time to time.

The Yukon is a special place. We could not even contemplate joining any other province, in my mind. I just would not be able to tolerate it.

Senator Lucier: But you and I could not, Mr. Law, because we have both been here for 40 years with the hope that some day we were going to have something other than being a territory. We were some day going to be a province. What I am saying to you is that your grandchildren cannot see that any more.

Mr. Law: I have instilled in my grandchildren a tremendous loyalty to the Yukon, all seven of them.

An hon. member: Hear, hear!

Senator Lucier: And you do not think there is any possibility that some day, just because the Yukoners want to be Canadians like anyone else, they would contemplate such a situation?

Mr. Law: I do not know about the new Yukoners. The old Yukoners would rather die.

Senator Lucier: But they are the ones we are talking about. We are talking about 25 years down the road.

Mr. Law: You may be right, Senator Lucier. I hope you are dead wrong.

Senator Lucier: I hope I am dead wrong as well. I think you know how I feel about this. I feel exactly the same way as you do about it.

[Traduction]

À l'heure actuelle, je suis d'accord : nous ne sommes pas sur le point de tomber d'accord pour devenir une partie de la Colombie-Britannique parce que nous avons eu l'occasion d'envisager qu'un jour nous deviendrions une province. Mais, si nous devons rester dans l'oubli et voyant cela, pour ce qui est d'être des Canadiens, je crois que la seule façon d'avancer à l'avenir est d'appartenir à la Colombie-Britannique, peut-être que cette solution n'est pas aussi éloignée que nous le croyons.

Quelle est votre opinion à ce sujet?

M. Law: Quelle horreur! Vous savez, les Texans sont des gens qui deviennent agressifs vis-à-vis ceux qui disent du mal du Texas. Ils préféreraient plutôt mourir que de voir quoi que ce soit arriver au Texas. J'éprouve le même sentiment vis-à-vis du Yukon. Je ne veux pas que qui que ce soit se mêle de nos affaires ici.

Nous sommes en train de mettre au point une société unique, une sorte différente de collectivité. Des centaines d'entre nous ont travaillé sans cesse à en faire quelque chose de spécial. Si nous étions annexés à la Colombie-Britannique, je quitterais tout simplement le Yukon et abandonnerais tout espoir de voir les choses s'améliorer dans le Nord. La souveraineté du Nord serait perdue. La Colombie-Britannique nous négligerait dès qu'elle aurait obtenu de nous ce qu'elle attend, comme elle l'a fait avec Atlin, un secteur de la Colombie-Britannique qui se trouve en Colombie-Britannique, qui est négligé et qui fait partiellement partie du Yukon. Ces personnes viennent au Yukon et y vivent. Elle ne vivent pas en Colombie-Britannique sauf qu'elles subissent de l'ingérence politique, à l'occasion.

Le Yukon est un endroit particulier. Nous ne pourrions même pas envisager de nous annexer à une autre province, dans mon esprit. Je ne pourrais tout simplement pas le tolérer.

Le sénateur Lucier: Mais vous et moi ne le pourrions pas, Monsieur Law, parce que nous sommes ici depuis 40 ans avec l'espoir qu'un jour nous deviendrons autre chose qu'un territoire. Nous espérons devenir une province un jour. Ce que je vous dis c'est que vos petits-enfants ne peuvent plus, désormais, envisager cela.

M. Law: J'ai inculqué à mes petits-enfants un immense sens de la loyauté envers le Yukon, à tous les sept.

Une voix: Bravo, bravo!

Le sénateur Lucier: Et vous ne croyez pas qu'il y ait une possibilité, un jour, simplement parce que les Yukonnais veulent être des Canadiens au même titre que tous les autres, d'envisager une telle situation?

M. Law: Je ne sais pas ce qu'en pensent les nouveaux Yukonnais. Les anciens Yukonnais préféreraient plutôt mourir.

Le sénateur Lucier: Mais ce sont eux dont il s'agit. Nous parlons d'une période de 25 ans.

M. Law: Vous avez peut-être raison, sénateur Lucier. J'espère que vous avez tout à fait tort.

Le sénateur Lucier: J'espère également avoir parfaitement tort. Je crois que vous connaissez mes sentiments à ce sujet. Ils sont exactement les mêmes que les vôtres.

[Text]

Mr. Chairman, I could go on. Mr. Law and I have had a few of these, as you can already tell, and we will have many more.

Mr. Law: Part of the discussion here is relative to Prince Edward Island vetoing any effort by provinces to take over Yukon. They equally could veto the Yukon from becoming a province, if it would be detrimental to their best interests in any even slight way. So the danger is both ways.

The situation has been changed from what it was. We were making excellent progress toward provincehood in the past, prior to 1982. It was slow, but it was coming along. Now a sudden change has taken place and no one has told us why. Why has this change taken place? What hidden agenda is there? What do they plan for our future? What is going to happen to us? We do not know. There are a lot of noises out there in the dark. We see some of the shapes and forms, and we do not like them. We are much against this Meech Lake accord the way it is, and we would like it changed back to previous-to-1982 conditions as quickly as possible.

The Chairman: Well, Mr. Law, let me assure you, none of us have any doubts of your devotion to Yukon. You have convinced us of that without any question.

One last question. You said you would rather go back to 1982. But I would presume you would prefer even more the pre-1982 one.

Mr. Law: Pre-1982, Mr. Chairman, is what I should have said.

The Chairman: We understood yesterday from one of our witnesses that in fact there was discussion going on to change the 1982 accord and to go back to the pre-1982, and that was part of the process until last March. Were you aware that was going on?

Mr. Law: I was not, Mr. Chairman.

The Chairman: Apparently the discussions were on with the provinces and it was moving towards that and was stopped. We were told yesterday it was definitely the case.

Mr. Law: Was stopped by whom?

The Chairman: The provinces and the federal government, which did not proceed with that agreement.

Mr. Law: Apparently there was very little consultation with Yukoners. I do not recall ever hearing about any discussions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Law. The next witness is a grade 10 student. Her name is Leah McTiernan. She has requested simply to read a letter to us and not have any questions subsequently.

Leah, welcome to our committee. You may proceed.

Ms. Leah McTiernan, Individual Presentation: Hon. Senators, I am 14 years old. I am presently a grade 10 student at F.H. Collins High School in Whitehorse. Eight years ago, in 1979, I moved to Whitehorse from Vancouver. I have been

[Traduction]

Monsieur le Président, je pourrais continuer. M. Law et moi-même avons déjà eu ce genre d'échange et, je peux donc déjà vous affirmer que nous en aurons beaucoup d'autres.

M. Law: Une partie de la discussion se rapporte ici et au veto de l'Île-du-Prince-Édouard concernant tout effort par les provinces de s'approprier le Yukon. Elles peuvent, également, opposer leur veto à l'annexion du Yukon à une province si cela nuit à leurs intérêts d'une façon quelconque, même la plus minime. Donc, le danger vient des deux côtés.

La situation est changée. Nous réalisons d'excellents progrès vers l'accession à la communauté des provinces, dans le passé, avant 1982. Les progrès étaient lents, mais il y en avait. Maintenant, un changement brusque s'est manifesté et personne ne nous en a révélé la cause. Pourquoi ce changement s'est-il produit? Quel ordre du jour caché y a-t-il? Qu'envisage-t-on pour notre avenir? Qu'advient-il de nous? Nous ne le savons pas. Il y a beaucoup de bruits dans l'obscurité. Nous discernons certaines formes et certaines ombres et nous ne les aimons pas. Nous sommes tout à fait contre l'accord du lac Meech tel qu'il est, et nous aimerions revenir aux conditions d'avant 1982 le plus rapidement possible.

Le président: Eh bien, monsieur Law, laissez-moi vous assurer que personne d'entre nous ne doute de votre dévouement envers le Yukon. Vous nous en avez absolument convaincus.

Une dernière question. Vous avez dit que vous préféreriez revenir en 1982. Mais je suppose que vous préféreriez revenir aux circonstances qui se déroulaient avant 1982.

M. Law: Avant 1982, monsieur le Président, c'est ce que j'aurais dû dire.

Le président: D'après le témoignage d'un de nos témoins, hier, nous comprenons qu'il y a eu des discussions visant à changer l'accord de 1982 et à revenir à la situation d'avant 1982 et que cela faisait partie du processus jusqu'en mars dernier. Étiez-vous au courant de cette situation?

M. Law: Je ne l'étais pas, monsieur le Président.

Le président: Apparemment, des discussions ont eu lieu avec les provinces qui tendaient vers un tel aboutissement et elles ont été interrompues. On nous a dit hier que cela était sûrement le cas.

M. Law: Elles ont été interrompues par qui?

Le président: Les provinces et le gouvernement fédéral, qui n'en sont pas venus à un accord.

M. Law: Apparemment, il y a eu très peu de consultations avec les Yukonnais. Je ne me souviens pas avoir entendu parler de ces discussions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Law. Le témoin suivant est une élève de 10^e année. Son nom est Leah McTiernan. Elle a demandé de nous lire tout simplement une lettre sans répondre à des questions par la suite.

Leah, bienvenue à notre comité. Je vous cède la parole.

Mlle Leah McTiernan, présentation particulière: Mesdames et messieurs les honorables membres du Sénat, j'ai 14 ans. Je suis actuellement en dixième année au High School F. H. Collins de Whitehorse. Il y a huit ans, en 1979, je suis déménagé

[Text]

doing very well in my academic studies and plan to enrol in law school when I go to university.

The Meech Lake accord, drawn up last spring, appears to be unfair to me, and it is unfair to my fellow students. After I finish university and law school, and if I choose to return to Yukon to establish my career here, I can never hope or expect to become a senator or a judge in Canada's Supreme Court, a position I would some day like to fill. About these great honours, there is no person to speak for me or for other young Yukoners who are now choosing their futures.

If I choose to return to Yukon, I will automatically restrict my opportunities and I will be accepting the status of a second-class citizen of Canada. Yet if I remained in the provinces, I would have a larger range of opportunities for my future and would somehow be better off than people who choose to work and live in the Yukon. I hope Canadians will hold the door open for the future of native and non-native northerners and will make our prospects greater.

Thank you for the great honour of being able to speak before you.

The Chairman: On behalf of the committee, *merci*, Leah. We will proceed with the next witness, Mr. D. Hogan, the Mayor of Teslin. Mr. Hogan, please.

His Worship Mayor D. Hogan, Village of Teslin: Thank you, Mr. Chairman. Good afternoon, ladies and gentlemen.

I am here to express displeasure with the direction Ottawa is pursuing under the Meech Lake accord. In Teslin, which is the community I am here representing, many families have been proud to consider themselves a part of the Yukon and Canada. Many have lived in the area for generations and were a part of Canada, geographically, long before many of Canada's present citizens.

Today, we are frustrated and concerned because we do not understand why the Prime Minister and the Premiers want to treat us differently. Why should we be treated differently from other regions of Canada in the way in which we will acquire provincial status? Most southerners have no idea what our land is like here in the north, or how we live, or how we have learned to live together, or how we have learned to live under Ottawa's administration. Why then do they now wish to interfere in our political development? And why do they wish to prejudice the chance for the Yukon to determine who should be appointed to the Senate, or who should be nominated to be a Supreme Court judge? We do not understand why the Government of Canada seems to be forcing northerners to have to use the Charter of Rights to assert our rightful place in Canada. We do not understand why we cannot participate, as other Canadians do, at First Ministers' conferences through elected officials.

[Traduction]

gée de Vancouver à Whitehorse. J'ai fait de très bonnes études et j'envisage de faire le droit lorsque j'irai à l'université.

L'Accord du lac Meech rédigé le printemps dernier me semble injuste tant pour moi que pour mes collègues étudiants. Lorsque j'aurai obtenu mon diplôme de l'université et de la faculté de droit et si je choisis de revenir au Yukon pour y faire carrière, je ne pourrais jamais espérer ni même envisager de devenir sénatrice ou juge à la Cour suprême du Canada, un poste que j'aimerais bien remplir un jour. Pour ce qui est de ces grands honneurs, il n'y a personne pour parler en mon nom ni en celui des jeunes Yukonnais qui décident actuellement de leur avenir.

Si je choisis de revenir au Yukon, mon avenir sera automatiquement hypothéqué et je devrai accepter de devenir une citoyenne de second ordre au Canada. Par contre, si je reste dans les provinces, j'aurai de meilleures chances d'avenir et j'aurai sans doute une situation supérieure à celle de ceux qui ont choisi de travailler et de vivre au Yukon. J'espère que les Canadiens laisseront la porte ouverte aux gens du Nord autochtones ou non et qu'ils nous permettront d'envisager de plus grandes perspectives d'avenir.

Merci du grand honneur qui m'a été fait de me présenter devant vous.

Le président: Au nom du comité, *thank you*, Leah. Nous allons maintenant passer au témoin suivant, M. D. Hogan, le Maire de Teslin. M. Hogan, s'il vous plaît.

Son Honneur le maire D. Hogan, village de Teslin: Merci, monsieur le Président. Bon après-midi, mesdames et messieurs.

Je me présente devant vous pour vous exprimer notre mécontentement devant l'orientation d'Ottawa relativement à l'accord du lac Meech. À Teslin, qui est la communauté que je représente, de nombreuses familles étaient fières de se considérer comme faisant partie du Yukon et du Canada. Nombreux sont ceux qui ont vécu dans la région pendant des générations et qui ont pris part à la vie du Canada, géographiquement, bien avant un bon nombre des citoyens actuels du Canada.

De nos jours, nous sommes frustrés et préoccupés parce que nous ne comprenons pas pourquoi le premier ministre et les premiers ministres veulent nous traiter différemment. Pourquoi devrions-nous être traités différemment des autres régions du Canada dans la façon dont nous acquerrons le statut provincial? La plupart des gens du Sud n'ont aucune idée de ce qu'est notre pays ici dans le Nord n'ont plus que de la façon dont nous vivons ou comment nous avons appris à vivre ensemble ni comment nous avons appris à vivre avec l'administration d'Ottawa. Pourquoi, alors, veulent-ils s'immiscer dans notre évolution politique? Et pourquoi veulent-ils entraver les possibilités des citoyens du Yukon de poser leur candidature au Sénat ou à la Cour suprême? Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement du Canada semble vouloir forcer les gens du Nord à utiliser la Charte des droits de la personne pour faire respecter leur place au Canada. Nous ne comprenons pas pourquoi nous ne pouvons pas participer, au même titre que les autres Canadiens, aux conférences des premiers ministres par la voix de nos représentants élus.

[Text]

We have a wealth of history, culture, and experience to offer Canadians. We want to be treated as equal citizens and partners. Just as Canadians are eager to see Quebec be a full partner in Canadian constitutional development, so we hope that Canadians would also give northerners the same opportunity now to also be partners.

Many of the residents of Teslin, which has a total population of some 400, are of aboriginal heritage. These people would also press this committee to stress to Ottawa the importance of coming to agreement with aboriginal people on treaty and aboriginal rights.

In closing, I would like to inform you that our political leaders—Government Leader Tony Penikett and Leader of the Opposition Willard Phelps—are representing the concerns of residents of Teslin, as well as many Yukoners. We would ask that you seriously consider and address the positions you are being presented with during the hearings in the north. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Hogan. And let me tell you that we appreciate that you would be coming from your own community to Whitehorse to present the views of your people. We have asked a number of the witnesses whether the views they have expressed are strictly Whitehorse, or are they general in the territory, and it is useful to us to hear from other parts of the Yukon.

Senator Le Moyné: Sir, since the outset of discussions which led to the Meech Lake accord, I had the feeling it was all wrong. The more I listen to Yukoners, northerners, and natives, I have the feeling of an acute injustice. And injustice has nothing to do with numbers. Even if you were less numerous than you are, for me the injustice would be just the same. I am afraid that a part of all that injustice is due to the ill-inspired use of a certain expression, to wit "distinct society". It connotes, of course, something real. The expression itself is extremely difficult to translate into legalese, and so it leads to a cascade of misunderstandings. I wish to tell you that as a Quebecker I am with Yukoners—white, natives—all of you. Thank you.

Mayor Hogan: Thank you.

Senator Lucier: Mr. Hogan, I have spent many happy hours in Teslin. I have been on Teslin Lake many times, and up the Nisutlin River and the Teslin River. It is one of the most beautiful areas in the country, and I think for you to take the time to come all the way from Teslin to here to appear before this committee is very important.

One thing I would like to observe is it just seems strange to Canadians, I am sure, that the Meech Lake accord could be so important as it appears to be to so many people in the Yukon. I am sure in other parts of Canada it is important to the political leaders and the professors of political science and the academics. But the person on the street, I really cannot think cares a great deal about Meech Lake, and what we are trying to do is make them aware of it. Could you tell me if the people of Tes-

[Traduction]

Nous avons des trésors d'histoire, de culture et d'expérience à offrir aux Canadiens. Nous voulons être traités comme citoyens et partenaires égaux. Au même titre que les Canadiens ont hâte de voir le Québec devenir un partenaire à part entière dans l'évolution constitutionnelle du Canada, nous espérons que les Canadiens donneront également aux gens du Nord la même occasion de devenir aussi des partenaires.

Nombreux sont les résidents de Teslin (qui compte une population totale de quelque 400 âmes) qui sont d'origine autochtone. Ces gens prient également ce Comité d'insister auprès d'Ottawa sur l'importance d'en venir à une entente sur le Traité avec le peuple autochtone ainsi que sur les droits des autochtones.

En terminant, j'aimerais vous souligner que nos chefs politiques, le chef de l'Administration Tony Penikett et le chef de l'Opposition Willard Phelps représentent les préoccupations des résidents de Teslin ainsi que de celles de nombreux Yukonnais. Nous vous prions d'accorder une attention toute particulière aux opinions qui vous sont présentées au cours de ces audiences dans le Nord. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hogan. Et laissez-moi vous dire à quel point nous apprécions que vous soyez venu de votre communauté à Whitehorse pour nous faire part de l'opinion de vos commettants. Nous avons demandé à un certain nombre de témoins si leur opinion reflétait uniquement celle des gens de Whitehorse ou celle des gens du territoire en général et il nous est utile d'entendre l'opinion des gens qui viennent d'autres parties du Yukon.

Le sénateur Le Moyné: Monsieur, depuis le début des discussions qui ont conduit à l'accord du lac Meech, j'ai eu le sentiment que quelque chose n'allait pas. Plus j'écoute les gens du Yukon, du Nord et les autochtones, plus j'ai le sentiment d'une injustice grave. Une injustice qui n'a rien à voir avec le nombre. Même si vous étiez moins nombreux, pour moi l'injustice serait la même. Je crains qu'une partie de toute cette injustice ne soit due à la mauvaise utilisation d'une certaine expression, la «société distincte». Elle représente, bien sûr, une réalité. L'expression elle-même est extrêmement difficile à traduire en langage juridique de sorte qu'elle entraîne une cascade de malentendus. J'aimerais vous dire qu'en tant que Québécois, je me sens solidaire de tous les Yukonnais, blancs, autochtones, de chacun d'entre vous. Merci.

M. Hogan: Merci.

Le sénateur Lucier: Monsieur Hogan, j'ai passé de nombreuses heures heureuses à Teslin. Je suis allé sur le lac Teslin de nombreuses fois et jusqu'à la rivière Nisutlin et à la rivière Teslin. C'est un des plus beaux coins du pays et je crois que le fait que vous ayez pris le temps de venir de ce coin reculé pour témoigner devant ce Comité est très important.

Une chose que j'aimerais souligner, c'est simplement qu'il semble curieux, pour les Canadiens, j'en suis certain, que l'accord du lac Meech soit si important, comme il semble l'être pour de si nombreuses personnes au Yukon. Je suis certain qu'ailleurs au Canada il est important pour les chefs politiques et les professeurs de sciences politiques ainsi que pour les intellectuels. Mais pour ce qui est de l'homme de la rue, je ne crois pas qu'il se préoccupe beaucoup de l'accord du lac Meech et ce

[Text]

lin... ? Is there a genuine feeling among all the people of Teslin that they really care about Meech Lake?

Mayor Hogan: In Teslin a large proportion of the population derive their income from trapping and as big game guides for outfitters all over the Yukon and northern B.C. These people spend approximately 90p. 100 of their lives in the bush and these concerns I have raised here are concerns they feel, too. These are people who felt that something should be said. Most of the people of Teslin spend a great deal of their life hunting and fishing and enjoying the outdoors. But they generally felt as a whole that these concerns had to be raised. I have had a lot of people come and ask me what I was doing and why I was doing it and express their support all across the community.

Senator Lucier: Mr. Chairman, I think it is very important we have that type of input from small areas. For those of you who really are not familiar, and I know you are not with Teslin—Mr. Law knows Teslin very well, he spent a lot of time in that area—you would have to know what the community is like to appreciate what this means. I think it is very worthwhile the witness has come here to make this presentation. Thank you.

Senator Macquarrie: I would like to ask the mayor... By the way, speaking of young, I do not think the mayor is too long in the tooth either, if I may say so. So we have the voice of youth again.

What bothers you most about the Meech Lake thing? I know it is not popular up here. I knew that before I came. But what is the most iniquitous, what is the worst part of that which bothers you most? If you sorted them all out one by one, what do you think is the most painful to Yukoners?

Mayor Hogan: Most of the points I have raised are all painful. The one that is probably the most painful is the provincial status. Granted, it may be an indefinite number of years before we would ever wish to attain provincial status, but as Canadian citizens we feel we should have every right to attain it if and when we are ready. I think that would probably be one of the more important objections the people of Teslin would have.

Senator Macquarrie: If I were a Yukoner, I would put it first, too, first and worst.

The Chairman: So it is a feeling of frustration and helplessness that you have been cut off.

Mayor Hogan: Yes, yes, very much so.

The Chairman: Senator Le Moyne wishes to make a comment.

Senator Le Moyne: Just a brief comment, Mr. Chairman. As I understand you, the meaning of your existence was all in the future status of province.

Mayor Hogan: That is correct.

[Traduction]

que nous essayons de faire, c'est de l'informer à ce sujet. Pouvez-vous me dire si les gens de Teslin... ? Y a-t-il un sentiment profond chez les gens de Teslin qui montre qu'ils se préoccupent vraiment de l'accord du lac Meech?

M. Hogan: À Teslin, une grande partie de la population tire son revenu du trappage et travaille comme guide à la chasse au gros gibier pour les pourvoyeurs dans tout le Yukon et dans le nord de la Colombie-Britannique. Ces personnes passent environ 90 p. 100 de leur vie dans les bois et les préoccupations que j'ai exprimées sont les leurs également. Ces gens étaient d'avis que quelque chose devait être dit. La plupart des gens de Teslin passent une grande partie de leur vie à chasser, à pêcher et à vivre près de la nature. Mais, en général, ils étaient d'avis que ces préoccupations devaient être soulevées. Nombreux sont ceux qui sont venus me trouver pour me demander ce que je faisais et pourquoi je le faisais et pour exprimer leur soutien dans toute la collectivité.

Le sénateur Lucier: Monsieur le président, je crois qu'il est très important que nous ayons ce genre d'opinion provenant des petites régions. Pour ceux d'entre vous qui ne savent pas vraiment ce qui se passe dans ce genre de communauté et je crois que vous ne connaissez pas Teslin, M. Law connaît Teslin très bien, il y a passé beaucoup de temps, il faudrait que vous sachiez comment vit ce genre de communauté pour apprécier ce que cela signifie. Je crois qu'il est très utile que le témoin soit venu vous faire la présentation. Merci.

Le sénateur Macquarrie: J'aimerais demander au maire... Incidemment, parlant de jeunesse, je ne crois pas que le maire soit tellement âgé non plus, si je peux me permettre. Nous avons donc la voix de la jeunesse de nouveau.

Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus au sujet du lac Meech? Je sais que cet Accord n'est pas populaire ici. Je le savais avant de venir. Mais quelle est la partie la plus inéquitable, la pire qui vous préoccupe le plus? Si vous les prenez une à une, laquelle, selon vous, est la plus pénible pour les Yukonnais?

M. Hogan: La plupart des questions que j'ai soulevées sont toutes pénibles. La plus pénible est probablement celle du statut provincial. Nous considérons qu'il pourrait se passer un nombre indéterminé d'années avant que nous puissions même vouloir obtenir le statut provincial, mais, en tant que citoyens canadiens, nous sommes d'avis que nous avons tous les droits de l'obtenir si nous le voulons et quand nous le voudrons. Je crois que c'est probablement l'une des objections les plus importantes des gens de Teslin.

Le sénateur Macquarrie: Si j'étais Yukonnais, je la mettrais en premier et, également, la première et la pire.

Le président: Donc, vous éprouvez un sentiment de frustration et d'impuissance d'avoir été évincés.

M. Hogan: Oui, oui, tout à fait.

Le président: Le sénateur Le Moyne voudrait faire une observation.

Le sénateur Le Moyne: Une brève observation, monsieur le président. Selon ce que je comprends, le but de votre existence se trouve dans un statut futur de province.

M. Hogan: C'est exact.

[Text]

Senator Le Moynes: That was really the dynamics of your existence. Now that has been taken away from you. That is the way you feel.

Mayor Hogan: Yes.

Senator Le Moynes: I think that is iniquity. Thank you, Mr. Chairman.

Senator Marchand: To follow up, what amending formula would you prefer regarding the establishment of new provinces? Would you prefer pre-1982 or could you live with the 1982 amending formula for new provinces?

Mayor Hogan: I am not too well versed in the history of the political decisions that were made and the evolution of it. I have not been that long in politics myself. But from what I understand, an interim solution would be pre-1982.

The Chairman: Thank you very much, Mayor Hogan. As I said, we are very interested in hearing from people throughout the north. We appreciate your coming in from Teslin.

The next witness is Mr. Steve Smith, who is appearing as a private citizen.

Mr. Steven Smith, Individual Presentation: Thank you, Mr. Chairman. I have been a Yukon resident for 16 years, and I was a resident of the Northwest Territories for 5 years. I would like to speak to you today about inequality. I want first of all to explain why Yukoners are second-class citizens, and then I would like to tell you what can be done to rectify this situation.

Yukoners do not own or control their land or resources. We cannot make decisions about the allocation of our land and water. We cannot control where mining and exploration activity occurs, and we would not be able to prevent the creation of a new national park here if we did not want it. Furthermore, we do not own the mineral resources under the land or the forests above it. Yukoners have only the ability to advise the Minister of Indian and Northern Affairs on these matters, and the Minister is free to accept or reject our advice.

Politically and constitutionally, Yukoners fare no better. The Yukon Act is an act of Parliament that could be amended or repealed without consultation with the people most affected. The Minister of Indian and Northern Affairs is the ultimate authority. He can order the commissioner or the administrator of the territory to withhold, refuse, or reserve assent to any bill passed by the Yukon Legislative Assembly, and Yukoners and their representatives cannot appeal this decision. Furthermore, the Minister of Indian and Northern Affairs is not elected by Yukon residents. Consequently, he cannot be held accountable for his decisions by the people who must abide by them.

Thus Yukoners live in a climate of legal uncertainty. We have no ability to control amendments to our constitution, the

[Traduction]

Le sénateur Le Moynes: C'était vraiment la dynamique de votre existence. Maintenant qu'on vous l'a retirée, c'est la façon dont vous vous sentez.

M. Hogan: Oui.

Le sénateur Le Moynes: Je crois que c'est inéquitable. Merci, monsieur le président.

Le sénateur Marchand: Pour continuer dans la même veine, quelle formule d'amendement préféreriez-vous en ce qui concerne l'établissement des nouvelles provinces? Aimerez-vous mieux les conditions d'avant 1982 ou pourriez-vous vivre avec la formule d'amendement de 1982 pour les nouvelles provinces?

M. Hogan: Je ne suis pas très versé dans l'histoire des décisions politiques qui ont été prises ni dans leur évolution. Cela ne fait pas si longtemps que je suis en politique. Mais d'après ce que je comprends, la solution provisoire serait celle des conditions d'avant 1982.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le maire Hogan. Comme je l'ai dit, nous avons été très intéressés d'entendre l'opinion des gens de partout dans le Nord. Nous vous remercions beaucoup de vous être déplacés de Teslin.

Le prochain témoin est M. Steve Smith, qui se présente devant nous comme citoyen à titre privé.

M. Steven Smith, présentation particulière: Merci, monsieur le président. Je suis un résident du Yukon depuis 16 ans et j'ai été un résident des Territoires du Nord-Ouest pendant 5 ans. Aujourd'hui, j'aimerais vous parler d'inégalité. Je veux, en premier lieu, expliquer pourquoi les Yukonnais sont des citoyens de second ordre et ensuite vous dire ce qui pourrait être fait pour corriger cette situation.

Les Yukonnais ne possèdent ni leurs terres ni leurs ressources et n'exercent aucun contrôle sur celles-ci. Nous ne pouvons prendre de décision au sujet de la répartition des terres et de l'eau. Nous ne pouvons exercer de contrôle sur l'industrie des mines ni sur les activités d'exploration et nous ne sommes pas en mesure de prévenir la création d'un nouveau parc national ici si nous n'en voulons pas. En outre, nous ne possédons pas nos ressources minérales sous nos terres ni les forêts qui se trouvent dessus. Les Yukonnais n'ont que la possibilité d'informer le ministre des Affaires indiennes et du Nord à ce sujet. Et le Ministre est libre d'accepter ou de refuser nos conseils.

Politiquement et constitutionnellement, la situation des Yukonnais n'est pas meilleure. La Loi sur le Yukon est une loi du Parlement qui pourrait être amendée ou abrogée sans consultation avec les gens les plus touchés. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord est l'autorité suprême en la matière. Il peut ordonner au Commissaire ou à l'administrateur du territoire de retenir, de refuser ou de réserver son consentement à tout projet de loi passé par l'Assemblée législative du Yukon et les Yukonnais et leurs représentants ne peuvent en appeler de cette décision. En outre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord n'est pas élu par les résidents du Yukon. Par conséquent, il ne peut être tenu responsable de ses décisions par les gens qui doivent s'y conformer.

Par conséquent, les Yukonnais vivent dans un climat d'incertitude juridique. Nous n'exerçons aucun contrôle sur les amen-

[Text]

Yukon Act. We cannot prevent the denial of assent to legislation passed by our elected representatives. We do not have the ability to change or repeal any of the federal statutes or decisions that control the allocation of our resources.

In short, Yukoners are powerless. We cannot shape our destiny the way Canadians in the provinces can. We cannot allocate resources we do not own. We cannot appeal decisions that affect our daily lives. We cannot hold the decision-makers accountable for their actions.

Powerless citizens are second-class citizens; and this is offensive. It is offensive to the spirit of the Canadian Constitution, which sought to make every Canadian equal. Legal uncertainty and inequality have no place in Canada. There must be an end to second-class citizenship.

Now that the problem has been identified, we must ask what can be done about it. Well, how about recommending that we be granted provincial status? And how about recommending that it be done now, before the Meech Lake accord is ratified?

Gordon Robertson has done us a great service in identifying the roadblocks to provincial status. In his book *Northern Provinces: A Mistaken Goal*, Robertson points out that there are two major provincial objections to the northern territories becoming provinces. The first is that under the existing amending formula:

... no amendment can carry if any four provinces are opposed, which means that both the West and the Atlantic region, each of which has four provinces, can veto any change that either region perceives to be against its own interest.

Consequently, if the northern territories became provinces then the balance in the voting blocs would be upset.

The second major objection is that:

A Territorial candidate for admission to the provincial club would be seeking either a major change in the basics of equalization, now established for nearly 30 years with new constitutional sanctity given to it in 1982, or a special financial regime for its own needs. It would be a very large order indeed to expect that the former would or could be done. The latter would be quite contrary to the rules.

Given this analysis, Mr. Robertson went on to give us a blueprint whereby the Yukon could become a province, although this was not his intention. Regarding the voting balance, Mr. Robertson went on to point out that:

The establishment of one new province would not upset the arithmetic that produces the "blocking four". With eleven provinces, the approval of eight would be required for an amendment, so four could block. The West and the Atlantic region would still be protected.

[Traduction]

dements à notre constitution, la Loi sur le Yukon. Nous ne pouvons prévenir le refus de consentement à la législation adoptée par nos représentants élus. Nous n'avons pas la possibilité de changer ou d'abroger les statuts fédéraux ni les décisions qui régissent la répartition de nos ressources.

En résumé, les Yukonnais sont impuissants. Nous ne pouvons façonner notre destin au même titre que les Canadiens des provinces. Nous ne pouvons affecter des ressources que nous ne possédons pas. Nous ne pouvons en appeler des décisions qui touchent nos vies quotidiennes. Nous ne pouvons tenir les décisionnaires responsables de leurs actes.

Des citoyens impuissants sont des citoyens de second ordre; et cela est très offensant. C'est offensant au regard de l'esprit de la Constitution canadienne, qui vise à rendre tous les Canadiens égaux. L'incertitude et l'iniquité juridiques n'ont pas lieu d'être au Canada. Il doit être mis fin à la condition des citoyens de second ordre.

Maintenant que le problème a été repéré, nous devons demander ce qui peut être fait pour le régler. Et bien, pourquoi ne pas recommander qu'on nous accorde un statut provincial? Et pourquoi ne pas recommander que cela se fasse maintenant, avant la ratification de l'accord du lac Meech?

Gordon Robertson nous a rendu un grand service lorsqu'il a identifié les entraves au statut provincial. Dans son livre intitulé: «Northern Provinces: A mistaken Goal», Robertson souligne qu'il y a deux objections provinciales principales à l'annexion des territoires du Nord comme provinces. La première est qu'en vertu de la formule d'amendement existante:

... aucun amendement ne peut tenir si l'une des quatre provinces fait opposition, ce qui signifie que, aussi bien l'Ouest que la région de l'Atlantique, comportant chacune quatre provinces, peut opposer son veto au sujet de tout changement que l'une ou l'autre des régions perçoit comme allant à l'encontre de ses propres intérêts.

Par conséquent, si les territoires du Nord deviennent des provinces, alors, l'équilibre dans les blocs votants serait rompu.

La deuxième objection majeure est la suivante:

Un territoire candidat à l'admission au club provincial chercherait soit un changement majeur dans la péréquation de basse, maintenant établie depuis près de 30 ans avec la nouvelle inviolabilité constitutionnelle qui lui a été conférée en 1982, soit un régime financier particulier adapté à ses propres besoins. Ce serait effectivement toute une entreprise de s'attendre à ce que la première condition puisse se réaliser ou se réalise. La dernière serait tout à fait contraire aux règles établies.

Après cette analyse, M. Robertson nous dresse un plan selon lequel le Yukon pourrait devenir une province, même si cela n'était pas son intention. Pour ce qui est de l'équilibre des votes, M. Robertson a souligné ce qui suit:

L'établissement d'une nouvelle province ne romprait pas l'équilibre arithmétique qui produit «le blocage des quatre». Avec 11 provinces, l'approbation de l'une d'entre elles serait nécessaire pour apporter un amendement, de sorte que quatre d'entre elles pourraient le bloquer. L'Ouest et la région de l'Atlantique seraient toujours protégés.

[Text]

With respect to the system of equalization payments, he noted that:

A transitional arrangement could provide additional funds for a new province during some brief period. Newfoundland was accorded twelve years to facilitate the adjustment of Newfoundland to the status of a province of Canada under article 28 of the Terms of Union of December 1948. There was provision for possible limited extension if necessary under article 29, which was in fact provided . . . A northern province could probably expect something comparable, but, after a short transition period such as fifteen or twenty years, it would have to be able to finance under the general provincial fiscal regime.

Mr. Robertson's analysis allows us to argue forcefully that granting the Yukon provincial status will not upset the existing "balance of power" amongst the provinces.

Secondly, on the basis of his discussion of Newfoundland's Terms of Union agreement, I would argue that the Yukon should be given provincial status now, with a 20-year timetable for devolution of outstanding responsibilities, and to allow economic development and diversification to occur. This approach is extremely realistic.

As you are undoubtedly aware, the Yukon government is already engaged in negotiations for devolution of federal programs like forest and freshwater fishery management, health services, mine safety, and so on. It is not unreasonable to expect most of these transfers to be accomplished over the next five to ten years. Furthermore, these transfers, combined with economic planning strategies like Yukon 2000, resource revenue sharing, Beaufort Sea production, and other developments, will enable the Yukon to accept equalization payments on the same basis as the provinces within 20 years.

The critical point to be made is the need to give the Yukon provincial status immediately and negotiate the terms of union later. If necessary, the Meech Lake accord should be shelved until this has been accomplished. This is essential if the Yukon is ever to achieve provincial status. If the Meech Lake accord is ratified with the current "unanimity clause" intact before we are made a province, we will never become a province, and this fate is clearly unacceptable to the people of the Yukon. Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Smith. You are the first one who has made the proposal that it should happen now. Everyone else we have heard from says that must be your aspiration, but it must be at some later date.

Supposing we proceeded on your proposal, how would you see this happening? Do you believe that the present government of Yukon has a mandate to move to negotiate with the federal government, or do you believe there should be a referendum in Yukon to determine whether it should be done or not? How do you see this happening?

Mr. Smith: That is a very good question. There has been talk in the past that a referendum be held to determine whether the people of the Yukon do want provincial status. I guess I would say that would be a fair way to proceed, to first have a

[Traduction]

Pour ce qui est du système des paiements de péréquation, il a fait remarquer ce qui suit:

Un arrangement transitoire pourrait fournir des fonds supplémentaires pour une nouvelle province durant une brève période. On a accordé douze ans à Terre-Neuve pour faciliter son adaptation au statut de province au Canada en vertu de l'article 28 des Conditions de l'Union de décembre 1948. Une disposition prévoyait un élargissement possible limité si nécessaire, en vertu de l'article 29, qui, de fait, . . . Une province du Nord pourrait probablement s'attendre à quelque chose de comparable, mais, après une brève période de transition d'environ quinze ou vingt ans, elle devrait pouvoir s'autofinancer en vertu du régime fiscal provincial général.

L'analyse de M. Robertson nous permet de soutenir avec véhémence que le fait d'accorder le statut provincial au Yukon ne rompra «l'équilibre du pouvoir» existant parmi les provinces.

Deuxièmement, en se fondant sur son examen des Conditions de l'Union de Terre-Neuve, je recommanderais que le Yukon reçoive un statut provincial maintenant, avec un échéancier de 20 ans relatif à la délégation des responsabilités et visant à permettre son développement ainsi que sa diversification économiques. Cette approche est extrêmement réaliste.

Comme vous le savez sans doute, l'administration du Yukon négocie déjà la délégation des pouvoirs en matière de programmes fédéraux comme la gestion des forêts et la pêche en eau douce, les services de santé, la sécurité dans les mines, etc. Il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que la plupart de ces transferts se réalisent au cours des cinq ou dix années à venir. En outre, ces transferts alliés à des stratégies de planification économique comme Yukon 2000, au partage des ressources, à la production dans la mer de Beaufort et à d'autres développements, permettront au Yukon d'accepter des paiements de péréquation au même titre que les provinces il y a 20 ans.

L'aspect critique qui doit être soulevé est la nécessité de donner au Yukon un statut provincial immédiatement et de négocier les conditions d'annexion plus tard. Si nécessaire, l'accord du lac Meech devrait rester en suspens, jusqu'à ce que ceci puisse se réaliser. C'est essentiel, si le Yukon doit jamais atteindre un statut provincial. Si l'accord du lac Meech est ratifié avec la «clause d'unanimité actuelle» intacte, avant que nous puissions devenir une province, nous ne deviendrons jamais une province et ce destin est de toute évidence inacceptable pour le peuple du Yukon. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Smith. Vous êtes la première personne à proposer que l'annexion se fasse maintenant. Tous les autres témoins entendus on dit que cela devrait faire partie de vos aspirations, mais à une date ultérieure.

Supposons que nous acceptions votre proposition, alors comment voyez-vous la chose se produire? Croyez-vous que l'administration actuelle du Yukon a le mandat de négocier avec le gouvernement fédéral ou estimez-vous qu'il devrait y avoir un référendum au Yukon pour déterminer si cela devrait être fait ou non? Comment cela devrait-il se produire?

M. Smith: C'est une très bonne question. Dans le passé, on a parlé de tenir un référendum pour déterminer si la population du Yukon voulait un statut provincial. Je crois que je pourrais dire que ce serait une façon juste de procéder, d'avoir un réfé-

[Text]

referendum. If the majority of the people of the Yukon said, yea, I think that would be the government's mandate to proceed.

Senator Lucier: Mr. Smith, I think your brief was written in a manner that would stir up some debate. I think it is going to do exactly that. On the last page of your brief you say:

The critical point to be made is the need to give the Yukon provincial status immediately and negotiate the terms of union later.

I would call that about strike three for Mr. Mulroney. That is what he has done with Meech Lake and free trade, and you are now asking him to do that with provincial status. Let us go in the back room and sign a deal and then we will figure out what we signed later. Do you not find that there is a little . . . ? That is the type of governing that we are trying to prevent, not encourage.

Mr. Smith: I think my greatest concern here is essentially that this is our last opportunity if the Meech Lake accord proceeds with the unanimity clause. I am not the only one to say this; virtually everyone else who has appeared before you in the last day and a half has said the same thing, that if the Meech Lake accord is ratified with the unanimity clause, then it is game over. We do not have a choice any longer. It is either you do it this way or forget it.

Senator Lucier: What you are suggesting would take, if everything went right, two or three years.

Mr. Smith: It would take 20 years.

Senator Lucier: Okay, it would take 20 years. You are suggesting to us that a resolution that is before us, which has to be dealt with immediately and was put in place by the very people who have to change their minds to agree to this . . . I do not think there is any way we could look at it realistically and think that it would happen. It seems to me you are trying to solve one crisis by creating another.

Mr. Smith: I guess my understanding of the process is that this is the way essentially that Newfoundland and Alberta came into Confederation. They first gave them provincial status and then they gave them a period of time to adjust, if you will, to develop. Alberta became a province before it had control over its resources. Newfoundland became a province with a system of payments that did not meet the equalization standard. I guess what I am arguing for is essentially to allow us into Confederation the same way that Alberta and Newfoundland became provinces.

Senator Lucier: Again, Mr. Chairman, here we go with an issue that I would just love to spend an hour on. Senator Macquarrie could explain to you that Newfoundland, once it was agreed . . . there were only two partners who had to agree: one was the federal government and one was the province of Newfoundland. And once they agreed, then the process you are

[Traduction]

rendum en premier lieu. Si la majorité de la population du Yukon dit oui, je crois que le mandat de l'Administration serait de s'y conformer.

Le sénateur Lucier: Monsieur Smith, je crois que votre présentation a été écrite de façon à soulever un certain débat. Je crois que c'est ce qui aura lieu exactement. À la dernière page de votre présentation, vous déclarez:

Le point critique à soulever est la nécessité de donner au Yukon un statut provincial immédiatement et de négocier les conditions de l'union plus tard.

Je dirais qu'il s'agit là d'un échec pour M. Mulroney. C'est ce qu'il a fait avec l'accord du lac Meech et le libre-échange et vous lui demandez maintenant de faire la même chose avec le statut provincial. Retournons dans la salle des négociations et signons une entente et après, plus tard, nous essaierons de comprendre ce que nous avons signé. Ne croyez-vous pas que ceci est un peu . . . ? C'est le genre de décision que nous essayons de prévenir, de ne pas encourager.

M. Smith: Je crois que ma plus grande préoccupation est avant tout de constater qu'il s'agit de notre dernière chance, si l'accord du lac Meech est conclu avec la clause de l'unanimité. Je ne suis pas le seul à le dire; presque tout le monde qui s'est présenté devant nous au cours de la dernière journée et demie a déclaré la même chose, c'est-à-dire que si l'accord du lac Meech est ratifié avec la clause de l'unanimité, alors tout est terminé. Nous n'avons plus de choix. Ou ça se fait de cette façon ou nous oublions tout.

Le sénateur Lucier: Combien de temps pensez-vous que cela prendrait, si tout se passait comme prévu, deux ou trois ans.

M. Smith: Cela prendrait vingt ans.

Le sénateur Lucier: Très bien, cela prendrait vingt ans. Vous nous suggérez qu'une résolution qui nous est présentée, qui doit être réglée immédiatement et qui a été mise en place par les mêmes personnes qui doivent changer d'idée pour y souscrire . . . je ne crois pas que nous puissions, en aucune façon, envisager de façon réaliste et penser que cela se passerait. Il me semble que vous essayez de régler une crise en en créant une autre.

M. Smith: Je crois que la façon dont je comprends la chose, c'est qu'il s'agit essentiellement du moyen par lequel Terre-Neuve et l'Alberta sont entrées dans la Confédération. On leur a d'abord accordé le statut provincial et ensuite on leur a accordé une période d'ajustement, si vous voulez, pour se développer. L'Alberta est devenue une province avant de pouvoir exercer le contrôle sur ses propres ressources. Terre-Neuve est devenue une province avec un système de paiements qui ne répondait pas aux normes de la péréquation. Je crois que ce que je demande, en substance, c'est de nous permettre de nous joindre à la Confédération de la même façon que l'Alberta et Terre-Neuve sont devenues des provinces.

Le sénateur Lucier: Là encore, monsieur le président, nous voici devant une question sur laquelle j'aimerais m'étendre pendant une heure. Le sénateur Macquarrie pourrait nous expliquer que Terre-Neuve, une fois qu'il a été entendu que . . . il n'y avait que deux partenaires qui devaient donner leur consentement: l'un était le gouvernement fédéral et l'autre la pro-

[Text]

describing took place. But there was a great war in Newfoundland to get them to that stage. I am not sure if Senator MacQuarrie could tell you the number of years, but it took several years for them to get to the stage where the process you described could take place. And what I am saying is that we are dealing with something that is virtually, as everyone says, a fait accompli. We are trying to change it in six months, not in six years.

Mr. Smith: If the people of the Yukon gave the Yukon government the mandate to proceed with negotiations with the federal government, if they gave the Yukon government the ability to say to the federal government, we want provincial status and we want it now, then, that is it. The federal government would grant that provincial status and over the next 20 years the resources would be transferred.

Senator Lucier: I appreciate Mr. Smith's having come up with a brief. But I want to reiterate my point. The Yukon government can ask the federal government to do that and it does not mean a thing. They now have to ask the federal government and seven provinces to—

Mr. Smith: Yes. I guess I would also argue that we go back to the pre-1982 formula.

Senator Lucier: They have to ask the same seven provinces that are doing this to us.

Mr. Smith: Yes.

Senator Lucier: Thank you very much for your brief.

Senator Fairbairn: Thank you for an activist brief.

How would you see the very difficult process of land claim negotiations in terms of your call for immediate provincial status? How would you see those fitting into that or impinging on it?

Mr. Smith: As I mentioned in my brief, the Yukon government does not now control the majority of land in the territory. Under my proposal, the Yukon government would be given provincial status. The land claim negotiation would continue as it is, essentially, and perhaps part of the transfer of land to the Yukon government's control from the Crown would be contingent upon a land claim settlement.

Senator Macquarrie: My question was in the area Senator Lucier developed. Your paper leads logically—I would say with bright and brittle logic—to this conclusion. But I think Senator Lucier is right. You can hardly have the thing become established and then work out the foundations upon the establishment. I am convinced if the provinces had the play in the whole matter that they have not just in Meech Lake but have had for years, Newfoundland would have had a very, very rocky road, because there were a couple of provinces that were

[Traduction]

vince de Terre-Neuve. Et lorsque leur consentement a été acquis, alors le processus dont vous parlez a été mis en place. Mais pour en arriver à ce stade, il y a eu un débat houleux à Terre-Neuve. Je ne sais pas si le sénateur Macquarrie pourrait vous citer le nombre d'années, mais il s'est écoulé plusieurs années pour eux avant qu'ils en arrivent à ce stade où le processus que vous avez décrit a pu être mis en œuvre. Et ce que je veux dire c'est que nous avons affaire à une situation qui est, à toutes fins utiles, comme chacun le sait, un fait accompli. Nous essayons de changer la situation en six mois et non en six ans.

M. Smith: Si la population du Yukon donnait à l'Administration yukonnaise le mandat de négocier avec le gouvernement fédéral, si elle donnait à l'Administration du Yukon la possibilité de dire au gouvernement fédéral nous voulons un statut provincial et maintenant, alors les dés en seraient jetés. Le gouvernement fédéral accorderait le statut provincial et, au cours des vingt prochaines années, les ressources seraient transférées.

Le sénateur Lucier: Je suis reconnaissant à M. Smith de nous avoir présenté son exposé. Mais j'aimerais réitérer ma position. L'Administration du Yukon peut demander au gouvernement fédéral de procéder ainsi et cela n'a aucune signification. Ce qu'ils doivent faire maintenant c'est de demander au gouvernement fédéral et à sept provinces de . . .

M. Smith: Oui. Je crois que je proposerais également que nous en revenions à la formule d'avant 1982.

Le sénateur Lucier: Ils doivent demander aux mêmes sept provinces qui se conduisent comme cela envers nous à l'heure actuelle.

M. Smith: Oui.

Le sénateur Lucier: Merci beaucoup de votre exposé.

Le sénateur Fairbairn: Merci de votre exposé activiste.

Comment envisageriez-vous le processus difficile des négociations relatives aux revendications territoriales au regard de votre demande à l'appui d'un statut provincial immédiat? Comment voyez-vous l'amalgame de toutes ces choses ou les problèmes qui pourraient se soulever?

M. Smith: Comme je l'ai indiqué dans mon exposé, l'Administration du Yukon n'exerce pas, à l'heure actuelle, de contrôle sur la majorité des terres du territoire. En vertu de notre proposition, l'Administration du Yukon recevrait un statut provincial. Les négociations sur les revendications territoriales continueraient dans la même veine, en général, et peut-être qu'une partie du transfert des terres à l'administration du Yukon par la Couronne serait fonction d'un règlement des revendications territoriales.

Le sénateur Macquarrie: Ma question se rapproche des propos du Sénateur Lucier. Votre présentation conduit logiquement—et je dirais avec une logique brillante et fragile—à cette conclusion. Mais je crois que le sénateur Lucier a raison. Vous pouvez difficilement établir la chose et mettre en place les fondations après son établissement. Je suis convaincu que si les provinces avaient eu leur mot à dire sur toute la question non seulement au lac Meech mais au cours de toutes ces années, Terre-Neuve aurait dû parcourir une route extrêmement acci-

[Text]

not too anxious for it to be in Confederation. My Leader at the time, Mr. Drew, thought the provinces, the whole bunch of them, should be consulted. Had his way been followed, things would have been pretty difficult, even for Joey Smallwood's eloquence.

I was interested in an observation you made earlier about the role of the federal Minister, in reference to the commissioner. What is the area of advice the Leader of the government in the Yukon gives? Surely there must be some relaying of the wishes of the legislature of the Yukon to the executive; to the commissioner. I had the idea it was a diminution in the role of the federal Minister. Where in Yukon is that traditional role of the man or woman who has the support and confidence of the legislature advising the commissioner? How much of that is there? In other words, I am trying to probe the extent of your self-government now.

Mr. Smith: The commissioner at this time is bound essentially to approve orders-in-council and legislation put before him by the legislature and to be bound by the advice of the executive council. However, the Yukon Act provides that the commissioner is to act under instruction from the Minister of Indian Affairs and Northern Development, and the Minister of Indian Affairs and Northern Development can, and has, phoned up or telexed the commissioner and ordered him to deny the assent or to refuse or withhold assent to legislation that has been passed by the Yukon Legislative Assembly.

Senator Macquarrie: And does he do that on his own, or do they use the traditional form of the Governor General?

Mr. Smith: It has been more the Minister's order, as opposed to the Governor General.

Senator Macquarrie: That is very interesting. Thank you.

Senator Le Moynes: Senator Lucier covered the ground thoroughly, but Mr. Smith seems to have been the victim of a very bad example, that of the Meech Lake accord.

When you propose that the Yukon become a province and you discuss the conditions afterward, that is extremely dangerous, especially with 10 or 11 governments to deal with. That is all. In all sympathy.

Senator Cools: Thank you to the witness for a rather intense and somewhat well-studied presentation.

As citizens of this country, all of us like to believe that we must have confidence in those who govern us and a situation of trust must exist. One of the reasons we are here is that we have concerns that something is being cast into a constitutional state and we are trying to see very rapidly if there is any will to act in any desirable way.

Are you aware that the Prime Minister of this country, Mr. Mulroney, wrote your government leader here and told him that, yes, this unanimity clause will exist; however, he did not see that it would be any bar to provincehood? If you like, I could read you that part of the letter. Are you aware of that?

[Traduction]

dentée parce qu'il y avait quelques provinces qui n'avaient pas tellement hâte de la voir entrer dans la Confédération. Mon chef, à l'époque, M. Drew, croyait que les provinces, toutes les provinces, devraient être consultées. Si l'on avait suivi son idée, les choses auraient été très difficiles, malgré l'éloquence de Joey Smallwood.

Une observation que vous avez faite plus tôt au sujet du rôle du ministre fédéral en ce qui a trait au commissaire m'a intéressé. S'agissait-il du genre de conseil que le chef de l'Administration du Yukon donne? Il doit sûrement y avoir transmission des vœux de la législature du Yukon aux dirigeants, au commissaire. J'avais l'impression qu'il s'agissait d'un affaiblissement du rôle du ministre fédéral. Où se trouve, au Yukon, ce rôle traditionnel de l'homme ou de la femme qui bénéficie du soutien de la confiance de la législature pour conseiller le commissaire? Dans quelle mesure cela se produit-il? En d'autres mots, j'essaie de mesurer la portée de votre autonomie administrative à l'heure actuelle.

M. Smith: Actuellement, le commissaire doit surtout approuver les arrêtés-en-conseil et les lois et règlements qui lui sont présentés par la législature et suivre les recommandations du Conseil exécutif. Toutefois, la Loi sur le Yukon stipule que le commissaire doit agir selon les instructions du ministre des Affaires indiennes et du Nord et ce dernier peut téléphoner au commissaire ou lui envoyer un télex et lui ordonner de refuser son consentement ou de le retenir pour ce qui est des lois et règlements adoptés par l'Assemblée législative du Yukon. Non seulement il le peut, mais il l'a déjà fait.

Le sénateur Macquarrie: Et prend-il sur lui de le faire ou utilise-t-il la formule traditionnelle du gouverneur général?

M. Smith: Il s'agit plus de l'ordre du ministre que de celui du gouverneur général.

Le sénateur Macquarrie: C'est très intéressant. Merci.

Le sénateur Le Moynes: Le sénateur Lucier a couvert ce sujet d'une façon complète, mais M. Smith semble avoir été la victime d'un très mauvais exemple, celui de l'accord du lac Meech.

Lorsqu'on propose de faire du Yukon une province et qu'on discute par après des conditions, c'est extrêmement dangereux, tout particulièrement lorsqu'on doit traiter avec dix ou onze gouvernements. C'est tout. Avec toutes mes sympathies.

Le sénateur Cools: Je remercie le témoin de son exposé bien senti et bien préparé.

En tant que citoyen de ce pays, nous aimons tous croire que nous devons faire confiance à ceux qui nous gouvernent et une situation de confiance doit exister. Une des raisons pour lesquelles nous sommes ici, c'est que nous craignons qu'on soit en train d'enchâsser dans la Constitution certaines conditions et que nous désirions voir très rapidement s'il est souhaitable que nous agissions à cet égard.

Savez-vous que le premier ministre de ce pays, M. Mulroney, a écrit au chef de votre gouvernement pour lui dire que, oui, cette clause de l'unanimité va exister; toutefois, il ne voyait pas pourquoi elle s'opposerait à l'obtention du statut de province? Si vous le voulez, je peux vous lire cette partie de sa lettre. Étiez-vous au courant?

[Text]

Mr. Smith: I think I am. I guess it is a question of opinion in this case. The Prime Minister probably feels very strongly in that regard. I would not question his sincerity, but I would suggest he might be mistaken.

Senator Cools: I will read it to you. He says, with respect to the unanimity provisions, that he:

... would like to point out that the Constitution Act, 1982 now requires unanimity for a number of matters of fundamental importance, including the monarchy, the composition of the Supreme Court, and the amending formula itself.

He adds:

Furthermore, unanimity has not proved to be a roadblock to progressive measures in the past. It was achieved in the Unemployment Insurance Amendment in 1940, the Old Age Pension Amendment of 1951, and the Supplementary Benefits Amendment of 1964.

Then he closes:

Indeed, if unanimous consent could be reached on the six difficult issues before the First Ministers at Meech Lake, I believe the full agreement could be realized when the time is right for the territories to accede to provincial status.

Perhaps you could comment on that.

Mr. Smith: In all the cases the Prime Minister cites, the provinces had something very definite to gain. There was something beneficial for them in those packages.

Senator Cools: Right.

Mr. Smith: I fail to see what the provincial leaders might find advantageous about the Yukon becoming a province. What is in it for them? I think my expression of concern is the same expression you heard by the majority of other speakers that have appeared before you.

The Chairman: Senator Cools, I may have missed it; maybe you did it. Could you identify the letter from which you are reading, the date and so on?

Senator Cools: I should do that. It is a letter under the signature of the Prime Minister to Mr. Tony Penikett dated Ottawa, June 1, 1987.

The Chairman: Thank you very much.

Senator Cools: This was an attempt to allay Mr. Penikett's concerns, and, I conclude from that, the people of the Yukon. It is the same thing the chairman and Senator Lucier referred to earlier, that people are saying, let us just do this now and we will fix the problems later. As people involved in governance, to me that is just not satisfactory.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Smith. As Senator Lucier predicted, your proposals did create a good deal of interest in the committee.

This concludes our work for this morning, but before I call for the adjournment I have a couple of announcements, one regarding our work this afternoon. We have had one cancella-

[Traduction]

M. Smith: Je pense que oui. Je pense que, dans ce cas, il s'agit d'une question d'opinion. Le premier ministre éprouve probablement un très fort sentiment à cet égard. Je ne mets pas en question sa sincérité, mais peut-être se trompe-t-il.

Le sénateur Cools: Je vais vous lire le passage en question. Il déclare ce qui suit en ce qui concerne la clause de l'unanimité:

... j'aimerais vous signaler que l'acte constitutionnel de 1982 exige maintenant l'unanimité sur un certain nombre de questions d'une importance fondamentale, notamment la monarchie, la composition de la Cour suprême et la formule d'amendement elle-même.

Il ajoute:

En outre, l'unanimité ne s'est pas révélée par le passé un obstacle à des mesures progressives. Elle a été obtenue pour la modification de la Loi sur l'assurance-chômage en 1940, la modification de la Loi sur la sécurité de la vieillesse en 1951 et la modification de la Loi sur les prestations supplémentaires de 1964.

Il termine de cette façon:

En fait, si l'unanimité a pu se faire sur les six difficiles questions qui se posaient aux premiers ministres lors des rencontres du lac Meech, je crois qu'on pourra parvenir à une entente satisfaisante lorsque ce sera le temps pour les territoires d'obtenir le statut de province.

J'aimerais avoir vos observations à ce sujet.

M. Smith: Dans tous les cas cités par le premier ministre, les provinces avaient un avantage bien défini à gagner. Il y avait quelque chose d'avantageux pour elles dans ce qui était offert.

Le sénateur Cools: C'est vrai.

M. Smith: Je ne vois pas ce que les chefs des gouvernements provinciaux pourraient trouver d'avantageux à ce que le Yukon devienne une province. Qu'ont-ils à y gagner? Je pense que mes inquiétudes sont les mêmes que celles qui vous ont été exprimées par la majorité des autres intervenants.

Le président: Madame la sénatrice Cools, j'ai sans doute manqué quelque chose. Peut-être l'avez-vous déjà fait. Pourriez-vous identifier avec plus de précision la lettre dont vous nous avez lu un passage, nous donner quelques détails, la date par exemple?

Le sénateur Cools: Bien sûr. C'est une lettre, signée par le premier ministre, envoyée d'Ottawa à M. Tony Penikett et datée du 1^{er} juin 1987.

Le président: Merci beaucoup.

Le sénateur Cools: Il s'agissait d'une tentative visant à soulager les inquiétudes de M. Penikett et des citoyens du Yukon. Il s'agit de la même chose dont le président et le sénateur Lucier nous ont parlé plus tôt, on nous dit faisons cela maintenant et nous réglerons les problèmes plus tard. En tant que gouvernant, cela ne me semble pas du tout satisfaisant.

Le président: Merci, monsieur Smith. Comme le sénateur Lucier l'avait prévu, vos propositions ont suscité passablement d'intérêt au sein du Comité.

Ainsi s'achève notre séance de l'avant-midi, mais avant d'ajourner je dois vous annoncer certains faits concernant notre travail de cet après-midi. Nous avons une annulation

[Text]

tion for this afternoon, Mr. Art Pearson, President of the Whitehorse Chamber of Commerce.

As you will recall, yesterday Chief Hammond Dick, who was to appear at the evening session today, was replaced yesterday for one of the speakers who could not be here. So we are in the situation where we have Mr. Doug Bell replacing Mr. Pearson. Mr. Bell shows up at the end of the list for this evening. We will move him up to appear between 4 p.m. and 4.30 p.m., which will leave us with only two witnesses after dinner this evening. I wonder if we might consider—and I have asked the staff to check with those two witnesses—whether they might be prepared to appear at the end of the afternoon rather than come back this evening for a one hour session.

Senator Cools: It would be better for them.

The Chairman: Is that agreeable? I think it would work out better for all concerned. If that works out, and I cannot guarantee it will work out, we would start at 2.30 p.m. with Mr. Willard Phelps and we would try and proceed that way through the afternoon.

I would also like to thank all the witnesses who came this morning. I recognize the risk in always singling out a witness. But I think in fairness I should single out Leah, who has been the youngest witness we have had appear before us. I think it is interesting to note that a young person of age 14 would be prepared to appear before a Senate committee. I commend her for her interest.

This session is adjourned until 2.30 p.m., when we will begin with Mr. Willard Phelps.

AFTERNOON SITTING

The Chairman: This afternoon we are starting off with Mr. Willard Phelps, the Leader of the Opposition. With him is Mr. Gordon Steele from the Yukon PC Caucus.

Mr. Phelps and Mr. Steele, we are delighted to have you here. I believe you will be saying something on behalf of the Yukon youth, and that Mr. Mark Obstfeld is in the audience. Mr. Phelps, we turn it over to you.

Mr. Willard Phelps, Leader of the Opposition, Yukon Territorial Government: Thank you very much, Mr. Chairman and senators.

Like many Yukoners, I take great pleasure in welcoming you to the Yukon. I think it is very important for people here to have a chance to be heard. We are very grateful to you for taking the time to come to Whitehorse to hear what concerned Yukoners have to say.

I must also say that as a long-time Yukoner I am very pleased with the turn-out of Yukoners that you are enjoying. I have been told that you never had such attention from the press, in recent memory at least.

Senators, I would like, first of all, to read a letter from concerned youth, and there is a group of youth present in the audience today. I know you have been hearing from Yukoners

[Traduction]

pour cet après-midi, M. Art Pearson, président de la Chambre de commerce de Whitehorse.

Comme vous vous en souviendrez sans doute, hier, le chef Hammond Dick, qui devait se présenter à la séance de ce soir, a été remplacé par un des intervenants qui ne pouvait pas se présenter. M. Doug Bell remplace donc M. Pearson. M. Bell devait être le dernier témoin entendu ce soir. Nous nous arrangerons pour qu'il parle entre 16 h et 16 h 30, de sorte que nous n'aurons que deux témoins à entendre ce soir après dîner. Je me demande—et j'ai demandé au personnel d'en parler aux deux témoins en question—s'ils ne pourraient pas plutôt faire leur exposé à la fin de l'après-midi plutôt que de revenir ce soir pour une séance d'une heure.

Le sénateur Cools: Ce serait mieux ainsi pour eux.

Le président: Est-ce que ça va? Je pense que ce serait mieux ainsi pour toutes les personnes intéressées. Si ça marche, ce que je ne peux pas garantir, nous commencerions à 14 h 30 avec M. Willard Phelps et nous poursuivrions de cette manière pour l'après-midi.

J'aimerais également remercier tous les témoins qui se sont présentés ce matin. Je reconnais qu'il y a toujours un risque à faire ressortir le témoignage d'un témoin particulier. Mais je pense en toute honnêteté qu'il convient de faire ressortir celui de M^{lle} Leah, le plus jeune témoin à se présenter devant nous. Je pense qu'il est intéressant de voir une adolescente de 14 ans prête à se présenter devant un comité du Sénat. Je la félicite de l'intérêt qu'elle nous porte.

La séance est ajournée jusqu'à 16 h 30 alors que nous entendons M. Willard Phelps.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Nous allons commencer cet après-midi avec M. Willard Phelps, le chef de l'Opposition. Il est accompagné de M. Gordon Steele, du caucus du PC du Yukon.

Monsieur Phelps et monsieur Steele, nous sommes heureux de vous avoir ici avec nous. Je crois savoir que vous allez nous parler au nom de la jeunesse du Yukon et que M. Mark Obstfeld est dans l'auditoire. Monsieur Phelps, nous vous donnons la parole.

M. Willard Phelps, chef de l'Opposition, administration du territoire du Yukon: Merci beaucoup monsieur le Président et messieurs les sénateurs.

Tout comme de nombreux Yukonnais, il me fait plaisir de vous accueillir au Yukon. Je pense qu'il est très important que les gens d'ici puissent se faire entendre. Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir pris le temps de venir à Whitehorse pour entendre ce que les Yukonnais ont à dire.

Je suis également très heureux du grand nombre de Yukonnais qui sont venus nous entendre. Je me suis laissé dire que vous n'aviez pas reçu récemment autant d'attention de la part des médias.

Messieurs les sénateurs, j'aimerais, en premier lieu, vous lire une lettre d'un groupe intéressé de jeunes, et la jeunesse est représentée dans l'auditoire aujourd'hui. Je sais que vous avez

[Text]

of every gender and racial make-up and age, and I think it is important that this letter be read in. It represents the views of a large number of youth who are concerned about their future and the impact the Meech Lake accord will have on them.

It is addressed to the Hon. Gildas L. Molgat, The Senate, Parliament Buildings, Ottawa, Ontario.

Dear Senator Molgat:

I am writing in my capacity as a representative of a Yukon youth group to express the concerns of Yukon youth in general regarding the impact of the 1987 Constitutional Accord on Yukon's constitutional future. We fail to understand why the inclusion of Quebec in the Canadian Confederation should mean the exclusion of Yukon.

According to the current terms of the 1987 Constitutional Accord, Yukoners and other northerners will be the only Canadians who do not have a say in determining whether or not Yukon will ultimately become a province. This situation is unfair and is intolerable in a free and democratic society. As the people directly affected, surely we deserve a say in shaping our own destiny.

We, as youth of today, will be the people who will be responsible for Canada as a whole and we really feel that everyone should have a voice. Our efforts to become more involved in the democratic process gets more frustrating every day, and we feel betrayed by the 1987 Constitutional Accord. It makes us and our parents second-class citizens within our own country. We thought a country's constitution was supposed to be the fundamental building block of a nation. How can this current accord qualify when it treats its citizens differently according to where they live. The refrain in our national anthem, "With glowing hearts we see thee rise, The true North, strong and free", for us has a distinctly hollow ring to it.

Sincerely, Mark Obstfeld and Concerned Youth.

Senators, I would like now to move to my presentation on the Meech Lake Constitutional Accord. You have been supplied with some background material, including the presentation I made in Ottawa to the joint committee of the House of Commons and the Senate.

I am going to discuss today two things. First we have come forward as a caucus with what we see as very simple amendments that could be introduced at this time to this accord. I think the theme of what I want to convey to you here today is that we seem as Yukoners to once again have suffered from benign neglect.

I know you are hearing from a lot of concerned people up here and therefore know something of our aspirations. My brief to the joint committee—you can read about the background of Yukoners and their quest for responsible government and equal rights to other Canadians.

[Traduction]

entendu des exposés faits par des Yukonnais de toute race, de toute origine et de tout âge et je pense qu'il est important que je vous lise cette lettre. Elle représente l'opinion d'un grand nombre de jeunes qui sont inquiets de leur avenir et des conséquences que l'accord du lac Meech va avoir pour eux.

Cette lettre est adressée à l'honorable Gildas L. Molgat, Sénat, Édifices du parlement, Ottawa, Ontario.

Monsieur le Sénateur Molgat:

Je vous écris en tant que représentant d'un groupe de jeunes Yukonnais qui s'inquiète des conséquences de l'accord constitutionnel de 1987 sur l'avenir constitutionnel du Yukon. Nous ne comprenons pas pourquoi la participation du Québec à la Confédération canadienne devrait entraîner l'exclusion du Yukon.

Aux termes de l'accord constitutionnel de 1987, les Yukonnais, avec d'autres citoyens du Nord, vont être les seuls Canadiens qui n'auront pas leur mot à dire sur la question de savoir si le Yukon doit devenir ou non une province. Cette situation est injuste et intolérable dans une société démocratique libre. En tant que personnes directement touchées, nous avons certainement notre mot à dire dans le façonnage de notre avenir.

Nous, les jeunes d'aujourd'hui, serons responsables du Canada dans son ensemble et nous estimons que tout le monde devrait avoir droit de parole. Chaque jour, les efforts que nous faisons pour participer davantage au processus démocratique sont de plus en plus frustrants et nous estimons avoir été trahis par l'accord constitutionnel de 1987. Ce dernier fait de nous et de nos parents des citoyens de deuxième classe à l'intérieur de notre propre pays. Nous pensons que la Constitution d'un pays devrait être la base sur laquelle celui-ci repose. Comment l'accord actuel pourrait-il jouer ce rôle alors qu'il traite les citoyens du pays de façon différente selon l'endroit où ils habitent. Le couplet de notre hymne national qui affirme «Nos cœurs heureux voient le vrai Nord s'élever fort et libre» sonne plutôt creux pour nous.

Sincèrement, Mark Obstfeld et un groupe de jeunes inquiets.

Messieurs les sénateurs, j'aimerais maintenant passer à mon exposé sur l'accord constitutionnel du lac Meech. On vous a distribué des documents, notamment l'exposé que j'ai fait à Ottawa devant le Comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat.

Aujourd'hui, je vais aborder deux sujets. En premier lieu, en tant que caucus, nous avons trouvé des modifications très simples qui pouvaient être apportées maintenant à cet accord. L'idée que je veux vous communiquer aujourd'hui, c'est que, une fois encore, nous les Yukonnais avons été négligés.

Je sais que vous avez déjà entendu beaucoup de citoyens d'ici et que par conséquent vous connaissez quelles sont leurs aspirations. Vous trouverez l'histoire des Yukonnais et de leur recherche d'un gouvernement responsable et de droits égaux à ceux des autres Canadiens dans l'exposé que j'ai présenté devant le Comité conjoint.

[Text]

I guess the most frustrating thing to me is that we are suffering this accord, which is making us second-class Canadians, through neglect. Had we been represented at the talks, the kinds of changes we are asking for at this time surely would have been introduced. Most of them are really picayune in nature. Most of them are required because of oversights and neglect, and I will use that word as many times as I can today.

I am sure if somebody had had the right to speak, the changes I am asking for and we have put forward as the Official Opposition of Yukon would have been written in. Our thesis is there is nothing we are asking for that could possibly go against the self-interest of southern Canadians, of the provinces and of our national government.

In the document you have and in a separate package are the six changes we are urging upon you and upon the First Ministers across this land. All of them really are of the nature of a housekeeping request. In the first one, we are simply asking that in section 1 of the schedule regarding proposed section 2.2., line 2, the words "and territorial" be added, after the word "provincial". It is a very simple request and surely an oversight that the word was not in there in the first place. Had we been present, surely somebody would have spoken up and all of the First Ministers would have agreed.

In the second one we ask that the word "territory" be added after the word "province" throughout section 2 of the schedule. Again, this is very simple and surely not against any of the interests of any of the players in the Constitutional Accord game.

The third one, the fourth one, they are all simple. I think the only one that really requires an explanation at all is the one dealing with the issue of unanimity for provincehood, and that is the fifth amendment. What we are asking for in that amendment is a minor change. I want to explain why we are asking for that particular amendment. In asking for this, what our caucus is doing on behalf of Yukoners is putting forward a bottom-line position. It is a reasonable position. It is a sincere attempt to deal with any problem that any First Minister might have with the change to paragraph 41(i) of the accord.

In putting that forward under the fifth amendment—and I am not taking the fifth amendment today—what we did is look at what possible reason, what possible interest any province could have in the issue of whether or not Yukon should become a province.

If you were the Premier of British Columbia or the Premier of Newfoundland, why would you feel your place in Canada would be jeopardized in any way if and when—or really when—Yukon came forward as a full province? We can only think of two possible areas that could be of any concern to the provinces. We understand those concerns, and we have attempted to deal with them specifically in this amendment.

The first concern is one obvious to us. A new province, or new provinces, would impact on the amending formula, which

[Traduction]

Pour moi, ce qui est le plus frustrant, c'est que nous subissons cet accord qui fait de nous, par négligence, des Canadiens de deuxième classe. Si nous avions été représentés lors des pourparlers, les modifications que nous demandons maintenant auraient sûrement été introduites. La plupart d'entre elles sont vraiment très mineures. La plupart d'entre elles sont rendues nécessaires par des oublis et des négligences, et je vais me servir de ce mot aussi souvent que je vais le pouvoir aujourd'hui.

Je suis certain que si quelqu'un avait eu le droit de parole, les modifications que je demande aujourd'hui et qui ont été proposées par l'Opposition officielle du Yukon auraient été inscrites. La thèse que nous soutenons, c'est que rien de ce que nous demandons ne va à l'encontre des intérêts des Canadiens du Sud ou des provinces ou du gouvernement fédéral.

Dans le document que vous avez devant vous et dans un document distinct vous trouverez les six modifications que nous vous demandons à vous et aux premiers ministres d'apporter. Toutes ces modifications sont véritablement de nature mineure. Dans la première, nous demandons simplement que dans la partie 1 de l'annexe concernant l'article 2.2, ligne 2, les mots «et territorial» soient ajoutés après le mot «provincial». C'est une demande très simple et c'est sûrement par oubli que ce mot ne se trouve pas là en premier lieu. Si nous avions été présents aux discussions, quelqu'un aurait sûrement parlé et tous les premiers ministres auraient été d'accord.

Dans la deuxième modification, nous demandons que le mot «territoire» soit ajouté après le mot «province» dans tout l'article 2 de l'annexe. Ici encore, il s'agit d'une modification très simple et qui ne va nullement à l'encontre des intérêts des participants à l'accord constitutionnel.

La troisième et la quatrième modification sont vraiment très simples. Je pense que la seule qui nécessite véritablement une explication est celle qui traite de la question de l'unanimité pour l'obtention du statut de province, à savoir la cinquième. Ce que nous demandons, c'est une modification mineure. Je veux vous expliquer pourquoi nous demandons cette modification particulière. Ce que notre caucus fait pour le compte des Yukonnais en demandant cette modification, c'est de fixer une position de base. C'est une demande raisonnable. Il s'agit d'une tentative sincère de régler les problèmes éventuels que les premiers ministres pourraient rencontrer à la suite de la modification de l'alinéa 41(i) de l'accord.

En faisant figurer cette exigence dans la cinquième modification, ce que nous avons fait, c'est d'examiner les raisons, les intérêts que les provinces pourraient avoir à ce que le Yukon devienne ou non une province.

Si vous étiez premier ministre de la Colombie-Britannique ou de Terre-Neuve, pourquoi sentiriez-vous votre place menacée au Canada si le Yukon devenait une province à part entière ou plutôt, lorsque le Yukon aura le statut de province à part entière? Nous ne pouvons penser qu'à deux aspects susceptibles d'inquiéter les provinces. Nous comprenons ces inquiétudes et nous avons tenté d'en tenir compte spécifiquement dans cet amendement.

La première préoccupation est à nos yeux évidente. La création d'une nouvelle province, ou de nouvelles provinces, aurait

[Text]

was achieved after a long, long struggle. In 1971 in Victoria the amending formula was the main reason the talks collapsed, and of course the whole history of the amending formula is one of concern by the various provinces, and of course ultimately the reason Quebec did not sign the Constitution.

I think what we are saying is okay, we understand that concern. We can understand why a province would be concerned about going from seven out of ten to eleven or twelve, because obviously there is some impact there. But we are also saying look, we could become a province in every respect and leave that issue until after we became a province—not have a vote until there was unanimity on our having a vote and on how it might affect the amending formula. As long as we have a voice at these talks, I think most Yukoners would be happy.

And it is important that we could become a province solely through the gradual devolution and negotiation with the federal government, as the first provinces did, for a number of reasons. It gives us a certain amount of certainty, and it essentially assures us that we can have devolution of jurisdiction on a gradual basis, at our pace, without exposing ourselves to the very real threat of action by one or more of the premiers to prevent that. You see, paragraph 41(i) may mean we cannot even have freshwater fisheries or forestry turned over to us without the blessing of each of the First Ministers across this land; and surely that does not make sense at all. So it is important that we could become legally a province and leave aside for the time being the issue of whether or not we can vote at First Ministers' conferences regarding the Constitution and amendments to the Constitution.

I want to say that we took a lead role over the years at constitutional conferences regarding aboriginal rights talks, because this jurisdiction had a great deal of experience regarding the negotiating of land claims and because we were utilizing constitutional experts and assistance from people across Canada in the course of 10 or 11 years, at that time, in aboriginal rights negotiations not only with Yukon Indian people but with the Inuit of the Northwest Territories, who also had a claim, which was settled and enacted in the summer of 1984. Because of this background, we as a government played a key role at the formal talks and at all the talks that led up to each of the formal constitutional meetings.

We appreciated that. Our vote was not really necessary. We really felt we brought with us, as a jurisdiction, a perspective and experience that were drawn upon by many of the provincial jurisdictions, at least. The Canadian players I guess were used to us in a different role, of adversary at negotiations primarily.

[Traduction]

un impact sur la formule d'amendement, autour de laquelle l'unanimité s'est finalement faite après de très chaudes luttes. C'est essentiellement à cause de la formule d'amendement que les pourparlers ont échoué à Victoria en 1971 et toute l'histoire de la formule d'amendement préoccupe diverses provinces dont le Québec puisque c'est justement à cause de la formule que cette province n'a pas signé l'accord constitutionnel.

Nous vous répondons d'accord, nous comprenons cette crainte. Nous pouvons comprendre pourquoi une province s'inquiéterait de passer d'un rapport de sept à dix à un rapport de sept à onze ou douze, parce qu'il y a manifestement un impact à cela. Mais nous vous disons également ceci: nous pourrions devenir une province à part entière et laisser cet aspect de côté jusqu'à ce que nous devenions une province—c'est à dire mettre de côté la question du vote jusqu'à ce que l'unanimité soit faite autour de l'acceptation de notre droit de vote et de la façon dont cela pourrait influencer sur la formule d'amendement. Dans la mesure où nous aurions droit au chapitre, je crois que la plupart des gens du Yukon seraient satisfaits.

D'ailleurs, il est important que nous puissions devenir une province uniquement par l'intermédiaire d'un processus de décentralisation graduelle et de négociation avec le gouvernement fédéral, comme ce fut le cas pour les premières provinces, pour un certain nombre de raisons. Cela nous donne une certaine certitude et nous assure essentiellement que nous pourrions avoir une décentralisation graduelle de juridiction, à notre rythme, sans nous exposer au risque très réel d'intervention d'un ou plusieurs premiers ministres pour nous empêcher d'atteindre notre but. Vous voyez, l'article 41(i) peut signifier que nous ne pouvons même pas être responsable des pêches en eau douce ou de la foresterie sans le consentement de chacun des premiers ministres de ce pays. Cela est manifestement un non sens. Il est donc important que nous puissions devenir légalement une province en laissant de côté, pour l'instant, la question de savoir si nous aurons ou non droit de vote aux conférences des premiers ministres concernant la Constitution et les amendements à la Constitution.

Je tiens à préciser que nous avons, au cours des années, joué un rôle prépondérant lors des conférences constitutionnelles sur les droits des autochtones, parce que nous avons beaucoup d'expérience dans les négociations sur les revendications territoriales parce que nous avons fait appel pendant 10 à 11 ans à des experts constitutionnels et à des spécialistes de partout au Canada dans les négociations des droits des autochtones non seulement avec les Amérindiens du Yukon mais avec les Inuit des Territoires du Nord-Ouest, lesquels avaient également une revendication qui a fait l'objet d'un règlement au cours de l'été de 1984. Grâce à cette expérience, nous, en tant que gouvernement, avons joué un rôle clé dans les pourparlers officiels et dans tous les autres pourparlers qui ont mené à chacune des rencontres constitutionnelles.

Nous sommes fiers de cela. Notre vote n'était pas vraiment nécessaire. Nous sentions que nous amenions avec nous, en tant que juridiction, une perspective et une expérience dont profitaient au moins de nombreuses juridictions provinciales. Les partenaires canadiens étaient habitués à nous voir jouer un autre rôle, celui de l'adversaire, surtout dans les négociations.

[Text]

The second thing that might be a valid fear on the part of our southern Canadian citizens regarding the Yukon becoming a province has to do with the financial end of things. I have heard this. I do not think, with respect, that the premiers really thought about what they were doing to Yukon very much. They had their own concerns before them when they negotiated the accord, and I know it was not raised in the final night of bargaining.

The second problem goes like this: If the Yukon were to become a province and be a have-not province, then that means money out of our pocket when it comes to equalization payments. What we are saying is if that is a concern then let us make our participation in the equalization payment formula subject to unanimity; let us become a province but not share in the equalization payments without unanimity.

I have no problem with that, and I do not think Yukoners have a problem with that, because we get a lot more from the federal government than the provinces get anyway, and we are not going, as a jurisdiction, to take on responsibilities from the federal government unless we have a good, sound financial package accompanying it. That is how the evolution of responsible government in Yukon takes place. We took over, for example, highways; but we had a very sound financial agreement in place when we did that. As we take over land or land use planning, or if we take on freshwater fisheries and forestry, we are not going to do it unless we are sure in our minds that the finances are there in place.

As many of you know, as recently as May 1985 we took a huge step in terms of responsible government under what is known as the financial formula financing agreement, wherein we negotiated a three-year package for moneys from the federal government. Many aspects of the agreement parallel the equalization payments and transfer payments between the federal government and the provinces in the south, and for the first time we as a political jurisdiction are charged with taking this money and spending it without going to Ottawa to have them approve each and every part of our spending decision. It used to be that yearly we would negotiate a budget and go down, hat in hand, and say we have this money to spend on the school in Ross River or whatever. We went through a rather silly process. This changed for the first time, and it was a very important constitutional advance.

The formula financing agreement, let me tell you, leaves us in an extremely good financial position. So we are not concerned about ever attempting to enter Confederation as a have-not province. If the provinces are, then we understand that concern as a valid one; but we would like to be a province and leave that issue to unanimity as to whether or not we ever share in the equalization payment formula as it now exists.

[Traduction]

La question financière est le deuxième aspect qui pourrait préoccuper les citoyens canadiens du sud si le Yukon devenait une province. J'ai entendu cet argument. Je ne crois pas, sauf votre respect, que les premiers ministres se soient vraiment préoccupés du mal qu'ils faisaient au Yukon. Ils avaient leur propres préoccupations au moment de la négociation de l'accord et je sais que la question n'a pas été soulevée au cours de la dernière nuit de négociation.

Le deuxième problème se présente comme suit: si le Yukon devenait une province sans compensation, cela voudrait dire qu'il nous faudrait déboursier de l'argent de nos poches au moment des paiements de péréquation. Si cela est en fait une préoccupation, alors faisons en sorte que la formule de paiement de péréquation soit acceptée à l'unanimité; devenons une province, mais ne partageons pas les paiements de péréquation sans qu'il y ait unanimité.

Je ne vois aucun problème à cela et je ne crois pas non plus que les gens du Yukon en voient, parce que, de toute façon, nous obtenons beaucoup plus du gouvernement fédéral que les provinces et que nous ne prendrons, en tant que juridiction, aucune responsabilité du gouvernement fédéral à moins qu'elle ne soit accompagnée d'une bonne compensation financière. C'est la façon dont évolue un gouvernement responsable au Yukon. Par exemple, nous avons pris la responsabilité des routes, mais nous avons une bonne entente financière en place au moment où nous l'avons fait. Il en ira de même pour la planification des terres et de leur utilisation, de la pêche en eau douce et de la foresterie. Nous n'allons pas assumer ces responsabilités à moins d'être certains que nous avons les moyens de le faire.

Comme bon nombre d'entre vous le savent, pas plus tard qu'en mai 1985, nous avons fait un grand pas en avant en tant que gouvernement responsable dans ce qui est désormais convenu d'appeler l'entente de financement par formule, dans laquelle nous avons négocié une entente financière de trois ans avec le gouvernement fédéral. Plusieurs aspects de cette entente équivalaient plus ou moins aux paiements de péréquation et aux paiements de transfert entre le gouvernement fédéral et les provinces du sud. Pour la première fois, nous, en tant que juridiction politique, sommes responsables de la prise en charge et de l'affectation de cet argent sans devoir recourir à Ottawa pour l'approbation de chacune des décisions de dépenses. Ce genre de scénario se déroulait tous les ans, c'est-à-dire que nous devions négocier un budget et aller, chapeau en main, à Ottawa pour faire approuver chaque article, comme par exemple expliquer que tel montant d'argent serait dépensé pour une école à Ross River ou autre chose. Ce genre de procédé était pour le moins embarrassant. Et voilà que les choses ont changé pour la première fois et qu'il s'agissait d'un très important pas constitutionnel.

Laissez-moi vous dire que l'entente de financement par formule nous place dans une excellente situation financière. C'est pourquoi nous ne sommes pas intéressés à entrer dans la Confédération en tant que province démunie. Si les provinces s'inquiètent, alors nous considérons cette préoccupation comme étant valable; mais nous aimerions devenir une province et laisser ensuite cette question à l'unanimité à savoir si nous parta-

[Text]

What we are then saying is that we could live with unanimity on two issues, but let us become a province so we have certainty that we can, first of all, achieve generally an equal democracy, some time in the future, to that enjoyed by our southern counterparts. We are also saying that in putting forward these amendments, that fifth amendment specifically, we are really not doing anything that is all that unusual. After all, the prairie provinces came in as full partners in Confederation and the resource transfers took place many, many years later. We are saying let us come in as a full jurisdiction, some day negotiating solely with the federal government, and we can put off the issue of these two aspects of really being identical to other jurisdictions. So that is basically what I have to say.

I spent some time in front of the joint committee discussing this issue. The sixth proposed amendment in the package before you is to change proposed section 13 of the schedule by adding "the Territories" after the word "Provinces". So we would be entitled to attend the yearly constitutional conference in our own right and make statements, much as we have. This is not something new, much as we did during the aboriginal rights conferences. I am saying this once again because I am convinced the grievous harm that has been done to Yukoners under the current proposed accord would have been avoided had we been there. I am convinced of that.

I think it is rather unfortunate, although I did appreciate the sympathetic hearing I got as a Yukoner in Ottawa before that committee, that proposal was really ignored in the recommendations of the committee and in the minority reports, because it is critical that we be there so these kinds of heavy-handed mistakes do not occur in the future and we do not have to vote to make ourselves heard and to lobby. We all know the history of constitutional development in Canada and we can lobby in some of the better known restaurants in Ottawa with the best. We have certainly done that in the past and we would love the chance to do that in the future.

Those are my opening remarks. I would be very pleased to answer any questions senators might have.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Phelps. I have three senators on the list at the moment, Senator Fairbairn to be first, followed by Senator Macquarrie. I am going to have to cut the list off after that, I think. Perhaps one more.

Senator Fairbairn: You began by saying, Mr. Phelps, that the Yukon was the victim of benign neglect. I am wondering, do you really believe it was benign neglect? I think in particular, after representations had been made for some kind of participation, there was also a period between when the agreement was initially agreed to and then signed, and still northerners were not given access to put those very views and

[Traduction]

geons ou non dans la formule de paiements de péréquation tel qu'elle existe maintenant.

Nous disons en fait que nous pourrions accepter l'unanimité sur deux questions, mais laissez-nous d'abord devenir une province de manière à nous assurer que nous pourrions, en premier lieu, atteindre une démocratie d'égalité, quelque part dans l'avenir, équivalente à celle que connaissent les provinces du sud. Nous disons également qu'en proposant ces amendements, le cinquième plus précisément, nous ne faisons rien qui ne soit si inhabituel que cela. Après tout, les provinces des Prairies sont d'abord entrées dans la Confédération comme partenaires à part entière et que les transferts des ressources se sont faits de nombreuses années plus tard. À notre tour nous disons, devenons d'abord une province à part entière et, un jour, nous négocierons uniquement avec le gouvernement fédéral, et nous pourrions renvoyer la question de ces deux aspects du caractère identique réel à d'autres juridictions. C'est ce que j'avais essentiellement à dire.

J'ai passé un certain temps devant le comité conjoint à discuter de cette question. Le sixième amendement proposé dans le projet devant vous consiste à modifier la section 13 proposée en ajoutant «les Territoires» à la suite du mot «Provinces». Ainsi, nous aurions droit d'assister aux conférences constitutionnelles annuelles en notre propre qualité et de faire des déclarations, un peu comme nous l'avons toujours fait. Cela n'a rien de nouveau, puisque c'est ce que nous avons fait lors des conférences sur les droits des autochtones. Je le répète une fois de plus parce que je suis convaincu que le mal profond qui a été fait aux gens du Yukon dans l'entente actuellement proposée aurait pu être évité si seulement nous avions été là.

Je crois que c'est plutôt regrettable, même si j'ai apprécié l'oreille sympathique que m'a prêté le comité à Ottawa en tant que citoyen du Yukon, que cette proposition ait été mise de côté dans les recommandations du comité et dans les rapports des minorités. Il faudra que nous soyons là à l'avenir pour éviter que ne se produisent ce genre d'erreurs grossières et que nous ayons à voter pour se faire entendre et faire du lobbying. Nous connaissons tous l'histoire du développement de la Constitution au Canada et nous pouvons faire du lobbying dans certains des restaurants les plus connus d'Ottawa. Nous avons fait cela dans le passé et nous aimerions certainement pouvoir recommencer à l'avenir.

Voilà mon entrée en matière. Je suis disposé à répondre à toutes les questions que les sénateurs voudront bien me poser.

Le président: Merci beaucoup monsieur Phelps. J'ai présentement sur ma liste trois sénateurs. Je donne d'abord la parole au sénateur Fairbairn et ensuite au sénateur Macquarrie. Après cela, il me faudra couper la liste ou peut-être accorderais-je la parole à un autre sénateur de plus.

Le sénateur Fairbairn: Monsieur Phelps, vous avez commencé votre exposé en disant que le Yukon était la victime d'inattention mineure. Je me demande si vous croyez vraiment qu'il s'agit d'inattention mineure? Je crois en fait qu'après avoir obtenu le droit à une certaine forme de participation, qu'il y a eu également une période possible de représentation entre l'acceptation initiale de l'entente et sa signature, et que malgré cela les gens du nord n'ont pas pu émettre leurs points

[Text]

reminders and triggers before the First Ministers. I am wondering if you really think it was benign.

Mr. Phelps: Well, the consequences certainly were not.

Senator Fairbairn: The consequences were not benign.

Mr. Phelps: It is human nature for the players to be concerned about things that affect them directly, and these proposed amendments really do not, in my view. The consequences are really shocking to me and to most Yukoners who have considered the issues. I think it was extremely unfortunate that the leader of this government and the leader of the Government of the Northwest Territories were not allowed to attend the meeting that lasted all night. I just think it is terribly unfortunate, and what we know is, what comes back to us is very simply that our problems really were not broached at the table, there were other things that were on the minds of the players.

My experience has been that if representatives of whatever party or whatever group in Yukon have a chance to attend a conference in the south, we have had very little difficulty in putting forward reasonable comments and ensuring that Yukoners are protected, whether it be at Yukon Progressive Conservative federal constitutional meetings or Liberal meetings or whatever. What we find is that basically Canadians are fair. They almost always say well, I never even thought about that, but sure, we will put that in; it is no problem, we will look after you. I have never really had a problem with people if we have had a chance to put the view forward. What has happened here is there was just nobody there to perform that little task.

Senator Fairbairn: I guess my question also is on the premise that as I understand it, the leaders of the two territories were there in Ottawa physically if the door had been opened to let them in that particular night; and for whatever reason, whether or not they did not want them in, they were not let in. I just question the word "benign".

Mr. Phelps: I certainly agree with you on that issue: the fact that they were not allowed in is shameful. There is no excusing that decision. I really feel badly, personally, about it, and really feel very strongly about what has happened to us, because in the Yukon we have really, over the years, suffered from the fact that we are governed in so many respects from 3,000 or 4,000 miles away and the people who make policies for Yukon have nothing in common with Yukoners. What does a person who wakes up in the morning in a condominium and drives or takes the bus to work and goes up seven storeys and writes a policy have in common with a trapper in Teslin? Nothing. Or a logger out of Carcross? Really nothing. And how does that person affected by these decisions even know where to start voicing a complaint if that jurisdiction is down in Ottawa?

The frustration that has been experienced by so many people over the years I would not want to underestimate. And most of these kinds of things are issues that ought to be dealt with by

[Traduction]

de vue, leurs mises en garde etc. devant les premiers ministres. Je me demande si vous croyez vraiment que c'était mineur.

M. Phelps: Oui, les conséquences ne l'étaient certainement pas.

Le sénateur Fairbairn: Les conséquences n'étaient pas mineures.

M. Phelps: Il est tout à fait normal que les intéressés soient préoccupés par les choses qui les touchent directement, et, à mon avis, ces amendements proposés ne les touchent pas réellement. Les conséquences sont vraiment choquantes pour moi et pour la plupart des gens du Yukon qui se sont penchés sur les questions. Je crois qu'il a été extrêmement malheureux que le chef de ce gouvernement et le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'aient pas été autorisés à assister à la réunion qui a duré toute la nuit. Je crois que cela est très regrettable, et ce que nous savons ou comprenons est que nos problèmes n'ont tout simplement pas été abordés à la table, les joueurs ayant autre chose en tête.

D'après mon expérience, les représentants du Yukon, de quelque partie ou groupe que ce soit, qui ont la chance d'assister à une conférence dans le sud ont très peu de difficultés à faire des commentaires raisonnables et à s'assurer que les gens du Yukon sont protégés, qu'il s'agisse de réunions constitutionnelles fédérales des progressistes conservateurs au Yukon, de réunions libérales ou autres. Dans l'ensemble, les canadiens sont justes. Ils finissent presque toujours par dire: bon, je n'avais jamais pensé à cela, nous allons l'inclure, pas de problème nous allons nous occuper de vous. Je n'ai jamais vraiment eu de problèmes avec les gens lorsque j'avais la chance d'émettre mon point de vue. Ce qui est arrivé ici, c'est qu'il n'y avait personne pour faire ce petit travail.

Le sénateur Fairbairn: Je crois que ma question repose également sur l'hypothèse que les chefs des deux territoires étaient physiquement à Ottawa si on leur avait ouvert la porte cette nuit-là; et, pour quelque raison que ce soit, qu'ils aient voulu ou non les laisser entrer, ils n'ont pas été autorisés à entrer. Je m'interroge sur le mot «mineur».

M. Phelps: Je suis tout à fait d'accord avec vous sur cette question. Le fait qu'ils n'ont pas été autorisés à entrer dans la salle est honteux. Rien ne peut excuser une telle prise de décision. Je suis personnellement très mal à l'aise à ce sujet et je regrette profondément ce qui nous est arrivé, parce qu'au Yukon, nous avons réellement souffert, au cours des années, du fait d'être gouverné, sous divers aspects, par des gens qui se trouvent à 3 000 ou 4 000 milles de nous et que ceux qui font les politiques pour le Yukon n'ont rien en commun avec les gens du Yukon. Qu'ont donc en commun une personne qui se lève le matin dans un condominium, qui prend son auto ou l'autobus pour aller travailler et qui s'installe au septième étage d'un édifice pour rédiger une politique et un trappeur à Teslin? Rien. Ou un bûcheron dans la région de Carcross? Absolument rien. Comment la personne affectée par ces décisions peut-elle savoir par où commencer pour loger une plainte si la juridiction est à Ottawa?

Je ne voudrais pas minimiser les frustrations qu'ont connues tant de gens au cours des années. La plupart des choses de ce genre doivent être traitées par nous qui vivons ici, parce

[Text]

us who live here, because they do not really impact on the federal domain. In fact, every time we ask that our protectors in Ottawa transfer a little more democracy to Yukoners, self-government . . . normally we can make the case not only on the moral and ethical grounds that I think I am speaking to now, but we can show that we can do it cheaper, because smaller is better.

When it comes to making a decision, for example, on highways, about testing some calcium on a 50-mile length of road . . . Well, it used to be, before we got the right to maintain the highways in Yukon, we would have to wait until some regulations were changed by the Department of Public Works for the whole of Canada. It took years. Now these kinds of decisions are made here, just like that, and it does not cost very much money.

We can show that most of the time not only does the federal government save money, but we transfer a few jobs from Ottawa up here. When that happens, there are some mandarins in Ottawa who are not very happy, because the name of the game is power, and transferring away those bodies they do not like. But when that happens, it is amazing how soon the policy-makers come to appreciate the views of northerners. And if they do not, well, unlike the trapper who does not know whom to see in Ottawa, they will find you in Whitehorse, and maybe not be too kind to you. I know; I am a politician, and I get this kind of representation all the time. Sometimes it is enough to shake a southern person who is used to the genteel aspects of Hull, Quebec.

Senator Fairbairn: May I say one thing? If I were asking the question I wanted to ask, I would challenge—

The Chairman: You are bootlegging that in.

Senator Fairbairn:—your thing on equalization, which I hope one of my colleagues will follow up on. I would like to say that I find your thoughts on the unanimity and equalization extremely generous. You say that would represent all Yukoners. I think that is a pretty generous frame of mind if it does.

The Chairman: That question may be followed up, as you suggest. Senator Macquarrie, followed by Senator Marchand.

Senator Macquarrie: I appreciated this lucid and cogent presentation. I was not surprised by it. Unlike my colleague across the way, I was going to commend Mr. Phelps for using the word "neglect". It seems to me we are not going to get anywhere if we look upon all these people as filled with the blackest iniquity, as we say in the Presbyterian Church during our prayers. I know some of them well, and I know a lot of them by reputation, and some of them are quite capable of error, by God, but I am not sure they are a totality of villains any more than the rest of us are a communion of saints.

I like your suggestion that the territories should have a voice in the talks. I liked particularly your suggested amendments,

[Traduction]

qu'elles n'ont pas vraiment d'impact dans le domaine fédéral. En fait, chaque fois que nous demandons à nos protecteurs d'Ottawa de transférer un peu plus de démocratie aux gens du Yukon, l'autonomie . . . normalement nous pouvons établir le cas non seulement sur les plans moral et éthique dont je crois discuter maintenant, mais nous pouvons montrer que le travail peut être fait à meilleur compte, parce que les rouages administratifs sont plus restreints.

Par exemple, lorsqu'il s'agit de prendre une décision concernant les routes et le test d'un certain type de calcium sur une distance de 50 milles . . . il nous fallait auparavant, c'est-à-dire avant que nous ayons le droit d'entretenir les routes au Yukon, attendre la modification du règlement X par le ministère des Travaux publics pour l'ensemble du Canada. Cela prenait des années. Maintenant, ces décisions sont tout simplement prises ici et ça ne coûte pas très cher.

Nous pouvons démontrer dans la plupart des cas que non seulement le gouvernement fédéral économise de l'argent, mais que nous transférons quelques emplois d'Ottawa à ici. Lorsque cela se produit, il y a toujours quelques mandarins d'Ottawa qui ne sont pas très heureux, parce que c'est le jeu du pouvoir qui est en cause et qu'ils n'aiment pas transférer ces emplois au loin. Mais quand cela se produit, il est amusant de constater à quel rythme les faiseurs de politiques en viennent à apprécier le point de vue des gens du nord. Dans le cas contraire, à l'encontre du trappeur qui ne sait pas à qui s'adresser à Ottawa, ils vous trouvent à Whitehorse et ne sont pas nécessairement ce qu'il y a de plus gentil avec vous. J'en sais quelque chose, je suis un politicien et ce genre de représentation m'arrive tout le temps. Il arrive parfois que les propos pourraient ébranler une personne du sud qui est plus habituée aux manières distinguées de Hull, Québec.

Le sénateur Fairbairn: Puis-je dire quelque chose? Si je posais la question que je veux poser, je défierais . . .

Le président: Vous tentez de nous passer cela en douce.

Le sénateur Fairbairn: . . . Votre affaire sur la péréquation, qui, j'espère, fera l'objet de questions par l'un de mes collègues. J'aimerais préciser que je trouve vos opinions sur l'unanimité et la péréquation extrêmement généreuses. Vous dites que vous représenteriez tous les gens du Yukon. Je crois qu'il s'agit là d'une disposition d'esprit des plus généreuses, si ça se trouve.

Le président: La question peut être reprise comme vous le suggérez. Sénateur Macquarrie suivi du sénateur Marchand.

Le sénateur Macquarrie: J'ai apprécié cette présentation lucide et convaincante. Elle ne m'a pas surpris. À l'encontre de mes collègues de l'autre côté, j'allais approuver M. Phelps pour avoir utilisé le mot « inattention ». Il me semble que nous n'arriverons à rien si nous regardons ces gens comme étant dans l'iniquité la plus profonde, comme nous disons dans nos prières à l'Église presbytérienne. Je connais très bien certains d'entre eux, et j'en connais plusieurs de réputation et certains de ceux là sont Dieu sait capables d'erreurs, mais je ne suis pas sûr qu'ils soient tous des méchants, pas plus que le reste d'entre nous forment la communion des saints.

J'approuve votre suggestion à l'effet que les Territoires devraient avoir voix au chapitre. J'apprécie particulièrement

[Text]

except for the fifth one, which strikes me a bit . . . Your suggestion of the words "or territorial" seems very sensible. I have heard some propositions lately in the Yukon that seem to suggest to me that some people here would like to be both a territory and a province at the same time. Although it is a long time since I studied Immanuel Kant, I do not think that could really be brought about. You have to be one or the other.

Your suggestion of participation without vote I think is eminently sensible, and how people neglected that I do not know. I would have to say *en passant* that it goes through my mind, prompted by Senator Fairbairn's last intervention, that once you did become a province before the details are worked out, you would have around yourselves that impenetrable cloak of unanimity and you would do very well. You could not be struck down, since you are in with the unanimity crowd.

Apart from that, I want to say how much I liked your presentation. I do not really think we get far by writing it all off. I cannot believe that the sky is falling, even north of 60. Thank you very much.

Mr. Phelps: Thank you. I tried to steer away from metaphysics, but . . .

Senator Marchand: Thank you, Mr. Phelps, for your presentation. You have been a politician for a while and have observed the national scene as well as the Yukon scene. You have had to deal with the great white father in Ottawa for a long time.

There has been some suggestion that if there were any amendments made to the Meech Lake accord the whole thing would fall apart, the whole process would fall apart. Do you agree with that?

Mr. Phelps: No, I do not. I just straight up do not. If the First Ministers would take the time, as you senators have, to consider these proposals, and given the minor nature of them, except for the fifth one, which I think ought to go a long way to resolving any problems, I think any well-thinking Canadian—and I am sure all the First Ministers are—would go along with them. I really have the impression, in speaking to leaders in southern Canada and corresponding with them, that they simply have not sat down and really thought this through at all.

Why would Newfoundland want to have a veto over the transfer of freshwater fisheries or forestry to the Yukon? Why would they be concerned at all? There seem to be responses to that question that are simply indicative of a situation where our plight has not even been considered. One of the people who is going to give you a presentation, which I am looking forward to, had a discussion with Premier Ghiz in Prince Edward Island. I am sure she will raise that in her presentation. The response she got to the question just made you think, well, surely the person has not spent any time thinking about our problems. I can understand that. The premiers of the provinces certainly have lots of things on their plate. But there seems to

[Traduction]

vos propositions d'amendement, à l'exception de la cinquième, qui m'agace un peu . . . Votre proposition d'inscrire «ou territoriaux» me semble très sensible. J'ai entendu dernièrement au Yukon certaines propositions qui semblent laisser entendre que des personnes d'ici aimeraient être en même temps dans un territoire et une province. Même s'il y a longtemps que je n'ai pas étudié Emmanuel Kant, je ne crois pas que cela puisse vraiment être soulevé. On est dans une situation ou dans l'autre.

Votre suggestion de participation sans faire appel au vote est tout à fait judicieuse et je ne vois pas pourquoi les gens ont négligé cet aspect. J'aimerais ajouter en passant, cela me traverse l'esprit, à la suite de la dernière intervention du sénateur Fairbairn, que dès que vous auriez le statut de province, avant que les détails ne soient réglés, vous auriez autour de vous un imperméable voile d'unanimité sous lequel vous vous trouveriez tout à fait à l'aise. On ne pourrait pas vous écraser, puisque vous seriez dans le groupe des unanimes.

De plus, je tiens à vous dire que j'apprécie beaucoup votre présentation. Je ne crois pas que nous irions bien loin en la rejetant du revers de la main. Je ne peux pas croire que le ciel soit en train de tomber, même au nord du 60° parallèle. Merci beaucoup.

M. Phelps: Merci, j'ai tenté de m'éloigner de la métaphysique, mais . . .

Le sénateur Marchand: Merci, monsieur Phelps pour votre présentation. Vous êtes dans la politique depuis longtemps et vous avez observé tout autant la scène nationale que celle du Yukon. Vous avez eu à traiter avec les bonzes d'Ottawa pendant longtemps.

On a laissé entendre que si des amendements devaient être apportés à l'entente du lac Meech, toute l'affaire, c'est-à-dire tout le processus s'écroulerait. Êtes-vous d'accord avec ça?

M. Phelps: Non, je ne le suis pas. Je ne crois vraiment pas. Si les premiers ministres prenaient le temps, comme vous les sénateurs l'avez fait, d'étudier ces propositions, et compte tenu de l'importance toute relative qu'elles ont, à l'exception de la cinquième, qui je crois est de nature à régler la quasi totalité des problèmes, je pense que tout canadien bien pensant—et je crois que tous les premiers ministre le sont—serait d'accord avec ça. J'ai vraiment l'impression, quand je parle aux leaders du sud du Canada ou quand je correspond avec eux, qu'ils ne se sont tout simplement pas arrêtés pour réfléchir à la question.

Pourquoi Terre-Neuve voudrait-elle exercer un droit de vote sur le transfert des pêcheries en eau douce ou de la foresterie au Yukon? En quoi cela l'intéresserait-elle? Il semble que certaines réponses faisant suite à cette question dénotent simplement une situation où notre engagement n'a pas été pris en considération. L'une des personnes qui vous présentera un résumé, que j'ai hâte de voir d'ailleurs, s'est entretenue avec le Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Ghiz. Je suis certain que cet aspect sera soulevé dans son résumé. La réponse obtenue à cette question vous portait à penser, eh bien, que cette personne n'avait sûrement pas réfléchi très longtemps à nos problèmes, ce que je peux comprendre. Les Premiers

[Text]

be a feeling there that devolution and rights in the north are something they really are not If they took a half hour to discuss it rationally I think they could be turned around.

Senator Marchand: That is an interesting response. I appreciate it.

In political terms, Brian has already been hurt; he lost the seat here and I think this question had a lot to do with it. One of my frustrations and certainly a number of other senators—I cannot speak for all of them—is that we would like to see some changes. I would like to see it changed. I think it is a bad document, from one end to the other. It is not good for the Yukon and not good for the country as a whole in so many areas. I am on the record as saying this in the testimony yesterday, so I will not try to repeat it.

Brian and his boys will certainly be up here within the next couple of years, patting you on the back as a good guy and saying well, let us campaign, Willard; let us try to win this seat back. Have you picked up the phone and talked to him? Have you said hey, you have done us a great injustice here and it is not too late to correct it? Would that work, or have you done that?

Mr. Phelps: I was certainly right away in communication with him, and I have written. The letters I have written and the one response I have received to date are part of the package. I went right on the record with an open letter not only to Mr. Mulroney but also to all the First Ministers, all the Members of Parliament, and all the Senators. This was way back in May.

Senator Marchand: I am not intending this as an unfair question, but it may be just a little bit unfair to Yukon Erik. I sat in Parliament with him, and my ears still ring with some of his speeches about provincehood. Has Erik made any statements about this question since Meech Lake? Have you contacted Erik in a private way to see where he sits on it?

Mr. Phelps: As a senior quasi-judicial bureaucrat, he sees it as improper to speak out. And I think he is right. It is unfortunate we have lost that very powerful voice, but ethically his hands are tied.

Senator Marchand: I have one last comment. I was interested in your comments about finances. I do not really think there is much reason for the provinces to want to have some veto power over new provinces in the territories, as I think you so aptly pointed out. At the present time a lot of your finances come from Ottawa and I do not think that would really ever change. Hopefully, in terms of the federation that we have, the central government would always look at the territories and treat them equitably. I have heard the grumbles and that is fine; you have to holler to make your voices heard, but I do not think that would make one bit of difference in terms of finances.

[Traduction]

ministres des provinces ont certainement beaucoup de pain sur la planche. Mais un sentiment semble se dégager, sentiment selon lequel la délégation et les droits dans le Nord soient quelque chose dont ils ne se . . . S'ils s'accordaient une demi-heure pour en discuter de façon rationnelle, je crois qu'ils pourraient changer d'avis.

Le sénateur Marchand: Ceci est une réponse intéressante. Je vous en remercie.

Sous un aspect politique, Brian a déjà été touché; il a perdu ce siège ici et je crois que cette question a joué un rôle important à cet égard. L'une de mes déceptions et certainement l'une d'un certain nombre d'autres sénateurs—je ne peux parler au nom de tous—est que nous aimerions apporter certaines modifications. J'aimerais que certaines choses soient changées. Je crois que ce document est inadéquat, du début à la fin. Ce document nuira au Yukon et nuira au pays dans son ensemble à de nombreux égards. J'ai déjà déclaré cela publiquement dans mon témoignage d'hier; aussi, je ne me répéterai pas.

Brian et ses amis viendront sûrement ici au cours des quelques prochaines années pour vous tapoter le dos amicalement en vous disant, eh bien, faisons campagne ensemble Willard; essayons de regagner ce siège. Lui avez-vous téléphoné pour en discuter? Lui avez-vous dit eh, nous avons été victimes d'une grande injustice et il n'est pas trop tard pour la corriger? Cette démarche serait-elle utile, ou l'avez-vous déjà tentée?

M. Phelps: Bien sûr que j'ai communiqué avec lui et je l'ai fait par écrit. Les lettres que j'ai envoyées et la seule réponse que j'ai obtenue jusqu'à aujourd'hui ont été versées au dossier. Je l'ai fait publiquement en envoyant une lettre ouverte non seulement à M. Mulroney mais également à tous les Premiers ministres, tous les députés et tous les sénateurs. Cela a été fait il y a quelque temps déjà, soit au mois de mai.

Le sénateur Marchand: Je ne voudrais pas parler d'injustice comme telle, mais cela me semble un tout petit peu injuste pour Erik qui représente le Yukon. J'ai siégé au Parlement avec lui, et j'entends encore certains de ses discours sur l'accession au statut de province. Erik a-t-il fait la moindre déclaration sur cette question depuis l'entente du lac Meech? Avez-vous communiqué avec Erik à titre personnel afin de connaître sa position sur le sujet?

M. Phelps: En qualité de plus ancien bureaucrate quasi-judiciaire, il lui semble inopportun de prendre position. Et je crois qu'il a raison. Il est malheureux que nous ayons perdu une personne de cette envergure, mais sur le plan ethnique, il avait les mains liées.

Le sénateur Marchand: J'aimerais formuler un dernier commentaire. Vos observations au sujet des finances m'ont intéressé. Je ne crois pas vraiment que les provinces n'aient de motifs valables de désirer un certain pouvoir de veto sur les nouvelles provinces issues des territoires, comme vous l'avez fort à propos fait remarquer. En ce moment, une grande partie de vos ressources financières proviennent d'Ottawa et je ne crois pas que cela puisse véritablement changer. Heureusement, étant donné les structures de la confédération dont nous faisons partie, le gouvernement central veillera toujours au bien-être des territoires et les traitera équitablement. J'ai entendu vos plaintes et cela est bien; vous devez élever la voix.

[Text]

On the other hand, the Yukon and Northwest Territories have been very productive parts; they have had their difficulties here and there in the recent past, especially in the Yukon, but they have been very productive parts of the country and the country has taken lots of tax dollars out of the Yukon and Northwest Territories.

The Chairman: Senator Lucier.

Senator Lucier: I had the good fortune of being in Ottawa and being a member of the joint committee when Mr. Phelps appeared there. I had an opportunity to question him there, so I will be very brief.

Mr. Phelps, your brief is very positive: you have not only outlined that there are problems, but you have outlined solutions.

I disagree with your assessment that we have been neglected as an oversight; I do not think that is the case. There was ample opportunity between Meech Lake and Langevin to correct any oversights. There has been ample opportunity through the joint committee to make the very simple amendments you would have proposed. So I do not think I can agree with you on that. I can agree with everything else in your brief.

The point I would like to have you elaborate a bit more on is how the Meech Lake accord as it stands could be detrimental to the aboriginal land claims in both the Yukon and the Northwest Territories, as it just happens that the two areas most seriously affected have a large percentage—not numbers, but a large percentage—of their populations as aboriginals. It is fine for you and me to be affected by this Meech Lake accord, and we will make our views known; but it seems to me that the aboriginal peoples are really going to take a beating on this accord if it is allowed to pass as it stands.

Mr. Phelps: I agree. One unfortunate aspect of what this is doing to us is this. One of the motivating features of the land claims process in Yukon was that we wanted the aboriginal people to be full partners in Yukon's future and of course were holding that out as a goal. The goal becomes somewhat hollow if Yukon itself does not really have much future because of these roadblocks that are placed in the way of eventual provincialhood and a full voice in such things as Senate appointments, and so on. It is less attractive to the aboriginal people in determining how they want to be part of a partnership. A partnership in what? It is like saying that you will be given 50p. 100 of the stock in a company. If the company is going to go bankrupt tomorrow because of Black Friday or Black Monday, then it is not a very attractive offer. So that is one thing that is negative.

The second thing that is negative, of course, is that it is increasingly difficult to settle land claims in an area such as Yukon when peering over our shoulder is the issue of what sections 35 and 37 mean. There is an understandable reluctance

[Traduction]

pour vous faire entendre, mais je ne crois pas que cela ne fasse la moindre différence en termes de ressources financières.

En outre, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont été des éléments très productifs; ils ont éprouvé certaines difficultés ici et là ces derniers temps, particulièrement le Yukon, mais ils ont compté parmi les éléments très productifs du Canada et le pays a retiré du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest des sommes importantes sous la forme d'impôt.

Le président: Sénateur Lucier.

Le sénateur Lucier: J'ai eu la chance de me trouver à Ottawa et de faire partie du comité mixte lors du passage de M. Phelps devant le comité. J'ai eu l'occasion de le questionner à ce moment; je serai donc très bref.

Monsieur Phelps, votre exposé est très concluant : vous avez mis en lumière l'existence de problèmes, mais vous avez aussi défini les solutions.

Je ne suis pas d'accord avec votre évaluation selon laquelle nous aurions été laissé à l'écart à la suite d'un oubli; je ne crois pas que ce soit le cas. Il y a eu amplement d'occasions entre l'entente du lac Meech et l'Accord Langevin pour corriger toute omission. Il y a eu de nombreuses occasions par le biais du comité mixte d'apporter les amendements très simples que vous avez proposés. C'est pourquoi je ne crois pas pouvoir partager votre avis à ce sujet. Je suis cependant d'accord avec tous les autres éléments de votre résumé.

J'aimerais que vous nous parliez un peu plus de la manière dont l'entente du lac Meech sous sa forme actuelle pourrait être préjudiciable aux revendications territoriales des autochtones tant du Yukon que des Territoires du Nord-Ouest, puisqu'il semble précisément que la population des deux régions les plus touchées compte un important pourcentage—non un nombre élevé, mais un important pourcentage—d'autochtones. Il est bien que vous et moi soyons touchés par cette entente du lac Meech, et nous ferons connaître nos opinions; mais il me semble que les autochtones y perdront beaucoup si cette entente est adoptée sous sa forme actuelle.

M. Phelps: Je suis d'accord. Ceci présente pour nous l'inconvénient suivant : l'une des raisons motivant l'étude des revendications territoriales du Yukon provenait de ce que nous voulions que les autochtones soient des artisans à part entière de l'avenir du Yukon et, bien sûr, nous présentions cela tel un de nos buts. Ce but perd quelque peu de son sens si le Yukon n'a pas d'avenir en soi à cause de ces obstacles insurmontables dressés devant son accession éventuelle au statut de province, ni de poids sensible sous la forme d'une nomination au Sénat par exemple, et ainsi de suite. Il devient alors moins intéressant pour les autochtones de déterminer de quelle manière ils désirent être associés. En fait, être associé à quoi? Cela revient à dire que vous recevrez 50 pour cent des actions d'une société. Si cette société doit déclarer faillite le lendemain à cause d'un vendredi néfaste ou d'une journée catastrophique, cette offre perd alors tout son attrait. Voilà donc une des conséquences négatives de cette situation.

Le second aspect négatif demeure, bien entendu, la difficulté croissante de régler les revendications territoriales dans une région telle que le Yukon sans tenter de voir ce qui se fait ailleurs, démarche qui fait précisément l'objet des articles 35 et

[Text]

on the part of some Indian leaders to grab the bull by the horns and settle land claims, because they do not know if they are in some way diminishing what they might get out of the parallel talks that some day are going to proceed—because some day aboriginal rights are going to have to be defined in the Constitution, like it or not. So that is another barrier to our getting on with the job here in resolving land claims.

So there are two very compelling reasons for the concern expressed by Indian leaders, not only to this body but also to the joint committee.

Senator Lucier: It is not a question; I just wanted to say that Mr. Phelps made a very important statement when he said that generally Canadians are fair. I agree with him. I just hope that our message can go to the Canadians—not to their premiers, but to Canadians themselves.

The Chairman: I would have many questions to ask as well, and I know my colleagues have more. I can hardly ask them to restrain themselves. It is not that I am a slave to time; it is simply that we have scheduled a number of other people, and in fairness to subsequent witnesses we have to stick to the schedule. So I will forgo any questions. Thank you very much, Mr. Phelps and Mr. Steele.

Mr. Phelps: Thank you once again for this wonderful opportunity.

The Chairman: The next witness is Linda Boychuk, the co-ordinator of the Victoria Faulkner Women's Centre. Good afternoon, Ms Boychuk. You have supplied us with a copy of your brief and it has been distributed to the members of the committee. If you are ready to proceed, we are happy to listen to you.

Ms. Linda Boychuk, Co-ordinator, Victoria Faulkner Women's Centre: Thank you. First we would like to thank the Senate committee for making a special effort to obtain the views of northern citizens on this important document. We feel your action in coming here is an indication of your sensitivity to the problems we wish to address.

The Victoria Faulkner Women's Centre is an organization that provides a drop-in, information, counselling, and referral centre for Yukon women. We make our library and information services available to the general community and provide programs on women's issues. As a resource for the women of the territory, we find that our contact with the daily problems women face here gives us a unique perspective to address those national issues which affect our lives.

As northern women, we have three areas of concern with the 1987 Constitutional Accord as it now stands. The first objection is our feeling that the proposed requirements limit our

[Traduction]

37. Certains chefs indiens montrent une résistance assez compréhensible à saisir le taureau par les cornes et à régler les revendications territoriales, puisqu'ils ne savent pas si, dans une certaine mesure, ils ne perdent pas une partie des avantages qu'ils auraient pu obtenir des négociations parallèles qui prendront place un jour—parce qu'un jour, les droits des autochtones devront être définis dans la constitution, que cela nous plaise ou non. C'est donc un autre obstacle qui nous empêche de nous mettre à la tâche et de régler les revendications territoriales.

Il y a donc deux raisons très valables justifiant l'inquiétude exprimée par les chefs indiens, non seulement devant cette Chambre mais également devant le comité mixte.

Le sénateur Lucier: Ceci n'est pas une question. J'aimerais simplement préciser que M. Phelps a fait une déclaration très importante en disant que, généralement, les Canadiens sont justes. Je partage cette opinion. J'espère seulement que notre message parviendra aux Canadiens—non pas à leur Premier ministre, mais aux Canadiens eux-mêmes.

Le président: J'aurais encore de nombreuses questions à poser, et je sais que mes collègues en ont encore davantage. Je dois néanmoins leur demander de se limiter. Ce n'est pas que je sois esclave de l'horloge, mais simplement que nous devons entendre le témoignage de plusieurs autres personnes, et par souci d'équité envers elles, nous devons respecter notre horaire. Je vous demanderai donc de renoncer à toute autre question. J'aimerais enfin remercier MM. Phelps et Steele.

M. Phelps: Je vous remercie encore une fois de cette occasion privilégiée.

Le président: Le prochain témoignage que nous recevons sera celui de Linda Boychuk, coordonnatrice du Victoria Faulkner Women's Centre. Bon après-midi, M^{me} Boychuk. Vous nous avez remis un exemplaire de votre résumé qui a été distribué aux membres de ce comité. Si vous êtes disposée à nous le présenter, nous nous ferons un plaisir de vous écouter.

Mme Linda Boychuk, coordonnatrice du Victoria Faulkner Women's Centre: Merci. Nous aimerions tout d'abord remercier le comité sénatorial d'effectuer un effort particulier afin de connaître les opinions des citoyens du Nord au sujet de cet important document. Nous croyons que le fait que vous vous soyez déplacés pour venir ici indique que vous êtes sensibilisés aux problèmes dont nous désirons traiter.

Le Victoria Faulkner Women's Centre est un organisme assurant le maintien d'un centre d'accueil, d'information, de référence et d'orientation pour les femmes du Yukon. Nous mettons nos services d'information et notre bibliothèque à la disposition de la communauté en général et offrons divers programmes relatifs aux questions touchant les femmes. En qualité de ressource pour les femmes de ce territoire, nous croyons que notre contact avec les problèmes quotidiens auxquels les femmes font face ici nous fournit une vision privilégiée de ces questions d'envergure nationale qui influent sur chacune de nos vies.

En qualité de femmes résidant dans ces régions nordiques, nous sommes préoccupées par trois aspects de cette Entente constitutionnelle de 1987 sous sa forme actuelle. Nous avons

[Text]

participation as northern residents in the process of constitutional change and, indeed, in the continuing debate over the shape of our national life. Second, as women we fear the erosion of equality rights which were won under the Charter of Rights and Freedoms and the possible consequences of the opting-out clause of the 1987 Constitutional Accord. Finally, we feel the concerns of the aboriginal people have not been adequately addressed or protected in this document, which is a matter of considerable concern to all Canadians.

Subsections 41.(h) and 41.(i) of the proposed amendments would require the consent of all the provinces and the federal government for the creation of new provinces or extension of existing provinces into the territories. These amendments would require an accountable decision from people representing all areas of Canada except the residents most affected, those living in the territories. Surely this is an untenable principle in our democracy. Representatives of our territorial government have been excluded and apparently will continue to be excluded from the discussion of constitutional amendments that affect us.

The Yukon has an identity and a history as an entity that is unique in Canada. Our boundaries are clearly defined. This distinctive environment should be preserved, not seen as a simple chunk of real estate to be carved up according to the requirements of the existing provinces.

Although we recognize that at the present time our sparse population cannot support provincial status, we feel that any amendments that make the acquisition of provincial status more difficult in the future will place unfair restrictions on our growth. We find it hard to understand why provinces that did not face these restrictions during their history should wish to place obstacles in our path. We would propose that these sections of the proposed amendments be deleted.

The provisions for recommending appointments to the Senate and the Supreme Court of Canada would seem to prevent in fact the possibilities of our citizens being appointed to these bodies. Living north of the 60th parallel should not exclude Canadians from taking part in the institutions that govern our country. When people are separated by enormous geographic distances from the centres of power, it is even more crucial that avenues exist that promise input and influence in decision-making.

We would recommend that "territories" be added after "provinces" in proposed subsections 25.(1), 25.(2), and 101C.(1) and 101C.(2), so that our citizens can be nominated by our government for appointment to these bodies.

The restrictions imposed by the unanimity requirements add to our difficulties as women in influencing national decisions. Denying us access to the full constitutional process contravenes

[Traduction]

tout d'abord le sentiment que les exigences proposées limitent notre participation en qualité de résidents du Nord au processus même des modifications constitutionnelles et, en fait, au débat continu touchant la forme que prendra notre existence nationale. Deuxièmement, en qualité de femmes nous craignons l'érosion des droits égaux acquis en vertu de la Charte des droits et libertés ainsi que les conséquences éventuelles de la clause de retrait de l'Entente constitutionnelle de 1987. Finalement, nous estimons que les intérêts des autochtones n'ont pas été définis ou protégés de façon adéquate dans ce document, qui intéresse vivement tous les Canadiens.

Les paragraphes 41(h) et 41(i) des modifications proposées doivent obtenir l'assentiment de toutes les provinces et du gouvernement fédéral en vue de la création de nouvelles provinces ou de l'annexion aux provinces existantes de tout ou partie des territoires. Ces modifications nécessiteront une décision dont devront répondre les représentants de toutes les régions du Canada, sauf ceux des résidents directement touchés, soit ceux-là même qui vivent dans ces territoires. Cela est un principe qui ne peut assurément pas être défendu au sein de notre démocratie. Les représentants de notre gouvernement territorial ont été exclus et apparemment demeureront exclus des entretiens relatifs aux modifications constitutionnelles qui touchent chacun de nous.

Le Yukon constitue une entité unique au sein du Canada et, à ce titre, possède une identité et une histoire propres. Nos frontières sont clairement définies. Cet environnement distinct doit être préservé, et non pas considéré comme un simple lot de biens immobiliers que l'on façonne en fonction des besoins des provinces existantes.

Il est vrai que, pour le moment présent, notre population clairsemée n'appelle peut-être pas le statut de province mais nous croyons que toute modification qui rendra plus difficile encore l'acquisition future du statut de province posera des contraintes injustes à notre croissance. Nous comprenons difficilement pourquoi les provinces qui n'ont pas été assujetties à ces restrictions au cours de leur histoire désireraient placer de tels obstacles sur notre chemin. Nous aimerions proposer que ces articles des modifications présentées soient supprimés.

Les dispositions prévues relativement à la recommandation de nominations au Sénat et à la Cour suprême du Canada sembleraient en fait éliminer la possibilité que nos citoyens soient nommés en vue de nous représenter au sein de ces organismes. Le fait de vivre au nord du 60^e parallèle ne devrait empêcher aucun Canadien de faire partie des institutions qui gouvernent notre pays. Lorsque les gens sont séparés des centres du pouvoir par des distances importantes, il devient absolument crucial de ménager certaines avenues leur assurant une participation et une influence sur la prise de décision.

Nous aimerions proposer que le terme «territoires» soit ajouté à la suite du terme «provinces» aux paragraphes 25(1), 25(2), 101C(1) et 101C(2) proposés afin que nos citoyens puissent être nommés par notre gouvernement en vue de siéger au sein de ces organismes.

Les restrictions posées par l'unanimité requise ne font qu'ajouter aux difficultés que nous rencontrons en qualité de femmes lorsque nous voulons influencer les décisions nation-

[Text]

the Charter provision for equality of access to governing processes. Women are under-represented in positions of power and authority in our country. If we are also restricted from these positions simply because of our geographic location, our contribution to these bodies will indeed be lost.

Living as we do in this area of the country, we already face major obstacles in voicing our concerns. Our population is small. We do not have a large political presence in our nation. The cost of travel or of simple telephone calls can seriously impair our ability to provide input into discussions of national issues. Effective lobbying is often beyond our scope, because we do not have effective access to national media. The cost of frequent communication with organized lobby groups is prohibitive, and much of our time is used in providing services and choices to improve the lifestyle of our own thinly populated area.

When avenues of communication with the rest of Canada are closed, we lose in two ways. We lose our input into national decisions, and we also lose the contributions to our thoughts and discussions from people whose primary duty is to contribute a national perspective. This can only increase the isolation and alienation of people who choose to live in the north.

There has been considerable discussion about whether the proposed amendments will affect equality rights of women. We have fought very hard to have sexual equality rights included in the Charter of Rights and Freedoms, and feel it is extremely important that those rights be preserved in any constitutional document. We would wish to make the preservation of those rights paramount and not open to legal argument. Let us ensure that women's rights to participate in all aspects of Canada's life and in the just rewards of that participation are not open to debate.

We would recommend that the 1987 Constitution Act be amended by adding immediately after clause 1 the following subclause:

2.(1) The Constitution of Canada shall be interpreted in a manner consistent with

(c) The Canadian Charter of Rights and Freedoms and section 35 of the Constitution Act, 1982, and class 24 of section 91 of the Constitution Act, 1987

We feel these changes would preserve the rights of Canadian women.

Women living in the Canadian north are especially aware of the importance of having consistency in national programs. Many specialized services in health care programs and in education programs are too costly to provide to our small population. We presently receive these services through arrangements

[Traduction]

les. En nous refusant l'accès à certains processus constitutionnels, ou contreviendrait aux dispositions de la Charte concernant l'égalité d'accès aux principes et processus directeurs. Les femmes sont sous-représentées dans les postes de pouvoir et d'autorité dans notre pays. Si l'accès à ces postes nous est, de plus, restreint simplement à cause de notre situation géographique, notre apport au sein de ces organismes sera en fait inexistant.

En vivant comme nous le faisons dans cette région du pays, nous devons déjà surmonter des obstacles importants afin de faire connaître nos préoccupations. Notre population est limitée et nous ne pouvons compter sur une présence politique sensible au pays. Le coût des déplacements ou de simples appels téléphoniques peut limiter de façon considérable notre capacité de participer aux entretiens concernant les questions d'intérêt national. Il nous est souvent impossible d'exercer efficacement des pressions quand nous ne disposons pas d'un accès adéquat aux médias nationaux. Le coût de communications fréquentes avec des groupes de pression structurés est hors de notre portée et nous consacrons une grande partie de notre temps à offrir des services et des possibilités permettant d'améliorer le mode de vie de la population clairsemée habitant notre territoire.

Lorsque les voies de communication avec le reste du Canada se referment, nous y perdons de deux façons. Nous perdons notre voix au chapitre concernant les décisions d'envergure nationale, en plus de perdre l'apport à l'égard de notre réflexion et de nos entretiens de ceux dont la fonction première est d'abord de nous fournir une perspective nationale. Une telle situation ne peut qu'accroître l'isolement et l'aliénation des habitants qui choisissent de vivre dans le nord du pays.

Les conséquences des modifications à proposer sur l'égalité des droits des femmes ont déjà fait l'objet de nombreuses discussions. Nous nous sommes battues avec beaucoup d'ardeur afin que soit incluse dans la Charte des droits et libertés l'égalité de nos droits en matière de sexualité et estimons qu'il est extrêmement important que ces droits soient préservés dans tout document constitutionnel. Nous aimerions que le maintien de ces droits demeure un objectif de premier plan et qu'il ne fasse pas l'objet d'un débat juridique. Prenons les moyens de nous assurer que les droits des femmes de participer à tous les aspects de la vie canadienne et qu'une juste rétribution de cette participation ne fassent l'objet d'aucune discussion.

Nous aimerions proposer que la Loi constitutionnelle de 1987 soit abrogée en ajoutant, immédiatement après l'article 1, l'alinéa qui suit:

2.(1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec:

(c) La Charte canadienne des droits et libertés et l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, ainsi que le point 24 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1987.

Nous croyons que ces modifications préserveraient les droits des femmes canadiennes.

Les femmes qui vivent dans le nord canadien sont particulièrement conscientes de l'importance d'une uniformité au sein des programmes nationaux. Le coût trop élevé de nombreux services spécialisés des programmes de soins médicaux et des programmes éducatifs ne permet pas d'offrir ces services à

[Text]

made with neighbouring provinces. We are afraid if the proposed arrangements for provinces to opt out of national programs are accepted, neighbouring provinces may not provide certain procedures for political reasons. For instance, we can see a situation where certain reproductive procedures, such as amniocentesis or abortion, in specific cases, or *in vitro* fertilization, may be denied in British Columbia or Alberta for political reasons we have no control over. Because we are so far away from other centres, it may not be possible for us to arrange for medical evacuation for these procedures, for instance, to a centre that is farther away. Our access to those services may be denied for reasons of cost, and we may be denied these services through a political process over which we have no control.

Our population is very mobile. We may come here out of a desire to experience the wilderness available here or because our livelihood is tied to a career in which mobility is a requirement. We often must leave to further our own post-secondary education or that of our children, or to provide ourselves or our families with specialized health care or other services that cannot be provided in the north. It is of particular concern to a mobile population that social programs, health care, and education be of consistent standards across the country, so there will be the least dislocation possible in our families should we have to move.

As well, women living in the north are often responsible for the care of elderly or disabled family members residing in the south. The tremendous geographic separation from our families can make that care an intolerable burden if consistent social programs are unavailable. We feel clause 7 of the 1987 Constitutional Accord contains ambiguous language, which may compromise the quality of cost-shared social programs. It is crucial to us that the federal government retain sufficient power to permit its negotiators to ensure consistent national standards in the area of cost-shared social programs.

It would seem the unanimity requirements in the 1987 Constitutional Accord may adversely affect the settlement of land claims and the development of self-government by Canada's aboriginal people. We in the north have a considerable interest in the just settlement of the claims of this area's first and most consistent residents. The aspirations of both native and non-native residents of the Yukon are delayed until settlement is reached on these important issues. This accord does not address and may retard this settlement. Parties interested in the debate were excluded from the deliberations of the body creating this document. We feel until a settlement has been reached that is acceptable to Canada's native people, no legislation should be enacted which makes a settlement more diffi-

[Traduction]

notre population restreinte. Nous bénéficions en ce moment de tels services par le biais de dispositions prises avec les provinces voisines. Nous craignons, advenant l'acceptation des dispositions permettant aux provinces de se retirer des programmes nationaux, que les provinces voisines ne respectent pas certaines modalités pour des motifs politiques. Nous pouvons concevoir, par exemple, une situation où certaines méthodes touchant les facultés de reproduction telle que l'amniocentèse ou l'avortement, dans ces cas particuliers, ou la fertilisation *in vitro*, ne soient pas offertes en Colombie-Britannique ou en Alberta pour des motifs politiques sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Comme nous nous trouvons extrêmement éloignées d'autres centres, il ne nous sera pas toujours possible de prendre des dispositions afin d'obtenir une évaluation médicale concernant de telles méthodes, par exemple un autre centre situé à une plus grande distance encore. L'accès à ces services peut nous être refusé pour des raisons de coût, tout comme un processus politique sur lequel nous n'exerçons aucun contrôle pourrait le faire.

Notre population est très mobile. Nous pouvons nous établir ici dans le but de faire l'expérience de ces régions demeurées sauvages ou parce que notre gagne-pain est lié à une carrière exigeant une grande mobilité. Nous devons souvent quitter la région afin de parfaire notre propre éducation post-secondaire ou celle de nos enfants, ou d'obtenir pour nous-mêmes ou pour nos familles des soins médicaux spécialisés ou divers autres services qui ne peuvent être fournis plus au nord. Il est particulièrement important pour une population mobile que les programmes sociaux, les soins médicaux et l'éducation satisfassent à des normes uniformes à travers le pays afin de minimiser les bouleversements auxquels nos familles seront exposées lorsque nous devrons nous déplacer.

De même, les femmes vivant dans le Nord doivent souvent prendre en charge les aînés ou les personnes handicapées de leur famille qui vivent plus au sud. Les distances étonnantes séparant les différents membres de nos familles peuvent transformer cette charge en un fardeau intolérable si nous ne pouvons compter sur des programmes sociaux uniformes. Nous croyons que l'article 7 de l'entente constitutionnelle de 1987 présente une formulation ambiguë pouvant compromettre la qualité des programmes sociaux cofinancés. Il est crucial pour nous que le gouvernement fédéral conserve suffisamment de pouvoir pour permettre à ses négociateurs d'assurer le maintien de normes nationales uniformes en ce qui a trait aux programmes sociaux cofinancés.

Il semblerait que les exigences relatives à un accord unanime sur l'entente constitutionnelle de 1987 puissent nuire au règlement des revendications territoriales et à l'obtention de l'autonomie des autochtones du Canada. Nous, qui vivons au Nord, accordons une grande importance au règlement équitable des revendications des habitants permanents et originaux de ce territoire. Les attentes des résidents autochtones et non autochtones du Yukon demeureront en suspens jusqu'à l'obtention d'un règlement relatif à ces questions essentielles. Cette entente ne traite pas de ce règlement et pourrait le retarder. Certains groupes intéressés à ce débat ont été exclus des délibérations de l'organisme responsable du présent document. Nous estimons qu'avant l'obtention d'un règlement acceptable

[Text]

cult. We feel very strongly that representatives of Canada's aboriginal people should be part of the process of constitutional change.

We would like to make it very clear that our intention in raising these objections is not to exclude Quebec from our Constitution. We do not seek to alienate any part of Canada from full participation in the life of our country. We do not understand why other parts of Canada should desire our exclusion. We would like to see the full participation of all Canadians, English Canadians, French Canadians, northern Canadians, and Canada's First Nations in our governing processes. We would encourage a fuller debate than we have yet experienced on these proposed changes, which would encourage the inclusion of all parts of our country. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Ms Boychuk. Before I call on our first questioner, who will be Senator Macquarrie, I wonder if you could tell me a little bit more about the Victoria Faulkner Women's Centre. Is it a government body or is it a privately funded body?

Ms. Boychuk: No. It is a non-governmental organization. We have a community board, which is responsible for the organization. We are funded under some Secretary of State funding and also some other private funding sources.

The Chairman: And provincial government funding or . . . ?

Ms. Boychuk: No.

The Chairman: Do you operate only here in Whitehorse, or do you have outlying centres?

Ms. Boychuk: No, we do not have outlying centres. We do try to make information available by mail, and I also travel occasionally to bring our programs to outlying areas in the Yukon.

The Chairman: But women from all over the Yukon have access to your services.

Ms. Boychuk: Yes, they do.

The Chairman: Thank you very much. Senator Macquarrie will be the first questioner.

Senator Macquarrie: While thanking our witness for her appearance before us, I want to give an assurance on one matter she raised on page 2 insofar as appointments to the Senate and the idea that Yukon citizens would be forever rendered ineligible. I have been saying several times since I came to the Yukon that is no way involved or suggested in the Meech Lake accord. I hate to say it again, and only do it because I am an old-time professor. John Milton once said "Keep silent always when you doubt your sense, but speak though sure with seeming diffidence." But I am not going to be diffident about this any more. There is absolutely no connection between Yukon's losing its senator and the Meech Lake accord. You will still

[Traduction]

pour les autochtones du Canada, aucune loi pouvant rendre plus difficile encore la conclusion d'un tel règlement ne devrait être adoptée. Il nous semble des plus importants que les représentants des autochtones du Canada prennent part au processus de toute modification constitutionnelle.

Nous aimerions préciser clairement qu'en présentant ces objections, notre intention n'est aucunement d'exclure le Québec de notre constitution. Nous ne désirons priver aucune partie du Canada d'une entière participation à la vie de notre pays. Nous ne comprenons pas pour quelle raison d'autres parties du Canada souhaiteraient notre exclusion. Nous aimerions voir tous les Canadiens, Canadiens anglais, Canadiens français, Canadiens du Nord, et Premières nations du Canada participer pleinement aux principes et processus qui nous gouvernent. Nous aimerions favoriser un débat plus large que celui que nous avons connu au sujet des modifications proposées, enfin un débat qui favoriserait la participation de tous les groupes de notre pays. Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Boychuk. Avant de désigner la personne qui posera la première question, qui sera le sénateur Macquarrie, j'aimerais vous demander de nous donner un peu plus de renseignements au sujet du Victoria Faulkner Women's Centre. Est-ce un organisme gouvernemental ou un organisme privé?

Mme Boychuk: Non. Ce n'est pas un organisme gouvernemental. Nous sommes régis par un conseil communautaire, qui est responsable de l'organisme. Nous combinons une contribution financière du Secrétariat d'État à certaines autres sources de financement privées.

Le président: En plus d'une contribution du gouvernement provincial ou . . . ?

Mme Boychuk: Non.

Le président: Vos activités sont-elles centralisées ici, à Whitehorse, ou êtes-vous également doté de centre éloignés?

Mme Boychuk: Non, nous n'avons aucun centre éloigné. Nous tentons de distribuer l'information par la poste et je voyage aussi à l'occasion afin de faire connaître nos programmes dans les régions éloignées du Yukon.

Le président: Et les femmes de tous les coins du Yukon ont accès à vos services?

Mme Boychuk: Oui, elles y ont accès.

Le président: Je vous remercie beaucoup. La première question sera posée par le sénateur Macquarrie.

Le sénateur Macquarrie: En plus de remercier Madame Boychuk de nous avoir présenté ce témoignage, j'aimerais lui donner une assurance au sujet de la question qu'elle a soulevée à la page 2 en ce qui concerne les nominations au Sénat et la suggestion que les citoyens du Yukon n'y seraient plus jamais admissibles. J'ai répété plusieurs fois depuis mon arrivée au Yukon qu'une telle chose n'est d'aucune façon prévue ou suggérée dans l'Entente du lac Meech. Je ne voudrais pas me répéter mais, puisque je suis un ancien professeur, je me permettrai d'ajouter ceci: John Milton a déjà dit «Gardez toujours le silence lorsque vous mettez en doute vos sens, mais assurez-vous de prendre la parole malgré un manque d'assurance!»

[Text]

have the senator appointed from this territory and from the neighbouring territory. It has nothing to do with Meech Lake. I do not know whether someone is interested in my colleague's seat or not, but it will still be there. Thank you.

Ms. Boychuk: Thank you for the clarification.

The Chairman: The question surely will be how will they be appointed?

Senator Macquarrie: I think the governing party is quite capable of consulting with the Prime Minister whoever he or they are.

The Chairman: Senator Fairbairn.

Senator Fairbairn: Thank you very much for coming. In your brief you propose an amendment to the Constitution, specifying that it be interpreted in a manner consistent with the Charter of Rights and Freedoms, and you include the specific sections in that amendment pertaining to women. I think one of the things in the Meech Lake accord, as it was finally signed, that opened up a Pandora's box was the addition of a section that specified, in terms of aboriginal rights and multicultural rights in the Charter, these would not be touched. This left in some legal minds—I am not a lawyer—that all other rights in the Charter were then at risk.

Of course it is a very hypothetical if, but if one were permitted to amend the Constitution, this proposal, would you think it sufficient to have a sort of umbrella statement that the Constitution should be interpreted by the Charter of Rights and Freedoms without specifying particularly those sections?

Ms. Boychuk: That would certainly satisfy our concerns. Our major concern in that was that we felt that the rights of women, sexual equality rights, may take second place, become class rights in fact, because other rights were specified. But an umbrella clause which indicated that all of those would come under the Charter of Rights would certainly be acceptable to us.

Senator Fairbairn: Another point came up yesterday in our discussions. In 1981 and 1982, as you know, there was a very massive, aggressive, and very successful push by women in Canada to have their concerns included in the Constitution because they were initially left out. There are obviously similar concerns and anxieties this time. I am not sure I see the same organized determination for change as existed in 1982, and I wonder whether you have any thoughts on that. Are people just sort of numbed by this particular accord, or are you yet to do it?

[Traduction]

(Keep silent always when you doubt your sense, but speak though sure with seeming diffidence.). Mais dorénavant, je ne nourris plus aucune hésitation à ce sujet. Il n'y a absolument aucun lien entre le fait que le Yukon n'ait plus de sénateur et l'Entente du lac Meech. Un sénateur sera bel et bien nommé pour représenter ce territoire et le territoire voisin. Cela n'a rien à voir avec le lac Meech. Je ne sais pas si le siège de mon collègue intéresse quelqu'un ou non, mais il est là pour rester. Merci.

Mme Boychuk: Je vous remercie de cette précision.

Le président: La question qui se pose consiste à savoir de quelle façon ils seront nommés?

Le sénateur Macquarrie: Je crois que le parti au pouvoir est parfaitement en mesure de consulter le Premier ministre à ce sujet.

Le président: Sénateur Fairbairn.

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie beaucoup de vous être déplacée. Dans votre résumé, vous proposez d'apporter un amendement à la constitution, précisant que toute interprétation de la constitution doit concorder avec la Charte des droits et libertés, et vous incluez dans cet amendement les articles précis se rapportant aux femmes. Je crois que l'un des aspects de l'Entente du lac Meech, tel qu'elle a été présentée dans sa version finale et qui a en quelque sorte ouvert une boîte de Pandore, a été l'ajout d'un article qui spécifiait que les droits des autochtones et les droits multiculturels prévus dans la Charte ne seraient pas touchés. Cette précision a laissé dans l'esprit de certains hommes de loi—je ne suis pas un avocat—que tous les autres droits énoncés dans la Charte étaient alors remis en question.

Bien sûr, cela est purement hypothétique mais, si l'on pouvait modifier la Constitution, croyez-vous qu'il suffirait de prévoir une disposition générale énonçant que la Constitution doit être interprétée conformément à la Charte des droits et libertés, sans préciser ces articles?

Mme Boychuk: Évidemment. Nous craignons surtout que les droits des femmes, les droits à l'égalité indépendamment de toutes discriminations fondées sur le sexe, deviennent secondaires, qu'ils deviennent, en fait, des droits collectifs étant donné que la Constitution précise d'autres droits. Mais nous serions certainement satisfaites d'une disposition générale énonçant que tous ces articles doivent être interprétés conformément à la Charte des droits et libertés.

Le sénateur Fairbairn: Un autre point a été soulevé hier au cours de nos discussions. Comme vous le savez, en 1981 et 1982, les Canadiennes ont engagé une action collective pour faire en sorte que la Constitution tienne compte de leurs préoccupations, ce que celle-ci ne faisait pas initialement. Ce mouvement fort dynamique a porté fruit. De nouveau, les femmes ont, de toute évidence, des préoccupations et des angoisses similaires. Toutefois, à l'heure actuelle, je ne crois pas que les femmes agissent avec autant de détermination ni que leur action soit concertée comme en 1982. Quel est votre avis à cet égard? Êtes-vous indifférentes à cet accord ou doit-on s'attendre à une réaction?

[Text]

Ms. Boychuk: Part of the problem we have faced is the lack of time and the rush we feel that this entire document has received. Certainly the concern is still there. There is a lot of pessimism about our ability actually to effect changes in that document. Also, it is a fairly complex document. We have to wait for legal opinions to see what that document will actually mean.

I do not feel that any of us have had sufficient time really to understand what the implications of all of that are. The concern is there. The difficulty is simply in finding avenues of expression in a good enough process that we can understand it and in turn express what our concerns are.

Senator Fairbairn: Leaving the Yukon aside for the moment—the territories aside as they have been left aside in the accord—nonetheless there is almost a general perception that as of the vote tomorrow in the House of Commons the Constitution is signed, sealed, and delivered.

Ms. Boychuk: Right.

Senator Fairbairn: That is not so. There are still avenues to march down in eight of the ten provinces. Perhaps in your associations with other people in the women's movement that is a point that should be made, that only one step in Ottawa has taken place and there is still a long road to go, and time.

Ms. Boychuk: We certainly will make that point with other women's groups.

The Chairman: Thank you very much, Ms Boychuk, for coming before us and giving us the views of your group. It has been very helpful.

The next witness is Mr. Ron Veale, who is appearing as a private citizen. Good afternoon, Mr. Veale. I believe that you do not have a written text. That is quite all right. We are not asking people to do so. It is just so my colleagues here will not be expecting a draft before them.

Mr. Ron Veale, Individual Presentation: I have no written text, Mr. Chairman.

The Chairman: That is quite acceptable. And I remind people in the audience that we do not ask for written texts. If they have them, fine; if not, it is quite all right.

Mr. Veale: Mr. Chairman and senators, welcome to the Yukon.

I am a private citizen, but it would be unfair to hide my bias and lack of objectivity in some areas. I am the president of the Yukon Liberal Association. I am a past leader of the Yukon Liberal Party, and also a former Leader of the Opposition in the Yukon Legislative Assembly. I come with some background, particularly with respect to the Constitution Act, 1982, and the events that surrounded that.

[Traduction]

Mme Boychuk: Les problèmes auxquels nous nous heurtons sont dus, dans une certaine mesure, au fait que nous ne disposons pas suffisamment de temps, au fait que nous sentons que ce document est très urgent. Certes, nous avons encore des préoccupations. Bon nombre sont pessimistes. Nous ne croyons pas que nous réussirons à faire modifier ce document. En outre, il s'agit d'un document relativement complexe. Nous devons attendre une interprétation juridique afin d'en connaître la portée.

Je crois qu'aucune d'entre nous n'a eu suffisamment de temps pour comprendre les répercussions de toutes les dispositions. Nous sommes inquiètes. Mais il faut d'abord tout simplement trouver des moyens d'exprimer notre pensée; il faut d'abord que nous puissions comprendre la portée du document, puis nous pourrions préciser quels sont les points qui nous préoccupent.

Le sénateur Fairbairn: Oublions le Yukon pour le moment—faisons abstraction des territoires comme en fait abstraction l'accord. Néanmoins, on croit généralement que, demain, après avoir passé cette question aux voix dans la Chambre des communes, la Constitution sera faite et signée.

Mme Boychuk: Oui.

Le sénateur Fairbairn: Ce n'est pas le cas. Huit des dix provinces ont encore des recours. Vous pourriez peut-être mettre au courant les femmes des autres associations avec qui vous entretenez des relations. Elles devraient être mises au courant de ce fait. Seule une étape a été franchie à Ottawa et le processus est loin d'être terminé. Vous avez encore du temps à votre disposition.

Mme Boychuk: Nous allons assurément faire part de ce fait aux autres groupes de femmes.

Le président: Merci beaucoup, madame Boychuk, d'être venue parmi nous pour nous présenter les points de vue de votre groupe. Cela a été fort utile.

Le prochain témoin est M. Ron Veale, qui désire témoigner en qualité de simple citoyen. Bon après-midi, monsieur Veale. Je crois que vous n'avez pas de mémoire à distribuer. C'est très bien. Vous n'êtes pas tenu de le faire. Je désire simplement signaler le fait à mes collègues pour qu'ils ne s'attendent pas à ce qu'on leur en distribue.

M. Ron Veale, à titre personnel: Je n'ai pas présenté mon texte par écrit, monsieur le président.

Le président: C'est très bien. Je désire rappeler aux gens dans la salle que nous n'en n'exigeons pas. S'ils peuvent distribuer leur mémoire, tant mieux; sinon, il n'y a aucune difficulté.

M. Veale: Monsieur le président, messieurs les sénateurs et mesdames les sénatrices, bienvenue au Yukon.

Mon témoignage est fait en qualité de simple citoyen, mais je ne dois pas vous cacher le fait que j'ai des partis pris et que je manque d'objectivité à certains égards. Je suis le président de l'Association des libéraux du Yukon. Par le passé, j'ai occupé le poste de chef du Parti libéral du Yukon ainsi que celui de chef de l'opposition au sein de l'assemblée législative du Yukon. Je suis donc au courant de la situation, particulière-

[Text]

I am very pleased this committee is here, because when 11 drunken sailors slipped on the deck of the ship of state and fell into Meech Lake, it created a new need for that institution of second sober thought, and I hope that is what this committee will do. I think a lot of us have forgotten about the role of the Senate in the Parliament of Canada in past years, and your role is to do precisely what you are doing now.

We have a situation of a federal government which has, quite frankly, lost the mandate of the people, but they are still in power, and they are proceeding to ram this home. Meech Lake, from a Yukon perspective, and I believe from a national perspective, and the feeling of many Canadians in southern Canada, is a grave mistake, and I would hope the Senate will play an important role in unravelling this most delicate accord.

I would also like to thank Senator Lucier, because I believe he had a role in your presence here, that he was one of the prime movers in your coming here. I am sure he must be very pleased, as I am pleased, with the tremendous participation you have all seen from Yukon citizens in the last two days.

I would like at the outset to dispel any suggestion that the 1982 Constitution Act or the Meech Lake accord arises out of benign neglect or simply neglect. I did not intend to deal with this in my presentation, but when it was raised, I thought it was an interesting point, because I too once believed that. When I was the Leader of the Opposition, and my Prime Minister, a Liberal Prime Minister, was bringing home the 1982 act, I thought this is impossible. How can the Prime Minister of the country, my political leader, do what is being done? I could only assume it was being done by sheer neglect or mistake. But I do not think that is the case, because this is the second time it has happened.

And there is good evidence it is not neglect or mistake, simply by reading the wording of the 1987 accord. When we deal with the amendment to section 25 about filling vacancies in the Senate, you will notice that the 1987 act says that "where a vacancy occurs in the Senate, the government of the province to which the vacancy relates may" continue on and make an appointment. By normal constitutional interpretation, one could say that a province is a territory. And indeed, you will note that in the 1982 Constitution Act there is a separate section that says "province means territory", but not in this act. In the 1987 act there is no such statement. Province means province. So when you say province, you are deliberately excluding territory.

By the same token, if you read the section on the Supreme Court of Canada, proposed subsection 101B.(1), which starts off in a fine vein, it says:

[Traduction]

ment en ce qui concerne la Loi constitutionnelle de 1982 et les événements qui se sont produits à l'époque.

Je suis très heureux que le comité soit venu au Yukon, car lorsque 11 marins ivres ont glissé sur le pont du navire de l'État et sont tombés dans le lac Meech, il est devenu nécessaire de réexaminer la question de façon plus modérée, et j'espère que votre comité se chargera de le faire. Je crois que bon nombre d'entre nous avons oublié le rôle que le Sénat a joué au sein du Parlement du Canada au cours des dernières années, et vous jouez actuellement le rôle précis que vous devez jouer.

En toute franchise, je pense que le peuple n'a plus confiance que le gouvernement fédéral défend ses intérêts, mais ce dernier est encore au pouvoir et a l'intention de conclure cet accord. Selon les habitants du Yukon, les canadiens en général et de nombreux Canadiens du sud du pays, l'Accord du lac Meech constitue une grave erreur, et j'espère que le Sénat agira énergiquement pour éclaircir cette situation fort épineuse.

J'aimerais également remercier le sénateur Lucier, car je crois qu'il vous a encouragé à venir au Yukon; je crois qu'il vous a fortement incité à le faire. Je suis certain qu'il doit être très heureux, comme je le suis moi-même, de la collaboration dont ont fait preuve les habitants du Yukon au cours des deux dernières journées.

J'aimerais affirmer, dès le départ, que ni la Loi constitutionnelle de 1982 ni l'Accord du lac Meech sont le fruit d'une négligence inoffensive ou encore d'une simple négligence. Je n'avais pas l'intention de soulever cette question au cours de ma présentation, mais lorsqu'elle a été abordée, j'ai trouvé la situation intéressante, car j'ai moi-même, à une époque, cru que la situation s'était déroulée de la sorte. Lorsque j'étais chef de l'opposition, je ne pouvais croire que le Premier ministre, un premier ministre libéral, veuille adopter la Loi de 1982. Comment le Premier ministre du pays, mon chef politique, pouvait-il agir de la sorte? À l'époque, je ne pouvais que présumer qu'il s'agissait d'une simple négligence ou d'une erreur de sa part. Toutefois, à l'heure actuelle, je ne suis plus de cet avis, car c'est la deuxième fois que cela se produit.

Les termes employés dans l'accord de 1987 font nettement preuve du contraire. En ce qui concerne, par exemple, l'amendement de l'article 25 qui traite des vacances au Sénat, la Loi de 1987 énonce: «En cas de vacance au Sénat, le gouvernement de la province à représenter peut proposer . . . des personnes susceptibles d'être nommées au siège vacant». En vertu de la Loi constitutionnelle de 1982, une province constitue un territoire. En fait, la Loi constitutionnelle de 1982 comporte un article distinct qui précise: «Les dispositions qui visent les provinces . . . visent également . . . les territoires». Toutefois, la Loi de 1987 ne comporte aucune disposition de ce type. Le terme «provinces» n'englobe que les provinces. On exclut donc intentionnellement les territoires.

De même, si l'on examine le paragraphe concernant la Cour suprême du Canada, soit le paragraphe 101B.(1) proposé, on constate que le terme «territoire» est précisé:

[Text]

Any person may be appointed . . . after having been admitted to the bar of any province or territory.

The word appears in the Constitution Act, 1987. It says "or territory". So if the word was put in there, and it was excluded in the other section, it was excluded deliberately.

The Supreme Court of Canada section talks about how appointments are made. Appointments are made by provinces. This of course is a deliberate exclusion of the territory. There is no mystery about why the exclusion was made. Senator Murray made it quite clear when this issue was presented. It was one of our constitutional experts from the Senate, Eugene Forsey, who made the point. The first point was that a territory is a territory. They do not want to treat a territory in any greater way than a territory has been treated in the past. The exclusion of the Yukon is quite deliberate and very carefully drafted. There is no mistake.

There are no villains in the piece. There is just a Prime Minister and 10 premiers who do not want the Yukon to participate in the Constitution of Canada. It is very simple. It is not villainy; they just do not have the view that this territory should be a full participant in Canada.

I think it would be of some assistance to you if I explained a bit about the constitutional developments that took place in the 1970s. You will find that depending on a person's political persuasion, the constitutional development in the 1970s in the Yukon was either too fast or too slow. If you were an Indian person negotiating land claims, you were terrified that there was going to be provincial status before you got your land claim settlement. You were terrified when Joe Clark promised to do it as soon as he got into power. Fortunately, he did not have the opportunity to be there long enough to act on it. And I expect when he got there he found out that maybe it was not such a great idea after all.

If you were a member of the Conservative Party, you felt that things were not moving fast enough. You wanted provincial status to come quickly. Those of course pre-dated the 1982 recession: a recession for Canada, a depression for the Yukon. We had a net loss of several thousand people. It was a very terrible time for the territory, but it brought home a point to all three political parties—namely, if we were going to have provincial status, we were going to be in our own boat, and it was going to be a difficult time when the economy was down. There were second thoughts at that time. Many Yukoners decided that provincial status was a goal to be achieved when we were able to establish ourselves economically, not something we wanted immediately just so we could control everything.

The developments of the 1970s were significant. In 1978 we went from an elected council run by a commissioner appointed by the Minister of Indian Affairs and Northern Development to a responsible government with budgetary control. At that

[Traduction]

Les juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau d'une province ou d'un territoire. . . »

Cette disposition de la Loi constitutionnelle de 1987 précise donc le terme «territoire». Par conséquent, si ce terme a été inséré dans ce texte, et qu'il a été exclu de l'autre article, cela a été fait intentionnellement.

L'article concernant la Cour suprême du Canada traite des nominations. Les juges sont nommés par les provinces. On exclut, bien sûr, intentionnellement les territoires. On en a pas fait un mystère. Le sénateur Murray l'a expliqué très nettement. C'est l'un de nos experts en matière de constitution du Sénat, Eugene Forsey, qui a fourni les explications. D'abord, il a précisé qu'un territoire demeure un territoire. On ne veut pas que les territoires aient plus de pouvoirs qu'ils en avaient par le passé. L'exclusion du Yukon est tout à fait voulu et le texte a été rédigé très soigneusement à cette fin. Il n'y a pas d'erreur.

Personne n'est responsable de tout ça. Ce sont simplement le Premier ministre du pays et les 10 premiers ministres des provinces qui refusent que le Yukon tire profit de la Constitution du Canada. C'est très simple. Il ne s'agit pas d'un sale coup; ces gens croient simplement que notre territoire ne devrait pas jouir des mêmes pouvoirs et des mêmes droits que les provinces du Canada.

Il serait peut-être bon que je vous explique un peu comment les événements se sont déroulés au cours des années 1970. Vous constaterez que, selon le parti politique auquel les gens adhéraient, au Yukon, les événements se sont déroulés soit trop rapidement soit trop lentement à cette époque. Les Indiens qui revendiquaient des terres craignaient fortement que le Yukon accède au statut de province avant que leurs revendications foncières soient réglées. Ils ont eu très peur lorsque Joe Clark a promis de passer à l'action dès qu'il serait élu. Heureusement, M. Clark n'a pas été au pouvoir assez longtemps pour agir. Et je soupçonne que lorsqu'il a été élu, il s'est peut-être rendu compte qu'après tout, l'idée n'était pas aussi formidable qu'il l'avait cru.

Les membres du Parti conservateur jugeaient que le processus était trop lent. Ils voulaient qu'on accorde le statut de province au territoire dans les meilleurs délais. Cela se déroulait bien sûr avant la récession de 1982: une récession au Canada, une dépression au Yukon. Plusieurs milliers de personnes ont quitté le territoire. Ce fut une époque très difficile pour le territoire, mais les trois partis politiques se sont rendus à l'évidence que si nous devenions une province, personne ne viendrait à notre secours, et que nous nous heurterions à de nombreuses difficultés compte tenu de la conjoncture économique. On a donc remis le tout en question. Au Yukon, de nombreuses personnes ont jugé qu'il était préférable d'attendre que la situation économique se stabilise avant de tenter d'obtenir le statut de province, qu'il ne fallait pas agir immédiatement simplement pour être en mesure de tout contrôler.

La situation a nettement évolué au cours des années 1970. En 1978, un gouvernement responsable exerçant ses propres contrôles budgétaires a été constitué pour remplacer le Conseil dont les membres étaient élus et dont le commissaire qui le

[Text]

time, we had three active political parties. Before 1978 there had only been two, the Liberals and the New Democrats. The Conservatives joined in, became a territorial party, and formed the government in 1978. Then we were fully responsible in our governing.

The only thing that remains between us and provincial status is the transfer of natural resources. It has been the objective of every government in the Yukon to move in the direction of obtaining control of natural resources. You do not have to move there in one fell swoop. You can go in a step-by-step process that starts with resource revenue-sharing. That is something that is not occurring. And that was one of the reasons that Yukoners and northerners opposed the National Energy Program. There was no provision in the National Energy Program for any resource revenue-sharing. You were going to accelerate the development of energy in northern Canada, but there was going to be no sharing of the revenues that would flow from that development.

All these things were coming into place. They were being discussed. They were being negotiated. The government departments were being transferred. And suddenly of course reality struck, because the Constitution Act, 1982 took us from the position of having bilateral negotiations with the federal government, to achieve provincial status in the future, to a position where we had to have the consent of seven of the provinces and 50p. 100 of the population of Canada.

As a Liberal, I was very upset that this had been done. And you will recall that the Northwest Territories Legislative Assembly en masse flew to Ottawa to lobby Liberal Ministers to turn that around, and they were unsuccessful. One of my great regrets is that I did not join them as the leader of the Yukon Liberal Party. I attempted to have Mr. Penikett and Mr. Pearson, the Conservative leader at the time, join the Northwest Territories, but they declined to do so. I think that was a mistake, but that is something that can be lived with, the seven provinces and 50p. 100 of the population. We cannot live with the present proposal. The present proposal is completely unacceptable, because unanimity in this country generally means no action. It will not be done. That forecloses forever the aspirations of this territory.

I think there is a cherished goal of many politicians and many people in the Yukon Territory, and it was alluded to by Mr. Penikett in his address yesterday, and that is the concept of a social contract. The Meech Lake accord violates the social contract that is being worked out. It is an objective in the Yukon, because we have not established it yet. It is a sort of dysfunctional process at the moment.

Non-native Yukoners see political objectives in terms of provincial status in the long term. Native Yukoners, though, see it in a different context. They see it as achieving a land claims settlement, achieving self-government, and then they are prepared to negotiate that social contract. I think the Meech Lake

[Traduction]

dirigeait était nommé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord. Avant 1978, il n'existait que deux partis politiques au Yukon: le Parti libéral et le Nouveau Parti Démocratique. Un parti conservateur a été créé dans le territoire et a été élu en 1978. Nous étions alors entièrement responsables de la gestion de notre territoire.

La seule distinction qui existe actuellement entre notre territoire et une province concerne les ressources naturelles. Tous les partis qui ont été au pouvoir au Yukon s'étaient fixés comme objectif de finalement gérer leurs propres ressources naturelles. Il ne s'agit pas d'y arriver d'un seul coup. On peut procéder étape par étape. La première étape consiste à partager les recettes de l'exploitation de ces ressources. Mais cela ne s'est pas produit, et c'est l'une des raisons pour lesquelles les habitants du Yukon et du nord se sont opposés au Programme énergétique national. Ce programme ne prévoyait pas le partage des revenus provenant de l'exploitation des ressources. On prévoyait accélérer la mise en valeur des ressources énergétiques dans le nord du Canada, mais non pas partager les recettes provenant de l'exploitation.

On commençait à agir à cet égard. On commençait à en discuter. On avait amorcé des négociations. On procédait au transfert des ministères du gouvernement. Et soudain, la réalité nous a frappés parce que la Loi constitutionnelle de 1982 a fait que d'une position de négociations bilatérales avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir le statut de province, nous étions maintenant dans une position où nous devons obtenir le consentement de sept des dix provinces et de 50 p. 100 de la population du Canada.

À titre de libéral, cette décision m'a littéralement renversé. Vous vous souviendrez que l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest s'est rendue en masse à Ottawa enfin d'influencer les ministres libéraux pour qu'ils changent d'avis, mais en vain. Je regrette beaucoup de ne pas m'être joint à eux en tant que chef du parti libéral du Yukon. J'ai demandé à M. Penikett et M. Pearson, chef conservateur du moment, de se joindre aux Territoires du Nord-Ouest, mais ils ont refusé. Je crois que c'était une erreur, mais nous pouvons nous accommoder de cette décision des sept provinces et de 50 p. 100 de la population. Nous ne pouvons pas accepter la proposition actuelle. Elle est tout à fait inacceptable étant donné que dans ce pays, l'unanimité signifie généralement qu'aucune action n'est prise. Cela ne se fera pas. Cela met un terme à tout jamais aux aspirations de ce territoire.

Je crois qu'il y a un but recherché par de nombreux politiciens et de nombreuses personnes du territoire du Yukon et M. Penikett en a fait allusion dans son discours d'hier, c'est le concept d'un contrat social. L'Accord du lac Meech viole le contrat social à l'étude. C'est un objectif au Yukon parce qu'il n'a pas encore été établi. Pour le moment, c'est une espèce de dysfonctionnement.

Les habitants non autochtones du Yukon considèrent les objectifs politiques en termes de statut de province à long terme. Par contre, les autochtones le considèrent dans un contexte différent. Ils le considèrent comme le règlement de leurs revendications territoriales comme l'obtention de l'autonomie politique, et ils sont prêts à négocier le contrat social. Je crois

[Text]

Canada the names of persons who may be summoned to the Senate.

The key words there are "the government of the province to which the vacancy relates may". Now the next one also—I will not read the whole section, but it is very much the same thing, where a premier will suggest a name of a person from that province.

I know perfectly well what Senator Macquarrie is dealing with, that since we are not dealing with a province, we are dealing with a territory, these sections do not apply. But it seems to me that previously we had a method for appointing senators and we have changed that with the Meech Lake accord. So the new rules for appointing senators are these two clauses. It is no longer the existing rule.

Mr. Veale: I guess the first point is the fact there is a debate means there is a doubt and when there is a doubt you should improve the drafting. I mean, that is obvious. Senator Macquarrie, you know, has a position, but let me put this. I agree with Senator Macquarrie. We are in no fear of losing you, Senator Lucier; you are going to be here. If that is his point, I accept it. When you retire from the Senate at age 75, there is a vacancy. At that point we will look at section 24 of the 1867 Constitution Act and section 25 of the 1987 act. Section 24 says the Governor in Council has the right to appoint senators subject to this act. If you look at section 25 subject to this act, only provinces can appoint.

There is a doubt raised by Senator Forsey. The response of Lowell Murray was to look at 24, and you can still do it. We can debate until the cows come home. Some provincial premier can challenge the right of the Yukon when we have to replace Senator Lucier. There is a court case and some judges determine. If it is such a clear-cut issue that we cannot appoint a senator on your retirement, let us put it in. It is as simple as that. I think there is definitely a doubt.

Senator Marchand: Mr. Veale, in terms of the amending formula for the admission of new provinces, would you prefer to go back to pre-1982?

Mr. Veale: Yes, definitely. Meech Lake tells this country there is a terrible erosion of the federal power. The position you take on it probably varies depending on the region you live in and what the federal government is doing or not doing for you at a particular time. Quite frankly, we have seen an erosion of the federal power for the last 30 or 40 years. There has been a fight. Prime Minister Trudeau fought consistently. He could have done this agreement 10 years ago. Anybody can do this agreement. If you give them everything, everybody will agree. The principle is that there should be a federal government with some powers. I think this has been a tremendous erosion.

[Traduction]

pour le Canada des personnes susceptibles d'être nommées au siège vacant.

Les mots clés sont «le gouvernement de la province à représenter peut». Et le prochain aussi—je ne vous lirai pas tout l'article, mais c'est pas mal la même chose, où un premier ministre suggère le nom d'une personne de cette province.

Je vois parfaitement où veut en venir le sénateur Macquarrie, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une province, qu'il s'agit d'un territoire, ces articles ne s'appliquent pas. Mais il me semble qu'avant, nous avions une méthode de nomination de sénateurs et que nous l'avons changée avec l'Accord du lac Meech. Ainsi, les nouvelles règles qui s'appliquent à la nomination de sénateurs sont celles citées dans ces deux clauses. Nous n'utilisons donc plus la règle existante.

M. Veale: Je crois que le premier point est qu'il y a un débat, c'est-à-dire qu'il y a un doute et lorsqu'il y a un doute, il faut réécrire le texte. C'est évident. Vous savez, le sénateur Macquarrie tient son bout, mais laissez-moi vous dire ceci. Je suis d'accord avec le sénateur Macquarrie. Nous n'avons pas peur de vous perdre monsieur le sénateur Lucier; nous savons que vous conserverez votre poste. Si c'est cela dont il est question, je l'accepte. Lorsque vous vous retirerez du Sénat à l'âge de 75 ans, il y aura une vacance. C'est alors que nous nous rabattons sur l'article 24 de la Loi constitutionnelle de 1867 et l'article 25 de la Loi constitutionnelle de 1987. L'article 24 stipule que le Gouverneur en conseil a le droit de nommer des sénateurs en vertu de cette loi. Si vous lisez bien l'article 25 de cette loi, seules les provinces peuvent nommer des personnes de leur choix.

Le sénateur Forsey a émis un doute. Lowell Murray a répondu qu'il fallait aller voir à l'article 24, ce que vous pouvez toujours faire. On peut débattre la question tant que l'on voudra, certains premiers ministres provinciaux pourront défier le droit du Yukon lorsque nous devons remplacer le sénateur Lucier. Notre cause est devant les tribunaux et les juges trancheront. S'il est si clair que nous ne pouvons pas nommer un sénateur pour remplacer celui qui se retire, assurons-nous que c'est bien écrit. C'est aussi simple que cela. Mais je crois qu'il y a définitivement un doute.

Le sénateur Marchand: Monsieur Veale, en ce qui a trait à la formule d'amendement pour l'admission des nouvelles provinces, aimeriez-vous mieux retourner à ce qui existait avant 1982?

M. Veale: Oui, définitivement. L'Accord du lac Meech dit au pays qu'il y a une grave érosion du pouvoir fédéral. La position que vous prenez à ce sujet varie probablement selon la région dans laquelle vous vivez et selon ce que le gouvernement fédéral fait pour vous à un moment donné. Nous avons vu très franchement une érosion du pouvoir fédéral au cours des 30 ou 40 dernières années. Il y a eu un combat. Le Premier ministre Trudeau a mené une lutte de tous les instants. Il aurait pu arriver à cet accord il y a 10 ans. Tout le monde peut arriver à cet accord. Si vous leur donnez tout, tout le monde est d'accord. Le principe est le suivant: il doit y avoir un gouvernement fédéral muni de certains pouvoirs. Je crois qu'il y a eu une terrible érosion.

[Text]

I would like to go back to the point where the Government of Canada, with duly elected members from every corner of the country, can decide whether or not they wish to admit a new territory.

Senator Marchand: In terms of the principles of federal-provincial powers and the principle of appointing people to the Supreme Court as is now enunciated in the Meech Lake accord, do you agree with it?

Mr. Veale: I prefer the old method of having federal appointments. We look at our American friends, right-wingers and left-wingers, and I think the difficulty is that you obviously have to have regional balances represented on the Supreme Court of Canada. I am sure that will continue, but I think also there is generally a concern. You would hate to see a province look at this and say they have to have a real provincial rights person in there. You get terrible conflicts.

I have never been privy to appointments to the Supreme Court of Canada, but it seems to me it should be done on the basis of great jurists and ability. Bertha Wilson is a great jurist from Ontario. I think it should always be the basis. I believe it always has been the basis of appointments to the Supreme Court of Canada. I would hate to see it politicized.

Senator Marchand: There has been a lot of discussion about the whole process of the Meech Lake accord. Do you agree it will unravel the—

Mr. Veale: No. They struck a deal and promised if there were any amendments it would all unravel. They all said they had to take the position that there cannot be any changes, if there are going to be changes there will be problems. Will it unravel? Obviously if it is as tenuous as it is, it will unravel. Let us face it, a lot of people want it to unravel.

In terms of making the changes for the Yukon and the Northwest Territories, I cannot see how that would unravel it. Those limited changes would not unravel it. If you are talking about some of the serious concerns that people across the country are expressing, it is dead.

Senator Marchand: How about the distinct society clause? Do you have a view on that?

Mr. Veale: I do not think it should go. I think you should have the Constitution Act, 1987 subject to the Charter. Why not? It is a very simple thing to do. That does not unravel anything. As a matter of fact, there is only one decision now—Mr. Justice Macdonald's decision in the Yukon case, and he has said the Charter does apply. There is already judicial precedent, and if that position is successful, it is going to be the case right up to the Supreme Court of Canada. It is very simple to say the Charter applies, and then women can be at ease and all the other people whose rights may be affected can be at ease.

[Traduction]

J'aimerais retourner au moment où le gouvernement du Canada qui, avec des membres dûment élus dans chaque coin du pays, pouvait décider d'admettre ou non un nouveau territoire.

Le sénateur Marchand: En ce qui a trait aux principes des pouvoirs fédéraux-provinciaux et du principe de nomination de personnes à la Cour suprême tel qu'énoncé dans l'Accord du lac Meech, est-ce que vous êtes d'accord avec ce principe?

M. Veale: Je préfère l'ancienne méthode des nominations par le gouvernement fédéral. Lorsque je regarde ce qui se passe chez nos voisins américains, les représentants de droite et les représentants de gauche, je crois que la difficulté réside dans le fait que les parités régionales doivent être représentées à la Cour suprême du Canada. Je suis certain que cela continuera, mais je crois également qu'il y a une préoccupation générale à ce sujet. Vous n'aimeriez vraiment pas qu'une province regarde cela et dise qu'elle doit avoir en place une personne qui défende les droits de la province. Il y aurait des conflits terribles.

Je n'ai jamais eu connaissance de nominations à la Cour suprême du Canada, mais il me semble que cela devrait être fait en fonction des aptitudes et de l'expérience de la personne. Bertha Wilson est une grande juriste de l'Ontario. Je crois qu'il faudrait toujours procéder de cette façon. Je crois que c'est ainsi que ce sont toujours faites les nominations à la Cour suprême du Canada. Je n'aimerais vraiment pas que ce procédé soit politisé.

Le sénateur Marchand: Il y a eu bien des débats au sujet de l'Accord du lac Meech. Croyez-vous que cela éclaircira—

M. Veale: Non, ils en sont venus à un accord et ils ont promis que s'il y avait des modifications, cela éclaircirait toute la situation. Ils ont tous dit qu'il ne devrait pas y avoir de changements, que s'il y avait des modifications, il y aurait des problèmes. Est-ce que cela permettra d'éclaircir la situation? De toute évidence, si la distinction est aussi subtile qu'on le prétend, cela s'éclaircira. Voyons les choses comme elles sont, bon nombre de personnes désirent que la situation soit élucidée.

Je ne vois pas comment les changements concernant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest permettront d'éclaircir la question. Il s'agit de changements secondaires. Et pour ce qui touche les graves préoccupations exprimées par les gens dans l'ensemble du pays, alors on en parle plus.

Le sénateur Marchand: Et que pensez-vous de la disposition relative à une société distincte?

M. Veale: Je ne crois pas qu'elle devrait être adoptée. À mon avis, la Loi constitutionnelle de 1987 doit se conformer à la Charte. Pourquoi pas? Cela est très simple. Mais cela n'éluclide pas la question. Au reste, un seul jugement a été rendu à cet égard à l'heure actuelle—c'est le juge Macdonald qui a rendu ce jugement en ce qui concerne le Yukon, et il a précisé que la Charte doit être respectée. Il y a donc déjà un précédent, et si l'on maintient cette position, le même jugement sera rendu à tous les échelons jusqu'à la Cour suprême du Canada. Il est très facile d'affirmer que la Charte doit être respectée, ce

[Text]

Senator Macquarrie: I very much agree with the last comment of our witness about the appointment of Supreme Court judges. I also say that I did not come out to this lovely territory to spend my time arguing about whether or not it was constitutionally possible to appoint a successor to Senator Lucier, an event which I suggest will take place long after I am gone, and that is the way I hope it is. However, I somehow feel that the process whereby he became an illustrious member of our Senate has not been curtailed or abolished or rubbed out by anything in Meech Lake. That will still happen.

Sometimes we of the south are accused of not understanding the north, and I confess that. Perhaps with all due respect and with great deference and with fear and trembling, I might suggest that on occasion it might be the other way around. I thought the expression of "benign neglect"—or even withdraw the adjective—was a more realistic one, but if it makes people happier to assume that all the southerners are a bunch of narrow-minded buggers who do not care for the north, who go out of their way to cut them off, all I can say is that in my long years of public life in which I have met my southerners with all their faults, and they are as black as can be, I did not know any who were really against the north. Why, in the name of God, would we be against the north, their development and their aspirations? I cannot understand that.

These guys at Meech Lake were not geniuses, and they were not saints. I know some of them, as I said half an hour ago, but I do not think they were out to get the—

Mr. Veale: It is only the 11 we are worried about, senator. We do not feel you are out to get us.

Senator Macquarrie: These 11 people, they got there because people voted them there, and they cover all the parties of the land. The House of Commons, with various parties there, has accepted the joint committee report. I think it is not really regular to charge the whole blamed bunch of them with malignant attitudes, and I really want to assure such people of Yukon that I speak with great conviction about that.

We want your well-being. I hope, despite the flaws and failings of Meech Lake, that something will be noted in subsequent statements and documentation, such as the report of the joint committee itself, that there is a residue of good will. As an old-timer, if I may say again, we have felt like you have, Mr. Witness, that things have been closed out forever and our aspirations have been blotted out.

I remember being terribly afraid when the Canada Pension Plan was on the rocks and federal Ministers flew down to Quebec City to consult with the Premier of Quebec, Mr. Lesage, a

[Traduction]

qui rassurera les femmes et toutes les autres personnes susceptibles d'être touchées.

Le sénateur Macquarrie: Je suis tout à fait d'accord avec le dernier commentaire fait par le témoin au sujet de la nomination des juges de la Cour suprême. Je veux également signaler que je ne suis pas venu dans ce merveilleux territoire uniquement pour déterminer s'il était possible, sur le plan constitutionnel, de nommer un successeur au sénateur Lucier, ce qui, à mon avis, ne se produira que très longtemps après mon départ. C'est ce que j'espère. Cependant, je ne sais pourquoi, mais je ne crois pas que l'accord du lac Meech empêche d'autres personnes d'accéder au poste de sénateur, de devenir un membre de renommée de notre Sénat. Cela se produira encore.

On reproche parfois aux gens du sud de ne pas comprendre la situation dans le nord, et je reconnais que c'est exact. Sauf le respect que je vous dois, sauf révérence et à mes risques et périls, permettez-moi de dire que la situation est peut-être parfois inversée. À mon avis, l'expression «négligence inoffensive»—et même si on éliminait le terme «inoffensive»—était plus réaliste, mais si cela vous plaît de présumer que tous les gens du sud ne sont que des salauds à l'esprit étroit, qui n'ont aucune considération pour les gens du nord et qui s'évertuent à léser ces derniers, je ne peux qu'affirmer que pendant les longues années que j'ai passé dans la vie publique, où j'ai eu l'occasion de connaître de nombreuses personnes du sud et de découvrir tous leurs défauts, et je vous assure qu'ils ont l'âme noire, je n'ai jamais croisé personne qui s'opposait réellement au progrès dans cette région. Au nom de Dieu, pourquoi nous nous opposerions-nous aux gens du nord, à leur progrès et à leurs aspirations? Je ne comprends pas cela.

Les responsables de l'Accord du lac Meech n'étaient pas des génies ni des saints. Comme je l'ai déjà mentionné il y a une demi-heure, je connais certains d'entre eux, et je ne crois pas qu'ils voulaient—

M. Veale: Ce ne sont que ces onze personnes qui nous inquiètent, Monsieur le Sénateur. Nous ne croyons pas que vous vouliez nous faire du tort.

Le sénateur Macquarrie: Ces 11 personnes sont en poste parce qu'elles ont été élues par le peuple, et elles représentent tous les partis du pays. La Chambre des Communes, qui comporte des membres des divers partis, a accepté le rapport du comité mixte. Je ne crois pas qu'il soit réellement juste de prétendre qu'ils ont tous agi avec malveillance et j'affirme aux gens du Yukon qui pensent de la sorte que je suis tout à fait convaincu que cela n'était pas le cas.

Nous désirons votre bien-être. J'espère qu'en dépit des lacunes de l'Accord du lac Meech, les énoncés et les documents comme, par exemple, le rapport du comité mixte proprement dit, qui seront publiés ultérieurement, préciseront qu'au reste, ces personnes étaient de bonne foi. Comme j'ai passé par là, permettez-moi de vous répéter, Monsieur le témoin, que je me suis déjà senti comme vous vous sentez, j'ai déjà cru qu'il n'y avait plus aucune possibilité de s'en sortir et qu'il était inutile d'avoir des aspirations.

Je me souviens d'avoir eu très peur lorsque le Régime de pensions du Canada était en péril et que les ministres fédéraux se sont rendus à Québec pour consulter le premier ministre,

[Text]

Liberal. Not all the troublesome Quebeckers are from the small town. However, we got over that.

The Premier of Prince Edward Island came back from the dominion provincial conference and he said to me: "My God, Heath, I wish I had a tug big enough to haul the damn island out into the middle of the Atlantic after dealing with these fellows". But we go by that, and I suppose that is a part of Canadianism we all share. We have faith; we take our licks. But I cannot believe that the whole thing is foreclosed and that Meech Lake is diminishing this great territory. I can understand your grievance, but we are not all against you.

Mr. Veale: I take some heart in that. The difficulty, I suppose, is that we are dealing with a constitution that has gone from bad in 1982 to worse in 1987. I hope that it can be turned around. But constitutions, particularly the ones that require unanimity to change them, do get chipped in stone.

Senator Macquarrie: You mention the unanimity, which I did not think the Yukoners liked very much. Premier McKenna could kill this by himself. I do not know the man, never saw him, but I would not count on that happening. If he did, that would be an example of this unanimity thing that we have been discussing these past two days.

Senator Le Moynes: How do you assess the Quebec factor in all this?

Mr. Veale: It is a rather open question. I was at the Liberal convention that endorsed the concept embedded in this constitution. I am glad to have Quebec as part of our Constitution and recognized as a distinct society. I have no difficulty with that.

Senator Fairbairn: We have talked a lot about the changes since 1982. We heard from the government leader, Mr. Penikett, that in 1983, when there was a constitutional change to bring in the aboriginal issue that had been neglected in 1982, there was also a realization that the new amending formula had not been right for the new northern provinces and that further discussions were in train to move it back to where it had been before. What has happened in the last five years? Is it strictly a change of personnel, or has something else happened to cause this change?

Mr. Veale: I am a loss to explain a 100p. 100 turn-about. It astounds me. I was not aware that there had been that turnaround. There is nothing, to my mind, that changed in the perception of Yukoners. I think it was generally felt that things were moving well, and that we were now part of the constitutional process by virtue of subsection 37.(3). The impression I had was that things were going swimmingly, and that there was no fear at all.

It has always been in the back of my mind that there is somebody out there who does not want this to happen. How did you get it in the 1982 draft? Somebody said we want it there. Then you get a consensus building in 1983 that it should

[Traduction]

Monsieur Lesage, qui était un libéral. Tous les Québécois incommodes ne viennent pas du village. Toutefois, la situation s'est réglée.

Lorsque le Premier Ministre de l'Île-du-Prince-Édouard est revenu de la Conférence fédérale-provinciale, il m'a dit: «Mon Dieu, Heath, après avoir traité avec ses gars, j'aimerais avoir un gros remorqueur pour tirer l'île jusqu'au milieu de l'Atlantique». Mais c'est comme cela que nous fonctionnons, et je présume que cela découle de notre nationalisme. Nous avons la foi; nous acceptons nos défaites. Mais je ne peux croire que la situation est sans issue et que l'accord du lac Meech lèse ce grand territoire. Je comprends vos doléances, mais je vous signale que nous ne sommes pas tous vos adversaires.

M. Veale: Cela m'encourage quelque peu. Je suppose que les difficultés qui surgissent sont dues au fait que, de 1982 à 1987, la situation est allée de mal en pis. J'espère que nous pourrions remédier à cela. Mais il est difficile de modifier les constitutions, particulièrement lorsque les changements doivent être approuvés à l'unanimité.

Le sénateur Macquarrie: Vous parlez d'unanimité, et je ne crois pas que les habitants du Yukon s'en réjouissaient beaucoup. M. McKenna pourrait, à lui seul, tout raser. Je ne connais pas cet homme, je ne l'ai jamais vu, mais je ne crois pas qu'il pourrait y arriver. S'il le faisait, cela démontrerait ce que nous disions au sujet du consensus au cours des deux derniers jours.

Le sénateur Le Moynes: Que pensez-vous de la question du Québec dans tout cela?

M. Veale: Il s'agit d'une question discutable. J'ai assisté au congrès des libéraux qui ont appuyé la proposition d'une société distincte prévue par la Constitution. Je suis heureux que le Québec se soit joint à nous et qu'il soit reconnu comme une société distincte. Je ne m'oppose pas du tout à cela.

Le sénateur Fairbairn: Nous avons beaucoup discuté de l'évolution de la situation depuis 1982. Le chef du gouvernement, M. Penikett, nous a signalé qu'en 1983, lorsqu'on a modifié la Constitution pour tenir compte de la question des autochtones auxquels on avait passé outre en 1982, on a aussi reconnu que la nouvelle formule pouvait léser les nouvelles provinces du nord et on a amorcé d'autres discussions en vue de renverser ces décisions. Que s'est-il passé au cours des cinq dernières années? Les changements se sont-ils limités exclusivement au personnel, ou s'est-il produit autre chose pour entraîner ce changement?

M. Veale: Je ne peux pas expliquer cette volte-face. J'en suis stupéfait. Je ne savais pas qu'il y avait eu une telle volte-face. À mon avis, la perception des habitants du Yukon n'a pas changé. Je crois que, de façon générale, on jugeait qu'on avait réalisé de bons progrès et qu'on bénéficiait du processus constitutionnel en vertu du paragraphe 37.(3). Je croyais que tout allait bien et qu'il n'y avait aucune inquiétude à cet égard.

Dans mon for intérieur, j'ai toujours soupçonné que quelqu'un s'opposait à la situation. Comment avez-vous réussi à inclure cette disposition dans la version préliminaire de 1982? Quelqu'un le voulait ainsi. Puis, en 1983, de plus en plus

[Text]

be removed. Then you get Meech Lake, and bam, it is in there. It is a unanimous situation. You do not get that by having somebody fall asleep at the wrong time or letting his pencil slip. It has to be drafted carefully. You had to draft that 1987 Constitutional Accord so carefully to exclude the territories. When I look at it, it is a masterpiece. At first I thought it was like the free trade deal, where everything is loose and fancy-free, and you do not know who has gotten what. That is so deliberate and so direct, that there is somebody who really wants to

One theory is that you have all the provinces wanting a piece of the action in the north—B.C., Quebec, Saskatchewan, you name it. They all want to go straight up from where they are and get into some of those great resources. B.C. tried; there are several historical references to British Columbia's trying to take over the Yukon and extend their boundaries. It is not something that in my view—I do not care if you put it into a constitution. I do not believe it will ever happen. But there is somebody there who holds out the hope that some day it will occur and this Constitution will make it possible.

The only way you could extend the provincial boundaries would be to give every provincial premier a piece of the north. I do not know what Prince Edward Island has its eye on, but—

The Chairman: Thank you, Senator Fairbairn. Senator Cools, I think you have one quick last question.

Senator Cools: Thank you very much, Mr. Chairman. Thank you too, Mr. Veale. I would like to say that I would especially like to thank you for noting that this country has a tradition and a history of excellent appointments to the Supreme Court and also to the Senate, of whom Senator Macquarrie is one.

Senator Macquarrie: I thought you would never mention it.

Senator Cools: I know it has been mentioned several times in these hearings that Senator Macquarrie did offer an amendment in the interests of the territories back in 1982. It is right here in the Senate debates of 1981.

Are we involved in political dynamics? God knows, I do not know. But I would like you to comment on a statement by the Prime Minister in the letter he wrote to Mr. Penikett on June 1, when Mr. Penikett from what I can understand was holed up in the Chateau Laurier, begging to be admitted to the meeting.

I will give you the passage, and then if you would, I would like you to comment. It says:

Turning to the question of territorial involvement in federal-provincial discussions pursuant to the Meech Lake agreement, you may be aware that the June 2 meeting is a private meeting of First Ministers.

I wonder if you could comment on that. I would hardly call a constitutional meeting of that nature private.

Mr. Veale: That is a rather bizarre statement to be made in the context of section 37. Surely the Prime Minister of Canada was not saying that the Meech Lake meeting was a private meeting. It was a meeting that had vast public consequences for this country. And I would take very strong exception to

[Traduction]

de gens sont d'accord qu'elle doit être éliminée. Ensuite, l'accord du lac Meech la réinsère. Cette décision a été prise à l'unanimité. Il ne s'agit pas d'une insertion accidentelle. Une telle disposition doit être élaborée avec beaucoup de soin. L'Accord constitutionnel de 1987 a dû être rédigé minutieusement afin d'exclure les territoires. C'est un véritable chef-d'œuvre. De prime abord, j'ai cru qu'il n'était pas plus rigoureux que l'accord sur le libre-échange, dans lequel on ne sait pas qui bénéficie de quoi. Mais tout est si net, que je crois que quelqu'un veut réellement

Une théorie possible est la suivante: toutes les provinces désirent tirer profit des ressources du nord—la Colombie-Britannique, le Québec, la Saskatchewan, toutes les provinces. Elles aimeraient être en mesure d'exploiter certaines de ces magnifiques ressources. La Colombie-Britannique a tenté, à maintes reprises, d'annexer le Yukon à son territoire. À mon avis, je ne crois pas—que vous le mentionniez ou non dans la Constitution me laisse froid. Je ne crois pas que cela se produira. Mais il y a des gens qui espèrent que cela se fera un jour et que la Constitution leur permettra d'atteindre leur objectif.

Si cela se produit, il faudra donner une partie du territoire du nord à toutes les provinces. Je ne sais pas qu'elle partie intéresse l'Île-du-Prince-Édouard, mais—

Le président: Merci, sénateur Fairbairn. Sénateur Cools, je crois que vous voulez poser une dernière brève question.

Le sénateur Cools: Merci beaucoup, monsieur le président. Merci également à M. Veale. Je tiens à vous remercier particulièrement d'avoir précisé que, de tout temps, d'excellents candidats ont été désignés comme membres de la Cour suprême ainsi que du Sénat, comme c'est le cas du Sénateur Macquarrie.

Le sénateur Macquarrie: Je croyais que vous n'alliez jamais le dire.

Le sénateur Cools: Je sais qu'à plusieurs reprises, il a été mentionné au cours de ces audiences que le sénateur Macquarrie a proposé une modification au profit des territoires en 1982. Vous le constaterez dans les débats du Sénat de 1981.

Traitions-nous de dynamique? Dieu seul le sait. Mais j'aimerais connaître votre avis au sujet d'une déclaration qu'a fait le Premier ministre dans une lettre qu'il a adressé à M. Penikett, le 1^{er} juin, au moment où, à ma connaissance, ce dernier attendait au Château Laurier et suppliait qu'on le laisse assister à la réunion.

Je vous lis le passage, et si vous le voulez bien, j'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

En ce qui concerne la participation des territoires aux discussions des gouvernements fédéral et provinciaux au sujet de l'Accord du lac Meech, vous savez peut-être que la réunion des Premiers Ministres du 2 juin se déroule à huis clos.

Quels sont vos commentaires à ce sujet. À mon avis, une réunion de cette nature ne devrait guère se dérouler à huis clos.

M. Veale: Cette déclaration est plutôt bizarre dans le contexte de l'article 37. Le Premier Ministre du Canada ne disait assurément pas que la réunion du lac Meech se déroulait à huis clos. Cette réunion a eu d'importantes conséquences à l'échelle du pays. Et je désapprouverais fortement une telle affirmation.

[Text]

that. I would take the position that by any reasonable interpretation, a meeting of that nature, designed to change the balance of power in the country in a very dramatic way, and which ultimately was designed to exclude the northern territories from any constitutional involvement in the country, is not a private meeting.

Senator Cools: Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Veale, for being with us this afternoon. We appreciate it.

Mr. Veale: Thank you, sir.

The Chairman: The next witness was to be Mr. Art Pearson, appearing as the president of the Whitehorse Chamber of Commerce, but as I announced prior to the noon break, Mr. Pearson cancelled and was unable to appear. However, Mr. Doug Bell, who was to appear later this evening, agreed to appear now. So I call on Mr. Doug Bell.

Good afternoon, Mr. Bell. Mr. Bell has submitted a written text, which has been distributed to all members. So we are ready to listen to you, Mr. Bell.

Mr. Doug Bell, Individual Presentation: Good afternoon, senators. And another welcome to the Yukon. Your presence here is as refreshing as a cool breeze on a hot summer day. Someone out there is actually willing to come and listen to people in the north.

You have heard much in the past two days. There have been frank, open, well-considered, and passionate presentations. From them I am certain you take with you a perception of the concern, the love and the passion we hold for this place called the Yukon, a place whose history reaches back into the mists of time, for it is known that the Kwaday Kwadun, The Long Ago People, were here tens of thousands of years ago, perhaps the first people to walk on this continent, making Christopher Columbus a newcomer. Yet to many the Yukon came into existence in that brief yet flamboyant time when we leaped onto centre stage in Canadian history when someone shouted "Gold!"

Just last evening I asked a friend what he thought of Meech Lake, and he put much of the foregoing into a new perspective for me when he observed that the Yukon is entrenched in Canadian history and folklore. Canada will always need the Yukon. It does not need another northern B.C. Another suggested that Meech Lake sounds like a good place to have a spa.

We speak here in the present about actions taken in the immediate past. Yet let us be clear that what we truly speak about is our future, the future first of our children and the future of the north—that is, the Yukon and the Northwest Territories—perhaps even about the future of Canada itself. To me, we speak also of foundations. We are all aware of how a single hairline crack in a foundation can expand and grow, and if left untended cause the foundation to crumble. Other such splits have been repaired, perhaps strengthened; yet in so

[Traduction]

À mon avis, une réunion de ce type, où l'on prévoit modifier de façon très marquée l'équilibre des partis au pays, et qui, en fin de compte, visait à exclure les territoires du Nord de la Constitution, ne peut se dérouler à huis clos.

Le sénateur Cools: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Veale, d'être venu parmi nous cet après-midi. Nous vous en sommes reconnaissants.

M. Veale: Merci, monsieur.

Le président: Le prochain témoin devait être M. Art Pearson, président de la Chambre de commerce de Whitehorse, mais, comme je l'ai précisé avant la pause de midi, M. Pearson a dû annuler parce qu'il ne pouvait pas se présenter. Toutefois, M. Doug Bell, qui devait faire son témoignage plus tard dans la soirée, a accepté de faire sa présentation tout de suite. Donc, monsieur Doug Bell, à vous la parole.

Bon après-midi, monsieur Bell. M. Bell a présenté son mémoire par écrit et celui-ci a été présenté à tous les membres. Nous vous écoutons donc, monsieur Bell.

M. Doug Bell, à titre personnel: Bon après-midi, messieurs les sénateurs et mesdames les sénatrices. Je vous souhaite de nouveau la bienvenue au Yukon. Votre présence ici est aussi rafraîchissante qu'une brise fraîche par un jour chaud d'été. Quelqu'un a donc consenti à venir ici et à écouter les gens du Nord.

Vous avez entendu beaucoup d'exposés au cours des deux derniers jours. Il y a eu des exposés francs, ouverts, bien étudiés et passionnés. C'est ainsi, j'en suis sûr, que vous avez une idée de la préoccupation, de l'amour et de la passion que nous avons pour ce territoire appelé Yukon, une terre dont l'histoire remonte dans la nuit des temps, parce qu'on sait que les Kwaday Kwadun, les «Long Ago People» qui sont ici depuis des millions d'années, sont peut-être le premier peuple à fouler ce continent, ce qui fait de Christophe Colomb un nouveau venu. Pourtant pour beaucoup de personnes, le Yukon existe depuis cette époque, brève mais flamboyante, lorsque nous avons été projetés au centre de l'histoire canadienne au moment où quelqu'un a crié «de l'or!»

Hier soir, je demandais à un ami ce qu'il pensait du lac Meech, et il a jeté une nouvelle lumière sur la question lorsqu'il a observé que le Yukon fait partie de l'histoire et du folklore du Canada. Le Canada aura toujours besoin du Yukon, il n'a pas besoin d'une autre Colombie-Britannique du nord. Un autre a suggéré que le lac Meech semblait un bon endroit pour aller prendre les eaux.

Nous discutons ici actuellement de mesures prises dans un passé récent. Cependant soyons clairs, nous discutons de notre avenir, d'abord de l'avenir de nos enfants et de l'avenir du nord—c'est-à-dire, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest—peut-être même de l'avenir du Canada. En ce qui me concerne, nous discutons également de fondations. Nous savons tous de quelle manière une simple fissure minuscule dans une fondation peut s'élargir et grossir et provoquer l'écroulement de la fondation. D'autres fissures ont été répa-

[Text]

doing others have been formed, and without apparent reason. Who is to tend to these new fractures and when?

This, sirs, is an offensive document to me. Not once did it recognize that we in the Yukon exist. We did not even make it into the preamble or warrant one simple "whereas". The urban mentality was rampant and paramount once again, as it tends to be all too often in this nation. I expect it, even understand it to some extent, but I really do tire of national studies, national surveys and polls, national anything, that first tend to concentrate on the urban centres, and second generally neglect the rest of us and usually neglect the north totally. I do not expect it from my government. Indeed, senators, I feel I have a right to expect more from my national government—something called equal representation.

I have the good fortune to write a newspaper column, and was surprised to find last night that I have already written three columns about this Meech Lake accord. My feelings of June 17 have not changed that much, so I will ask your indulgence and the indulgence of my friends who may have read it, if I use those words to describe some of my concerns:

And it came to pass in a northern land the Illustrious Eleven met. And they decreed that their club shall be exclusive; that one of their number shall be distinct, and that each shall have the power of the veto. It is said too that they spoke of equality; the equality of the many and the equality of the few. The equality of the few was set aside. Having performed this marvel of words they sat back and awaited their kudos.

And the kudos came. From some, but not from others. Not all is for us to know. This much is known: the kudos came not from those who live in this northern land who are more northern than the many. For they are few in number and their voices are stilled by the many of the south. Indeed they are not heard for there is no room for them at the table. It is said too that the room even is sacrosanct from them. Then, soothing words came forth from the room, "ye of little numbers shall have great faith in the head of the table for from there will come blessings that shall favour thee in times to come".

Such soothing words have been uttered before. Indeed, they were uttered in the sacred room in times past and in the presence of the few from the north, but that time too has passed.

So it came to be that those who dwell in solitude, and in the wilderness, and who toil and strive and suffer, to help add to the greatness of the whole, shall be no longer unique in the minds of the powerful, for only one of the many is now distinct. It was once thought that one who is distinct is such that others are less distinct, and being less distinct moves equality to a dimension that is not known or understood by the few. So be it. Even if these few were members of the table, their voices would be stilled, for the veto would silence them.

[Traduction]

rées, peut-être même renforcées; pourtant par le fait même, d'autres se sont formées, et sans raison apparente. Qui réparera ces nouvelles fractures et quand?

Ceci, messieurs, est un document qui m'offense. Pas une fois il ne reconnaît que nous existons au Yukon. Nous n'avons même pas fait l'objet du préambule ni d'un simple «alinéa». La mentalité urbaine faisait encore une fois la pluie et le beau temps, comme cela se produit trop souvent dans cette nation. Je m'y attendais, et je comprend même cela dans une certaine mesure, mais je suis vraiment fatigué des études nationales, des sondages nationaux et de tout le bazar, de ce qui est d'abord concentré sur les centres urbains, et ensuite néglige généralement le reste d'entre nous et habituellement néglige totalement le nord. Je ne m'attends pas à cela de la part de mon gouvernement. En effet, sénateurs, j'estime que j'ai le droit de m'attendre à plus de la part de mon gouvernement national—c'est-à-dire une représentation égale.

J'ai la bonne fortune de rédiger une rubrique dans un journal, et j'ai été surpris de découvrir hier soir que j'ai déjà écrit trois articles sur cet accord du lac Meech. Mes opinions du 17 juin n'ont pas beaucoup changé, je demande donc votre indulgence et celle de mes amis qui les ont lus, si j'utilise ces mots pour décrire certaines de mes préoccupations:

Et c'est dans un territoire du nord que les Onze Illustres se sont rencontrés. Et ils ont décrété que leur club devait être exclusif; que l'un des leur devait être distinct, et que chacun devait avoir le droit de veto. On a dit aussi qu'ils ont parlé d'égalité; l'égalité de la majorité et l'égalité de la minorité. L'égalité de la minorité a été mise de côté. Ayant réalisé ce chef d'œuvre, ils se sont rassis en attente du prestige.

Et le prestige est venu. De la part de certains, mais non d'autres. Nous ne savons pas tout. Nous savons ceci: le prestige a émané non de ceux qui vivent dans ce territoire du nord qui sont davantage attachés au nord que la majorité. Car ils sont peu nombreux et leurs voix sont étouffées par la majorité du sud. En effet, ils ne sont pas entendus car il n'y a pas de place pour eux à la table. On a dit également que le lieu saint leur était même interdit. Puis, des propos lénifiants se sont élevés de l'enceinte: «vous, de la minorité, devez avoir une grande confiance au chef de l'assemblée car de là descendront sur vous les bénédictions qui vous favoriseront dans les temps à venir.»

Ces paroles lénifiantes ont été prononcées auparavant. En effet, elles ont été prononcées dans l'enceinte sacrée dans le passé et en présente du petit nombre du nord, mais ce temps est également révolu.

Il est donc venu le temps où ceux qui vivent dans la solitude et en plein désert et qui peinent, luttent et souffrent, pour contribuer à rendre plus grande la nation, ne seront plus uniques dans l'esprit du puissant, parce qu'un seul de la majorité est maintenant distinct. On a déjà pensé que celui qui se distingue est tel que les autres sont moins distincts, et par le fait même ramène l'égalité à une dimension qui n'est pas connue ni comprise par la minorité. Qu'il en soit ainsi. Même si cette minorité faisait partie de l'assemblée, sa voix serait étouffée, car le veto lui imposerait le silence.

[Text]

The mystery deepens in the minds of some, for where in this land of democracy does veto apply? How do these democratic processes function when the power of one is the power of all? Is it, my friends, the Meech Lake triumph or the Meech Lake muddle?

In deference to Senator Macquarrie's comments about his assurances that southern Canadians do like northerners, I would nonetheless like to try to illustrate a sense of where this northern passion comes from. The difficulty in doing this is illustrated by Louis Armstrong and his reply to someone who asked him to explain jazz. He replied: "Man, if you got to ask, you ain't never going to know". The north is in that same kind of realm where you have to listen to it, sense it until you feel it, and then absorb it into your soul. It can then become an extra dimension.

It was a Canadian writer, Robert MacNeil, who wrote this a few years ago:

I associate different emotions with travelling toward the different points of the compass. Going east is going back to what we all come from, toward the dawn. To the west is escape, the pull of the sunset. Going south brings an anticipation of languor, of being enfolded in limpid air. But when I head north, my blood quickens. What is languid in me is put aside and I am drawn by the spirit of the north. That is the pull of Canada.

The north invests Canadian life with an extra dimension. As people who live near great mountains or the sea feel them over their shoulders when they are turned away and present when they are asleep, Canadians feel the north. It is the north that pushes Canada's 23 million people to live on the southern edge of the largest national space on earth after the Soviet Union.

That begins to hint at what I meant earlier with the words "urban mentality". It becomes more firmly entrenched when you read this from a Canadian government paper, quite possibly some briefing notes:

This bleak, frozen wasteland shares dubious distinction with the Russian high north and the Antarctic as the most sparsely inhabited major territory on earth.

And then further on, says:

Regardless of its promise, the north remains to the outsider a forbidding, potentially terrifying land, viable only because of its remarkable, sophisticated, and efficient overlay of air services.

That begins to illuminate the urban mentality. This wraps it up. A poet travelling southern Canada wrote:

One felt here the warning in rock and tree that one feels all over Canada when one turns north: Do not go too far; in a step, you will be in total solitude.

The urban mentality seems to have forgotten that all the land and water around them and the people who live, work, and produce on those vast spaces are one of the major factors that allows them to exist in their vibrant, exciting, crowded, polluted, and sheltered environment.

[Traduction]

Le mystère s'épaissit dans l'esprit de certains, car où s'applique le veto dans cette terre de démocratie? Comment fonctionnent ces processus démocratiques lorsque le pouvoir d'un seul est le pouvoir de tous? Mes amis, est-ce le triomphe du lac Meech ou la confusion du lac Meech?

Par déférence pour les commentaires du sénateur Macquarrie selon lesquels les Canadiens du sud aiment ceux du Nord, j'aimerais néanmoins expliquer d'où provient cette passion pour le Nord. La difficulté de le faire est illustrée par la réplique que Louis Armstrong a faite à quelqu'un qui lui demandait d'expliquer le jazz: «Si vous devez le demander, vous ne le saurez jamais». Le Nord fait partie du même genre de réalité que vous devez écouter, pressentir jusqu'à ce que vous le ressentiez et absorber en votre âme. Il peut ainsi prendre une nouvelle dimension.

C'est un écrivain canadien, Robert MacNeil, qui a écrit il y a quelques années:

Je ressens différentes émotions selon la destination de mes voyages. Aller à l'est c'est retourner à notre point d'origine, c'est-à-dire l'aube. Aller à l'ouest, c'est l'évasion, l'appel du coucher de soleil. Aller au sud est une promesse de langueur et d'immersion dans un air limpide. Cependant lorsque je me dirige vers le Nord, mon sang ne fait qu'un tour. Mettant de côté la langueur qui est en moi, je suis attiré par l'esprit du Nord. C'est là l'attraction du Canada.

Le nord donne au Canada une dimension supplémentaire. Comme les gens qui vivent près de hautes montagnes ou de la mer ressentent leur présence dans le dos lorsqu'ils sont tournés et lorsqu'ils dorment, les Canadiens ressentent le Nord. C'est le Nord qui incite les 23 millions de Canadiens à vivre à la lisière sud du plus grand pays sur terre après l'union soviétique.

C'est une allusion à ce que je voulais dire plus tôt par les mots «mentalité urbaine». Cela confirme davantage cette mentalité quand on lit ce qui suit dans un document du gouvernement canadien, très probablement des notes pour la constitution d'un dossier:

Ce désert de glace, balayé par les vents, partage avec l'extrême nord de la Russie et l'Antarctique, la douteuse distinction d'être le plus vaste territoire le moins habité sur terre.

Et plus loin, on peut lire:

Indépendamment de sa promesse, le Nord demeure pour l'étranger une terre défendue, potentiellement terrifiante, viable uniquement à cause de son service aérien remarquable, perfectionné et efficace.

Cela commence à éclairer la mentalité urbaine. Cela la résume. Un poète voyageant dans le sud du Canada écrivait:

On ressent ici l'avertissement des roches et des arbres que l'on ressent dans tout le Canada lorsqu'on va dans le Nord: n'allez pas trop loin; en une enjambée, vous serez dans une totale solitude.

La mentalité urbaine semble avoir oublié que toute la terre et l'eau qui entourent les villes et que les gens qui vivent, travaillent et produisent dans ces vastes espaces font partie des principaux facteurs qui leur permettent d'exister dans leur milieu débordant d'activités, excitant, bondé, pollué et abrité.

[Text]

I dwell on this, for I think it vital that people understand the experience out of which we speak. Then if other Canadians understand and begin to appreciate what we are about, we might achieve that which we should not have to strive for but obviously must: acceptance into the whole.

As you have noted by now, I could carry on at great lengths about this land and its people. And I will at other times and other places. May I seek your indulgence one more time and use a later article, written last month? It is an open letter to someone in the halls of power who might be listening.

I speak to you as one of a distant and silent minority. You have decreed that in the halls of power of my nation my voice shall be but one duly elected representative giving us but one voice in one house. You have decreed that you shall select my peers in justice and in the other house, and that my voice is not necessary, for in these matters you are all wise and omniscient.

You say you speak for me, yet I see no reflection in the halls of power that your speaking bodes me good or evil, merely neglect. Could it be that you know not the desires of my friends, my family, the people I work with and speak with? For you are seldom seen here. You seek not my thoughts, you listen not to my voice, and yet you say you speak for me.

You talk with loud voices of democracy and charters and rights and duty and loyalty and of freedom and the many facets of freedom. Yet you have decreed that in this land of equality and freedoms that I, my friends and my family shall have less equality and fewer freedoms. Then I hear you say we shall listen but we shall not hear; we shall meet but you shall not be there, and then you say that it is well that we speak not for my small voice may unravel the accord that the many have made. Explain this to me if you would, for you sirs, confound and perplex me with your words. You tell me you care, yet your actions tell me you care not.

May I ask what it is that I have done that I may not have an equal voice in this democracy, and seek equality? What is it that I have done? I have raised a family, a family worthy of the pride I hold in them, and the pride they hold in this land; the same as thousands of others like us. I have travelled this land from sea to sea, and spoken with its people, and have found they are like me, and my family and my friends. Each group distinct in their own right, proud of their part of this land and their contribution to it. They feel at home in my part of this land, and I in theirs. That has not changed in my heart, nor do I think it has changed in theirs. If we are equal in heart, and in mind, why may we not be equal in privilege and choice and power over our own destiny in the part of the land where we contribute as equally as any other?

[Traduction]

J'insiste sur ce sujet, parce que je pense qu'il est vital que le peuple comprenne l'expérience dont nous discutons. Donc, si d'autres Canadiens comprennent et commencent à apprécier ce que nous sommes, nous pourrions peut-être atteindre le but visé c'est-à-dire l'acceptation par la nation.

Comme vous l'avez maintenant remarqué, je pourrais continuer pendant longtemps à parler de cette terre et de son peuple. Et je le ferai, en d'autres temps et en d'autres lieux. Puis-je demander votre indulgence une fois de plus et utiliser un dernier article, rédigé le mois dernier? C'est une lettre ouverte à quelqu'un qui détient les rênes du pouvoir et qui pourrait être à l'écoute.

Je m'adresse à vous en qualité de représentant d'une minorité éloignée et silencieuse. Vous avez décrété qu'au Parlement, je serais représenté par une seule personne élue, ce qui ne nous donne qu'une seule voix au chapitre. Vous avez décrété que vous devez choisir mes pairs devant la justice et dans l'autre chambre et que mon suffrage n'est pas nécessaire, parce qu'en ce domaine, vous êtes tous sages et omniscients.

Vous dites que vous parlez pour moi, pourtant je ne constate rien de bon ni de mauvais dans vos propos au Parlement, nous sommes simplement oubliés. Est-ce qu'il se pourrait que vous ne connaissiez pas les désirs de mes amis, de ma famille, des personnes avec qui je travaille et parle? Car on vous voit peu souvent ici. Vous ne cherchez pas à connaître mes opinions, vous n'écoutez pas ce que j'ai à dire et pourtant vous soutenez que vous parlez en mon nom.

Vous parlez haut de démocratie et de chartes et de droits et de devoir et de loyauté et de liberté et des nombreux aspects de la liberté. Pourtant vous avez décrété que dans cette terre d'égalité et de libertés que moi, mes amis et ma famille nous aurions moins d'égalité et moins de libertés. Puis je vous ai entendu dire que nous devrions écouter mais sans entendre; que nous devons nous réunir mais sans vous, et ensuite vous dites qu'il est bien de nous taire parce que ma petite personne pourrait élucider l'accord établi par la majorité. Expliquez-moi cela, messieurs, si vous voulez me confondre et m'embrouiller avec vos mots. Vous me dites que cela vous intéresse, mais vos actions me prouvent le contraire.

Puis-je vous demander ce que j'ai fait pour que je ne puisse pas avoir une voix égale dans cette démocratie, et rechercher l'égalité? Qu'ai-je fait? J'ai élevé une famille dont je suis fier, et qui est fière de ce pays, tout comme des milliers d'autres comme nous. J'ai parcouru ce pays, d'un océan à l'autre, et parlé avec ses habitants. J'ai constaté qu'ils étaient comme moi, ma famille et mes amis. Chaque groupe distinct dans ses propres droits, fier de son coin de pays et de sa contribution. Ils se sentent chez eux dans mon coin de pays et moi dans le leur. Ce sentiment n'a pas changé dans mon cœur, et je ne pense pas que cela ait changé dans leur cœur. Si nous sommes égaux au niveau du cœur, et de l'esprit, pourquoi ne pouvons-nous pas l'être au niveau des privilèges, des choix et du pouvoir sur notre propre destinée dans le coin de pays où nous contribuons tout autant que n'importe quel autre citoyen?

[Text]

You involved us in war, and we went. Some came home to this northern part of the land. They joined the ancient peoples, and they built, and the society grew. And as it grew, and contributed to the whole expectations of independence within the mosaic of Canada also grew. Not demanding, not threatening, nor rebelling, simply working, contributing, and expecting that that day will come when our children, or their children's children may say, "We are ready!" And when that day comes I would expect the door would open, and the reply would be, "Come, join us Northerners, welcome partners in Confederation!" Yet you have effectively bolted and sealed this door. Again, I ask, "Why?"

Now I sit in my lonely, northern perch, silently watching and wondering. We know we are few in numbers. We know our contribution to the whole is small in comparison to others, yet individually it is equal. We know too that the only way for this land called Canada to expand is north. So we now sit, waiting, knowing that some time the eyes and ears of the nation will turn our way, and the people of my part of the nation will applaud the attention. But there will now be many who will not applaud, and who will wonder, and who will question. For the promises of the soothsayers of the past will be in our minds, as we listen to the soothsayers of the future tell us much and promise much. And we will know that when they have sucked what they want from us and our land they will leave again and we will still be second class.

You sirs, have not destroyed my pride in Canadians, and in this land of Canada, but you have destroyed a view of Canada I have carried in my heart all my life. It is not a price I expected to pay for living in Canada's North.

Surely, senators, if the rationale is correct that our voting power and other impacts we have upon the nation are such that they can so easily be overlooked, it would then follow there would be little impact on this accord if a clause were inserted that would accept the desire of northerners to be recognized as part of the whole and to provide us with the ability to come into the fold as we grow and mature politically.

I leave you with this final wish: May your time with us be of value to you, and may your efforts in the future be of value to us.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Bell. The first questioner I have is Senator Macquarrie, followed by Senator Lucier.

Senator Macquarrie: I wish to thank Mr. Bell for the colourful expression of his thoughts. I was particularly impressed when he quoted Louis Armstrong about understanding the north and its uniqueness. Had it not been for what I heard here yesterday and today, I would have said it sounds

[Traduction]

Vous nous avez entraînés dans la guerre, et nous y avons participé. Certains se sont installés dans cette partie nord du pays. Ils se sont joints aux autochtones, ils ont construit et la société s'est développée. Et à mesure qu'elle se développait, et qu'elle contribuait à l'ensemble les espoirs d'indépendance au sein de la mosaïque du Canada grandissaient aussi. Sans rien exiger, sans faire de menace, ni même se rebeller, simplement en travaillant, en participant et en espérant que ce jour viendrait où nos enfants, ou les enfants de leurs enfants pourraient dire «Nous sommes prêts!» Et lorsque ce jour viendrait, je m'attendrais à ce que la porte s'ouvre et qu'on nous réponde «Venez, joignez-vous à nous gens du nord, bienvenu dans la Confédération!» Pourtant vous avez effectivement verrouillé et scellé cette porte. Je vous demande encore une fois «Pourquoi?»

Maintenant je reste dans ma tour, isolé, songeur et observateur silencieux. Nous savons que nous sommes peu nombreux. Nous savons que notre contribution est faible par rapport à celle des autres, pourtant elle est individuellement égale. Nous savons également que la seule façon pour cette terre appelée Canada de s'agrandir est de se tourner vers le nord. Aussi, maintenant nous restons chez nous, attendant et sachant bien qu'un jour la nation se tournera vers nous et nous écouterait, et que les gens de mon coin de pays applaudiraient à ce geste. Mais présentement il y a en a beaucoup qui n'applaudiraient pas, qui s'interrogeront et poseront des questions. Parce que nous nous rappellerons les promesses qui nous auront été faites par les prophètes, lorsque nous écouterons ceux qui nous tiennent de beaux discours et nous font beaucoup de belles promesses. Et nous saurons que lorsqu'ils auront pris tout ce qu'ils ont besoin de nous et de nos terres, ils nous abandonneront encore une fois et nous serons encore considérés comme des déshérités de la société.

Messieurs, vous n'avez pas détruit ma fierté dans les Canadiens et dans cette partie du Canada, mais vous avez détruit une vue du Canada que je portais depuis toujours dans mon cœur. Ce n'est pas le prix que je m'attendais à payer pour avoir décidé de vivre dans le nord du Canada.

Il est évident, messieurs les sénateurs, si le raisonnement est juste, que notre droit de vote et les autres répercussions que nous avons sur la nation sont tels qu'on peut facilement les ignorer, il s'ensuit donc qu'il y aura peu de répercussion sur cet accord si l'on introduisait une clause reconnaissant le désir des gens du nord d'être reconnus comme membres de la nation et qui permettrait notre intégration à mesure que nous grandissons et que nous atteignons l'autonomie politique.

Je termine avec ce dernier souhait: J'espère que le temps que vous avez passé parmi nous vous sera utile, et que vos efforts futurs nous seront utiles.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bell. La première question sera posée par le sénateur Macquarrie, puis par le sénateur Lucier.

Le sénateur Macquarrie: Je remercie monsieur Bell pour son témoignage coloré. J'ai été particulièrement touché lorsqu'il a cité les propos de Louis Armstrong au sujet de sa compréhension du nord et de sa nature unique. Si ce n'était des propos que j'ai entendu hier et aujourd'hui, je dirais que ces

[Text]

very much like a splendid definition of a distinct society, which is an expression I appreciate, respect, and accept. Thank you very much.

The Chairman: Is that it, Senator Macquarrie?

Senator Macquarrie: That is it. I am a man of few words, as everyone knows.

Senator Lucier: I think it is important the people of the committee know something about Mr. Bell. His brief does not lend itself to asking many questions. It is very self-explanatory and makes a very powerful statement. I think you should know Mr. Bell is a former alderman in the City of Whitehorse, a former commissioner of the Yukon Territory, has been very actively involved in many of the issues of the Yukon, and has been a greater supporter of aboriginal rights of the Yukon.

Mr. Bell, I have heard your statements today and the statement from Mr. Phelps that Canadians really care about the north. I think it is true. I think Senator Macquarrie has been trying to make that point. While I appreciate him making it, I do not think he has to worry. We know the people of Prince Edward Island and Alberta care about the north. We are concerned about what their premiers did to us. I think if a message such as yours, Mr. Bell, can get to the people of Canada, they will be clamoring to have us as part of the Canadian family. We would not be begging them to come in; they would be clamoring to have us. I really appreciate your brief.

The Chairman: Senator Lucier, thank you for giving us a little more detail about Mr. Bell. He is obviously a very modest man. He simply labelled himself as a private citizen on his request to appear.

Senator Fairbairn: Mr. Bell, I used to be a newspaper person myself and I more than appreciate your wonderful and moving writing. It is a message we will take back. You asked why. I think it is a question this committee is asking and will be asking across the north and into the eastern part of the territories. It is hoped we will find an understandable answer or perhaps be able to do something to change the question. Thank you very much for coming.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Bell. The fact that there are no questions does not mean we have not heard what you have had to say to us. Perhaps it has been too clear.

The next witness is Mr. Ron Granger, the director of the Yukon Chamber of Mines. Mr. Granger, you provided us with a copy of your comments and they have been distributed to all the members. If you are prepared to proceed, we will be happy to listen to you.

Mr. Ron Granger (Director, Yukon Chamber of Mines): Thank you, Mr. Chairman and honourable senators. I am not here to give my own views, but to present some things on behalf of the members of the Yukon Chamber of Mines. There is only a little over a page. Attached is a recently prepared document which describes some of the activities of the chamber and some of the facts about the industry's affect on the territory. They might be of some interest to you although they are not a direct part of this presentation.

[Traduction]

derniers ressemblent à une définition d'une société différente, ce qui est une opinion que j'apprécie, que je respecte et que j'accepte. Merci beaucoup.

Le président: Est-ce tout, sénateur Macquarrie?

Le sénateur Macquarrie: C'est tout. Comme tout le monde le sait, je suis un homme peu volubile.

Le sénateur Lucier: À mon avis, il est important que les membres du comité sachent qui est M. Bell. Son exposé ne donne pas lieu à tellement de questions, car il s'explique de lui-même, et son message est percutant. Il importe que vous sachiez que M. Bell est un ancien conseiller municipal de Whitehorse et un ancien commissaire du Yukon, qui a pris une part très active dans la vie publique de ce territoire, et a été un ardent défenseur des droits des autochtones de cette région.

Monsieur Bell, j'ai entendu vos déclarations, aujourd'hui, et celle de M. Phelps où il affirme que les Canadiens s'intéressent sincèrement au Nord. Je crois que c'est bien vrai, et c'est ce que le sénateur Macquarrie a tenté d'expliquer. J'apprécie ce qu'il a dit, mais il n'a pas à s'inquiéter. Nous savons que la population de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Alberta se préoccupe du Nord. Nous sommes préoccupés par ce que leurs premiers ministres ont fait. Il me semble, M. Bell, que si les Canadiens prennent connaissance d'un message comme le vôtre, ils vont réclamer notre présence au sein de la grande famille canadienne. Nous n'aurons pas à mendier une place, ce sont eux qui vont nous réclamer. J'ai beaucoup apprécié votre exposé.

Le président: Sénateur Lucier, je vous remercie de nous avoir fourni quelques détails sur M. Bell. De toute évidence, c'est un homme très modeste. Dans sa demande pour témoigner, il s'est présenté comme un simple citoyen.

Le sénateur Fairbairn: Monsieur Bell, à titre d'ancien journaliste, je ne saurais dire combien j'ai apprécié votre style riche et émouvant. Nous retiendrons ce message. Vous avez demandé pourquoi? C'est une question que le comité se pose et qu'il pose et posera dans tout le Nord et dans la partie est des territoires. Espérons que nous saurons trouver une réponse intelligible, ou que peut-être nous pourrions modifier la question. Merci beaucoup d'être venu.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bell. Le fait que nous ne posions pas de questions ne signifie nullement que nous n'avons pas compris. Peut-être avez-vous été trop clair.

Le prochain témoin est M. Ron Granger, directeur de la Chambre des mines du Yukon. Monsieur Granger, vous nous avez remis un exemplaire de votre exposé, qui a été distribué à tous les membres. Si vous voulez bien commencer, nous nous ferons un plaisir de vous écouter.

M. Ron Granger (directeur de la Chambre des mines du Yukon): Merci, monsieur le président et messieurs les sénateurs. Je ne suis pas venu vous présenter mon point de vue personnel, mais bien certaines opinions au nom des membres de la Chambre des mines du Yukon. Cela ne fait guère plus d'une page. Il y a ci-joint un document récent qui décrit certaines activités de la Chambre et certaines données concernant les effets de l'industrie sur le territoire. Ces points peuvent présenter un intérêt pour vous, bien qu'ils ne fassent pas directement partie du présent exposé.

[Text]

The executive of the Yukon Chamber of Mines has directed me to seek the privilege of appearing before your committee of the Senate of Canada. On their behalf, I thank you for hearing us.

I am a past-president of the chamber. I served three terms as president. I have been on the executive for about 17 years. Our organization represents all sectors of mining in the Yukon from individual prospectors to international companies. I am a prospector and am essentially independent.

Throughout the years since the great gold rush of 1897, Yukon miners have been favoured in enjoying the support of the community at large. This happy state of affairs is not entirely due to the economic benefits that accrue to all of us. It is also imperative that our industry earn the respect of the citizens by understanding the aspirations of the population. We have always achieved this by being active participants in local affairs.

We are an integral part of everyday life and are recognized as such by our neighbours. In a population of about 25,000, mining people constitute a percentage that goes far beyond the percentage represented by mining people in other jurisdictions. So we are quite well-known to our neighbours.

The political activities of the Yukon Chamber of Mines are normally directed towards protecting our industry from damage growing out of regulations and laws, but in cases such as the accord we, from time to time, find it desirable to comment about broader matters. Our members have a wide range of opinions about the overall desirability of the Meech Lake accord and I cannot address those aspects on their behalf. I am able to give the chamber's support to the territorial government, the opposition, and others in the territory, as follows:

1. We support Yukon in demanding more direct access to Supreme Court membership.
2. We support Yukon in demanding direct access to a place in the Senate.
3. We support Yukon in demanding a fairer method of gaining provincial status if it becomes advisable.
4. We support Yukon in its desire to attend intergovernmental meetings, with some method of arguing our concerns when we are affected.

In addition to the above the Yukon Chamber of Mines has for about 15 years supported a measured devolution of responsibilities from Ottawa to the Yukon government. In that respect we were active before the government itself was active in wanting to see certain mining matters devolve to the territorial government. We were willing to take that risk before the government appeared willing to accept that risk. We fought very hard to see that our local government, the Government of the Yukon Territory, was included in meetings between the industry and the federal government. We cannot find any justification for continuing any longer the threat of provincial boundary extensions into lands north of the 60th parallel.

[Traduction]

Le bureau de direction de la Chambre des mines du Yukon m'a demandé de solliciter le privilège de comparaître devant le présent comité sénatorial canadien. Au nom de mon bureau de direction, je vous remercie de bien vouloir m'entendre.

J'ai été président de la Chambre pendant trois mandats, et j'ai fait partie du bureau de direction pendant 17 ans. Notre organisme représente tous les secteurs miniers du Yukon, à partir du prospecteur indépendant jusqu'aux sociétés internationales. Quant à moi, je suis prospecteur et essentiellement indépendant.

Avec les années, depuis l'époque de la ruée vers l'or de 1897, les mineurs du Yukon ont eu la chance de recevoir l'appui de la collectivité en général. Cet heureux état de choses n'est pas dû uniquement aux avantages économiques dont nous bénéficions. Il est aussi indispensable que notre industrie s'attire le respect des citoyens en comprenant les aspirations de la population. Nous y sommes toujours parvenus en prenant une part active aux affaires locales.

Nous faisons partie intégrante de la vie quotidienne et sommes reconnus comme tels par nos voisins. Sur une population de 25 000 habitants, la population minière représente un pourcentage nettement supérieur au pourcentage que l'on trouve dans d'autres régions. Aussi, nos voisins nous connaissent-ils très bien.

Généralement, les interventions publiques de la Chambre des mines du Yukon visent à protéger notre industrie contre les effets néfastes des règlements et des lois, mais parfois, dans des cas comme celui de l'accord, nous estimons qu'il est souhaitable de nous prononcer sur des questions plus vastes. Nos membres ont une grande variété d'opinions sur l'opportunité de l'accord du lac Meech, et je ne puis aborder ces aspects en leur nom. Je puis assurer l'appui de la Chambre au gouvernement territorial, à l'opposition et aux autres groupes dans les termes suivants:

1. Nous appuyons le Yukon qui demande un accès plus direct à la participation en tant que membre de la cour Suprême.
2. Nous appuyons le Yukon qui demande un accès direct pour l'obtention d'une place au sénat.
3. Nous appuyons le Yukon qui demande une méthode plus équitable pour obtenir le statut de province, si cela était souhaitable.
4. Nous appuyons le Yukon qui désire assister aux rencontres intergouvernementales, avec des moyens de discuter des problèmes qui nous touchent directement.

En outre, la Chambre des mines du Yukon appuie, depuis une quinzaine d'années, une délégation modérée des pouvoirs de la part d'Ottawa en faveur du Yukon. À cet égard, nous avons même commencé avant le gouvernement à réclamer que certaines questions minières soient dévolues au gouvernement territorial. Nous étions désireux de prendre ce risque avant que le gouvernement ne semble disposé à prendre ce risque. Nous avons dû nous battre avec acharnement pour obtenir que le gouvernement du Territoire du Yukon participe aux réunions entre les membres de l'industrie et les représentants du gouvernement fédéral. Pour nous, rien ne peut justifier plus long-

[Text]

Thank you very much for giving our Chamber of Mines the honour of appearing before you today. I have appeared at Senate committees before, and I have always found them to be a fine learning experience.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Granger. I can assure you we are finding our tour here a very fine learning experience and extremely helpful.

Senator Macquarrie: I commend you, or whoever wrote this, for that most excellent summary statement on page 2. You have it ticked down there, 1, 2, 3, 4. You have taken out all the dross and you have the essence, if I may try to use a mining term.

Is there anything at the present time in the territorial status of Newfoundland, as distinct from provincial status at another time, that is inhibiting or curtailing the industry that you represent? Are there any problems with federal suzerainty here?

Mr. Granger: Through not being a province?

Senator Macquarrie: Yes.

Mr. Granger: Yes, there are problems of communication and distance. That is why we have been supporting devolution; in particular, the devolution of management of mining acts. We do not want to go too deeply, as an organization, into the politics of devolution of the acts themselves. We think it would be wise to get experience in the management of them right here in the territory, so that we can go to see our representatives and the bureaucracies that are managing those acts. We want to discuss things face to face, rather than having to wait for emissaries to come from a great distance, who do not live here.

Senator Macquarrie: Apart from infrastructure, which would be very important for transportation, are federal regulations and federal administration developments injuring your actual pursuit of the industry? Are the miners being held back because this is not a province, but still a territory?

Mr. Granger: From time to time, federal activities do impinge pretty harshly upon us. Then it seems to recede and come back. It is a cyclical thing, like all things are.

I do not think there is an opinion in the chamber that this would be different if this was a province. Very likely things would be cyclical here and would affect us in the same way, except that we would have access and that we would be dealing with people who are more vitally aware of our place in the community.

Senator Macquarrie: Thank you. Actually, provincial bureaucrats can be pretty bureaucratic too, to use that expression. Thank you very much.

[Traduction]

temps la menace des provinces qui veulent prolonger leurs frontières au-delà du 60^e parallèle.

Je vous remercie d'avoir accordé à notre Chambre des mines l'honneur de comparaître devant vous, aujourd'hui. Déjà dans le passé, je me suis présenté devant des comités sénatoriaux, et j'ai toujours trouvé que c'était une expérience très profitable.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Granger. Je puis vous assurer que pour nous aussi cette tournée dans votre région s'avère une expérience très instructive.

Le sénateur Macquarrie: J'adresse à l'auteur (si ce n'est à vous) mes félicitations pour cet excellent résumé en page 2. Vous avez numéroté les points 1, 2, 3, 4, et avez su faire ressortir l'essentiel.

Y a-t-il quelque chose, à l'heure actuelle, dans le statut territorial de Terre-Neuve, distinct du statut provincial à une autre période, qui bloque ou restreint l'industrie que vous représentez? Y a-t-il des problèmes en ce qui concerne la souveraineté fédérale?

M. Granger: En n'étant pas une province?

Le sénateur Macquarrie: Oui.

M. Granger: Oui, il y a des problèmes de communication et de distance. C'est pourquoi nous avons appuyé la délégation des pouvoirs; notamment en matière d'application des lois relatives aux mines. Nous ne voulons pas, en tant qu'organisation, nous immiscer trop à fond dans la question de la délégation des pouvoirs relativement aux lois elles-mêmes. Mais nous croyons qu'il serait intéressant d'acquérir une certaine expérience dans l'application des lois, ici sur le territoire, pour que nous puissions aller rencontrer nos représentants et les bureaucrates chargés d'appliquer ces lois. Nous souhaitons pouvoir discuter de personne à personne, plutôt que d'attendre des émissaires qui non seulement ne vivent pas sur place mais viennent de loin.

Le sénateur Macquarrie: Mise à part l'infrastructure, très importante pour le transport, y a-t-il des règlements et des interventions administratives de la part du gouvernement fédéral qui portent atteinte à vos activités dans l'industrie minière? Les mineurs rencontrent-ils des obstacles parce que ce n'est pas une province mais encore un territoire?

M. Granger: Il arrive parfois que les activités du gouvernement fédéral empiètent assez brutalement sur nous. Puis tout semble se calmer, et ça recommence. C'est cyclique, comme tant de choses, d'ailleurs.

Je ne pense pas que la Chambre des mines soit d'avis que la situation serait différente si nous étions une province. Il est très probable que les événements continueraient d'être cycliques et nous toucheraient de la même façon, sauf que nous aurions accès et affaire à des personnes qui connaissent mieux la place que nous occupons au sein de la collectivité.

Le sénateur Macquarrie: Merci. De nos jours, la bureaucratie provinciale peut être très bureaucrate, si vous ne passez l'expression. Merci beaucoup.

[Text]

The Chairman: Thank you, Senator Macquarrie. Senator Lucier is next, followed by Senator Fairbairn.

Senator Lucier: I also would like to welcome Mr. Granger to the committee. It is very nice to have you here, sir.

I do not think, Mr. Granger, that you have really dealt with the impact that mining has in the Yukon and has had since the Yukon, as we know it, has really come into play. I know it would take a lot more time than we have before this committee. I think the impact of mining in the Yukon is very widespread, much more so than people understand. Unlike in the Northwest Territories, when you are in the Yukon you can travel anywhere because of roads that were put there because of mining. There are really virtually few places you want to go to in the Yukon that you cannot get to by road because of the mining industry and the very positive impact that Yukon mining has had on the economy of the Yukon. If you have an opportunity to address it a little more broadly, Mr. Granger . . .

Also, you can tell me what you think of the very remote but distinct possibility that if Yukoners are deprived of the right to ever become a province because of Meech Lake . . . This is what I think the people of the Yukon really think is going to happen if Meech Lake, as it is presently drafted, is passed. Do you think there is a possibility in—I am not talking about the immediate future—about 25 or 30 years from now of the extension of the boundaries of the provinces, say, of British Columbia, into the Yukon? I am not asking about the desirability, but I am talking about the possibility of it.

First I would like you to comment on the impact of mining on the Yukon a little bit more, if you would.

Mr. Granger: I can do it, senator. I really like it best when senators do it for the industries rather than the industry beating its own drum. Thank you for the kind words you have said.

The mining industry, including placer mining, prospecting for placer, prospecting for hard rock and the hardrock mining industry, is so pervasive here that there are very few people who have lived in the territory for a couple of years or more who are not aware of benefits to the community as a whole. I imagine a very high percentage of the population has been touched by benefits directly. People know an awful lot about our industry here compared to what people know about the mining industry in other jurisdictions. What has been taken out of the ground is worth perhaps \$18,000 per person in a really good year. Now, the people do not get that, just the same way people in northern Ontario do not get the full benefit of everything that has been mined there in the past—places such as Timmins, Kirkland Lake, and Cobalt. That tends to flow south, and a lot of the benefits are enjoyed there. Canada should be quite pleased that we are as effective as we are up here, especially since on a per capita basis we are extremely effective in their behalf and in the behalf of the people of the territory.

[Traduction]

Le président: Merci, sénateur Macquarrie. La parole est maintenant au sénateur Lucier qui sera suivi du sénateur Fairbairn.

Le sénateur Lucier: J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Granger à ce comité. Nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous, monsieur.

Je ne pense pas, monsieur Granger, que vous ayez vraiment traité des incidences que l'exploitation minière a au Yukon et y a eu depuis que le Yukon, comme nous le connaissons aujourd'hui, existe. Je sais qu'un tel exposé prendrait beaucoup plus de temps que ne peut nous en accorder le comité. Je crois que les incidences de l'exploitation minière au Yukon sont très importantes, beaucoup plus que ce que les gens peuvent concevoir. Au Yukon, contrairement aux Territoires du Nord-Ouest, vous pouvez vous rendre n'importe où par les routes qui ont été construites pour permettre l'exploitation minière. Grâce à l'industrie minière, et aux retombées très avantageuses qu'elle a eues sur l'économie du Yukon, très peu d'endroits sont inaccessibles par route. Si vous pouviez aborder cette question d'un point de vue plus général, monsieur Granger . . .

Vous pouvez également nous dire ce que vous pensez d'une autre possibilité très vague, à savoir, si les Yukonnais étaient privés du droit de ne jamais devenir une province en raison de l'Accord du lac Meech . . . A mon avis, les habitants du Yukon sont vraiment persuadés que c'est ce qui se produira si l'Accord du lac Meech est ratifié dans sa forme actuelle. Pensez-vous qu'il soit possible—je ne parle pas d'un futur immédiat—que dans 25 ou 30 ans d'ici, des provinces, comme la Colombie-Britannique, repoussent leurs frontières jusqu'au Yukon? Je ne vous demande pas s'il est souhaitable de ce faire mais si c'est possible.

J'aimerais tout d'abord que vous nous parliez davantage des répercussions de l'exploitation minière au Yukon, si vous le pouvez.

M. Granger: Certainement, monsieur le sénateur. J'aime beaucoup mieux entendre les sénateurs plaider la cause de l'industrie plutôt que le contraire. Je vous remercie de vos bonnes paroles.

L'industrie minière, y compris l'exploitation et la prospection de placers, la prospection pour des roches dures et leur exploitation par l'industrie, est tellement omniprésente chez nous que très peu de personnes ayant vécu dans le territoire depuis quelques années ou plus ne connaissent pas les avantages que retire l'ensemble de la collectivité. Je suppose qu'un très fort pourcentage de la population en a ressenti directement les effets bénéfiques. Les habitants d'ici en connaissent beaucoup plus sur notre industrie minière que les personnes habitant dans d'autres compétences. Pendant une bonne année, la valeur du minerai extrait équivaut probablement à 18 000 \$ par personne. Mais les gens n'en profitent pas. Nous sommes comme la population du nord de l'Ontario qui n'a pas pleinement profité des retombées de l'exploitation minière faite dans le passé à des endroits comme Timmins, Kirkland Lake et Cobalt. C'est dans le Sud que l'on profite généralement du gros des retombées. Tout le Canada devrait nous être reconnaissant d'être aussi efficaces que nous le sommes ici. Bien que nous soyons peu nombreux, nous sommes extrêmement pro-

[Text]

We do get roads out. This has always been of benefit to the people of the territory when new roads are built. There are new roads being built right now that perhaps are being built for the immediate benefit of the mining industry, but in due course will be enjoyed by all the rest of the people of the territory who like to get out, and tourists and so on.

The placer mining industry, in particular, is very close to people here. I do not placer-mine myself, but my prospecting for hardrock minerals has led me to some understanding of where placer gold deposits are, and I do own claims that are being mined by people who mine placer gold out of the gravels. So I do have a very direct and important interest, especially important since the downturn in the base metals economy in the territory.

The CBC had me comment a few days ago on what the market collapse would mean to the territory, and I was pleased to be able to say that the Yukon Territory is perhaps the safest place, in the event of that being a signal of something bad, of any other jurisdiction, because we do have a good, strong gold mining industry. Things like that . . . They differ in their importance to different people. I do not think I would like to—

Senator Lucier: They touch all of us.

Mr. Granger: I imagine they touch all of us if we use metals in any way, shape, or form—or perhaps, in the near future, money.

How does the chamber feel about a province moving north? It was not that long ago when W.A.C. Bennett wanted to take over the Yukon. He came up here to speak about that, and he spoke about it a number of times from his own capital. The Yukon did not approve of that. The public feeling was overwhelmingly against it. The mining industry has never voted and assumed a position on this, but I would say that perhaps 80% of the industry would think they are not able to look after that 50% of their own province that lies to the north of Vancouver, and why should they think they would do a good job up here. We are the people who can do the best job up here.

Senator Lucier: Thank you, sir.

Senator Fairbairn: Thank you for coming, Mr. Granger. I have just had an opportunity to look very quickly over your attachment. Am I correct in saying that in one way or another close to 5,000 people are involved in employment terms, in pay terms, with the mining industry in the Yukon?

Mr. Granger: Yes.

Senator Fairbairn: So it is a major employer.

Mr. Granger: Yes. Things like trucking and expediting for materials and selling of materials are a very important part of almost any business in the territory, and things like trucking are so vitally dependent on mining, things like heavy equip-

[Traduction]

ductifs et notre productivité leur profite à eux comme à la population du territoire.

Nous construisons des routes. La population du territoire y a toujours gagné quelque chose. Des routes sont en train de se construire en ce moment, peut-être bien dans le but premier de desservir les entreprises minières mais, avec le temps, ces routes seront utilisées par tous les habitants du territoire qui aiment voyager, par les touristes, et ainsi de suite.

Je ne m'adonne pas moi-même à l'exploitation des placers mais, parce que je fais de la prospection de terrains contenant des minerais durs, j'ai acquis une certaine connaissance de la façon dont on s'y prend pour trouver des placers. Par ailleurs, j'ai des concessions de gravières aurifères qui sont exploitées par d'autres personnes. Je suis donc intéressé au premier chef par la question et d'autant plus depuis la baisse enregistrée ici dans le secteur des métaux de base.

Le réseau anglais de Radio-Canada m'a interrogé il y a quelques jours sur les effets, dans le territoire, de l'effondrement du marché. J'ai été heureux de pouvoir dire que le Territoire du Yukon est peut-être, plus que toute autre province, l'endroit le plus à l'abri, cet effondrement devrait-il être l'indice de quelque chose d'encore plus grave. La raison est que nos exploitations aurifères sont très solides. Alors, des choses du genre . . . n'ont pas la même importance pour tout le monde. Je ne crois pas que je voudrais . . .

Le sénateur Lucier: Elles nous touchent tous.

M. Granger: Probablement, dans la mesure où nous utilisons des métaux, sous une forme ou sous une autre—elles auront peut-être même, dans un proche avenir, un effet sur notre argent.

Comment la Chambre réagit-elle devant la possibilité qu'une province étende ses frontières vers le Nord? Après tout, cela ne fait pas si longtemps que W.A.C. Bennett a essayé d'annexer le Yukon. Il est venu ici pour en parler et il en a parlé bon nombre de fois dans sa capitale. Le Yukon n'était pas d'accord. La très forte majorité de la population était contre. Les entreprises minières n'ont jamais voté ni pris position. Et je dirais que 80 p. 100 des membres de l'industrie pourraient se demander comment ces gens peuvent s'imaginer faire du bon travail ici, s'ils ne sont même pas capables de s'occuper de la moitié de leur province qui s'étend au nord de Vancouver. Nous pouvons faire le meilleur travail, ici, dans le Nord.

Le sénateur Lucier: Merci, monsieur.

Le sénateur Fairbairn: Merci d'être venu, monsieur Granger. Je viens tout juste de parcourir rapidement votre annexe. Est-ce que je me trompe en disant que le secteur minier au Yukon fait travailler, que ce soit directement ou indirectement, près de 5 000 personnes?

M. Granger: Vous avez raison.

Le sénateur Fairbairn: Alors, ce secteur est l'un des gros employeurs.

M. Granger: Oui. Les entreprises de camionnage, les entreprises qui vendent différents matériaux sont très importantes au Yukon. Les entreprises de camionnage tout comme celles qui vendent de la machinerie lourde dépendent essentiellement de l'industrie minière. En Colombie-Britannique, c'est l'indus-

[Text]

ment sales. In B.C., those sales would look to logging as their big benefactor, whereas here it is very clearly mining.

Senator Fairbairn: Is there a fairly high percentage of native people employed in the mining industry?

Mr. Granger: No, especially in underground mining. Surface stuff and exploration things, things in the bush, like the work I do, prospecting work, has a much higher degree of participation by the native people.

There has been for a number of years quite an active interest by native organizations in forming exploration companies and perhaps mining corporations, though there has not been any active sign of it yet. When the land claims are finished, then it appears they will be owners of mineral rights on their own land. They will have considerable cash funds at hand. Then it is more likely that this will be the point at which we will see such activity.

The chamber has been trying to develop some interest from the native community and are contributing in some way to educating prospective exploration and mining people from the native community in how the animal works. The leaders of the native groups here have their hands pretty full right now just with negotiations with government.

Senator Fairbairn: It is not one of your four points in your brief, but I wonder if the association would support the idea that the concerns of the native Canadians should be a continuing part of constitutional agendas until just as long as it takes to solve them.

Mr. Granger: I think that in a general meeting of the chamber there would be so much argument, counter-argument and discussion over this that it would be hard to pin it down into a small sentence of the type that I have used here. This is why it is missing from this.

We have our hands full right now with just trying to deal with the concept of the withdrawal of mineral rights from general use and over large areas of land. Most of our attention right now is on how much of those mineral rights are going to be withdrawn and, if they are withdrawn, whether there is going to be some other act to cover those. Is it going to be administered from Ottawa? Is it going to be administered here? There are many things we cannot get answers to.

Senator Marchand: I have just one quick question, Mr. Chairman. Things are pretty clear and the testimony has been very clear so far. How much is your industry and what you do now controlled out of Ottawa? Are a lot of the decisions made locally? What is the mix now?

Mr. Granger: Decisions on . . . ?

Senator Marchand: On how the mining industry operates in the Yukon.

Mr. Granger: Most of the decisions are federal. They are consulting an awful lot with territorial officials now. The territorial government, in the section that deals with small business, is also developing a small mining department and has

[Traduction]

trie forestière qui est le principal client de ce genre d'entreprises mais, au Yukon, c'est l'industrie minière.

Le sénateur Fairbairn: Est-ce qu'un nombre assez élevé d'autochtones travaille dans le secteur minier?

M. Granger: Non. Il y en a très peu qui font de l'exploitation souterraine. Par contre, il y a beaucoup plus d'autochtones qui font de l'exploitation à ciel ouvert et aussi de l'exploration dans l'arrière pays, comme moi, c'est-à-dire, de la prospection.

Depuis un certain nombre d'années, les associations d'autochtones s'intéressent beaucoup à la possibilité de former des sociétés d'exploration et peut-être aussi des sociétés minières. Cet intérêt n'a pas encore donné de résultats concrets. Lorsqu'ils auront obtenu le règlement de leurs revendications territoriales, les autochtones détiendront les droits miniers de leur territoire. Ils auront beaucoup de liquidités. C'est fort probablement à ce moment-là qu'ils se lanceront.

La Chambre a essayé de cultiver cet intérêt chez les autochtones et elle participe à un projet d'information destiné à ceux qui voudraient éventuellement faire de l'exploitation minière ou de l'exploration. Les chefs des associations d'autochtones sont en ce moment très pris par les négociations avec le gouvernement.

Le sénateur Fairbairn: Vous n'en n'avez pas parlé dans les quatre points contenus dans votre mémoire, mais je me demandais si l'association serait favorable à ce que les problèmes des autochtones continuent d'être portés à l'ordre du jour des rencontres constitutionnelles tant et aussi longtemps que cela prendrait pour les régler.

M. Granger: Je pense que dans une réunion plénière de la Chambre, il y aurait tant de discussions, de propositions et de contre-propositions, qu'il serait difficile d'arriver à formuler une petite phrase courte, comme je l'ai fait ici. C'est pourquoi je n'en n'ai pas fait état.

Nous sommes déjà assez débordés à tâcher de voir comment pourront être restreints les droits miniers sur des terres aussi vastes. En ce moment, nous concentrons le gros de notre attention sur la question de savoir jusqu'où ira dans la restriction des droits miniers et, si ces derniers sont totalement restreints, s'il y aura adoption d'une loi quelconque pour les couvrir. L'application de la loi relèvera-t-elle d'Ottawa? Du Yukon? Voilà quelques questions, parmi d'autres, auxquelles nous n'arrivons pas à obtenir de réponses.

Le sénateur Marchand: J'ai une brève question à poser, Monsieur le président. La situation est assez claire et le témoignage de M. Granger a été, jusqu'ici, très clair. Quelle est l'importance du contrôle qu'exerce Ottawa sur votre industrie. Est-ce qu'un grand nombre de décisions sont prises sur place? À l'heure actuelle, quel est le partage?

M. Granger: Des décisions sur . . . ?

Le sénateur Marchand: Sur le fonctionnement du secteur minier au Yukon.

M. Granger: La plupart des décisions sont prises par les responsables fédéraux, quoiqu'en ce moment, ils consultent beaucoup les autorités territoriales. La section de l'administration territoriale chargée du développement de la petite entreprise a

[Text]

been for the last four years. It is growing, and it is beginning to do more of those sorts of things that you would expect in the process leading up to their assuming of some regulatory activities. The only one that is coming close now is mine safety; the Mine Safety Act would be assumed by them and they would regulate it.

As far as the mining recording and other types of mines inspection, we have not seen anything that would indicate that it would be within the next year or two years. We just know that they are developing expertise that would allow them to move in this direction.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Granger, for your presentation. I have one comment to make regarding the tables and graphs. We will be unable to print those as part of the appendix.

Mr. Granger: They were for your personal use in order to understand a little more about them.

The Chairman: We will be able to print the text part, but not the tables.

The next witness is Mrs. Flo Whyard, who is appearing as a private citizen—a private citizen with a long and distinguished record in community affairs in the Yukon.

Mrs. Flo Whyard (Individual Presentation): I am speaking today as a long-time northern resident. I am very proud of everyone who came before you in the last two days. I think it has been a marvellous thing. It has united many of us on one issue. You have seen every political stripe here, and they have all agreed on what they want for the Yukon in the coming years. They have all agreed that you are the only people who can help us to obtain it.

I must not let this opportunity pass without acknowledging the impressions made on us by people with legal aspirations. They were wonderful. If any of you go away from this room thinking there should not be anyone from the north allowed on the Supreme Court of Canada, we have wasted a lot of time here. I think you will agree with me that there is no reason why our young people should be barred from the rewards of their profession—and that includes my own son, who happens to be in the law.

About ten years ago, I was representing the Yukon government in Vancouver, and I had a memorable encounter with a brilliant young Cabinet Minister from Quebec. He was the guest speaker at a large gathering, and he was advocating the separation of his province from the Canada. I asked him whether we in the Yukon, who were trying desperately to become a more integral part of Canada, should forget our aspirations or keep on pounding on the door. He just looked at me very coolly and said: In Quebec, we decide these matters with our intellect, not our emotions.

[Traduction]

commencé à mettre sur pied, il y a quatre ans, un service chargé des entreprises minières. Le service grandit et il commence à s'occuper de questions qui devraient un jour l'amener à assumer une part des pouvoirs de réglementation. En ce moment, il s'occupe uniquement de questions touchant à la sécurité dans les mines. Le service serait responsable de la loi dite Mine Safety Act et de son application.

Pour ce qui est de la tenue des registres dans les mines et des autres questions qui touchent à l'inspection des mines, je ne pense pas que le service puisse s'en charger avant une année ou deux. Je sais seulement qu'il est en train de développer l'expertise nécessaire pour lui permettre d'assumer éventuellement des responsabilités dans ce domaine.

Le président: Merci beaucoup monsieur Granger d'être venu donner votre témoignage. J'ai une remarque à faire au sujet des tableaux et des graphiques. Nous ne pourrions pas les inclure dans l'annexe.

M. Granger: Je vous les ai remis pour votre gouverne, afin que vous puissiez mieux comprendre.

Le président: Nous allons pouvoir faire imprimer le mémoire proprement dit, mais pas les tableaux.

Notre prochain témoin est M^{me} Flo Whyard, et elle comparaitra comme simple citoyenne. Madame est très bien connue pour le travail qu'elle fait depuis de nombreuses années dans le domaine des affaires communautaires au Yukon.

Mme Flo Whyard (en son propre nom): Je viens témoigner ici aujourd'hui parce que j'habite le Yukon depuis très longtemps. Je suis très fière de tous les témoins qui ont comparu devant vous au cours des deux derniers jours. Cela a été merveilleux. Pour beaucoup d'entre nous, ces audiences nous ont permis de nous rallier autour d'une question. Parmi les témoins que vous avez entendus, il y a des partisans de tous les partis politiques. Et pourtant, tous sont d'accord sur l'orientation qu'ils souhaitent pour le Yukon au cours des prochaines années. Tous ont dit que vous, et vous seuls, pouvez nous aider à atteindre notre objectif.

Je ne peux m'empêcher de profiter de l'occasion pour dire à quel point j'ai été impressionnée par les gens qui veulent faire carrière en droit. Ils ont été merveilleux. Si, à la fin de ces audiences, il y a quelqu'un parmi vous qui croit que personne des territoires ne doit pouvoir siéger à la Cour suprême, nous aurons perdu notre temps. Je pense que vous conviendrez tous avec moi qu'il n'y a aucune raison de refuser à nos jeunes le prestige d'atteindre le plus haut poste de leur profession—et je vous dirai, en passant, qu'il se trouve que mon fils est avocat.

Il y a dix ans environ, lorsque je représentais le gouvernement du Yukon à Vancouver, j'ai eu une rencontre mémorable avec un jeune et brillant membre du Cabinet du Québec. Il était conférencier invité à une importante rencontre et il prônait l'indépendance du Québec. Je lui ai demandé si nous, au Yukon, qui essayions désespérément de nous tailler une place plus importante à l'intérieur du Canada, nous devions renoncer à nos aspirations ou persévérer. Il m'a regardé calmement et m'a dit: Au Québec, nous prenons nos décisions avec notre tête. Nous ne laissons pas nos émotions nous embrouiller les idées.

[Text]

I was reminded of that remark a week or two ago. In a letter to the editor of *The Whitehorse Star*, Gordon Robertson, one of Canada's highly respected senior mandarins and recently retired, took umbrage at the tone of an editorial concerning his testimony before the parliamentary committee discussing the Meech Lake accord. The one-time non-resident commissioner had said he did not think provincial status would be a wise or desirable objective for the territories. The editorial had pointed out that Mr. Robertson, who is very knowledgeable about such matters, was not a northerner, had never been a northerner, and could not be expected to think or react like one.

In his reply in his letter, Mr. Robertson said:

All disagreements, like your own, have been purely emotional. I understand the emotion but it does not face the issues . . . realism and hard-headed assessment of the facts will produce results that are in the interest of the people of the Yukon and the Northwest Territories. Strong emotions alone will not.

Mr. Chairman, I am going to try to combine my strong emotion as a northern Canadian with some realism and hard-headed assessment of the facts.

Last May 21 in Quebec City at the annual general meeting of the Council for Canadian Unity, of which I was the provincial chairman for the Yukon, a panel of three very distinguished speakers addressed the theme of economic regional disparities and their effect on Canadian unity. They were the Hon. Bill Bennett, Senator Pierre De Bané, and the Hon. Joseph A. Ghiz, Premier of Prince Edward Island.

I asked Mr. Ghiz why it had been necessary for him, as one of the First Ministers at Meech Lake, to close the door on the northern third of Canada in order to open the door to Quebec. And he said: We cannot have you people up there forming two or three new provinces, you know; it would affect our proportionate share of federal revenues.

So I think we have to get right down to the bottom line for both Premier Ghiz and Mr. Robertson and I suspect for most of the First Ministers who signed that accord. I am sure they are not aware of the current fiscal situation in the Yukon. Most Canadians appear to be completely misinformed, or perhaps just uninformed, about how we pay our bills. And that is not to be wondered at. I could not tell you how British Columbia or Newfoundland are putting together their budget this year.

First, I must tell you we are not, repeat not, a have-not region of Canada. There is an expression used by government financial officers to describe the amount of taxes generated per capita. They say that is the "tax effort". Right now, Yukon's tax effort, taking into account the higher cost of living here and the higher costs of doing business in the north, is almost identical to that of B.C. residents.

[Traduction]

Je me suis souvenu de cette remarque il y a une semaine ou deux. Dans une lettre au rédacteur du journal *The Whitehorse Star*, Gordon Robertson, un des mandarins les plus respectés du pays et qui a pris sa retraite dernièrement, s'est dit offusqué du ton employé dans un éditorial sur son témoignage devant le comité parlementaire sur l'Accord du lac Meech. M. Robertson qui a été commissaire non résident, a dit dans sa lettre qu'il ne serait ni sage ni désirable pour les territoires d'obtenir le statut de province. Dans l'éditorial, on disait que M. Robertson, par ailleurs qui connaît très bien la question, n'était pas né dans les territoires, qu'il n'avait jamais habité dans les territoires et qu'on ne pouvait s'attendre qu'il pense ou réagisse comme les gens d'ici.

Dans sa lettre, M. Robertson a ajouté ce qui suit:

Tous les gens qui se querellent, comme vous, le font pour des raisons purement émotives. Je comprends que les gens aient des sentiments très forts, mais cela ne les aide pas à regarder les problèmes en face . . . il faut faire preuve de pragmatisme et évaluer froidement les faits pour obtenir des résultats qui serviront les intérêts de la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les sentiments, aussi forts soient-ils, ne régleront rien à eux seuls.

Monsieur le président, je vais essayer de tempérer les sentiments très forts que j'éprouve comme citoyenne d'une région du nord du Canada par une analyse pragmatique et froide des faits.

Le 21 mai dernier, à Québec, à l'assemblée générale annuelle du Conseil pour l'unité canadienne où, en ma qualité de présidente, je représentais le Yukon, un panel de trois éminents conférenciers ont présenté un exposé sur les disparités régionales et l'effet de ces dernières sur l'unité canadienne. Le panel était composé de l'honorable Bill Bennett, du sénateur Pierre De Bané et de l'honorable Joseph A. Ghiz, premier ministre de l'Île du Prince-Édouard.

J'ai demandé à M. Ghiz, qui a participé à la rencontre du lac Meech, pourquoi il s'était senti obligé, afin d'ouvrir la porte au Québec, de fermer la porte au Nord du Canada qui constitue le tiers du pays. Il a répondu: Vous savez, il ne faudrait pas qu'il se crée dans le Nord deux ou trois nouvelles provinces. Cela réduirait notre part des recettes fiscales fédérales.

Alors j'estime qu'il faut rétablir les faits, pour la gouverne du premier ministre Ghiz et de Monsieur Robertson et aussi, je crois, de la plupart des premiers ministres qui ont signé l'Accord. Je suis convaincue qu'ils ne connaissent pas la situation budgétaire actuelle du Yukon. La plupart des Canadiens sont mal informés, voire pas informés du tout, de la façon dont nous payons nos comptes. Il n'y a aucune raison de s'en étonner, car je serais moi-même tout à fait incapable de vous renseigner sur le budget de cette année de la Colombie-Britannique ou de Terre-Neuve.

Premièrement, je vous dirai que nous ne sommes pas—je le répète, nous ne sommes pas—une région pauvre. Les agents financiers du secteur public lorsqu'ils veulent parler des recettes fiscales produites par habitant utilisent l'expression «effort fiscal». À l'heure actuelle, l'effort fiscal du Yukon, même en tenant compte du fait que le coût de la vie y est plus élevé et

[Text]

The Yukon government has always administered provincial-type programs to our people, but instead of the standard federal-provincial cost-sharing agreements applied elsewhere, we have recently entered into a system of formula financing. And you heard something of that from earlier speakers.

I am not an accountant, but as I understand the formula, we take the territorial figure for both O & M and capital from the base year of 1982-83. We add the provincial escalation factor to bring Yukon into line with rising costs in the provinces, we add the program adjustment dollars to bring our standards up to the national level, and then, considered together with our forecast revenues and recoveries, there is one other factor to complete the formula. That is the grant in lieu of resource revenue which the federal government pays to compensate, but only partially, for the fact that they still control our land and resources. One result of this formula is that the more tax revenues the Yukon government collects locally, the less we get from the feds.

Let me quote Mr. Robertson again. He said, in his letter to the editor:

The present provinces will be very tough about provincial status for the North. Especially, they will never agree to a special financial deal for northern provinces such as the two territories now have. The present deal is no business of the provinces. A provincial deal WOULD BE, and they would not permit anything SPECIAL to meet northern needs. Political independence is not possible without financial security.

We seem to hear that from more and more authorities these days. It is fascinating.

All the present provinces came in on the basis of a simple agreement between themselves and the national Parliament, as you know. I will not go into the dates and the statistics here, but each was given special financing on entry. Why must northerners, and only northerners, take this giant leap into space requiring 100% consent from the other provinces and requiring economic independence in order to get their political independence? For it is certainly into the unknown we will be jumping. What criteria will each of the 10 choose to impose if we get close to entrance?

No one has said—and there is nothing in writing anywhere, to my knowledge, in Canada that tells you—how to make a province. There is no recipe; there is no requirement for this or that, or amounts of this and that, to be melded together to make the whole; there is nothing. If we manage to meet the

[Traduction]

qu'il est plus coûteux d'y faire des affaires, est presque le même que pour la Colombie-Britannique.

Le Yukon a toujours administré des programmes semblables à ceux des provinces. Mais, contrairement aux provinces qui concluent des ententes de partage des frais avec le gouvernement fédéral, le Yukon fonctionne pour sa part (et pas depuis très longtemps) selon la méthode de financement préétabli. Je pense que certains témoins vous en ont déjà parlé.

Je ne suis pas comptable, mais si j'ai bien compris, avec cette formule, il s'agit de prendre le montant des dépenses de fonctionnement et d'entretien et celui des dépenses en capital pour l'année de référence 1982-1983, d'ajouter le taux d'indexation provincial, pour que les coûts du Yukon correspondent aux coûts croissants des provinces, d'ajouter les sommes requises pour que les services de notre programme soient équivalents à la norme nationale, puis, compte tenu des recettes et recouvrements prévus, d'intégrer le facteur suivant pour compléter la formule. Ce dernier facteur comprend la subvention tenant lieu de revenus de ressources que le gouvernement fédéral verse pour compenser, mais en partie seulement, le contrôle qu'il exerce toujours sur nos terres et nos ressources. Selon cette méthode, la contribution fédérale diminue en proportion des recettes fiscales perçues par le gouvernement du Yukon sur son propre territoire.

Si vous voulez bien, je vais à nouveau citer monsieur Robertson. Dans sa lettre au rédacteur, il a dit:

Si les territoires veulent obtenir le statut de province, les administrations provinciales actuelles leur mèneront la vie dure. En particulier, elles n'accepteront jamais que les territoires conservent le genre d'entente financière qu'ils ont en ce moment. L'entente actuelle ne regarde pas les provinces. Toutefois, si les territoires veulent le statut de province, les provinces vont POUVOIR S'EN MÉLER et elles ne consentiront pas à l'application de mesures spéciales pour répondre aux besoins des territoires. L'indépendance politique est impossible sans sécurité financière.

Ces jours-ci, nous entendons ce genre de remarque de plus en plus fréquemment de la part des autorités. C'est fascinant.

Comme vous le savez, toutes les provinces sont entrées dans la Confédération après s'être entendues entre elles d'une part, et avec le Parlement fédéral, d'autre part. Je ne citerai ni dates ni statistiques, mais au moment de son entrée dans la Confédération, chaque province a reçu une aide financière spéciale. Pourquoi les habitants du Nord, et seulement les habitants du Nord, doivent-ils se lancer dans le vide, c'est-à-dire accepter d'être contraints à obtenir le consentement unanime des provinces et d'être financièrement autonomes afin d'obtenir leur indépendance politique? Parce que c'est effectivement ce qu'on nous demande de faire, de sauter dans le vide. Quels critères chacune des dix provinces va-elle nous imposer lorsque nous serons sur le point d'être admis?

Personne n'a défini—à ma connaissance aucun écrit n'existe nulle part au Canada sur la question—la marche à suivre pour créer une province. Il n'y a pas de recette. Nulle part est-il dit qu'il faut respecter telle et telle exigence, avoir tant ou tant d'argent ou encore présenter tel ensemble de caractéristiques. Il n'y a rien d'écrit à ce sujet. Si nous arrivons à remplir leurs

[Text]

requirements they decide to impose, will they impose more? There is nothing to stop them; there is nothing in writing.

It is interesting to recall that when a former Prime Minister visited Whitehorse some years ago, he stood here and said that never in his lifetime would the Yukon become a province. I can tell you, ladies and gentlemen, there were some itchy trigger fingers in the Yukon that day. He also steadfastly maintained that all the resources of the north belonged to all the people of Canada. We heard that many times. I suggest to you that the premiers of these 10 provinces do not feel that all the resources of their regions belong to all the people of Canada at any time, and I would expect a little more empathy from them for our lack of control over most of our land and all of the resource revenue here.

It is time to assure the premiers that they have nothing to fear. If Yukon were to become a province today, we would most probably not be eligible to receive any special financing, as all the others did on entry into Canada, because we would be more than self-sufficient. Even now, only B.C., Alberta, and Ontario are not accepting equalization payments from the federal government. Seven provinces still accept them to ensure that one of Canada's basic precepts can be carried out; that is, that Canadians are entitled to the same quality of education, health care, and social support services, no matter where they happen to live in this land.

Of course we are not seeking provincial status today, this week, or perhaps this year; but we are perilously close to it in almost every way. One or two more transfers of departmental responsibilities from the federal to the territorial government, a couple of signatures on a piece of paper, would have done it—until Meech Lake. Certainly, before considering provincial status Yukoners would want to have a very firm economic base, relying on more and more resource development and diversification of our two main industries, mining and tourism, plus the increased population and the wider tax base they would bring. That is just basic common sense.

So I want to tell Mr. Ghiz that it would not cost Canada more if Yukon were a province; it would probably cost quite a lot less. We would need no special financial deals, certainly not as special as the formula we now enjoy. Let me assure the premiers, there would be more bucks, not fewer, in the federal purse to share among themselves.

Recently we were urged by the editor of a Yellowknife paper to wear a black armband when travelling south, so that when fellow Canadians, most of them blissfully unaware of the

[Traduction]

exigences, vont-ils nous en imposer d'autres? Rien ne les en empêche puisqu'il n'existe aucun document à ce sujet.

Il est intéressant de souligner ce qu'a dit un ex-premier ministre à l'occasion d'une visite à Whitehorse, il y a quelques années. Il a affirmé que, de son vivant, jamais le Yukon ne deviendrait une province. Je puis vous assurer, mesdames et messieurs, que ce jour-là, bien des personnes ont dû se retenir pour ne pas appuyer sur la gachette. Ce même premier ministre a par ailleurs affirmé catégoriquement que toutes les ressources du Nord appartenaient à tous les Canadiens. Il nous l'a répété bien des fois. Personnellement, je suis convaincue que jamais un seul des dix premiers ministres a-t-il considéré que les ressources de sa province appartiennent à l'ensemble des Canadiens. Et je m'attendrais que les premiers ministres fassent preuve d'un peu plus de compréhension à notre égard, compte tenu du peu de contrôle que nous exerçons sur le gros de nos terres et sur l'ensemble des recettes provenant de nos ressources.

Le moment est venu de rassurer les premiers ministres, de leur dire qu'ils n'ont rien à craindre. Si le Yukon devait former une province aujourd'hui, il ne pourrait probablement pas recevoir d'aide financière spéciale, comme les autres provinces ont reçue au moment de leur entrée dans la Confédération canadienne. En effet, nous sommes en mesure de répondre à nos besoins. De plus, à l'heure actuelle, seules la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario refusent les paiements de péréquation du gouvernement fédéral. Sept provinces les acceptent encore parce qu'elles veulent que soit appliqué l'un des principes fondamentaux du régime constitutionnel canadien, à savoir que tous les Canadiens sont en droit de recevoir les mêmes services d'enseignement, services de santé et services sociaux, quelle que soit la région qu'ils habitent.

Il va de soi que nous ne cherchons pas à obtenir le statut de province aujourd'hui et que nous n'essaierons pas de l'obtenir cette semaine et probablement pas cette année. Mais, à presque tous les égards, nous sommes tout près de devenir une province. Encore un ou deux transferts de responsabilité, quelques signatures au bas d'une page et nous aurions formé une province—du moins jusqu'à ce que soit conclu l'Accord du lac Meech. Il est entendu qu'avant de vouloir former une province, les Yukonnais voudront d'abord s'assurer qu'ils ont une économie très solide, basée de plus en plus sur le développement des ressources et sur la diversification des deux principales industries, l'exploitation minière et le tourisme. Ils voudront être sûrs de pouvoir compter sur une population plus nombreuse et sur une assiette fiscale plus importante. Cela coule de source.

Alors, je tiens à dire à monsieur Ghiz que si le Yukon devenait une province, il n'en coûterait pas plus cher au Canada, en fait, probablement beaucoup moins. Nous n'aurions besoin d'aucun avantage financier particulier, certainement rien d'aussi particulier que la formule que nous connaissons maintenant. Je me permets d'assurer les Premiers ministres des provinces qu'il y aura plus d'argent, et non pas moins, dans le trésor fédéral à partager entre eux.

Récemment, le rédacteur d'un journal de Yellowknife nous a incités à porter un brassard noir lorsque nous voyageons dans le Sud afin que lorsque des concitoyens canadiens, qui sont

[Text]

effects of Meech Lake on our north, asked who had died, we could tell them. Now I was going to wear this today, because I promised *The Globe and Mail* I would. But after hearing Senator Macquarrie give us hope for the future, I really feel that perhaps the reports of our death have been seriously exaggerated. You have given us courage to go on. All joking aside, I have to say quite truthfully that I am still in shock, and I do feel like wearing a black armband when I speak to other Canadians.

I cannot believe other members of our Canadian family would deliberately cut us out of the will. I cannot believe this is really happening in Canada. I cannot accept it and continue to be a proud Canadian. I have to think that it was because there was no one there in that smoked-filled room to represent the north. We had no Member of Parliament in Ottawa when that meeting took place. We were between members. We had no Minister in the Cabinet. We had no Deputy Prime Minister, who had been there for 30 years to remind them about the north and to bring our concerns to the top of the list.

I prefer to think the premiers were too involved in furthering the interests of their own provinces, which is their legitimate job, to give us a thought. I prefer to think, in the hasty drafting of the new constitutional sections, the long-term effects of the those changes on us were simply overlooked. Other people, in the last two days, have given you other opinions. I have to believe that if I am going to go on being a Canadian.

Now, it would be a very simple matter to restore the word "territories" after provinces. You have heard a number of discussions about what should happen to the sections so that Canadians living in the north might be nominated by the regional governments for appointment to the Supreme Court and the Senate. Senator Eugene Forsey made a very clear case for that, as you all know—it has been referred to several times—when he addressed the parliamentary committee. I cannot understand their ignoring his suggestion to treat it as a typo and get it in there without any further hassle.

So if ever there were justification for your chamber of sober second thought, senators, this grievous, if not egregious, error is a perfect example. You can right this unnecessary wrong. However, it must be done soon, before our shock and dismay harden into feelings of betrayal and mistrust. Mr. Robertson notwithstanding, this is a very emotional issue. It affects each one of us and our children and their children.

It would not be the first time in history that the Senate came to our aid. I shall give you a little reminder. Back in 1899, the bill to amend the Yukon Act of 1898, after second reading in the Senate, had an additional clause inserted, on the suggestion of Senator Power of Nova Scotia, to appoint at least one local member to the Yukon Council. And he said:

[Traduction]

pour la plupart parfaitement inconscients des effets de l'Accord du lac Meech sur notre Nord, nous demanderait qui est mort, nous pourrions le leur dire. J'allais le porter aujourd'hui, car j'ai promis de le faire au *Globe and Mail*. Mais après avoir entendu le sénateur Macquarrie nous donner de l'espoir pour l'avenir, je crois vraiment que les rapports faisant état de notre mort ont peut-être été gravement exagérés. Vous nous avez donné du courage pour continuer. Blague à part, je dois dire assez sincèrement que je suis encore en état de choc et j'aurais envie de porter un brassard noir lorsque je parle aux autres Canadiens.

Je ne peux pas croire que les autres membres de notre famille canadienne nous excluraient délibérément du testament. Je ne peux pas croire que cela arrive vraiment au Canada. Je ne peux pas l'accepter et continuer d'être fière d'être Canadienne. Il me faut croire que cela est arrivé parce que personne dans cette salle enfumée ne représentait le Nord. Nous n'avions aucun député à Ottawa lorsque cette réunion a eu lieu. Nous étions entre nous. Nous n'avions aucun ministre. Nous n'avions aucun vice-premier ministre qui était là depuis trente ans pour rappeler que le Nord existe et pour inscrire nos préoccupations en haut de la liste.

Je préfère penser que les Premiers ministres étaient trop occupés à promouvoir les intérêts de leurs propres provinces, ce qui constitue leur tâche légitime, pour penser à nous. Je préfère croire que, dans la rédaction rapide des nouveaux articles constitutionnels, l'on a tout simplement négligé les effets à long terme de ces changements. D'autres personnes, ces deux derniers jours, vous ont donné d'autres avis. Il faut que je crois cela si je veux continuer à être une Canadienne.

Maintenant, il serait très simple de rétablir l'expression «territories» après les provinces. Vous avez entendu un certain nombre de déclarations au sujet de la façon dont on devrait modifier les articles afin que les Canadiens qui habitent dans le Nord puissent être mis en candidature par les gouvernements régionaux en vue d'être nommés à la Cour suprême et au Sénat. Le sénateur Eugene Forsey a défendu cette cause très clairement, comme vous le savez tous—on y a fait allusion plusieurs fois—lorsqu'il a parlé au comité parlementaire. Je ne peux pas comprendre pourquoi le comité ignore sa proposition de considérer qu'il s'agit d'une erreur typographique et de l'inclure sans autre forme de procès.

Si vraiment votre chambre de la réflexion pondérée a jamais été justifiée, mesdames et messieurs les sénateurs, cette erreur grave, voire énorme, en est un parfait exemple. Vous pouvez corriger cette injustice inutile. Toutefois, il faut le faire bientôt, avant que nos sentiments de choc et de désarroi se durcissent en des sentiments de trahison et de méfiance. Sans tenir compte de M. Robertson, c'est là une question très émotive. Elle nous touche tous, ainsi que nos enfants et leurs enfants.

Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire que le Sénat viendrait à notre rescousse. Je vais vous rafraîchir la mémoire. En 1899, le projet de loi visant à modifier la Loi sur le Yukon de 1898, après une seconde lecture au Sénat, a été modifiée par l'insertion d'une disposition supplémentaire, sur la proposition du sénateur Power de la Nouvelle-Écosse, de nommer au moins un membre local au Conseil du Yukon. Et il a déclaré:

[Text]

This principle of governing without the consent of the governed is not a good one at this period of the 19th century, and there are a sufficient number of intelligent and respectable Canadians in the Yukon country now to enable the government to select some reputable and capable man to assist the gentlemen who are sent from outside into the country.

His amendment was expanded to provide for the election of two local councillors and the bill passed both Houses. But when the government failed to implement those provisions, there were mass meetings and riots and protests in Dawson City, which was then the capital. Once again the Senate got into the act. On March 20, 1900, Sir Mackenzie Bowell, the Conservative Senate Leader, protested strongly on behalf of Yukoners.

Some months later, after discussion in the House, and then back in the Senate, Senator Lougheed pointed out the difficulties of the system imposed on Yukoners, and he asked a question that might very well be asked today:

Can my hon. friend give the Chamber any information as to why the government stopped short in adopting the same system of government which we have in other provinces of Canada?

A very good question. I think there are senators in today's Chamber to take up our cause.

You have heard a great many recommendations and proposals for amending the wrongs done to the north, and you have 180 days to come to our aid. In the Yukon legislature, in which I had the honour to serve, we had a phrase called the "six-month hoist". I propose, ladies and gentlemen, that you consider that very seriously.

There has been no time today for me to discuss other disagreeable aspects of that accord. The appalling threat of provincial boundaries being pushed northward without any consultation or agreement on our side is absolutely incredible. That would be the equivalent of these 10 premiers meeting and deciding to abolish the Senate without any consultation or discussion in your chamber.

I hope you are going to find ways to get around these problems. I know you have had some recommendations and suggestions already. I must say it was very encouraging to receive in the mail the other day one of those large packages from the *Reader's Digest*, in which I found I was referred to as one of their customers in the "province of the Yukon Territory". I think that might be one other solution. It has a very nice ring to it. Perhaps that is what we should be looking at.

In our often lonely struggle to keep the door open to Yukon's future, we are fortunate to have your support. Thank you for coming to listen to us. If anyone at Meech Lake had given us a fraction of the attention you have, we would not be in this sorry situation today.

[Traduction]

Ce principe de gouverner sans le consentement des gouvernés n'est pas bon à l'heure actuelle au 19^e siècle, et il y a un nombre suffisant de Canadiens intelligents et respectables au Yukon pour permettre maintenant au gouvernement de choisir des hommes honorables et compétents pour assister les messieurs qui sont envoyés de l'extérieur dans le pays.

Son amendement a été étendu pour permettre l'élection de deux conseillers locaux et le projet de loi a été adopté par les deux Chambres. Mais lorsque le gouvernement a omis de mettre en œuvre ces dispositions, il y a eu de grands rassemblements de masse ainsi que des émeutes et des protestations à Dawson City, qui était alors la capitale. Encore une fois, le Sénat est intervenu. Le 20 mars 1900, le leader conservateur au Sénat, Sir Mackenzie Bowell, a protesté fortement au nom des habitants du Yukon.

Quelques mois plus tard, après discussion à la Chambre et ensuite à nouveau au Sénat, le sénateur Lougheed a souligné les difficultés du système qui était imposé aux habitants du Yukon et il a posé une question qui pourrait fort bien être posée aujourd'hui:

Est-ce que mon honorable ami peut indiquer à la Chambre pourquoi le gouvernement s'est retenu d'adopter le même système de gouvernement que nous avons dans les autres provinces du Canada?

Très bonne question. Je pense qu'il y a des sénateurs dans la Chambre d'aujourd'hui qui sont prêts à adopter notre cause.

Vous avez entendu un grand nombre de recommandations et de propositions pour corriger les injustices qui ont été faites au Nord, et vous avez 180 jours pour venir à notre aide. À l'assemblée législative du Yukon, où j'ai l'honneur de siéger, nous parlions du «délai de grâce de six mois». Je vous propose, mesdames et messieurs, d'envisager cette question très sérieusement.

Aujourd'hui, je n'ai pas eu le temps de traiter d'autres aspects désagréables de cet accord. La navrante menace que des frontières provinciales soient repoussées vers le Nord sans consultation ni accord de notre part est absolument incroyable. Cela équivaldrait au fait que ces dix premiers ministres se rencontrent pour décider d'abolir le Sénat sans consultation ni débat dans votre Chambre.

J'espère que vous trouverez des moyens de résoudre ces problèmes. Je sais que vous avez déjà reçu certaines recommandations et propositions. Je dois dire qu'il était très encourageant de recevoir dans le courrier l'autre jour l'un de ces gros paquets de *Reader's Digest*, dans lequel j'ai constaté qu'on me considérait comme une de leurs clientes dans la «province du territoire du Yukon». Je pense que cela pourrait constituer une autre solution. Elle est très agréable à l'oreille. C'est peut-être ce que nous devrions examiner.

Dans notre lutte souvent solitaire pour garder la porte ouverte sur l'avenir du Yukon, nous avons la chance de compter sur votre soutien. Merci d'être venu nous écouter. Si n'importe qui au lac Meech nous avait accordé une partie de l'attention que vous nous avez accordée, nous ne serions pas dans cette triste situation aujourd'hui.

[Text]

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Whyard. You have not disappointed me at all from my previous meetings when I listened to you.

Senator Lucier: Mr. Chairman, I do not think Mrs. Whyard should be allowed to get off the hook with just "private citizen". As Mr. Bell had a history in the Yukon, she also has a very impressive set of credentials. Mrs. Whyard is the former editor of *The Whitehorse Star*, an author of some books, a historian in the Yukon, a former Mayor of Whitehorse, a former member of the Legislative Assembly, a former Minister in the Cabinet of the Legislative Assembly of the Yukon. So she has had a very distinguished career in the Yukon.

Mrs. Whyard, you started out by saying you did not want to bore us with your presentation. I can assure you you have not done that.

I was telling some of my colleagues earlier that if you looked at the cross-section of people who have entered this room in the last two days and made presentations to this committee, you could write a book just on the people who have appeared here, regardless of what they have said about Meech Lake, just the history of the people who have been before this committee. It has been most impressive.

Mrs. Whyard: Thank you, senator. That is what I was trying to say. I have been tremendously proud of all of them, and especially of the younger ones.

We had a magnificent academic presentation yesterday from a young man who is the director of policy and planning in one of the government departments and another terrific historical approach from a young man who is a teacher of history at F.H. Collins High School. These are the people who are going to finish the job we are trying to begin.

Senator Fairbairn: Thank you for a terrific brief. It was a treat to listen to you. On the last page of your brief you have answered the question I wanted to ask you. I was going to ask you if your recommendation to us would be to press on. As you know, after the vote tomorrow in the House of Commons the clock ticks for our 180 days. I was going to ask you if you would advise us to push on to the end of those 180 days and in any way we can to exert what is, in the final analysis, moral suasion on this issue in Parliament.

Mrs. Whyard: I think you have to start where you are with what you have and you have to use the tools available to you. At this stage you have very few. I understand the problem when you go back to all your other members. This is a very small number from the total Senate and you are going to have to convince them without them having the advantage of having heard all these impassioned appeals from northerners. If I were in your position, I would be strongly tempted to use any delays I could. I have a very great conviction that the people across Canada have never suspected the impact of what their premiers did.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, madame Whyard. Vous ne m'avez pas déçu du tout par rapport à mes réunions précédentes où je vous ai écoutée.

Le sénateur Lucier: Monsieur le président, je ne crois pas que nous devrions permettre à M^{me} Whyard de se présenter simplement comme une «simple citoyenne». Comme monsieur Bell a joué un rôle important au Yukon, elle aussi a un passé très impressionnant. M^{me} Whyard est l'ancienne rédactrice du *Whitehorse Star*, a écrit quelques livres, est historienne du Yukon, ancienne mairesse de Whitehorse, ancienne députée à l'Assemblée législative, ancienne ministre de l'Assemblée législative du Yukon. Elle a donc fait une carrière très distinguée au Yukon.

Madame Whyard, vous avez d'abord dit que vous ne vouliez pas nous ennuyer avec votre exposé. Je peux vous assurer que cela n'a pas été le cas.

Je disais plus tôt à certains de mes collègues que si vous examiniez un échantillon des personnes qui sont venues ici ces deux derniers jours et ont fait des exposés à notre comité, il serait possible d'écrire un livre sur les personnes qui ont comparu ici, peu importe ce qu'elles ont dit au sujet du lac Meech, simplement l'histoire des personnes qui ont comparu devant le comité. Ils ont été extrêmement impressionnants.

Mme Whyard: Merci, monsieur le sénateur: c'est ce que j'essayais de dire. J'ai été extraordinairement fière de tous, et particulièrement des plus jeunes.

Hier, nous avons eu un magnifique exposé savant d'un jeune homme qui est directeur des politiques et de la planification de l'un des ministères et une autre approche historique excellente d'un jeune homme qui enseigne l'histoire à l'école secondaire F.H. Collins. Ce sont les gens qui vont essayer d'achever le travail que nous essayons de commencer.

Le sénateur Fairbairn: Merci de votre excellent mémoire. Vous écouter a été très agréable. A la dernière page de votre mémoire, vous avez répondu à la question que je voulais vous poser. J'allais vous demander si vous alliez nous recommander de persévérer. Comme vous le savez, après le vote demain à la Chambre des communes, le chronomètre est en marche pour nos 180 jours. J'allais vous demander si vous nous conseilleriez de persévérer jusqu'à la fin de ces 180 jours et si vous nous conseilleriez sur la manière dont nous pourrions exercer ce qui constitue, en dernière analyse, une pression morale sur cette question au Parlement.

Mme Whyard: Je pense que vous devez commencer où vous êtes avec ce que vous avez et vous devez utiliser les outils dont vous disposez. A l'étape présente, vous en avez très peu. Je comprends le problème lorsque vous vous adressez à tous les autres membres. Vous constituez un nombre très faible par rapport à l'ensemble du Sénat et vous allez devoir les convaincre sans qu'ils aient eu l'avantage d'entendre tous ces appels enflammés des habitants du Nord. Si j'étais à votre place, je serais fortement tentée d'utiliser toutes les mesures dilatoires possibles. Je suis fortement convaincue que les habitants de tout le Canada ne se sont jamais doutés des effets de ce qu'ont fait les premiers ministres.

[Text]

After I was at the meeting of the Council for Canadian Unity in Quebec, I travelled to Nova Scotia, to Ontario, to Vancouver and to more meetings in Victoria. Everywhere I went I talked to ordinary, average Canadians. At that stage I was most vociferous about what had just happened to us. Nowhere did I fail to find sympathy and understanding when people had it explained to them that this typographical error, which should have been corrected at that level, was now going to mean so much to people in the north. They did not have a clue.

With the passage of time I think more and more people are going to learn about this through hearings such as this one, through the media and through your efforts. We are going to get a groundswell of support, which their premiers will not be able to ignore. It is what I have to hope.

Senator Fairbairn: I do not know if you were here yesterday when I mentioned that during the summer in our travels around Alberta, from one end of the province to the other, Albertans brought up the issue of the north. There will be no public debate in that province on this issue, but people were irate about the north.

Mrs. Whyard: Canadians are eminently fair people. We believe that.

Senator Fairbairn: We will do our best.

Senator Le Moynes: Madam, I am delighted and honoured to hear you again in these circumstances. My sympathy for the Yukon was already great, but it is becoming much deeper and much more felt. Do you think the Quebec factor was paramount in the exclusion of the Yukon, or would you rather attribute it to the fright and greed of the premiers?

Mrs. Whyard: Senator, I do not think Quebec was the main factor in what happened to us. I think it was the future effect of splitting up our resources and land for provinces who have their eyes on them, particularly the resource revenues. I think it was the threat to the balance of power of the provinces.

As Mr. Robertson pointed out in his book:

The provinces won't agree to new provinces in the north, especially if it means two or three of them, depending on how the Northwest Territories is split, because it would upset the careful balance built into the Constitution for constitutional amendments to ensure that the West, Ontario or Quebec cannot be outvoted on a constitutional change by the other regions.

In other words, we would disrupt the arrangements that are now in place, which they all understand and on which they rely. Nobody wants changes in the ball game at this point.

Senator Le Moynes: In what Mr. Robertson says, there is, if I am not mistaken, a confusion of orders. There is the constitutional order and then the money order. I am afraid it is a fact. Do you think the threat of provincial expansion towards the north is still real?

[Traduction]

Après avoir participé à la réunion du Conseil pour l'unité canadienne à Québec, j'ai voyagé en Nouvelle-Écosse, en Ontario, à Vancouver et je suis allée à d'autres réunions à Victoria. Partout où je suis allée, j'ai parlé à des Canadiens ordinaires, moyens. A cette époque, je réagissais de façon très vigoureuse à ce qui venait de nous arriver. Partout j'ai recueilli des réactions favorables de compréhension lorsque j'ai expliqué aux gens que cette erreur typographique, qui aurait dû être corrigée à ce niveau, allait prendre tant de signification pour les habitants du Nord. Ils ne s'en doutaient pas.

Avec le temps, je pense que de plus en plus de personnes vont être mises au courant de cette question grâce à des audiences comme les présentes, grâce aux médias et grâce à vos efforts. Nous obtiendrons une vague de fond de soutien que les premiers ministres ne pourront pas ignorer. C'est ce que je dois espérer.

Le sénateur Fairbairn: Je ne sais pas si vous étiez ici hier lorsque j'ai mentionné que pendant l'été dans nos déplacements en Alberta, d'une extrémité de la province à l'autre, les Albertains ont soulevé la question du Nord. Il n'y aura pas de débat public dans cette province sur cette question, mais les gens étaient furieux au sujet du Nord.

Mme Whyard: Les Canadiens sont des personnes éminemment justes. Nous le croyons.

Le sénateur Fairbairn: Nous ferons de notre mieux.

Le sénateur Le Moynes: Madame, je suis heureux et honoré de vous entendre encore dans les présentes circonstances. Ma sympathie pour le Yukon a toujours été grande, mais elle s'approfondit et s'élargit. Pensez-vous que le facteur du Québec a été d'une suprême importance dans l'exclusion du Yukon, ou attribueriez-vous celle-ci à la crainte et à l'avidité des premiers ministres?

Mme Whyard: Monsieur le sénateur, je ne pense pas que le Québec ait été le principal facteur dans ce qui nous est arrivé. Je pense qu'il s'agissait de l'effet futur du partage de nos ressources et de nos terres entre les provinces qui les convoitent, particulièrement les recettes des ressources. Je pense qu'il s'agissait de la menace à l'équilibre du pouvoir des provinces.

Comme M. Robertson l'a souligné dans son livre:

Les provinces n'accepteront jamais la création de nouvelles provinces au Nord, surtout s'il s'agit de deux ou trois provinces de plus, suivant la façon dont seraient partagés les Territoires du Nord-Ouest, parce que cela compromettrait le fragile équilibre qui a été établi par la formule d'amendement pour faire en sorte que l'Ouest, l'Ontario ou le Québec ne soient jamais mis en minorité par les autres régions sur des questions d'amendement constitutionnel.

Autrement dit, la création de nouvelles provinces viendrait bouleverser les règles établies, qui sont connues de toutes les provinces actuelles et qui servent de fondement à leur action. Personne ne veut modifier les règles du jeu à ce stade-ci.

Le sénateur Le Moynes: Si je ne m'abuse, M. Robertson traite la question sous deux aspects. Il y a l'aspect constitutionnel, puis l'aspect monétaire. Je crains qu'il en soit vraiment ainsi. Croyez-vous qu'il y a toujours un risque d'expansion des provinces vers le Nord?

[Text]

Mrs. Whyard: It is hard to tell. It is incredible to us, but as you have heard earlier from other speakers, we have had a number of attempts made to annex us. When Martha Louise Black, who was the second woman Member of Parliament, was representing the Yukon, she used to snort at the suggestions by Premier Pattullo that he was going to annex this part of the country. I have a lovely clipping of an interview with her in which she said "What nonsense! Why would we assume the debts of that province?" It is nice to put things in an historical context, you know.

I would certainly hope that the new Premier of B.C. does not have the same ambitions. I attended some federal-provincial conferences when he was my opposite number in the B.C. Cabinet. We were both new kids on the block with the old boys' clubs. I found him very supportive, sympathetic and helpful, because I was not permitted to sit at the table but he was. I passed him notes and he asked the questions for me.

I think there is some empathy there. I hope so. My title was "Member of the Executive Committee responsible for the Department of Health, Welfare and Rehabilitation". I had dealings with a number of provincial Ministers and they were very supportive and sympathetic always. We had no problems with them and we had no problems with Mr. Vander Zalm at that time. I think there is a way to get this unanimous consent if we work at it, and we have to work at it at a number of levels.

Senator Macquarrie: I am not going to get into this discussion about former Premier Bennett of British Columbia. I think there must have been something good about the man. He was a maritimer, for God's sake! These things are never totally lost.

Also, I was walking around Whitehorse early in the morning and I was pleased to walk by a street called "Black". It made me think of two of your distinguished members in the House of Commons by that name. I did not know either one of them, but I knew of both of them.

I also want to commend our distinguished and learned witness for her paper. It was excellent throughout. I was particularly impressed when she quoted the 19th century members of the Senate and she showed her dramatic flair there: restrained, lucid diction, nevertheless impressive. You know that we are all like that even yet in the Senate—arabesque. Apart from that, all I can say, Mr. Chairman, is "Amen" to everything she said.

The Chairman: Thank you, Senator Macquarrie. It is always nice to have Senator Macquarrie add a touch of humour to our what can be otherwise overly serious discussions.

Mrs. Whyard, before I thank you officially, I would like to make a comment about part of your report. What happened was indeed an accident. It happened because no one was there

[Traduction]

Mme Whyard: C'est difficile à dire. Nous croyons que cela est impossible mais, comme vous l'ont déjà dit d'autres témoins, nous avons failli être annexés à quelques reprises. Lorsque Martha Louise Black, qui fut la seconde femme dans l'Histoire à siéger au Parlement, était députée du Yukon, elle avait l'habitude de rire des affirmations du Premier ministre Pattullo, qui prétendait vouloir annexer ce territoire. J'ai conservé un extrait écrit d'une entrevue qu'elle a accordée et dans laquelle elle disait: «Quelle absurdité! Pourquoi prendrions-nous en charge les dettes de cette province?» Il est bon, vous savez, de situer les faits dans une perspective historique.

J'espère fortement que le nouveau Premier ministre de Colombie-Britannique ne nourrit pas les mêmes ambitions. J'ai participé avec lui à quelques conférences fédérales-provinciales lorsqu'il était mon vis-à-vis dans le cabinet de la Colombie-Britannique. Nous étions tous deux de nouveaux venus aux côtés de la vieille garde. Il me semblait très sympathique et obligeant. Il ne m'était pas permis de prendre place à la table de conférence, tandis que lui pouvait s'y asseoir. Je lui passais donc des papiers et il posait les questions pour moi.

Je crois qu'il y avait une communion de sentiments. Du moins, je l'espère. J'étais alors membre du comité du Cabinet chargé de la santé, du bien-être et de la réhabilitation. À ce titre, je traitais avec un certain nombre de ministres provinciaux et ceux-ci se sont toujours montrés très affables et très sympathiques. Il ne nous ont jamais causé de problèmes et M. Vander Zalm ne nous en causait pas non plus à cette époque. Je crois qu'il est possible de retrouver cette harmonie si nous nous y mettons et cela doit être fait à un certain nombre de niveaux.

Le sénateur Macquarrie: Je n'interviendrai pas dans la discussion au sujet de l'ancien Premier ministre Bennett. Je crois que cet homme avait sûrement de grandes qualités. Après tout, il était originaire des Maritimes! et cela ne se perd jamais entièrement.

Par ailleurs, je marchais tôt ce matin dans les rues de Whitehorse et j'ai été heureux de constater qu'il y avait une rue baptisée «Black». Ce nom m'a rappelé deux de vos dignes représentants à la Chambre des Communes. Je ne les ai pas connus, mais j'en ai entendu parler.

Je tiens aussi à féliciter notre imminent témoin pour son mémoire. La présentation a été excellente du début à la fin. J'ai été particulièrement impressionné lorsque M^{me} Whyard a cité des sénateurs du 19^e siècle avec toute sa perspicacité: élocution mesurée, claire, mais impressionnante. Sachez que ces qualités se retrouvent même au Sénat; nous aimons tous rehausser nos discours. Tout ce qu'il me reste à faire, Monsieur le président, c'est de donner ma bénédiction à tout ce que M^{me} Whyard a dit.

Le président: Merci, monsieur le sénateur Macquarrie. Il est toujours bon de voir le Sénateur Macquarrie ajouter une pointe d'humour à des débats qui, sans cela, risquent de devenir trop sérieux.

Avant de vous remercier formellement, madame Whyard, j'aimerais exprimer un commentaire à propos d'une partie de votre mémoire. Les événements qui se sont produits ont sûrement été accidentels. Ils ont eu lieu parce qu'il n'y avait per-

[Text]

to protect your interests, not because of ill will on the part of anyone present.

However, after listening to the proceedings of yesterday and today, I have come to the conclusion that this is too generous an assessment. The failure of Hon. Lowell Murray, the Minister responsible for federal-provincial relations, to invite the government of the Yukon to Ottawa to speak on the Meech Lake question demonstrates a grave lack of communication.

When I am told that between Meech Lake and the Langevin final accord the government of the Yukon tried to reach the government and got no response, I have difficulty believing that the resultant lack of representation was accidental. I repeat, when I came here I shared your view.

Mrs. Whyard: I think you are right. I want to do everything possible to mend any barriers in this country. I do not want provincial leaders hearing nothing but abuse coming out of the Yukon. We tend to do this too often. We get carried away with our own problems. Even Gordon Robertson said we should not abuse the people who are trying to help us.

I read in the press that the Prime Minister proposed abolishing the Senate during the Meech Lake discussions. But the premiers decided they would like a little more time to think about it. I would like to give them a little more time to think about this, and you are the people who can make that time available.

I have the honour of being a member of the Order of Canada, and I wanted to remind you today that the motto of that order is "They desire a better country." Thank you.

The Chairman: The next witness is Ms Yvonne Harris, who is appearing as a private citizen.

Ms. Yvonne Harris (Private Citizen): I will be speaking from the heart on this, and I hope you will listen and recommend that the accord be amended.

There are two areas of concern that I feel need addressing. One is the provision for unanimous consent; I think that is a serious mistake. The second is the absence of recognition of the aboriginal people.

I am expressing my concern about the accord, and as I do this I am speaking first of all as a mother of six children. I am concerned about the type of nation they will inherit. I am deeply concerned about the fabric of this nation and how I see the accord as leading to something of a balkanization, to a severe lack of national, federal policy. By introducing that veto, Canada will be left to the whims of maverick leaders of provinces, who can impose important social, economic, and cultural policies. I really shudder to think about that. Knowing some of the premiers we have voted in from time to time, I do

[Traduction]

sonne pour défendre vos intérêts; ces événements ne sont pas attribuables à la mauvaise volonté des parties présentes.

Toutefois, à la lumière des témoignages d'hier et d'aujourd'hui, j'en suis venu à conclure que cette analyse de la situation est trop tendre à l'égard des parties en cause. Le fait que l'honorable Lowell Murray, ministre chargé des relations fédérales-provinciales, ait négligé d'inviter le gouvernement du Yukon à venir s'exprimer à Ottawa sur l'entente du lac Meech révèle un manque de communication grave.

Lorsque j'apprends qu'entre la date de l'entente du lac Meech et la date de l'accord Langevin, le gouvernement du Yukon a tenté en vain d'entrer en communication avec le gouvernement fédéral, j'ai peine à croire que le manque de représentation de la part du Yukon a été un fait fortuit. Je le répète, lorsque je suis arrivé ici, je partageais votre opinion.

Mme Whyard: Je crois que vous avez raison. Je veux faire tout ce qui est en mon pouvoir pour abattre les obstacles qui existent encore dans ce pays. Je ne veux pas que les commentaires qui émanent du Yukon au sujet des dirigeants provinciaux ne soient que des commentaires disgracieux. Nous avons tendance à faire cela trop souvent. Nous nous laissons emporter par nos propres problèmes. Gordon Robertson lui-même a dit qu'il ne fallait pas indisposer les gens qui essaient de nous aider.

J'ai lu dans les journaux que le Premier ministre avait proposé d'abolir le Sénat au cours des discussions du lac Meech. Les premiers ministres provinciaux ont alors exigé un peu plus de temps pour réfléchir sur la question. J'aimerais leur accorder un peu plus de temps pour qu'ils examinent toute la question et vous êtes les personnes toutes désignées pour faire en sorte qu'ils aient le temps nécessaire.

J'ai l'honneur d'appartenir à l'Ordre du Canada et je veux vous rappeler aujourd'hui que cet ordre a pour devise «Ils aspirent à une patrie meilleure.» Merci.

Le président: Le prochain témoin est M^{me} Yvonne Harris, qui témoigne à titre personnel.

Mme Yvonne Harris (simple citoyenne): Mon exposé est fondé uniquement sur des sentiments et j'espère que vous y prêterez attention et que vous recommanderez des amendements à l'accord.

Il y a deux questions en particulier sur lesquelles je crois devoir me prononcer. La première a trait à la disposition prévoyant le consentement unanime; je pense que cette disposition est une erreur grave. La seconde a trait à la non-reconnaissance des peuples autochtones.

Je suis ici pour exprimer mes inquiétudes au sujet de l'accord, et je le fais en premier lieu en tant que mère de six enfants. Je me demande de quel genre de pays ils vont hériter. Je suis terriblement inquiète au sujet de la structure de ce pays et du fait que l'accord mène, à mon sens, à une sorte de balkanisation, à une absence grave de politique nationale, fédérale. En introduisant le droit de veto, on laisse le Canada à la merci des caprices des premiers ministres provinciaux qui ne se sentent liés à aucun intérêt autre que le leur, et on leur permet d'imposer des politiques sociales, économiques et culturelles d'une grande portée. Cette idée me fait vraiment frémir.

[Text]

not believe those premiers should be giving the direction on how our nation's future takes place.

I believe that in the haste to bring Quebec into the Constitution—and I really agree with that, it is very important that Quebec is part of the Constitution—not enough consideration was given to the long-term implications of the accord.

In my opposition to the accord, I am speaking as a resident who grew up in the Yukon when this was very much a colonial outback entirely under the jurisdiction of Ottawa. I returned about four years ago to work and live here again and to see a small government, like a mini-provincial government, growing here. A type of devolution is taking place here and the responsibilities rest with people who are locally elected, and we see, in the future, coming to the Government of Canada—or so I had hoped it would be, not to 10 provinces—to ask for our provincehood.

It angers me to find out that in order for the Yukon to gain provincehood we will have to get agreement from all 10 provinces. Certainly all the current premiers, or the nine that were around at that time, assured us that there would be no reason for them to stand in our way. However, they will not be here. It might be 10 or 20 years before provincehood is applied for; I do not know. I am sure that they will not be the same premiers and I am certain that they will come up with reasons to bar Yukon from becoming a province.

We have not elected the premiers to represent us, and I see no reason why someone representing 5% or 10% of Canadians should actually be given the power to decide issues that belong in the House of Commons.

There is a basic flaw in the way in which the accord was reached, and maybe we have to learn a bit from this in the way we negotiate in Canada. Here I am speaking as an employee who has done some negotiations as part of my work and also as a student of Indian law and Indian rights. In negotiations the proper approach is to set out what our interests are, and I wonder if we really did that. Did we establish that our interest was a strong Canada? I know that we said our interest was bringing Quebec into the Constitution; but because we were so focused on Quebec, there may have been a tendency blinding us to other important interests, and a damaging process took place where the premiers held out extreme positions as payment for letting Quebec in.

Unlike Flo, I am not familiar with what happened, but I do have the sense that some bargaining went on and very important interests for Canada were simply dropped overnight. One of them, this idea of the strong federal context of our country, simply went out the door.

[Traduction]

D'après ce que je sais sur quelques-uns des premiers ministres que nous avons élus à l'occasion, je ne crois pas que nous devrions donner à ces dirigeants le pouvoir de décider de l'avenir du pays.

Je crois que dans leur empressement pour obtenir la signature du Québec—et je suis tout à fait d'accord avec ça, il est très important que le Québec fasse partie des signataires—les premiers ministres n'ont pas réfléchi suffisamment aux conséquences à long terme de l'accord.

En exprimant mon opposition à l'accord, je parle en tant que résidente du Yukon qui a grandi dans cette région alors qu'elle était encore une région isolée de type colonial relevant entièrement de la compétence d'Ottawa. J'y suis revenue il y a environ quatre ans pour y habiter et y travailler et j'ai trouvé un petit gouvernement, comme un mini-gouvernement provincial, qui commençait à prendre forme. Il y a une sorte de révolution en cours et c'est aux personnes que nous avons élues localement de s'adresser un jour au gouvernement du Canada—ou du moins c'est ce que j'avais espéré, et non aux dix provinces—pour lui demander de nous accorder notre statut de province.

Ça m'a mise en colère d'apprendre que, pour devenir une province, le Yukon devait obtenir l'accord de l'ensemble des 10 provinces. Il est vrai que les premiers ministres actuels, ou du moins les neuf qui étaient là à ce moment-là, nous ont assurés qu'ils ne voyaient aucune raison de refuser cet accord. Cependant, ce ne sera peut-être pas à eux de le faire. Il se peut qu'on ne demande pas à devenir une province avant 10 ou 20 ans, je ne sais pas, mais je suis sûre que ce ne seront pas les mêmes personnes qui seront premiers ministres et je suis certaine qu'ils trouveront des raisons pour empêcher le Yukon de devenir une province.

Nous n'avons pas élu les premiers ministres, ils ne nous représentent pas, et je ne vois aucune raison pour laquelle on donnerait à quelqu'un qui représente 5 ou 10 p. 100 des Canadiens le pouvoir de prendre des décisions qui devraient être prises à la Chambre des communes.

Pour en arriver à cet accord, on a adopté une démarche fondamentalement fautive, et il y a peut-être une leçon à en tirer sur la façon dont nous avons des négociations au Canada. Je dis ça en tant qu'employée qui a participé à des négociations dans le cadre de mon travail et également en tant que personne qui a étudié la loi sur les Indiens et les droits des Indiens. Lorsqu'on engage des négociations, pour bien faire, il faut commencer par établir les objectifs qu'on vise, et je me demande si on l'a fait. A-t-on établi que ce qu'on voulait, c'était un Canada fort? Je sais qu'on a dit qu'on voulait aller chercher le consentement du Québec; mais à force d'accorder tellement d'attention au Québec, on a peut-être perdu de vue d'autres objectifs importants, et les premiers ministres se sont engagés sur une piste dangereuse, adoptant des positions extrêmes pour faire payer l'entrée du Québec.

Contrairement à Flo, je ne sais pas ce qui s'est passé, mais j'ai l'impression qu'il y a eu du marchandage et que des objectifs d'une grande importance pour le Canada ont tout simplement été abandonnés d'un instant à l'autre. Parmi eux, l'idée d'un gouvernement central fort a tout simplement disparu dans le décor.

[Text]

This inappropriate system of reaching agreement will leave Canadians with a legacy we will regret for centuries, unless you people have the courage to say that there were errors and there need to be changes before this accord is adopted.

I know that you will say that one or two changes will lead to the entire accord being unravelled and Canada losing Quebec. I do not believe that; I really do not. I contend that the garment must be unravelled to a degree because essential patterns were missed. One pattern is our federalism and the place of the north in Canada. The second is the aboriginal people. I find it impossible to understand how Quebec is a distinct society and our native people are not. I do not know where we are coming from when we make that decision.

If there is one social, cultural, and economic condition that needs amending in Canada it is that of the native people who have suffered immeasurably from the industrialization of this country. Self-government, or at least a promise of it, would have provided a pathway for these people to allow them to leave behind a century or more of social and economic injustice. By ignoring the aboriginal people in the accord, Canada is once more turning its back on the native people.

I am aware some Canadians and even some northerners may fear the possibility of the growth in strength among Indian groups and worry about sharing powers with the Indian people. If you are prepared to see Indian people continue to have the highest negative social problems in the country, then I question the whole accord. I ask that their plight be addressed by recognizing the need to include a statement ensuring the rights of aboriginal people to develop their self-governments.

Giving recognition to Indian governments will not benefit Indians alone. We will all benefit from learning from a society which lived in harmony with the land. We should realize it is the Indian groups that used the land in a way that did not significantly alter the environment. They would never have caused a hole in the ozone layer, and I think it is important to think about the different ways we use the land. We live close to the Indian people, and we do get a good sense of the way in which the Indian people are now approaching their economic development.

I am not suggesting we go back to the 19th century. I feel that by establishing the rights for Indian self-government in the Constitution, all of us will learn how to live on this planet so that it will be here for our children's grandchildren.

In closing, I ask that you listen to the northerners and not be cowed by Ottawa's false urgencies and political agenda. In working with Indian leaders and with the leaders up in the Yukon, I think we are learning to be a little less pushy and a little less hasty in making major changes such as the one that the accord brings in. I think there is no urgency to adopt the

[Traduction]

À cause de la façon inadéquate dont cette entente a été conclue, les Canadiens hériteront d'une constitution qu'ils regretteront pendant des siècles, à moins que vous n'ayez vous-mêmes le courage de dire qu'il y a eu des erreurs et qu'il faut modifier l'accord avant de l'adopter.

Je connais votre réponse; vous direz qu'un ou deux changements risquent d'entraîner la décomposition de l'accord et la perte du Québec. Personnellement, je ne le crois pas; vraiment pas. Je prétends qu'il faut défaire cet accord en partie parce que, pour y arriver, on est passé à côté de choses essentielles. Parmi ces choses essentielles, il y a le fédéralisme et la place du Nord au Canada, et il y a les autochtones. Il m'est impossible de comprendre comment le Québec constituerait une société distincte et pas les autochtones. Je ne sais pas sur quoi on se fonde pour prendre cette décision.

S'il y a un groupe dont la situation sociale, culturelle et économique a besoin d'être améliorée au Canada, c'est celle des populations autochtones, qui ont infiniment souffert de l'industrialisation du pays. L'autonomie gouvernementale, ou du moins la promesse d'une telle autonomie, aurait ouvert une voie qui aurait permis à ces populations de laisser derrière elles un siècle ou plus d'injustice sociale et économique. En ne tenant pas compte des populations autochtones dans cet accord, le Canada tourne le dos aux autochtones encore une fois.

Je sais que certains Canadiens et même certains habitants des régions du Nord envisagent avec inquiétude la possibilité que les Indiens deviennent plus forts, et qu'ils craignent de partager leurs pouvoirs avec eux. Si vous êtes prêts à ne rien faire pour les Indiens, qui sont affligés des plus graves problèmes sociaux au pays, alors je remets en question l'accord entier. Je demande qu'on reconnaisse le caractère critique de leur situation et, par conséquent, la nécessité d'inclure une clause qui garantisse aux populations autochtones le droit à l'autonomie gouvernementale.

Le fait de reconnaître les gouvernements indiens ne profitera pas seulement aux Indiens. Nous profiterons tous des leçons que peut nous enseigner une société qui a toujours vécu en harmonie avec la terre. Tout le monde devrait savoir que les Indiens, eux, ont puisé dans les ressources que la terre leur offrait sans bouleverser l'environnement. Ils n'auraient jamais fait un trou dans la couche d'ozone, et je crois qu'il est important de réfléchir aux différentes façons dont nous utilisons la terre. Pour notre part, nous vivons près des Indiens et nous savons, par conséquent, assez bien comment ils envisagent actuellement leur développement économique.

Je ne dis pas qu'on devrait retourner au 19^e siècle. Mais je pense qu'en inscrivant dans la Constitution le droit des Indiens à l'autonomie gouvernementale, nous apprendrons tous comment vivre sur cette planète pour que les petits-enfants de nos enfants puissent en faire autant.

Pour terminer, je vous demanderais d'écouter les gens du Nord et de ne pas vous laisser intimider par les fausses urgences et l'ordre du jour politique d'Ottawa. En travaillant avec les dirigeants indiens et les dirigeants du Yukon, je crois qu'on apprend à être un peu moins arrogants et irréflectifs quand vient le moment d'introduire des changements aussi importants

[Text]

accord. If it is not well written, and I do not believe you people really believe it is well written, then take the time to do it well. It will guide us for hundreds of years to come and I urge you to recommend changing it. Thank you.

The Acting Chairman (Senator Lucier): Thank you, Ms Harris. I think that was an excellent brief. Before I turn to Senator Marchand to open up the questioning, I wonder if I could ask you just one brief question. You said that the premiers have made the comment that we really have nothing to worry about, that they have no reason to stand in the way of our development. I think Mr. Penikett was the one who said if we have no fear of their standing in our way, if they really are not going to use the powers they have obtained with the new Meech Lake accord, why would they ask for them? Why should they have those powers? Perhaps you could comment on that.

Ms. Harris: I understand that the unanimous consent deals with more than the Yukon becoming part of Canada and part of the Constitution and a province. I realize that there has been a demand among the premiers for greater power. However, I do not think it is the right type of development that I want to see in Canada, a strong provincial voice that can actually override the federal voice. It is my sense of how Canada should be structured.

I guess some of the premiers will look at the development of the Yukon and the two new provinces in the Northwest Territories as something that may detract from their economic development, and I expect that they may object.

Senator Marchand: Thank you, Ms Harris, for your very kind and supportive words about our native people. It is very reassuring to have those kinds of words coming from the Yukon. Sometimes there are some angry words said about our people and the whole process. It is always reassuring to hear your kind words.

You said that you are a student of Indian law. Could you explain this?

Ms. Harris: I did my master's thesis on Indian land settlement, but I do not work in the field right now. I do have an understanding of some of the basis of Indian law and of the history, at least of the northern Athapascans in B.C.

Senator Marchand: It is good to have that on the record so when we are looking it over we can equate it to what you said earlier. You have obviously had a look at self-government and you have obviously had some consideration of the terms we have been using about self-determination and those things. How do you understand those terms? How do you handle them? Could you flesh it out a little bit?

[Traduction]

que ceux que l'accord va entraîner. Je pense qu'il n'est pas urgent de conclure cet accord. Il est mal rédigé, je ne crois pas que les gens pensent réellement qu'il est bien rédigé, alors il faut prendre le temps de l'améliorer. Il déterminera le cours de notre existence pendant des centaines d'années à venir, alors je vous demande instamment de recommander qu'il soit modifié. Merci.

Le président par intérim (sénateur Lucier): Merci, madame Harris. Votre mémoire était excellent. Avant de donner la parole au sénateur Marchand, je voudrais vous poser une petite question. Vous avez dit que, selon les premiers ministres, nous n'avons vraiment rien à craindre, qu'ils n'ont aucune raison de faire obstacle à notre développement. Je crois que c'est M. Penikett qui a dit que, si nous n'avons pas à craindre qu'ils nous fassent obstacle, s'ils n'ont vraiment pas l'intention de se servir des pouvoirs que le nouvel accord du lac Meech leur a donnés, alors pourquoi les ont-ils demandés? Pourquoi devrait-on leur donner ces pouvoirs? Que pensez-vous de ça?

Mme Harris: Je crois que la question du consentement unanime ne concerne pas uniquement la possibilité pour le Yukon de faire partie du Canada, d'être inclus dans la constitution et de devenir une province. Je sais que les premiers ministres ont demandé à avoir plus de pouvoir. Cependant, ce n'est pas dans ce sens que je veux voir le Canada évoluer, vers une situation où les gouvernements provinciaux l'emporteraient sur le gouvernement fédéral. Ce n'est pas ainsi que le Canada devrait être structuré, à mon avis.

Je suppose que les premiers ministres verront dans le développement du Yukon et la création de deux nouvelles provinces dans les Territoires du Nord-Ouest quelque chose qui risque de nuire à leur propre développement économique, et j'imagine qu'ils s'y opposeront peut-être.

Le sénateur Marchand: Merci, madame Harris, des bonnes paroles que vous avez eues pour les autochtones et de l'appui que vous formulez à leur égard. Il est très rassurant d'entendre ce genre de discours au Yukon. On entend parfois les gens exprimer de la colère envers notre population et tout le reste. Il est toujours rassurant d'entendre quelqu'un s'exprimer avec bonté comme vous l'avez fait.

Vous avez dit que vous étudiez la Loi sur les Indiens. Pouvez-vous nous expliquer ce que ça veut dire?

Mme Harris: J'ai fait ma thèse de maîtrise sur les revendications territoriales des Indiens, mais je ne travaille pas dans le domaine actuellement. Je comprends en partie le fondement de la Loi sur les Indiens et je connais un peu leur histoire, du moins celle des Athapascans du nord de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Marchand: Il est important que ces renseignements soient consignés; ainsi, lorsque nous relirons les transcriptions, nous pourrions faire le lien avec ce que vous avez dit plus tôt. Vous avez certainement dû vous pencher sur la question de l'autonomie gouvernementale et étudier les termes qui ont trait à l'autodétermination. Quelle est votre interprétation de ces termes? Qu'est-ce que vous en faites? Pourriez-vous nous donner quelques détails là-dessus?

[Text]

Ms. Harris: I think that in terms of self-government we are going to see the need for a tremendous amount of flexibility and perhaps an understanding from the non-native people of the need for Indians to recapture their culture through their own determination, or self-determination.

I believe we are going to have many different types of self-government. I think you will find that the Yukon may lead the way in self-government. I believe already very strong Indian groups are developing here. Actually it is sometimes so strong that it is frustrating to work up here because you have the rising Indian population with their own way of doing things. We have to learn a lot more to understand it and to learn how to live with it.

I see not just the municipal type of government, actually. I see a broader type of government, probably because of the native Indian peoples' connection to the land. I think you will see it happening, at least in the north where there is less alienation of the land at this point. Does this answer the question a bit?

Senator Marchand: I think it gives me the direction. One thing that we have had as a group of aboriginals across the country is a very generous and open immigration and refugee policy.

Ms. Harris: Right. Starting in 1897.

Senator Marchand: We are very generous.

Ms. Harris: Up here, anyway.

Senator Marchand: I would like to get some indication from you about the direction that the Meech Lake accord goes in terms of powers between the provinces and the federal government. For instance, do you agree with the Meech Lake proposal on the appointment of the Supreme Court members? How about senators? Do you agree with the direction?

Ms. Harris: Actually I am not really very familiar with the accord. I just picked a copy up at the door. I am embarrassed about this, but I am so busy, I have not had time to sit down to study it. I wish I had. I do not have the details of the accord and I really could not respond to it. My presentation is really based on what I have read in the paper. I should have had the accord, and I would have liked to have prepared the material much more.

Senator Marchand: You did very well. Your presentation was very good and I thought it was a very sensitive presentation from a citizen of the Yukon and Canada. You need not apologize for not having read the accord.

Senator Le Moyne: Madam, I was a bit surprised when you said that you could not understand how Quebec could come to call itself a distinct society. I do not like the expression, but I think a little historical perspective would help. Quebec was already a distinct society under the French. It was recognized as such. It was a distinct society after the conquest. It was recognized as such in 1763. It was recognized as a distinct society

[Traduction]

Mme Harris: Je crois que, pour ce qui est de l'autonomie gouvernementale, les non-autochtones vont devoir faire preuve d'énormément de souplesse et peut-être de compréhension pour permettre aux Indiens de satisfaire le besoin qu'ils ont de réapproprier leur culture par la voie de l'autodétermination.

Je crois que l'autonomie gouvernementale va prendre de nombreuses formes. Le Yukon va peut-être faire figure de chef de file à cet égard. Il y a déjà, à ma connaissance, des groupements indiens très forts en train de se constituer ici. En fait, ils sont quelquefois si forts qu'il est frustrant de travailler ici parce que la population indienne qui cherche ainsi à s'affirmer a sa propre façon de faire les choses. Nous sommes loin de comprendre ce qui se passe et nous devons le faire, ainsi qu'apprendre à composer avec cette réalité.

Le genre de gouvernement que je vois se dessiner n'est pas simplement un gouvernement de type municipal, mais quelque chose de plus vaste, probablement à cause du rapport que les populations indiennes entretiennent avec la terre. C'est ce qui va se passer, je crois, du moins dans le Nord où ces populations ne sont pas encore coupées de la terre. Est-ce que j'ai répondu à votre question?

Le sénateur Marchand: Je crois que votre réponse me met sur une piste. Une chose ne fait aucun doute, c'est que tous les Canadiens nés ici ont une politique d'accueil aux immigrants et aux réfugiés qui est très ouverte.

Mme Harris: C'est exact. Depuis 1897.

Le sénateur Marchand: Nous sommes très généreux.

Mme Harris: Ici, en tout cas.

Le sénateur Marchand: Je voudrais savoir ce que vous pensez du partage des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement fédéral, défini dans l'Accord du lac Meech. Êtes-vous d'accord, par exemple, avec la proposition concernant la nomination des juges à la Cour suprême? Et avec celle qui concerne la nomination des sénateurs? Êtes-vous d'accord avec l'orientation générale de l'accord?

Mme Harris: A vrai dire, je ne connais pas très bien l'accord. J'en ai seulement pris une copie à la porte, en arrivant. J'ai un peu honte de l'admettre, mais je suis tellement occupée, je n'ai pas eu le temps de l'étudier. J'aurais voulu le faire. Je ne connais pas tous les détails de l'accord, et je ne peux vraiment pas répondre à votre question. Mon exposé repose entièrement sur ce que j'ai lu dans les journaux. J'aurais dû me procurer l'accord, et j'aurais souhaité être beaucoup mieux préparée.

Le sénateur Marchand: Vous vous êtes très bien débrouillée. Vous avez fait un très bon exposé qui, à mon avis, est celui d'un citoyen du Yukon et du Canada qui fait preuve de beaucoup de sensibilité. Vous n'avez pas à vous excuser de ne pas avoir lu l'accord.

Le sénateur Le Moyne: Madame, j'ai été un peu surpris de vous entendre dire que vous ne comprenez pas comment le Québec pouvait se définir comme une société distincte. Je n'aime pas l'expression, mais je crois qu'il serait utile d'examiner la question dans une perspective historique. Le Québec était déjà une société distincte sous le régime français. On lui reconnaissait cette caractéristique. Il est resté une société dis-

[Text]

under the Government of Union. The trouble is it was never recognized enough as a distinct society. I hate the expression. We should say "different"; we should talk about specification.

That does not mean, if we consider ourselves as being distinct, we do not consider the native people as being distinct, or the English as being distinct. They are, we are, and Canada is, distinct. Praise the Lord! Imagine what would happen to us, with our neighbours over there, if we were not distinct. The problem of territorial expansion, which is a source of worry to you, would be a horrible source of worry for us. I think there are already moves of expansion down south and this is extremely worrisome.

I think it would help some time to speak not only of Quebec but of French Canada; I love that expression. I never considered myself as a Quebec writer. I am a Canadian writer—a writer from French Canada. I think my colleagues from English Canada understand that perfectly.

I am not a nationalist, but you must bring into your conscience, your awareness, that Quebec is something special, just as Ontario is something special. There is something special in this country. There are two forms that we use: French and English. Even our natives must use certain forms, otherwise they would not understand each other. So there is something specific about forms, and those forms are first English and then French. When that is over, well, the country will be over.

Senator Macquarrie: Apropos of what my distinguished colleague has just said, some years ago a Conservative candidate for the leadership of the Conservative Party went to British Columbia. He was trying to defend against some questioner the idea of special status; that is the phrase they were hanging Mr. Stanfield on in that particular election.

They were putting my friend, Senator McCutcheon, very much on the defensive, if you could put a man like that on the defensive. He defended this by saying there is no other province more different from the rest than British Columbia.

I just wanted to say that I appreciated the tone and the content of our witness' paper. I found it very helpful. I think we are not doing any good to ourselves or to you if we do not express ourselves with candour.

I know it is very easy to say, well, so what? All the Premiers and the Prime Minister agree to this, and say it is not prone to being unravelled. I do think it is wise to note that there is in most of Canada a certain sacrosanct attitude towards this Meech Lake accord. A certain member of the NDP lost his committee assignment for speaking out against it. It seems to me that every party I look at—and I have been looking at political parties all my life—is a little loath It is always said, well, the party as a whole and as such stands for it. So I would not want to give the idea that this is a thing that can be easily done.

We in the Senate are supposed to take a second look at these things. When I am through with this tour, it will take a day or two to overcome my jet lag. Then I will have my first look at

[Traduction]

tincte après la conquête. Ce statut lui a été reconnu en 1763. Il est considéré comme une société distincte dans l'Acte d'Union. Malheureusement, cette société distincte n'a jamais été suffisamment reconnue. L'expression me déplaît. Il faudrait dire «différente»; il faudrait parler de traits caractéristiques.

Si les Québécois se considèrent distincts, cela ne veut pas dire qu'ils ne considèrent pas les autochtones ou les anglophones comme des groupes distincts. Ils le sont, nous le sommes, et le Canada l'est aussi. Dieu merci! Imaginez ce qui nous arriverait, étant donné nos voisins au Sud, si nous ne l'étions pas. La question de l'expansion territoriale, qui vous préoccupe, serait très inquiétante pour nous. Je crois qu'il existe déjà un mouvement d'expansion chez nos voisins du Sud et cela est très inquiétant.

Je crois qu'il serait préférable de parler non seulement du Québec mais du Canada français; cette expression me plaît beaucoup. Je ne me suis jamais considéré comme un auteur québécois. Je suis un auteur canadien, un auteur du Canada français. Je crois que mes homologues anglophones comprennent très bien.

Je ne suis pas nationaliste, mais vous devez comprendre, reconnaître, que le Québec a quelque chose de spécial, tout comme l'Ontario. Notre pays a un caractère spécial. Nous y utilisons deux langues: le français et l'anglais. Même les autochtones doivent s'exprimer de certaines façons, sans quoi ils ne se comprendraient pas. Ces formes d'expression ont quelque chose de particulier; il y a l'anglais et le français. Si cela disparaît, le pays disparaîtra.

Le sénateur Macquarrie: J'ajouterai ceci aux propos de mon distingué collègue. Il y a quelques années, un candidat à la direction du Parti conservateur s'est rendu en Colombie-Britannique. Il tentait de défendre le principe du statut particulier; c'était l'étiquette qu'ils collaient à M. Stanfield durant cette élection.

Cela mettait mon ami, le sénateur McCutcheon, sur la défensive, si un tel homme peut être mis sur la défensive. Il a défendu le principe en affirmant que nulle autre province que la Colombie-Britannique ne se distinguait plus des autres.

Je voulais seulement dire que j'ai apprécié le ton et le contenu de l'exposé du témoin. Je l'ai trouvé très utile. À mon avis, il est nuisible pour nous et pour vous de ne pas nous exprimer clairement.

Je sais qu'il est facile de demander: et puis après? Tous les premiers ministres sont d'accord et affirment que l'accord n'est pas susceptible de se détériorer. Je ne crois pas qu'il soit judicieux de noter qu'il existe, presque partout au Canada, une attitude trop respectueuse à l'égard de l'Accord du lac Meech. Un membre du NPD a perdu le droit de s'y opposer en comité. Il me semble que tous les partis que j'observe, et j'ai observé les partis politiques toute ma vie, témoignent d'une certaine réticence Les porte-parole affirment toujours que le parti dans son ensemble donne son appui. Je ne voudrais pas laisser croire que cela est facile.

Nous, les sénateurs, sommes chargés de faire un second examen des questions. Lorsque cette série de visites sera terminée, je prendrai un jour ou deux pour me remettre de la fatigue des déplacements. Ensuite, je ferai un premier examen de l'accord.

[Text]

it. I do not know how it will end, but you are all being very helpful to us.

Senator Fairbairn: Thank you for your presentation. I agree with my colleague that you are tremendously sensitive to native concerns.

One thing struck me. It may have been mentioned by other witnesses, but it popped out in what you were saying when you talked about the House of Commons. As one with great respect for the House of Commons, it bothers me—perhaps it bothers you—that this agreement has been constructed by Premiers who are not elected to speak for the Yukon, nor are they elected to speak for the Parliament of Canada. Parliament, particularly the House of Commons and the Senate to some degree, is being put in the position of standing aside and watching a different process dominate the national affairs of this country. I wonder if you would like to expand on that.

In the Yukon your Member of Parliament is a very precious commodity because you have just one. In a sense the strength of that position is eroded by the process taking place here.

Ms. Harris: I do not know all the implications of this new strength of the provinces in terms of sitting together and making decisions on Canada as a whole. I think it really changes how we make policy in this country.

Was it thought out that well? I will throw the question back to you people. How much background work was done before the decision was made? Did someone analyze the implications for Canada if certain decisions were to be made by the provinces? Had they really worked it out?

Senator Fairbairn: I think you posed that question when you asked if they asked the right questions at Meech Lake. I share your concerns that some of the the right questions were not asked that night. They were certainly not answered.

I assume from your concern about the unanimity provision that if the Yukon were part of the club, you would still be opposed to a unanimity provision.

Ms. Harris: Yes, definitely, because this federal issue is most important so far as I am concerned. It leads us to something else. If we became a province and the unanimity clause was there, 0.1% of Canada could actually say no to something. With 26,000 people, the size of a village, we could say no to something affecting all of Canada. I think it is ludicrous; it makes no sense. I am very concerned and I will find out more about it after this.

Senator Fairbairn: Thank you very much for coming and taking part.

The Chairman: Ms Harris, thank you for your presentation. We have reached 6 p.m. Our original plan was to adjourn at this time for dinner and come back later, but we agreed earlier today that, because of some cancellations, we would carry through. When things are going well I am always hesitant to break up a meeting because you have a tendency to lose the momentum and your people.

[Traduction]

Je ne peux prévoir l'issue, mais vous nous êtes tous d'un grand secours.

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie de votre exposé. Je suis d'accord avec mon collègue que vous êtes très sensible aux préoccupations des autochtones.

Une chose m'a frappée. D'autres témoins ont pu mentionner cet aspect, mais il est ressorti de vos remarques au sujet de la Chambre des communes. Avec tout le respect que j'ai pour la Chambre des communes, il me déplaît, et il vous déplaît peut-être aussi, que cet accord ait été élaboré par des premiers ministres qui ne parlent pas au nom des habitants du Yukon ni au nom du Parlement du Canada. Le Parlement, en particulier la Chambre des communes et le Sénat, dans une certaine mesure, se voit relégué à un rôle secondaire et obligé d'observer la détermination des questions d'intérêt national par un nouveau processus. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Le député du Yukon joue un rôle très important parce qu'il n'y en a qu'un. Ce rôle se trouve en quelque sorte réduit par le processus en cours.

Mme Harris: Je ne connais par toutes les conséquences de ce nouveau pouvoir qu'ont les provinces de se réunir pour prendre des décisions touchant l'ensemble du Canada. Je crois que le processus d'élaboration de la politique s'en trouve transformé.

A-t-on bien réfléchi? Je vous renvoie la question. Quelle a été l'étendue des travaux préparatifs, avant que la décision ne soit prise? A-t-on analysé les conséquences, pour le Canada, du fait que certaines décisions soient prises par les provinces? La portée avait-elle été déterminée?

Le sénateur Fairbairn: Je crois que vous avez soulevé cela lorsque vous avez demandé si on avait posé les bonnes questions lors de la rencontre au lac Meech. Je conviens avec vous que certaines questions pertinentes n'ont pas été soulevées ce soir-là. Elles sont certainement restées sans réponse.

Je présume, d'après votre inquiétude au sujet de la règle de l'unanimité, que vous vous y opposeriez toujours, même si le Yukon avait voix au chapitre.

Mme Harris: Oui, certainement, parce que l'aspect fédéral est le plus important à mon avis. Il mène à une autre question. Si le Yukon devient une province et que la règle de l'unanimité reste en vigueur, une décision d'intérêt national pourrait être rejetée par 0,1 p. 100 de la population. un groupe de 26 000 personnes, la taille d'un village, pourrait s'opposer à une politique qui touche l'ensemble du Canada. Je trouve cela inacceptable, insensé. Cela m'inquiète beaucoup et j'ai l'intention de me renseigner davantage lorsque j'aurai terminé ici.

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie d'être venue témoigner.

Le président: Madame Harris, nous vous remercions de votre exposé. Il est maintenant 18 h. Nous avons prévu lever la séance pour le dîner et revenir par la suite, mais il a été convenu plus tôt aujourd'hui de poursuivre à cause de certaines annulations. Lorsqu'une réunion se déroule bien, j'hésite toujours à l'interrompre parce qu'on perd l'élan et des gens.

[Text]

PAUSE

The Chairman: I wonder if we could get the show back on the road. Are we ready to get back to work? Our next witness is Marion Schmidt, the director of the Klondike Placer Miners Association. I believe you have submitted a brief.

Mrs. Marion Schmidt (Director, Klondike Placer Miners Association): Yes, and you should have a letter from our president.

The Chairman: That is right. We will ask you to proceed then, if you would.

Mrs. Schmidt: Mr. Chairman and hon. senators, I am very pleased to represent the Klondike Placer Miners Association here this afternoon. I might explain that our president, Frank Taylor, is now shutting down his mine. It is a very critical time for the miners because they have to drain all the cats and equipment, put their camps to bed and so on. He is unable to be here and he has asked me to read this letter.

I am a director in the Klondike Placer Miners Association. I have been in mining all my adult life. I am currently and have been for the last 18 years president of Ballarat Mines Limited, which is a Yukon company incorporated in 1951. We have been active here for many, many years.

I shall read this letter from Mr. Taylor. It is addressed to the Special Senate Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord in the Yukon and Northwest Territories:

Dear Senator Molgat:

Re: Meech Lake Accord

Thank you for this opportunity to state our position regarding this important matter. Since our mine site is in a freeze-up stage of year, I am unable to attend in person. Please accept this letter in lieu of my personal appearance.

Our organization represents modern placer mining. Most of our members operate family owned placer mines and have been contributing financially and socially to Yukon's well-being for many years. The combined production from our placer mines results in our being one of the top two or three major contributors to Yukon's economy.

As do most Canadians, we applaud the general intention of the Meech Lake Accord. However, as citizens of a free, democratic society, we must tell you that we feel strongly that it is probably illegal to make major decisions about our future without our viewpoint being represented.

This happened initially in our not being represented when the Meech Lake Accord was put together. For the Government of Canada to continue to proceed and perhaps ultimately implement this accord without our consent as Yukoners is not democratic and therefore, we feel, illegal.

[Traduction]

Pause

Le président: Je crois qu'il est temps de continuer. Sommes-nous prêts à poursuivre? Le prochain témoin est M^{me} Marion Schmidt, directrice de la Klondike Placer Miners Association. Je crois que vous avez présenté un mémoire.

Mme Marion Schmidt, directrice de la Klondike Placer Miners Association: Oui, vous devriez avoir une lettre de notre président.

Le président: Oui, c'est exact. Alors, vous avez la parole.

Mme Schmidt: Monsieur le président, honorables sénateurs, j'ai l'honneur de représenter la Klondike Placer Miners Association. J'aimerais préciser que notre président, Frank Taylor, est occupé à fermer son placier. Il s'agit d'une période très critique pour les mineurs parce qu'ils doivent faire la vidange des machines et de l'équipement, fermer les camps, ainsi de suite. Puisque le président ne peut être présent, il m'a demandé de vous lire cette lettre.

Je suis directrice de la Klondike Placer Miners Association. J'ai travaillé dans le domaine durant toute ma vie. Je suis, depuis 18 ans, présidente de Ballarat Mines Limited, une société du Yukon constituée en 1951. Cette société est en exploitation depuis très longtemps.

Je vais vous lire la lettre de M. Taylor. Elle est adressée au Comité spécial du Sénat de l'accord constitutionnel du lac Meech au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest:

Sénateur Molgat:

Objet: Accord du lac Meech

Nous remercions votre comité pour l'occasion qui nous est offerte d'exprimer notre point de vue sur cette importante question. Comme nous entrons actuellement dans une période de gel, je suis retenu sur les lieux d'exploitation des placiers. C'est pourquoi j'ai cru bon vous adresser cette lettre.

Notre organisation regroupe des entreprises qui se livrent à l'exploitation de placiers. La plupart de nos membres sont des entreprises familiales qui contribuent depuis plusieurs années au bien-être financier et social du Yukon. La production totale des entreprises membres a placé l'association parmi les deux ou trois principaux intervenants dans l'économie du Yukon.

Comme la majorité des Canadiens, nous souscrivons à l'objectif général de l'accord du lac Meech. Toutefois, en tant que membres d'une société libre et démocratique, nous devons vous informer que nous croyons avec conviction qu'il est, selon toute vraisemblance, illégal de prendre des décisions importantes concernant notre avenir sans que nous ayons été consultés.

Déjà, le gouvernement du Canada n'a pas invité le Yukon à prendre part aux discussions qui ont abouti à l'accord du lac Meech. Si le gouvernement du Canada décidait de persister dans son attitude, et en fin de compte d'appliquer les termes de cet accord sans le consentement des habitants du Yukon, nous croyons qu'il s'agirait là d'un geste antidémocratique et, par conséquent, illégal.

[Text]

Thus we ask you and our territorial government to require that our fundamental rights as citizens are protected, even if this might mean court action.

Thank you.

Yours truly,

Frank Taylor, President of the Klondike Placer Miners Association.

Senator Lucier: Marion, I wonder if you could explain to the committee a little bit more about placer mining. I am not sure that the term "shutting down his mine" is clearly understood. It may sound as though there is a problem with the mine or it is going out of business. I wonder if you could maybe elaborate on it.

Mrs. Schmidt: Placer mining in this country can be done only when the weather is warm enough so that the water is not frozen up and so the water is flowing. It is a system in which water flows through the sluicibox and washes out the gold, washes away the gangue and leaves the gold, hopefully, in the sluicibox. Therefore we can mine only when the weather is moderate. The maximum mining, if we are lucky, is usually from the middle of May until the middle of October; that is absolutely the maximum.

The small creeks break up and water begins to run here about May 1. We used to consider that if we could mine until September 18, this was pretty good. However we have had a wonderful season this year, very moderate and a long fall. They are still working, not sluicing, but stripping and shutting down the camps.

Senator Lucier: I wonder, just as an aside, could you tell me how much gold is taken out of the Yukon now, say, compared to during the Gold Rush of 1898?

Mrs. Schmidt: I think this is going to be a record year. I think we will have taken out \$60 million worth of gold. This is what has been declared in royalties. A lot of gold stays in this territory, so it is not declared until it is taken out. I should have it in my head, but we are breaking a 1919 record this year. I just heard from Mr. George Gilbert that if we get another 1,000 ounces—it is probably 900 now—we will break another record. It is quite a lot. They are very happy about it.

Senator Lucier: It just seems to me, having some knowledge of the Yukon, unusual that the people who are the Klondike Placer Miners Association would take the time to be concerned about the Meech Lake accord in the summertime. I know that if you ever want to do anything to miners, summertime is the time to do it, because they are so busy with their mines that

[Traduction]

C'est pourquoi nous demandons à votre comité et à notre gouvernement territorial de voir à faire respecter nos droits fondamentaux de citoyens, même si cela devait nécessiter des actions en justice.

Merci.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères,

Le président de la Klondike Placer Miners Association,
Frank Taylor.

Le sénateur Lucier: Marion, pourriez-vous expliquer aux membres du comité ce que l'on entend par l'exploitation de placers. Je crains qu'ils n'aient pas saisi le sens de vos paroles lorsque vous avez dit que vous alliez «fermer le placer». Ces termes nous portent à croire que la mine vous cause des difficultés ou que vous êtes sur le point d'en abandonner l'exploitation. Pourriez-vous nous donner quelques explications additionnelles à ce sujet.

Mme Schmidt: Au Canada, on peut exploiter un placer uniquement lorsque le temps est suffisamment doux pour que l'eau ne gèle pas. L'exploitation de placers consiste à laisser couler l'eau des ruisseaux ou des petites rivières à travers des sluices qui permettent de séparer l'or de la gangue, celle-ci étant évacuée, tandis que l'or demeure, autant que possible, dans la sluice. On ne peut donc exploiter un placer que lorsqu'il fait doux. Avec un peu de chance, nous pouvons d'ordinaire exploiter un placer du milieu de mai jusqu'au milieu d'octobre; c'est la plus longue période d'exploitation possible.

Les ruisseaux commencent à dégeler ici vers le 1^{er} mai. Si nous réussissons à exploiter les placers jusqu'au 18 septembre, nous considérons cela comme une bonne saison. Cette année, toutefois, la saison a été exceptionnelle; nous avons bénéficié d'un temps très doux et d'un long automne. À l'heure actuelle, nous sommes encore au travail, non plus pour faire du lavage aux sluices, mais pour démonter les installations.

Le sénateur Lucier: Je serais curieux de savoir combien d'or est extrait actuellement du Yukon comparativement à l'époque de la Ruée vers l'or de 1898?

Mme Schmidt: Je crois que nous allons enregistrer une production record cette année. Nous devrions expédier 60 millions de dollars d'or. C'est du moins ce que nous indique le montant des redevances. Il y a encore beaucoup d'or qui n'a pas quitté le territoire et ces quantités ne sont pas déclarées tant et aussi longtemps que l'or demeure sur le territoire. Je ne me souviens pas exactement du montant, mais je crois que nous allons abaisser un record établi en 1919. M. George Gilbert m'a dit récemment que si nous extrayions 1,000 onces additionnelles—nous en sommes probablement à 900 onces à l'heure actuelle—nous abaisserions un autre record. C'est beaucoup d'or et nous sommes très heureux de ce résultat.

Le sénateur Lucier: Connaissant un peu le Yukon, je trouve étrange que les membres de la Klondike Placer Miners Association trouvent le temps de s'intéresser à l'accord du lac Meech en plein été. Je sais que l'été est la période idéale pour poser des gestes qui vont à l'encontre des intérêts des exploitants de placers parce que ceux-ci sont tellement pris par leur

[Text]

they do not bother with this type of issue. This issue must mean something if they are taking the time to deal with it at this time of year.

Mrs. Schmidt: It means something to us. We have organized this group because we have had to defend ourselves against the fisheries. We have had an ongoing battle ever since they took the water away and gave it to the inland water group. I think you are quite familiar with our problem. Our people have devoted a lot of time to this to defend our position with government.

Senator Le Moynes: Mr. Taylor's letter mentions possible court action.

Mrs. Schmidt: Yes.

Senator Le Moynes: Does he mean the Supreme Court of Canada?

Mrs. Schmidt: I cannot say what Mr. Taylor means.

Senator Le Moynes: Would it be something similar to the views of Mr. Penikett?

Mrs. Schmidt: I believe so.

Senator Macquarrie: Supposing the Meech Lake accord is ratified and next May this mine operation begins, how would that affect all of you as miners? What is the danger of Meech Lake to the industry?

Mrs. Schmidt: I have not read the Meech Lake accord, but I would think any effects would be down the line a few years. I do not suppose there would be anything next summer.

Senator Macquarrie: So it is not an immediate threat to that industry.

Mrs. Schmidt: I do not think so, but I cannot say for sure.

Senator Macquarrie: Allow me to show you how little I know about mining. Do they still use those pans?

Mrs. Schmidt: Oh, yes, you cannot mine without a gold pan and a number-two shovel. Those are still the most important articles.

To tell whether you have cleaned up your cut, you go out there with a number-two shovel and a gold pan, and you sample all around the cut. That way you know when you are finished.

Senator Fairbairn: Mrs. Schmidt, did I understand you to say that this segment of the mining industry is among the top two or three contributors to the Yukon economy?

Mrs. Schmidt: Yes, it is.

Senator Fairbairn: Is it labour-intensive? How many people would be employed in the various segments of this operation?

Mrs. Schmidt: As the price of gold goes up, marginal ground can be mined profitably. Ground too deep to be mined

[Traduction]

activité qu'ils ne portent pas attention à ces questions. Il faut croire que la question constitutionnelle est primordiale pour eux puisqu'ils prennent le temps de s'y intéresser à cette période de l'année.

Mme Schmidt: Cela a du sens pour nous. Nous avons mis sur pied ce groupe parce qu'il nous faut nous défendre contre les pêches. Le conflit dure depuis que la question des eaux a été confiée au groupe chargé des eaux intérieures. J'imagine que vous connaissez bien notre problème. Nos gens ont passé beaucoup de temps à défendre notre point de vue devant le gouvernement.

Le sénateur Le Moynes: La lettre de M. Taylor mentionne que le cas pourrait être soumis aux tribunaux.

Mme Schmidt: Oui.

Le sénateur Le Moynes: Veut-il dire la Cour suprême du Canada?

Mme Schmidt: Ce n'est pas à moi de préciser ce que M. Taylor dit.

Le sénateur Le Moynes: Ses intentions pourraient-elles être semblables à celles de M. Penikett?

Mme Schmidt: Je le penserais.

Le sénateur Macquarrie: Supposons que l'accord du lac Meech soit ratifié et que l'exploitation de la mine début en mai prochain. Quelle incidence cela aura-t-il sur l'ensemble de votre groupe comme mineurs? De quelle façon l'accord du lac Meech met-il en danger cette industrie?

Mme Schmidt: Je n'ai pas lu l'accord du lac Meech, mais il me semble que les effets ne s'en feront sentir qu'au bout de quelques années. Je ne pense pas que l'on s'en rende compte l'été prochain.

Le sénateur Macquarrie: Par conséquent, cela ne représente pas un danger immédiat pour cette industrie.

Mme Schmidt: Je ne le pense pas, mais je ne puis l'assurer.

Le sénateur Macquarrie: Permettez-moi d'avouer ma piètre connaissance du métier de mineur. Utilise-t-on encore la batée?

Mme Schmidt: Oh, oui; un mineur ne peut pas travailler sans une batée et une pelle numéro deux. Ce sont toujours les deux outils essentiels.

Pour savoir si vous avez fini de nettoyer votre sillon, vous y allez avec une pelle numéro deux et une batée et vous prenez des échantillons dans tout le sillon. Cela vous permet de déterminer quand vous avez épuisé le sillon.

Le sénateur Fairbairn: Madame Schmidt, ai-je bien compris que vous disiez plus tôt que ce segment de l'industrie minière compte parmi les deux ou trois secteurs les plus importants dans l'économie du Yukon?

Mme Schmidt: Oui, c'est exact.

Le sénateur Fairbairn: S'agit-il d'un secteur travaillistique? Combien de personnes peuvent être employées dans les divers segments de cette activité?

Mme Schmidt: Quand le prix de l'or monte, les terrains marginaux peuvent être exploités avec profit. Les couches trop

[Text]

when the price is low can now be mined. Therefore we bring more people into the economy. Directly we employ about 900 to 1,000 people—perhaps that is stretching it a little, but I do not think so—and indirectly all the service people here in Whitehorse and in Dawson City.

Senator Bielish: How many members are in your association?

Mrs. Schmidt: We have never let that out; it is not public knowledge.

The Chairman: You represent the oldest activity in the Yukon, the reason why the Yukon began. It was carved out of the Northwest Territories as a result of the Klondike gold rush.

Mrs. Schmidt: Yes, but there were people here before the Europeans came.

The Chairman: Yes, I realize that. I am speaking of the Yukon territory.

Mrs. Schmidt: I believe mining was always the number one industry. Government is the second or third industry and perhaps there is a little competition between mining and government. I think government employs many more than mining does.

Senator Lucier: Senators have just received a very gracious invitation to what could be a super experience, to visit a placer operation. My great friend Senator Macquarrie has expressed an interest in Dawson City. I think you should take this lady up on the offer, Senator. It would be a real pleasure for you and your wife to visit that operation.

Mrs. Schmidt: Our President, Frank Taylor, invites everybody to come. He is very gracious. He mines out of Mayo and he is happy to have you come and will show you around. He always takes time for tourists or visiting dignitaries. You are also welcome to come to our operation.

Senator Macquarrie: Thank you very much. I may be opening up new experiences in my old age.

The Chairman: Mrs. Schmidt, thank you for coming before us and giving the views of your association.

Our next witness is Mr. John Sheppard of the Yukon Federation of Labour.

Mr. John Sheppard (President, Yukon Federation of Labour): Ladies and gentlemen of the Senate, I would like to introduce Ron MacDonald, an Area Vice-President of the Federation of Labour, from Elsa.

The Yukon Federation of Labour is pleased to make representation in this important consultative process although it believes that the consultation should have taken place prior to the signing of the 1987 Constitutional Accord rather than after the fact. Our most obvious interest is as a representative of 3,000 workers employed throughout the territory, but the federation's mandate from its members goes far beyond

[Traduction]

profondes pour être exploitées quand le cours de l'or est faible peuvent l'être maintenant. Cela permet donc de faire travailler un plus grand nombre de gens. L'exploitation minière fournit directement de l'emploi à environ 900 à 1,000 personnes—cette estimation est peut-être un peu exagérée, encore que je ne le pense pas—et elle est également une source d'emplois indirects puisqu'elle fait vivre tout le secteur des services ici à Whitehorse et à Dawson City.

Le sénateur Bielish: Combien votre association compte-t-elle de membres?

Mme Schmidt: Nous n'avons jamais divulgué de chiffre. Le nombre n'est pas connu du public.

Le président: L'activité que vous représentez est la plus ancienne au Yukon; elle est à l'origine de la création du Yukon. Il a été détaché des Territoires du Nord-Ouest à la suite de la ruée vers l'or du Klondike.

Mme Schmidt: Oui, mais il y avait déjà des habitants avant l'arrivée des Européens.

Le président: Oui, je le sais. Je parle du territoire du Yukon.

Mme Schmidt: Je crois que l'industrie minière a toujours été la principale industrie. Le gouvernement est la deuxième ou la troisième industrie et il y a peut-être une certaine concurrence entre l'industrie minière et le gouvernement. Je pense que le gouvernement emploie plus de gens que l'industrie minière.

Le sénateur Lucier: Les sénateurs viennent juste de recevoir une invitation à titre gracieux qui pourrait être une expérience des plus intéressantes; il s'agit de visiter une exploitation de «placers». Mon grand ami, le sénateur Macquarrie, a exprimé son intérêt pour Dawson City. Je pense que vous devriez prendre cette dame au mot, sénateur. Ce serait un réel plaisir pour vous et votre épouse de visiter cette mine.

Mme Schmidt: Notre président, Frank Taylor, invite tout le monde à venir. Il est très aimable. Il travaille à Mayo et il serait heureux de vous y accueillir et de vous faire visiter les lieux. Il prend toujours le temps de recevoir les touristes et les dignitaires en visite. Vous êtes également les bienvenus à notre mine.

Le sénateur Macquarrie: Merci beaucoup. Il se peut que je me prête à de nouvelles expériences malgré mon âge.

Le président: Madame Schmidt, merci d'être venue nous exposer le point de vue de votre association.

Notre prochain témoin est M. John Sheppard de la Fédération du travail du Yukon.

M. John Sheppard, président de la Fédération du travail du Yukon: Mesdames et messieurs les sénateurs, permettez-moi de vous présenter Ron MacDonald, vice-président régional de la Fédération du travail, qui est d'Elsa.

La Fédération du travail du Yukon, est heureuse de pouvoir participer à cet important processus de consultation, encore qu'elle soit d'avis qu'une telle consultation aurait dû être entreprise avant la signature de l'accord constitutionnel de 1987 et non après cet événement. Notre intérêt le plus évident découle du fait que nous représentons 3,000 travailleurs employés sur tout le territoire, mais le mandat que les membres ont donné à

[Text]

employment issues. The federation has a long history of activism on a wide range of socio-economic issues. Thus, we see ourselves as representing the interests of all working people, not just those fortunate enough to be members of affiliated unions.

We feel that our submission reflects the concerns of all Yukoners regarding the 1987 Constitutional Accord. The Yukon Federation of Labour is in basic disagreement with the process used in amending Canada's Constitution. The Constitution of any country is the basic law of the land. It establishes our national institutions, their powers, responsibilities, and procedures, as well as the relationships between them. Through a Constitution a country's citizens determine their rights and freedoms and the limits to government power.

In a democracy, as opposed to a totalitarian state, limits are determined by citizens rather than representatives of the state. There is always a danger in drawing this type of an analogy and carrying it too far, but the major authoritarian elements are present in this process. For example, these hearings are being held after the accord has been signed by the First Ministers. This process was conducted in secrecy, with no input from anyone but politicians and bureaucrats. In the case of northerners, we and our elected officials have been systematically and intentionally excluded. At its worst, this is authoritarian; at its best, highly paternalistic.

We as Yukoners have not heard any hue and cry to change the Constitution coming from anywhere but the Mulroney government. The haste with which the process was conducted is very suspect. Canadians were given no opportunity to oppose the accord.

The federal spending power has been one of the major levers of provincial-federal dynamics. It is a highly flexible power if used judiciously for responding to the needs for national programs, notably in the areas of medicare, skills training, post-secondary education, and child care. The accord seriously compromises this dynamic by enabling any province to opt out of cost-shared programs with compensation, provided the province carries on a program compatible with the national objective.

What criteria do we use to determine whether a program meets national objectives? How does one determine its compatibility? These are issues that will eventually be determined by the Supreme Court. What this means is that an unelected judiciary will rule on our social security policies, employment policies, child-care policies, environmental policies, and so on. Where in the past the public could hold its elected representatives accountable, the politicians can now evade any such responsibility because it is a matter for the court. This is a fun-

[Traduction]

la fédération va beaucoup plus que les seules questions liées à l'emploi. La fédération a une longue histoire d'activisme englobant une grande variété de questions socio-économiques. Par conséquent, nous considérons que nous défendons les intérêts de tous les travailleurs et non pas seulement les intérêts des travailleurs qui ont l'avantage d'être membres d'un syndicat ou affiliés à un syndicat.

Nous estimons que notre rapport fait état des préoccupations de tous les habitants du Yukon relativement à l'accord constitutionnel de 1987. La Fédération du travail du Yukon désapprouve totalement le processus qui a été adopté pour modifier la Constitution canadienne. La constitution d'un pays est le fondement législatif du pays. Elle régit nos institutions nationales, détermine leur pouvoir, leurs responsabilités et leurs procédures d'exercice de même que les liens entre elles. La constitution est l'outil par lequel les citoyens d'un pays définissent leurs propres droits et libertés et limitent le pouvoir de l'État.

Dans une démocratie, par opposition à un État totalitaire, les limites sont déterminées par les citoyens et non par les représentants de l'État. Il est toujours dangereux de faire ce genre de parallèle et de le pousser trop loin, mais les principaux éléments de l'autoritarisme sont contenus dans ce processus. Ainsi, les présentes audiences ont lieu après que l'accord a été signé par les premiers ministres. Tout ce processus s'est déroulé dans le secret sans que nulle autre personne que les hommes politiques et les bureaucrates puisse intervenir. Dans le cas des habitants du Nord, nous et nos représentants élus avons été tenus à l'écart de façon systématique et intentionnelle. Cette façon de faire est typiquement de l'autoritarisme sous son aspect le plus négatif et, au mieux, du paternalisme très marqué.

Nous, les habitants du Yukon, n'avons pas entendu parler de la révision de la Constitution autrement que par le gouvernement Mulroney. La hâte avec laquelle les choses se sont faites suscite beaucoup de méfiance. Les Canadiens n'ont pas eu la possibilité de s'opposer à l'accord.

Le pouvoir de dépenser de l'État fédéral a toujours été l'un des principaux leviers de la dynamique fédérale-provinciale. Il s'est avéré un pouvoir d'une grande souplesse lorsqu'il en est fait usage judicieusement pour satisfaire les besoins des programmes nationaux, notamment pour ce qui a trait à l'assurance-maladie, à la formation professionnelle, à l'enseignement postsecondaire et aux garderies. L'accord constitutionnel nuit sérieusement à cette dynamique dans la mesure où il autorise une province à se désengager des programmes à frais partagés moyennant compensation, à condition de mettre sur pied un programme compatible avec l'objectif national.

Sur quel critère doit-on se fonder pour établir si un programme respecte les objectifs nationaux? Comment peut-on déterminer sa compatibilité? Ces questions seront finalement déterminées par la Cour suprême du Canada. Cela signifie qu'un pouvoir judiciaire non élu va prendre des décisions portant sur nos politiques au titre de sécurité sociale, d'emploi, de garderies, de protection de l'environnement, etc. Alors qu'auparavant le public pouvait demander des comptes à ses représentants élus, les hommes politiques peuvent maintenant

[Text]

damental weakening of Canadian democracy and a fatal flaw in this accord. The courts cannot determine the fundamentally political choices that every society makes. The give-and-take and the public debate should not be blunted by making these choices a matter for the court.

The Yukon Federation of Labour is in fundamental disagreement with the change to the general amending formula from the 1982 Constitution, which required seven provinces with 50% of the population, to the present one, which requires unanimous provincial consent. This gives a veto to every province, ruling out any possibility for constitutional change. The effect of this amending formula is to condemn the Yukon and the Northwest Territories to their present status in perpetuity. Had this provision been in the BNA Act, Canada would not exist in its present form.

This same general amending formula effectively bars our aboriginal people from achieving their rightful goals of self-determination without federal-provincial unanimity. This amending formula virtually guarantees that aboriginal people and northerners can never be more than second-class Canadians in our own country, a concept repugnant to us all.

As a federation and as northerners, we see too many negatives in this amending formula for us to accept it. It is a constitutional straitjacket, denying us a voice in our own future and any hope we might have for future provincehood.

The accord is silent on recognizing the rights of women and minorities. It suffers from the haste with which it was negotiated. There is a grave risk that the equality provisions of the Charter of Rights and Freedoms will be undermined by the accord. We are concerned the march to greater equality between the sexes may be halted by faulty drafting or outright omission.

The Supreme Court of Canada is a critical national institution. The provision to limit future appointments to lists put forward by the provinces will in the longer term make the Supreme Court of Canada a defender of provincial rights to the detriment of the federal powers. This provision guarantees the exclusion of anyone from the Yukon or Northwest Territories ever being appointed to the Supreme Court of Canada. It is not unreasonable to suggest that lists put forward by the provinces will be reflective of their wishes and not include candidates from the north. It is inconceivable to the Yukon Federation of Labour that such a fracturing of the highest court in the land could ever be put forward as a serious proposal.

The Meech Lake accord, in our view, clearly represents a devolution of power from the federal government to the provincial governments. This is a dangerous development in a coun-

[Traduction]

éviter d'assumer une telle responsabilité parce que la question relève de la cour. Ce nouvel état de choses correspond à un affaiblissement fondamental de la démocratie canadienne et constitue le point faible de l'accord. Un pouvoir judiciaire ne peut déterminer les choix essentiellement politiques que toute société doit faire. La négociation entre ordres de gouvernement et le débat public ne doivent pas être escamotés en faisant de ces choix des questions à soumettre aux tribunaux.

La Fédération du travail du Yukon s'oppose fondamentalement à la révision de la formule générale d'amendement de la Constitution de 1982 selon laquelle, au lieu d'avoir besoin de l'assentiment de sept provinces totalisant 50 p. 100 de la population, il faut maintenant avoir le consentement unanime des provinces. Cela donne un droit de veto à chaque province, enlevant par le fait même toute possibilité de modification de la Constitution. Une telle formule d'amendement a pour effet de condamner le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest à leur statut actuel à perpétuité. Si une telle clause avait été insérée dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Canada n'aurait jamais existé sous sa forme actuelle.

Cette formule générale d'amendement empêche la population autochtone d'atteindre ses objectifs légitimes d'autodétermination sans l'accord unanime des gouvernements fédéral et provinciaux. Cette formule d'amendement garantit que les autochtones et les résidents du Nord ne pourront jamais être plus que des citoyens de seconde classe dans leur propre pays, perspective qui nous répugne à tous.

À titre de fédération et à titre d'habitants du Nord, nous considérons que cette formule d'amendement présente trop d'aspects négatifs pour que nous puissions l'accepter. C'est un carcan constitutionnel qui nous enlève toute voix au chapitre quand notre avenir est en jeu et tout espoir de jamais pouvoir devenir une province.

Les droits des femmes et minorités sont passés sous silence dans l'accord. L'accord laisse à désirer à cause de la rapidité avec laquelle il a été négocié. Il y a grand danger que l'accord porte atteinte à l'égalité garantie dans la *Charte des droits et libertés*. Nous craignons que le progrès vers une plus grande égalité des deux sexes ne soit freiné par une formulation imparfaite ou des omissions délibérées.

La Cour suprême du Canada est une institution nationale d'une importance critique. Les dispositions visant à limiter les nominations futures aux candidats présentés par les provinces pourraient, à long terme, transformer la Cour suprême en un défenseur des droits des provinces plutôt que de l'autorité fédérale. Les dispositions sont ainsi formulées qu'aucun représentant du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest ne pourra jamais être nommé à la Cour suprême du Canada. Il est raisonnable de supposer que les listes de candidats proposés par les provinces traduiront leurs désirs et ne comprendront pas de candidats du Nord. La Fédération du travail du Yukon juge inconcevable qu'une telle division du plus important tribunal du pays puisse être sérieusement proposée.

À notre avis, l'Accord du lac Meech représente clairement une dévolution des pouvoirs du gouvernement fédéral aux provinces. Il s'agit d'une modification dangereuse pour un pays

[Text]

try characterized by great regional differences, mass distances and a decentralized federal system.

Neither the Premiers nor the Prime Minister had a mandate to negotiate any such constitutional agreement as the Meech Lake accord. The people of Canada, particularly the people of the north, have been effectively excluded from a meaningful input into the most basic law of the land. The Yukon Federation of Labour is opposed to the Meech Lake accord both for the process used and for the basic thrust as outlined above.

This federation, while happy to embrace Quebec back into the Constitution, is concerned about the cost to Canadians as a whole. We are shocked at the lack of concern given to northerners and aboriginal people. Our exclusion is abhorrent and an indictment against the provincial and federal leaders of this country. We, as Yukoners and Canadians, demand that we be treated as equals and not relegated to second-class citizens by the Meech Lake accord.

Senators, we are neither politicians nor lawyers and for this reason the Yukon Federation of Labour executive has agonized for some time over whether to make specific recommendations for change. Over the summer and the fall we have heard several recommendations, one being to move paragraphs 42.(1)(a) through 42.(1)(e) into section 41 and leave paragraph 42.(1)(f) where it is.

In his excellent presentation yesterday, on page 10 of his brief, Government Leader Tony Penikett recommended the following: (a) the new sections 41.(h) and 41.(i) of the proposed amendment be deleted; and (b) the word "territories" be added after "provinces" in subsections 25.(1), 25.(2), 101c.(a) and 101c.(2).

Having confidence in the officials we, as Yukoners, have elected, we support the recommendations of Mr. Penikett and his staff. However I am not sure these changes would address such areas as protecting and furthering the rights of aboriginal peoples, women, minority groups, etc. Nor does it allay our concern over the erosion of federal programs by the provinces.

I sincerely hope this Senate committee, having given Yukoners a sober ear to hear our concerns, will make suitable recommendations to render this accord not only acceptable to northerners, but also in the best interests of all Canadians across this great country.

Thank you for this opportunity to present our views and the views of our members.

The Chairman: Mr. Sheppard, thank you for a very comprehensive brief. You say you represent 3,000 workers in the Yukon. Considering the size of the population in the Yukon, you are a very sizeable group and a very important element of the community.

Mr. Sheppard: Yes, Senator, it is quite true. We represent a large part of the unionized work force.

Mike Nugent, our First Vice-President, has just arrived.

The Chairman: Welcome to the committee, in that case.

[Traduction]

caractérisé par des divergences considérables entre les régions, de grandes distances et un régime fédéral décentralisé.

Ni les premiers ministres des provinces ni le premier ministre du Canada n'étaient autorisés à négocier une entente constitutionnelle comme celle qu'est l'accord du lac Meech. Les Canadiens, et en particulier les habitants du Nord, n'ont pas pu exprimer leurs vues utiles sur le fondement législatif du pays. La Fédération du travail du Yukon s'oppose à l'accord du lac Meech, à cause tant du processus suivi que de l'orientation fondamentale exposée précédemment.

La Fédération est heureuse que le Québec soit de nouveau partie à la Constitution, mais elle craint les conséquences pour l'ensemble du Canada. Nous sommes stupéfaits que les habitants du Nord et les autochtones aient été à ce point négligés. Notre exclusion est ignoble et elle constitue une condamnation des premiers ministres des provinces et du Canada. Nous exigeons, en qualité d'habitants du Yukon et de Canadiens, de recevoir un traitement égal et nous refusons que l'accord fasse de nous des citoyens de second ordre.

Honorables sénateurs, nous ne sommes ni des hommes politiques ni des avocats, c'est pourquoi les directeurs de la Fédération du travail du Yukon se sont interrogés longuement pour décider ils devaient recommander des modifications précises. Durant l'été et l'automne, nous avons entendu plusieurs recommandations dont l'une consistait à annexer les alinéas 42.(1)(a) à 42.(1)(e) à l'article 41, sans déplacer l'alinéa 42.(1)(f).

À la page 10 de l'excellent exposé présenté hier par le chef du gouvernement, Tony Penikett a recommandé ceci: a) la suppression des alinéas 41(h) et 41(i) proposés dans la modification et b) l'insertion du mot «territoires» après le mot «province» dans les paragraphes 25(1), 25(2), 101C.(1) et 101.C(2).

Puisque nous, les habitants du Yukon, avons confiance en nos représentants élus, nous appuyons les recommandations de M. Penikett et de son équipe. Toutefois, je ne suis pas certain que ces changements contribuent à protéger et à accroître les droits des autochtones, des femmes, des groupes minoritaires, etc. Ils n'apaisent pas non plus notre inquiétude au sujet de l'érosion des programmes fédéraux par les provinces.

J'espère sincèrement que ce Comité du Sénat, après avoir prêté une oreille attentive aux préoccupations des habitants du Yukon, formulera des recommandations appropriées, pour rendre cet accord acceptable non seulement pour les habitants du Nord, mais pour tous les Canadiens.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mes vues et celles de nos membres.

Le président: Monsieur Sheppard, nous vous remercions de votre exposé très complet. Vous dites que vous représentez 3 000 travailleurs du Yukon. Compte tenu du nombre d'habitants au Yukon, vous constituez un groupe assez nombreux et un élément important de la collectivité.

M. Sheppard: C'est exact, monsieur le sénateur. Nous représentons une bonne part des travailleurs syndiqués.

Mike Nugent, vice-président principal de la Fédération, arrive à l'instant.

Le président: Alors, il est le bienvenu.

[Text]

Senator Le Moyne: I do not have a copy of your brief, but I remember the point. You deplored the fact that judges of the Supreme Court are going to judge without being elected. That is the case with us too. Are you insinuating that the Supreme Court is becoming a second Senate and the present Senate is becoming redundant?

Mr. Sheppard: No, Senator, that is not what I am insinuating at all. What I am suggesting to this committee is that the unanimity provision allows the politicians to opt out of their responsibilities, therefore putting that responsibility to make a decision on a non-elected body. That is all. It is not criticizing that body, or the Senate, of course, in any way.

Senator Le Moyne: No. But the fact is that both are unelected.

Mr. Sheppard: Yes, that is true.

Senator Le Moyne: If we want a reform of the Senate by electing the Senate, I think we should think of reforming the Supreme Court by electing it.

Mr. Sheppard: Point well taken.

Senator Lucier: I want to congratulate Mr. Sheppard and his people for presenting a very good brief. It is not very long, but it certainly has everything in it.

You have followed a great pattern this weekend. We have had some excellent briefs, and yours is one of them.

On page 3 of your brief, Mr. Sheppard, you say you have certainly not heard any hue and cry to change the Constitution coming from anywhere but the Mulroney government. While that may be true, because there very seldom is a hue and cry from anywhere to change a constitution, I would not want to read that to say you object to the changes and objective of Meech Lake. The objective of Meech Lake was to bring Quebec into the family. Virtually every Canadian I can think of was looking forward to having Quebec back. So that statement is not meant to say you do not think they should have had a meeting to bring Quebec into the family, is it?

Mr. Sheppard: No, Senator, the statement is certainly not meant to intend that. What the statement is meant to imply is that no great hue and cry was heard to make this such a rushed process as it turned out to be . . . and that other people were left out for the sake of Quebec, which we certainly want in the Constitution.

Senator Lucier: I just wanted to clarify that one point, because it has been stated so often that we are all very pleased that Quebec was brought into the Constitution; it has always been there, but back into the family. We can all congratulate Mr. Mulroney for that part of it. I think what we are questioning is just the process and the price.

Mr. Michael Nugent (First Vice-President, Whitehorse Area, Yukon Federation of Labour): Also, Senator, the speed with which it is being pushed through, without any specific mandate from the constituents of the country.

[Traduction]

Le sénateur Le Moyne: Je n'ai pas de copie de votre exposé, mais je me rappelle de votre observation. Vous déplorez le fait que les juges de la Cour suprême exerceront les fonctions du poste sans y avoir été élus. Il en va de même pour nous. Insinuez-vous que la Cour suprême devient un second Sénat et que le Sénat actuel devient superflu?

M. Sheppard: Non, monsieur le sénateur, ce n'est pas ce que je veux dire. Je veux seulement signaler au Comité que la règle de l'unanimité permet aux hommes politiques de se soustraire à leurs responsabilités et de confier la prise de décisions à un groupe non élu, rien de plus. Je n'avais aucunement l'intention de critiquer la Cour ni le Sénat.

Le sénateur Le Moyne: D'accord, mais il n'en reste pas moins que ni l'un ni l'autre groupe n'est élu.

M. Sheppard: Oui, c'est exact.

Le sénateur Le Moyne: Si nous proposons d'apporter des changements pour que les membres du Sénat soient élus, il faut en faire de même pour la Cour suprême.

M. Sheppard: C'est très juste.

Le sénateur Lucier: Je félicite M. Sheppard et son équipe d'avoir présenté un très bon mémoire. Il n'est pas très long, mais il ne manque rien.

Vous avez suivi une très bonne formule cette fin de semaine. Nous avons entendu d'excellents exposés et le vôtre compte parmi eux.

À la page 3 de votre mémoire, monsieur Sheppard, vous dites que vous n'avez certainement pas entendu de tollés contre cette modification de la Constitution qui proviennent d'ailleurs que du gouvernement de M. Mulroney. Cela est peut-être juste parce qu'il est rare qu'une modification de la Constitution suscite des protestations, mais je n'aimerais pas croire que vous vous opposez aux changements proposés dans l'Accord du lac Meech et à son objectif. L'Accord du lac Meech avait pour but de ramener le Québec dans la Constitution. Presque tous les Canadiens auxquels je pense attendaient d'accueillir à nouveau le Québec. Vous n'avez donc pas voulu dire que les premiers ministres n'auraient pas dû se réunir pour que le Québec réintègre la famille.

M. Sheppard: Non, monsieur le sénateur, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Par cette remarque, je cherchais seulement à dire qu'il n'y avait pas eu de vives protestations pour justifier un processus aussi accéléré, et que d'autres groupes avaient été exclus en faveur du Québec que nous souhaitons certainement voir se joindre à la Constitution.

Le sénateur Lucier: Je voulais seulement élucider cet aspect parce qu'il a très souvent été affirmé que nous sommes tous très heureux d'accueillir à nouveau le Québec dans la famille, même si la province a toujours été régie par la Constitution. Nous pouvons tous féliciter M. Mulroney sur ce point. Je crois que nous nous interrogeons seulement sur le processus et les conséquences.

M. Michael Nugent, vice-président principal de la Fédération du travail du Yukon, région de Whitehorse: Aussi, monsieur le sénateur, sur la vitesse à laquelle on veut faire adopter l'accord, sans mandat précis des électeurs du pays.

[Text]

Senator Lucier: Yes. That is why I say that when we object to the process and the price, I am talking about the speed of it.

Senator Macquarrie: I like this very well structured brief.

I follow Senator Le Moynes and note the reference to the judiciary. I come at it from a slightly different direction, although his logic is impeccable, as it always is. I remember some of us being quite troubled about this when I was in the House of Commons. Since I am a Progressive Conservative, I was nearly always on the opposition side, so I did not get my way on too many things. But we were fearful that as so much went over to the courts, you were detracting from the politicians, about whom you can do something, like voting against them sometimes. We were a little fearful of that process. But with all respect, I do not think Meech Lake is to be blamed for that. We got into that really when we went so far on the Charter, and many people said it will be all right, it will be even better. But as one of the colleagues said about two lawyers going to university, he said it is going to be great for the lawyers, that is for damned sure.

Anyway, on another comment you say there is no hue and cry from anybody but the Mulroney government. I think there is always pressure from the provincial leaders. They are not at all loathe to extend their domain. I always thought it was quite reasonable that when we structured the Supreme Court of Canada, it used to be done informally by common sense and then it started to get written in that you would have so many from Quebec where they have an entirely different legal system, the *Code civil*, you would have some and then you would have the others from the rest of Canada. There is really no need, in my judgment, of saying each province would have an input into it. There is nothing wrong with leaving it with so many from the *Code civil* part of the country, and the rest. No need of particularizing the court on a provincial basis. But I am sure that was not something the federal government urged.

There is often a tendency, if one province requires or thinks they require something, then others say, Oh my god, if they have it we will have it too, even though they may not want it. The country did not go to pieces when Quebec established its own pension plan. In fact, many people say it was a far better plan than the Canada Pension Plan and we are living with both. They were so afraid of those things. But I believe it is not quite fair to say it is someone sitting there in Ottawa, because they would be really very foolish to be giving away their own domain, I think, and they may find they will not enjoy it so much. Thank you very much.

Senator Fairbairn: Thank you. That was a very good, informative brief and I am particularly riveted by your concluding paragraph in which you use very tough language, the word "abhorrent".

I suppose if I were to use that word, the part I would use it for is the treatment of the aboriginal peoples, because it was

[Traduction]

Le sénateur Lucier: Oui, lorsque je dis que nous nous opposons au processus et aux conséquences, j'entends par là sa rapidité.

Le sénateur Macquarrie: Ce mémoire est très bien préparé, il me plaît.

Je reprend l'aspect judiciaire soulevé par le sénateur Le Moynes. Je l'ai abordé sous un angle un peu différent, bien que sa logique soit impeccable, comme toujours. Je me souviens que certains d'entre nous étaient très préoccupés par cet aspect lorsque je siégeais à la Chambre des communes. Puisque je suis membre du Parti conservateur, j'ai presque toujours fait partie de l'opposition, de sorte que j'ai rarement pu faire valoir mes vues. Nous craignons que le si grand recours aux tribunaux écarte les hommes politiques contre lesquels vous disposez de moyens, par exemple, la possibilité de voter contre eux parfois. Nous étions préoccupés par ce processus. Sauf votre respect, je ne crois pas que le problème soit attribuable à l'Accord du lac Meech. Cela remonte vraiment à la Charte, lorsque nous sommes allés très loin et que bon nombre de gens ont dit que tout irait bien, que les conditions seraient meilleures. Mais, comme le disait un collègue au sujet des deux avocats qui vont à l'université, ce sera certainement parfait pour les avocats.

Enfin, vous avez aussi affirmé qu'il n'y avait pas eu de tollé, sauf du gouvernement Mulroney. Je crois que les premiers ministres provinciaux exercent toujours des pressions. Il ne répugne pas à tous d'accroître leurs compétences. J'ai toujours pensé qu'il était très raisonnable de procéder de manière informelle, selon le bon sens, lorsque nous avons organisé la Cour suprême du Canada. Ensuite, on a commencé à préciser par écrit qu'il y aurait tant de juges du Québec où le système judiciaire est très différent à cause du *Code civil*, et que les autres représenteraient le reste du Canada. À mon avis, il est vraiment inutile de prévoir que chaque province puisse proposer des candidats. Il n'y a rien de mal à laisser les choses telles qu'elles sont, soit un nombre donné du Québec où il y a le *Code civil* et les autres pour le reste du Canada. Il n'est pas nécessaire de morceler la Cour suprême en fonction des provinces. Toutefois, je ne crois pas que le gouvernement fédéral ait insisté pour obtenir cela.

Il arrive fréquemment, lorsqu'une province exige quelque chose ou croit en avoir besoin, que les autres décident de l'obtenir aussi, même si elles n'en ont pas besoin. Le pays n'a pas été déchiré lorsque le Québec a établi son propre régime des rentes. En fait, bon nombre de personnes ont jugé que le régime était nettement meilleur que le Régime de pensions du Canada et nous vivons avec les deux. Ils craignaient tant ces choses. Toutefois, je ne crois pas qu'il soit juste de dire que la décision vient d'Ottawa, parce qu'il serait très insensé pour le gouvernement fédéral de faire don de ses pouvoirs, je crois, et il pourrait ne pas trouver cela très agréable. Merci beaucoup.

Le sénateur Fairbairn: Merci. Votre mémoire est très bon et révélateur, et j'ai été particulièrement intéressée par le dernier paragraphe dans lequel vous utilisez des termes durs, par exemple, «ignoble».

J'imagine que si j'avais à utiliser ce mot, je l'appliquerais au traitement réservé aux autochtones, parce qu'il n'a pas été

[Text]

not a question of the Meech Lake accord doing anything as substantive as entrenching self-government or anything that big. What was left out was even a mention of an agenda to discuss the matter again. You support Mr. Penikett's proposed amendments concerning the northern territories. I am wondering if also your association would support an amendment to even put aboriginal issues back on the table.

Mr. Sheppard: Yes we certainly would, absolutely, without any doubt we would suggest that and support that. I have not made any specific recommendation to that, not being a lawyer or a politician knowing which sections to put it under and so on, but yes, that is a big concern.

I would just like to mention one other thing, though. When we mentioned the term "abhorrent to" we were also referring to the process and the lack of consultation, the fact that our elected leaders were not entitled to participate and basically, as I see it, Canadians were not allowed to participate, only 11 people.

Senator Fairbairn: I understand that. Thank you.

Senator Marchand: First of all, I want to join in thanking you, the Federation of Labour in the Yukon, for making a presentation here. Yours is an important group on behalf of the workers of this area especially, but certainly an important organization on behalf of all Yukoners.

I was interested in your comments about the Senate. Do you have a position on the Senate? Have you passed resolutions in your meetings or your conventions relating to the future of the Senate?

Mr. Sheppard: No, sir, we have not.

Senator Marchand: So your kind words about us, is it largely personal, or . . . ?

Mr. Sheppard: That is a loaded question, senator.

Senator Marchand: I really am looking at Senate reform and the Senate. As a result of the Meech Lake accord, senators will be proposed by provinces now. I am just trying to get some idea where you sit as an organization or as an individual about that process. It is an important question for the country and it is an important part of constitutional development in the country, and so I am very interested in how you feel about it. Certainly, if your organization had a position, I would be very interested in that.

Mr. Sheppard: First of all, senator, our organization, the Yukon Federation of Labour, has not dealt with that in any form such as convention or executive councils or whatever. It has not come up among us at this point in time. However, I understand there is some discussion or some policy put forth by the Canadian Labour Congress, the 2.2 million member labour organization of this country, of which we are affiliated, so I have to state that although I am not 100% clear, without looking in my policy manual, what that policy is, we would be part of that.

Senator Marchand: Well anyway, we appreciate your presentation, and I thank you for it. We will certainly take it into consideration very seriously when we do our reporting.

[Traduction]

question, dans l'Accord du lac Meech, de prévoir l'autonomie politique ou un autre aspect aussi important. On a même omis de prévoir cette question à l'ordre du jour pour qu'elle puisse être examinée à nouveau. Vous appuyez les modifications proposées par M. Penikett au sujet des territoires du Nord. Je me demande si votre organisme appuierait aussi une modification visant à rouvrir le débat sur les droits des autochtones.

M. Sheppard: Bien sûr, nous serions sans aucun doute disposés à proposer cela et à l'appuyer. Je n'ai pas formulé de recommandation précise à cet effet parce que, n'étant pas avocat ni homme politique, je ne savais pas à quel article la rattacher, mais c'est effectivement une question importante.

J'aimerais ajouter une dernière chose. Lorsque nous avons utilisé le mot «ignoble», nous parlions aussi du processus et de l'absence de consultation, du fait que nos représentants élus n'ont pas été invités à participer et, enfin, à mon avis, du fait que les Canadiens n'ont pas pu participer. Il n'y avait que onze personnes.

Le sénateur Fairbairn: Oui, je comprends. Merci.

Le sénateur Marchand: En premier lieu, j'aimerais également remercier la Fédération du travail du Yukon d'avoir fait un exposé. Votre organisme est un important porte-parole non seulement des travailleurs de cette région, mais aussi de tous les habitants du Yukon.

J'ai trouvé intéressantes vos observations sur le Sénat. Quelles sont vos vues sur le Sénat? Au cours de vos réunions ou de vos congrès, Avez-vous adopté des résolutions touchant l'avenir du Sénat?

M. Sheppard: Non, monsieur le sénateur.

Le sénateur Marchand: Alors, vos bons mots à notre sujet expriment-ils, en général, des vues personnelles ou . . . ?

M. Sheppard: C'est une question insidieuse, monsieur le sénateur.

Le sénateur Marchand: Je fais allusion à la réforme du Sénat et au Sénat. L'accord du lac Meech prévoit que les sénateurs seront dorénavant proposés par les provinces. Je cherche seulement à connaître les vues de votre organisme ou les vôtres à ce sujet. Cette question est d'une grande portée pour le Canada et elle est une importante modification à la Constitution, c'est pourquoi je cherche à savoir ce que vous en pensez. Bien sûr, si votre organisme a un avis, j'aimerais bien le connaître.

M. Sheppard: Premièrement, monsieur le sénateur, notre organisme, la Fédération du travail du Yukon, n'a pas étudié cette question au cours d'un congrès ou de réunions du conseil. Nous n'avons pas examiné cette question jusqu'à maintenant. Toutefois, je crois savoir que la question ou une politique est à l'étude par le Congrès du travail, cet organisme syndical de 2,2 millions de membres auquel nous sommes affiliés. Je dois dire que, sans consulter notre manuel de politique pour en être sûr, nous participons à ce processus.

Le sénateur Marchand: De toute manière, nous avons apprécié votre exposé et je vous en remercie. Nous y accorderons

[Text]

The Chairman: Mr. Sheppard, before you go, I have a couple of questions. Your membership would be scattered throughout the Yukon, would it, or is it highly concentrated? Well, your population is highly concentrated in Whitehorse, but would you have people in other areas?

Mr. Sheppard: We have members in virtually every community in the Yukon. I do not know what the percentage is. Maybe 80%, 85% would be in the Whitehorse area, because that is where all our population is. However, Mr. MacDonald, our Elsa Area Vice-President, could tell you how many members he has in his area. Some of the other steelworker locals throughout the Yukon, depending on whether the mines are working or not, have membership there as well.

Mr. Ron MacDonald (Elsa Area Vice-President, Yukon Federation of Labour): When I left last week, we had 150 members in my local. There could be a couple more now.

The Chairman: Would you have many native people in your organization?

Mr. Sheppard: Yes, we certainly do. One of the main reasons that is true is a fair number of native people are now being hired by the territorial government and become territorial government employees. There is no doubt in my mind that mines hire native people as well. We are hoping, of course, that number gets progressively higher.

The Chairman: So you are representative of the Yukon Territory and the people in it.

Mr. Sheppard: We certainly like to think so.

The Chairman: I noticed that you have been here for a good part of the afternoon, Mr. Sheppard, listening to the various briefs and so on. I do not know if the question was asked of others while you were here, but one of the questions that troubles us is that statement that is constantly repeated, that we cannot make any changes to the accord now. You refer to it in part in your brief by saying there should have been consultation before. Well, that was not within our realm in the Senate. How do you feel about that statement that the accord is too fragile and we should not propose any changes; that we have to accept it as it is and make changes after? Do you have any comments to make in that regard?

Mr. Sheppard: First of all, of course, we certainly would not want the accord to fall apart and Quebec drop out and so on; but an important aspect of this is it has to represent all Canadians, including us up here. I cannot believe that any political leader, if he was serious at all about uniting Canada, would veto the accord just to allow northerners to have a voice in their own self-determination and so on. I cannot believe the accord would fall apart by the amendments Mr. Penikett has suggested, to allow us to enter and so on. I do not believe that would happen.

[Traduction]

certainement une grande attention dans la préparation de notre rapport.

Le président: Monsieur Sheppard, avant que vous nous quittez, j'aimerais vous poser quelques questions. Les membres de votre organisme habitent-ils partout au Yukon ou sont-ils concentrés en un endroit? Évidemment, la population du Yukon est concentrée à Whitehorse, mais avez-vous des membres ailleurs dans la région?

M. Sheppard: Nous comptons des membres dans presque toutes les collectivités du Yukon. Je ne connais pas les pourcentages. Environ 80 à 85 p 100 de nos membres habitent à Whitehorse parce c'est notre plus grand centre. Toutefois, M. MacDonald, vice-président de la région d'Elsa, pourrait vous renseigner sur le nombre de membres dans sa région. Certaines sections locales représentant les travailleurs de l'acier au Yukon y comptent aussi des membres, selon que la mine est en exploitation ou non.

M. Ron MacDonald, vice-président de la région d'Elsa, Fédération du travail du Yukon: Lorsque j'y étais la semaine dernière, la section locale comptait 150 membres. Quelques-uns ont pu s'ajouter depuis.

Le président: Votre organisme compte-t-il de nombreux autochtones?

M. Sheppard: Oui, certainement. Une des principales raisons de cela est que le gouvernement territorial engage maintenant un bon nombre d'autochtones qui deviennent des fonctionnaires. Il est certain que les sociétés minières engagent aussi des autochtones. Nous espérons, bien sûr, que le nombre augmentera progressivement.

Le président: Votre organisme représente donc le territoire du Yukon et sa population.

M. Sheppard: Nous aimons certainement le croire.

Le président: Monsieur Sheppard, j'ai remarqué que vous avez assisté à une bonne partie des délibérations cet après-midi et entendu divers mémoires et exposés. Je ne sais pas si nous avons posé cette question à d'autres pendant que vous étiez présent, mais un des aspects qui nous préoccupe est le fait, constamment soulevé, que nous ne pouvons plus modifier l'accord. Vous y faites allusion dans votre mémoire en disant que les consultations auraient dû avoir lieu avant. Le Sénat n'en avait pas le pouvoir. Êtes-vous d'avis que l'accord est trop fragile et que nous ne devrions pas proposer des changements, que nous devrions l'accepter tel quel et faire des changements plus tard? Quelles sont vos vues à ce sujet?

M. Sheppard: D'abord, nous ne voudrions certainement pas que l'accord s'effondre et que le Québec soit isolé, mais ce qui importe, c'est que l'accord tienne compte des droits de tous les Canadiens, dont les habitants du Nord. Il me paraît inconcevable qu'un chef politique, s'il veut vraiment unifier le Canada, s'oppose à l'accord simplement pour permettre aux habitants du Nord de déterminer leur propre avenir politique. Je ne peux pas croire que l'accord serait mis en pièces par les amendements que M. Penikett a proposés afin de nous permettre de participer et ainsi de suite. Je ne crois pas que cela se produirait.

[Text]

The Chairman: Thank you very much for the work you have done in preparing this brief, and for your vice-presidents who have come here as well, at least one of them from a distance. We appreciate your interest and your help.

Our next witness is Mr. Jacob de Raadt, appearing as a private citizen. He has a brief and it has been distributed.

Mr. Jacob de Raadt (Individual Presentation): Thank you, Mr. Chairman, ladies and gentlemen. It is my privilege indeed to present to you some observations on the Meech Lake accord. I do this as a private citizen, but also as a member of the Christian Heritage Party of Canada, which is a new party. I do not know how many of you have heard about it.

This young federal party is unequivocally opposed to the Meech Lake accord, and I want to quote to you from the party's draft policy statement, which will be ratified at the founding convention to be held in Hamilton, Ontario next month:

The Commons has been the "point of sovereignty" in parliamentary government since 1688. But that sovereignty has been seriously compromised by the "Charter of Rights and Freedoms" (1982) and would altogether cease to exist under the "Meech Lake Accord" (1987) should it be brought into force. We assert that

—this is the most important part of the whole policy statement—

no more serious issue has ever arisen in Canada, and that the life of Parliament as the effective government of the country is at stake. Upon the resolution of this question depends whether we shall in fact continue as a parliamentary democracy in the future.

To explain this policy statement, I would like to provide you with the principle, the rationale, behind these strong words.

We are opposed to the adoption of the Meech Lake accord because of its potential for seriously weakening Canada's national unity, its identity, and its sovereignty. In this context, there are eight points I would wish to highlight, and I will number them first before going into detail: first, the diffusion of jurisdiction; second, the politicization of the Supreme Court; third, indefinite elasticity; fourth, the creation of a distinct society; fifth, provincial immigration; sixth, a weakened Parliament; seventh, a weakened Senate; and, eighth, weakened nationhood.

On the diffusion of jurisdiction, we believe that the Meech Lake accord will irreparably diffuse that separation of jurisdiction between the provinces and the central government, which is and has been crucial to Canada's national unity and stability and has existence since Confederation.

Second, the politicization of the Supreme Court: The requirement for judicial review and determination of political responsibility necessarily politicizes the court of last resort; namely, the Supreme Court of Canada. Rather than administering law on the question of jurisprudence and justice, the Supreme Court promises, after the Meech Lake accord, to

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup pour votre travail de préparation de ce mémoire ainsi que pour vos vice-présidents qui sont également venus, dont au moins un est venu de loin. Nous apprécions votre intérêt et votre aide.

Notre prochain témoin est M. Jacob de Raadt, qui parle en son nom personnel. Il a préparé un mémoire qui a été distribué.

M. Jacob de Raadt (exposé individuel): Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs. J'ai en effet le privilège de vous présenter certaines observations au sujet de l'Accord du lac Meech. Je le fais à titre privé, mais également à titre de membre du Christian Heritage Party of Canada, qui est un nouveau parti. Je ne sais pas combien d'entre vous en ont entendu parler.

Ce jeune parti fédéral est sans équivoque opposé à l'Accord du lac Meech et je veux vous citer un extrait du projet de déclaration de politique du parti, qui sera ratifiée au congrès de fondation qui aura lieu à Hamilton (Ontario) le mois prochain:

La Chambre des Communes a été le «point de souveraineté» du gouvernement parlementaire depuis 1688. Mais cette souveraineté a été gravement compromise par la «Charte des Droits et Libertés» (1982) et serait entièrement désistée dans le cadre de l'«Accord du lac Meech» (1987), s'il est appliqué. Nous affirmons que

—c'est là la partie la plus importante de toute la déclaration de politique—

aucune question plus grave ne s'est jamais posée au Canada et que la vie du parlement à titre de gouvernement effectif du pays est en jeu. De la résolution de cette question dépend notre avenir comme démocratie parlementaire.

Afin d'expliquer cette déclaration de politique, je vais vous présenter les principes, la raison d'être de ces termes vigoureux.

Nous nous opposons à l'adoption de l'accord du lac Meech à cause de son potentiel d'affaiblissement grave de l'unité nationale du Canada, de son identité et de sa souveraineté. Dans ce contexte, j'aimerais souligner huit points et je les énumérerai d'abord avant d'entrer dans les détails: premièrement, la diffusion des compétences; deuxièmement, la politisation de la Cour suprême; troisièmement, l'élasticité indéfinie; quatrièmement, la création d'une société distincte; cinquièmement, l'immigration provinciale; sixièmement, l'affaiblissement du Parlement; septièmement, l'affaiblissement du Sénat; huitièmement, l'affaiblissement de la nationalité.

Au sujet de la diffusion des compétences, nous croyons que l'Accord du lac Meech diffusera de façon irréparable la séparation des compétences entre les provinces et le gouvernement central qui est et a été crucial pour l'unité nationale du Canada et sa stabilité et existe depuis la Confédération.

Deuxièmement, la politisation de la Cour suprême: l'exigence de l'examen judiciaire et de la détermination de la responsabilité politique politise nécessairement le tribunal de dernière instance, nommément la Cour suprême du Canada. Plutôt que d'administrer le droit sur la question de la jurisprudence et de la justice, la Cour suprême promet, après l'Accord

[Text]

become a vehicle of political expedience in the course of racial, linguistic, and factional contention. This is very dangerous.

Indefinite elasticity, the third point. The Meech Lake accord requires the courts to interpret other parts of the Constitution and all legislation in accord with an overriding necessity to preserve and promote the distinct identity of Quebec without precise and objective criteria to go by and without stating what this means. We, the Christian Heritage Party, believe this injunction to the Supreme Court lends itself to vast subjectivity, which, if pressed to its logical extremity, could destroy the rest of Canada. It is not only dangerous for the Yukon, as you have heard over the last few days, but also dangerous for the rest of Canada.

Fourthly, the creation of a distinct society. What does this mean? By giving special recognition to Quebec as a distinct society, the Meech Lake accord recognizes that a multilingual and multicultural society cannot exist within a single undifferentiated constitutional framework. Now, ladies and gentlemen, that is what we have been living by for 120 years. It follows that the individual in Canada will have little or no status, but only as he or she has membership in some undefined grouping that has been accorded legally recognized status. Again, it is dangerous.

The fifth point, provincial immigration. By granting an unprecedented role in immigration to the Province of Quebec, the door is opened for parallel extensions to the other provinces for non-uniform national immigration policies and the strengthening of particular minorities, wherever they should be in Canada, for political advantage.

The sixth point. What will the Meech Lake accord do to a weakened Parliament? It will become weaker. Under the Meech Lake accord Parliament would become fettered legislatively, judicially, and financially, to the self-centredness or caprice of any one or more of the provinces. It would be basically doing what the whims of the provinces say.

The seventh point. The Senate, the body you belong to, would effectively become a collection of provincial ambassadors and nothing more, not exercising individual judgment, which I hope all of you do in the Senate, as was intended by the Fathers of Confederation.

The last point. What would happen to Canada? The Meech Lake accord would provide or cause a weakened nationhood. By establishing the requirement for unanimous consent by the provinces to all important constitutional amendments, this accord effectively ensures the impossibility of any future amendments, because we cannot get consensus in Canada. Since any one province could nullify the desires of any or all of the others, Canadian unity would dissolve into 12 tribal areas pursuing parochial interests without regard to the general welfare of the nation as a whole.

These are the eight points. Ladies and gentlemen, the issue is very serious indeed, not only for Canada's 0.3% of the popu-

[Traduction]

du lac Meech, de devenir un véhicule d'opportunisme politique dans le cadre des démêlés entre les races, les langues et les factions. C'est très dangereux.

Le troisième point, l'élasticité indéfinie. L'accord du lac Meech exige que les tribunaux interprètent d'autres parties de la constitution et toute la législation avec la nécessité prépondérante de préserver et de promouvoir l'identité distincte du Québec sans critères précis et objectifs à respecter et sans énoncer ce que cela signifie. Nous, du Christian Heritage Party, croyons que cette injonction à la Cour suprême se prête à beaucoup de subjectivité qui, si elle est poussée à l'extrémité logique, pourrait détruire le reste du Canada. Elle est non seulement dangereuse pour le Yukon, comme vous l'avez entendu au cours des quelques derniers jours, mais aussi dangereuse pour le reste du Canada.

Quatrièmement, la création d'une société distincte. Qu'est-ce que cela signifie? En accordant une reconnaissance particulière au Québec à titre de société distincte, l'accord du lac Meech reconnaît qu'une société multilingue et multiculturelle ne peut pas exister au sein d'un unique cadre constitutionnel non différencié. Maintenant, mesdames et messieurs, c'est le cadre dans lequel nous vivons depuis 120 ans. Il s'ensuit que la personne au Canada aura peu ou pas de statut, sauf si elle est membre d'un regroupement indéfini à qui on a accordé légalement un statut reconnu. Encore une fois, cette situation est dangereuse.

Le cinquième point, l'immigration provinciale. En accordant un rôle sans précédent en matière d'immigration à la province de Québec, la porte est ouverte à des expansions parallèles aux autres provinces qui auraient pour effet des politiques nationales non uniformes en matière d'immigration et le renforcement de certaines minorités, ou qu'elles puissent être au Canada, en avantage politique.

Le sixième point. Qu'est-ce que l'accord du lac Meech fera à un Parlement affaibli? Il l'affaiblira encore. En vertu de l'accord du lac Meech, le Parlement serait enchaîné législativement, judiciairement et financièrement à l'égoïsme ou aux caprices d'une ou de plusieurs provinces. Il agirait fondamentalement en fonction des caprices des provinces.

Le septième point. Le Sénat, organisme auquel vous appartenez, deviendrait en fait une collection d'ambassadeurs des provinces et rien de plus, il n'exercerait aucun jugement individuel, ce que vous faites tous au Sénat, je l'espère, comme les Pères de la Confédération.

Le dernier point. Qu'advierait-il du Canada? L'accord du lac Meech entraînerait un affaiblissement de la nationalité. En établissant l'exigence du consentement unanime des provinces pour toutes les modifications importantes à la constitution, cet accord assure en fait l'impossibilité de toute modification future, parce que nous ne pouvons pas obtenir un consensus au Canada. Comme n'importe quelle province pourrait invalider les souhaits d'une partie des autres ou de toutes les autres, l'unité canadienne se dissoudrait en 12 zones tribales cherchant à favoriser des intérêts locaux sans tenir compte du bien-être général de l'ensemble de la nation.

Ce sont là les huit points. Mesdames et messieurs, la question est en effet très grave, non seulement pour les 0,3 p. 100

[Text]

lation living north of the 60th Parallel, but for all Canadians; also for Quebecers. Adoption of the Meech Lake accord would indicate such a change of course in Canada's constitutional history that in my opinion, and in the opinion of the Christian Heritage Party, its consequences have not been, and cannot be, fathomed at this stage. I would urge you to think about these eight points.

The institutions and functions of our democracy, which originates from England's glorious revolution of 1688, are part and parcel of the heritage of Canada. We would like to call it our Christian heritage. They deserve to be cherished by all Canadians and should not be cast before the swine. They are too precious for that and should not be sacrificed without knowing what will be gained and what will be lost.

This is what our Fathers of Confederation stood for. This is what previous generations fought for in two world wars: the preservation of Canada's unity, identity and sovereignty. I urge you, hon. members of the Senate, to stand on guard for Canada in this respect. Thank you very much.

The Chairman: I wonder if you could tell us a little bit more about the Christian Heritage Party of Canada. I must confess that I am aware that very shortly, I think towards the end of the month, there is a convention in Winnipeg to establish a western Canadian party of some sort. I had not heard of the Christian Heritage Party previous to this.

Mr. de Raadt: The Christian Heritage Party is not a separatist party. It is a party for all Canadians. It has been established in March of last year with 125 people. It currently has over 4,000 members right across Canada. We have about 20 in the Yukon. There are also members in the Northwest Territories already. The founding convention will be in Hamilton next month.

The policy statements are here. If I may answer Senator Marchand's idea—he had a question regarding the Senate—I could read to you what is the Christian Heritage Party's idea regarding Senate reform:

Established by the Fathers of Confederation as a chamber of review and of sober second thought, the Senate, we believe, has an important, indeed essential role. We believe that the solution to the present discussion of the Senate's functions lies in reform of the manner of appointment rather than in radical change. We also believe the tenure of Senators should be no longer than 12 years.

I do not know how this affects some of you, but this is part of the Christian Heritage Party's platform.

Senator Lucier: Mr. de Raadt, I thank you for appearing before us and presenting a brief. It is very interesting.

I have two points that I would like to discuss with you. On your first page you state that no more serious issue has ever

[Traduction]

de la population du Canada qui habite au nord du 60^e parallèle, mais pour tous les Canadiens, aussi pour les Québécois. L'adoption de l'accord du lac Meech indiquerait un tel changement d'orientation dans l'histoire constitutionnelle du Canada que, à mon avis, et selon le Christian Heritage Party, ses conséquences n'ont pas été et ne peuvent pas être sondées à l'étape présente. Je vous demande de bien vouloir réfléchir à ces huit points.

Les institutions et les fonctions de notre démocratie, qui proviennent de la glorieuse révolution de 1688 en Angleterre, font partie intégrante de l'héritage du Canada. Nous aimons l'appeler notre héritage chrétien. Elles méritent d'être défendues par tous les Canadiens et, comme des perles, ne devraient pas être jetées aux pourceaux. Elles sont bien trop précieuses pour ça et ne devraient pas être sacrifiées sans qu'on connaisse les gains et les pertes qui suivront.

Ce sont les valeurs que les pères de la Confédération ont incarnées et pour lesquelles les dernières générations se sont battues dans les deux guerres mondiales: pour sauvegarder l'unité, l'identité et la souveraineté du Canada. Je vous demande instamment, honorables membres du Sénat, de protéger les droits des Canadiens. Merci beaucoup.

Le président: Pourriez-vous nous parler davantage du Christian Heritage Party of Canada. J'avoue savoir que très bientôt, vers la fin du mois je crois, un congrès se tiendra à Winnipeg dont le but est de fonder un parti pour l'ouest du Canada. Je n'avais pas entendu parler du Christian Heritage Party avant ça.

M. de Raadt: Le Christian Heritage Party n'est pas un parti séparatiste. Il s'adresse à tous les Canadiens. Il a été créé au mois de mars dernier par 125 personnes et compte actuellement plus de 4 000 membres venant de toutes les régions du Canada. Nous en avons une vingtaine dans le Yukon et quelques-uns dans les Territoires du Nord-Ouest également. Le congrès de fondation aura lieu à Hamilton, le mois prochain.

J'ai ici les énoncés de politique du parti. Pour répondre à la question du sénateur Marchand—celle qui concerne le Sénat—je pourrais vous lire les opinions du Christian Heritage Party relatives à la réforme du Sénat:

Nous sommes d'avis que le Sénat, conçu par les pères de la Confédération comme un lieu où les décisions seraient réexaminées posément, a un rôle important, voire essentiel, à jouer. Nous pensons que la conclusion qui s'impose aux discussions en cours sur les fonctions du Sénat, c'est qu'il faut modifier la façon dont les sénateurs sont nommés et non transformer radicalement cette institution. Nous pensons également que les sénateurs ne devraient pas occuper leur poste pendant plus de 12 ans.

Je ne sais pas ce que cela veut dire pour certains d'entre vous, mais c'est un des éléments de la plate-forme du Christian Heritage Party.

Le sénateur Lucier: Monsieur de Raadt, je vous remercie d'être venu ici nous présenter un mémoire. Ce que vous nous avez dit est très intéressant.

J'aimerais soulever deux points. Dans la première partie de votre mémoire, vous dites que c'est la question la plus grave

[Text]

arisen in Canada and that the life of Parliament as the effective government of the country is at stake. I would like to have you elaborate on this.

Are you suggesting, because of the Meech Lake accord, this is the case? I have a fear that we do not really understand everything that we are dealing with in the Meech Lake accord. Is this what your statement here is suggesting?

Mr. de Raadt: Yes. If I can take you back to 1688 and the Glorious Revolution in England, what was the case there? We had revolutions in England before and the king as monarch did what he wanted. However, in 1688, Parliament took hold of itself; Parliament became the point of sovereignty. This is where legislation was made, and the judiciary interpreted the law. This is Canada's heritage; this is how we do it in Canada, from those days.

What will the Meech Lake accord do? The Meech Lake accord will say that whatever is happening, Parliament does not matter because the courts will do it. This is dangerous because then the judges, who are not elected and who do not represent the people, will make the decision. They can overrule Parliament; this is the danger.

If I may refer to Abraham Lincoln's Gettysburg address: "Government for the people, by the people". This will be lost in Canada. That is the danger.

Senator Lucier: My second point, Mr. de Raadt, is your clause 7. Your title is "A Weakened Senate", and you then say that the Senate would effectively become a collection of ambassadors. I do not agree with you. I think the result of the Meech Lake accord is a very strengthened Senate because senators will now be answerable to the Premiers and will be representing the Premiers—

Mr. de Raadt: Do you mean as ambassadors?

Senator Lucier: No, not as ambassadors, Mr. de Raadt, as legislators with an absolute veto on federal legislation. They will be very powerful individuals speaking on behalf of Premiers and not on behalf of the people of the provinces.

Mr. de Raadt: That is not how the Fathers of Confederation intended it.

Senator Lucier: No, I know that, but I think it will be the result of Meech Lake. I think your assessment of a weakened Senate is incorrect. I think it will be a different direction but a very strong Senate.

Mr. de Raadt: I think it will be detrimental to Canada.

Senator Lucier: I do too, but I think it will be because of its strength and not because of its weakness.

The Chairman: Mr. de Raadt, thank you very much. I am glad you called to be added to the list. As you know, our advertisements said we would hear as many people as we could,

[Traduction]

sur laquelle on ait jamais eu à se pencher au Canada et que le pouvoir réel du Parlement de diriger le pays est en jeu. J'aimerais que vous nous expliquiez plus en détail ce que vous voulez dire.

Voulez-vous dire qu'il en est ainsi à cause de l'accord du lac Meech? Je crains que nous ne comprenions pas vraiment toutes les implications de l'accord du lac Meech. Est-ce cela que vous voulez dire?

M. de Raadt: Tout à fait. Que s'est-il passé en Angleterre en 1688, au moment de la «glorieuse révolution»? Il y avait déjà eu des révolutions en Angleterre auparavant, mais le roi en tant que monarque faisait ce qu'il voulait. Cependant, en 1688, le Parlement s'est imposé; il est devenu souverain. C'est là que les lois étaient élaborées, et le pouvoir judiciaire se contentait d'interpréter ces lois. Voilà ce que le Canada a hérité, et c'est ainsi que les choses se sont passées ici depuis lors.

Quelles seront les conséquences de l'accord du lac Meech? À la suite de cet accord, quoiqu'il arrive, le Parlement n'aura plus d'importance, ce sont les tribunaux qui se chargeront de tout. C'est dangereux parce que ce seront les juges, qui ne sont pas élus et qui ne représentent pas le peuple, qui prendront les décisions. Leurs décisions prévaudront sur celles du Parlement; voilà le danger.

Si vous me permettez de citer le célèbre discours prononcé à Gettysburg par Abraham Lincoln: «un gouvernement par le peuple, pour le peuple», ça n'existera plus au Canada. Voilà le danger.

Le sénateur Lucier: Ma deuxième question, monsieur de Raadt, concerne votre septième point. Vous l'intitulez «L'affaiblissement du Sénat», et vous y dites que le Sénat deviendrait à toutes fins utiles une collection d'ambassadeurs. Je ne suis pas d'accord avec vous. Je pense que l'accord du lac Meech aura pour conséquence de rendre le Sénat plus fort, parce que les sénateurs seront responsables devant les premiers ministres et qu'ils représenteront les premiers ministres . . .

M. de Raadt: Vous voulez dire en tant qu'ambassadeurs?

Le sénateur Lucier: Non, pas en tant qu'ambassadeurs, monsieur de Raadt, mais en tant que législateurs possédant un droit de veto absolu sur les lois fédérales. Les sénateurs deviendront des personnes très puissantes parlant au nom des premiers ministres provinciaux et non au nom de la population des provinces.

M. de Raadt: Ce n'est pas ainsi que les pères de la Confédération les voyaient.

Le sénateur Lucier: Non, je le sais, mais je pense que ce sera la conséquence de l'accord du lac Meech. Je crois que vous vous trompez dans votre évaluation lorsque vous dites que le Sénat sera affaibli. Je crois que le Sénat sera différent, mais qu'il sera très fort.

M. de Raadt: À mon avis, cela nuira au Canada.

Le sénateur Lucier: Je suis d'accord, mais ce sera à cause de sa force et non de sa faiblesse.

Le président: Monsieur de Raadt, merci beaucoup. Je suis heureux que vous ayez appelé pour qu'on ajoute votre nom à la liste. Comme vous le savez, nous avons dit dans notre publicité

[Text]

including those who came forward from the audience. We were glad to be able to accommodate you.

This brings us to the end of the list of people who had asked to appear. Are there any people in the audience who would like to make comments? No one who wishes to add to our deliberations. This brings us to the conclusion of our hearings in White Horse.

I would like to thank all the people who have appeared and all those who took time to prepare briefs and to come and share their views with us. I must also thank my colleagues on the committee who have been most assiduous to their duties, who have sat here for long hours steadily and who, in my view, have done an excellent job. I thank our staff in the interpretation booth, on the console and others here at the table and working outside. The hours have been long. Thank you to the media who have covered us very faithfully through the whole operation. I understand they would like a very brief press conference with us after we have concluded.

I think I can say for my colleagues that it has been a very useful exercise for us. I think the information brought forward and the depth of feeling on the part of the people who have appeared before us has impressed all of us.

Senator Lucier: I think there are three people on the committee I would like to single out. Senator Bielish and Senator Macquarrie deserve special recognition for spending time listening to the briefs. It has not been so easy for them as it has been for the rest of us. They have been put in a more difficult situation. Senator Bielish, especially, has had a sore throat and has not been able to participate as much as she would have liked. I would like to thank her and Senator Macquarrie on behalf of the people of the Yukon.

I also, Mr. Chairman, would like to thank you. I know that when I made my little speech in the Senate that was the beginning of this committee you put your neck on the line to support me, to arrange for the committee to be here. I am grateful for that, and I am grateful for the way you have handled the meetings in the last two days.

Some hon. senators: Hear, hear!

The Chairman: Thank you very much, Senator Lucier. Although this may sound like a mutual admiration society, I am going to say it nevertheless. I was asked on a number of occasions by press people: why is your committee here? How come you are here in Whitehorse? My reply was: If you want it in very short words, it is because of Senator Lucier. That is the fact. It was his suggestion in the first place in the Senate that we should do this. He had the complete backing of the two northern senators, Senator Willie Adams and Senator Charlie Watt, and they convinced the Senate that this was an important thing to do. I think we are all convinced that it was an important thing to do, and I thank you all very much.

The session is adjourned.

[Traduction]

que nous entendrions le plus grand nombre de personnes possible, y compris les membres de l'assistance. Nous sommes heureux d'avoir pu vous donner la parole.

Toutes les personnes qui avaient demandé à être entendues et dont le nom figurait sur la liste sont passées. Y a-t-il des personnes dans l'assistance qui voudrait ajouter quelque chose? Il n'y en a pas. Ainsi prend donc fin l'audition des témoins par notre comité à Whitehorse.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui se sont présentées devant nous et toutes celles qui ont pris le temps de rédiger un mémoire et de venir nous faire connaître leurs opinions. Je dois également remercier mes collègues, les membres du comité, qui se sont acquittés de leurs fonctions avec une grande assiduité, qui ont passé ici de longues heures d'affilée et qui, à mon avis, ont fait un excellent travail. Je remercie tout le personnel qui a travaillé à la cabine d'interprétation, à la console, ici à nos côtés et à l'extérieur de la salle. Les journées de travail ont été longues. Merci aux médias qui ont rendu très fidèlement ce qui s'est passé ici du début à la fin. Ils souhaitent apparemment qu'on leur donne une courte conférence de presse lorsque nous aurons terminé l'audition des témoins.

Je crois pouvoir dire au nom de mes collègues que cette période de consultation a été très profitable. L'information présentée et les sentiments profonds exprimés par les personnes qui sont venues ici nous ont tous impressionnés.

Le sénateur Lucier: Je voudrais attirer l'attention sur trois membres du comité en particulier. Le sénateur Bielish et le sénateur Macquarrie méritent une mention spéciale. Il ne leur a pas été aussi facile d'être ici et d'écouter les exposés qu'aux autres membres du comité. Leur situation était plus difficile. Particulièrement celle de la sénatrice Bielish, qui souffrait d'un mal de gorge et qui n'a pas pu participer autant qu'elle l'aurait voulu. Je voudrais la remercier ainsi que le sénateur Macquarrie au nom de la population du Yukon.

Monsieur le président, je voudrais aussi vous remercier. Je sais que quand j'ai fait mon petit discours au Sénat qui a été le début du présent comité, vous avez pris des risques pour m'appuyer, pour faire en sorte que les comités soient ici. Je vous en suis reconnaissant et je vous suis reconnaissant pour la manière dont vous avez présidé les audiences ces deux derniers jours.

Des voix: Bravo!

Le président: Merci beaucoup, sénateur Lucier. Bien que nous puissions donner l'impression d'une société d'admiration mutuelle, je veux néanmoins le dire. Les représentants de la presse m'ont demandé un certain nombre de fois: Pourquoi votre comité est-il ici? Comment se fait-il que vous soyez à Whitehorse? J'ai répondu: Si vous voulez une réponse en quelques mots, c'est à cause du sénateur Lucier. C'est un fait. C'est lui qui a d'abord proposé au Sénat que nous fassions ces audiences. Il avait l'appui total des deux sénateurs du Nord, le sénateur Willie Adams et le sénateur Charlie Watt, et ils ont convaincu le Sénat qu'il était important de tenir ces audiences. Je pense que nous sommes tous convaincus qu'il était important de le faire et je vous remercie tous beaucoup.

La séance est levée.

[Text]

PAUSE

The Chairman: We will resume and hear your brief, Mr. Allen.

Mr. James Allen (Individual Presentation): Thank you. As an aboriginal Yukoner, I would like to express my opinion on the Meech Lake accord. I am employed by the CYI but the text of my presentation contain my personal views. Many of my comments will reiterate what has already been mentioned about the negative aspects of the Meech Lake accord.

As you have already heard from other concerned Yukon First Nation members and leaders, the matter of constitutional development in Canada is a matter of great importance to my people. We are in the process of negotiating a land claims settlement with the federal government. Within this settlement our aboriginal rights to the land and our right to self-government will, hopefully, receive constitutional protection. Therefore, the Meech Lake accord will have a direct impact on what type of protection we receive for our rights.

The accord will seriously erode the federal powers and strengthen the powers of the provinces. Our concern is whether the federal government have enough powers to constitutionally protect our rights when land claims and self-government have been settled. Also, will any amendments to the constitution to protect our rights now require the consent of all provinces?

As we all know, the First Ministers' Conference to entrench our rights to self-government and our aboriginal rights, failed. Will it now require the consensus of all provinces before we are even considered on the agenda of future FMCs? If so, then I see it as a fruitless struggle for the aboriginal people across Canada.

On the creation of future provinces, the two territories in the north may never achieve provincehood if they have to wait for the unanimous consent of all provinces. All it would take is one veto from a disgruntled province to scuttle any plans for a new province. This would be a severe blow to the aboriginal people of the Northwest Territories, where they now make up the majority of the government.

Northerners, Indian and non-Indian, would be excluded from being appointed to the Senate or to the Supreme Court of Canada, because only names submitted by the provinces will be considered. What this accord has done is to sell the rights of all northerners to the provinces and Quebec. Any influence we had on decisions affecting us in the north have effectively been eliminated by this accord.

The section stating Quebec is a distinct society raises questions in my mind when you consider, before the white man came over 400 or 500 years ago, the natives had a distinct society. We had our own unique culture, our own language, our own history, our own heritage, our own spiritual values, our own communities, and most important, we had our own

[Traduction]

PAUSE

Le président: Nous reprenons et nous attendrons votre mémoire, monsieur Allen.

M. James Allen (exposé particulier): Merci. À titre d'habitant aborigène du Yukon, je voudrais exprimer mon avis sur l'Accord du lac Meech. Je suis à l'emploi du Conseil des Indiens du Yukon, mais le texte de mon exposé contient mon opinion personnelle. Nombre de mes remarques répéterons ce qui a déjà été dit au sujet des aspects négatifs de l'Accord du lac Meech.

Comme vous l'avez déjà entendu d'autres membres et dirigeants des premières nations du Yukon, la question de l'évolution constitutionnelle du Canada a une grande importance pour mon peuple. Nous sommes en voie de négocier le Règlement portant sur les revendications en matière de terre avec le gouvernement fédéral. Dans ce Règlement, nos droits aborigènes aux terres et notre droit de nous gouverner recevront, nous l'espérons, une protection constitutionnelle. Par conséquent, l'Accord du lac Meech aura un impact direct sur la façon dont nos droits seront protégés.

L'accord minera gravement les pouvoirs de l'État fédéral et renforcera les pouvoirs des provinces. Nous nous demandons si l'État fédéral aura assez de pouvoirs pour protéger constitutionnellement nos droits après le Règlement des questions de revendication de terres et du gouvernement autonome. Par ailleurs, les modifications apportées à la constitution afin de protéger nos droits devront-elles désormais recevoir l'assentiment de toutes les provinces?

Comme nous le savons, la Conférence des premiers ministres n'a pas réussi à inscrire dans la Constitution notre droit de nous gouverner et nos droits aborigènes. Faudra-t-il maintenant le consensus de toutes les provinces avant que nous soyons inscrits à l'ordre du jour de futures conférences de premiers ministres? Si c'est le cas, je pense qu'il s'agira d'une lutte stérile pour les aborigènes dans l'ensemble du Canada.

Au sujet de la création de futures provinces, les deux territoires du nord peuvent ne jamais devenir des provinces s'ils doivent attendre l'assentiment unanime de toutes les provinces. Il suffirait du veto d'une province mécontente pour faire échouer tout projet de nouvelles provinces. Une telle situation porterait un coup sévère aux aborigènes des Territoires du Nord-Ouest, où ils constituent désormais la majorité du gouvernement.

Les habitants du Nord, Indiens et non-Indiens, seraient exclus d'une nomination au Sénat ou à la Cour suprême du Canada, parce que seuls les noms proposés pour les provinces seront pris en considération. Ce que cet accord a fait, c'est de vendre les droits de tous les habitants du Nord aux provinces et au Québec. Toute influence que nous avions sur les décisions qui nous touchent dans le Nord a en fait été supprimée par cet accord.

L'article qui dit que le Québec constitue une société distincte suscite dans mon esprit des questions quand on pense qu'avant l'arrivée de l'homme blanc il y a plus de 400 ou 500 ans, les aborigènes avaient une société distincte. Nous avions notre propre culture particulière, notre propre langue, notre propre histoire, notre propre héritage, nos propres valeurs spi-

[Text]

self-government. I do not know how more distinct you can get before you are recognized as a First Nations people who were the original inhabitants of this country. As original people we deserve the same recognition as Quebec, or maybe I should say we deserve to be recognized as distinct society number one and Quebec be recognized as society number two.

I know that if the federal government had made the same types of concessions to the provinces when they were trying to entrench the aboriginal rights in the Constitution, as they did to bring Quebec into the Constitution, aboriginal rights would have been protected today.

Last weekend I attended a Yukon 2000 conference in Dawson City. The conference was the conclusion of workshops and community consultations wherein the Yukon territorial government undertook to develop an economic development strategy that would have Yukon people's input; be formulated by the government and its people. The feds can learn a valuable lesson by incorporating the same type of consultation process. I doubt they would have had to set up a committee such as this to hear the grievances of the people after the fact.

This hearing reminds me so much of the debate going on in the United States right now—the hearings on the much publicized oil and gas development they have planned for the ANWAR lands in Alaska. They will hear the people, but in the end they will probably decide on development, which was what they planned before the hearings. This, I feel, is what the hearings on the Meech Lake accord will be like. We have already heard that the government is going to push the accord through in spite of the opposition. My question is what is the purpose of these hearings if no one in the government hears? Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Allen. Your question is what is our purpose in having the hearings? Is that what you mean?

Mr. Allen: Yes.

The Chairman: Our purpose, quite frankly, is to find out what the opinions of people of the north are. It was pointed out to the Senate by Senator Lucier and the northern senators, Charlie Watt and Willie Adams, that the north was being seriously affected by the Meech Lake accord and yet had not been consulted, and so the purpose has been consultation. And I am pleased to tell you that we have had 28 representations—you are now the 29th—so we have heard from a lot of northerners and have obtained much valuable information.

Senator Fairbairn would like to ask a question.

Senator Fairbairn: You asked a question, will all the First Ministers have to agree in order to bring aboriginal self-government back onto the constitutional agenda—

Mr. Allen: All the Premiers of the provinces have to agree to do that.

[Traduction]

rituelles, nos propres communautés et, chose la plus importante, notre propre gouvernement. Faut-il devenir vraiment beaucoup plus distinct avant d'être reconnu comme peuple de premières nations constituant les premiers habitants de ce pays. À titre de peuple d'origine, nous méritons la même reconnaissance que le Québec, ou je devrais peut-être dire que nous méritons d'être reconnus comme la société distincte numéro un et le Québec comme la société numéro deux.

Je sais que si le gouvernement fédéral avait fait le même type de concession aux provinces lorsqu'il essayait d'inscrire les droits aborigènes dans la Constitution que celle qu'il a faite pour faire entrer le Québec dans la Constitution, les droits des aborigènes seraient aujourd'hui protégés.

La fin de semaine dernière, j'ai assisté à une conférence qui se tenait à Dawson sur le Yukon de l'an 2000. La conférence était l'aboutissement d'ateliers et de consultations auprès des gens de la collectivité qui devaient permettre au gouvernement du Yukon d'élaborer une stratégie de développement économique en utilisant l'apport des résidents de la région et qui serait formulée par le gouvernement et ses commettants. Les gens d'Ottawa seraient inspirés de faire appel au même type de processus de consultation. À mon avis, ils n'auraient pas eu à créer un comité comme celui-ci pour entendre les doléances des gens après coup.

Les présentes audiences me rappellent beaucoup la controverse et les audiences qui entourent actuellement, aux États-Unis, le projet tant acclamé d'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel que le gouvernement a mis au point pour les terres ANWAR d'Alaska. Le gouvernement va tenir des audiences, mais, finalement, il décidera probablement d'exploiter ces terres, ce qu'il avait convenu de faire avant le début des audiences. À mon avis, c'est ce qui va se produire à la suite de l'accord du lac Meech. Nous savons déjà que le gouvernement veut faire entériner l'accord en dépit de l'opposition. Ce que j'aimerais savoir, c'est à quoi servent ces audiences si le gouvernement n'est pas prêt à en tenir compte. Merci.

Le président: Merci beaucoup, M. Allen. Vous voulez savoir quelle utilité ont les audiences. Est-ce exact?

M. Allen: Oui.

Le président: Sincèrement, nous voulons prendre connaissance de ce que pensent les gens du Nord. Le sénateur Lucier et les sénateurs qui représentent le Nord, Charlie Watt et Willie Adams, ont dit au Sénat que le Nord est une cible importante de l'accord du lac Meech, mais qu'il n'a pas été consulté; nous voulions donc corriger la situation. Il me fait plaisir de vous dire que nous avons entendu 28 témoins (vous êtes le 29^e); nous avons donc entendu les doléances d'un grand nombre de résidents du Nord et avons beaucoup appris.

Le sénateur Fairbairn aimerait poser une question.

Le sénateur Fairbairn: Vous vous demandiez si tous les premiers ministres doivent être d'accord pour que la question de l'autonomie politique des autochtones fasse de nouveau partie de l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle...

M. Allen: Les premiers ministres de toutes les provinces doivent donner l'accord.

[Text]

Senator Fairbairn: Yes, along with the federal government, they will have to agree to do that.

Mr. Allen: Right.

Senator Fairbairn: Secondly, a question of my own. In your mind, are the land claims settlements and native self-government tied up as possible constitutional amendments that you are concerned will again have to have unanimous approval before they can go through?

Mr. Allen: Yes, it is one of my concerns.

Senator Fairbairn: Another element of that is that in your mind this agreement may have significantly eroded the federal power to protect your interests in that.

Mr. Allen: Right.

The Chairman: By the way, Mr. Allen, we will be continuing our hearings in other parts of the north. We are going tomorrow to Yellowknife, and we will be having hearings there for two days. And then we are going to Ikaluit at the beginning of next week. So we are seriously attempting to get the views of northerners and give northerners a chance to express their views on the accord.

Senator Marchand: I really just want to thank Mr. Allen for his views and to assure him that though it may seem hopeless, I do not think we should give up. Chief Hammond Dick of the Ross River Dena Council said: We have been here in the territories for 10,000 years, or maybe 30,000 years. We have seen a lot of things come and go, and we have had to face a number of tough issues. There will still be a lot of tomorrows for us and a lot more battles to fight. If we lose this one, let us not give up. I think perhaps not all will be lost, although I share a great disappointment. I do not know if you heard the statements I made.

Mr. Allen: Yes, I did.

Senator Marchand: I share a great disappointment about the accord, and I know you do. I think it is important that we keep fighting on behalf of our people so that we can obtain the kind of future, maybe not for ourselves but certainly for the next generations, so that they can live a better life.

Mr. Allen: Yes. I would like to thank the Senate committee for giving me the time. I know a lot of people are hungry.

The Chairman: Senator Lucier has a question for you. We are not so hungry that you are going to get away very easily.

Senator Lucier: It is not really a question, Mr. Chairman. I just wanted to let the other members of the committee know that Mr. Allen appeared before the joint committee in Ottawa. I think on the last day that they were hearing witnesses, Mr. Allen made a presentation to the joint committee and answered questions there. Anyone who would like to follow up on the things he said there . . . he made a good presentation there and answered questions on behalf of the CYI at the committee. Thank you for coming, Mr. Allen.

[Traduction]

Le sénateur Fairbairn: En effet, ainsi que le gouvernement fédéral. Il faut qu'ils soient d'accord.

M. Allen: C'est exact.

Le sénateur Fairbairn: Et maintenant ma question. À votre avis, la question du règlement des revendications territoriales et celle de l'autonomie politique des autochtones sont-elles liées l'une à l'autre en ce sens qu'elles pourraient faire l'objet de modifications constitutionnelles qui, vous le craignez, devront être approuvées à l'unanimité avant d'être adoptées?

M. Allen: En effet, c'est une de mes craintes.

Le sénateur Fairbairn: Vous craignez également que cet accord ait grandement réduit la capacité du gouvernement fédéral de protéger ce à quoi vous tenez le plus.

M. Allen: En effet.

Le président: En passant, monsieur Allen, je vous signale que nous tiendrons d'autres audiences dans d'autres régions du Nord. Demain, nous serons à Yellowknife où nous tiendrons des audiences pendant deux jours. Au début de la semaine prochaine, nous nous rendrons à Ikaluit. Nous faisons un effort sérieux pour entendre les résidents du Nord et pour leur donner la possibilité de dire ce qu'ils pensent de l'accord.

Le sénateur Marchand: Je voudrais simplement remercier M. Allen de nous avoir fait part de ses idées et lui dire qu'à mon avis, même si la situation semble sans issue, il ne faut pas abandonner. Le chef Hammond Dick du conseil des Dena de Ross River a résumé le tout de la façon suivante: nous sommes dans les territoires depuis 10 000 ans ou peut-être depuis 30 000 ans. Nous ne sommes pas tombés de la dernière pluie et nous avons dû livrer un certain nombre de batailles. Nous serons encore ici demain et nous devons livrer encore de nombreuses batailles. Même si nous perdons celle-ci, ne perdons pas espoir. À mon avis, tout n'est pas perdu, mais, comme beaucoup de gens, je suis très déçu. Vous avez peut-être entendu certaines de mes déclarations.

M. Allen: Oui, je les ai entendues.

Le sénateur Marchand: Comme beaucoup de gens, je suis très déçu de l'accord, comme vous l'êtes d'ailleurs. J'estime important de livrer bataille au nom de notre peuple pour que les générations futures, sinon nous-mêmes, puissent vivre une vie plus agréable.

M. Allen: En effet. J'aimerais remercier le comité du Sénat de m'avoir écouté. Je sais que bon nombre d'entre vous avez faim.

Le président: Le sénateur Lucier a une question à vous poser. Nous n'avons pas assez faim pour vous laisser vous en tirer aussi facilement.

Le sénateur Lucier: Ce n'est pas vraiment une question, monsieur le président. Je voulais simplement dire aux autres membres du comité que M. Allen s'était présenté devant le comité mixte à Ottawa. Je crois que c'était le dernier jour des audiences que M. Allen a présenté un mémoire au comité mixte et qu'il a répondu aux questions. Tous ceux qui voudraient en savoir davantage sur ce qu'il a dit à cette occasion . . . son mémoire était excellent et il a répondu aux

[Text]

The Chairman: Mr. Allen, do not worry about the fact that you did not have a prepared text for us. Everything that you said was taken down on tape and will be available to the members of the committee and will be part of the record of the committee. It will be all available.

Thank you very much for the time and trouble you have taken to appear before us. I regret that there was that difficulty. You are lucky, though; if it had not been for the press conference, we would have been gone.

Senator Cools: Two minutes later.

The Chairman: I did not officially reconvene the meeting. I hope we could record that I did. I now officially end the meeting.

The meeting is adjourned.

[Traduction]

questions du comité au nom du Conseil des Indiens du Yukon. Je vous remercie d'être venu, monsieur Allen.

Le président: Monsieur Allen, ne vous inquiétez pas même si vous n'aviez pas un texte écrit à nous remettre. Tout ce que vous avez dit a été enregistré et sera mis à la disposition des membres du comité et porté au dossier du comité. Tout sera consigné.

Merci beaucoup du temps et de l'énergie que vous nous avez consacrés. Je déplore qu'il y ait eu ce petit problème. Mais vous avez été chanceux; sans cette conférence de presse, nous aurions déjà été partis.

Le sénateur Cools: Deux minutes plus tard.

Le président: Je n'ai pas officiellement annoncé la reprise des délibérations. J'aimerais qu'on porte au dossier que cela a été fait. Je mets maintenant officiellement un terme à la rencontre.

La séance est levée.

APPENDIX "TF-1-A"

MINISTER RESPONSIBLE

FOR THE

STATUS OF WOMEN

October 14, 1987

Ms. Joyce Hayden
69 Teslin Road
Whitehorse, Yukon
Y1A 3M5

Dear Ms. Hayden:

Thank you for your recent letter concerning the potential impact of the Accord on the equality rights in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and concerns which have been raised by a number of women's groups across the country.

At the outset, let me say that our government has been, and is, committed to equality for women not only in words but in action. It is therefore unthinkable that in this, one of the most significant steps in nation-building since Confederation, we would suddenly ignore and forsake the women of Canada.

Let me assure you that the women of Canada were not forgotten in the negotiations surrounding the Accord. First Ministers signed the Accord only after careful deliberations and legal assurance that the Accord in no way posed a threat to Charter rights. Since the June 3, 1987 announcement of the Constitutional Accord, I have paid close attention to the concerns expressed that the rights which women fought so hard to have entrenched in the Constitution not be inadvertently overriden.

You may be aware that the Special Joint Committee of the Senate and the House of Commons on the 1987 Constitutional Accord tabled its report on Monday, September 21st. Throughout the Committee hearings, I studied the thoughtful and carefully articulated presentations by the representatives of a number of women's groups. I have also met with representatives to hear their positions directly.

Throughout this process it became evident that the accumulation of a body of test cases before the courts will be extremely important to our understanding of the effect of the Charter. Notwithstanding the fact that we do not have a complete picture of the scope of the Charter, I remain convinced that the important rights established under the Charter are not diminished by the Accord. I am supported in this view by the Committee's statement that the Accord builds on, and does not undermine, the achievement of the 1982 Constitutional reform which gave us the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

The Committee also concluded that the agreement reached by First Ministers has not been reached at the expense of any rights under the Charter, including sexual equality rights. The Committee notes that:

ANNEXE «TF-1-A»

MINISTRE RESPONSABLE

DE LA

CONDITION FÉMININE

Le 14 octobre 1987

Madame Joyce Hayden
69, rue Teslin
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3M5

Madame,

Je vous remercie de votre récente lettre concernant l'incidence éventuelle de l'entente sur les droits à l'égalité que confère la Charte canadienne des droits et libertés et les préoccupations exprimées par un certain nombre de groupes de femmes du pays.

Je voudrais d'abord vous indiquer que notre gouvernement défend depuis toujours l'égalité pour les femmes pas seulement en théorie, mais aussi en pratique. Il est donc impensable que dans le cadre d'une mesure des plus importantes pour notre pays depuis la Confédération, nous laissions soudainement tomber les femmes du Canada.

Je veux vous assurer que les Canadiennes n'ont pas été oubliées dans les négociations ayant mené à l'entente. Les premiers ministres ont signé l'entente seulement après l'avoir examinée à fond et obtenu l'assurance qu'elle ne contrevenait pas à la Charte des droits. Depuis l'annonce de la conclusion de l'Entente constitutionnelle le 3 juin 1987, j'ai veillé à ce que l'on ne passe pas, par inadvertance, outre aux droits constitutionnels pour lesquels les femmes ont lutté si fort.

Vous savez peut-être que le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur l'Entente constitutionnelle de 1987 a déposé son rapport le lundi 21 septembre. Au cours de la période où le comité a tenu ses audiences, j'ai étudié les mémoires et les témoignages sérieux et clairs des représentantes d'un certain nombre de groupes de femmes. J'ai également rencontré personnellement certaines représentantes pour qu'elles me fassent directement part de leur position.

Nous nous sommes rendu compte que la jurisprudence sera très importante pour nous aider à comprendre les effets de la Charte. Bien que nous ne connaissions pas encore entièrement la portée de la Charte, je demeure convaincue que l'entente ne passe pas outre aux droits importants qu'elle établit. A mon opinion vient se greffer la déclaration du comité selon laquelle l'entente est conforme et ne déroge pas à la réforme constitutionnelle de 1982 qui a donné aux Canadiens la Charte des droits et libertés.

Le Comité a également affirmé que l'entente conclue par les premiers ministres ne portait absolument pas atteinte aux droits protégés par la Charte, notamment les droits à l'égalité des sexes. Le Comité signale:

“... as matters now stand, the linguistic duality/distinct society rule will not override gender equality rights or vice versa. They will be read together, along with other constitutional values, in any Charter analysis by the Court under section 1.”

Let me reaffirm that sexual equality enjoys the highest degree of protection of all rights in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and nothing in the Accord changes that.

My meetings with the representatives of the groups, a review of the briefs submitted to the Special Joint Committee and content of their report reveal that a number of concerns emanate from the operation of the Charter. The evidence led the Committee to recommend that the whole structure of the Charter should be reviewed in future years by First Ministers. The government supports this recommendation and further parliamentary scrutiny of this issue would be welcome.

Some representatives of women's groups have requested that the Accord be re-opened for renegotiations and amendments. They seek assurance that sexual equality rights prevail over and are not overridden by the “distinct society” clause. First Ministers agreed that the Accord would only be re-opened if egregious errors were found. However, no egregious error has been identified on this matter and nothing in the Accord takes away, supersedes or overrides any Charter rights, including sexual equality rights.

Questions have been raised regarding the element of risk involved and the rationale for explicitly sheltering multicultural heritage and aboriginal rights. The recognition in the Accord of Canada's linguistic duality and Quebec's distinct society has an obvious linguistic and cultural dimension which it shares with provisions of the Charter respecting aboriginal people and multicultural heritage. Moreover, the linguistic duality/distinct society provisions of the Accord share another characteristic with these Charter provisions in that they are simply interpretation clauses rather than clauses which guarantee rights. First Ministers wanted to ensure that the courts would take the interpretative provisions into account in interpreting the Charter.

Simply put, equality rights do not have a linguistic or cultural dimension, and the sections of the Charter which guarantee these rights are substantive clauses which confer substantive rights. In this way, they are on a different plane than interpretation provisions.

As Minister Responsible for the Status of Women, I welcome the participation of women's groups in these constitutional discussions and debates. In the months ahead, I will be following this issue closely to ensure that women's concerns continue to be given thorough and thoughtful consideration.

I appreciate your taking the time to make me aware of your views. I have enclosed a copy of my recent speech in the House of Commons on this issue.

«... » dans l'état actuel des choses, la règle de dualité linguistique et de société distincte ne l'emportera pas sur la règle d'égalité des sexes ni l'inverse. Ces droits seront considérés ensemble, de concert avec d'autres valeurs constitutionnelles, dans toute analyse de la Charte effectuée par les tribunaux en vertu de l'article 1.»

Je voudrais réaffirmer que l'égalité des sexes constitue les droits les mieux protégés dans la Charte des droits et libertés et que l'entente n'y porte absolument pas atteinte.

J'ai pu constater, après avoir rencontré des représentantes des divers groupes et examiné les mémoires présentés au comité mixte spécial ainsi que son rapport, qu'un certain nombre de préoccupations découlent de l'application de la Charte. Le comité a par la suite recommandé que les premiers ministres réexaminent la structure entière de la Charte dans les années à venir. Le gouvernement appuie cette recommandation et un nouvel examen de cette question par le Parlement serait apprécié.

Certaines représentantes de groupements féminins ont demandé que soient reprises les négociations et que des amendements soient apportés à l'entente. Elles veulent s'assurer que les droits à l'égalité des sexes l'emportent sur la disposition de société distincte et qu'ils ne soient pas annulés par cette disposition. Les premiers ministres ont convenu de ne modifier l'entente que si de graves erreurs y étaient découvertes. Or, aucune erreur grave n'a été relevée à ce chapitre et aucune disposition de l'entente ne déroge ou ne porte atteinte aux droits garantis par la Charte, y compris les droits à l'égalité des sexes.

Des questions ont été soulevées relativement à l'élément de risque en cause et la raison pour laquelle les droits des autochtones et le patrimoine multiculturel étaient explicitement protégés. La reconnaissance dans l'entente de la dualité linguistique du Canada et de la société distincte du Québec a de toute évidence une dimension linguistique et culturelle que possèdent également certaines dispositions de la Charte relatives aux droits des autochtones et au patrimoine multiculturel. Par ailleurs, les dispositions concernant la société distincte et la dualité linguistique de l'entente ont une autre caractéristique en commun avec ces dispositions de la Charte: elles ne sont que des dispositions d'interprétation plutôt que des dispositions garantissant des droits. Les premiers ministres ont voulu veiller à ce que les tribunaux tiennent compte de ces dispositions au moment d'interpréter la Charte.

Plus simplement donc, les droits à l'égalité n'ont pas de dimension linguistique ou culturelle et les articles de la Charte qui garantissent ces droits sont des dispositions importantes qui confèrent des droits importants. Elles diffèrent en ce sens des dispositions d'interprétation.

En ma qualité de ministre responsable de la condition féminine, je me réjouis de la participation des groupements féminins aux discussions et débats constitutionnels. Dans les mois à venir, je vais suivre cette question attentivement pour assurer que les préoccupations des femmes continuent d'être examinées à fond et de façon réfléchie.

Je vous sais gré d'avoir pris le temps de me faire connaître vos opinions. Vous trouverez ci-joint une copie du discours que

Yours sincerely,

Barbara McDougall

Encl.

j'ai récemment prononcé à la Chambre des communes sur la question.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de mon parfait dévouement.

Barbara McDougall

P.j.

Saturday, October 24, 1987
From the Government of the Yukon
The Honourable Tony Penikett, Government Leader

From the Yukon Liberal Party
Mr. Jim McLachlan, Leader of the Yukon Liberal Party

From the Association of the Yukon Communities
Mr. Art Dees, President

From the Yukon Status of Women Council
Ms. Lynn Gaudet

From the Elsa Hamlet Council
Ms. Claire Brand

From the Tourism Industry Association of the Yukon
Mr. David Palmer
Mr. Kirk Cameron, Private Citizen
Ms. Jane Christensen, Private Citizen

From the Roxy River Dene Council
Chief Hammond Dick

From the Yukon Council on Aging
Mr. Lawrence Cyr, President
Mr. Keith Lay, Private Citizen
Mr. Pat Obein, Private Citizen

From the Law Society of Yukon
Mr. Bruce Willis, President

Sunday, October 25, 1987

From the Council of Yukon Indians
Mr. Michael Smith

From the City of Whitehorse
Mr. Bert Law, Deputy Mayor
Ms. Leah McIlwain, Private Citizen

From the City of Teslin
Mayer D. Hogan
Mr. Steven Smith, Private Citizen

From the Government of the Yukon
Mr. Willard Phelps, Leader of the Opposition

Le samedi 24 octobre 1987
Du gouvernement du Yukon
L'honorable Tony Penikett, chef du gouvernement

Du Parti libéral du Yukon
M. Jim McLachlan, chef du Parti libéral du Yukon

De l'Association des collectivités du Yukon
M. Art Dees, président

De «Yukon Status of Women Council»
M^{me} Lynn Gaudet

De «Elsa Hamlet Council»
M^{me} Claire Brand

De «Tourism Industry Association of the Yukon»
M. David Palmer
M. Kirk Cameron, à titre privé
M^{me} Jane Christensen, à titre privé

De «Roxy River Dene Council»
Chef Hammond Dick

De «Yukon Council on Aging»
M. Lawrence Cyr, président
M. Keith Lay, à titre privé
M. Pat Obein, à titre privé

De «Law Society of Yukon»
M. Bruce Willis, président

Le dimanche 25 octobre 1987

De «Council of Yukon Indians»
M. Michael Smith

De la ville de Whitehorse
M. Bert Law, vice-maire
M^{me} Leah McIlwain, citoyenne

De la ville de Teslin
M. D. Hogan
M. Steven Smith, citoyen

De «Government of the Yukon»
M. Willard Phelps, chef de l'opposition

Le document présenté à la Chambre des communes sur le 17 mars 1987, intitulé "Le rôle des femmes dans la construction de la nation", est un document de travail préparé par le ministre responsable de l'égalité des sexes, la ministre Barbara Schibye.

Le document est un document de travail préparé par le ministre responsable de l'égalité des sexes, la ministre Barbara Schibye. Il est intitulé "Le rôle des femmes dans la construction de la nation". Le document est un document de travail préparé par le ministre responsable de l'égalité des sexes, la ministre Barbara Schibye. Il est intitulé "Le rôle des femmes dans la construction de la nation".

Les femmes ont toujours joué un rôle important dans la construction de la nation. Elles ont contribué à la formation de la culture canadienne et à la création de la nation. Elles ont été des pionnières dans de nombreux domaines, y compris l'éducation, la science et l'industrie. Elles ont également joué un rôle important dans la lutte pour l'égalité des sexes et les droits des femmes.

Simple question: les droits de nos femmes ont-ils été respectés? Les droits de nos femmes ont été respectés dans la mesure où ils sont inscrits dans la Charte canadienne. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour assurer l'égalité réelle entre les sexes.

Le ministre responsable de l'égalité des sexes, la ministre Barbara Schibye, a souligné l'importance de la participation des femmes dans les processus décisionnels et législatifs. Elle a appelé à une plus grande représentation des femmes dans les instances de pouvoir.

J'apprécie votre taking the time to make me aware of your views. I have enclosed a copy of my recent speech in the House of Commons on this issue.

Le document est un document de travail préparé par le ministre responsable de l'égalité des sexes, la ministre Barbara Schibye. Il est intitulé "Le rôle des femmes dans la construction de la nation".

Encl. Le document est un document de travail préparé par le ministre responsable de l'égalité des sexes, la ministre Barbara Schibye. Il est intitulé "Le rôle des femmes dans la construction de la nation".

Le document est un document de travail préparé par le ministre responsable de l'égalité des sexes, la ministre Barbara Schibye. Il est intitulé "Le rôle des femmes dans la construction de la nation".

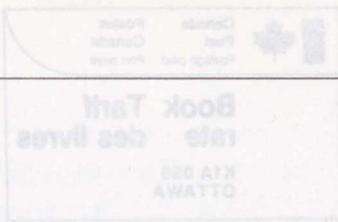
Certains représentants de groupes raciaux, ethniques ou linguistiques ont exprimé des inquiétudes quant à l'impact de la Charte sur leurs droits. Ils craignent que la Charte ne soit utilisée pour limiter leurs droits et libertés. Cependant, le gouvernement a affirmé que la Charte vise à protéger les droits de tous les citoyens.

Les questions ont été soulevées relativement à l'impact de la Charte sur les droits des autochtones et le patrimoine multiculturel. Les autochtones ont exprimé des inquiétudes quant à l'impact de la Charte sur leurs droits et libertés. Cependant, le gouvernement a affirmé que la Charte vise à protéger les droits de tous les citoyens.

Plus simplement, dans les droits à l'égalité n'est pas de protéger le langage ou la culture et les articles de la Charte ne limitent pas les droits des dispositions qui protègent les droits de nos femmes. Elles assurent en ce sens des dispositions d'égalité.

Le ministre responsable de l'égalité des sexes, la ministre Barbara Schibye, a souligné l'importance de la participation des femmes dans les processus décisionnels et législatifs. Elle a appelé à une plus grande représentation des femmes dans les instances de pouvoir.

J'apprécie votre taking the time to make me aware of your views. I have enclosed a copy of my recent speech in the House of Commons on this issue.



WITNESSES—TÉMOINS

Saturday, October 24, 1987

From the Government of the Yukon:

The Honourable Tony Penikett, Government Leader.

From the Yukon Liberal Party:

Mr. Jim McLachlan, Leader of the Yukon Liberal Party.

From the Association of the Yukon Communities:

Mr. Art Deer, President.

From the Yukon Status of Women Council:

Ms. Lynn Gaudet.

From the Elsa Hamlet Council:

Ms. Claire Briand.

From the Tourism Industry Association of the Yukon:

Mr. David Philpott;

Mr. Kirk Cameron, Private Citizen;

Ms. Ione Christensen, Private Citizen.

From the Ross River Dena Council:

Chief Hammond Dick.

From the Yukon Council on Aging:

Mr. Lawrence Cyr, President;

Mr. Keith Lay, Private Citizen;

Mr. Pat Olsen, Private Citizen.

From the Law Society of Yukon:

Mr. Bruce Willis, President.

Sunday, October 25, 1987

From the Council of Yukon Indians:

Mr. Michael Smith.

From the City of Whitehorse:

Mr. Bert Law, Deputy Mayor;

Ms. Leah McTiernan, Private Citizen.

From the City of Teslin:

Mayor D. Hogan;

Mr. Steven Smith, Private Citizen.

From the Government of the Yukon:

Mr. Willard Phelps, Leader of the Opposition.

Le samedi 24 octobre 1987

Du gouvernement du Yukon:

L'honorable Tony Penikett, leader du gouvernement.

Du Parti libéral du Yukon:

M. Jim McLachlan, chef du Parti libéral du Yukon.

De l'Association des communautés du Yukon:

M. Art Deer, président.

De «Yukon Status of Women Council»:

M^{me} Lynn Gaudet.

De «Elsa Hamlet Council»:

M^{me} Claire Briand.

De «Tourism Industry Association of the Yukon»:

M. David Philpott;

M. Kirk Cameron, à titre privé;

M^{me} Ione Christensen, à titre privé.

De «Ross River Dena Council»:

Chef Hammond Dick.

De «Yukon Council on Aging»:

M. Lawrence Cyr, président;

M. Keith Lay, à titre privé;

M. Pat Olsen, à titre privé.

De «Law Society of Yukon»:

M. Bruce Willis, président.

Le dimanche 25 octobre 1987

De «Council of Yukon Indians»:

M. Michael Smith.

De la ville de Whitehorse:

M. Bert Law, maire adjoint;

M^{me} Leah McTiernan, à titre privé.

De la ville de Teslin:

M. D. Hogan, maire;

M. Steven Smith, à titre privé.

Du gouvernement du Yukon:

M. Willard Phelps, chef de l'Opposition.

WITNESSES

(See back cover)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

(Continued on previous page)

From the Victoria Falconer Women's Centre:

Ms. Linda Boychuk, Coordinator;
Mr. Ron Veale, Private Citizen;
Mr. Doug Bell, Private Citizen.

From the Yukon Chamber of Mines:

Mr. Ron Granger, Director;
Mrs. Flo Whyard, Private Citizen;
Ms. Yvonne Harris, Private Citizen.

From the Klondike Placer Mines Association:

Ms. Marian Schmidt, Director.

From the Yukon Federation of Labour:

Mr. John Sheppard;
Mr. Jacob De Raadt, Private Citizen;
Mr. James Allen, Private Citizen.

(Suite à la page précédente)

De «Victoria Falconer Women's Centre»:

M^{me} Linda Boychuk, coordinatrice;
M. Ron Veale, à titre privé;
M. Doug Bell, à titre privé.

De «Yukon Chamber of Mines»:

M. Ron Granger, directeur;
M^{me} Flo Whyard, à titre privé;
M^{me} Yvonne Harris, à titre privé.

De «Klondike Placer Mines Association»:

M^{me} Marian Schmidt, directrice.

De «Yukon Federation of Labour»:

M. John Sheppard;
M. Jacob De Raadt, à titre privé;
M. James Allen, à titre privé.



Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Senate
Task Force on the*

*Délibérations du Groupe
de travail du Sénat sur*

**Meech Lake Constitutional
Accord and on the Yukon
and the Northwest
Territories**

**L'Entente constitutionnelle
du lac Meech et sur le
Yukon et les Territoires du
Nord-Ouest**

Chairman:
The Honourable GILDAS MOLGAT

Président:
L'honorable GILDAS MOLGAT

Tuesday, October 27, 1987
Wednesday, October 28, 1987
(Yellowknife, Northwest Territories)

Le mardi 27 octobre 1987
Le mercredi 28 octobre 1987
(Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest)

Issue No. 2

Fascicule n° 2

Second proceedings on:

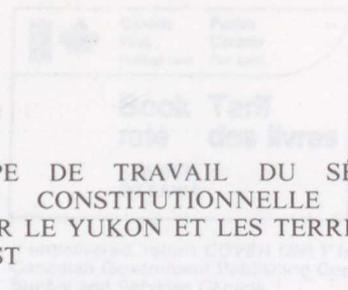
Deuxième fascicule concernant:

Meech Lake Constitutional Accord and texts
subsequently agreed to

L'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les
textes qui ont été approuvés par la suite

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)



THE SENATE TASK FORCE ON THE MEECH LAKE
CONSTITUTIONAL ACCORD AND ON THE YUKON
AND THE NORTHWEST TERRITORIES

LE GROUPE DE TRAVAIL DU SÉNAT SUR
L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DU LAC
MEECH, SUR LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU
NORD-OUEST

The Honourable Gildas Molgat, *Chairman*
and

Président: L'honorable Gildas Molgat
et

The Honourable Senators:

Les honorables sénateurs:

- | | |
|-----------|----------------|
| Bélisle | Le Moyne |
| Bielish | Macquarrie |
| Cools | Marchand, P.C. |
| Fairbairn | |

- | | |
|-----------|----------------|
| Bélisle | Le Moyne |
| Bielish | Macquarrie |
| Cools | Marchand, c.p. |
| Fairbairn | |

(Quorum 4)

(Quorum 4)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Thursday, August 13, 1987:

“The sitting of the Senate was resumed.

The Chairman of the Committee presented the following Report:—

The Committee of the Whole to which was referred the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to, recommends that a Task Force of the Committee of the Whole, to be known as the Senate Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories, be established to hear representations thereon;

That the Task Force be composed of eight Senators, three of whom shall be nominated by the Leader of the Government in the Senate and five of whom shall be nominated by the Leader of the Opposition in the Senate;

That the Task Force be authorized to send for persons, papers and records; to examine witnesses; to report from time to time, and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by it;

That the Task Force be authorized to engage the services of such clerical, technical and other personnel as it deems necessary;

That the rules and procedures applicable in committees apply to the Task Force;

That changes in the membership of the Task Force shall be made pursuant to Rule 66(4) of the *Rules of the Senate*;

That the Task Force be empowered to adjourn from place to place in the Yukon and the Northwest Territories; and

That the Task Force be instructed to present its report to the Committee of the Whole no later than October 15, 1987.

The Chairman of the Committee reported that it had made some progress and asked leave to sit again.

The Honourable Senator Frith moved, seconded by the Honourable Senator Denis, P.C.:

That the Committee have leave to sit again at the next sitting of the Senate.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Molgat moved, seconded by the Honourable Senator Neiman, that the Report be adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 13 août 1987:

«Le Sénat reprend sa séance.

Le président du Comité présente le rapport suivant:

Le Comité plénier, auquel a été déférée l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite, recommande la création d'un groupe de travail du Comité plénier, désigné sous le nom de Groupe de travail du Sénat sur l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite, sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui sera chargé d'entendre des témoignages à ce sujet;

Que le groupe de travail se compose de huit sénateurs, dont trois seront proposés par le leader du gouvernement au Sénat et cinq par le chef de l'opposition au Sénat;

Que le groupe de travail soit autorisé à convoquer des témoins, à exiger la production de documents et de dossiers, à faire rapport selon les besoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le groupe de travail soit autorisé à engager le personnel technique, de bureau et autre qu'il juge nécessaire;

Que le règlement et la procédure établis pour les comités s'appliquent au groupe de travail;

Que les modifications à la composition du groupe de travail soient effectuées conformément au paragraphe 66(4) du *Règlement du Sénat*;

Que le groupe de travail soit habilité à se déplacer d'un endroit à un autre au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest; et

Que le groupe de travail soit chargé de présenter son rapport au Comité plénier au plus tard le 15 octobre 1987.

Le président du Comité fait rapport de l'état de la question et demande la permission de siéger de nouveau.

L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité obtienne la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Neiman, que le rapport soit adopté.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 27, 1987

(6)

[Text]

The Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories met this day in Yellowknife, Northwest Territories at 9:00 o'clock a.m., the Chairman, the Honourable Senator Gildas L. Molgat, presiding.

Members of the Task Force present: The Honourable Senators Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand and Molgat. (7)

Other Senators present: The Honourable Senators Adams and Lucier. (2)

In attendance: Mr. Paul Bélisle, Committee Officer, Senate Committees and Private Legislation Branch and Mr. Jacques Rousseau, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses:

From the Government of the N.W.T.:

The Honourable Nick Sibbeston, Government Leader.

From the Dene Nation:

Mr. Bill Erasmus, President.

From the Metis Association of the N.W.T.:

Mr. Mike Paulette, President.

From the City of Yellowknife:

Mr. Don Strang, Deputy Mayor.

From the Yellowknife South Constituency:

Mr. Ted Richard, M.L.A.

From the Government of the N.W.T.:

The Honourable Michael Ballantyne, Minister of Justice.

The Task Force, pursuant to its Order of Reference of Thursday, August 13, 1987, proceeded to examine the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to.

Each of the witnesses made an opening statement and answered questions.

At 1:05 o'clock p.m. the Task Force adjourned until 2:00 o'clock p.m. this afternoon.

AFTERNOON SITTING

(7)

The Committee reconvened at 2:05 o'clock p.m.

Members of the Task Force present: The Honourable Senators Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand and Molgat. (7)

Other Senators present: The Honourable Senators Adams and Lucier. (2)

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 27 OCTOBRE 1987

(6)

[Traduction]

Le Groupe de travail sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se réunit aujourd'hui à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, à 9 heures, sous la présidence de l'honorable sénateur Gildas L. Molgat (président).

Membres du Groupe de travail présents: Les honorables sénateurs Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand et Molgat. (7)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Adams et Lucier. (2)

Aussi présents: M. Paul Bélisle, agent de comité, Direction des comités sénatoriaux et de la législation privée, et M. Jacques Rousseau, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Témoins:

Du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:

L'honorable Nick Sibbeston, leader du gouvernement.

De «Dene Nation»:

M. Bill Erasmus, président.

De «Metis Association of the Northwest Territories»:

Mr. Mike Paulette, President.

De la ville de Yellowknife:

M. Don Strang, maire adjoint.

De «Yellowknife South Constituency»:

M. Ted Richard, M.L.A.

Du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:

L'honorable Michael Ballantyne, ministre de la Justice.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 13 août 1987, le Groupe de travail poursuit son étude de l'Entente constitutionnelle du lac Meech et des textes adoptés y afférant.

Chacun des témoins fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

À 13 h 05, le Groupe de travail suspend ses travaux jusqu'à 14 heures ce même après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(7)

Le Comité reprend ses travaux à 14 h 05.

Membres du Groupe de travail présents: Les honorables sénateurs Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand et Molgat. (7)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Adams et Lucier. (2)

In attendance: Mr. Paul Bélisle, Committee Officer, Senate Committees and Private Legislation Branch and Mr. Jacques Rousseau, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses:

From the Western Arctic Liberal Association:

Mr. Terry Foster, President.

From the Western Arctic New Democrats Association:

Mr. Stephen Whipp;

Mr. Gerry Sutton.

Mr. Emerald Murphy, Private Citizen.

From the Western Arctic P.C. Riding Association:

Mr. John Vertes, President.

Mr. Pat McMahon, Private Citizen.

From the Yellowknife Chamber of Commerce:

Mr. Len Jason;

Ms. Irene Schaver, General Manager.

The Task Force, pursuant to its order of reference of Thursday, August 13, 1987, proceeded to examine the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to.

Each of the witnesses made an opening statement and answered questions.

At 4:55 o'clock p.m., the Task Force adjourned until Wednesday, October 28, 1987 at 9:00 o'clock a.m. in Yellowknife, Northwest Territories.

WEDNESDAY, OCTOBER 28, 1987

(8)

The Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories met this day in Yellowknife, Northwest Territories at 9:00 o'clock a.m., the Chairman, the Honourable Senator Gildas L. Molgat, presiding.

Members of the Task Force present: The Honourable Senators Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moynes, Macquarrie, Marchand and Molgat. (7)

Other Senators present: The Honourable Senators Adams and Lucier. (2)

In attendance: Mr. Paul Bélisle, Committee Officer, Senate Committees and Private Legislation Branch and Mr. Jacques Rousseau, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses:

From the N.W.T. Federation of Labour:

Ms. Arlene Haché;

Mr. Douglas Marshall, Secretary Treasurer.

Également présents: M. Paul Bélisle, agent de comité, Direction des comités sénatoriaux et de la législation privée, et M. Jacques Rousseau, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Témoins:

De «Western Arctic Liberal Association»:

M. Terry Foster, président.

De «Western Arctic New Democrats Association»:

M. Stephen Whipp;

M. Gerry Sutton

M. Emerald Murphy, à titre privé.

De «Western Arctic P.C. Riding Association»:

M. John Vertes, président.

M. Pat McMahon, à titre privé.

De la Chambre de commerce de Yellowknife:

M. Len Jason;

M^{me} Irene Schaver, directrice générale.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 13 août 1987, le Groupe de travail poursuit son étude de l'Entente constitutionnelle du lac Meech et des textes adoptés y afférant.

Chacun des témoins fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

À 16 h 55, le Groupe de travail suspend ses travaux jusqu'au mercredi le 28 octobre 1987, à 9 heures à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest.

LE MERCREDI 28 OCTOBRE 1987

(8)

Le Groupe de travail sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se réunit aujourd'hui à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, à 9 heures, sous la présidence du sénateur Gildas L. Molgat (président).

Membres du Groupe de travail présents: Les honorables sénateurs Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moynes, Macquarrie, Marchand et Molgat. (7)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Adams et Lucier. (2)

Également présents: M. Paul Bélisle, agent de comité, Direction des comités sénatoriaux et de la législation privée, et M. Jacques Rousseau, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Témoins:

De «N.W.T. Federation of Labour»:

M^{me} Arlene Haché;

M. Douglas Marshall, secrétaire-trésorier.

Mr. Fred Turner, Private Citizen.

From the Town of Inuvik:

Ms. Vicki Boudreau, Deputy Mayor;
Mr. Tom Detlor, Planning Co-ordinator.

From the Inuvialuit Regional Corporation:

Mr. Roger Gruben;
Mr. John Banksland;
Mr. Eddie Dillan.

Mr. Kit Spence, Private Citizen.

Mr. Joseph Lanzon, Private Citizen.

Mr. Erik Watt, Private Citizen.

Mr. Lawrence Norbert, Private Citizen.

Mr. Larry Tourangeau, Private Citizen.

The Task Force, pursuant to its Order of Reference of Thursday, August 13, 1987, proceeded to examine the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to.

Each of the witnesses made an opening statement and answered questions.

It was agreed,

That the document submitted by Mr. Roger Gruben be printed as an Appendix to this day's proceedings. (*See Appendix TF-2-A*)

At 1:42 o'clock p.m. the Committee adjourned until Monday, November 2, 1987, at 3:00 o'clock p.m., in Iqaluit, Northwest Territories.

ATTEST:

M. Fred Turner, à titre privé.

De la ville d'Inuvik:

M^{me} Vicki Boudreau, maire adjoint;
M. Tom Detlor, coordonnateur de la planification.

De «Inuvialuit Regional Corporation»:

M. Roger Gruben;
M. John Banksland;
M. Eddie Dillan.

M. Kit Spence, à titre privé.

M. Joseph Lanzon, à titre privé.

M. Erik Watt, à titre privé.

M. Lawrence Norbert, à titre privé.

M. Larry Tourangeau, à titre privé.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 13 août 1987, le Groupe de travail poursuit son étude de l'Entente constitutionnelle du lac Meech et des textes adoptés y afférant.

Chacun des témoins fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

Il est convenu—Que le document présenté par M. Roger Gruben soit imprimé en annexe aux délibérations de ce jour. (*Voir Annexe GT-2-A*).

À 13 h 42, le Comité suspend ses travaux jusqu'au lundi 2 novembre 1987, à 15 heures, à Iqaluit, dans les Territoires du Nord-Ouest.

ATTESTÉ:

Le greffier du Groupe de travail

Richard Greene

Clerk of the Task Force

EVIDENCE

Tuesday, October 27, 1987

[Text]

The Chairman: Order. May I begin by welcoming all of you who are here and telling you how delighted I am to see such a fine turn-out of people to listen and participate, I hope, in the hearings of the task force. I thank as well the press people for their turn-out, because obviously what is going to be said here will be heard in the rest of the country by virtue of what it is that the press reports.

Any of you who wish to appear before us or ask questions or participate may do so in either of the official languages; in addition, we will have simultaneous interpretation in Slavey and Dogrib.

Our first witness this morning will be the Hon. Nick Sibbeston, the Government Leader. In view of the fact that we are dealing with the Government Leader, we have tried to put a little more time so there can be more questioning.

Mr. Sibbeston, we are delighted to have you with us.

Hon. Nick Sibbeston (Government Leader, Government of the Northwest Territories): Thank you, Mr. Chairman. As Government Leader of the Northwest Territories, I welcome you and your colleagues to the Northwest Territories and thank you for the interest you have shown in coming to northern parts of Canada.

From the very beginning, our government has been frustrated in trying to become involved in the Meech Lake discussions. Our government and I as leader were not invited to the Meech Lake meeting. When the results of the Meech Lake meeting became public and we realized that the Northwest Territories was very much affected in the proposed Constitutional Accord, we attempted to get involved. I wrote to the Prime Minister and all of the Premiers asking to be invited to subsequent meetings dealing with the matter.

On June 3, when the First Ministers were holding their meetings in Ottawa in the Langevin Building, Tony Penikett and I were pacing the streets of Ottawa waiting to be invited into the meeting, which never happened.

Subsequent to this our Minister of Justice, Mr. Ballantyne, spoke to the joint parliamentary committee dealing with the accord and stated the case for the Northwest Territories. It appears that this has been for nought also. In August I had the opportunity to attend a Premiers' conference in Saint John, New Brunswick. I thought for the very first time I would be face to face with the Premiers; they would really have to account to me and would rectify the shortcomings that had been in the accord. I spoke strongly and passionately and I hope that I spoke convincingly, but it did not quite appear that way.

I told the Premiers that surely in the significance, in the heat of the moment, in gaining Quebec's entry into the Consti-

TÉMOIGNAGES

Mardi, 27 octobre, 1987

[Traduction]

Le président: A l'ordre. J'aimerais commencer par tous vous souhaiter la bienvenue et vous dire qu'il me fait extrêmement plaisir de voir un si grand nombre de personnes assister et, je l'espère, prendre part aux audiences du groupe de travail. Je remercie également les journalistes de leur présence, puisque manifestement, ce qui sera dit ici sera entendu dans le reste du pays grâce aux rapports de presse.

Quiconque désire faire une intervention, poser des questions ou participer peut le faire dans l'une des langues officielles; de plus, il y aura une interprétation simultanée en Esclave et en Dogrib.

Nous entendrons d'abord, ce matin, l'honorable Nick Sibbeston, chef de gouvernement. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'un chef de gouvernement, nous avons tenté d'allouer un peu plus de temps pour permettre un plus grand nombre de questions.

Monsieur Sibbeston, il nous fait plaisir de vous accueillir.

Honorable Nick Sibbeston (chef de gouvernement des Territoires du Nord-Ouest): Merci, Monsieur le président. En tant que chef de gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, je vous souhaite la bienvenue, à vous et à vos collègues, dans les Territoires du Nord-Ouest et vous remercie de l'intérêt que vous nous témoignez par votre présence dans les régions du nord du Canada.

Depuis le début, notre gouvernement a été déçu en tentant de s'impliquer dans les discussions de la conférence du Lac Meech. Notre gouvernement et moi-même, en tant que son chef, n'avons pas été invités à la conférence du Lac Meech. Lorsque les résultats de la conférence du Lac Meech ont été rendus publics et que nous avons réalisé que les Territoires du Nord-Ouest étaient très concernés par l'accord constitutionnel proposé, nous avons essayé de nous impliquer. J'ai écrit au Premier ministre du Canada et à tous les premiers ministres des provinces pour leur demander le droit d'assister aux réunions subséquentes qui traiteraient de la question.

Le 3 juin, alors que les premiers ministres se réunissaient à Ottawa dans le bâtiment Langevin, Tony Penikett et moi-même arpentaient les rues d'Ottawa en attendant de recevoir une invitation à participer à leur réunion, invitation qui n'a jamais été faite.

A la suite de cet événement, notre ministre de la Justice, M. Ballantyne, s'est entretenu avec le Comité parlementaire mixte chargé de l'accord et a expliqué le cas des Territoires du Nord-Ouest. Il semble encore une fois que cela ait été en vain. En août, j'ai eu l'occasion d'assister à une conférence des premiers ministres à Saint John, au Nouveau-Brunswick. J'ai pensé que, pour la première fois, je serais face à face avec les premiers ministres, qu'ils auraient à me donner des explications et qu'ils modifieraient les erreurs contenues dans l'accord. J'ai parlé avec fermeté et enthousiasme et j'espère avoir été convaincant, mais ça ne semble pas avoir été le cas.

J'ai dit aux premiers ministres étant donné l'importance de l'entrée du Québec dans la Constitution, ils avaient, dans le feu

[Text]

tution, they had inadvertently overlooked a number of aspects about the northern territories. I said that as jurisdictions that had been carved out of former territories, they would surely understand what I am talking about, and surely did not intend to make it near impossible for the territories to become provinces in the future. I kept on talking. I said they surely did not intend for the provinces to extend their borders into the territories. I looked at the Premiers of Quebec, B.C. and Ontario and I think I sensed a slight look in their eyes that seemed as if the matter had crossed their minds.

Finally I said they surely did not intend for residents of the Northwest Territories to be excluded from appointments to the Senate and Supreme Court of Canada. I thought that I had been fairly persuasive and that they had really seen the errors of their ways and so I left the meeting. It was the last item on the agenda of a lengthy day and I thought for the first time they had heard Mr. Penikett and I and perhaps that we had been effective in making our points and in getting to the Premiers.

I had high hopes that the following day they would admit that they had made mistakes and would be willing to make the changes. All through the night I waited with bated breath for their positive responses. However, there was none. I was very disappointed. Mr. Penikett and I left the meeting the next day very disappointed because we thought that we had sat down as almost equals and really were able to have a good discussion about our concerns.

It was very obvious when we left the meeting that they were unprepared to open up the accord. They were to remain steadfast in the support of Meech Lake accord as it was agreed to then.

A number of Premiers privately indicated that they were very sympathetic and recognized that there had been shortcomings in the accord. One Premier even said that at our subsequent meeting we should just outrightly publicly say that both the territories would eventually become provinces and set a date when this would happen. However, these are private thoughts of the Premier, not public ones. On the whole it has been a frustrating exercise to date.

I note that the House of Commons yesterday passed the accord. Your Senate committee is really the last ray of hope we have in this round of constitutional amendments to get the changes we want.

Today I want to tell you from my own experience since 1970 the growth of responsible government in the Northwest Territories, how far we have come in the past 17 years, what lies in our path what we will achieve as northerners and how we will eventually become provinces.

I was born in Fort Simpson in 1943 and I am Métis of Dene descent. I took all of my schooling in the north, at Fort Providence, Fort Simpson, Fort Smith, Inuvik and Yellowknife. I am really the product of the system that was in place in the 1940s and 1950s. In those days the missionaries, the church in the north, was in a sense the government in the north. They

[Traduction]

de l'action, omis par inadvertance de nombreux aspects concernant les Territoires du Nord-Ouest. J'ai ajouté qu'en tant que juridictions issues d'anciens territoires, ils saisiraient sûrement ma pensée et qu'il n'était certainement pas dans leur intention de faire en sorte qu'il soit presque impossible pour les Territoires de devenir des provinces dans le futur. J'ai continué à parler. J'ai dit qu'ils n'avaient sûrement pas l'intention que les provinces repoussent leurs frontières à l'intérieur des Territoires. J'ai regardé les premiers ministres du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario et il semble avoir perçu dans leur regard que cette idée aurait pu effleurer leur esprit.

Finalement, j'ai dit qu'ils n'avaient sûrement pas l'intention d'empêcher les résidents des Territoires du Nord-Ouest d'accéder au Sénat et à la Cour suprême du Canada. Je croyais avoir été assez persuasif et qu'ils avaient vraiment réalisé leur erreur alors j'ai quitté la réunion. Il s'agissait du dernier point inscrit à l'ordre du jour d'une longue journée et j'aurais cru que M. Penikett et moi-même avons réussi à bien faire comprendre notre point de vue aux premiers ministres.

J'espérais fortement que le lendemain ils reconnaîtraient leur erreur et accepteraient d'apporter les modifications nécessaires. Toute la nuit j'ai attendu avec anxiété une réponse positive de leur part. Mais en vain. J'ai été très déçu. Le lendemain, M. Penikett et moi-même avons quitté la réunion avec beaucoup de déception car nous pensions avoir discuté presque d'égal à égal et avoir pu exprimer nos préoccupations.

Il était évident que lorsque nous avons quitté la réunion qu'ils n'étaient pas prêts à reprendre les discussions qui ont débouché sur l'accord. Ils avaient décidé de maintenir fermement leur support à l'accord du Lac Meech tel qu'il avait été conclu alors.

Quelques ministres ont témoigné, en privé, leur sympathie et ont reconnu qu'il y avait des imperfections dans l'accord. L'un d'eux a même déclaré qu'à notre prochaine réunion nous devrions carrément annoncer publiquement que les Territoires devraient éventuellement devenir des provinces et fixer une date. Cependant, les déclarations de ces ministres étaient privées et non publiques. En fin de compte ce fut une expérience frustrante.

J'ai appris que la Chambre des Communes a entériné l'accord hier. Votre commission sénatoriale est notre dernière lueur d'espoir pendant cette période d'amendements constitutionnels pour obtenir les changements que nous désirons.

Aujourd'hui, je tiens à vous faire connaître, à partir de ma propre expérience, l'évolution depuis 1970 d'un gouvernement responsable dans les Territoires du Nord-Ouest, le chemin parcouru depuis 17 ans, nos réalisations, nos projets en tant que résidents du Nord et de quelle façon nous deviendrons éventuellement des provinces.

Je suis né à Fort Simpson en 1943 et je suis Métis de descendance Déné. J'ai fait toute ma scolarité dans le Nord, à Fort Providence, à Fort Simpson, à Fort Smith, à Inuvik et à Yellowknife. Je suis vraiment un produit du système qui existait dans les années 1940 et 1950. A ce moment-là les missionnaires, l'église dans le Nord, constituaient dans un sens le gouver-

[Text]

had control of education, hospitals and they were very present to the people living in the north then.

Eventually in the 1960s the federal government came upon the scene. It was really only in the late 1960s and 1970s that our territorial government came into the north and has progressed to the point it is at now.

I eventually finished my high school education in the north and I went to the University of Alberta in Edmonton, initially in education, to become a teacher. However, I flunked out. I eventually went into arts and got a Bachelor of Arts in Political Science.

I came back into the north in 1970. This is when I came upon the political scene, as it were, in the north.

In 1970 we had what was then called the Territorial Council. It consisted of 10 elected members and 4 appointed by Ottawa. The Territorial Council in those days . . . and Senator Adams will know, because he was my seatmate and my colleague. We were very much an advisory body to the commissioner and the administration then. There were no elected representatives on the executive.

The executive or Cabinet in those days consisted of the Commissioner, the Deputy Commissioner, the Assistant Commissioner. The Commissioner in those days also served as Speaker. So he was a man for all purposes, as it were. We usually had a couple of meetings a year, at which the government sought our advice. Once it did that, we were whisked away to our communities and the government went on in its own way.

By 1973 I realized the north was not ready for someone like myself, who was fairly interested in becoming involved in the government. I decided I should not waste any more time in the north, I should go back to school, get more education, and get ready for the day when elected people would have a very meaningful role in government. I went back to university. I went to law school, and I eventually became a lawyer.

So during the period of 1974 to 1979 I did not run. I did not run in the election. But in those years, 1974 to 1979, the Territorial Council became fully elected. By then there was a fully elected council of 15 members. During that period too, we had the appointment of the first elected Speaker. We also saw the beginning of a ministerial form of government. By the end of the term 1978-79 we had two or three elected Ministers, who were appointed to a number of junior departments. As for the executive, the Cabinet still consisted of the Commissioner, the Deputy Commissioner, and two or three elected Ministers.

In 1979 I became involved again. I was elected as an MLA. By then there were 22 MLAs.

The role I chose for myself then was to challenge the government, challenge the status quo of the day. The north had

[Traduction]

nement du Nord. Ils contrôlaient l'éducation, les hôpitaux et étaient omniprésents dans la vie des citoyens du Nord de cette époque.

C'est alors qu'en 1960 le gouvernement fédéral entra en scène. Ce n'est qu'à la fin des années 60 et durant les années 70 que notre gouvernement territorial s'implanta dans le Nord et qu'il progressa jusqu'à devenir ce qu'il est aujourd'hui.

J'ai par la suite terminé mes études secondaires dans le Nord pour poursuivre des études dans le domaine de l'éducation à l'université d'Alberta, à Edmonton, en vue d'enseigner. Toutefois, j'ai abandonné. Je me suis ensuite intéressé aux arts et j'ai obtenu un baccalauréat ès arts en sciences politiques.

Je suis revenu dans le Nord en 1970. C'est à ce moment que j'ai fait mon entrée sur la scène politique de la région Nord.

En 1970, un conseil appelé le Conseil territorial avait été formé. Il se composait de 10 membres élus et de 4 membres nommés par Ottawa. A cette époque, le Conseil territorial . . . et le sénateur Adams s'en souviendra, puisque nous étions collègues et voisins de siège, jouait avant tout le rôle d'organisme consultatif auprès du commissaire et de l'administration en poste à ce moment. Aucun représentant élu ne siégeait alors au conseil exécutif.

Le conseil exécutif, ou cabinet, était constitué à cette époque du commissaire, du sous-commissaire et du commissaire-adjoint. Le commissaire assumait également le rôle d'orateur à ce moment. D'une certaine façon, il cumulait un peu toutes les fonctions. Nous participions, au cours de l'année, à quelques réunions au cours desquelles le gouvernement obtenait notre opinion. Cela fait, nous étions rapidement retournés dans nos communautés respectives et le gouvernement poursuivait son propre cheminement.

En 1973, j'avais pris conscience que le Nord n'était pas prêt à appuyer une personne comme moi qui désirait vivement s'intégrer aux rouages du gouvernement. J'ai décidé de ne pas perdre davantage de temps dans le nord, de reprendre mes études et de parfaire mon instruction, et de me préparer pour le jour où des citoyens élus pourraient assumer un rôle réel au sein du gouvernement. Je me suis réinscrit à l'université, à la faculté de droit, et je suis devenu avocat.

C'est pourquoi je ne me suis pas porté candidat en vue des élections durant la période de 1974 à 1979. Mais au cours de ces années 1974 à 1979, le Conseil territorial est devenu un organisme entièrement composé de membres élus. Il se composait alors de 15 membres élus. Au cours de cette même période, nous avons assisté à la nomination du premier orateur élu. Nous avons aussi observé l'apparition d'une première structure de gouvernement ministériel. A la fin des années 1978-1979, nous pouvions compter deux ou trois ministres élus qui avaient été désignés à un certain nombre de petits ministères. En ce qui concerne le conseil exécutif, le cabinet étaient toujours composé du commissaire, du sous-commissaire et de deux ou trois ministres élus.

En 1979, je me suis de nouveau engagé dans la vie politique et j'ai été élu à l'assemblée législative, qui se composait alors de 22 députés.

Je me suis alors donné pour rôle de remettre en question le gouvernement, de contester le statu quo qui régnait à cette

[Text]

gone through some turbulent years. The Berger commission had come to the North and had done its work and in its conclusion had come down on the side of the native peoples of the north. It said no pipeline for 10 years, because of possibly adverse effects on the environment and the social upheaval it would cause. It was also recognized that land claims at the time were not settled, and it simply was not a good time to have a major megaproject go on at that time.

The Berger commission did serve to focus attention on the north. I think southerners got a bit of an understanding of the northern dream at that time. But in the north, it really did polarize people; native and non-native people. Native people were against the pipeline and seemed to be against development. The non-native people, on the other hand, wanted development and wanted these types of projects to go ahead.

But the period also, because of the activity of the native people and the victory they won in the conclusion of the Berger, brought into question the legitimacy of the territorial government. It was during this era that we had the Dene Declaration, in which the Dene people in the west stated their own idea, their own concept, of what a government should be. In a sense they were stating their political aspirations and sovereignty as a people. The Métis people did likewise. In the eastern Arctic you saw the birth of a Nunavut proposal. In doing this the native people of the north were asserting their political aspirations and coming up with their own ideas of government. Some native forms of government were introduced.

It is obvious there was a serious questioning of the present government then. In 1979, when I came on the scene again, the mandate I had at the time was to challenge the government. The Dene chiefs, the people I represented then, made a conscious decision to vote for me and for candidates who were sympathetic with their views and who would not jump into the government and become part of the status quo. The common saying in those days was that this territorial government was not the government of the Dene.

That is the kind of mandate I had when I came back to the legislative assembly in 1979. Many of us knew that there was something wrong with the government, that people throughout the north did not fully endorse the government as it then existed.

Once we got elected, a number of us decided to set up a unity committee to look at this situation of challenging the government. We went throughout the north and spoke to as many leaders as possible, particularly native leaders. The conclusion made was that this government was not perceived as

[Traduction]

époque. Le Nord avait traversé des années mouvementées. La Commission Berger était venue dans le Nord et avait effectué son travail: dans ses conclusions, elle prenait position pour les autochtones du Nord. La Commission a déclaré qu'aucun pipeline ne serait construit avant 10 ans à cause des conséquences éventuellement nuisibles pour l'environnement et des bouleversements sociaux qu'un tel projet pouvait engendrer. Elle a également reconnu que les revendications territoriales de l'époque n'étaient pas réglées et que ce n'était tout simplement pas un bon moment pour entreprendre un mégaprojet de cette envergure.

La Commission Berger a effectivement attiré l'attention sur les préoccupations des habitants du Nord. Je crois que les citoyens des régions plus au sud commençaient à ce moment à entrevoir ce que pouvait être, à l'époque, le grand rêve du Nord. Mais dans le Nord, ces travaux ont vraiment polarisé les gens, autochtones et non autochtones. Les populations autochtones étaient opposées à la construction du pipeline et semblaient opposées au progrès. Cependant, les populations non autochtones étaient en faveur du progrès et désiraient que de tels projets se concrétisent.

Étant donné l'activité des autochtones et leur victoire par le biais des conclusions de la Commission Berger, cette période a également engendré une remise en question de la légitimité du gouvernement territorial. C'est au cours de cette période que la déclaration des Dénés a été effectuée, déclaration dans laquelle les peuples Dénés de l'Ouest définissaient leurs propres idées et leur propre conception de ce que devrait être un gouvernement. Ils annonçaient ainsi en quelque sorte leurs aspirations politiques et leur souveraineté en qualité de peuple. Les peuples Métis ont fait de même. De l'Est de l'Arctique nous sont parvenus les premiers éléments d'une proposition de territoire Nunavut. En procédant ainsi, les autochtones du Nord affirmaient leurs attentes politiques et présentaient leur propre conception d'un gouvernement. Certaines structures gouvernementales autochtones ont été mises en place.

De toute évidence, le gouvernement de l'époque faisait l'objet d'une importante remise en question. En 1979, au moment de mon retour sur la scène politique, on me confiait comme mandat de contester le gouvernement. Les chefs Dénés, soit les gens que je représentais alors, ont sciemment pris la décision de voter pour moi et pour les candidats qui étaient ouverts à leurs opinions et qui ne se joindraient pas au gouvernement pour aussitôt perpétuer le statu quo. On entendait alors souvent dire que ce gouvernement territorial n'était pas le gouvernement des Dénés.

C'était donc le type de mandat que j'avais reçu au moment de mon retour à l'assemblée législative, en 1979. Plusieurs d'entre nous savaient que quelque chose n'allait pas avec le gouvernement, que la population habitant les territoires du Nord n'accordait pas un appui complet au gouvernement tel qu'il existait à ce moment.

Une fois élus, un certain nombre d'entre nous ont décidé de former un comité d'unification en vue d'étudier l'ensemble de cette situation de contestation du gouvernement. Nous nous sommes rendus dans le Nord et avons discuté avec le plus grand nombre de chefs possible, particulièrement les chefs

[Text]

the government of the people. It was simply an interim government and it was recognized that constitutional changes were needed. This government had been seen as a government imposed on the north and a bit colonial. It really did not have the full support of the people at that time. Division began surfacing its head in seriousness.

In 1979 there were 22 MLA's. The executive at that time consisted of the Commissioner, the Deputy Commissioner and five elected Ministers. This was eventually increased to seven. We also had the first elected government leader. 1979 was a period of reconciliation in the north. Relations between native organizations had not been good, but they began to improve.

The relations between legislative assembly members and native organizations even began to improve. In the 1970s members of the territorial council and native organizations would simply not be caught in the same room together. There was tremendous strife. In 1979 we began the process of reconciliation and since that time relations between native and non-native people in the north have improved tremendously.

We began changing the government in a real way. The role of elected people in government increased. We began challenging and changing some of the policies the government had had to that point. We also began affecting and changing the legislation. We began to get civil servants who were much more dedicated and acceptable to the people of the north.

There was another election in 1983. From 1983 to the present there were more changes in government. I think the major change which occurred in 1983 was that all of us who were on the outside, all of us who had been involved in challenging the status quo and all of us who had been seen as radicals and outside of power decided to become involved in government. There were three of us as I recall. Tagak Curley, Nell Cournoyea and I became very active in challenging the government. We decided to become involved in the government and ran for the ministerial positions. We got in.

We eventually took over the government and had a major influence on the government thereafter. So by 1983 the executive consisted of the Commissioner and eight Ministers, and we had again an elected Government Leader. From 1983 until early 1986, the Commissioner was still the Chairman of the Executive Council and he still had responsibility for the Department of Personnel.

[Traduction]

autochtones. La conclusion à laquelle nous en sommes arrivés était que ce gouvernement n'était pas perçu comme le gouvernement de la population. Il ne constituait en fait qu'un gouvernement intérimaire et l'on reconnaissait la nécessité d'apporter des modifications constitutionnelles. Ce gouvernement était perçu tel un gouvernement imposé aux populations du Nord et de nature un peu coloniale. Il n'avait véritablement pas le support complet de la population à ce moment. Les divisions ont commencé à se manifester de façon plus sérieuse.

En 1979, l'assemblée législative réunissait 22 députés. Le conseil exécutif à ce moment se composait du commissaire, du sous-commissaire et de cinq ministres élus. Ce nombre est par la suite passé à sept députés. Nous avons de plus le premier chef de gouvernement élu. En fait, l'année 1979 a été une période de réconciliation dans le Nord. Les liens entre les regroupements autochtones n'étaient pas très bons, mais ils ont commencé à s'améliorer.

Les rapports entre les membres de l'assemblée législative et les regroupements autochtones ont même commencé à s'améliorer. Au cours des années 70, les membres du Conseil territorial et des regroupements autochtones n'auraient tout simplement pas pu se retrouver au même moment dans la même pièce. Les conflits étaient de taille. Nous avons entamé le processus de réconciliation en 1979 et, depuis ce temps, les rapports entre les populations autochtones et non autochtones dans le Nord se sont améliorés de façon étonnante.

Nous avons commencé à apporter des modifications concrètes au sein du gouvernement. Les représentants élus du gouvernement ont vu leur rôle s'élargir. Nous avons remis en question et modifié certaines des politiques antérieurement adoptées par le gouvernement. Notre influence a commencé à se faire sentir en matière de législation et nous avons même apporté certains changements. Nous avons également observé l'arrivée de fonctionnaires qui étaient beaucoup plus dévoués et qui semblaient plus compatibles avec la population du Nord.

Une nouvelle élection a eu lieu en 1983. De 1983 à aujourd'hui, un plus grand nombre encore de modifications a été apporté au sein du gouvernement. Je crois que le principal changement survenu en 1983 a été en fait la décision de tous ceux parmi nous qui demeuraient à l'extérieur des rouages, tous ceux qui avaient pris part à la contestation du statu quo et tous ceux qui avaient été considérés tels des radicaux étrangers au pouvoir, de s'engager dans le processus gouvernemental. Nous étions au nombre de trois, si je me souviens bien. Tagak Curley, Nell Cournoyea et moi-même avons redoublé d'ardeur dans cette contestation du gouvernement. Nous avons décidé de nous engager dans ce gouvernement et avons posé notre candidature aux postes de ministres. Nous avons été élus.

Nous avons par la suite pris la direction du gouvernement et avons exercé une influence considérable depuis. En 1983, le conseil exécutif se composait du commissaire et de huit ministres, et nous étions de nouveau chapeautés par un chef de gouvernement élu. De 1983 jusqu'au début de 1986, le commissaire assumait toujours les fonctions de président du conseil exécutif et il conservait la responsabilité du ministère de la Main-d'œuvre.

[Text]

In October 1985 I became Government Leader, and I undertook a number of initiatives that advanced responsible government in the north. I took over from the Commissioner as Chairman of Cabinet or Chairman of the Executive Council. I also took over the last department, the Department of Personnel, that the Commissioner had control of. So this was the first time all departments of government were in the hands of elected people. Since I became Chairman of the Executive Council, or Cabinet, the Cabinet was fully in the hands of elected representatives of people of the north.

During the last two years I have built up the office of Government Leader and hired staff. There have been times when I have suggested that the Government Leader be referred to as "Premier", because I find that when I go south and say that I am a Government Leader people really do not understand what I am talking about. They immediately say, oh, you are the House Leader. They get that mixed up. I have been suggesting in the north that I think it is time for the Government Leader of the Northwest Territories to be referred to as "Premier". We have historical precedent on our side, because in Alberta, when Saskatchewan and Alberta were struggling for responsible government, their leader was recognized as Premier before they became provinces in 1905. So I have been suggesting that in the last while.

So today the Government of the Northwest Territories is in the hands of elected people. I, as Government Leader, and the seven Ministers are responsible for all aspects of government. The Commissioner, Mr. Parker, plays no role in the day-to-day functioning of government. In fact—it is a bit of an historical move—at the end of this year, in December, he is going to be moving out of our government building into a federal building or some other place in town. So it is a small matter, but significant in showing every way, even physically, the Commissioner is no longer involved with our government. He is playing more the role of Lieutenant Governor.

Every opportunity I get, I have to give praise to Mr. Parker. He has been very co-operative and just an excellent man for the job, in letting go and letting elected people of the north take over as they want to and show responsibility.

So, constitutionally, we still have the N.W.T. Act. The Commissioner, in law, is still the chief executive officer and has certain legislative authority, but we have outgrown the legislation and the legislation is no longer relevant or pertinent to the political reality we exist in.

In responsibility we are very similar to provincial governments in the south. We have charge over main provincial-type matters. We have responsibility over taxation, municipal

[Traduction]

En octobre 1985, j'ai accepté le poste de chef du gouvernement et j'ai entrepris différents projets favorisant la création d'un gouvernement autonome dans le Nord. J'ai remplacé le commissaire en qualité de président du cabinet, ou président du conseil exécutif. J'ai également assumé la direction du dernier ministère, le ministère de la Main-d'œuvre, qui relevait du commissaire. C'était donc la première fois que tous les ministères gouvernementaux se trouvaient entre les mains de représentants élus. Depuis que je suis président du conseil exécutif, ou du cabinet si vous voulez, ce dernier se compose entièrement de représentants élus par la population du Nord.

Au cours des deux dernières années, j'ai mis sur pied le bureau du chef de gouvernement et embauché du personnel. À certains moments, j'ai suggéré que le chef de gouvernement soit plutôt désigné par les termes «Premier ministre», parce que je me rends compte que lorsque je vais dans le Sud et que je dis que je suis un chef de gouvernement, les gens ne comprennent pas vraiment ce que je veux dire. Ils disent immédiatement: Oh, vous êtes le chef de la Chambre. Ils confondent tout cela. J'ai déjà présenté une recommandation dans le Nord, indiquant que je crois qu'il est temps que le chef du gouvernement des territoires du Nord-Ouest soit désigné par l'appellation de «Premier ministre». Nous pouvons même appuyer cette démarche par un précédent historique puisqu'en Alberta, au moment où les provinces de Saskatchewan et d'Alberta se battaient en vue de se doter d'un gouvernement responsable, le chef de l'Alberta a été reconnu Premier ministre avant que la province n'accède au statut officiel de province, en 1905. C'est pourquoi j'ai formulé cette recommandation depuis quelque temps déjà.

Aujourd'hui, le gouvernement des territoires du Nord-Ouest se compose uniquement de représentants élus. Les sept ministres et moi-même, en qualité de chef du gouvernement, sommes responsables de tous les domaines relevant du gouvernement. Le commissaire, M. Parker, ne participe d'aucune façon aux activités quotidiennes du gouvernement. En fait—il s'agit un petit peu d'un acte historique—à la fin de cette année, soit en décembre, le commissaire quittera l'édifice de notre gouvernement pour emménager dans un édifice fédéral ou dans un autre bureau de la ville. Ce n'est qu'un détail mais il contribue à illustrer, par tous les moyens possibles, même physiques, que le commissaire ne fait plus partie de notre gouvernement. Il assume plutôt le rôle d'un lieutenant-gouverneur.

Je ne voudrais pas manquer cette occasion de donner à M. Parker tout le crédit qui lui revient. Il s'est montré très coopératif et la personne toute désignée pour ce travail, en laissant les choses évoluer, et en permettant aux représentants élus du Nord de prendre la direction tel qu'ils l'entendaient et en assumer la responsabilité.

Par conséquent, à l'égard de la constitution, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest existe toujours. Le commissaire demeure toujours, légalement, le premier responsable et possède un certain pouvoir législatif; mais nous avons dépassé les structures prévues par la loi et celle-ci n'est plus appropriée ni pertinente à la réalité politique qui nous entoure.

Nous assumons des responsabilités très proches de celles des gouvernements provinciaux du Sud. Nous assumons la direction des principaux domaines relevant des paliers provinciaux.

[Text]

bodies, education, wildlife, housing, social services, health, economic development—all of these things that provinces have responsibility over and are responsible for under the Constitution.

The federal government has been recently co-operative. They have begun the process of devolving some of the functions they have retained over the years. Just recently, we have taken over responsibility for health for all peoples of the north, native people also. They have also devolved forestry, and more things are to come.

Things yet to be taken over by us are prosecutions, labour, management of highways and airports—things of that sort.

But where we differ from the provinces is that we do not have control over lands and the non-renewable resources thereunder. We began work on an energy accord with the federal government and, through the constitutional development and land claims process, we are working on them to control the resources, sharing of royalties and management regimes that may be put in place.

Members of the committee and senators, as you can see, since 1970 there has been tremendous strides in gaining responsible government in the Northwest Territories. Northerners want to see this growth continue. We have just had a general election. We have 24 elected MLAs and of these 15 are aboriginal people. We have a consensus form of government. We do not have any political parties.

Just a week or so ago we had the pleasure of speaking to Premier McKenna from New Brunswick, who is in a similar situation of not having any opposition. We gave him advice on how to run a government without any opposition.

The Cabinet of seven Ministers and the Government Leader is chosen from all the MLAs and that process will begin in earnest on November 6. So shortly thereafter we will have a new government in place.

The process is by secret ballot voting and a number of considerations are taken into account, mainly merit and ability, the east-west balance and native and non-native members.

So we have tasted the good wine of democracy and we want more. Northerners will not be content to have less than what other Canadians in the south take for granted in this regard.

Of the number of initiatives that are under way in the north, the question of division is still before us. It has been current with us for the last number of years and it will not die away. The matter will eventually be taken to a vote, there will likely be a plebiscite in the next few years on the matter, and the

[Traduction]

Nous sommes responsables du système fiscal, des organismes municipaux, de l'éducation, de la faune, du logement, des services sociaux, de la santé, de l'expansion économique—autant de secteurs qui relèvent des provinces et dont elles sont responsables en vertu de la constitution.

Le gouvernement fédéral s'est également montré coopératif ces derniers temps. Il a commencé à nous transmettre une partie des fonctions qu'il avait conservées au fil des ans. Tout récemment, nous avons pris la responsabilité du secteur de la santé relativement à tous les peuples du Nord, y compris les autochtones. Il nous a également délégué la direction des parcs et forêts, et des responsabilités additionnelles nous seront transmises dans le futur.

Les domaines dont nous n'avons pas encore la responsabilité comprennent les poursuites judiciaires, la main-d'œuvre, la direction des routes et des aéroports—et autres secteurs de ce genre.

Mais la principale différence qui nous distingue des provinces est que nous n'exerçons pas encore de contrôle sur les terres et les ressources non renouvelables qu'elles renferment. Nous avons commencé à travailler sur une entente énergétique avec le gouvernement fédéral et, par l'intermédiaire du processus de développement constitutionnel et de revendications foncières, nous travaillons sur eux pour le contrôle des ressources, le partage des redevances et les régimes de gestion qui peuvent être mis en place.

Comme vous pouvez le constater, membres du comité et sénateurs, les Territoires du Nord-Ouest ont, depuis 1970, fait de grands progrès pour établir un gouvernement responsable. Les gens du nord veulent que ces progrès continuent. Nous venons tout juste d'avoir une élection générale qui nous a permis d'élire 24 députés dont 15 sont des autochtones. Nous avons un gouvernement qui est élu à la majorité et nous n'avons pas de partis politiques.

Il y a tout au plus une semaine j'ai eu le plaisir de discuter avec le premier McKenna du Nouveau-Brunswick, qui se retrouve dans une situation où, comme nous, il n'a pas d'opposition. Nous lui avons donné des conseils sur la façon de mener un gouvernement qui n'a pas d'opposition.

Les sept ministres devant former le Cabinet et le leader du gouvernement seront choisis parmi tous les députés. Le processus commencera très sérieusement le 6 novembre. Très peu de temps après, nous aurons un nouveau gouvernement en place.

Ce processus se fait par vote secret et le choix des candidats repose sur un certain nombre de considération, notamment le mérite et la capacité, l'équilibre est-ouest et la participation autochtone et non autochtone.

Depuis que nous avons bu à la coupe de la démocratie, nous en voulons encore. Les gens du nord ne se contenteront pas d'avoir moins que ce que les autres canadiens du sud prennent pour acquis.

Parmi les discussions qui font présentement l'objet de débats dans le nord, la question de division est encore en suspens. Le sujet est à l'ordre du jour depuis un certain nombre d'années et n'est pas prêt de s'éteindre. La question sera éventuellement soumise au vote, il y aura probablement un plébiscite au cours

[Text]

question of Nunavut and Denendeh in the west will be dealt with.

I must say that I think in the last few years our government, as we have become experienced, as we have taken over the government, has generally tried to improve government. And I think our record speaks for itself. More people in the north are becoming more satisfied with the government as it is. So our government is becoming more credible day by day, month by month, it seems. People are very happy with having their representatives run the government.

So we do not have very much alienation. We do not have the Dene saying any longer that this is not our government. And even in terms of division, we have made a special effort to go to all corners of the north. Last year I made four trips to the Eastern Arctic, to the Inuit people up in the Arctic. It was an attempt to bring government closer to the people. So generally, I think, our government is becoming more and more recognized as a good government and a credible government.

As we do this, the drive for division becomes lessened. I think everybody in the north recognizes that the Northwest Territories is very, very big. We are one-third the land mass of Canada and eventually we ought to divide. But it is recognized that maybe this time is not the proper time; sometime in the future when institutions, infrastructures and so forth are more in place, then that may be an appropriate time. So we are working toward establishing good government in the north.

We have constitutional development. There is a process to forge a new Constitution. We do not want to simply adopt what is in place in Ontario and in Alberta. I think we can do better than that. We have a unique situation in the Northwest Territories where aboriginal people are in the majority and they have their ideas as to what should be done, what kind of government, what kind of Constitution they should have. So there has been a process in place between aboriginal peoples and non-native people.

I think we are making headway and there is a good possibility that we will eventually end up with constitutions that are very unique in Canada. I think it could be a credit to Canada that in a part of this vast country, where aboriginal people are very significant, they can come up with something unique to the peoples there. And I think that possibility looms up very, very well for us.

Land claims are another current matter in the north. Land claims are very central and basic to the futures of aboriginal peoples in the north. Land claims are a very positive thing. They settle matters with native peoples. Aboriginal people in the north really feel the land is theirs. They were here first. The land is theirs. There were treaties made with the Dene people in 1921.

However, there was not a meeting of the minds. There was not really a solid contract made. I think this is recognized. The federal government has undertaken to settle land claims with the peoples in the north. There has been one claim settled with

[Traduction]

des années à venir sur le sujet et la question des Nuavut et des Denendeh dans l'ouest sera réglée.

Je crois qu'au cours des dernières années, notre gouvernement a pris de l'expérience et a tenté de s'améliorer. D'ailleurs les résultats obtenus parlent d'eux-mêmes. Les gens du nord sont de plus en plus satisfaits du gouvernement tel qu'il est. Il semble que le gouvernement devient plus crédible de jour en jour, de mois en mois. Les gens sont très heureux de savoir que ce sont leurs représentants qui les dirigent.

Ainsi nous n'avons pas beaucoup d'aliénation. Les Dene ne disent plus qu'ils sont gouvernés par un gouvernement étranger. Et même en ce qui concerne la division, nous avons fait un effort particulier pour couvrir toutes les régions du nord. L'an dernier, j'ai effectué quatre voyages dans l'est de l'Arctique, pour visiter les Inuit. Cette initiative visait à rapprocher le gouvernement et les gens. Ainsi, dans l'ensemble, je crois que notre gouvernement devient de plus en plus reconnu comme un bon gouvernement qui jouit d'une crédibilité certaine.

À mesure que nous progressons dans cette voie, le spectre de la division s'estompe. Je crois que tous les gens du nord reconnaissent la très grande importance des Territoires du Nord-Ouest. Nous occupons plus du tiers du sol canadien et, un jour, nous nous diviserons. Nous reconnaissons toutefois que ce n'est pas le moment; plus tard dans l'avenir, lorsque les institutions, infrastructures, etc. seront mieux établies, alors, peut-être que le moment sera mieux choisi. Donc, nous travaillons à l'établissement d'un bon gouvernement dans le nord.

Nous avons un développement constitutionnel. Il existe un processus pour former une nouvelle constitution. Nous ne voulons pas simplement adopter celle qui est en place en Ontario ou au Manitoba. Je crois que nous pouvons faire mieux que cela. Nous avons une situation unique dans les Territoires du Nord-Ouest car les autochtones forment la majorité et ont leurs idées sur ce qui devrait être fait, sur le type de gouvernement à établir et sur le type de constitution à adopter. Il y a un processus en place entre les autochtones et les autres canadiens.

Je crois que nous faisons des progrès et qu'il est bien possible que nous parvenions à établir des modèles de constitution uniques au Canada. Je crois que cela profiterait au Canada si l'on songe que dans une partie de ce grand pays où la représentation autochtone est très importante, des gens peuvent arriver avec quelque chose d'unique pour eux mêmes. Et je crois que cette possibilité se dessine très, très bien pour nous.

La revendication des terres est un autre sujet de débat dans le nord. Les revendications des terres ont une importance capitale pour l'avenir des peuples autochtones du nord. Ces revendications sont très positives. Elles permettent de régler les problèmes avec les autochtones. Les autochtones du nord estiment vraiment que les terres leur appartiennent. Ils étaient là les premiers et la terre est à eux. Des traités ont été signés avec les Dene en 1921.

Toutefois, les signataires n'étaient pas sur la même longueur d'onde et le contrat n'était pas très sérieux. Je crois que cela est admis. Le gouvernement fédéral a entrepris de régler ces revendications territoriales avec les gens du nord. Une revendication

[Text]

the Inuvialuit people. It has been a very positive experience for the people. As they become involved, as they have land security, as they have moneys to get involved, they have done so.

This is the way in which aboriginal Canadians can become part of the Canadian society at large. This process is under way in the north. I think it will bode well for the future of Canada if these land claims are settled.

All of these things, the visions, constitutional development and land claims, are all steps along the way to eventual provincialhood in the Northwest Territories. In this context of growth, fast progressive evolution of responsible government, the possibility of innovative approaches to constitutional development, the Meech Lake accord looms up as a bit of a deterrent.

I will just say generally what we want is to eventually become a province—or provinces, should there be division in the Northwest Territories. The unanimity provisions in the accord to become a province are too onerous. Likewise, the provisions providing for the extension of provincial boundaries into the Northwest Territories and engulfing them are abhorrent to northerners. Northerners will never accept being part of southern provinces.

The record of southern provinces in their treatment of aboriginal peoples is not good. Our people have been to these provinces, in the northern parts of the provinces. They have come back saying how happy they are to live in the Northwest Territories where people are treated so much better than in the south. Non-native peoples who come to the north are, I think, a special breed. They come north to get away from the fast pace and to seek a challenge and a freer lifestyle in the north; basically they want a better quality of life in the north. I think they will not look kindly on being part of jurisdictions they have consciously left.

The feeling is mutual throughout the north among native and non-native people that we want to have our own provinces in due course. I think northerners want their government to be involved in First Ministers' meetings that deal with constitutional issues, particularly as they relate to the north.

In this regard, I, as Government Leader, have begun attending a number of First Ministers' meetings, the one the Prime Minister and the Premiers had to deal with the economy. I was invited to two of those in the last couple of years. We have also been invited to the Premiers' Conferences. As I said, increasingly we are gaining recognition and status, based in part on our good performances. You get respect by good performances and just by doing a good job at what you are doing. There obviously needs to be more involvement and to be included in more of the meetings that they have dealing with constitutional matters.

[Traduction]

cation a été réglée avec les Inuvialuit. L'expérience s'est révélée très positive pour ces gens. À mesure qu'ils se prennent en main, qu'ils ont la sécurité de leur terre et qu'ils ont l'argent nécessaire pour se prendre en main, ils le font.

C'est de cette façon que les canadiens autochtones peuvent s'intégrer à l'ensemble de la société canadienne. Ce processus est en cours dans le nord. Je crois que cela sera de bonne augure pour le Canada si l'on parvient à régler ces revendications territoriales.

Tout cela, les visions, le développement constitutionnel et les revendications territoriales constituent des étapes vers la reconnaissance éventuelle du statut de province sur les Territoires du Nord-Ouest. Dans un contexte de croissance, d'évolution progressive et rapide d'un gouvernement responsable et de possibilités d'approches innovatrices au développement constitutionnel, l'entente du Lac Meech apparaît comme une sorte d'élément dissuasif.

En général, j'aimerais dire que nous aimerions éventuellement devenir une province—ou des provinces, s'il devait se produire une division dans les Territoires du Nord-Ouest. Les dispositions d'unanimité dans l'entente qui nous permettrait de devenir une province sont trop onéreuses. De même, les dispositions qui assurent l'extension des limites provinciales dans les Territoires du Nord-Ouest et qui les engouffrent répugnent aux gens du nord. Les gens du nord n'accepteront jamais de faire partie des provinces du sud.

Le dossier des provinces du sud en ce qui concerne la manière dont ils ont traités les autochtones n'est pas reluisant. Notre peuple est descendu dans la partie nord de ces provinces. Les gens sont revenus en clamant à quel point ils étaient heureux de vivre dans les Territoires du Nord-Ouest où ils sont tellement mieux traités que dans le sud. Les non autochtones qui viennent dans le nord sont, je crois, d'une autre trempe. Attirés par le calme, ils viennent dans le nord à la recherche d'un défi et d'un mode de vie plus libre; ils recherchent en fait une meilleure qualité de vie. Je pense qu'ils ne verront pas d'un très bon œil la résurgence des juridictions qu'ils ont volontairement laissées derrière eux.

Ce sentiment que nous aurons un jour et en temps opportun nos propres provinces est mutuel parmi les autochtones et les non autochtones du nord. Je crois que les gens du nord veulent que leur gouvernement participe aux rencontres des premiers ministres qui traiteront des questions constitutionnelles, surtout si elles concernent le nord.

À cet effet, en tant que leader du gouvernement, j'ai commencé à assister à un certain nombre de rencontres des premiers ministres, notamment à celle de tous les premiers ministres du Canada sur l'économie. J'ai été invité à deux de ces réunions au cours des deux dernières années. Nous avons également été invités aux conférences des premiers ministres. Comme je l'ai mentionné, nous gagnons de plus en plus la reconnaissance et le respect grâce à notre performance. Une bonne performance et du bon travail suffisent pour s'attirer le respect. Il va sans dire que nous devons nous intéresser davantage et que nous devons participer à un plus grand nombre de réunions qui traitent des affaires constitutionnelles.

[Text]

The last thing that northerners want is to be treated the same as all Canadians with respect to their appointments to the Senate and the Supreme Court of Canada. There is a feeling now that Canadians living in the Northwest Territories would be second-class Canadians. They do not have the same right, the same ability, to be appointed to the Senate and the Supreme Court of Canada.

Section 15 of our Charter of Rights ensures equality before the law and provides for protection against discrimination. The Meech Lake accord violates this right of equality and would render northerners second-class citizens. If you are a resident of the Northwest Territories, you have no means, under the present provisions in the accord, to be appointed to the Senate or the Supreme Court of Canada. The House of Commons committee that dealt with this suggested differently.

The Prime Minister in his statement on October 21 said:

On the question of the territories, the Joint Committee noted that their residents will continue to be constitutionally eligible for appointment to the Senate and the Supreme Court.

But this is only if you are chosen by the other provinces. There is no direct means for our government to make recommendations to the federal government on appointments to the Senate or the Supreme Court of Canada from the north. Because I think northerners feel so strongly about this, I have started a legal challenge to the accord, based primarily on the equality provisions of the Charter.

In conclusion, northerners have been ignored in the present constitutional amendment process. We have been treated shabbily by the Prime Minister and the Premiers. We have been treated as if we do not exist. We have been treated as if we are not significant. But as northerners, I like to think, and I know, and I want you to know, that we are tough and very hardy. We are not deterred, and we will fight to the bitter end.

We are few in the north, but we live in one-third the land mass of Canada. We cannot be ignored for too long. We justify Canada's sovereignty in the Arctic. It is because of northerners that Canada can go on the international stage and claim sovereignty in the Arctic. It is because of the Inuit people who live in the Arctic, it is because of the Dene and the white people who live in the north, that they can make that claim.

We live where others dare not venture or do not care to live. Southerners live comfortably in the South. They really do not want to come to the North, where it is a bit rough, a bit cold, and they do not have all the conveniences. I think we pride ourselves in that.

The struggle for responsible government, the struggle for provincehood, has just begun. I have had chances to read about the struggles that occurred in the south, when Saskatchewan

[Traduction]

Enfin, les gens du nord veulent être traités de la même manière que tous les autres canadiens quant aux nominations au Sénat et à la Cour suprême du Canada. Actuellement, nous, des territoires du Nord-Ouest, sentons que nous sommes des canadiens de deuxième classe. Nous n'avons pas les mêmes droits ni les mêmes capacités, lorsque vient le moment des nominations au Sénat et à la Cour suprême.

L'article 15 de notre Charte des droits assure l'égalité devant la loi et la protection contre la discrimination. L'entente du Lac Meech viole ce droit à l'égalité en faisant des gens du nord des citoyens de deuxième classe. Si vous êtes résident des Territoires du Nord-Ouest, vous n'avez aucun moyen, dans le cadre de la présente entente, d'être nommé au Sénat ou à la Cour suprême du Canada. Le comité de la Chambre des communes qui a traité cette question laissait entendre quelque chose d'autre.

Le premier ministre, dans sa déclaration du 21 octobre, déclarait:

En ce qui concerne les Territoires, le Comité conjoint a indiqué que les résidents continueront d'être constitutionnellement éligibles aux nominations au Sénat et à la Cour suprême.

Mais cela ne pourra se faire que si nous sommes choisis par d'autres provinces. Notre gouvernement n'a aucun moyen direct de faire des recommandations au gouvernement fédéral sur les nominations au Sénat ou à la Cour suprême. Parce que je crois que les gens du nord attachent une grande importance à cette question, j'ai commencé à m'opposer légalement à l'entente en me basant essentiellement sur les dispositions d'égalité dans la Charte.

En conclusion, les gens du nord ont été mis de côté dans le présent processus d'amendement constitutionnel. Nous avons été traité mesquinement par le premier ministre du Canada et ceux des provinces. On nous a traité comme si nous n'existions pas. On nous a traité comme si nous n'avions pas d'importance. Mais en tant que gens du nord, je me plais à croire et je sais et je tiens à ce que vous sachiez que nous sommes tenaces et courageux. Nous ne sommes pas découragés et nous lutterons jusqu'à la fin.

Nous ne sommes pas nombreux dans le nord, mais nous occupons le tiers de la superficie du Canada. On ne pourra pas nous ignorer pendant trop longtemps. Nous sommes la justification de la souveraineté du Canada dans l'Arctique. C'est grâce à nous que le Canada peut s'avancer sur la scène internationale et proclamer sa souveraineté dans l'Arctique. C'est grâce aux Inuit qui vivent dans l'Arctique et c'est grâce aux Dene et aux blancs qui vivent dans le nord que le Canada peut proclamer cette souveraineté.

Nous vivons là où d'autres n'osent pas ou ne pensent pas s'aventurer. Les gens du sud vivent confortablement dans le sud. Ils ne veulent absolument pas venir dans le nord où la vie est un peu plus rude, un peu plus froide et où il n'y a pas toutes les commodités. Je crois que c'est de cela dont nous sommes fiers.

La lutte pour un gouvernement responsable et pour l'obtention du statut de province ne font que commencer. J'ai eu la chance de lire des ouvrages sur les luttes qui se sont produites

[Text]

and Alberta were struggling to become provinces; the many trips they took to Ottawa and the way the federal government treated them in those days. It was a struggle to win provincehood. In a sense, history repeats itself.

In the north we have begun the struggle, and obviously it is not being handed to us on a platter. The matter of provincehood is one we have to struggle for and win, obviously; and I can assure you that we are up to the task. We will fight to the bitter end, and we will eventually become a province.

The Chairman: Mr. Sibbeston, I want to thank you very, very much for the very interesting and powerful presentation you have made to us this morning. I was fascinated by your description of constitutional development here in the north, and I am delighted that this is all on tape. It will become part of the historical record of the Senate itself . . . and obviously for people who will be doing studies later on northern affairs.

You described how your democratic process has developed here in the north. In those areas such as naming of senators or recommending of Supreme Court judges or participating in conferences with Premiers and so on, do you feel that at this stage your democratic development is any less than that of the provinces? Are you and your MLAs any less representative of the people of your region than are the MLAs of other provinces? Is there any difference in your electoral process? Do you discriminate against anyone in voting? I think I know the answer, but I suspect many Canadians do not.

Mr. Sibbeston: I think northerners are similar to all Canadians in this regard. We go through a general election process. It is fixed by the Northwest Territories Act that we have elections every four years, and we have just gone through one. In my view we are even a step ahead of the provinces because we run on a merit basis. We do not run on a political party basis. To me, parties are like religions: they divide people unnecessarily.

In the north we do not have political parties. We go straight to the people on merit. In many ways I consider this to be more democratic than the southern system, where political parties get in the way. You may not like a guy but you vote for him because he belongs to the right party.

As a matter of fact, I think the system of government we have in the Northwest is far superior to that which has developed in the south. We should keep it clean and simple for as long as possible. People make their choice. The elections are fair.

Senator Adams: I heard what you were saying this morning about the Meech Lake accord. I think we are all concerned about it here. During the last 10 years I have been down in Ottawa, and I have been learning more about the rest of Canada.

[Traduction]

dans le sud lorsque la Saskatchewan et l'Alberta se sont battus pour devenir des provinces; sur les nombreux voyages que leurs représentants ont du faire à Ottawa et sur la façon dont le gouvernement les a traités à cette époque. C'est de chaude lutte qu'ils ont obtenus leur statut de province. En un sens, l'histoire se répète.

Le combat est commencé dans le nord et le statut souhaité ne nous est pas tendu sur un plat d'argent. Le statut de province est la raison pour laquelle nous devons nous battre, et nous gagnerons très certainement. Je peux vous assurer que nous sommes à la hauteur de la tâche. Nous lutterons jusqu'à la fin et nous deviendrons finalement une province.

Le président: M. Sibbeston, je tiens à vous remercier chaleureusement pour la présentation des plus intéressante et des plus puissante que vous avez faite ce matin. J'ai été fasciné par votre description du développement constitutionnel dans le nord canadien et je suis ravi que tout cela ait été enregistré sur bande. Vos paroles deviendront une partie du dossier historique pour le Sénat lui-même et, évidemment, pour ceux qui étudieront plus tard les affaires du nord.

Vous avez décrit la façon dont votre processus démocratique s'est développé dans le nord. Dans les domaines comme la nomination des sénateurs, les recommandations à la Cour suprême ou la participation aux conférences; croyez-vous, à cette étape, que votre développement démocratique est inférieur à celui des provinces? Est-ce que vous et vos députés représentez moins les gens de votre région que les députés des autres provinces? Y a-t-il une différence dans votre procédé électoral? Faites-vous de la discrimination lors des élections? Je crois que je connais la réponse, mais je soupçonne que plusieurs Canadiens ne le savent pas.

M. Sibbeston: Je crois que les gens du Nord sont similaires à tous les Canadiens à cet égard. Nous passons à travers un procédé électoral général. Il a été établi par la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest que nous avons des élections à tous les quatre ans, et nous venons d'en avoir une. À mon avis, nous avons devancé les provinces car nos décisions sont axées sur les besoins et non sur des actes purement politiques. À mon sens, les partis sont comme les religions: ils divisent les gens inutilement.

Dans le Nord, nous n'avons pas de partis politiques. Nous votons pour les personnes elles-mêmes. Je considère ce procédé comme étant plus démocratique que le système en vigueur dans le Sud, où interviennent les partis politiques, et où vous votez pour une personne que vous n'aimez pas parce qu'elle appartient au bon parti.

En fait, je crois que le système de gouvernement que nous avons dans le Nord-Ouest est nettement supérieur à celui établi dans le Sud. Nous devrions le garder propre et simple le plus longtemps possible. De cette façon, les gens choisissent leurs candidats. Les élections sont justes.

Le sénateur Adams: J'ai entendu ce que vous disiez ce matin à propos de l'Accord du Lac Meech. Je crois que nous nous y intéressons tous ici. Au cours des 10 dernières années, je suis souvent descendu à Ottawa et j'ai appris de plus en plus à connaître le reste du Canada.

[Text]

Just last week, as the chairman mentioned earlier, we had a witness, Senator Forsey, who has been retired about four or five years, in the Committee of the Whole of the Senate. He is familiar with the Constitution, an expert. He said the accord gave more power to the Premiers. The leaders in the Northwest Territories and the Yukon had been left out at the meetings in Meech Lake and Ottawa. If one Premier says no, now in the Constitution, even the territory... we can... part of the rest of Canada, but maybe we would lose our rights in the future.

Two or three weeks ago you had an election, and a majority of native people got re-elected again. I was wondering how those people are going to feel about the Constitution, about people coming in, taking a piece, a little bit at a time, and in the future we would have no more Northwest Territories.

I was raised in the territories and part of Quebec, and I have seen a lot of changes in the last 20 years. We were elected here in 1970, and as you said, we were very good basement seat mates, and we said we will fight with the commissioner, but the commissioner never listened to us. It is a little different today.

I hope in the future our native culture does not disappear. My feeling is we built Canada, because people came from Europe and met native people and trappers and everything, and that was how Canada was developed. Now it is taken over from us and in the future at least we have no more to say. It now rests with Canada.

In the meantime, you did not mention about the Pope. I think he is right saying to the rest of the world, to the First Minister, that the two territories should have something to say in the future.

Our leader in the Senate has said that the Meech Lake accord is not going to be changed. We want to know how you feel and what you have to say to the Premiers and the Prime Minister that the two territories are not left out.

Mr. Sibbeston: I believe that eventually changes will be made in the Constitution to recognize the Northwest Territories on a number of counts: participation in constitutional conferences, appointments to the Supreme Court of Canada. I believe the provisions for the provinces will be eased and made less onerous than now. At this late stage in the process I guess the Senators are our last hope. You can make amendments or suggest amendments to the House of Commons and in turn to the Premiers. I think the Senate is supposed to be a sober, honest second thought. If you fulfil your role and responsibility you will have served that.

We still have hope that changes can be made. If for whatever reason it does not come to pass in this amendment, I believe that in the next one, the one very soon after the completion of this process, the north will be number one on the list of amendments to be made. I believe there is sympathy for the north in the south and more and more understanding of northern peoples and what they have tried to attain in the north. We are too large a part of Canada to be ignored.

[Traduction]

Juste la semaine dernière, comme monsieur le Président l'a mentionné plus tôt, nous avons un témoin, le sénateur Forsey, qui a pris sa retraite il y a environ quatre ou cinq ans, dans le Comité plénier du Sénat. Il connaît très bien la Constitution, il est un expert. Il a dit que l'accord donnait plus de pouvoir aux premiers ministres. Les leaders des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ont été exclus des réunions au Lac Meech et à Ottawa. Présentement dans la Constitution, si un premier ministre dit non, même le territoire... nous pouvons... une partie du reste du Canada, mais nous perdrons peut-être nos droits dans le futur.

Il y a deux ou trois semaines, nous avons eu une élection, et la majorité des autochtones ont été réélus. Je me demandais comment ces gens vont réagir à propos de la Constitution, lorsque les gens vont se servir, un petit morceau à la fois, et que dans le futur, il n'y aurait plus de Territoires du Nord-Ouest.

J'ai été élevé dans les Territoires et au Québec, et j'ai vu beaucoup de changements au cours des 20 dernières années. Nous avons été élus ici en 1970, et comme vous l'avez dit, nous étions d'excellents contributeurs de dernier recours. Nous avons dit que nous lutterions avec le commissaire, mais il ne nous a jamais écouté. C'est un peu différent aujourd'hui.

J'espère que notre culture ne disparaîtra pas dans le futur. À mon avis, nous avons bâti le Canada, car les gens venaient de l'Europe et rencontraient des autochtones et des trappeurs, et c'est comme cela que le Canada s'est développé. Maintenant nous avons été repoussés et nous n'avons plus rien à dire. Tout repose sur le Canada.

Entre-temps, vous n'avez pas mentionné le Pape. Je crois qu'il a raison lorsqu'il dit au reste du monde, au Premier Ministre, que les deux territoires devraient avoir leur mot à dire dans le futur.

Notre leader au Sénat a dit que l'Accord du Lac Meech ne sera pas modifié. Nous voulons connaître votre réaction et ce que vous avez à dire aux premiers ministres et au Premier Ministre quant aux deux territoires qui n'ont pas été écartés.

M. Sibbeston: Je crois qu'éventuellement des modifications seront apportées à la Constitution afin de reconnaître les Territoires du Nord-Ouest pour bon nombre de raisons: participation aux conférences constitutionnelles, nominations à la Cour suprême du Canada. Je crois que le fardeau imposé aux provinces sera allégé et plus facile à porter. A cette étape avancée, j'estime que notre dernier espoir repose sur les Sénateurs. Vous pouvez faire ou proposer des amendements à la Chambre des communes puis aux premiers ministres. Il me semble que le raisonnement du Sénat devrait se solder par une solution logique, bien pesée. Si vous assumez bien votre rôle et vos responsabilités, vous aurez accompli cela.

Nous avons encore espoir que des changements pourront être apportés. Si pour quelque raison que ce soit, cela ne passe pas au présent amendement, je crois qu'au prochain, très tôt après la fin du présent exercice, le Nord figurera au haut de la liste des amendements à faire. Je crois que les gens du Sud sympathisent avec les gens du Nord, qu'ils les comprennent de plus en plus, et qu'ils réalisent ce qu'ils ont tenté d'acquiescer dans le Nord. Nous formons une trop grande partie du Canada pour être ignorés.

[Text]

The best thing of all, the thing that assures eventual change, is us, the people of the north. We are a tough and determined group of people. As a native person, I have struggled throughout my lifetime to accomplish what I have. This Meech Lake accord is nothing new. It brings northerners together. Aboriginal peoples of the north have been struggling ever since day one to exist and to get a better education. There are changes in society and the land claims. It is a constant day to day struggle.

With this Meech Lake accord the federal government has created an issue on which all people of the north are united. Although we are few, we are going to be a very strong and very determined group of people. We will succeed. All sorts of things can happen. We can even have a revolution of sorts in the north; not war as one would think, but we can have a revolution in determination, in doing things on a constant basis to bring to the attention of southerners the dissatisfaction of the people of the north.

Let us not kid ourselves. Let Canadians be very certain about this matter. The struggle for responsible government in the north, the matter of provincehood, is not dead with this. They have not killed us; they have just given us energy; they have just fed us. They have excited us and got us angry. We will fight to the bitter end, and we shall win.

Senator Fairbairn: Thank you, Mr. Sibbeston, for your stirring presentation which, through your words, allows us to feel some of your frustration and concern. If we were to boil down the Meech Lake process to two points, one would be that you were left out of the discussions. And the second point would be that with the unanimity provision, which means that all provinces and the federal government must agree to future constitutional changes, the fear on your part is that this may mean you will be left out of the constitutional process for some time.

I guess the question all of us want to ask you is: Why? Why do you think it might have been inadvertent at Meech Lake when they were all together in the room, but two months followed in which your concerns were made known, your desire to appear, Mr. Penikett's desire to appear—as you said, you were walking the streets of Ottawa waiting to get into the room—again in August you made your case. Why are you not being heard?

Mr. Sibbeston: I just think the Prime Minister and the Premiers do not think we are very significant politically. We are not very many at this moment and they really have not heard very much about the north. The north has been developing and I think politically the south has not really heard its leaders. We have just begun going to federal-provincial type of meetings. Initially, we sat on the edge but through the last couple of years we have been getting closer and closer to the table.

At the First Ministers' meeting on the economy we get 10 minutes to speak on TV and then we are hushed away, told to get out of sight as it were, and that is the treatment we presently have. But slowly we will edge our way to the table and before too long I think we will be at the table in that forum.

[Traduction]

La meilleure chose de toutes, ce qui nous assure d'un éventuel changement, c'est nous, les gens du Nord. Nous formons un peuple solide et déterminé. Comme autochtone, j'ai combattu toute ma vie pour acquérir ce que j'ai. Cet Accord du Lac Meech n'est rien de nouveau. Il rapproche les gens du Nord. Les autochtones du Nord ont lutté depuis le premier jour pour survivre et obtenir une éducation de meilleure qualité. Il y a les changements dans la société et la réclamation des propriétés. On n'en finit plus de se battre.

Avec cet Accord du Lac Meech, le gouvernement fédéral a créé un motif qui a uni tous les gens du Nord. Même si nous sommes peu nombreux, nous formerons un peuple très fort et très déterminé. Nous vaincrons. Toutes sortes de choses peuvent survenir. Nous pouvons même avoir une révolution dans le Nord, pas une guerre, mais une révolution en faisant des choses sur une base continue afin de démontrer aux gens du Sud le mécontentement des gens du Nord.

Ne soyons pas dupe. Que les Canadiens en soient très certains. La lutte pour l'obtention d'un gouvernement responsable dans le Nord, pour l'intégration à titre de province, n'est pas terminée avec cet accord. Ils ne nous ont pas encore tués; ils nous ont simplement donnés de l'énergie; ils nous ont nourris. Ils nous ont excités et choqués. Nous allons lutter jusqu'à la toute fin, et nous vaincrons.

Le sénateur Fairbairn: Merci, M. Sibbeston, pour votre émouvant exposé qui, par l'entremise de vos paroles, nous permet de ressentir votre frustration et votre intérêt. Si nous devons résumer le processus du Lac Meech en deux points, l'un des deux serait votre exclusion des discussions. Et la deuxième serait avec la clause d'unanimité, c'est-à-dire que toutes les provinces et le gouvernement fédéral doivent être d'accord sur les modifications à apporter à la constitution, ce que vous craignez est que, de la sorte, vous soyez écartés du processus constitutionnel pour quelque temps.

La question que nous tous voudrions vous poser est celle-ci: Pourquoi? Pourquoi pensez-vous que ce serait par inadvertance, au lac Meech, alors qu'ils étaient tous dans la salle, mais que deux mois passèrent durant lesquels vous avez exprimé vos inquiétudes, votre désir et celui de M. Penikett, de revenir en août pour vous expliquer alors que, comme vous l'avez dit, vous arpentez les rues d'Ottawa attendant d'y être convoqué. Pourquoi n'avez-vous pas été entendu?

M. Sibbeston: Je pense que le premier ministre du Canada et ceux des provinces n'estiment pas que nous soyons politiquement importants. Nous ne sommes pas nombreux pour le présent et ils ne savent pas grand chose sur le nord. Le nord qui est en développement et je pense que, sur le plan politique, le sud n'a pas vraiment écouté ses chefs. Nous ne faisons que commencer d'assister aux conférences du type fédéral-provincial. Au début, nous étions passifs mais, depuis quelques années, nous devenons de plus en plus agissants.

A l'occasion de la conférence des premiers ministres sur l'économie, nous avons eu 10 minutes devant la télévision, après quoi on nous a imposé le silence et dit de nous faire pour ainsi dire oublier. Et c'est ce traitement qu'on nous réserve

[Text]

With the Premiers' Conference we have been at the table now for the last two years, and Premier Hatfield, good guy that he is, has done his part to include us. We got invited to a dinner with all the Premiers in August, and that was the first big step. I sat by Premiers Bourassa and Peterson and we ate dessert together—

Some hon. senators: Oh, oh!

Senator Fairbairn: You sure got the 10 minutes!

Mr. Sibbeston: So we are slowly getting accepted and recognized. At this stage, though, I think the Prime Minister and the Premiers think we are not politically very significant. But I believe they are underestimating us, because we are going to be heard and we are going to be a force to be reckoned with, not in numbers but in just force and significance. We are a one-third part of Canada and we cannot be ignored. I think that is part of the problem.

They really do think, I think the Prime Minister really does think the north will be taken care of. I think there is a feeling that somehow or other the north is not being unjustly dealt with, that we are being looked after. But I think it is a naivety and I think it is just shortsightedness on their part.

They do not really believe we are left out and there is a feeling that you people in the north are getting all excited for nothing. You will eventually become provinces, but when the time is right we will agree to you becoming provinces. There is that feeling that the aspirations of the people can be accomplished despite the Meech Lake accord.

Senator Fairbairn: We are told that if there are any changes whatsoever then the whole accord will unravel. Do you honestly believe that returning the aspirations of the north for provincehood to a reasonable amending formula, be it the current one or even as has been anticipated going back before 1982, and also putting the issue of aboriginal concerns back on the agenda as a discussion item, not even of substantive decision but discussion, would unravel the accord?

Mr. Sibbeston: No, of course not. A lot of people in Canada agree that it is right to have Quebec as part of the Constitution.

Senator Fairbairn: Absolutely.

Mr. Sibbeston: We have said in all our discussions and our presentations that we support this, but in that process you do not have to ignore and you do not have to make it more difficult for the north and treat us that way.

I seriously believe we can accomplish and put in proper provisions for the Northwest Territories, and aboriginal peoples, and women, if they are concerned, without unravelling the main provision of the accord, which is Quebec's entry. But I sense that the Premiers and the Prime Minister are very set. They do not want to reopen it lest it opens the door to other amendments that other people want to make.

[Traduction]

encore. Mais, petit à petit, nous nous rapprocherons de la table et avant très longtemps nous y occuperons notre place.

A cette conférence des premiers ministres, nous occupions notre place depuis deux ans et le premier ministre Hatfield, en bon garçon qu'il est, a tout fait pour que nous y participions. On nous a invité à un dîner avec tous les premiers ministres en août et cela a été le premier grand pas. J'étais à côté des premiers ministres Bourassa et Peterson et nous avons mangé le dessert ensemble.

Quelques voix: Oh oh!

Le sénateur Fairbairn: Vous les avez eues, vos 10 minutes!

M. Sibbeston: Ainsi on commence petit à petit à nous accepter et à nous reconnaître. Pour le moment, cependant, je crois que le premier ministre du Canada et les premiers ministres estiment que notre poids politique n'est pas grand. Moi, je pense qu'ils nous sous-estiment, parce que notre voix va se faire entendre et que nous allons devenir une force avec laquelle il faudra compter sinon en nombre, du moins en force et en importance. Nous constituons le tiers du Canada et on ne peut pas nous ignorer. C'est là le problème.

Ils pensent réellement, je crois que le premier ministre du Canada pense réellement que le nord aura son tour. Je crois que le sentiment existe d'une manière ou d'une autre que l'on nous traite comme il faut, que l'on s'occupe de nous. Mais, à mon avis, c'est de la naïveté ou de la myopie de leur part.

Ils ne croient pas vraiment que nous sommes oubliés et le sentiment est que nous, les gens du nord, nous nous énervons pour rien. Un jour, pensent-ils, vous deviendrez des provinces, mais au moment opportun. Il y a le sentiment que les aspirations, du peuple pourront se réaliser malgré l'accord du lac Meech.

Le sénateur Fairbairn: On nous a dit que s'il y a un changement quelconque, tout l'accord risque de se défaire. Pensez-vous vraiment que ramenant les aspirations du nord pour le statut de province à une formule d'amendement qui soit raisonnable, soit l'actuelle, soit même celle qui remonte à 1982 et aussi que soulever de nouveaux la question des autochtones et en faire l'objet non d'une décision capitale mais seulement de discussions, pensez-vous que tout cela risque de défaire l'accord?

M. Sibbeston: Bien sûr que non. Nombreux au Canada sont ceux qui pensent qu'il est bon que le Québec fasse partie de la Constitution.

Le sénateur Fairbairn: Absolument.

M. Sibbeston: Nous avons toujours dit que nous étions d'accord avec cela mais sans que le nord ne soit ignoré ou traité de la sorte.

Je suis persuadé qu'une place peut être donnée aux territoires du Nord-Ouest, aux autochtones et aux femmes, s'ils sont concernés, sans remettre en question le principe fondamental de l'accord, à savoir la participation du Québec. Mais, à mon avis, ni le premier ministre du Canada, ni les premiers ministres souhaitent rouvrir l'accord de peur d'avoir à apporter d'autres modifications.

[Text]

I am, frankly, amazed at the Prime Minister and Premiers because, coming from the north, we generally deal quite upfront and we are very straightforward. We are not into playing games and having ulterior motives and so forth. Coming from the north, when somebody says yes or somebody shows a particular interest, you take that for real, you take that for granted. I guess this is where I was fooled.

I was fooled as a northerner when I spoke to the Premiers. When I spoke, everybody put their papers down. Premier Bourassa was reading a newspaper. When I began speaking, he put his paper down, and likewise Premier Devine. While I was speaking, I felt I had their attention and I saw some heads nodding. I thought, wow! I have finally got to them; they are convinced now. I thought, now it is just going to be a matter of the next day and they are all going to agree: we made some mistakes or shortcomings and, for the Northwest Territories, you are junior partners, you are just a junior colleague, but we understand what you are saying and we are going to make changes.

As I said, I waited half the night with bated breath wondering if they were going to make the changes the next day. We were invited into their private meetings and nobody said anything. Nobody even said, we are not going to do anything. Nothing was said.

So Mr. Penikett and I left the Premiers really disappointed and with the realization, I guess this is the way the south is, I guess this is the way the southern leaders are. Being from the north, I really found that strange and difficult because in the north we deal with one another man to man as it were, person to person, straight. If you say yes, then that is recognized, and we do not need agreements and contracts to understand one another.

So I was surprised. Maybe I am a bit naive, coming from the north, and maybe I must get to know the way southern people are; but, as I said, I was surprised that they did not do anything.

Senator Fairbairn: Thank you. There is still a long way to go.

Senator Lucier: Mr. Sibbeston, it is so nice to have you appear before this committee.

Are you a member of the Northwest Territories bar?

Mr. Sibbeston: Yes, I am a lawyer. I think my membership may have lapsed, but I am still eligible to practise law.

Senator Lucier: Are you a member of the bar of any province?

Mr. Sibbeston: Of Alberta, although I should qualify it. I was a member but at the moment I have not practised for four years or so, so my membership may have lapsed. I am eligible to become a member, if I so wish.

Senator Lucier: I am asking these questions, Mr. Sibbeston, because the statement by the Prime Minister that you quoted is inaccurate. You cannot be appointed to the Supreme Court of Canada, even if you are nominated by a Premier, unless you are a member of the bar of the province he is the Premier of. His statement is not accurate. This is the first reason.

[Traduction]

Franchement, cela m'étonne beaucoup de la part du premier ministre du Canada et des premiers ministres parce que, nous gens du nord, nous disons les choses franchement et directement. Nous n'avons pas de desseins cachés, ni sommes-nous en train de jouer un jeu. Lorsque quelqu'un du nord dit oui ou s'intéresse à quelque chose, cela est vrai, cela est sincère. C'est là, je crois, où je me suis leurré.

Je me suis leurré lorsque j'ai pris la parole devant les premiers ministres. Le premier ministre Bourassa lisait alors un journal. Lorsque j'ai commencé à parler, il a déposé le journal, et M. Devine a fait de même. Pendant que je parlais, j'avais l'impression qu'on m'écoutait, j'ai même vu des gestes d'assentiment. Je me suis dit alors: Mon vieux, ça y est! Ils sont convaincus, maintenant. Je me suis dit, d'ici demain ils seront tous d'accord. Ils vont se dire: Nous avons eu des torts et des lacunes mais, vous, les territoires du Nord-Ouest, vous êtes nos partenaires junior vous êtes nos collègues junior mais nous vous comprenons et nous allons arranger les choses.

Comme je l'ai dit, j'ai attendu la moitié de la nuit en retenant mon souffle, me demandant si le lendemain il y aura des changements. Nous avons été invité aux réunions à huis clos mais personne n'a rien dit. Même pas que rien ne va se faire. Rien.

Alors, M. Penikett et moi-même sommes parti, profondément déçus en nous disant, c'est ça le sud, c'est comme ça que sont les leaders du sud. Étant du nord, j'ai trouvé cela étrange et difficile à accepter parce que, chez nous, nous avons un comportement direct et franc. Si vous dites oui à une chose, alors c'est réglé. Pas besoin d'accords ni de contrats pour se faire comprendre.

Alors j'ai été surpris. Un peu naïvement, peut-être. Moi, du nord, je devrais peut-être me faire un peu plus aux gens du sud. Mais, comme je l'ai dit, j'ai été surpris mais rien n'a été fait.

Le sénateur Fairbairn: Merci. Il y a encore un long chemin à faire.

Le sénateur Lucier: M. Sibbeston, ce Comité est heureux de vous accueillir.

Êtes-vous membre du barreau des Territoires du Nord-Ouest?

M. Sibbeston: Oui, je suis avocat. Je ne suis peut-être pas en règle, mais j'ai toujours le droit de plaider.

Le sénateur Lucier: Êtes-vous membre du barreau d'une province?

M. Sibbeston: De l'Alberta. C'est-à-dire que j'étais membre mais il y a quelque 4 ans que je n'ai pas exercé. Je ne suis peut-être plus en règle. Mais je puis le redevenir, quand je veux.

Le sénateur Lucier: Je vous pose ces questions, M. Sibbeston, parce que la déclaration du premier ministre du Canada que vous avez citée n'est pas exacte. Vous ne pouvez être nommé à la Cour suprême du Canada, même par un premier ministre provincial, que si vous êtes membre du barreau de la

[Text]

I think the second reason you may not ever be appointed is that when your lawyer friends find out you have said you flunked being a teacher so you went into law and became a lawyer, they are not going to nominate you anyway.

My questioning is related to what I see as a tragedy of Meech Lake for people north of 60: it removes hope. Your description of the evolution of government in the Northwest Territories is fascinating. I have lived in the north for many years and I think your description of the evolution of government is very real and very interesting. Having lived most of what you are talking about—it is such recent history—I think is just a fascinating account.

All of the things that have happened up to this point were done with hope. We knew that some day you were going to be a province, not that this is the ultimate aim but that it was just part of the process that has to take place for you to continue to be seen as a good Canadian. In 1982, paragraphs 42.(e) and (f), as you know—you were involved in trying to get them taken out of the 1982 Constitution We have Senator Macquarrie here who proposed an amendment to the 1982 Constitution that those paragraphs be removed.

As bad as they were, they did not completely remove hope because there was also subsections 37.(1),(2) and (3), which stated that northerners must be present when you are dealing with matters that affect them. The tragedy of Meech Lake, sir, I suggest to you, is that we were not present for Meech Lake. We were not overlooked; it was deliberate. What took place was deliberate. As we were told in Whitehorse, the clauses are very cleverly drafted to exclude the north. It was not a mistake.

While I really appreciate the hope and the enthusiasm that you have shown here today, I do not believe that if Meech Lake passes as it is set, there is a great deal of chance for the territories to be included in provincial status for many, many years to come. First of all, I do not think we are going to have many more constitutional discussions in the next 15 or 20 years. I think you are going to find It was said to us in Whitehorse that the Premiers do not have to play poker any more because they have just won the pot. For them to say let us go back and have another game is crazy; they have already won.

It seems to me that you say this committee is your last hope. I think, Mr. Sibbeston, that the last hope for the north is people like you getting the message to the people of the provinces, not to the Premiers. They are the ones who were protecting their provinces. I have no argument about the Premiers, quite frankly, because they were there to get what they could for their provinces and they got it.

I think our hope is for your message to go to the people of those provinces. I wonder, in spite of your enthusiasm, because of the unanimity clause, if you really believe that if Meech Lake goes through as it is currently structured, whether you really have the hope that you are suggesting to me you have.

Mr. Sibbeston: I just think that I have hope. I am an optimistic person. You have to be, I guess. There is absolutely no

[Traduction]

province que celui-ci représente. Donc, la déclaration n'est pas exacte. C'est la première raison.

L'autre raison pour laquelle je crois que vous ne pourrez jamais être nommé est que lorsque vos amis avocats sauront que vous n'avez pas réussi à l'école normale et que vous vous êtes fait avocat, ils ne vont pas vous nommer, de toute façon.

Je dis cela pour mettre en évidence le tragique de l'accord du lac Meech pour les gens du nord: il ôte tout espoir. Votre description de l'évolution du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest nous a fascinés. J'ai vécu très longtemps dans le nord et j'estime votre description exacte et intéressante. Ayant connu tout ce que vous avez décrit — c'est de l'histoire toute récente — j'ai trouvé votre relation fascinante.

Tout ce qui s'est fait jusqu'ici l'a été dans un sentiment d'espoir. Nous savions qu'un jour ou l'autre vous alliez devenir une province. Il ne s'agissait pas seulement de cela, mais aussi du processus devant se dérouler pour que vous soyez reconnus comme de bons canadiens. En 1982, les alinéas 42.(e) et (f), vous le savez, vous avez tenté qu'ils soient supprimés de la Constitution de 1982. Il y a ici le sénateur Macquarrie qui a proposé un amendement à la Constitution de 1982 pour que ces alinéas soient supprimés.

Tout mauvais qu'ils étaient, il y avait quand même de l'espoir, à cause des sous-alinéas 37.(1), (2) et (3) qui disaient que le nord devait être représenté chaque fois qu'il était question de lui. A mon avis, monsieur, le tragique du lac Meech est que nous n'existons pas. Nous avons été oubliés. Sciemment. Ce qui a eu lieu, l'a été délibérément. A Whitehorse on nous l'a dit, l'accord a été rédigé de façon adroite, pour exclure le nord. Il ne s'agit pas d'une erreur.

Bien que j'apprécie à leur juste valeur les sentiments d'espoir et d'enthousiasme que vous avez exprimés ici, je ne crois pas que, si l'accord du lac Meech est adopté tel quel, il y ait de fortes chances pour que les territoires deviennent une province avant très, très longtemps. D'abord, je ne pense pas qu'il y aura de conférences constitutionnelles dans les 15 ou 20 prochaines années. Je pense que vous constaterez On nous a dit à Whitehorse que les premiers ministres n'ont plus à risquer quoi que ce soit parce qu'ils ont déjà gagné la partie. Pour eux, revenir en arrière serait de la folie puisqu'ils ont déjà gagné.

Vous dites que ce comité est votre dernier espoir. Moi je dis, M. Sibbeston, que le dernier espoir du nord c'est que des gens comme vous transmettent leur message directement au peuple des provinces et non aux premiers ministres. Ce sont ces derniers qui voulaient protéger leur province. Je n'ai rien contre eux parce que, franchement, ils voulaient obtenir le maximum pour leur province et ils l'ont eu.

Je pense que le seul espoir qui reste est que votre message parvienne au peuple des provinces. Je me demande, malgré votre enthousiasme à cause de la clause d'unanimité si l'accord du lac Meech était adopté tel quel, si vous ressentez vraiment l'espoir que vous venez d'exprimer.

M. Sibbeston: Je crois que j'ai cet espoir. Je suis d'habitude optimiste. On se doit de l'être, je suppose. Je suis parfaitement

[Text]

doubt in my mind that we will succeed one way or the other. When people are determined, they will succeed. At one point I considered suggesting to the committee that we give the Prime Minister and Premiers two years to straighten things out for the north and if they do not, watch out! We can do a lot of things that will get our message across very clearly to Canadians, and even the world stage. We can do things that will embarrass the federal government. Canadians pride themselves on being so wonderful, being so fair and everything else on the world stage, but I think, if it is shown to the international community that Canada is not so fair to its people living in its remote and northern parts of the country, countries will take a second look at Canada. I do not underestimate the possibilities, the things that can be done.

As I talk of a revolution, I talk of everybody in the north rising up to make his point on principle, that we have to be treated better than that. It is limitless in terms of the things that northerners can do. I know that possibility; I know that we can do things which will gain us support, which will gain us entry into the Constitution eventually. In that regard, I am very optimistic.

We might be seen as just little guys who are slowly crawling up to the table of the First Ministers, but we can accomplish a great deal. We just simply will not be denied. I have so much faith in the ability, in the spirit of the people of the north that it is a foregone conclusion that we will eventually become a province.

Senator Lucier: Mr. Chairman, I just wanted to say that this is a great witness and I wish we had a lot more time to spend with him.

The Chairman: I agree with you, Senator Lucier.

Senator Le Moyné: My ground has been so well covered that I have only a little corner left, so to speak. You spoke about the northern prisons in the Arctic. I think it was extremely important, because there you have a major card. How do you intend to play that card?

Mr. Sibbeston: I said it at the First Ministers' Conference last year, to the Prime Minister and the Premiers when we were meeting in Vancouver, and to the public at large. I said that there is no better and greater way that Canadians can be assured of sovereignty in the Arctic than by good government; day-to-day good government to the people of the north.

There are Inuit people who live up in the Arctic, in Grise Fiord and all these small communities along the Arctic coast. They live off the land and use the land, and to me that is the best way for Canada to claim sovereignty. Once you have it you can protect it by submarines and planes and all these things, but that is just protecting your domain. In this regard we have said that the Government of the Northwest Territories can be the most effective in governing the Northwest Territories, providing good government to the people. To me that is the best way and most assured way that Canada can claim sovereignty in the Arctic. To me, a happy existence and good gov-

[Traduction]

persuadé qu'un jour ou l'autre nous réussirons. Celui qui veut, peut. À un moment donné, j'ai pensé suggérer au comité d'accorder deux ans au premier ministre du Canada et à ceux des provinces pour régler les questions avec le nord. Mais attention! si rien n'est réglé. Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire pour s'assurer que notre message parvienne clairement aux oreilles des Canadiens et du monde entier. Nous pouvons faire des choses qui pourraient embarrasser le gouvernement canadien. Sur la scène internationale, les canadiens se targuent d'être merveilleux, justes, et j'en passe. Mais je crois que si l'on montre à la communauté internationale que le Canada n'est pas aussi juste qu'il veut le laisser croire pour ses citoyens qui vivent dans les régions éloignées et nordiques du pays, alors les autres pays verront le Canada d'un autre œil. Je ne sous-estime pas les possibilités, les choses que nous pouvons faire.

Quand j'ai parlé de révolution, j'ai parlé du mouvement collectif des gens du nord qui se lèveront pour faire valoir leur point de vue, c'est-à-dire que nous devons être traités mieux que celà. Les choses que nous pouvons faire sont illimitées. Je connais cette possibilité; je sais que nous pouvons faire des choses qui nous gagnerons des appuis et qui, éventuellement, nous donnerons accès à la constitution. Je suis très optimiste à cet égard.

Nous pouvons être perçus comme des enfants qui grimpent lentement à la table des premiers ministres, mais nous pouvons accomplir de grandes choses. Nous ne nous laisserons simplement pas mettre de côté. J'ai tellement confiance dans les capacités et dans l'esprit des gens du nord que l'issue ne fait pas de doute: nous deviendrons éventuellement une province.

Le sénateur Lucier: M. le Président, je tiens simplement à souligner que nous avons devant nous un important témoin avec qui nous devrions passer beaucoup plus de temps.

Le président: Je suis d'accord avec vous Sénateur Lucier.

Le sénateur Le Moyné: Vous avez tellement bien couvert mon sujet qu'il ne m'en reste, pour ainsi dire, qu'un tout petit coin. Vous avez parlé des prisons du nord dans l'Arctique. Je pense que celà était très important, parce qu'il s'agit d'une carte maîtresse. Comment comptez-vous jouer cette carte?

M. Sibbeston: J'en ai d'abord parlé à la conférence des premiers ministres l'an dernier, et au premier ministre du Canada et à ceux des provinces lorsque nous nous sommes rencontrés à Vancouver, et au public en général. J'ai dit que les Canadiens n'avaient pas de meilleur et de plus grand moyen pour assurer leur souveraineté dans l'Arctique qu'un bon gouvernement, un bon gouvernement, jour après jour, pour les gens du nord.

Il y a des Inuit qui vivent dans l'Arctique, à Grise Fiord et d'autres communautés du même genre le long de la côte arctique. Ils vivent de la terre, et pour moi c'est le meilleur moyen pour le Canada de proclamer sa souveraineté. Quand vous avez celà, il ne vous reste qu'à protéger votre territoire par des sous-marins et des avions et tout ce genre de chose, mais ça se limite à la protection. À cet égard, nous avons déclaré que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest peut être l'organisme le plus efficace pour gouverner et constituer un bon gouvernement pour les gens de ces régions. Pour moi, c'est le meilleur

[Text]

ernment is the most effective way to protect sovereignty in the north.

Senator Marchand: At the risk of sounding patronizing, I want to say, as an Okanagan Indian band member, that your brothers and sisters from down south are very proud of what you have done. It is a great example of government development, and I applaud you for it. I join the chairman and others in thanking you for putting what you did on the record. It will form an important part of our deliberations.

You did not refer in your remarks to Quebec's being recognized as a distinct society. What are your views about that?

Mr. Sibbeston: I personally agree with the distinct society concept. I think former Prime Minister Trudeau was being a bit theoretical when he said that if you want to be treated as equal, then you have to be recognized for what you are without any special consideration in the Constitution. He has done a lot for the French people in Canada. I support what the Premiers and the Prime Minister have done with respect to getting Quebec into the Constitution. I guess it took that recognition as a distinct society to get them to sign the accord; and whatever it took, it seems to me it was necessary. I am glad, as a Canadian, that Quebec is recognized as a distinct society.

I only hope that the aboriginal peoples will also eventually be recognized as the first and most distinct society in Canada. There have been strong attempts to get aboriginal rights entrenched in the Constitution, but the Premiers and the Prime Minister fell short. Naturally, many aboriginal people wonder how Quebec can get it so easily. Nevertheless, I would not take it away from the French people. Like the aboriginal people, they are a distinct society and deserve to be recognized as such.

Senator Marchand: What do you think it means? Do you think it carries with it any special powers? I have no difficulty with the understanding of the distinctness of the people of Quebec and the distinctive character, but when it comes to giving a province—any province—special powers that others do not have, I am concerned about it. I think they should have . . . as our people should be, because certainly we are distinct, and the things we are fighting for we are fighting for, yes, in terms of aboriginal rights and self-government. These can all be put into a historical perspective, and we fight for them in that regard. But when something like a distinct society, as undefined as it is, eventually gives you a pretty special status or special powers, I have great difficulty with it.

Mr. Sibbeston: I would say without question that it would lead to special treatment. If there were no mention of "distinct society", then the Constitution, which is our basic law, the most fundamental and important law in Canada, would treat all Canadians equally. But because of the provisions concerning Quebec as a distinct society, it puts the French people in a special category and class. How that will be interpreted by the

[Traduction]

moyen que possède le Canada pour proclamer sa souveraineté dans l'Arctique.

Le sénateur Marchand: Au risque de jouer les protecteurs, j'aimerais dire, en tant que membre de la bande indienne Okanagan, que vos frères et sœurs du sud sont très fiers de ce que vous avez fait. C'est un merveilleux exemple de développement de gouvernement et je vous en félicite. Je me joins au président et aux autres pour vous remercier d'avoir dit ce que vous aviez à dire. Votre témoignage représentera une partie importante de nos délibérations.

Dans vos commentaires, vous n'avez pas mentionné le Québec et le fait que cette province est reconnue comme une société distincte. Quelle est votre opinion la-dessus?

M. Sibbeston: Je suis personnellement d'accord avec la notion de société distincte. Je pense que le discours de l'ancien premier ministre Trudeau était un peu théorique lorsqu'il disait que si vous voulez être traité en égal, vous devez être d'abord reconnu pour ce que vous êtes sans considération particulière dans la constitution. Il a fait beaucoup pour les francophones du Canada. J'appui ce que le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces ont fait pour intégrer le Québec dans la Constitution. Je crois qu'il a fallu cette reconnaissance comme société distincte pour que le Québec signe l'entente; quoi qu'il en soit, celà m'a semblé nécessaire. Je suis fier, en tant que canadien, que le Québec soit reconnu comme société distincte.

J'espère seulement que les autochtones seront aussi un jour reconnu comme faisant partie de la première et de la plus distincte des sociétés au Canada. Des efforts considérables ont été faits pour inclure les droits des autochtones dans la Constitution, mais les premiers ministres n'y ont pas tout à fait réussi. Naturellement, de nombreux autochtones se demandent comment le Québec a pu faire pour l'obtenir si facilement. Quoi qu'il en soit, je ne tenterais pas de l'enlever aux francophones. À l'instar des autochtones, ils forment une société distincte et mérite d'être reconnus comme tel.

Le sénateur Marchand: Qu'est ce que cela signifie pour vous? Croyez-vous que cela comprend des pouvoirs particuliers? Je n'ai pas de mal à comprendre l'unicité et le caractère distinct du Québec, mais lorsqu'on en vient à donner à une province—à n'importe quelle province—des pouvoirs particuliers que les autres n'ont pas, je m'inquiète. Je crois qu'ils devraient avoir . . . comme notre peuple, parce que nous sommes certainement distincts, et les choses pour lesquelles nous nous battons, oui, en termes de droits des autochtones et d'autodétermination. Tout ça peut être placé dans une perspective historique, et nous luttons pour cela. Mais lorsque quelque chose comme une société distincte, aussi imprécise qu'elle peut l'être, vous donne droit à un statut ou à des pouvoirs très particuliers, j'ai beaucoup de difficultés à comprendre cela.

M. Sibbeston: Je dirais sans la moindre hésitation que cela entraîne un traitement spécial. S'il n'était pas fait mention d'une «société distincte», alors, la Constitution, qui est notre loi de base, c'est-à-dire la plus fondamentale et la plus importante des lois au Canada, traiterai tous les canadiens sur un même pied d'égalité. Mais, en raison des dispositions qui font du Québec une société distincte, les canadiens français se retrou-

[Text]

courts in the future is unknown. But without question it is significant for the French and for the Quebec people that they are now recognized in the Constitution as a distinct society, and that will lead to special provisions, special advantages, and so forth in the future. Without question, Quebec now is a head above everybody else in Canada because of this provision.

Senator Macquarrie: Mr. Chairman, I am only going to say to our distinguished and very lucid witness that I appreciate what he said. I am sorry he seems to find so much duplicity among southern Canadians. I can assure him they are not all that bad. If all the people north of 60 are virtuous, that is all to the good. I do not know. The few I have met seem to be all right.

I also want to say to him that the other day I created his counterpart in Whitehorse a Premier, and Senator Marchand has done it over here. But he had probably better get it more highly formalized than that.

The Chairman: Mr. Sibbeston, the meeting you are referring to where you and your colleague from Yukon were present and you made your pitch and you said they seemed to be listening: were there federal representatives at that meeting?

Mr. Sibbeston: No, sir.

The Chairman: The Prime Minister was not there, nor any federal representative?

Mr. Sibbeston: No, sir.

The Chairman: What meeting was that?

Mr. Sibbeston: This was an annual Premiers' conference.

The Chairman: Held in?

Mr. Sibbeston: In Saint John, New Brunswick.

The Chairman: Were you present at the Edmonton meeting?

Mr. Sibbeston: Yes. A year earlier, when Premier Getty hosted the Premiers' conference, I was there again.

The Chairman: And were you able to make your pitch at that time?

Mr. Sibbeston: Yes, I was able to make a presentation. That was the first time the leaders of the governments of the territories were invited to the same table as the Premiers.

The Chairman: So your views were known to the Premiers at that time?

Mr. Sibbeston: Yes. Two years ago, though, the Meech Lake accord was not an issue; it was more on the economy and things of that nature.

The Chairman: But were the Quebec demands not on the table at Edmonton?

[Traduction]

vent dans une catégorie et une classe à part. comment cela sera-t-il interprété par les juges dans l'avenir, nous ne le savons pas. Il est évident que le fait d'être reconnu comme société distincte dans la Constitution est très important pour les francophones et les québécois et que cela amènera des dispositions spéciales, des avantages particuliers, et ainsi de suite à l'avenir. Il n'y a pas de doute que le Québec dépasse maintenant tout le monde au Canada à cause de cette disposition.

Le sénateur Macquarrie: M. le président. Je tiens seulement à dire à notre distingué et très lucide invité que j'apprécie ce qu'il vient de dire. Je regrette qu'il semble trouver tant de duplicité parmi les canadiens du sud. Je peux lui assurer qu'ils ne sont pas tous aussi mauvais. Si tous les gens au nord du 60^e parallèle sont vertueux, voilà qui est bien. Je ne sais pas. Quoi qu'il en soit, ceux que j'ai connus m'ont semblé tout à fait correct.

Je veux également lui dire que l'autre jour j'ai qualifié de premier ministre son homologue de Whitehorse et que le sénateur Marchand a fait la même chose ici. Je pense qu'il aurait avantage à se chercher un titre plus officiel.

Le président: M. Sibbeston, la réunion à laquelle vous vous référez, celle à laquelle vous et vos collègues du Yukon étaient présents et au cours de laquelle vous avez fait votre présentation et qu'ils ont semblé, selon vos dires, écouter ce que vous aviez à dire: y avait-il des représentants fédéraux à cette réunion?

M. Sibbeston: Non monsieur.

Le président: Le premier ministre n'y était pas, ni aucun représentant fédéral?

M. Sibbeston: Non monsieur.

Le président: De quelle réunion s'agissait-il?

M. Sibbeston: C'était une conférence annuelle des premiers ministres.

Le président: Tenue à?

M. Sibbeston: Saint-Jean, Terre-Neuve.

Le président: Étiez-vous présent à la conférence d'Edmonton?

M. Sibbeston: Oui. Un an avant cela, lorsque le premier ministre Getty a été l'hôte de la conférence des premiers ministres, j'y étais aussi.

Le président: Et vous avez pu faire votre présentation à ce moment-là?

M. Sibbeston: Oui, j'ai pu faire ma présentation. C'était la première fois que les leaders des gouvernements territoriaux étaient invités à la même table que les premiers ministres.

Le président: Les premiers ministres connaissaient donc votre point de vue à cette époque?

M. Sibbeston: Oui. Mais il y a deux ans on ne parlait pas de l'entente du Lac Meech; les discussions portaient plus sur les questions d'économie et des choses du genre.

Le président: Mais les demandes du Québec n'étaient-elles pas sur la table à Edmonton?

[Text]

Mr. Sibbeston: The Quebec position was beginning to be formalized. We were not privy to the private meetings that were held by the Premiers at that conference in Edmonton two years ago. So we were not aware of the discussion the Premiers had about Quebec.

As I said, it is a progressive step. Only this year, at this Premiers' conference, were we invited to some of the private meetings with the Premiers. So it is an evolutionary process of being recognized and included in all the discussions of the Premiers.

The Chairman: In the process leading up to the Meech Lake accord, it is my understanding that Senator Lowell Murray, the Minister responsible for Federal-Provincial Relations, was negotiating. Were there any negotiations with you; did he come to Yellowknife to discuss with you, or did he invite you to Ottawa to discuss with him?

Mr. Sibbeston: Not at all whatsoever, sir. Our letters were simply not answered by the Prime Minister and the Premiers. We had a few Premiers who wished us well but other than that . . . And this is what I find so frustrating: our letter to the Prime Minister was not even answered. I think it would have been very easy for him to have invited us to a subsequent meeting in the Langevin Block where, even if we were in the room or as part of the federal delegation, we would have come near the proceedings. But we were not even invited.

As I said, we walked the streets waiting to be invited but the invitation never came. So I just find that . . . As I said, the Prime Minister, in my view, is just making a serious error in not paying attention and not giving us more recognition than he has. As a man, as a person from the north who likes to deal properly, with civility toward people, I just find it so insulting, so impolite to have our letters not answered and not to be invited to these meetings, obviously when the north is being affected in a very real way.

The Chairman: Have you ever met Senator Lowell Murray, the Minister of Federal-Provincial Relations?

Mr. Sibbeston: No, sir. And I have never met the Prime Minister.

The Chairman: You have never met the Prime Minister either?

Mr. Sibbeston: I have never met the Prime Minister to discuss matters of mutual concern. I attempted to arrange a meeting with the Prime Minister last winter and when he became aware of the agenda items, which included constitutional development, the meeting was . . . It seemed as if we were going to get a meeting with him, but the meeting was suddenly not available. He insulted us by agreeing to have a meeting, just to have a picture taken of him and me. That is the closest that the northern . . . that is the closest I, as Government Leader, have ever got to the Prime Minister. He offered to have his picture taken with me.

[Traduction]

M. Sibbeston: La position du Québec commençait à se former. Nous n'étions pas dans le secret des rencontres privées entre les premiers ministres à la conférence d'Edmonton il y a deux ans. Nous n'étions donc pas conscients des discussions que les premiers ministres avaient sur le Québec.

Comme je l'ai mentionné, c'est une étape progressive. C'est seulement cette année, à la conférence des premiers ministres, que nous avons été invités à certaines des réunions privées tenues par les premiers ministres. Il s'agit d'un processus évolutif que d'être reconnu et admis dans toutes les discussions des premiers ministres.

Le président: Au cours du processus qui a abouti à l'accord du lac Meech, si je ne m'abuse, c'est le sénateur Lowell Murray, ministre responsable des Relations fédérales-provinciales, qui a mené les négociations. A-t-on négocié avec vous? Est-il venu à Yellowknife pour discuter avec vous, ou vous a-t-il invité à Ottawa pour discuter avec lui?

M. Sibbeston: En aucune façon, monsieur. Le premier ministre et les premiers ministres des provinces n'ont simplement pas répondu à nos lettres. Quelques premiers ministres nous ont souhaité de réussir mais à part cela . . . C'est ce que je trouve le plus décevant: nous n'avons même pas obtenu de réponse à la lettre que nous avons envoyée au premier ministre. A mon sens, il lui aurait été très facile de nous convoquer à une rencontre ultérieure à l'édifice Langevin où, même si nous nous étions trouvés dans la pièce ou intégrés à la délégation fédérale, nous aurions été près des délibérations. Mais nous n'avons même pas été invités.

Je le répète, nous nous sommes promenés dans la rue en attendant une invitation qui n'est jamais venue. C'est pourquoi j'estime que . . . Je le répète, à mon sens le premier ministre commet une grave erreur en ne prêtant pas attention et en ne nous reconnaissant pas plus de droits qu'il ne l'a fait. En tant qu'homme, que personne du Nord qui aime traiter les gens correctement, avec courtoisie, je trouve cela simplement tellement insultant, tellement impoli de ne pas répondre à nos lettres et de ne pas nous inviter à ces réunions, quand cela touche vraiment le Nord d'une manière évidente.

Le président: Avez-vous déjà rencontré le sénateur Lowell Murray, ministre responsable des Relations fédérales-provinciales?

M. Sibbeston: Non, monsieur. Je n'ai jamais rencontré le premier ministre non plus.

Le président: Vous n'avez jamais rencontré le premier ministre non plus?

M. Sibbeston: Je n'ai jamais rencontré le premier ministre pour discuter de questions d'intérêt mutuel. J'ai tenté de le rencontrer l'hiver dernier, mais quand il s'est rendu compte de la teneur de l'ordre du jour, notamment en ce qui a trait à l'avenir constitutionnel, la rencontre a été . . . Il semblait que nous allions le rencontrer, mais la réunion a soudainement été annulée. Il nous a insultés en acceptant la tenue d'une réunion mais seulement dans le but de nous faire photographier lui et moi. C'est le plus près que quelqu'un du Nord . . . c'est le plus près que moi, en qualité de chef du gouvernement, j'ai jamais

[Text]

The Chairman: Oh! But you have had no discussion with him of any kind in this regard?

Mr. Sibbeston: Absolutely zero, absolutely nil. Nothing!

The Chairman: Mr. Sibbeston, thank you very much. I guess the best thanks are the questions that came from my colleagues, the interest that your presentation gave us. I think your presentation was invaluable to the long-term development of constitutional matters in Canada. Thank you very much.

Some hon. senators: Hear, hear!

Mr. Sibbeston: Thank you, sir.

The Chairman: We had originally scheduled ourselves on the basis of an hour for the Premier and a half hour after that for all witnesses. We are exactly a half hour behind time. So we can expect that we will simply go into the lunch hour for an extra half hour.

Our next witnesses are Mr. Bill Erasmus, President of the Dene Nation and Mr. Mike Paulette, President of the Metis Association of the Northwest Territories.

Mr. Bill Erasmus (President, Dene Nation): I thank you very much for this opportunity. The Dene and the Métis people of the Northwest Territories consider the Meech Lake accord to be one of the most offensive acts perpetrated by the Government of Canada in recent times. We have been insulted in two capacities. Like non-aboriginal northerners, we are dismayed by the cavalier reminder that we are second-class citizens of this country. Like aboriginal people elsewhere in Canada, we are deeply hurt that the Premiers can turn around and enthusiastically embrace an ambiguous recognition of Quebec as a distinct society three weeks after rejecting the alleged imposition and ambiguity of the concepts of aboriginal rights and self-government. This is blatant hypocrisy.

English is not my first language. We have a problem with language. At one point I thought I would speak in my own language. However, because of this whole concept of how this country has evolved, we cannot speak our language well enough. Therefore we have to try to use English.

This is blatant hypocrisy and a smear on the Canadian reputation for honesty and fairness. If the term "distinct society" is to be used in the Canadian Constitution in the context of Quebec, then it should also be applied to recognize the uniqueness of the aboriginal culture that has existed in Canada for more than 10,000 years.

Nowhere is the distinct nature of aboriginal society more evident than in the Northwest Territories, a homeland for three great aboriginal nations: the Inuit, the Métis and the Dene. The Northwest Territories is the only jurisdiction in Canada with an aboriginal majority.

[Traduction]

été du premier ministre. Il m'a offert de poser avec moi pour une photo.

Le président: Vraiment! Mais vous n'avez jamais discuté avec lui à ce sujet?

M. Sibbeston: Absolument pas, jamais. Néant!

Le président: Merci beaucoup, M. Sibbeston. Je crois que les remerciements les plus tangibles sont les questions qu'ont posées mes collègues, l'intérêt qu'a suscité votre présentation. Je pense que votre présentation constitue une contribution inestimable au progrès à long terme des questions constitutionnelles au Canada. Merci beaucoup.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Sibbeston: Merci, monsieur.

Le président: Nous avons prévu à l'origine une heure pour le premier ministre et une demi-heure ensuite pour tous les autres témoins. Nous avons un retard d'une demi-heure exactement. Nous pourrions donc simplement prolonger d'une demi-heure la pause de midi.

Nos prochains témoins seront M. Bill Erasmus, président de la nation dénée et M. Mike Paulette, président de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest.

M. Bill Erasmus, président, Nation dénée: Je vous remercie beaucoup de me donner cette occasion. Les Dénés et les Métis des Territoires du Nord-Ouest tiennent l'accord du lac Meech pour l'un des gestes les plus insultants à avoir été accomplis par le Gouvernement du Canada au cours des dernières années. Nous avons été insultés à deux titres. D'une part, comme les non-autochtones du Nord, nous nous sommes vu rappeler d'une manière cavalière, à notre grande consternation, que nous sommes considérés, en ce pays, comme des citoyens de second rang. Et d'autre part, comme les autochtones des autres régions du Canada, nous sommes vivement blessés de voir que les premiers ministres peuvent faire volte-face et épouser avec enthousiasme une reconnaissance ambiguë du Québec en tant que société distincte trois semaines après avoir rejeté les notions de droits autochtones et d'autonomie politique qui seraient abusives et ambiguës. C'est de l'hypocrisie flagrante.

L'anglais n'est pas ma langue maternelle. La langue constitue pour nous un problème. J'avais pensé à un moment m'exprimer dans ma propre langue. Mais à cause de la façon dont les choses se sont passées dans ce pays, nous ne pouvons nous exprimer suffisamment bien dans notre langue. Aussi devons-nous nous efforcer d'employer l'anglais.

C'est de l'hypocrisie flagrante et cela ternit la réputation du Canada au regard de la sincérité et de l'équité. Si l'on emploie l'expression «société distincte» dans la Constitution canadienne au sujet du Québec, il y aurait également lieu de l'employer pour reconnaître le caractère unique de la culture autochtone qui existe au Canada depuis plus de 10 000 ans.

Le caractère distinct de la société autochtone se présente de la manière la plus frappante dans les Territoires du Nord-Ouest, patrie de trois grandes nations autochtones: les Inuit, les Métis et les Dénés. Les Territoires du Nord-Ouest forment la seule région administrative où les autochtones constituent la majorité.

[Text]

Serious consideration is now being given to dividing the Northwest Territories into two new jurisdictions: Denedeh and Nunavut. An evolving political structure will ultimately result in unique forms of responsible public government. These structures will reflect the reality that each of these new jurisdictions comprises a truly distinct society within Canada.

We are deeply concerned about the effects of the Meech Lake accord on this exercise. Quite apart from the question of whether the Northwest Territories acquires provincial status or whether northerners are hereafter ineligible for appointment to the Senate or the Supreme Court, our concern springs from two sources.

The first is the selfish lack of consideration displayed by the Premiers. The second is the apparent abdication of the federal duty to facilitate a transition to responsible government in the north in a manner that will ensure justice for the aboriginal people.

The Dene and Métis want to know the full ramifications of the Meech Lake accord on northern political development. Has the Government of Canada given a voice to the Premiers on the manner in which the Northwest Territories is to evolve? If so, then our dreams for the north have been dealt a severe blow.

You may have the impression that the Northwest Territories will develop political structures which will make it much the same as the provinces. This is not the case. One thing we are certain of is that we do not want Denendeh to replicate the provinces. The treatment of native people elsewhere in this country speaks for itself.

We would have an opportunity in the north to introduce creative and innovative solutions which will allow for the participation of native people in government and which will promote a climate of partnership with non-aboriginal northerners. In a nutshell, we are speaking about a form of self-government which respects the interests of natives and non-native alike.

These solutions will be novel and will be for that reason somewhat threatening. However, with good faith and open minds people will come to appreciate that innovative solutions are needed to respect the rights of all peoples.

The ultimate expression of the drive for self-determination in the territories is captured by the image of provincehood. That is why all northerners, both native and non-native, share a repugnance towards the Meech Lake accord. We should be clear that our objective is not so much to attain the trappings of provincehood as it is to realize the opportunity to control our own destinies. Northerners want the same independence from Ottawa as is symbolized by provincehood in southern Canada.

As we have already said, we do not want to become provinces like the others if it means the marginalization and aliena-

[Traduction]

Or on envisage sérieusement, à l'heure actuelle, de scinder les Territoires du Nord-Ouest en deux régions administratives: Denedeh et Nunavut. Une structure politique en voie de transformation entraînera au bout du compte la création de formes très particulières de gouvernement responsable. Ces structures refléteront la réalité suivant laquelle chacune de ces nouvelles entités constitue une société distincte au sein du Canada.

Nous éprouvons de vives craintes au sujet des effets de l'Accord du lac Meech sur ce processus. Mis à part la question de savoir si les Territoires du Nord-Ouest obtiendront le statut de province, ou si les habitants de cette région pourront désormais être nommés au Sénat ou à la Cour suprême, nos inquiétudes tiennent à deux raisons.

La première réside dans l'insensibilité égoïste dont ont fait preuve les premiers ministres. La seconde, dans l'abdication apparente de l'obligation des autorités fédérales de faciliter la transition vers un gouvernement responsable dans le Nord, d'une manière propre à garantir aux autochtones un traitement équitable.

Les Dénés et les Métis veulent connaître toutes les incidences de l'Accord du lac Meech sur l'évolution politique du Nord. Le Gouvernement du Canada a-t-il permis aux premiers ministres de s'exprimer quant à l'évolution souhaitable pour les Territoires du Nord-Ouest? Si tel est le cas, nos aspirations en ce qui concerne le Nord viennent de subir un dur coup.

Il est possible que vous ayez l'impression que les Territoires du Nord-Ouest vont établir des structures politiques ayant pour effet de les rendre sensiblement identiques aux provinces. Ce n'est pas le cas. Une chose est certaine, nous ne voulons pas que Denendeh reproduise ce qui existe dans les provinces. La façon dont les peuples autochtones sont traités ailleurs au pays est suffisamment éloquente.

Nous avons l'occasion, dans le Nord, de mettre en place des solutions créatrices et novatrices permettant aux peuples autochtones de participer au gouvernement et favorisant un climat de coopération entre ceux-ci et les habitants du Nord qui ne sont pas des aborigènes. Bref, ce dont nous parlons, c'est une forme d'autonomie politique qui respecte tant les intérêts des autochtones que ceux des non-autochtones.

Il s'agira là de solutions nouvelles et, de ce fait, quelque peu inquiétantes. Toutefois, en faisant preuve de bonne foi et d'ouverture d'esprit, les gens vont éventuellement juger que des solutions novatrices sont nécessaires afin d'assurer le respect des droits de tous les peuples.

L'expression ultime de la poursuite de l'autodétermination dans les Territoires se traduit par le statut provincial. Voilà pourquoi tous les habitants du Nord, tant les autochtones que les non-autochtones partagent le même sentiment d'insatisfaction à l'égard de l'Accord du lac Meech. Nous tenons à préciser que notre objectif ne consiste pas tant à obtenir les attributs afférents au statut de province qu'à obtenir l'occasion de pouvoir contrôler nos propres destinées. Les habitants du Nord veulent jouir, vis-à-vis d'Ottawa, de la même indépendance que celle que symbolise le statut de province dans le Sud du Canada.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous ne désirons pas devenir des provinces comme les autres si cela doit entraîner

[Text]

tion of the native people. We are trying to achieve the opposite, a form of provincehood which will respect the special rights and interests of native people and will be designed to facilitate their full participation in political life and government. It will mean that native people will continue to have a role which respects their rights and takes into account their cultures and values, even after they have been reduced to a minority in their homeland.

We are seeking to preserve and enhance the distinctiveness of northern society. We are, and intend to remain, a distinct society. Some day it may be necessary to reflect this in the Constitution of Canada.

If the Meech Lake accord and the performance of the Premiers at the conferences on aboriginal constitutional matters is any indication, we can predict that the provinces will not like what we are attempting to accomplish. Respected constitutional experts have stated that the accord represents a major shift of power and control from the federal government to the provinces. We fear that a radical realignment of constitutional and political authority has resulted which gives the provinces the capacity to introduce jurisdictions which previously were exercised exclusively by the federal government. For example, aboriginal leaders across Canada are worried about the effect of the accord on the federal responsibility for lands reserved for Indians under section 91.24. For the same reasons all northerners are concerned that the federal mandate over the territories will also be eroded.

It would be tragic if the Meech Lake accord has ushered in such a radical restructuring of the roles of the provinces that the Government of Canada would even contemplate that the Premiers have any say whatsoever in the evolution of political development in the Northwest Territories. Yet that is precisely what may now happen.

Senate members, that concludes my poor presentation. I have a problem with English. My learned member, Michael Paulette, will proceed from here. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Erasmus, but let me assure you there is nothing wrong with your English and that your sentiments are perfectly well understood.

Mr. Mike Paulette (President, Métis Association of the Northwest Territories): Thank you, Billy.

Mr. Chairman, committee members, several years ago the people of the Northwest Territories launched what is known as the Constitution Alliance. Representatives of the legislative assembly and the native organizations came together to create a structure and process for constitutional development for the NWT. The Western Constitutional Forum, the WCF, was formed to map out political and constitutional development for the west, while the Nunavut Constitutional Forum, the NCF, was formed to do the same for the east.

[Traduction]

la marginalisation et l'aliénation des peuples autochtones. Nous cherchons plutôt à obtenir le résultat contraire, soit une forme de statut provincial qui assurera le respect des droits et intérêts particuliers des peuples autochtones et qui sera conçu de façon à leur permettre de participer pleinement à la vie politique et au gouvernement. Ainsi, les peuples autochtones continueront de jouer un rôle qui respectera leurs droits et tiendra compte de leur culture et de leurs valeurs, même après qu'ils seront devenus minoritaires dans leur propre territoire.

Nous cherchons à préserver et à mettre en valeur le caractère distinctif de la société nordique. Nous constituons une société distincte et entendons le demeurer. Un jour, il sera peut-être nécessaire que la Constitution reflète cet état de fait.

S'il faut voir quelque indication à cet égard dans l'accord du lac Meech et dans l'attitude des premiers ministres lors des conférences sur les questions constitutionnelles touchant les peuples autochtones, il nous est possible de prédire que les provinces n'aimeront pas ce que nous cherchons à accomplir. Des constitutionnalistes réputés ont déclaré que l'accord donne lieu à un déplacement important des pouvoirs et du contrôle du gouvernement fédéral en faveur des provinces. Nous craignons que se soit ainsi produit un réaménagement radical du pouvoir constitutionnel et politique qui permettra aux provinces de s'immiscer dans des champs de compétence auparavant exercés de façon exclusive par le gouvernement fédéral. Par exemple, les dirigeants autochtones à travers le Canada s'inquiètent des conséquences de l'accord sur la responsabilité du fédéral à l'égard des terres réservées aux Indiens, qui est prévue au paragraphe 91.24. Pour les mêmes raisons, tous les habitants du Nord craignent qu'il y ait aussi érosion du mandat fédéral sur les Territoires.

Il serait tragique que l'Accord du lac Meech ait amené un réaménagement à ce point radical des divers rôles des provinces que le gouvernement du Canada en vienne même à envisager que les premiers ministres ont voix au chapitre en ce qui a trait à l'évolution de la situation politique dans les Territoires du Nord-Ouest. Pourtant, voilà exactement ce qui est en train de se produire.

Mesdames et Messieurs du Sénat, voilà qui met fin à mon humble exposé. Comme je ne suis pas très à l'aise en anglais, mon savant collègue, Michael Paulette, va maintenant prendre la relève. Merci de votre attention.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Erasmus. Permettez-moi de vous souligner que vous n'avez aucune raison de vous inquiéter de votre anglais et que nous comprenons très bien vos sentiments.

M. Mike Paulette, président, Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest: Merci Billy.

M. le président, membres du comité, il y a de cela plusieurs années, les habitants des Territoires du Nord-Ouest ont formé l'Alliance constitutionnelle. Des représentants de l'assemblée législative et d'organisations autochtones se sont regroupés afin de créer une structure et un processus pour l'évolution constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest. L'Assemblée constitutionnelle de l'Ouest et de l'Arctique, l'ACDA a été formée afin d'élaborer des structures politiques et constitutionnelles

[Text]

It is important to stress that this is an exercise of representatives of all the people of the Northwest Territories, aboriginal and non-aboriginal. It has nothing to do with either the federal or the territorial government. There is a regrettable misconception that the deliberations of these forums have been exclusively involved with the question of division. That is not true. The WCF in particular has made substantial progress in identifying the principles that will help the cultural communities to join together in partnership under the umbrella of the new Constitution.

On January 15, 1987 in Igaluit, the NCF and WCF reached an historic agreement on the process for constitutional development, including division. The Igaluit Agreement was subsequently ratified by the legislative assembly of the NWT and the major native organizations. The next step is to hold a plebiscite to prove the agreement once the Dene-Métis and the Inuit have agreed on the boundary to separate the respective land-claim settlement regions.

The agreement expresses a number of important principles that will form the framework for the future constitution of Denendeh. These principles reflect a mutual respect for all northern cultural communities and the recognition of the special rights and interests of native people. The form of government that will eventually be realized will be different from that of the provinces, but democratic principles will not be sacrificed. In fact the new public government system will be more democratic in that it will allow for the full participation of native people in the governing of their homeland. That is not something you will find anywhere else in Canada.

When northerners are allowed to pursue self-government and take control of their affairs, they will exercise their responsibilities in a manner that is unprecedented in Canada. However, the uniqueness of the new structures will not conflict with Canadian values and traditions unless the issue is viewed from the narrow perspective adopted by at least some of the premiers. Such people view any departure from the status quo as a conflict with tradition. And this they cannot accept. However, we have pointed out that there is a seedier side to tradition, and the status quo is not acceptable to native people. We Canadians can and must do better.

We continue to strive for justice and true equality. It would be a cruel violation of the principles of this country to suffocate northern political development through lack of vision and perverse adherence to established convention.

As we have worked for a new constitution for the NWT, we have lent our support to the devolution of provincial-type powers from the federal to the territorial government. We signed a memorandum of understanding with the Government of the

[Traduction]

pour l'Ouest, tandis que l'Assemblée constitutionnelle du Nunavut, l'ACN, a été formée dans le même but pour l'Est.

Il importe de souligner qu'il s'agit là d'une initiative de représentants de tous les peuples des Territoires du Nord-Ouest, tant autochtones que non autochtones. Le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial n'ont rien à voir avec cette initiative. Il est regrettable que les délibérations de ces assemblées ne soient perçues que comme portant exclusivement sur la question de la scission. Ce qui n'est pas le cas. L'ACOA en particulier a fait des progrès substantiels dans la détermination des principes qui permettront aux différentes communautés culturelles de se regrouper sous l'égide de la nouvelle Constitution.

Le 15 janvier 1987, à Igaluit, l'ACN et l'ACOA ont conclu une entente historique sur le processus d'évolution constitutionnelle, notamment sur la scission. L'entente d'Igaluit a par la suite été ratifiée par l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et par les principales organisations autochtones. La prochaine étape consistera à tenir un plébiscite afin de faire approuver l'entente dès que les Dene-Métis et les Inuits se seront entendus sur la frontière devant délimiter les régions faisant l'objet de leurs revendications territoriales respectives.

L'entente formule un certain nombre de principes importants qui formeront le cadre de la future constitution de Denendeh. Ces principes témoignent d'un respect mutuel pour l'ensemble des communautés culturelles du Nord et de la reconnaissance des droits et intérêts particuliers des peuples autochtones. La forme de gouvernement qui sera éventuellement mise en place différera de celle des provinces, mais les principes démocratiques seront néanmoins sauvegardés. En fait, le nouveau système de gouvernement sera plus démocratique en ce qu'il permettra aux peuples autochtones de participer plus pleinement au gouvernement de leur territoire. Voilà quelque chose que vous ne trouverez à nulle part ailleurs au Canada.

Lorsque les habitants du Nord pourront accéder à l'autonomie politique et assumer le contrôle de leurs propres affaires, ils exerceront leurs responsabilités d'une manière qui ne s'est encore jamais vue au Canada. Cependant, malgré leur caractère unique, les nouvelles structures ne seront pas incompatibles avec les valeurs et traditions canadiennes, sauf si l'on envisage la question selon le point de vue étroit adopté par certains premiers ministres. Pour ces personnes, tout dérogation au statu quo est incompatible avec la tradition. Ce qui pour eux est inacceptable. Toutefois, comme nous l'avons souligné la tradition n'a pas que du bon, et le statu quo n'est pas une situation acceptable pour les peuples autochtones. Nous, Canadiens et Canadiennes, pouvons et devons faire mieux.

Nous continuons à rechercher la justice et l'égalité véritable. Ce serait faire une cruelle entorse aux principes qui soutiennent ce pays que d'étouffer l'évolution politique du Nord en faisant preuve d'absence de vision et d'un respect pervers des conventions établies.

Dans le cadre de nos travaux d'élaboration d'une nouvelle constitution pour les Territoires du Nord-Ouest, nous avons dit appuyer le principe de la délégation, par le gouvernement fédéral, de pouvoirs de nature provinciale au gouvernement territo-

[Text]

Northwest Territories that permits a transfer of power subject to our agreement and participation. We did so with the confidence that we were developing a unique northern government along constitutional lines that would provide for the fullest expression of our right of self-determination as native people and as northerners. By agreeing to devolution, we were contributing to the goal of self-determination. Our support for devolution can only be based on our continuing confidence that we are building something unique in the north. But we will have to take into account the effect of the Meech Lake accord.

Does it mean that the premiers can manipulate constitutional development so that it can never be realized? By agreeing to devolution, are we merely contributing to a northern government that will ostensibly have the powers of a province but will lack a Constitution that protects our long-term interests? If the answer to these questions is yes, then we will have to change our position on devolution.

In conclusion, Mr. Chairman, we are fundamentally opposed to the Meech Lake accord. If it is true that the accord would unravel if any amendments were to be made, then our advice would be to scrap the accord. It should not be necessary to sacrifice our right to self-determination to effect a deal that brings Quebec into the Constitution. We cannot believe that the people of Quebec have demanded the exclusion of northerners and aboriginal people from the constitutional process as a condition of their entry into the Canadian family. This is, however, the effect of the accord. It is predicated on the assumption that we as native people and northerners do not count and that our rights have no significance.

Moreover, Mr. Chairman, the accord and to a lesser extent the 1982 amendments as well are fundamentally flawed insofar as they give any say to the premiers in the political evolution of the Northwest Territories. Why is it necessary? People in southern Canada are represented not only by the provincial governments, but also by the federal government. The political evolution of the Northwest Territories is a matter firstly between northerners and then secondly between the people of the north and the Government of Canada. In this, the Government of Canada represents all Canadians. The premiers do not have a role.

We have asked ourselves if it is worthwhile putting forth recommendations relating to the accord. Some people would say not, that it is a *fait accompli*, finished, over with. We cannot accept this view and will accordingly make a number of proposals for amendment.

[Traduction]

rial. Nous avons conclu avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest un protocole d'entente autorisant un transfert de pouvoir, sous réserve de notre accord et de notre participation. Nous avons agi ainsi, confiants que nous établissions alors un gouvernement du Nord au caractère unique, selon des principes constitutionnels susceptibles de nous permettre d'exprimer de la façon la plus complète possible notre droit à l'autodétermination en tant que peuples autochtones et qu'habitants du Nord. En donnant notre accord à la délégation, nous apportons notre contribution à l'objectif de l'autodétermination. Nous ne pouvons maintenir notre appui à la délégation que dans la mesure où nous restons confiants de mettre en place quelque chose d'unique dans le Nord. Cependant, il nous faudra tenir compte des conséquences de l'accord du lac Meech.

S'ensuit-il que les premiers ministres sont en mesure d'influer sur le processus d'évolution constitutionnelle de manière à ce que rien n'aboutisse? En acceptant la délégation, sommes-nous simplement en train d'encourager la création d'un gouvernement du Nord qui aura ostensiblement les pouvoirs d'une province mais pas de Constitution qui protège nos intérêts à long terme? Si la réponse à ces questions est affirmative, nous devons alors changer d'opinion à l'égard de la délégation de pouvoir.

En guise de conclusion, monsieur le président, nous exprimons notre opposition fondamentale à l'accord du lac Meech. S'il est vrai que l'accord va se défaire en cas d'amendement, nous proposons alors de le mettre au rancart. Il ne faudrait pas qu'il soit nécessaire de sacrifier notre droit à l'autodétermination pour un accord qui ramène le Québec au sein de la Constitution. Nous ne pouvons croire que le peuple du Québec a demandé l'exclusion des habitants du Nord et des autochtones du processus constitutionnel comme condition de leur admission au sein de la famille canadienne. Il s'agit toutefois de l'effet de l'accord. A l'origine de cela, se trouve la présomption selon laquelle nous, en tant que peuples autochtones et du Nord, sommes secondaires et nos droits n'ont aucune importance.

En outre, monsieur le président, l'accord et dans une moindre mesure les amendements de 1982 souffrent d'une lacune très grave, à savoir qu'ils laissent carte blanche aux premiers ministres dans le contexte de l'évolution politique des Territoires du Nord-Ouest. Pourquoi en est-il ainsi? Les habitants du Sud du Canada sont représentés non seulement par les gouvernements provinciaux mais aussi par le gouvernement fédéral. L'évolution politique des Territoires du Nord-Ouest est une question qui est d'abord du ressort des habitants du Nord et qui touche ensuite aux rapports entre les habitants du Nord et le gouvernement du Canada. A ce titre, le gouvernement du Canada représente tous les Canadiens. Les premiers ministres provinciaux ne jouent pas de rôle à cet égard.

Nous nous sommes demandés si cela valait la peine de présenter des recommandations relatives à l'accord. D'aucuns vont dire non et qu'il s'agit d'un *fait accompli*, fini, du passé. Nous ne pouvons accepter ce point de vue et par conséquent, nous allons faire un certain nombre de propositions d'amendement.

[Text]

First, amend the accord to recognize that the aboriginal peoples of Canada are distinct societies that constitute a fundamental characteristic of Canada.

Second, amend the accord to provide for a renewed constitutional process on aboriginal rights.

Third, delete proposed subsection 41.(1) of the accord, which relates to the establishment of new provinces, and repeal those provisions of the Constitution Act 1982 that give existing provinces a role in the establishment of new provinces.

Fourth, amend the accord to provide that any extension of provincial boundaries into the Northwest Territories can occur only with the concurrence of both the aboriginal and non-aboriginal peoples of the Northwest Territories.

All Canadians have an interest in seeing that justice is done in the north and Parliament will hopefully be called upon in the near future to consider the Constitution that northerners have formed for themselves. Apart from that, the course of political evolution in the north is a matter to be resolved by northerners alone. Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Paulette. Before I recognize my colleagues, I wonder if I could get for the record clarification here. Mr. Erasmus, you are speaking for all of the Dene people in the Northwest Territories. There are no other groups of Indian people you do not represent.

Mr. Erasmus: Not that I know of.

The Chairman: Mr. Paulette, you represent all of the Métis people of the Northwest Territories.

Mr. Paulette: We are making this presentation as a joint presentation in view of the fact that we are in the midst of negotiating a joint land claim. I think we speak for both the Dene and the Métis people of the Northwest Territories.

The Chairman: There are no other native groups, apart from the Inuit—let us leave the Inuit aside You represent the native people of the north. You are speaking on behalf of all the native people of the Northwest Territories.

Mr. Paulette: Yes.

The Chairman: Thank you very much. That is, all except for the Inuit.

Senator Lucier: Mr. Erasmus, are you related to George Erasmus?

Mr. Erasmus: I certainly am. I come from a large family. George is the oldest of our brothers and I am one of the 11 who follow him.

Senator Lucier: Mr. Chairman, I asked that question because George Erasmus made one of the most stirring presentations to the committee in Ottawa. If my colleagues wanted to refer to his presentation, they would find it very helpful. It was a great presentation. I have also appreciated this presentation.

[Traduction]

Premièrement, modifier l'accord afin qu'on y reconnaisse les peuples autochtones du Canada comme sociétés distinctes constituant une caractéristique fondamentale du Canada.

Deuxièmement, modifier l'accord afin de prévoir un processus constitutionnel renouvelé en matière de droits des autochtones.

Troisièmement, supprimer le paragraphe 41.(1) de l'accord qui se rapporte à la création de provinces et abroger les dispositions de la Loi constitutionnelle de 1982 qui confèrent aux provinces existantes un rôle dans la création de nouvelles provinces.

Quatrièmement, modifier l'accord afin que tout rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des Territoires du Nord-Ouest ne puisse survenir qu'avec l'approbation des peuples autochtones et non-autochtones des Territoires du Nord-Ouest.

Tous les Canadiens ont intérêt à ce que le Nord reçoive un traitement équitable et on espère que le Parlement sera appelé, dans un avenir proche, à étudier la Constitution que les habitants du Nord ont rédigée pour eux-mêmes. Par ailleurs, l'évolution politique du Nord est une question qui doit être propre aux habitants du Nord eux-mêmes. Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, M. Paulette. Avant de reconnaître mes collègues, j'aimerais si possible avoir quelques éclaircissements. M. Erasmus, vous parlez au nom de tous les peuples dénés des Territoires du Nord-Ouest. Il n'y a pas d'autres groupes de peuples indiens que vous ne représentez pas.

M. Erasmus: Pas à ce que je sache.

Le président: M. Paulette, vous représentez tous les peuples métis des Territoires du Nord-Ouest.

M. Paulette: Cet exposé que nous faisons est un exposé conjoint parce que nous sommes en pleine revendication territoriale. Nous parlons au nom des Dénés et des Métis des Territoires du Nord-Ouest.

Le président: Il n'y a pas d'autres groupes autochtones, à part les Inuits . . . mais laissons de côté les Inuits . . . Vous représentez les peuples autochtones du Nord. Vous parlez au nom de tous les peuples autochtones des Territoires du Nord-Ouest.

M. Paulette: Oui.

Le président: Je vous remercie, c'est-à-dire à l'exception des Inuits.

Le sénateur Lucier: M. Erasmus, êtes-vous un parent de M. George Erasmus?

M. Erasmus: Mais bien sûr. Je suis issu d'une famille nombreuse. George est le plus vieux de mes frères et je suis l'un des onze suivants.

Le sénateur Lucier: Monsieur le président, je pose cette question parce que George Erasmus a présenté l'un des exposés les plus émouvants devant le comité à Ottawa. Si mes collègues voulaient bien consulter cet exposé, il pourrait leur être très utile. C'était un excellent exposé. J'ai également apprécié celui-ci.

[Text]

Mr. Erasmus, on page 2 of your brief you say that the Dene and Métis want to know the full ramifications of the Meech Lake accord on northern political development and if the government of Canada has given a voice to the premiers in the manner in which the Northwest Territories is to evolve. I think you answer this in your brief as you go along, but it seems to that with the unanimity vote, the backout provisions and the general weakening of the central government, it has probably altered your status or will alter your status if it is not changed in a manner that . . . It will be very difficult for you to have any meaningful development in the future. Am I going too far on that?

Mr. Erasmus: No, I think you have hit it right on the head. I am waiting for you to say more because it saves us from reiteration. That is the point. The central government gets control and you build the provincial governments to a more coordinated level. Rather than having them subordinate to the federal government, you allow the provincial governments that kind of control over a part of Canada only recognized as a territory, if that, in law.

It is not totally understood yet. As you know, the previous speaker, Mr. Sibbeston, has taken the whole question to court. If you give the provinces that kind of control, it basically blocks our right to enter Confederation in any kind of consistent manner to give us an equal say and the right to develop something unique. It is unique; we have a distinct situation in the north.

Aboriginal people are majority. The non-native people are working with us to develop a pluralistic type of government. For once you can entrench aboriginal rights. For once we can sit down as equals and move forward to enter Confederation. To us Meech Lake is as if we are in mourning. That is what we are concerned about.

Senator Lucier: Mr. Erasmus, I will be very honest with you. Senator Marchand, Senator Adams and I have had some real go-arounds on aboriginal self-government. I do not agree with some of the things you and the people pushing for aboriginal self-government have suggested. I do not think there is anything wrong with that. You are putting your positions forward; I look at them and there are some things I do not agree with. I see nothing wrong with that, but it seems to me the key is that you are on the agenda.

I was not all that disappointed. I heard of great disappointments when the First Ministers' conference on aboriginal self-government came apart. I did not see it as the end of the world. As Mr. Sibbeston said this morning, I thought so long as you are able to get in there and fight, eventually you are going to get some part of what you are after. Whether you get it all or not depends on how good at bargaining you are.

It seems to me the key to what is happening with the Meech Lake accord is that you are being taken out of the negotiations. You do not have the platform whereby you can make the

[Traduction]

Monsieur Erasmus, à la page 2 de votre mémoire, vous affirmez que les Dénés et les Métis veulent connaître toutes les conséquences qu'aura l'accord du Lac Meech sur le développement politique du Nord et savoir si le gouvernement du Canada a donné la parole aux premiers ministres provinciaux en ce qui a trait à l'évolution des Territoires du Nord-Ouest. Je pense que vous répondez à cette question plus loin dans votre mémoire, mais il me semble que, compte tenu du vote à l'unanimité, des dispositions de retrait et de l'affaiblissement général du gouvernement central, votre situation a probablement changé ou elle changera si cela n'est pas modifié de façon à . . . Il vous sera très difficile d'aspirer à quelque développement significatif que ce soit à l'avenir. Est-ce que j'exagère là-dessus?

M. Erasmus: Non, je pense que vous avez tout à fait raison. Je vous laisse poursuivre parce que cela nous évitera de nous répéter. C'est exactement cela. Le gouvernement central obtient le contrôle et les provinces deviennent un peu plus ses égales. Au lieu de les rendre subordonnés au gouvernement fédéral, vous permettez aux gouvernements provinciaux de contrôler de cette façon une partie du Canada qui n'est reconnue en droit qu'à titre de territoire, ou même moins.

Ce n'est pas encore compris en entier. Comme vous le savez, l'intervenant précédent, M. Sibbeston, a saisi les tribunaux de la question. Si l'on donne ce genre de contrôle aux provinces, cela équivaut à nous enlever le droit de nous joindre à la Confédération de façon conséquente, d'intervenir sur un pied d'égalité et d'élaborer quelque chose d'unique en son genre. C'est unique; notre situation dans le Nord est tout à fait distincte.

Les autochtones sont majoritaires. Les non-autochtones travaillent avec nous pour créer un gouvernement pluraliste. Pour une fois, nous pouvons reconnaître les droits ancestraux. Pour une fois, nous pouvons travailler sur un pied d'égalité en vue d'entrer dans la Confédération. Pour nous, le Lac Meech, c'est comme si nous étions en deuil. C'est ce qui nous inquiète.

Le sénateur Lucier: Monsieur Erasmus, je serai très honnête avec vous. Le sénateur Marchand, le sénateur Adams et moi avons eu de nombreuses discussions enflammées sur la question de l'autonomie des autochtones. Je ne souscris pas à certaines choses préconisées par vous et par ceux qui sont en faveur de l'autonomie des autochtones. Je n'y vois rien de mal. Vous présentez votre thèse; je l'étudie et je ne suis pas d'accord avec certaines choses. Je n'y vois rien de mal, mais ce qui me semble important, c'est que votre question soit à l'ordre du jour.

Je n'ai pas été si déçu que cela. J'ai entendu parler de grandes déceptions lorsque la conférence des premiers ministres sur le droit à l'autonomie des autochtones s'est dissoute. Je n'ai pas pensé que c'était la fin du monde. Comme M. Sibbeston l'a dit ce matin, j'ai pensé que tant que vous pourrez aller vous battre, vous finirez bien par obtenir une partie de ce que vous recherchez. Ce que vous obtiendrez dépendra de votre habileté en matière de négociations.

Il me semble que ce qui ressort de cette affaire de l'accord du Lac Meech, c'est que vous ne participez plus aux négociations. Vous n'avez pas la plate-forme qui vous permettrait de

[Text]

fight. That is the key, not if you have won up to now. That does not make any difference. It is a long process. You know that and I know that. But it seems to me that the point has to be that you have to be on the agenda. You have to be able to be there to talk or you are not going to succeed.

Mr. Erasmus: Yes, you are exactly right. The question of aboriginal rights, the question of whether or not the Northwest Territories can adequately be on the agenda, be at the table to discuss their own future is what it is all about. What it comes down to in the long run is whether or not this government has the will.

When you talk about aboriginal rights, in my mind the country likes never to deal with it: put it on the agenda for next time, or let us deal with more substantive matters. The country sees it as an economic problem: the Indian people, the aboriginal people are an economic burden. The provinces do not want to wrestle any control because they do not have the money to put into it. The federal government does not want to deal with it because they see their dollars . . . without talking about what is happening with the stock exchange and the state of our country We see it as an economic question rather than a human fundamental right to sit at the table, have the will, and deal with it.

Senator Fairbairn: Understanding your concerns is vital to our understanding of the territorial concerns because of your majority here. In your brief, Mr. Erasmus, you said that you took the Meech Lake accord as an indication for predicting that the provinces would not like what you were trying to accomplish up here. Could you expand on that a bit? What is it that disturbs them to the point that they failed even to continue your discussions as an agenda item on the Constitution?

Mr. Erasmus: I have to hesitate, because in all sincerity I do not really know. I have a difficult time understanding where the provinces are at. I can only guess, because we have never been fortunate enough to be in a position where the provinces are at. So from the north, we can only guess. It is not north, east or west to us. It is simply the south. The south has the power and the north does not. That is what it comes down to.

When we look at what the provinces already have and what they are going to achieve, it makes it very difficult, because if we develop in the north a unique situation, if we develop a type of provincial jurisdiction that allows the aboriginal people to have their rights entrenched and also has non-aboriginal people with their rights protected, entrenched, and it is understood in the Constitution and we are represented in such a way that we can evolve and speak for ourselves and we can pave our own way, then I think the provinces are going to envy us in two ways. One, they are going to have to follow suit.

Senator Fairbairn: With their own aboriginal people.

[Traduction]

vous battre. C'est ce qui importe, et non pas de savoir si vous avez gagné jusqu'à maintenant. Cela ne change rien. C'est très long. Vous le savez et je le sais. Mais il me semble que ce qu'il vous faut obtenir, c'est d'être inscrits à l'ordre du jour. Il vous faut être présents afin de vous faire entendre, faute de quoi vous ne pourrez réussir.

M. Erasmus: Oui, vous avez absolument raison. La question des droits ancestraux, la question de déterminer si oui ou non les Territoires du Nord-Ouest peuvent être inscrits adéquatement à l'ordre du jour, être présents à la table pour discuter de leur propre avenir est vraiment toute la question. Cela revient au fond à déterminer si oui ou non le gouvernement actuel a une intention ferme.

Lorsque vous parlez des droits ancestraux, selon moi, le pays préfère ne jamais régler la question: remettons ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine rencontre, ou passons tout d'abord à des questions plus importantes. Le pays voit cette question comme un problème économique: le peuple Indien, les Autochtones sont un fardeau économique. Les provinces ne veulent pas lutter contre tout contrôle parce qu'elles n'ont pas d'argent à y consacrer. Le gouvernement fédéral ne veut pas s'en occuper parce qu'il voit ses dollars . . . sans parler des événements qui touchent la bourse des valeurs mobilières et de l'état de notre pays . . . Nous voyons cela comme une question économique plutôt que comme le droit humain fondamental d'être présent à la table, de manifester sa volonté et de régler la question.

Le sénateur Fairbairn: Il est essentiel que nous comprenions vos préoccupations si nous voulons comprendre les préoccupations des territoires, compte tenu du fait que vous y détenez la majorité. Dans votre exposé, M. Erasmus, vous déclarez percevoir dans l'accord du lac Meech un indice vous permettant de prédire que les provinces ne seraient pas favorables à ce que vous tentez d'accomplir ici. Pourriez-vous développer quelque peu? Qu'est-ce qui les dérange à tel point qu'elles n'ont pas jugé bon de reconduire vos discussions au nombre des points de l'ordre du jour des réunions sur la constitution?

M. Erasmus: J'hésite à répondre parce qu'en toute sincérité, je l'ignore. Il m'est difficile de comprendre l'attitude des provinces. J'en suis réduit à conjecturer, parce que j'ai jamais eu la chance de me trouver dans la même position que les provinces. C'est pourquoi, du point de vue du nord, nous en sommes réduits aux conjectures. Pour nous, il n'est pas question de nord, d'est ou d'ouest. Il n'y a que le sud. Le sud a le pouvoir et le nord ne l'a pas. Tout se résume à cela.

Lorsque nous voyons tout ce que les provinces ont déjà et ce qu'elles vont faire, cela rend notre démarche très difficile, parce que si nous développons dans le nord une situation unique, si nous développons un type de juridiction provinciale qui permet aux Autochtones d'enrichir leurs droits tout comme aux non-autochtones de protéger et d'enrichir leurs droits, et il est entendu dans la Constitution et nous sommes représentés de telle façon que nous pouvons évoluer et parler en notre propre nom, et préparer notre propre chemin, alors je pense que les provinces vont nous envier à deux égards. Tout d'abord elles devront en faire autant.

Le sénateur Fairbairn: Avec leurs propres Autochtones.

[Text]

Mr. Erasmus: They are going to have to deal with their aboriginal people the way they are supposed to. They are going to have to be fair with them, much like what is happening here in the north. They do not want to see that happen, because it is going to cost dollars, it is going to cost the will to do it, and it is going to force people finally to deal with this question. It should have been dealt with when Confederation first started.

Senator Fairbairn: Yes.

Mr. Erasmus: So we are threatening the rest of the country.

Senator Fairbairn: Do you have any fear that, if this accord goes through with this unanimity clause, in some way the provinces will have a veto power over your land claim negotiations?

Mr. Paulette: I do not think so. I do not think the Meech Lake accord will have very much impact on our claim. Constitutional development for us is not being negotiated at the claims table. We are doing it through WCF and through devolution of northern accord transfer of federal responsibilities. At this point we are not too concerned about the impact the accord is going to have on our claim. We view the claim as an agreement between the Government of Canada and the Dene and Métis of the Northwest Territories.

Senator Marchand: Sometimes it is a little difficult to frame proper questions when you have already stated your own intentions. I have stated fairly clearly some time ago, just after the Meech Lake accord was made public, that I will vote against it and I will propose amendments. As a matter of fact if I had one million votes I would have voted against this particular document one million times. In case you are wondering where I stand, this is where I stand.

I have a short question. Your brother referred to it in his presentation here. I address it to both of you. Do you think it will be more difficult for our peoples now to deal with the governments relating to constitutional or other matters after the Meech Lake accord is passed, if it is passed? I am thinking in terms of the devolution of powers to the territorial government. I am thinking here that the accord very definitely gives the provinces more power.

Mr. Erasmus: I hope you are thinking positively. We have not given up on the accord, partly because we have faith in the democratic system and partly because we believe, in the end, as you say, it is a long struggle. In the end we will basically get what we are attempting to achieve.

It makes it very, very difficult. I do not pretend to think that the country is supporting aboriginal people. I do not pretend to think that. I really think this country is very young in its politics. It has the opportunity to lead... Canada ought to be leading in the human rights field. We are not. I think we should admit it.

The Meech Lake accord is an indication of where we are really at. In a sense when I saw Meech Lake I was happy to

[Traduction]

M. Erasmus: Il leur faudra traiter leurs Autochtones comme elles sont censées le faire. Il leur faudra être justes à leur égard, tout comme ce qui se passe ici dans le nord. Elles ne veulent pas voir ce qui se passe, parce que cela leur coûtera des dollars, cela leur prendra la volonté d'agir, et cela forcera enfin les citoyens à régler cette question. Elle aurait dû être réglée dès le début de la Confédération.

Le sénateur Fairbairn: Oui.

M. Erasmus: De sorte que nous constituons une menace pour le reste du pays.

Le sénateur Fairbairn: Ne craignez-vous pas qu'advenant l'acceptation de l'accord avec cette clause sur l'unanimité, les provinces n'aient de quelque façon un droit de veto sur vos négociations en matière de revendications territoriales?

M. Paulette: Je ne le crois pas. Je ne crois pas que l'accord du lac Meech aura un très grand impact sur notre revendication. Le développement constitutionnel pour nous ne se négocie pas à la table des revendications. Nous y procédons par l'intermédiaire de la WCF et par la mise en œuvre du transfert des responsabilités fédérales visées par l'accord du Nord. En ce moment, nous ne sommes pas trop inquiets de l'impact que l'accord peut avoir sur notre revendication. Nous considérons la revendication comme une entente entre le gouvernement du Canada et les Dénés et les Métis des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Marchand: Il est parfois un peu difficile de formuler adéquatement une question lorsqu'on a déjà exprimé ses propres intentions. J'ai déjà affirmé clairement il y a quelque temps, soit immédiatement après la divulgation de l'accord du lac Meech, que je voterai contre et que je proposerai des modifications. En fait, si j'avais un million de votes, je voterais un million de fois contre ce document. Si vous vous demandez où je me situe, je vous dis que c'est là ma position.

J'ai une courte question. Votre frère l'a mentionnée dans sa présentation ici. Je vous pose la question à tous deux. Pensez-vous qu'il sera plus difficile pour nos peuples de traiter avec les gouvernements en matière de constitution ou en d'autres matières après l'adoption de l'accord du lac Meech, si celui-ci est adopté? Je pense en termes de passage des pouvoirs au gouvernement territorial. Je pense ici que l'accord donne manifestement plus de pouvoirs aux provinces.

M. Erasmus: J'espère que vous pensez positivement. Nous n'avons pas renoncé à propos de l'accord, en partie parce que nous avons foi dans le système démocratique, et en partie parce que nous croyons qu'à la fin, comme vous le dites, il s'agit d'une lutte de longue haleine. Nous obtiendrons finalement ce que nous tentons de réaliser.

Cela le rend très très difficile. Je ne prétends pas penser que le pays soutient les Autochtones. Je ne prétends pas penser cela. Je pense en fait que le pays est très jeune dans ses politiques. Il a l'occasion d'être à l'avant-garde... le Canada devrait être à l'avant-garde en matière de droits de la personne. Nous ne le sommes pas. Je pense qu'il nous faut l'admettre.

L'accord du lac Meech est une indication de notre situation réelle. Dans un sens, lorsque j'ai vu l'accord du lac Meech,

[Text]

see on paper that in 1987 it is still happening to us. What do we have to do? What do aboriginal people have to do to get what they want in this country? This is the question we have to deal with, especially in the north where a majority . . . Democracy says majority rules. We are a majority, but who rules for us? Ten provinces and the federal government. Something is wrong.

Mr. Paulette: If political development in the north does not progress to the point where there is some sort of provincial type of government or whatever you want to call it, we have to be really forceful in stressing the point that we are the majority. The native people in the north are the majority. Regardless of which way political development goes, we have to be mindful of it and we have to pursue our own goals and our own objectives in line with whichever way political development evolves.

Senator Marchand: Every time I am told how great this country is, I always remind myself that our people did not even have the federal vote until 1960. We should remember those things. I personally did not have a vote until I was 27 years old in our great country. We have to remember those things.

The 1970s were very turbulent times for our people. There was actually an armed roadblock in my constituency at Cache Creek after the Wounded Knee incident. There was a lot of talk of violence; there were demonstrations. I was very uncomfortable with it. I agreed with a lot of the things that were being asked for, but I disagreed with the methods. This time we do not seem to be raising as much hell as we did in some of those years. Do you know why?

Mr. Erasmus: After a while, we get tired of hammering the table. We thought that the country was finally prepared to deal with the question. We thought the country was growing up. But the problem we have in our communities, the community that you are part of, is that we have many young people. We are like a Third World country. The aboriginal people in our country are like Third World people. Most of our people are young, uneducated, and frustrated. Most of them do not know how to take care of the energy they have inside of them, so they want to rebel. It is up to us, the elected people, to keep them down. We are just like Mandela in Africa. There is no difference. Our right to negotiate has been taken away. We can go back to the 1970s; in Kenora, you had people with armed guns. In B.C. you had the same. The question has been addressed all over the country. Just a few months ago some Innu in northern Quebec were put into jail for hunting caribou, which they have been doing there for centuries. There is a great deal of frustration.

Senator Adams: How did the January 1987 agreement between the east and the west boundary affect you?

Mr. Paulette: Has it affected us?

Senator Adams: The negotiations between Nunavut and the Métis.

[Traduction]

j'étais content de voir sur papier qu'en 1987, cela nous arrive encore. Que nous faut-il faire? Qu'est-ce que les Autochtones doivent faire pour obtenir ce qu'ils veulent dans ce pays? C'est la question à laquelle il nous faut répondre, tout spécialement dans le nord où il existe une majorité . . . Qui dit démocratie dit règles de la majorité. Nous sommes une majorité, mais qui exerce le pouvoir pour nous? Dix provinces et le gouvernement fédéral. Il y a quelque chose d'anormal.

M. Paulette: Si le développement politique dans le nord ne progresse pas jusqu'au point de donner une sorte de gouvernement de type provincial, peu importe le nom que vous lui donnez, il nous faut souligner avec force le fait que nous constituons la majorité. Les Autochtones du nord constituent la majorité. Peu importe dans quelle direction le développement politique évolue, il nous faut tenir compte de ce fait, et poursuivre nos propres fins et objectifs dans le sens de l'évolution du développement politique.

Le sénateur Marchand: Chaque fois qu'on me dit que ce pays est sensationnel, je me répète toujours que notre peuple n'a obtenu le droit de vote aux élections fédérales qu'en 1960. Nous devrions nous rappeler ces choses. Personnellement, je n'ai pu voter dans notre pays sensationnel qu'à l'âge de vingt-sept ans. Nous devons garder ces choses dans notre mémoire.

Les années soixante-dix ont été une époque très perturbée pour notre peuple. En fait, dans mon comté, à Cache Creek, il y a eu un barrage routier gardé par des gens armés après l'incident de Wounded Knee. On parlait beaucoup de violence; il y avait des manifestations. Je me sentais très mal à l'aise. J'étais d'accord avec un grand nombre de choses qui étaient demandées, mais pas avec les méthodes. Cette fois-ci, nous ne semblons pas faire autant de boucan que par le passé. Savez-vous pourquoi?

M. Erasmus: Après un certain temps, on se lasse de s'acharner inutilement. Nous croyions que le pays était enfin prêt à régler la question. Nous croyions que le pays vieillissait. Mais le problème qu'ont nos collectivités, celle dont vous faites partie, est que nous avons beaucoup de jeunes. Nous sommes comme les pays du tiers monde. Le peuple autochtone de notre pays est comme les peuples du tiers monde. La majorité des habitants sont jeunes, sans instruction et frustrés et ils ne savent pas comment canaliser l'énergie qu'ils ont en eux: c'est pourquoi ils veulent se rebeller. Il revient à nous, les élus du peuple, de les retenir. Nous sommes comme Mandela, en Afrique. Il n'y a aucune différence. Notre droit de négociation nous a été retiré. Nous pouvons retourner aux années soixante-dix; à Kenora, il y avait des gens armés. En Colombie-Britannique, c'était la même chose. La question a été soulevée dans tout le pays. Il y a quelques mois seulement, des Innus, dans le nord du Québec, ont été mis en prison parce qu'ils avaient chassé le caribou, ce qu'ils font là-bas depuis des siècles. Ils sont très frustrés.

Le sénateur Adams: Comment l'accord de janvier 1987 entre l'est et l'ouest vous a-t-il touchés?

M. Paulette: S'il nous a touchés?

Le sénateur Adams: Les négociations entre les Nunavut et les Métis.

[Text]

Mr. Paulette: No. As far as our desires for political development and constitutional development, aboriginal rights, we still respect the Iqualuit Agreement. We view the WCF as one of the avenues where we can protect our aboriginal rights and at the same time develop political structures in the western territory as could be done in the eastern territory.

We have plans to meet with the Inuit in the near future to discuss the boundary and to establish negotiating sessions whereby we can go over the differences that we had back in March. We will try to iron out those differences on the overlap of our claims boundary and then come to some agreement on the boundary. If at some point in time that boundary is going to be the political boundary, then, we are acceptable to that. But as far as our negotiations with the Inuit, I think we have established ourselves and we are both looking forward to discussions and meetings. We are trying to resolve those differences that were

Senator Adams: Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Erasmus and Mr. Paulette. You have given us some very useful information.

Mr. Erasmus: I would like to add one more comment. I would like to add to Senator Adams's question on political development in the north. I have to emphasize the uniqueness that we have in the north. As you know, the Inuit in the east have a vast majority of the population. They are developing towards what they call Nunavut. In the west we are developing towards what we call Denendeh government. We have gone so far as to sign an agreement between both parts of the Northwest Territories and we are moving ahead. We are working within the timetable that we set and the parameters within the agreement that we set up.

Regardless of what seems to be happening in the rest of the country, this part of the country is moving. We are determining our own future, and we do not see the Meech Lake accord as something that is going to stop us from developing what we see as our future. We do not want to paint a picture of frustration or one where, because the country is not prepared to deal with us, we are going to stay idle. We cannot stay idle, because we will go stale. We cannot live in the past because we are in the present. We are going to move ahead, and because we have that situation, we will work with the Inuit.

Senator Adams: Is Inuvialuit going to join you, or are they going to join the east?

Mr. Erasmus: Shall we flip a coin? The Inuvialuit recently sat down with our leadership. They indicated their desire to also continue with the process. Obviously they are not happy with the accord either. I am sure you will hear from them. For the information of other members, the Inuvialuit are another Inuit group, just directly north of us. They will have the opportunity to opt either way, and that is what Senator Adams is referring to.

[Traduction]

M. Paulette: Non. En ce qui concerne notre évolution politique et l'aspect constitutionnel, les droits des autochtones, nous respectons toujours l'accord des Iqualuit. Nous considérons le WCF comme l'un des moyens par lesquels nous pouvons protéger nos droits autochtones et en même temps élaborer des structures politiques dans la partie ouest, comme cela a pu se faire dans la partie est.

Nous projetons de rencontrer les Inuit dans un avenir prochain afin de discuter des frontières et de fixer des séances de négociation au cours desquelles nous pourrions revoir les différences qui nous opposaient en mars. Nous essaierons de concilier ces différences que nous avons sur le chevauchement de nos revendications concernant les frontières puis d'en arriver à une entente sur les frontières. Si, à un moment donné, cette frontière doit être une frontière politique, nous sommes alors ouvert à cette idée. Mais pour ce qui est de nos négociations avec les Inuit, je pense que nous avons établi nos positions et nous avons tous hâte de nous rencontrer pour en discuter. Nous essayons d'aplanir les difficultés qui . . .

Le sénateur Adams: Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie beaucoup, messieurs Erasmus et Paulette. Vous nous avez donné des renseignements très utiles.

M. Erasmus: J'aimerais ajouter une chose. J'aimerais ajouter quelque chose à la réponse faite à la question du sénateur Adams sur l'évolution politique dans le nord. Je voudrais faire ressortir le caractère particulier qui marque le nord. Comme vous le savez, les Inuit, dans l'est, représentent la majorité de la population. Ils s'orientent vers ce qu'on appelle Nunavut. Dans l'ouest, on se dirige vers ce qu'on appelle le gouvernement Denendeh. Nous avons été jusqu'à signer une entente, entre les deux parties des territoires du Nord-Ouest, et nous allons en ce sens. Nous respectons le calendrier que nous avons fixé et les paramètres de l'entente que nous avons arrêtés.

Peu importe ce qui semble arriver ailleurs dans le reste du pays, ça bouge dans cette partie-ci du pays. Nous sommes maîtres de notre propre avenir et nous ne voyons pas dans l'accord du lac Meech quelque chose qui nous empêchera de vivre notre avenir. Nous ne voulons pas donner l'idée d'un peuple frustré ou d'un peuple qui, parce que le pays n'est pas prêt à s'occuper de nous, va rester inactif. Nous ne pouvons rester inactifs, parce que nous perdrons notre inspiration. Nous ne pouvons vivre dans le passé parce que nous sommes dans le présent. Nous irons de l'avant, et parce qu'il en est ainsi, nous travaillerons avec les Inuit.

Le sénateur Adams: Est-ce que les Inuvialuit se joindront à vous ou iront-ils vers l'est?

M. Erasmus: Devons-nous tirer pile ou face? Récemment, les Inuvialuit ont rencontré nos chefs. Ils ont exprimé leur désir de poursuivre également le processus. De toute évidence, l'Accord ne les satisfait pas non plus. Je suis sûr que vous en entendrez parler. Pour la gouverne des autres membres, les Inuvialuit sont un autre groupe d'Inuit, juste au nord de notre territoire. Ils auront la possibilité de choisir l'un ou l'autre, c'est ce dont le sénateur Adams parle.

[Text]

I cannot really answer the question, but that is part of the uniqueness in the north. We have all kinds of inside developments that take place.

The Chairman: Thank you, gentlemen.

The next witness is Mr. Don Strang, the Deputy Mayor of the City of Yellowknife. Mr. Strang has supplied us with the written brief that has been distributed to all the members of the committee.

Mr. Don Strang (Deputy Mayor of Yellowknife): Honourable senators, fellow northerners, as Deputy Mayor of the City of Yellowknife, and on behalf of the residents of our community, I would like formally to welcome you to the capital of the Northwest Territories. My presentation to you this morning will be very brief, as I know there are many other people here today who wish to express their concerns to you regarding the impact of the Meech Lake accord on the Northwest Territories.

Like all Canadians, Yellowknifers were originally pleased with the news that the Prime Minister and 10 Premiers had successfully negotiated an agreement that would welcome Quebec back into the constitutional family. Our optimism was quickly eroded, however, when we became aware of the conditions of the agreement, which will, in our opinion, irreparably damage our political and constitutional aspirations for the Northwest Territories. The lack of consultation afforded those Canadians who by birth or by choice have made the north their home is a serious oversight that must not go uncontested.

Our community, as you will have already noted, is a vibrant centre, which is proud of its northern heritage. In many respects, the history of our city parallels that of all of Canada. Perhaps a brief review of its development will enable you better to appreciate the sincerity of our concern about the implications the Meech Lake accord will have on our chances to realize our political and economic aspirations within the Canadian constitutional framework.

Although Yellowknife celebrated its 50th anniversary in 1984, its origins are much older. Our city's name is derived from the Yellowknife Dene, who have inhabited this area for centuries. In fact, it was a famous Dene chief, Matonabee, who guided the first white man, Samuel Hearne, in his exploration of the Great Slave Lake region in 1771. The travels of later explorers, such as Alexander Mackenzie, led to the establishment of a fur-trading post near the mouth of Yellowknife Bay.

Gold deposits were first observed in the late 1890s by prospectors en route to the Klondike, but full-scale development did not occur until the emergence of the bush plane in the 1930s. The daring exploits of the young men and women who piloted these planes will live forever in Canadian folklore. They are primarily responsible for making the north accessible to southern mining interests. Since then, the Yellowknife economy has evolved around gold mining and exploration.

[Traduction]

Je ne peux véritablement répondre à cette question, mais cela contribue au caractère unique du Nord. Toutes sortes de changements internes ont lieu.

Le président: Merci, messieurs.

Le prochain témoin est M. Don Strang, maire adjoint de la ville de Yellowknife. M. Strang nous a remis un mémoire qui a été communiqué à tous les membres du comité.

M. Don Strang, maire adjoint de Yellowknife: Messieurs les sénateurs, chers compatriotes, en ma qualité de maire adjoint de la ville de Yellowknife et au nom des habitants de notre collectivité, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue dans la capitale des Territoires du Nord-Ouest. Je m'adresserai à vous très brièvement ce matin car je ne suis pas sans savoir que de nombreuses autres personnes ici aujourd'hui désirent vous faire part de leurs préoccupations au sujet des conséquences de l'Accord du lac Meech sur les Territoires du Nord-Ouest.

Comme tous les Canadiens, les habitants de Yellowknife ont d'abord applaudi en apprenant que le Premier ministre et les dix premiers ministres avaient réussi à négocier une entente permettant la réintégration du Québec dans la famille constitutionnelle. Notre optimisme a été de courte durée cependant, lorsque nous avons pris connaissance des conditions de l'entente qui, à notre avis, portera irrémédiablement atteinte à nos aspirations politiques et constitutionnelles pour les Territoires du Nord-Ouest. Il faut s'élever devant ce refus de consulter les Canadiens, qui en raison de leur naissance ou par choix, se sont établis dans le Nord.

Notre collectivité, comme vous l'avez sans doute déjà remarqué, est un centre trépidant, fier de son patrimoine de ville de Nord. A de nombreux égards, l'histoire de notre ville est modelée sur celle de tout le Canada. Un bref aperçu de son développement vous permettra peut-être de mieux juger de la sincérité de nos préoccupations en ce qui concerne l'incidence de l'Accord du lac Meech sur nos chances de réaliser nos aspirations politiques et économiques au sein du régime constitutionnel canadien.

Bien que Yellowknife ait célébré son cinquantième anniversaire en 1984, ses origines se situent dans un passé beaucoup plus lointain. Le nom de notre ville vient des Dénés de Yellowknife qui ont habité cette région pendant des siècles. Dans les faits, c'est un chef déné célèbre, Matonabee, qui a guidé Samuel Hearne, premier homme blanc à explorer la région du Grand lac des esclaves en 1771. Les expéditions des explorateurs qui l'ont suivi, tel Alexander Mackenzie, ont mené à l'établissement d'un poste de traite des fourrures près de l'embouchure de la baie de Yellowknife.

Des gisements d'or ont d'abord été découverts vers la fin des années 1890 par des prospecteurs qui se dirigeaient vers le Klondike, mais il a fallu attendre l'apparition des avions de brousse dans les années 30 pour que se développe pleinement la ville. Les exploits audacieux des jeunes hommes et femmes qui pilotaient ces avions font partie désormais des légendes canadiennes. C'est grâce à eux surtout que les sociétés minières du Sud ont pu exploiter le Nord. Depuis, l'économie de Yellowknife repose sur l'exploitation des mines d'or et l'exploration.

[Text]

The role of the government in the local economy increased dramatically after 1967, when Yellowknife was named capital of the Northwest Territories. Yellowknife is strongly committed to our community and its important role as the capital of the Northwest Territories.

Although we are rightfully proud of our uniquely northern heritage, we are first and foremost Canadians. As such, we are pleased that an agreement has been reached among the premiers, which will bring the Province of Quebec into its proper place within the Canadian Confederation.

We are disappointed, however, that in reaching this historic agreement, the premiers and Prime Minister have ignored the rights and political aspirations of the residents of the Yukon and the Northwest Territories. What makes us even more frustrated is the fact that the Meech Lake accord, which will affect all of us who live in the north, was negotiated without any degree of consultation with the elected representatives of the people whose future in Canada will be most negatively impacted by it.

Honourable senators, we submit that there must emerge a political will at the national level to acknowledge the eventual maturation of the two northern territories towards provincial status. The Northwest Territories has experienced significant political and economic changes in recent years. We are gradually shedding our relationship of dependency on southern Canada. Having said this, we are also realistic enough in our approach to political responsibility to realize that our goal of provincehood may take a considerable length of time to achieve.

It remains our contention that the residents of the north, at the very least, should have been invited to participate in the discussions and negotiations that resulted in an agreement that makes our goal of provincehood virtually impossible to achieve.

All of you have travelled to Yukon and the Northwest Territories to discuss our future in Canada. Yet many northerners feel our future has now been predetermined by the signing of the Meech Lake accord. We will not relent, however, in our efforts to have its terms and conditions changed with respect to the extension of existing and creation of new provinces. We feel that its ongoing debate not only is in the best interests of all Canadians, especially northerners, but also is demanded by the egalitarian tradition of the Canadian federation. Just as Quebec has been recognized as a distinct society within Canada, so also must the rights of northerners to determine our own political destiny within Confederation be respected. Toward this end, we are soliciting your support. I thank you for listening to our concerns.

Senator Lucier: Mr. Strang, my political experience, what little I have of it, was mostly in municipal politics. I for one want to thank you for appearing before us here. I just want to let you know, sir, that as a former alderman and mayor of Whitehorse, I never allowed anyone from Yellowknife to come to my city wearing a Yellowknife pin. I am wearing a White-

[Traduction]

Le rôle du gouvernement dans l'économie locale s'est accentué de façon spectaculaire après 1967, année où Yellowknife est devenue la capitale des Territoires du Nord-Ouest. Yellowknife reconnaît ses responsabilités à l'égard de notre collectivité et son important rôle de capitale des Territoires du Nord-Ouest.

Bien que nous soyons à bon droit fiers de notre patrimoine du Nord unique, nous sommes d'abord et avant tout des Canadiens. À ce titre, nous sommes heureux que les premiers ministres aient réussi à conclure une entente permettant à la province de Québec de reprendre la place qui lui revient dans la confédération canadienne.

Nous sommes toutefois déçus que dans l'élaboration de cette entente historique, les premiers ministres des provinces et le Premier ministre du Canada n'aient pas tenu compte des droits et des aspirations politiques des habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Ce qui nous déçoit encore davantage c'est que l'Accord du lac Meech, qui aura des conséquences pour tous les habitants du Nord, a été négocié sans que soient consultés les représentants élus des citoyens dont l'avenir au Canada sera le plus grevé par cette entente.

Messieurs les Sénateurs, nous affirmons qu'il doit se dégager au niveau national une volonté politique de reconnaître l'évolution des deux territoires du Nord vers un éventuel statut de province. Les Territoires du Nord-Ouest ont subi des changements économiques et politiques importants au cours des dernières années. Nous nous affranchissons graduellement de la tutelle du sud du Canada. Cela dit, nous sommes également assez réalistes s'agissant de responsabilité politique pour savoir que la réalisation de notre objectif, l'obtention du statut de province, peut demander beaucoup de temps.

Nous continuons à soutenir que les habitants du Nord auraient dû, au moins, être invités à participer aux débats et aux négociations qui ont mené à la conclusion de l'entente qui rend la réalisation de notre objectif pour ainsi dire impossible.

Vous tous êtes venus au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest pour débattre de notre avenir au sein du Canada. Pourtant, de nombreux habitants du Nord sont d'avis que notre avenir est maintenant tracé d'avance en raison de la signature de l'Accord du lac Meech. Nous n'aurons de cesse avant d'obtenir la modification de ses conditions et modalités en ce qui a trait à l'expansion des provinces existantes et à la création de nouvelles provinces. À notre avis, cette discussion continue sert les intérêts de tous les Canadiens, en particulier ceux du Nord, mais est également rendue nécessaire en raison de la tradition égalitaire de la fédération canadienne. À l'instar du Québec, qui a été reconnu à titre de société distincte au sein du Canada, les habitants du Nord doivent exiger que soit respecté leur droit à décider de leur propre avenir politique au sein de la confédération. À cette fin, nous vous demandons votre appui. Je vous remercie d'avoir bien voulu nous écouter.

Le sénateur Lucier: M. Strang, mon expérience politique, si limitée qu'elle soit, concerne surtout le domaine municipal. Pour ma part, je voudrais vous remercier d'être venus. Je voulais simplement vous dire, monsieur, qu'en tant qu'ancien conseiller municipal et maire de Whitehorse, je n'ai jamais permis à quiconque venant de Yellowknife d'entrer dans ma ville en

[Text]

horse pin, so unless we are provided with Yellowknife pins we will continue to wear the Whitehorse ones. This is a little tradition that goes back to Mr. Fred Heney. I think there are some people around here who know about it.

As for your brief, Mr. Strang, I just had one question I wanted to ask you about. On page 3, you say that the premiers and Prime Minister have ignored the rights and political aspirations of the residents of the Yukon and the Northwest Territories. I just wonder whether you consider "ignore" to be the proper word. I always felt that we would have been very pleased to have been ignored by them at Meech Lake. I wish we had been. We were in much better shape before Meech Lake than we are now. I wonder about the word "ignored". We have been told by several witnesses that the Meech Lake accord is a very cleverly drafted piece of work, which deliberately left out the north, that we were not ignored.

Mr. Strang: We have the word "ignored" there because the basic premise of any democracy is equality. It is a traditional Canadian right. It seems to me we have been ignored by the Meech Lake accord. It is more or less saying that we will never become a province.

Senator Lucier: I was hoping that was what you would say. You are not suggesting the word "ignored" in this case means it was done accidentally, but only that we will not be the same part of Canada as we were in the past and as other Canadians will be in the future.

Mr. Strang: That is correct.

Senator Lucier: Thank you very much for your presentation.

Mr. Strang: I am sure we can accommodate you with City of Yellowknife pins.

Senator Lucier: It is to your advantage that we wear them.

The Chairman: Do I conclude from this exchange that there is a friendly rivalry between the two cities?

Senator Lucier: There always has been, Mr. Chairman.

Senator Fairbairn: Thank you for your presentation. Although there was a vote in Parliament yesterday, I think we realize there is still some time before this accord is officially cast in stone. It is many months ahead. Perhaps there are many other forums to hear views from northerners. We know we are one and that is why we are here.

In terms of pressuring provincial premiers, nothing is more effective than pressure from public officials in the provinces. I wonder if you and your city council have used, or will use, your access to the national municipal forums of mayors and municipalities to articulate your case and to try to solicit support from them to pressure their premiers.

[Traduction]

arborant l'insigne de Yellowknife. Je porte l'insigne de Whitehorse, et à moins qu'on ne nous donne une insigne de Yellowknife, nous continuerons à porter celle de Whitehorse. C'est une coutume qui remonte au temps de M. Fred Heney. Je pense que certains connaissent ici cette coutume.

Quant à votre mémoire, j'aimerais vous poser une question M. Strang. À la page 3, vous dites que les premiers ministres des provinces et le Premier ministre du Canada n'ont pas tenu compte des droits et des aspirations politiques des habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Je me demande si vous estimez que l'expression «n'ont pas tenu compte» était bien choisie. J'ai toujours pensé que nous aurions été très heureux qu'ils ne tiennent pas compte de nous au lac Meech. J'aurais aimé qu'il en soit ainsi. Nous étions en bien meilleure position avant le lac Meech que nous le sommes maintenant. Je m'interroge sur l'expression «tenu aucun compte». Plusieurs témoins nous ont affirmé que l'accord du lac Meech est un document très habilement rédigé, qui laisse intentionnellement le Nord de côté, qu'on ne nous a pas oubliés.

M. Strang: Nous utilisons l'expression «tenu aucun compte» parce qu'à la base de toute démocratie, on trouve la notion d'égalité. Il s'agit d'un droit traditionnel au Canada. Il me semble qu'on n'a pas tenu compte de nous dans l'accord du lac Meech. Cela veut plus ou moins dire que nous ne deviendrons jamais une province.

Le sénateur Lucier: J'espérais que vous diriez cela. Vous ne laissez pas entendre que l'expression «tenu aucun compte» signifie dans ce cas que cela était accidentel, mais tout simplement que nous ne constituerons plus une partie du Canada comme cela était le cas dans le passé et comme le seront les autres Canadiens à l'avenir.

M. Strang: C'est exact.

Le sénateur Lucier: Merci beaucoup pour votre exposé.

M. Strang: Je suis convaincu que nous pouvons vous fournir des épinglettes de la ville de Yellowknife.

Le sénateur Lucier: Vous avez avantage à ce que nous les portions.

Le président: Dois-je conclure de cet échange qu'il existe une rivalité amicale entre les deux villes?

Le sénateur Lucier: Elle existe depuis toujours, Monsieur le président.

Le sénateur Fairbairn: Merci pour votre exposé. Bien qu'un vote ait été pris au Parlement hier, je pense que nous nous rendons compte qu'il faudra encore un certain temps avant que l'accord ne devienne officiellement permanent. Nous avons encore plusieurs mois devant nous. Il existe peut-être beaucoup d'autres tribunes où les habitants du Nord pourront se faire entendre. Nous savons que nous sommes l'une de ces tribunes et que nous sommes ici à cette fin.

Pour ce qui est de la pression à exercer sur les premiers ministres des provinces, rien n'est plus efficace que la pression exercée sur les fonctionnaires dans les provinces. Je me demande si vous et votre conseil municipal avez utilisé ou utiliserez vos entrées auprès des assemblées nationales des maires et des municipalités pour faire valoir votre cas et essayer

[Text]

Mr. Strang: There has been some discussion among the aldermen for doing exactly what you say. In the near future I think you will see something about it coming to the Federation of Canadian Municipalities from the City of Yellowknife.

Senator Macquarrie: I enjoyed the deputy mayor's statement. I noticed the little exchange between these two municipal politicians. I hope it is just a friendly rivalry because last night I thought that your cities are damn far apart. By the time we got here we had flown about a fifth of the way around the world or the equivalent. Do you now think a link by air between the capitals of the two territories would be a good thing? I understand you had it once. In my memory it is very much like flying from Charlottetown to St. John's, Newfoundland, with a two- or three-hour stop in Atlanta, Georgia, and another one in Baltimore. It is really a pretty long time. Would it not be better for the two territories to be a little closer?

I also notice you have 10 or 12 pages of charter air services in your telephone book. Perhaps I am missing something. Last night I wished we had used one.

Mr. Strang: Without a doubt I think an air link would benefit both territories and both cities. I think there is a good possibility you will see an air link between the two communities in the not-too-distant future.

Senator Adams: I think the deputy mayor should have the sort of the meeting they had in Ottawa with mayors from all over the world. I wonder if you guys had an invitation there. It was last week.

Mr. Strang: Not to my knowledge, if this was just last week. I do not recall one having gone through the office, unless it was one that came in quite a bit earlier in the year that I may not have been aware of. But to my knowledge, no.

Senator Adams: My question, you know, is that it is still recognized as part of Canada. I guess living in the territories and the . . . I think a mayor from the Yukon was down there. He was on CBC and he found something he could do with garbage to save a city and a municipality the cost of heating the government buildings. The only thing is, and it is my question, why did the mayor from Yellowknife not receive an invitation to that? You figure you are not powerful enough for that. You do not know how they are running municipalities in the rest of the country. You know, they were international mayors and had maybe 200 or 300 people there from all over the world. But Yellowknife did not have an invitation to it.

Mr. Strang: I guess it is not the first time we from the north have not been invited, but I think we are trying our best to make sure it is maybe the last time, or at least an attempt to do that.

[Traduction]

d'obtenir leur appui afin qu'elles exercent des pressions sur les premiers ministres de leur province.

M. Strang: Les conseillers municipaux ont discuté de la possibilité de faire exactement ce que vous venez de dire. Je pense que dans un avenir rapproché la ville de Yellowknife s'adressera à ce sujet à la Fédération canadienne des municipalités.

Le sénateur Macquarrie: J'ai bien aimé la déclaration de l'adjoint au maire. J'ai remarqué l'échange entre ces deux hommes politiques municipaux. J'espère qu'il s'agit simplement d'une rivalité amicale parce qu'hier soir, j'ai pensé que vos villes étaient drôlement éloignées l'une de l'autre. Lorsque nous sommes arrivés ici, nous avons parcouru en avion environ un cinquième de la distance d'un voyage autour du monde ou l'équivalent. Pensez-vous maintenant qu'une liaison aérienne entre les capitales des deux territoires serait une bonne chose? Je crois comprendre qu'il y en a déjà eu une. Si ma mémoire est bonne, c'est comme voyager en avion de Charlottetown à St. John's, Terre-Neuve, avec une escale de deux ou trois heures à Atlanta en Georgie et une autre à Baltimore. C'est vraiment très long. Ne serait-il pas préférable que les deux territoires soient un peu plus proches?

Je remarque également que votre annuaire téléphonique contient dix ou douze pages de services aériens d'affrètement. Il y a peut-être quelque chose qui m'échappe. J'aurais souhaité hier soir que nous en ayons utilisé un.

M. Strang: Je ne doute nullement qu'une liaison aérienne serait avantageuse pour les deux territoires et les deux villes. Je pense qu'il est fort probable qu'une liaison aérienne sera établie entre les deux communautés dans un avenir pas trop éloigné.

Le sénateur Adams: Je pense que l'adjoint au maire devrait tenir une assemblée comme celle qui a eu lieu à Ottawa où des maires de tous les pays se sont rencontrés. Je me demande si vous y avez été invités. C'était la semaine dernière.

M. Strang: À ma connaissance, ce n'était que la semaine dernière. Je ne me rappelle pas en avoir vu dans mon bureau à moins qu'il y en ait eu un peu plus tôt dans l'année et que je n'ai pas été au courant. Mais à ma connaissance, non.

Le sénateur Adams: Ce que je dis, c'est qu'ils sont encore reconnus comme faisant partie du Canada. Je suppose que lorsqu'on vit dans les Territoires du Nord-Ouest et le . . . Je pense qu'un maire du Yukon y est allé. Il est passé sur les ondes de Radio-Canada et a indiqué qu'il avait trouvé un moyen pour la municipalité d'épargner de l'argent et de réduire les coûts du chauffage des immeubles publics grâce au recyclage des ordures. Par contre, et c'est là ma question, pourquoi le maire de Yellowknife n'a-t-il pas reçu d'invitation? Vous vous dites que vous n'avez pas suffisamment de pouvoir. Vous ne savez pas comment les municipalités sont administrées dans le reste du pays. Il y avait des maires provenant des quatre coins du monde; peut-être 200 ou 300 personnes d'un peu partout, toutefois, Yellowknife n'avait pas reçu d'invitation.

M. Strang: Ce n'est pas la première fois que les gens du Nord ne reçoivent pas d'invitation, mais nous faisons de notre mieux pour que ce soit la dernière, enfin, c'est ce que nous tentons de faire.

[Text]

Senator Adams: Thank you.

The Chairman: Thank you, Senator Adams. Senator Lucier has asked for just a tiny little question. It presumably relates to the inter-city rivalry.

Senator Lucier: I only wanted to point out, Mr. Chairman, that the rivalry has always been extremely friendly. I am not sure the practice still continues, but we used to use the airlines that Senator Macquarrie was talking about. When we did not have one we would even charter, and our whole councils would come, the Yellowknife Council would come to Whitehorse and ours would come here for exchanges that were very beneficial to both of us. And while it was a lively rivalry, I can assure you it was extremely friendly.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Strang. We appreciate that you prepared this brief and have appeared before us this morning. It is much appreciated.

Before I call on the next witness, I would like to take a moment to introduce Commissioner John Parker, who came in during the course of our deliberations.

Some hon. senators: Hear, hear!

The Chairman: We are pleased that you are following the deliberations of the committee, Mr. Commissioner.

The next witness is Mr. Ted Richard, MLA, Yellowknife South. Good morning, Mr. Richard. We are very pleased to see you here this morning. I know you flew in with us late last night and I believe you do not have a prepared text, which is quite agreeable.

Mr. Ted Richard (MLA, Yellowknife South): No, sir.

The Chairman: But I assume from the fact that you removed your jacket this is going to be a vigorous presentation.

Mr. Richard: Yes, sir. Mr. Chairman, I do not have a prepared written text. I have tried twice in the last week to sit down and write a presentation for your committee or task force, but I got so angry I could not bring myself to put some of the words in writing for fear it might come back to haunt me. So I am going to say the angry words instead of passing them to you.

I am a member of the legislature, Mr. Chairman, for one of the Yellowknife constituencies, but I speak as a private citizen today. I have followed the constitutional amendments in recent years in this country. I speak to you as a Canadian citizen. I am not a second-class Canadian citizen. That term has been bandied about by northerners in recent weeks and months. I am as much a Canadian citizen as anyone sitting at this table or sitting in this room.

I want to begin by thanking the chairman and members of the Senate committee for agreeing to come north from Ottawa to hear directly from we Canadian citizens living north of 60. If it was Senator Lucier and Senator Adams who pressured you to do that, I give them a special thanks for that.

I understand, Mr. Chairman, you have already heard quite an earful over the weekend in Whitehorse. I appreciate your patience and indulgence if you are going to hear, in the next two days, or in the next half hour, a repetition of some of the

[Traduction]

Le sénateur Adams: Merci.

Le président: Merci, M. le Le sénateur Adams. Le sénateur Lucier a demandé l'autorisation de poser une petite question qui a vraisemblablement trait à la rivalité entre les villes.

Le sénateur Lucier: Je tiens simplement à signaler, M. le président, que la rivalité est toujours restée amicale. Je ne sais pas si les choses se passent toujours de cette façon, mais nous avions l'habitude d'utiliser les lignes aériennes dont le sénateur Macquarrie a parlé. Lorsque nous ne pouvions le faire, nous nolisions un avion et tous nos conseils venaient, le conseil de Yellowknife se rendait à Whitehorse et les nôtres se déplaçaient jusqu'ici pour que nous ayons des échanges qui étaient très bénéfiques à tous. Bien qu'il s'agissait d'une rivalité bien vive, je puis vous assurer qu'elle demeurait très amicale.

Le président: Merci beaucoup, M. Strang. Nous vous savons gré d'avoir rédigé ce mémoire et d'avoir comparu devant nous ce matin. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Avant d'appeler le prochain témoin, je tiens à présenter M. le Commissaire John Parker, qui est arrivé pendant la discussion.

Des voix: Bravo!

Le président: Nous nous réjouissons que vous puissiez assister aux débats du Comité, M. le Commissaire.

Le prochain témoin est M. Ted Richard, député de Yellowknife Sud. Bonjour M. Richard. Nous sommes très heureux de vous compter parmi nous ce matin. Je sais que vous êtes arrivé par avion tard hier soir et je crois que vous n'aviez pas de texte déjà préparé. Cela ne pose aucun problème.

M. Ted Richard, député, Yellowknife Sud: Non, monsieur.

Le président: Cependant, si j'en juge par le fait que vous avez enlevé votre veston, votre présentation sera vigoureuse.

M. Richard: oui, monsieur. En effet, je n'ai aucun document écrit. La semaine dernière, j'ai tenté à deux reprises de rédiger un exposé à présenter à votre comité ou votre groupe de travail, mais j'étais tellement en colère que je n'ai pu me résoudre à mettre ma pensée par écrit de crainte que les mots ne me hantent ensuite. C'est pourquoi je vous ferai part de mon mécontentement de vive voix au lieu de l'exprimer par écrit.

Je suis député d'une circonscription de Yellowknife, M. le président, mais c'est à titre de simple citoyen que je m'adresse à vous aujourd'hui. J'ai suivi de près les questions constitutionnelles au Canada au cours des dernières années. Je répète que je parle en tant que citoyen canadien et je ne suis pas un citoyen de seconde zone. Cette expression a été brandie par les gens du Nord ces derniers temps. Je suis un citoyen canadien au même titre que toutes les autres personnes dans cette pièce.

Je tiens à remercier le président des membres du Comité du Sénat d'avoir accepté de venir d'Ottawa pour entendre les citoyens canadiens qui vivent au nord du 60^e parallèle. Si ce sont les sénateurs Lucier et Adams qui vous ont incité à le faire, je les remercie tout particulièrement.

J'ai entendu dire que l'on vous avait déjà mis au courant de certaines choses, Monsieur le Président, au cours du week-end à Whitehorse. Je vous remercie d'avance de votre patience et de votre indulgence car au cours des deux prochains jours ou

[Text]

things you have already heard, and you will no doubt hear next week in Iqaluit.

It is important, I think, that you take the time to come north to listen to us about this important issue. As everybody in the room knows, last night the House of Commons passed a resolution approving this accord, without any amendment. I happened to be in Ottawa yesterday for a meeting, and I left just an hour before the vote. I was tempted to stay, but I wanted to be here this morning to speak to this task force. I would have felt some shame if I had gone with the group of people I was with up to the House of Commons at 6 a.m. to watch them stand, 242 of them. A sad day, Mr. Chairman, a dark hour for us northerners. Although it was historic, I did not want to be there for it.

I understand from your newspaper advertisement that your mandate is to examine, as I read it, the implications of this Meech Lake accord for the Yukon and the Northwest Territories. With respect, I think it should be the implications for Canadians living in the two northern territories, rather than the territories themselves. Although as Senator Macquarrie has indicated—and I thought he was fairly grouchy last night because of the thousands of miles he had to travel to get here from Whitehorse... remember that you are in Canada, and Yellowknife is as much a part of Canada as Calgary or Toronto or Ottawa or Charlottetown, for that matter. It may seem simple. The reason I say not to forget that is that the 11 First Ministers of this country forgot it in May and June of this year.

As I say, sir, I think you are well aware of the specific concerns northerners have. I have always stated they are five in number. There are two major ones: the creation of new provinces and the extension of provincial boundaries north into the territories. Two are what I call minor ones: the appointment of senators process, the appointment of Supreme Court of Canada judges process. Finally, the constitutional process itself is the fifth item that is of concern to us in the north. I do not want to belabour those five points, because I know you are going to get them time and time again. I mention them briefly, and I want to offer a few personal comments on them and leave it at that. Those five, Mr. Chairman, I say are specific to all northerners. That is not to take away from other separate issues that concern aboriginal persons or women.

First, on the creation of new provinces, the first item, you know the point there. All of you know the point there. The way I have heard it best expressed, the one that hits home to me, was directed personally to the premiers of Alberta and Saskatchewan, when someone who spoke to the joint committee in August said "how soon they forget". Mr. Getty's and Mr. Devine's predecessors in 1905 were part of the Northwest Territories. They did not get the permission of the Province of New Brunswick or the Province of Prince Edward Island or the Province of Ontario to become provinces. They negotiated directly with the federal Parliament in order to create those new provinces in 1905.

[Traduction]

de la prochaine demi-heure vous entendrez probablement des choses que l'on vous a déjà dites et que l'on reprendra sûrement à Iqaluit.

Il me semble très important que vous preniez le temps de venir dans le Nord pour entendre ce que nous avons à dire sur ce sujet important. Comme tout le monde ici le sait, hier soir, la Chambre des communes a adopté une résolution approuvant l'accord, sans modification. Je me trouvais à Ottawa pour une réunion hier et je suis parti juste une heure avant le vote. J'étais tenté de rester, mais je voulais être présent ici ce matin pour m'adresser à vous. J'aurais eu honte si j'avais accompagné mon groupe à la Chambre des communes à 6 heures du matin pour voir les 242 députés se lever. C'est un jour sombre, Monsieur le Président, pour les gens du Nord. C'était un moment historique, mais je ne voulais pas y assister.

D'après les communications dans les journaux, votre mandat consiste à étudier les répercussions de l'Accord du lac Meech pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Avec tout le respect que je vous dois, je crois qu'il faudrait examiner les conséquences de cet accord pour les Canadiens vivant dans ces régions et non pour les régions elles-mêmes. Comme le Sénateur Macquarrie l'a indiqué, et je crois qu'il était plutôt mécontent hier soir d'avoir à parcourir des milliers de milles pour se rendre à Whitehorse, rappelez-vous que vous êtes au Canada et que Yellowknife en fait partie au même titre que Calgary, Toronto, Ottawa ou Charlottetown. Cela paraît évident. Néanmoins, je tiens à le rappeler, parce que les 11 premiers ministres de ce pays l'ont oublié en mai et juin derniers.

Je suis, par ailleurs, convaincu que vous êtes sensibilisé aux problèmes spécifiques des gens du Nord. À mon avis, il y en a cinq. Les deux principaux étant: la création de nouvelles provinces et l'élargissement des frontières provinciales vers le Nord, dans les Territoires. Deux sont mineurs: le processus de nomination des sénateurs et le processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada. Enfin, le processus constitutionnel lui-même est le cinquième problème du Nord. Je ne tiens pas à élaborer ces cinq points, étant donné qu'il en sera sûrement question de nouveau. Je me contenterai de les mentionner brièvement et de faire quelques commentaires personnels. Ces cinq sujets de préoccupation, Monsieur le Président, sont particuliers à tous les gens qui habitent le Nord. Il ne faut pas les dissocier d'autres questions qui concernent les autochtones, hommes et femmes.

D'abord, à la création de nouvelles provinces, le premier point, vous savez de quoi il retourne. La meilleure explication qui en ait été donnée, à mon point de vue, a été adressée personnellement aux premiers ministres de l'Alberta et de la Saskatchewan par quelqu'un qui a parlé devant le comité conjoint en août et a ainsi résumé la situation: «Comme ils oublient vite.» Les prédécesseurs de M. Getty et de M. Devine, en 1905, étaient citoyens des Territoires du Nord-Ouest. Ils n'ont pas demandé la permission de la province du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de l'Ontario pour devenir des provinces. Ils ont négocié directement avec le gouvernement fédéral pour créer ces nouvelles provinces en 1905.

[Text]

Now we are asking for that same treatment. We are still the Northwest Territories. Maybe 20 or 30 years down the road we will be asking for that treatment. Yet if those two provinces, for example, say no, there is a new set of rules now . . .

Secondly, the extension of provincial boundaries. This issue to me is the most important of all of them, and it is underplayed by politicians, and certainly by the media. It is the most appalling of the issues that concern northerners. It is shocking what is being done on boundaries. Quite frankly, I cannot understand, as one who has followed the coverage and the speeches by politicians since May 1, why it has not received more attention.

For example, one of my colleagues from the assembly, the Hon. Michael Ballantyne, travelled to Ottawa in August. He made an excellent presentation to the joint committee, and among other northern issues said this is wrong; this is appalling what you are doing to us on the extension of boundaries issues. Yet that joint committee, rushed by a Prime Minister who wants to go into the history books, rushed through its report. They have a whole chapter on northern issues, yet there is not one mention in that chapter of the extension of provincial boundaries.

I do not have my copy of the Constitution here, but there is a section of the Constitution that states that if ever the boundary between two existing provinces is to change . . . And let me pick Alberta and Saskatchewan as an example. We all know that Lloydminster is in both provinces. If for some reason in the future that boundary is to change and move west, this section of the Constitution I cannot remember the number of states very clearly that decision will be made only by the legislatures of those two provinces affected and the Parliament of Canada. That is very logical; it is very fair, and it makes sense. Why should, for instance, the Province of New Brunswick and the Province of Newfoundland have a say in where the boundary is between Alberta and Saskatchewan?

Yet if in the future, today in fact, there is a desire by the Province of Alberta to move their boundary north to include all resources around Great Slave Lake, or all the way north to the Beaufort Sea, how is that going to be decided? What if Mr. Vander Zalm looks at the Yukon and says fantastic, we would love it? What if he wants to take over the Yukon? The man is doing some crazy things, maybe he will do that. What would govern that process? And Premier Bourassa already has his eyes on the Hudson Bay area because of the resources we have in the north. What are the rules? What are the rules for such a change in jurisdiction? What did the First Ministers decide would be a fair process, both in 1982 and 1987?

In 1982 it was decided, no matter where the boundary was going to move north, it was just Alberta moving north of the Beaufort Sea, that it needed the consent of Parliament and

[Traduction]

Nous demandons maintenant d'être traités de la même façon. Nous faisons toujours partie des Territoires du Nord-Ouest. Dans 20 ou 30 ans, nous demanderons peut-être la même chose. Toutefois, si ces deux provinces disaient non, les règles ne seraient plus les mêmes . . .

Deuxième point, l'élargissement des frontières provinciales. Cette question est, selon moi, la plus importante de toutes et a été minimisée par les politiciens et par les médias. C'est la question la plus grave pour les gens du Nord. Ce qui est fait aux frontières est consternant. Très franchement, je ne peux pas comprendre, en tant que personne qui a suivi les reportages et les discours des hommes politiques depuis le 1^{er} mai, pourquoi cette question n'a pas reçu plus d'attention.

Par exemple, l'un de mes collègues de l'assemblée, l'honorable Michael Ballantyne, s'est rendu à Ottawa en août. Il a présenté un excellent exposé au comité mixte et, parmi d'autres questions qui concernent les Territoires du Nord-Ouest, il a mentionné que c'était une erreur; la façon dont vous nous traitez en ce qui concerne l'extension des frontières est épouvantable. Pourtant, ce comité mixte, bousculé par un Premier ministre qui veut que son nom soit inscrit dans les livres d'histoire, a étudié ce rapport à la hâte. Il y a tout un chapitre sur les questions touchant les Territoires du Nord, cependant on ne fait nullement mention dans ce chapitre de l'extension des frontières provinciales.

Je n'ai pas mon exemplaire de la Constitution ici, mais dans un article de la Constitution il est dit que si jamais la frontière qui sépare deux provinces devait être modifiée . . . et prenons par exemple l'Alberta et la Saskatchewan. Nous savons tous que Lloydminster est à cheval sur les deux provinces. Si, pour une raison quelconque, dans l'avenir, cette frontière devait être repoussée vers l'ouest, cet article de la Constitution dont je ne peux me rappeler le numéro, précise très clairement que la décision sera prise uniquement par les législatures des provinces touchées et le Parlement du Canada. C'est très logique; c'est très juste et ça a du sens. Pourquoi, par exemple, la province de Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve devraient-elles avoir leur mot à dire en ce qui concerne la frontière qui sépare l'Alberta de la Saskatchewan?

Néanmoins, si dans l'avenir, aujourd'hui en fait, la province de l'Alberta manifestait le désir de repousser sa frontière vers le nord afin d'inclure toutes les richesses qui se trouvent autour du Grand Lac de l'Esclave, ou complètement au nord vers la Mer de Beaufort, comment cette décision sera-t-elle prise? Que se passera-t-il si M. Vander Zalm examine le Yukon et se dit: «Fantastique, nous aimerions l'avoir?» Que se passera-t-il s'il veut s'emparer du Yukon? Cet homme fait des choses insensées, peut-être le fera-t-il. Qu'est-ce qui régirait ce processus? Par ailleurs, le Premier Ministre Bourassa convoite déjà la région de la Baie d'Hudson en raison des richesses que nous avons dans le nord. Quelles sont les règles? Quelles sont les règles en ce qui a trait à un tel changement de territoire? Quel processus, selon la décision des premiers ministres, a été jugé équitable, en 1982 et en 1987?

En 1982, il a été décidé que, quel que soit l'endroit où la frontière serait repoussée vers le nord, l'Alberta déplaçait simplement sa frontière au nord de la Mer de Beaufort, il faudrait

[Text]

seven provinces that represented 50% of our population. There was no provision in 1982 for the agreement of the people whose territory was being taken over. That is shocking. That is the 1982 deal, and it is shocking enough.

In 1987 there was a discussion about that rule, about that process, whether that is fair. We did not discuss it. We Canadian citizens living in a territory that might be taken over, we were not even invited to talk about that rule. And now they have changed the rule. They want to say all 10 provinces have to agree. But not yet. Again, will we be consulted, let alone have a motion passed by the legislative assembly of elected people? And what is worse, of course, that rule, that appalling shocking rule that would allow our jurisdiction to be encroached upon, was made in our absence.

I share with Senator Heath Macquarrie a common birth-place in Prince Edward Island. I come originally from a small province. To make my point on this extension of boundaries and encroaching upon the jurisdiction of a group of people who belong to a democracy, how would you feel if there was a rule or formula that allowed P.E.I. to be merged with Nova Scotia and New Brunswick? It would be done by the agreement of the other nine provinces, but not by the Legislative Assembly of Prince Edward Island. How would you feel if that rule were made at a meeting at which P.E.I. was not represented?

Senators, I think when you are hearing ordinary Canadians living north of 60 on these issues, you are going to have to keep your patience for few more days and again next week. But as much as possible I think you should try to put yourselves in our position, try to put things in perspective. How would you feel if you were in our shoes on these issues? I say that sincerely because we are—I certainly am—relying on this group of senators in this room and your colleagues back in Ottawa to help us out before it is too late. I think you have already indicated your sense of fair play and common sense in deciding to take your time as a group of parliamentarians. You have come north to listen to us. You are not pressuring yourselves into getting a report out by next week, or a very particular deadline. You are not rushing into the history books like some other politicians. I think that is enough on extension of boundaries.

The other two are what I call minor issues: the appointment of senators—no disrespect to present company—the process they are looking at, an interim process in the Meech Lake accord, and also the appointment of judges to the Supreme Court of Canada. This was simply an accommodation to the provinces, to give them some consideration in those appointment processes, and we were not given the same consideration.

[Traduction]

avoir l'accord du Parlement et des sept provinces qui représentaient 50 p. 100 de notre population. En 1982, aucune disposition ne prévoyait d'obtenir l'accord de la population du territoire dont on s'emparerait. C'est scandaleux. Voilà le marché conclu en 1982, et c'est vraiment scandaleux.

En 1987, on a débattu de ce principe, de ce processus; était-ce juste? Nous n'en avons pas discuté. Nous, des citoyens canadiens, vivant sur un territoire dont on pourrait prendre possession, nous n'avons même pas été invités afin de parler de ce principe. Et maintenant, ils ont modifié le principe en question. Ils veulent dire que les dix provinces devront être d'accord. Mais pas encore. Encore une fois, allons-nous être consultés? Qu'il ne s'agisse que d'une motion adoptée par l'assemblée législative de personnes élues? Et ce qui est pire, de toute évidence, ce principe, ce principe scandaleux et épouvantable qui permettrait que l'on empiète sur notre territoire, a été adopté en notre absence.

Tout comme le Sénateur Heath Macquarrie, je suis né au même endroit, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis originaire d'une petite province. À fin de me faire comprendre en ce qui concerne l'extension des provinces et l'empiètement sur le territoire d'une population qui appartient à une démocratie, s'il existait un principe ou une formule selon laquelle l'Île-du-Prince-Édouard pourrait être fusionnée à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, qu'en penseriez-vous? Cette décision pourrait être prise en vertu de l'accord des neuf autres provinces, l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard mise à part. Si un tel principe était adopté dans le cadre d'une réunion à laquelle l'Île-du-Prince-Édouard ne serait pas représentée, qu'en penseriez-vous?

Sénateurs, je pense que pour entendre des Canadiens ordinaires, vivant au nord du 60^e parallèle, s'exprimer sur ces questions, il va vous falloir garder votre patience pendant quelques jours encore, et même au cours de la semaine prochaine. Cependant, selon moi, vous devriez autant que possible essayer de vous mettre à notre place, de voir les choses dans leur contexte. Quelle serait votre impression sur ces questions si vous étiez à notre place? En disant cela, je suis sincère parce que nous comptons—et de toute évidence je compte—sur ce groupe de sénateurs dans cette salle et sur vos collègues à Ottawa pour nous aider avant qu'il ne soit trop tard. Je pense que vous avez déjà démontré que vous aimez jouer franc jeu et faire preuve de bons sens en décidant de prendre votre temps à titre de groupe de parlementaires. Vous êtes venus dans le nord pour nous écouter. Vous ne vous faites pas pression pour sortir un rapport la semaine prochaine, ou à une date d'échéance très précise. Vous n'êtes pas pressés de voir votre nom paraître dans les livres d'histoire, comme d'autres hommes politiques. Je pense qu'on en a assez dit sur l'extension des frontières.

Les deux autres questions sont ce que j'appelle des questions mineures: la nomination des sénateurs—sans manquer de respect aux personnes présentes—le processus qu'ils envisagent, un processus provisoire dans l'entente du lac Meech, et également la nomination des juges à la Cour suprême du Canada. Il ne s'agissait que d'un arrangement avec les provinces, pour leur accorder une certaine considération en ce qui concerne les processus de nomination, et on ne nous a pas accordé la même considération.

[Text]

We are a very small jurisdiction, with a very small population. When you talk about senators, we have two northern senators present here, so that issue is going to come up. We are represented in the Senate of Canada, senators. The Supreme Court of Canada has only nine judges and you may think it is unlikely that there will ever be a Nick Sibbeston or a Ted Richard appointed to the Supreme Court of Canada. I want to point out to you that in the last 10 years we have had two resident judges of our own Supreme Court appointed to the Court of Appeal in two provinces: Alberta and Saskatchewan. One of those individuals is still alive. He is an excellent appellate judge and may one day go to the Supreme Court of Canada. So it is not totally unrealistic.

When the Meech Lake accord first came up, it was debated in the assembly. I am a fair-minded person, probably because of my origin, Prince Edward Island. I defended the First Ministers on these two points. I stated clearly that these were mere oversights. I thought it would be corrected after it was pointed out to the First Ministers that they had forgotten about us in this appointment process. I made that point simply to emphasize the fact that, if we had been at the damn meeting, there would not have been the oversight. The point was that we should have been at the meeting. I think other people at that time stated that it was an oversight.

Unfortunately one senator, Lowell Murray, said publicly in the month of August—just two months ago—that it was not an oversight. He spoke on behalf of the Prime Minister of this country. He stated to the world at large that it was intentional. With all due respect to one of your colleagues, that is an appalling statement for a senator of this country to make on behalf of the Prime Minister of this country. That was an intentional discrimination. It is worse than if it had been an oversight, in my view.

Finally, the fifth point is process. I do not want to belabour this one. This comes second in the five sins; it is the second worst. The 1982 accord provided for a future constitutional conference to deal with outstanding items, and they listed aboriginal rights specifically. It also guaranteed representation. The 1982 accord was in a sense a living document. It was going to go on from there. Unfortunately that particular provision has now been sunsetted.

We want sections 42.1(e) and 42.(1)(f) repealed right out of the Constitution. They were to have been put on the agenda of future constitutional meetings. Yet they met in secret at Meech Lake and dealt with those two items. They dealt with those two, and yet we were refused entry to the meeting. A breach of faith, that one was.

My criticisms on the process are directed not only to what happened in May and June of this year, but also to what is going on right now. They include the process that is happening now. There is an obscene rush to have these amendments pushed through so the Prime Minister and Premier Bourassa

[Traduction]

Notre territoire est très petit, tout comme notre population. Lorsqu'on parle de sénateurs, deux sénateurs des territoires du nord sont présents ici, cette question va donc être soulevée. Nous sommes représentés au Sénat du Canada, sénateurs. La Cour suprême du Canada ne compte que neuf juges et vous pouvez penser qu'il est improbable que des personnes telles que Nick Sibbeston ou Ted Richard soient un jour nommées à la Cour suprême du Canada. Je tiens à souligner qu'au cours des dix dernières années, deux de nos juges résidents de notre Cour suprême ont été nommés à la Cour d'appel de deux provinces, soit l'Alberta et la Saskatchewan. L'un de ces juges est encore vivant. C'est un excellent juge d'appel qui peut un jour être nommé à la Cour suprême du Canada. Ce n'est pas tout à fait irréaliste.

Lorsque la question de l'Accord du lac Meech est venue sur le tapis, l'Assemblée en a discuté. Je suis une personne équitable, probablement en raison de mes origines: l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai défendu les premiers ministres en ce qui concerne ces deux questions. J'ai déclaré qu'il s'agissait manifestement d'oublis. Je pensais qu'on allait remédier à la situation après avoir fait observer aux premiers ministres qu'ils nous avaient oubliés en ce qui a trait au processus de nomination. J'ai fait cette remarque simplement pour souligner le fait que si nous avions assisté à cette sacrée réunion, il n'y aurait pas eu d'oubli. Cela revenait à dire que nous aurions dû être présents à la réunion. Je pense que d'autres personnes à ce moment-là ont mentionné qu'il s'agissait d'un oubli.

Malheureusement, un sénateur, Lowell Murray, a déclaré publiquement au mois d'août—il y a tout juste deux mois—qu'il ne s'agissait pas d'un oubli. Il a parlé au nom du Premier Ministre de ce pays. Il a déclaré à la ronde que cet oubli était intentionnel. Avec tout le respect qui est dû à l'un de vos collègues, c'est une déclaration épouvantable de la part d'un sénateur de ce pays qui parle au nom du Premier Ministre de ce pays. C'était de la discrimination intentionnelle. C'est pire que de la négligence, à mon avis.

Enfin, le cinquième point est le processus. Je ne veux pas faire de critiques à son sujet. C'est le deuxième des cinq péchés, le deuxième parmi les pires. L'accord de 1982 prévoyait qu'une conférence constitutionnelle ultérieure traiterait des questions importantes, et celle des droits des autochtones figurait expressément dans la liste. Il garantissait aussi la représentation. L'accord de 1982 était dans un sens un document vivant qui était censé être un point de départ. Malheureusement, cette disposition particulière a maintenant disparu.

Nous voulons que les alinéas 42.1e) et 42.(1)f) de la Constitution soient abrogés. Ils devaient figurer à l'ordre du jour de rencontres constitutionnelles ultérieures. Mais les gens se sont rencontrés en secret au lac Meech et en ont discuté. Ils ont parlé de ces deux questions, et on nous a interdit de participer à cette réunion. C'est une infidélité.

Mes critiques du processus visent non seulement ce qui s'est passé en mai et juin de cette année, mais aussi ce qui se passe maintenant. Elles portent sur le processus actuel. On assiste à une course révoltante pour faire adopter ces modifications à toute allure de façon que le Premier ministre du Canada et celui du Québec puissent entrer dans l'histoire. Dans leur

[Text]

can get into the history books. In their rush they are trampling on the rights of northerners, aboriginal people, and women.

There were five years of work by the aboriginal leaders with the First Ministers leading to March or April of this year, and those First Ministers threw up their hands and gave up. Three weeks later, all of a sudden it was pretty easy to put through a major amendment to our Constitution. What an affront! What an insult to those aboriginal people after five years of work!

We all remember the equality rights the women's groups were fighting for five years ago, and now they are in jeopardy. I do not care how many conflicting constitutional experts there are. I am a lawyer. With these guys, it is all words. If there is a doubt, change the bloody document to make sure the equality rights that came in five years ago are not going to be lessened by this ambiguous wording.

Mr. Chairman, what is the damn hurry? We are dealing with the Constitution of our country. Why not take your time? I think you people are going to. I guess I am addressing this question to the Prime Minister and the First Ministers: Why not take your time?

There is a saying that "if it ain't broke, don't fix it". This is what Lowell Murray is trying to say. Well, damn it, the thing is broken; it needs fixing. I do not know whether it was he, but somebody came up with this new word "egregious"; it is often on the front page of the paper now. I understand it means "conspicuously bad". If you have not heard some egregious things in Whitehorse and Yellowknife, you are never going to hear anything egregious. Is there any doubt that this thing is broken and needs fixing, when you look at the concerns of northerners, the concerns of aboriginal people, women's issues and the jeopardy of equality rights?

I look at the rush that occurred in the House of Commons last night. There have been recent examples in the same forum. The Prime Minister will not allow amendments to this Meech Lake accord. It is the Constitution of our country, yes. There have been two recent examples. First, the Canada Post legislation was tinkered with in the final analysis. I forget what it was, but there was tinkering allowed and amendments allowed. Second, the drug bill is giving you senators your own problems, but I am addressing the House of Commons. They allowed at least one minor technical amendment to it, even though they told you they were hard and fast.

These two bills are bread-and-butter pieces of legislation. They are insignificant in comparison to the Constitution of our country. Yet this man who wants to go into the history books will not allow or entertain an amendment. I say it is shameful when you look at the magnitude of the problem being addressed.

[Traduction]

empressement, ils violent les droits des habitants du Nord, des autochtones et des femmes.

Les leaders autochtones ont travaillé pendant cinq ans avec les premiers ministres des provinces avant d'aboutir à la situation de mars ou d'avril de cette année, et ces premiers ministres les ont laissés différentes. Trois semaines plus tard, il était plutôt facile d'apporter tout d'un coup une modification importante à notre Constitution. Quel affront! Quelle insulte pour les autochtones après cinq ans de travail!

Nous avons tous en mémoire les droits à l'égalité pour lesquels les femmes se sont battues il y a cinq ans, et maintenant ces droits sont menacés. Le nombre d'experts constitutionnels qui ont des opinions différentes m'importe peu. Je suis avocat. Avec ces types-là, tout n'est que paroles. S'il y a un doute, modifiez le maudit document de sorte que cette formulation ambiguë ne vienne pas gruger les droits à l'égalité reconnus il y a cinq ans.

Monsieur le président, pourquoi faut-il tant se presser? Nous parlons de la Constitution de notre pays, pourquoi ne pas prendre notre temps? Je crois que vous allez le faire. Je crois que ma question s'adresse au Premier ministre du Canada et aux premiers ministres des provinces: pourquoi ne prenez-vous pas votre temps?

Il y a un proverbe qui dit qu'il ne sert à rien de réparer ce qui n'est pas brisé. C'est ce que Lowell Murray essaie de dire. Et bien, la chose qui nous intéresse est brisée et doit être réparée. Je ne sais pas si c'est lui, mais quelqu'un a sorti un nouveau mot qu'on retrouve souvent à la première page des journaux anglais à l'heure actuelle. Il s'agit du mot «egregious». Je crois que cela signifie «manifestement mauvais». Si vous n'avez pas entendu parler de faits «egregious» à Whitehorse et à Yellowknife, alors vous n'en entendrez jamais parler de votre vie. Peut-on douter que cette chose qui nous intéresse est brisée et doit être réparée lorsqu'on prend connaissance des préoccupations des habitants des territoires du Nord, de celles des autochtones, des questions qui préoccupent les femmes et de la menace qui plane sur les droits à l'égalité?

J'observe la précipitation dont on a fait preuve à la Chambre des Communes hier soir. Il y a eu des exemples récents de ce phénomène dans la même enceinte. Le Premier ministre du Canada ne veut pas accepter de modifications à cet accord du lac Meech. Il s'agit bien de la Constitution de notre pays. Il y a deux exemples récents. Premièrement, on a apporté, en dernière analyse, des retouches à la Loi sur les postes au Canada. Je ne me souviens plus en quoi elles consistaient, mais il y a eu des retouches et des modifications ont été autorisées. Deuxièmement, le projet de loi sur les médicaments vous crée à vous, sénateurs, des problèmes particuliers, mais je m'adresse à la Chambre des communes. Ils ont permis qu'au moins une modification mineure d'ordre technique soit apportée à ce projet de loi, même s'ils vous avaient dit qu'ils étaient intraitables.

Il s'agit de deux projets de loi très courants, des brouilles qui ont peu d'importance par rapport à la Constitution de notre pays. Pourtant, cet homme qui veut passer à l'histoire ne veut pas autoriser ni même envisager une modification. Je dis que c'est honteux lorsque l'on examine l'ampleur du problème.

[Text]

I was not in Whitehorse, but I noticed in one of the newspapers that Senator Macquarrie or one of the others questioned the use of the monarch in recent days in reference to this being a *fait accompli*. I say this is shameful too.

What I see, Mr. Chairman, from a distance, as a Canadian citizen living in a part of Canada that is being totally ignored by these eleven First Ministers, is political expediency and wimpy elected politicians, both federal and provincial, who are afraid to stand up to one or two First Ministers who want to march the parade unimpeded and very, very quickly into the history books.

Mr. Chairman, I thank you for the time. I want to conclude by answering bluntly and in the vernacular your question, as I recall reading it in the newspaper ad in the local papers announcing your coming here, regarding the implications of this accord for Canadians living north of 60. The answer, Mr. Chairman is this: the content is bad and the process stinks; other than that, it is fine.

The Chairman: Thank you, Mr. Richard. You finished on a very humorous note.

Senator Cools: Mr. Richard, I am deeply impressed with the thoroughness of your research and the passion with which you speak. Most important is the thoroughness and the holistic approach you took. You make it quite clear that your concern is for what is happening to this country more than for the fact that you are being excluded from one of the spoils.

You say this is a parade and that they are parading this into history. I am a little more cynical. I do not think the parade is into history. I think the parade is about reshaping everything we have ever known in this country, every single institution we have known in this country. We are great believers in parliamentary democratic principals. It is my personal fear that under the guise of a constitutional amendment, *de facto* the Constitution of this country is being rewritten. To me this is not an amendment; this is the beginning of a total restructuring of this country.

I have observed in the Meech Lake accord that the fact of the First Ministers' conference has become a constitutional requirement now. If we look at it, it says that the Prime Minister must convene a constitutional conference of First Ministers at least once a year. If we read both constitutional acts, 1867 and 1982, we very quickly notice that the requirement that Parliament sit is worded the same way: "at least once a year". We have created a body which can be described colloquially as an extra-parliamentary Parliament with a legal requirement constitutionally to meet as often as Parliament itself. It has been said this is the creation of a supreme Soviet politburo, a super Parliament or an extra Parliament. I wonder if you could comment on that.

Mr. Richard: I agree with the thrust of your remarks. I had not quite appreciated it when you put it beside the constitutional requirement that our Parliament meet at least once a year. It is a good thing, but when you put that way I agree

[Traduction]

Je n'étais pas à Whitehorse, mais j'ai remarqué dans l'un des journaux que le sénateur Macquarrie ou l'un des autres avait contesté le fait qu'on utilise la Reine, ces derniers jours, pour présenter cela comme un fait accompli. Je dis que c'est honteux aussi.

Monsieur le président, ce que je vois, à distance, à titre de citoyen canadien vivant dans une partie du pays dont ces onze premiers ministres ne font aucun cas, c'est de l'opportunisme politique et des élus insipides, tant au niveau provincial que fédéral, qui ont peur de tenir tête à un ou deux de leurs collègues décidés à mener le défilé tambour battant et à entrer dans l'histoire sans entraves.

Monsieur le président, je vous remercie du temps que vous m'avez accordé. Je veux terminer en répondant sans ambages et dans des mots de tous les jours à la question que vous avez posée et que je me rappelle avoir lue dans les journaux locaux annonçant votre venue ici, au sujet des répercussions de cet accord sur les Canadiens vivant au nord du 60^e parallèle. La réponse, monsieur le président, est la suivante : le contenu est mauvais et le processus, malhonnête, à part ça, ça va.

Le président: Merci, monsieur Richard. Vous avez terminé sur une note très humoristique.

Le sénateur Cools: Monsieur Richard, je suis très impressionnée par la profondeur de votre recherche et la passion de votre discours. La profondeur et l'approche globale qui est la vôtre, voilà ce qui ressort le plus. Vous exprimez très clairement que vous vous préoccupez davantage de ce qui se passe au pays que du fait d'être privé de votre part du gâteau.

Vous dites qu'il s'agit d'une parade et qu'ils cherchent à entrer dans l'histoire. Je suis un peu plus cynique. Je ne crois pas que le but soit d'entrer dans l'histoire. Je crois qu'il s'agit plutôt de remodeler tout ce que nous avons toujours connu au pays, toutes les institutions que nous avons eues jusqu'ici. Nous croyons fermement en la démocratie parlementaire. Je crains personnellement que, sous couvert d'une modification de la Constitution, on récrive de fait la Constitution du pays. A mes yeux, il ne s'agit pas d'une modification, mais de la première étape d'une restructuration totale du pays.

J'ai observé, dans l'accord du lac Meech, que la tenue de la Conférence des premiers ministres est devenue une exigence constitutionnelle. En effet, l'accord mentionne que le Premier ministre doit convoquer une conférence constitutionnelle des premiers ministres des provinces au moins une fois l'an. En parcourant les deux lois constitutionnelles, celles de 1867 et de 1982, nous notons très rapidement qu'elles stipulent que le Parlement doit siéger aussi au moins une fois l'an. Nous avons créé une entité qui peut être qualifiée familièrement de Parlement extra-parlementaire tenu par la Constitution de se réunir aussi souvent que le Parlement lui-même. On a dit qu'on avait créé une sorte de «politburo» du Soviet suprême, un super-Parlement ou une entité extra-parlementaire. Je me demande si vous pourriez commenter cette affirmation.

M. Richard: Je suis d'accord avec l'orientation générale de vos observations. Je n'avais pas tout à fait saisi ce que vous vouliez dire lorsque vous avez fait un rapprochement avec l'obligation que le Parlement se réunisse au moins une fois l'an en vertu de la Constitution. C'est une bonne chose, mais quand

[Text]

with you. It is almost as if there is an equal status to this new extra-parliamentary institution.

What concerns me, as a Canadian citizen—and you would feel the same way—is that if Ontario, British Columbia, or Manitoba were being excluded What you say is not only true about the entrenching of this extra-parliamentary institution. It is even worse that some Canadians are not on the invitation list being constitutionally entrenched.

Senator Cools: I have another question I would like you to address. Regarding the business of the appointments to the Senate and to the Supreme Court, we all know that from 1867 and before, the provinces had been struggling desperately to get their hands on those appointments. The business of the Supreme Court is slightly different because, before the last couple of years, the Supreme Court was de facto a creation of the Parliament of Canada.

I wonder if you could comment on the impact on the institutions of this country that this transfer of the power of appointments from the federal level to the provincial would have. I wonder if you would comment on the impact it will have on the institutions themselves. For example, using this current formula that has been proposed, it will very shortly be very difficult for the government to be able to choose a Government Leader in the Senate, for example. It will impact totally on caucus structure, on party structures and on everything. I wonder if you could comment on it.

Mr. Richard: Most of my friends in this room will confirm that any time there is going to be any interference with political structures or party politics, Ted is going to be opposed to it.

The larger issue of what they are doing in Meech Lake in terms of the impact on federal institutions, I really had not intended to get into here. I hope you do not go back to Ottawa thinking that we are parochial up here. You are hearing on aboriginal issues, and you are going to hear on women's issues. The northern issue is what I want to stress. Remember my first words: I am speaking to you as a Canadian citizen and I am entitled to as much rights as anyone in this country.

I had not intended to address the larger issues of Meech Lake. One is the Quebec distinct society. Another is the decentralization of constitutional power in this country. It does not cost me anything; for what it is worth, I disagree with what is happening on the larger issue of decentralization. I am not here to spend very many minutes today in trying to persuade you people one way or the other on the larger issue. As I say, I stress the northern issues.

Senator Marchand: The record is so complete as a result of your comments that I have only a short question. Do you think there are provinces out there that are greedily looking north to extend themselves?

[Traduction]

vous l'exprimez ainsi, je suis d'accord avec vous. C'est presque comme si l'on accordait un statut égal à cette nouvelle institution extra-parlementaire.

Ce qui m'inquiète, en tant que citoyen canadien—et vous ressentiriez la même chose—c'est que si l'Ontario, la Colombie-Britannique ou le Manitoba étaient exclus . . . Ce que vous dites ne vaut pas uniquement pour l'enchâssement de cette institution extra-parlementaire. Il est encore pire de constater que certains Canadiens ne figurent pas sur la liste d'invitations alors que cette institution est enchâssée dans la constitution.

Le sénateur Cools: Il y a une autre question que j'aimerais vous voir examiner. Nous savons tous que depuis 1867, et même avant, les provinces se battent désespérément pour avoir droit au chapitre en ce qui concerne les nominations au Sénat et à la Cour suprême. Le cas de la Cour suprême est un peu différent parce que jusqu'à il y a quelques années, elle était de fait une création du Parlement du Canada.

Je me demande si vous pourriez commenter l'impact qu'aurait sur les institutions du pays le transfert du pouvoir de nomination du niveau fédéral au niveau provincial. Je me demande si vous pourriez parler des répercussions que ce transfert aurait sur les institutions elles-mêmes. Par exemple, avec la formule qui a été proposée, il sera bientôt très difficile pour le gouvernement de choisir un chef de gouvernement au Sénat. Cela aura des répercussions considérables sur la structure du caucus, sur les structures du parti, etc. Je me demande si vous pourriez traiter de cette question.

M. Richard: La plupart de mes amis ici présents pourront vous confirmer que lorsqu'il y aura interférence avec les structures politiques ou la politique du parti, Ted ne sera pas d'accord avec cette mesure.

Je n'avais vraiment pas l'intention d'aborder ici la question plus générale du lac Meech et des répercussions sur les institutions fédérales. J'espère que vous ne retournerez pas à Ottawa en vous disant que nous avons des vues limitées ici. Vous entendrez parler des questions des autochtones et vous entendrez parler des questions des femmes. La question du Nord est celle sur laquelle je voudrais mettre l'accent. Rappelez-vous mes premières paroles: Je m'adresse à vous en tant que citoyen canadien et j'ai autant de droits que quiconque dans ce pays.

Je n'avais pas l'intention de traiter des questions plus vastes du lac Meech. L'une d'elle est l'octroi du statut de société distincte au Québec, une autre est la décentralisation du pouvoir constitutionnel du pays. Cela ne me coûte rien de m'exprimer et si vous y tenez je peux toujours vous dire que je suis en désaccord avec le cours des choses en ce qui concerne la grande question de la décentralisation. Je ne suis pas ici pour consacrer beaucoup de temps à vous convaincre d'une façon ou d'une autre sur la question générale. Comme je l'ai dit, je m'intéresse aux questions du Nord.

Le sénateur Marchand: Vos commentaires ont été si complets que je n'ai qu'une petite question à vous poser. Croyez-vous qu'il y a des provinces qui convoitent le Nord en se disant qu'il pourrait bien s'agir là d'une possibilité d'expansion pour elles?

[Text]

Mr. Richard: Yes, sir. Quebec, Alberta, and British Columbia come to mind.

Senator Macquarrie: I am glad to have heard my fellow islander with his laid-back restraint and low-keyed presentation. I am glad too he did what we were reluctant to do at university sometimes; that is, to distinguish between majors and minors. I have been saying all across the Yukon . . . and I suppose no one was listening to me more there than they do in the Conservative Party and other places. Of all the things that are serious and facing the people of the territories, I do not believe the matter of the appointment of a senator is really very serious. It has nothing to do with the health of this present one. Although I may say it when I go to Charlottetown now, since I have been in the Senate for eight years, there is a hell of a lot more interest in my health than there was when I was 22 years in the House of Commons.

I have taken the best legal counsel on this, and I do not think there is any reason for anxiety. I think that section 24 holds, and that if there should ever be a vacancy before this thing is straightened out, the existing process would follow. There is no way that someone from New Brunswick is going to get into that Northwest Territories seat. That is a worry you do not have to face.

The problem is the lack of place for the people in the territories. There was a time when my professors would claim this was because the federal authority stands *in loco parentis* for these people. Meanwhile, the federal has so dissolved many of its own powers and devolved them upon the provinces that it is a very different situation. You do not find, as you might have found 40 years ago, the federal authority standing behind the people of the territories.

That is why the consultation process should be written in. I notice a tendency in these hearings to put the Prime Minister and the federal government in the dock and use some uncomplimentary remarks about them. But it is not one man who is drawing the veil around all of this no-change business; there are ten others in there. And I would say that they are equally culpable in all of this. That does not make our situation any easier, but it is realistic to recognize that.

This country has taken on a very strange federal structure. We used to say the whole was greater than the sum of the parts. But we cannot say that now.

That is enough gloom and doom. I am sorry you found me grouchy last night. It was not that I was grouchy; I have been worried about the Constitution of this country for years, but last night, after that flight, I was worried about my own.

The Chairman: Did you wish to add anything further, Mr. Richard?

Mr. Richard: No, I take the senator's points as they are offered. If there was a need to appoint a senator from the northern territories tomorrow, some would interpret the Meech Lake document to say that the current process is not to be

[Traduction]

M. Richard: Oui monsieur. Je pense en particulier au Québec, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique.

Le sénateur Macquarrie: Je suis heureux d'avoir entendu mon confrère insulaire, parce que j'estime qu'il a su donner un exposé pondéré empreint de restrictions souples. Je suis également heureux qu'il ait su faire ce que nous hésitions parfois à faire à l'université, c'est-à-dire distinguer entre majeurs et mineurs. Je l'ai répété à travers tout le Yukon . . . et je suppose qu'on ne m'écoutait pas plus là-bas qu'on ne le fait au Parti conservateur et ailleurs . . . la population des territoires fait face à un grand nombre de problèmes graves et je ne crois pas que la nomination d'un sénateur fasse partie de ceux-ci. Et cela n'a rien à voir avec la santé de votre humble serviteur. Il se peut cependant que je dise lorsque j'irai à Charlottetown—je fais partie du Sénat depuis huit ans—qu'on s'intéresse actuellement beaucoup plus à ma santé qu'il y a 22 ans lorsque j'étais à la Chambre des communes.

J'ai recueilli sur la question des avis juridiques auprès des autorités les plus compétentes et je ne crois pas qu'il y ait raison de s'inquiéter. Je crois que l'article 24 tient toujours et que si jamais il y avait un siège vacant avant que toute cette affaire ne soit tirée au clair, le processus actuel s'appliquerait. Il n'est absolument pas question que quelqu'un du Nouveau-Brunswick vienne occuper ce siège des Territoires du Nord-Ouest. Cela ne doit absolument pas vous préoccuper.

Le problème est le manque de place pour les gens des territoires. Il fut un temps où mes professeurs disaient que cela dépendait de ce que les autorités fédérales *tenaient lieu de parents* à ces gens-là. Depuis lors, le gouvernement fédéral a dissout un si grand nombre de ses pouvoirs pour les remettre aux provinces que la situation est tout à fait différente. Vous ne trouvez plus, comme vous auriez pu le trouver il y a 40 ans, un gouvernement fédéral qui appuie la population des territoires.

C'est pourquoi le processus de consultation doit être enchâssé. J'ai remarqué au cours des présentes audiences une tendance à mettre le premier ministre et le gouvernement fédéral au banc des accusés et de les gratifier de remarques peu flatteuses. Mais ce n'est pas un seul homme qui tire le voile sur tout cette affaire; il y en a dix autres. Et je dirais qu'ils sont tous tout aussi coupables dans cette histoire. Notre situation n'en est pas plus facile pour autant, mais c'est du moins être réaliste que de reconnaître cet aspect.

Le pays a fini par revêtir une structure fédérale très étrange. Nous avons coutume de dire que l'ensemble était plus grand que la somme des parties, mais nous ne pouvons plus le dire.

Mais assez de pessimisme. Je m'excuse si j'ai pu vous sembler maussade hier soir. Ce n'est pas que j'étais maussade; le fait est que je m'inquiète de la constitution de ce pays depuis des années mais, hier soir, après mon vol, je m'inquiétais de ma propre constitution.

Le président: Désiriez-vous ajouter quelque chose, Monsieur Richard?

M. Richard: Non, je prends les remarques du sénateur telles quelles. S'il fallait nommer un sénateur des territoires du nord demain matin, certains diraient que l'accord du lac Meech dit que le processus actuel ne doit pas être entravé et que le mode

[Text]

interfered with, so that the manner in which senators Lucier and Adams were appointed would continue to be in effect.

That is some people's interpretation of it. As with the women's rights, if there is any question at all, let us make it clear in the wording. Lowell Murray says we should not unravel it for little problems. When northern issues are raised, the premiers all nod their heads. They agree with us, but they will not unravel the thing. I find that very disappointing coming from so-called First Ministers in this country.

That would be my only comment. I do appreciate this occasion. It is a special one for me, having Senator Macquarrie here. When I was 17 years of age, I was a member of the armed forces, so I had the vote before some of my friends, casting my first federal ballot for this gentleman to my right.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Richard.

The next witness is the Hon. Michael A. Ballantyne, Minister of Justice for the Northwest Territories. Good morning, Mr. Ballantyne. I am sorry we are running a little behind time, but I suppose it is a very good sign in a way. It shows the interest. We are looking forward to your presentation. You have submitted a brief to us and it has been distributed to all members of the committee. We are prepared to proceed.

Hon. Michael Ballantyne (Minister of Justice, Government of Northwest Territories): Thank you very much, Mr. Chairman. As you are probably aware, the Northwest Territories is presently involved in legal proceedings challenging the constitutional accord. In these proceedings, among other things, we complain about the absence of consultation with the Government of the Northwest Territories. Our appearance at this hearing is not to be taken as derogating in any way from that position. We strongly believe that the opportunity to make representations here, although useful, is vastly different from the right to make representations at the conferences which led to the accord.

Senators, we thank you for making an effort to understand the concerns of the people of the Northwest Territories by appearing here today. We hope we can convince you that our concerns are legitimate and that the appropriate time to correct the negative implications of the Meech Lake accord is at this stage of the process and not at some future date when the offending provisions have become the supreme law of Canada. It will be virtually impossible to change them.

One thing we have learned from the Meech Lake process is that the northern territories can attract a certain amount of sympathy, but for reasons we cannot quite contemplate the substantive aspects of our message are ignored. We attribute some of this misunderstanding to the lack of exposure most Canadians have had to the Northwest Territories. Many Canadians do not comprehend what is happening in the Northwest Territories now either in terms of constitutional development or the extent to which responsible government has

[Traduction]

de nomination des sénateurs Lucier et Adams continue d'être en vigueur.

C'est là l'interprétation de certains. Tout comme dans le cas des droits des femmes, s'il y a quelque question que ce soit, formulons un libellé clair. Lowell Murray dit que nous ne devrions pas essayer de tirer la situation au clair dans le cas de problèmes mineurs. Lorsqu'on aborde les questions du nord, les premiers ministres font tous signe que oui. Ils sont d'accord avec nous, mais ils n'accepteront pas de tirer les choses au clair. Je trouve cela très décevant de la part des soi-disant premiers ministres du pays.

Ce sera mon seul commentaire. J'apprécie beaucoup la possibilité qui m'est donnée d'être entendu aujourd'hui. C'est une occasion spéciale pour moi, du fait de la présence parmi nous du sénateur Macquarrie. Lorsque j'avais 17 ans, je faisais partie des Forces armées, de sorte que j'ai pu voter avant certains de mes amis, et j'ai voté pour la première fois au fédéral pour ce gentleman à ma droite.

Le président: Je vous remercie beaucoup, Monsieur Richard.

Le prochain témoin est l'honorable Michael A. Ballantyne, ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest. Bonjour M. Ballantyne. Nous avons malheureusement un peu de retard sur l'horaire, mais je suppose que c'est un bon signe, que cela démontre l'intérêt suscité. Nous sommes impatients d'entendre votre présentation. Vous nous avez remis un mémoire qui a été distribué à tous les membres du comité. Nous sommes prêts à poursuivre.

L'honorable Michael Ballantyne, ministre de la Justice, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest: Merci beaucoup, M. le Président. Comme vous le savez probablement, les Territoires du Nord-Ouest ont entamé des procédures judiciaires pour contester l'accord constitutionnel. Nous protestons, entre autres, parce que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'a pas été consulté. Notre présent ici ne doit pas être interprétée comme la réfutation de ce point de vue. Nous sommes fermement convaincus que toute utile que soit la possibilité qui nous est offerte de nous exprimer ici, cela est bien différent du droit de présenter notre point de vue à la conférence qui a mené à l'accord.

Messieurs les Sénateurs, nous vous remercions d'être présents ici aujourd'hui et de vous intéresser aux préoccupations des habitants des Territoires du Nord-Ouest. Nous espérons pouvoir vous faire comprendre qu'elles sont légitimes et qu'il faut dès maintenant tenter de faire contrepoids aux effets négatifs de l'accord du Lac Meech; il ne faut pas attendre que les dispositions que nous jugeons néfastes aient force de loi au Canada. Il sera alors à peu près impossible d'intervenir.

Nous avons cependant appris dans le cadre du processus de négociation de l'accord du Lac Meech qu'il est possible de rallier des sympathisants à la cause des Territoires du Nord-Ouest, mais pour des raisons que nous ignorons, l'essentiel de notre message ne passe pas. Nous attribuons cette incompréhension au peu de connaissances qu'ont la plupart des Canadiens des Territoires du Nord-Ouest. Nombreux sont ceux qui ne savent pas ce qui se passe chez nous du point de vue constitutionnel ni dans quelle mesure le Nord a réussi à se doter d'un

[Text]

evolved in the north in the last 20 years. In our government leader's presentation to you this morning, I think he explained in some detail the major steps we have made in the last decade.

For those Canadians, the Government of the Northwest Territories has a responsibility for making our message clear and understandable and delivering it to Canadians in a concise and strong manner. On the other hand, there are federal-provincial governments. Their politicians and advisers who should know—I dare say do know—something of our efforts to bring the Northwest Territories into the mainstream of Canadian federalism. We meet with these people on a regular basis, deal with them in intergovernmental meetings and demonstrate to them at every opportunity the reasons that our involvement and all aspects of this federation are valuable to them and critical to us.

Among this group we find some who are strong advocates for territorial involvement in constitutional matters. On the other hand we find those who know very clearly what has been done to the north with the Meech Lake accord and who, by strategies of misdirection or disinformation, are trying to convince Canadians that either the north is being treated fairly or that any injustices will be addressed at a later date.

In our presentation today, we want especially to try to dislodge disinformation which has created misunderstandings in the minds of many Canadians about the true effects of the constitutional amendment of 1987. There can be no doubt that these amendments create profound new relationships between the levels of government in this country. It does not require a constitutional expert to see that the federal system has been decentralized and that provincial governments will gain a new independence never before seen in Canadian history.

We are not today questioning the wisdom of this change in the federal-provincial dynamic, but you can appreciate that the people of the two territories feel acutely stung by the irony of this change of course when they compare it with the message the Meech Lake accord holds for the people of Canada. At a time when regional and provincial interests have been strengthened, the two territories have received a signal that they are not welcome in the constitutional family.

The message from Meech Lake is clear. One does not have to guess the meaning of the statement in the joint committee's report, which says—and I think Mr. Richard made reference to this quotation:

We were told by Senator Lowell Murray that at least some of the provinces are extremely jealous of the "trappings of provincehood", and oppose even giving the opportunity to territorial governments to nominate residents as senators or qualified residents to fill a vacancy on the Supreme Court of Canada.

We ask you to pause for a moment and think about the import of that statement. Our efforts to achieve provincehood have been frozen in time. We are like Auguste Rodin's famous sculpture of the two lovers about to kiss, forever in the embrace, but forever denied the anticipated moment. Indeed,

[Traduction]

gouvernement responsable au cours des 20 dernières années. Dans son exposé de ce matin, le chef de notre gouvernement a, je crois, expliqué en détail les principaux jalons que nous avons posés au cours des dix dernières années.

Pour ces personnes, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a la responsabilité de rendre notre message clair et compréhensible et de le transmettre aux Canadiens de façon concise et ferme. Par ailleurs, il faut compter avec les administrations fédérale et provinciales. Les conseillers et hommes politiques doivent être au courant, et j'ose croire qu'ils le sont, des efforts que nous avons déployés pour intégrer les Territoires du Nord-Ouest au fédéralisme canadien. Nous rencontrons ces gens à intervalles réguliers, nous traitons avec eux dans les rencontres intergouvernementales et nous leur expliquons dès que nous en avons l'occasion les raisons pour lesquelles nous luttons, de même que tous les aspects de la fédération qui sont valables pour eux et fondamentaux pour nous.

Dans ce groupe, certains sont d'ardents défenseurs de la participation des Territoires du Nord-Ouest aux questions constitutionnelles. En revanche, il y en a d'autres qui savent très bien le tort que nous a causé l'accord du lac Meech et qui, par des stratégies de désinformation, tentent de convaincre les Canadiens qu'on traite équitablement le Nord ou que les injustices commises seront réparées plus tard.

Dans notre exposé d'aujourd'hui, nous voulons tout particulièrement tenter de dissiper les malentendus créés par la désinformation concernant les effets réels des amendements constitutionnels de 1987. Il est incontestable que ces amendements établiront de nouveaux liens entre les divers paliers de gouvernement dans ce pays. Il ne faut pas être un expert en droit constitutionnel pour constater qu'il y a eu décentralisation et que les gouvernements provinciaux acquerront une autonomie qui n'a jamais existé auparavant dans l'histoire canadienne.

Nous ne mettons pas aujourd'hui en doute la sagesse de ce changement dans la dynamique fédérale-provinciale, mais vous pouvez comprendre que la population des deux territoires est évidemment très profondément blessée par l'ironie de ce changement lorsqu'elle le compare à ce que l'Accord du lac Meech représente pour les citoyens canadiens. Au moment où les intérêts régionaux et provinciaux sont renforcés, le message aux deux territoires est qu'ils ne sont les bienvenus dans la famille constitutionnelle.

Le message de l'Accord du lac Meech est clair. Aucun doute ne plane quant au sens de la déclaration qui est contenue dans le rapport du comité mixte et—et je crois que M. Richard y a fait allusion—

selon laquelle ils auraient été informés par le sénateur Lowell Murray qu'au moins quelques provinces sont extrêmement jalouses du «cérémonial afférent au statut de province» et s'opposent même à l'idée que les administrations territoriales puissent nommer des résidents sénateurs ou des résidents qualifiés à la Cour suprême du Canada.

Réfléchissez un instant aux répercussions de cette déclaration. Tous nos efforts pour accéder au statut de province ont été annihilés. Nous sommes comme dans la célèbre sculpture d'Auguste Rodin, *Le baiser*, deux amants sur le point de s'embrasser, enlacés à tout jamais, mais à qui le moment tant

[Text]

the message is all too clear. The governments of Prince Edward Island, Saskatchewan, British Columbia, Quebec, and every other province have a greater say in territorial constitutional development than do the people of the two territories.

We have heard many supporters of the accord state that the constitutional amendment of 1987 is a political compromise that will reunite the Canadian constitutional family. These statements ignore the fundamental legal nature of the document. We have been given reassurances that our concerns will be dealt with at a later stage. We were told not to worry, because unanimity is possible. Meech Lake, we were told, is an example of that. But then we were told that the accord is too delicate, the political compromise is so fragile, that we must accept it in its imperfect totality or risk destroying it by any change. We were told this type of unanimity is so rare that we cannot take the time to correct even the most obvious injustices in the accord. We have never seen a process so fraught with inconsistency, the spin-masters at work, telling us that bad is good, injustice is justice, discrimination is fairness.

We have heard many reasons why the accord does not really prejudice the two territories. Not one of them is convincing. One MP suggested the people in the two territories did not lose anything as a result of the Meech Lake agreement, because we never had anything to lose in the first place. He further suggested we should trust the good sense of the existing provinces to admit us to the federation when the time came. At the same time he overlooked the fact that the constitutional arrangements and the constitutional amendment of 1987 essentially preclude the attainment of provincehood by either territory. We ask you to think again about Senator Murray's statement about jealous provinces.

We heard from one former senior federal bureaucrat, Gordon Robertson, that he had considerable experience in the north, and as far as he was concerned, the accord was really a policy matter and it was not significant that the Northwest Territories has been left out. Such arguments are not worthy of further comment. They are at least 25 years out of date. This is not just another policy matter. This is the supreme law of the land we are discussing.

We have recently heard in Parliament an argument from one MP who rationalized the denial of democratic and legal rights on the basis of the population size. What province in Canada would tolerate such a statement? When can we expect Prince Edward Island to be banished from the constitutional family? We have heard that the process and the content of the Meech Lake deal were fair, and if they were not fair for the territories, this was justifiable because the territories are not provinces.

[Traduction]

attendu sera toujours refusé. En effet, le message n'est que trop clair. Les gouvernements de l'Île du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, du Québec et de toutes les autres provinces ont plus de poids dans les questions constitutionnelles touchant les deux territoires que les citoyens de ces mêmes territoires.

Nous avons entendu de nombreux tenants de l'accord déclarer que l'Entente constitutionnelle de 1987 est un compromis politique qui aura pour effet de rapprocher les membres de la famille constitutionnelle canadienne. Ces déclarations ne tiennent pas compte de la nature juridique fondamentale du document. On nous a assuré qu'on s'occuperait de nos préoccupations plus tard. On nous a dit de ne pas nous inquiéter parce que l'unanimité est possible. On nous a aussi dit que l'Accord du lac Meech en est un exemple. Mais on a ensuite ajouté que l'accord est trop fragile, que le compromis politique est tellement précaire, que nous devons l'accepter dans sa totalité aussi imparfait qu'il soit ou risquer de le détruire en y apportant des changements. On nous a fait valoir que ces questions font si rarement l'unanimité qu'il ne fallait pas prendre le temps de corriger même les injustices les plus flagrantes de l'accord. Nous n'avons jamais vu de processus aussi farci d'incohérences, les emberlificateurs à l'œuvre nous affirmant que ce qui est mauvais est bon et nous parlant de justice là où il n'y a qu'injustice et d'équité là où il n'y a que discrimination.

On a invoqué de nombreux arguments pour prouver que l'accord n'est pas réellement un acte discriminatoire contre les deux territoires. Aucun d'entre eux n'est convainquant. Un député a même déclaré que les habitants des deux territoires n'avaient rien à perdre par suite de l'Accord du lac Meech parce qu'ils n'ont jamais rien eu à perdre. Il a ajouté que nous devrions faire confiance au bon sens des provinces qui nous admettraient au sein de la Confédération en temps utile. À la même occasion, il n'a pas tenu compte du fait que les dispositions constitutionnelles et l'Entente constitutionnelle de 1987 empêchent à toutes fins utiles les deux territoires de jamais accéder au statut de province. Nous vous demandons de réfléchir une fois de plus à la déclaration du sénateur Murray au sujet de l'attachement excessif des provinces à leurs privilèges.

Un ancien haut fonctionnaire fédéral, M. Gordon Robertson, a déclaré qu'il avait une grande expérience du Nord et que, en ce qu'il le concernait, l'accord était véritablement une question de politique et qu'il importait peu que les Territoires du Nord-Ouest aient été exclus. Pareils arguments se passent de tout commentaire. Ils accusent un retard d'au moins 25 ans. Ce n'est pas juste une autre question de politique. C'est de la Confédération qu'il s'agit ici.

Nous avons récemment entendu au Parlement l'argumentation d'un député qui invoquait le nombre d'habitants pour justifier le refus de nous accorder des droits en vertu de la démocratie et de la loi. Quelle province au Canada tolérerait un tel discours? L'Île-du-Prince-Édouard serait-elle bannie de la famille constitutionnelle par hasard? On nous a dit que le processus et le contenu de l'entente du lac Meech étaient justes et que s'ils ne l'étaient pas pour les territoires, c'était compréhensible parce que ceux-ci ne sont pas des provinces.

[Text]

We have heard statements to the effect that the Northwest Territories could not afford financially to join the provincial club. We have heard that none of our rights have been affected. We have heard in the courts, arguments by the federal government that the territorial governments do not really have any legal status at all, that we do not really exist. We have heard that we can trust the provinces to do the right thing when the time comes for us to join the federation.

We are constantly being told by others what is good for us. The last six months with the Meech Lake deal and the imminent free trade agreement, the nature of this country has been dramatically and perhaps irreversibly altered. Most Canadians do not yet appreciate this. Canadians in the Northwest Territories have begun to realize that there may be more to the offending provisions of the Meech Lake accord than mere oversight. We have been served notice that there is no longer any promise of provincehood for the Northwest Territories or for the Yukon.

We have read the Senate and Commons committee report and it is laden with values and principles that the committee feel are the foundation of the accord. We read the glowing account of the reunion of the Canadian constitutional family. At first we had the impression that the authors must have had the territories in mind. It all seemed so clear. Imagine our disappointment when we tried in vain to see how these lofty values and principles were applied to our circumstances in the Northwest Territories. When we gaze into the crystal ball of the constitutional amendment, we see a bleak future for the north. The amendment will stand as a symbol of our continuing rejection by Canada and by the provinces.

We keep hearing that we will be considered in a second or third round, but to me this does not seem reassuring, nor does it seem honest. When we look at the amendment, we cannot help but notice that the Legislative Assembly of the Northwest Territories or the Yukon is not mentioned in any section relating to the creation of a new province or the extension of the boundaries of existing provinces and the territories.

We note the constitutional meetings and conferences guaranteed by the amendment make no mention of the governments of the two territories. This stands in stark contrast to the provisions of the 1982 Constitution Act, which at least provided that we be invited to conferences which directly affect us. There is no agenda item listed in the provisions of the amendment that mentions the Northwest Territories or the Yukon and their constitutional concerns.

If there is a second or third run, can we anticipate that the provinces and federal government will meet in secret once again to determine our future, as they did at Meech Lake? The committee and supporters of the accord have assured us we can expect fairness from the provinces and from the federal government in the future, because we would certainly be

[Traduction]

On a déclaré que les Territoires du Nord-Ouest n'avaient pas les moyens financiers d'adhérer au club des provinces. On nous a dit qu'aucun de nos droits n'avaient été bafoués. Le gouvernement fédéral a prétendu devant les tribunaux que les Administrations territoriales n'avaient aucun statut juridique, que nous n'existions pas réellement. On nous a dit que nous pouvions être sûrs que les provinces prendraient, le moment voulu, la bonne décision au sujet de notre adhésion à la Confédération.

Les autres ne cessent de nous dire ce qui est bon pour nous. Depuis six mois, l'Accord du lac Meech et l'imminente entente sur le libre-échange ont modifié de façon dramatique et peut-être même irréversible la nature de ce pays. La plupart des Canadiens ne savent pas encore à quel point. Les Canadiens des Territoires du Nord-Ouest ont commencé à se rendre compte que les dispositions blessantes de l'Accord du lac Meech cachent peut-être quelque chose. On nous a fait savoir que la promesse d'accession des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon au statut de province ne tient plus.

Nous avons lu le rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes et il repose sur des valeurs et des principes qui, selon le comité, sont les fondements de l'accord. Nous avons lu le brillant compte rendu de la réunion de la famille constitutionnelle canadienne. Au début, nous avions l'impression que les auteurs devaient avoir eu les territoires en tête. Tout semblait tellement évident. Imaginez notre déception lorsque nous avons tenté en vain de voir comment ces nobles valeurs et principes étaient appliqués à notre condition, nous des Territoires du Nord-Ouest. Lorsque nous scrutons la boule de cristal de l'Entente constitutionnelle, l'avenir paraît plutôt sombre pour le Nord. L'entente demeurera le symbole de notre rejet permanent par le Canada et par les provinces.

On ne cesse de nous répéter qu'on tiendra compte de nous à la deuxième ou à la troisième série de rencontres, mais cela ne me semble ni rassurant ni honnête. Lorsque nous examinons l'entente, nous ne pouvons que constater que les assemblées législatives des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ne figurent dans aucun des articles touchant la création d'une nouvelle province ou l'extension des provinces actuelles au détriment des territoires.

À noter que l'entente n'inclut pas les Administrations des deux territoires dans les réunions et dans les conférences constitutionnelles qu'elle garantit. Voilà qui contraste vivement avec les dispositions de l'Acte constitutionnel de 1982 qui prévoyait au moins que nous soyons invités aux conférences qui nous concernent directement. Dans les dispositions de l'entente, aucune allusion n'est faite aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon et à leurs préoccupations en matière constitutionnelle.

Si jamais il y a une deuxième ou une troisième série de rencontres, les provinces et le gouvernement fédéral vont-ils encore une fois se réunir en secret pour décider de notre sort comme ils l'ont fait au lac Meech? Le Comité et les tenants de l'Accord nous ont assuré que les provinces et le gouvernement fédéral allaient faire preuve d'équité à l'avenir, que nous

[Text]

invited to any such conference, which would obviously be of direct concern to us.

That was not the case in the Meech Lake agreement, even though in 1983 the leaders of the governments of the Northwest Territories and the Yukon signed a constitutional accord with nine premiers, the Prime Minister and aboriginal leaders that acknowledged our interest in matters relating to the creation of new provinces, to the extension of existing provinces in the Northwest Territories and Yukon and promised a constitutional conference to settle this matter.

I have included in your package, senator, a copy of that 1983 accord for your information. The committee in its report stressed that promises had been made to Quebec in the past, promises that the people of Quebec would get constitutional changes after the referendum of 1980. The report states:

The adoption of the patriation resolution by all of the governments in Canada, despite the position taken by every member of the Quebec National Assembly as expressed repeatedly and unequivocally, was taken to be a denial on the part of other governments in Canada of the legitimacy of such a role for the Quebec government.

Mr. Pickersgill is quoted as saying it left a wound and a grievance. In the Northwest Territories we have heard a century of promises of provincehood. We were told that the objective of the accord was to bring Quebec into the constitutional family, not to banish the territories.

First we were told that our exclusion from the Meech Lake process was an oversight. Then we heard Mr. Murray's comments on the final day of the committee's hearing and read his statement in the committee's report. We were told by Senator Le Moine that at least some of the provinces are extremely jealous of the trappings of provincehood and oppose even giving the opportunity to territorial governments to nominate resident senators or qualified residents to fill a vacancy in the Supreme Court of Canada. Can we trust the fairness and goodwill of the provinces in the future to take into account the best interests of the Northwest Territories?

W.A.C. Bennett, former Premier of British Columbia, expressed aspirations on a number of occasions to extend his province's boundaries north to engulf the Yukon. Harry Strom, former Premier of Alberta, expressed similar sentiments in connection with portions of the Northwest Territories. In the last year bureaucrats within the Government of Quebec expressed desires over the potential wealth of Hudson Bay and James Bay.

If the Meech Lake accord reflects new rules for Canadian federalism, rules that make the territories subservient to the wishes and desires of all other provinces now safely in the club,

[Traduction]

serions sans aucun doute invités à toute conférence du genre qui allait de toute évidence nous intéresser directement.

Cela n'a pas été le cas avec l'Accord du lac Meech, même si, en 1983, les chefs des Administrations des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ont signé l'Accord constitutionnel avec neuf premiers ministres provinciaux, avec le Premier ministre du Canada et avec les chefs des groupes amérindiens qui ont reconnu notre intérêt dans les questions se rapportant à la création de nouvelles provinces et à l'extension des provinces dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, et ont promis de tenir une conférence constitutionnelle pour régler cette question.

J'ai inclus, pour votre gouverne, dans les documents que je vous ai remis, monsieur le Sénateur, une copie de cet accord de 1983. Dans son rapport, le comité a insisté sur le fait que des promesses avaient été faites au Québec dans le passé, promesses que les Québécois obtiendraient des changements constitutionnels après le référendum de 1980. Dans le rapport, il est stipulé que:

l'adoption d'une proposition de rapatriement par tous les gouvernements au Canada, malgré la position prise par tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec et exprimée à maintes reprises et de façon non équivoque, a été considérée comme un refus de la part des autres gouvernements du Canada de reconnaître la légitimité d'un tel rôle au gouvernement du Québec.

M. Pickersgill aurait dit que cela a laissé des blessures et un profond sentiment d'injustice. Les Territoires du Nord-Ouest ont l'habitude des promesses séculaires d'accession au statut de province. On nous a dit que l'objectif de l'accord était de faire entrer le Québec dans la famille constitutionnelle et non de fermer la porte aux territoires.

En premier lieu, on nous a dit que notre exclusion du processus du lac Meech était un oubli. Ensuite, nous avons entendu les observations de M. Murray le dernier jour des audiences du Comité et nous avons lu sa déclaration dans le rapport du Comité. Le sénateur Le Moine nous a déclaré qu'au moins quelques-unes des provinces sont extrêmement jalouses du cérémonial afférant à la communauté des provinces et s'opposent même au fait de donner aux Administrations territoriales l'occasion de nommer des résidents sénateurs ou de poser la candidature de résidents qualifiés pour accéder à la Cour suprême du Canada. Pouvons-nous compter sur l'équité et la bonne volonté des provinces à l'avenir pour prendre en considération les meilleurs intérêts des Territoires du Nord-Ouest?

M. W.A.C. Bennett, ancien premier ministre de la Colombie-Britannique a, en de nombreuses occasions, exprimé son espoir d'étendre les frontières du nord de sa province pour annexer le Yukon. M. Harry Strom, ancien premier ministre de l'Alberta, a exprimé de semblables sentiments pour ce qui est de certaines parties des Territoires du Nord-Ouest. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les bureaucrates du gouvernement du Québec ont exprimé leur convoitise face aux richesses possibles de la baie d'Hudson et de la baie James.

Si l'accord du lac Meech reflète les nouvelles règles du fédéralisme canadien, des règles qui asservissent les territoires aux vœux et souhaits de toutes les autres provinces maintenant

[Text]

should we expect new interference in our constitutional evolution towards full responsible government and ultimate provincehood?

In the past we have been in a position to discuss the pace of constitutional development with the federal government alone in the same way our predecessors did in the old Northwest Territories before 1905. We might not always have been happy with the pace, but at least we knew who we were dealing with.

Does the substance of our constitutional development translate into trappings of provincehood, to use Senator Murray's phrase? Is there a hidden agenda? Does the spirit of Meech Lake mean that the federal government will now consult all 10 provinces before deciding whether to devolve to the territories' responsibility management of oil and gas? Would this consultation be private? Will our discussions over formula financing for the territories be fair game for provincial input or consultation? What principles will guide them in their decision-making?

Will the legitimate claims of the aboriginal people of the Northwest Territories be vetted before the premiers to see how these claims will affect the aspirations or designs of the provinces? Can we accept the promises of a second round where we might be invited to attend, might be invited to participate and might have some say in decisions which affect our future? As we have already said, we had that sort of promise in 1983 in writing in a solemn constitutional accord, but it was totally ignored at Meech Lake.

The time for correcting the injustices in the constitutional amendment of 1987 is now. We cannot wait until these provisions become entrenched in the supreme law of Canada. We keep hearing that unanimity is possible again. Make them prove it now before the amendment becomes law. You, as legislators, will surely see the incredible illogic of being told to correct your draft after it has become law and not before.

We have come to know the harsh realities of federal-provincial politics. We cannot take the promise of a second or a third round on faith. It is our impression that with the provinces and the federal government there will always be another issue more important than the Northwest Territories and the Yukon. The chances of holding a constitutional conference on this matter, of getting invited to such a conference and of getting an agreement acceptable to the two territories at such a meeting are very slim indeed. Senator Murray's words continue to ring in my ears:

At least some of the provinces are extremely jealous of the trappings of provincehood and oppose even giving the opportunity to territorial governments to nominate residents as

[Traduction]

partenaires du club en toute sécurité, devrions-nous nous attendre à une nouvelle ingérence dans notre évolution constitutionnelle envers un gouvernement entièrement responsable et finalement envers une accession à la communauté des provinces?

Dans le passé, nous étions en position de discuter du rythme de notre évolution constitutionnelle avec le gouvernement fédéral uniquement, au même titre que nos prédécesseurs l'ont fait dans les anciens Territoires du Nord-Ouest d'avant 1905. Ce rythme ne nous a peut-être pas toujours satisfaits, mais au moins nous savions à qui nous avions affaire.

La substance de notre évolution constitutionnelle se traduit-elle par un cérémonial afférent à la communauté des provinces, pour citer le sénateur Murray? Y a-t-il un ordre du jour caché? L'esprit de l'Entente du lac Meech signifie-t-il que le gouvernement fédéral consultera dorénavant les dix provinces avant de décider s'il doit déléguer aux territoires la responsabilité de la gestion du pétrole et du gaz? La consultation serait-elle privée? Nos discussions relatives à la méthode de financement préétablie pour les territoires seront-elles justes au regard de l'apport provincial ou de la consultation? Quels principes les guideront dans leur prise de décision?

Les revendications légitimes du peuple autochtone des Territoires du Nord-Ouest seront-elles examinées minutieusement devant les premiers ministres pour voir dans quelle mesure ces revendications toucheront les aspirations ou desseins des provinces? Pouvons-nous accepter la promesse d'une deuxième ronde de négociations à laquelle nous serions invités, à laquelle nous pourrions être invités à participer et à laquelle nous pourrions avoir notre mot à dire dans les décisions qui touchent notre avenir? Comme nous l'avons déjà dit, on nous a fait cette promesse en 1983, par écrit, dans le cadre d'un accord constitutionnel solennel, mais on n'en a absolument pas tenu compte au lac Meech.

Le moment de corriger les injustices dans l'amendement constitutionnel de 1987 est maintenant venu. Nous ne pouvons attendre que ces dispositions soient enchâssées dans la Constitution du Canada. On nous répète sans cesse que l'unanimité est de nouveau possible. Qu'on nous le prouve maintenant avant que l'amendement ne devienne loi. Vous, en tant que législateurs, verrez sûrement l'incroyable illogisme qui consiste à se faire dire de corriger son ébauche après l'adoption de la loi et non avant.

Nous avons payé pour apprendre les dures réalités de la politique fédérale-provinciale. Nous ne pouvons nous fier à la parole de ceux qui nous promettent une deuxième et une troisième ronde de négociations. Nous avons l'impression que pour les provinces et le gouvernement fédéral, il y aura toujours une autre question plus importante que les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. De fait, les chances de tenir une conférence constitutionnelle sur cette question, d'être invités à une telle conférence et d'obtenir une entente acceptable pour les deux territoires à une telle réunion, sont très minces. Je continue d'entendre les paroles du sénateur Murray:

Au moins quelques-unes des provinces sont extrêmement jalouses du cérémonial afférent au statut de province et s'opposent même à l'idée de permettre aux administrations

[Text]

Senators or qualified residents to fill a vacancy in the Supreme Court of Canada.

The Northwest Territories and the Yukon have been caught helplessly in a supposedly seamless web spun by the 11 First Ministers. We ask that you pluck us free before the spiders get back to devour us.

We wish now to set the record straight respecting the position the Northwest Territories took on the Meech Lake accord in its presentation before the joint parliamentary committee. We wish to establish at the outset that the Government of the Northwest Territories is a separate and distinct government from the Government of the Yukon. We state this because the committee's report often confused our presentation with that of the Yukon. Furthermore, there seems to be an assumption that the positions of these two governments on all issues are interchangeable. This of course is not the case. We do not speak for the Yukon and the Yukon does not speak for us, although we agree on most issues.

Secondly, we wish to correct statements contained in the joint committee's report relating to positions supposedly advanced by the Government of the Northwest Territories. In fact, our concerns were clearly put forward and went much further than is reflected in the joint committee's report. I will follow with a number of examples.

First, the joint committee reported our position as being that it is unfair to give each of the existing provinces a right of veto over the creation of a new province. In our presentation to the joint committee, we went much further in our condemnation of this aspect of the accord. The position we took before the joint committee was that it was unfair to allow provinces to participate at all in the establishment of new provinces. No other provinces had to enter the federation on these terms, nor suffer these sorts of limitations. We recommended, leading from the amendment, those provisions relating to the establishment of new provinces. At the same time, we recommended repeating the clauses of the Constitution Act, 1982, which involved existing provinces and the establishment of new provinces.

Second, the report suggests that it is not clear whether the Governor General retains the authority to appoint territorial senators without the participation of provinces. In our submission to the joint committee, we recommended that the provisions be clarified to ensure that the governments of the two territories have the power to nominate their own senators for appointment. Of course the provinces should have no role in this, nor should the federal government have the power to unilaterally nominate senators to represent the territories. The principle, equality of provinces, which is apparently a key aspect of the 1987 amendment, should be applied to the territories as well. If you have read the Constitution Act, 1985, you will see that the word "province", as it is used in sections relating to the Senate, is also intended to include the territories. We

[Traduction]

territoriales de nommer des résidents sénateurs ou des résidents qualifiés à la Cour suprême du Canada.

Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon se sont trouvés piégés, sans défense, dans une toile d'araignée supposément sans fin tissée par les onze premiers ministres. Nous vous demandons de nous extirper de ce piège avant que les araignées ne reviennent nous dévorer.

Nous voulons rétablir les faits en ce qui concerne la position que les Territoires du Nord-Ouest ont adoptée face à l'accord du lac Meech dans leur présentation devant le Comité mixte parlementaire. Nous voulons établir dès le départ que l'administration des Territoires du Nord-Ouest est une administration séparée et distincte de celle du Yukon. Nous voulons établir cette différence parce que dans le rapport du Comité, il y a souvent confusion entre notre présentation et celle du Yukon. En outre, on semble supposer que les positions de ces deux administrations sur toutes les questions sont interchangeables. Bien sûr, cela n'est pas le cas. Nous ne parlons pas au nom du Yukon et le Yukon ne parle pas en notre nom, bien que nous soyons d'accord sur la plupart des questions.

En deuxième lieu, nous voulons corriger des déclarations contenues dans le rapport du Comité mixte se rapportant aux positions supposément énoncées par l'administration des Territoires du Nord-Ouest. En réalité, nos préoccupations ont été clairement présentées et vont beaucoup plus loin que ce qui est indiqué dans le rapport du Comité mixte. En voici quelques exemples.

Premièrement, le Comité mixte a indiqué que notre position consistait à dire qu'il était injuste de donner à chacune des provinces existantes un droit de veto quant à la création d'une nouvelle province. Dans notre présentation au Comité mixte, nous sommes allés beaucoup plus loin dans notre rejet de cet aspect de l'Accord. La position que nous avons prise devant le Comité mixte indiquait qu'il était injuste de permettre aux provinces de participer de quelque manière que ce soit à l'établissement de nouvelles provinces. Aucune autre province n'a dû se joindre à la Confédération dans ces conditions ni supporter ce genre de limites. Nous avons recommandé, à partir de l'amendement, ces dispositions relatives à l'établissement de nouvelles provinces. En même temps, nous avons recommandé la répétition des clauses de la Loi constitutionnelle de 1982 qui portaient sur les provinces existantes et l'établissement de nouvelles provinces.

Deuxièmement, le rapport indique que l'on ne sait pas clairement si le gouverneur général conserve son autorité sur la nomination de sénateurs territoriaux sans la participation des provinces. Dans le cadre de notre présentation du Comité mixte, nous avons recommandé que les dispositions soient clarifiées pour veiller à ce que les Administrations des deux territoires aient le pouvoir de poser la candidature de leurs propres sénateurs. Bien sûr, les provinces ne devraient avoir aucun rôle à jouer dans cela, non plus que le gouvernement fédéral ne devrait avoir le pouvoir de nommer unilatéralement des candidats au Sénat pour représenter les territoires. Le principe, l'égalité des provinces, qui est apparemment un aspect clé de l'amendement de 1987, devrait s'appliquer aux territoires également. Si vous avez lu la Loi constitutionnelle de 1985, vous

[Text]

can see no reason in law or in politics why the same principle should not be applied for the purpose of the proposed section dealing with nominations.

The third point I would like to make is that the report of the joint committee indicated that qualified residents of the territories should have the same opportunity to be considered for appointments to the Supreme Court of Canada, without having to be nominated by a province. We went further than that, senators. In our submission to the joint committee, we recommended that the territorial government should be empowered to submit to the Minister of Justice of Canada names of persons for consideration. The joint committee reported this and stated:

The only practical way to have qualified northerners considered for appointments to the Supreme Court Bench is by having their names submitted for consideration by the territorial governments.

The joint committee went on to suggest that "The proposed procedure should be amended by the First Ministers at the first opportunity." This is one area in which they bought our argument.

The joint committee then suggested that the First Ministers make this amendment at a later constitutional conference. Having spotted an obvious injustice and—dare I say it—an obvious egregious error and a totally unjustifiable discrimination, the joint committee lacked the political will to state the obvious.

The time for correcting this type of provision is before it becomes law, not after. One can hardly fathom the logic entrenching in the supreme law of Canada a provision that so clearly requires amendment. It is also totally illogical to cite political reasons for adopting this tainted legal wording.

A fourth point we made at the committee hearings is that the report suggests northern Canadians should have a say in constitutional and other matters which directly affect them by allowing territorial government leaders to participate in First Ministers Conferences. The position we took was stronger. The position we took was that the territorial leaders should attend all future constitutional conferences and First Ministers meetings. In all reality, there are virtually no issues discussed at these meetings and conferences which do not have a direct impact on the territories.

I think my colleague Mr. Richard made this point, and we think it is a very important point: The committee totally ignored our concern with the extension of provinces into the territories. We recommended that the provisions of the accord dealing with the extension of boundaries into the territories be amended to require the consent of the legislature of the terri-

[Traduction]

avez vu que le mot «province», tel qu'il est utilisé dans les articles se rapportant au Sénat, vise également à inclure les territoires. Nous ne voyons aucune raison en droit ou en politique pour laquelle le même principe ne devrait pas s'appliquer à l'objet du présent article portant sur les mises en candidature.

La troisième question que je voudrais soulever est le fait que le rapport du Comité mixte a indiqué que les résidents qualifiés des territoires devraient avoir la même occasion d'être portés candidats à la Cour suprême du Canada, sans que cette candidature ne soit posée par une province. Messieurs et mesdames, les membres du Sénat, nous sommes allés plus loin que cela. Dans notre présentation au Comité mixte, nous avons recommandé que l'Administration territoriale ait le pouvoir de présenter au ministre de la Justice du Canada les noms des candidats, le Comité mixte a fait rapport de la façon suivante en déclarant:

La seule façon pratique de voir des gens du Nord qualifiés mis en candidature à la Cour suprême est que leurs noms soient présentés par les Administrations territoriales.

Le Comité mixte a continué en déclarant «la marche à suivre envisagée devrait être modifiée par les premiers ministres à la première occasion». C'est un aspect de notre présentation qu'ils ont accepté.

Le Comité mixte a ensuite déclaré que les premiers ministres devraient procéder à cet amendement à une conférence constitutionnelle ultérieure. Ayant décelé une injustice flagrante et, oserais-je le dire, une erreur manifestement énorme ainsi qu'une discrimination tout à fait injustifiable, le Comité mixte n'a pas fait preuve de la volonté politique voulue pour se rendre à l'évidence.

Il faut corriger ce type de dispositions avant qu'elles ne deviennent une loi et non après. On peut difficilement sonder la logique qui consiste à enclâsser dans la Constitution du Canada une disposition qui, de toute évidence, requiert un amendement. C'est aussi totalement illogique de se fonder sur des motifs politiques pour adopter cette formulation juridique douteuse.

Une quatrième question que nous avons soulevée aux audiences du Comité est le fait que le rapport indique que les Canadiens du Nord devraient avoir leur mot à dire sur les questions constitutionnelles et autres qui les touchent directement en permettant aux chefs des administrations territoriales de prendre part aux conférences des premiers ministres. La position que nous avons adoptée était plus forte. Notre position était la suivante: les chefs des territoires devraient assister, dans l'avenir, à toutes les conférences constitutionnelles ainsi qu'à toutes les réunions des premiers ministres. En réalité, il n'y a presque aucune question, à ces réunions et conférences qui n'a pas de répercussions directes sur les territoires.

Je crois que mon collègue, M. Richard, a soulevé cette question et nous croyons qu'il s'agit d'une question très importante: le Comité n'a absolument pas tenu compte de notre préoccupation relative à l'extension des provinces sur les territoires. Nous avons recommandé que les dispositions de l'Accord portant sur l'élargissement des frontières au détriment des territoires soient amendées pour requérir le consentement de la législa-

[Text]

tory affected. There was nothing whatsoever in the report to deal with this very important issue.

In reading the joint committee's report, we sense that there was some attempt to understand the concerns of the Northwest Territories and of the Yukon. However, there was no conviction to remedy the problems at this stage of the process. In this respect the report is patronizing and one-sided. We believe it misrepresents the true nature of the amendments to the constitutional amendment of 1987 as they relate to the Northwest Territories.

The joint committee also raises some points which seem irrelevant. For example, the report states that the powers of the territorial government can be modified or taken away at any time by an ordinary statute of Parliament. We can see no reason to raise this matter unless it is an attempt to somehow rationalize or justify the harsh treatment we have received in the Meech Lake process. Are we to believe that democratic rights in this country can be taken away or denied in such an arbitrary fashion?

Let me remind you again of the lofty principles which the authors of the joint report stressed at the outset. The joint committee report raised the issue of the timing of provincehood, that the Yukon government made a statement as to the likelihood of provincehood in the near future being remote. The Government of the Northwest Territories made no such statement, because it is totally irrelevant.

We are talking about constitutional principles that are fundamental to Canada's history. Manitoba, Saskatchewan, Alberta, and Newfoundland decided when the time was right for them, and they activated the constitutional mechanisms in the 1871 act to become provinces. The timing issue is another piece of misdirection which is completely irrelevant to the substantive provisions of the amendment. It was not said in 1867 that the admission of British Columbia, Prince Edward Island and Newfoundland should be qualified or limited because it might be many years before they joined the federation. It was not said in 1871 that all existing provinces should have a veto over the creation of new provinces because Alberta and Saskatchewan might not join for 30 years.

We suggest no insidious intent on the part of the authors of the report. We merely stress that we have come too far to be satisfied with others making our case and misinterpreting our objectives and our arguments. We are tired of hearing the bare, unconvincing arguments against fair treatment for the territories. The report states that the historical fact is that the Constitution Act of 1982 was imposed on the Government of Quebec against the opposition of its legislative assembly, and that Quebec had suffered a wound as a result. The joint com-

[Traduction]

ture du territoire touché. Absolument rien, dans le rapport, ne traitait de cette très importante question.

À la lecture du rapport du Comité mixte, nous constatons qu'il y a eu une certaine tentative visant à comprendre les préoccupations des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Toutefois, on ne semblait pas convaincu qu'il fallait remédier aux problèmes à ce stade du processus. Sous cet aspect, le rapport est condescendant et partial. Nous croyons qu'il déforme la vraie nature des modifications à l'amendement constitutionnel de 1987 dans leurs rapports avec les Territoires du Nord-Ouest.

Le comité mixte a également soulevé certaines questions hors de propos. Par exemple, le rapport indique que les pouvoirs de l'administration territoriale peuvent être modifiés ou retirés en tout temps par une loi ordinaire du Parlement. Nous ne voyons aucune raison de soulever cette question ou à moins qu'il ne s'agisse d'une tentative visant d'une façon quelconque à rationaliser ou à justifier le traitement pénible que nous avons subi dans le cadre de l'Accord du lac Meech. Devons-nous croire que les droits démocratiques dans ce pays peuvent être retirés ou qu'on peut en priver les citoyens d'une manière aussi arbitraire?

Laissez-moi vous rappeler les nobles principes sur lesquels les auteurs du rapport du Comité mixte ont insisté au début. Le rapport du Comité mixte a soulevé la question du moment opportun de l'accession au statut provincial et a indiqué de plus que l'administration du Yukon avait souligné la lointaine possibilité de l'accession au statut provincial dans un avenir rapproché. L'administration des Territoires du Nord-Ouest n'a pas fait de semblables déclarations parce que cela ne s'applique absolument pas.

Nous parlons de principes constitutionnels fondamentaux pour l'histoire du Canada. Le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et Terre-Neuve ont décidé du moment qui leur était propice et ont mis en route les mécanismes constitutionnels au moyen de la Loi de 1871 pour accéder au statut provincial. La question du moment opportun est un autre exemple d'une mauvaise orientation qui ne s'applique absolument pas aux dispositions d'autonomie de l'amendement. Il n'a pas été dit, en 1867, que l'admission de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve devrait être justifiée ou limitée parce qu'il pourrait s'écouler de nombreuses années avant qu'elles fassent partie de la Confédération. Il n'a pas été dit en 1871 que toutes les provinces existantes devraient avoir un droit de veto sur la création de nouvelles provinces parce que l'Alberta et la Saskatchewan pourraient ne pas pouvoir accéder au statut provincial avant 30 ans.

Nous n'insinuons aucune intention malveillante de la part des auteurs du rapport. Nous insistons simplement sur le fait que nous avons fait trop de progrès pour nous contenter de faire plaider notre cause par les autres et de faire mal interpréter nos objectifs et nos arguments. Nous sommes fatigués d'entendre une plaidoirie plate et non convaincante contre un juste traitement pour les territoires. Le rapport indique que le fait historique est que la Loi constitutionnelle de 1982 a été imposée au gouvernement du Québec malgré l'opposition de son Assemblée législative et que le Québec en a été blessé. Le

[Text]

mittee's report goes on to say that nothing has been done since 1982 to effectively heal Quebec's wound.

Ladies and gentlemen, nothing has been done to heal the wounds the people of the Northwest Territory suffered in 1982. Instead they have been made deeper. We would remind members of this task force that every member of the Legislative Assembly of the Northwest Territories travelled to Ottawa in 1981 to lobby for the inclusion of aboriginal rights in the Constitution of Canada and to attempt to have deleted from section 42 the provisions relating to the creation of new provinces and the extension of existing provinces into the territories. As a result, we were clearly led to believe that the removal of the offending provisions would be dealt with at a constitutional conference convened according to the terms of the 1983 accord.

You will recall that in March of 1983 the Prime Minister, all provincial premiers except Quebec, government leaders of the two territories, and four aboriginal leaders signed a constitutional accord that eventually resulted in amendments being made to the Constitution Act, 1982. That accord provided that there be future conferences at which certain outstanding agenda items and other constitutional matters, such as the rights of aboriginal people, be discussed and given full consideration. One of those agenda items, which is listed in the preamble of the 1984 accord, is "The repeal of Section 42.(1) (e) and (f)". You will recall that paragraphs 42.(1)(e) and (f) are those portions of the amending formula that now permit the extension of existing provinces into the territories and the establishment of new provinces.

As we said to the joint committee in August, the Government of the Northwest Territories took the 1983 accord to be a clear indication that those provisions of the Constitution directly affected the Northwest Territories and the Yukon. We took the 1983 accord to be a solemn promise to include the governments of the two territories in any discussions relating to these provisions.

The Government of the Northwest Territories strongly supported the inclusion of a definition of aboriginal rights in the Constitution of Canada at the three conferences which unsuccessfully dealt with the subject. The creation of provinces and the extension of boundaries issues were not included in these discussions. Rather, we were shocked to learn that these provisions were enshrined in unanimity behind closed doors at Meech Lake. So much for a solemn agreement. So much for a solemn accord.

Early this morning you heard from representatives of the Dene Nation and of the Métis Association of the Northwest Territories. I will not repeat what they have said, but we are not optimistic that 11 First Ministers will ever agree to advance our legitimate desire for eventual provincehood. Nor are we optimistic that unanimous agreement will in future be obtained to resolve the legitimate interests of aboriginal peoples.

[Traduction]

Comité mixte déclare en outre que rien n'a été fait depuis 1982 pour vraiment mettre du baume sur les plaies du Québec.

Mesdames et messieurs, rien n'a été fait pour panser les blessures que les gens des Territoires du Nord-Ouest se sont vu infliger en 1982. Au lieu de cela, elles ont été aggravées. Nous aimerions rappeler aux membres de ce groupe de travail que chacun des membres de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest s'est rendu à Ottawa en 1981 pour faire des pressions afin de faire inclure les droits des autochtones dans la Constitution du Canada et de tenter de faire supprimer de l'article 42 les dispositions relatives à la création de nouvelles provinces et à l'élargissement des provinces existantes au détriment des territoires. Par conséquent, nous avons, de toute évidence, été amenés à croire que le retrait des dispositions offensantes serait effectué au cours d'une conférence constitutionnelle convoquée conformément aux dispositions de l'Accord de 1983.

Vous vous rappellerez qu'en mars 1983, le premier ministre, tous les premiers ministres des autres provinces sauf le Québec, les chefs de l'administration des deux territoires et les quatre chefs autochtones ont signé un accord constitutionnel qui, éventuellement, a entraîné des modifications à la Loi constitutionnelle de 1982. Cet Accord stipulait qu'il y aurait d'autres conférences auxquelles certains articles de l'ordre du jour en suspens et d'autres questions constitutionnelles comme les droits des autochtones, feraient l'objet de discussions et d'une attention entière. Un de ces articles qui se trouvait dans la liste du préambule de l'Accord de 1984, est «l'abrogation des alinéas 42.1)e et f)». Vous vous rappellerez que ces alinéas sont les parties de la formule de modification qui permettent maintenant l'élargissement des provinces existantes au détriment des territoires et l'établissement de nouvelles provinces.

Comme nous l'avons dit aux membres du Comité mixte en août, l'administration des Territoires du Nord-Ouest a tenu pour acquis que l'Accord de 1983 est une indication précise du fait que ces dispositions de la Constitution touchent directement les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Nous avons considéré l'Accord de 1983 comme une promesse solennelle d'inclure les administrations des deux territoires dans toutes les discussions relatives à ces dispositions.

L'administration des Territoires du Nord-Ouest a fortement appuyé l'inclusion d'une définition des droits des autochtones dans la Constitution du Canada aux trois conférences qui, sans succès, ont traité du sujet. La création des provinces et l'élargissement des frontières n'ont pas été inclus dans ces discussions. Plutôt, nous avons été stupéfaits d'apprendre que ces dispositions avaient été enchâssées à l'unanimité derrière des portes closes au lac Meech. Et voilà ce que l'on fait d'une entente solennelle, d'un accord solennel.

Plus tôt ce matin, vous avez entendu des représentants de la nation Dene et de la Métis Association of the Northwest Territories. Je ne répéterai pas ce qu'ils ont dit, mais nous ne sommes pas optimistes en ce qui concerne l'accord éventuel des onze premiers ministres au sujet de notre souhait légitime d'accéder un jour au statut provincial. Nous ne sommes pas non plus optimistes en ce qui concerne l'entente unanime qui a

[Text]

As one who has attended the conferences on aboriginal rights, the difficulty of reaching constitutional agreement with even seven provinces was obvious. The near impossibility of achieving unanimous agreement on any constitutional issue surely must now be acknowledged.

The Government of the Northwest Territories made the following recommendations for amendment to the accord to the joint parliamentary committee. Our views have not changed as a result of the joint committee's report. We would like to repeat our recommendations, for the record, to this task force.

1. Delete from the amendment those provisions relating to the establishment of new provinces. At the same time, repeal the clauses of the Constitution Act, 1982 which involve existing provinces in the establishment of new provinces.

2. Change the provisions of the accord dealing with extension of provincial boundaries into the territories by providing that any extension of provincial boundaries must require the consent of the legislatures of the territories.

3. Provide in paragraphs 8 and 13 of the amendment for the attendance of representatives of the two territories at all future constitutional conferences and First Ministers' meetings.

4. Empower the territorial governments to submit to the Minister of Justice of Canada the names of any persons whom they feel should be considered for appointment to the Supreme Court.

5. To clarify the provisions for the appointment of senators and the right of the Northwest Territories and the Yukon to the appointment of our senators, empower the territorial governments to submit lists of proposed candidates in the same way that provinces are able to do.

Ladies and gentlemen of the Senate, that concludes my presentation.

The Chairman: Mr. Ballantyne, thank you very much a very detailed and extensive brief. It is so extensive and my colleagues have been so busy following it that I have not had many hands put up. But I have Senator Lucier, followed by Senator Fairbairn, followed by Senator Adams. Senator Lucier, please.

Senator Lucier: Mr. Ballantyne, it is just a superb brief. I think we will be quoting from it extensively during the Senate debates when we are dealing with the Meech Lake accord. There are a couple of things I would like to deal with, and I will try to be very brief, because I know my colleagues have other questions.

On page 6, the statement made was that corrections would be made in the second or third round, and at that point everything would be okay. It is the feeling of many people, Mr. Ballantyne, that there will be no second or third round, certainly

[Traduction]

l'avenir pourrait être conclue afin de respecter les intérêts légitimes des autochtones.

Pour quelqu'un qui a assisté aux conférences sur les droits des autochtones, la difficulté d'en arriver à une entente constitutionnelle même avec sept autres provinces était évidente. La presque impossibilité de conclure une entente unanime sur quelque question constitutionnelle que ce soit doit maintenant certainement être reconnue.

L'administration des Territoires du Nord-Ouest a fait les recommandations suivantes au sujet de l'amendement de l'Accord au Comité parlementaire mixte. À la suite du rapport du Comité mixte, notre opinion n'a pas changé. Nous aimerions répéter nos recommandations, pour que le présent groupe de travail en prenne bonne note.

1. Supprimer de l'amendement ces dispositions relatives à l'établissement des nouvelles provinces. En même temps, abroger les clauses de la Loi constitutionnelle de 1982 qui traitent des provinces existantes dans l'établissement des nouvelles provinces.

2. Changer les dispositions de l'Accord traitant de l'élargissement des frontières provinciales au détriment des territoires en stipulant que toute extension des frontières provinciales devra nécessiter l'assentiment des législatures des territoires.

3. Prévoir aux paragraphes 8 et 13 de l'amendement la présence de représentants des deux territoires à toutes les futures conférences constitutionnelles et réunions des premiers ministres.

4. Autoriser les administrations territoriales à présenter au ministre de la Justice du Canada les noms de toute personne qu'elles estiment devoir être portée candidate à la Cour suprême.

5. Clarifier les dispositions relatives à la nomination des sénateurs et le droit des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon à la nomination de nos sénateurs, autoriser les administrations territoriales à présenter des listes de candidats proposés de la même façon que les provinces sont habilitées à le faire.

Mesdames et messieurs du Sénat, cela conclut ma présentation.

Le président: M. Ballantyne, merci beaucoup de votre exposé détaillé et précis. Il est si long et mes collègues ont été si occupés après cela qu'il n'y a pas eu beaucoup de mains levées. Il y a le sénateur Lucier, puis le sénateur Fairbairn, suivi du sénateur Adams. Le sénateur Lucier, s'il vous plaît.

Le sénateur Lucier: M. Ballantyne, c'est un exposé tout simplement magnifique. Je crois que nous le citerons largement durant les débats au Sénat sur l'Accord du lac Meech. Il y a une couple de choses dont j'aimerais parler, et j'essaierai d'être très concis parce que je sais que mes collègues ont d'autres questions à poser.

À la page 6, on déclarait que les corrections seraient faites durant la deuxième ou troisième série de négociations et qu'à ce moment tout serait correct. Beaucoup de gens croient, monsieur Ballantyne, qu'il n'y aura pas de deuxième ou troisième

[Text]

not in the foreseeable future, although I know there will be eventually.

We were told by one of the witnesses in Whitehorse that the premiers went to the poker game and won the pot, so they really do not have to come back and play poker any more, and they will not come back and play poker any more. I wonder in light of that if the things in your brief do not take on an extra importance. It is not a matter of these are errors that are in the Meech Lake accord and we will take them out at the second or third round. I am wondering about your feelings as to whether there will be a second or third round in your lifetime, or mine maybe.

Mr. Ballantyne: I think it is a valid question. From my own point of view, I see the Prime Minister and the premiers have made certain commitments to deal with fisheries, to deal with Senate reform—at least those two. I do not see the will being there for the premiers or the Prime Minister to deal with issues affecting the north or for instance with issues affecting aboriginal people. I see that as something that if we are lucky our children will be dealing with. I think your point is well taken; I think this might be our last chance to deal with these issues in our lifetime.

Senator Lucier: Mr. Ballantyne, I would also like to refer you to the Senate debates of May 5 and 6. I was asking questions of Senator Lowell Murray at that time whether or not we had accidentally been left out, and whether they had in effect forever deprived us of the opportunity to become provinces. If you have an opportunity to read the debates, I think you will find that his answers indicate we were not accidentally left out—and that took place as far back as right after Meech Lake.

One thing I would like to put on the record here—I did it in the Yukon, and I would like to do it here—were you part of the 1981 trip that went to Ottawa?

Mr. Ballantyne: No.

Senator Lucier: But your colleagues were; everyone from the Northwest Territories did go. Were you aware that the original 1981 Constitution, as had been drafted and passed in 1982, did not contain paragraphs 42.(1) (e) and (f); that they were not in the original draft; that they were put in there after the Government of Canada had been told they had to go to the provinces for some input; that it was at the insistence of the provinces in 1982 that those two paragraphs were put in? So at that time they were not put in willingly by the Government of Canada, they were put in at that time at the insistence of the premiers. For anyone to suggest this is maybe just an oversight, or whatever, I think is just not right. I just wanted to make sure that was understood. In fact, Senator Macquarrie, to his credit, moved an amendment, I believe, in 1982 that those paragraphs be taken out. I just wanted to put that on the record, and I wanted to know if you were aware of that.

[Traduction]

série de négociations, certainement pas dans un avenir prévisible, bien que je sache qu'il y en aura éventuellement.

Un des témoins à Whitehorse nous a dit que les premiers ministres ont joué au poker et ont gagné la partie; ils n'ont donc pas à revenir et à jouer de nouveau au poker et ils ne reviendront pas et ne joueront pas de nouveau au poker. À la lumière de cela, je me demande si ce que vous dites dans votre exposé ne prend pas une importance toute particulière. Il ne s'agit pas de savoir si ce sont des erreurs qui sont dans l'Accord du lac Meech et si nous les éliminerons durant la deuxième ou troisième série de négociations. Je me demande si vous croyez qu'il y aura une deuxième ou une troisième série de négociations durant votre vie, ou la mienne peut-être.

M. Ballantyne: Je pense que c'est une bonne question. À mon avis, le Premier ministre du Canada et les autres premiers ministres se sont engagés à traiter de la pêche, à traiter de la réforme du Sénat—au moins ces deux questions. Je ne crois pas que les premiers ministres provinciaux ou le Premier ministre du Canada veuillent réellement traiter de questions relatives au Nord ou, par exemple, de questions relatives aux autochtones. Je crois, si nous sommes chanceux, que ce sont nos enfants qui s'en occuperont. Je crois que votre point est bien compris; je pense que c'est peut-être notre dernière chance de traiter de ces questions durant notre vie.

Le sénateur Lucier: Monsieur Ballantyne, j'aimerais également vous reporter aux débats du Sénat des 5 et 6 mai. J'ai demandé au sénateur Lowell Murray à ce moment-là si nous avions été écartés accidentellement et s'ils nous avaient enlevé pour toujours l'occasion de devenir des provinces. Si vous avez l'occasion de lire les débats, je crois que vous trouverez que ses réponses indiquent que nous n'avons pas été écartés accidentellement—et cela s'est produit immédiatement après la réunion du lac Meech.

Une chose que j'aimerais consigner aux archives ici—je l'ai fait au Yukon et j'aimerais le faire ici—faisiez-vous partie du groupe qui s'est rendu à Ottawa en 1981?

M. Ballantyne: Non.

Le sénateur Lucier: Mais vos collègues y sont allés; tous ceux des Territoires du Nord-ouest y sont allés. Saviez-vous que la première Constitution de 1981, rédigée et adoptée en 1982, ne contenait pas les alinéas 42.(1)e) et f); que ceux-ci n'étaient pas dans la version originale; qu'ils ont été insérés là après qu'on ait dit au gouvernement du Canada qu'il devait aller vers les provinces pour leur demander leur point de vue; que c'est à la demande pressante des provinces en 1982 que ces deux alinéas ont été introduits? Donc, à ce moment-là, ils n'ont pas été insérés spontanément par le Gouvernement du Canada, ils ont été introduits à la demande pressante des premiers ministres. Si quelqu'un laisse entendre que c'est peut-être tout simplement un oubli, ou quoi que ce soit, je crois que ce n'est pas vrai. Je voulais simplement m'assurer que cela était compris. En fait, le sénateur Macquarrie, c'est tout à son honneur, a proposé un amendement, je crois, en 1982, à l'effet que ces alinéas soient enlevés. Je voulais simplement que cela soit consigné aux archives, et je voulais savoir si vous étiez au courant de cela.

[Text]

Mr. Ballantyne: Yes, I was aware of that. A number of things have happened over the last number of years that have caused us a certain amount of concern. I think Senator Murray's comments, in a certain way, are a smoking pistol. They have actually officially come out and said there is a hidden agenda. I think now we have something we can point to.

If I could put on the record another small point, which perhaps our government is overreacting to, I hope you are aware that our territorial government is a signatory to a number of federal-provincial territorial agreements. It has been a matter of course for a number of years. We were full participants at both federal-provincial conferences. Recently there was a standard agreement on the transportation of dangerous goods. Quebec has made it clear that it does not want us to sign it as an equal. The strategy has been in effect since 1982. We are really concerned about the long-term and short-term ramifications of our becoming part of the Canadian constitutional family. Is this going to stop our evolution? We do not know. We are not only concerned about 50 years from now; we are also concerned about next week, next month.

Senator Fairbairn: I am glad you dealt with the question of 1983. In a great many minds there was a constitutional agreement in 1982, and now in 1987. But 1983 has been forgotten. Also forgotten has been the fact that the provisions for the establishment of new provinces were on the agenda there. In the minds of those around the table at the time, there was a view that in one year there should be a return to the pre-1982 situation. Since then different players have come in. This 1983 idea has been lost.

You talked about the extension of boundaries. I am wondering whether you see a relation between those two points in the Meech Lake accord. Is the absence of change in provisions for establishment of provinces linked to the extension of boundaries? Is that part of what in your mind might be a hidden agenda?

Mr. Ballantyne: We see a possible linkage. We see trends develop. The senator said the trend was starting in 1981-1982. We see other examples of a hidden agenda at the provincial level. We see the possibility of some or all of the provinces wanting to block us from becoming provinces at some point. This is for a number of reasons: one, it would upset the numbers in the constitutional veto game; and two, it could alter the physical arrangement of the country. We do not really buy that argument, but I see that there is perhaps a hidden agenda there.

I think Mr. Richard explained the other one very well. The whole concept of extending boundaries northward is very insidious. It is potentially the most dangerous concept, from our point of view. Over the last 20 years or so there have been statements made by premiers and officials of how they would like to gobble up certain parts of the territories. We know for a fact that Quebec has shown tremendous interest—for instance, the water resources in James Bay, the Grand Canal scheme. I

[Traduction]

M. Ballantyne: Oui, j'étais au courant de cela. Un certain nombre d'événements se sont produits au cours des dernières années qui nous ont causé une certaine inquiétude. Je pense que les commentaires du sénateur Murray en sont, d'une certaine manière, la preuve. Ils se sont manifestés de façon officielle et affirmé qu'il y a un ordre du jour secret. Je crois que nous avons maintenant quelque chose à pointer du doigt.

Si je peux consigner aux archives un autre petit point, à propos duquel notre gouvernement réagit peut-être d'une façon excessive... j'espère que vous êtes au courant que notre gouvernement territorial a signé un certain nombre d'ententes territoriales fédérales-provinciales. C'était une pratique courante pendant un certain nombre d'années. Nous avons été des participants à part entière aux deux conférences fédérales-provinciales. Il y a eu récemment une entente standard sur le transport des matières dangereuses. Québec a bien indiqué qu'il ne veut pas que nous signions cela comme un partenaire égal. La stratégie est en vigueur depuis 1982. Nous sommes réellement inquiets des ramifications à long terme et à court terme de notre entrée dans la famille constitutionnelle canadienne. Cela mettra-t-il un frein à notre évolution? Nous ne le savons pas. Nous ne nous inquiétons pas seulement de ce qui arrivera dans 50 ans; nous nous inquiétons également de ce qui arrivera la semaine prochaine, le mois prochain.

Le sénateur Fairbairn: Je suis heureux que vous ayez parlé de la question de 1983. Pour beaucoup de gens, il y a eu un accord constitutionnel en 1982, puis maintenant en 1987. Mais 1983 a été oublié. On a également oublié que les dispositions pour la création de nouvelles provinces étaient à l'ordre du jour là. Les gens qui étaient assis autour de la table à ce moment-là croyaient qu'on devrait revenir, dans un an, à la situation qui prévalait avant 1982. Depuis ce temps-là, d'autres joueurs sont apparus. Cette idée de 1983 a été perdue.

Vous avez parlé de l'élargissement des frontières. Je me demande si vous voyez un rapport entre ces deux points dans l'Accord du lac Meech. L'absence de changement dans les dispositions relatives à la création de nouvelles provinces est-elle liée à l'élargissement des frontières? Cela fait-il partie de ce qui, selon vous, pourrait être un ordre du jour secret?

M. Ballantyne: Nous voyons un lien possible. Nous voyons des tendances se développer. Le sénateur a dit que la tendance a commencé en 1981-1982. Nous voyons d'autres exemples d'un ordre du jour secret au niveau provincial. Nous voyons la possibilité que certaines provinces ou toutes les provinces veuillent nous empêcher de devenir des provinces à un moment donné. Et cela pour un certain nombre de raisons: premièrement, cela bouleverserait les nombres dans le jeu du veto constitutionnel; et, deuxièmement, cela pourrait modifier l'aspect physique du pays. Nous n'acceptons pas vraiment cet argument, mais je vois qu'il y a peut-être là un ordre du jour secret. Je pense que M. Richard a expliqué l'autre raison très bien. Tout le concept de l'extension des frontières vers le nord est très insidieux. C'est potentiellement le concept le plus dangereux, de notre point de vue. Au cours des vingt dernières années, ou à peu près, des premiers ministres et des hauts fonctionnaires ont déclaré combien ils aimeraient avaler certaines parties des territoires. Nous savons bien que le Québec a mani-

[Text]

think some of them would be foolish not to say that there is, at least among certain people in Quebec, some desire to have control over some of the waters in the Northwest Territories. I think I would be naive to say that possibly did not exist.

We would also be naive to think at some point in the future, perhaps not with existing governments but with future governments . . . The Northwest Territories is like money in the bank: as long as it does not move constitutionally, at some point some provinces may want to withdraw their deposit. So by holding us in limbo that opportunity is always open to them. I am not saying that at the political level it is at the very forefront; however, I would say that at the official level and perhaps among some politicians the thought is there. Would it not be nice if you were a politician in Alberta and you could grab off 400,000 square miles with all sorts of resources, and have only 20,000 people up-tight? Politically it would be great.

I think we in the territories are becoming more and more concerned about that hidden agenda. It might not have come to the front yet, but it has the potential within a year, five years, ten years of coming to the front. Does that answer your question?

Senator Fairbairn: Yes, thank you.

On the question of aboriginal concerns, there was some thought that these might have inadvertently been left off an agenda at Meech Lake. There was ample time to put them back on by the time the accord was finally signed. This matter was raised in the Senate prior to the signing of the accord in the Langevin Building. Senator Murray's answer was quite clear: This process was no longer thought to be useful in terms of the constitutional conferences on aboriginal rights that had taken place, and only would become so if there were an indication that an agreement would be reached as a result of further conferences. Also, it was suggested that the process of Meech Lake, the private negotiation, might recommend itself to the native people in future discussions. I am wondering whether you have any thoughts on that.

Mr. Ballantyne: Yes, I attended a number of the meetings in that process too—the conferences themselves and probably eight or nine Ministers' conferences in preparation for the First Ministers' conferences.

There are a couple of things I can say. I sense that after the failure of the third conference the Prime Minister—this is again my own personal opinion—would not be prepared to go back to that forum unless he already had a deal. I would say there was no doubt about it. He will not allow the public to see him fail again in this respect. So a deal would have to be made.

However, I think the problem is compounded. We saw the difficulty in getting a deal when you needed seven provinces.

[Traduction]

festé un intérêt considérable—par exemple, pour les ressources en eau de la baie James, le projet du Grand Canal que certains d'entre eux seraient stupides de ne pas affirmer qu'il y a, au moins chez certaines personnes au Québec, un certain désir de contrôler une partie des eaux des Territoires du Nord-Ouest. Je crois qu'il serait naïf de dire que cela n'a peut-être pas existé.

Nous serions également naïfs de croire qu'à un certain moment dans l'avenir, peut-être pas avec les gouvernements existants mais avec les gouvernements futurs . . . Les Territoires du Nord-Ouest sont comme de l'argent en banque: aussi longtemps qu'il n'y a pas de changement constitutionnel, certaines provinces à un certain moment pourraient vouloir retirer leur dépôt. Ainsi, en nous maintenant dans l'oubli, ils peuvent toujours profiter de cette situation favorable. Je ne dis pas qu'au niveau politique c'est au tout premier plan; je dirais, toutefois, qu'au niveau officiel et peut-être chez certains politiciens, l'idée est là. Si vous étiez un politicien en Alberta, ne trouveriez-vous pas agréable de pouvoir accaparer 400 000 milles carrés avec toutes sortes de ressources et n'avoir que 20 000 personnes mécontentes? Politiquement, ce serait fort intéressant.

Je crois que nous, dans les territoires, sommes de plus en plus inquiets au sujet de cet ordre du jour secret. Ça n'a peut-être pas paru jusqu'à maintenant, mais c'est possible dans un an, cinq ans, dix ans. Cela répond-il à votre question?

Le sénateur Fairbairn: Oui, merci.

Quant aux préoccupations des autochtones, on a pensé qu'elles pouvaient avoir été exclues de l'ordre du jour au lac Meech par inadvertance. On avait amplement le temps de les y insérer au moment où l'accord a été finalement signé. Cette question a été soulevée au Sénat avant la signature de l'accord dans l'immeuble Langevin. La réponse du sénateur Murray est très claire: on ne croyait plus ce processus utile pour ce qui a trait aux conférences constitutionnelles qui avaient été tenues sur les droits des autochtones, et il ne deviendrait utile que s'il y avait une indication à l'effet qu'un accord pourrait être conclu à la suite d'autres conférences. On a suggéré également que le processus du lac Meech, la négociation privée, pourrait être adoptée par les autochtones dans leurs discussions futures. Je me demande si vous avez quelques idées à nous communiquer là-dessus.

M. Ballantyne: Oui, j'ai assisté à un certain nombre de réunions dans ce processus également—les conférences elles-mêmes et peut-être huit ou neuf conférences de ministres pour préparer les conférences des premiers ministres.

Il y a une couple de choses que je peux dire. Je crois qu'après l'échec de la troisième conférence, le Premier ministre—c'est encore mon opinion personnelle—ne serait pas prêt à participer de nouveau à une telle conférence à moins d'avoir déjà obtenu une entente. Je dirais qu'il n'y a pas de doute là-dessus. Il ne permettra pas au public de le voir subir un autre échec sur cette question. C'est pourquoi il devra en être arrivé à une entente.

Toutefois, je crois que le problème est complexe. Vous avez vu comme il est difficile d'en arriver à une entente lorsque vous

[Text]

The possibility of getting unanimity or getting all ten provinces to agree to a definition of aboriginal rights is one in a million. It will take one province. I will not mention any provinces by name, but we all know which provinces are adamantly opposed to the definition and the inclusion of aboriginal rights in the Constitution. I want to say right here we all know who they are.

Senator Marchand: We know best of all in B.C.

Mr. Ballantyne: Right. You said it exactly. So I think we are living a fool's paradise, thinking if they come back to the table we would get all 10 provinces to agree. I would say it would be very difficult in this century.

Senator Adams: I would like to congratulate Michael Ballantyne on getting into the Legislative Assembly again. I think he did not have to run so far this time as in the last election.

Nick Sibbeston had a little more positive to see for the north in the Meech Lake accord, some kind of future negotiations. You are more familiar with the legal things. How do you feel about it? Do you think some day you guys could go there and proceed again with the First Ministers?

Mr. Ballantyne: Again, that is crystal-balling. Most people are better after the fact than they are before the fact.

One thing, as you know, is we have a court case pending. We take that court case quite seriously. The federal government maybe does not take it as seriously as we do. We think we have some potential in the court case. So we are going to carry on with those legal proceedings and see if we can reach any resolution through that particular path.

We also would like to appear wherever there are going to be public hearings at the provincial level, and that is in Ontario and Manitoba. Our Cabinet has already talked to Mr. McKenna, the premier-elect. He is open. It remains to be seen if he can maintain his strength behind the closed doors when 10 people jump on his head. But we had a very frank and I think very good conversation. We are giving him information. We also offered to give him advice on how to run a consensus government, since he has the only other one in the country.

I really cannot answer your question. I am afraid once this process is concluded, it is going to be difficult to reopen it. We will try through every path possible to reopen it. We will keep the battle going, the battle of public opinion, in front of other legislative assemblies and in the courts. I think ultimately, because there is a certain fairness to what we are saying, it is one we have to win. Otherwise, what is the point of being a Canadian? If you can somehow or other quantify constitutional principles and say well, they do not come into effect unless you have more than three seats and 75,000 bodies . . . That is not Canada to me. I think the principle should be that

[Traduction]

devez obtenir l'accord de sept provinces. La probabilité d'obtenir l'unanimité ou d'obtenir que les dix provinces s'entendent sur une définition des droits des autochtones est de une sur un million. Il suffira d'une province. Je ne mentionnerai pas les provinces par leur nom, mais nous savons tous quelles provinces sont résolument opposées à la définition et à l'insertion des droits des autochtones dans la Constitution. Je veux dire ici que nous savons tous quelles sont ces provinces.

Le sénateur Marchand: C'est surtout le cas de la Colombie-Britannique.

M. Ballantyne: C'est exact. Vous avez dit vrai. Aussi, je pense que nous poursuivons un rêve si nous croyons que nous pouvons obtenir l'accord des dix provinces si leurs représentants se réunissent de nouveau. Je dis que cela serait très difficile durant ce siècle.

Le sénateur Adams: J'aimerais féliciter Michael Ballantyne pour son retour à l'Assemblée législative. Je crois que son élection n'a pas été aussi difficile cette fois-ci que la dernière fois.

Nick Sibbeston a vu un peu plus d'éléments positifs pour le Nord dans l'Accord du lac Meech, comme des négociations futures. Vous connaissez mieux les questions juridiques. Que pensez-vous de cela? Pensez-vous qu'un jour vous pourriez aller là-bas et reprendre les négociations avec les premiers ministres?

M. Ballantyne: Encore une fois, c'est jouer à la boule de cristal. Beaucoup de gens sont meilleurs devins après l'événement qu'avant.

Un fait, comme vous le savez, est que nous avons une cause devant les tribunaux. Nous prenons cette cause très au sérieux. Le gouvernement fédéral ne prend peut-être pas cette cause aussi au sérieux que nous. Nous pensons que nous avons des chances de succès avec cette cause. C'est pourquoi nous allons poursuivre les procédures judiciaires et voir si nous pouvons trouver une solution dans cette voie.

Nous aimerions également nous rendre à toutes les audiences publiques au niveau provincial, c'est-à-dire en Ontario et au Manitoba. Les membres de notre Cabinet ont déjà parlé à monsieur McKenna, le Premier ministre récemment élu. Il est ouvert. Reste à voir s'il peut résister, à huis clos, à dix personnes qui lui tombent dessus. Mais nous avons eu avec lui une conversation très franche et, je crois, très bonne. Nous le renseignons. Nous lui avons également offert notre collaboration sur la façon de diriger un gouvernement d'un commun accord, puisqu'il dirige le seul autre gouvernement de ce genre au pays.

Je ne peux vraiment pas répondre à votre question. Je crains que lorsque ce processus sera terminé, il sera très difficile de reprendre les négociations. Nous essaierons, par tous les moyens possibles, de reprendre les négociations. Nous continuerons le combat, celui de l'opinion publique, devant les autres assemblées législatives et devant les tribunaux. Je crois qu'en fin de compte, en raison de la valeur de notre cause, nous gagnerons. Autrement, à quoi bon être Canadien? Si vous pouvez, d'une manière ou d'une autre, quantifier les principes constitutionnels et que vous constatez qu'ils ne peuvent être appliqués à moins que vous ayez plus de trois sièges et 75 000

[Text]

if something is right for a Canadian, it is right for all Canadians. One way or another, against whatever opposition they may mount against us, we will be successful at some time.

Senator Adams: You have 24 elected people here now. How do you feel about the rest of Canada not listening to you?

Mr. Ballantyne: As Senator Adams knows, many times there is a frustration in the north that people perceive us in the Northwest Territories as being 50,000 only, in this vast, empty land. There is really a lack of understanding in many parts of southern Canada. So that is frustrating for us, to be just relegated, as I said, to being a handful of people, with no political power, no economic power . . . so let us ignore the north.

I think it is because of people like you, because of the senator from the Yukon, and our representatives, that more and more people are becoming aware of the north. At least I sense when I go down south that there is an increasing reservoir of sympathy for the north. So I hope that will serve us well in the future.

The Chairman: Mr. Ballantyne, we could keep questioning you for a long time. You have given us a tremendous amount of information in your brief and in your enclosures. I have several questions I would like to ask you, but I will refrain. I wonder, however, if you could give us something, in writing if possible. What you have given us is the 1983 Constitutional Accord. It is clear; it is signed by nine provinces and the Prime Minister of Canada, although not the present one, and it says exactly what is going to happen. But it calls for a conference the following year outlining the agenda items, including 42.(1)(e) and (f). What happened after that? Could you tell us what happened at the following conference and the sequence? If you could put that down in writing for us, it would be very valuable to our committee. Thank you very much, Mr. Ballantyne.

If anyone has been following what is going on, the doubts of those who had doubts about the value of the task force coming to the north clearly should have evaporated by now. It has been most useful. Thank you.

We have a full agenda for the afternoon, so we will reconvene on time at 2 p.m. The first witness will be Mr. Terry Foster.

AFTERNOON SITTING

The Chairman: Are we ready to proceed? We are just a few minutes behind time, but I think we had better move along. If we do not, we will get into trouble later on in the afternoon on our agenda.

[Traduction]

personnes . . . Ce n'est pas le Canada pour moi. Je crois que le principe devrait être que si quelque chose est bon pour un Canadien, il est bon pour tous les Canadiens. D'une façon ou d'une autre, quelle que soit l'opposition qu'ils peuvent dresser contre nous, nous réussirons un jour.

Le sénateur Adams: Vous avez 24 personnes élues ici maintenant. Que pensez-vous du reste du Canada qui ne vous écoute pas?

M. Ballantyne: Comme le sénateur Adams le sait, nous sommes souvent frustrés dans le Nord de constater que nous sommes perçus comme n'étant que 50 000 dans les Territoires du Nord-Ouest, cette terre immense et vide. Il y a réellement un manque de compréhension dans beaucoup de régions du sud du Canada. C'est donc frustrant pour nous de n'être considérés, comme je l'ai dit, que comme une poignée de personnes, sans pouvoir politique, sans pouvoir économique . . . Oublions donc le Nord.

Je crois que c'est à cause de personnes comme vous, à cause du sénateur du Yukon et de nos représentants que de plus en plus de gens s'intéressent au Nord. Du moins, je me rends compte, lorsque je vais dans le Sud, qu'il y a de plus en plus de sympathie pour le Nord. J'espère que cela nous sera utile dans l'avenir.

Le président: Monsieur Ballantyne, nous pourrions continuer à vous questionner pendant longtemps. Vous nous avez donné une quantité considérable d'informations dans votre exposé et dans votre documentation. Il y a plusieurs questions que j'aimerais vous poser, mais je m'en abstiendrai. Toutefois, vous pourriez peut-être nous donner quelque chose par écrit. Ce que vous nous avez donné, c'est l'Entente constitutionnelle de 1983. Celle-ci est claire; elle est signée par neuf provinces et le premier ministre du Canada, bien qu'il ne s'agisse pas du premier ministre actuel, et elle dit exactement ce qui va se passer. Mais elle prévoyait pour l'année suivante une conférence exposant les questions à discuter, y compris les alinéas 42.(1)e) et f). Qu'est-ce qui est arrivé après? Pourriez-vous nous dire ce qui est arrivé à la conférence suivante et quelles en ont été les conséquences? Cela serait très utile à notre comité si vous pouviez nous le communiquer par écrit. Je vous remercie beaucoup, M. Ballantyne.

Ceux qui ont suivi ce qui s'est passé et qui avaient des doutes quant à la valeur de la visite de l'équipe de travail dans les régions nordiques devraient être réassurés maintenant. Cette visite a été des plus utiles. Merci.

Nous avons un programme chargé pour l'après-midi; par conséquent, nous nous réunirons de nouveau à 14 heures précises. Le premier témoin sera M. Terry Foster.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Sommes-nous prêts à commencer? Nous n'avons que quelques minutes de retard, mais je crois que nous devons commencer dès maintenant car sinon nous aurons des problèmes plus tard dans l'après-midi.

[Text]

I will have to absent myself at about 9.25 a.m., because I must go and do a radio interview. I will ask Senator Fairbairn to take the Chair at that time.

Our first witness this afternoon is Mr. Terry Foster, president of the Western Arctic Liberal Association. Mr. Foster, you have given us a written brief, which has been distributed to all the members of the committee. We are ready to go if you are.

Mr. Terry Foster (President, Western Arctic Liberal Association): Thank you, Mr. Chairman. I certainly do not think I will be as eloquent as the speakers before me this morning, and I somehow suspect that I will be covering most of the same ground. I think we are fairly unanimous in our views on the accord and the proposed constitutional amendments. However, I would like to welcome you to Yellowknife and welcome you to the Northwest Territories. As you have gathered by now, there is little support, if any, for the accord up here.

This presentation is a result of discussions within our association, with Liberals throughout the territories and with others. The issues have been discussed at meetings with the Rt. Hon. John Turner, with Mr. Keith Penner, the opposition critic for Indian and Northern Affairs, with Mr. Ouellet and with Mr. Kaplan, who were on the joint Senate and House of Commons special committee. I think the amendments put forward by the Liberal Party, which were unfortunately defeated yesterday, clearly show the results of all these discussions.

The constitutional accord was put together in great haste. In the push to get the accord ratified, it is not being given the thorough review by Canadians that it deserves and I think the Senate, as a House of sober second thought, has an important role to play in the review process.

The Charter of Rights in the Constitution defines fundamental freedoms and rights to be enjoyed by all Canadians. It gives assurance that every individual is equal before and under the law and has the right to equal protection and equal benefit of the law without discrimination. Any reference in the Charter to a province or to a legislature of a province shall be deemed to include a reference to the Yukon and the Northwest Territories.

The Constitution of Canada is the supreme law and is in a sense enabling legislation. All laws brought into force in Canadian jurisdictions must follow within the framework established by the Constitution.

I would like to digress from my written submission for a minute. I am not a lawyer, but I find it somewhat puzzling that the 1982 Constitutional Accord in Part I, which is the Charter of Rights and Freedoms, references those of us who live in the Yukon and the Northwest Territories. However, the rest of the Constitution does not seem to apply to us, except for one or two sections, and they seem to contradict each other. I am puzzled as to how one part of the Constitution can contradict another part of the Constitution. Perhaps I am wrong, not having a lawyer's mind.

[Traduction]

Je devrai m'absenter vers 9 h 25 pour une interview à la radio. Je demanderai au sénateur Fairbairn d'assumer la présidence à ce moment.

Notre premier témoin cet après-midi est M. Terry Foster, président de la Western Arctic Liberal Association. M. Foster, vous nous avez remis un exposé écrit qui a été distribué parmi les membres du Comité. Nous sommes prêts à vous écouter.

M. Terry Foster, président, Western Arctic Liberal Association: Merci, M. le président. Je ne serai sûrement pas aussi éloquent que les intervenants qui m'ont précédés ce matin et je crois que la plus grande partie de mon exposé portera sur les mêmes sujets. Je crois que nous sommes assez unanimes quant à l'Entente et aux amendements constitutionnels proposés. Toutefois, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue à Yellowknife et aux territoires du Nord-Ouest. Comme vous vous en êtes rendu compte à l'heure qu'il est, on trouve peu d'enthousiasme pour l'Entente par ici.

Cette communication est le résultat de discussions dans notre association avec des libéraux venant de toutes les parties des territoires et avec d'autres. Les questions ont été discutées dans des réunions avec le très honorable John Turner, avec M. Keith Penner, critique de l'Opposition pour les Affaires indiennes et du Nord et avec M. Ouellet et M. Kaplan qui faisaient partie du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes. Je crois que les amendements proposés, par le parti libéral, qui ont malheureusement été rejetés hier, indiquent clairement les résultats de toutes ces discussions.

L'Entente constitutionnelle a été réalisée en grande hâte. Dans la poussée pour faire ratifier l'Entente, celle-ci n'a pu faire l'objet de l'examen approfondi qu'elle mérite par les Canadiens et je crois que le Sénat, qui est une institution propice à la réflexion, a un important rôle à jouer dans cet examen.

La Charte des droits de la Constitution définit les libertés et droits fondamentaux de chaque citoyen canadien. Elle garantit l'égalité de tous les individus devant la loi et chacun a droit à la même protection et aux mêmes avantages sans discrimination. Toute référence dans la Charte à une province ou à une assemblée législative provinciale sera considérée comme s'appliquant au Yukon et aux territoires du Nord-Ouest.

La Constitution canadienne est la loi suprême et, en un certain sens, est une loi habilitante. Toutes les lois mises en vigueur dans les juridictions canadiennes doivent se conformer à la Constitution.

Je voudrais m'écarter un instant de ma présentation écrite. Je ne suis pas avocat, mais je trouve curieux que la Partie I de l'Entente constitutionnelle de 1982, qui est la Charte des droits et des libertés, fasse mention de ceux d'entre nous qui vivent au Yukon et dans les territoires du Nord-Ouest. Toutefois, le reste de la Constitution ne semble pas s'appliquer à nous, sauf une ou deux sections qui semblent se contredire. Cette contradiction entre deux parties de la Constitution me laisse perplexe. Toutefois, je suis peut-être dans l'erreur, n'étant pas avocat.

[Text]

The 1987 Constitutional Accord and amendment make it very clear that if it is passed all Canadians will not be equal and certainly all Canadians will not have equal protection. I think that is very clear; at least it is very clear to us.

The Constitutional Act, 1982 made provision for northern participation in the constitutional process. Part IV.1, subsection 37.1(3), stated that:

The Prime Minister of Canada shall invite elected representatives of the governments of the Yukon Territory and the Northwest Territories to participate in the discussions on any item on the agenda of a conference convened under subsection (1) that, in the opinion of the Prime Minister, directly affects the Yukon Territory and the Northwest Territories.

Obviously at that time someone, somewhere, felt that there would be a need for northern participation in the process. Part IV.1 was repealed on April 18, 1987, six very short weeks prior to the signing of the constitutional accord in the Langevin Block. The Prime Minister adhered to the Constitution, but the spirit of equity and fairness certainly was lost.

Given that the Constitution is the supreme law, all citizens are subject to it. All matters related to the Constitution affect the people of the Northwest Territories and the Yukon Territory. Elected representatives from the two territories were not invited to the meeting of First Ministers at Meech Lake, or to the June 2 and 3 meeting in Ottawa. The Prime Minister and the premiers obviously do not consider fundamental constitutional change to be a matter that affects northerners. Northerners were barred from participating in the making of these fundamental changes that are being proposed—fundamental changes which affect them.

Part IV.1, section 37.1, of the Constitution Act 1982 is dated. It is gone. The proposed constitutional amendment of 1987 will delete and rewrite Part VI. The amended Part VI will require the Prime Minister to convene, at least once a year commencing in 1988, a constitutional conference composed of the Prime Minister of Canada and the First Ministers of the provinces. As the senator from the Yukon mentioned this morning, someone in Whitehorse said that the poker game has been played and the provinces went away with all the chips, so why would they come back to the table? But even if they do come back to the table, there is no provision for northern representation. Northerners have no hope of representation. If you look at the Constitution as enabling legislation, we have no hope. We cannot be invited. The two territorial governments cannot be invited because the Constitution specifies who can be invited.

If a conference is called to amend the Constitution, for example, in such a way that the territorial governments can submit names for Senate and Supreme Court appointments, we cannot be there to make our own case. There is no provision for us. Only provinces will be able to attend. We should be invited to these conferences in our own right, to sit at the table in our right as Canadians.

[Traduction]

Il est très clair que si l'Entente et les amendements constitutionnels de 1987 sont adoptés, les Canadiens ne seront pas tous égaux et n'auront pas tous la même protection. Ceci me semble très clair; du moins c'est très clair pour nous.

L'Acte constitutionnel de 1982 permettait une participation nordiste au processus constitutionnel. Le paragraphe 37.1(3) de la Partie IV.1 se lit comme suit:

Le premier ministre du Canada invite des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest à participer aux travaux relatifs à toute question placée à l'ordre du jour de la conférence visée au paragraphe (1) et qui, selon lui, intéresse directement le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest.

De toute évidence, quelqu'un a pensé qu'une participation nordiste au processus serait nécessaire. La Partie IV.1 a été abrogée le 18 avril 1987, à peine six semaines avant la signature de l'Entente constitutionnelle à l'édifice Langevin. Le premier ministre a adhéré à la Constitution, mais il ne fait pas de doute que l'esprit d'équité et d'impartialité a été perdu.

Étant donné que la Constitution est la loi suprême, elle couvre tous les citoyens. Tout ce qui touche la Constitution concerne les habitants des territoires du Nord-Ouest et du territoire du Yukon. Les représentants élus par les deux territoires n'ont pas été invités à la réunion des premiers ministres du lac Meech, ni à la réunion des 2 et 3 juin à Ottawa. Il est évident que le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux considèrent que les changements constitutionnels fondamentaux ne concernent pas les nordistes. Les nordistes ont été empêchés de participer à l'élaboration de ces changements fondamentaux qui sont proposés et que les touchent.

Le paragraphe 37.1 de la Partie IV.1 de l'Acte constitutionnel de 1982 est désuet. Il est disparu. L'amendement constitutionnel proposé de 1987 fera disparaître la Partie VI pour la remplacer. Conformément à la Partie VI amendée, le premier ministre devra convoquer au moins une fois par année, à partir de 1988, une conférence constitutionnelle composée du premier ministre du Canada et des premiers ministres des provinces. Comme le disait ce matin le sénateur du Yukon, quelqu'un à Whitehorse a dit que la partie de poker était terminée et que les provinces étaient parties avec tous les jetons et qu'elles n'avaient aucune raison de revenir à la table de jeu. Mais même si elles reviennent à la table, il n'y a aucune disposition pour une représentation nordiste. Les nordistes n'ont aucun espoir d'être représentés. Si vous considérez la Constitution comme une loi habilitante, nous n'avons aucun espoir. Nous ne pouvons être invités. Les gouvernements des deux territoires ne peuvent être invités parce que la Constitution spécifie qui peut être invité.

Si une conférence est convoquée pour amender la Constitution, par exemple de façon que les gouvernements des territoires puissent proposer des noms pour les nominations au Sénat et à la Cour suprême, nous ne pouvons être là pour présenter nos arguments. Rien n'est prévu pour nous. Seules les provinces pourront être présentes. Nous devrions être invités de droit à ces conférences et nous assoir à la table de droit en qualité de citoyens canadiens.

[Text]

The 1987 amendment will repeal sections 41 and 42 of the Constitution Act 1982. Section 41 requires unanimous consent for changes to some national institutions. Section 42 requires the support of Parliament and at least two-thirds of the provinces, representing at least 50% of the population of all provinces, for other amendments to certain national institutions and the creation of new provinces. The new amending formula requires unanimous consent for all amendments.

This change has great significance for the two northern territories and for those of us who live here. Any province will be able to veto the entry of the two territories into confederation as provinces. And as was pointed out to you earlier, we have always, always, expected that some day we would be provinces when the time was right. All provinces entering Confederation since 1867 have entered as a result of bilateral negotiations with the federal government. The 1982 Constitution changed those rules. For those of you who can recall, and as was mentioned this morning, we did not like the new rules then. The proposed amendments change them again. These amendments change the course of history. The rules of the game have been changed while the game is still in progress. The game is not being played fairly.

A province could extend its boundaries into both territories without direct consultation and approval of the duly elected legislatures of the territory or territories affected. Eleven men meeting in secret in the middle of the night of June 2 and 3 made a deal that excluded the north. It could happen again. I ask you, is this the precedent we want to set for this nation?

I came to this territory by choice. If I had wanted to be an Albertan I would have gone to Alberta, or if I had wanted to be a British Columbian I would have gone to British Columbia. And to show you what a choice it was, I came here at a lower rate of pay than I was getting in Saskatoon.

I think I will leave the extension of boundaries at that, because that has been dealt with to a large degree this morning. But I think another perspective to look at it from is that we have three levels of government in the Northwest Territories. We have basically the municipal level of government; we have a territorial level of government; and we have a federal level of government. This Constitutional Accord, if finally approved, will give us a fourth level of government, that being 10 provinces south of the 60th parallel. We do not get to vote for the representatives of that government; but in essence the provincial jurisdiction will extend across the 60th parallel, because of the way the Constitution is written.

The two territories are represented in the Senate, but we will not be able to participate in conferences on Senate reform where the methods of appointment will be discussed, and perhaps the number of representatives.

[Traduction]

L'amendement de 1987 va abroger les articles 41 et 42 de l'Acte constitutionnel de 1982. L'article 41 exige le consentement unanime pour modifier certaines institutions nationales. L'article 42 exige l'appui du Parlement et celui d'au moins deux tiers des provinces, représentant au moins 50 p. 100 de la population de toutes les provinces, pour d'autres amendements à certaines institutions nationales et la création de nouvelles provinces. La nouvelle formule d'amendement exige le consentement unanime pour tous les amendements.

Ce changement a une grande importance pour les deux territoires nordistes et pour ceux d'entre nous qui y habitent. L'une quelconque des provinces pourra opposer son veto à l'entrée des deux territoires dans la Confédération comme provinces. Et comme on vous l'a fait remarquer plus tôt, nous avons toujours, toujours pensé que le moment venu nous deviendrions des provinces. Toutes les provinces qui se sont jointes à la Confédération depuis 1867 l'ont fait par suite de négociations bilatérales avec le gouvernement fédéral. La Constitution de 1982 a changé ces règles. Pour ceux d'entre vous qui s'en souviennent, et comme la chose a été mentionnée ce matin, nous n'aimions pas les nouvelles règles à ce moment. Les amendements proposés les changent de nouveau. Ces amendements changent le cours de l'histoire. Les règles du jeu ont été changées au cours de la partie qui se jouait. Ceci n'est pas équitable.

Une province pourrait étendre ses frontières à l'intérieur des deux territoires sans consultation directe des assemblées législatives dûment élues du territoire ou des territoires touchés, ni sans en obtenir l'approbation. Onze hommes réunis en secret durant la nuit du 2 au 3 juin ont conclu une entente qui excluait le Nord. Cela pourrait se produire de nouveau. Je vous le demande, est-ce là le genre de précédent que nous désirons établir pour cette nation?

Je suis venu dans ce territoire par choix. Si j'avais voulu être un Albertain, je serais allé en Alberta, ou si j'avais voulu vivre en Colombie-Britannique, j'y serais allé. Et pour vous montrer jusqu'à quel point j'ai vraiment fait un choix, je suis venu ici à un salaire inférieur à celui que j'avais à Saskatoon.

Je crois que je n'en dirai pas plus long sur l'extension des frontières parce qu'on en a parlé pas mal longtemps ce matin. Mais je pense que nous avons un autre point de vue sur la question du fait de l'existence de trois niveaux de gouvernement dans les territoires du Nord-Ouest. Nous avons fondamentalement le palier de gouvernement municipal; nous avons un palier de gouvernement territorial; et nous avons un palier de gouvernement fédéral. S'il est finalement approuvé, cet Accord constitutionnel nous donnera un quatrième palier de gouvernement, c'est-à-dire les dix provinces au sud du 60^e parallèle. Nous ne votons pas de représentants à ce gouvernement; mais dans l'essence, la juridiction provinciale s'étendra au-delà du 60^e parallèle, en raison du libellé de la Constitution.

Les deux territoires sont représentés au Sénat, mais nous ne pourrions pas participer aux conférences sur la réforme du Sénat où on traitera des méthodes de nomination et aussi du nombre de représentants.

[Text]

The Supreme Court of Canada is the final court for all Canadians, including us; but we have been given no role to play in the changing of that court.

Under section 41 are the two territories protected with respect to the number of seats we have in the House of Commons? Again looking at the Constitution as enabling legislation, only a province has the right to a number of members in the House of Commons not less than the number of senators. Are we guaranteed at least the one senator we have today? I do not know.

In summary, all subsections of section 41 affect the people of the two territories, and the people of the territories must be part of the amending process if all Canadians are to be equal under the law—and I should add, if we are all to be protected by the Constitution. Canada's northern people were poorly treated in the Constitution Act of 1982 and totally ignored, intentionally or otherwise, in haste in 1987.

The process followed to reach the 1987 Constitutional Accord clearly illustrates that residents of the Northwest Territories and Yukon are not equal under the law and cannot rely on the federal government to protect our interests. We, like all Canadians, deserve protection under the Constitution. The accord, unless amended, also makes it unlikely that northerners will ever achieve equality with Canadians living south of the 60th parallel. It will also certainly ensure unequal treatment in the future.

All Canadians, except northerners, get two votes at First Ministers' conferences, one cast by the federal government and one cast by a provincial representative. Northerners get only one vote, that cast by the Prime Minister. The agreement hammered out in the Langevin Block clearly shows that we are not in good hands.

To digress again from my written statement, the Prime Minister could have done something in those meetings had he wanted to. But we have a Prime Minister who casts a vote for us who has never been here. I suspect that someone would have to show him the damned place on the map for him to find it. I do not consider that to be good protection.

Life magazine recently put out a special issue on the American Constitution, which was 200 years old last month. By today's standards, a constitution lasting 200 years is quite amazing. Roger Sherman, one of the founding fathers of the United States of America, said at the constitutional convention:

The rich man who enters society along with the poor man gives up more than the poor man, yet with an equal vote he is equally safe. Were he to have more votes than the poor man, in proportion to his superior stake, the rights of the poor man would immediately cease to be secure.

This is true today with respect to the Northwest Territories. Sherman initiated a compromise that resulted in agreement between the large and small states about representation. A

[Traduction]

La Cour suprême du Canada est le dernier recours pour les Canadiens, nous y compris; mais on ne nous a donné aucun rôle à jouer dans la modification de ce tribunal.

En vertu de l'article 41, les deux territoires sont-ils protégés en ce qui a trait au nombre de sièges que nous possédons à la Chambre des communes? Si nous étudions encore une fois la Constitution comme loi d'autorisation, seule une province a droit à un certain nombre de membres dans la Chambre des communes qui ne peut être moindres que le nombre des sénateurs. Est-ce qu'on nous garanti au moins le sénateur que nous avons aujourd'hui? Je ne sais pas.

En résumé, tous les paragraphes de l'article 41 touchent les personnes des deux territoires, et les personnes des territoires doivent faire partie du processus d'amendement si tous les Canadiens sont égaux devant la loi—et je dois ajouter, si nous devons tous être protégés par la Constitution. Les gens du Nord canadien ont été mal traités par la Loi constitutionnelle de 1982 et tout à fait ignorés, intentionnellement ou autrement, dans la hâte de la Loi constitutionnelle de 1987.

Le processus suivi pour en arriver à l'Accord constitutionnel de 1987 illustre clairement que les résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ne sont pas égaux devant la loi et ne peuvent pas se fier au gouvernement fédéral pour protéger leurs intérêts. Comme tous les Canadiens, nous méritons la protection de la Constitution. A moins d'être amendé, l'accord rend peu probable que les gens du Nord soient un jour les égaux des Canadiens qui vivent au sud du 60^e parallèle. Il nous assurera certainement un traitement inégal pour l'avenir.

Tous les Canadiens, sauf les gens du Nord, ont deux votes lors des conférences des premiers ministres, un par le gouvernement fédéral et l'autre par un représentant provincial. Les gens du Nord n'ont qu'un vote, celui du Premier ministre. L'accord arraché dans le bloc Langevin indique clairement que nous ne sommes pas entre bonnes mains.

Pour m'écarter encore une fois de mon exposé écrit, le premier ministre aurait pu faire quelque chose au cours de ces réunions s'il l'avait voulu. Mais nous avons un Premier ministre qui vote pour nous et qui n'est jamais venu ici. Je suis certain qu'il faudrait lui montrer l'emplacement exact sur la carte pour qu'il le trouve. Je ne considère pas cela comme une bonne protection.

Le magazine *Life* a récemment publié un numéro spécial sur la Constitution américaine qui fêtait son bicentenaire le mois dernier. D'après les normes actuelles, une constitution qui dure 200 ans est très étonnante. Roger Sherman, l'un des pères fondateurs des États-Unis d'Amérique, a dit lors de la convention constitutionnelle:

L'homme riche qui entre dans la société en même temps que l'homme pauvre abandonne plus que l'homme pauvre, mais avec un vote égal, il a une sécurité égale. S'il avait plus de votes que l'homme pauvre, proportionnellement à son avoir supérieur, les droits de l'homme pauvre cesseraient immédiatement d'être assurés.

Cela est vrai de nos jours en ce qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest. Sherman a introduit un compromis qui a donné lieu à l'accord entre les grands et petits États au sujet de la

[Text]

compromise is needed to ensure that the rights of northerners are secure.

The 1987 Constitutional Accord and the proposed constitutional amendment recognized that Quebec constitutes a distinct society in Canada and the importance of the French-English fact in this country. The amendment gives a special place to francophones and anglophones, but does not reference aboriginal people, who occupied the land first and without whom Europeans would not have been able to settle and survive as easily as they did in what is now Canada.

Will northerners be represented in the Senate when the incumbents retire? Members of the Senate of Canada, until the signing of the 1987 Constitutional Accord, were selected by the Government of Canada. When the Constitution Amendment of 1987 has been approved by all provinces, the House of Commons and the Senate, persons summoned to the Senate shall be chosen—and the emphasis is on “shall”—from lists submitted by the provinces to which the vacancy relates. We live in a territory. Given that each territory is represented by a senator, residents of the two jurisdictions should be enabled by the Constitution to play a role in the selection of senators.

With respect to appointments to the Supreme Court of Canada, Canadians in the north are being discriminated against because of geography and because we live in a territory. At present the Government of Canada selects Supreme Court judges. With the proposed amendments to the Constitution appointments, except for that of the Chief Justice, will be made by the Governor General in Council from names submitted by the governments of the provinces that are acceptable to the Privy Council of Canada. The highest court is also our court. There is no provision for the territorial governments to submit names for appointment. I must admit that I have a lot of friends who are lawyers. I think some day some of them could be Supreme Court judges, but not under this proposed scheme.

I would like to dwell for a minute on cost-shared programs, because again looking at the Constitution as enabling legislation. The 1987 amendment will ensure provinces are compensated if they opt out of federally established cost-shared programs like day care, if we ever get one—and I somehow suspect that we are not going to get one under the present government. They can opt out of the national program. If they carry on programs or initiatives that are compatible with national objectives, they can be compensated. If one of the territorial governments chooses to opt out, can it be compensated? Or do we have to have provincial status? Is provincial status a prerequisite? As Mr. Ballantyne mentioned this morning, we participate in many of these shared-cost programs; the CAP program comes to mind immediately. I believe that our participation in the CAP program is exactly the same as that of the provinces.

[Traduction]

représentation. Il faut un compromis pour assurer les droits des gens du Nord.

L'Accord constitutionnel de 1987 et l'amendement constitutionnel proposé reconnaissent que le Québec constitue une société distincte dans le Canada et l'importance du fait franco-anglais dans ce pays. L'amendement accorde une place spéciale aux francophones et aux anglophones, mais ne fait aucune référence aux peuples autochtones, qui ont été les premiers à occuper cette terre et sans lesquels les Européens auraient été incapables de coloniser et de survivre aussi facilement qu'ils l'ont fait dans ce pays qui est maintenant le Canada.

Les gens du Nord seront-ils représentés au Sénat lorsque les sénateurs actuels se retireront? Les membres du Sénat du Canada, jusqu'à la signature de l'Accord constitutionnel de 1987, ont été choisis par le gouvernement du Canada. Lorsque la modification constitutionnelle de 1987 aura été approuvée par toutes les provinces, la Chambre des communes et le Sénat, les personnes appelées au Sénat seront choisies—et nous mettons l'accent sur «seront»—parmi les noms figurant sur les listes présentées par les provinces pour lesquelles il y a une vacance au Sénat. Nous vivons dans un territoire. Ainsi, chaque territoire est représenté par un sénateur, les résidents des juridictions devraient pouvoir, de par la Constitution, jouer un rôle dans le choix des sénateurs.

En ce qui a trait aux nominations à la Cour suprême du Canada, les Canadiens qui vivent dans le Nord font l'objet de discrimination étant donné leur emplacement géographique et parce qu'ils vivent dans un territoire. À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada choisit les juges de la Cour suprême. Avec les modifications proposées à la Loi constitutionnelle, les nominations, sauf en ce qui a trait au juge en chef, seront faites par le Gouverneur général en conseil à partir d'une liste de noms soumise par les gouvernements provinciaux et qui seront admissibles au Conseil privé du Canada. La plus haute instance du pays est également notre tribunal. Aucune clause ne prévoit que les gouvernements territoriaux pourront soumettre des noms pour ces nominations. Je dois admettre que beaucoup de mes amis sont avocats. Je crois qu'un jour certains d'entre eux pourraient devenir juges de la Cour suprême, mais pas avec ce qui est proposé.

J'aimerais vous entretenir pendant une minute de programmes à frais partagés, parce qu'encore une fois je considère la Constitution comme une loi d'autorisation. La modification constitutionnelle de 1987 garantira une compensation aux provinces qui désireront s'abstenir d'un programme à frais partagés établi par le gouvernement fédéral, comme les garderies, si jamais nous en avons un—et je doute fort que nous en ayons un sous le gouvernement actuel. Elles peuvent s'abstenir de participer à tout programme national. Elles peuvent recevoir une compensation lorsqu'elles entreprennent des programmes ou des initiatives compatibles avec les objectifs nationaux. Si l'un des gouvernements territoriaux choisit de s'abstenir, peut-il obtenir une compensation? Ou devons-nous avoir le statut de province? Le statut de province est-il un prérequis? Comme monsieur Ballantyne l'a mentionné ce matin, nous participons à un grand nombre de ces programmes à frais partagés; le programme du RAPC nous vient immédiatement à l'esprit. Je

[Text]

Regarding conferences on the economy, the 1987 amendment will require the Prime Minister to convene once a year a First Ministers' conference on the Canadian economy. The Constitution, when amended, will stipulate that conferences will be composed of the Prime Minister and the First Ministers of the provinces. Again, it stipulates who can go. No provision is made for northern representation. The two territories will not be able to attend, yet decisions will be made that will affect us all.

The Constitution of a country should be a living document; it should not be easy to change, but it should be changeable. The 11 First Ministers are proposing to cast ours in stone. I think it was Senator Fairbairn who said it was not cast in stone yet, but they are well on their way to doing it. Constitutional progress in northern Canada will be stifled and our future insecure.

Changes in the 1987 Constitutional Accord and amendments are required. Many concerns expressed by northern Liberals and other groups were addressed by amendments put forward by the Liberal Party of Canada in the debate in the House of Commons. For example, the requirement for unanimous consent for the creation of new provinces should be removed from the Constitution and bilateral negotiations between the territorial and the federal government stipulated. In other words, we go back to the Constitution Act of 1867.

There should be provision for northern participation in the selection of senators and Supreme Court judges. Again I emphasize that aboriginal people have to be recognized in the Constitution. Aboriginal people were here first. In this part of the country, other than some minor treaties, in actual fact the land has not been ceded to Canada, not formally anyway.

Other changes are required. Proposed paragraph 41.(h) of the Constitution Amendment 1987 respecting the extension of existing boundaries into the territories should be done away with. Boundary changes between jurisdictions are covered off in section 43 of the Constitution Act 1982. Section 43 should be amended by adding "and territories" or "territory" as appropriate, after references to a province or provinces. After deleting references to the creation of new provinces and the extension of boundaries from proposed section 41, it should be further changed by adding after "the legislative assembly of each province" the words "and territory". This would provide northerners with some of the constitutional protection we need.

References to the two territories in the Constitution amendment of 1987 are required with respect to territorial representation at constitutional conferences and at First Ministers' conferences on the economy. And I believe that some clarification is required with respect to shared-cost programs. In reality, the rights of northerners can only be totally secure if references to

[Traduction]

crois que notre participation au programme RAPC est exactement la même que celle des provinces.

En ce qui a trait aux conférences sur l'économie, les amendements de 1987 exigent que le Premier ministre convoque une fois par année une conférence des premiers ministres sur l'économie canadienne. La constitution lorsqu'elle sera amendée stipulera que les conférences seront composées du Premier ministre du Canada et des premiers ministres des provinces. Encore une fois, elle dit qui peut y aller. Il n'y a aucune clause pour la représentation des territoires du Nord. Les deux territoires ne pourront y assister, et pourtant on y prendra des décisions qui nous toucheront tous.

La Constitution d'un pays devrait être un document vivant; elle ne devrait pas être facile à changer, mais elle devrait être modifiable. Les onze premiers ministres se proposent d'inscrire la nôtre dans la pierre. Je crois que c'est la sénatrice Fairbairn qui a dit que la Constitution n'était pas encore écrite dans la pierre, mais qu'ils étaient en train de le faire. Tout progrès constitutionnel dans le Nord du Canada sera étouffé et notre avenir insécure.

Il faut donc les changements à l'Accord constitutionnel de 1987 et aux amendements. Bien des questions soulevées par les libéraux du Nord et d'autres groupes ont été traitées dans les amendements présentés par le parti libéral du Canada au cours du débat en Chambre des communes. Par exemple, la nécessité d'un consentement unanime pour la création de nouvelles provinces devrait être retirée de la Constitution et il devrait y être mention de négociations bilatérales entre le gouvernement territorial et le gouvernement provincial. Autrement dit, il faut revenir à la Loi constitutionnelle de 1867.

Il devrait y avoir une clause visant la participation des territoires du Nord dans le choix des sénateurs et des juges de la Cour suprême. Encore une fois je tiens à souligner que les peuples autochtones ont été reconnus par la Constitution. Les peuples autochtones étaient ici les premiers. Dans cette partie du pays, outre quelques traités peu importants, mais dans les faits réels la terre a été cédée au Canada, mais pas formellement.

D'autres changements sont nécessaires. Le paragraphe 41.(h) proposé de la Modification constitutionnelle de 1987 en ce qui a trait à l'extension des limites existantes dans les territoires devrait être annulé. Les changements des limites entre les juridictions sont couverts par l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982. L'article 43 devrait être modifié en ajoutant «et les territoires» ou «territoire» le cas échéant, lorsqu'il est fait mention d'une province ou de provinces. Après l'élimination de toute référence à la création de nouvelles provinces et à l'extension des limites de l'article 41 proposé, cet article devrait être modifié en ajoutant après «l'assemblée législative de chaque province» les mots «et de chaque territoire». Cela procurerait aux habitants du Nord la protection constitutionnelle dont nous avons besoin.

Des références aux deux territoires dans la Modification constitutionnelle de 1987 sont nécessaires en ce qui a trait à la représentation territoriale lors des conférences constitutionnelles et des conférences des Premiers ministres sur l'économie et je suis d'avis que certains éclaircissements sont nécessaires en ce qui a trait aux programmes à frais partagés. En réalité,

[Text]

provinces and legislatures in all parts of the Constitution should be deemed to include a reference to Yukon and Northwest Territories, as in the case of the Charter of Rights and Freedoms.

When I think about that For example, 11 men again meeting in the middle of the night, negotiating as if they were negotiating a private business deal, what is to say they could not sit down and delete that one section in the Charter of Rights which does reference the governments of the two territories and the legislatures of the two territories? It could be done. To me, I do not think that is the way public business should be carried on, but we have seen that this present government has no compunction about that.

We believe that the changes must be made and they can be made without unravelling the so-called seamless web. At a minimum, I think consideration should be given to a concurrent round so that some of these terrible errors in this first round, this Quebec round, can be corrected before every province in the country approves what is before them now. Perhaps something can be done there.

In conclusion, I would like to pose a question: Who is the Constitution for? The Constitution talks of rights and freedoms, of structures, of processes. Is it for provinces? Is it for the federal government? I think not. I think it is for people, for Canadians no matter where they are living. And I think we have to remember this: how can Canadians, for example, sitting next to the 60th parallel on Fort Smith, Northwest Territories, be treated differently from Canadians in Fort Chipewyan, Alberta, less than 100 miles to the south, when the Charter of Rights makes all Canadians equal before and under the law and gives equal protection to all Canadians?

I think I would like to digress for just a minute. Senator Macquarrie is not here, but *The Edmonton Journal* had a big bold headline and I presume that since Senator Macquarrie was the only one quoted throughout the article, the paranoid headline referred to Senator Macquarrie. I do not think northerners are being paranoid. For example, the extension of boundaries, as Senator Lucier mentioned this morning, somebody put that in there, somebody must be thinking that they want to move north. We know historically that the Province of Quebec has eyed James Bay and Hudson Bay. We know historically that Alberta has eyed the Mackenzie Valley and we know historically that British Columbia has eyed the Yukon. In fact, someone commented the other day that they once saw a British Columbia map that forgot to draw the boundary on the 60th parallel where the Yukon becomes B.C.

I do not think it is paranoia. I think it is genuine concern for our future. I will leave it at that. Thank you.

[Traduction]

les droits des gens du Nord ne peuvent être entièrement assurés que si les références aux provinces et aux législatures dans toutes les parties de la Constitution soient obligées d'inclure une référence aux Territoires du Yukon et du Nord-Ouest, comme c'est le cas dans la Charte des droits et libertés.

Lorsque je pense à cela Par exemple, 11 hommes qui se réunissent au milieu de la nuit pour négocier comme s'ils traitaient d'une entente d'affaires privées, ce qui revient à dire qu'ils ne pourraient pas s'asseoir et rayer cet article de la Charte des droits et libertés qui contient une référence aux gouvernements des deux territoires et des législatures des deux territoires? Cela pourrait se faire. Selon moi, je ne crois pas que c'est ainsi que devraient se régler les affaires publiques, mais nous avons vu que le gouvernement actuel ne se fait aucun souci à ce sujet.

Nous croyons que des modifications doivent être apportées et qu'elles peuvent être faites sans défaire ce tissu sans couture. Au minimum, je crois qu'il faudrait penser à une seconde ronde de discussions de façon à ce que certaines des graves erreurs commises au cours de la première, celle du Québec, puissent être corrigées avant que chaque province du pays approuve ce qu'on leur a présenté. Peut-être y a-t-il quelque chose à faire à ce sujet.

En conclusion, j'aimerais poser une question: pour qui est cette Constitution? La Constitution parle des droits et libertés, de structures, de processus. Est-ce pour les provinces? Est-ce pour le gouvernement provincial? Je ne crois pas. Je crois que c'est pour le peuple, pour les Canadiens, où qu'ils vivent. Et je crois que nous devons nous rappeler de cela: comment des Canadiens qui demeurent par exemple près du soixantième parallèle à Fort Smith dans les Territoires du Nord-Ouest peuvent-ils être traités différemment des Canadiens qui vivent à Fort Chipewyan en Alberta, moins de 100 milles au sud, alors que la Charte des droits et libertés rend tous les Canadiens égaux devant la loi et leur accorde une protection égale?

J'aimerais m'écarter du sujet pour une minute. Le sénateur Macquarrie n'est pas ici, mais *The Edmonton Journal* présente un gros titre en caractère gras et je présume qu'étant donné que le sénateur Macquarrie était la seule personne citée dans tout cet article, le titre paranoïde se rapporte au sénateur Macquarrie. Je ne crois pas que les gens du Nord sont paranoïdes. Par exemple, l'extension des limites territoriales, comme le sénateur Lucier l'a mentionné ce matin, quelqu'un a écrit cela dans cet article, ce quelqu'un doit penser qu'ils peuvent déménager dans le Nord. Nous savons que la province de Québec a toujours eu les yeux sur la baie James et la baie d'Hudson. Nous savons également que l'Alberta a toujours eu les yeux sur la vallée du Mackenzie et que la Colombie-Britannique a toujours eu les yeux sur le Yukon. En réalité, quelqu'un a fait un commentaire l'autre jour à l'effet qu'il a déjà vu une carte de la Colombie-Britannique qui omettait la frontière du 60^e parallèle et que le Yukon était devenu une partie de la Colombie-Britannique.

Je ne crois pas que c'est de la paranoïa. Je crois que c'est une préoccupation réelle au sujet de notre avenir. J'en resteraï là pour l'instant. Merci.

[Text]

The Acting Chairman (Senator Fairbairn): Thank you very much, Mr. Foster. Senator Lucier, would you start?

Senator Lucier: Mr. Foster, I want to thank you for appearing before us and presenting this brief. I think it will be helpful to us.

Your very first paragraph, in the last couple of lines you say:

As you are well aware, the Meech Lake accord has generated little, if any, positive reaction in northern Canada.

I would like to give you an opportunity to elaborate on that, because I just have a fear that this may be interpreted to mean that the whole Lake Meech accord has generated little, if any, positive reaction in northern Canada. I think Mr. Sibbeston echoed something we heard in the Yukon: that the people of the Yukon were very interested in the objectives of the Meech Lake accord, which was to bring Quebec back into the family. I would not want your comments to be interpreted as negative with respect to the Meech Lake Accord.

Mr. Foster: I am not talking about the whole Meech Lake accord; I just mean the exclusion of the north. The accord reflects what most Canadians south of the 60th parallel think, but it certainly does not reflect what I think. I think it is tremendous that it got Quebec's signature, but I make reference to the lack of northern reference in the accord.

Senator Lucier: One of your statements was about section 37.1. Subsections (1), (2), and (3) were all related to northern participation from the two territories in any future First Ministers' conferences dealing with the Northwest Territories and the Yukon. You were saying that someone felt a need for the inclusion of the two territories at that time.

Mr. Foster: In 1982, yes.

Senator Lucier: I wanted to point out that I was on that committee. This was done at my insistence. That very paragraph was drawn up by Jake Epp, a former Minister of Indian and Northern Affairs, who is now the Minister of National Health and Welfare. I did not want you to think that the clause was put in there by accident; it was put in there after a tough debate in the 1982 accord.

Mr. Foster: I did not think it was put in by accident. My point was that if it was felt back then that there should be northern participation in the process, what is the difference now? There still has to be a place for the north.

Senator Lucier: More so now than ever. Have you ever thought of what the accord of 1987 might do to aboriginal peoples in Quebec?

Mr. Foster: I am afraid I have not given it any thought.

Senator Le Moynes: You have been fair about Quebec, and I rejoice in that. You have noted that justice has been rendered to Quebec, and you have noted that justice has not been ren-

[Traduction]

Le président suppléant (sénateur Fairbairn): Merci beaucoup M. Foster. Sénateur Lucier, pouvez-vous commencer?

Le sénateur Lucier: M. Foster, je tiens à vous remercier d'être venu devant nous et d'avoir présenté cet exposé. Je crois qu'il nous sera très utile.

Vous dites dans les dernières lignes de votre tout premier paragraphe:

Comme vous le savez très bien, l'accord du lac Meech a entraîné très peu sinon aucune réaction positive dans le nord du Canada.

J'aimerais vous donner une possibilité d'élaborer à ce sujet, parce que j'ai peur que cette remarque soit interprétée de façon à signifier que tout l'accord du lac Meech a produit très peu sinon aucune réaction positive dans le nord du Canada. Je pense que M. Sibbeston a fait écho à quelque chose que nous avons entendu au Yukon: à savoir que le peuple du Yukon se sentait très concerné par les objectifs de l'Accord du lac Meech, car il va ramener le Québec dans la famille. Je n'aimerais pas que vos commentaires soient interprétés de façon négative en ce qui concerne l'Accord du lac Meech.

M. Foster: Je ne parle pas de l'ensemble de l'Accord du lac Meech; j'entends seulement l'exclusion du nord. L'Accord reflète ce que la plupart des Canadiens vivant au sud du 60^e parallèle pensent, mais certainement pas ce que je pense moi-même. J'estime que c'est formidable d'avoir obtenu la signature du Québec, mais je tiens à signaler l'absence du nord dans l'Accord.

Le sénateur Lucier: L'une de vos déclarations concernait l'article 37.1. Les paragraphes (1), (2) et (3) traitaient tous de la participation nordique provenant des deux Territoires dans toute future conférence des Premiers Ministres concernant les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Vous avez déclaré que quelqu'un avait manifesté le besoin d'inclure les deux Territoires à ce moment-là.

M. Foster: Oui, en 1982.

Le sénateur Lucier: J'aimerais souligner que je faisais partie de ce comité. Cela a été fait à ma demande expresse. Ce paragraphe même a été préparé par Jake Epp, un ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord, qui est maintenant ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je ne voulais pas que vous pensiez que la clause a été introduite par accident; elle n'a été introduite qu'après le débat très dur qui a entouré l'Accord de 1982.

M. Foster: Je ne pensais pas qu'elle avait été introduite par accident. Ce que je veux dire c'est que si on estimait alors qu'il devait y avoir une participation du nord au processus, quelle est la différence aujourd'hui? Il doit toujours y avoir une place pour le nord.

Le sénateur Lucier: Plus que jamais. Avez-vous jamais songé à ce que l'Accord de 1987 pourrait signifier pour les peuples autochtones du Québec?

M. Foster: J'ai bien peur que je n'y ai jamais pensé.

Le sénateur Le Moynes: Vous avez été très correct envers le Québec, et je m'en réjouis. Vous avez remarqué que justice a été rendue au Québec, et vous avez aussi remarqué que justice

[Text]

dered to the northerners and native people. This I note with grief. I do not think we ought to recognize distinctiveness by flattening it. That is what has been going on for quite a time. The politician must have as his first concern the hunger of people. We must always have that in mind. Lastly, thinking about that, I wonder if it would not be your wish to come back very explicitly to the system before 1982.

Mr. Foster: Yes, I think so.

Senator Le Moynes: You do not think we can go anywhere with this.

Mr. Foster: No. I agree with what Senator Lucier said this morning. The chips have been won. I have lain in bed and I have wondered how the next deal could be made. This deal was made by distributing power to the provinces or giving the provinces more power than they had before. What will be the trade-off to get the next deal? I have difficulty envisioning what can be traded off to get the next deal. I do not like to use the term, but the Prime Minister of Canada, when he was sitting with the 11 premiers in the Langevin Block, to me, was not negotiating a constitution; he was negotiating a damned deal. He was negotiating and wearing down . . . or they were wearing each other down. There is not going to be any need to even do that again.

Will there be a next round? I believe this amendment will require the Prime Minister to call a constitutional conference in 1988 and fisheries will be on the agenda. Well, if the Premier of Alberta or the Premier of Saskatchewan—fisheries are not a big issue, I do not think, in either province—do not want to go, what happens? If they do not show up at the meeting in Ottawa, what is going to happen? You will not have your unanimity. If it is wheat, the Premier of Saskatchewan will be there, but will the Premier of Newfoundland? I think future deals, for the lack of a better word, are going to be difficult to reach.

Senator Le Moynes: Thank you, sir.

Senator Macquarrie: It is not safe to turn one's back, even in this part of the country.

Mr. Foster: I looked to see if you were here, senator.

Senator Macquarrie: I was called out to take a phone call from my office. It is funny that a quiet old bugger like myself gets into trouble. I was in trouble with the Queen this morning, and now I am supposed to be calling these people I have come out to see and whose cause I championed in 1981—an occasion of paranoia. I did not say it this morning, and when I was in Edmonton last night, I did not leave the plane, so I do not know how it got out—or how anything got out of what I was thinking, and mostly I was thinking of transportation, to tell the God's truth.

Mr. Foster: Perhaps the Senate can get us a direct link to Whitehorse.

Senator Macquarrie: I was going to point out that your reference to there being no provision for northern representation . . . Also, I suppose we would have to say logi-

[Traduction]

n'a pas été rendue aux gens du nord et au peuple autochtone. Je suis désolé de le constater. Je ne crois pas que nous devrions reconnaître un caractère distinct en généralisant. C'est ce qu'on a fait depuis assez longtemps. Le politicien doit se précipiter avant tout du bien-être matériel des gens. Il ne faut jamais oublier cela. Enfin, à cet égard, je me demande si vous ne souhaitez pas revenir de façon très explicite au système prévalant avant 1982.

M. Foster: Oui, c'est ce que je pense.

Le sénateur Le Moynes: Vous ne pensez pas que nous pourrions aboutir quelque part avec cela.

M. Foster: Non. Je suis d'accord avec ce que le Sénateur Lucier a dit ce matin. Les jeux sont faits. Je me suis couché en me demandant de quoi serait fait le prochain accord. Celui-ci a été obtenu en accordant certains pouvoirs aux provinces, ou en leur donnant davantage de pouvoirs qu'elles en avaient. Quelle sera la solution de compromis pour en arriver au prochain accord? Il m'est difficile d'imaginer quel compromis il faudra faire pour conclure le prochain accord. Je n'aime pas le terme, mais lorsque le Premier Ministre du Canada a négocié avec les onze Premiers Ministres à l'Édifice Langevin, il ne négociait pas une constitution, mais un damné accord. Il négociait et procédait par usure . . . ou ils procédaient tous par usure réciproquement. Il ne sera plus nécessaire de recommencer ce processus.

Est-ce qu'il y aura une prochaine ronde? Je crois que cette modification obligera le Premier Ministre à réunir une conférence constitutionnelle en 1988, et les pêcheries seront à l'ordre du jour. Mais, si le Premier Ministre de l'Alberta ou le Premier Ministre de la Saskatchewan—les pêcheries, me semble-t-il, ne représentent pas un problème crucial dans ces provinces—ne veulent pas y participer, qu'arrivera-t-il? S'ils ne viennent pas à la réunion d'Ottawa, qu'arrivera-t-il? Il n'y aura pas d'unanimité. S'il s'agit de blé, le Premier Ministre de la Saskatchewan sera présent, mais celui de Terre-Neuve viendra-t-il? Je crois qu'il sera difficile d'en arriver à de futures ententes, si on peut parler d'ententes.

Le sénateur Le Moynes: Merci, monsieur.

Le sénateur Macquarrie: Il n'est pas prudent d'ignorer quoi que ce soit, même dans cette partie du pays.

M. Foster: Je regardais si vous étiez là, sénateur.

Le sénateur Macquarrie: J'ai dû répondre au téléphone à mon bureau. Il est très drôle qu'un vieux bougre comme moi ait encore tant d'ennuis. J'ai eu de petits problèmes avec la Reine ce matin, et maintenant il faudrait que j'appelle ces gens que je suis allé voir et dont j'ai défendu la cause en 1981—de quoi faire de la paranoïa. Je n'ai rien dit ce matin, et lorsque j'étais à Edmonton la nuit dernière, je n'ai pas quitté l'avion, et je ne comprends donc pas comment cela s'est su, ou comment il y a eu transmission de pensées, alors qu'en fait, pour dire la vérité, je pensais surtout aux moyens de transport.

M. Foster: Peut-être le Sénat pourrait-il nous obtenir une liaison directe avec Whitehorse.

Le sénateur Macquarrie: J'allais faire remarquer que votre allusion au manque de clauses représentatives pour le nord . . . Je suppose qu'il faudrait logiquement plutôt parler d'absence

[Text]

cally that there is no provision against it. The territories did find themselves at these meetings on an informal basis.

Mr. Foster: Prior to this, yes.

Senator Macquarrie: I do not think this is going to stop that capacity. As I have said before, if anyone thinks there will not be any more provincial-federal meetings, they have forgotten the premiers. I am sure that Brian Peckford alone will think up several reasons for having meetings. There will be all kinds of meetings. That is one thing. The premiers love to go to meetings; they love to go to meetings. There will be lots of them. There will be all kinds of discussions.

The Prime Minister has said that he will call another meeting on aboriginal rights if there is any reasonable hope for success. They have gone through four that have been failures. You cannot blame him too much for saying if there is any reasonable hope for success. He did not suggest a guarantee or certainty. There will be plenty of meetings. I think even an old-timer like me can assure you that is not one of your worries. There will be plenty of meetings, and there is nothing to stop your being there. It would have been better if you had been in there in the first place. All of this is quite true, but a lot of things may have been learned in the last month or so.

Mr. Foster: Might I respond to that? My question is how will we be invited? I do not know how we will be invited once this thing gets through, because the Constitution will stipulate who can be invited. Should we be observers? I find it humiliating. My rights are at stake and the protection of my rights are at stake. An observer may be invited to talk, but certainly does not have a choice of saying yea or nay. Under this proposed amendment I cannot see how my representative will be invited. Perhaps it is possible, but I cannot see how my representative will be invited in a meaningful way.

The Acting Chairman (Senator Fairbairn): Mr. Foster, I want to thank you for your very thoughtful brief and for taking the trouble to come to be with us today.

Our next witnesses are Mr. Stephen Whipp and Mr. Gerry Sutton of the Western Arctic New Democratic Party Association. Welcome, and thank you for coming.

Mr. Stephen Whipp (Vice-President for Yellowknife, Western Arctic New Democratic Party Association): Gerry Sutton, who has prepared the brief for us, will deliver it.

Mr. Gerry Sutton (Member, Western Arctic New Democratic Party Association): Thank you, Madam Chairman. The Western Arctic New Democratic Party Association is pleased to have the opportunity to make representation on the Meech Lake accord. We congratulate the Senate for taking the effort to determine the opinions and feelings of northerners on this important event.

As everyone knows by now, northerners will be the biggest losers if the accord is not amended. It is inconceivable to us that the political process in this country could allow such a blatant disregard of our rights.

[Traduction]

de clause contraire. Les Territoires se retrouvaient à ces réunions de façon officieuse.

M. Foster: Avant cela, oui.

Le sénateur Macquarrie: Je ne crois pas que cela représentera un obstacle. Comme je l'ai dit précédemment, si quelqu'un croit qu'il n'y aura plus aucune réunion fédérale-provinciale, il a oublié les Premiers Ministres. Je suis sûr que Brian Peckford à lui tout seul trouvera plusieurs raisons pour organiser des réunions. Il y aura toutes sortes de réunions. C'est un fait. Les Premiers Ministres aiment aller aux réunions; ils aiment vraiment aller aux réunions. Il y en aura beaucoup. Il y aura toutes sortes de discussions.

Le Premier Ministre a déclaré qu'il y aurait une autre réunion sur les droits des autochtones s'il y a quelque espoir raisonnable d'en arriver à une entente. Il y a déjà eu quatre réunions, qui toutes ont échoué. Vous ne pouvez pas lui reprocher d'insister sur un espoir raisonnable de succès. Il ne veut pas de garantie, ni de certitude. Il y aura un grand nombre de réunions. Même un vieux comme moi peut vous assurer qu'il n'y a pas là sujet à inquiétude. Il y aura beaucoup de réunions, et rien ne pourra vous empêcher d'être présents. Il aurait été préférable pour vous d'être là dès le début. Tout cela est tout à fait vrai, mais on a appris beaucoup de choses pendant le dernier mois approximativement.

M. Foster: Est-ce que je peux répondre à cela? Ma question est la suivante: Comment serons-nous invités? Je ne sais pas qui sera invité une fois que cela sera réglé, parce que la Constitution décidera qui pourra être invité. Serons-nous des observateurs? Je trouve cela humiliant. Mes droits et la protection de mes droits sont en jeu. Un observateur peut être invité à prendre la parole, mais il n'a pas le choix de dire oui ou non. En vertu de cet amendement proposé, je ne vois pas comment mon représentant sera invité. C'est peut-être possible, mais je ne vois pas comment mon représentant sera invité. C'est peut-être possible, mais je ne vois pas comment mon représentant sera invité de manière significative.

Le président suppléant (sénateur Fairbairn): M. Foster, j'aimerais vous remercier de votre mémoire très sérieux et d'avoir pris la peine de venir ici aujourd'hui.

Nos prochains témoins sont MM. Stephen Whipp et Gerry Sutton de l'Association du Nouveau Parti Démocratique de l'Arctique de l'ouest. Bienvenue et merci d'être ici.

M. Stephen Whipp, vice-président de l'Association du Nouveau Parti Démocratique de l'Arctique de l'ouest: Gerry Sutton qui a préparé le mémoire, nous le présentera.

M. Gerry Sutton, membre de l'Association du Nouveau Parti Démocratique de l'Arctique de l'ouest: Merci, madame le Président. L'Association du Nouveau Parti Démocratique de l'Arctique de l'ouest est heureuse d'avoir l'occasion de présenter un exposé sur l'accord du lac Meech. Nous félicitons le Sénat de faire l'effort de connaître les opinions et les sentiments des gens du Nord sur cet important événement.

Comme chacun le sait maintenant, les gens du Nord seront les plus grands perdants si l'accord n'est pas modifié. Il est inconcevable pour nous que le processus politique de ce pays permette de bafouer nos droits à ce point.

[Text]

We have lost in several capacities. The accord makes it virtually impossible for the Northwest Territories to evolve towards provincehood; it bars northerners from the Senate and the Supreme Court of Canada and it precludes the participation of northern governments in constitutional and other First Ministers' conferences. We fear its impact goes even beyond these questions, if that were not enough, and will affect the course of political evolution in the Northwest Territories whether we become provinces or not.

As others have commented, the process in general is not what one might expect for something as important as a major revision to the Constitution of this country. Deliberations were made in secret; the public had no opportunity for input and the results of a deal made behind closed doors are being railroaded through the political process. The public, especially northerners, be damned.

The process is a stark break with the tradition set in the conferences on aboriginal rights and the Constitution. Even at the conferences in the early 1980s that provided for the patriation of the Constitution, proceedings were open and positions of all parties were carefully considered and debated. The public had an opportunity for input and the pace allowed for the correction of errors. The governments of the Northwest Territories and the Yukon were represented in the conferences on aboriginal rights. For a brief period at least, northerners had a place in the Canadian constitutional family.

It is important to remember that during the debate over patriation of the Constitution, the First Ministers made a deal which was going to exclude native people and women from constitutional protection. They were forced to change the terms of that deal because the public objected. We are told the accord will unravel if subjected to revision and only the identification of egregious errors will lead to amendment. The violation of the rights of northerners was not such an error, we are told, because it was not an error at all; it was deliberate. We trust that northerners will be forgiven if they confess that this logic escapes them. It is small comfort to know that one's rights have been intentionally violated, and not through error.

Representatives of the governments of the Yukon and the Northwest Territories were deliberately excluded from the deliberations at Meech Lake, and the accord demonstrates what happens when such abuses of the democratic process are allowed to happen. We were hapless pawns who were sacrificed to arrive at a deal which allowed Premier Bourassa and the Government of Quebec to rejoin the constitutional process. We were excluded from the constitutional process so that Quebecers could be included. One or more premiers insisted on our exclusion. We have a democratic right to know who did this and why. Because of the secrecy of the process, we shall probably never know, and we shall anticipate the future with paranoia if Meech Lake is allowed to be a precedent.

We fully support the right of Quebecers to be members of the Canadian constitutional family and deeply regretted that

[Traduction]

Nous avons perdu à plusieurs égards. L'accord rend pratiquement impossible que les Territoires du Nord-Ouest deviennent une province; il élimine les gens du Nord du Sénat et de la Cour suprême du Canada et empêche les gouvernements du Nord de participer aux conférences constitutionnelles et des premiers ministres. Nous craignons que ses répercussions ne dépassent le cadre de ces questions, si cela n'était pas suffisant, et que cela n'influe sur l'évolution politique des Territoires du Nord-Ouest que nous devenions province ou non.

Comme d'autres l'ont commenté, le processus en général n'est pas ce qu'on pourrait attendre pour quelque chose d'aussi important qu'une révision majeure de la Constitution de ce pays. Des délibérations ont été faites en secret; le public n'a eu aucune chance de participer et les résultats d'une entente faite à huis clos sont acheminés dans le processus politique. Au diable le public, surtout les gens du Nord.

Le processus constitue une nette rupture avec la tradition établie lors des conférences sur les droits des autochtones et la Constitution. Même aux conférences tenues au début des années 1980 pour le rapatriement de la Constitution, les délibérations étaient ouvertes et les positions de tous les partis étaient soigneusement étudiées et débattues. Le public avait l'occasion de participer, et on pouvait corriger les erreurs. Les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon étaient représentés aux conférences sur les droits des autochtones. Pendant une brève période au moins, les gens du Nord avaient une place dans la famille constitutionnelle canadienne.

Il est important de se souvenir que pendant le débat sur le rapatriement de la Constitution, les premiers ministres ont conclu une entente qui devait exclure les autochtones et les femmes de la protection constitutionnelle. Ils ont été obligés de modifier les termes de cette entente parce que le public s'est objecté. On nous a dit que l'accord perdrait de sa vigueur s'il était soumis à la révision et que seule l'identification de grosses erreurs conduirait à une modification. La violation des droits des gens du Nord n'était pas vraiment une erreur, nous a-t-on dit, parce qu'il ne s'agissait pas d'une erreur; c'était délibéré. Nous croyons que les gens du Nord seront pardonnés s'ils confessent que cette logique leur échappe. C'est une piètre consolation de savoir que leurs droits ont été intentionnellement violés, et qu'il ne s'agit pas d'une erreur.

Les représentants des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont été délibérément exclus des délibérations du lac Meech, et l'accord démontre ce qui se produit lorsqu'on permet d'abuser du processus démocratique. Nous sommes les malheureux qui ont été sacrifiés pour conclure une entente permettant au premier ministre Bourassa et au gouvernement du Québec de faire partie de la Constitution. Nous avons été exclus du processus constitutionnel pour permettre aux Québécois d'y être inclus. Un ou plusieurs premiers ministres ont insisté sur notre exclusion. Nous avons le droit démocratique de savoir qui a fait cela et pourquoi. Parce que ce processus est secret, nous ne le saurons probablement jamais, et nous devons attendre l'avenir avec paranoia si on permet à l'Accord du lac Meech d'être un précédent.

Nous appuyons entièrement les droits des Québécois de faire partie de la famille constitutionnelle canadienne et regrettons

[Text]

they were not in 1982. We also feel that it is imperative that steps be taken by all governments to ensure that the people of Quebec can derive a sense of ownership of the Constitution, and that can only happen if they and their government participated in its design and feel that their interests are taken into account. However, we do not see why northerners should be denied the same opportunity and right. If it is so terrible that Quebec does not have that pride of ownership, why is it acceptable that northerners should be denied the same? Moreover, Quebec was not told that they could not participate; for its own reasons, the government of the day chose not to participate. We have been told that we cannot participate, that the federal government will represent our interests.

We have learned much from this experience. One of the most obvious lessons is that unless you are represented by a government that truly understands your interests and is accountable to you, you cannot expect that your interests will be protected. The Government of Canada ostensibly was representing our interests in the negotiations but promptly proceeded to sell us out. The duty of the Government of Canada was either to protect our interests or to ensure that the Government of the Northwest Territories was there to protect our interests. The Government of Canada did neither. A Progressive Conservative government abandoned us.

However, as events have proved, it probably does not matter which party is in power in matters like constitutional revision. There are too many interests at play to expect that the Government of Canada would attach the same priority to northern interests as a northern-based government would. There is no alternative to representative and accountable government. Our interests can only be effectively protected in First Ministers' conferences by the participation of a government directly accountable to the people of the Northwest Territories.

Therein lies the tragedy of Meech Lake. Having been excluded from the constitutional process that led to the Meech Lake accord, we fear we have by the accord been effectively excluded from the constitutional process forever. The logic is quite straightforward. To participate in the constitutional process, it is necessary to be a province. Decisions to amend the Constitution will be rendered through one of two processes: the back-room wheeling and dealing of the Meech Lake process or the largely public process of First Ministers' conferences. We already know what happened at Meech Lake, and we cannot expect to be included in such events in the future unless the First Ministers are compelled to provide otherwise.

The accord itself has repudiated the precedent set at the aboriginal rights conferences of participation by the Governments of the Northwest Territories and the Yukon in First Ministers' conferences. Hereafter, we have no right to be involved unless we become a province. But we cannot become a province because the accord requires the agreement of all provinces, and that will either be impossible because it only

[Traduction]

sincèrement que tel ne fut pas le cas en 1982. Nous estimons également qu'il est impératif que des mesures soient prises par tous les gouvernements pour assurer que les Québécois puissent se sentir partenaires de la Constitution et cela ne peut se produire que si eux et leur gouvernement participent à sa conception et estiment que leurs intérêts sont pris en considération. Toutefois, nous ne voyons pas pourquoi on devrait dénier aux gens du Nord les mêmes chances et les mêmes droits. S'il est si terrible que le Québec n'ait pas cette fierté d'appartenance, pourquoi est-il acceptable de ne pas reconnaître la même chose aux gens du Nord? En outre, on n'a pas dit au Québec qu'il ne pouvait pas participer; ayant ses propres raisons, le gouvernement du jour a choisi de ne pas participer. On nous a dit que nous ne pouvions pas participer, que le gouvernement fédéral représenterait nos intérêts.

Nous avons appris beaucoup de cette expérience. L'une des leçons les plus évidentes est la suivante: à moins que vous soyez représentés par un gouvernement qui comprend vraiment vos intérêts et qui vous est redevable, vous ne pouvez vous attendre à ce que vos intérêts soient protégés. Le Gouvernement du Canada représentait en apparence nos intérêts dans les négociations, mais s'est dépêché à nous vendre. Le Gouvernement du Canada avait le devoir soit de protéger nos intérêts soit de nous assurer que le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest était là pour protéger nos intérêts. Le Gouvernement du Canada n'a rien fait de tout cela. Un gouvernement progressiste conservateur nous a abandonnés.

Toutefois, comme les événements l'ont montré, ce n'est probablement pas important quel parti est au pouvoir lorsqu'il s'agit de questions comme la révision constitutionnelle. Il y a trop d'intérêts en jeu pour s'attendre à ce que le Gouvernement du Canada accorde la même priorité aux intérêts du Nord que le ferait un gouvernement du Nord. Il n'y a pas d'autre alternative qu'un gouvernement représentatif et responsable. Nos intérêts ne peuvent être protégés efficacement lors des conférences des premiers ministres que par la participation d'un gouvernement qui est obligé de rendre compte directement aux habitants des Territoires du Nord-Ouest.

C'est là que réside la tragédie du lac Meech. Ayant été exclus du processus constitutionnel qui a mené à l'accord du lac Meech, nous craignons que par cet accord, nous ayons été exclus à jamais du processus constitutionnel. C'est une logique sans détour. Pour participer au processus constitutionnel, il est nécessaire d'être une province. Les décisions de modifier la Constitution seront prises dans le cadre d'un ou deux processus: les jeux de coulisses et le tripotage du processus du lac Meech ou le mécanisme public des Conférences des premiers ministres. Nous savons déjà ce qui s'est produit au lac Meech, et nous ne pouvons nous attendre à faire partie de ces événements à l'avenir, à moins que les premiers ministres en décident autrement.

L'accord lui-même a rejeté le précédent établi lors des conférences sur les droits des autochtones permettant la participation des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon aux conférences de premiers ministres. Dorénavant, nous n'avons aucun droit de participer à moins de devenir une province. Cependant nous ne pouvons devenir une province, parce que l'accord exige le consentement de toutes les provin-

[Text]

takes one province to say no, or, as the experience of the accord demonstrates, the conditions set on the territories becoming a province may be so unacceptable that provincehood would even be undesirable.

To explain this latter irony, it is useful to look at the dealing between the First Ministers that led to the Meech Lake accord and then speculate on what might happen in the future. Since the negotiations at Meech Lake were secret, we have to speculate on what really happened. All we know for sure is that one or more parties insisted that the conditions on the territories becoming full partners in Confederation be so stringent as to make it virtually impossible. Who knows, for example, in what ways the proposed free trade agreement entered the equation? When the dealing gets that heavy, no wonder the rights of northerners receive scant attention.

Consider the scenarios when future Prime Ministers and premiers contemplate a deal that would allow the Yukon or the Northwest Territories to become provinces. The territories become the hostage of each and every province in its negotiations with the Government of Canada, assuming the Government of Canada is supporting the attainment of provincial status. What would the Government of Canada have to give to the provinces—to each and all of the provinces—to secure their agreement? If it is something as heinous as the free trade deal, would we want to become a province on such terms? Who or what would have to be sacrificed to close the deal? We should not be surprised if as a minimum the Government of Quebec insisted that the islands in Hudson Bay were removed from the Northwest Territories, or the future Nunavut, and added to Quebec. As other speakers have mentioned, that is only the beginning. The provinces of British Columbia and Alberta in the past have expressed an interest in the resources of the territories, and I am sure they still maintain that interest in the resources of the territories.

Consider as well the treatment the First Ministers conferred upon the native people of this country through the accord, all in the name of nation building and bringing the Canadian family back together again. Years of work to enshrine the rights of native people in the Constitution had barely ended in failure when the First Ministers, with almost indecent haste and awe-inspiring ease, embraced as a constitutional principle that Quebec was a "distinct society". This, we must remember, happened after they had recently scorned and rejected the right of self-government of native people as "vague and ambiguous".

This kind of horse-trading that defines the Meech Lake process does not dignify the most important document a country can have, its constitution. The ultimate casualty of the Meech Lake process may be the Constitution of Canada. In that case, all Canadians are losers.

[Traduction]

ces, et cela sera impossible parce qu'il suffira qu'une seule province refuse, ou comme l'expérience de l'accord le montre, les conditions fixées pour que les Territoires deviennent une province seront tellement inacceptables qu'il ne sera même plus souhaitable de le devenir.

Pour expliquer cette dernière ironie, il est utile de jeter un coup d'œil sur les tractations entre les premiers ministres qui ont conduit à l'accord du lac Meech et de spéculer ensuite sur ce qui pourrait se produire à l'avenir. Comme les négociations du lac Meech étaient secrètes, il nous faut spéculer sur ce qui s'est vraiment déroulé. Tout ce que nous savons, c'est qu'une ou plusieurs parties ont insisté pour que les conditions permettant aux territoires de devenir des partenaires à part entière dans la Confédération soient tellement rigoureuses qu'elles en rendent pratiquement impossible la réalisation. Qui sait, par exemple, dans quelle mesure l'accord du libre-échange fait partie de l'équation? Lorsque les négociations deviennent aussi lourdes de conséquences, il n'est pas étonnant que les droits des habitants du Nord pèsent si peu dans la balance.

Imaginons dans quels scénarios s'engageraient les futurs premiers ministres du Canada et des provinces projetant un accord qui permettrait au Yukon ou aux Territoires du Nord-Ouest de devenir des provinces. Les territoires deviennent les otages de chacune des provinces dans leurs négociations avec le gouvernement du Canada, à supposer que celui-ci favorise la réalisation de cette idée. Qu'est-ce que le gouvernement du Canada aurait à donner aux provinces—à chacune des provinces—pour obtenir leur consentement? Si c'est quelque chose d'aussi odieux que l'accord sur le libre-échange, voudrions-nous devenir une province dans ces conditions? Qui ou quoi devrait être sacrifié pour conclure l'entente? Nous ne serions pas surpris si, comme minimum, le gouvernement du Québec insistait pour que les îles de la baie d'Hudson ne fassent plus partie des Territoires du Nord-Ouest, ou le futur Nunavut, pour être ajoutées au Québec. Comme d'autres intervenants l'ont mentionné, ce n'est que le début. Les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta se sont intéressées dans le passé aux ressources des territoires, et je suis sûr qu'elles le sont toujours.

Songeons également au traitement que les premiers ministres ont fait subir aux autochtones de ce pays par le truchement de l'accord, tout cela au nom de la création de la nation et de la réunification de la famille canadienne. Des années d'efforts, destinées à enchâsser les droits des autochtones dans la Constitution, se sont terminées bêtement par un échec lorsque les premiers ministres, avec une hâte presque indécente et une aisance terrifiante, ont adopté comme principe constitutionnel que le Québec était une «société distincte». Cela, nous devons nous en souvenir, s'est produit après qu'ils aient récemment méprisé et rejeté le droit à l'autodétermination des autochtones sous prétexte qu'il s'agissait d'un projet «vague et ambigu».

Ce genre de tractations entourant l'accord du lac Meech ne fait pas honneur au plus important document qu'un pays peut avoir, sa constitution. La Constitution du Canada pourrait bien être la dernière victime de l'accord du lac Meech, auquel cas, tous les Canadiens seraient perdants.

[Text]

We can assume the proposed free trade agreement entered the equation at Meech Lake in more than one way. There are other disturbing relationships between the Meech Lake process and the proposed free trade agreement. They are both chapters in the neo-conservative agenda, which seeks to dismantle the capacities of the state to intervene creatively in the affairs of the nation. On the one hand, power is shifted from the federal government to the provinces through the accord, thus weakening the federal state. On the other hand, the role of the federal state in society and the economy is surrendered in exchange for access to the American market. In the process, economic, social, and political culture is so thoroughly integrated continentally that Canadian society is Americanized in aspects ranging from social welfare policy to foreign policy. The Canadian nation-state and the Canadian nation, if they survive at all, will do so as empty shells, with at best the trappings of sovereignty.

Much as we northerners want self-determination and autonomy in the north, we also want self-determination and autonomy for Canada. It would be a hollow victory to achieve provincehood in a weakened and crippled Canada.

There are specific features of the proposed free trade deal that are very disturbing to northerners as we consider our prospects for meaningful political and economic development and the eventual realization of full-fledged partnership in Canada. Although details are still sparse, it appears that the energy package gives the United States virtually unrestricted access to our resources. It also appears that support for northern businesses and northern employment might fall into the domain of unfair subsidies.

Does free trade render the attainment of provincehood a farce? If a future northern government does not have the capacity to regulate the pace and skill of resource development and to ensure that development benefits current and future generations of northerners, then what is the point of it all?

The Prime Minister has assured northerners that he and his government remain committed to the cause of northern political development and have established it as a priority. We interpret this as a commitment to an escalation in the program of devolution of province-type powers and authorities to the Government of the Northwest Territories.

Apart from the question of whether there will be anything of substance to devolve after free trade, assuming it happens, there are other questions to be addressed in assessing the significance of this commitment. There is a widespread concern that the Meech Lake accord has resulted in a radical shift in a balance of power between the federal government and the provinces, and the shift goes beyond the letter of the Constitution. For example, it is clear that the federal government has surrendered to each province not only a veto over provincehood for the territories, but also a veto over the evolution towards

[Traduction]

Nous pouvons supposer que l'accord proposé sur le libre-échange fait partie de l'équation du lac Meech de plus d'une façon. Il y a d'autres relations troublantes entre le phénomène du lac Meech et l'accord proposé sur le libre-échange. Ce sont deux chapitres dans le programme des conservateurs qui cherchent à dépouiller l'état de ses pouvoirs pour intervenir de façon créative dans les affaires de la nation. D'une part, le pouvoir est passé du gouvernement fédéral aux provinces par le truchement de l'accord, ce qui affaiblit l'état fédéral. Par ailleurs le rôle de l'État fédéral dans la société et l'économie est abandonné en échange de l'accès au marché américain. Dans le processus, l'économie, l'aspect social, la politique et la culture sont si parfaitement intégrés continentalement que la société canadienne est américanisée depuis sa politique en matière de bien-être social jusqu'à sa politique étrangère. Le Canada, s'il survit en qualité de nation et d'état, aura perdu sa substance, ne gardant au mieux qu'un semblant de souveraineté.

Autant, nous gens du nord, voulons l'autodétermination et l'autonomie pour le Nord, autant nous voulons l'autodétermination et l'autonomie pour le Canada. Devenir une province dans un Canada affaibli et estropié serait une victoire dénuée de sens.

Certaines caractéristiques précises de l'accord proposé sur le libre-échange sont très troublantes pour les gens du Nord quand nous considérons nos perspectives d'avenir pour le développement politique et économique significatif et la réalisation éventuelle de notre désir de participer entièrement au Canada. Bien que nous n'ayons pas encore beaucoup de détails, il semble que les dispositions relatives aux ressources énergétiques accordent aux États-Unis un accès pratiquement illimité à celles-ci. Il apparaît également que les subventions destinées aux entreprises dans le nord et à la création d'emplois dans ces régions seront peut-être jugées inéquitables.

En vertu de l'accord sur le libre-échange, est-il dérisoire de songer à l'accession au statut de province? Si, à l'avenir, un gouvernement du nord n'a pas le pouvoir de réglementer la vitesse et les méthodes d'exploitation des ressources et de faire en sorte que les générations actuelles et futures de cette région tirent profit des recettes provenant de cette source, à quoi tout cela sert-il?

Le premier ministre a garanti aux habitants du nord qu'il s'engageait prioritairement à accroître les pouvoirs des gouvernements territoriaux et que son gouvernement l'appuyait à cet égard. À notre avis, le Premier ministre et son gouvernement s'engagent ainsi à favoriser la délégation de pouvoirs transmis aux provinces au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Outre la question de savoir si l'accord sur le libre-échange, en présumant qu'il sera conclu, sera réellement bénéfique, d'autres questions doivent être examinées afin d'évaluer la portée de cet engagement. De façon générale, on craint que l'accord du lac Meech influe, de façon marquée, sur l'équilibre des partis, entre, d'une part, le gouvernement fédéral et, d'autre part, les provinces, ce qui va à l'encontre de la lettre de la Constitution. Par exemple, il est évident que le gouvernement fédéral a non seulement accordé un droit de veto à chaque province à l'égard de l'accession possible des territoires au

[Text]

anything approximating or approaching provincehood. Can a province cry foul? The Government of Canada, having made it impossible for a territory to enjoy the constitutional powers of a province, now offers as compensation all the legislative powers of a province and whatever else it can muster within its new limitations.

If, for example, several premiers announce to the Prime Minister that they object, is he likely to continue with such a program? Our concern is that he will not, and this will apply for the future as well as for the present. A new relationship between the two levels of government has and is now being established, which will be very difficult to reverse.

Assuming, however, that the Prime Minister can make good on his word, is this enough? Can northerners settle for an arrangement that is second best, which does not address our second-class status? What good is the devolution of powers without the security of a Constitution, when the federal government can always change its mind and reverse the program of devolution?

Beyond that, there is more to political development than devolution. There is the unfinished business of creating a Constitution for the Northwest Territories and evolving our political structures to accommodate the interests of native and non-native northerners. There is also the important and unresolved issue of division.

The native people of this country have not been served well by the First Ministers in the constitutional process. It took a public outcry to force the First Ministers to change their minds and to provide for the inclusion of the rights of native people in the 1982 Constitution Act. A process of dialogue and negotiation between native leaders and First Ministers was launched, which was truly unique. As Canadians, we can be proud that we were capable of such innovation. However, in the end we cannot be proud of the failure that resulted and the manner in which it finally ended at Meech Lake.

Meech Lake represents a resignation to this failure on the part of the First Ministers. This is not acceptable to native people and the native people form a majority of the population of the Northwest Territories. The process of constitutional reform for native people must be renewed. We cannot resign ourselves to a failure as fundamental as this. Nor can we resign ourselves to the judgment that the accord would unravel if subjected to amendment. The constitutional deal was amended in the early 1980s, and it can happen again.

The accord is fundamentally flawed, and if passed in its present form it will make a mockery of our Constitution, for it will have compromised the basic rights of Canadians living in the north. Accordingly, we recommend the following:

[Traduction]

statut de province, mais il a également accordé à chacune d'entre elle un veto sur toutes mesures pouvant même faciliter l'accession des territoires à ce statut. Est-ce qu'une province peut prétendre qu'il s'agit d'un guet-apens? Maintenant que le gouvernement fédéral empêche les territoires de jouir des pouvoirs constitutionnels d'une province, en guise de compensation, il nous offre tous les pouvoirs législatifs d'une province et tous les autres pouvoirs qu'il peut nous accorder compte tenu des nouvelles restrictions.

Si, par exemple, plusieurs premiers ministres provinciaux s'opposent au Premier ministre du gouvernement fédéral, ce dernier abandonnera-t-il son programme? Nous craignons qu'il l'abandonne, que cela se produise immédiatement ou plus tard. De nouveaux rapports ont été établis entre les deux paliers du gouvernement, de nouveaux rapports s'établissent à l'heure actuelle entre eux, et il sera très difficile de faire marche arrière.

Cependant, même si le Premier ministre pouvait tenir sa promesse, pouvons-nous accepter une telle situation? Les gens du nord doivent-ils, faute de mieux, accepter une solution de pis-aller? A quoi sert la délégation de pouvoirs si nous ne sommes pas protégés en vertu de la Constitution et si le gouvernement fédéral peut toujours changer d'idées et nous enlever ces pouvoirs?

En outre, il ne suffit pas d'accroître les pouvoirs des gouvernements territoriaux pour que nous puissions assumer de plus en plus de responsabilités. Il faut que les Territoires du Nord-Ouest jouissent d'une Constitution et que leurs structures politiques soient telles qu'elles tiennent compte des intérêts des autochtones et des non-autochtones qui y habitent. De surcroît, la question de division, qui revêt une grande importance, n'a pas encore été résolue.

Les premiers ministres n'ont pas tenu compte des intérêts des autochtones de ce pays au moment de l'élaboration de la Constitution. Il a fallu un tollé général pour les premiers ministres se raviser et tiennent compte des droits des autochtones dans la Loi constitutionnelle de 1982. Un dialogue et des négociations ont alors été amorcés entre les chefs des autochtones et les premiers ministres, ce qui était tout à fait exceptionnel. En qualité de Canadiens, nous pouvons être fiers d'une telle innovation. Toutefois, nous ne sommes pas fiers de l'échec que nous avons finalement essuyé et de l'aboutissement final de la réunion du lac Meech.

Dans l'accord du lac Meech, les premiers ministres ont accepté cette défaite. Les autochtones, qui constituent la majeure partie de la population des Territoires du Nord-Ouest, jugent la situation inacceptable. La réforme constitutionnelle doit être réamorcée afin de tenir compte des intérêts des autochtones. Nous ne pouvons accepter d'être lésés de la sorte. Nous ne pouvons non plus accepter l'avis de certains qui jugent que les modifications apportées à l'accord permettront d'élucider la situation. L'accord constitutionnel a été modifié au début des années 1980, et cela peut se produire de nouveau.

L'accord comporte des lacunes fondamentales et, si sa présentation actuelle est adoptée, cela rendra notre Constitution risible, car cela mettra en péril les droits fondamentaux des

[Text]

1. Provincehood in the Northwest Territories must be a matter between the Government of Canada and the people of the Northwest Territories, as it was when the current provinces were created. The Meech Lake accord and the Constitution Act, 1982 must be amended accordingly.

2. Constitutional amendment must be a public process. The Meech Lake process must not be allowed to happen again, and the Constitution Act should be amended to make that impossible.

3. The accord must be amended to provide for the participation of the Government of the Northwest Territories at First Ministers' conferences.

4. The accord must be amended to provide for the appointment of northerners to the Supreme Court of Canada and the Senate.

5. The accord must provide for the renewal of the process of the First Ministers' conferences on aboriginal rights and the Constitution.

Thank you.

The Acting Chairman (Senator Fairbairn): Thank you very much. Senator Marchand, would you begin the questioning?

Senator Marchand: Since this is a presentation of a political body, I will tread very gently and tenderly in my questioning, without getting into the political realm.

I want to thank you for congratulating the Senate for coming here, and also I was pleased to note on page 8 that you, as an NDP party, are saying that you want to see northerners appointed to the Senate.

Mr. Sutton: If there is to be a Senate.

Senator Marchand: With the voices of certain others ringing in my ears about our being hacks and flacks and bagmen and so on, I would like to ask you, as an independent, vibrant part of the NDP in the Northwest Territories, what your position is on the Senate as an institution and the future of it.

Mr. Sutton: We share the party position on the Senate. If there is to be a Senate, then northerners should be appointed to the Senate. It is quite straightforward.

Senator Marchand: Thank you. That is kind enough.

I think I know what your answer will be, but I want to get it on the record anyway, about the distribution of powers as a result of the Meech Lake accord. What do you think about it? Are you concerned about it? Do you think too many powers are being given to the provinces? What is your view on that?

Mr. Sutton: That is the substance of our concern. In the new arrangement between the federal government and the provinces, it has been a fire sale, and the provinces have been the buyers, and the province has given up nothing. As nationalists and as northerners, we cannot help but be concerned when the Government of Canada is weakened in this capacity. We can-

[Traduction]

Canadiens du nord. À cet égard, nous formulons donc les recommandations suivantes:

1. L'accession des Territoires du Nord-Ouest au statut de province est une question qui doit être réglée par les partis concernés, soit, dans le cas présent, le gouvernement fédéral et les habitants des Territoires du Nord-Ouest, comme cela s'est produit lorsque les provinces actuelles ont été créées. Les modifications qui s'imposent doivent être apportées à l'accord du Lac Meech et à la Loi constitutionnelle de 1982.

2. La modification de la Constitution doit être approuvée par le public. Le processus qui a abouti à l'accord du Lac Meech ne doit pas se reproduire, et il faut modifier la Loi constitutionnelle pour s'en assurer.

3. L'accord doit être modifié de manière à permettre à un représentant du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'assister aux conférences des premiers ministres.

4. L'accord doit être modifié pour faire en sorte que les habitants du nord puissent être nommés à la Cour suprême du Canada et au Sénat.

5. L'accord doit prévoir d'autres conférences des premiers ministres concernant les droits des autochtones et la Constitution.

Merci.

Le président suppléant (sénateur Fairbairn): Merci beaucoup. Monsieur le sénateur Marchand, voulez-vous amorcer la période de questions?

Le sénateur Marchand: Puisqu'il s'agit d'une présentation d'un parti politique, je serai très prudent dans le choix de mes questions, et j'éviterai les points qui concernent la politique.

Je tiens à vous remercier d'avoir félicité le Sénat d'être venu ici. En outre, j'étais très heureux que vous ayez précisé, à la page 8, que vous, c'est-à-dire le Nouveau parti démocratique, désirez que des habitants du nord puissent être nommés sénateurs.

M. Sutton: S'il existe toujours un Sénat.

Le sénateur Marchand: Certaines personnes nous reprochent d'être des marionnettes, des entremetteurs, etc., et j'aimerais vous demander comment vous, en qualité de membre indépendant et dynamique du NPD des Territoires du Nord-Ouest, voyez le rôle actuel et futur du Sénat.

M. Sutton: Notre position à cet égard est celle du parti. Si le Sénat n'est pas démantelé, alors les gens du nord devraient pouvoir y siéger. C'est très simple.

Le sénateur Marchand: Merci. C'est gentil de votre part.

Je crois que je connais déjà votre réponse mais, aux fins du compte rendu, j'aimerais connaître votre avis au sujet de la répartition des pouvoirs prévus dans l'accord du Lac Meech. Qu'en pensez-vous? Cela vous préoccupe-t-il? Croyez-vous que les provinces détiendront trop de pouvoirs? Quel est votre avis?

M. Sutton: Il s'agit de notre principale préoccupation. Le nouvel accord entre le gouvernement fédéral et les provinces est comparable à une vente d'écoulement. Ce sont les provinces qui achètent, et elles n'ont rien sacrifié. En qualité de nationalistes et d'habitants du nord, nous nous inquiétons inévitablement du fait que le gouvernement du Canada réduise ses pro-

[Text]

not count on the provinces collectively to adequately represent the interests of the country. We must have a strong federal government. There must be a strong federal state. The state must have a capacity to intervene to provide for justice for all Canadians. If the powers of the federal government are withered away, that capacity to intervene has been lost, and it is a matter of grave concern.

Senator Marchand: Let us go to the appointments of judges to the Supreme Court as a specific example. Do you think there should be some sharing of power with the provinces regarding those appointments, or should that be strictly a federal prerogative, as it is now? I think in reality there is a lot of consultation that goes on and has gone on, which I welcome. And formerly, as a member from the Province of British Columbia, I had something to say; I made my noises about appointments, and I listened to the people in my province as to what their views were too. But I am concerned that while this power is being given over completely to the provinces in the Meech Lake accord . . . I wonder if perhaps you could, at least for the record, say what your view is.

Mr. Sutton: I feel that people in the provinces should have some sort of role in the appointment of judges. But if it becomes the sole prerogative of the provincial government, then, as will be expected, you will have strong provincial rights activists in the governments of the different provinces, and they are going to nominate people who will prioritize the rights of the provinces over the rights of the federal government. It is going to change the course of judicial interpretation in deciding the relative powers of the federal government and the provinces. It is going to result in a change, for sure.

Senator Lucier: I would like to say that your brief is very precise, and someone has put a lot of work into this. It is very obvious that it has been well thought out and well put together, and your comments will be useful to us.

On page 2 of your brief, paragraph 4, the last three lines, you say:

We were hapless pawns who were sacrificed to arrive at a deal which allowed Premier Bourassa and the Government of Quebec to rejoin the constitutional process. We were excluded from the constitutional process so that Quebecers could be included.

That part of your brief makes it sound as though the responsibility for what has taken place here belongs to Premier Bourassa and the people of Quebec. I do not think that is your intention, but I think it reads that way, and I would give you an opportunity to clarify that. It just seems to me that Premier Bourassa was at that conference to achieve whatever he could for his province.

What happened at Meech Lake, and the fact that the north became pawns, was what the Prime Minister gave to the other premiers—not to Premier Bourassa. Premier Bourassa was after the distinct society and the things that interested him. But we were the pawns who were given to the other premiers

[Traduction]

pres pouvoirs. Nous ne pouvons pas compter sur toutes les provinces pour qu'elles représentent adéquatement les intérêts du pays. Le gouvernement fédéral doit être solide. L'état fédéral doit être fort. L'État doit être en mesure d'intervenir pour faire en sorte que la situation soit équitable pour tous les Canadiens. Si ses pouvoirs sont réduits, le gouvernement fédéral ne pourra plus intervenir, ce qui suscite de graves préoccupations.

Le sénateur Marchand: Examinons, à titre d'exemple, la question de la nomination des juges à la Cour suprême. Croyez-vous que le gouvernement fédéral devrait partager ses pouvoirs avec les provinces en ce qui concerne ces nominations, ou si le choix des juges devrait demeurer le privilège exclusif du gouvernement fédéral, comme cela se produit à l'heure actuelle? En réalité, il y a eu des nombreuses consultations et cela se poursuit, ce qui, à mon avis, est bénéfique. Par le passé, lorsque je représentais la Colombie-Britannique, j'avais mon mot à dire à ce sujet; j'ai fait valoir mes points de vue au sujet des nominations, et j'ai également écouté les avis des gens de ma province à cet égard. Mais je crains que si ces pouvoirs sont entièrement transmis aux provinces en vertu de l'accord du Lac Meech . . . Pourriez-vous, aux fins du compte rendu, nous dire ce que vous pensez de cette situation.

M. Sutton: À mon avis, les provinces devraient jouer un certain rôle au cours de la nomination des juges. Toutefois, si cela devient la prérogative des gouvernements provinciaux, chaque province aura, bien entendu, ses ardents défenseurs des droits provinciaux qui vont nommer des personnes qui accorderont la priorité aux droits des provinces par rapport aux droits du gouvernement fédéral. Juridiquement parlant, cela modifiera l'interprétation des pouvoirs relatifs du gouvernement fédéral et des provinces. De toute évidence, cela apportera des modifications.

Le sénateur Lucier: J'aimerais signaler que votre mémoire est très précis. Quelqu'un y a consacré beaucoup de temps. Il est très évident que le document a été élaboré avec soin et vos commentaires nous seront utiles.

En voici un passage, il s'agit des trois dernières lignes du quatrième paragraphe de la page 2 de votre mémoire:

Nous n'étions que de malheureux pions qu'on a sacrifiés afin de conclure une entente permettant au Premier ministre Bourassa et au gouvernement du Québec de se joindre au processus constitutionnel. Nous avons été exclus du processus pour que les Québécois puissent être rapatriés.

Ce passage laisse entendre que ce sont le Premier ministre Bourassa et les Québécois qui sont responsables de la situation. Je ne crois pas que c'est ce que vous vouliez dire, mais je crois que c'est ce qui est écrit, et j'aimerais vous donner l'occasion d'élucider votre pensée. À mon avis, M. Bourassa voulait simplement agir dans l'intérêt de sa province au cours de cette conférence.

Au lac Meech, nous étions des pions à cause de ce que le Premier ministre du Canada a donné aux autres premiers ministres provinciaux—et non pas au Premier ministre Bourassa. Ce dernier voulait obtenir une clause reconnaissant le Québec comme société distincte et faire valoir d'autres points qui intéressaient sa propre province. Mais nous étions des pions

[Text]

by the Prime Minister, not by Premier Bourassa. I wonder if you would comment on that.

Mr. Sutton: We did not intend to suggest that Premier Bourassa personally made the insistence that northerners be excluded. The process was closed, so we do not know who did it. It is unlikely that it was the Premier of Quebec, but somebody did; I think it is clear that somebody did. And you are probably correct—it was one of the other provinces.

Mr. Whipp: Like most organizations or northerners who have appeared before you, I think it is good for the Canadian family to have Quebec in there. And in terms of blame, I think we have to blame not only the Prime Minister of this country but the premiers as well. I do not understand why any of the premiers would have sat back and allowed this to happen.

Senator Lucier: Thank you. Your comments lead exactly to my second question. And I agree with you on what you are saying. In fact I have made comments before that I feel I was sold out by the person who was supposedly there representing me; it was the Prime Minister. The premiers were there trying to get whatever they could. That is the way deals are made. They go and ask for something, but he is the guy who was supposed to say no to them.

Again, as Senator Marchand has said, let us get a little political here. Page 4, paragraph 4:

Consider as well the treatment the first ministers conferred upon the native people of this country through the Accord, all in the name of nation building and bringing the Canadian family back together again. Years of work to enshrine the rights of native people in the Constitution had barely ended in failure when the first ministers, with almost indecent haste and awe-inspiring ease, embraced the constitutional principle that Quebec was a distinct society.

That part of it is only to illustrate the process. Premier Pawley, one of the people for whom I think you and I both have a fair amount of respect, who has always been a champion of aboriginal rights, is a signatory to that accord. I have already been in correspondence with Premier McKenna, and I would have no problem going after Premier Peterson or the Liberal premiers and saying I think this is a rotten deal. Are you prepared to go after Premier Pawley the same way and ask him how he could ever have signed a piece of paper that does what this document does to the aboriginal peoples of Canada? And how could your leader in the House of Commons, just a few days ago, stand up and say that this is a good document for Canadians? How can that be allowed to happen?

Mr. Whipp: The Prime Minister has continually said that all the way through. When you talk about the good of the family, obviously the politics are away over our heads in terms of what we can understand here in Yellowknife, because we do not

[Traduction]

que le Premier ministre du Canada, et non pas le Premier ministre Bourassa, a présentés aux autres premiers ministres. Pourriez-vous éclaircir votre pensée à cet égard?

M. Sutton: Nous ne prétendions pas que le Premier ministre Bourassa tenait lui-même à obtenir l'exclusion des habitants du nord. Les premiers ministres ont délibéré à huis clos, et nous ne savons donc pas qui a insisté sur ce point. Il est peu probable que le Premier ministre du Québec ait fait cela, mais quelqu'un en est responsable; je crois qu'il est évident que quelqu'un l'a fait et vous avez sans doute raison—c'est un premier ministre d'une autre province.

M. Whipp: Comme le croient la majorité des groupes ou des habitants du nord qui se sont présentés devant vous, je pense qu'il est bon pour notre famille canadienne que le Québec se soit joint à nous. Et si nous voulons jeter le blâme sur quelqu'un, je crois qu'il faut non seulement blâmer le Premier ministre de notre pays mais également les premiers ministres des provinces. Je ne comprends pas pourquoi les premiers ministres des provinces ne se sont pas opposés à cette situation.

Le sénateur Lucier: Merci. La seconde question touche précisément vos commentaires. Je suis d'accord avec vous. En fait, j'ai déjà signalé que je juge que la personne qui me représentait m'a trahi; il s'agit du Premier ministre du Canada. Les premiers ministres provinciaux agissaient simplement dans l'intérêt de leurs provinces. C'est ainsi que se concluent les ententes. Ils y vont et demandent quelque chose, mais c'est lui qui était supposé leur dire non.

Là encore, comme l'a dit le sénateur Marchand, appuyons un peu sur la politique. Au paragraphe 4 de la page 4:

Voyez également quel traitement les Premiers ministres ont infligé aux autochtones de ce pays par le biais de l'Accord, tout cela au nom de la formation d'une nation et pour rassembler de nouveau la famille canadienne. Les années de travail pour enchâsser les droits des autochtones dans la Constitution ont échoué lorsque les Premiers ministres ont, avec une hâte presque indécente et une facilité désopilante, adopté le principe constitutionnel selon lequel le Québec était une société distincte.

Cette partie ne fait qu'illustrer le procédé utilisé. Le Premier ministre Pawley, une personne pour qui je crois vous et moi avons beaucoup de respect, qui s'est toujours fait le champion des droits des autochtones, est un signataire de l'accord. J'ai déjà écrit au Premier ministre McKenna, et je n'aurais aucun problème à me faire entendre du Premier ministre Peterson ou des Premiers ministres libéraux et de leur dire qu'il s'agit là d'un accord pourri. Êtes-vous prêts à vous en prendre au Premier ministre Pawley de la même façon et lui demander comment il a pu signer un accord qui fait ce que ce document fait aux autochtones du Canada? Et comment votre chef à la Chambre des communes, il y a quelques jours à peine, a-t-il pu se lever et dire qu'il s'agit d'un bon document pour les Canadiens? Comment pouvons-nous permettre une telle chose?

M. Whipp: Le Premier ministre a toujours dit cela tout au long de ses discours. Lorsque vous parlez pour le bien de la famille, il est évident que la politique nous dépasse en ce qui a trait à ce que nous pouvons comprendre ici à Yellowknife,

[Text]

have the information and do not know what the deals were behind the doors.

I am not an apologist for any politician. The party has laid out what it wanted. It has laid out its amendments, much like the Liberal Party has done. The premiers and the Prime Minister have refused to amend that. It is again to our astonishment that a piece of paper which is so important to all of us in this nation is ignored. Why not take the time that the Senate has been taking in going through the north and going through the country and find out what Canadians feel?

Senator Lucier: I was not raising my question as an admonition to you at all. It was exactly the opposite. My feeling is, and has been right from the start, that for the north to be treated fairly we have to get by the premiers and get to the people of those provinces. What I am asking is that you and everyone else who takes part in this be prepared to go to the people of the provinces and not deal with the premiers necessarily but deal with the people. They are the ones who have to understand the case that is being dealt with here.

Mr. Sutton: Just to repeat a point from our brief, that is what happened in 1982.

Senator Lucier: Yes.

Mr. Sutton: The premiers were forced to change their minds.

Senator Lucier: And it worked in 1982.

The Acting Chairman (Senator Fairbairn): Thank you very much for coming and for your brief. If anything, our last few days in the north have shown us that this particular issue is above politics. It is truly a northern issue.

Our next witness is Mrs. Emerald Murphy, private citizen.

Ms. Emerald Murphy (Individual Presentation): It is not "Mrs.". I do not know why Ottawa people feel you have to have a title.

The Acting Chairman (Senator Fairbairn): That is what it says.

Ms. Murphy: It is not the title up here; it is what you do.

The Acting Chairman (Senator Fairbairn): Thank you, Emerald. Perhaps before you give us your thoughts you could tell us what you do and what particular interest brings you here.

Ms. Murphy: I set it out, actually, in the preface to my remarks. I do not think my particular job situation is relevant.

I am quite new to the north. Although my parents lived here for some time in the 1940s and various branches of my family have lived in the north for extended periods of time, I have only just come to my senses—and believe me, coming from British Columbia, one really does feel like one has re-entered civilization by moving here in the north. Accordingly, I cannot properly be viewed as a northerner. My concerns about the Meech Lake accord and its impact on the north arise not as a result of my newly acquired residential status, but rather as a Canadian who has always taken a very active interest in polit-

[Traduction]

étant donné que nous ne possédons pas l'information, et quel marché on a conclu derrière la porte.

Je ne suis pas le défenseur d'aucun politicien. Le parti a fait ce qu'il a voulu. Il a présenté ses modifications, tout comme le Parti libéral. Les premiers ministres et le Premier ministre ont refusé de modifier l'accord. Nous sommes encore une fois tout à fait étonnés qu'un document aussi important pour chacun de nous soit ignoré. Pourquoi ne pas prendre le temps, comme le Sénat, et se rendre dans les diverses régions du Nord et partout au pays pour savoir ce que les Canadiens en pensent?

Le sénateur Lucier: Ma question n'était pas du tout un blâme à votre endroit. C'était tout à fait le contraire. J'ai le sentiment, depuis le tout début, que si nous voulons que le Nord soit traité de façon juste, nous devons passer outre aux Premiers ministres et s'adresser directement aux personnes de ces provinces. Ce que je vous demande à vous et à tous ceux qui prennent part à ces discussions c'est d'être prêt à consulter les gens des provinces et de ne pas traiter avec les Premiers ministres mais avec les personnes. Ce sont ceux qui doivent comprendre ce dont il est question ici.

M. Sutton: Pour revenir à un point de votre présentation, c'est ce qui s'est passé en 1982.

Le sénateur Lucier: Oui.

M. Sutton: Les Premiers ministres ont été forcés de changer leur état d'esprit.

Le sénateur Lucier: Et cela a marché en 1982.

Le président suppléant (sénateur Fairbairn): Merci beaucoup d'être venu et de nous avoir présenté votre mémoire. Nos derniers jours dans le Nord nous ont montré que cette question dépasse la politique. C'est vraiment une question du Nord.

Notre témoin suivant est M^{me} Emerald Murphy, citoyenne.

Mme Emerald Murphy, présentation individuelle: Ce n'est pas Madame. Je ne sais pas pourquoi les gens d'Ottawa ont besoin d'avoir un titre.

Le président suppléant (sénateur Fairbairn): C'est ce qui est écrit.

Mme Murphy: Ce n'est pas le titre qui est utilisé ici, c'est ce que vous faites.

Le président suppléant (sénateur Fairbairn): Merci Emerald. Peut-être pourriez-vous avant de nous faire part de vos opinions me dire ce que vous faites dans la vie et quels sont les intérêts qui vous ont amenée ici.

Mme Murphy: Tout cela est présenté dans la préface de mes remarques. Je ne crois pas que mon emploi ait quelque chose à voir avec cette question.

Je suis tout à fait nouvelle dans le Nord. Bien que mes parents aient vécu ici pendant assez longtemps au cours des années 1940, et que diverses branches de ma famille y aient vécu pendant de longues périodes, je viens tout juste de reprendre mes sens—et croyez-moi, lorsque l'on vient de la Colombie-Britannique, on se sent vraiment revenir à la civilisation en revenant dans le Nord. Je ne dois donc pas vraiment être considérée comme Nordiste. Mes préoccupations au sujet de l'accord du lac Meech et de ses répercussions sur le Nord ne tiennent pas de mon nouveau lieu de résidence, mais sont plu-

[Text]

ics out of personal inclination and academic training. My remarks on the Meech Lake accord are largely concerned with what I perceive to be the theoretical implications for Canada as a nation as a result of the accord.

The Senate and the Supreme Court of Canada are primarily political institutions. The Senate is part of Parliament, the executive branch of government, and the Supreme Court of Canada is part of the judicial branch. As political institutions, the Senate and the Supreme Court take on all that is symbolized by the Crown: the authority, legitimacy, and sovereignty of the Canadian state. These characteristics are expressed in a number of ways as the focus for political mobilization and socialization as well as embodying the philosophical underpinnings of Canadian society.

As separate institutions, the Senate and the Supreme Court of Canada each have added symbolic dimensions that go beyond those immediately embodied in the Crown. The Senate, as one House of Parliament, not only represents the particular will of Canadian legislators at a given time in history, but also has come to represent the value of reconsideration. The Senate is often referred to as representing the opportunity for sober second thought. This characterization of Senate activity is representative of that valued national characteristic—prudence. In some ways the Senate has come to represent the older generation of Canadians who exhibit the cautious, reasoned behavior that Canadians have come to identify with the Senate.

The Supreme Court of Canada also has symbolic dimensions beyond those immediately evoked by the Crown. As the highest court of law in our nation, the Supreme Court of Canada represents the Canadian justice system, which exhibits the principles of equity and fairness embodied in the Crown in a changing, pluralist society. As well the Supreme Court of Canada sets the standard for the administration of justice across Canada, ensuring administration of the law in a flexible way to accommodate ethnic and other particular differences among people in a pluralist society.

The Senate and the Supreme Court of Canada are extremely important Canadian political institutions from which northerners, by virtue of the Meech Lake accord, have now been excluded. Mr. Mulroney's answer to northerners who are concerned about the loss of access has hardly been reassuring. Northerners, Mulroney says, can be appointed to both institutions through the mechanism of provincial recommendation. What Mr. Mulroney has failed to address in his mechanistic response is the question of whether the Senate or the Supreme Court of Canada can retain their symbolic value as representative of the Crown or as representative of the cumulative political will of all Canadians when access to direct appointment of members to those institutions by northerners is no longer available. This result of the Meech Lake accord, disenfranchisement of northerners or loss of the right of access to these institutions by direct appointment, is extremely serious and ought to be viewed as such by all Canadians.

[Traduction]

tôt celles d'une Canadienne qui s'est toujours vivement intéressée à la politique par goût personnel et par formation professionnelle. Mes remarques au sujet de l'accord du lac Meech se rapportent principalement à ce que je conçois comme les répercussions théoriques de cet accord sur le Canada en tant que nation.

Le Sénat et la Cour suprême du Canada sont d'abord des institutions politiques. Le Sénat fait partie du Parlement, secteur exécutif du gouvernement, et la Cour suprême du Canada fait partie de son secteur judiciaire. A titre d'institutions politiques, le Sénat et la Cour suprême du Canada englobent tout ce que symbolise la Couronne: l'autorité, la légitimité et la souveraineté de l'État canadien. Ces caractéristiques sont exprimées de bien des façons, point de départ de la mobilisation et de la socialisation, tout en englobant le fondement philosophique de la société canadienne.

En leur qualité d'institutions distinctes, le Sénat et la Cour Suprême du Canada possèdent toutes deux des dimensions symboliques dépassant celles que personnifie la Couronne. Le Sénat, qui est l'une des Chambres du Parlement, représente non seulement la volonté des législateurs canadiens, à une époque donnée de leur histoire, mais en est arrivé à représenter l'importance de la reconsidération. On parle souvent du Sénat comme du lieu de la réflexion sérieuse. Cette définition de l'activité du Sénat correspond à une caractéristique nationale toute importante—la prudence. D'une certaine manière, le Sénat représente les aînés, sages et circonspects, que les Canadiens en sont venus à associer avec le Sénat.

La Cour suprême du Canada jouit également d'une puissance symbolique qui dépasse ce qu'évoque de prime abord la Couronne. A titre de plus haut tribunal de la nation, la Cour suprême du Canada représente le système judiciaire canadien, qui démontre les principes d'équité et de justice incarnés par la Couronne dans une société pluraliste et en évolution. La Cour suprême du Canada fixe les normes en matière d'administration de la justice pour tout le pays et s'assure de son application avec souplesse de manière à respecter les différences ethniques et autres, fondement d'une société pluraliste.

Le Sénat et la Cour suprême du Canada sont des institutions politiques canadiennes extrêmement importantes dont, en vertu de l'accord du lac Meech, les gens du Nord se voient maintenant exclus. La réponse de M. Mulroney aux gens des Territoires, inquiets d'avoir été exclus, n'est guère rassurante. Selon M. Mulroney, les gens du Nord peuvent accéder à ces deux institutions par le mécanisme d'une recommandation provinciale. M. Mulroney a négligé de considérer dans sa réponse mécaniste, la question suivante: le Sénat et la Cour suprême du Canada pourront-ils conserver leur valeur symbolique, soit de représenter la Couronne, ou de représenter la volonté politique de tous les Canadiens, alors que l'accès à la nomination directe à l'une ou l'autre de ces institutions est maintenant refusé à certains de ses membres, notamment les gens du Nord? Ce résultat de l'accord du lac Meech, la perte pour les gens du Nord du droit à la nomination directe à ces institutions, est extrêmement grave et devrait être considérée comme telle par tous les Canadiens.

[Text]

The effects of Meech Lake on the people of the north and the perceptions of the nature of the new political reality are equally serious. One of the major effects of the Meech Lake agreement is to confirm for northerners the perceived colonial status of the Yukon and Northwest Territories by southern Canadians because the ability of both territories to gain provincial status has been drastically altered. Whereas prior to Meech Lake provincial status could be gained with the sole agreement of the federal government, the territories now must gain the approval of all ten provinces. One effect of this alteration is the procedure to gain provincial status is to strengthen the perception of the colonial status of the territories, because the territories are no longer dependent on the Crown as represented by Ottawa, but now are dependent on ten provincial capitals.

It might be useful to consider for a few moments what colonialism means. At heart, colonialism is the exercise of raw political power by one political group over another, expressed in the philosophical terms of social Darwinism. Colonialism is inherently racist and is based on racist assumptions. The assumptions are firstly that the people occupying the territory are too weak or lack sufficient resources to exploit the natural resources of their area, and further that the natural resources of the area ought to be exploited to the benefit of the colonizers.

At no point does it occur to the colonizer that the values of the inhabitants ought to be considered as reasonable civilized values, nor does the colonizer ever consider that the inhabitants are acting in a way so as to best exploit the natural resources to their own benefit.

Another characteristic of colonialism is the withholding of political rights and privileges to the inhabitants by the colonizers on the basis that as the inhabitants are too weak to resist colonization they must also be too weak to participate in or even appreciate civilized political institutions. To a northerner this description of colonialism will sound all too familiar.

To the best of my knowledge there has been only one previous case of disenfranchisement in Canada, although I am sure that the hon. members here today will correct me if I am in error. That case of disenfranchisement, and it was complete disenfranchisement, was enacted on Canadians of Japanese ancestry during World War II. It is a very interesting coincidence that the disenfranchisement of Canadians of Japanese ancestry occurred as a result of one racist provincial government successfully convincing the federal government that a particular group of Canadians defined by race, and to some degree territorial occupation, presented a threat to the political stability of the nation.

Dr. David Suzuki has warned Canadians that it could happen again, and to a large number of northerners it appears that to a limited extent it has happened again, as a result of the Meech Lake accord. A group of Canadians, largely defined by ethnicity and territorial occupation, have been disenfranchised; that is, their rights as Canadians to full participation in

[Traduction]

Les répercussions de l'accord du lac Meech sur les gens du Nord et leur perception de la nouvelle réalité politique est très grave également. L'une des principales répercussions de l'accord du lac Meech est la confirmation pour les gens du Nord du statut de colonisés des habitants du Yukon et des Territoires, tel que perçu, selon eux, par les Canadiens du Sud, depuis que les formalités d'accession au statut de province ont été modifiées de façon dramatique. Alors qu'antérieurement à l'accord du lac Meech, ils pouvaient accéder au statut de province avec la seule permission du gouvernement fédéral, les Territoires devront maintenant obtenir l'approbation des dix provinces. Cette modification des formalités viendra renforcer encore davantage la perception qu'ont les gens des Territoires de leur statut de colonisés, parce que les Territoires ne dépendent plus de la Couronne, représentée par Ottawa, mais plutôt des dix capitales provinciales.

Peut-être serait-il utile de considérer la définition du terme «colonialisme». Le colonialisme se définit comme l'exercice d'un pouvoir politique brut par un groupe sur un autre, exprimé dans les termes philosophiques du Darwinisme social. Par définition, le colonialisme est racisme, puisque fondé sur des hypothèses racistes. Selon ces hypothèses, en premier lieu, les habitants des Territoires sont trop faibles ou manquent des ressources nécessaires à l'exploitation des richesses naturelles de leur région, et en second lieu, ces richesses naturelles devraient être exploitées au profit des colonisateurs.

Il ne viendrait jamais à l'esprit du colonisateur que les valeurs des habitants devraient être considérées comme des valeurs civilisées raisonnables, pas plus qu'il ne verrait dans leur méthode d'exploitation de leurs richesses naturelles la façon la plus avantageuse pour eux-mêmes.

Autre caractéristique du colonialisme, le refus par les colonisateurs, de reconnaître les droits et privilèges politiques des habitants, au motif que puisqu'il s'agit de personnes trop faibles pour résister à la colonisation, elles sont trop faibles également pour faire partie des institutions politiques civilisées, ni même d'en saisir l'importance. Cette définition du colonialisme va sembler bien familière aux gens du Nord.

Autant que je sache, on n'a jusqu'à présent connu qu'un seul cas de privation de droits au Canada, et je crois bien que les honorables membres ici présents me reprendront si j'ai tort. Il s'est agi d'un cas de perte totale des droits, décrétée contre les Canadiens d'origine japonaise pendant la Deuxième Guerre mondiale. Coïncidence très intéressante, la perte des droits des Canadiens d'origine japonaise résulta du fait qu'un gouvernement provincial raciste avait réussi à convaincre le gouvernement fédéral qu'un groupe particulier de Canadiens, défini comme étant une race, et dans une certaine mesure, les habitants d'un territoire, constituaient une menace à la stabilité politique de la nation.

Le docteur David Suzuki a prévenu les Canadiens que cette situation pourrait se représenter, et pour un grand nombre des gens du Nord, il semble que dans une plus faible mesure, ça se soit effectivement représenté dans les termes de l'accord du lac Meech. Un groupe de Canadiens, définis de façon générale selon leur ethnie et leur lieu d'habitation, se sont vus privés de leurs droits, c'est-à-dire, que leurs droits de Canadiens, de

[Text]

Canadian political institutions to the same degree of political participation as other Canadians have been withdrawn.

Now, I do not mean to suggest that the current state of affairs as a result of Meech Lake is in any way comparable to what happened to Canadians of Japanese ancestry. I am suggesting, however, that it is an unreasonable, unwarranted, and dangerous assumption on the part of the federal government that provinces will put the interests of the Territories ahead of their own provincial interests. Provinces will always and quite properly consider the interests of their constituents first. The effect of course is that the issue of self-determination for the territories will become a political football and the Yukon and the Northwest Territories will become pawns in political bargaining games among the provinces.

Perhaps I am naive, but I cannot believe the deprivation of rights of access and representation to northerners was the price set by Quebec for its agreement to sign the Canadian Constitution. But perhaps I really am naive. Is it outside the bounds of rationality that Quebec and the other provinces have already implicitly or explicitly agreed with Canada, within the framework of the Meech Lake accord, to structure a political future for Canada by means of that accord which permits the provinces to exercise their own territorial designs on the land and the natural and human resources of the Yukon and Northwest Territories?

It has been argued that the colonial political status of the Yukon and Northwest Territories must be maintained until such time as the political units become viable, economic entities. If economic viability is the major criterion for achieving provincial status, it seems only fair to ask whether Canada and some of the provinces intend to revoke the provincial status of Newfoundland and other maritime provinces, which have never met the test of economic viability. They have been financially supported in large measure by regional development payments. I would suggest that this argument on economic viability is spurious and an insult to the intelligence of northerners.

The second major change in northerners' perceptions of the new political reality forged by the Meech Lake accord concerns the number of realistic, affordable options for the territories to pursue, in order to achieve provincial status, which has been radically curtailed. Instead of negotiating with one federal government the territories will now have to persuade ten provincial governments, with the ensuing exponential increase of expenditures of funds and energy.

There are other more drastic options, of course. One need look no further than to the current academic literature on the theory of international relations and patterns of nationalist movements for self-determination. The almost global epidemic of movements for self-determination, especially in former European colonies, are understandable. Colonizers expropriated natural resources while denying local populations access to or participation in the political institutions. The dilemma of colonizers is that in exposing local populations to

[Traduction]

prendre une part active aux institutions politiques canadiennes, leur ont été retirés.

Je n'ai aucunement l'intention de laisser entendre que la situation actuelle du Lac Meech est comparable à ce qu'ont subi les Canadiens d'origine Japonaise. Je dis cependant qu'il n'est ni raisonnable ni justifié, et qu'il s'agit d'une hypothèse dangereuse de la part du gouvernement fédéral de prétendre que les provinces feront passer les intérêts des Territoires avant leurs propres intérêts. C'est à juste titre que les provinces feront toujours passer les intérêts de leurs électeurs en premier. Il en résultera bien sûr que la question de l'auto-détermination des Territoires deviendra le ballon du jeu de la politique, et que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest seront les pions de ces jeux entre les provinces.

Peut-être suis-je naïf, mais je ne parviens pas à croire que le Québec aurait fixé comme prix de son consentement à signer la Constitution canadienne, de priver les gens du Nord de leurs droits d'accès et de représentation. Peut-être suis-je vraiment naïf. Est-ce en outrepassant les limites raisonnables que le Québec et les autres provinces ont implicitement ou explicitement convenu avec le Canada, dans le cadre de l'entente du Lac Meech, de structurer l'avenir politique du Canada à l'intérieur de cet accord qui permet aux provinces de réaliser leurs propres desseins territoriaux sur les terres et les ressources humaines et naturelles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest?

On a prétendu que le statut politique colonial du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest doit être maintenu jusqu'à ce que les unités politiques deviennent des entités économiquement viables. Si la viabilité économique constitue le critère principal pour atteindre le statut de province, il semble justifié de poser la question à savoir si le Canada et certaines provinces entendent révoquer le statut de province de Terre-Neuve et de certaines provinces maritimes qui n'ont jamais satisfait au critère de la viabilité économique. Elles ont été soutenues financièrement dans une large mesure par les subventions au développement régional. Selon moi, ce débat fallacieux sur la viabilité économique est également une insulte à l'intelligence des gens du Nord.

Quant au deuxième changement important pour les gens du Nord à l'égard de la nouvelle réalité politique forgée par l'accord du Lac Meech, elle vise le nombre de choix réalistes et abordables dont disposent maintenant les Territoires pour atteindre le statut de province depuis les restrictions dramatiques récentes. Plutôt que d'avoir à négocier avec le seul gouvernement fédéral, les Territoires auront maintenant à convaincre dix gouvernements provinciaux, avec les dépenses additionnelles d'argent et d'énergie que cela suppose.

Évidemment, il existe d'autres méthodes beaucoup plus radicales. Qu'il suffise de se reporter à la littérature didactique sur la théorie des relations internationales, et de considérer les moyens qu'utilisent les mouvements nationalistes pour atteindre l'auto-détermination. On peut concevoir l'épidémie quasi-mondiale de mouvements pour l'auto-détermination, en particulier chez les anciennes colonies européennes. Les colonisateurs ont exproprié les richesses naturelles tout en privant les populations locales de leur droit d'accès et de participation aux

[Text]

modern political institutions the colonizers must accept the inevitability that local populations, utilizing modern political theory in combination with traditional forms of mobilization focused on language, traditional values and lifestyles, and modern communications technology, will demand inclusion in modern political states. Colonizers can only successfully mitigate the divisive nature of nationalist movements where the state is willing not only to accept the validity of full participation by nationalist groups but also willing to expand and alter the structure of the state to accommodate the pluralist reality.

The key to success in this process is the fostering of a continuing dialogue between the state and the nationalist group. If the state alienates its nation components, the state endangers not only the possibility of continuing the dialogue but risks the very survival of the state. I submit to you that the Meech Lake accord is an act that can only be viewed by northerners as an act of deliberate alienation from participation and representation in Canadian political institutions and the Canadian political process. This act of alienation has been subscribed to not only by the particular political party in power. The leader of the Liberal Party has been quoted as stating that if Liberal caucus members voted against Meech Lake, they would be deemed to be voting against Quebec's inclusion under the Constitution. The leader of the New Democratic Party, as well, exhorted his party's members to vote for the Meech Lake accord.

Clearly the Canadian political institutions have failed the north. We have wittingly, according to their leaders, devised the accord in such a way as to deliberately exclude the possibility of continuing the traditional Canadian process for achieving provincial status and have thereby signalled to northern groups that a dialogue is no longer possible.

Given this state of affairs, what are the options for the people of the north? The strategic, geographical position so aptly demonstrated by today's cruise missile test should provide a modicum of assurance to northerners of their abilities to bargain. The inevitable result of the Meech Lake accord, viewed from either the perspective of current political global meta-theory or from the more pragmatic perspective of historical domestic political evolution, is for northern political strategists to harden their positions and signal to the world community their dissatisfaction with the Canadian state.

The north does have options, which do not necessarily depend on the whims and fancies of southern Canadian politicians. The first option may well be the formation of new political parties that will support northern aspirations. Clearly the existing major federal parties, the Conservatives, Liberals and NDP, have framed their policies in ways to deliberately obstruct northern political development and maintain the north's colonial status.

[Traduction]

institutions politiques. Le dilemme, pour les colonisateurs, vient du fait qu'en exposant les populations locales aux institutions politiques modernes, ils doivent accepter l'inévitable, c'est-à-dire que les populations locales, se réclamant de la théorie politique moderne, alliée aux méthodes traditionnelles de mobilisation visant la langue, les valeurs traditionnelles et le mode de vie, et avec l'aide de la technologie moderne des communications, demanderont à être incluses aux états politiques modernes. Les colonisateurs ne réussiront à atténuer les effets des mouvements nationalistes que lorsque l'état aura accepté non seulement la pleine participation de ces groupes, mais sera disposé à élargir et à modifier la structure de l'état pour y inclure la réalité pluraliste.

Selon cette méthode la clé du succès réside dans ce qu'elle favorise le dialogue entre l'état et le groupe nationaliste. Si l'état s'aliène certains groupes nationalistes, elle met en péril non seulement les possibilités du dialogue mais également la survie même de l'état. Selon moi, l'accord du Lac Meech ne peut être considéré par les gens du Nord que comme un geste délibéré d'aliénation de leurs droits de participation et de représentation aux institutions politiques canadiennes et au processus politique canadien. Le parti politique au pouvoir n'est pas le seul à avoir donné son assentiment à ce geste d'aliénation. On rapporte que le leader du Parti libéral a déclaré que tout membre du caucus libéral qui voterait contre l'accord du Lac Meech serait considéré avoir voté contre l'inclusion du Québec dans la Constitution. Le leader du Nouveau Parti démocratique a pour sa part exhorté les membres de son parti à voter pour l'accord.

Il semble évident que les institutions politiques canadiennes ont trahi le Nord. Consciemment, selon leurs dirigeants, nous avons rédigé l'accord de façon à exclure délibérément toute possibilité de poursuivre le processus canadien traditionnel permettant d'accéder au statut de province, et par le fait même, indiqué aux groupes du Nord que le dialogue n'est plus possible.

Compte tenu de cet état de chose, quelles sont les possibilités pour les gens du Nord? La situation géographique stratégique qu'ont si bien démontrée les essais des missiles de croisière, devrait assurer les gens du Nord d'un minimum d'aptitude à négocier. Le résultat inévitable de l'accord du Lac Meech, dans la perspective des métathéories de la politique globale actuelle, ou dans la perspective plus pragmatique de l'évolution de la politique traditionnelle interne, consisterait pour les stratégies politiques du Nord à durcir leur position et à faire part aux autres collectivités mondiales de leur insatisfaction à l'égard de l'État canadien.

Le Nord dispose d'autres choix qui ne dépendent pas nécessairement des caprices et des fantaisies des politiciens canadiens du Sud; le premier pouvant très bien être la formation de nouveaux partis politiques sympathiques aux aspirations des gens du Nord. Il est évident que les principaux partis fédéraux, les Conservateurs, les Libéraux et le NPD, ont formulé leur politique de manière à entraver délibérément le développement de la politique nationale, et à maintenir le statut colonial dans le Nord.

[Text]

As mentioned previously, the north's strategic geographical position for continental defence alone makes the territories attractive allies for neighbouring states. Traditional cultural ties and newer, more formal associations with pan-Arctic or circumpolar groups, who share to a far greater degree than southern Canadians concerns and strategies for survival in the north, are indicative of the possibility of closer, more politically motivated associations.

If the Canadian state is too rigid and inflexible to accommodate northern aspirations, then in the long run, northerners must and will look elsewhere for satisfaction of their political ambitions. Naturally I am not suggesting that there currently exists a danger of what Canadians have come to view as separation. The formation of Manitoba and Saskatchewan, and most recently the crystallization of Quebec's status as a nation, have been marked by acts of insurrection. Such a prospect for the territories may seem ludicrous now, and certainly unpalatable for many northerners. On the other hand, it is not so very long ago in Canadian history that these events occurred. Time is a commodity which may seem to be on the side of the Canadian state, but time is also on the side of the nationalist movements, time to accomplish the necessary political mobilization made so much easier by access to modern communications technology. One need only look to the global proliferation of nationalist political movements since World War II to see how quickly such movements can develop.

By their act of wanton disregard for northern political aspirations explicit in the Meech Lake accord, the Canadian government and Canada's major political parties have fired the second volley in what will inevitably be a series of confrontations with the people of the north. The first volley was of course the failure of southern politicians to agree on entrenching aboriginal rights in the Constitution.

By the act of ratifying the Meech Lake accord, southern politicians will disenfranchise northerners from direct access to and participation in major Canadian political institutions, the Senate, the Supreme Court of Canada, and, I would argue, any useful role in the major Canadian political parties. The deliberate alienation of northerners from these political institutions compromises the very nature of the institutions themselves. They lose validity and credibility as political institutions representative of all Canadians. The nation, defined in part by the authority, legitimacy, and sovereignty vested in the Senate and the Supreme Court of Canada, loses credibility as well. How can Canada preserve and protect its sovereignty when the political conditions necessary for sovereignty have been compromised?

If the Senate, as the forum for sober second thought, can persuade the people of the south of the dangers to the continued integrity and the very nature of the Canadian state as a result of northern alienation affected by the Meech Lake accord, the Senate will do the nation a very great service.

[Traduction]

Nous l'avons déjà vu, à elle seule, la situation géographique stratégique du Nord, pour ce qui est de la défense continentale, constitue pour les états voisins un territoire allié attrayant. Les liens culturels traditionnels et les nouvelles associations plus officielles avec des groupes panarctiques ou circompolaires partageant dans une plus large mesure que les Canadiens du Sud les inquiétudes et les stratégies de survie dans le Nord, constituent des indices de possibilités d'association plus étroite et plus motivante politiquement.

Si l'État canadien est trop rigide et trop inflexible pour reconnaître les aspirations des gens du Nord, à long terme, les gens du Nord devront voir à satisfaire leurs ambitions politiques ailleurs. Naturellement, je ne prétend pas qu'il existe présentement quelque danger de ce que les Canadiens sont venus à considérer une séparation. L'accession du Manitoba et de la Saskatchewan, et plus récemment, la cristallisation du statut du Québec, au titre de nation, ont été marqués d'actes d'insurrection. Une telle perspective, dans le cas des Territoires, peut sembler ridicule en ce moment, et certainement désagréable pour un grand nombre des gens du Nord. Par ailleurs, ces événements s'inscrivent dans l'histoire du Canada relativement récente. Le temps est un bien qui peut sembler jouer en faveur de l'état canadien, le temps peut jouer également en faveur des mouvements nationalistes, le temps de réaliser la mobilisation politique nécessaire deviendrait beaucoup plus facile grâce à la nouvelle technologie des communications. Il suffit de considérer la prolifération des mouvements politiques nationalistes dans le monde depuis la Seconde Guerre mondiale pour constater à quel rythme de tels mouvements peuvent se développer.

Par leur mépris total des aspirations politiques des gens du Nord, tel qu'on le retrouve dans l'accord du Lac Meech, le gouvernement et les principaux partis politiques canadiens ont porté le second coup à ce qui, inévitablement, deviendra une série de confrontations avec les gens du Nord. Le premier coup avait, bien entendu, été porté par les politiciens du Sud qui n'ont pas cru bon d'enchâsser les droits des autochtones dans la Constitution.

Par la ratification de l'accord du lac Meech, les politiciens du Sud vont priver les gens du Nord de leur droit d'accès direct et de participation aux grandes institutions politiques canadiennes, notamment le Sénat et la Cour Suprême du Canada et selon moi, de jouer quelque rôle utile à l'intérieur des grands partis politiques canadiens. L'aliénation volontaire des gens du Nord de ces institutions politiques s'attaque à la nature même de ces institutions, leur faisant perdre leur validité et leur crédibilité d'institutions politiques représentatives de tous les Canadiens. La nation, qui se définit pour une part par l'autorité, la légitimité et la souveraineté dont sont investis le Sénat et la Cour Suprême du Canada, perd également sa crédibilité. Comment le Canada pourra-t-il conserver et protéger sa souveraineté lorsque les conditions politiques nécessaires à la sauvegarde de la souveraineté auront été compromises?

Si le Sénat, forum de la réflexion sérieuse, peut persuader les gens du Sud des dangers qui guettent l'intégrité et la nature vertu de l'état canadien, par suite de l'aliénation du Nord en vertu de l'accord du lac Meech, le Sénat aura rendu un très grand service à la nation. Merci beaucoup de m'avoir permis d'exprimer mes inquiétudes.

[Text]

Thank you very much for permitting me to express my concerns.

The Chairman: Thank you for agreeing to come before us to express your concerns. You speak about the responsibility of the Senate in this regard. It is why we are here. We are basically the institution responsible for the whole question of regional rights. While some people expressed doubts about the value, we certainly have no doubt that it has been a very useful exercise.

Ms. Murphy: It is nice that at least one political institution from the south is willing to attempt to continue the dialogue.

Senator Macquarrie: As I understand it, our proceedings are to be recorded for posterity and eventually there will be a document. I would not want any student of some political science class 40 years from now saying that we let something go by that was inaccurate.

The witness says on page 5 that prior to Meech Lake provincial status could be gained with the sole agreement of the federal government. That is not the case. It would require the agreement of seven provinces. Had my amendment in the Senate carried, it would have reverted to the bilateral federal relationship with the territory. It was seven until Meech Lake. With all its faults, Meech Lake cannot be blamed for everything.

Ms. Murphy: You are quite correct, of course. Perhaps I should have slanted my remarks somewhat more or placed more emphasis on the traditional process of gaining provincial status that occurred prior to the new Constitution.

Senator Macquarrie: Do not mind me. Being an old-time professor, we cannot—

Ms. Murphy: We have to be precise.

Senator Lucier: I believe you wanted to be addressed as Emerald, is that correct?

Ms. Murphy: Yes.

Senator Lucier: Okay. I like first names.

The comments by Senator Macquarrie are certainly interesting. We get, as they say, "so soon old and so late smart". If he would consider reintroducing his amendments, I would be the first to support him and vote for him this time. I did not have the intelligence to do it the last time, but I would do it this time.

Ms. Murphy: This is the value of the Senate, is it not?

Senator Lucier: Yes. Emerald, my question deals with how you see the powers of the Senate. In your brief I do not think you have gone to great length to discuss the particular powers of the new Senate which will take place with the adoption of the Meech Lake accord, if it happens. We have been told the Senate will lose a lot of power with the adoption of the Meech Lake accord. I think it is just the opposite. I wonder if you could comment on that. Have you thought about it at all?

[Traduction]

Le président: Merci d'avoir accepté de venir exprimer vos inquiétudes. Vous parlez de la responsabilité du Sénat à cet égard. C'est la raison de notre présence ici. Nous représentons en quelque sorte l'institution responsable de toute la question des droits régionaux. Certaines personnes ont exprimé des doutes quant à sa valeur, nous ne doutons toutefois pas qu'il s'est agi d'un exercice très utile.

Mme Murphy: Nous nous réjouissons de voir qu'au moins une institution politique du Sud accepte de tenter de poursuivre le dialogue.

Le sénateur Macquarrie: Si je comprends bien, nos délibérations vont être enregistrées pour la postérité, sous forme d'un document éventuel. Je ne voudrais pas que dans 40 ans, un élève d'une classe de science politique vienne prétendre que nous avons laissé passer une inexactitude.

A la page 5, le témoin dit qu'antérieurement à l'accord du lac Meech, on pouvait accéder au statut de province du consentement exclusif du gouvernement fédéral. Ce n'est pas exact. Il fallait le consentement de sept provinces. Si mon amendement avait été adopté par le Sénat, nous serions revenus au type de relation bilatérale qui existait entre le fédéral et les Territoires. Sept provinces, antérieurement à l'accord du lac Meech. Malgré tous ses défauts, on ne peut blâmer l'accord pour tout.

Mme Murphy: Vous avez bien raison. J'aurais peut-être dû mieux pondérer mes remarques, ou insister plus sur le processus traditionnel d'accession au statut de province, antérieurement à la nouvelle Constitution.

Le sénateur Macquarrie: Ne tenez pas compte de ce que je dis. Ancien professeur, je ne peux . . .

Mme Murphy: Il faut être précis.

Le sénateur Lucier: Vous désiriez qu'on vous nomme Emerald, je crois, est-ce exact?

Mme Murphy: Oui.

Le sénateur Lucier: Très bien, j'aime bien appeler les gens par leur prénom.

Les commentaires du sénateur Macquarrie ne manquent pas d'intérêt. Selon le vieil adage, «si jeunesse savait et si vieillesse pouvait . . . ». S'il envisageait de représenter ses amendements, je serais le premier à le supporter et je voterais pour lui cette fois. Je n'ai pas eu l'intelligence de le faire la dernière fois, mais cette fois-ci, je le ferais.

Mme Murphy: Cela confirme le rôle positif du Sénat, n'est-ce pas?

Le sénateur Lucier: Oui. Emerald, ma question porte sur votre façon de voir les pouvoirs du Sénat. Selon moi, dans votre mémoire vous n'avez pas précisé les pouvoirs particuliers du nouveau Sénat par suite de l'adoption de l'accord du lac Meech, le cas échéant. On nous dit que le Sénat se verra privé de beaucoup de pouvoir par l'adoption de l'accord du lac Meech. Selon moi, c'est tout le contraire. Pourriez-vous nous renseigner à ce sujet. Y avez-vous songé?

[Text]

Ms. Murphy: I have given some thought to it. There is a great deal of ambiguity and misunderstanding about the actual intentions for the new Senate. I am going to hedge, because especially in Canada it takes a fair while for political institutions to evolve. While the current government may have some ambitions for the new Senate, I think that only in practice will we be able to see how that new institution is going to work. What we have to deal with now is the effect of representation and participation. Those are my major concerns. As I see Meech Lake, it cuts off the kind of direct access that we have had.

Senator Lucier: My concern is that the north will not have the same participation in the appointment of senators that the provinces have, and that we are creating a Senate with an absolute veto on federal legislation. It is a power that they have been lusting after for many years, never dreaming they would one day be able to enjoy it. I do not think it is ever going to change. I am looking at it as it relates to the north. Southern Canada will have great powers over the affairs of the north.

Ms. Murphy: It is just another case of the southern attitude that the north is nothing but wide-open space.

Senator LeMoyné: You mentioned the crystallization of Quebec as a nation. I question that. Quebec is not a nation; it is a state. The federation is a society of states.

Ms. Murphy: I disagree with you. Quebec is a culture and therefore a nation, though it may not be a nation state. I am sorry if I did not make it clear.

Senator LeMoyné: It is not clear. It gives us aspirations I hope we do not have.

The Chairman: Thank you. The next witness is Mr. John Vertes.

Mr. John Vertes (President, Western Arctic P.C. Riding Association): Mr. Chairman, members of this committee, the Western Arctic Progressive Conservative Association is pleased to have this opportunity of expressing our views on the Meech Lake Constitutional Accord. Like many of our political counterparts in the north, we view the accord in a perspective somewhat different from that of our southern colleagues.

We recognize that the northern territories are not provinces and do not enjoy the same sovereign powers as do the provinces. Nevertheless, we are not mere extensions of the federal government, to be considered as part of an all-encompassing federal jurisdiction.

The territories possess governments led by elected representatives. These representatives are responsible to the people of the territories in accountable and periodic elections. The elected government legislates in areas of jurisdiction similar to the areas of provincial jurisdiction. The government also participates in federal-provincial conferences and negotiates many agreements with federal and provincial governments. Yet when it comes to the Meech Lake accord, the federal and provincial

[Traduction]

Mme Murphy: J'y ai un peu pensé. Les projets véritables en ce qui a trait au nouveau Sénat semblent très ambigus et très mal compris. Je vais être prudente, parce qu'au Canada en particulier, les institutions politiques évoluent lentement. Il se peut que le gouvernement actuel ait certaines ambitions à l'égard d'un nouveau Sénat; je crois qu'il faudra attendre de voir de quelle façon, dans la pratique, cette nouvelle institution se comportera. Il nous faut maintenant considérer les effets de la représentation et de la participation. Il s'agit de questions majeures. A mon avis, l'accord du lac Meech retranche le genre d'accès direct qui prévalait.

Le sénateur Lucier: Je m'inquiète de ce que le Nord sera privé du droit de participation à la nomination des sénateurs dont jouissent les provinces, et du fait que nous créons un Sénat qui détiendra un droit de veto absolu à l'égard des lois fédérales. C'est un pouvoir que les sénateurs convoitent depuis nombre d'années, sans espérer de pouvoir un jour l'exercer. Je ne crois pas que ce changement se produise. Je le considère par rapport aux gens du Nord. Les gens du Sud détiendront des pouvoirs très étendus sur les affaires des gens du Nord.

Mme Murphy: On constate encore là, l'attitude des gens du Sud qui considèrent le Nord comme un vaste espace libre.

Le sénateur Le Moyné: Vous avez parlé de cristallisation du Québec comme nation. Je ne suis pas d'accord. Le Québec n'est pas une nation, c'est un état. Une fédération, c'est une union de plusieurs états.

Mme Murphy: Je ne suis pas d'accord. Le Québec est une culture et par conséquent une nation, même s'il n'est pas un état nation. Je m'excuse si je ne me suis pas exprimée clairement.

Le sénateur Le Moyné: Ce n'est pas clair. Cela suppose des aspirations qui ne sont pas nôtres; du moins je l'espère.

Le président: Merci. Le prochain intervenant est M. John Vertes.

M. John Vertes, président de l'Association P.C. de la circonscription du Grand Nord: M. le Président, membres du comité, l'Association Progressiste conservatrice du Grand Nord vous remercie de lui fournir l'occasion d'exprimer ses vues sur l'Accord constitutionnel du lac Meech. Comme plusieurs de nos homologues politiques du Nord, nous considérons l'accord dans une perspective quelque peu différente de celle de nos collègues du Sud.

Nous reconnaissons que les Territoires du Nord ne sont pas des provinces et ne jouissent pas de pouvoirs souverains au même titre que les provinces. Toutefois, nous ne sommes pas de simples prolongements du gouvernement fédéral devant être considérés comme faisant partie de la juridiction fédérale dans son ensemble.

Les Territoires ont un gouvernement dirigé par des représentants élus. Ces représentants doivent rendre des comptes à leurs électeurs. Le gouvernement élu légifère dans les matières qui relèvent de sa compétence, tout comme le font les représentants des provinces. Le gouvernement prend part également aux conférences fédérales-provinciales, et négocie diverses ententes avec les gouvernements fédéral et provinciaux. Pourtant, quant à l'accord du lac Meech, les gouvernements fédéral

[Text]

governments implicitly say to the people of the territories that our elected representatives need not participate in the consultation and negotiation process leading to the accord, since our interests are somehow protected by the federal government.

Let us look at the process leading to the accord. The First Ministers convene and negotiate an agreement to bring Quebec into the constitutional family. This in itself is an act of leadership for which First Ministers are elected and for which these First Ministers should be commended. But then, after an agreement is negotiated, is it then put forward for public debate so as to amend it, so as to improve upon it? No, all the First Ministers pledge unwavering devotion to the specific words they have set down in this document. It is somewhat unrealistic in this scenario, we suggest, for anyone to suggest there is merit in public discussion.

From our perspective, the process is doubly damned, because of the exclusion of elected representatives of the territories from every aspect of this process. Surely as a point of fundamental fairness in a democratic society one segment of the population should not be excluded from participation in something so important as constitutional amendments, especially in situations where there is a direct effect on them.

Two of these provisions are the provisions dealing with appointments to the Supreme Court of Canada and to the Senate. On the Supreme Court question, we are surprised that so little attention has been given to the question of whether the regionalization of the Supreme Court, as implicit in the provisions of the accord, is a meritorious change. While the Supreme Court has always reflected the regional differences in Canada, and while consultation on appointments between the federal and provincial governments has much to commend it, in our view to give the provinces the power to limit the judicial selection process to only those persons nominated by the provinces will inevitably lead to a politicization of the Supreme Court judiciary and the use of appointments as political bargaining chips between the federal and provincial governments. The Supreme Court plays too important a national role in the lives of Canadians to allow it to become diminished by regional political factionalism.

Nevertheless, as suggested by the accord, if appointments are to be made from lists submitted by the provinces, then it is an anomaly that the territorial governments should not also be permitted to nominate qualified people from the territories for consideration for appointment to the Supreme Court of Canada. This was the conclusion of the special joint committee of the Senate and the House of Commons, and we agree with it.

On Senate appointments, the special joint committee called for clarification on the accord's provisions as to whether senators may still be appointed without provincial participation. Again, we consider it to be anomalous that the territories cannot, as can the provinces, nominate qualified individuals for appointment to the Senate.

[Traduction]

et provinciaux signifient implicitement aux gens des Territoires que nos représentants élus n'ont pas à prendre part au processus de consultation et de négociation menant à l'accord, puisque nos intérêts sont en quelque sorte protégés par le gouvernement fédéral.

Considérons maintenant le processus menant à l'accord. Les premiers ministres se réunissent et négocient une entente visant à faire entrer le Québec dans la famille constitutionnelle. Il s'agit là d'un geste de leadership faisant partie des fonctions pour lesquelles les premiers ministres ont été élus et pour lesquels ces premiers ministres méritent des félicitations. Ensuite, après négociation de l'entente, est-elle présentée au public pour être débattue et modifiée au besoin? Non, les premiers ministres sont disposés à défendre jusqu'au bout chacun des termes utilisés dans la formulation de l'entente. Il nous semble irréaliste, dans ce contexte, de vouloir prétendre qu'une discussion publique serait justifiée.

De notre point de vue, le processus est deux fois maudit, parce qu'il exclut les représentants élus des Territoires de chacun des aspects du processus. Sûrement, du seul point de vue de l'équité, dans une société démocratique, une partie de la population ne devrait pas être exclue de la participation à des négociations aussi importantes que les amendements à la Constitution, en particulier lorsqu'elle est directement touchée par ces amendements.

Deux de ces dispositions concernent les nominations à la Cour suprême du Canada et au Sénat. Dans le cas de la Cour suprême, nous sommes surpris du peu de considération accordée à la question de savoir si la régionalisation de la Cour suprême, tel que sous-entendu dans les dispositions de l'accord, constitue un changement valable. La Cour suprême a toujours tenu compte des disparités régionales au Canada, et si louable que soit la consultation entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur les nominations, il nous semble que le fait de donner aux provinces le pouvoir de limiter le processus de sélection des juges aux seules personnes nommées par les provinces entraînera inévitablement la politisation du système judiciaire de la Cour suprême et l'utilisation des nominations comme monnaie d'échange entre gouvernement fédéral et provincial. La Cour suprême joue un rôle trop important dans la vie de tous les Canadiens pour qu'il soit permis de le ravalier au niveau de la politocaille nationale.

Néanmoins, tel que le veut l'accord, si les nominations doivent être faites à partir de listes soumises par les provinces, il ne semble pas équitable que les gouvernements des Territoires n'aient pas l'opportunité de soumettre pour nomination à la Cour suprême du Canada, la candidature de personnes qualifiées des Territoires. Telle fut la conclusion d'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, et nous sommes d'accord.

Quant aux nominations au Sénat, le comité mixte spécial a demandé des précisions sur les dispositions de l'accord, à savoir si les sénateurs pourront continuer d'être nommés sans la participation des provinces. Nous considérons qu'il est anormal dans ce cas également, que les Territoires ne puissent, au même titre que les provinces, soumettre le nom de personnes qualifiées pour nomination au Sénat.

[Text]

Changing these two aspects of the accord should not, in our view, jeopardize the dynamic achieved by the accord in bringing Quebec into the constitutional framework of the country.

We also have concerns about the provisions dealing with the establishment of new provinces and the extension of provincial boundaries into the territories. Historically, as signified by an 1871 amendment to the British North America Act, it was the federal government alone that had the power to establish new provinces. To give each province a veto now amounts in effect to a negation of the aspirations that have built up in the northern territories, aspirations that have been fuelled by succeeding federal governments for provincehood. Why should any one province be able to deny provincial status to the Northwest Territories when in effect such status does nothing to diminish the powers of the provinces, it only diminishes the powers of the federal government in relation to the territories? This too was an aspect commented on by the special joint committee.

On the extension of provincial boundaries, our major concern is that there is no provision in the accord requiring the consent of the territory affected to such an extension. The people of the northern territories, with their own elected governments, and especially with the unique population distribution of aboriginal and non-native peoples, deserve at least the right to be consulted about whether they want to become part of one of the existing provinces.

I should state at this point that clearly on these two aspects the battle may be said to have been lost in 1982. Nevertheless, on these two aspects there is a curious historical fact arising from the initial First Ministers' conference on aboriginal rights, and that curious fact about these two aspects of the accord is that the repeal of those provisions in the 1982 Constitution—the extension of provincial boundaries and the creation of new provinces—were items to have been discussed at the three constitutional conferences held in 1983, 1985, and 1987. This was part of the accord signed at the first First Ministers' conference. Those conferences of course dealt primarily with aboriginal constitutional matters, but representatives of the territorial governments did at least participate at them. The repeal question was never discussed, but all of a sudden those provisions become more entrenched than ever in this accord. And this was done without any participation on the part of the northern territories.

Another concern is with the exclusion of the territories from future constitutional conferences. Surely the people of the territories have an interest in questions on the economy, on fisheries, on Senate reform, and a host of other national and regional issues, yet there is not even a proviso that representatives of the territories be invited to participate at these conferences when there are issues of importance directly affecting the territories. This too, in our view, could be corrected by an amendment which would not jeopardize the position and gains of Quebec by this accord.

Finally, we cannot leave this discussion without commenting on the issue of aboriginal rights. The northern territories have

[Traduction]

Selon nous, le fait de modifier ces deux aspects de l'accord ne mettrait pas en péril la dynamique de l'accord, soit l'entrée du Québec dans la Constitution canadienne.

Nous sommes inquiets également au sujet des dispositions se rapportant à la création de nouvelles provinces et au prolongement des limites provinciales à l'intérieur des Territoires. Historiquement, tel qu'indiqué dans un amendement de 1871 à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral seul avait le pouvoir de créer de nouvelles provinces. Le fait de donner à chacune des provinces un droit de veto correspond à nier les aspirations des gens des Territoires d'accéder au rang de province, renforcées au cours des ans et alimentées par les gouvernements fédéraux successifs. Pourquoi une province aurait-elle le droit de refuser aux Territoires du Nord-Ouest le statut de province quand en effet cela ne diminuerait en rien les pouvoirs des provinces mais uniquement les pouvoirs du gouvernement fédéral par rapport aux Territoires? Cet aspect également a fait l'objet de commentaires de la part du comité mixte spécial.

Quant au prolongement des limites provinciales, notre principale inquiétude vient de ce que l'accord ne comporte pas de disposition sur le consentement à obtenir du territoire en cause. Les populations des territoires du Nord, avec leur propre gouvernement élu, la répartition unique d'autochtones et d'allogènes, méritent au moins le droit à la consultation sur leur intégration possible à une des provinces existantes.

Je dois affirmer, à cette étape-ci, que la bataille sur ces deux questions a probablement été perdue en 1982. On peut néanmoins retenir un fait historique assez curieux, de la première conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones; en effet, l'abrogation des dispositions de la Constitution de 1982—l'extension des frontières des provinces et la création de nouvelles provinces—devait être discutée lors des trois conférences constitutionnelles de 1983, 1985 et 1987. Cela faisait partie de l'accord signé à la première conférence des premiers ministres. Ces conférences, bien sûr, portaient principalement sur les questions constitutionnelles relatives aux autochtones, mais les représentants des gouvernements territoriaux y ont au moins participé. La question de l'abrogation n'a jamais été discutée, mais voilà que ces dispositions sont plus que jamais incorporées à cet accord. Et cela, sans aucune participation des territoires du Nord.

Un autre point mérite notre attention, c'est l'exclusion des territoires des futures conférences constitutionnelles. Les populations des territoires s'intéressent sûrement aux questions touchant à l'économie, aux pêcheries, à la réforme du Sénat et à toute une série de points d'intérêt national, et régional, pourtant on n'a pas prévu inviter les représentants des territoires à participer à ces conférences, alors qu'on y abordera des questions importantes, ayant des répercussions directes sur les territoires. À notre avis, c'est une autre situation qui pourrait être corrigée par un amendement qui ne mettrait pas en jeu la position du Québec et les avantages qu'il retire de cet accord.

Enfin, il serait impossible de clore la discussion sans aborder la question des droits des autochtones. Les territoires du Nord

[Text]

always been in the forefront of all governments in Canada in recognizing the special status that must be accorded to the aboriginal people of Canada. To suggest this has been done by the proponents of the accord—that the recognition of Quebec as a distinct society does not harm aboriginal aspirations—is in our view too superficial an answer. The accord specifies that the distinct society clause does not derogate from the constitutional provisions entrenching aboriginal and treaty rights, yet the signification of Quebec for the special status implicitly puts the distinctiveness of our native heritage into a secondary role and has the potential of pushing native aspirations further to the background. In order to overcome this, we suggest at a minimum that as a matter of priority the questions of constitutional development for both the aboriginal peoples of Canada and for the northern territories be placed on the agenda of the next round of constitutional conferences.

It has been said that the citizens of the northern territories really have not lost anything by the accord. We have just not been given the same things as the provinces have been given. Yet we in the north, we suggest, have lost something. We have lost on the expectation of being equal participants in Canadian federalism. We have come to expect a direct involvement in matters affecting us as Canadians because of the evolution of responsible self-government in the territories and because of the strides made to date toward provincial status.

Those aspects of the accord that we seek to change would not disrupt the gains made by Quebec in respect of the recognition of Quebec as a distinct society; it would not diminish the gains made by the provinces in respect of immigration, or compensation for provincial programs in a shared-cost field; it would not disturb the role of provinces and Senate appointment or reform. The changes we propose would simply affirm the fact that the elected governments of the northern territories have a legitimate role to play within Canadian federalism on behalf of the people who elected them.

I said earlier that it was an act of leadership on the part of the First Ministers in negotiating the accord. It would be a greater act of leadership, in our view, to recognize those defects in the accord that do exist and to change them for the benefit of all Canadians. We encourage this committee to add its voice to this debate. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Vertes. I have some questions I would like to ask you, but I have five hands already up, so I will hold my questions. I may not get my questions in at that rate, but I will try.

Senator Fairbairn: I will try to be brief. As I understand from your very informative brief, you do not believe that trying to deal in the next round of constitutional discussion, signifying now that in the next round of constitutional discussion the question of the process for provincehood for northerners and constitutional matters for aboriginal people would cause this accord to unravel.

Mr. Vertes: I do not believe it would cause the accord to unravel because I think there are aspects of the accord which have as their aim different points of concern than the process

[Traduction]

ont toujours été au premier plan par rapport aux autres gouvernements, au Canada, pour reconnaître le statut particulier qui doit être accordé aux autochtones. À notre avis, laisser sous-entendre que cela a été fait par les défenseurs de l'accord, et que la reconnaissance d'un statut distinct pour le Québec ne va pas à l'encontre des aspirations des autochtones, constitue simplement une réponse trop superficielle. Il est précisé, dans l'accord, que la clause de société distincte ne déroge pas aux dispositions constitutionnelles incorporant les droits des autochtones et les droits prévus dans les traités; or, la reconnaissance du statut particulier du Québec relègue automatiquement au second plan le caractère distinct de l'héritage que nous ont laissé les autochtones, et risque de repousser leurs aspirations encore plus loin. Pour pallier à cette lacune, nous recommandons, prioritairement, que les questions constitutionnelles concernant les populations autochtones et les territoires du Nord du Canada soient mises à l'ordre du jour de la prochaine séance de conférences constitutionnelles.

On a dit que l'accord n'a rien enlevé aux citoyens des territoires du Nord; la réalité, c'est qu'on ne nous a tout simplement pas donné la même chose qu'aux provinces. De plus, nous estimons avoir vraiment perdu quelque chose. Par exemple l'espoir de participer entièrement à la fédération canadienne. Compte tenu de l'évolution d'un gouvernement autonome responsable dans les territoires, et des luttes menées pour obtenir le statut de province, nous souhaitons une participation directe aux questions qui nous touchent, nous, Canadiens.

Les modificatifs que nous aimerions voir apportés à certains aspects de l'accord, n'auraient aucun effet négatif sur les gains du Québec concernant son statut de société distincte, ne réduiraient pas les gains des provinces en matière d'immigration ni la compensation de leurs programmes à frais partagés, ne modifieraient pas le rôle des provinces ni n'interféreraient dans la réforme du Sénat. Ces changements que nous proposons ne feraient que confirmer le rôle légitime des gouvernements élus des territoires du Nord, dans le fédéralisme canadien, au nom de ceux qui les ont élus.

J'ai dit plus tôt qu'il s'agissait d'un geste d'autorité de la part des premiers ministres qui ont négocié l'accord. Nous estimons qu'ils pourraient faire davantage preuve de leadership, en reconnaissant les lacunes de l'accord et en les corrigeant à l'avantage de tous les Canadiens. Enfin, nous encourageons ce comité à se faire entendre dans le débat.

Le président: Je vous remercie M. Vertes. J'ai quelques questions à vous poser, mais j'aperçois déjà cinq mains levées. Il se peut que je n'aie pas le temps de vous les poser, mais j'essaierai quand même.

Mme la sénatrice Fairbairn: J'essaierai d'être bref. Si je sais bien le sens de votre exposé très instructif, vous ne croyez pas aux prochaines rencontres constitutionnelles et vous voulez dire qu'à la prochaine série de conférences la question du statut de province pour les territoires du Nord, et celle des droits constitutionnels des autochtones, auraient pour effet de défaire cet accord.

M. Vertes: Je ne crois pas que cela déferait l'accord; j'estime que certains aspects de l'accord ont pour objectif des questions différentes de ce que leur cheminement peut laisser croire,

[Text]

they went through, for example, in the previous aboriginal conferences and also the concerns of the northern territories. For example, there may be quite a bit of philosophical discussion over whether the overall aim of the accord, which in my view would tend to decentralize certain aspects of Canadian federal powers, is beneficial or not. We may think that it is. But those aspects of the accord need not be jeopardized, in our view, by considering the timing, or the process for constitutional development for the territories, or the aspects of the concern of aboriginal people, such as entrenchment and native self-government and all of those other points. I do not think they are two conflicting processes at all.

Senator Fairbairn: Clearly your case, the case for the north and the case for aboriginal northerners, is not understood. I personally cannot believe that people basically do not care. I would rather think it is not understood. I am wondering whether you, as the leader of your—I was going to say provincial association—territorial association has been in contact with fellow leaders and premiers across the country to try to demonstrate the strength of your convictions and your concern.

Mr. Vertes: Let me say this: we are a federal riding association. Our federal Member of Parliament was one of the two dissenting members of the Conservative Party yesterday to vote against the accord.

Senator Fairbairn: Yes, I know that.

Mr. Vertes: And certainly we have been in communication with our counterparts in the other parts of Canada, the Conservative Party associations, to try and press our views on the significance of this accord from the northern perspective. I think it is a hard message to sell because I think the standard view is, as I indicated in our brief, that we in the north really have not lost anything. After all, we are subservient in some manner to the federal government; after all, it is the federal government that in a *parens patriae* role looks after us.

Senator Fairbairn: Yes.

Mr. Vertes: We are not a sovereign government as the provinces are, and our day will come some time in the future.

My concern is that obviously the process leading to the accord evidenced a will among all of the First Ministers to obtain some degree of unanimity to achieve certain aspects, I think predominantly instigated by the desire to bring Quebec within the constitutional framework and then to address various specific lists of grievances or desires on the part of the provincial governments and various specific provincial premiers.

I am not convinced that the same will be evident in terms of gathering unanimity for a full constitutional amendment on the aspects of the accord that we are concerned about from a truly northern perspective. I think the lack of desire to deal with these issues and possibly even to examine them fully indicates to me the perception in other parts of Canada that the north is still very much of a backwater and still very much to be relegated to some future concerns, and it is only when some-

[Traduction]

entre autres dans le cas des conférences précédentes de autochtones, et aussi les préoccupations des territoires du Nord. Par exemple, il peut y avoir une bonne mesure de discussions philosophiques afin de savoir si l'objectif général de l'accord, que j'estime susceptible de décentraliser certains aspects des pouvoirs du gouvernement central, est bénéfique ou non. Nous serions portés à croire qu'il l'est. Mais, à notre avis, il ne faudrait pas mettre en péril ces aspects de l'accord, en abordant la justesse ou le processus de développement constitutionnel des territoires, ou les préoccupations des autochtones, entre autres l'incorporation dans la Constitution et la formation d'un gouvernement autochtone autonome, et j'en passe. Je ne crois pas du tout que ce soient là deux procédés contradictoires.

Mme la sénatrice Fairbairn: Il est clair que l'on ne saisit pas la portée de votre intervention sur les territoires du Nord et les revendications des autochtones. Quant à moi, je n'arrive pas à croire que les gens y soient insensibles, et j'aurais plutôt tendance à croire que l'on n'a pas compris la question. Je me demande si vous avez déjà établi, à titre de chef de votre association territoriale—j'allais dire provinciale—des rapports avec d'autres chefs et des premiers ministres, pour essayer de leur manifester la fermeté de vos convictions, ainsi que vos préoccupations.

M. Vertes: Permettez-moi d'ajouter que nous sommes une association qui s'étend à la circonscription fédérale. Notre député fédéral est l'un des deux députés conservateurs à s'être prononcés contre l'accord.

Mme la sénatrice Fairbairn: Oui, je le sais.

M. Vertes: Et je vous assure que nous avons établi des rapports avec nos homonymes des autres régions du Canada, et les associations conservatrices, afin d'essayer de faire valoir notre point de vue sur l'importance que revêt cet accord pour le Nord. Le message n'est pas facile à faire passer car si je ne me trompe pas, la perception générale, comme je l'ai dit dans mon exposé, est que les gens du Nord n'ont en réalité rien perdu. Après tout, nous sommes en quelque sorte subordonnés au gouvernement fédéral; de plus, c'est le gouvernement fédéral qui, par son rôle de chef de la patrie, s'occupe de nous.

Mme la sénatrice Fairbairn: Oui.

M. Vertes: Nous ne sommes pas encore souverains comme les provinces, mais ça viendra un jour.

Je tiens à souligner que de toute évidence, le processus qui a conduit à la signature de l'accord a fait ressortir, chez tous les premiers ministres, une volonté de parvenir à l'unanimité sur certains points, volonté mue par le désir d'amener le Québec dans la Constitution et de faire valoir ensuite les griefs ou les souhaits particuliers des différents gouvernements provinciaux et de leurs premiers ministres.

Je ne suis pas convaincu que nous pourrions faire l'unanimité pour apporter un amendement constitutionnel aux points de l'accord qui préoccupent les gens du Nord. Je pense que l'absence de volonté de traiter de ces questions, voire même de les étudier à fond, me porte à croire que les autres régions du Canada perçoivent encore le Nord comme une région vide, comme un problème dont l'étude doit être repoussée à plus tard. Somme toute, ce n'est que lorsqu'il se produit quelque

[Text]

thing significant happens, such as the Mackenzie Valley Pipeline, that all of a sudden we get attention.

Senator Fairbairn: Or Arctic passage or something.

Mr. Vertes: Certainly, yes.

Senator Lucier: Mr. Vertes, I have one question to ask you, but I would ask you to be careful how you answer me, because it may come back to haunt you. I am asking you this because you are here on behalf of the Conservative Party. I am just being fairly honest about this, I think.

Mr. Vertes: There may be all sorts of things that will come back to haunt me after today.

Senator Lucier: I know what I speak of; I have had it come back and haunt me several times. The role of this committee, as you know, is to hear the people of the north. Again, I commend my colleagues for having taken the time out of their very busy schedules to come up here and hear this; it has been very worthwhile, I am sure, for each of them. But our role, nevertheless, is to go back to Ottawa and report back to the committee of the whole, which is also chaired by Senator Molgat. You have said that this is a hard message to sell in southern Canada, the case for the north. I agree with you. It is a very hard case to sell, and the Senate has six months in which to help you to sell it. We have a six-month suspensive veto on this accord.

Somewhere down the line, and I am sure it will be long before the six months are up, we are going to be accused of stalling and we are going to be called the usual list of dirty names. They keep them in a drawer and they pull them out whenever we do not do something that they think we should do. And I want to know from you, do you feel the Senate would be justified in using its full six months if it felt that it was necessary to take that long to try and get the message to the people of Canada of how the north is being treated in this accord?

Mr. Vertes: Well, to my understanding, only two provincial legislatures have spoken on the accord to date. The House of Commons spoke yes to date. I do not think it is unrealistic that six months would be the timeframe before all of the provincial legislatures speak on the accord and the ratification process is put through.

If during those six months the Senate does more than merely stall it, and I understand there is more than just this task force at work on the part of the Senate If the views that the Senate committee gathers together and the recommendations it makes receive wide distribution and public debate and an airing and discussion, then certainly taking that six-month period to disseminate those recommendations and to obtain as wide a debate as possible would be worthwhile.

I certainly do not advocate stalling for the sake of stalling, because after all, as is said so many times, the House of Com-

[Traduction]

chose d'important, comme le pipeline de la Vallée du Mackenzie, que nous avons soudainement droit à une certaine attention.

Mme la sénatrice Fairbairn: Ou le passage dans l'Arctique . . .

M. Vertes: Bien sûr.

Le sénateur Lucier: M. Vertes, j'aimerais vous poser une question, mais je vous demanderai d'abord de bien réfléchir avant de me donner une réponse, car cette réponse pourrait bien revenir vous hanter. Je fais cette mise en garde parce que vous êtes ici au nom du Parti conservateur. Je ne fais cela que par honnêteté envers vous.

M. Vertes: Je pense bien que plusieurs choses pourraient revenir hanter mes pensées, après cette intervention devant le Comité.

Le sénateur Lucier: Je sais très bien de quoi je parle; ce genre de chose a poursuivi mes souvenirs à plusieurs occasions. Vous n'ignorez pas que le rôle du Comité est de recueillir les doléances des gens du Nord. Encore une fois, je loue mes collègues d'avoir pu se libérer d'une charge de travail énorme pour siéger au Comité et entendre les représentations qui y sont faites; c'est pour chacun d'entre eux, j'en suis assuré, une expérience valable. Mais ne nous écartons pas de notre mandat, qui est de faire part de nos conclusions au Comité plénier, dont la présidence est assurée par le sénateur Molgat. Vous dites que le message des gens du Nord est difficile à faire passer dans le Sud. J'en conviens. Ce n'est pas une mince tâche, et le Sénat dispose d'un délai de six mois pour vous aider à le faire passer. Nous jouissons donc d'un veto suspensif de six mois sur cet accord.

A un moment donné, et je suis certain que ces six mois paraîtront longs, on nous accusera de tourner en rond et on nous lancera les invectives habituelles dès que nous ne ferons pas les choses comme on voudrait que nous les fassions. Je vous demande donc si vous croyez que le Sénat serait justifié d'utiliser ces six mois s'il estime qu'il faut autant de temps pour dire aux Canadiens le sort que l'accord réserve aux gens du Nord?

M. Vertes: Bien, à ma connaissance, seulement deux législatures provinciales ont parlé de l'accord jusqu'à maintenant. La Chambre des communes a, jusqu'à aujourd'hui, donné son accord. Je ne crois pas qu'il soit irréaliste de prévoir un délai de 6 mois pour que toutes les provinces se prononcent sur l'accord et le ratifient.

Si, durant ces six mois, le Sénat ne fait que tourner en rond, et je pense qu'il n'y a pas seulement ce groupe de travail du Sénat . . . Si les opinions recueillies par le Sénat, et ses recommandations ont une grande diffusion, sont débattues en public, sont présentées et font l'objet de discussions, alors il vaudrait sûrement la peine de prendre cette période de six mois pour faire connaître ces recommandations et obtenir le débat le plus vaste possible.

Je ne préconise pas que le Comité s'embourbe pour le simple plaisir de la chose; après tout, et comme on le dit souvent, la

[Text]

mons, being the elected body, has already spoken on the matter. But certainly whatever is reasonable in terms of a dissemination of these issues . . .

Senator Le Moyne: The concept of a distinct society has become a bone of contention. I think everybody wants it. Could you elaborate on how the distinctiveness of Quebec pushes to the background the distinctiveness of native societies? Is it in principle, or is it only in the accord, in the virtue of the accord?

Mr. Vertes: I think there are two aspects to this issue. One is a political one, in that there was certainly a commitment made when the 1982 act was ratified to deal initially with the question of the entrenchment of aboriginal rights, as was attempted to be dealt with through the process of the three First Ministers conferences that took place. I think there is a legitimate concern from a political perspective that this commitment may have been somewhat relegated to the background by the fact that now the primary issue . . . Recognizing that the primary concern of the meetings at Meech Lake were to resolve the question of Quebec's inclusion, there may be a legitimate political question to be asked as to whether the commitment made in 1982 to the aboriginal peoples is still in existence and still of any priority to the First Ministers. We suggest it should be.

I think there is a more complex issue as well, without getting into the legalisms of it. It is certainly not free from doubt whatsoever that the distinct society clause has been put into the Constitution as an interpretive provision. It may very well have an impact on some other aspects of the Constitution, and this has of course been raised before by women's groups, the multicultural groups and the aboriginal organizations. I think there are those two aspects to that issue.

Senator Le Moyne: Thank you.

Senator Macquarrie: I am delighted with this succinct presentation, and I will try to follow in that very desirable quality.

I congratulate you on your comments about the Supreme Court. It saddened me, that particular part, because it was so unnecessary to allow galloping provincialism to get into that particular area. It seemed to me that we were getting along just fine with recognizing that there were basically two separate streams in the legal field, that you have to have so many people from the civil code and you have to have so many from the rest to make up the complex. It worked out very well. Prince Edward Island managed to get one member on the Supreme Court of Canada, but it will probably not get another for a hundred years. However, things worked out extremely well, and when you particularize it, as you mentioned, to the provinces, that is really destined not to improve the situation.

I have not followed who is on the Supreme Court over all the years. Perhaps you, being a lawyer, might have, but it has worked out very well. We have had splendid people on that bench, and I wish it were not desirable to recommend that we compound this unnecessary development by adding to it, rather than diminishing it, by bringing in the territories. I guess I get back to your point of view that there seems no way

[Traduction]

Chambre des communes, qui est le corps élu, s'est déjà prononcée sur la question. Mais, chose certaine, peu importe ce qui est raisonnable en termes de diffusion de ces questions . . .

Le sénateur Le Moyne: Le concept de société distincte est devenu la pomme de discorde dans cette affaire. Je pense que tout le monde voudrait cette reconnaissance. Pourriez-vous expliquer comment le caractère distinct du Québec relègue au dernier plan la question de distinctivité des sociétés autochtones? Est-ce que cela est en principe dans l'accord, ou en vertu de l'accord?

M. Verte: Je crois que la question comporte deux volets. L'un des deux est de nature politique: la ratification de la loi de 1982 portait sûrement un engagement à étudier d'abord la question de l'incorporation des droits des autochtones, comme ce fut le cas avec les trois conférences des premiers ministres. Je crois que l'on s'inquiète légitimement, du point de vue de la politique, du fait que cet engagement puisse avoir été en quelque sorte relégué à l'arrière-plan, étant donné que maintenant, la question importante . . . En admettant que la question primaire des rencontres du lac Meech était de résoudre le problème de l'inclusion du Québec, on peut être en droit de se demander si l'engagement pris en 1982 envers les populations autochtones est toujours en vigueur, et s'il continue d'être une priorité pour les premiers ministres. Nous osons le croire.

Je crois qu'il y a également une question plus complexe, sans entrer dans l'aspect juridique. Il existe des doutes quant à savoir si la clause de société distincte peut porter à interprétation. Cette clause peut bien avoir des répercussions sur d'autres aspects de la Constitution; cette possibilité a d'ailleurs déjà été soulevée par les groupes féminins, les groupes multiculturels et les organisations autochtones. Ce sont-là deux aspects de la question.

Le sénateur Le Moyne: Merci.

Le sénateur Macquarrie: Je suis enchanté de cette présentation succincte, et je m'efforcerai de poursuivre avec cette qualité très souhaitable.

Je vous félicite pour vos observations sur la Cour suprême. Cette partie, surtout, m'a déçu, étant donné qu'il était inutile de laisser les provinces, avides de pouvoirs, entrer dans ce domaine particulier. Il m'a semblé que nous étions sur la bonne voie en reconnaissant deux courants distincts dans le domaine juridique: il y a un certain nombre de personnes provenant du code civil, et un certain nombre d'ailleurs, constituant le tout. Cela a très bien fonctionné. L'Île-du-Prince-Édouard a réussi à porter un membre à la Cour suprême du Canada, mais ne le pourra probablement plus avant cent ans. Néanmoins, tout s'est très bien déroulé, et si, comme vous l'avez mentionné, on ramène cela aux provinces, cela ne contribuera sûrement pas à améliorer la situation.

Je n'ai pas suivi, au cours des années, la composition de la Cour suprême. Peut-être que vous, étant donné que vous êtes avocat, l'avez fait, mais ça a fonctionné très bien. Il y a des gens formidables à la Cour suprême, et j'estime que la situation serait davantage compliquée si on en rajoutait plutôt que d'en enlever, en incluant les territoires. Si je ne me trompe pas, je me rapproche de votre point de vue selon lequel la seule

[Text]

out but to correct that little anomaly. Basically, in my judgment it would be far better if they were to go back to the status quo, but I am sure that will never happen, because it would like an electoral retreat and we cannot have that. I would like your view on that.

Mr. Vertes: I may say some people may say that, with all due respect, about the Senate as well.

Senator Macquarrie: There have been several things said about the Senate. Thank you.

Senator Adams: I have just one or two questions, Mr. Vertes. I think you mentioned the vote yesterday on the Meech Lake accord in the House of Commons. We have two representatives from the territories in the House of Commons. One is from the west with a vote against the Meech Lake accord and the other, my representative from the eastern Arctic, voted for it.

My question is that whatever . . . there have been some misstatement on the issue that by having Quebec a distinct society, it is good for the native people, for the rights in the territories. It must have been something the Prime Minister said, that a distinct society could help the native people. I was wondering if in the meantime they told the press it would be a waste of time to travel in the north and talk about the Meech Lake accord. I was also wondering about the view that Tom Suluk would vote for the Meech Lake accord because Quebec as a distinct society would be good for the native people.

Mr. Vertes: I cannot speak for Mr. Suluk, certainly, and I cannot truly say why he voted for the accord.

Like so many aspects of this accord, there are so many grey areas and so many areas open to diverse interpretations that it may very well be that one can take the view that, if Quebec is recognized and it is put into the Constitution that it is a distinct society, then it may in fact open up a doorway to make it easier for the recognition and entrenchment of aboriginal peoples and native self-government.

That may very well be a legitimate point of view. It goes back to my concern, because of the differing interpretations that are available, and because of the lack of clarity, and because of the fact that this accord in my view introduces certain new concepts into our constitutional framework, that certainly the position taken by the First Ministers, in my respectful view, that they will not amend it whatsoever is somewhat unreasonable. After all, this is a constitution we are creating, not a mere piece of legislation that can be amended easily.

Senator Adams: Maybe it is because the Inuit and Indian and Métis and see in their constitution different races. Dave Nickerson was to vote against it, and Tom Suluk is the representative of most of the Inuit. Do you think that makes a difference?

Mr. Vertes: A difference to which? I am sorry.

Senator Adams: Well, in the west there are mostly Indian and Métis and some whites, and we have across the eastern Arctic mostly Inuit people. I was thinking maybe government

[Traduction]

solution consisterait à corriger cette petite anomalie. Bref, à mon avis il serait de beaucoup préférable qu'ils reviennent au statu quo, mais je suis sûr que cela ne se produira jamais, car cela correspondrait à battre en retraite sur le plan électoral, et c'est quelque chose que nous ne pouvons pas nous permettre. Quelle est votre opinion là-dessus?

M. Vertes: Je serais porté à dire, sans vouloir vous offenser, que certaines personnes ont pensé la même chose du Sénat.

Le sénateur Macquarrie: On a dit bien des choses sur le Sénat. Je vous remercie.

Le sénateur Adams: J'ai une ou deux questions pour vous M. Vertes. Vous avez mentionné le vote, hier, à la Chambre des communes, sur l'accord du lac Meech. La Chambre des communes compte deux représentants des territoires. L'un d'eux est de l'ouest, et il a voté contre l'accord; l'autre, mon représentant de l'est de l'Arctique, a voté en faveur.

Ma question porte sur la déclaration erronée selon laquelle le fait d'accorder au Québec le statut de société distincte, constitue un bon point pour les autochtones, pour les droits des territoires. C'est probablement ce que le premier ministre a dit, qu'une société distincte pourrait être à l'avantage des autochtones. Je me demandais si, entretemps, on a dit à la presse que ce serait une perte de temps de parcourir le Nord pour y discuter de l'accord du lac Meech. Je m'interrogeais également sur l'idée qui court à l'effet que Tom Suluk aurait voté en faveur de l'accord parce que le statut particulier du Québec constituerait un avantage pour les autochtones.

M. Vertes: Je ne peux certainement pas me prononcer au nom de M. Suluk, et, honnêtement, je ne pourrais dire pourquoi il a voté en faveur de l'accord.

Cet accord, sur bien des plans, comporte tellement de points obscurs, et sujets à diverses interprétations, que l'on pourrait penser que le fait de donner un statut distinct au Québec, aurait pour effet d'ouvrir la voie à la reconnaissance des autochtones et à l'incorporation d'un gouvernement autochtone autonome.

C'est probablement un point de vue légitime. À cause des différentes interprétations, du manque de clarté, et aussi parce que cet accord introduit de nouvelles idées, à mon humble avis, il ne serait pas raisonnable que les premiers ministres, en raison de la position qu'ils ont adoptée, ne modifient pas le texte de l'accord. Après tout, c'est une constitution que nous sommes en train de créer, par un simple texte de loi qui peut être facilement modifié.

Le sénateur Adams: Probablement parce que les Inuit, les Indiens et les Métis se voient comme des races distinctes dans leur constitution. Dave Nickerson devait voter contre, et Tom Suluk est le représentant de la majorité des Inuit. Croyez-vous que cela fasse une différence?

M. Vertes: Je m'excuse! De quelle différence s'agit-il?

Le sénateur Adams: Dans l'ouest, on retrouve surtout des Indiens, des Métis et des Blancs; dans l'est de l'Arctique, on retrouve majoritairement des Inuit. Peut-être que le gouverne-

[Text]

sees native people as between Inuit and Indians and different races.

Mr. Vertes: I do not know. Certainly the Inuit Committee on National Issues has come out on record as opposed to certain aspects of this accord and has raised concerns about the accord. So I would not draw any conclusions from the fact that Mr. Suluk, being an Inuk, has voted for, that it is representative of any division among the native peoples in their approach.

The Chairman: The three political parties—the Liberal Party, the NDP, and the Conservative Party—have all appeared before us today. You are all federal parties, because you do not have parties at the provincial level. They have all said the same thing basically. There is no disagreement then—it is not a partisan issue here in the Arctic?

Mr. Vertes: In my view it is not a partisan issue, no.

The Chairman: It transcends partisan lines—everyone is in agreement?

Mr. Vertes: This is another of those issues, such as division of the territories or aboriginal land claims, that certainly transcend partisan politics in the north, yes.

The Chairman: Because some comments have been made—Senator Adams referred in part to it—that we were wasting our time, I assume that it is not your point of view, that this is a useful exercise?

Mr. Vertes: As I indicated to Senator Lucier, if this committee is able to gather comments from across the north, from a cross-section of people in northern Canada, and is able to disseminate the views of the people in the north to a broader audience in the rest of Canada, and is able to spur some further debate and discussion on these issues that are matters of concern to us in the north, then it certainly is far from a waste of time and I think in the long run will prove to be a very valuable exercise.

The Chairman: I want to come to your brief, because there is some wording there that intrigued me. At the bottom of your first page you refer to “The first ministers convene and negotiate an agreement . . .”. On the next page you say “for which first ministers are elected”, and then you repeat “these first ministers should be commended”. Then you say again “not all of the first ministers pledge”. My interest was your use simply of the words “first ministers” on the basis that they are all equal. Is it your view that we have a system with 11 First Ministers, or is it your view that we have one Prime Minister and 10 premiers?

Mr. Vertes: I do not think all 11 Ministers are equal. Certainly the federal government is paramount in a wide number of areas. Politically it has a national objective and a national concern it must address. In my view the Prime Minister may be first among the First Ministers. I think “First Ministers” has become quite a colloquial term in this country.

[Traduction]

ment pense que les autochtones sont les Inuit et les Indiens, et fde races différentes.

M. Vertes: Je ne sais pas. Il est certain que le Comité inuit sur les questions nationales a fait connaître son opposition à certains aspects de l'accord. Par conséquent, je n'interprète pas le fait que M. Suluk, à titre de Inuk, ait voté pour l'accord, comme un signe de division chez les autochtones.

Le président: Les trois partis politiques, le NPD, le Parti libéral et le Parti conservateur, sont tous passés devant nous aujourd'hui. Vous êtes tous des partis fédéraux; vous n'avez pas de parti provincial. Essentiellement, ils ont tous dit la même chose. Il n'y a aucun désaccord—donc, dans l'Arctique, ce n'est pas une question partisane?

M. Vertes: À mon avis, ce n'est pas une question partisane, non.

Le président: Elle est au-dessus de la partisanerie; tout le monde est d'accord?

M. Vertes: Voilà une autre de ces questions, comme la division territoriale ou les revendications territoriales des autochtones, qui passe par-dessus la politique partisane dans le Nord, n'est-ce pas?

Le président: Comme on a émis des commentaires—le sénateur Adams l'a mentionné en partie—à l'effet que nous perdions notre temps, je présume que vous ne partagez pas l'avis selon lequel c'est un exercice utile?

M. Vertes: Comme je l'ai dit au sénateur Lucier, si ce comité peut recueillir les observations des populations du Nord, d'une couche représentative des gens du Nord, s'il peut faire connaître leur point de vue à un vaste auditoire, dans le reste du Canada, et parvient à susciter le débat et les discussions qui nous préoccupent nous, les gens du Nord, je crois alors que c'est loin d'être une perte de temps, et qu'à la longue cela se révèlera im exercoce fort valable.

Le président: Je reviens à votre exposé, étant donné que certains termes m'intriguent. Au bas de la première page, vous dites que les premiers ministres convoquent une réunion et négocient un accord. À la page suivante vous dites que c'est pour cela qu'ils sont élus, puis vous reprenez que l'on devrait louer le travail des premiers ministres. Vous dites plus loin que ce ne sont pas tous les premiers ministres qui s'engagent. Ce qui attire mon attention c'est votre emploi des mots «premiers ministres», en supposant qu'ils sont tous égaux. Selon vous, notre système comporte-t-il 11 premiers ministres ou un premier ministre du Canada et ses dix premiers ministres provinciaux?

M. Vertes: Je ne crois pas que les 11 premiers ministres soient tous égaux. Il est sûr que le gouvernement fédéral est souverain dans un grand nombre de domaines. Sur le plan politique, il doit promouvoir les objectifs et les intérêts nationaux. À mon avis, le premier ministre du Canada doit être à la tête des autres premiers ministres. Je pense que l'expression «les premiers ministres» est devenue très familière.

[Text]

The Chairman: There is no inference to be drawn from your use of these words.

Mr. Vertes: No, not the inference you are suggesting, Mr. Chairman.

The Chairman: Do you feel the Meech Lake accord is leading towards a situation where we have 11 First Ministers?

Mr. Vertes: I think it is interesting that in the Meech Lake accord you more or less entrench the concept the constitutional conferences or First Ministers' conferences, whichever way it can be addressed. I think we are taking a further step towards a concept of executive federalism whereby the premiers and the Prime Minister meet and things are resolved at the highest levels as opposed to through ministerial aids, department officials or representatives of legislatures and governments as a whole.

With the process we saw here it is very evident that we had the premiers and the Prime Minister meeting directly face to face to negotiate the accord. So far as I am aware, it was not a process of constitutional conferences as we saw, for example, in 1983 or in the other aboriginal rights conferences.

The Chairman: Do you feel the trend is desirable?

Mr. Vertes: It appears to be an ever-increasing and recent one.

The Chairman: Is it good or bad?

Mr. Vertes: As electors we elect our governments because we consider their policies or programs to be desirable. Under our system the Prime Minister has an exceedingly broad ambit and control over government, his or her Cabinet or his or her parliamentary colleagues.

People vote for a certain government because the people expect, in my view, a certain leadership to be exhibited. In our brief we talked about the fact that the First Ministers getting together to attempt to resolve the problem of bringing Quebec into the constitutional family was an act of leadership. I think the First Ministers would be faulted if they did nothing to try to move towards that resolution. I think one could fault the First Ministers if they did not get together to try to hammer out an agreement.

I think the fault comes in the fact that because of this agreement reached by the First Ministers on a very personal and direct level, it is now thought to be so delicate and the dynamics so rare that it could not be put out to full public debate and comment to try to change, correct or improve upon it. I think that is where the process in this particular case falls down. I do not think anybody could fault the First Ministers if they had come from Meech Lake to say they would have public hearings, see what the people think about it and then go back to the table to talk some more.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Vertes. We appreciate you coming before us.

[Traduction]

Le président: Il n'y a aucune conclusion à tirer de l'emploi que vous faites de ces termes.

M. Vertes: Non, pas la conclusion que vous laissez sous-entendre M. le Président.

Le président: Croyez-vous que l'accord du lac Meech contribue à faire 11 premiers ministres sans distinction?

M. Vertes: Il est intéressant de constater que dans cet accord on introduit plus ou moins le concept de conférences constitutionnelles ou de conférences des premiers ministres, peu importe comment on le perçoit. Je crois que nous nous dirigeons vers un fédéralisme exécutif qui fera en sorte que le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces, par le moyen de rencontres, régleront les problèmes au plus haut niveau, par opposition au processus de cheminement par les hauts fonctionnaires, les représentants des ministres ou les représentants des assemblées législatives et des gouvernements dans l'ensemble.

Avec le processus qui a été décrit devant nous, les premiers ministres se rencontrent face-à-face pour tenter de négocier un accord. En autant que je sache, il ne s'agissait pas d'un processus de conférences constitutionnelles comme ce dont nous avons été témoins, par exemple en 1983, ou lors d'autres conférences sur les droits des autochtones.

Le président: Selon vous, cette tendance est-elle souhaitable?

M. Vertes: Elle me semble récente, et de plus en plus populaire.

Le président: Est-ce bon ou mauvais?

M. Vertes: Lorsque nous exerçons nos droits d'électeurs, nous choisissons notre gouvernement en fonction des politiques et des programmes qui nous sont proposés. Avec le système actuel, le premier ministre jouit d'une autorité et de pouvoirs très vastes sur le gouvernement, son cabinet ou ses collègues.

Lorsque les citoyens élisent un gouvernement, ils attendent de lui, à mon avis, qu'il fasse preuve d'un certain leadership. Dans notre exposé nous affirmons que les premiers ministres démontrent un leadership en se réunissant pour tenter de ramener le Québec dans la famille constitutionnelle. Je crois que les premiers ministres manqueraient à leurs devoirs s'ils ne faisaient rien pour abonder dans ce sens. On pourrait les blâmer s'ils ne concertaient par leurs efforts pour trouver un terrain d'entente.

Je crois que s'il y a un reproche à faire, c'est que vu la nature très directe et personnelle de cet accord, on l'estime tellement fragile et sans momentum pour qu'on puisse le soumettre à un débat public et essayer de le modifier, le corriger ou l'améliorer. Je crois que c'est là que le processus fonctionne mal. Personne ne pourrait faire des reproches aux premiers ministres, si à l'issue de la rencontre du lac Meech ils avaient annoncé des audiences publiques, pour sonder les opinions et se réunir à nouveau afin de poursuivre les discussions.

Le président: Je vous remercie beaucoup M. Vertes. Nous sommes heureux d'avoir pris connaissance de vos représentations.

[Text]

The next witness is Mrs. Pat McMahon, appearing as a private citizen. Mrs. McMahon has given us a written text and it has been distributed to all the members. Welcome to our committee, Mrs. McMahon. We are happy to see you here.

Mrs. Pat McMahon (Individual Presentation): Thank you very much. Ladies and gentlemen of the committee, welcome to Yellowknife, our capital city. My name is Pat McMahon, and I am a resident of Yellowknife. Today I am representing myself and I wish to make my views on the Meech Lake accord known to you.

Although I am speaking to you on behalf of no one else but myself, most northerners and Yellowknifers have opinions much like mine on the impact of the accord on the north. As a long-time resident of the north—all of my life—I have been a witness to the political evolution of this land. I have seen the north grow from what was once considered by most Canadians as a vast expanse perpetually covered with ice and snow where a small number of Inuit and Indians lived, a distant land controlled by Ottawa public servants. I have been exposed to the transformation of political representatives from government administrators to the responsible representative government we have today. Northerners, like other Canadians, have worked hard and they have made sacrifices to reach our current status.

I have to agree with many that a number of factors impacting on our lives today could continue to restrict the coming of age of the Northwest Territories as a province. Among these are land claim settlements, division of the Northwest Territories, the structure of institutions and economic self-reliance. Is it necessary, however, to restrict the definition of what it is to be a Canadian when one is a territorial resident? I think not.

It was recently reported in *The Globe and Mail* that Mr. McKnight, the Minister of Indian and Northern Affairs, told conference delegates in Whitehorse that northern economies are still too dependent on economic assistance from the south. While we accept the correctness of that statement, we must remember that not all provinces in the south are completely economically independent from Ottawa either. Is it a matter of degree of dependence that determines a Canadian's right to representation in the Senate and in the Supreme Court? If so, where is the economic reliance line drawn that will determine the time when northerners can be assured of representation at annual constitutional conferences?

One of the primary reasons for the meeting of First Ministers that led to the accord was to bring about Quebec's full participation in the Canadian Constitution. Our Prime Minister and the 10 premiers deserve a lasting applause for having accomplished their goals. Clearly Quebec's absence from the constitutional context was a fact deplored by a large majority of Canadians. The compromise reached by the First Ministers is welcome, and Mr. Mulroney is to be congratulated for it.

[Traduction]

Le témoin suivant est M^{me} Pat McMahon; elle est ici à titre de simple citoyen. M^{me} McMahon nous a remis un document. Nous en avons distribué un exemplaire à tous les membres. Soyez la bienvenue M^{me} McMahon. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Mme Pat McMahon (présentation privée): Merci beaucoup! Mesdames et messieurs les membres du Comité, bienvenue à Yellowknife, notre capitale. Mon nom est Pat McMahon et je suis une citoyenne de Yellowknife. Aujourd'hui, je désire exprimer, en mon nom propre, mon opinion sur l'accord du lac Meech.

Mon opinion personnelle sur les répercussions de l'accord du lac Meech dans le Nord rejoint toutefois celle de la plupart des habitants du Nord et de Yellowknife. Ayant vécu toute ma vie dans le Nord, j'ai été témoin de l'évolution politique de cette région. J'ai vu le Nord grandir et se développer depuis l'époque où il était considéré par la plupart des Canadiens comme un vaste territoire perpétuellement recouvert de neige et de glace et habité par un petit nombre d'Indiens et d'Inuit, un pays lointain contrôlé par des fonctionnaires fédéraux. J'ai vécu la transformation politique, depuis les administrateurs gouvernementaux, qui nous a finalement donné le gouvernement responsable que nous avons aujourd'hui. Les gens du Nord, comme les autres Canadiens, ont travaillé dur et ont fait beaucoup de sacrifices pour atteindre leur statut actuel.

Comme beaucoup de personnes, je me rends compte qu'un certain nombre de facteurs présents dans nos vies pourraient continuer de retarder l'achèvement de l'évolution politique des Territoires du Nord-Ouest qui est en fait sa reconnaissance comme province au même titre que les autres. Parmi ces facteurs, mentionnons les règlements des revendications territoriales, la division des Territoires du Nord-Ouest, la structure des institutions et l'autarcie. Est-ce une raison, toutefois, pour ne pas considérer les résidents des Territoires du Nord-Ouest comme des Canadiens à part entière? Je ne crois pas.

On a récemment rapporté dans *The Globe and Mail* que M. McKnight, ministre des Affaires indiennes et du Nord, avait déclaré, lors de la conférence qui s'est tenue à Whitehorse, que le Nord est économiquement beaucoup trop dépendant du Sud. Même si c'est effectivement le cas, il faut se rappeler que toutes les provinces du Sud ne sont pas non plus complètement indépendantes d'Ottawa sur le plan économique. La détermination du droit d'un Canadien à la représentation au Sénat ou à la Cour suprême est-elle une affaire de degré de dépendance? Si tel est le cas, quel degré d'autonomie économique déterminera le moment où les habitants du Nord pourront être assurés d'être représentés aux conférences constitutionnelles annuelles?

L'une des principales raisons de cette rencontre des premiers ministres qui a mené à l'accord du lac Meech était de réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne et sur ce point, notre Premier ministre et les 10 autres ont fait un travail remarquable. Évidemment, une grande majorité de Canadiens déploraient l'absence du Québec de la Constitution canadienne. On peut se réjouir du compromis auquel sont arrivés les premiers ministres et féliciter M. Mulroney à cet égard.

[Text]

While we are pleased with this monumental achievement, we ask ourselves whether it had to be at the expense of northerners' basic rights. Northerners and southern Canadians and previous governments have worked hard and continue to work hard to develop political institutions in the north that will lead us to provincehood. It seems to be somewhat ironic that the Constitution now can allow for the carving up of the north by the provinces without requiring the consent of those most affected. I can accept the provincial boundaries and territorial boundaries can be adjusted, changed, or modified from time to time. Surely northerners should be able to participate fully in those decisions and to have a say at the negotiating table.

Mr. Dave Nickerson, the Western Arctic representative in the House of Commons, recently stated on October 6 that in his view the creation of new provinces has historically been a matter between the Government of Canada and the territory involved. The Meech Lake accord alters this historical evolutionary method. It is not that we are opposed to change. However, we are opposed to the fact that the accord does not allow for territorial representatives to participate when the decisions are made or not made, as the case may be.

With respect to appointments to the Supreme Court, I support the recommendation of the Canadian Bar Association, which has called for an amendment to the accord to ensure that lawyers and judges in the territories be eligible for appointment. Northerners and Yellowknifers should have an equal right to their aspirations and representations.

As our Minister of Justice, Michael Ballantyne, said to the joint committee of the House and the Senate, the accord might be interpreted unfavourably for the Northwest Territories. Mr. Ballantyne's statement in the House that we have lost ground is supported. Until now our senators were appointed as provincial senators were. Now it is at best uncertain as to whether or not we will continue to have representation at all or only with the largess of southern politicians.

I understand Mr. Mulroney has said that First Ministers may wish to examine territorial concerns at a future constitutional conference. If the accord goes ahead in its present form, without amendments, it is vitally important for us that the issue of territorial representation be resolved at the annual constitutional conference. We hope Mr. Mulroney's statement implies that our government will have a say. It is absolutely not conceivable to think First Ministers will examine territorial concerns without inviting our Government Leader to participate.

Ladies and gentlemen of the committee, you are to be congratulated on taking the time to come to Yellowknife to listen to our concerns on the Constitutional Accord. While I welcome Quebec's entry into the Constitution, I am disappointed at the failure of the accord to protect northerners, natives, and women. In my view, it should be possible to amend the accord

[Traduction]

Bien que nous soyons enchantés de cette grande réussite, nous nous demandons pourquoi il a fallu que ce soit aux dépens des droits fondamentaux des habitants du Nord. Les Canadiens du Nord et du Sud et le gouvernement précédent ont travaillé fort et continuent de travailler fort pour mettre en place, dans le Nord, des institutions politiques qui permettront à cette partie du pays d'obtenir le statut de province. Il semble quelque peu ironique que la Constitution permette maintenant le morcelage des territoires du Nord par les provinces sans le consentement de ceux qui sont directement touchés. Je peux accepter qu'on puisse ajuster, changer ou modifier de temps à autre les frontières provinciales et territoriales. Les habitants du Nord devraient pouvoir participer pleinement à ces prises de décision et avoir leur mot à dire à la table de négociations.

M. Dave Nickerson, le représentant du Grand Nord à la Chambre des communes, a déclaré, le 6 octobre dernier, qu'à son avis, la création de nouvelles provinces a toujours fait l'objet d'une négociation entre le gouvernement du Canada et le territoire en cause. L'accord du lac Meech vient modifier ce processus traditionnel. Ce n'est pas que nous soyons opposés au changement. Toutefois, nous nous opposons au fait que l'accord ne permet pas aux représentants territoriaux de participer aux décisions, le cas échéant.

En ce qui concerne les nominations à la Cour suprême, j'appuie la recommandation de l'Association du Barreau canadien qui a demandé une modification de l'accord pour permettre aux avocats et aux juges des Territoires d'avoir accès à de tels postes, le cas échéant. Les habitants du Nord et de Yellowknife devraient avoir les mêmes droits que les autres Canadiens en ce qui concerne leurs aspirations et leurs possibilités de représentation.

Comme notre ministre de la Justice, Michael Ballantyne, l'a déclaré au Comité conjoint de la Chambre et du Sénat, l'accord du lac Meech pourrait être défavorable aux Territoires du Nord-Ouest. On appuie, à la Chambre, la déclaration de M. Ballantyne à l'effet que nous ayons perdu du terrain. Jusqu'à présent, nos sénateurs étaient nommés au même titre que les sénateurs provinciaux. Maintenant, il n'est plus du tout certain que nous soyons représentés et, si nous le sommes, ce sera uniquement grâce à la générosité des politiciens du Sud.

On dit que M. Mulroney a déclaré que les premiers ministres auraient l'intention de discuter du problème territorial lors d'une prochaine conférence constitutionnelle. Si l'accord n'est pas modifié, il est important pour nous que la question de la représentation des Territoires soit réglée au cours de la conférence constitutionnelle annuelle. Nous espérons que lorsqu'il parle des premiers ministres, M. Mulroney inclut le chef de notre gouvernement parce qu'il serait tout à fait impensable que ce dernier ne soit pas invité à participer au débat sur la question des Territoires avec les autres premiers ministres du pays.

Mesdames et messieurs, membres du comité, je vous sais gré de vous être déplacés jusqu'à Yellowknife pour venir entendre notre opinion sur l'accord constitutionnel. Bien que je me réjouisse de la réintégration du Québec dans la Constitution, je déplore l'échec de cet accord en ce qui a trait à la protection des droits des gens du Nord, des autochtones et des femmes. A

[Text]

without changing its fundamental character. Amendments should strengthen the Charter of Rights to ensure natives, women, and minorities have equality. Most of all, it should allow for the territories to continue to carve their path towards the attainment of provincehood within the Canadian context of full Canadian rights and equal political and jurisdictional representation.

Ladies and gentlemen, I am a Canadian. I was born in Barrie, Ontario. I have lived in the north all my life. I moved to the Northwest Territories 20 years ago, and I feel as if I have been betrayed. I do not feel as if I am a Canadian any more. This particular accord has taken away some of the rights I have lived under all my life so far, and I feel very strongly about that.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. McMahon, for preparing these comments and appearing before us. You have heard the comment frequently made that the accord cannot be changed: it is too fragile, and if any changes are made it will collapse. Do you share that point of view, or do you think we should be pushing for changes?

Mrs. McMahon: I do not share that view. I feel if the accord is as good as everyone seems to think it is, it should be able to stand up under changes. The basics of any kind of agreement, when they are hammered out, normally are fairly well put together. If you add a bit of changes here and a bit of changes there, all that does is improve on it, not nullify the whole thing. I do not think that is the object of the game. The object of the game is to strengthen it, so all Canadians, no matter where they are in Canada, feel like Canadians and have the same rights as all other Canadians.

The Chairman: So you are not prepared to wait and have the promise that at the next round your concerns will be taken care of? You do not accept that as a satisfactory proposal?

Mrs. McMahon: No, I do not. I do not trust that will happen any more—not when I have seen this particular accord.

Another thing I would like to mention is that I never even got a copy of the accord. I could not get one. I feel very upset about that. I wanted to be able to make my views known to you as a private citizen and as a Canadian, and I could not get a copy of the accord. It seems to me really very unusual that that sort of thing should happen. I was most unhappy about it. It is very difficult to put together some comments on something when you have never seen it. You do it by gut reaction and gut instinct. That is literally what this is written on.

The Chairman: We brought a large number of copies with us, Mrs. McMahon. I think there are still some. They are a pretty popular item.

Mrs. McMahon: It is a little late now, but I will give it a read.

Senator Lucier: Mrs. McMahon, I am interested that you would have gone to the effort required to put your presentation together and appear before us as a private citizen. I would like to know what motivates you do something like this.

[Traduction]

mon avis, il serait possible de modifier l'accord, sans en changer les caractéristiques fondamentales, de manière à renforcer la Charte des droits pour que les autochtones, les femmes et les minorités puissent enfin accéder à l'égalité. Surtout, l'accord devrait être modifié pour permettre aux Territoires de poursuivre leur cheminement vers l'obtention du statut de province, et ce, avec les mêmes droits et les mêmes possibilités de représentation politique et juridictionnelle.

Mesdames et messieurs, je suis une Canadienne. Je suis née à Barrie, en Ontario. J'ai vécu dans le Nord toute ma vie. Je suis arrivée dans les Territoires du Nord-Ouest il y a 20 ans et j'ai aujourd'hui l'impression d'avoir été trahie. Je ne me sens plus du tout Canadienne. L'entente conclue vient de m'enlever des droits qui m'étaient acquis jusqu'à présent et j'en suis très peiné.

Le président: Merci beaucoup, M^{me} McMahon, de nous avoir livré ce commentaire. On a souvent entendu cette remarque, à savoir que l'accord ne peut être modifié parce qu'il est trop fragile et que le moindre changement pourrait le compromettre. Partagez-vous cette opinion ou pensez-vous que nous devrions recommander d'y apporter des modifications?

Mme McMahon: Je ne partage pas du tout cette opinion. J'estime que si l'accord est aussi bon qu'on le croit, il doit pouvoir être modifié sans que cela pose de graves problèmes. Lorsque les bases d'une entente sont solides, alors les modifications qu'on apporte ici et là à cette dernière ne peuvent l'infirmier; au contraire, elles permettent de l'améliorer dans son ensemble, et dans ce cas-ci, les amendements demandés permettraient de renforcer l'entente de manière que tous les Canadiens aient les mêmes droits, peu importe où ils habitent.

Le président: Alors vous n'êtes pas prête à attendre et à accepter ce compromis qui veut que l'on étudie dans un deuxième temps les problèmes que vous avez soulevés? Vous ne considérez pas cela comme une proposition satisfaisante?

Mme McMahon: Non, pas du tout. Je ne crois pas que ce deuxième temps viendra, pas après ce que j'ai vu du présent accord.

Une autre chose que je voudrais mentionner, c'est que je n'ai jamais pu obtenir un exemplaire de l'accord du lac Meech et je n'ai pas du tout apprécié. Je souhaitais vous exposer mon opinion à titre de simple citoyenne et de Canadienne et je n'ai même pas pu obtenir un exemplaire du principal document. Je ne crois pas que cela se produise très souvent. Il est très difficile de commenter quelque chose qu'on a ni vu ni lu; on y va alors par instinct, exactement comme je l'ai fait.

Le président: Nous avons apporté un grand nombre d'exemplaires avec nous, M^{me} McMahon. Je crois qu'il en reste quelques-uns. Ces documents sont très populaires.

Mme McMahon: Il est un peu tard maintenant mais je vais quand même y jeter un coup d'œil.

Le sénateur Lucier: M^{me} McMahon, j'aimerais que vous me disiez ce qui vous a motivé à prendre le temps de préparer votre exposé et à vous présenter devant ce comité à titre de simple citoyenne.

[Text]

Mrs. McMahon: That is a very easy question to answer. The question is easily answered by saying I am a Canadian. I am proud to be a Canadian. I want to stay a Canadian and I want to have the rights of a Canadian. That is my answer.

Senator Lucier: That is very good. As a fairly long-term northerner now you get around a lot, you talk to people from Yellowknife who are dealing with the everyday lives. As you have stated in your brief, we have many other things that I think are really very important to the north. This Meech Lake accord seems to have really taken the whole . . . I am not interested in what you read in the paper; I am talking about the people you talk to everyday.

Mrs. McMahon: You are talking about grassroots people.

Senator Lucier: That is right.

Mrs. McMahon: People who live here. I think there is a concern that we are being short-shifted to a certain extent, that we did not receive the attention we should have received when this particular accord was hammered out. We have been overlooked again. I am a northerner who has lived here for a long time, and I have seen this happen quite frequently.

I think a lot of us are really beginning to feel that we have been betrayed. We feel that we are not being represented properly. We are Canadians. I do not think that southern politicians realize that we live in one-third of Canada. We may not have the population, but we have the everyday cares and the struggle for living expenses, etc., that they have anywhere else in Canada. We have to live under the laws of Canada. Why can we not have the same options as any other Canadian has?

Senator Lucier: I think you should have them and I would just like to say that with the vote that took place yesterday in the House of Commons you will see a very . . . There has not been a great interest in the rest of Canada in the Meech Lake accord and I think you will see whatever was there diminished. I think the onus is on the people who live in the north to make sure that they know that we are still alive and kicking up here. Thank you.

Mrs. McMahon: I would like to add something to that. You are members of the Senate and I am a northerner living in Yellowknife. You have the opportunity to do that sort of public relations thing that I do not have, so please do it. We want to be Canadians too. We want to continue to be treated as Canadians, which we were until this particular thing passed.

Senator Adams: I welcome you to the committee. I think I have known you about 17 or 18 years now. You say you have been in the territories for 20 years. I think you have seen a lot in the last 15 to 20 years. The territories have changed; some of the people have changed and some of the native people have changed.

I know you feel that we have been left out in the Meech Lake accord and we have been trying to get that land claim settled. All of sudden we do not have anything any more, not

[Traduction]

Mme McMahon: Je vous répondrai en vous disant simplement que je suis une Canadienne et que je suis fière de l'être. Je veux continuer d'être Canadienne et avoir les droits d'une Canadienne.

Le sénateur Lucier: Très bien. Maintenant, comme vous habitez dans le Nord depuis longtemps, vous avez vu beaucoup de gens, vous avez eu l'occasion de discuter avec les habitants de Yellowknife qui ont à vivre les problèmes de tous les jours. Comme vous l'avez dit dans votre exposé, nous avons à faire face à beaucoup d'autres choses fondamentales dans le Nord. Cette entente du lac Meech semble avoir pris toute l'importance. Je ne veux pas que vous me rapportiez ce que vous avez lu dans les journaux mais bien l'opinion des gens à qui vous parlez tous les jours.

Mme McMahon: Vous voulez dire les gens de la rue.

Le sénateur Lucier: C'est cela.

Mme McMahon: Je crois que pour l'ensemble des gens qui vivent ici, nous avons l'impression d'avoir été exclus jusqu'à un certain point, que nous n'avons pas reçu, lors de la conclusion de cette entente, toute l'attention que nous aurions dû recevoir. Nous avons été oubliés encore une fois. Il y a longtemps que je vis dans le Nord et je peux vous assurer que cela s'est produit à plusieurs reprises.

Je crois que beaucoup d'entre nous commençons à penser que nous avons été trahis. Nous avons l'impression que nous ne sommes pas bien représentés. Nous sommes Canadiens. Je ne crois pas que les politiciens du Sud réalisent que nous occupons le tiers du territoire canadien. Nous ne sommes peut-être pas aussi nombreux que dans les autres provinces, mais nous avons les mêmes besoins et les mêmes responsabilités quotidiennes que les autres Canadiens. Nous sommes soumis aux lois canadiennes. Alors pourquoi ne sommes-nous pas considérés comme les autres Canadiens?

Le sénateur Lucier: Je crois que vous devriez l'être et je voudrais simplement dire qu'avec le vote qui s'est pris hier à la Chambre des communes, vous allez voir . . . Les autres provinces du Canada n'ont pas manifesté un grand intérêt à propos de l'Entente du lac Meech et je crois que ce qui y figure présentement sera diminué. Je crois qu'il incombe aux habitants du Nord de bien montrer qu'ils existent et de faire valoir leur mécontentement. Merci!

Mme McMahon: Je voudrais ajouter quelque chose. Vous êtes des membres du Sénat et je suis un simple citoyen de Yellowknife. Vous avez des pouvoirs que je n'ai pas. Alors, s'il vous plaît, utilisez-les. Nous voulons rester Canadiens et continuer d'être traités comme tels, tout comme nous l'avons été jusqu'à la conclusion de cette entente.

Le sénateur Adams: Je vous souhaite la bienvenue, Mme McMahon. Je crois que je vous connais depuis 12 ou 18 ans maintenant. Vous dites que vous habitez dans les Territoires depuis 20 ans. Je crois que vous avez vu beaucoup de choses au cours de ces années. Les Territoires ont changé, certains habitants ont changé et certains autochtones ont changé.

Je sais que vous avez l'impression d'avoir été exclu de l'Entente du lac Meech et nous avons essayé de régler les revendications territoriales. Tout à coup, depuis juin dernier,

[Text]

since last June. You say that if we can get back to the negotiating table, the organizations and native people can run their own country, even if there are problems in the territories in the future.

Mrs. McMahon: I have absolutely no problem with answering that at all. I think as we grow, and we are growing, and as our political expertise continues to expand and as our population continues to expand, we will definitely have the expertise to run our own province. I think we have a lot of very astute and up-and-coming politicians in the Northwest Territories who have exactly the same kind of qualifications as any other politician in the rest of Canada. I have no problem in saying that in the future we would definitely be able to run our own province.

Senator Adams: Do you see a difference between those elected by the people from the rest of Canada and those elected by the people here in Yellowknife?

Mrs. McMahon: I think I do, actually. I find that northern politicians seem to have a broader viewpoint and more of a national viewpoint than some southern politicians. The latter are very confined in their particular area, whereas northern politicians, because they must interact territorially and federally, seem to have a broader viewpoint of what is going on in the rest of Canada, much more so than Canadian politicians from the south.

Senator Cools: I too would like to add my thanks to you for coming. I noted that earlier you said that you took the time to come because you felt, as an ordinary Canadian, most strongly that you are a Canadian. I noted that you talked about the fact that the majority of people in this community feel very intensely and very personally about this issue.

In the south, we hear daily that nobody cares about the Meech Lake accord. We labour under this. We are told daily that the bottom line is that people really do not care and that the average man on the street really does not give a scrap about constitutional agreements and accords. It is my belief that people do care, but this is what we labour under.

I wonder if you could answer one question for me. It might involve a wee bit of soul-searching on your part. In your statements to us about your feelings of betrayal, I wonder if you could identify for me the source of that betrayal.

Mrs. McMahon: I think the source of betrayal is as follows. All of my life—that is, the part of my life I lived in Ontario and the part of my life I have lived in the Northwest Territories—I have known, although not necessarily terribly involved with it, that we lived in a democratic society where equality is prized probably above everything and where the privilege of being able to vote is a privilege, not necessarily a right. Not a lot of other places in the world have that right. I think it is probably something that has been drummed into me at school or by people I know, by my father, who is British, and by a lot of other people. All of a sudden, along comes an accord that

[Traduction]

nous n'avons plus rien eu. Vous dites que si nous pouvons retourner à la table de négociation, les organisations et les autochtones peuvent gérer eux-mêmes leur propre contrée, même si cela peut, ultérieurement, créer des problèmes dans les Territoires.

Mme McMahon: Je peux facilement répondre à cela. Je pense que de la façon dont les Territoires se développent, et ils se développent, que notre expérience politique grandit et que notre population s'accroît, il est certain qu'un jour nous aurons l'expérience nécessaire pour gérer notre propre province. Je crois qu'il y a dans les Territoires du Nord-Ouest un grand nombre de politiciens très astucieux et ambitieux qui sont tout aussi compétents que n'importe quel politicien du reste du Canada. Je ne crains pas d'affirmer que nous serions parfaitement en mesure de diriger nous-mêmes les destinées de notre province.

Le sénateur Adams: Voyez-vous une différence entre la députation qui siège à Yellowknife et les députés élus dans le reste du Canada.

Mme McMahon: De fait, je crois qu'il y a une différence. À mon avis les politiciens du Nord ont une vue plus large des choses mais aussi une vue plus nationaliste que certains des politiciens du Sud. Ces derniers s'occupent surtout de leur propre région alors que les politiciens du Nord, qui doivent agir à la fois sur le plan territorial et fédéral, semblent avoir une vue plus globale de ce qui se passe dans le reste du Canada, beaucoup plus que les politiciens du Sud.

Mme la sénatrice Cools: Moi aussi, j'aimerais vous remercier d'être venue nous présenter votre point de vue. Vous avez bien dit que vous aviez pris le temps de venir ici parce que, sans être une personnalité publique, vous vous sentiez parfaitement canadienne? Vous avez aussi soutenu, n'est-ce pas, que la majorité des gens de votre localité ont une idée très bien arrêtée et très personnelle à ce sujet.

Dans le Sud, nous entendons dire tous les jours que personne ne s'intéresse à l'Entente du lac Meech. Il y a là de quoi se décourager. Tous les jours on nous dit que, tout compte fait, les gens ne se sentent pas concernés et que l'homme de la rue se fiche éperdument des négociations constitutionnelles et des accords auxquels on peut aboutir. Pour ma part, je crois que cela n'est pas vrai, quoi qu'on en dise et si pénible qu'il puisse être de se l'entendre répéter à outrance.

Seriez-vous assez aimable de répondre à la question suivante, même si pour cela il vous faudra faire un petit examen de conscience? Vous nous avez dit avoir eu le sentiment d'avoir été trahie. Pourriez-vous nous préciser exactement par qui?

Mme McMahon: Voici. Toute ma vie durant, du moins durant toutes les années que j'ai vécues en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest, j'ai eu la certitude, même si je n'y participais pas de façon terriblement active, de vivre dans une société démocratique où l'égalité compte probablement plus que toute autre chose et où la possibilité de voter est non seulement un droit mais un privilège. Remarquez qu'il y a relativement peu d'endroits au monde où ce droit peut être effectivement exercé. Je crois que ma certitude vient probablement de ce qui m'a été inculqué à l'école ou par les gens proches de moi, mon père par exemple, un citoyen britannique, et aussi

[Text]

really has not even asked for the opinion of myself or any of the others up here as Canadians. It has taken into consideration opinions of those in all of the rest of Canada except the north.

I felt betrayed because I again felt as though I had been treated as a colonial, and I do not feel like a colonial. I think I have the same kinds of rights and the same kinds of needs as anybody else in Canada. I do not think this was taken into consideration when this accord was hammered out. I think it was done much too quickly without consultation with people whom I elected to represent me. It just brushed them aside. I felt very disappointed and upset to the point where I thought here we go again; it was one more time when we have been ignored, when I have been ignored as a Canadian. I am proud of being a Canadian and I just felt it was not right.

Senator Cools: If you were pointing your finger at the source of betrayal, would you point it at the Prime Minister? Would you point it at the provincial premiers? If so, which ones? Or would you point it at Canadians in general?

Mrs. McMahon: I would point it at all the governments that have been in power for probably the last 50 years, that they have not made an effort to inform other Canadians in the other parts of the country that we are here and that we too are Canadians. It is impossible for us to do that because there are so few of us, and we are still evolving into the state where we have the ability to do that; and we elect people to do that for us. When somebody is elected in Parliament and appointed to the Senate, I expect them to represent Canada and all Canadians, not just little bits and pieces of it.

You said earlier that you felt there really was not that much of a hoopla in southern Canada about the Meech Lake accord. Well obviously the reason there is not is because they got exactly what they wanted. They do not need to make a hoopla, because it does not affect them in the slightest. It affects those who were not consulted—us.

The Chairman: Mrs. McMahon, as you saw from the questioning, there is an interest in what people have to say, and because you are here as a private citizen does not in any way reduce the importance of what you have to tell us.

Mrs. McMahon: Thank you very much.

The Chairman: The next witness is Mr. Len Jason of the Yellowknife Chamber of Commerce. Accompanying him is Irene Sihvonen. Mr. Jason, you have given us a copy of your comments, and they have been distributed to all the members of the committee. You are free, of course, to add to those comments if you so wish. I see you have someone else with you.

[Traduction]

par beaucoup d'autres gens. Et tout à coup, voici qu'on signe cet accord à propos duquel on ne m'a pas réellement demandé mon avis ni celle de mes concitoyens du Nord, tout Canadiens que nous fussions. Les signataires de l'accord ont tenu compte de l'opinion du reste du Canada mais non des gens du Nord.

Je me suis sentie trahie parce que de nouveau j'ai eu l'impression d'être victime de colonialisme. Or, le colonialisme ne me va pas du tout. Je pense avoir exactement les mêmes droits et les mêmes besoins que toute autre personne au Canada. Et je ne pense pas qu'on en ait tenu compte dans l'élaboration de cet accord. Je pense au contraire que tout cela s'est fait trop rapidement, en l'absence de toute consultation des gens que j'avais élus pour me représenter. Je pense que les responsables de cet accord les ont tout simplement mis de côté. Je me suis sentie très déçue et contrariée au point de me dire: «Ah! les m... , ils nous refont le coup encore une fois, encore une fois il nous ont ignorés, et moi de même, même si nous sommes bel et bien canadiens». Je tiens à vous dire que je suis fière d'être Canadienne et qu'à mon avis ce n'était pas correct.

Mme la sénatrice Cools: Si vous aviez à pointer du doigt celui qui est à la source de ce que vous considérez une trahison, pointeriez-vous le Premier Ministre? Ou pointeriez-vous plutôt les premiers ministres des provinces? Et dans l'affirmative, lesquels? Ou peut-être seriez-vous tentée de pointer tous les Canadiens en général?

Mme McMahon: Je pense que je pointerais du doigt tous les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir au cours, disons, des 50 dernières années pour la bonne raison qu'ils n'ont rien fait pour informer les autres Canadiens de notre existence et du fait que nous aussi nous sommes des Canadiens. Nous mêmes, il nous est impossible de sensibiliser le reste du Canada à cette réalité parce que nous sommes si peu nombreux et parce que nous n'avons pas encore tous les moyens qu'il nous faudrait pour mener à bien cette tâche. N'empêche que nous élisons des gens expressément pour cela. Quand une personne est élue au Parlement et nommée au Sénat, elle devrait, à mon sens, représenter tout le Canada et tous les Canadiens sans exception plutôt que de se contenter de représenter des petits bouts, par ici par là.

Vous avez fait remarquer plus tôt que l'Entente du lac Meech n'avait réellement pas suscité beaucoup de remous dans le sud du Canada. De toute évidence, c'est parce que le sud du Canada a eu exactement ce qu'il voulait. Il n'a pas eu à réagir parce que l'entente ne le dérange en rien. Ceux qu'elle dérange sont les laissés pour compte, c'est-à-dire nous.

Le président: M^{me} McMahon, comme vous avez pu le constater par la teneur de nos questions, nous nous intéressons à ce que les gens ont à dire, et ce n'est pas parce que vous n'êtes qu'une simple citoyenne que nous accorderons moins d'importance à ce que vous avez dit.

Mme McMahon: Merci beaucoup.

Le président: Le prochain témoin est M. Len Jason de la Chambre de commerce de Yellowknife, accompagné par Irene Sihvonen. M. Jason, vous nous avez remis le texte de votre mémoire et nous en avons remis un exemplaire à chacun des membres du comité. Évidemment vous avez le loisir d'élaborer si vous le désirez. Je vois que vous n'êtes pas seul.

[Text]

Mr. Len Jason (Director, Yellowknife Chamber of Commerce): Mr. Chairman and members of the committee, Senator Adams, our presentation is very short and very much to the point.

Over the course of the committee's hearings in Yukon and the Northwest Territories, you have heard and will continue to hear poignant and emotional appeals against elements of the Meech Lake accord that deny northern Canadians comparable rights and limit the political evolution of the two territories.

As a matter of record, the chamber associates itself specifically with the position on the accord advanced by the Government of the Northwest Territories and more generally with the concerns of all northern Canadians on this important matter. Although those concerns are painfully obvious to all of us, to explore the nature of the objections at this time is in our view neither necessary nor productive.

Notwithstanding the intentions and good will of the committee, we have been overtaken by the course of events and fully doubt the capacity of the committee and indeed the entire Senate to effect any meaningful change to the accord. As Mr. Turner indicated outside the House yesterday, and it was on the national news, the country has moved on to other issues. As much as we do not want to, we must practically agree. We are unfortunately disposed to view the committee proceedings as a check valve to allow northerners to harmlessly vent frustration and concern.

In the absence of any political resolve, we now look to the legal challenges launched by the representatives of the territorial governments, challenges which will affirm whether Canadians are subject to the rule of law under the Constitution or the political will of 11 men. We firmly believe, we must believe, that the denial of comparable rights for northern Canadians under the accord will not be sustained by the courts. Should the offensive provisions of the accord be sustained, then I suggest we reopen the free trade talks and put the provincial legislatures and the Parliament on the table for negotiation and realize Ed Broadbent's worst fears—no Auto Pact.

In deference to a role many believe a Chamber of Commerce should limit itself to, I welcome you, all the committee members, to Yellowknife. I trust that your stay in our capital city will be informative and enjoyable. I hope you spend a lot of money in our local businesses, and I ask you to please come again.

I hope I have not been overly offensive. My comments were not designed to offend. I do thank you for your time. Our position is rather pointed. If there are any questions I would be happy to answer them.

[Traduction]

M. Len Jason, directeur, Chambre de commerce de Yellowknife: Monsieur le président, membres du comité, sénateur Adams, nous avons l'intention d'être brefs et directs.

Tout au long des audiences de votre comité au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, vous avez entendu, et continuerez d'entendre, de vives et poignantes réactions contre les éléments de l'Entente du lac Meech qui privent les Canadiens du Nord des mêmes droits que leurs concitoyens du Sud et qui ont pour effet de limiter l'évolution politique de nos deux territoires.

J'aimerais qu'il soit bien noté que l'organisme que je représente fait siennes, en particulier, la position du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en ce qui concerne l'Entente du lac Meech et, de façon plus générale, les préoccupations de l'ensemble des citoyens du Nord à ce sujet. Bien que ces préoccupations nous paraissent à nous tous, douloureusement bien fondées, il n'est ni nécessaire ni utile, à notre sens, d'approfondir la nature de nos objections à ce moment-ci.

Malgré les meilleures intentions et la bonne volonté de votre comité, je pense que nous avons été dépassés par les événements et je doute profondément que ce comité et même le Sénat tout entier puissent modifier de façon tant soit peu significative l'Entente du lac Meech. Comme M. Turner a indiqué à l'extérieur de la Chambre des communes hier, cela a même été rapporté aux nouvelles nationales, le pays a maintenant d'autres chats à fouetter. Qu'on le veuille ou non, nous devons admettre qu'il a pratiquement raison. Et malheureusement nous sommes enclins à considérer les travaux de ce comité comme une simple soupape de sûreté permettant aux gens du Nord d'exprimer de façon inoffensive leur mécontentement et leurs préoccupations.

En l'absence de toute volonté politique, nous nous en remettons aux instances devant lesquelles nos gouvernements territoriaux ont contesté la validité de l'entente, instances qui auront à décider si l'avenir des Canadiens sera déterminé par les principes de droit qui sous-tendent la Constitution ou par la volonté politique de 11 hommes. Nous croyons fermement, en fait nous ne pouvons qu'espérer, que les tribunaux invalideront les dispositions de l'entente qui ont pour effet de refuser aux Canadiens du Nord les mêmes droits que ceux dont profitera le reste du Canada. Si jamais le contraire devait être vrai, alors, je propose de réouvrir les négociations concernant le libre-échange, de mettre les législatures provinciales ainsi que le Parlement dans la balance et de réaliser les pires craintes d'Ed Broadbent, soit l'abolition du Pacte de l'automobile.

Par respect du rôle que d'aucuns considèrent être le seul qu'une Chambre de commerce devrait jouer, je vous souhaite la bienvenue à Yellowknife. J'espère que tous les membres de ce comité trouveront leur séjour dans notre capitale agréable et informatif. J'espère que vous dépenserez beaucoup d'argent et j'aimerais vous inviter à revenir encore.

J'espère que je ne vous ai pas trop blessés. En fait, ce n'était pas mon intention. Merci de m'avoir écouté. Nous avons une position plutôt extrême, j'en conviens. Si vous avez des questions, je ne serai que très heureux d'y répondre.

[Text]

The Chairman: Did you wish to add anything, Ms Sihvonen?

Ms. Irene Sihvonen (General Manager, Yellowknife Chamber of Commerce): No, sir, not at this time.

The Chairman: There is nothing that you wish to add on. All right. The first name on my list is Senator Fairbairn, followed by Senator Lucier.

Senator Fairbairn: First of all, I guess I would say to you do not give up so quickly. With respect to the Meech Lake accord, I agree at the moment the future path toward any change seems very, very difficult. But I would ask you to cast your mind back to 1982, when very strong public pressures, you may remember, on the women's issue fundamentally changed that document. There are many months to go before this finally will be decided upon, and that will involve some public hearings in the provinces. Where there are not public hearings, there have to be some kind of debates in the legislatures. We in the Senate have a whole string of witnesses, I think some 60, waiting to appear before our main committee in Ottawa, some of them northerners. There still is a bit of an opening in the door.

My question to you is You belong to a national body, the Canadian Chamber of Commerce. The national association is a powerful association. Have you or might you consider trying to use your national association to make a contribution to public pressure in the provinces to further your northern aims in this accord?

Mr. Jason: In terms of using the Canadian Chamber of Commerce, we fully intend to do so. Although we have been successful in having northern-related issues within a national context adopted and addressed by the Canadian Chamber, we consistently run the risk of issues being classified as regional in nature and dismissed by the national body. In this instance you can be sure that we will frame a resolution that addresses the denial of rights within the national context. Not so much the denial of rights per se in the northern territories, but the underlying issue that this represents in order to have the Canadian Chamber consider it at its next convention, which unfortunately will not be until September 1988.

Senator Fairbairn: It still might be alive.

Mr. Jason: That is entirely possible. I should point out that we do not give up easily. The chamber's first written presentation to the federal government on taxation of northern allowances was in April 1949, and as you know, we were finally successful last year.

Senator Fairbairn: Yes. All of us in this room and our colleagues back on Parliament Hill have a responsibility to get out and talk about these problems. If you can get the Chamber

[Traduction]

Le président: Avez-vous quelque chose à ajouter, Madame Sihvonen?

Mme Irene Sihvonen, directrice générale, Chambre de commerce de Yellowknife: Non monsieur, pas à ce moment-ci.

Le président: Bon, si vous n'avez rien à ajouter, je rappelle que la première personne figurant sur ma liste est la sénatrice Fairbairn, suivi du sénateur Lucier.

Mme la sénatrice Fairbairn: Premièrement, j'aimerais vous conseiller de ne pas abandonner si rapidement. En ce qui concerne l'Entente du lac Meech, je conviens que le chemin menant à son amendement semble extrêmement ardu. Mais j'aimerais vous demander de vous reporter en 1982 où, si vous vous rappelez bien, une opinion publique déterminée a entraîné une modification fondamentale de ce document en ce qui a trait à la question des droits de la femme. Il reste beaucoup de mois avant que l'entente ne soit définitivement adoptée et il y aura d'autres consultations publiques dans les provinces. Les provinces qui choisissent de ne pas procéder à des consultations publiques doivent dans tous les cas débattre de la question au sein des assemblées législatives. Notre comité du Sénat doit encore entendre un nombre considérable de témoins, une soixantaine je crois, lors des audiences du Comité principal, parmi lesquels figurent quelques représentants du Nord. Je dirais que la porte n'est pas totalement fermée.

Par ailleurs, n'est-il pas vrai que votre organisme appartient à une association nationale, la Chambre de commerce du Canada, une association nationale d'un poids certain. Avez-vous déjà pensé ou envisagé de vous servir de votre instance nationale pour faire avancer votre cause et mobiliser l'opinion publique des provinces en faveur des modifications que vous souhaitez?

M. Jason: Effectivement, nous avons bien l'intention de nous servir de la Chambre de commerce du Canada à cette fin. Bien que nous ayons réussi à faire étudier au niveau national des questions intéressant le Nord, il y a toujours le risque que notre association nationale repousse ces questions, les considérant de nature purement régionale. Dans le cas qui nous occupe, nous avons assurément l'intention de soumettre aux instances nationales une résolution dénonçant l'iniquité de l'entente à certains égards. Cette résolution ne dénoncera pas expressément l'iniquité à l'endroit des territoires du Nord mais bien le principe même de l'iniquité afin de forcer l'instance nationale à débattre de la question lors de son prochain congrès, qui malheureusement n'aura lieu qu'en septembre 1988.

Mme la sénatrice Fairbairn: Je crois que la résolution sera encore d'actualité.

M. Jason: Oui, j'en conviens. Et j'aimerais vous faire remarquer que nous sommes coriaces. Qu'il suffise de rappeler que c'est en avril 1949 que notre association a présenté son premier mémoire au gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'imposition des indemnités de séjour dans le Grand Nord et, sans doute le savez-vous, que nous avons finalement obtenu gain de cause l'année dernière.

Mme la sénatrice Fairbairn: Oui. Tous ceux qui se trouvent dans cette pièce ainsi que nos collègues de la colline parlementaire ont la responsabilité de porter ce débat dans tous les coins

[Text]

of Commerce in Lethbridge, Alberta to invite me to speak, I will go and put a pitch in there too.

Mr. Jason: I will certainly keep that in mind.

Senator Lucier: Mr. Jason, my remarks follow very much on what Senator Fairbairn has just said. Maybe Mr. Turner should have said some parts of the country have moved on to other issues, because we have found out in the last few days that the north has not moved on to other issues, that this is the issue as far as one-third of Canada is concerned. Regardless of what anyone says anywhere, this is the issue as far as northern Canada is concerned. For once they have found an issue that has all of us pulling in the same direction. Not very often can you find everyone north of 60 going in the same direction, but this document has managed to do that. We are pulling in the same direction.

I would only like to follow on what Senator Fairbairn has said. As you may have heard, I had a role to play in the structuring of this committee to travel to the north to hear your views. You say there is an absence of any political resolve. That is not an accurate statement. There is a lot of political resolve left in Canada. There are eight premiers who have not had their hearings on this yet. They have not run it through their assemblies. Your job and mine is to see to it that, when they finally do have to listen, our points are put forth. The objectives of the accord have been declared until we are all sick of it. Our intentions and the general objectives are supported by all Canadians. We just say that the price is too high and the process stinks. But do not think this fight is lost yet; it is far from lost.

Mr. Jason: I do not believe that the fight is lost either; I believe it will continue on a number of fronts. Converting southerners to this view will not be an easy task. Northerners say they are betrayed, but they do not have the same resolve to pursue change that they had when the Northwest Territories went to Ottawa to have aboriginal rights entrenched in the Constitution.

Senator Fairbairn: Why is the resolve not as strong? Surely the issue is as great.

Mr. Jason: That is difficult to answer. It is a gut feeling. It is based on discussions that I have had with MLAs and community leaders around the territories. When you deny someone rights, the imposition of that denial will not confront them for perhaps years down the road. It is difficult to develop the same sweat about it. It is like denying somebody the right to vote; they do not get concerned about it until election day rolls around.

Senator Adams: You represent the Yellowknife Chamber of Commerce?

[Traduction]

du pays. Si vous pouvez obtenir de la Chambre de commerce de Lethbridge, Alberta, qu'elle m'invite à prononcer une conférence, je serai très heureux de m'y rendre et d'y soutenir votre cause.

M. Jason: Je n'oublierai certainement pas votre offre.

Le sénateur Lucier: Monsieur Jason mes remarques s'inscrivent dans la ligne de pensée du sénateur Fairbairn. Peut-être que monsieur Turner aurait dû dire que seulement certaines régions du pays avaient dorénavant d'autres chats à fouetter. En effet, d'après ce que nous avons pu voir et entendre ici au cours des derniers jours nous indique que le Nord n'était certainement pas passé à autre chose et que l'Entente du lac Meech demeurait la principale question d'actualité au moins dans ce qui constitue le tiers du Canada. Peut importe ce que d'autres peuvent soutenir ailleurs, pour le nord du Canada, cette question demeure primordiale. Pour une fois, les territoires du Nord ont trouvé une cause qui fait l'unanimité et qui emporte l'adhésion de toute la population au nord du 60° parallèle. En fait, l'Entente du lac Meech constitue une des très rares occasions où la communauté septentrionale s'entend pour poursuivre le même but.

Permettez-moi seulement d'ajouter à ce que la sénatrice Fairbairn a dit. Comme vous le savez sans doute, la mise sur pied de ce comité qui est venu ici entendre votre point de vue, est en partie due à mes efforts. Alors, quand vous dites qu'il y a absence totale de volonté politique, je pense que vous êtes dans l'erreur. Il reste encore beaucoup de volonté politique au Canada. Il y a huit premiers ministres qui n'ont pas encore eu leurs audiences à ce sujet. Ils n'en ont pas fait part à leurs assemblées. Votre travail et le mien consistent à voir à ce que nos points soient apportés sur le tapis, lorsqu'ils devront finalement écouter. Les objectifs de l'Accord ont été publicisés ad nauseam. Vos intentions et les objectifs généraux sont appuyés par tous les Canadiens. Nous disons simplement que le prix est trop élevé et que le procédé a mauvaise odeur. Mais ne pensez pas que la lutte est perdue; elle est loin d'être perdue.

M. Jason: Je ne crois pas également que la lutte est perdue; je crois qu'elle se poursuivra sur plusieurs fronts. Convertir les habitants du Sud à ce point de vue ne sera pas une tâche facile. Les habitants du Nord disent qu'ils sont trahis, mais ils n'ont pas la même volonté de suivre le changement qu'ils avaient lorsque les Territoires du Nord-Ouest sont allés à Ottawa pour faire incorporer les droits des autochtones dans la Constitution.

Mme la sénatrice Fairbairn: Pourquoi la volonté n'est-elle pas aussi forte? L'objet est sûrement aussi important.

M. Jason: C'est une question difficile à répondre. Il s'agit d'une question subjective. Elle est fondée sur les discussions que j'ai eues avec les députés et les leaders des localités autour des territoires. Lorsque vous niez les droits de quelqu'un, cette personne ne sera peut-être confrontée à la réalité que quelques années plus tard. Il est alors difficile de développer le même enthousiasme. C'est comme si vous refusiez à quelqu'un le droit de voter; cette personne ne semble pas trop s'en soucier bien avant que survienne la journée des élections.

Le sénateur Adams: Vous représentez la Chambre de Commerce de Yellowknife?

[Text]

Mr. Jason: Yes.

Senator Adams: Are you familiar with chambers of commerce in other communities? Do you think that in the future you will join them, or are you just concerned with Yellowknife?

Mr. Jason: A Northwest Territories Chamber of Commerce does exist. Unfortunately, because of its size and the distance between the communities, it is a bit of an unwieldy body. In this instance, it was only the Yellowknife Chamber that decided to submit a presentation. So it certainly does not reflect the views held by other chambers.

Senator Adams: Okay. You mentioned something about free trade, which some in the government say is good for Canada. If free trade goes through in the future, do we have anything here, any reserve, in the territory that would belong to the Government of Canada or to any business people here?

Mr. Jason: I am really not in a position to answer that comprehensively. The chamber is planning to look at the potential impact of the free trade agreement on different industry sectors in the north and whether there will be any effect, negative or positive. As yet, though, we have really not gotten ourselves involved in that.

Senator Adams: Do you agree, especially with respect to oil and gas, that the Americans can have 25%? Are you familiar with that part of the free trade agreement whereby the Americans can have 25% of the oil and gas, that it is to be sold to the States?

Mr. Jason: Well, that is a limit of 25% ownership. The Americans have been the major players in the Beaufort Sea, despite whatever the names are and whatever the corporate arrangements up front may be. Quite frankly, they are the people . . . I should rephrase that: Their money, in conjunction with federal government money under the PIP grants, is what financed the Beaufort operations. That is my opinion.

Senator Adams: Yes. Thank you, Mr. Chairman.

Senator Macquarrie: In expressing my thanks to Mr. Jason, I might say that in the last few days I have heard a great many comparisons made of southerners and northerners, northerners and southerners, usually to the disadvantage of the southerners, I have noticed. However, I can say about your excellent and brief brief that your final sentence indicates that we are not all that different. "Spend lots of money and please come again." Every president of the greater Charlottetown Board of Trade or Chamber of Commerce would come out with that. I am sorry, but as we spend our time sitting in these chairs, I am afraid we are not going to do very much for your economy. However, thank you for coming to us with your good brief.

Mr. Jason: I thank you.

The Chairman: I have no other questioners, but I have a comment to make, Mr. Jason. Quite frankly I was surprised by your brief, and my colleagues have indicated the reasons for the surprise in the same way. I have always thought the Chamber of Commerce people were enthusiastic, progressive people,

[Traduction]

M. Jason: Oui.

Le sénateur Adams: Connaissez-vous bien les chambres de commerce des autres localités? Croyez-vous que vous allez vous joindre à elles à l'avenir ou vous intéressez-vous seulement à celle de Yellowknife?

M. Jason: Il existe une Chambre de Commerce des Territoires du Nord-Ouest. Malheureusement, en raison de son ampleur et de la distance qui sépare les localités, elle s'avère un organisme incommode. A cet effet, seule la Chambre de Commerce de Yellowknife a décidé de présenter un exposé. Cela ne reflète sûrement pas le point de vue des autres chambres.

Le sénateur Adams: OK. Vous avez mentionné quelque chose concernant le libre-échange, lequel est bon pour le Canada selon certains membres du gouvernement. Si le libre-échange est mis en œuvre dans le futur, avons-nous quelque chose ici, une réserve, dans le territoire qui appartiendrait au gouvernement du Canada ou à un groupe d'hommes d'affaires?

M. Jason: Je ne suis vraiment pas placé pour répondre à cette question de manière détaillée. La Chambre prévoit se pencher sur l'impact éventuel de l'accord du libre échange sur différents secteurs de l'industrie dans le Nord, afin de déterminer si l'impact sera positif ou négatif. Cependant, nous n'avons vraiment pas encore étudié la question.

Le sénateur Adams: Êtes-vous d'accord, notamment pour le pétrole et le gaz, pour que les Américains aient 25 p. 100? Connaissez-vous bien la partie de l'accord du libre-échange en vertu de laquelle les Américains peuvent avoir 25 p. 100 du pétrole et du gaz qui seront vendus aux États-Unis?

M. Jason: Eh bien, il s'agit d'une limite de propriété de 25 p. 100? Les Américains ont été les principaux joueurs dans la Mer de Beaufort en dépit des noms et des accords des sociétés. En toute honnêteté, ils sont le peuple . . . je devrais reformuler ceci. Leur argent, en conjonction avec l'argent du gouvernement fédéral fourni dans le cadre de subventions (PIP), a financé les travaux de Beaufort. C'est mon opinion.

Le sénateur Adams: Oui. Merci, monsieur le Président.

Le sénateur Macquarrie: En remerciant M. Jason, j'aimerais ajouter que lors des derniers jours, j'ai entendu plusieurs comparaisons entre les habitants du Sud et les habitants du Nord, habituellement au désavantage des habitants du Sud, ai-je noté. Cependant, je peux dire que la dernière phrase de votre bref et excellent exposé indique que nous ne sommes pas tous si différents. «Dépensez beaucoup d'argent et revenez s.v.p.» Tout président de la Chambre de Commerce de Charlottetown dirait cela. Je regrette, mais pendant que nous sommes assis sur nos chaises, j'ai bien peur que nous ne ferons pas grand chose pour votre économie. Cependant, merci d'être venu nous présenter votre bon exposé.

M. Jason: Je vous remercie.

Le président: Il n'y a pas d'autres questions, mais j'ai un commentaire à vous formuler, M. Jason. Sincèrement, j'ai été très surpris de votre exposé, et mes collègues ont indiqué les raisons de la surprise de la même façon. J'ai toujours pensé que les gens de la Chambre de Commerce étaient des person-

[Text]

who did not take no for an answer and went out fighting for their community. You seem to me to be giving up. I am very sorry to see that, because—

Mr. Jason: What we are doing right now is attempting to save some energy for the fight that is coming on the tax package.

The Chairman: Mr. Jason, I wish you had been with us in Whitehorse to listen to the two days of testimony we had there. I do not know how much time you spent here today, but I wish you had been here this morning at 9 a.m. when your leader, Mr. Sibbeston, and the other speakers were speaking. I can assure you that the issue of Meech Lake is a high, high issue in the north. I really think the Chamber of Commerce could be doing something about it. I should not be lecturing you, but I am really disappointed. It seems to me that you should not be waiting to send a resolution next September to your chamber. I would have my president down in southern Canada making speeches from place to place, because you have an issue here that the north can—and I do not think southern Canadians realize what has gone on. The problem is that the premiers have made a decision. It is not the people in southern Canada. They do not have that kind of information. I should not be lecturing you, but I—

Mr. Jason: I would only respond by saying that from our point of view there are any number of very important issues that the chamber could hit the road on. They start from 1962 with the roads to resources policy and the absence of infrastructure in the north, northern taxation policy, and the upcoming changes to the Income Tax Act, which will have economically devastating effects on the north. I guess we have to pick and choose and say where are we going to do battle?

This is primarily a political issue. Chambers of commerce should be more comfortable fighting economic battles, and in this instance we have not given up the fight. We have clearly identified ourselves and support the initiatives, particularly of the government leader and of the Minister of Justice. We have spoken to both of them and other MLAs, as well as people in the Yukon, and I share the emotion on the issue. There is no question about that. But practically speaking, we look at it and we say where is it going and what can be done? And we have indicated where we see it going and where we think it will be resolved—to our benefit, I might add.

The Chairman: Well, I suppose I disagree with you, but that is a matter of opinion. However, I think . . . Do not short-change yourself. The chamber could do a lot.

This concludes the hearings for this afternoon. We meet tomorrow at 9 a.m.

[Traduction]

nes enthousiastes et progressistes, qui n'acceptaient pas de non comme réponse et qui avaient décidé de lutter pour leur localité. Vous semblez être en train d'abandonner. Je suis très déçu de voir cela, parce que—

M. Jason: Nous tentons présentement de conserver de l'énergie pour la lutte qui s'en vient en matière de taxes.

Le président: M. Jason, j'aurais aimé que vous soyez avec nous à Whitehorse pour entendre les témoignages que nous avons écoutés pendant deux jours. Je ne sais pas combien de temps vous avez passé ici aujourd'hui, mais j'aurais aimé que vous soyez ici ce matin à 9 h lorsque votre leader, M. Sibbeston, et les autres intervenants parlaient. Je peux vous assurer que l'Accord du lac Meech est un point de haute importance dans le Nord. Je pense sincèrement que la Chambre de Commerce pourrait faire quelque chose à ce sujet. Je ne devrais pas vous faire la morale, mais je suis vraiment déçu. Il me semble que vous ne devriez pas attendre au mois de septembre pour envoyer une proposition à votre Chambre. J'enverrais mon président donner des discours d'une place à l'autre dans le sud du Canada, parce que vous avez ici un point que le nord peut—et je ne pense pas que les Canadiens du sud réalisent ce qui s'est passé. Le problème est que les premiers ministres ont pris une décision. Il ne s'agit pas des gens du sud du Canada. Ils n'ont pas ce genre d'information. Je ne devrais pas vous faire la morale, mais je . . .

M. Jason: Je répondrai seulement en disant qu'à notre point de vue, il y a plusieurs points très importants que la Chambre pourrait envisager, en commençant en 1962 avec la politique des ressources et l'absence d'une infrastructure dans le nord, la politique de taxation dans le nord et les changements à venir dans la Loi de l'impôt sur le revenu qui aura un effet dévastateur sur l'économie dans le nord. Je crois que nous devons choisir notre champs de bataille.

Il s'agit essentiellement d'une matière à caractère politique. Les chambres de commerce devraient être plus confortables en faisant des batailles économiques, et dans ce cas, nous n'avons pas abandonné la lutte. Nous nous sommes identifiées très clairement et nous supportons les initiatives, notamment du leader du gouvernement et du ministre de la Justice. Nous avons parlé à ces deux personnes, à d'autres députés ainsi qu'aux gens du Yukon, et je partage leur émotion à ce sujet. Il n'y a pas de doute là-dessus. Mais pratiquement parlant, nous regardons la situation en nous demandant où cela nous mènera-t-il et que pourrions-nous faire? Et nous avons indiqué où nous croyons que cela va nous mener et comment cela sera résolu—à notre avantage, puis-je ajouter.

Le président: Et bien, je crois que je ne suis pas d'accord avec vous, mais c'est une question d'opinion. Cependant, je crois . . . Ne vous sous-estimez pas. La Chambre pourrait faire beaucoup.

Ceci termine les audiences pour cet après-midi. Nous nous rencontrerons demain matin à 9 h.

[Text]

Wednesday, October 28, 1987

The Chairman: Order. We have had one cancellation, one change, and two additions to the people who asked to appear before us this morning. We were originally scheduled to sit until noon, break and start again at 2 p.m., but if we continue until 1 p.m. we would give an opportunity to each of our witnesses. We will attempt to do that with the possibility of change if new witnesses appear. We have agreed to hear people from the floor.

For the benefit of those who were not here yesterday, *je vous souhaite la bienvenue*. As you know, Senate or government committees usually use the two official languages of the country. We will do that here. In addition, through the courtesy of the Northwest Territories government we are able to provide translation and interpretation in Slave and Dogrib. Any of you who wish to listen in another language than the one being spoken can obtain machines for that purpose. You may use any of those languages in your presentations.

Welcome to our meetings. We are now starting our fourth day of hearings in the north and our second day in Yellowknife. Our first witness this morning is Ms Arlene Haché of the Northwest Territories Federation of Labour. She is accompanied by Mr. Douglas Marshall. Are you both going to speak, Ms Haché?

Ms. Arlene Haché (Northwest Territories Federation of Labour): Mr. Marshall, the representative of the Northwest Territories Federation of Labour, will present the first section. I will present the section on the northern impact.

The Chairman: You have no prepared text. That comment does not indicate that you need to have a text. We are quite happy to have people speak to us off the cuff.

Mr. Douglas Marshall (Secretary-Treasurer, Northwest Territories Federation of Labour): Good morning. The Federation of Labour's public and private sector affiliates represent over 6,000 workers in the Northwest Territories. On behalf of the Federation of Labour, I would like to express my sincere appreciation to the members of this Senate committee for the opportunity you have provided northern Canadians to make representations on the Meech Lake accord.

The federal government does not recognize northerners as full Canadian citizens in its constitutional deliberations. We believe members of the Senate recognized this inequity in the development of the 1987 Constitutional Accord and as a result mandated this committee to hear the concerns of northern Canadians regarding the Meech Lake accord.

The Federation of Labour believes a constitution must have the inherent qualities of a living document to be relevant to Canadian people. A constitution is a political institution that

[Traduction]

Le mercredi 28 octobre 1987

Le président: A l'ordre! Il y a eu une annulation, un remplacement et deux ajouts chez les personnes qui ont demandé de témoigner ce matin. Nous devons au départ nous réunir jusqu'à midi, prendre une pause et ensuite reprendre à 14 h, mais si nous poursuivions jusqu'à 13 h, nous donnerions la chance à chacun de nos témoins. Nous allons essayer de procéder ainsi, avec la possibilité de changer si de nouveaux témoins se présentent. Nous avons accepté d'entendre des gens de la salle.

Pour ceux qui n'étaient pas ici hier, *I welcome you*. Comme vous le savez, les comités du Sénat ou du gouvernement utilisent habituellement les deux langues officielles du pays. C'est ce que nous allons faire ici. De plus, grâce au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, il nous est possible de fournir des services de traduction et d'interprétation en langue esclave et dogrid. S'il y en a parmi vous qui désirent suivre les débats dans une langue autre que celle utilisée, des appareils sont fournis à cet effet. Vous pouvez utiliser n'importe laquelle de ces langues lors de votre témoignage.

Je vous souhaite la bienvenue à nos réunions. Nous en sommes maintenant à notre quatrième journée d'audience dans le Nord et à notre deuxième journée à Yellowknife. Notre premier témoin ce matin est M^{me} Arlene Haché de la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest. Elle est accompagnée de M. Douglas Marshall. Allez-vous tous les deux prendre la parole, Madame Haché?

Mme Arlene Haché, Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest: M. Marshall, le représentant de la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest, va présenter la première partie. Je vais présenter la partie portant sur les répercussions dans le Nord.

Le président: Vous n'avez pas préparé de texte. Cette remarque ne veut pas dire que vous devez avoir un texte. Nous sommes très heureux de voir que les gens s'adressent à nous de façon spontanée.

M. Douglas Marshall, secrétaire-trésorier de la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest: Bonjour. Les travailleurs des secteurs public et privé affiliés à la Fédération du travail, sont au-delà de 6 000 dans les Territoires du Nord-Ouest. Au nom de la Fédération, je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance aux membres de ce comité du Sénat pour la chance que vous avez donnée aux Canadiens du Nord de formuler des observations sur l'Entente du lac Meech.

Le gouvernement fédéral ne reconnaît pas les habitants du Nord du pays comme des citoyens canadiens à part entière dans ses délibérations constitutionnelles. Nous croyons que les membres du Sénat ont reconnu cette injustice dans l'élaboration de l'Entente constitutionnelle de 1987 et qu'ils ont à cet effet demandé au présent comité d'entendre les préoccupations des Canadiens du Nord relativement à l'Entente du lac Meech.

La Fédération du travail croit qu'une constitution doit posséder les qualités propres à un document «vivant» afin d'être pertinente pour les Canadiens. Une constitution est une institu-

[Text]

reflects, mirrors, and emulates an entire society. In the development of a Constitution, all individuals in the society are considered in terms of representation and protection. The federal government's overriding consideration in the development of the 1987 Constitutional Accord was a profound desire on the part of the Prime Minister of Canada to entice Quebec into the Constitutional Accord, apparently at all costs. While the goal is both legitimate and laudable, the cost to northern Canadians is devastating.

The process involved in the deliberations and signing of the Meech Lake accord is in stark contrast to the tradition set in the conferences on aboriginal rights and the Constitution and the conferences providing for the patriation of the Constitution. Traditionally, constitutional proceedings were open. The positions of all parties were carefully considered and debated. The public had an opportunity for input, and the pace allowed for the correction of errors.

The process followed in the deliberations of the 1987 Constitutional Accord did not follow what Canadians would expect for such an important step in the Canadian evolution. Deliberations were secret. There was no opportunity for public input, and the result of this deal, made behind closed doors, is now being railroaded through the political process.

The Federation of Labour takes the position that secrecy and undue haste have no place in the development of constitutional law. On the contrary, debate, reflection, and analysis, both parliamentary and public, which provide for significant input, including the opportunity for amendment, are not only necessary but essential if democracy is to be served in the long term.

During the debate over patriation of the Constitution, the First Ministers made a deal that was going to exclude native people and women from constitutional protection. They were forced to change the terms of that deal because the public objected. We are told this accord will unravel if subjected to revision, and only the identification of flagrant errors will lead to amendment. It has been proven that the wording of legislation as interpreted by the judiciary does not always reflect the intent of legislators. Words on paper and the interpretation later placed on them can be contradictory, with resultant dire consequences. Considerable care must be taken when developing a legal document with the importance, both symbolic and real, of a Constitution.

Freedom of association: The Federation of Labour holds the position that constitutionally guaranteed freedoms are not solely for the exclusive protection of the individual. On the contrary, constitutionally guaranteed freedoms must also recognize the rights of the collectivity, made up of individuals exercising their freedom of association. However, freedom of association becomes much less meaningful if the purpose for which individuals join together is not also afforded some form of charter protection. While this principle should hold sway in relation to a great many constitutional questions, it is abso-

[Traduction]

tion politique qui reflète, réfléchit et traduit l'ensemble d'une société. Dans l'élaboration d'une constitution, tous les individus de la société sont considérés sous l'aspect de la représentation et de la protection. Les motifs prépondérants du gouvernement fédéral dans l'élaboration de l'Entente constitutionnelle de 1987 étaient le profond désir, chez le premier ministre du Canada, d'attirer le Québec dans l'Entente constitutionnelle, apparemment à tout prix. Quoique l'objectif soit à la fois légitime et louable, le coût pour les Canadiens du Nord est dévastateur.

Le processus engagé lors des délibérations de la signature de l'Entente du lac Meech contraste nettement avec la tradition établie lors des conférences sur les droits des Autochtones et de la Constitution et des conférences ayant conduit au rapatriement de la Constitution. Les délibérations constitutionnelles ont toujours été ouvertes. Les positions de toutes les parties ont été soigneusement étudiées et ont fait l'objet de discussions. Le public a eu la possibilité de s'exprimer et le déroulement des travaux permettait de corriger les erreurs.

Le processus suivi lors des délibérations de l'Entente constitutionnelle de 1987 n'a pas respecté les attentes des Canadiens, à une étape si importante de l'évolution canadienne. Les délibérations ont été secrètes. Le public n'a pas eu la possibilité de s'exprimer et le résultat de ces négociations, faites à huis clos, est maintenant engagé dans le processus politique.

La Fédération du travail considère que le secret et la hâte excessive n'ont pas leur place dans l'élaboration d'une loi constitutionnelle. Au contraire, la discussion, la réflexion et l'analyse, tant parlementaires que publiques, qui permettent des apports importants, dont la possibilité d'apporter des modifications, ne sont pas seulement nécessaires, mais essentielles si l'on veut respecter la démocratie à long terme.

Au cours du débat sur le rapatriement de la Constitution, les premiers ministres en sont arrivés à une entente qui allait exclure les Autochtones et les femmes des dispositions relatives à la protection constitutionnelle. Ils ont dû changer les modalités de cette entente parce que le public s'est opposé. On nous dit que cet accord va se préciser s'il est présenté à la révision et que seulement les erreurs flagrantes vont entraîner des modifications. Il est prouvé que le libellé d'une loi, de la façon dont la magistrature l'interprète, n'est pas toujours conforme aux intentions des législateurs. Les mots rédigés et l'interprétation que l'on en fait par la suite peuvent être contradictoires, avec les conséquences terribles qui s'ensuivent. Il faut accorder beaucoup de soins à l'élaboration d'un document juridique ayant l'importance, à la fois symbolique et réelle, d'une constitution.

Liberté d'association: La Fédération du travail considère que les libertés garanties par la Constitution ne visent pas seulement la protection exclusive de la personne. Au contraire, les libertés garanties par la Constitution doivent aussi reconnaître les droits de la collectivité, constituée de personnes qui exercent leur liberté d'association. Toutefois, la liberté d'association devient beaucoup moins éloquente si l'objet pour lequel des personnes se regroupent ne bénéficie pas également d'une certaine forme de protection en vertu d'une charte. Même si ce principe devait avoir de l'emprise en ce qui a trait à un grand

[Text]

lutely paramount to the application of freedom of association to collective bargaining. We reject as illogical any notion that the right to organize or join a trade union is protected by subsection 2.(d) of the Charter, but the primary legal objective of that trade union, namely collective bargaining, has no similar sanction.

We believe the Meech Lake accord, following so closely on the heels of the Supreme Court judgment on the Public Sector Compensation Restraint Act, provides Parliament with a unique opportunity to correct the interpretation that has been placed on the Charter's right of freedom of association since Parliament last debated the Constitution, in 1981-82.

Specifically, we propose an amendment that states explicitly that freedom of association in the labour relations context includes the freedom to collectively bargain. We would recommend to members of the committee an amendment to paragraph 2.(d) of the Constitution Act to the effect that freedom of association includes the freedom to organize, to bargain collectively and to strike.

Regarding political rights, as members of this committee are aware, the political rights of federal and territorial public sector workers are restricted. Section 32 of the Public Service Employment Act prevents federal public sector workers from working for, on behalf or against a political party or candidate for election to the House of Commons or provincial or territorial legislature.

Similarly, both federal and territorial Public Service employees are barred from being candidates in such elections unless they obtain a leave of absence. The broad scope of this restriction is not supported by Canadians at large. More importantly, within the context of this committee, it was not supported by the Liberal, Progressive Conservative, or New Democratic parties during the 1984 federal election campaign. As a result, this restriction should be changed without delay.

Regarding the ambiguity of Meech Lake, there is disagreement amongst first ministers as to what their accord will mean from the perspective of the federal spending power. Some have argued that provisions allowing provinces to opt out of the various cost-shared programs with compensation if they meet national objectives will see an end to social program advancement.

The very words "national objectives" have raised serious questions regarding their meaning. It seems clear that it will be up to the courts to provide a definition of "national objectives". While the section of the accord dealing with the so-called shared-cost programs refers to national objectives, the section addressing and sanctioning the provincialization of immigration refers explicitly to "national standards and objectives".

[Traduction]

nombre de questions constitutionnelles, il est de toute première importance pour l'application de la liberté d'association aux conventions collectives. Nous refusons comme illogique toute notion à l'effet que le droit de constituer un syndicat ou d'en faire partie est protégé par l'alinéa 2.(d) de la Charte, mais que l'objectif juridique premier de ce syndicat, en l'occurrence la négociation collective, ne jouit d'aucune approbation similaire.

Nous croyons que l'Entente du lac Meech, qui suit d'aussi près le jugement de la Cour suprême relatif à la Loi sur les restrictions salariales du secteur public, accorde au Parlement l'occasion unique de corriger l'interprétation qui a été faite, dans la Charte, du droit à la liberté d'association depuis que le Parlement a discuté la dernière fois de la Constitution, en 1981-1982.

De façon précise, nous proposons une modification qui déclare explicitement que la liberté d'association, dans le contexte des relations de travail, comprenne la liberté de négocier collectivement. Nous voudrions recommander aux membres du comité une modification à l'alinéa 2.(d) de la Loi constitutionnelle décrétant que la liberté d'association comprenne la liberté de se regrouper, de négocier collectivement et de faire la grève.

Pour ce qui est des droits politiques, comme les membres du comité le savent, les droits politiques des travailleurs du secteur public des gouvernements fédéral et territorial sont restreints. L'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique interdit aux fonctionnaires fédéraux de travailler pour ou contre un parti politique ou au nom d'un tel parti, ou de travailler pour ou contre un candidat à une élection à la Chambre des Communes, à la législation d'une province ou au conseil d'un territoire ou au nom d'un tel candidat.

De même, il est défendu aux employés de la Fonction publique tant fédérale que territoriale d'être candidats à de telles élections à moins d'obtenir un congé. La portée générale de cette interdiction ne recueille pas la faveur de l'ensemble des Canadiens. Encore plus important, aux fins des travaux du présent comité, elle n'a pas obtenu celle du Parli libéral, du Parti progressiste-conservateur ou du Nouveau parti démocratique, durant la campagne électorale fédérale de 1984. En conséquence, cette interdiction devrait être modifiée sans délai.

Pour ce qui est de l'ambiguïté de l'Entente du lac Meech, il y a désaccord parmi les Premiers ministres quant à savoir ce que signifiera leur entente du point de vue du pouvoir de dépenser du fédéral. Certains ont prétendu que les dispositions permettant aux provinces de se retirer des divers programmes à frais partagés avec compensation (financière) si elles respectent les objectifs nationaux vont marquer la fin de l'amélioration des programmes sociaux.

Même les mots «objectifs nationaux» ont soulevé de sérieuses questions quant à leur signification. Il semble clair qu'il reviendra aux tribunaux de donner une définition des «objectifs nationaux». Alors que l'article de l'entente portant sur ce que l'on appelle les programmes à frais partagés parle d'objectifs nationaux, l'article approuvant la «provincialisation» de l'immigration parle expressément de «normes et objectifs nationaux».

[Text]

Because the accord refers to "national standards and objectives" in one section and to "national objectives" in another, the courts will interpret the qualification "national objectives" as meaning something different from "national standards and objectives".

In our view, members of this committee have an obligation to eradicate this ambiguity and to make our Constitution consistent by choosing "national standards and objectives".

Regarding equality, in the constitutional debate of 1981-82, there was recognition that Canada's Constitution must serve to guarantee equality. This recognition was secured subsequent to lobbying by Canadian women in 1981. It appears that the accord will render equality rights to be rhetorically appealing yet meaningless.

The accord has provided Quebec with clear and unambiguous opportunity to pass legislation contrary to the provisions of section 15 of the charter. As a result, the Federation of Labour joins with women's groups in urging an amendment to the effect that the recognition of Quebec as a distinct society does not affect the right to equality pursuant to sections 15 and 28 of the Canadian Charter.

As for immigration, the accord serves to broaden section 95 of the Constitution Act, 1867 by reference to temporary admission of aliens. The Federation of Labour holds the position that such a provision will grant provincial governments the power to develop and to put in force labour policy that includes provision for a temporary work force in times of low unemployment, rising wage rates or labour disputes.

It would be reprehensible from the perspective of all Canadian workers and workers in the north and equally from the perspective of future temporary aliens, who will surely be exploited, whether they are admitted to Canada to take a striker's job or to act as a buffer against rising wages.

The Chairman: Is that the end of your presentation, Mr. Marshall?

Mr. Marshall: Yes.

The Chairman: Okay, fine. Ms Haché.

Ms. Haché: I will deal with how the Meech Lake accord specifically affects northern people. Northern Canadians in the Yukon and in the Northwest Territories lose their Canadian rights in several capacities. The accord makes it virtually impossible for the Northwest Territories or the Yukon to evolve toward provincehood. It bars northerners from the Senate and Supreme Court of Canada and it precludes the participation of northern governments in constitutional and Ministers' conferences.

Representatives of the governments of the Yukon and the Northwest Territories were deliberately excluded from the deliberations at Meech Lake, and the accord demonstrates what happens when such abuses of the democratic process are allowed to happen. We were sacrificed to arrive at a deal which allowed Premier Bourassa and the Government of Que-

[Traduction]

Parce que l'entente parle de «normes et objectifs nationaux» dans un article et d'«objectifs nationaux» dans un autre, les tribunaux vont interpréter la désignation «objectifs nationaux» comme quelque chose de différent des «normes et objectifs nationaux».

À notre avis, les membres du présent comité ont l'obligation de dissiper cette ambiguïté et de rendre cohérente notre Constitution en choisissant des «normes et objectifs nationaux».

En ce qui concerne l'égalité, on a reconnu, lors du débat constitutionnel de 1981-1982, que la Constitution du Canada devait servir à assurer l'égalité. Cette reconnaissance fut garantie à la suite du lobbying des Canadiennes en 1981. Il semble que l'entente va faire en sorte que les droits à l'égalité seront théoriquement attirants, mais dénués de sens.

L'entente a accordé au Québec la possibilité claire et précise d'adopter des lois, en contradiction des dispositions de l'article 15 de la charte. Par conséquent, la Fédération des travailleurs se joint aux groupes de femmes pour réclamer une modification à l'effet que la reconnaissance du Québec comme société distincte n'influe pas sur le droit à l'égalité conformément aux articles 15 et 28 de la Charte canadienne.

Sur la question de l'immigration, l'entente élargit la portée de l'article 95 de la Loi constitutionnelle de 1867, en faisant référence à l'admission temporaire des étrangers. La Fédération du travail soutient qu'une telle disposition va accorder aux gouvernements provinciaux le pouvoir de mettre au point et en vigueur une politique du travail qui comporte une disposition relative à une main-d'oeuvre temporaire en périodes de faible chômage, à l'augmentation des taux de salaire ou aux conflits de travail.

Ce serait répréhensible du point de vue de tous les travailleurs canadiens et des travailleurs dans le Nord et aussi du point de vue des futurs étrangers admis temporairement, qui seront sûrement exploités, qu'ils soient admis au Canada pour prendre l'emploi d'un gréviste ou pour agir comme tampon contre l'augmentation des salaires.

Le président: Votre exposé est-il terminé, monsieur Marshall?

M. Marshall: Oui.

Le président: Très bien. Madame Haché.

Mme Haché: Je m'arrêterai à l'incidence particulière de l'Entente du lac Meech sur les habitants des régions nordiques. Les Canadiens qui habitent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest perdent à plusieurs égards, les droits que leur confère leur appartenance à ce pays. L'Entente empêche virtuellement les Territoires du Nord-Ouest ou le Yukon d'accéder au statut de province. Elle interdit aux habitants de ces régions l'accès au Sénat et à la Cour suprême du Canada, et à leur gouvernement, la participation aux conférences constitutionnelles et aux conférences des premiers ministres.

Les représentants des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont été délibérément exclus des négociations du lac Meech, et l'Entente témoigne de nombreux accrocs au processus démocratique. On nous a sacrifiés au profit d'un accord qui a permis au premier ministre Bourassa et au gouvernement du Québec de rallier le processus constitu-

[Text]

bec to rejoin the constitutional process. We were excluded from the constitutional process so that Quebecers could be included.

We fully support the right of Quebecers to be members of the Canadian Constitution, and furthermore we would say that it is desirable. We also feel it is imperative that steps be taken by all governments to ensure that the people of Quebec can derive a sense of ownership in the Constitution. That can only happen if they and their government participated in its design and feel that their interests are taken into account. However, we do not see why northerners should be denied the same opportunity and right. If it is so terrible that Quebec does not have that pride of ownership, why is it acceptable that northerners should be denied the same? Moreover, Quebec was not told they could not participate; the northern people were told they could not.

The duty of the Government of Canada was to protect our interests, or to ensure that the Government of the Northwest Territories was there to protect our interests. The Government of Canada did neither. There are too many interests at play to expect that the Government of Canada would attach the same priority to such a low number of voters, and to protect the northern-based interests. Our interests can only be effectively protected in First Ministers conferences by the full participation of a government directly accountable to the people of the Northwest Territories.

Therein lies the tragedy of the Meech Lake accord. Having been excluded from the constitutional process which led to the Meech Lake accord, we fear we have, by the accord, been effectively excluded from the constitutional process forever.

Prior to the passing of the Constitution Act 1982, northerners were secure in the knowledge that evolution from territorial government to provincial status could be achieved by resolution of the Parliament of Canada. The Constitution Act of 1982 changed the protocol requiring the consent of the legislative assemblies of at least two-thirds of the provinces having 50% of the population before a new province could be established. Only five years later, the 11 First Ministers wanted a further amendment to change the procedure again, requiring unanimous consent pursuant to paragraph 41.(i) before a new province could be created. This provision of the accord is an affront to the perseverance and integrity of the residents of Canada's north. We join other speakers you have heard on your tour in urging the members of this committee to reject this provision of the accord.

The broadened range of issues requiring unanimous consent in the Meech Lake accord indicates the clear propensity of the First Ministers to protect their particular vision, to protect the political and institutional status quo by expanding the range of constitutional issues requiring unanimous consent. It should be noted as well that the normal amending formula, section 38, enshrined in the Constitution Act of 1982, has not been tested

[Traduction]

tionnel. On nous a exclus de ce processus afin d'y inclure les Québécois.

Nous souscrivons entièrement au droit des Québécois d'être représentés dans la Constitution canadienne, et nous ajouterons même que cela est souhaitable. Nous croyons aussi qu'il est impératif que tous les gouvernements prennent des mesures pour faire en sorte que la Constitution donne au peuple du Québec un sentiment d'appartenance au pays. Cela ne se concrétisera que si les Québécois et leur gouvernement participent à l'élaboration de la Constitution et sentent qu'on tient compte de leurs intérêts. Cependant, nous ne voyons pas pourquoi les habitants du Nord n'auraient pas la même possibilité et le même droit. S'il est si terrible que le Québec n'éprouve pas cette fierté d'appartenir au pays, pourquoi ne le serait-ce pas autant pour les gens du Nord? Le Québec ne s'est jamais vu refuser le droit de participer aux négociations alors que les habitants du Nord ont été mis de côté.

Le gouvernement du Canada se devait de protéger nos intérêts, ou de veiller à ce que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest le fasse. Le gouvernement du Canada a failli à sa tâche. Il y a beaucoup trop d'intérêts en jeu pour qu'on s'attende que le gouvernement canadien accorde la même priorité à un si petit nombre d'électeurs, et protège leurs intérêts. La seule façon de bien protéger ces intérêts est l'entière participation aux conférences des premiers ministres d'un gouvernement directement comptable aux habitants des Territoires du Nord-Ouest.

C'est là que réside la tragédie de l'Entente du lac Meech. Ayant été exclus des négociations constitutionnelles qui ont abouti à l'Entente du lac Meech, nous craignons avoir été bel et bien exclus à jamais, en vertu de cette Entente, du processus constitutionnel.

Avant l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982, les habitants de Nord savaient que le passage du statut du gouvernement territorial à celui du gouvernement provincial pouvait se faire par voie de résolution adoptée par le Parlement canadien. La Loi constitutionnelle de 1982 modifia le protocole alors en vigueur et exigea, pour la création d'une nouvelle province, le consentement des assemblées législatives d'au moins les deux tiers des provinces représentant cinquante pour cent de la population. Cinq ans plus tard, les onze Premiers ministres proposent un autre changement à la procédure et exigent le consentement unanime des provinces, conformément à l'alinéa 41(i), pour la création d'une nouvelle province. Cette disposition de l'Entente est un affront à la persévérance et à l'intégrité des résidents du Nord canadien. Nous nous rallions aux personnes qui vous ont fait connaître leur point de vue jusqu'ici, et nous pressons les membres de votre comité de rejeter cette disposition de l'Entente.

La plus grande diversité des questions qui nécessitent un consentement unanime dans l'Entente du lac Meech révèle une propension évidente des premiers ministres à protéger leur vision particulière, le statu quo politique et institutionnel, en accroissant le nombre de questions constitutionnelles qui nécessitent un consentement unanime. Il convient également de noter que la procédure de modification courante, l'article

[Text]

in any substantive way. Moreover, since Quebec has not chosen to participate in constitutional debate since its proclamation until its own grievances were addressed, the criterion of two-thirds of the legislative assemblies having 50% of the population becomes a difficult task. Moreover, unanimity will be an even greater task.

There is also the possibility of a premier at some point withholding agreement on a constitutional change desired by the federal government or a certain province, holding it hostage at the expense of the people or the government. It is our view therefore that unanimity is a potentially undemocratic instrument.

Consider the scenarios when future Prime Ministers and premiers contemplate a deal that would allow the Yukon and the Northwest Territories to become provinces. In negotiations with the Government of Canada, the territories would become the hostage of the provinces, assuming that the Government of Canada supports provincehood for the territories and the Yukon. We should not be surprised that as a minimum the Government of Quebec insisted that the islands of Hudson Bay were removed from the Northwest Territories or Nunavut and added to Quebec.

Consider as well the First Ministers' treatment of native people through the accord, all in the name of nation building. Years of work to enshrine the rights of native people in the Constitution had barely ended in failure when the First Ministers in such haste embraced Quebec as a distinct society. This, we must remember, happened just after recently rejecting the right of self-government of native people as vague and ambiguous. The kind of horse-trading that defines the Meech Lake process does not dignify the most important document a country can have, its constitution. In the end, the ultimate casualty of the Meech Lake process may be the Constitution of Canada; in that case all Canadians are losers.

The native people of this country have not been served well by the First Ministers in the constitutional process; it took a public outcry to force the First Ministers to change their minds and provide the inclusion of the rights of native people in the Constitution Act of 1982. Unique negotiations between native leaders and First Ministers were launched. Canadians can be proud that they were capable of the innovation of setting that up. However, we cannot be proud of the failure that resulted and the manner in which it finally ended at Meech Lake. Meech Lake represents a resignation to this failure on the part of the First Ministers. This is not acceptable to native people, and native people form a majority in the Northwest Territories. The process of constitutional reform for native people must be renewed, and it must be renewed through the Meech Lake Accord.

I have the following recommendations. Provincehood in the Northwest Territories must be a matter between the Government of Canada and the people of the Northwest Territories, as it was when the current provinces were created. The Meech Lake Accord and the Constitution Act of 1982 must be

[Traduction]

38, enchaînée dans la Loi constitutionnelle de 1982, n'a pas été utilisée de façon formelle. De plus, comme le Québec a choisi de ne pas participer au débat constitutionnel avant qu'on ne se penche sur ses doléances, le critère des deux tiers des assemblées législatives représentant cinquante pour cent de la population est difficile à respecter. Et l'unanimité sera encore plus difficile à faire.

Il y a également la possibilité qu'un premier ministre refuse à un moment donné son accord à un changement constitutionnel souhaité par le gouvernement fédéral ou une province, et bloque les négociations au détriment du peuple canadien ou du gouvernement. Par conséquent, nous croyons que l'unanimité est un critère qui peut porter atteinte à la démocratie.

Imaginons de futurs premiers ministres fédéraux et provinciaux qui envisagent d'accorder le statut de province au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Au cours des négociations avec le gouvernement canadien, les Territoires deviendraient l'otage des provinces, en supposant que le gouvernement fédéral appuie le passage des Territoires et du Yukon au statut de province. Nous ne serions pas surpris que le gouvernement du Québec insiste au moins pour que les Îles de la baie d'Hudson soient annexées au Québec, au détriment des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut.

Réfléchissons également au traitement réservé par les Premiers ministres aux Autochtones par le biais de l'Entente, au nom de l'édification de la nation. Des années de travail en vue d'inclure les droits des Autochtones dans la Constitution se sont presque soldées par un échec lorsque les premiers ministres, en grande hâte, ont reconnu le caractère distinct du Québec. Cela s'est produit, rappelons-le, juste après le refus récent du droit des Autochtones à l'autonomie gouvernementale, sous prétexte que ce droit était vague et ambigu. Le genre de maquignonnage qui caractérise les négociations du lac Meech n'ennoblit en rien le document le plus important d'un pays, sa constitution. En fin de compte, la grande victime des négociations du lac Meech sera peut-être la Constitution du Canada, auquel cas tous les Canadiens seront perdants.

Les premiers ministres n'ont pas su défendre les intérêts des Autochtones du Canada au cours des négociations constitutionnelles; il a fallu un tollé général pour les forcer à changer d'idée et à inclure les droits des Autochtones dans la Loi constitutionnelle de 1982. Les chefs autochtones et les premiers ministres ont entamé des négociations à caractère unique. Les Canadiens peuvent être fiers d'en avoir été les instigateurs. Cependant, nous ne pouvons être fiers de l'échec qui s'est ensuivi et de la façon dont cela s'est terminé au lac Meech. L'Entente du lac Meech représente l'acceptation de cet échec par les Premiers ministres. Cette situation est inacceptable pour les Autochtones qui constituent la majorité de la population des Territoires du Nord-Ouest. Le processus de réforme constitutionnelle doit être renouvelé et ce, par le biais de l'Entente du lac Meech.

Voici mes recommandations. Le fait pour les Territoires du Nord-Ouest d'accéder au statut de province est une question qui doit être réglée par le gouvernement du Canada et les habitants des Territoires du Nord-Ouest, comme ce fut le cas lors de la création des provinces actuelles. L'Entente du lac Meech

[Text]

amended accordingly. Constitutional amendment must be a public process. The Meech Lake process must not be allowed to repeat itself. The Constitution Act should be amended to make that possible.

The accord must be amended to provide for the participation of the Government of the Northwest Territories and its successors at First Ministers conferences. The accord must be amended to provide for the appointment of northerners to the Supreme Court of Canada and the Senate. The accord must provide for the renewal of the process of First Ministers conferences on aboriginal rights and constitutions.

I have lived in the Northwest Territories for 15 years. My children were born and raised here; I will retire here. I want to be a resident of the Northwest Territories as a province, not a chopped-up bit of another province. Thank you.

The Chairman: I wonder if you could tell us a little bit about your organization. How many members do you represent, and in how many locations?

Mr. Marshall: We represent approximately 30 affiliated locals, and those locals are both public and private sector. They represent over 6,000 people in every community in the Northwest Territories.

The Chairman: So you cover the whole of the territories.

Mr. Marshall: That is correct.

The Chairman: And you are speaking on behalf of all of your members today.

Mr. Marshall: That is right.

The Chairman: All right. Thank you very much. The first questioner I have on my list is Senator Lucier, who will be followed by Senator Marchand.

Senator Lucier: Thank you, Mr. Chairman. I will try to be brief. I know that we talk about tyrants, and our chairman is a bit of a tyrant when you go over the clock on him, so I will try to get on with this.

The Chairman: And I also have a hammer.

Senator Lucier: Yes, he has a hammer as well, and he uses it.

Ms Haché, I will start with you, since you were the last one to speak. You have made a good point, which I really had not focused on before—and I am paraphrasing here. If I did not get this correct, I would expect you to point it out to me. The unanimity clause, I think your suggestion is—and these are not your words, they are my words—that it is not democratic, that it is not a very good way to run a country, that we do not seem to do it in anything else, and that all of our legislatures are based on consensus, not on unanimity. My question is: Do you think Meech Lake, as it affects northerners, could have happened if our members had been present? It just seems to me that we now have 10 premiers, any one of whom could prevent anything from taking place up here. It just appears to me to be a bad situation for the north. Do you feel that could have hap-

[Traduction]

et la Loi constitutionnelle de 1982, doivent être modifiées en conséquence. La modification de la Constitution doit être un processus public. L'erreur du lac Meech ne doit pas se répéter. La Loi constitutionnelle devrait être modifiée à cette fin.

L'Entente doit être modifiée de façon à permettre au chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et à ses successeurs de participer aux conférences des premiers ministres. L'Entente doit être modifiée de façon à permettre la nomination des résidents des régions nordiques à la Cour suprême du Canada et au Sénat. L'Entente doit faire en sorte que se renouvelle la façon dont se déroule les conférences des premiers ministres sur les droits des Autochtones et les questions constitutionnelles afférentes.

J'habite les Territoires du Nord-Ouest depuis quinze ans. Mes enfants y sont nés et y ont été élevés; je compte y passer mes années de retraite. Je veux habiter les Territoires du Nord-Ouest en tant que province et non en tant que subdivision d'une autre province. Merci.

Le président: J'aimerais que vous nous renseigniez un peu sur votre organisme. Combien de membres représentez-vous, et dans combien de collectivités votre organisme est-il présent?

M. Marshall: Nous représentons environ trente sections locales affiliées, œuvrant dans les secteurs public et privé. Ces sections comptent plus de 6 000 membres dans chaque collectivité des Territoires du Nord-Ouest.

Le président: Vous couvrez donc l'ensemble des Territoires.

M. Marshall: C'est exact.

Le président: Et vous parlez au nom de tous vos membres d'aujourd'hui.

M. Marshall: C'est exact.

Le président: D'accord. Merci beaucoup. Le premier intervenant dont le nom figure sur ma liste est le sénateur Lucier, qui sera suivi du sénateur Marchand.

Le sénateur Lucier: Merci, monsieur le président. Je vais tenter d'être bref. Je sais que nous parlons de tyrans et notre président agit un peu comme un tyran lorsqu'un intervenant prend plus que le temps qui lui est accordé. Je vais donc attaquer le sujet sans plus tarder.

Le président: Et j'ai aussi un marteau.

Le sénateur Lucier: Oui, il a aussi un marteau et il l'utilise.

Mme Haché, je vais commencer par vous, étant donné que vous étiez la dernière à parler. Vous avez soulevé un point pertinent, sur lequel je ne m'étais vraiment pas attardé auparavant. Revenons donc sur ce qui a été dit. Vous me corrigerez si je fais erreur. Selon vous, la clause d'unanimité—je l'exprime en mes mots propres—n'est pas démocratique, cela n'est pas une très bonne manière de diriger un pays, nous ne semblons pas procéder ainsi dans d'autres domaines et nos législatures s'appuient sur le consensus et non sur l'unanimité. Ma question est la suivante: pensez-vous que l'Entente, dans la mesure où elle touche les populations nordiques, aurait pu être signée si nos membres avaient pu être présents lors des discussions? Mon impression, c'est que n'importe quel des dix premiers ministres peut maintenant contrecarrer les initiatives prises

[Text]

pened if we had been present and that this unanimity would have been allowed to stand if the leaders of the Yukon and the Northwest Territories, the elected leaders of these two territories, had been present at the negotiations?

Ms. Haché: Definitely not. It is clear to me, even as a non-politician, so to speak, having a non-awareness of the legislature, that it was really a strong ploy to leave out the Northwest Territories and to leave the option open later for access into the territories through expansion of the provincial borders.

Senator Lucier: I would just touch one more point with you. The beginning of your brief seems to suggest that you have some resentment for Quebec and Premier Bourassa and the premiers for what was done at Meech Lake. I started out with that resentment, but I do not have any resentment for that. I feel that the person who was negotiating for you and me in these talks was the Prime Minister of Canada. It was not the Premier of Quebec; he was there to look after the people of Quebec, and he did that extremely well.

Ms. Haché: Very well.

Senator Lucier: I really do not feel that we, you and I as northerners, should have any resentment for the people of Quebec or the other premiers for what our Prime Minister gave them. That is my feeling.

Ms. Haché: I do not have any resentment toward the people from Quebec. As I said, it is our desire that they be part of the Constitution of Canada and part of Canada. What I would resent would be the the 11 people whose mandate it is to look at Canada as a whole and rule Canada as a whole looking after their self-interest at the expense of others. To me, the reason politicians are in Ottawa is that they have to take the whole picture, the whole of Canada into consideration.

Senator Lucier: Mr. Marshall, I have one quick question for you as well. You say that you have 6,000 members, 30 locals, that you cover every community in the Northwest Territories. You have been involved in labour negotiations, I would take it. You have been around bargaining. Have you ever heard of a deal whereby the union officials negotiated an agreement with a company, came back to the members and said we are going to let you pass this; you can talk about it, but do not touch it; whatever you do, if there are some mistakes in it, leave them in there, because if you do not, we may lose the whole deal? Have you ever heard of that?

Mr. Marshall: It would certainly be a new concept. For unions, the membership is the highest governing body and the members of the union determine what the union is going to be doing.

[Traduction]

chez nous. Cette situation m'apparaît comme désavantageuse pour le Nord. Pensez-vous que cela aurait pu se produire si nous avions été présents et que le principe de l'unanimité aurait été maintenu si les chefs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, c'est-à-dire les chefs élus de ces deux territoires, avaient été présents lors des négociations?

Mme Haché: Sûrement pas. Il ne fait aucun doute pour moi, même si je ne suis pas femme politique, pour ainsi dire, sans connaître le fonctionnement de la législature, que ce fut vraiment tout un stratagème de laisser de côté les Territoires du Nord-Ouest et de laisser la porte ouverte en vue d'un accès ultérieur aux Territoires par une expansion des frontières provinciales.

Le sénateur Lucier: Il y a un point que j'aimerais revoir avec vous. Si l'on considère le début de votre présentation, on est porté à croire que vous éprouvez du ressentiment à l'égard du Québec, du premier ministre Bourassa et des autres premiers ministres en raison des conclusions auxquelles on en est venu au lac Meech. J'ai commencé par aborder ce ressentiment, mais je n'en éprouve aucun. J'ai le sentiment que c'est le premier ministre du Canada qui nous représentait, vous et moi, lors de ces discussions. Ce n'était pas le premier ministre du Québec; celui-ci y était pour défendre les intérêts des Québécois et il l'a fait avec beaucoup de succès.

Mme Haché: Très bien.

Le sénateur Lucier: Je ne crois réellement pas que vous et moi devrions, en tant que membres des populations nordiques, avoir du ressentiment à l'endroit des Québécois ou des autres premiers ministres en raison de ce que le premier ministre du Canada leur a accordé. C'est mon point de vue.

Mme Haché: Je ne ressens aucun ressentiment à l'égard des Québécois. Comme je l'ai dit, nous voulons qu'ils fassent partie et de la Constitution, et du Canada. Si j'éprouvais du ressentiment, ce serait en me rendant compte que les onze personnes qui ont pour mandat d'envisager et de gouverner le Canada comme un ensemble tiennent compte de leurs propres intérêts au détriment des autres. Pour moi, si nous envoyons des politiciens à Ottawa, c'est pour qu'ils administrent le Canada comme un tout.

Le sénateur Lucier: Monsieur Marshall, j'ai une petite question pour vous également. Vous dites que vous avez 6 000 membres, 30 sections locales et que vous représentez chaque collectivité des Territoires du Nord-Ouest. Vous participez à des négociations de travail, je l'admets. Vous connaissez la question. Imaginez le marché suivant: les agents du syndicat négocient une entente avec une entreprise, se présentent devant leurs membres et leurs déclarent qu'ils vont les laisser adopter cette entente, qu'ils peuvent discuter de celle-ci, mais qu'ils ne doivent pas la modifier; s'il s'y trouve des erreurs, ils doivent les y laisser, au risque de tout perdre. Que diriez-vous d'un marché pareil?

M. Marshall: Ce serait sans aucun doute une nouvelle façon de faire les choses. Pour les syndicats, les membres représentent le mécanisme de réglementation ultime et ce sont eux qui décident de ce que fera le syndicat.

[Text]

Senator Lucier: I like your phrase that the membership is the highest governing body. That is what we think should have taken place and that is what we think should take place in this particular deal. Thank you very much.

Senator Marchand: Thank you for your presentation and particularly for your support of the native people. Why do you think the accord was reached and passed?

Ms. Haché: As we said in the presentation, we believe it was the profound desire of the Prime Minister to reach that accord, in our opinion, at all costs. In some minds the cost of the Northwest Territories was a small price to pay, but not for the people who live here.

I think all Canadians agree it is important that Quebec becomes a part of Canada. For a long time they have not been.

Senator Marchand: Through your organization you reach a large network of people. If you were here yesterday, you heard a lot of references to greedy provinces or premiers looking at extending their boundaries north. Do you think it is one of the reasons the deal was made?

Ms. Haché: I see a couple of reasons. One is that we are expendable. Although we have a large land-base, we have a very small voter base and are expendable. Although they may not want to extend the borders at this time, for whatever reason, it is always nice to leave the door open and the option open. That is what I see them doing.

Senator Marchand: What do you think of the future of Canada as a result of the Meech Lake accord? How do you regard the document in fundamental terms? Do you feel there will be a great change in the future of this country as a result of the document?

Ms. Haché: In my late twenties I became a nationalist. I am proud of being a Canadian and have put a lot of effort into reaching the ideals I want Canadian society to have. I believe the Meech Lake accord will destroy the togetherness of Canadians. I believe it will become discentered and that state politics and state benefits will be completely split. I believe it will destroy Canadian society as we know it.

Senator Adams: I see you have a total of 6,000 members in the Federation of Labour of the Northwest Territories. Do you have any idea how many of the 6,000 are native people?

Mr. Marshall: I am not sure of the exact percentage, but a large group of the people we represent are native people.

Senator Adams: In the communities I noticed the majority of native people work for the hamlets and housing associations. Are the native people who work for those municipalities part of your membership also?

[Traduction]

Le sénateur Lucier: Les membres représentent le mécanisme de réglementation ultime. Voilà qui est très intéressant. C'est ainsi, selon nous, que les choses auraient dû passer et qu'elles devraient se passer dans ce marché-ci. Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur Marchand: Je vous remercie de votre exposé et plus particulièrement de l'appui que vous avez apporté aux autochtones. Pourquoi l'Entente a-t-elle été conclue et adoptée, selon vous?

Mme Haché: Comme nous l'avons déclaré dans notre exposé, nous croyons que c'était le désir profond du premier ministre et qu'il fallait, selon nous, en venir là à tout prix. Pour certains, le prix des Territoires du Nord-Ouest représentait un coût modique, mais non pas pour les gens qui vivent ici.

Je crois que tous les Canadiens conviennent qu'il importe que le Québec fasse partie intégrante du Canada. Il en a longtemps été dissocié.

Le sénateur Marchand: Votre organisation vous permet de rejoindre un large éventail de personnes. Si vous étiez ici hier, vous avez entendu de nombreuses allusions à la voracité de certaines provinces ou de certains premiers ministres provinciaux cherchant à étendre leurs frontières vers le Nord. Croyez-vous que ce soit une des raisons pour lesquelles l'Entente a été conclue?

Mme Haché: J'y vois quelques raisons. Une de ces raisons, c'est que nous sommes sacrificiables. Notre territoire est géographiquement étendu, mais nous n'avons que peu d'électeurs, sacrificiables. Les signataires de l'Entente ne cherchent peut-être pas à étendre leur frontière pour le moment, mais, peu importe la raison, il est toujours commode de laisser la porte ouverte pour revenir éventuellement à cette option. C'est ce que les signataires ont fait, d'après moi.

Le sénateur Marchand: D'après vous, quelle conséquence l'Entente du lac Meech va-t-elle avoir sur l'avenir du Canada? Comment voyez-vous le document en termes fondamentaux? Croyez-vous que ce document va modifier considérablement l'avenir du Canada?

Mme Haché: A la fin de la vingtaine, je suis devenue nationaliste. Je suis fière d'être canadienne et j'ai consacré beaucoup d'efforts pour réaliser les idéaux que je veux que la société canadienne ait. Je crois que l'Entente du lac Meech va détruire l'unité des Canadiens. Je pense que cette harmonie va se rompre, que la politique de l'État va se morceler et que les avantages publics vont se désintégrer. La société canadienne ne sera plus jamais la même.

Le sénateur Adams: Je vois que la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest compte au total 6 000 membres. Auriez-vous une idée du nombre d'autochtones qu'on trouve parmi ceux-ci?

M. Marshall: Je ne connais pas le pourcentage exact, mais un grand nombre des gens que nous représentons sont des autochtones.

Le sénateur Adams: J'ai constaté que la plupart des autochtones des collectivités travaillent pour des associations de hameaux et de logement. Les autochtones qui travaillent pour ces municipalités font-ils partie eux aussi de votre Fédération?

[Text]

Mr. Marshall: Yes, they are.

Senator Adams: Just this fall some of the communities went on strike a couple of times. Can you give me some idea why? Were they not satisfied with the salaries or not satisfied with the people running the municipalities? Can you give me an idea why it should concern the people who were striking or who were getting too much work or not enough?

Mr. Marshall: I suppose each situation is different. There can be a variety of reasons for it to happen, including wages, working conditions, and various other reasons as well.

Ms. Haché: I would like to add, Willie, that as you know, it is expensive to live in the north.

Senator Adams: I understand, yes.

Ms. Haché: You know that the rate of inflation is far above the rate of increase in wages. Particularly in the north we always have to watch out for it. Part of it is due to the monopolies in the community.

Senator Adams: Yes, although I think there has been a lot of change in government in the Northwest Territories during the last few years. I remember at one time, before the CMHC took over the housing, the people paid hardly any rent for their housing. All of a sudden rents went from less than \$100 a month to \$500 or \$600 a month.

Ms. Haché: It is \$1000 in some places.

Senator Adams: Yes, this is quite a change. This is why I asked the question about why those people would be concerned or would want to go on strike in order to have decent wages.

Anyway, the majority of organized people are labourers, although some of them are journeymen. I was wondering how your organization operates. Do the workers have to be certified to work just to be a labourer?

Mr. Marshall: We represent a very broad group of workers in the north, including mine workers, radio technicians, office workers, professionals and nurses. For practically every profession in the north you can name, we represent people who work in those fields.

Senator Adams: Do those people automatically join your organization every time they get a job? Do you accept it if they do not want to join? How does the system work?

Mr. Marshall: It is up to the union local to decide if they want to affiliate with the Federation of Labour.

Senator Adams: Is there a limit in the number of workers in the local group that can join your organization? I had heard that there must be five or six members in a union local before it can affiliate with your organization.

[Traduction]

M. Marshall: Oui, ils en font partie.

Le sénateur Adams: Cet automne, les membres de quelques collectivités ont fait la grève à quelques reprises. Pouvez-vous m'en donner la raison? Avaient-ils à se plaindre des traitements ou des gens qui administrent les municipalités? Avez-vous une idée de la raison pour laquelle cela devrait préoccuper les grévistes ou les gens qui avaient trop d'ouvrage ou pas suffisamment?

M. Marshall: Je suppose que chaque situation est différente. Il peut y avoir une foule de raisons, y compris les salaires, les conditions de travail ainsi que diverses autres raisons.

Mme Haché: J'aimerais ajouter, Willie, que la vie est chère dans le Nord, comme vous le savez.

Le sénateur Adams: Oui, je comprends.

Mme Haché: Vous savez que le taux d'inflation est bien supérieur au taux d'augmentation des salaires. Nous devons toujours surveiller cela de près, surtout dans le Nord. Cette situation est imputable en partie aux monopoles des collectivités.

Le sénateur Adams: Oui, bien que j'estime qu'il y a eu de nombreux changements au sein de l'administration des Territoires du Nord-Ouest au cours des dernières années. Je me souviens d'une époque où les gens ne payaient à peu près rien pour se loger, avant que la SCHL ne prenne en main la question du logement. Tout à coup, les loyers ont passé de moins de 100 \$ par mois à 500 ou 600 par mois.

Mme Haché: Cela atteint 1 000 \$ à certains endroits.

Le sénateur Adams: Oui, c'est tout un changement. C'est pour cette raison que j'ai demandé pourquoi ces gens seraient préoccupés ou voudraient faire la grève pour obtenir un traitement décent.

De toute façon, la majorité des gens syndiqués sont des manœuvres, bien que certains d'entre eux puissent être des compagnons. Je me demandais comment fonctionne votre organisation. Les travailleurs doivent-ils avoir un certificat pour être simplement manœuvres?

M. Marshall: Nous représentons un très large éventail de travailleurs nordiques, y compris des mineurs, des techniciens en radio, des employés de bureau, des membres des professions libérales et des infirmiers et infirmières. Nous représentons des gens d'à peu près tous les corps de métier que l'on retrouve dans le Nord.

Le sénateur Adams: Est-ce que tous ces gens se joignent à votre organisation chaque fois qu'ils obtiennent un emploi? Est-ce que vous tolérez qu'ils ne se joignent pas à vous? Comment cela se passe-t-il?

M. Marshall: C'est la section locale du syndicat qui décide de s'affilier ou non à la Fédération du travail.

Le sénateur Adams: Est-ce qu'il y a un nombre maximal de travailleurs du groupe local qui peuvent se joindre à votre organisation? J'ai entendu dire qu'une section locale doit avoir cinq ou six membres avant qu'elle ne puisse s'affilier à votre organisation.

[Text]

Mr. Marshall: Any size of local can join the Federation of Labour.

Senator Macquarrie: Just to refer to the view about the constitutional conferences, is it your view that the territories should be there at all these meetings with the same right to vote as the provinces?

Ms. Haché: Yes.

Senator Macquarrie: Are you troubled by the idea that it would almost make these parts both a territory and a province at the same time?

Ms. Haché: No, because it is our desire to be a province. It is the government's commitment to allow us that privilege once we supposedly prove our ability to become a province. There has to be some method of representation of northern Canadians at those meetings where the major decisions affecting our lives take place.

Senator Macquarrie: We have heard since we came to the area that there is a difference of opinion about the likely date of provincehood. Some say it is around the corner. Some say it might be quite a while. Would you recognize that if the territorial spokesmen had a vote and voice in full at these constitutional conferences, a very important element of provincehood would already have been attained by your people?

Ms. Haché: I would accept that; but at the same time, the government makes allowances all the time and they are the experts at developing legislation to look after the needs of all Canadians. I believe they have the expertise to develop a system whereby northern Canadians are fairly represented.

When our representatives go to the First Ministers' conferences, we are only allowed to hear, not speak. That is not a Canadian right. As northern Canadians we have the right to speak and be heard.

Senator Macquarrie: Do you not believe that even in these important considerations there must still be some reason to say that a province and a territory are different kettles of fish?

Ms. Haché: There are many ways to assess that we are different kettles of fish. The Meech Lake accord is one of them: we were not allowed to participate in that.

There are many criteria for establishing a province. Having a voice heard is a criterion that should be set aside, as far as I am concerned. Every Canadian has a right to be heard on any political level where decisions are made that affect his or her life.

Mr. Marshall: One of the important aspects here involves the exercise of powers. Through the process of devolution, over the years the Northwest Territories has begun to exercise many of the same types of powers that provinces have.

[Traduction]

M. Marshall: Quelle que soit sa taille, toute section locale peut se joindre à la Fédération.

Le sénateur Macquarrie: Si l'on s'attarde quelques instants aux conférences constitutionnelles, croyez-vous que les Territoires devraient être représentés à chacune de ces réunions et avoir le même droit de vote que les provinces?

Mme Haché: Oui.

Le sénateur Macquarrie: L'idée que cela aurait presque pour effet de faire de ces parties un territoire autant qu'une province ne vous préoccupe-t-elle pas?

Mme Haché: Non, parce que nous voulons que les Territoires deviennent une province. Le gouvernement s'est engagé à nous accorder ce privilège une fois que nous aurons montré, présument, que nous avons l'aptitude pour devenir une province. Il faut trouver une certaine méthode de représentation des Canadiens du Nord à ces réunions où sont prises les grandes décisions qui régissent notre vie quotidienne.

Le sénateur Macquarrie: Depuis notre arrivée, nous avons entendu diverses opinions quant à la date à laquelle les Territoires ont des chances de devenir province. Certains disent que cela se fera prochainement. D'autres pensent que ce n'est pas demain la veille. Reconnaissez-vous que vos semblables auraient déjà franchi une étape importante dans leur marche vers le statut de province si les représentants des Territoires avaient un véritable droit de parole et de vote lors de ces conférences constitutionnelles?

Mme Haché: Je suis prête à le reconnaître; mais en même temps, le gouvernement fait toujours la part des choses et il est passé maître dans l'art d'élaborer des lois pour répondre aux besoins de tous les Canadiens. J'estime qu'il a la compétence voulue pour instaurer un système qui permet aux Canadiens des régions nordiques d'être équitablement représentés.

Quand nos représentants se rendent aux conférences des premiers ministres, nous n'avons pas le droit de parole, seulement celui de l'écoute. Ce droit n'est pas habituel au Canada. En tant que Canadiens du Nord, nous avons le droit de parler et d'être entendus.

Le sénateur Macquarrie: Ne croyez-vous pas que même dans ces importantes considérations, il doit encore y avoir une certaine raison d'affirmer qu'une province et un territoire, ce sont deux choses bien différentes?

Mme Haché: Il y a bien des façons de vérifier que nous sommes différents. L'Entente du lac Meech est l'une d'elles: nous en sommes exclus.

De nombreux critères doivent présider à la création d'une province. Avoir la possibilité de se faire entendre en est un qui devrait être mis de côté, selon moi. Tout Canadien a le droit de s'exprimer à n'importe quel palier politique où des décisions sont prises à son sujet.

M. Marshall: L'un des aspects importants en cause ici concerne l'exercice des pouvoirs. En vertu du processus de délégation, les Territoires du Nord-Ouest ont commencé avec les années à exercer bon nombre des types de pouvoirs que détiennent les provinces.

[Text]

Senator Macquarrie: But would not full participation at the constitutional level be perhaps one of the highest powers of all?

Mr. Marshall: When territorial governments are dealing with the same issue areas, the same provincial types of powers as other provinces, they should also have a say in constitutional development that will affect them just as much as any other province.

Senator Macquarrie: It might be that if all these things were attained then there would be nothing left to be a province for, no goals ahead.

I am not saying at all that it would not have been far more desirable and practical and satisfactory to have your voice heard. I just think it is perhaps not quite accurate to say that as a right the territories would have the right to be there at all of these gatherings. I think it would have been far better had they been there—and they have been at some in the past, but it is a practice that has developed.

Senator Fairbairn: Mr. Marshall, in your comments you made one statement to the effect that the recognition of Quebec in the Constitutional Accord should not override section 15 of the Charter of Rights, which you were saying in the context of women. There was a change between the Meech Lake agreement and the final signing in June which in a sense, rather than easing the concerns of people, exacerbated them. That was the addition of the final section of the accord that said that nothing in the accord would affect the rights in the Charter for multiculturalism or aboriginal people. That gave the impression, in some legal minds anyway, that by identifying those two all the others were at risk.

Would some kind of a statement in the accord that the accord would be interpreted against the Charter itself satisfy you, rather than picking out section 15 particularly? Would an overall commitment to the full Charter of Rights satisfy your concern?

Mr. Marshall: I think it would be very important that there be no ambiguities, that people are now being excluded from those rights originally said in the Charter of Rights and Freedoms. So I think this should be made quite clear—that nobody is going to be excluded as a result of these changes.

Senator Fairbairn: Thank you. Just one other comment. I cannot remember which one of you made the comment that Quebec has not been a part of Canada for some time. You know, it never has ceased to be a part of Canada. It has been very active, even since 1982, in federal-provincial agreements, the whole thing. The one thing it did not do is be a part of the piece of paper, and psychologically that is an unhappy thing which now has been rectified. But certainly, even during all the years of Mr. Levesque, it was very much an active, participating part of Canada.

[Traduction]

Le sénateur Macquarrie: Mais une pleine participation au niveau constitutionnel ne constituerait-elle pas, peut-être, l'un des plus grands pouvoirs qui soient?

M. Marshall: Lorsque les gouvernements des territoires traitent des mêmes questions, détiennent les mêmes genres de pouvoirs provinciaux que les autres provinces, ils devraient aussi avoir leur mot à dire dans les propositions constitutionnelles qui les toucheront tout autant que n'importe quelle autre province.

Le sénateur Macquarrie: Il se pourrait que si toutes ces choses étaient obtenues, il ne servirait alors plus à rien de vouloir devenir une province, il n'y aurait plus de but à atteindre.

Loin de moi l'idée qu'il n'aurait pas été beaucoup plus souhaitable, pratique et satisfaisant que vous avez droit au chapitre. J'estime tout simplement qu'il n'est peut-être pas tout à fait exact de dire que les territoires auraient le droit d'être présents à toutes ces rencontres. Je pense qu'il aurait été beaucoup préférable qu'ils soient là—et ils ont été présents à certaines d'entre elles par le passé, mais c'est une pratique qui s'est implantée avec le temps.

Mme la sénatrice Fairbairn: Monsieur Marshall, dans vos commentaires vous avez déclaré que la reconnaissance du Québec dans l'accord constitutionnel ne devrait pas avoir la priorité sur l'article 15 de la Charte des droits, lorsqu'il était question des femmes. Il y a eu un changement dans la version finale signée en juin, par rapport à celle de l'Entente du lac Meech, qui, dans un sens, au lieu d'apaiser les inquiétudes des gens, les a aggravées. Il s'agit de l'ajout du dernier article de l'Entente selon lequel rien dans cette entente ne porterait atteinte aux droits accordés par la Charte à l'égard du patrimoine multi-culturel et des peuples autochtones. Cela donnait l'impression à certaines personnes à l'esprit légaliste qu'en nommant ces deux droits, tous les autres étaient menacés.

Est-ce qu'un certain énoncé dans l'Entente selon lequel celle-ci serait interprétée comme allant à l'encontre de la Charte elle-même, au lieu de désigner l'article 15 en particulier, vous satisferait? Un engagement global à l'égard de la Charte des droits dans son entier apaiserait-il vos inquiétudes?

M. Marshall: Je crois qu'il serait très important de dissiper toute ambiguïté selon laquelle on pourrait prétendre que des personnes perdent maintenant les droits déjà accordés en vertu de la Charte des droits et libertés. J'estime donc qu'il faudrait affirmer très explicitement que personne ne va être exclu par suite de ces changements.

Mme la sénatrice Fairbairn: Merci. Juste un autre commentaire. Je ne puis me rappeler lequel d'entre vous a fait observer que le Québec ne faisait pas partie du Canada depuis un certain temps. Vous savez, cette province n'a jamais cessé de faire partie du Canada. Même depuis 1982, elle participe très activement à l'ensemble des ententes fédérales-provinciales. La différence, c'est qu'elle n'a pas signé le document, et du point de vue psychologique, c'est une chose regrettable qui a maintenant été corrigée. Mais assurément, même pendant toutes les années de M. Lévesque, la province jouait un rôle très actif dans le Canada.

[Text]

Ms. Haché: It was I who referred to that, and I totally agree with you. I was speaking more of the psychological effect of not having the signature.

The Chairman: The next witness is Mr. Fred Turner.

Mr. Fred Turner (Individual Presentation): Thank you, Mr. Chairman, and I appreciate the opportunity I have to make this presentation to you. I am here as a private citizen. I am a northerner who was born here in the north and a native who has lived all of my life in the north, and it is my hope that I would be able to share with you some personal experiences which would perhaps show you how an unresponsive government or an indifferent government can affect and individual's life. That is really where I am coming from as I make this presentation to you people who have come here to Yellowknife to hear from us and hear our concerns.

I am not a stranger, I guess, to someone who has been kicked around or left out or downtrodden or neglected in society. Native people have been that way throughout the years, and I certainly can testify from my own personal experiences, and they go back to when I was quite young.

I can perhaps just share one experience with you. As a boy growing up in the territories and as I lived and grew up here in the territories I have seen a lot of changes in the north. People come from different countries. People come from the south and from all different classes of society. I can remember when I was about 11 or 12 years old I happened to be going by the next yard where I lived. Some people were working there, people who had come from the south, some white men . . . And just trying to be friendly . . . But there are some people unfortunately in this country who prefer to think they are on a higher level than native people. And this man did not want to be associating or friendly, even with a child, if he was a native. Just for that, I was kicked around that yard like a football. I was sworn at for being a native. This man did not want to have anything to do with any natives.

It is hard to describe the things that go through a person's mind at such times. You do not know why this is happening to you. Some people think native people are lower than themselves. I thought that when I got bigger I would not be kicked around by anybody. I have been kicked around by big government and stepped on by people, bureaucrats and politicians alike. I believe this was partly because of my being a native.

A few years ago, I started an air charter company in Yellowknife. I picked up some assets from an ongoing company, a licence, and late in 1979 I started this operation. I was doing well. I was attempting to expand. I applied for a larger licence. That application was supported by two-thirds of the population of the territories. The Dene Nation and the Métis Association represented two-thirds of the population at that time. A number of major companies also wanted the service.

[Traduction]

Mme Haché: C'est moi qui y ai fait allusion, et je suis parfaitement d'accord avec vous. Je voulais parler surtout de l'effet psychologique de ne pas avoir la signature de la province.

Le président: Le témoin suivant est M. Fred Turner.

M. Fred Turner (exposé individuel): Merci, Monsieur le président, et je vous remercie de me donner l'occasion de vous présenter cet exposé. Je suis ici en tant que citoyen, à titre privé. Je suis un habitant du Nord et un Autochtone qui a vécu toute sa vie dans le Nord, et j'espère pouvoir vous faire partager certaines expériences personnelles susceptibles de vous indiquer comment un gouvernement irresponsable ou indifférent peut nuire à la vie d'un individu. Ce sont vraiment là mes origines, moi qui présente cet exposé devant vous qui êtes venus ici à Yellowknife pour nous entendre vous exprimer nos préoccupations.

Je ne suis pas un étranger, je suppose, pour quelqu'un qu'on a traité sans ménagements, qu'on a abandonné, foulé aux pieds ou négligé dans la société. C'est le sort réservé aux autochtones depuis des années et des années, et je peux certainement en témoigner en me fondant sur mes expériences personnelles, qui remontent au temps de mon enfance.

Je peux peut-être partager avec vous une seule de mes expériences. Moi qui ai vécu et grandi dans les Territoires, j'ai été témoin de beaucoup de changements qui s'y sont produits. Les gens proviennent de différents pays. Les gens viennent du sud et de toutes les différentes classes de la société. Je peux me rappeler lorsque j'avais 11 ou 12 ans, il m'arrivait de passer près d'un chantier situé proche d'où j'habitais. Certains des ouvriers qui y travaillaient venaient du sud, certaines étaient des hommes blancs . . . et n'essayant que d'avoir un comportement amical . . . Mais il y a malheureusement des gens dans ce pays qui se croient supérieurs aux autochtones. Et cet homme ne voulait pas fréquenter un autochtone, ni se montrer sympathique à son endroit, même si c'était un enfant. Sans autre raison, on me traitait sans ménagements dans ce chantier; j'avais l'impression d'être un ballon sur un terrain de football. On m'injurait parce que j'étais un autochtone. Cet homme ne voulait rien savoir des autochtones.

Il est difficile de décrire tout ce qui nous passe par la tête à ce moment-là. Vous ne savez pas pourquoi cela vous arrive. Certaines personnes se pensent supérieures aux autochtones. Je me disais que lorsque je grandirais, personne ne me foulerait plus aux pieds. J'ai été traité sans ménagements et écrasé par certaines personnes, aussi bien les bureaucrates que les politiciens. Je crois que c'est en partie parce que je suis un autochtone.

Il y a quelques années, j'ai lancé une entreprise de transport aérien nolisé à Yellowknife. J'ai obtenu certains équipements d'une compagnie existante, un permis, et à la fin de 1979 j'ai commencé l'exploitation. Les affaires marchaient bien. J'ai essayé de prendre de l'expansion. J'ai demandé un permis à cette fin. Les deux tiers de la population des Territoires appuyaient ma demande. La Nation des Dénés et l'Association métis représentaient à l'époque les deux tiers de la population. Un certain nombre de grandes entreprises désiraient aussi fournir ce service.

[Text]

This request went into Ottawa, and it met all the criteria. It met the financial requirements. It met everything that was required except something they call "public convenience and necessity". That term suggests that the public would have some kind of involvement in this. The public certainly did; two-thirds of the population, two native groups. You would think that the people in Ottawa would listen to what they had to say. However, they chose to listen to an American instead. He was the only one in Yellowknife who opposed the application.

I had another situation where a decision in Ottawa was made with respect to Turn-Air Ltd. My licence was taken away in April 1984. The decision on that licence suggested that I did not file statistics: I did not give the committee in Ottawa the number of gallons of gas I burnt and the number of passengers I flew.

It was difficult for me to provide that, because the RCMP were in possession of a lot of my documents, several boxes of them. It was difficult to carry on business in a normal manner, never mind attempt to supply Ottawa with some statistics that were basically meaningless. They were meaningful only to somebody applying for a licence in this area. They say they need something to go by. There were no other applications going on at that time. There was no urgent need for those statistics. Nevertheless, they have stood firm on their decision to cancel my licence. My rights as a Canadian citizen were denied. I was pronounced guilty without an opportunity to appear before an impartial tribunal. The committee in Ottawa, which cancelled my licence, was certainly not impartial.

A week ago I was in an examination for discovery. I had attempted to take steps to get some remedies, some redress for my legitimate grievance from the government, so I attempted to take it through the Federal Court, along with whatever means I had available to me. I finally got the government after a few years into the first stage, this examination for discovery. This particular document I have here was presented to me a week ago, and perhaps I will just read a few statements from it. They have stood behind their decision to cancel my licence for statistics and statistics only. However, this document they produced as their own evidence, which is extremely incriminating evidence against themselves, suggests that they had another motive for cancelling my licence. I will just quote a few little briefs from it:

Information received by this office indicates that Willie Lazarus and Paul Lazarus are making a move to make a deal with Fred Turner. Further information indicates that there will be aircraft located in Cambridge Bay, a fur base, to operate from that point.

It is obvious that Willie Lazarus is coming in the back door again. Air carrier operations are well aware of this and are obliged to accommodate any requests from Turn-Air because its licence is valid.

[Traduction]

Ma demande est parvenue à Ottawa et elle répondait à tous les critères, dont les critères financiers. Elle répondait à toutes les exigences, sauf quelque chose qu'ils appelaient « la nécessité et l'intérêt du public ». Cette expression suggère que le public y aurait une certaine participation. C'était assurément le cas: les deux tiers de la population, deux groupes autochtones. On était en droit de s'attendre que les gens en place à Ottawa écouteraient ce qu'ils avaient à dire. Mais ils ont préféré écouter un Américain. Il était le seul à Yellowknife à s'opposer à la demande de permis.

Il s'est présenté une autre situation où une décision a été prise à Ottawa au sujet de Turn-Air Ltd. Mon permis m'a été retiré en avril 1984. La décision relative à ce permis mentionnait que je n'avais pas produit de statistiques: je n'avais pas indiqué au comité à Ottawa le nombre de gallons d'essence que j'avais consommés et le nombre de passagers que j'avais transportés.

Il m'était difficile de produire ces statistiques, parce que la GRC avait beaucoup de mes documents, plusieurs boîtes en fait, en sa possession. Il était déjà assez difficile de poursuivre l'exploitation d'une façon normale sans avoir en plus à tenter de fournir à Ottawa certaines statistiques essentiellement sans importance. Elles avaient de l'importance seulement pour quelqu'un qui demandait un permis d'exploitation dans cette région. Ils disent avoir besoin de points de repère. Aucune autre demande de permis n'avait alors été présentée. Ils n'avaient pas un urgent besoin de ces statistiques. Ils ont néanmoins maintenu leur décision d'annuler mon permis. J'ai été privé de mes droits en tant que citoyen canadien. On m'a déclaré coupable sans que j'aie eu la possibilité de comparaître devant un tribunal impartial. Le comité, à Ottawa, qui a annulé mon permis n'était certainement pas impartial.

Il y a une semaine, j'ai subi un interrogatoire préalable. J'avais tenté de prendre des dispositions pour obtenir quelque recours, quelque redressement pour mon grief légitime, de la part du gouvernement, alors j'ai essayé de passer par la Cour fédérale et de prendre tous les moyens que j'avais à ma disposition. Finalement, après quelques années, j'ai réussi à entraîner le gouvernement dans la première étape, soit cet interrogatoire préalable. Ce document particulier que j'ai en main m'a été remis il y a une semaine et peut-être vais-je en lire quelques extraits. Ils ont appuyé leur décision d'annuler mon permis sur une question de statistiques et de statistiques uniquement. Toutefois, ce document qu'ils ont produit comme leur preuve à eux, lequel est un document très incriminant contre eux-mêmes, donne à entendre qu'ils avaient une autre raison d'annuler mon permis. Je vais simplement citer quelques courts extraits du document:

L'information reçue par ce bureau indique que Willie Lazarus et Paul Lazarus font des démarches pour conclure une affaire avec Fred Turner. Des renseignements supplémentaires indiquent qu'un aéronef sera basé à Cambridge Bay, poste de commerce des fourrures et point de départ des opérations.

Il est évident que Willie Lazarus a refait son apparition. Les transporteurs aériens sont bien au fait de cela et ils sont forcés de répondre à toutes les demandes de Turn-Air, son permis étant valide.

[Text]

Can the ATC expedite any action on Mail Turn-Air on the statistics, because we do not want Willie Lazarus operating.

It is my opinion, shared by DOT, that air carrier operations at public convenience and necessity at Yellowknife will not be satisfied under any arrangement with Willie and Turn-Air.

The Chairman: I hesitate to interrupt you, Mr. Turner, because I realize how important this matter is to you. However, we are here to discuss the Meech Lake accord and its effect on the Northwest Territories. I have allowed you to go on, but I have difficulty in relating the matter to the Meech Lake accord. Could you get to the question that is before us? I hesitate to do so, frankly, Mr. Turner, because I realize what you have been through and sympathize with the problem you have had dealing with big government, and I suppose there is nowhere more than in your territories here, where you are so distant from Ottawa, that big government is a problem. However, I think you understand the difficulty we have. We have other witnesses coming after. I ask you if you could get to the Meech Lake side.

Mr. Turner: I appreciate your problem, Mr. Chairman, and I appreciate the opportunity you have given me to attempt to share with you my feeling. At the outset, I said that when an individual's rights are denied and when we are excluded from the Constitution, it is going to affect not just groups but individuals as well. As long as there is thinking like this in this country, then I think as individuals we should take a stand and say, no, this is not right. I believe, even as I have been denied my rights as a Canadian citizen, where I was pronounced guilty and not even provided the opportunity to appeal my decision The decision was final and I was denied an appeal.

If we are denied our rightful place in the Constitution, government will continue to ride roughshod over native people and northern groups, and northern individuals as well. It is why I wanted to share my story and my experience of how I have been affected. I am a citizen and I should have my rights as a citizen; I should have a right to an appeal. The Charter states that a person is to be presumed innocent until proven guilty. I was pronounced guilty by two commissioners in Ottawa and denied the right to appeal and the right to a review. I had to appeal to the Privy Council in Ottawa, where they reversed the decision and ordered my licence to be given back.

I merely wanted this opportunity to share with you and tie in . . . under that particular type of an arrangement. I have many other stories. Numerous government departments have for their own reasons decided to step on me as an individual, I believe simply because I am a native person and they do not want native people to be successful in the economic end of things, especially a high-profile thing like aviation.

[Traduction]

Le Comité des transports aériens peut-il hâter l'adoption de mesures ayant trait à Mail Turn-Air en se fondant sur la question de statistiques, parce que nous ne voulons pas que Willie Lazarus exerce ses activités?

Mon opinion, qui est aussi celle de TC, est que les transporteurs aériens, qui sont là pour les besoins et l'intérêt du public, à Yellowknife, ne pourront s'accommoder d'aucune entente avec Willie et Turn-Air.

Le président: J'hésite à vous interrompre, monsieur Turner, parce que je me rends compte à quel point cette question est importante pour vous. Toutefois, nous sommes ici pour discuter de l'Entente du lac Meech et de ses répercussions sur les Territoires du Nord-Ouest. Je vous ai permis de poursuivre, mais j'arrive difficilement à relier cette question avec l'Entente du lac Meech. Pourriez-vous en venir à la question qui nous occupe? J'hésite franchement à le faire, monsieur Turner, parce que je me rends compte par où vous êtes passé et je comprends les problèmes que vous avez eus en faisant affaire avec la «machine» gouvernementale et je suppose que nulle part ailleurs que dans les Territoires, où vous êtes si loin d'Ottawa, la grosse «machine» gouvernementale pose autant de problèmes. Toutefois, je pense que vous comprenez la difficulté que nous éprouvons. D'autres témoins doivent vous succéder. Je vous demande si vous pouvez en revenir à l'Entente du lac Meech.

M. Turner: Je saisie bien votre problème, monsieur le président, et je vous suis reconnaissant de l'occasion que vous m'avez donnée d'essayer de vous faire part de ce que je ressens. Au début, j'ai dit que lorsqu'on prive une personne de ses droits et lorsqu'on nous exclut de la Constitution, cela finit par affecter non seulement les groupes mais également les individus. Tant que l'on pensera ainsi dans ce pays, je pense que comme individus, nous devrions prendre position et dire non, ce n'est pas correct. Je crois, même si j'ai été privé de mes droits en tant que citoyen canadien, alors qu'on m'a déclaré coupable et qu'on ne m'a même pas donné la possibilité d'en appeler de la décision . . . La décision était finale et on m'a refusé un appel.

Si on nous refuse la place qui nous revient de droit dans la Constitution, le gouvernement va continuer de traiter cavalièrement les autochtones et les groupes du Nord, de même que les individus. Voilà pourquoi je voulais vous faire connaître mon histoire et vous dire combien j'ai été affecté. Je suis un citoyen et je devrais avoir des droits à titre de citoyen; je devrais avoir le droit de faire appel. La Charte énonce qu'une personne est présumée innocente jusqu'à preuve du contraire. J'ai été déclaré coupable par deux commissaires d'Ottawa et on m'a refusé le droit de faire appel et le droit à une révision. J'ai dû faire appel devant le Conseil privé d'Ottawa, lequel a renversé la décision et ordonné que mon permis me soit rendu.

Je voulais simplement saisir cette occasion de partager avec vous et établir un rapport . . . dans le cadre de ce type d'entente particulier. J'ai de nombreuses autres histoires. De nombreux ministères du gouvernement ont, pour des raisons qui leur sont propres, décidé de s'attaquer à moi comme individu, tout simplement, je pense, parce que je suis un autochtone et qu'ils ne veulent pas que les autochtones réussissent sur

[Text]

I have attempted to make my grievances known. I spent a few months in Ottawa, and I met even with the Prime Minister while I was there. At that time he said he was going to look at it; he could not deal with everybody's problems, but in my case he would. He dealt with it in this way: he let it go to court.

I intend to continue taking my rightful place as a citizen. I do not believe I am a second-class citizen. I do not believe I should be downtrodden and stepped on. I believe in holding my head up. I do not believe I am better than anybody, but I do not believe I am any lower than anybody else, either. I intend to take my rightful place in Canada as a Canadian and stand up for my rights and take a stand against anybody with ideas such as thinking native people do not count, should not be considered, should not be given equal opportunity.

The government has released misinformation about my case and tried to make me out to be a zero and a poor manager. I have contributed to this country, as a Canadian citizen, for the 10 years prior to this. I know I contributed at least 10 times more than the average person toward the income tax and the unemployment insurance. I have brought in in a one-month period alone \$250,000 for the gross national product.

As I mentioned about an American citizen, I am not against Americans. I am not against any group in society. But I believe as a Canadian I should be able to stand up and be equal to anyone. I am not looking down on anyone. But I do have a grievance and I wanted to share it with you. I have attempted wherever I could and whenever I could to share my story and to expose the government for its insensitiveness towards an individual, in my case a northern native individual.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Turner. I think you understand how reluctant I was to interrupt your presentation. I know a bit about the problems you have had—not the full details, but some of them. I have read about it. Do you have any suggestions on how something like that could be prevented? You said appeal. Do you have any recommendations to make on how this could be structured? What could be done?

Mr. Turner: I made presentations to the Commons Transport Committee on Bill C-18 when I was in Ottawa. For whatever reason, those three amendments, which they spent over an hour talking about in the House of Commons when they discussed deregulation, were voted down.

I am coming here maybe asking you for advice on what the Senate could do on this particular situation. I have presented petitions from every province in Canada. It has been raised in

[Traduction]

le plan économique, tout spécialement dans un domaine aussi en vue que l'aviation.

J'ai tenté de vous exposer mes griefs. J'ai passé quelques mois à Ottawa et j'ai même rencontré le premier ministre pendant que j'y étais. À ce moment-là, il a dit qu'il allait y jeter un coup d'œil; qu'il ne pouvait pas s'occuper des problèmes de tout le monde mais que dans mon cas, il le ferait. Voilà comment il a traité la question: il a laissé l'affaire se rendre en cour.

J'ai l'intention de continuer à prendre la place qui me revient de droit en tant que citoyen. Je ne pense pas être un citoyen de deuxième ordre. Je ne pense pas qu'on devrait me tyranniser et me fouler aux pieds. Je crois qu'il faut garder la tête haute. Je ne crois pas être mieux que les autres mais je ne pense pas non plus être inférieur à tous les autres. J'ai l'intention d'occuper la place qui me revient de droit au Canada, en tant que Canadien, et de défendre mes droits et de prendre position contre toutes les personnes qui ont des idées comme celles de penser que les autochtones ne comptent pas, ne devraient pas être pris en considération, ne devraient pas avoir des chances égales.

Le gouvernement a publié de faux renseignements sur mon cas et il a essayé de me faire passer pour un rien et un mauvais gestionnaire. J'ai apporté ma contribution à ce pays, comme citoyen canadien, pendant les dix années qui ont précédé cela. Je sais que j'ai contribué au moins dix fois plus que la moyenne des gens à l'impôt sur le revenu et à l'assurance-chômage. J'ai fait augmenter en un seul mois le produit national brut de 250 000 \$.

Comme je l'ai dit au sujet d'un citoyen américain, je ne suis pas contre les Américains. Je ne suis contre aucun groupe de la société. Mais je crois, comme Canadien, que je devrais être capable de me tenir debout et d'être sur un pied d'égalité avec les autres. Je ne méprise personne. Mais j'avais un grief à formuler et je voulais le partager avec vous. J'ai tenté, chaque que j'ai pu, de faire connaître mon histoire et j'ai mis à nu le gouvernement pour son manque de sensibilité à l'égard d'un individu, en l'occurrence un individu autochtone.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Turner. Je pense que vous comprenez combien j'étais réticent à interrompre votre présentation. Je suis un peu au courant des problèmes que vous avez eus; je ne connais pas tous les détails, quelques-uns seulement. J'ai lu sur le sujet. Avez-vous des suggestions à savoir comment on pourrait prévenir ce type de problème? Vous avez dit, faire appel. Avez-vous des recommandations à faire sur la façon dont on pourrait structurer cela? Que pourrait-on faire?

M. Turner: J'ai fait des présentations au Comité des Transports de la Chambre des communes au sujet du Projet de loi C-18 lorsque j'étais à Ottawa. Pour des raisons que j'ignore, ces trois amendements qu'ils ont débattus pendant une heure à la Chambre des Communes au moment des discussions sur la déréglementation ont été rejetés.

Je viens ici peut-être vous demander des conseils sur ce que le Sénat pourrait faire dans cette situation particulière. Je vous ai remis des pétitions de toutes les provinces du Canada. Le fait a été soulevé de nombreuses fois à la Chambre des com-

[Text]

the House of Commons numerous times. The government has still chosen to duck the issue and hide behind the courts.

The Chairman: So you have made recommendations to the House of Commons committee?

Mr. Turner: Yes.

Senator Fairbairn: Mr. Chairman, I would like to welcome Mr. Turner and thank him for coming. We met in Ottawa. In the time you spent in Ottawa, you certainly did not manage to cut through the system, as many of us had hoped would happen, and you did have wide support from all parties in the House of Commons.

My only comment would be that even for an outsider like myself it is incredibly difficult to understand how you are in the situation you are and why the only alternative has been the courts. It is a conundrum why this could not have been settled without having to go through the legal process, and I commend you for not giving up.

Mr. Turner: Thank you for those comments. It has been a disappointment to me too. All I had asked for was an independent arbitrator to settle this matter. They have admitted their mistakes, and the only thing to determine is the amount of damages, which they are a refusing to allow to go out of their control, or whatever reasons . . . I do not know.

Senator Adams: Mr. Turner, I worked on some of that. I am a member of the the transport committee and we studied it last spring, Bills C-18 and C-19. It is too bad that you never came into our committee in the Senate in the summer. We had to work straight through to try to get those things passed.

I know how you feel as a small businessman who lives in the territories and some of the bigger companies are running over you. Some politicians like to listen to the big companies, not the small companies. It sounds like you know the country. I think you can fly anywhere without equipment. You know the land.

On Bills C-18 and C-19, the Minister of Transport, John Crosbie, came to our committee as a witness and said it is going to be better for any small business people and better competition for everybody in the north and south. You have your own airline and everything and now you have . . . even though those bills have been passed. They say it is going to create more jobs in the north and across Canada.

You say you got hold of the Prime Minister and everything and your licence was turned down. Is the other bigger airlines merging where the problem is? Is it taking away your business? Is that mostly it? You said you did not have your papers for a year or something like that, that they came around and took away your papers.

[Traduction]

munes. Le gouvernement a encore une fois choisi de s'esquiver et de se cacher derrière les tribunaux.

Le président: Ainsi, vous avez fait des recommandations au Comité de la Chambre des Communes?

M. Turner: Oui.

Mme la sénatrice Fairbairn: Monsieur le président, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Turner et le remercier d'être venu. Nous nous sommes rencontrés à Ottawa. Pendant le temps que vous avez passé à Ottawa, vous n'avez certainement pas réussi à vous frayer un chemin à travers le système, comme bon nombre d'entre nous l'auraient souhaité, et pourtant vous aviez l'appui général de tous les partis à la Chambre des communes.

Je voudrais dire tout simplement que même pour un profane comme moi, il est extrêmement difficile de comprendre comment vous en êtes arrivé là et pourquoi on a dû porter cette affaire devant les tribunaux. C'est incompréhensible qu'on n'ait pu régler cette affaire sans passer par les tribunaux, et je vous félicite d'avoir tenu le coup.

M. Turner: Je vous remercie pour vos commentaires. Ce fut une déception pour moi aussi. J'ai tout simplement demandé que l'on nomme un arbitre indépendant pour régler cette affaire. Ils ont reconnu leurs torts, et il ne reste plus qu'à établir le montant des dommages, ce à quoi ils se refusent pour ne pas perdre le contrôle, ou pour toute autre raison . . . que j'ignore.

Le sénateur Adams: Monsieur Turner, j'ai eu l'occasion d'aborder certains aspects de la question avec les autres membres du comité des transports lorsque nous avons examiné au printemps dernier les projets de loi C-18 et C-19. C'est dommage que vous ne soyez pas venu voir notre comité à l'œuvre au Sénat pendant l'été. Nous avons dû travailler sans répit pour essayer de faire adopter ces projets de loi.

Je sais ce que vous pouvez ressentir en tant que dirigeant d'une petite entreprise qui vit dans le Nord et voit certaines grandes compagnies envahir son marché. Certains hommes politiques préfèrent écouter les grandes compagnies plutôt que les petites. Vous semblez connaître le pays. Je crois que vous pouvez voler partout sans instruments. Vous connaissez le territoire.

Lors de son témoignage devant ce comité, le ministre des Transports, M. John Crosbie, a affirmé que les projets de loi C-18 et C-19 seraient avantageux pour tous les dirigeants de petites entreprises et assureraient une concurrence plus saine entre les transporteurs dans le Nord comme dans le Sud. Vous avez votre propre compagnie d'aviation et tout, et voilà que maintenant vous avez . . . même si ces projets de loi ont été adoptés. Ils affirment que cela va créer plus d'emplois dans le Nord et à travers tout le Canada.

Vous dites que vous avez communiqué avec le premier ministre et fait beaucoup d'autres démarches et que l'on a refusé de vous accorder votre permis. Est-ce que les fusions de grandes compagnies sont la cause du problème? Est-ce que cela vous enlève votre clientèle? Est-ce que c'est surtout ça? Vous avez dit qu'on est venu confisquer vos documents et que

[Text]

Mr. Turner: The reason they gave for cancelling my licence was that I did not file statistics. The real reason is this letter, as I told you.

Senator Adams: How do you feel about the other airlines taking over smaller airlines? Is that a good thing or a bad thing?

Mr. Turner: It is quite interesting that you would ask me that question, because a deal here was announced last week of Air Canada, a Crown corporation, taking over a smaller regional carrier. It is quite interesting for a government moving toward deregulation. Deregulation was in the winds, yet they have been holding me to my little statistics. However, I understand deregulation has been passed through the Senate and the House of Commons and ready to become law, and now Air Canada goes ahead and purchases a regional carrier.

I do not know the full details of the case. We do not know how much money is being paid, but it sure seems to me a lot of money is being paid to an American citizen for authority to operate in Canada. That is when deregulation is about to be upon us, and freedom to move. They are paying a lot of money, I think, to an American citizen to operate in Canada. It seems quite silly to me, but that is the way the government does things, I guess.

I would have liked to have been in a position to take advantage of deregulation myself. Had I been operating, I would have liked to have been in a position to take advantage. However, when I did get my licence back, I had nothing left to operate with—no credibility, no aircraft, virtually stripped of my means of livelihood, and soon to be removed from my home. The Royal Bank is attempting to get me out before Christmas of this year. The tragedy continues on.

So I make my appeal to you for whatever you as Canadian citizens yourselves think you might be able to do in this regard.

Senator Adams: Maybe you will give us some of your correspondence. I am not really all that close to the friends of Mr. Crosbie, but I can talk to him, he is quite a character.

Senator Lucier: Just a quick comment to say to Mr. Turner that I have spent a lot of years in the north. I have spent an awful lot of hours in bush planes, as he well knows, under less than ideal conditions on many occasions. You say you lost your licence because you did not file some statistics. I have been with pilots who were very good with statistics and very bad as pilots, and I would ask you to stay with it, Mr. Turner. We need your type of people flying those airplanes and running those airlines. Thank you.

[Traduction]

vous avez passé un an sans documents ou quelque chose comme ça.

M. Turner: Ils m'ont dit que mon permis avait été annulé parce que je ne présentais pas de rapports statistiques. La vraie raison est cette lettre, comme je vous l'ai dit.

Le sénateur Adams: Que pensez-vous des prises de contrôle de petites compagnies d'aviation par d'autres compagnies plus importantes? Est-ce une bonne ou une mauvaise chose?

M. Turner: C'est assez intéressant que vous me posiez cette question, car on a annoncé la semaine dernière qu'Air Canada, une société de la Couronne, était sur le point de prendre le contrôle d'un petit transporteur régional. C'est un fait assez curieux pour un gouvernement se dirigeant vers la déréglementation. Pendant que l'on préparait la déréglementation, moi j'avais les mains liées à cause des statistiques. Cependant, je sais que la déréglementation ayant été approuvée par le Sénat et la Chambre des communes pourrait bientôt prendre force de loi, et voilà que maintenant Air Canada prend les devants et achète un transporteur régional.

Je ne connais pas tous les détails de cette affaire. Nous ne connaissons pas le montant exact de la transaction, mais il me semble évident que le gouvernement versera beaucoup d'argent à un citoyen américain pour avoir le droit d'exploiter une compagnie d'aviation au Canada. Cela se produit au moment où la déréglementation est sur le point de devenir une réalité garantissant aux transporteurs une liberté de mouvement. Je crois encore une fois que le gouvernement va verser beaucoup d'argent à un citoyen américain pour exploiter une compagnie d'aviation au Canada. Cela me semble ridicule mais, que voulez-vous, c'est la façon dont agit le gouvernement.

J'aurais aimé être moi-même en position de profiter de la déréglementation, mais pour cela il aurait fallu que ma compagnie soit encore en opération. Lorsqu'on m'a redonné mon permis, il était déjà trop tard car j'avais perdu ma crédibilité, mes avions, et on m'avait pratiquement dépouillé de tous les moyens de subsistance, en me menaçant par surcroît de me chasser de ma maison. La Banque royale cherche à reprendre ma maison avant Noël cette année. La tragédie se poursuit.

Je fais donc appel à votre compréhension et vous demande à vous, citoyens canadiens comme moi, de faire tout ce que vous pouvez pour me venir en aide.

Le sénateur Adams: Vous pourriez peut-être nous remettre une partie de votre correspondance. Je ne suis pas très près des amis de M. Crosbie, mais je peux lui parler personnellement; vous savez c'est tout un numéro.

Le sénateur Lucier: Je veux tout simplement dire à M. Turner que j'ai vécu plusieurs années dans le Nord. J'ai passé énormément d'heures à bord d'avions de brousse, qu'il connaît bien, dans des conditions qui étaient loin d'être idéales en maintes occasions. Vous dites qu'on vous a confisqué votre permis parce que vous n'aviez pas présenté les rapports statistiques d'usage. J'ai côtoyé des pilotes qui étaient très doués pour les statistiques et très mauvais aux commandes, et je vous encourage à défendre votre position, monsieur Turner. Nous avons besoin de gens comme vous pour piloter ces avions et diriger ces compagnies d'aviation. Merci.

[Text]

Mr. Turner: Thank you. I appreciate that.

The Chairman: Mr. Turner, thank you very much for appearing before us. I am sorry I had to cut you off. You understand I hope the predicament in which I find myself. But I want to assure you that you certainly have our sympathy. I know very often that the regulations set up by people in Ottawa do not necessarily apply in all parts of the country. They have to understand that circumstances are very different and the rules and regulations do not always fit those who are supposed to meet them. Senator Adams has indicated that he will be going over this correspondence, and if we can do anything, we will certainly do so. Thank you very much, Mr. Turner.

The next witnesses are Vicki Boudreau, the deputy mayor, and Tom Detlor, the planning co-ordinator for the Town of Inuvik. I understand they have supplied all senators with the Town of Inuvik crest, which I expect all the senators will wear during the course of the hearing from the Town of Inuvik. They have also supplied us with a submission, and it has been circulated to all the members. Will you both be speaking?

Ms. Vicki Boudreau (Deputy Mayor, Town of Inuvik): Yes, we will probably both answer any questions. I will read the brief statement, and then we will answer any questions you may have.

Mr. Chairman and honourable senators, the Town of Inuvik welcomes this opportunity to meet with the special Senate task force on the Meech Lake Constitutional Accord. We are here today as a municipal government, as elected officials who must protect the interests of our constituents on matters that will directly, adversely, and unfairly affect their lives. The Meech Lake accord is an extremely significant document in the constitutional development of Canada. It must be reviewed and evaluated carefully to ensure that the accord will shape the future of our country toward achieving a Canada that will meet our aspirations and desires, treating everyone equally.

We agree with the general principle that brings the Province of Quebec under the Canadian Constitution. However, the Inuvik Town Council has serious reservations about a number of clauses in the accord and with the process by which the accord was developed and ratified. In our view, under the Meech Lake accord it is highly unlikely that the Northwest Territories will ever become a province. Unanimous consent will not happen. The creation of a new province should be exclusively an agreement between the Government of Canada and the requesting territory. The process that brought, for example, the provinces of Alberta, Newfoundland, and Saskatchewan into existence should continue to be used for the creation of any new provinces.

We are also concerned with the opportunity, certainly a possibility, for the provinces to annex parts of the north and thus gain the resources of the Northwest Territories and the Yukon. The people in the north have no power under the

[Traduction]

M. Turner: Merci. J'apprécie votre intervention.

Le président: Monsieur Turner, merci beaucoup pour votre témoignage. Je suis désolé de vous arrêter ici. Vous comprendrez aussi, je l'espère, la situation difficile dans laquelle je me trouve. Mais je tiens à vous assurer que vous avez toute notre sympathie. Je sais que très souvent les règlements établis par les gens d'Ottawa ne s'appliquent pas nécessairement à toutes les régions du pays. Ils doivent comprendre à Ottawa que les circonstances sont loin d'être les mêmes partout et que les règles et règlements ne sont pas toujours compatibles avec les aspirations de ceux qui sont censés les respecter. Le sénateur Adams a indiqué qu'il examinerait votre correspondance, et vous pouvez être sûr que nous ferons tout en notre pouvoir pour vous aider. Merci beaucoup, monsieur Turner.

Les prochains témoins sont Vicki Boudreau et Tom Detlor, respectivement mairesse adjointe et coordonnateur de la planification de la ville d'Inuvik. Je sais qu'ils ont remis à tous les sénateurs l'emblème de la ville d'Inuvik, et j'espère que chacun d'entre vous portera cet emblème pendant le témoignage des représentants de cette ville. Ils nous ont aussi remis un exposé que l'on a distribué à tous les membres de cette assemblée. Est-ce que vous allez prendre la parole tous les deux?

Mme Vicki Boudreau, mairesse adjointe, ville d'Inuvik: Oui, il est probable que l'on réponde aux questions tous les deux. Je vais lire ce bref exposé, et ensuite nous répondrons à toutes vos questions.

Monsieur le président et honorables sénateurs, la ville d'Inuvik est heureuse de pouvoir rencontrer le groupe de travail spécial du Sénat sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech. Nous sommes ici aujourd'hui en tant que représentants du gouvernement municipal, et à titre de représentants élus qui doivent protéger les intérêts de nos électeurs dans toute question susceptible d'avoir une incidence directe, défavorable et injuste sur leur vie. L'Entente du lac Meech est un document extrêmement important pour l'évolution constitutionnelle du Canada. Nous devons donc étudier et examiner avec soin cette Entente qui façonne l'avenir du Canada pour nous assurer qu'elle en fera un pays répondant à nos aspirations et à nos désirs, dans le respect de l'égalité de chacun.

Nous approuvons le principe général qui soumet la Province de Québec à la Constitution canadienne. Toutefois, le Conseil municipal d'Inuvik fait de sérieuses réserves sur un certain nombre de clauses de l'Entente et sur la façon dont cette dernière a été élaborée et ratifiée. À notre avis, aux termes de l'Entente du lac Meech, il nous semble fortement improbable que les Territoires du Nord-Ouest deviennent un jour une province. Il n'y aura pas de consentement unanime. La création d'une nouvelle province devrait être exclusivement le résultat d'un accord entre le gouvernement du Canada et le territoire qui en fait la demande. On devrait encore s'en remettre, pour la création de toute nouvelle province, au processus qui a présidé, par exemple, à la fondation des provinces de l'Alberta, de Terre-Neuve et de la Saskatchewan.

Nous nous préoccupons également du fait que les provinces aient l'occasion, certainement une possibilité, d'annexer des parties du Nord et de mettre ainsi la main sur les ressources des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Les gens du Nord

[Text]

Meech Lake accord to stop the provinces from doing just this. We in the north have little or no say in our own destiny. Now that the provinces have been given this power over the north regarding our political evolution, we wonder if this same principle will apply to other areas such as federal, social and economic programs and financial support for the government of the Northwest Territories.

We in the Northwest Territories are in the process of developing our own territorial and future provincial constitution which will fulfil the needs of the various peoples and preserve our identity as northerners and as Canadians. Our constitution is being created under the federal system and we must have the assurances that we can continue to grow and evolve without the fear of annexation. We must have the guarantee that the rules of the game will not change midstream so we can confidently move forward towards our goal to govern ourselves and to become provincial partners within the realm of Canada.

We are concerned that the people of the Northwest Territories and the Yukon cannot recommend appointments to the Senate and the Supreme Court. In our opinion all Canadians must have the opportunity to serve in these positions. Canada is a country with strong regional differences. Consequently it is vitally important that all sectors of the country have a direct say in the House of Commons, Senate and the judicial system. Under the accord northern Canada will not have equal rights to representation in all sectors of the federal government. We feel this clause denies our constitutional rights to have a fair voice in the creation and enforcement of laws and in governing the country.

Our other major concern is not with the specific terms of the accord, but with the process itself. The talks were conducted without the elected representatives of the Northwest Territories being present. This is totally unacceptable. How can we in the north accept something we had no voice in?

Canada is a country that is proud of its record as nation, where compromise and open discussion are part of the normal activities of day-to-day life. It is a right one has. Yet the people of northern Canada were not afforded this same right. Are the people of the north not equal to those in the south? It appears the Meech Lake Constitutional Accord would relegate northern Canadians to second-class citizens without the same rights and privileges of southern Canadians. We cannot accept this.

The Northwest Territories is one third of Canada's land mass and has many resources. We are also the country's northern border and the front line of defence protecting Canada.

[Traduction]

n'ont nullement le pouvoir, en vertu de l'Entente du lac Meech, d'empêcher les provinces d'agir de la sorte. Nous, dans le Nord, nous n'avons que pratiquement pas ou même pas du tout voix au chapitre pour ce qui est de décider de notre propre sort. Maintenant que le pouvoir de contrôler notre évolution politique a été accordé aux provinces, nous nous demandons si ce même principe s'appliquera à d'autres domaines comme les programmes sociaux, économiques ou fédéraux, ainsi qu'à l'aide financière versée aux Territoires du Nord-Ouest.

Nous, les gens des Territoires du Nord-Ouest, avons entrepris l'élaboration de notre propre constitution territoriale et de notre future constitution provinciale, laquelle répondra aux besoins des divers peuples et préservera notre identité en tant que citoyens du Nord et en tant que Canadiens. L'élaboration de notre constitution se fait dans le cadre du système fédéral et nous devons avoir l'assurance que nous pouvons continuer à nous développer et à évoluer sans craindre l'annexion. Nous devons avoir la garantie que les règles du jeu ne changeront pas en cours de route afin que nous puissions avec confiance marcher vers notre objectif qui est de nous gouverner nous-mêmes et de devenir des partenaires provinciaux au sein du Canada.

Nous nous inquiétons que les gens des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ne puissent pas recommander des nominations au Sénat et à la Cour suprême. À notre avis, tous les Canadiens doivent avoir la possibilité de servir le pays à ces postes. Le Canada est un pays caractérisé par de fortes différences régionales. Il est, par conséquent, extrêmement important que toutes les régions du pays aient directement voix au chapitre, que ce soit à la Chambre des communes, au Sénat et dans le système judiciaire. Aux termes de l'Entente, les territoires au nord du Canada n'auront pas des droits de représentation égaux dans tous les secteurs du gouvernement fédéral. Nous estimons que cette clause nie nos droits constitutionnels qui sont de nous faire équitablement entendre dans l'élaboration et l'application des lois, ainsi que dans le gouvernement du pays.

Notre autre grande inquiétude ne tient pas aux termes précis de l'Entente mais au processus lui-même. Les pourparlers se sont déroulés en l'absence des représentants élus des Territoires du Nord-Ouest, ce qui est totalement inacceptable. Comment nous, gens du Nord, pouvons-nous accepter une Entente sur laquelle nous n'avons pas eu notre mot à dire?

Le Canada est un pays fier de son passé en tant que nation, un pays où le compromis et les échanges ouverts font partie des activités courantes de la vie quotidienne. C'est un droit que nous avons. Et pourtant, ce même droit n'a pas été accordé aux gens du Nord. Les gens du Nord ne sont-ils pas égaux à ceux du Sud? Il semblerait que l'Entente constitutionnelle du lac Meech veuille faire des Canadiens du Nord des citoyens de deuxième classe qui ne bénéficieraient pas des mêmes droits ni des mêmes privilèges que ceux du Sud. Nous ne pouvons accepter cela.

Les Territoires du Nord-Ouest représentent le tiers de la superficie terrestre du Canada et possèdent un grand nombre de ressources. Nous sommes également la frontière septentrionale du pays et nous trouvons en première ligne pour défendre

[Text]

Although our numbers are small, we take our responsibility to Canada very seriously.

There are many things unique to the north, but there are also many similarities with the people of the south. We pay taxes the same as other Canadians do. We elect representatives to the House of Commons, the Territorial Assembly, and to town councils, similarly to the people in the communities of southern Canada. We are equally concerned about the future of our country, the defence of our land against any aggressor, the education of our young people and our social well-being. We are just as interested in the free trade agreement with the United States as other Canadians are.

Why are northerners being treated as unequal partners in Confederation? The inequalities created by the Meech Lake Constitutional Accord must be resolved. In our view, there are four conditions that must be met before the Meech Lake Constitutional Accord is acceptable.

First, the elected government leader of the Legislative Assembly of the Government of the Northwest Territories must be a full voting member at any and all future constitutional talks, First Ministers' conferences, economic summits, and all other gatherings of the Prime Minister and the premiers of the provinces.

Second, the clauses barring northern Canadians from becoming senators and Supreme Court judges must be abolished.

Third, the process by which new provinces are created should be changed. One possible solution would be to institute a committee consisting of one representative from the federal government, one from each territory, and one from the provinces collectively, to establish acceptable rules for the creation of new provinces.

Finally, although the issues mentioned previously deal specifically with the north, we are also very concerned about aboriginal rights. We believe it is imperative that the federal government, along with the provinces and territories, should re-establish a series of constitutional talks to resolve the aboriginal rights question.

Our submission to you today has been brief. However, we hope that our views will help you to better understand what the Meech Lake accord means to northerners. We also hope you will be successful and convince the Prime Minister, the premiers, and the Members of the House of Commons that the Meech Lake accord must be changed. Northern Canadians now and Canada ultimately will be the losers if it is not.

The Chairman: Thank you very much, Ms Boudreau. Some of these ideas we have not had before, particularly the one regarding the method of new provinces.

Did you want to add anything, Mr. Detlor?

[Traduction]

le Canada. Bien que nous ne soyons pas nombreux, nous prenons très à coeur nos responsabilités envers le Canada.

Le Nord est unique à bien des égards mais les ressemblances avec le Sud y sont également nombreuses. Nous payons des impôts tout comme les autres Canadiens. Nous élisons des représentants à la Chambre des communes, à l'Assemblée territoriale, aux conseils municipaux, de même que les gens des communautés du sud du Canada. Nous nous préoccupons également de l'avenir de notre pays, de sa défense contre tout agresseur, de l'éducation de nos jeunes et de notre bien-être social. Nous portons autant d'intérêt que les autres Canadiens à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Pourquoi les gens du Nord ne sont-ils pas traités comme des partenaires à part entière dans la Confédération? Les inégalités créées par l'Entente constitutionnelle du lac Meech doivent être aplanies. Nous estimons donc que quatre conditions doivent être remplies avant que l'Entente constitutionnelle du lac Meech nous paraisse acceptable.

Premièrement, le commissaire élu de l'Assemblée législative du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest doit avoir plein droit de vote dans tous les pourparlers constitutionnels futurs, les conférences des premiers ministres, les sommets économiques et toutes les autres rencontres auxquelles assisteront le premier ministre et les premiers ministres des provinces.

Deuxièmement, les clauses empêchant les Canadiens du Nord de devenir des sénateurs ou des juges de la Cour suprême doivent être abolies.

Troisièmement, le processus régissant la création des nouvelles provinces devrait être changé. À titre de solution, nous proposons la désignation d'un comité qui se composerait d'un représentant du gouvernement fédéral, d'un représentant de chaque territoire et d'un représentant de l'ensemble des provinces, dans le but d'établir les règles acceptables qui s'appliquent à la création des nouvelles provinces.

Finalement, bien que les questions précédemment mentionnées traitent spécifiquement du Nord, nous nous inquiétons aussi beaucoup des droits des autochtones. Nous estimons qu'il est urgent que le gouvernement fédéral, de même que les provinces et les territoires, reprennent une série de pourparlers constitutionnels pour résoudre la question des droits des autochtones.

L'exposé que nous vous avons fait aujourd'hui a été bref. Nous espérons, toutefois, que nos points de vue vous aideront à mieux comprendre ce que l'Entente du lac Meech signifie pour nous, les gens du Nord. Nous souhaitons que vous réussissiez à convaincre le premier ministre, les premiers ministres des provinces et les membres de la Chambre des communes de la nécessité de changer l'Entente du lac Meech. Les Canadiens du Nord, dans un premier temps, et tous les Canadiens, ultérieurement, seront les perdants, si tel n'est pas le cas.

Le président: Merci beaucoup, Madame Boudreau. Nous n'avions pas pensé encore à certaines des idées que vous avez émises, en particulier celle concernant la méthode de création des nouvelles provinces.

Aimeriez-vous ajouter quelque chose, Monsieur Detlor?

[Text]

Mr. Tom Detlor (Planning Co-ordinator, Town of Inuvik): No, not at this time.

Senator Le Moyné: Madam Boudreau, in the second paragraph of your first page, which concerns the modality of the territories becoming a province, do you wish to return to the pre-1982 system? Do you wish us to press for that?

Ms. Boudreau: It would be preferable to what is in the Meech Lake accord. Certainly we are not trying to be inflexible. We realize that there are concerns of the other provinces towards creating new provinces, but we feel the Meech Lake accord does not leave us any options. We could look at any of those options—for instance, the pre-1982 system—or we could go back to the pre-1871 accord, which stated that it was dealt with with the federal government. Anything would be better than the Meech Lake accord.

Senator Le Moyné: You have enough confidence in the federal government for that?

Ms. Boudreau: I believe so.

Senator Le Moyné: Page 2 concerns the powers given to the province by the veto. The link with the possible action of the provinces in other areas—for instance, socio-economic programs—is not clear in my mind. Would you elaborate a little on this?

Mr. Detlor: They now have control over our becoming a province and they also have some control over what the federal government may or may not want to do. We hope that this same power will not spill over to other social programs. We hope that the same principle will not apply in other areas, that the provinces will not have a say in how the territories are funded. We want to make sure that this principle does not go beyond what it already is.

Senator Le Moyné: You do not see anything in the accord that grants that?

Mr. Detlor: I have not read all of the clauses of the accord, so I am not confident in saying that it will or will not happen. We just wanted to point out that it may be in there. I am not a lawyer, and I have not read every clause, but I just want to make sure that this principle does not apply to any other area.

Senator Fairbairn: I would like to go back if I could, Vicki, to the question of new provinces and the formula for getting them in. Just remember that after 1982, which was a very imperfect arrangement in the eyes of the north, it only took a year, really, for that to come across to the First Ministers. When they had their 1983 conference on aboriginal rights that became an agenda item, with almost a commitment to go back to the old method of the territory and the federal government, as it was with the Province of Alberta and whatnot.

[Traduction]

M. Tom Detlor, coordonnateur de la planification, ville d'Inuvik: Non, Monsieur le Président, pas pour l'instant.

Le sénateur Le Moyné: Madame Boudreau, dans le deuxième paragraphe de la première page de votre exposé, qui traite des modalités de conversion des territoires en province, souhaitez-vous retourner au système existant avant 1982? Nous demandez-vous de faire pression pour cela?

Mme Boudreau: Ce serait préférable à ce que prévoit l'Entente du lac Meech. Nous ne voulons certainement pas nous montrer inflexibles. Nous constatons que les autres provinces s'inquiètent de la création de nouvelles provinces, mais nous estimons que l'Entente du lac Meech ne nous laisse pas le choix. Nous pourrions prendre en considération n'importe quelle autre solution—par exemple, le système antérieur à 1982, ou bien nous pourrions revenir à l'accord antérieur à 1871, lequel spécifiait qu'il était conclu avec le gouvernement fédéral. N'importe quoi sera préférable à l'Entente du lac Meech.

Le sénateur Le Moyné: Vous avez suffisamment confiance dans le gouvernement fédéral pour cela?

Mme Boudreau: Je le pense.

Le sénateur Le Moyné: La page 2 de votre exposé traite des pouvoirs donnés à la province par le droit de veto. Le lien fait avec les éventuelles actions des provinces dans d'autres domaines—par exemple, les programmes socio-économiques—n'est pas clair dans mon esprit. Voudriez-vous nous donner plus de détails à ce sujet?

M. Detlor: Elles exercent maintenant un contrôle sur le fait que nous devenions une province et elles ont également un certain contrôle sur ce que le gouvernement fédéral peut vouloir ou ne pas vouloir faire. Nous espérons que ce même pouvoir ne sera pas étendu à d'autres programmes sociaux. Nous espérons que le même principe ne s'appliquera pas à d'autres domaines, que les provinces n'auront pas leur mot à dire sur le financement des territoires. Nous voulons être sûrs que ce principe en restera à ce qu'il est actuellement.

Le sénateur Le Moyné: Vous ne voyez rien dans l'Entente qui vous l'accorde?

M. Detlor: Je n'ai pas encore lu toutes les clauses de l'Entente, donc je ne peux pas dire avec certitude que cela se produira ou ne se produira pas. Nous avons juste voulu faire remarquer que cela pouvait être le cas. Je ne suis pas juriste et je n'ai pas lu tous les articles de l'entente, mais je veux simplement m'assurer que ce principe n'influera pas sur d'autres domaines.

Mme la sénatrice Fairbairn: J'aimerais si possible, Vicki, revenir sur la question des nouvelles provinces et sur la formule d'intégration de celles-ci. N'oubliez pas qu'après l'entente de 1982, qui était très imparfaite selon les habitants du Nord, il n'aura fallu qu'une seule année, en réalité, pour que les premiers ministres se penchent sur la question. Ce point figurait en effet à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones, tenue en 1983, et l'on a presque adopté alors le retour à l'ancienne formule, c'est-à-dire une administration territoriale et le gouvernement fédéral, comme cela a été le cas pour l'Alberta et d'autres provinces.

[Text]

There has been a tremendous shift since then. I am wondering from your brief if you think that shift, from going back to the direct method of becoming a province to the unanimity required of all provinces to decide on the north... is there a direct linkage between that and a renewed interest in the extending of boundaries for resource purposes or whatever? Do you think that is one of the reasons for this shift?

Ms. Boudreau: I think there is certainly concern in the north that these items did not just get written into the accord because somebody had a bright idea and said we will throw this in at the end. We are concerned that somewhere along the way, somebody wanted those in the accord. As you say, there has been renewed interest in the resources of the north. Certainly the Beaufort Sea, for example, is on the threshold of becoming a major oil development in Canada. We are curious as to how these things became part of the accord. And we can only wonder whether some province or the federal government was using these as a bargaining chip or a lever to convince people to accept other areas of the accord.

Because we had no representation, we do not know what happened. We can only assume that the interest which was shown, the reason it was in there, was that certain areas are being looked as possible annexation areas, or that there is concern with the political development taking place in the north and the questions of aboriginal rights. There may be interest in taking parts of these areas now, before the north has a chance to complete its devolution and come up with its own constitution.

Senator Fairbairn: Can you personally see how the question of aboriginal issues, aboriginal self-government, can be effectively addressed outside the constitutional agenda where it finds itself now? It is no longer on that First Ministers agenda now, or with unanimity, who knows? Can it be effectively addressed without being part of that agenda?

Ms. Boudreau: I do not think that is a question I am equipped to answer, because I am not part of the negotiations. I think there are other groups, perhaps the IRC people who will be speaking next, who would be able to answer that one much better than I can. Certainly the support is there in the territories as a whole to have the question settled, and as far as the specifics go, I think they would be better to answer that than I.

Senator Macquarrie: Since coming here to the north I have heard a great deal about Meech Lake. But sometimes I am led to think that until Meech Lake came along you all lived in the best of all possible worlds. When you mention that the people

[Traduction]

Il y a eu un changement radical depuis ce temps. D'après votre mémoire, je me demande si vous pensez que ce changement de politique, c'est-à-dire le fait qu'on passe du retour à la formule directe pour devenir une province, à l'obligation d'obtenir l'unanimité ou l'accord de toutes les provinces concernant le Nord... y a-t-il un lien direct entre cela et le renouveau de l'intérêt pour le prolongement des limites territoriales en vue de l'exploitation des ressources, ou à toute autre fin? Croyez-vous que cela explique en partie le changement qui est survenu?

Mme Boudreau: Je pense que la population du Nord est sans aucun doute préoccupée par le fait que ces points n'avaient pas été mentionnés dans l'entente, parce que quelqu'un avait eu une idée de génie et s'était dit qu'on les ajouterait à la fin. Nous nous inquiétons du fait qu'à un moment donné, au cours des négociations, on ait voulu les inclure dans l'entente. Comme vous l'avez dit, on s'intéresse de nouveau aux ressources du Grand Nord. Il ne fait aucun doute, par exemple, que la mer de Beaufort soit sur le point de devenir un secteur important d'exploitation pétrolière, au Canada. Nous aimerions savoir comment il se fait que ces questions sont venues s'ajouter. Nous ne pouvons faire autrement que de nous demander si l'une ou l'autre des provinces ou le gouvernement fédéral s'en servait comme outil de marchandage, ou comme argument, pour convaincre les gens d'accepter d'autres éléments de l'entente.

Étant donné que nous n'étions pas représentés, nous ne savons pas ce qui s'est produit. Nous ne pouvons que supposer que l'intérêt manifesté pour ces questions, ou la raison pour laquelle elles ont été mises sur le tapis, s'explique par le fait que certains secteurs étaient considérés comme pouvant être annexés, ou encore que l'on s'inquiète de l'évolution politique du Nord et des droits des autochtones. On pourrait être intéressé à prendre possession d'une partie de ces territoires maintenant, avant que le Nord devienne complètement autonome et mette au point sa propre constitution.

Mme la sénatrice Fairbairn: À votre avis, comment les préoccupations des autochtones et leur désir de s'administrer eux-mêmes peuvent-ils être étudiés efficacement, si ce n'est dans le cadre de l'entente constitutionnelle, comme c'est le cas actuellement? Cela n'est plus à l'ordre du jour des rencontres des premiers ministres maintenant, quant à l'unanimité, qui sait? Peut-on étudier efficacement cette question si elle ne fait pas partie de l'ordre du jour?

Mme Boudreau: Je ne crois pas que je sois en mesure de répondre à cette question parce que je ne participe pas aux négociations. Je pense que d'autres groupes, comme la Société régionale inuvaluit peut-être, dont nous entendrons le témoignage tout à l'heure, seraient beaucoup plus en mesure que moi de vous répondre. Il est certain que dans tout le Grand Nord, la population appuie les efforts déployés en vue de régler cette question et je pense que pour ce qui est des modalités, cette société serait plus à même de répondre que moi.

Le sénateur Macquarrie: Depuis que je suis arrivé ici dans le Nord, j'ai entendu dire beaucoup de choses au sujet de l'Entente du lac Meech. J'ai parfois l'impression qu'avant cette entente, vous viviez tous dans le meilleur des mondes possible.

[Text]

in the north have no power under the Meech Lake accord to stop the provinces from doing just this, what did you have before Meech Lake?

Ms. Boudreau: Good question.

Mr. Detlor: We may have not had any power, but this puts the nail in the coffin so to speak. Now we do not have any. We may have had a little bit before but now it is for sure we do not have any.

Senator Macquarrie: I do not think for sure you did not have any before either, but—

Mr. Detlor: Maybe a little bit.

Senator Macquarrie: Of course, there is a tendency to nail Meech Lake there and throw every dart that is—

Ms. Boudreau: No, I think part of our concern would be that as the Northwest Territories has developed, we have supposedly been represented in these situations by the federal government. We are very distressed and do not feel in this situation that the federal government represented the true wishes and feelings of the people in the territories. They had a higher priority, which was an honourable thing, to bring Quebec into the Constitution, but we feel we were forgotten about or were sort of traded away. The federal government is supposed to be the authority that looks out for us at these meetings. We do not feel that is satisfactory any longer. We want to have our own people there.

Senator Macquarrie: Is any of this feeling of lack of satisfaction because you think the federal government has emaciated itself by too many surrenders to the provincial level?

Ms. Boudreau: Perhaps, but I think we are dealing specifically here with what has happened to the north under the Meech Lake accord and it is fairly obvious—I am sure you have heard this for the last two or three days—that the north generally feels the federal government did not look after us as they should have.

Senator Macquarrie: But they do not give any thought to the fact that perhaps it is that the federal government is becoming weaker relative to the provincial structure.

Ms. Boudreau: The concern is certainly there. If things progress under the present accord it is not going to change anything tomorrow or probably the next day. But we are talking 10, 20 years down the road when this territory is ready to become a province. Perhaps it will not affect me but it might affect my children and their aspirations as Canadians as well.

Senator Macquarrie: I cannot but say what I have been saying several times, that I really do not think it is quite cricket to say there are clauses barring northern Canadians from becoming

[Traduction]

Lorsque vous dites que l'Entente du lac Meech ne donne aucun pouvoir à la population du Nord pour empêcher les provinces d'agir ainsi, j'aimerais savoir ce qui existait avant.

Mme Boudreau: Excellente question.

M. Detlor: Peut-être bien que nous n'avions pas plus de pouvoir, mais cette entente porte le coup de grâce. Nous n'en avons pas du tout maintenant. Nous en avons peut-être un peu auparavant, mais il ne fait aucun doute qu'il n'en reste rien maintenant.

Le sénateur Macquarrie: Je ne suis pas certain non plus que vous n'en aviez pas du tout avant, mais...

M. Detlor: Peut-être un petit peu.

Le sénateur Macquarrie: Naturellement, on a tendance à clouer sur place l'Entente du lac Meech et à lui jeter la pierre...

Mme Boudreau: Non, je crois que nos inquiétudes viennent en partie du fait qu'à mesure que les Territoires du Nord-Ouest se développaient, c'était le gouvernement fédéral, en théorie, qui nous représentait pour ces questions. Nous sommes très découragés et nous ne croyons pas que le gouvernement fédéral, dans ces circonstances, faisait valoir les désirs et les sentiments véritables de la population des Territoires. Le gouvernement fédéral avait une autre priorité, qui était honorable, c'est-à-dire celle de faire adhérer le Québec à l'entente constitutionnelle, mais nous avons le sentiment d'avoir été mis de côté ou d'avoir fait, en quelque sorte, l'objet de marchandages. Le gouvernement fédéral est sensé être l'autorité qui s'occupe de nos affaires pendant ces réunions. Cela ne nous satisfait plus. Nous voulons avoir nos propres représentants.

Le sénateur Macquarrie: Est-ce que ce sentiment d'insatisfaction vient du fait que vous pensez que le gouvernement fédéral a perdu bien des plumes en cédant trop souvent aux provinces?

Mme Boudreau: Peut-être, mais nous traitons ici précisément des conséquences de l'Entente du lac Meech sur la situation dans le Nord et il est très évident—je suis certaine que vous l'avez entendu dire depuis deux ou trois jours—que la population du Grand Nord, en général, a le sentiment que le gouvernement fédéral ne s'est pas occupé d'elle comme il aurait dû le faire.

Le sénateur Macquarrie: Mais il ne leur arrive pas de penser que le gouvernement fédéral s'affaiblit peut-être par rapport aux provinces.

Mme Boudreau: Il ne fait pas de doute que le problème existe. Si l'entente est approuvée telle qu'elle existe actuellement, probablement que la situation ne sera pas différente dès demain ou après-demain. Mais dans 10 ou 20 ans, lorsque les Territoires seront prêts à devenir une province, il pourrait en être autrement. Peut-être cela ne me touchera-t-il pas, mais mes enfants pourraient en souffrir et leurs espoirs en tant que Canadiens pourraient être trompés.

Le sénateur Macquarrie: Je ne peux que répéter ce que j'ai dit à plusieurs reprises: je ne pense pas qu'il soit juste de prétendre que certaines dispositions de l'entente empêchent les Canadiens du Nord de devenir des sénateurs. Je crois que l'on

[Text]

ing senators. I think that is overstating the case. There will still be senators appointed from the north.

Ms. Boudreau: Who is going to recommend them? That would be my question to you people.

Senator Macquarrie: That is a different thing, if I may say so. They are still all appointed by the federal government, all of them, but in the case of the provinces they have agreed to a new situation whereby they accept advice from the provinces. They are not actually, I suppose, bound by it. But it would be very simple, surely it would be very simple to change that part of the agreement because no province would presumably suggest that the Territories could not have the right to submit their names. Willie Adams will be around long, long after that has been looked after in a conference. But still, I do not think section 24 of the Constitution Act has been so abridged that they have lost the authority.

Anyway, I do not want to focus on the Senate too much. I had my appointment long before Meech Lake. Considering the politics of P.E.I., it is a damned good thing; I never would have made it. Thanks very much.

The Chairman: On the contrary, Senator Macquarrie, they may have recognized your outstanding qualities in spite of your political vintage.

Senator Macquarrie: Let us dream on that one, yes.

Senator Lucier: Mr. Chairman, I will not take very long. Senator Macquarrie has just stated that a brief very often is not very brief, and I agree with him on that—also, being from the province of Prince Edward Island where they have proven that small can be beautiful. But I think he has found that we as northerners do not pay a lot of attention around here to distances. I think it is important just to get on the record the distance from Inuvik to Yellowknife, the distance you had to travel to present this brief. You know, the fact that you have gone through the expense and the trouble to come here to present a brief to this committee. How far did you have to travel to do this?

Ms. Boudreau: We are just guesstimating here, because we are not terribly good on such things. I believe it is between 500 and 600 miles. It is about two and a half hours on the plane.

Senator Adams: You are beyond the Arctic Circle.

Ms. Boudreau: Yes, we are beyond the Arctic Circle.

Senator Lucier: It is important that this is a part of our record, that people are coming from great distances to make presentations here.

On the news this morning I noticed that Premier McKenna has appointed a woman from Acadia as a minister responsible for constitutional affairs. Acadia is the one area of New Brunswick that feels very seriously offended by the Meech Lake accord. I wonder if we as northerners may take some

[Traduction]

exagère l'affaire. Il continuera à y avoir des sénateurs parmi la population du Nord.

Mme Boudreau: Qui les nommera? Je vous le demande.

Le sénateur Macquarrie: C'est une toute autre question, si je puis m'exprimer ainsi. Ils sont encore nommés par le gouvernement fédéral, sans exception, mais pour ce qui est des provinces, on s'est entendu pour modifier la situation de manière à ce qu'elles puissent donner leur avis. Le gouvernement fédéral ne sera pas vraiment lié par ces recommandations, du moins je le suppose. Mais il serait très facile, j'en suis convaincu, de modifier cette partie de l'entente parce que je suppose qu'aucune des provinces ne prétendrait que les Territoires n'auraient pas le droit de soumettre des noms. Willie Adams sera là encore longtemps, bien après que cette question aura été réglée dans le cadre d'une conférence. Malgré tout, je ne crois pas que l'article 24 de la *Loi constitutionnelle* ait été modifié de sorte que le gouvernement fédéral perde ce pouvoir.

De toute façon, je ne veux pas insister outre mesure sur la question du Sénat. J'y ai été nommé bien avant l'Entente du lac Meech. Si l'on pense à la situation politique actuelle de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est une très bonne chose; je n'y serais jamais parvenu autrement. Merci beaucoup.

Le président: Je pense au contraire, sénateur Macquarrie, qu'ils auraient pu reconnaître vos qualités exceptionnelles, en dépit de vos opinions politiques.

Le sénateur Macquarrie: En effet, il nous est toujours permis de rêver.

Le sénateur Lucier: Monsieur le Président, mon intervention sera brève. Le sénateur Macquarrie disait tout à l'heure qu'il est plutôt rare qu'un mémoire soit bref et je suis d'accord avec lui, d'autant plus qu'il est originaire de l'Île-du-Prince-Édouard: c'est petit, mais c'est beau. Je pense qu'il a remarqué que nous, les habitants du Grand Nord, nous n'accordons pas beaucoup d'importance aux distances. Je crois qu'il importe de signaler la distance qui sépare Inuvik de Yellowknife, distance que vous avez dû parcourir pour présenter ce mémoire. Voyez-vous, vous vous êtes donnés la peine de venir ici pour présenter un mémoire devant le comité. Quelle distance avez-vous parcourue pour venir jusqu'ici?

Mme Boudreau: Nous ne pouvons que faire une estimation approximative parce que vous savez, nous ne sommes pas des experts dans ce domaine. Je crois qu'il y a environ 500 à 600 milles entre Inuvik et Yellowknife. Nous mettons à peu près deux heures et demie, en avion, pour franchir cette distance.

Le sénateur Adams: Vous habitez au-delà du cercle polaire.

Mme Boudreau: Oui, nous vivons au-delà du cercle polaire.

Le sénateur Lucier: Il est important de signaler que des gens viennent de très loin pour témoigner devant nous.

J'ai entendu aux nouvelles ce matin que le premier ministre McKenna avait confié à une Acadienne le poste de ministre responsable des affaires constitutionnelles. Les gens de cette partie du Nouveau-Brunswick sont très choqués par l'Entente du lac Meech. L'idée qu'un premier ministre soit prêt à réexa-

[Text]

hope from the fact that there is now one premier prepared to have another look at Meech Lake.

Ms. Boudreau: I find that very comforting as well. Perhaps we could also mention that since the premier found himself in the position of not having any opposition, we had our government leader call him and give him some suggestions on how one operates in consensus style of government without an opposition. We may be politically ahead there.

Senator Lucier: We are very often politically ahead of them. Thank you very much for appearing before us.

Senator Bielish: Many come with their problems; we congratulate you on offering some solutions. One solution you propose is to institute a committee consisting of one representative from the federal government, one from each territory, and one from the provinces collectively. How did you arrive at one from the provinces collectively?

Mr. Detlor: We figured the federal government should be there because they are the federal government and would be the body that would create the province. Each territory should have a representative, because they are the only ones that are not provinces. We felt that the provinces should be allowed to participate in the discussion, and that one would be sufficient. They can have a collective, unified voice to present the views of the provinces.

Ms. Boudreau: You might have to wait a long time for them to decide who their unanimous delegate would be.

Senator Bielish: It is a very interesting concept.

The Chairman: Perhaps in that proposition you are exhibiting the same fairness to the provinces, with regard to their participation, that you request them to extend to you. Have you discussed this idea with others? Have you discussed it with the Government of the Northwest Territories? It is a novel suggestion.

Ms. Boudreau: We have not passed it on officially. We did review our brief with our Minister from Inuvik last evening, and he had no particular problems with it. Again, the idea was to look for an acceptable alternative. We do feel that something as specific as total unanimity is never going to be achieved. If there is any way of resolving the situation by coming up with an acceptable alternative, we should be looking for it.

The Chairman: Had you had one representative from the territories at Meech Lake, perhaps things would have been different.

Mr. Detlor: Perhaps.

The Chairman: The next witness is Mr. Roger Gruben of the Inuvialuit Regional Corporation. I do not know if he is appearing by himself or with others. Welcome, Mr. Gruben.

Mr. Roger Gruben (Chief Regional Councillor, Inuvialuit Regional Corporation): Thank you very much, Mr. Chairman,

[Traduction]

miner de plus près l'Entente du lac Meech devrait nous redonner espoir, ici dans le Nord.

Mme Boudreau: Je suis d'accord avec vous: cela est très rassurant. Permettez-moi également d'ajouter ceci. Puisque le premier ministre n'a pas d'opposition, le chef de notre gouvernement s'est mis en rapport avec lui et lui a fait quelques suggestions sur la façon de gouverner par consensus en l'absence d'opposition. Je crois que notre système politique est plus avancé que le leur sur ce point.

Le sénateur Lucier: Cela est très souvent le cas en effet. Je vous remercie infiniment de votre intervention.

Mme la sénatrice Bielish: De nombreux problèmes nous ont été présentés; nous vous félicitons de nous avoir offert quelques solutions. Vous proposez entre autres de mettre sur pied un comité formé d'un représentant du gouvernement fédéral, d'un représentant de chacun des territoires et d'un dernier représentant pour l'ensemble des provinces. Pourquoi un seul représentant pour l'ensemble des provinces?

M. Detlor: Nous avons pensé que le gouvernement fédéral devait être représenté parce qu'il s'agit du gouvernement fédéral et que c'est lui qui a le pouvoir d'accorder le statut de province. Chaque territoire doit avoir son propre représentant parce qu'ils sont les seuls à ne pas avoir le statut de province. Nous croyons aussi que les provinces devraient prendre part au débat, mais qu'un seul représentant suffirait. Elles disposeront d'une voix unifiée pour présenter collectivement leurs points de vue.

Mme Boudreau: Cela pourrait prendre du temps avant qu'elles ne s'entendent sur le choix de leur délégué.

Mme la sénatrice Bielish: C'est là une proposition très intéressante.

Le président: Pour ce qui est de la participation des provinces, peut-être vous montrez-vous dans votre proposition aussi équitables envers les provinces que vous voudriez qu'elles le soient envers vous. Avez-vous parlé de cette idée à d'autres? En avez-vous discuté avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest? C'est une proposition originale.

Mme Boudreau: Nous n'en avons pas parlé officiellement. Hier soir, nous avons discuté de notre mémoire avec notre ministre d'Inuvik, qui n'y a pas vu de problèmes particuliers. Rappelons que notre but était de trouver une solution de rechange acceptable. Nous savons fort bien qu'il est impossible d'en arriver à une unanimité totale. Mais si nous pouvons régler le problème en proposant une solution acceptable, il est de notre devoir de trouver cette solution.

Le président: Si les territoires avaient eu un représentant au lac Meech, les choses se seraient peut-être passées autrement.

M. Detlor: Peut-être

Le président: Le prochain témoin est M. Roger Gruben de la Société régionale inuvialuit. Je ne sais pas s'il présentera son témoignage seul ou avec d'autres. Bienvenue, monsieur Gruben.

M. Roger Gruben, conseiller régional en chef de la Société régionale Inuvialuit: Merci mille fois monsieur le Président de

[Text]

for allowing us to present our viewpoint on Meech Lake. We want to thank you very much for coming to Yellowknife and for allowing us the pleasure to address you today. I hope we can have a dialogue, a conversation, on some of the points my two colleagues and I will raise before you today.

I am from Tuktoyaktuk. I come from a bit farther than Inuvik—60 miles farther. I am chief regional councillor for the Inuvialuit Regional Corporation. We represent 3,500 Inuvialuit in the Beaufort Sea-Mackenzie Delta region. We have to date the only comprehensive land rights settlement on Canada Lands. That is the Inuvialuit Final Agreement, which was dated June 5, 1984 and proclaimed in force on July 25, 1984. I might say that the head office of the IRC is in Inuvik. As for my two colleagues here, maybe I should allow them to introduce themselves.

Mr. John Banksland (Treasurer, Inuvialuit Regional Corporation): Senators, I am from Aklavik, which is very close to the Yukon border and Senator Lucier's country. I more or less take care of the money matters of the Inuvialuit.

Mr. Eddie Dillon (President, Committee for Aboriginal Peoples' Entitlement): Members of the Senate committee, I am also from Tuktoyaktuk. The Committee for Aboriginal Peoples' Entitlement is the organization that negotiated the Inuvialuit land rights settlement over more than a decade, leading to the settlement agreement in 1984.

Mr. Gruben: I had an employee who recently returned from vacation around the Toronto-Montreal area, from around the Meech Lake district in particular. She indicated to me just before I came down here that there is a sign by Meech Lake that says "Meech Lake stinks". I think you have been hearing that over the last couple of days.

We would like to address you today in three capacities: as native people, as northerners, and as Canadians. As native people, we support the positions put forward by other native organizations generally on the accord, with which you have become very familiar over the last couple of days. For ourselves, the Inuvialuit, I want to put our submissions to you in the context of our land rights settlement, among other areas.

There are several policy objectives to our land rights settlement, but the central one is to provide the Inuvialuit with the means of equality of opportunity in integrating into Canadian society, yet to allow us to retain our unique culture and identity as Inuvialuit.

We emphasize that while very proud of our distinctive identity and culture as the very first group of Canadians, we are first and foremost Canadians. Thus while we seek a strong regional government for the western arctic region that gives considerable autonomy in matters of local interest to the people who live in that area—and I am sure Senator Adams will relate to what I am speaking about here—at the same time we

[Traduction]

nous donner l'occasion de faire valoir notre point de vue sur l'Entente du lac Meech. Nous aimerions vous témoigner notre reconnaissance pour avoir pris la peine de venir jusqu'à Yellowknife et pour nous permettre de prendre la parole devant vous aujourd'hui. J'espère que nous pourrions échanger sur quelques-uns des points que mes deux collègues et moi allons soulever devant vous aujourd'hui.

Je viens de Tuktoyaktuk. C'est un peu plus loin qu'Inuvik—60 milles plus loin en fait. Je suis le conseiller régional en chef de la Société régionale inuvialuit. Nous représentons 3 500 Inuvialuit de la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie. Nous sommes les seuls à ce jour à avoir obtenu un règlement global de nos revendications territoriales. Je veux parler ici de l'Entente finale des Inuvialuit qui a été signée le 5 juin 1984 et qui est entrée en vigueur le 25 juillet 1984. J'ajouterais que le siège social de notre société est à Inuvik. Pour ce qui est de mes deux collègues, je vais leur laisser le soin de se présenter eux-mêmes.

M. John Banksland, trésorier de la Société régionale Inuvialuit: Messieurs les sénateurs, mesdames les sénatrices, je suis d'Aklavik, tout à côté de la frontière du Yukon, d'où vient le sénateur Lucier. Je m'occupe plus ou moins des questions d'argent des Inuvialuit.

M. Eddie Dillon, président du Comité d'étude des droits des autochtones: Messieurs et mesdames, membres du comité du Sénat, je viens également de Tuktoyaktuk. Le Comité d'étude des droits des autochtones est l'organisme qui a négocié le règlement des revendications territoriales des Inuvialuit pendant plus de dix ans, négociations qui ont abouti à l'entente de 1984.

M. Gruben: Une de mes employées est allée récemment en vacances dans les régions de Toronto et de Montréal, plus particulièrement dans le district du lac Meech. Elle m'a indiqué juste avant mon départ qu'elle avait vu sur le bord du lac Meech une pancarte sur laquelle il est écrit que le lac Meech pue. Je crois que vous en avez entendu parlé ces derniers jours.

Nous aimerions nous adresser à vous aujourd'hui en notre qualité d'autochtones, de résidents du Nord et de Canadiens. En tant que peuple autochtone, nous appuyons les positions généralement adoptées par les autres organisations autochtones au sujet de l'Entente du lac Meech, positions avec lesquelles vous vous êtes amplement familiarisés au cours des derniers jours. J'aimerais, au nom des Inuvialuit, situer notre intervention dans le contexte de nos revendications territoriales, entre autres choses.

L'entente que nous avons conclue comporte plusieurs objectifs, le plus important étant de donner aux Inuvialuit l'égalité des chances dans la société canadienne, tout en nous permettant de conserver notre culture et notre identité propres en tant qu'Inuvialuit.

Nous nous devons d'ajouter que même si nous sommes très fiers de notre identité et de notre culture distinctes en tant que premières nations du pays, nous sommes avant tout des Canadiens. Donc, tout en revendiquant pour la région de l'Arctique un gouvernement régional fort qui dispose d'une grande autonomie pour les questions présentant un intérêt local pour les gens qui vivent dans cette région—nul doute que le sénateur

[Text]

see it as essential that the national government retain its authority to deal with matters of national interest.

In matters of national interest, the national government must not be weakened by being dependent upon the consent of provincial governments. We believe a fundamental value of Canadians is that the sum of our country is much greater than the constituent parts.

As native people we support the submissions of native organizations that the accord should provide for further constitutional conferences on aboriginal rights. I will elaborate on this further in my presentation to you. As northerners we must express our strong disagreement and very serious concerns about the discriminatory treatment the territories are receiving under the accord and their evolution toward provincehood.

Mr. Chairman, I would like to go and deviate from the text I have prepared prior to coming here. I believe we may be able to create better dialogue if I were able to speak to you as friends and if I could relate to the issues by topic. Feel free to interject as we go along, sir.

In terms of the Meech Lake accord there is provision in there that French-speaking Canadians in the province of Quebec have been deemed a distinct society. My question is what happens to the original Canadians such as ourselves and such as those people who are over in the eastern part of the territories? Are we not as distinct in our own way as the French-speaking people in the province of Quebec?

There have been some changes to the wording from what was originally drafted at Meech Lake and what was finalized at Langevin in terms of this particular area. I suppose a couple of sections specifically were referred to in this reference to a distinct society. I believe there is now reference that there will be protection of native aboriginal rights and that there will be protection of multiculturalism.

Once you start to isolate certain situations, you run the very real possibility that you are leaving something out or that you are isolating something you did not intend to do.

I would say that we cannot have the 1987 Meech Lake accord override the Charter of Rights and Freedoms. The Charter of Rights and Freedoms has to be as consistent as the 1987 Meech Lake accord, particularly with respect to this area. Mr. Chairman, I say that with a distinct society clause referring to the protection of certain aboriginal rights and to the protection of multiculturalism, there is no reference in it to equality of rights for women of Canada. We should not forget that the women of Canada are a very significant sector of our population of the country and very important as well.

In terms of the federal spending power—

The Chairman: Before we leave the question of the distinct society, you said that you would like interruptions for dialogues. One proposal made is that there be another clause added to include the recognition that aboriginal peoples constitute a distinctive and fundamental characteristic of Canada. This would be added following proposed paragraph 2.(1)(b),

[Traduction]

Adams sera d'accord avec moi sur ce point—il nous apparaît en même temps essentiel que le gouvernement national continue de gérer les questions d'intérêt national.

Pour les questions d'intérêt national, le gouvernement fédéral ne doit pas être affaibli par le fait qu'il doive s'en remettre au consentement des gouvernements provinciaux. Nous croyons qu'une des valeurs fondamentales des Canadiens est que la somme que constitue notre pays est beaucoup plus importante que toutes les parties qui le composent.

En tant que peuple autochtone, nous appuyons les propositions des organismes autochtones voulant que l'entente prévoie la tenue d'autres conférences constitutionnelles sur les droits des autochtones. J'élaborerai sur ce sujet un peu plus loin dans mon exposé. En tant qu'habitants du Nord, nous devons exprimer notre désaccord profond et nos grandes inquiétudes devant le traitement discriminatoire de l'entente à l'égard des territoires et de leur évolution vers le statut de province.

Monsieur le Président, j'aimerais m'écarter du texte que j'ai préparé avant de venir ici. Je crois que nous pourrions mieux dialoguer si je pouvais parler avec vous comme avec des amis et si je pouvais traiter de ces questions une par une. N'hésitez pas à m'interrompre, monsieur.

Dans le cadre de l'Entente du lac Meech, les Canadiens français de la province de Québec sont considérés comme une société distincte. Mais je me demande ce qu'il en est des Canadiens autochtones comme nous et comme ceux qui habitent la partie est des territoires? Ne sommes-nous pas aussi distincts à notre façon que les francophones de la province de Québec?

Il y a eu des changements de formulation entre le texte original rédigé au lac Meech et le texte finalisé à l'édifice Langevin en ce qui concerne ce sujet particulier. Je suppose qu'on faisait référence à une couple de groupes en particulier quand on parlait d'une société distincte. Je crois qu'on mentionne maintenant que les droits des autochtones seront protégés, de même que le multiculturalisme.

Une fois qu'on commence à faire des cas particuliers, on risque évidemment d'oublier certains éléments ou de créer des exceptions là où on ne le voulait pas.

Je pense que l'entente de 1987 du lac Meech ne peut pas avoir priorité sur la Charte des droits et libertés. L'entente de 1987 du lac Meech doit être conforme à la Charte des droits et libertés, particulièrement à ce sujet. Monsieur le Président, la clause de la société distincte portant sur la protection de certains droits des autochtones et du multiculturalisme ne fait aucune mention de l'égalité des droits des femmes au Canada. Il ne faut pas oublier que les femmes au Canada constituent un élément très important de la population du pays.

Pour ce qui est du pouvoir de dépenser du fédéral . . .

Le président: Avant de clore le sujet de la société distincte, j'aimerais ajouter un commentaire, puisque vous nous avez permis de vous interrompre. On a déjà proposé d'ajouter une autre clause pour reconnaître que les peuples autochtones constituent une caractéristique distincte et fondamentale du Canada. Cette clause suivrait l'alinéa proposé 2.(1)(b) «la

[Text]

“the recognition that Quebec constitutes within Canada a distinct society”. Would this suit you—

Mr. Gruben: Again, sir, as I indicated a moment ago, if we begin to include only sections or portions of certain groups of the country, then we run the risk of excluding others while we did not intend to do exactly that. I think the wording has to apply basically to all. At the same time we recognize that certain sectors of the population are distinct in their own right. We should not have this specifically referred to for only one portion of the country.

Senator Le Moyné: Regarding women, you recall no doubt that the women of Quebec said publically at the joint committee that they had no reason to fear anything. How do you reconcile this with the opinion of other women at large in the country?

Mr. Gruben: The Langevin Block accord does not specifically refer to women and their rights as particular citizens of the country. If the extra wording is not included, they possibly do not have the rights as French-speaking Canadians. I think we run that risk of not including them properly.

Senator Le Moyné: I understand your point, but in any constitution a lot of things have to remain unsaid. It is impossible to say everything because there is the spirit of the constitution and the spirit of the country which certainly do not tend to exclude those elements of our population.

Mr. Gruben: Let us have the Constitution worded to that effect so that we include the principle that everyone can partake in the Constitution.

Senator Le Moyné: We recognize you as being as distinct as we are. We are inside the same human project.

Mr. Gruben: If the the Langevin Block accord is worded the way it is, for some reason I cannot get over the feeling that I am not as distinct as French-speaking Canadians are, but I thank you very much for your comment, sir.

In terms of the federal spending power, we find the wording in that section very ambiguous. It leaves so much open to interpretation as it does with the entire wording on the context of the Langevin Block accord. Does it mean the reader can interpret as he wants? Do you get a different interpretation with every reader? Do we want the courts to settle these issues of ambiguity if they are contested? Our feeling is that we should settle them and have them explicit as much as we can so long as there are principles to apply to all Canadians.

On federal spending power, a government program is being offered to the whole of the country. I refer to the two programs most familiar to Canadians, the health care system and the welfare assistance programs. Those are open to all Canadians. They are shared jointly between the federal government and the provinces and everyone is entitled to them.

[Traduction]

reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte». Seriez-vous d'accord . . .

M. Gruben: Encore une fois, monsieur, comme je l'ai déjà dit tantôt, si nous commençons à ne mentionner que certains segments ou certains groupes du pays, nous courons le risque d'en exclure d'autres alors que cela n'était pas notre intention. Je pense que la formulation doit s'appliquer à tous. Par le fait même, nous reconnaissons que certains groupes de la population sont distincts. Nous ne devrions pas mentionner spécifiquement un seul élément du pays.

Le sénateur Le Moyné: En ce qui a trait aux femmes, vous vous rappelez sans doute que les femmes du Québec ont dit publiquement au comité conjoint qu'elles n'avaient pas de raison de craindre quoi que ce soit. Comment pouvez-vous concilier cette déclaration avec l'opinion d'autres femmes du pays?

M. Gruben: L'entente Langevin ne mentionne pas spécifiquement les femmes et leurs droits comme citoyennes distinctes du pays. Si ces précisions ne sont pas apportées, les femmes ne seront peut-être pas couvertes par les droits qui sont accordés aux Canadiens francophones. Je pense que nous prenons ce risque en ne les mentionnant pas explicitement.

Le sénateur Le Moyné: Je comprends bien, mais dans toute constitution, beaucoup d'éléments sont implicites. Il n'est pas possible de tout dire parce que l'esprit de la constitution et l'esprit du pays ne visent certainement pas à exclure certains éléments de la population.

M. Gruben: Formulons la constitution de façon à inclure le principe que tous sont couverts par la constitution.

Le sénateur Le Moyné: Nous reconnaissons que vous êtes aussi distincts que nous le sommes. Nous sommes au coeur du même projet humain.

M. Gruben: Si l'entente Langevin reste formulée de cette façon, je ne peux m'empêcher de penser que je ne suis pas aussi distinct que le sont les Canadiens français, mais je vous remercie beaucoup de votre commentaire, monsieur.

En ce qui a trait au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, nous trouvons que la formulation de cette partie est très ambiguë. Elle laisse trop de place à l'interprétation, comme c'est le cas de toute l'entente Langevin. Est-ce que cela veut dire que le lecteur peut l'interpréter comme il le veut? Est-ce que chacun des lecteurs peut en faire une interprétation différente? Voulons-nous que les tribunaux règlent ces questions ambiguës lorsqu'elles seront contestées? Nous pensons que nous devrions régler ces questions et être aussi explicites que possible lorsque nous parlons de principes qui s'appliquent à tous les Canadiens.

À propos du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, on offre un programme gouvernemental à l'ensemble du pays. Je fais allusion aux deux programmes les mieux connus des Canadiens, c'est-à-dire le système des soins de santé et les programmes de bien-être social. Ces programmes sont accessibles à tous les Canadiens. Ils sont administrés conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces et tout le monde y a droit.

[Text]

A national day care centre is a new initiative. With the wording in the Langevin Block accord, it leaves the door open to the provinces to opt out if they wish. The definition of "national objectives" of a particular national program are not defined properly.

Senator Lucier: I would like to interrupt you at this point because you gave yourself three descriptions when you started speaking today. You described yourselves as aboriginals, northerners, and Canadians. I would like to question you on a fourth description you did not give us. The three of you are businessmen representing a very large corporation.

We cannot discuss the coke claim without thinking of John Munro. He was the one who put it in place.

You have received a large sum of money to which you were entitled and a large tract of land to which you were entitled. You are talking about federal programs. How is this going to affect you as managers of the coke claim when you start talking about decentralization and diminution of powers from the federal government to the provinces? I do not think anyone would question that Meech Lake is going to do that.

The First Ministers' conferences have put a whole new slant on how Canada will be governed. I am wondering how that relates to you—that you do not have the opportunity to become provinces, that you are continually going to be somehow affected by this accord as it affects the lack of provincial status, as it affects you as businessmen. I would like to have your reaction to that.

Mr. Gruben: Senator Lucier, I believe you are alluding to a number of points I will be raising further along as I make my presentation—for instance, the amending formula as contained in the Langevin version, federal spending power. But let me centre on the prime question that I believe you have in your last statement of how will we as people who have access to moneys to run our own affairs be affected by—

Senator Lucier: And a responsibility to see that it is done properly.

Mr. Gruben: And the responsibility, yes. The issue as we see it is if the federal government is offering a national program because the territories are under the authority of the federal government at this time and because the federal government has obligations they have to live up to, and they must live up to, and up to this point we find they are trying hard not to live up to those obligations, we feel that our claim is there, that we are protected in certain areas. But if they wanted to pass a national day care program from the federal government to the territories, then those responsibilities from the federal government to the territories will go along so that we are taken care of by the territorial government.

Senator Lucier: But you could now be subject to the premiers is the point I am trying to make.

[Traduction]

Le programme national de garde d'enfants est une nouvelle initiative. Aux termes de l'entente Langevin, les provinces ont la liberté de ne pas y participer. La définition des «objectifs nationaux» d'un programme national particulier n'est pas assez précise.

Le sénateur Lucier: J'aimerais vous interrompre ici; vous vous êtes décrits de trois façons quand vous avez commencé à parler aujourd'hui. Vous vous êtes décrits comme des autochtones, des habitants du Nord et des Canadiens. J'aimerais vous poser des questions sur une quatrième définition dont vous n'avez pas fait mention. Vous êtes tous trois des hommes d'affaires représentant une très grande société.

Nous ne pouvons pas parler de la concession de coke sans parler de John Munro. C'est lui qui en est l'instigateur.

Vous avez reçu un gros montant d'argent auquel vous aviez droit et de grandes terres auxquelles vous aviez droit. Vous parlez des programmes fédéraux. Votre rôle de gestionnaire de la concession de coke va-t-il changer quand vous commencerez à parler de décentralisation et de diminution des pouvoirs du gouvernement fédéral au profit des provinces? Je pense que personne ne doute que l'Entente du lac Meech va régler la question.

Avec les conférences des premiers ministres, l'administration des affaires nationales va prendre une toute autre tournure. Je me demande comment vous réagissez au fait que vous ne pouvez pas avoir le statut de province, que vous allez toujours être touchés par cette entente qui ne vous confère pas les mêmes droits que les provinces et comment vous réagissez en tant qu'homme d'affaires. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Gruben: Monsieur le sénateur Lucier, vous faites sans doute allusion à un certain nombre de questions que je me propose d'aborder plus tard dans mon exposé, par exemple, les modalités de modification présentées dans la version Langevin et les pouvoirs du gouvernement fédéral en ce qui concerne les dépenses des fonds publics. Mais, j'aimerais d'abord répondre à la dernière partie de votre question, à savoir les conséquences pour nous qui recevons des fonds pour gérer nos propres affaires...

Le sénateur Lucier: Et qui avez la responsabilité de veiller à ce que ces fonds soient dépensés à bon escient.

M. Gruben: Et cette responsabilité, c'est exact. Voici le problème tel que nous le concevons: si le gouvernement fédéral lance un programme national, nous sentons que notre participation à ce programme est assurée et que nous sommes protégés à certains égards, parce qu'à l'heure actuelle nous relevons du gouvernement fédéral et que ce gouvernement a des obligations à remplir, des obligations qu'il doit remplir—même si jusqu'à maintenant nous estimons qu'il s'efforce de s'en soustraire par tous les moyens. Mais si un programme national de garde d'enfants passe du gouvernement fédéral au gouvernement des territoires, cela signifie que les responsabilités du gouvernement fédéral vont également être transférées aux territoires, de sorte que nous relèverons du gouvernement territorial.

Le sénateur Lucier: Mais ce que j'essaie de vous dire, c'est que vous pourriez maintenant relever des premiers ministres.

[Text]

Mr. Gruben: And I will get to that, sir, in a minute. Since you raise it, maybe I should get to that point; but let me finish off on this federal spending power.

The Chairman: Mr. Gruben, you had said that you would prefer a dialogue, and I followed your advice and intervened. In retrospect, I think we will have difficulty if we follow that route.

Mr. Gruben: Actually, I have enjoyed it.

The Chairman: I think we had better let you give your presentation in the sequence in which you have it in mind, and then we will question you on the individual items, or whichever you wish, otherwise I do not think we will be able to get through your very important presentation in the time allowed.

Mr. Gruben: Actually, Mr. Chairman, I was hoping we might be here until about 1 o'clock so we could have a real discussion. Well, you saw through my scheme. Let us continue on.

The national objectives of federal programs are not properly defined. We feel they should be defined by the federal government. Let us say a province opts out of a national program, are they still going to get the money the government would have spent on that program in their particular province? On the other hand, if a province has exclusive jurisdiction over a particular program in its own territory, if the province opts out of that program, does that mean the federal government cannot offer a program such as that in that particular province? Those are some of the ambiguities that are now very noticeable in the Langevin accord.

Immigration is another particular issue. Quebec, as the wording now states, will get a guaranteed share of the immigrants coming into the country. Let us say, as an example, 20,000 new Canadians will be coming into Canada next year. Under the Langevin accord, Quebec is entitled to 25%. That is 5,000, should they wish to go up to 5,000. But let us say they only wish to take in 2,000 new Canadians in 1988, and because they are guaranteed 25% of the share of all immigrants into the country, that means the rest of the country can only take in 6,000 rather than 15,000. So the wording laid out in the Langevin accord gives the Province of Quebec immense power in introducing new Canadians into the country.

The Supreme Court of Canada: Earlier there was some comment as to whether the territories would still be able to have senators such as my good friend Mr. Willie Adams or my new friend Senator Paul Lucier. As it is worded now, the provinces themselves will only be able to put suggestions for nominations to the federal government. There is no process whereby the territories can put forward their own nominations.

[Traduction]

M. Gruben: J'y viens dans quelques instants, monsieur le sénateur. Puisque vous soulevez ce point, il serait peut-être bon que j'en parle tout de suite; mais j'aimerais d'abord terminer la question des pouvoirs du gouvernement fédéral en matière de dépenses des fonds publics.

Le président: M. Gruben, vous avez dit que vous préféreriez faire votre exposé sous forme de dialogue, alors j'en ai tenu compte et je suis intervenu. Mais à bien y penser, il va être difficile de s'en tenir à cette formule.

M. Gruben: En fait, j'aimais bien que l'on procède ainsi.

Le président: Je pense qu'il vaudrait mieux que vous fassiez votre exposé dans l'ordre où vous l'avez préparé et que nous vous posions des questions par la suite sur des points particuliers ou sur les points que vous voulez. Autrement, je crains que vous n'arriviez pas à faire votre exposé très important dans le temps qui vous est imparti.

M. Gruben: En fait, monsieur le Président, je pensais que nous pourrions poursuivre cet entretien jusqu'à environ treize heures, ce qui nous aurait permis d'avoir une véritable discussion. Vous avez deviné mes pensées. Mais, poursuivons.

Les objectifs à l'échelle nationale des programmes fédéraux ne sont pas clairement définis. Nous estimons que le gouvernement fédéral doit définir ces objectifs. Par exemple, si une province décide de ne pas participer à un programme national, va-t-elle toucher les fonds que le gouvernement aurait dépensé dans cette province au titre du programme? D'autre part, si une province détient la compétence exclusive en ce qui concerne l'administration d'un programme dans son propre territoire, et que cette province décide de ne pas participer à ce programme, est-ce qu'il s'ensuit nécessairement que le gouvernement fédéral ne peut pas offrir un programme identique dans cette province? Ce sont là des exemples des ambiguïtés de l'entente Langevin qui sont maintenant devenues flagrantes.

L'immigration est une question qui pose également un problème. Le Québec, comme l'indique l'entente actuelle, a droit à une part déterminée du nombre total d'immigrants qui viennent s'installer au Canada. Par exemple, si le Canada accueille 20 000 immigrants l'année prochaine, le Québec a droit à sa part de 25 p. 100—ce qui représente 5 000 personnes—s'il veut en accueillir autant. Mais si cette province désire limiter le nombre d'immigrants à 2 000 en 1988, ce nombre correspond aux 25 p. 100 du nombre total d'immigrants au Canada; il s'ensuit que le reste du pays ne peut en accueillir que 6 000 au lieu de 15 000. Par conséquent, la version Langevin de l'entente donne à la province du Québec un pouvoir immense en matière d'immigration au Canada.

La Cour suprême du Canada: Quelqu'un a demandé plus tôt si les territoires pourraient encore se faire représenter par des sénateurs comme mon ami de longue date M. Willie Adams ou comme le sénateur Paul Lucier que je connais depuis peu. Aux termes de l'entente actuelle, les provinces elles-mêmes ne pourront que suggérer des candidats au gouvernement fédéral. Aucune disposition ne permet aux territoires de proposer ses propres candidats.

[Text]

Senator Macquarrie says that the federal government will probably look after the interests of the territories. But for ourselves, as original Canadians with a past history of seeing how the government operates, we do not feel comfortable with the government saying that it will be looking after our interests specifically. That is why we are here today—because the government has not in our opinion done an adequate job of looking after us as the original Canadians of this great country of ours.

We would suggest that in reference to the appointing of justices to the Supreme Court of the country, the territories should be added in as being able to nominate people as senators. If not, then the federal government should have the ultimate authority of appointing those senators from all sectors of the country. And again, our feeling is that if the provinces are able to suggest nominees for Supreme Court justices, the federal government really will only rubber-stamp those nominations that come forward.

I would refer you to a story, in particular reference to a great justice of the north, possibly ten years ago, when there was a vacancy on the Supreme Court of Canada. I refer specifically to the late Justice William Morrow. Our indications, from talking with a retired justice who is still living . . . We believe, and we have it on good reference, that Justice Morrow was on the short list to become a Supreme Court justice; but with the way the Langevin accord is worded today, we probably will never have that opportunity as territories to go and nominate someone to the Supreme Court.

The amending formula . . . and I particularly like this topic. It angers me so much that again here we have a group of Canadians who feel it is their responsibility to go and dictate to me where I should be. Mr. Chairman, recently in the territories we went through a process called constitutional development, and the possibility of dividing the territories. There again there were individuals and some organizations that believe they should make a decision on behalf of me, because they feel they could represent me better than I can represent myself in certain areas. We are into that very same situation, with the provinces telling us that if we want to become a province at some time in the future, they will have the veto power over our further constitutional development.

As it is right now in the Constitution Act of 1982, the consenting formula for creation of federal institutions is seven provinces with 50% of the population. In the Langevin accord it makes it even more difficult for the creation of new federal institutions. You must have unanimity—I was practising that word for the last couple of days, because it is hard to say—unanimity among all ten provinces plus the federal government.

If for instance we have a very tiny province such as Prince Edward Island—and I am not demeaning them because of their size; I think they have made a great contribution to the country But because on one particular day they may not

[Traduction]

Le sénateur Macquarrie affirme que le gouvernement fédéral va probablement défendre les intérêts des territoires. Mais justement, cela ne nous inspire rien qui vaille parce que nous avons vu dans le passé comment le gouvernement fédéral a défendu nos intérêts, les intérêts des autochtones du Canada. C'est la raison qui nous amène ici devant vous aujourd'hui. Nous estimons que le gouvernement fédéral n'a pas su protéger nos intérêts, les intérêts de la population autochtone du Canada, cet immense pays qui est le nôtre.

En ce qui concerne la nomination des juges de la Cour suprême du Canada, nous proposons qu'on accorde aux territoires le pouvoir de présenter des candidats comme dans le cas des sénateurs. Autrement, c'est le gouvernement fédéral qui devrait détenir le pouvoir ultime de faire des nominations parmi les candidats de tous les secteurs au pays. Et je le répète, nous estimons que si les provinces ont le pouvoir de proposer des candidats comme juges de la Cour suprême du Canada, cela veut dire que le gouvernement fédéral ne fera qu'entériner les propositions qu'on lui fera.

Je vais vous raconter une anecdote au sujet d'un juge éminent de la région nordique. Je vous ramène environ dix ans en arrière, à un moment où il y avait un poste vacant à la Cour suprême du Canada. Je veux vous parler de feu le juge William Morrow. D'après ce que nous a raconté un juge à la retraite qui vit encore . . . Nous croyons, et nous le tenons de bonne source, que le nom du juge Morrow figurait sur la liste choisie des candidats au poste vacant à la Cour suprême du Canada. Mais aux termes de l'entente actuelle, les territoires n'auront sans doute jamais plus l'occasion de présenter un candidat à un poste à la Cour suprême du Canada.

En ce qui concerne les modalités de modification, sujet qui me tient particulièrement à cœur, je dois dire que cela m'irrite énormément de voir encore une fois un groupe de Canadiens qui pensent avoir la responsabilité de nous dire quoi faire. Monsieur le Président, nous nous sommes réunis récemment dans les territoires pour étudier un projet qu'on appelle le développement constitutionnel, avec la possibilité de diviser les territoires. Et, encore une fois, certaines personnes et certains organismes estimaient qu'il devait prendre une décision à ma place, parce que, à leur avis, ils pouvaient mieux défendre mes intérêts dans certains domaines. C'est exactement la même situation qui se répète: en effet, si nous entamons des démarches pour acquérir un jour le statut de province, les provinces auront un droit de veto en ce qui concerne les prochaines étapes de notre développement constitutionnel.

Aux termes de la *Loi constitutionnelle de 1982*, la création d'institutions fédérales requiert l'approbation de sept provinces et de 50 p. cent de la population. L'entente Langevin établit des conditions encore plus contraignantes. En effet, la création d'une institution fédérale doit faire l'unanimité—je me suis exercé à dire ce mot pendant les deux derniers jours, parce qu'il est difficile à prononcer—des dix provinces et du gouvernement fédéral.

Par conséquent, si une province très petite comme l'Île-du-Prince-Édouard—je ne dis pas cela pour les dévaloriser, je pense au contraire que cette province a beaucoup apporté au Canada . . . Mais si un jour cette province ne juge pas oppor-

[Text]

feel like creating a new province, they go and veto. If they scuttle the entire wish of a large section of the country to become a province, then we do not become a province. You must have unanimity, and with the amending formula as it states now in the Langevin accord, we are setting the stage for the provinces and the federal government to arrive at consensus, to arrive at decisions, with the lowest common denominator. It is easier to make a decision on one specific issue than it is to make a decision based on ten.

Senator Marchand, yesterday you indicated to me that you have been down to my home community of Tuktoyaktuk, maybe on more than one occasion. Have you been down there too?

Senator Fairbairn: Yes.

Mr. Gruben: You are welcome back again. I know that you know we have potential for great resources in terms of oil and gas development from that area. Alberta is into the same business as we are in the Beaufort Sea area, they are into oil and gas. Would you not agree that they may want to annex a portion of the Territories for its resources in return for them granting their vote for the creation of a province?

We have seen Alberta willing to say it wants a portion of the territories. It may even go up from the border to Hay River or to Fort Smith, let us say, for granting us provincehood. British Columbia, I am sure it wants to get its hands on some of the mining wealth over in the Yukon. The province of Quebec is willing to say it should get a piece of some of the islands around Hudson Bay. And it may say that in return for granting us provincehood it feels it should increase its boundaries at our expense. I do not think that is fair, Mr. Chairman, I do not think it is right. I do not think it should be allowed in this Langevin accord.

In terms of the Senate, again it is much the same situation as appointing members to the Supreme Court of Canada. Only the provinces can suggest nominations. Who is going to put names forward on behalf of the territories with territorial residents to become senators? At some point in the future Senator Lucier and Senator Adams may no longer be in the Senate. Does that mean we will then not have territorial representation in the Senate? We should be allowed, as the provinces are, to put forward nominations to the Senate.

The First Ministers' conferences: In the Langevin accord there is reference that there will be First Ministers' conferences on fisheries, that there will be First Ministers' conferences on Senate reform. There is no reference in there at all that there will be a First Ministers' conference or conferences on aboriginal rights. There is no specific reference to that, although it does say they can convene conferences if they so agree.

Senators, I suggest to you that there has to be specific mention in the accord for further conferences on defining aboriginal rights and that we should convene one as soon as we possibly can. In the Constitution Act of 1982 there was a guarantee that there would be three conferences to attempt to define aboriginal rights. Our last one was in March of this year. Our job is not finished. How do we finish defining the

[Traduction]

tun de créer une nouvelle province, elle pourra utiliser son droit de veto. Par conséquent, la volonté d'une grande partie de la population de devenir une province ne pourra pas se réaliser. Une pareille décision doit faire l'unanimité et selon les modalités de modification prévues dans l'entente Langevin, les provinces et le gouvernement fédéral devront arriver à un consensus et à des décisions en essayant de trouver le plus petit dénominateur commun. Il est plus facile de prendre une décision lorsqu'il n'y a qu'un facteur à étudier plutôt que dix.

Monsieur le sénateur Marchand, vous m'avez dit hier avoir visité notre village de Tuktoyaktuk à quelques reprises, semble-t-il. Y êtes-vous déjà allée, vous aussi?

Mme la sénatrice Fairbairn: Oui.

M. Gruben: Vous y êtes à nouveau la bienvenue. Je sais que vous connaissez les grandes richesses de nos territoires et nos ressources immenses en gaz et en pétrole. Tout comme nous le faisons nous-mêmes dans la mer de Beaufort, l'Alberta procède à l'exploitation du gaz et du pétrole. Ne pensez-vous pas qu'il soit possible que l'Alberta veuille faire l'acquisition d'une partie des Territoires et profiter de leurs ressources en retour d'un vote en faveur de la création d'une province?

L'Alberta semble dire qu'elle veut une partie des Territoires, de la frontière jusqu'à, disons, Hay River ou Fort Smith, pour nous accorder le statut de province. La Colombie-Britannique, j'en suis sûr, veut mettre la main sur une partie des richesses minières du Yukon. La province de Québec semble dire qu'elle devrait recevoir une portion des îles de la Baie d'Hudson. Et il se peut qu'elle dise qu'après nous avoir accordé le statut de province, il lui semble qu'elle devrait pouvoir élargir ses frontières à nos dépens. Je crois que ce n'est pas juste, monsieur le Président, je crois que ce n'est pas équitable. Je crois que l'entente Langevin ne devrait pas permettre une telle chose.

Dans le cas du Sénat, la situation est semblable à celle des nominations à la Cour suprême du Canada. Seules les provinces peuvent suggérer le nom de candidats. Qui va proposer des candidats pour représenter les habitants des Territoires? Il se peut qu'un jour les sénateurs Lucier et Adams ne siègent plus au Sénat. Est-ce à dire alors que les Territoires ne seraient plus représentés au Sénat? Tout comme les provinces, nous devrions avoir le droit de proposer des candidats au Sénat.

Les conférences des premiers ministres: L'entente Langevin stipule qu'il y aura des conférences des premiers ministres sur les pêcheries, de même que sur une réforme du Sénat. L'entente ne fait nullement mention d'une conférence ou de conférences sur les droits des autochtones. Nulle part il n'en est fait mention sauf qu'il est écrit qu'ils peuvent tenir des conférences s'ils le souhaitent.

Messieurs les sénateurs, mesdames les sénatrices, je suis d'avis qu'il faut indiquer dans l'entente qu'il est nécessaire de tenir d'autres conférences pour définir les droits des autochtones et qu'il faudrait en tenir une aussitôt que possible. La *Loi constitutionnelle de 1982* garantissait la tenue de trois conférences pour tenter de définir les droits des autochtones. La dernière conférence a eu lieu en mars dernier. Notre travail n'est

[Text]

rights of aboriginal Canadians? We want to finish the job that has been laid out for us. Although it would be difficult, and we recognize that, I think the First Ministers recognize that it is a very difficult issue at times to agree on what we mean by aboriginal rights, but if we are not allowed the opportunity—and I say specific opportunity—in the accord to define those rights, then really we are leaving a job that is half done, in limbo, at the discretion of the First Ministers or the federal government to convene one on our behalf. As I said before, as original Canadians we certainly do not place 100% faith in the federal government that it will look after our interests as aboriginal Canadians.

In conclusion, Mr. Chairman, the House of Commons ratified on Monday this Meech Lake accord. Quebec and Saskatchewan have agreed to the agreement. You, senators, as one of the approval authorities on the Hill on this agreement, are one of our last hopes of doing what is right for the country. You have the opportunity to correct oversights or mistakes that have been made by First Ministers. We certainly hope that you will represent our interests fairly so that we, as Canadians, can be integrated into today's society, so that we can contribute to this great country of ours fairly, equitably, and so that at some point in the future we can all look back and say that we have done something together and that we have opened the doors to allow us to continue to develop this great country of ours. I thank you very much.

Senator Marchand: Mr. Chairman and senators, this was just an absolutely super presentation. I want to thank the witnesses for it. I could dialogue with you all day and learn a lot more than you have presented.

I have a few housekeeping matters before we get going. I have browsed through this document. Although it got a lot of stuff on the record, which is just absolutely great stuff, I wonder we could make an exception in this case and append this document to the *Minutes of Proceedings and Evidence*. I think there is much in here that is new and fundamental to the whole area of aboriginal rights, government development and settlement of land claims. Many people in southern Canada especially do not understand these, and they are embodied in this document. I would like to propose that we append this to the record. I do so with great sincerity, Mr. Chairman.

Senator Le Moynes: I will second it.

The Chairman: I agree with you regarding the importance of the subject. The fact that we are here in the north, Senator Marchand . . . I must warn the committee that the Senate does not like to add appendices because there is an immense problem with cost. In the light of what we are doing, where we are doing it and the importance of the subject, I agree with you. Is it agreed?

[Traduction]

pas terminé. Comment va-t-on définir enfin les droits des autochtones du Canada? Nous voulons terminer le travail déjà commencé. Bien que ce serait difficile, et nous sommes prêts à le reconnaître, je crois que les premiers ministres sont conscients qu'il est très difficile par moments de s'entendre sur la définition des droits des autochtones; mais si nous n'avons pas la possibilité de définir avec précision dans l'entente ce que sont ces droits, alors nous faisons en réalité notre travail à moitié sans chercher à le terminer et nous nous remettons aux premiers ministres ou au gouvernement fédéral pour tenir une conférence à notre place. Comme je l'ai déjà dit, nous, les autochtones du Canada, ne pouvons certainement pas faire entièrement confiance au gouvernement et espérer qu'il défendra nos intérêts.

En conclusion, monsieur le Président, la Chambre des communes a ratifié lundi la présente Entente du lac Meech. Le Québec et la Saskatchewan ont donné leur assentiment à l'entente. Vous faites partie, messieurs les sénateurs, mesdames les sénatrices, de ceux et celles qui détiennent le pouvoir d'approuver cette entente et vous êtes, à ce titre, notre dernier espoir; vous seuls pouvez maintenant faire ce qui est juste pour le pays. Vous avez la possibilité de rattraper les omissions ou les erreurs qu'ont pu commettre les premiers ministres. Nous souhaitons vivement que vous pourrez défendre nos intérêts pour que nous, Canadiens, puissions être intégrés à la société d'aujourd'hui et puissions apporter une contribution juste et équitable à ce grand pays; ainsi il nous sera possible à tous de dire plus tard que nous avons accompli quelque chose ensemble et que nous avons ouvert la voie au progrès, au développement de ce grand pays qui est le nôtre. Je vous remercie.

Le sénateur Marchand: Monsieur le Président, messieurs les sénateurs, mesdames les sénatrices, nous venons d'entendre un exposé des plus remarquables. Je tiens à en remercier les témoins. Je pourrais m'entretenir avec vous toute la journée et apprendre encore bien des choses.

Je voudrais aborder quelques points de cuisine avant de poursuivre. J'ai feuilleté ce document qui renferme une quantité de renseignements fort intéressants dont une bonne partie est déjà bien connue du grand public. Je me demande cependant s'il ne serait pas possible de faire exception dans le cas présent et d'annexer ce document aux Procès-verbaux et Témoignages. Je pense en effet que le document contient de nouveaux éléments très importants concernant les droits des autochtones, l'organisation du gouvernement et le règlement des revendications territoriales. Bon nombre de Canadiens, en particulier les Canadiens du sud du pays, comprennent assez mal toutes ces questions. Or ce document traite justement de ces questions. Je propose donc que nous versions ce document au dossier. Je le fais en toute sincérité, monsieur le Président.

Le sénateur Le Moynes: J'appuie cette proposition.

Le président: Je suis d'accord avec vous pour ce qui est de l'importance de ces questions. Puisque nous sommes ici dans le Nord, monsieur le sénateur Marchand, . . . je me dois cependant de signaler au comité que le Sénat n'aime pas ajouter des annexes à un dossier, étant donné les coûts élevés que cela entraîne. À la lumière de ce que nous faisons, de l'endroit où

[Text]

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Marchand: As I say, I have many questions. It made me feel really great the way you enunciated on page 3 our position—your position—as aboriginal peoples in the country. You say that we are first and foremost Canadians. Very often the people in southern Canada especially get really excited when our people talk about self-determination in the context of aboriginal rights and land claims and so on. You have experienced this. You have gone through it and you have fought the battle. We envy you, especially those of us from British Columbia, the settlement you have and the deal you have made. We envy you greatly and applaud you at the same time. We have had great difficulty there in trying to deal with land claims, especially with this particular premier in power there now.

Anyway, I wonder if you would perhaps enunciate the form and expand upon the process of self-determination: how you envision it, where we are all going with that process and where the process is going.

Mr. Gruben: When we talk about self-determination, we talk about the issue of self-government. I had the opportunity, which I treasure as a memory now, to be one of the chosen few to head up an organization that was pursuing further political constitutional development of the territories. But at the same time we had to work as well with the provinces on what we meant by "self-government".

In our opinion—and this is primarily ours from the Beaufort Sea area—when we speak of self-government we say that there are programs the government has to offer As an example, let us take again the national day care program. The government, with assistance from us, can define the objectives as to how that program should apply to us as a particular group of people. They assign the money to the territorial government to pick up their responsibilities on that particular issue, and then the territorial government will administer the program.

We say that further steps are necessary for the program properly to apply and to be delivered as adequately as it can at the regional level. We need the regional participation to run that program effectively in our own area. But, on a broader scale in terms of self-determination, we feel that we have to include in the Constitution the principle that we, as aboriginal people, have the right to self-government. From there, we can begin to define what we mean by self-government.

The way I have described it in terms of a national day care centre is really at the most simplistic level, but we want to be able to work at that process with the federal government of Canada, with the First Ministers through future aboriginal conferences. But let us do it jointly. Let us not always have someone holding the hammer so they are suppressing whatever views you are putting forward.

[Traduction]

nous le faisons et de l'importance de ces questions, je suis d'accord avec vous. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Marchand: Comme je l'ai déjà dit, j'ai de nombreuses questions à vous poser. La façon dont vous avez expliqué, à la page 3, notre position—votre position—comme peuple autochtone du Canada m'a fait très chaud au cœur. Vous dites que nous sommes d'abord et avant tout Canadiens. Très souvent, les Canadiens du sud du pays en particulier s'énervent lorsque les gens parlent d'autodétermination en matière de droit des autochtones, de revendications territoriales, etc. Vous ne le savez que trop. Vous vous êtes battus et vous êtes passés à travers. Nous vous envions, surtout ceux d'entre nous de la Colombie-Britannique, nous admirons la façon avec laquelle vous avez su négocier et régler ces questions. Nous vous envions et vous félicitons. Nous avons eu beaucoup de difficultés à régler les différends en matière de revendications territoriales, surtout avec l'actuel premier ministre de cette province.

Je me demande, en tout cas, si vous pourriez décrire la forme d'autodétermination prévue, préciser comment celle-ci se réaliserait et nous indiquer comment vous l'envisagez et ce qu'il va advenir à ce sujet.

M. Gruben: Quand nous parlons d'autodétermination, nous touchons à la question de l'autonomie. J'ai eu l'occasion, que je garde précieusement en mémoire, de faire partie d'un petit groupe de personnes choisies pour diriger une organisation ayant pour but de faire avancer la cause des territoires en matière constitutionnelle. Nous devons, en même temps, déterminer, face aux provinces, ce que nous entendons par «autonomie».

A notre avis (et cela vaut surtout pour la région de la mer de Beaufort), quand nous parlons d'autonomie, nous pensons à un gouvernement qui a des programmes à offrir Prenons encore comme exemple le programme nationale de garderies. Le gouvernement peut, avec notre aide, établir les modalités d'application de ce programme à notre population. Il remet les fonds au gouvernement territorial de façon à assumer ses responsabilités en cette matière, puis le gouvernement territorial administre le programme.

Nous prétendons que d'autres mesures doivent suivre pour que le programme soit bien appliqué et qu'il réponde le mieux possible aux besoins sur le plan régional. La participation régionale est une condition essentielle à la bonne marche de ce programme chez nous. Mais, sur un plan plus vaste, en fonction du concept d'autodétermination, nous croyons qu'il faudra inclure dans la constitution le principe selon lequel nous avons droit, nous, les autochtones, à notre autonomie. A partir de là, nous pourrions entreprendre de définir ce que nous entendons par autonomie.

Même si la description que j'en ai faite, à propos du programme national de garderies, était vraiment des plus simplistes, nous voulons être en mesure de faire progresser les choses à cet égard, en collaboration avec le gouvernement fédéral et avec les premiers ministres des provinces à l'occasion des conférences sur les droits des autochtones. Mais il nous faut agir solidairement: il ne faut pas que certains cherchent constamment à étouffer les propositions des autres.

[Text]

As I indicated earlier, it distresses me greatly that in exchange for trying to become as equal as other Canadians of the country those other Canadians of the country are asking us as the original Canadians to compromise on our wish to be as equal as the rest of the members of the country. I have said a lot there, but I hope you can digest that.

Senator Marchand: I wanted something like that. Thank you very much. I enjoyed what you said about the distinct society.

On the settlement of aboriginal land claims, there are a lot of them outstanding in the country—and so badly misunderstood, especially in British Columbia. You would not believe some of the discussions I get into down there with some of the people. There is lack of understanding of what it is all about.

Do you feel, as a result of the Meech Lake accord and the powers the provinces will now get, that perhaps they will want to get their mudhooks into the negotiation process up here? Also, will the Meech Lake accord affect the settlement of future claims? Up to now the negotiation process has been strictly between the federal government and the territorial people. Do you think that might change?

Mr. Gruben: As a matter of fact, Senator Marchand, we discussed that particular issue among ourselves in great detail before we actually came to this table. Any time you introduce a third party or an additional party to any negotiations you increase the possibility for delay, or you increase the possibility for disagreement. If the provinces are allowed to get in on the process, which is strictly bilateral between the feds and the aboriginal groups in certain areas, then yes, there is going to be a delay. They will be a hindrance to our achieving what we want in a certain timeframe. That is the process of negotiation. The more people you have around the table, the harder it is to agree.

Is it going to make it more difficult for us as a claimant group to access responsibilities that the government has committed themselves to in an agreement by way of the Langevin accord? Yes, I would think so in certain areas. With regard to nationally offered programs, if the provinces opt out of a particular program, then in some cases we feel that the program has difficulty in being applied to us. When I say us, I am not speaking of ourselves as being the only claimant group. I am referring to B.C., Alberta, the province of Quebec for instance. Let us say that the federal government has offered a program that is for the benefit of original or new Canadians. If the province opts out, then those original or new Canadians may have lost something because the province has decided not to offer the program.

There is a very real possibility because of the way the Langevin accord is worded that the program cannot be offered in the province at all. Then the claimant group runs into further difficulty because that program may not be offered in their particular jurisdiction. They have to dig into their own coffers to offer that program or to enhance the current program to national objective levels . . . whatever those are. They

[Traduction]

Comme je l'ai déjà mentionné, je suis profondément affligé de voir que les Canadiens du reste du pays nous demandent à nous, les premiers habitants de ce pays, d'accepter des compromis sur la question de notre égalité avec eux. J'en ai dit beaucoup, mais j'espère que vous pourrez le comprendre.

Le sénateur Marchand: Je voulais quelque chose de semblable. Merci beaucoup. J'ai bien apprécié ce que vous avez dit à propos de la société distincte.

En ce qui concerne le règlement des revendications territoriales des autochtones, plusieurs de ces demandes sont encore en suspens au pays et tellement mal comprises, particulièrement en Colombie-Britannique. Vous ne croiriez pas ce que j'ai pu entendre dire là-bas par certaines gens. Toute cette question est mal comprise.

Avez-vous l'impression que, par suite de l'Entente du lac Meech et des pouvoirs que détiendront alors les provinces, celles-ci voudront intervenir dans le processus de négociation entrepris? Croyez-vous également que l'Entente du lac Meech influera sur le règlement des futures revendications? Jusqu'à maintenant, les négociations se sont faites exclusivement entre le gouvernement fédéral et la population des territoires. Pensez-vous que cela pourrait changer?

M. Gruben: En fait, sénateur Marchand, nous avons abondamment discuté de cette question entre nous avant de nous présenter à cette table. Dès que vous ajoutez une tierce ou une nouvelle partie à des négociations, vous augmentez les risques de retard ou de désaccord. Si les provinces sont admises aux négociations, qui se font strictement entre le fédéral et les groupes autochtones dans certains domaines, alors il est certain qu'il y aura un retard. La présence des provinces nous empêchera d'atteindre nos objectifs dans un certain délai. C'est ça, des négociations. Plus il y a de personnes autour de la table, plus il est difficile de s'entendre.

Est-ce qu'à cause de cela, il deviendra plus difficile pour nous, en tant que groupe revendicateur, d'obtenir les pouvoirs que le gouvernement s'est engagé à nous remettre par l'entente Langevin? Dans certains domaines, je pense que oui. En ce qui concerne les programmes nationaux, si les provinces choisissent de se retirer d'un programme particulier, alors, dans certains cas, nous croyons qu'il pourrait être difficile d'appliquer ce programme à nous. Quand je dis «nous», je ne veux pas dire que nous sommes le seul groupe revendicateur. Je fais aussi allusion, par exemple, à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à la province de Québec. Supposons que le gouvernement fédéral a offert un programme conçu dans l'intérêt de Néo-Canadiens ou de Canadiens nés au pays. Si la province se retire du programme, il se peut que les groupes visés ait perdu quelque chose par suite de cette décision.

C'est une possibilité qui est très réelle, vu la teneur de l'entente Langevin selon laquelle le programme ne peut plus être offert dans la province concernée. Le groupe revendicateur, quant à lui, aura des difficultés supplémentaires car il se peut que le programme ne soit pas appliqué dans son secteur particulier. Il devra alors puiser dans ses propres réserves afin d'offrir ce programme ou de modifier le programme en vigueur

[Text]

are not defined properly in the Langevin accord at all. So yes, there is much room for creation of difficulty for the claimant groups.

Senator Fairbairn: I enjoyed your brief tremendously and it has raised questions in my mind about parts of the agreement that certainly were not there before. My recollection is that at the time of Meech Lake, when papers got into the public domain, as they always do one way or another, the question of national standards had been there, but had not been agreed to specifically by the provinces. They wanted the less precise wording of objectives rather than standards.

I want to go particularly to the aboriginal conferences and your insistence that they should be reinstated and kept there until a consensus and an agreement are reached. After the Meech Lake accord I raised this question in the Senate: Why could they not add that at the top of a continuing agenda for constitutional discussion? Even if it is 40 years from now, keep it there until it is settled. The answer was that the usefulness of these types of conferences was no longer felt by the federal government anyhow, unless they were confident an agreement was going to be reached at the end of the conference. So it was quite deliberate that it was not put on the agenda.

Can the aboriginal people effectively, outside the constitutional process, conduct meaningful negotiations on aboriginal rights?

Mr. Gruben: I heard you ask that question earlier on, so I have been giving it some thought.

Let us just backtrack a minute to what you were saying about objectives and standards. I refer you to page 23. That will give you a very clear view of our opinion on those two words. On your question about whether we can still pursue further political development or the definition of aboriginal rights outside of being guaranteed a First Ministers' conference, I suppose it can be done. Anything can be done if you place enough emphasis on it. It may take a long time. It may take longer than my lifetime. If you take a look at the wishes of some of the provinces to become provinces, it took a long, long time, but they did become provinces. So yes, the ability to do it is there. But will it be done as efficiently as if it were contained in the Constitution? My comment on that is no, I do not think so.

Senator Fairbairn: And inevitably, eventually anyhow, it would have to come back into the constitutional forum ever to be approved. That leads me to my final question. When you were talking about the amending formula, the unanimity, and you were talking about possible interests of Alberta in the Beaufort, and British Columbia and Quebec, in the unanimity provision, I am asking myself today as a result of listening to you, is a veto already there? Is that why there is a unanimity provision? Are one or more provinces already . . . If tomorrow the federal government said let us talk provincehood for the Northwest Territories, is that veto already there?

[Traduction]

pour le rendre conforme aux objectifs nationaux . . . quels qu'ils soient. L'entente Langevin présente des lacunes, à cet égard, ce qui risque fort de créer des difficultés aux groupes revendicateurs.

Mme la sénatrice Fairbairn: J'ai trouvé votre exposé formidable. Il m'a forcé à me poser des questions au sujets des éléments de l'entente qui n'en faisaient certainement pas partie auparavant. Si je me souviens bien, lors des discussions du lac Meech, lorsque les documents ont été rendus publics, comme ils le sont toujours d'une façon ou d'une autre, la question des normes nationales avait été posée mais n'avait pas fait l'objet d'une entente spécifique entre les provinces. Celles-ci ont préféré parler d'objectifs, qui sont plus vagues que des normes.

Je voudrais parler particulièrement des conférences sur les droits des autochtones et de l'insistance que vous mettez à vouloir qu'elles se poursuivent tant qu'on n'aura pas réalisé un consensus et conclu une entente. À la suite de l'entente du lac Meech, j'ai posé la question suivante au Sénat: pourquoi ne pas garder cette question en permanence comme premier article de l'ordre du jour de toute future discussion constitutionnelle? Même si cela prend 40 ans, laissons-la à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas réglée. En fait, le gouvernement fédéral ne voyait plus du tout l'utilité de ce genre de conférences, à moins d'être convaincu de parvenir à une entente à la fin de la conférence. Cette question a donc été écartée délibérément de l'ordre du jour.

Les autochtones peuvent-ils mener à bien, en dehors de la règle constitutionnelle, des négociations valables sur les droits des autochtones?

M. Gruben: Je sais que vous avez déjà posé cette question, et j'y ai réfléchi.

Revenons juste un moment à vos propos sur les objectifs et les normes. Je vous renvoie à la page 23. Elle vous donne un aperçu très net de notre opinion sur ces deux mots. Quant à votre question, à savoir si nous pouvons poursuivre la réforme politique ou s'il est possible de définir les droits des autochtones sans que cette définition ne soit approuvée lors d'une conférence des premiers ministres, je suppose que c'est possible. Tout est possible si l'on s'en donne la peine. Ça peut être long. Je ne serai peut-être plus là, à ce moment. Si vous prenez le cas de certaines provinces désireuses d'obtenir le statut de province, les négociations ont été longues, très longues, mais elles sont effectivement devenues des provinces. Donc, oui, c'est possible. Mais le résultat sera-t-il aussi concluant que s'il était enchâssé dans la Constitution? Je dois dire que non, je ne crois pas.

Mme la sénatrice Fairbairn: Et inévitablement, voire même d'une façon ou d'une autre, la question ne pourrait être approuvée sans faire d'abord l'objet de débats constitutionnels. Ce qui m'amène à ma dernière question. J'ai réfléchi à vos commentaires sur la formule d'amendement et sur la disposition sur l'unanimité, alors qu'il était question des intérêts possibles de l'Alberta dans la mer de Beaufort, et de la Colombie-Britannique et du Québec, et je me demande aujourd'hui s'il existe déjà un droit de veto? Est-ce là la raison de la disposition sur l'unanimité? Certaines provinces ont-elles déjà . . . Si le gouvernement fédéral décidait demain d'entreprendre des

[Text]

Mr. Gruben: If you look at the Constitution Act of 1871, you will find the creation of new federal institutions was a bilateral process between the federal government and say the territories. We preferred that method—

Senator Fairbairn: And we are moving back to that.

Mr. Gruben: We preferred that method. But in 1982 the Constitution Act put in place a new amending formula, seven plus 50%. It was difficult to achieve provincehood under that new formula, but we lived with it.

Senator Fairbairn: And in 1983 it was starting to move back.

Mr. Gruben: In 1987 we are making it even more difficult for anyone to create new federal institutions unless you get, again, unanimity. But is there a veto power? Under the seven and 50% there certainly is. The veto power sometimes can be translated into who is the bigger province. So that veto, yes, is already there. But it is particularly spelled out in the amending formula of the Constitution Act, 1982, and even more so now.

Senator Fairbairn: But already there is someone out there somewhere who does not think it is a great idea.

Mr. Gruben: Absolutely.

Senator Adams: Mr. Chairman, I congratulate Roger Gruben and his colleagues. They have presented a really good brief this morning, and they did very well in their concern about the Meech Lake accord.

You did not mention very much about free trade, especially about your having other companies coming from the south into your own area for the development of oil and gas. I was wondering if people in other companies would come up with something of interest. When I was in Washington with the Senate Energy Committee a couple of weeks ago, we talked about our gas and oil in the Arctic and the future until we get something. Perhaps we will use it for something in the future with Meech Lake so you have some kind of land settlement agreement from the federal government.

In the United States they say they have gas coming in from Alberta, but they do not know how long it is going to last. In the meantime, Alberta wants more gas from the territories. In the future they will be running out of gas in Alberta. Do you see any other companies coming in and asking to get together with your companies or something like that?

Mr. Gruben: We have not had any discussions with new developers to get at the reserves in our area as a result of the free trade agreement, but do not forget that it has only been a short time since the agreement was arrived at.

[Traduction]

pour parler en vue de faire accéder les Territoires du Nord-Ouest au rang de province, se heurterait-il à un veto?

M. Gruben: Dans la *Loi constitutionnelle de 1871*, nous pouvons constater que la création de nouvelles institutions fédérales résultait de négociations bilatérales entre le gouvernement fédéral et les territoires concernés. Nous préférons cette méthode—

Mme la sénatrice Fairbairn: Et nous sommes en passe d'y revenir.

M. Gruben: Nous préférons cette méthode. Mais en 1982, la *Loi constitutionnelle* instaure une nouvelle formule d'amendement, c'est-à-dire sept voix plus 50 p. cent. Il était difficile d'accéder au rang de province en vertu de cette nouvelle formule, mais nous nous en sommes accommodés.

Mme la sénatrice Fairbairn: Et en 1983, nous avons commencé à y revenir.

M. Gruben: En 1987, il est devenu encore plus difficile de créer de nouvelles institutions fédérales à moins d'obtenir, à nouveau, l'unanimité. Mais y a-t-il un droit de veto? Selon la nouvelle formule prévoyant l'assentiment de sept voix plus 50 p. cent, il y en a certainement un. Le droit de veto peut parfois revenir à la province la plus importante. Le veto existe donc déjà. Mais il est défini clairement dans la formule d'amendement de la *Loi constitutionnelle de 1982* et encore davantage maintenant.

Mme la sénatrice Fairbairn: Mais il se trouve déjà des gens qui n'y sont pas très favorables.

M. Gruben: Tout à fait.

Le sénateur Adams: Monsieur le président, je félicite Roger Gruben et ses collègues. Ils nous ont présenté ce matin un très bon exposé, et ils nous ont très bien expliqué leur point de vue sur l'Entente du lac Meech.

Vous n'avez toutefois guère parlé du libre-échange, particulièrement de votre intention de faire venir des compagnies du sud sur notre propre territoire pour en exploiter le pétrole et le gaz. Je me demandais si d'autres compagnies pourraient nous présenter des projets intéressants. Lorsque j'étais à Washington avec le comité du Sénat sur l'énergie, il y a environ deux semaines, nous avons discuté de notre gaz et de notre pétrole dans la région de l'Arctique et de leur future exploitation jusqu'à ce que nous trouvions un terrain d'entente. Nous nous en servirons peut-être un jour en vertu de l'Entente du lac Meech de façon à pouvoir conclure une sorte d'entente sur les revendications territoriales avec le gouvernement fédéral.

Les Américains nous disent qu'ils exportent actuellement du gaz de l'Alberta, mais qu'ils ignorent pour combien de temps encore cette situation pourra se poursuivre. Pendant ce temps, l'Alberta souhaite exploiter davantage de gaz dans les Territoires du Nord-Ouest. Connaissez-vous d'autres sociétés désireuses de se joindre à nos compagnies d'exploitation, ou quelque chose du genre?

M. Gruben: Nous n'avons pas eu d'entretiens avec de nouveaux promoteurs intéressés à exploiter notre territoire suite à l'Accord du libre-échange, mais n'oubliez pas que cet Accord est très récent.

[Text]

In terms of the overall possibility that the doors are open for the United States to have access to the reserves of oil and gas of Alberta, if they have access, then they have access wherever oil and gas is located in the country. I would expect that at some point in the future there could be other players in the oil and gas game back home other than BeauDril, Dome, Esso. The possibilities are there, but we have not had those discussions with them yet.

Senator Adams: I hope you guys understand we are still in the Committee of the Whole in Ottawa in the Senate. I hope you guys will still come down to it.

As you were saying about your feeling about Meech Lake and as Senator Murray said, the core is not going to be changed. It does not matter how much the public in Canada is concerned about it.

I hope you people will come down to our chambers. It is not often that we have a camera in our chamber. About a week ago, Senator Forsey came over to the committee in the Senate and we had a television camera and everything. I hope you guys come down to Ottawa sometime before Christmas.

Mr. Gruben: Thank you very much for the invitation, Senator Adams.

Mr. Chairman, you are on record now, since he invited us. Will you guys pay for us to go?

The Chairman: It is because of these northern senators that we are here. Senator Adams and Senator Watt are the ones who convinced the Senate that this was important.

Mr. Gruben: I thank you very much for the invitation, and more than likely we will be making a presentation to you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Gruben, Mr. Dillon, and Mr. Banksland. We appreciate your submission.

Mr. Gruben: Thank you very much, sir. As Canadians first and foremost, for the benefit of the country, for the goodness of the country and from our own hearts, we wish you would protect our rights as people who have been neglected or who have not been considered in terms of this Langevin accord. We are prepared to do our part, as we have done for many areas in regard to sovereignty in the north. We have done our bit to protect the boundaries of Canada. Now we are asking the country to look after our interests for the benefit of all of us. Thank you.

The Chairman: Thank you. And we have not forgotten your invitation to come to Tuktoyaktuk.

The next witness is Mr. Kit Spence, who is appearing as a private citizen, though he is an alderman of the City of Yellowknife.

Mr. Kit Spence (Individual Presentation): An act of healing, an act of national reconciliation—these are political platitudes from our pompous Prime Minister. His words characterize the vision that southern Canadians have about our country. It is a narrow, politically and economically avaricious view, a short-sighted view of Canada.

[Traduction]

En ce qui a trait à l'éventualité générale d'autoriser les Américains à puiser dans nos réserves de pétrole et de gaz de l'Alberta, si autorisation il y a, il faudrait alors leur donner libre accès partout au pays. Je crois qu'un jour ou l'autre, des partenaires, autres que BeauDrill, Dome et Esso, viendront investir dans l'exploitation du gaz et du pétrole. Il y a d'éventuels participants, mais nous n'avons encore eu aucun entretien avec eux.

Le sénateur Adams: J'espère que vous comprenez que nous sommes toujours en comité plénier au Sénat, à Ottawa. J'espère que vous ne l'oubliez pas.

Comme vous l'avez dit en exprimant votre point de vue sur l'Entente du lac Meech, et comme l'a dit le sénateur Murray, la substance reste la même. Peu importe les préoccupations des citoyens à ce sujet.

J'espère que vous viendrez à nos séances. Ce n'est pas tous les jours que nous avons droit à la présence d'une caméra. Il y a une semaine, le sénateur Forsey est venu témoigner devant le comité du Sénat et nous avons eu droit à une caméra de télévision et tout et tout. J'espère qu'il vous arrivera de venir à Ottawa avant Noël.

M. Gruben: Merci beaucoup pour l'invitation, monsieur le sénateur Adams.

Monsieur le Président, ceci est inscrit dans le compte rendu maintenant, étant donné qu'il nous a invités. Allez-vous payer nos frais de déplacement?

Le président: Si nous sommes ici, c'est à cause de ces sénateurs du Nord canadien. Les sénateurs Adams et Watt ont convaincu le Sénat de l'importance de ce déplacement.

M. Gruben: Je vous remercie beaucoup de l'invitation, et très probablement nous vous ferons un exposé.

Le président: Merci beaucoup, messieurs Gruben, Dillon et Banksland. Nous vous sommes reconnaissants de votre exposé.

M. Gruben: Merci beaucoup, monsieur. À titre de Canadiens d'abord et avant tout, dans l'intérêt du pays, pour l'amour du pays et du fond de notre cœur, nous espérons que vous protégerez nos droits de citoyens qui ont été négligés ou ignorés dans l'accord Langevin. Nous sommes prêts à faire notre part, comme nous l'avons fait dans de nombreux domaines reliés à la souveraineté du Nord canadien. Nous avons fait notre part d'efforts pour protéger les frontières du Canada. Nous demandons maintenant à notre pays de veiller à nos intérêts pour le bienfait de nous tous. Merci.

Le président: Merci. Et soyez assuré que nous n'oublions pas votre invitation à nous rendre à Tuktoyaktuk.

Le témoin suivant est M. Kit Spence. M. Spence présentera son témoignage à titre de simple citoyen même s'il est conseiller municipal de Yellowknife.

M. Kit Spence (exposé présenté à titre personnel): Un acte de guérison, un acte de réconciliation nationale... ces paroles sont des banalités politiques débitées par notre pompeux Premier ministre. Elles caractérisent la vision qu'ont les Canadiens du Sud, de notre pays. Leur vision du Canada est une vision étroite, une vision mesquine sur le plan économique et politique, une vision de myopie.

[Text]

The Prime Minister says that those who are detractors of the accord do not take a long view of its effect on Canada. The long-term view provided by this self-centred mockery of political statesmanship leaves me shuddering at the legacy that we will leave our children.

I cannot say that I am pleased to be here to provide my views on the Constitutional Accord. I am not pleased by the process for amending our Constitution or the process established to review the proposals. These are a travesty that do no justice to our political system. I am, however, pleased that someone in this country has had the guts to go out and ask Canadians what they think about the Constitutional Accord. I trust you will have the guts to give due consideration to the presentations you hear and tell the Prime Minister and the premiers that we cannot amend our Constitution in this fashion.

There has been much talk about the role of the Senate lately. Is it a chamber of sober second thought? Does it represent the regional view? Is it a trough at which to feed, a plush retirement home for political hacks? On rare occasions like this, when the Members of the House of Commons and the Government of Canada abuse the system and try to ramrod things through our Parliament, the establishment of a Senate to check the government is vindicated.

There is a role for the Senate. There is a need for a mechanism to tell the government and the House of Commons to slow down. It is the process as much as the terms of the agreement that has me stirred up. I ask you to bear with me if I get a little excited. An injustice of gigantic proportions is being perpetrated. I cannot sit mute while you step on my foot.

Senator Murray says no egregious errors have been committed and that everything done in the accord as it affects the north was done deliberately. Was that with malice aforethought? I find it very difficult to believe that Senator Murray has given the north more than 10 minutes of serious consideration in his whole life. If it has been given any thought, it has been in the context of roads to resources, to the riches and wealth of the north, of the cute stories of Eskimos and polar bears, of the gold rush in the Klondike, of Sam MaGee or Alexander Mackenzie, but not about our role as Canadians, our evolution to responsible government and our right to participate in the decisions about how our country will evolve.

How did we get to this point? Why are we here today to talk about a constitutional accord? We are told it is an act of national reconciliation and that we are bringing Quebec back to the table of the Canadian family.

In 1980 promises were made to the people of Quebec that if they voted no in the referendum, changes would be made to the Constitution to make them more a part of the country and to allow them to fulfil their legitimate role as Canadians and as Québécois. The people of Quebec voted no, and the country rejoiced. We would remain one country from sea to sea. No one thought of the other sea. A constitutional process was begun to bring the Canadian Constitution home where it

[Traduction]

Selon le Premier ministre, les détracteurs de l'entente ne tiennent pas compte de ses retombées à long terme pour le Canada. Les retombées à long terme découlant de cette moquerie égocentrique de la politique me font frémir quand je pense à l'héritage que nous léguerons à nos enfants.

Je ne peux pas dire que je suis heureux d'être ici pour donner mon opinion sur l'Entente constitutionnelle. La façon de procéder pour modifier notre Constitution et le processus établi pour l'étude des propositions ne me plaisent pas. Tout cela est une parodie qui ne rend pas justice à notre régime politique. Je suis cependant heureux que quelqu'un dans ce pays ait eu le courage de consulter les Canadiens au sujet de l'Entente constitutionnelle. J'espère que vous osez tenir compte des exposés qui sont présentés et que vous direz au Premier ministre que nous ne pouvons modifier notre Constitution de cette façon.

Il a souvent été question ces derniers temps du rôle du Sénat. Le Sénat est-il un lieu de réflexion pondérée? Représente-t-il le point de vue régional? Est-ce une récompense ou un foyer de luxe pour les gens politiques à la retraite? C'est dans les rares circonstances comme celles-ci où les députés abusent du système et essaient de diriger le Parlement en maîtres absolus que l'existence d'un Sénat chargé de surveiller le gouvernement se justifie.

Le Sénat a un rôle à jouer, nous avons besoin d'un mécanisme pour dire au gouvernement et à la Chambre des communes de ralentir. Ce sont et la façon de procéder et les dispositions de l'Entente qui me mettent en colère. Je vous prie d'être indulgents si je m'emporte. On est en train de commettre une injustice de proportions gigantesques. Je ne peux rester muet quand on me marche sur les pieds.

D'après le sénateur Murray, aucune erreur grave n'a été commise et toutes les dispositions de l'entente qui concernant le Nord ont été pensées. Ces dispositions ont-elles été préméditées? J'ai beaucoup de difficulté à croire que le sénateur Murray a accordé plus de dix minutes de réflexion au Nord dans toute sa vie. Si jamais l'on s'est intéressé au Nord, on l'a fait pour avoir accès à ses ressources et à ses richesses ou pour écouter les histoires charmantes des Inuit et des ours polaires, de la ruée vers l'or au Klondike, de Sam MaGee et d'Alexander Mackenzie, et non pas pour s'interroger sur notre rôle en tant que Canadiens, sur notre évolution vers un gouvernement responsable et notre droit de participer aux décisions concernant l'avenir de notre pays.

Comment les choses en sont-elles venues là? Pourquoi sommes-nous réunis ici aujourd'hui pour parler d'une entente constitutionnelle? On nous dit qu'il s'agit d'un acte de réconciliation nationale et que nous ramenons le Québec à la table de la famille canadienne.

En 1980, on a promis aux Québécois que s'ils votaient non au référendum, on apporterait à la Constitution les modifications nécessaires pour qu'ils se sentent davantage chez eux au Canada et pour leur permettre de jouer leur rôle légitime en tant que Canadiens et que Québécois. Les gens du Québec ont voté non et le pays s'est réjoui. Le Canada resterait uni d'une mer à l'autre. Personne n'a pensé à la troisième mer. On a enclenché un processus constitutionnel pour ramener la Consti-

[Text]

belonged, to develop a formula for amendment and to develop a Charter of Rights and Freedoms. This was done. We brought our Constitution home and we have our Charter.

Canadians were proud they could finally see themselves as truly independent and self-governing, but there was one thing outstanding. Quebec had not signed the deal. They were subject to the terms of the deal. All Members of Parliament from Quebec, if my memory serves me, agreed to that deal and voted for it, but the government of Quebec had not signed it. Was anyone surprised? Did anyone expect that a *Parti québécois séparatiste* government that had put a referendum on sovereignty association to the people would vote for that kind of Constitution? Were you surprised? What else would you have expected?

We enter into a new process. We have to bring Quebec into the constitutional fold and back to the table of the Canadian family, but it appears that for Quebec to be at the table there is no room for the rest of us.

Pour nous autres, du Nord, il ne s'agit pas d'être contre le Québec ou d'être contre les Québécois, ou encore d'être contre les droits des Canadiens français, mais il s'agit de nos droits en tant que Canadiens, et principalement de notre droit de participer aux discussions pour faire en sorte que les intérêts du Nord soient protégés.

What has happened? We see our Prime Minister willing to sell the farm for a song to say that he was the Prime Minister who brought Quebec truly into our Confederation. We see the leaders of the other two parties falling over themselves in their haste to agree to the deal. Why? What is it that drives them? It is political avarice. With 75 seats in Quebec, it is a shot at the brass ring called government, which is next to impossible to grab without the 75 seats in Quebec.

I thought the role of the opposition was to oppose, to put forward the other view and to ensure that the interests not being protected by the government are taken into account. Oh, sure, Mr. Turner did some back-peddling, made some effort to placate us and proposed numerous amendments. At the same time as he proposed the amendments, he said if they were not accepted he would vote for the deal anyway. I want \$120,000 for my house, but if you offer me \$60,000 I will take it. What kind of negotiation is that? What kind of a deal is it? Great strategy.

At least the Tories had the balls to make an effort when we brought the Constitution home. Remember the bell ringing? Did that not just about drive you nuts? But it was successful. Did it not get results? That is effective opposition. That is part of a healthy democracy. It appears the only opposition we have left is in the Senate. It is a sad state of affairs.

We cannot blame the provincial premiers for agreeing to the deal. Their responsibility is to their provinces and to their parochial interests. They have some responsibility to the

[Traduction]

tution canadienne là où elle devait être, pour élaborer une formule d'amendement et une charte des droits et libertés. Nous avons rapatrié la Constitution et nous avons notre charte des droits et libertés.

Les Canadiens étaient fiers de pouvoir enfin se considérer comme vraiment indépendants, vraiment autonomes. Il restait toutefois une ombre au tableau. Le Québec n'avait pas signé l'accord, mais y était assujéti. Tous les députés du Québec, si ma mémoire ne me fait pas défaut, étaient d'accord avec les dispositions de l'accord et ont voté en faveur, mais le gouvernement du Québec ne l'a pas signé. Quelqu'un s'en est-il étonné? Quelqu'un s'attendait-il à ce qu'un gouvernement dirigé par le Parti québécois séparatiste, qui avait proposé un référendum sur la souveraineté-association à la population, vote pour une constitution semblable? La chose vous a-t-elle étonnés? À quoi d'autre fallait-ils'attendre?

Un nouveau processus a été amorcé. Il nous faut ramener le Québec au bercail constitutionnel et à la table de la famille canadienne. Il semble toutefois que lorsque le Québec est à la table, il ne reste plus de place pour les autres.

For us, Northern Canadians, the issue has nothing to do with whether we are against Quebec or against the Quebec people or against the rights of French Canadians. It has to do with our rights as Canadians and particularly our right to participate in the discussions in order to ensure that the interests of the North are protected.

Qu'est-il arrivé? Notre Premier ministre est prêt à vendre la ferme pour une bouchée de pain afin de pouvoir dire qu'il est le Premier ministre qui a réussi à faire du Québec un membre à part entière de la Constitution. Les chefs des deux autres partis se mettent en quatre dans leur hâte d'acquiescer à l'entente. Pourquoi? Quelle est leur motivation? Est-ce la soif du pouvoir? Le Québec compte 75 sièges et il est peu près impossible de gagner les élections sans ces 75 sièges.

Je croyais que le rôle de l'opposition était de soutenir la contrepartie, de présenter l'autre point de vue et d'assurer la défense des intérêts dont le gouvernement ne tient pas compte. C'est vrai que M. Turner a fait marche arrière jusqu'à un certain point et qu'il a présenté bon nombre d'amendements dans une tentative pour nous apaiser. Cependant, au moment même où il proposait ces amendements, il déclarait que s'ils étaient rejetés, il voterait tout de même en faveur de l'entente. C'est comme si je vendais ma maison et que je vous disais: «Je demande 120 000 \$, mais si vous m'en offrez 60 000 \$, mais si vous m'en offrez 60 000 \$, elle est à vous.» Quelles négociations! Quel marché! Quelle stratégie!

Au moins les Conservateurs ont eu le courage de faire un effort quand nous avons rapatrié la Constitution. Vous vous rappelez les cloches. N'était-ce pas assez pour faire sortir quelqu'un de ses gonds? Mais la chose a été efficace. N'a-t-on pas obtenu des résultats? Voilà ce que j'appelle une opposition efficace. C'est de la saine démocratie. Il semble que la seule opposition qui nous reste soit le Sénat. C'est vraiment déplorable.

Nous ne pouvons blâmer les premiers ministres des provinces d'avoir accepté l'entente. Ils doivent représenter leur province respective et veiller à leurs intérêts propres. Ils ont une

[Text]

nation, but their primary responsibility is to the province. They have fulfilled that responsibility admirably. The Prime Minister said I will give you everything you want, and that is my final offer; and they said all right, we will take it.

I have the same concerns expressed to you in the course of our hearings here and in Whitehorse, and which you will undoubtedly hear in Iqaluit, about the injustice inflicted on the north.

My overriding interests are not so parochial. I am appalled at the process. I am also a federalist. Although I appreciate the need for regional autonomy, and I have promoted it for the north and for the regions in the north, I still believe we need a strong central authority to represent us in the broader world forum. Our strength comes from our unity as a nation, and I believe that unity will degenerate as a result of this accord.

We must be dynamic, and to be dynamic we need an effective mechanism for change for our Constitution. To demand unanimity, to change certain fundamentals of the Constitution is to invite discord and disaster. If you isolate a region like ours for political gain now, what will be done in the future? If amendments are needed to satisfy one region and another exercises its veto because of its own interests, what effect will that have on national unity and our strength as a nation? We will be reduced to a collection of quarrelling duchies, balkanized and in disarray.

In addition, we are going to allow the provinces to opt out of national programs and establish their own with federal funds. At a time when we should be looking at broader national programs and standards, we are diminishing the role of Ottawa and its influence on national standards. I have seen what can happen when the federal government enters into agreements with provinces to deliver programs that are supposed to meet national standards. I have seen how the governments of Newfoundland and Quebec treat their native people and deliver their responsibilities. We only have to look at the Canada-Newfoundland and the Canada-Labrador native people agreements to see what can happen. It sure is not up to national standards. Conditions for native people across this country where the federal government has a sole responsibility are bad; in Newfoundland and Labrador they are really appalling. This is what results when poor provinces opt out: taking money and then applying it as they see fit. It will not be so bad in the richer provinces, but we will see what happens in the less advantaged areas of our country.

I agree with those who say that the net effect will be to strengthen the provincial governments at the expense of the federal government and that in time we will see the best and the brightest Canadians gravitating to their provincial capitals

[Traduction]

certainne responsabilité à l'égard de la nation, mais leur première obligation est envers la province. Ils se sont acquittés de leur responsabilité de façon admirable. Le Premier ministre leur a dit: «J'acquiescerai à toutes vos demandes. Voilà mon offre finale.» Ils ont accepté.

J'ai les mêmes préoccupations, qui vous ont été exprimées pendant les audiences, ici et à Whitehorse, et que vous entendrez sans doute à Iqaluit, au sujet de l'injustice qui est infligée au Nord.

Mon intérêt premier n'est pas si limité. C'est tout le processus qui m'effraie. Je suis également un fédéraliste et, bien que je reconnaisse la nécessité de l'autonomie régionale—et j'ai fait la promotion de celle-ci pour le Nord et pour les régions du Nord—je pense quand même que nous avons besoin d'une autorité centrale forte pour nous représenter dans le monde. Notre force vient de notre unité comme pays et je pense que l'entente va briser cette unité.

Il faut être dynamiques. Pour cela, nous avons besoin d'un mécanisme efficace pour pouvoir changer la Constitution. Exiger l'unanimité ou encore changer certains points fondamentaux de l'Acte constitutionnel peut mener à la discorde ou provoquer un désastre. Si l'on isole une région comme la nôtre pour des fins politiques à court terme, qu'arrivera-t-il dans l'avenir? S'il faut faire des amendements pour répondre aux besoins d'une région et qu'une autre exerce son droit de veto en raison de ses propres intérêts, quel effet cela aura-t-il sur l'unité nationale et sur notre force comme pays? Nous ne serons plus qu'un regroupement désordonné de duchés morcelés et constamment en chicane.

Sans compter que nous allons permettre aux provinces de se retirer des programmes nationaux et de mettre sur pied leurs propres programmes avec les fonds fédéraux. Alors que nous devrions envisager la mise sur pied d'un plus grand nombre de normes et de programmes de portée nationale, nous diminuons le rôle du gouvernement d'Ottawa et son influence sur les normes nationales. J'ai vu ce qui peut se produire quand le gouvernement fédéral signe des accords avec les provinces pour que celles-ci mettent sur pied des programmes qui doivent satisfaire aux normes nationales. J'ai vu comment les gouvernements de Terre-Neuve et du Québec traitent leurs autochtones et s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard de ceux-ci. Il n'y a qu'à regarder l'entente sur les autochtones entre le Canada et Terre-Neuve et celle entre le Canada et le Labrador pour se rendre compte de ce qui peut arriver. On ne s'y conforme sûrement pas aux normes nationales. La situation des autochtones du pays là où le gouvernement fédéral exerce l'entière responsabilité est mauvaise; à Terre-Neuve et au Labrador, elle est tout simplement horrible. C'est ce qui arrive quand des provinces pauvres décident de ne pas participer: elles prennent l'argent du fédéral et s'en servent comme bon leur semble. Ce n'est pas aussi pire dans les provinces plus riches, mais attendez de voir ce qui se passera dans les régions défavorisées du pays.

J'abonde dans le sens de ceux qui disent que l'entente aura pour effet de renforcer les gouvernements provinciaux au détriment du gouvernement fédéral et que, à la longue, nous verrons les éléments les meilleurs et les plus brillants graviter plu-

[Text]

instead of to the national capital, and gradually we will see a withering of the federal government and weakening of our confederation. We are only 22 million competing in a world of billions. We can only expect so many who can provide us with the ability to compete with those billions. If our best go to the provinces, then who are we left with to carry Canada into the 21st century? Laurier said that the 20th century belongs to Canada; Mulroney is making sure the 21st will not.

I am a realist. Who are we in the north? A small minority—three seats in Parliament, nothing to get excited about. And who are you? A bunch of grandstanding Liberal hacks who should have been retired and whose influence is minimal? I hope not. I believe in participatory democracy and that if you participate you can make changes. I have not always agreed with what the government has done, but I have been proud to stand up and call myself a Canadian. Do not leave us as second-class Canadians. Do not take away that pride. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Spence. The first questioner is Senator Le Moynes.

Senator Le Moynes: I do not really have a question, but I have a few comments. We heard often in Whitehorse and here about second-class citizens. I would like you to know, in all simplicity, that we have been second-class citizens, very good second-class citizens. We were, of course, second-class citizens under the French regime, where it was impossible to have any kind of autonomy—nothing. We were not even allowed to grow our own grain, because France had a monopoly. We were second-class citizens after the conquest. We were second-class citizens even when the English gave us a large amount of liberty—for example, our language, our civil code. But we were also second-class citizens among ourselves, in our own province. We had, of course, the English dominant class. We had our clergy—not the church; I want to distinguish between the clergy and the church. It was not the same thing. I am the church, just as any bishop. And we had our own damn bourgeoisie, who were in complicity with the other rulers.

So let me tell you, sir, that I can understand your emotion. We were not happy, we were not happy at all. You must remember that behind the haste, the urgency that was felt about Quebec, in Quebec, concerning the accord, there was all that pressure, a terrible amount of pressure from people who like me have been told to be quiet. I have been told that. Some others here have been. When buying a tie in French at Morgan's, which is now The Bay, it would take hours of stubbornness. You had to stay there and stay put, and ask for a clerk who could serve you in French—for a one-dollar tie! No way. Not a word of French on the railroads—things like that.

[Traduction]

tôt autour des capitales provinciales que de la capitale nationale. Ainsi nous assisterons graduellement à l'appauvrissement du gouvernement fédéral et à l'affaiblissement de la Confédération. Nous ne sommes que 22 millions d'hommes et de femmes dans un monde qui en compte des milliards. Nous ne pouvons nous attendre à en trouver plus qu'un petit nombre capable de nous représenter face à ces milliards de personnes. Si nos meilleurs éléments vont dans les provinces, sur qui nous reposerons-nous pour promouvoir le Canada au 21^e siècle? Laurier a dit un jour que le 20^e siècle serait celui du Canada; Mulroney fait en sorte que le 21^e siècle ne le soit pas.

Je suis un réaliste. Qui sommes-nous gens du Nord? Une petite minorité—trois sièges au Parlement, c'est vraiment rien. Et qui êtes-vous? Une bande de vieux chevaux de batailles libéraux assis sur vos lauriers? Qui auraient dû prendre leur retraite et dont l'influence est minime? J'ose croire que non. J'ai foi en la démocratie participative et je crois que si vous participez, vous pouvez réaliser des changements. Je n'ai pas toujours été d'accord avec les politiques du gouvernement, mais j'ai toujours été fier de me déclarer Canadien. Ne faites pas de nous des Canadiens de seconde classe. Ne nous enlevez pas cette fierté. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Spence. Le sénateur Le Moynes va vous poser la première question.

Le sénateur Le Moynes: Ce n'est pas vraiment une question, mais je voudrais faire quelques remarques. Nous avons souvent entendu parler à Whitehorse et ici même de citoyens de seconde classe. J'aimerais vous dire tout bonnement que nous aussi nous avons été des citoyens de seconde classe, de très bons citoyens de seconde classe. Nous l'avons été sous le Régime français au cours duquel il était impossible d'avoir une quelconque autonomie. Nous ne pouvions même pas cultiver nos propres céréales, parce que la France avait le monopole de la production. Nous avons été des citoyens de seconde classe après la conquête. Nous l'avons été, même si les Anglais nous ont accordé passablement de liberté—celle de conserver notre langue et d'avoir notre propre code civil, par exemple. Mais nous avons également été des citoyens de seconde classe chez nous, dans notre propre province. Il y avait la classe dominante anglaise. Il y avait le clergé—je dis bien clergé et pas Église. Il est bien important de faire la distinction entre clergé et Église. Ce n'est pas la même chose. Je fais partie de l'Église, comme n'importe quel évêque. Et puis, il y avait notre maudite bourgeoisie, qui était de mêche avec les gouvernements.

Je tiens à vous dire, monsieur, que je comprends votre émotion. Nous n'étions pas heureux, nous n'étions pas heureux du tout. Il faut se rappeler que derrière l'impatience, le sentiment d'urgence éprouvés au sujet du Québec, au Québec, à propos de l'entente, il y a la pression, la terrible pression exercée par tous ces gens qui, comme moi, se sont fait dire de demeurer tranquilles. C'est ce qu'on m'a demandé à moi. Et d'autres personnes qui sont ici se le sont fait demander aussi. Lorsqu'on tentait d'acheter une cravate chez Morgan's, La Baie aujourd'hui, cela prenait une bonne dose d'entêtement. Il fallait s'acharner et faire preuve de détermination, demander un vendeur qui pouvait vous servir en français—pour une cravate

[Text]

I am not a separatist, and it is not a nationalist who is speaking. I am a Canadian. But those things cannot be forgotten completely, and I say this just for the record, just to tell you that we in Quebec understand your plight. We understand perfectly, we have all sympathy. It is not my purpose here to defend the process of the accord of Meech Lake, or to defend any stipulations of the accord. I do not agree with that at all. I agree with you that Quebec should be in, but there is only a fair price to pay, not the price that you have to pay. I hope I am sufficiently clear, and you will see that I join you.

Mr. Spence: Well, senator, if I can respond, I think we take heart from the kind of perseverance that the people of Quebec had, and we will continue to persevere on our own account with that kind of example in mind.

Senator Cools: I must say, sir, I admire your resolve, that you were able, though deeply emotionally laden, to articulate your thoughts. I think that has some merit.

The question that I have for you is I think a question that every single Canadian has to answer. Do you think, in a very personal way, that politically in this country it is possible for us as a nation to reconcile the varied interests? Do you think it is ever possible, today, tomorrow, or next year?

Mr. Spence: I think it is essential. The fact that it is essential means that we will resolve it. We do have the capability of resolving the varying interests in the country, and we will only be a valid and viable participant on the world stage if we do resolve those interests. There are ways to do that. Obviously at times there are those who will feel they are injured and put upon in the course of resolving the other questions. But it cannot be done in this kind of haste, and it cannot be done without due consideration and without the participation of all of those who are affected, and that is one of the things that really galls me.

I think that if representatives of the territorial government had been participants in the process then the mistakes would not have been made, particularly with respect to appointments to the Senate and the Supreme Court. We appreciate that we are not provinces. As a result we cannot demand all of the same rights the provinces have. Simple things like nominations to the Supreme Court and the Senate are easily done and would not have been left out, I am convinced, if somebody from the territories had been there.

The only way in which we are going to resolve all of these problems and questions is for everybody to participate in them, and to participate in an effort and with a recognition that there is a national interest as well as a provincial or a territorial interest.

Senator Cools: I have another question. I am not prone to speaking racially, and I think the reasons are evident. As a member of this body I have to tell you that we all carry our

[Traduction]

d'un dollar! Pas une sacrée miette de français dans les trains non plus. Des choses du genre.

Je ne suis pas séparatiste, je ne suis pas nationaliste non plus. C'est un Canadien qui vous parle. Mais ces choses ne peuvent s'oublier et je le dis pour que ce soit consigné, je le dis pour vous faire savoir qu'au Québec nous comprenons votre situation. Nous comprenons parfaitement, vous avez notre sympathie. Mon but n'est pas de défendre l'Entente du lac Meech ni l'une ou l'autre de ses dispositions. Ce n'est pas du tout mon propos. Je suis d'accord avec vous que le Québec devrait en faire partie. Mais il y a seulement un certain nombre de concessions qu'on peut faire, et le prix qu'on vous demande est résolument trop élevé. J'espère que je suis suffisamment clair et que vous saurez que je vous comprends.

M. Spence: Sénateur, si je peux vous répondre, je dirai que nous puisons des encouragements dans la persévérance que le peuple du Québec a démontrée et que nous allons continuer de persévérer pour notre propre compte en gardant cet exemple à l'esprit.

Mme la sénatrice Cools: Je dois dire, monsieur, que j'admire votre sang-froid. Vous avez été capable, même si la question était pour vous chargée d'émotion, de développer votre pensée. Je crois que cela mérite d'être signalé.

La question que j'ai à vous poser est de celles que chaque Canadien devrait se poser. Pensez-vous, personnellement, que c'est politiquement possible pour nous en tant que pays de concilier les intérêts divers? Pensez-vous que cela sera jamais possible, aujourd'hui, demain, l'année prochaine?

M. Spence: Je pense que c'est essentiel qu'on y arrive. Le fait que ce soit essentiel signifie qu'on va y parvenir. Nous pouvons arriver à concilier les divers intérêts, et ce n'est qu'à cette condition que notre pays pourra occuper une place valable et viable sur la scène internationale. Il y a des moyens de le faire. C'est entendu qu'à certains moments il y en a qui se sentent frustrés ou sacrifiés dans le processus. Mais, une chose est certaine: cela ne peut se faire dans la précipitation que nous connaissons maintenant, sans tenir compte de toutes les personnes intéressées et sans leur participation. C'est là une des choses qui m'irrite vraiment.

Je crois que si des représentants des Territoires avaient participé au processus, on aurait pu éviter de telles erreurs, notamment pour ce qui est des nominations au Sénat et à la Cour suprême. Il est vrai que nous ne sommes pas des provinces et que, par conséquent, nous ne pouvons exiger tous les mêmes droits qu'elles. Des questions aussi simples que les nominations au Sénat et à la Cour suprême sont vite réglées et je suis sûr qu'on ne les aurait pas oubliées si un représentant des Territoires avait été présent.

La seule façon de résoudre ces problèmes et difficultés est de permettre à tous les intéressés de participer à l'effort collectif, autant dans l'intérêt du pays que dans l'intérêt des provinces et des Territoires.

Mme la sénatrice Cools: J'ai une autre question à poser. Je n'aime pas parler de « races » pour des raisons évidentes. En tant que membre du Sénat, je dois vous dire que nous portons tous

[Text]

historical backgrounds. One senator spoke very eloquently a few minutes ago about Quebec in response to your sentiments. I look at life and I see both. I try to figure out how we can build a country to balance both.

The question I am leading towards for you to take a shot at is as follows. There is a lot of talk today about an elected Senate. It has become to my mind one of the most blatant statements of vulgar democracy: democracy equals elected. I am here to tell you that there are several hon. senators with us here today who would not be in the Senate were it not for an appointment process. I am here to tell you that the vagaries of electoral politics would never have elected to this body Senator Adams, Senator Marchand, or Senator Watt, an Inuit, who is not here.

One of the important features of the system devised by our Fathers of Confederation is that they anticipated certain problems. One of the problems they did anticipate was the representation of minorities by having a system of placing those minorities by appointments in certain positions.

My question to you is since you have spoken so passionately about the relegation of so many peoples into the position of second-class citizens, would you please comment on the activities, actions and thoughts of some provincial premiers as they are attempting—or at least discussing—the possibilities of using their new powers within the Meech Lake accord to throw the process of nominating senators into the electoral system? I am speaking in particular of Mr. Getty's statements and actions in Alberta, not to mention Mr. Vander Zalm, who is rapidly on his heels.

Mr. Spence: Just to start, in defence of Senator Marchand, he was able to get himself elected once, once upon a time.

Senator Marchand: Three times.

Mr. Spence: We knew him in the north because of his association with Arthur Laing, I believe it was.

Yes, I do not support an elected Senate, because then it becomes the same kind of politically avaricious process I referred to. There is a role for the checks and balances that are provided by the Senate and there is a role for regional representation. One of the biggest problems in the country, I think, is the overabundance of seats in central Canada, in Quebec and Ontario. With one or the other in a bloc one can essentially control the government and be assured of winning the government. It was a problem with Liberal governments in the 1980s and in the late 1970s. There was no representation from the west. As a result of this, people in the west became very alienated.

If you do not have to go out and stand for election and cater to the electorate, then you have that ability to sit back and perhaps—

Senator Cools: Be here today.

Mr. Spence: Yes, exactly. You do not have to worry that the leader is going to say no, no, we are going to lose the next

[Traduction]

les poids de notre histoire. Il y a quelques minutes, un sénateur a parlé avec beaucoup d'éloquence du Québec, suite aux sentiments que vous aviez exprimés. Dans la vie, je vois les deux côtés. J'essaie de m'imaginer comment on peut bâtir un pays équilibré.

La question sur laquelle j'aimerais que vous vous penchiez est la suivante. On parle beaucoup ces temps-ci d'un Sénat dont les membres seraient élus. J'en suis venu à penser que, dans l'esprit de la plupart des gens, démocratie égale représentants élus. Je suis ici pour vous dire qu'il y a parmi nous aujourd'hui plusieurs honorables sénateurs qui ne feraient pas partie du Sénat s'ils n'avaient pas été nommés. Je suis ici pour vous dire que si les membres du Sénat avaient été désignés par voie de suffrages, les sénateurs Marchand, Adams et Watt, un Inuit, qui n'est pas ici aujourd'hui, n'auraient jamais été élus, en raison des caprices du système électoral.

Une des grandes caractéristiques du système conçu par les Pères de notre Confédération est qu'ils ont prévu certains problèmes. Par exemple, pour que les minorités soient représentées, ils ont prévu nommer des représentants de ces minorités à certains postes.

Ma question est la suivante: puisque vous avez parlé d'une façon si passionnée du fait que tant de Canadiens sont considérés comme des citoyens de seconde classe, alors pouvez-vous me dire ce que vous pensez de certains premiers ministres provinciaux qui essaient ou envisagent éventuellement d'utiliser les nouveaux pouvoirs que leur confère l'Entente du lac Meech pour faire en sorte que les sénateurs soient élus au lieu d'être nommés? Je parle tout particulièrement des déclarations et des actions de M. Getty en Alberta et de celles de M. Vander Zalm, qui partage tout à fait son point de vue.

M. Spence: Je tiens d'abord à préciser que le sénateur Marchand s'est déjà fait élire une fois.

Le sénateur Marchand: Trois fois!

M. Spence: Nous le connaissons dans le Nord à cause de son association avec Arthur Laing, je crois.

En effet, je ne suis pas d'accord pour que les membres du Sénat soient élus car, comme je l'ai dit précédemment, ce processus causerait des injustices. Le rôle de contrepois que joue le Sénat est très important et il en est de même pour la représentation régionale. Je crois que l'un des plus gros problèmes au pays est que les provinces du Centre du Canada, soit le Québec et l'Ontario, se partagent un trop grand nombre de sièges. Il suffit d'avoir l'une ou l'autre de ces provinces de son côté et on est assuré de contrôler le gouvernement, de remporter la victoire. Ce fut un problème avec les gouvernements libéraux des années 1980 et de la fin des années 1970. Comme il n'y avait pas de représentants de l'Ouest, les gens de l'Ouest se sont sentis tout à fait aliénés.

Si vous n'avez pas à vous faire élire, à gagner la faveur de l'électorat, alors vous pouvez vous asseoir tranquillement et peut-être...

Mme la sénatrice Cools: Être présent aujourd'hui.

M. Spence: Exactement! Vous n'avez pas à avoir peur que votre chef vous dise: «Non, non, ne fait surtout pas cela, sinon

[Text]

election if you go out and do that. You do not have to stick with the caucus line.

So I think the idea of restructuring the Senate to have greater regional representation to ensure that the Senate is not biased to central Canada in the same way as the House of Commons is, as a result of representation by population, necessary. I do not think we will ever see an elected Senate because of the amending formula that is coming through in the Meech Lake accord. Other provinces will not agree with Alberta or British Columbia because of other things they want. Unless they can trade off an elected Senate for something else we are not going to see unanimity, we are not going to see people agreeing to an elected Senate.

So I am not particularly worried about an elected Senate coming to pass. I do not even think we are going to see any significant amendments to the structure of the Senate because of that amending formula.

Senator Cools: Thank you. Thank you, Mr. Chairman.

Senator Adams: I knew Kit in Ottawa for a long time. I am glad to see him again in the territories.

If Mr. Turner had voted against the Meech Lake accord a couple of days ago, would it have been effective for the two territories in their future relationship with the Constitution?

Mr. Spence: Obviously Mr. Turner has to review the political costs and benefits of voting one way or another. Having lost the massive majority the Liberals had held in Quebec, he is obviously scrambling to do something to get that majority back and to ride that majority in Quebec to a government. So he is bending over backwards to appear to be supporting Quebec's coming into the constitutional fold.

I think he could have stood on principle and said in principle he could support Quebec as a distinct society, but there are other distinct societies in the country, there are other people who have to be recognized, there are some abuses being perpetrated in this agreement, and while we support bringing Quebec into the fold, we cannot do it through this process—and then voted against it. However, it appears all three of the leaders are taking the position that they cannot afford to do anything that might alienate that large block of voters in Quebec. So they have all gone for it.

It really appals me to see a party proposing numerous amendments—and many of those amendments valid and reasonable amendments—then say if they do not get these amendments they are going to vote for the accord anyway. It is ridiculous. There are obviously ploys. Our old friend Erik Nielsen was a master of them. He was the architect of the bell-ringing incident. And it was effective; it did force the government of the day to accept certain amendments.

If they had proposed these amendments and fought for them a bit and then at the end said, without saying they would have, all right, on balance we have to vote for the accord, even though you have not accepted the amendments, that might

[Traduction]

nous allons perdre les prochaines élections!» Vous n'êtes pas tenu de partager l'avis du caucus.

Aussi, je pense qu'il est nécessaire de restructurer le Sénat pour qu'il y ait plus de représentants des régions afin d'éviter que les provinces du Centre soient avantagées au détriment des autres, comme c'est le cas à la Chambre des communes où le nombre de représentants est proportionnel à la population. Je crois que nous n'aurons jamais un Sénat élu à cause de la formule d'amendement prévue dans l'Entente du lac Meech. D'autres provinces ne seront pas d'accord avec l'Alberta et la Colombie-Britannique parce qu'elles ont d'autres priorités. À moins qu'on accède à certaines de leurs demandes en échange de leur consentement pour un Sénat élu, il n'y aura pas d'unanimité, les gens n'accepteront pas l'idée d'un Sénat élu.

Aussi, cette question ne me préoccupe pas particulièrement. Je ne pense même pas qu'on va modifier en profondeur la structure du Sénat à cause de la formule d'amendement.

Mme la sénatrice Cools: Merci. Merci beaucoup, monsieur le Président.

Le sénateur Adams: J'ai connu Kit à Ottawa il y a longtemps. Je suis heureux de le revoir dans les Territoires.

Si M. Turner avait voté contre l'Entente du lac Meech il y a quelques jours, cela aurait-il permis aux deux territoires d'améliorer leur position sur le plan constitutionnel?

M. Spence: M. Turner doit manifestement évaluer les coûts et les avantages politiques avant de se prononcer pour ou contre l'entente. Ayant perdu l'imposante majorité que les Libéraux avaient au Québec, il fait évidemment des pieds et des mains pour regagner cette majorité et s'en servir pour reprendre le pouvoir. Alors il s'efforce de montrer qu'il est en faveur de l'adhésion du Québec à l'entente constitutionnelle.

Je crois qu'il aurait pu dire qu'il reconnaissait en principe que le Québec était une société distincte, mais qu'il y avait d'autres sociétés distinctes au pays, d'autres groupes qu'il fallait reconnaître, qu'il y avait certains abus dans cette entente et que, bien que nous soyons d'accord pour que le Québec adhère à la Constitution, nous ne pouvons procéder de cette façon, et donc voter contre. Mais il semble que les trois chefs de parti se gardent de faire quoi que ce soit qui pourrait leur faire perdre des voix si importantes au Québec. C'est pour cette raison qu'ils se sont tous prononcés en faveur de l'entente.

Cela me consterne vraiment de voir un parti proposer de nombreux amendements, dont plusieurs valables et raisonnables, et dire ensuite qu'il va voter de toute façon pour l'Entente du lac Meech, même si on ne donne pas suite à ses demandes. C'est ridicule! Il y a manifestement des machinations quelque part. Notre vieil ami, Erik Nielsen, est un spécialiste en la matière. C'est d'ailleurs lui qui fut l'instigateur de l'«incident de la sonnerie des cloches», qui a donné de bons résultats puisque le gouvernement d'alors s'est senti contraint d'accepter certains amendements.

S'ils avaient proposé ces amendements et s'étaient au moins battus un peu avant de dire en fin de compte: «Très bien, tout compte fait, nous allons voter pour l'entente même si vous n'avez pas accepté nos amendements», cela aurait peut-être été

[Text]

have been more acceptable. But in the same breath as proposing the amendments to say if you do not accept them we are going to vote for the accord is patently ludicrous.

Senator Macquarrie: Senator Le Moyne always leads us into moral and philosophic depths, and that is a good place for us to be once in a while. But since I came out here, I have been hearing a great deal about second-class citizens. I sometimes wonder who the first-class citizens are. It is certainly not the kind of heritage I have. Any of us, Senator Cools says, can rake our minds; and sometimes it does not take too much raking.

Some of Senator Le Moyne's fellow Quebeckers blew up the statue of General Wolfe some years ago, and there was great moaning and groaning about that in the little Conservative caucus meeting the next morning. I was not too popular when I said bravo! None of them seemed to remember what that bugger did to the Highland Scots: all sorts of activities that Adolph Hitler's crew had to learn much later. So these little old memories come through. But God, I cannot go through life hating the Englishmen at this stage of the game. We have all had our adversities.

They wanted the Maritimes to come in, could not get along without them. Now, by God, we are at the end of the transportation link. We do not have the tax base. We do not have the industrial base. All of our food costs more, but we are going to hang in if for no other reason than that there is nowhere else to go.

The Chairman: Senator Macquarrie always has a talent of getting a humorous twist to serious subjects.

Senator Macquarrie: Even my—

The Chairman: Thank you, Senator Macquarrie.

Mr. Spence: I appreciate those comments. We will continue to persevere; obviously we do not have anywhere else to go either. I do not think anybody would dream that we could form our own state or pay our own way, and we do appreciate that the country carries us. However, it is an investment in the future and in doing so you should appreciate that we are the people who are working for that future.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Spence. From long association with you I know how deeply you feel about this subject and I appreciate very much that you came and shared your views with us.

The next witness is Mr. Joseph Lanzon, who is also appearing as a private citizen.

Mr. Joseph Lanzon (Individual Presentation): I will probably be as passionate as Mr. Spence was. It is necessary to be that way, because right now, under all the circumstances, we have nothing to speak of. As a Québécois, I say to myself that now is the time to go back home and say that constitutionally I have the right to be a distinct society. Constitutionally I can go

[Traduction]

plus acceptable. Mais proposer des amendements et avouer en même temps qu'on va voter pour l'entente même si les amendements qu'on propose ne sont pas acceptés, vraiment cela ne tient pas debout!

Le sénateur Macquarrie: Le sénateur Le Moyne nous entraîne toujours dans des discussions très morales et philosophiques et cela nous fait du bien de temps à autre. Mais depuis que je suis ici, j'entends beaucoup parler des citoyens de deuxième classe. Je me demande parfois qui sont les citoyens de première classe. Ce n'est certainement pas le genre d'héritage qu'on m'a laissé. Nous pouvons tous fouiller dans notre mémoire, dit la sénatrice Cools, et il n'est parfois pas nécessaire de chercher très loin.

Lorsque certains compatriotes québécois du sénateur Le Moyne ont fait sauter la statue du général Wolfe il y a quelques années, le lendemain matin, on a entendu des murmures nettement désapprouvateurs, à la réunion du caucus conservateur. Je vous jure qu'on m'a regardé de travers lorsque j'ai dit bravo! Aucun d'eux n'a semblé se souvenir de ce que ce minable avait fait aux Écossais des Highlands: toutes sortes de chose que les hommes d'Adolph Hitler ont dû apprendre beaucoup plus tard. Alors ces vieux souvenirs me sont revenus. Mais, bon sang, je ne peux quand même pas en vouloir aux Anglais jusqu'à la fin de mes jours. Nous avons tous des mauvais souvenirs.

Ils voulaient que les Maritimes adhèrent à la Confédération, ils disaient qu'ils ne pouvaient se passer d'elles. Aujourd'hui, nous sommes au bout de la ligne de transports. Nous n'avons pas suffisamment d'argent, pas assez, d'industries. Il faut payer plus pour notre nourriture, mais nous allons rester si, pour aucune autre raison que celles-là, nous n'avons pas d'autre endroit où aller.

Le président: Le sénateur a le don de traiter avec humour des sujets sérieux.

Le sénateur Macquarrie: Même mon . . .

Le président: Merci, monsieur le sénateur.

M. Spence: J'apprécie ces observations. Nous allons continuer de persévérer car nous n'avons bien sûr, nous non plus, aucun autre endroit où aller. Je ne crois pas que quelqu'un ait jamais pensé que nous pourrions former notre propre état ou devenir entièrement autonome et nous apprécions que le pays nous soutienne. Toutefois, c'est un investissement que vous faites et, par conséquent, vous devriez être heureux des efforts que nous déployons pour assurer notre avenir.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Spence. Depuis le temps que je suis avec vous, je sais à quel point le sujet vous tient à cœur et j'apprécie beaucoup que vous soyez venu nous exposer votre point de vue.

Le prochain intervenant est M. Joseph Lanzon, qui vient lui aussi témoigner à titre de simple citoyen.

M. Joseph Lanzon (exposé personnel): Je vais probablement tenir des propos aussi passionnés que ceux de M. Spence. Je crois qu'il le faut parce que, à l'heure actuelle, quelles que soient les circonstances, nous n'avons rien d'intéressant à dire. En tant que Québécois, je me dis que le temps est venu de retourner chez moi et de dire que, sur le plan constitutionnel,

[Text]

anywhere in the world and say I am a Canadian, but I am a Québécois, so maybe I can give you a better deal. I can maybe give you something else that no one else can offer you.

Head-bashing Quebec . . . no, we cannot do it. Quebec went through the revolution and we all have to understand what historically we have gone through. It is not just that one day here we are, a distinct society. Under no circumstances did that happen. Step by step, it was achieved. You could not buy the tie. Sure you can buy the tie. They used to say wow, stand back! At the time it was necessary, though, we all stood together and we did go through the steps. Eventually we defeated a referendum, because we believe in the country. Under all circumstances, we do believe in the country.

The Conservative vision of Canada is definitely not my vision of Canada, which is communities of communities. Take, for example, General Electric or Shell having some subsidiaries. We are running a country. We cannot under any circumstances, dear senators, ask the Northwest Territories to stand back and take more of this.

With all respect to you, senator, your province is just as big as our lake. We are rich. We have more gold mines than you can shake a stick at. We have water. We have resources. And most important of all, we have 7,000 years of undisputed, uninterrupted history. Under all circumstances we do have that. Statistically speaking we are the biggest piece of land within our country. We are also the biggest piece of land, of territory, within the world, statistically, within the same country. I have done this little research. I ran a little election in the past, so I came up with some numbers, which were necessary throughout.

Yesterday I heard we had people who are not interested in the Meech Lake accord. I said they are not interested because maybe in the north there is a little bit of a different approach to residency, such as how long you have been here, what you are doing here, why you are here and not in Quebec or somewhere else.

At times it is just a matter of looking at it and saying I am in the north because I believe in the north. The funny stories about the wolves, the bears, and so on are at times fashionable. They could be fashionable, but I do not think that is a necessity any more.

Dear senators and madam senators, you have roughly 180 days. You could do it. You have the power and you do not have to worry about some union-basher like Brian Mulroney who comes out and says to elect the Senate. We are not Yankees. We do not want to have anything to do with an elected Senate.

I am sure that under all circumstances, nowhere in the Senate is there a Mr. Bissonette who is making land deals. Your credentials, your abilities have been proven. We are

[Traduction]

j'ai le droit d'être considéré comme membre d'une société distincte. Constitutionnellement parlant, j'ai le droit d'aller partout dans le monde et de dire que je suis Canadien, mais que je suis aussi Québécois et qu'à ce titre, je peux peut-être vous offrir plus. Je peux peut-être vous donner quelque chose que personne d'autre ne peut vous offrir.

Mais, on ne peut le faire. Pourtant le Québec en a vu bien d'autres. Il a connu la révolution et nous devons tous nous rappeler ce que fut notre histoire. Nous ne sommes pas devenus du jour au lendemain une société distincte. Au contraire, cela s'est fait peu à peu. Vous ne pouviez pas acheter la cravate. Bien sûr, vous pouvez acheter la cravate. Ils avaient l'habitude de dire: «Hé! calmez-vous!» À cette époque-là, c'était la chose à faire. Nous nous sommes donc serrés les coudes et nous avons franchi toutes les étapes. Finalement, nous avons dit non au référendum, parce que nous croyons en notre pays. Nous avons toujours cru en notre pays.

Je n'ai absolument pas la même conception du Canada que celle du Parti conservateur. Pour moi, le Canada, c'est un ensemble de collectivités. Prenons le cas de General Electric ou de Shell, qui ont des filiales. C'est un pays que nous dirigeons. Nous ne pouvons en aucun cas, chers sénateurs, demander aux Territoires du Nord-Ouest de se calmer et d'en supporter davantage.

Sauf le respect que je vous dois, sénateur, votre province est à peu près grosse comme notre lac. Nous sommes riches. Nous avons des mines d'or en quantité. Nous avons de plus important, c'est 7 000 ans d'histoire ininterrompue. Cela, vous ne pouvez nous l'enlever. Statistiquement parlant, nous occupons la plus grande superficie du pays. Nous formons aussi le plus grand territoire au monde, et statistiquement parlant, au sein d'un même pays. J'ai fait cette petite recherche. Je me suis présenté une fois à des élections dans le passé, alors je suis arrivé avec des chiffres en main, et cela m'a été très utile.

Hier, j'ai entendu des personnes dire que nos gens ne s'intéressaient pas à l'Entente du lac Meech. Je leur ai répondu qu'ils n'étaient pas intéressés peut-être parce que les gens du Nord ont une conception quelque peu différente en ce qui a trait à l'occupation du territoire: ils se demandent par exemple depuis combien de temps vous êtes ici, ce que vous faites ici, pourquoi vous êtes ici et non ailleurs, au Québec, par exemple.

Parfois, je pense à tout cela et j'en viens à me dire que je suis dans le Nord parce que je crois dans le Nord. Les jolies histoires qu'on entend à propos des loups, des ours, et je ne sais quoi encore, font encore bon effet, à l'occasion. Peut-être est-ce le cas, mais je n'en vois plus l'utilité aujourd'hui.

Chers sénateurs et sénatrices, vous avez en gros 180 jours. Vous pourriez y arriver. Vous en avez le pouvoir et vous n'avez pas à vous inquiéter à propos d'un anti-syndicaliste acharné comme Brian Mulroney qui se pointe et propose que l'on élise les membres du Sénat. Nous ne sommes pas des Yankees. Nous ne voulons absolument pas entendre parler d'un Sénat élu.

Je suis sûr, en tout état de cause, que le Sénat ne compte parmi ses membres aucun M. Bissonette occupé à ses transactions foncières. Votre crédibilité et vos antécédents sont recon-

[Text]

asking you to look to the north. We do have people who have credentials; they have been around, they have worked, they have put their lives toward it. Why should they not be recognized by the country and be appointed? It is not fair to us. It is not fair to us not to have that right, to recognize a northerner, to say that is the northerner who deserves recognition, to be appointed to the Senate.

If it is a Liberal Senate majority, well, it is too bad for the Conservatives. There is not really much I can say about that.

When we look at the second-class-citizen approach, which has been widely talked of, maybe we are saying to ourselves this is the turning point for us, that what Quebec had... maybe this is the turning point of our own quiet revolution. To define ourselves as second-class citizens, can that be a statement? Yes, it is a statement. It is a statement that is coming through. It is coming slowly. Historically, we have learned. We will not make the same mistakes as Quebec, approach it the way they did. But maybe they were right.

Today they achieved what they wanted. Of course, that happened only because the government in power today, the provincial government, is not made up of a group of people who are looking for a referendum, looking for bombs or to kill someone or to kidnap someone. It is the establishment. The party is the establishment. The Liberal Party of Canada has the established credentials, primarily in the south, of 76 seats.

For 15 years, we had it steady. Even in Montreal we steadily voted for Drapeau. There is then a philosophy, a concept and a logic where Quebec does vote en bloc or tends to. That is why it was very important for Quebec to be part of the Constitution, with 76 seats. That may boost my morale, but I do not believe it.

If we look at it from the country's perspective, Mr. Trudeau, under all circumstances, believed in bringing the Constitution home. He said three times we are going to get together and we will see what happens. Historically, historically... This is what happened after the 1982 Constitution.

The aboriginal people were scheduled to appear in Ottawa in March 1987. That was their last chance to have the rights entrenched within the Constitution. Results: nothing. We cannot help you out, but... Quebec: Look, I would love to help you, but I just cannot do it. I am not part of it. Newfoundland may have had a historical background to do it, but they were not interested. Alberta under all circumstances says no, that they want to see the details.

British Columbia said we have 3,200 different tribes and will need a half more government just to look after them. As good Christians we were to give the other cheek and get slapped. We said we would go back home, sit around and discuss how bad it was and the effect it would have on us. A month

[Traduction]

nus. Nous vous demandons d'examiner la question du Nord. Nous aussi comptons parmi les nôtres des gens crédibles, qui ont vécu, qui ont travaillé, qui ont consacré leur vie au Nord. Pourquoi ne seraient-ils pas reconnus par le pays et nommés eux aussi? Nous sommes traités injustement. Il est injuste que nous soyons privés du droit de voir un des nôtres reconnu, s'il mérite cette reconnaissance, et que l'un des nôtres ne puisse être nommé au Sénat.

Si la majorité au Sénat est libérale, tant pis pour les conservateurs. C'est à peu près tout ce que je puis en dire.

Lorsque nous examinons la question dans la perspective de citoyens de second rang, ce dont il a été amplement question, peut-être sommes-nous portés à nous dire que c'est là un point tournant pour nous, que ce que le Québec a obtenu... peut-être est-ce le point tournant de notre révolution tranquille à nous. Pouvons-nous nous considérer comme des citoyens de second rang? Oui, nous pouvons nous considérer comme tels. Cette affirmation se vérifie, peu à peu. Historiquement, nous avons appris la leçon. Nous n'allons pas commettre les mêmes erreurs que le Québec, et nous y prendre comme le Québec l'a fait. Mais peut-être avait-il raison.

Aujourd'hui, ils ont ce qu'ils voulaient. Bien entendu, ils y sont parvenus parce que le gouvernement provincial au pouvoir actuellement n'est pas constitué d'un groupe de gens qui veulent faire un référendum, qui veulent poser des bombes ou encore tuer ou kidnapper quelqu'un. Ce gouvernement est celui de l'establishment. Le parti au pouvoir est l'establishment. Le Parti libéral du Canada a ses assises reconnues, principalement dans le sud, avec 76 sièges.

Pendant 15 ans, nous avons été constants. Même à Montréal, nous avons toujours voté avec constance pour Drapeau. Nous voyons là une philosophie, un concept et une logique; le Québec vote en bloc ou a tendance à le faire. C'est pourquoi il était si important pour le Québec d'être associé à la Constitution, avec ses 76 sièges. Cela peut me remonter le moral, mais je n'y crois pas.

Si nous examinons la question dans la perspective du pays, M. Trudeau, quelles que soient les circonstances, a cru possible de rapatrier la Constitution chez nous. Trois fois il a dit nous allons nous réunir et voir ce qui va se passer. Historiquement, dans les faits... C'est ce qui s'est produit après la Constitution de 1982.

Les autochtones devaient se présenter à Ottawa en mars 1987. C'était pour eux la dernière chance qu'ils avaient de faire enchâsser leurs droits dans la Constitution. Résultat: rien. Nous ne pouvons pas vous aider, mais... Québec, pour sa part, a dit: Écoutez, j'aimerais bien vous aider, mais je ne le peux tout simplement pas. Je suis exclu (de la Constitution). Terre-Neuve aurait pu, compte tenu de ses antécédents historiques, avoir des raisons de faire quelque chose, mais cela ne l'intéressait pas. L'Alberta se refuse à faire quoi que ce soit; elle veut savoir de quoi il en retourne, par le détail.

La Colombie-Britannique a dit, quant à elle, qu'elle compte 3 200 tribus différentes et qu'elle aura besoin d'une autre moitié de gouvernement rien que pour s'occuper d'elles. En bons chrétiens que nous sommes, nous aurions dû tendre l'autre joue. Nous avons dit que nous allions rentrer chez nous, nous

[Text]

later in March the Meech Lake accord comes out. Mr. Bourassa was interviewed on channel 2 and said there is no fast track. We were not fast-tracking anything. We have been talking about this for the last nine months.

In the north we ask what is going on. We tried three times and all three times we were neglected. All three times they said they could not do anything for us. With 7,000 years of history it has a certain weight. It would not have the weight Quebec may have, but . . . Perhaps it is the seats. Perhaps it is the strength and courage of the Québécois.

I like to concentrate on the Northwest Territories. The Yukon is fine, but I like to be a little more protectionist about the place I live in. We are at the stage where we say we can be part of this Canadian club where we can sit around. Economically we are strong. We have the resources. To become a province is not just a territory . . . It is an example of our natural resources. We have what it needs to meet the bottom line of 60.8p. 100 of revenue before you become a province.

It is not just a matter of the aboriginal people or the white people. It is a matter of money and a matter of how much we can produce. We are going through the evolution system slowly. Slowly we are indoctrinating ourselves. Slowly all the native communities and groups are coming along to fight this enormous Canadian bureaucracy which has been around since time began. The native organizations have come along in the last 15 years. There is a strong wave coming up, but we have been denied the opportunity to be in the Constitution.

I am sure you are not going to be able to fully achieve that 60.8p. 100, but perhaps you can come out and be with us. Economically we can always speak. Economically you can see the hardship we have with communications and with transportation. We are working very hard towards it and we need it.

This new concept of Canada, the new concept of subsidizing if it is convenient to you, this new concept of . . . You only have two seats. You have not come a long way yet. If the Russians are coming with their submarines, we will send a little helicopter. Roger just said they have taken a big step and a big part of the Canadian sovereignty of the north.

We are Canada. One hundred and eighty days is the right number. It will be an achievement for us and the north. The Yukon and the Northwest Territories will not let you down. I am sure this is just the turning point for us. We know the

[Traduction]

réunir, discuter de la gravité de la situation et mesurer l'effet qu'elle allait avoir sur nous. Un mois plus tard, en mars, l'entente du lac Meech voit le jour. M. Bourassa, dans une entrevue accordée au canal 2, déclare qu'il n'existe pas de voie rapide. Nous n'avons pas cherché à précipiter quoi que ce soit. Nous ne parlons que de cette question depuis le neuf derniers mois.

Dans le Nord, nous demandons à savoir ce qui se passe. Nous l'avons demandé par trois fois, et par trois fois on n'a rien fait pour nous. Par trois fois, ils nous ont répondu qu'ils ne pouvaient rien faire pour nous. Les 7 000 ans d'histoire que nous avons derrière nous pèsent d'un certain poids. Ce poids n'est guère comparable à celui que le Québec peut avoir, mais tout de même . . . Peut-être est-ce à cause des sièges. Peut-être est-ce à cause de la force et du courage des Québécois.

J'aimerais m'attarder principalement au cas des Territoires du Nord-Ouest. Le Yukon a certes son importance, mais je préfère me montrer un peu plus protectionniste envers le coin de pays d'où je viens. Nous en sommes à l'étape où nous disons que nous pouvons faire partie de ce cercle canadien, y avoir notre fauteuil. Économiquement parlant, nous sommes forts. Nous avons les ressources. Pour devenir une province, il ne suffit pas, pour un territoire . . . Prenons encore l'exemple de nos ressources naturelles. Nous avons ce qu'il faut pour réunir les 60,8 p. 100 de revenus nécessaires pour devenir une province.

Il n'y a pas que la question des autochtones et des Blancs. Il y a là une question d'argent et de quantité que nous sommes en mesure de produire. Nous entrons dans le processus d'évolution lentement. Lentement, nous nous indoctrinons. Peu à peu, l'ensemble des communautés et groupes autochtones se décident à faire cause commune pour combattre cette énorme bureaucratie canadienne avec laquelle nous devons composer depuis toujours. Les organisations autochtones ont commencé à s'impliquer dans le processus au cours des 15 dernières années. Un mouvement important en ce sens se dessine, mais on nous refuse la possibilité de jouer un rôle dans la Constitution.

Je suis certain que vous n'allez pas être en mesure d'atteindre pleinement l'objectif de 60,8 p. 100 de revenus, mais peut-être pourrez-vous accepter de vous joindre à nous. Économiquement, nous aurons toujours notre mot à dire. En matière d'économie, vous pouvez voir les difficultés que représentent pour nous les transports et les communications. Nous travaillons très fort pour atteindre notre objectif et nous voulons l'atteindre.

Cette nouvelle conception du Canada, cette nouvelle politique consistant à nous aider financièrement quand cela vous convient, ce nouveau concept de . . . Vous n'avez que deux sièges. Vous n'avez pas encore fait beaucoup de progrès. Si les Russes viennent chez nous avec leurs sous-marins, vous enverrez un petit hélicoptère. Roger vient juste de dire qu'ils ont fait un grand pas et arraché au Canada une bonne part de sa souveraineté sur le Nord.

Nous sommes le Canada. Cent quatre vingts jours, voilà ce que vous devez retenir. Ce sera alors un grand jour pour nous et pour le Nord. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne vous laisseront pas tomber. Je suis convaincu que nous en som-

[Text]

Senate will delay it because you have understood we have concerns in the north. They are passionate and philosophical. We are warriors to battle . . . It is like being a knight. It is the belief that we fight for the north and the Northwest Territories. We want that. We need that. Under all circumstances, we need that, to give ourselves political responsibility.

We are voting for everybody. The legislative assembly is elected. The federal seats are elected. We have the economic base to become a province. Under all circumstances, we have the economic base to become the most powerful province. We have that. It just takes us time, but do not cut us off now. We need your support that can come with a delay, and that delay will give us the chance to get together again, aboriginal and not.

All organizations all through the north have been very solid. The union behind us—the union of all committees, of all aldermen, of all politicians—come forward to this committee and say we do not want that. That is an indication that everybody who has come up here has fought against it. We are together on it.

The movement is being created, but now we need your delay. It can be delayed and we can work further amendments to it. That is what we need, and we should be able to achieve that. We are not going to let you down. This is the north. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Lanson. Senator Marchand.

Senator Marchand: Thank you, Mr. Lanson, for your impassioned presentation. I like to see people like you and Mr. Spence get passionate about our country. The Constitution should not be a political balance sheet that we fight over on political terms; it should be something for all Canadians, as you have so aptly stated. I appreciate your presentation.

I want to ask about the distinct society reference you made, and I think I know where you stand very clearly. I too was in that battle fighting against in the referendum on behalf of what Trudeau was saying; I also—on the other side of it, though—fought a lot in western Canada against the ignorance of our people about the French fact, fought against the ignorance of people talking about, well, you are shoving French down our throats, and this kind of stuff. But I too admired the view of Canada Mr. Trudeau had, and I agree with the view he had.

With the distinct society reference now in the Constitution, supposing Mr. Lévesque had that and a future separatist government is elected in Quebec. How do you think that would be treated? Would this make a difference for them?

Mr. Lanson: On the distinct society clause, their approach with a different group of people may be, as an example, another Lévesque sort of approach. What they need is the independence because of a belief . . . As a distinct society, they will go around—and they can go around anywhere in the world, even in the United States—and say we will open an

[Traduction]

mes au point tournant. Nous savons que le Sénat saura temporer, car vous comprenez que, dans le Nord, nous nous inquiétons. Ils sont sensibles et philosophes. Nous sommes des guerriers au combat . . . C'est comme si nous étions des chevaliers en croisade; en croisade pour le Nord et pour les Territoires du Nord-Ouest. C'est ce que nous voulons. C'est ce dont nous avons besoin. Oui, en tout état de cause, nous en avons besoin pour nous donner une responsabilité politique.

Nous votons pour tout le monde. Les députés provinciaux sont élus, les députés fédéraux aussi. Nous possédons l'assise économique nécessaire pour devenir une province et, à tout prendre, la plus puissante. Ça, nous l'avons. Tout ce qu'il nous faut c'est du temps, mais de grâce ne nous coupez pas l'herbe sous le pied maintenant. Nous avons besoin de votre appui, autrement dit que vous nous accordiez un délai pour que nous puissions nous rencontrer à nouveau, les aborigènes et les autres.

Toutes les organisations du Nord ont été très solides. Les groupes qui nous appuient—les comités, les conseillers municipaux, les politiciens—se présentent devant ce comité et disent que ça n'est pas ce que nous voulons. Cela donne à penser que tous ceux qui sont venus ici ont lutté contre le projet. Nous sommes ensemble dans cette lutte.

Le mouvement est amorcé, mais maintenant nous avons besoin d'un délai pour essayer d'y apporter d'autres modifications. C'est ce qu'il nous faut et nous devrions pouvoir y arriver. Nous ne vous laisserons pas tomber. C'est ça le Nord. Merci.

Le président: Merci, monsieur Lanson. Sénateur Marchand.

Le sénateur Marchand: Merci, monsieur Lanson pour votre présentation passionnée. J'aime entendre des gens comme vous et monsieur Spence parler de notre pays avec autant de conviction. La Constitution de devrait pas être un bilan politique sur lequel nous nous affrontons en des termes politiques. Elle devrait appartenir à tous les canadiens comme vous l'avez si justement dit. J'apprécie votre présentation.

J'aimerais revenir sur l'allusion que vous avez faite au sujet de la société distincte et je crois comprendre très clairement votre position à cet égard. Moi aussi, j'ai participé à la bataille référendaire, derrière monsieur Trudeau; moi aussi, j'ai travaillé fort pour faire comprendre le fait français aux gens de l'ouest et pour combattre l'ignorance de ceux qui prétendaient que nous voulions leur imposer le français de force, etc. Mais moi aussi j'admire la vision que monsieur Trudeau entretenait du Canada et je suis d'accord avec lui.

Maintenant que la notion de société distincte est enchâssée dans la Constitution et en supposant qu'elle l'ait été du temps de monsieur Lévesque et qu'un gouvernement séparatiste reprenne le pouvoir au Québec, quel cas croyez-vous qu'il en ferait? Cela le dérangerait-il?

M. Lanson: À propos de la clause de société distincte il pourrait, avec un groupe de gens différent, avoir, par exemple, une attitude semblable à celle de monsieur Lévesque. Il cherchera l'indépendance—sa raison d'être. Comme représentant d'une société distincte, il ira partout—et il peut aller n'importe où au monde, même aux États-Unis—et dire nous allons ouvrir

[Text]

office called the Quebec Office of External Affairs, we will have a Quebec flag and no mention of the Canadian flag whatsoever. They will say we have the right under the Canadian Constitution, we are a distinct society, make the deals with us, you talk to us and we get the revenues.

That can be taken to any extent. Under all circumstances they can say that they are a distinct society; they can do just about anything they want. That is why, as a distinct society, they can even go to another country, which they did with Haiti when Mr. Lévesque was in power. Because they spoke French and had a fixed number of people in Quebec, they could bring anybody they wanted . . .

So in 30 years we will have communities of communities; we will have a decentralized, haywire approach to bureaucracy. Everybody is left on his own. They will have a Prime Minister—or a president by then, if we keep on voting Conservative—who will say that we have the ability to do what we want. I do not think the Fathers of Confederation ever thought of that. They wanted a united country. No one is a distinct society, because everyone in Canada is a distinct society.

Now, in the Northwest Territories, who is the distinct society? Am I a distinct society? Are the natives? As far as I am concerned, historically they are more distinct than anyone else. How are we going to justify to the rest of the country that that specific province and that particular group of people are a distinct society? I do not believe in that. It is dangerous.

If anybody believes that Quebec's approach to politics has changed, that their imperialism of expansion has changed, they are wrong. Quebec has not changed; it is just modifying its approach.

Now, if we cannot accept that and we cannot see that . . . We are going to have the Northwest Territories and Yukon within the Constitution. We will express a view about that. Will that limit Quebec's expansion to the Northwest Territories? Will it limit their picking up more land? This is a land rich with natural resources. They have the technology to come here, rip it off and take it away.

If the Northwest Territories are not there . . . We are going to send people who are elected, people who represent the will. The price that we paid was just like the stock market with its overpriced stocks. We have overpaid through our nose, through our ears, through our face, through everything. Quebec picked up what Lévesque always wanted and what *la révolution* always wanted. They have achieved it.

Senator Fairbairn: That was a wonderful presentation, and I thank you for it.

Over recent years we have developed a new category of government in this country called First Ministers, and it would seem with the Meech Lake accord that all those First Ministers are equal. The federal government is equal with any other First Minister of any other province. In your vision of Canada, particularly as it will pertain to the north in the future, do you think the leader of the Government of Canada is equal to the leader of any province in the country?

[Traduction]

le bureau des affaires extérieures du Québec au sommet duquel ne flotterait que le drapeau du Québec. Il pourrait dire nous en avons le droit en vertu de la Constitution canadienne; nous sommes une société distincte; traitez avec nous et nous empocherons les recettes.

Il n'y a pas de limite à cela. N'importe quand, le Québec peut dire qu'il constitue une société distincte; qu'il peut faire à peu près tout ce qu'il veut. C'est pourquoi, comme société distincte, il peut même aller dans un autre pays comme il l'a fait dans le cas d'Haiti, du temps où monsieur Lévesque était au pouvoir. Parce qu'ils parlaient français et avaient un nombre fixe d'habitants au Québec, ils pouvaient amener n'importe qui . . .

Ainsi, dans les 30 ans nous aurons des collectivités de collectivités; une bureaucratie décentralisée et anachronique où chacun est laissé à lui-même. Si nous continuons à voter conservateur, ils auront un premier ministre—ou un président qui dira que nous pouvons faire ce que nous voulons. Je ne crois pas que les Pères de la Confédération aient jamais eu une chose semblable à l'esprit. Ils voulaient un pays uni. Aucun groupe au Canada ne constitue une société distincte parce que chaque individu est en soi une société distincte.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, qui constitue une société distincte? Est-ce moi? Sont-ce les autochtones? Quant à moi, les autochtones sont, sur le plan historique, plus distincts que quiconque. Comment allons-nous faire pour convaincre le reste du pays que cette province particulière et ce groupe particulier constituent une société distincte? Je n'y crois pas. C'est dangereux.

S'il en est qui croient que l'approche politique du Québec a changé, qu'il n'entretient plus de visées expansionnistes, ils se trompent. Le Québec n'a pas changé, il a seulement modifié son approche.

Si nous ne pouvons accepter cela et ne pouvons le voir . . . Nous aurons les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon dans la Constitution. Nous aurons notre mot à dire. Mais est-ce que cela suffira à freiner l'expansion du Québec vers les Territoires du Nord-Ouest; cette terre riche en richesses naturelles? Le Québec possède la technologie pour se les accaparer.

Si les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas représentés, nous allons envoyer nos élus, ceux qui représentent la volonté de la majorité. Le prix que nous avons dû payer, c'est comme la bourse avec ses actions surévaluées. Nous nous sommes faits avoir sur tous les tableaux. Le Québec a obtenu ce que Lévesque . . . et la révolution ont toujours visé. C'est ce qu'ils ont réussi à faire.

Mme la sénatrice Fairbairn: C'était une merveilleuse présentation. Je vous en remercie.

Au cours des dernières années, ce pays a vu naître une nouvelle forme de gouvernement appelé l'assemblée des premiers ministres et il semble que depuis l'entente du lac Meech ceux-ci sont tous égaux, que le premier ministre du Canada est sur le même pied que n'importe quel autre premier ministre provincial. D'après votre vision du Canada, en particulier en ce qui a trait à l'avenir du Nord, croyez-vous que le premier ministre du Canada soit l'égal des premiers ministres des provinces?

[Text]

Mr. Lanson: Of course not. He cannot be equal under any circumstances. He will have to have the power, not necessarily the power as the ultimate power, but as the leader of a country that is made up of 12 provinces, not 10 provinces and 2 territories. Like everything else, when the country is going through certain economic downturns and high inflation, something is happening.

It is there when one person, namely the Prime Minister of our country, calls the 12 provinces in and says this is the problem, asks for their views and asks them to bring it together. They will always have consensus because the contracts are going to be flowing around everywhere. We have to be realistic on how the system works itself. We can be philosophical about it. We can have the logic to use. As well, we have to be in touch with reality. You must have one person who has the last word as a natural approach of all humans. We all have it within our own families. We have equality. We do have a certain responsibility. The Prime Minister of Canada is responsible for the 12 provinces and he should be responsible for the 12 provinces.

Senator Fairbairn: To take it a step further then, say five years from now the Prime Minister of Canada, whoever, says at a conference of First Ministers that the time has come for us to relinquish responsibility for the territories and that the time has come for the Yukon and Northwest Territories to become provinces. Will that Prime Minister, under Meech Lake, be first among equals or just another voice for 10 other people to say no, they do not want it on the agenda?

Mr. Lanson: The way I look at the function of the Prime Minister within the country—

Senator Fairbairn: Within the Meech Lake accord.

Mr. Lanson:—within the Meech Lake accord is that when one of the provinces has a concern with it or has a problem with it, it should bring it out and everybody should listen to it. However, the Prime Minister must have more say. First of all, his election is much greater; what he goes through is much greater than any other province. The way he becomes Prime Minister, according to the Meech Lake accord, means he cannot be accepted as just one of the boys or as one of the 11. No. He has to be the person who has evolved himself to the ability to say that he is the Prime Minister of Canada and you are a province that has concerns and you bring them over within the Meech Lake accord, with 10 people to say yes. I am not saying it is impossible. We are used to consensus government up here. We do not have any party politics.

Everyone will have a different interest for some reason. Everyone will have a different political structure. Everyone will come from a different battle in his own provinces. Those battles can be brought forward, but there has to be an ultimate say where you are running out of time. The chairman should be able to say that you are going out of the context, you are trying

[Traduction]

M. Lanson: Bien sûr que non. Il ne peut toujours être égal. Il doit avoir le pouvoir, pas forcément le pouvoir absolu, mais le pouvoir que doit avoir le dirigeant d'un pays composé de douze provinces, et non de dix provinces et de deux territoires. Comme en n'importe quoi, lorsque le pays connaît des fléchissements économiques et une forte inflation, quelque chose se passe.

Et c'est là qu'une personne, à savoir le premier ministre de notre pays, convoque les douze provinces, leur expose le problème, leur demande leurs points de vue et leur dit de mettre tout ça ensemble. Il y aura toujours consensus parce que les marchés surgiront de partout. Il nous faut être réaliste par rapport au fonctionnement du système. Nous pouvons aborder cela avec philosophie. Nous pouvons avoir à nous en remettre à la logique. De même, il nous faut aussi être réaliste: il y a une personne qui doit avoir le dernier mot, c'est humain. C'est comme cela que ça fonctionne dans nos familles. Nous sommes égaux. Nous avons une certaine part de responsabilité. Le premier ministre du Canada est responsable des douze provinces et, à ce titre, il devrait être responsable des douze provinces.

Mme la sénatrice Fairbairn: Poussons l'affaire un peu plus loin, reportons-nous, disons, dans cinq ans d'ici. Le premier ministre d'alors, peu importe qui c'est, déclare à une conférence des premiers ministres que le temps est venu pour nous d'abandonner la responsabilité des territoires et que le temps est venu également pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest de devenir des provinces. En vertu de l'entente du lac Meech, le premier ministre sera-t-il alors le premier entre des égaux ou tout simplement une voix parmi dix autres qui peut dire non, nous ne voulons pas de cela à l'ordre du jour?

M. Lanson: Ma façon de percevoir la fonction de premier ministre dans le pays...

Mme la sénatrice Fairbairn: À l'intérieur de l'entente du lac Meech.

M. Lanson:... à l'intérieur de l'entente du lac Meech, est que lorsque l'entente est source de préoccupation ou source de problème pour une province, celle-ci devrait l'exprimer et tous les autres devraient l'écouter. Toutefois, le premier ministre doit avoir davantage droit au chapitre. Premièrement, son élection a plus d'envergure; il doit se soumettre à un verdict populaire beaucoup plus étendu que dans n'importe quelle province. De par la façon dont il devient premier ministre, en vertu de l'entente du lac Meech, il ne peut tout simplement être perçu comme l'un des copains ou comme l'un des onze. Non. Il doit être celui qui a acquis la capacité de pouvoir dire qu'il est le premier ministre du Canada et que vous êtes une province qui a des préoccupations et qui, en vertu de l'entente du lac Meech, peut les soumettre à dix personnes qui sont en mesure de dire oui. Je ne dis pas que cela est impossible. Nous sommes habitués à gouverner par consensus ici. Nous n'avons pas de politique de parti.

Chacun aura un intérêt différent pour une quelconque raison. Chacun aura une structure politique différente. Chacun sortira d'une bataille différente dans sa propre province. Ces batailles peuvent être mises de l'avant mais il doit y avoir quelqu'un qui en fin de compte décide que nous n'avons plus le temps. Le président doit être capable de dire que nous sortons

[Text]

to do this, so please go this way or move it that way. But now all 10 have the same power to say yes or no. How greedy can you get?

Senator Fairbairn: But does the Prime Minister in your view have, as Prime Minister, the power to overrule a veto of the other ten under Meech Lake? Is the veto under Meech Lake not an equal veto for eleven First Ministers?

Mr. Lanson: He is just a commoner. It is just as if we had gone back to . . . He has not brought his responsibility; he has not done anything. He is just another number; he is just another vote.

Senator Macquarrie: Mr. Chairman, I would like to rebut, since disparaging comments were made about my province. I heard the emphasis of this presentation, but I could not quite get the theme. I could say we have been conducting ourselves down there for quite a while, and we fathered this whole thing by being the host to Confederation when it all began, in 1864. But the big thing I believe we must remember, and many of us have found out, is it would be a great mistake to suggest there is a correlation between bigness and greatness. Otherwise the elephants would be running this planet.

Mr. Lanson: I agree with you. Your senatorial power to delay the accord is in your hands, which is not new to you. You have a delaying formula. Please use it.

The Chairman: *Merci bien, M. Lanson.*

We will now call on Mr. Erik Watt. Mr. Watt, we are happy you are able to be with us.

Mr. Erik Watt (Individual Presentation): Thank you, Senator Molgat. Before I get into my spiel, I would just like to say I was speaking to a couple of the members of the committee yesterday about how happy I am to see you people up here. I think a lot of people up here appreciate the fact that you have arranged this tour and that somebody, at least, is interested. We are sure glad to see it.

The thing that has bothered me all through this Meech Lake thing is that there has been all this talk about, well, what the hell, there are 75,000 of those people up there—so what? What are they against the future of the nation as a whole? Why should we worry about them?

I have always been one of those people who believed that the federal government should get down on its knees every night before it goes to bed and thank God for the fact that there are something like 5000 of us up here, because without us they do not have any bloody claim to this country. I think we have a fairly important part to play in Confederation. If you pull the people out of the north, you will have an awful lot of people arguing about who owned it. I think we have some claim to consideration if only because of this. We are not fighting any frontiers. We are all here because we want to be. I would not

[Traduction]

du sujet, que nous essayons de faire ceci et donc qu'il faut aller dans ce sens ou procéder comme cela. Mais actuellement tous les dix ont le même pouvoir de dire oui ou non. Jusqu'à quel point pouvez-vous devenir vorace?

Mme la sénatrice Fairbairn: Mais à votre avis le premier ministre, en tant que premier ministre, a-t-il le pouvoir de passer outre au veto des dix autres en vertu de l'entente du lac Meech? Le droit de veto en vertu de l'entente du lac Meech donne-t-il un droit égal aux onze premiers ministres?

M. Lanson: Il est comme tout le monde. C'est comme si nous retournions à . . . Il n'a pas assumé sa responsabilité; il n'a rien fait. C'est tout simplement un autre numéro; c'est un autre vote.

Le sénateur Macquarrie: Monsieur le président, j'aimerais réfuter les remarques désobligeantes qui ont été faites au sujet de ma province. J'ai bien entendu, ce sur quoi a surtout porté l'intervention mais je n'ai pu en saisir le thème. Je pourrais dire que nous avons fait un bon bout de chemin et que nous avons en quelque sorte engendré tout cela en étant les hôtes de la Confédération quand le tout a commencé, en 1864. Mais à mon avis la chose importante dont nous devons nous rappeler, comme beaucoup d'entre nous l'avons découvert, c'est ceci: est-ce une grosse faute que de penser qu'il y a une corrélation entre grosseur et grandeur. Autrement, ce serait les éléphants qui dirigeraient la planète.

M. Lanson: Je suis d'accord avec vous. En tant que sénateurs, vous avez entre vos mains le pouvoir de retarder la conclusion de l'entente, ce qui n'est pas nouveau pour vous. Vous avez une formule pour ce faire. S'il-vous-plaît, servez-vous en.

Le président: «Thank you, Mr. Lanson».

Nous allons maintenant entendre monsieur Erik Watt. Monsieur Watt, nous sommes heureux que vous ayez pu être des nôtres.

M. Erik Watt (exposé particulier): Merci, sénateur Molgat. Avant d'entamer mon laïus, j'aimerais dire, comme j'ai eu l'occasion de le faire hier avec quelques membres du comité, combien je suis heureux que vous soyez venus ici. À mon avis, bien des gens ici apprécient que vous ayez organisé cette tournée et que quelqu'un au moins s'intéresse à cette question. Nous sommes certes contents de constater cela.

Tout au long de ces pourparlers concernant l'entente du lac Meech, ce qui m'a ennuyé ce sont toutes ces discussions au sujet, et puis, à quoi bon—il y a 75 000 de ces gens là-haut—alors quoi? En quoi s'opposent-ils à l'avenir de la nation dans son ensemble? Pourquoi devrions-nous nous préoccuper à leur sujet?

J'ai toujours été parmi ceux qui croient que le gouvernement fédéral devrait s'agenouiller tous les soirs avant d'aller au lit pour remercier Dieu du fait que nous soyons environ 5 000 ici car, sans nous, il ne peut avoir de prétentions sur ce pays. Je crois que nous avons un rôle assez important à jouer dans la Confédération. Si vous délogez les gens du nord, vous aurez un nombre incroyable de personnes qui se disputeront pour savoir à qui il appartient. Je crois que nous avons droit à des égards, quand bien même ce ne serait qu'à cause de cela. Nous ne lutons pas contre des frontières. Nous sommes tous ici parce que

[Text]

make any case for it, but the fact is that we hold the flag here and we hold the fort for everybody else in this part of the country.

I do not think anybody really is serious about politics in the north or thinks that the Northwest Territories is ready for provincehood at this stage of the game; we are coming along. I think one of the big problems we run into with territorial representation in Ottawa is that there is a federal data base, which seems to go back to about 1925. It has this funny concept that here we are in this land of ice and snow with a bunch of happy trappers, hunters and the occasional flight drifter who comes in and drifts out again. One of the great legends of all time is about the transient white man who comes wandering in and wandering out.

I do not think anybody has ever bothered to do a survey. It would be interesting to see in a place like Yellowknife how many non-native people here have lived here for 40, 50, or even 60 years. The number of native-born Yellowknifers who are not native is really a pretty large large part of our population.

Most native people trap or hunt to some extent. In the eastern Arctic certainly there is still a fair dependence on this kind of economy. The wage economy is taking over in the north like it is anywhere else in the world; you open the doors and people walk in. You are not talking about a bunch of simple children who just have to be escorted to school and back; you are talking about people who are in business and industry. I am talking now about all kinds of people, including Inuit, Dene, Métis, and white.

More of the people are getting educations. They are beyond the stage of being children who have to be led by the bloody hand by an all-seeing, kind-hearted federal government. This is the way we have been treated up here, and we have been treated that way for . . . I have known the north since I was a kid in 1943, I guess. I have worked up here and I have lived here for the last 11 years. I was also here for six years before that, and I have watched all this stuff happen.

Our changes have come. We have been getting more and more responsibility. However, we have been getting the kind of responsibility that you can hand a kid, which is not important in case he drops it. Certainly the control over our resources that the federal government has maintained has kept us pretty well on a leash. There is no way the Government of the Northwest Territories could survive on its own if you turned it over to us tomorrow. It would fall on its nose, I am sure, because of lack of revenue because we do not control our resources.

The thing is that we have been building our government here. I do not know whether it is going to be a province or if it is going to be two territories. Hell, it might be a federation of city-states, for all I know, because almost everybody up here has a different idea of what the north really ought to be 20 years down the road. Certainly whatever it is will be something within the Canadian framework, I would presume.

[Traduction]

nous le voulons. Je ne ferais pas d'histoire avec cela, mais le fait est que nous portons le drapeau ici et nous gardons le fort pour tous les autres dans cette partie du pays.

Je ne crois pas que personne ne soit réellement sérieux au sujet de la politique dans le nord ou pense que les territoires du Nord-Ouest sont actuellement prêts pour devenir une province; nous faisons des progrès. Je pense qu'un des gros problèmes que nous rencontrons en ce qui concerne la représentation territoriale à Ottawa, c'est qu'il existe une base de données fédérale, qui semble remonter à 1925. Elle a ce concept amusant que nous nous trouvons dans ce pays de glace et de neige avec un groupe de joyeux trappeurs, de chasseurs et l'occasionnel itinérant qui arrive et repart. Une des grandes légendes de tous les temps porte sur le blanc de passage qui va et vient.

Je ne crois pas que personne n'ait jamais fait d'enquête. Il serait intéressant de savoir combien de personnes non autochtones ont vécu à un endroit tel que Yellowknife pendant 40, 50 ou même 60 ans. Le nombre de personnes qui sont nées à Yellowknife mais ne sont pas des autochtones représente réellement une très grande partie de notre population.

La plupart des autochtones sont dans une certaine mesure des trappeurs ou des chasseurs. Dans l'est de l'Arctique, on dépend sûrement encore passablement de ce genre d'économie. Dans le nord, l'économie salariale prend le dessus tout comme elle le fait partout ailleurs dans le monde; vous ouvrez les portes et les gens entrent. Vous ne parlez pas d'un simple groupe d'enfants qu'il suffit de reconduire à l'école et d'aller rechercher; vous parlez de gens qui sont dans les affaires et l'industrie. Je vous parle maintenant de tous les genres de personnes, notamment des Inuit, Dénés, Métis et Blancs.

Il y a davantage de personnes qui reçoivent une éducation. Elles ont dépassé le stade de l'enfant qui doit être reconduit à l'école par la main par un bon gouvernement fédéral qui voit à tout. C'est ainsi que nous avons été traités ici et nous l'avons été pendant . . . Je connais le nord depuis ma tendre enfance, depuis 1943 je crois. Je travaille ici et je vis ici depuis 11 ans. J'étais également ici six ans avant cela et j'ai vu tout ce qui est arrivé.

Il est temps qu'il y ait des changements. Nous avons de plus en plus de responsabilités. Toutefois, les responsabilités que nous avons sont du genre de celles que l'on donnerait à un enfant, c'est-à-dire des responsabilités peu importantes au cas où on ne les assumerait pas. Il est certain qu'en continuant d'exercer un contrôle sur nos ressources, le gouvernement fédéral nous tient en laisse. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ne pourrait absolument pas survivre tout seul si vous nous le remettiez entre les mains demain. Il s'écroulerait, j'en suis sûr, à cause d'un manque de recettes parce que nous ne contrôlons pas nos ressources.

Le fait est que nous avons commencé à établir notre gouvernement ici. Je ne sais pas s'il consistera en une province ou en deux territoires. Autant que je sache, ce pourrait être une fédération de villes libres puisque tout le monde ici se fait une idée différente de ce que devrait réellement être le nord dans 20 ans. Quel qu'il soit, il fera certainement partie du cadre canadien, je suppose.

[Text]

For us to even start to build a government has been a pretty traumatic experience. We have had two or three classes of society up here. The government view has always been that the Inuit were the nice, kind, decent, co-operative good guys, and we will help them all we can. There is another division which says that the Dene are troublemakers and they are this and they are that, and we will have to listen to them but we do not have to deal with them much more than we have to. Then there is the other faction, the non-native faction, which the government has chosen to ignore, and almost entirely has ignored, because we do not count, we are only here for two years.

But somehow, out of this incredible fragmentation of bodies and philosophies and things, we have sat down. I am sure that when this territorial government was set up there was not a non-native person in the north who was not terrified of the fact that we were going to be faced with a government dominated by native people, most of whom we did not think had the experience to handle those jobs. I am sure that the native people were equally terrified that they were going to be stuck under some kind of a government that was going to make them live by our rules, that sort of thing. Somehow we seem to have been able to resolve these differences, and we are at a point today where we have native Ministers who I think the whole damn north supports in their efforts and who we think are pretty smart people, and we have a government that works together. We still have our rough corners, but basically we have three groups of people working toward one objective on most of the things that count, Meech Lake being one.

It has been a fragile sort of a government because of the differences that exist within it, but it has been coming along. Now, all of a sudden, you hit us with Meech Lake, and the territorial government overnight becomes another advisory group. The north has been "advisory-grouped" to death. We have had more advisory groups up here than you can shake a stick at. Every time anybody complains about something, a new federal territorial advisory group is formed. You can hive these people off and the people who have a bee in their bonnet can shout and scream to their heart's content. Then the final decisions are made and they have nothing to do with it, but they have had a chance to shout their heads off.

This, I think, is what the federal government is attempting to do right now with the Government of the Northwest Territories, to make it another damned advisory group which has really no power and no voice. It can shout all it wants; but as long as it does not leak out down south, nobody is going to care. Because really Ottawa does not care what we do up here. We can do anything we want up here. We could burn down the city of Yellowknife, and as long as they could keep it off the wires they would not mind. But it is when it gets down south that it hurts.

It is through committees like yours, which open the windows of the south for us, that we have a chance to say hey, what the hell is going on here—where do we count in the scheme of

[Traduction]

Pour nous, cela a été une expérience assez traumatisante que de simplement commencer à établir un gouvernement. Il existe de deux à trois classes de sociétés ici. Le gouvernement a toujours été d'avis que les Inuit étaient de bonnes gens aimables, bons, honnêtes, coopératifs et que nous les aiderions du mieux que nous le pouvons. D'autres disent que les Dénés sont des fauteurs de troubles et qu'ils sont ceci et cela et que nous devrions les écouter mais que nous n'avons pas à traiter avec eux beaucoup plus que nous le devons. Puis il y a l'autre faction, la faction non autochtone que le gouvernement a décidé d'ignorer parce que nous ne comptons pas, nous ne sommes ici que pour deux ans.

Mais d'une façon ou d'une autre, en dehors de cette incroyable fragmentation de groupes et de philosophies et de choses, nous nous sommes rejoints. Je suis certain que lorsque ce gouvernement territorial a été établi, il n'y avait pas une seule personne non autochtone dans le nord qui n'était pas terrifiée à l'idée que nous devrions faire face à un gouvernement dominé par des autochtones dont la plupart, à notre avis, ne possédaient pas l'expérience nécessaire pour remplir ces fonctions. Je suis sûr que les autochtones avaient aussi peur d'être dirigés par un gouvernement qui les ferait vivre conformément à nos règles, ou quelque chose du genre. D'une manière ou d'une autre, il semble que nous ayons réussi à résoudre ces divergences et aujourd'hui, la situation est telle que nous avons des ministres autochtones, à mon avis, sont appuyés dans leurs efforts par tout le nord et que nous considérons comme des gens assez intelligents et nous avons un gouvernement uni. Il reste des coins à arrondir, mais à la base, nous avons trois groupes de gens qui travaillent de façon à atteindre le même objectif en ce qui concerne la plupart des choses qui comptent, dans l'accord du lac Meech.

C'est un gouvernement fragile à cause des différences qui existent en son sein, mais il faut des progrès. Maintenant, tout d'un coup, vous nous arrivez avec l'accord du lac Meech et, en une nuit, le gouvernement territorial devient un autre groupe consultatif. Le nord est dû pour avoir des groupes consultatifs jusqu'à la mort. Nous avons eu plus que notre part de groupes consultatifs ici. Chaque fois que quelqu'un se plaint au sujet de quelque chose, on forme un nouveau groupe consultatif territorial fédéral. Vous pouvez mettre ces gens de côté et les personnes qui ont une idée fixe peuvent crier et hurler tout leur soûl. Puis les décisions finales sont prises et elles n'y peuvent rien, mais elles ont eu l'occasion de se défouler.

C'est, je crois, ce que le gouvernement fédéral essaie actuellement de faire avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, d'en faire un autre groupe consultatif qui n'a réellement aucun pouvoir ni aucune voix au chapitre. Il peut crier tant qu'il veut; mais en autant que cela ne transpire pas dans le sud, personne ne s'en souciera. Parce qu'au fond, Ottawa se moque de ce que nous faisons ici. Nous pouvons faire tout ce que nous voulons ici. Nous pouvons incendier la ville de Yellowknife et, en autant qu'ils pourraient taire l'affaire, cela ne les dérangerait pas. Mais c'est lorsque la nouvelle arrive au sud que cela fait mal.

C'est grâce à des comités comme le vôtre, qui nous ouvre les fenêtres du sud, que nous pouvons dire, hé!, qu'est-ce qui se passe ici—où est-ce que l'on se situe dans l'ordre des choses?

[Text]

things? Are we not Canadians and do we not deserve a spot and a voice in how this country is run?

I think the Government of Canada is going to destroy the Government of the Northwest Territories if it continues to treat it as a group that does not count for anything, because the Government of Canada is saying to me, as a Canadian—forget whether I live in the north or south—look, so you have this silly little government of yours, it does not mean anything and you do not mean anything, you are a nobody, so what are you doing bothering me while I am making my big decisions? In effect, they are just writing us off, and I do not think any government that can afford to write off any segment of its population is much of a government or deserves my support. This government really has to think about what it represents.

That is a pretty disjointed presentation, but it is off the top and it is pretty well what has been on my mind.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Watt. I want to touch on an item at the beginning of your presentation. It has been alluded to by a couple of other people, but no great pictures made on it. It is the question of sovereignty. I understand we are about to buy 12 nuclear submarines to exercise sovereignty in the north. And here the northerners, your presence, has really been the real sovereignty. It is only that physical presence that does it. It seems to me it is something the north really needs to emphasize more and more, your presence in itself and what this means to Canada.

Senator Fairbairn: Thank you very much, Mr. Watt. Just off the top again, perhaps one of the problems with the Meech Lake discussions was that the territorial government was not even used as an advisory group to the federal government. You are a journalist, are you not?

Mr. Watt: Yes.

Senator Fairbairn: Do you think that ultimately part of the problem with the north on this issue is that there has been a failure of communication about what the north is all about, the fact that . . . ? I am wondering how many people in southern Canada are aware even of the tremendous strides in elected government that has taken place in the north, are aware that the native people of the north are a predominant part of that government. I am wondering if our own national advertising, that romantic portrayal of the land of ice and snow, has kind of snookered us in the end.

Mr. Watt: I think there is quite a trend today to reverse that image, to lure the tourist north to the balmy beaches. But I think the story of the north has been rottenly told in southern Canada. I do not know, I wish I were an authority on it. I would like to know what school texts they are using, for instance, to teach about the Northwest Territories today. I have not seen—

Senator Fairbairn: If any.

[Traduction]

Ne sommes-nous pas Canadiens et n'avons-nous pas notre mot à dire sur la façon dont ce pays est gouverné?

Je crois que le gouvernement du Canada va détruire le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'il continue à le traiter comme un groupe sans importance parce que le gouvernement du Canada est en train de me dire, en tant que Canadien—oubliez le fait que je vive dans le nord ou dans le sud—regardez, donc vous avez votre stupide petit gouvernement, il ne signifie rien et vous ne signifiez rien non plus, vous n'êtes rien du tout, alors pourquoi me dérangez-vous lorsque je suis en train de prendre des décisions importantes? En réalité, ils ne tiennent pas compte de nous et je ne crois pas qu'un gouvernement qui peut se permettre d'ignorer un segment de sa population constitue un vrai gouvernement, ni ne mérite mon appui. Ce gouvernement doit vraiment réfléchir sur ce qu'il représente.

Mon exposé est quelque peu décousu, mais je l'ai improvisé et c'est à peu près ce que j'avais en tête.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Watt. Je désire souligner un point au début de votre exposé. Quelques autres personnes en ont fait allusion, mais on n'a pas insisté sur ce point. C'est la question de la souveraineté. Je crois que nous sommes sur le point d'acheter 12 sous-marins atomiques pour affirmer la souveraineté canadienne dans le Nord. Et la présence des habitants du Nord, votre présence est le seul moyen d'affirmer notre souveraineté. Seule la présence physique compte. Il me semble que c'est ce qu'il faut mettre en évidence de plus en plus: votre présence et ce qu'elle représente pour le Canada.

Mme la sénatrice Fairbairn: Merci beaucoup, M. Watt. Ce qui me vient à l'esprit encore, et c'est peut-être l'un des problèmes que posent les discussions du lac Meech, c'est que le gouvernement territorial n'a même pas fait office de groupe consultatif auprès du gouvernement fédéral. Vous êtes journaliste, n'est-ce pas?

M. Watt: Oui.

Mme la sénatrice Fairbairn: Pensez-vous que, en fin de compte, une partie du problème qui se pose concernant le Nord, dans ce dossier, est due à un manque de communication sur ce qu'est le Nord, sur le fait que . . . Je me demande combien de Canadiens du Sud du pays sont seulement conscients des progrès énormes réalisés en matière de gouvernement élu dans le Nord. Combien savent que les autochtones du Nord sont majoritaires dans ce gouvernement? Je me demande si notre propre publicité nationale, cette façon de présenter le Nord sous les couleurs romantiques d'étendues de neige et de givre ne nous a pas plus ou moins menés à l'impasse, à la fin.

M. Watt: Je pense qu'on assiste actuellement à la tendance contraire: on veut attirer le tourisme dans le Nord et faire connaître nos grèves reposantes. Mais je pense que l'histoire du Nord a été racontée tout de travers aux gens du Sud. Je ne sais pas, j'aimerais m'y connaître à fond dans ce domaine. J'aimerais savoir quels manuels scolaires sont utilisés dans les écoles, par exemple, pour renseigner les petits Canadiens sur les Territoires du Nord-Ouest aujourd'hui. Je n'ai pas vu . . .

Mme la sénatrice Fairbairn: En ont-ils, seulement?

[Text]

Mr. Watt: If they have such a thing. But there is no question we get a terribly distorted image in the south. I do not think there is any grasp of the political development of this country and of the economic development. I mean, it is incredible to fly over the coast up here and all of a sudden you are over a small city you never knew existed. You look down on some mine and there are 700 people working there. Or there is an exploration camp. It is amazing how little sort of untracked wilderness we have left. We have a hell of a lot of wilderness, but it is certainly not untracked.

Senator Fairbairn: Yes. I guess I asked the question in that this has been an important visit for me. I have known about it but to be here, to see it and to hear the kinds of presentations we have had in Whitehorse and Yellowknife has been a tremendous education, a reawakening perhaps for myself. And I am trying to think, what do I do? What do I do when I go back to Ottawa, what do I do when I go back to Alberta, to try to convey this? Do you have any good ideas for me?

Mr. Watt: I guess about all you can do is say you talked to some people and they are pretty darned sore. And they are. I hate to speak for vast masses of the great unwashed and silent majorities and everything else, but Meech Lake is the sort of thing that gets argued about in the coffee shops here and the bars here, and it gets argued at the top of the lungs and nobody has anything good to say about it. It is a fact. You would be surprised at the people who are discussing Meech Lake, and these are average people, superior people, any kind of people, the people of the north talk about Meech Lake.

Senator Fairbairn: It is a live issue.

Mr. Watt: I heard somebody the other day. The guy has a tract about 20 miles out of town and he was as passionate about it as I was.

Senator Fairbairn: Really? Thank you very much. That is important to know.

The Chairman: Yes, it is. Thank you, Senator Fairbairn. I recognize now Senator Macquarrie and then Senator Adams.

Senator Macquarrie: I am going to ask a question of Mr. Watt, not so much because he is the witness but that we are drawing to the close of our sojourn here in the north and I have heard a great deal, I have heard a great deal of criticism. There are times when I wondered if I had wandered into some political meeting rather than at a Senate committee meeting. It may be fun, lots of fun, I suppose, in taking a round out of the Prime Minister and Senator Murray and using all kinds of analogies about Meech Lake. But never since I have come here I heard anyone say a good word about not just this federal government but any federal government. Has anything happened at all in the long history of these territories that Ottawa has done, or is it all bad?

[Traduction]

M. Watt: Oui, en ont-ils? Mais il ne fait aucun doute que l'image que les gens du Sud ont du Nord est terriblement inadéquate. Je pense que les Canadiens du Sud n'ont pas la moindre idée des progrès de ce pays sur le plan politique et sur le plan économique. C'est quand même incroyable de survoler les côtes de ces régions et de découvrir tout à coup une petite ville dont vous n'avez jamais entendu parler. Vous apercevez une mine et vous constatez que 700 personnes y travaillent. Ou bien il s'y trouve un camp d'exploration. Il est surprenant de voir combien il nous reste peu d'étendues sauvages sans voies d'accès. Nous avons énormément d'étendues sauvages, mais ce ne sont certainement pas des étendues inaccessibles.

Mme la sénatrice Fairbairn: Oui. Je pense que j'ai soulevé la question parce que cette visite a été importante pour moi. Je savais ce qu'il en était, mais le fait d'être sur place, de le voir de mes propres yeux et d'écouter les exposés que nous avons eus à Whitehorse et à Yellowknife m'a apporté énormément d'information, m'a permis de redécouvrir ces réalités. Et je me dis: qu'est-ce que je fais, maintenant? Qu'est-ce que je fais, de retour à Ottawa, de retour en Alberta, comment dire ce que je sais? Avez-vous une idée à me suggérer?

M. Watt: Je suppose que tout ce que vous pouvez faire, c'est dire que vous avez parlé à des gens du Nord et qu'ils sont affectés terriblement par ce qui se passe. Et ils le sont. Je déteste parler au nom d'un grand nombre de personnes appartenant à la majorité silencieuse et indistincte et tout et tout, mais les événements du lac Meech sont le genre de choses dont tout le monde parle dans les cafés et les bars d'ici, les nerfs à fleur de peau, et dont personne ne dit du bien. C'est un fait. Vous seriez surpris du nombre de gens qui discutent de l'entente du lac Meech. Ce sont des gens moyens, des gens de niveau supérieur à la moyenne, monsieur tout le monde. Vous seriez surpris. Les habitants du Nord parlent du lac Meech.

Mme la sénatrice Fairbairn: C'est une question d'actualité.

M. Watt: J'ai écouté quelqu'un, l'autre jour, qui avait un coin de terre à 20 milles environ à l'extérieur de la ville et qui était aussi passionné que moi là-dessus.

Mme la sénatrice Fairbairn: Ah oui? Merci beaucoup. Ce sont des choses qu'il faut savoir.

Le président: Oui, c'est vrai, Merci, madame la sénatrice Fairbairn. Nous allons maintenant écouter le sénateur Macquarrie et ensuite le sénateur Adams.

Le sénateur Macquarrie: Je vais poser une question à M. Watt, pas tellement parce qu'il nous a apporté son témoignage, mais parce que nous achevons notre séjour ici, dans le Nord, et que j'ai entendu énormément de critiques. Je me demande parfois si je n'ai pas assisté à une réunion politique plutôt qu'à une réunion du comité du Sénat. Je suppose qu'il peut être amusant, très amusant de s'en prendre ainsi au Premier ministre et au sénateur Murray et de comparer les événements du lac Meech à toutes sortes de choses. Mais, depuis mon arrivée, jamais je n'ai entendu quelqu'un dire quelque chose de positif du gouvernement fédéral ni même de tout gouvernement fédéral. N'est-il donc jamais arrivé, dans la longue histoire des Territoires, que le gouvernement ait fait quelque chose de bien, ou tout est-il mauvais?

[Text]

Mr. Watt: No, I do not think it is all bad. If any has happened to us up here that is bad, it is that we have been killed by kindness by people who thought they were helping us, but who were not helping us very much at all.

The original people who lived here were people who had to be pretty damned independent and pretty damned resourceful and pretty damned tough, because it is not an easy country to live in. It certainly was not before steam heat. It has always bothered me how the federal government could ever come into this land and take a look at the Dene and the Inuit who were here before the rest of us even thought about this part of the world and say "we are going to look after you". There are things we have done that I suppose had to be done, something as simple as a snow house, an igloo. Certainly you would not want to live in an igloo, and I would not want to live in an igloo, and a lot of the modern-day Inuks would not want to live in an igloo either, because they are not used to them, they have grown up in houses. But at the time it was a pretty sensible structure.

A friend of mine who was a medical officer of health for the territories pointed out that one of the reasons there was very little disease among Inuit was every six weeks the house fell in and they moved out and left all their germs behind and started all over again in a clean house. So then we came in and we put these people in chicken coops, 10-foot by 12-foot plywood houses, with sometimes 15 people living in them, and wonder why they developed diseases. We have had a whole history of this coming in to do good things and winding up doing really rotten things, being over-protective of people who certainly could have used help but who could have gotten a lot farther a lot faster on their own steam if people had not been acting for them.

Senator Macquarrie: Well, I never suffered from even imminent danger of being killed by kindness. All I can say is that although many mistakes may have been made and not enough or too much has been done, I think somebody is misreading when they say it has been a total hostility or totally ignoring . . . I have been 30 years on Parliament Hill, and God, we have tried and we have talked about these matters in caucus and in the House. When John Diefenbaker was talking about the north—Roads to Resources—he was talking about developing the resources of the north. Now I come up here and people say oh, yes, exploiting them, that is what it was all about. That was certainly not the intention at all. And Alvin Hamilton never stopped talking about the division of the north, and doing more than talking about it. But I suppose that has all gone into one of these lakes that are so much bigger than P.E.I. and has sunk down without a trace.

Mr. Watt: You are quite right. The Roads to Resources program, if you take a look at the Northwest Territories today you will see where the population is. It is concentrated where

[Traduction]

M. Watt: Non, je ne pense pas que tout ait été mauvais. Si quelque chose de mauvais nous est arrivé à nous, ici, c'est que nous avons été tués en quelque sorte par la gentillesse de gens qui pensaient nous aider, mais qui ne nous aidaient pas du tout au fond.

Les autochtones qui vivaient ici étaient des gens à qui il fallait une bonne dose d'esprit d'indépendance et énormément de ressources personnelles et d'endurance, car il n'est pas facile de vivre ici. Vivre ici n'est pas une sinécure. J'ai toujours été choqué de voir comment le gouvernement fédéral pouvait s'amener sur ces terres, regarder vivre les Dénés et les Inuit qui étaient ici avant que nous-mêmes connaissions l'existence de cette partie du monde et dire «Nous allons nous occuper de vous». Il y a des choses que nous avons faites qui, je suppose, devaient être faites, des choses aussi simples qu'une habitation de neige, un igloo. Il est certain que vous ne voudriez pas vivre dans un igloo, moi non plus et beaucoup de jeunes Inuit d'aujourd'hui ne le voudraient pas non plus, car ils ne sont pas habitués à ce type d'habitation, ayant grandi dans des maisons. Mais dans le temps, l'igloo était une structure assez sensée.

Un de mes amis qui a travaillé dans les services de santé des Territoires me faisait remarquer qu'une des raisons pour lesquelles la maladie était très rare chez les Inuit est le fait que, toutes les six semaines, les Inuit construisaient une nouvelle habitation et y emménageaient, laissant derrière eux leurs germes pour continuer à vivre dans une habitation propre. C'est alors que nous sommes venus et les avons fait vivre à 15 personnes dans des habitations de 10 pieds sur 12 pieds en contre-plaqué de type cages à poules, nous demandant comment il se faisait qu'ils tombaient malades. C'est constamment ce que nous avons fait dans le passé : nous sommes venus pour les aider, mais invariablement, les résultats ont été désastreux. Nous avons surprotégé des gens qu'on pouvait certainement aider, mais qui auraient fait beaucoup plus de chemin beaucoup plus vite par leurs propres moyens si l'on n'avait pas fait les choses à leur place.

Le sénateur Macquarrie: Eh bien, je n'ai jamais connu moi-même de près le danger d'être tué par la gentillesse. Tout ce que je peux dire, c'est que, en dépit des nombreuses erreurs qui ont peut-être été commises et du fait qu'on a peut-être trop fait ou pas assez, je pense qu'on se trompe lorsqu'on dit que l'attitude a été une attitude d'hostilité radicale ou de rejet total . . . J'ai passé 30 ans sur la colline parlementaire et, Seigneur, nous avons fait des efforts et nous avons parlé de ces questions en caucus et à la Chambre. Lorsque John Diefenbaker parlait du Nord—de voies d'accès aux ressources—il parlait de mise en valeur des ressources du Nord. Aujourd'hui, j'arrive ici et les gens disent que oui, on les exploitait, que c'était ça le fond de l'affaire. Ce n'était certainement pas l'intention du gouvernement. Et Alvin Hamilton n'a jamais cessé de parler de la division du Nord, ajoutant qu'il fallait faire plus qu'en parler. Mais je suppose que tout ça a fini dans l'un de ces lacs dont la superficie est tellement supérieure à celle de l'Île-du-Prince-Édouard et a disparu sans laisser de traces.

M. Watt: Vous avez raison. Si vous regardez où la population des Territoires du Nord-Ouest est concentrée aujourd'hui, vous constaterez que c'est là où il y a des routes construites

[Text]

the roads exist. There are many, many of us up here who have regretted the day they ever saw the building of them because of the changing philosophy. We have a highway that extends 41 miles east of Yellowknife that was originally going to wind up in Prince Albert. It would have given us a magnificent circle route for tourists coming in through Prince Albert and through Yellowknife and back south through Edmonton. These things would have been a fact had that program continued. Frankly, we do not understand why the Mulroney government has not picked up on the thing, which has proven to be one of the very few successful things government has done here. We need roads; we need them desperately. If you are going north from Yellowknife, you fly; and if you want to visit your aunt in Coral Harbour or Baker Lake or Spence Bay, have lots of money, because it is quite expensive.

Senator Adams: Do not leave so early. I liked some of your comments. It reminded me at first . . .

When the government came into the territories around 1950, it started to develop some of the schools and some of the houses. I think you mentioned that some of the people lived in one-room houses then. Today we call them matchboxes, because they are no bigger than matchboxes.

The government knows about people living in the north, which means Indian Affairs putting up the first houses of the government in the territories. When I arrived at Rankin Inlet in 1964, I saw those houses. I did some of the wiring and electrical work on them. I saw 15 people crowded in one room, with no running water. Things have changed. At that time I think only one or two natives were members of the territorial council. One was appointed from the Department of Indian Affairs in Ottawa and another was elected. Later on, a friend of mine came from Cape Breton to here in Yellowknife.

I remember your comment that the first department official coming in to see you always got an Inuit smiling nicely. You had to smile nicely to him, you know. It figures that they do not give him anything to show him how that government runs. Today it is changed. We have some politicians now. Most of them are native people. I think you see a lot of the things since you work for a government department. With the south government or Atlantic claims, the Government of Northwest Territories was mentioned. You have been in the civil service all your life. If the land claim was settled, would you be satisfied if natives ran the the Government of Northwest Territories without getting funds from Ottawa? Could you live with it today?

Mr. Watt: I could live with the people who make up this this elective. A lot of them are people I have a lot of respect for. I think we who live here are getting a lot of our problems solved for us from outside. I do not think that it is helping us at all. I think we have to solve our own problems here. The first thing

[Traduction]

dans le cadre du programme d'accès aux ressources. Beaucoup d'entre nous, ici, regrettent le jour où ils ont vu les travaux de construction de ces routes, à cause du changement de philosophie. Nous avons une route qui couvre une distance de 41 milles à l'est de Yellowknife, qui devait en principe se rendre jusqu'à Prince Albert. Nous aurions ainsi obtenu une route circulaire magnifique pour le tourisme en provenance de Prince Albert et de Yellowknife et jusqu'à Edmonton. Si le programme avait été poursuivi, ce projet se serait réalisé. Franchement, nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement Mulroney n'a pas donné suite au projet, qui se révélait être l'un des rares succès du gouvernement, ici, à ce jour. Nous avons besoin de chemins; nous en avons un urgent besoin. Si vous voulez vous rendre au Nord de Yellowknife, vous devez vous y rendre en avion; et si vous voulez visiter votre tante à Coral Harbour ou à Baker Lake ou à Spence Bay, ayez beaucoup d'argent, car vous devrez payer le prix fort.

Le sénateur Adams: Ne partez pas si vite. J'ai aimé certains de vos commentaires. Je me suis souvenu d'abord . . .

Lorsque le gouvernement s'est déplacé dans les Territoires vers 1950, il a commencé à créer des écoles et des logements. Je crois que vous avez dit que des personnes vivaient alors dans des maisons qui comptaient une seule pièce. Nous appelons cela aujourd'hui des boîtes d'allumettes.

Le gouvernement sait ce qui se passe dans le cas des personnes qui vivent dans le Nord, ce qui veut dire que les Affaires indiennes ont construit les premières maisons du gouvernement dans les Territoires. Lorsque je suis arrivé à Rankin Inlet en 1964, j'ai vu ces maisons. J'ai effectué une partie des travaux de câblage et d'électricité dans ces maisons. J'ai vu 15 personnes entassées dans une seule pièce où il n'y avait pas l'eau courante. Je crois qu'à l'époque, il n'y avait qu'un ou deux autochtones qui étaient membres du Conseil des Territoires. Un était désigné par le ministère des Affaires indiennes à Ottawa et l'autre était élu. Plus tard, un de mes amis du Cap-Breton est venu ici à Yellowknife.

Je me rappelle votre commentaire concernant le premier représentant du ministère qui est venu vous voir, un Inuit qui souriait gentiment l'accompagnait toujours. Vous deviez lui sourire gentiment, vous savez. Cela signifie qu'on ne lui donne aucun moyen pour lui démontrer de quelle façon le gouvernement fonctionne. Aujourd'hui, ce n'est plus la même chose. Nous avons maintenant des politiciens. Le plupart sont des autochtones. Je crois que vous voyez beaucoup de choses lorsque vous travaillez pour un ministère du gouvernement. En même temps que le gouvernement du Sud ou les revendications de l'Atlantique, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a été mentionné. Vous avez été dans la fonction publique toute votre vie. Si on donnait droit à la question de la revendication territoriale, seriez-vous satisfait si les autochtones dirigeaient le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sans demander d'argent à Ottawa? Accepteriez-vous cela?

M. Watt: J'accepterais les personnes qui en font le choix. Bon nombre d'entre elles sont des personnes que je respecte énormément. Je crois qu'une bonne partie des problèmes vécus par les personnes qui vivent ici sont réglés par des personnes de l'extérieur. Je ne crois pas que cela nous aide. Nous devons

[Text]

we have to become is an entity recognized by the rest of the country. If we are not considered of equal status with the fellow who lives in Alberta or Prince Edward Island, we will never have the right to make our own decisions about the things which affect us internally.

Senator Adams: We had some folks from the town of Inuvik this morning. Those guys have been running it on their own for only just over a year. Some of the organizations have been running over 100 years, but there was not much difference with those witnesses this morning. They can control their own land, resources the community and the needy people of the community. I think you can see that. The government in Ottawa has not seen it yet.

Mr. Watt: I did six years at the Department of Northern Affairs and it was a revelation for me. It was the only time I ever worked for the government. I was absolutely horrified to discover there were people in government who worked, who cared about their jobs and who cared about the people they worked for. As a newspaper man, the best thing that ever happened to me was to discover there were people like this. There were quite a lot of them.

The people living the north who knew the problems and some of the answers were the last people Ottawa would consult, even when we were sitting down to decide policy. It was a regular event for us in the Northern Affairs Department in Yellowknife to get a wire or a phone call on Friday from some department or other in Ottawa saying there was a meeting on Monday, that they were putting it into a report, had to have it all passed Monday night and did not have any input from us. They asked us to get down as quickly as possible. We would work all weekend and get there too late for the meeting anyway. It would be big stuff, big decisions.

The Chairman: Thank you very much on behalf of the committee. It is a particular pleasure to see you and renew old acquaintances.

The next witness is Mr. Lawrence Norbert. Good morning, Mr. Norbert, and welcome to the committee.

Mr. Lawrence Norbert (Individual Presentation): Thank you very much, Mr. Chairman and members of the Senate. Well, what can I say? Welcome to the true north, strong and free. I am just wondering how much stronger and freer we are. I do not think we have ever been strong in national politics in the territories. As for how free we are, we have always lived under the thumb of Ottawa. So as for freedom, I do not think we have it now, as of Monday.

I have been hearing a lot of talk here in Yellowknife about how the Meech Lake accord made second-class citizens of northerners. Now it looks as if we native northerners have become third-class citizens. I would like to tell the non-native northerners that now they know what reality is. Now they know what it feels like to be second-class citizens. We have always had to live with that as native people.

[Traduction]

régler nos propres problèmes ici. Nous devons d'abord devenir une entité reconnue par le reste du pays. Si nous ne sommes pas considérés sur le même pied que les gens qui habitent en Alberta ou à l'Île-du-Prince-Édouard, nous n'aurons jamais le droit de prendre nos propres décisions concernant les questions qui nous touchent sur le plan interne.

Le sénateur Adams: Il y avait ici ce matin des gens de Inuvik. Ces gens ont pris leurs propres affaires en main depuis un an à peine. Certaines organisations fonctionnent depuis plus d'une centaine d'années mais il n'y a pas une différence énorme avec la situation des témoins de ce matin. Ils peuvent s'occuper de leur propre terre, de leurs ressources, de la collectivité et des nécessiteux dans la collectivité. Je crois que vous pouvez vous en rendre compte. Le gouvernement à Ottawa ne s'en est pas encore rendu compte.

M. Watt: J'ai travaillé pendant six ans au ministère des Affaires du nord et ce fut une révélation. C'est la seule fois où j'ai travaillé pour le gouvernement. J'ai été très surpris de voir qu'il y avait des fonctionnaires qui travaillaient, qui se préoccupaient de leur travail ainsi que des personnes pour lesquelles ils travaillaient. En tant que journaliste, la meilleure chose qui me soit arrivée fut de découvrir des gens comme ça. Il en avait beaucoup même.

Les habitants du Nord qui connaissaient les problèmes et certaines des solutions à ces problèmes étaient les dernières personnes qu'Ottawa consultaient même quand nous élaborions des politiques. Il nous arrivait souvent au ministère des Affaires du nord à Yellowknife, de recevoir le vendredi un télégramme ou un appel téléphonique d'un ministère ou d'un organisme à Ottawa nous informant qu'il y aurait une réunion le lundi, qu'un rapport devrait être présenté le lundi soir et qu'on ne possédait aucune donnée nous concernant. On nous demandait de nous mettre au travail le plus vite possible. Nous travaillions tout le weekend et arrivions de toute façon trop tard à la réunion. C'étaient des questions sérieuses, importantes.

Le président: Merci beaucoup au nom du comité. Il nous a fait plaisir de vous voir et de parler de vieilles connaissances.

M. Lawrence Norbert est le prochain témoin. Bonjour monsieur Norbert, soyez le bienvenu.

M. Lawrence Norbert (exposé individuel): Merci beaucoup monsieur le président et messieurs et mesdames les sénateurs. Que puis-je dire? Bienvenue au «true north, strong and free». Je me demande dans quelle mesure nous sommes plus forts et plus libres. Je ne crois pas que nous ayons jamais été forts en politique nationale dans les Territoires. Et pour ce qui est de la mesure dans laquelle nous sommes libres, nous avons toujours été dépendants d'Ottawa. Je ne crois pas que nous soyons libres maintenant, comme lundi.

J'ai entendu beaucoup de commentaires ici à Yellowknife sur la façon que l'entente du lac Meech a fait des habitants du Nord des citoyens de deuxième classe. Maintenant, il semble que nous, les autochtones du Nord, soyons devenus des citoyens de troisième classe. J'aimerais dire aux habitants du Nord non autochtones que maintenant ils font face à la réalité, ils savent ce que c'est que d'être un citoyens de deuxième

[Text]

A fellow worker of mine is going back to Toronto not too long from now, and I had to make a joke. At least I still have my sense of humour. I asked her whether she was going back to be a first-class citizen. I do not know whether she smiled or laughed or was just surprised, and I am just wondering how many other people are thinking that now. Going below the 60th parallel means becoming a first-class citizen again.

About 10 years ago I made a presentation at the Berger inquiry in Aklavik. The federal government had set a mandate for Judge Berger to listen to the views of northern people on the Mackenzie Valley Pipeline. They gave us a chance to talk, to be heard. But I do not think we have been heard on this Meech Lake accord.

I am wondering what happened to the priorities of the federal government during those ten years. They could give us all the hearings we wanted on a resource project, but when it came down to our human and constitutional rights, they could not take time to listen to us.

Somebody mentioned what educational curriculum we will have now. What shall we say about Monday, October 26, 1987, and what happened to the territories? What kind of educational curriculum can we develop in the north that will reflect our identity? What kind of laws can we make that reflect our identity as northern people? Shall we just adopt a wait-and-see attitude now? You know: Well, it is up to Ottawa and 10 of the provinces. It seems we are at a standstill right now.

We also had a plebiscite not too long on territorial division. What is going to happen to that now? That is something we decided; we felt that was good for us. But I do not know what is going to happen now. As for Senator Fairbairn's statement about "first among equals", it looks as though the territories and the Yukon are now last among equals.

Personally, I am against any accord that empowers other people or provinces or governments to say what we as northerners . . . that gives the right to say to us northerners: You cannot grow up, you cannot grow to your full potential. I am sure most of you are parents, and you have kids who grow up. And they reach a point where they either become rebellious or you can teach them that it is okay to grow up, and you encourage them to grow up and you let them go find out what they want to do.

As far as I am concerned, it is more like a "Leech Lake" accord. Ottawa will continue to hang on to us territories and they are going to suck us dry. They are doing it with our resources, and now they are going to do it with our dignity.

[Traduction]

classe. Nous avons toujours eu à vivre avec cette réalité en tant qu'autochtones.

Une de mes consœurs de travail retournera bientôt à Toronto, et j'ai fait une blague. Au moins, j'ai encore le sens de l'humour. Je lui ai demandé si elle retournait à Toronto pour devenir une citoyenne de première classe. Je ne sais pas si elle a souri, ri ou a été tout simplement surprise. Je me demande combien d'autres personnes pensent ainsi maintenant. Le fait de descendre au sud du 60^e parallèle signifie redevenir un citoyen de première classe.

Il y a une dizaine d'années, j'ai présenté un exposé à l'Enquête Berger à Aklavik. Le gouvernement fédéral avait demandé au juge Berger d'entendre les opinions des habitants du Nord sur le pipeline de la vallée de Mackenzie. On nous a donné la chance de parler, on nous a écoutés. Mais je ne crois pas qu'on ait entendu ce que nous avions à dire sur l'entente du lac Meech.

Je me demande ce qui est advenu des priorités du gouvernement fédéral au cours de ces dix années. On pouvait nous accorder toutes les audiences que nous voulions sur un projet de ressources mais quand il s'agit de nos droits de la personne et de nos droits constitutionnels, on ne prend pas le temps de nous écouter.

Quelqu'un se demandait quel genre de programme d'éducation nous aurions dorénavant. Que devons-nous dire au sujet du lundi 26 octobre 1987 et sur ce qui est arrivé aux Territoires? Quel genre de programme d'éducation pouvons-nous élaborer dans le Nord qui reflétera notre identité? Quel genre de loi pouvons-nous faire qui reflétera notre identité comme habitant du Nord? Devons-nous tout simplement adopter une attitude de laissez-faire? Vous savez, cela dépend d'Ottawa et de dix provinces. Il semble que nous soyons maintenant arrivés à un point mort.

Il n'y a pas très longtemps, nous avons également tenu un plébiscite sur la division territoriale. Que va-t-il en advenir maintenant? C'est une chose que nous avons décidée; nous croyions que c'était bien pour nous. Mais je ne sais pas ce qui va arriver maintenant. Le sénateur Fairbairn a mentionné plus tôt «le premier entre des égaux», il semble maintenant que les Territoires et le Yukon soient devenus maintenant «les derniers entre des égaux».

Personnellement, je suis contre toute entente qui permet à une autre personne, à une autre province ou à un autre gouvernement de décider ce que nous en tant qu'habitants du Nord . . . qui confère le pouvoir de nous dire à nous les habitants du Nord: Vous ne pouvez pas grandir, vous ne pouvez pas atteindre votre plein potentiel. Je suis sûr que la plupart d'entre vous êtes parents et avez des enfants qui grandissent. Ils arrivent à un point où soit qu'ils se révoltent ou soit qu'ils apprennent que c'est normal de grandir et vous les encouragez à grandir et vous les laissez découvrir ce qu'ils veulent faire.

Pour ma part, il s'agit plus d'une entente du Leech Lake, c'est-à-dire d'une «entente du lac à sangsues». Ottawa va continuer à s'accrocher à nous les Territoires et va nous saigner à blanc. C'est ce qu'il fait avec nos ressources et c'est ce qu'il va faire dorénavant avec notre dignité.

[Text]

I was coming back from Inuvik last week. There was a gentleman who was reading a newspaper a couple of seats ahead of me, and there was this full-page ad on the free trade agreement. I think this ad was put on by somebody who is against the free trade agreement, and I have to agree with that. There were four words there, and they said "Free Canada, Trade Mulroney". I can just turn around and say: How about giving us a little freedom to do what we would like to do—sell Mulroney?

Those are about the only things I really wanted to say. If anyone has questions, I will try to answer them as best as I can.

Senator Fairbairn: That is one of the more moving presentations I have heard since I have come to the north, deeply felt. I want to tell you for this group, and I would think for our colleagues in Ottawa who permitted us to travel here, you are certainly not the last among equals, or we would not be here.

Mr. Norbert: In response to that, I would say we are the last to be heard.

Senator Fairbairn: You are, that is true, and I glad that there is even this opportunity at this late date to be heard. You know the process—

Mr. Norbert: A day and a half.

Senator Fairbairn: A day and a half here, two days in Whitehorse, and we will go on to Iqaluit. Maybe not enough, but perhaps better than not at all.

Mr. Norbert: I would just say it is too little too late.

Senator Fairbairn: This process has not been concluded, in spite of the vote in Parliament. There still is requirement for each legislature in the country to deal with this in some way. Some provinces will have public hearings. Ontario and Manitoba will have public hearings, and maybe there will be others. There are still eight provinces to go through the process of approving this.

Mr. Norbert: I am sorry to continue to interrupt, but I think you asked the previous speaker how would people in southern Canada get to know us better. Why do you not send a few of them up here?

Senator Fairbairn: Exactly!

Mr. Norbert: Those Ministers who are going to have this power to deny us provincehood.

Senator Fairbairn: I agree with that.

Mr. Norbert: Tell them to live up here with us during the middle of January. They will freeze their butts off.

Senator Fairbairn: Then they will understand better.

Mr. Norbert: Maybe.

Senator Fairbairn: One thing you have raised, which I do not think any of the other witnesses we have heard today have raised, was in your question when you talked about your friend going to Toronto. You mentioned how many others will think

[Traduction]

La semaine dernière, je revenais de Inuvik. Il y avait un monsieur assis à quelques sièges devant moi qui lisait un journal dans lequel une page entière était consacrée à une annonce sur l'entente sur le libre échange. Je crois que cette annonce a été payée par quelqu'un qui est contre l'entente sur le libre échange et je dois en convenir. On y lisait: «Libérez le Canada et échangez Mulroney». Je peux tout simplement dire: Pourquoi ne pas nous donner un peu de liberté pour faire ce que nous aimerions faire—vendre Mulroney?

C'est à peu près tout ce que je voulais dire. Si quelqu'un a des questions, je vais tenter d'y répondre de mon mieux.

Mme la sénatrice Fairbairn: C'est un des exposés les plus touchants qu'il m'a été donné d'entendre depuis que je suis dans le Nord, on sent qu'il est profondément vécu. Je veux vous dire au nom du groupe, et aussi au nom de nos collègues à Ottawa qui nous ont permis de venir ici, vous n'êtes sûrement pas «les derniers entre des égaux» ou autrement vous ne seriez pas ici.

M. Norbert: Pour vous donner la réplique, je dirais que nous avons été les derniers à parler.

Mme la sénatrice Fairbairn: C'est vrai, vous avez été les derniers et je suis contente qu'on vous accorde la chance de vous faire entendre à cette date tardive. Vous connaissez le processus...

M. Norbert: Un jour et demi.

Mme la sénatrice Fairbairn: Un jour et demi ici, deux jours à Whitehorse, ensuite à Iqaluit. Ce n'est peut-être pas assez mais c'est peut-être mieux que pas du tout.

M. Norbert: Je dirais simplement que c'est trop peu trop tard.

Mme la sénatrice Fairbairn: Le processus n'est pas terminé malgré le vote qui a été pris par le Parlement. Chaque législature du pays doit encore se pencher sur la question d'une façon ou d'une autre. Certaines provinces tiendront des audiences publiques, c'est le cas de l'Ontario et du Manitoba. Il y a encore huit provinces qui doivent donner leur approbation.

M. Norbert: Je m'excuse de vous interrompre encore mais je crois que vous avez demandé à l'orateur précédent de quelle façon les gens dans le sud du Canada viendront à nous connaître mieux. Pourquoi n'en envoyez-vous pas quelques uns ici.

Mme la sénatrice Fairbairn: Vous avez raison!

M. Norbert: Les ministres qui vont avoir le pouvoir de nous refuser le droit d'être considérés comme une province.

Mme la sénatrice Fairbairn: Je suis tout à fait d'accord.

M. Norbert: Dites-leur de venir ici avec nous au milieu du mois de janvier. Ils vont geler tout rond.

Mme la sénatrice Fairbairn: Alors, ils comprendront mieux.

M. Norbert: Peut-être.

Mme la sénatrice Fairbairn: Dans une de vos questions, vous avez soulevé un point, dont les autres témoins entendus aujourd'hui, n'ont pas parlé en relatant le cas d'une amie qui s'en allait à Toronto. Vous avez dit que bon nombre de person-

[Text]

of leaving the north to become first-class citizens again. Do you foresee that because of this accord, because of the feeling of perhaps alienation that it may produce, do you think a lot of northerners will choose to leave?

Mr. Norbert: No. Remember, I said I had used that in the moment of a sense of humour.

Senator Fairbairn: Oh, okay. I am so tensed up now, I misunderstood that.

Mr. Norbert: I am sure there are a lot of people who have been here a long time, have been born here, raised here; I do not think they will make a mass exodus and leave, no. I think in fact it just might be a paradox, it just might make us that much stronger.

Senator Fairbairn: Bring you even closer together.

Mr. Norbert: Yes.

Senator Fairbairn: Thank you for coming. Thanks very much.

Senator Adams: I do not know whether you were here first thing yesterday morning when there was an ex-serviceman here. I think you heard some of the debate.

Mr. Norbert: I heard some of it, yes.

Senator Adams: He was saying yesterday something like the Meech Lake accord is not dead, at least he was telling us he thought the territories would get a chance to negotiate again with the First Ministers in the future. As he was saying, at least you have eight provinces to go with Premier David Peterson and Premier Bourassa down in Ottawa, and he was down there. You can see that yourself. But I think we will get a chance some time to negotiate with those First Ministers and premiers and something like that in the future.

Mr. Norbert: I think we are always in the position where we are seen and not heard.

Senator Adams: Even today, you do not see it, we have no more chance.

Mr. Norbert: I know. I think it will all have to depend on what the majority of Canadians want now, if they think that something is happening in the north that we are getting the short end of the deal. Maybe it is time we talked to our MP and asked what is happening.

Senator Adams: You see, though, some of us here would like . . . legislation here in Yellowknife, I think some of those elected people, and here in the territory you have some kind of a little bit of voice for that.

Mr. Norbert: If we have elected them as legislative assembly members, I think they should have . . . I have pretty well all of my life sort of stayed from politics as much as I could. But it has only been within the last year that I have been starting to open my ears this time and put the cottonball in my mouth and started to listen to what actually is happening. But just like I said, we are starting to grow up; we are starting to learn some of the political moves that happen. We are starting to play. I do not know, maybe in the future we might start playing the game of Ottawa on our terms. I hope that day comes, and I hope it is in my lifetime.

[Traduction]

nes songent à quitter le nord pour redevenir des citoyens de première classe. Est-ce l'entente qui vous fait penser ainsi, en raison du sentiment d'aliénation qu'elle pourrait créer, croyez-vous que beaucoup d'habitants du nord vont décider de partir?

M. Norbert: Non, j'ai dit que j'avais dit cela en faisant de l'humour.

Mme la sénatrice Fairbairn: D'accord. Je suis tellement tendue en ce moment que j'ai mal compris.

M. Norbert: Je suis sûr qu'il y a beaucoup de gens qui sont ici depuis longtemps, sont nés ici, ont grandi ici et je ne crois pas qu'ils partent massivement. Je crois que ce peut être tout simplement un paradoxe, peut-être en sortirons-nous plus forts.

Mme la sénatrice Fairbairn: Vous rapprocher même.

M. Norbert: Oui.

Mme la sénatrice Fairbairn: Merci d'être venu. Merci beaucoup.

Le sénateur Adams: Je ne sais pas si vous étiez ici tôt hier matin lorsqu'un ancien militaire a parlé. Avez-vous entendu une partie du débat?

M. Norbert: Oui, j'en ai entendu une partie.

Le sénateur Adams: Il disait en quelque sorte que l'entente du lac Meech n'est pas finie, il disait du moins qu'il croyait que les Territoires auraient la chance de négocier encore avec les premiers ministres dans l'avenir. Comme il disait, vous avez au moins huit provinces qui se joindront aux premiers ministres David Peterson et Robert Bourassa, à Ottawa, et il était ici. Vous pouvez vous en rendre compte vous-même. Mais je crois que vous aurez l'occasion à un moment donné de négocier avec les premiers ministres ou d'autres dans l'avenir.

M. Norbert: Je crois que nous nous trouvons toujours dans la position où nous sommes vus et non entendus.

Le sénateur Adams: Même aujourd'hui vous ne le voyez pas, nous n'avons plus d'occasion.

M. Norbert: Je sais. Je crois que cela dépendra de ce que la majorité des canadiens veulent maintenant, s'ils croient qu'il se passe quelque chose dans le nord, que nous avons le petit bout du bâton. Peut-être est-il temps que nous parlions à notre député et lui demandions ce qui se passe.

Le sénateur Adams: Vous voyez, certains d'entre nous aimerions . . . des lois ici à Yellowknife, je pense que certains de ces élus, et ici dans les territoires vous avez un peu voix au chapitre.

M. Norbert: Si nous les avons élus comme membres de l'Assemblée législative, je crois qu'ils devraient . . . pendant toute ma vie, j'ai essayé, le plus possible, de me tenir loin de la politique. Mais ce n'est seulement au cours de la dernière année que j'ai commencé à m'ouvrir les oreilles et à me fermer la bouche et à écouter et regarder ce qui se passait réellement. Mais comme je l'ai dit plus tôt, nous commençons à grandir; nous commençons à savoir comment cela se passe en politique. Nous commençons à jouer. Je ne sais pas, peut-être que dans l'avenir nous pourrions jouer le jeu d'Ottawa de notre façon. J'espère que ce jour viendra et que je serai encore de ce monde.

[Text]

Senator Adams: I also hope that Canada and the rest of the provinces realize that we are all Canadians. I hope they realize we are all Canadians, and especially the native people. With what is happening right now in South Africa, we do not want to have anything like second-class citizens here in Canada. We should be all be equal, and we should live together and work together to develop Canada.

I cannot see the premiers and the Prime Minister saying they want to take over the rest of the territories. I hope it is not too late. I hope we can still resolve something and take it back with us to Ottawa. I say to the other Inuvialuit this morning, I hope you can come down to Ottawa to appear in the Senate Chamber some time before December, before we finish our committee, so the public across Canada realizes that those people out there want to run their own country and not have the premiers taking over the rest of the territories.

Mr. Norbert: Mr. Mulroney is always saying Canada is a big family. If we are going to be part of the family, at least we should be able to grow up as strong members of the family, not rebellious.

Senator Adams: I would like to see our kids in the future at least feel as if they are living in their own provinces.

You mentioned a lady who worked for you. She must feel a lot better now. Is she going back to Toronto, or does she prefer to live here?

Mr. Norbert: I have not spoken with her about it, so I would not know. I will have to ask her.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Norbert. We appreciate that you decided to come to speak to us. By the way, had you seen our advertisements before?

Mr. Norbert: No, I really had not.

The Chairman: When did you find out about the committee being here?

Mr. Norbert: I think it was on the Saturday or Friday night national news. They were talking about the Whitehorse hearings, and they said they were going to be in Yellowknife yesterday or today.

The Chairman: We are delighted you came.

Senator Fairbairn: What do you do, Mr. Norbert?

Mr. Norbert: I am a paralegal for the legal division of the territorial government. That is why I brought up the aspect of how are we going to make our own laws.

The Chairman: The next witness is Mr. Larry Tourangeau. Welcome, Mr. Tourangeau. You have the honour of being the last witness on our list in Yellowknife. We are very pleased you asked this morning if you could appear before us. We look forward to hearing from you.

[Traduction]

Le sénateur Adams: J'espère aussi que le Canada et les autres provinces se rendront compte que nous sommes tous canadiens. J'espère qu'ils se rendent compte que nous sommes tous des Canadiens, plus particulièrement les autochtones. Au vu des événements récents en Afrique du Sud, nous refusons qu'il y ait des citoyens de seconde zone au Canada. Nous devrions être tous égaux et nous devrions cohabiter et travailler tous ensemble au développement du Canada.

Je ne peux imaginer le Premier ministre du Canada et ceux des provinces en train de dire qu'ils veulent prendre le contrôle du reste des territoires. J'espère qu'il n'est pas trop tard. J'espère que nous pouvons encore adopter une position commune que nous présenterons à Ottawa. J'espère que les autres Inuvialuit qui sont ici ce matin pourront se présenter devant le Sénat d'ici le mois de décembre, avant la fin des séances de notre comité, de façon que le public de tout le Canada se rende compte que les gens du Nord veulent décider de l'avenir de leur pays, et non pas laisser les premiers ministres des provinces le faire à leur place.

M. Norbert: M. Mulroney répète à qui veut l'entendre que le Canada est une grande famille. Mais pour faire partie de cette famille, nous devons à tout le moins pouvoir grandir et nous épanouir en elle, et non nous rebeller contre elle.

Le sénateur Adams: J'aimerais que dans l'avenir, nos enfants puissent à tout le moins se sentir comme s'ils vivaient dans leur province.

Vous avez parlé d'une dame que vous avez eue à votre emploi. Elle doit se sentir beaucoup mieux maintenant. Retourne-t-elle à Toronto, ou bien préfère-t-elle vivre ici?

M. Norbert: Comme je ne lui en ai pas parlé, je ne saurais vous le dire. Il faudra que je lui demande.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Norbert. Nous vous remercions d'être venu faire part de votre point de vue. Incidemment, aviez-vous vu nos publicités auparavant?

M. Norbert: Non, pas du tout.

Le président: Quand avez-vous appris que le comité venait ici?

M. Norbert: C'est en écoutant les nouvelles nationales du samedi ou du vendredi soir, je crois. On parlait des audiences tenues à Whitehorse, puis on a dit que le comité devait venir à Yellowknife hier ou aujourd'hui.

Le président: Nous sommes très heureux de votre visite.

Mme la sénatrice Fairbairn: Quelle est votre profession, monsieur Norbert?

M. Norbert: Je suis technicien judiciaire à la division juridique du gouvernement du Territoire. C'est pourquoi j'ai parlé de la façon dont nous ferons nos propres lois.

Le président: Notre témoin suivant est monsieur Larry Tourangeau. Soyez le bienvenu monsieur Tourangeau. Vous avez l'honneur d'être le dernier témoin à se faire entendre ici à Yellowknife. Nous sommes très heureux que vous ayez demandé d'être entendu. Nous sommes impatients de connaître votre présentation.

[Text]

Mr. Larry Tourangeau (Individual Presentation): Thank you, Mr. Chairman and senators. I certainly appreciate being able to come here as a common person and have the ears of all the senators. I really respect that and I certainly appreciate it.

I guess I could start off by saying Meech Lake, was it part of free trade? Anyway . . . I support the Meech Lake accord, providing amendments are made for the protection of all the residents of the NWT. That would give equal representation and protection of rights for all our people as Canadians. I am a first-class citizen, and I will never admit that I am a second-class citizen. I am a first-class citizen, but I feel by the Meech Lake accord I am being treated as a second-class citizen.

If the Meech Lake accord comes off, then I would think the national anthem would have to change. The words would have to be changed from "the true north, strong and free" to "our north, weak and open for grabs", I suppose.

I cannot support the Meech Lake accord in its present state. I will support the Government of the Northwest Territories in seeking amendments to the Meech Lake accord to protect the rights of all northerners so that there is no infringing of all land and rights by provinces.

We have had our people from the north fight for this country; let us not treat them as second-class citizens. In my book, as far as I am concerned—I do not care what anybody says—those people have fought for our country; they are first-class citizens and should be treated as such.

As I said, I am a first-class citizen and feel that I am treated as a second-class citizen. I think as Canadians we should all get together, unite on this issue and stop this nonsense. We have to protect our future generations and I think we have a good place to start. I think also, just as an added line, that senators should be appointed based on land geography or size. Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Tourangeau. You certainly have brought up a new approach to the question. If one looks back at the purpose of the Senate—regional representation—I suppose that by extension it might be a good solution.

Senator Adams: You said you were a first-class citizen but felt like a second-class citizen. The first witnesses said much the same thing. This might cease in the future. Or B.C., Alberta, and Saskatchewan might start carving up the north like a piece of pie. I think the people now are very concerned. In the future, we still have a chance to run our own provinces.

I know you have been raised up here and I think you have been involved in municipal politics and stuff like that. I do not think we are any different from any other big city, including Montreal and Toronto, except that we know it costs more to run the community than it does down south because we live in

[Traduction]

M. Larry Tourangeau (exposé particulier): Merci à vous monsieur le président et aux membres du Sénat. Je suis très content de pouvoir m'adresser à vous en ma qualité de simple citoyen. Cela suscite chez moi beaucoup de respect et de reconnaissance.

Je pourrais commencer par demander si l'accord du lac Meech fait partie de l'accord sur le libre échange. En tout cas . . . J'appuie l'accord du lac Meech, à la condition toutefois qu'on y apporte des modifications visant à protéger tous les habitants des TNO. De cette façon, tous nos gens jouiraient d'une représentation égale et verraient leurs droits protégés au même titre que tous les autres Canadiens. Pour ma part, je suis un citoyen à part entière et jamais je n'admettrai être un citoyen de seconde zone, bien que je me sente traité comme tel par les personnes qui ont conclu l'accord du lac Meech.

Si l'accord du lac Meech est adopté, j'estime qu'il faudra modifier la version anglaise de notre hymne national, en remplaçant peut-être les mots «the true north, strong and free» par «our north, weak and open for grabs».

Je ne peux appuyer l'accord du lac Meech dans sa version actuelle. J'appuierai le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dans ses efforts visant à faire apporter à l'accord des modifications qui empêcheront les provinces d'empiéter sur les territoires et les droits des habitants du Nord, de façon à protéger les droits de ces derniers.

Les habitants du Nord se sont battus pour le Canada; il ne faudrait pas, maintenant, les traiter comme des citoyens de seconde zone. À mon avis,—l'opinion des autres m'importe peu—ces gens se sont battus pour notre pays; ce sont des citoyens à part entière et ils devraient être traités comme tels.

Je le répète, je suis un citoyen à part entière mais je me sens traité comme un citoyen de seconde zone. Je crois que comme Canadiens, nous devrions nous serrer les coudes, faire front commun sur cette question et mettre un terme à toutes ces folies. Nous devons protéger les générations à venir, et j'estime que nous avons là une bonne occasion de commencer. Soit dit en passant, je crois aussi que la nomination des sénateurs devrait être faite en fonction de la géographie ou de la taille des régions. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Tourangeau. Voilà certainement une façon nouvelle d'aborder la question. Si l'on s'arrête à l'objet du Sénat—la représentation régionale—je suppose que votre proposition pourrait s'avérer une bonne solution.

Le sénateur Adams: Vous avez dit que tout en étant un citoyen à part entière, vous vous sentiez comme un citoyen de seconde zone. Les premiers témoins ont dit des choses fort semblables. Dans l'avenir, cet état de fait pourrait prendre fin. À moins que la C.-B., l'Alberta et la Saskatchewan ne commencent à découper le Nord comme on fait avec un gâteau. À mon avis, les gens sont très inquiets. Nous pouvons encore espérer posséder nos provinces dans l'avenir.

Je sais que vous avez grandi ici, et je crois que vous avez pris part à la vie politique municipale, ce genre d'activités. Je ne crois pas que nous soyons tellement différents des gens de n'importe quelle autre grande ville, y compris Montréal ou Toronto, sauf qu'il en coûte plus cher pour faire fonctionner la

[Text]

a different climate. Now those premiers all of a sudden want to get the rest of the territory. In the meantime, they are not going to lose anything because the federal government is supposed to control Canada. Suddenly the premiers are going to run the country.

What is our alternative today? We want to keep on living with ourselves. We want control over resources, mining and water. I think it is the best part here in the future of the territory. We have lots of oil and gas yet; we do not know all that we have. Especially the tourists . . . In the summer we have fish and it is not polluted. I think we have resources up here, especially since I have been living in Ottawa for 10 years now. I cannot even go out fishing. If I catch a fish in the lake, I just throw it back in the water because it is polluted and I am going to die. When I come up here, as soon as I get some I put them in the frying pan because they are not polluted.

I do not know if that is a question or not, but to me we are no different. We can run if we have to. I think it sounds as if those other premiers are saying those people up there do not understand, so let us take some part and sell some of the stuff to Americans. Let us sell all the oil and gas and resources to the Americans. Do you think you see that?

Mr. Tourangeau: Certainly if the Meech Lake accord does go ahead I think there is going to be more and more of a weakness for us as a territory to be able to govern ourselves in a fashion that would be acceptable to our people here in the north. I would think by nature of having the province being able to speak for the Northwest Territories and do things that will affect the Northwest Territories, and yet not having their participation, then certainly you are going to see more erosion of protection of the environment. Before you know it we will have acid rain and we will probably even have some fish like they have down there. I know there are some good lakes down there. I lived in Alberta as well. They have some good fishing areas.

Certainly in the bigger areas where development heavily occurs and the environment is not being looked after as much, there has to be a certain amount of controls. I see that sort of thing encroaching into the territory and I hope it does not go as far . . . without people from the north actually having a say in what they want.

Senator Fairbairn: Just following up on that, sir, do you believe yourself that one of the reasons for this omission of having your northerners present at these meetings and one of the reasons for coming up with this unanimity provision in the constitution is that some provinces seriously desire or are looking at encroaching into your territory?

Mr. Tourangeau: If I were the Premier of Alberta, certainly my mandate would be to ensure that my province gets the most and the best of everything that is available. It would be similar with any other province.

[Traduction]

collectivité ici que dans le Sud, et ce à cause du climat. Mais subitement, les premiers ministres des provinces veulent s'approprier le reste du territoire. Ce faisant, ils n'ont absolument rien à perdre, car c'est le gouvernement du Canada qui est censé diriger le pays. Tout à coup, ce sont les premiers ministres des provinces qui vont présider aux destinées du pays.

Quelles sont les autres possibilités qui s'offrent à nous? Nous désirons continuer de vivre entre nous. Nous voulons pouvoir contrôler nos ressources, notre industrie minière et notre eau. Je crois que ces éléments constituent la meilleure partie de l'avenir du territoire. Nous disposons de grandes quantités de pétrole, de gaz, et encore nous ne savons pas tout ce que nous avons. Surtout les touristes . . . L'été, nous avons du poisson qui n'est pas pollué. Je crois que nous avons des ressources ici, ce que je sais d'autant mieux qu'il y a dix ans que je vis à Ottawa. Je ne peux même pas aller pêcher. Si j'attrape un poisson dans le lac, je le rejette à l'eau, parce qu'il est pollué et que je vais en mourir. Quand je viens ici, dès que j'en attrape, je les mets dans la poêle à frire parce que je sais qu'ils ne sont pas pollués.

Je ne sais pas s'il s'agit là d'une question, mais d'après moi nous ne sommes pas différents. Nous pouvons nous organiser s'il le faut. On dirait que ces autres premiers ministres semblent croire que les gens là-bas ne comprennent pas, donc prenons-en une partie et vendons-en aux Américains. Vendons tout le pétrole et le gaz et les ressources aux Américains. Est-ce ainsi que vous voyez la chose?

M. Tourangeau: Sûrement, si l'entente du lac Meech est approuvée, je pense que nous serons dans une position de faiblesse en tant que territoire pour nous gouverner d'une façon qui serait acceptable pour nos gens ici dans le Nord. Je crois que le fait que la province puisse parler pour les Territoires du Nord-Ouest et faire des choses qui engagent les Territoires sans avoir pour autant leur participation conduira sûrement à d'autres atteintes à la protection de l'environnement. Avant de nous en rendre compte, nous aurons aussi des pluies acides, et nous aurons probablement aussi des poissons comme ils en ont là-bas. Je sais qu'il y a quelques bons lacs dans le Sud. J'ai aussi habité en Alberta. Ils ont quelques bonnes zones de pêche.

Dans les régions plus grandes où il y a beaucoup de développement et où on ne s'occupe pas autant de l'environnement, il faut qu'il y ait certains contrôles. Je vois venir ce genre de choses dans le territoire et j'espère que cela n'ira pas aussi loin . . . sans que les gens du Nord aient en fait quelque chose à dire dans ce qu'ils veulent.

Mme la sénatrice Fairbairn: Pour donner suite à cela, Monsieur, croyez-vous vous-mêmes que l'une des raisons de l'omission des gens du Nord à ces réunions et l'une des raisons de la disposition d'unanimité dans la constitution vient de ce que certaines provinces veulent sérieusement empiéter sur votre territoire?

M. Tourangeau: Si j'étais le premier ministre de l'Alberta, mon mandat serait évidemment d'obtenir tout ce que je peux pour ma province. Ce serait le même chose pour n'importe quelle autre province.

[Text]

I do not feel that I am in a position in which I would feel very comfortable about having provinces make decisions for us northerners up here in the Northwest Territories. They are not looking after our interests. They are looking after the interests of those other people they represent. Therefore, I think we should have a strong say in what happens here in the Northwest Territories. The federal government should also take a leading role in at least co-ordinating some of these efforts, as opposed to saying it will give \$10 million to each of the 10 provinces if they support the Meech Lake accord.

Naturally they are going to look at it and do whatever is best for their province. Too many times we have only two seats in the Northwest Territories and it does not make a heck of a lot of difference to the politicians, because they know darn well they have another 200-odd seats out there. They are going to be working on those people. If they can get them on side, they are not going to be too concerned about the average Canadian like myself who lives up in the Northwest Territories. This is where I feel that we would be losing out with an agreement such as this.

Senator Macquarrie: We have been hearing a good deal since we have been in the north about the possible take-over of your territory by another province. I have only run across one person in either territory who sees the matter in the way I have always seen it since Meech Lake, that the very undesirable situation that someone would have the grabs on your territory is surely more difficult because of Meech Lake than it was before, since now you would have to have all 10 provinces whereas you did not have to have all 10 before. Do you agree?

Mr. Tourangeau: I most definitely agree. Take a look at the Canadian Constitution, for instance. At the meetings of the First Ministers for the last four or five years, you could not even get agreement from seven out of ten provinces. How are we going to protect the rights of all people in the north if we have to hope that all 10 provinces would support the agreement? It is going to be very difficult.

Senator Macquarrie: All I am saying is that if the necessity of unanimity could be a bar for something desirable like the creation of two provinces up here, then it can be a bar for something undesirable—namely, like a land grab.

Mr. Tourangeau: That is quite possible.

Senator Macquarrie: I just try to find one good thing about Meech Lake.

The Chairman: But the facts remain that you would prefer that you had some say in whatever happens and that it not be in the hands of the provinces?

Mr. Tourangeau: Yes. I certainly believe that as northerners, as residents of the Northwest Territories, we have chosen to live up here. We have chosen, not by choice in a lot of cases, to pay the high price of living up here. We certainly do not really appreciate having a province tell us what we can do,

[Traduction]

Je ne me sens pas dans une position où je serais à l'aise face à des provinces qui prennent des décisions pour nous, gens du Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les provinces ne se préoccupent pas de nos intérêts, mais bien de ceux des gens qu'elles représentent. Je crois donc que nous devons avoir voix au chapitre pour ce qui se passe ici dans les Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement fédéral devrait également agir comme chef de file pour au moins coordonner certains de ces efforts, plutôt que de dire qu'il donnera 10 millions de dollars à chacune des 10 provinces si elles appuient l'entente du lac Meech.

Elles examineront naturellement le sujet et elles agiront dans le meilleur intérêt de leur province. Trop souvent nous n'avons que deux sièges pour les Territoires du Nord-Ouest et aux yeux des politiciens cela ne fait pas une grande différence, car ils savent parfaitement qu'ils ont environ 200 autres sièges ailleurs. Ils vont se consacrer à ces gens-là. S'ils peuvent les amener de leur côté, ils ne se préoccuperont pas outre mesure du Canadien moyen comme moi qui vit dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est à ce propos que je crois que nous serions perdants avec une entente comme celle-ci.

Le sénateur Macquarrie: Depuis que nous sommes dans le Nord, nous avons entendu beaucoup de choses sur la possibilité d'une mainmise d'une autre province sur votre territoire. Je n'ai rencontré qu'une seule personne dans l'un et l'autre territoire qui voit la chose de la même façon que je l'ai toujours vue depuis le lac Meech, que la situation très indésirable de quelqu'un qui voudrait mettre la main sur votre territoire est rendue sûrement plus difficile à cause de l'entente du lac Meech qu'elle ne l'était avant, puisque maintenant il vous faudrait faire face à toutes les 10 provinces, ce qui n'était pas le cas avant. Êtes-vous d'accord?

M. Tourangeau: Je suis tout à fait d'accord. Prenez la Constitution canadienne, par exemple. Lors des rencontres des premiers ministres au cours des quatre ou cinq dernières années, il n'a même pas été possible d'obtenir l'accord de sept des dix provinces. Comment allons-nous protéger les droits de tous les gens du Nord s'il nous faut espérer que toutes les 10 provinces vont appuyer l'entente? Cela sera très difficile.

Le sénateur Macquarrie: Tout ce que je veux dire, c'est que si l'obligation de l'unanimité pourrait être un obstacle pour quelque chose de désirable comme la création de deux provinces ici dans le Nord, alors elle pourrait aussi être un obstacle pour quelque chose d'indésirable, notamment pour une mainmise territoriale.

M. Tourangeau: C'est tout à fait possible.

Le sénateur Macquarrie: J'essaie simplement de trouver un aspect positif à l'entente du lac Meech.

Le président: Il reste que vous aimeriez avoir un mot à dire dans quoique ce soit qui pourrait arriver et que cela ne soit pas laissé aux provinces?

M. Tourangeau: Oui. Je crois certainement qu'en tant que gens du Nord, habitants des Territoires du Nord-Ouest, nous avons choisi de vivre ici. Nous avons choisi, dans bien des cas pas tout à fait librement, de payer le prix, qui est élevé, pour vivre ici. Nous n'apprécions sûrement pas d'avoir une province

[Text]

especially when they are not looking after the interest of people up here. They are looking after the interest of their own provinces. That is what they were elected to do and you cannot blame them for that. But let us be equal for everybody.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Tourangeau. Your presentation, and that of Mr. Norbert, who preceded you, is good proof that having people willing to come at the last minute is very useful to our deliberations. Excellent.

Mr. Tourangeau: Thank you very much.

The Chairman: Before I call the adjournment of the committee, I would like personally to thank all my colleagues on the committee for their assiduous work and their constant attendance. It has been, as I said in Whitehorse, exemplary. I have never seen a committee work as consistently.

On behalf of the committee, I want to express our thanks to those people who sit hidden in the booth all day at the back and have to listen to every word that is said and translate it. We appreciate very much particularly the territorial group who are with us today. We thank the territorial government for making them available.

We thank our own interpreters from Ottawa and the people on the console, who similarly have to be watching steadily every action, making sure that the recording is done properly.

We thank the people of the press, who interpret what goes on here to the rest of the country—

Senator Cools: And report.

The Chairman:—and report. And most of all, of course, we thank the audiences we have had and the people who have presented briefs to us. If there is one thing that comes out of the briefs we have heard, it is a deep, deep concern about the north, but all of it as Canadians. Thank you very much.

Senator Bielish: May I also offer our thanks to you, who have also been very loyal, very fair to the speakers and to your committee members. So to you I would like to extend the thanks of the committee.

The Chairman: Thank you very much, Senator Bielish.

Senator Bielish: No matter what happens with Meech Lake, I do not think the sky will fall or the world will come to an end. I think the sun will shine tomorrow.

The Chairman: Thank you. The committee is adjourned until next Monday in Iqaluit.

[Traduction]

qui nous dise ce que nous pouvons faire, surtout quand elle ne s'occupe pas de l'intérêt des gens d'ici. Les provinces s'occupent de leurs propres intérêts. C'est le rôle des élus et on ne peut pas les en blâmer. Mais nous voulons l'égalité pour tout le monde.

Le président: Je vous remercie beaucoup, M. Tourangeau. Votre présentation, ainsi que celle de M. Norbert qui vous a précédé, sont une bonne preuve qu'il est très utile pour nos délibérations d'avoir des gens qui acceptent de venir à la dernière minute. Excellent.

M. Tourangeau: Merci beaucoup.

Le président: Avant de demander l'ajournement du comité, je voudrais remercier en mon nom personnel tous mes collègues du comité pour leur travail assidu et leur présence régulière. Comme je l'ai dit à Whitehorse, cela a été exemplaire. Je n'ai jamais vu un comité travailler de façon aussi constante.

Au nom du comité, je voudrais exprimer votre reconnaissance à ces personnes qui travaillent cachées toute la journée à l'arrière, qui doivent écouter tout ce qui se dit et le traduire. Nous apprécions tout particulièrement le groupe territorial qui est avec nous aujourd'hui, et nous remercions le gouvernement territorial qui nous les a envoyés.

Nous remercions nos interprètes d'Ottawa et les gens au pupitre de commande, qui eux aussi doivent surveiller tous les gestes et s'assurer que l'enregistrement est fait correctement.

Nous remercions les gens de la presse, qui expliquent ce qui se passe ici au reste du pays . . .

Mme la sénatrice Cools: Et font le reportage.

Le président: . . . et font le reportage. Et par-dessus tout, évidemment, nous remercions nos auditoires et les gens qui nous ont fait des présentations. S'il y a une chose qui ressort des présentations que nous avons entendues, c'est une très forte préoccupation pour le Nord, mais pour tous en tant que Canadiens. Je vous remercie beaucoup.

Mme la sénatrice Bielish: Puis-je également vous présenter nos remerciements pour votre grande loyauté et votre équité envers les présentateurs et envers les membres de votre comité. J'aimerais donc vous remercier au nom du comité.

Le président: Je vous remercie beaucoup, madame la sénatrice Bielish.

Mme la sénatrice Bielish: Quoi qu'il arrive de l'entente du lac Meech, je ne crois pas que le ciel nous tombera sur la tête ou que la fin du monde soit proche. Je crois que le soleil brillera encore demain.

Le président: Je vous remercie. Les travaux du comité sont ajournés jusqu'à lundi prochain à Iqaluit.

APPENDIX "TF-2-A"

THE CONSTITUTIONAL ACCORD,
1987

Submission to the Senate Task Force
on the Meech Lake Accord

by Roger Gruben, John Banksland
and Eddie Dillon,
on behalf of the
Inuvialuit Regional Corporation (IRC)
and the Committee for Original People's
Entitlement (COPE)

October 28, 1987, 10:30 a.m.
Yellowknife, Northwest Territories
(Submission completed as of October 25, 1987)

Mr. Chairperson, Senator Molgat and Honourable Senators,

We want to thank you and the Task Force for coming to Yellowknife, and for allowing us to address you today. First, let us give you a brief background as to the organizations and people we represent. Roger Gruben is the Chief Regional Councillor for the Inuvialuit Regional Corporation which organization represents the 3500 Inuvialuit of the Western Arctic Region in respect of their interests arising from the first, and to date only, comprehensive land rights settlement on Canada lands, established through the Inuvialuit Final Agreement dated June 5, 1984, and the *Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act*, S.C. 1984, c.24, proclaimed in force July 25, 1984. John Banksland is the treasurer of the Inuvialuit Regional Corporation. Eddie Dillon is the President of the Committee for Original Peoples' Entitlement, which organization negotiated our land rights settlement.

There are several policy objectives to our land rights settlement, but the central one is to provide the Inuvialuit with the means of equality of opportunity in integrating into Canadian society, yet allow us to retain our unique culture and identity as Inuvialuit. Thus, while we seek a strong regional government for the Western Arctic Region that gives considerable autonomy in respect of matters of local interest to the people who live in that region, at the same time we see it as essential that the national government retain its authority to deal with matters of national interests. We emphasize—while very proud of our distinctive identity and culture as the very first Canadians, we are first and foremost Canadians. We believe a fundamental value of Canadians is that the sum of our country is much greater than the constituent parts.

While the Fathers of Confederation quite wisely gave a measure of sovereignty to the provinces it was in respect of matters of a local nature, such as education. Provinces only

ANNEXE «TF-2-A»

L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE
DE 1987

Mémoire présenté au Groupe de travail sénatorial
sur l'Entente du lac Meech

par Roger Gruben, John Banksland
et Eddie Dillon,
au nom de
l'Inuvialuit Regional Corporation (IRC) et
du Comité d'étude des droits des autochtones
(CEDA)

le 28 octobre 1987, 10 h 30
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
(Mémoire rédigé le 25 octobre 1987)

Monsieur le président, sénateur Molgat, et honorables sénateurs.

Nous tenons à vous remercier d'être venu avec le Groupe de travail nous rencontrer à Yellowknife et de nous permettre de témoigner devant vous aujourd'hui. Premièrement, permettez-nous de vous situer quelque peu au sujet des organismes et des personnes que nous représentons. Roger Gruben est le conseiller régional en chef de l'Inuvialuit Regional Corporation, qui représente les 3 500 Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique; il défend les intérêts qui ont été reconnus dans le premier, et dernier d'ailleurs, accord juridique global sur les droits fonciers des résidents des terres du Canada, qui a été officialisé par l'accord final Inuvialuit du 5 janvier 1984 et par la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique, S.C. 1984, c. 24, proclamée le 25 juillet 1984. John Banksland est le trésorier de l'Inuvialuit Regional Corporation. Eddie Dillon préside le Comité d'étude des droits des autochtones qui a négocié cet accord juridique sur nos droits fonciers.

Nous visons, dans ce processus de reconnaissance de nos droits fonciers plusieurs objectifs politiques, dont le principal est de fournir aux Inuvialuit des moyens qui leur permettront d'accéder à l'égalité de chance en s'intégrant à la société canadienne, tout en conservant la culture et l'identité particulières que nous confère notre qualité d'Inuvialuit. Par conséquent, d'une part, nous souhaitons créer un gouvernement régional fort dans la région ouest de l'Arctique qui nous donnerait toute l'autonomie voulue pour régler nous-mêmes les questions d'intérêt local, mais, d'autre part, nous jugeons essentiel que le gouvernement national reste maître de traiter des questions d'intérêt national. Retenez bien ceci : Tout en étant très fiers de notre identité et de notre culture distinctes, nous, les tout premiers Canadiens, sommes d'abord et avant tout des Canadiens. Nous estimons que ce qui fait foncièrement la valeur du Canada, c'est sa réalité en tant que collectivité plutôt qu'en tant que regroupement d'éléments distincts.

Les Pères de la Confédération ont, dans leur sagesse, accordé une part de souveraineté aux provinces, mais celle-ci se limitait aux questions d'intérêt local, comme l'éducation.

have legislative power under section 92 of the *Constitution Act, 1867*, within their own boundaries. The national government, through Parliament, was intended to have the sole jurisdiction over matters of a national interest, that is, subject matters that transcended the borders of any particular province, such as interprovincial and international trade and commerce.

Thus, there have been a host of national policies and programs developed through Parliament which go to the foundations of Canada as a federal state, and which have the broad support of Canadians. Such programs include, for example, the Equalization Program (now seen in section 36 of the *Constitution Act, 1982*), regional development policies, and so on. Included in this development are those programs based upon the so-called federal 'spending power'. This has resulted in the Canada Assistance Plan and in established programs financing, including federal financing of the Canada health care system, and post-secondary education. Underlying these initiatives is the value that in a modern, progressive liberal democracy, there must be some program initiatives by the national government in the interests of all Canadians and in the redistribution of income to provide for the basic needs of all Canadians and their local, regional governments.

In our view, the criticisms of the Right Honourable Pierre Trudeau in respect of the Meech Lake Accord are valid. We share fully his criticisms and concerns. We have particular concerns about the dilution of the federal 'spending power' and as northerners, we must express our particular anguish at being made second class citizens. Moreover, as Canadians we, the Inuvialuit, wish to make a general presentation in respect of the many concerns we have about the impact of the Accord upon the basic institutions of our nation.

We are appalled at what we regard as simply political expediency on the part of all federal political parties to support the Accord simply because they see short term political gain for themselves in Quebec. They are self-interested in political power. The Inuvialuit are interested in the long-term strength and viability of Canada as a country. The Constitutional Accord, 1987, weakens the central government. It means that national decision-making on many important national matters will become merely the lowest common denominator assuming any agreement at all between the eleven government is achievable.

The process leading up to the proposed constitutional changes has been unfair and insulting for all Canadians, but particularly for northerners. The Accord was apparently achieved by two day long sessions, one at Meech Lake and the second at the Langevin block. This is hardly a relaxed and reflective approach which allows for timely consideration and participation by all Canadians. Our elected government in the territories was not invited to participate in the Meech Lake or the June 3 Langevin discussions. Our elected government could not even get a response from the Mulroney Government after Meech Lake and it was only through a provincial government that a copy of the Meech Lake Accord was obtained before it became available to the public generally. The Special

Aux termes de l'article 92 de la Loi constitutionnelle de 1867, les provinces ne peuvent exercer leur pouvoir législatif qu'à l'intérieur de leurs propres frontières. Le gouvernement national, lui, devait être le seul à avoir compétence en matière d'intérêt national, c'est-à-dire sur les questions qui transcendaient les frontières provinciales, comme le commerce interprovincial et international.

Il y a donc eu une foule de politiques et de programmes qui ont été mis en œuvre par le Parlement, à l'échelle nationale et qui reposent sur le fondement même du Canada en tant qu'État fédéral; ils ont le plein appui des Canadiens. Citons, par exemple, le programme de péréquation (prévu à l'article 36 de la *Loi constitutionnelle de 1982*), les politiques d'expansion régionale etc. Il y a aussi les programmes qui reposent sur le pouvoir de dépenser du Fédéral. Mentionnons ici les programmes d'aide sociale du Canada et de financement des programmes établis, grâce auxquels le gouvernement fédéral finance le régime d'assurance-maladie du Canada, et l'enseignement postsecondaire. Ces initiatives reposent sur le principe voulant que dans une démocratie libérale progressive et moderne, le gouvernement national doit instituer des mesures qui visent l'intérêt de tous les citoyens et assurer la redistribution de la richesse pour pourvoir aux besoins fondamentaux de chacun d'entre eux ainsi que de leurs administrations locales et régionales.

Nous sommes d'accord avec les critiques formulées par le très honorable Pierre Trudeau au sujet de l'entente du lac Meech. Nous partageons pleinement son point de vue et ses préoccupations. Nous craignons en particulier une érosion du pouvoir de dépenser du Fédéral. Mais ce qui nous effraie surtout, c'est que les gens du Nord deviennent des citoyens de deuxième classe. Quoi qu'il en soit, en tant que Canadiens, les Inuvialuit aimeraient vous exposer dans les grandes lignes toutes leurs craintes au sujet de l'incidence de l'entente sur les institutions fondamentales du Canada.

Nous sommes sidérés par l'opportunisme politique pur et simple qui a poussé tous les partis politiques fédéraux à donner leur appui à l'entente, simplement parce qu'ils espéraient réaliser des gains politiques à court terme au Québec. Ce qui les intéresse, c'est le pouvoir politique. Les Inuvialuit, eux, veulent un Canada fort et viable à long terme. L'accord constitutionnel de 1987 affaiblit le gouvernement central. Le gouvernement fédéral n'aura qu'une voix parmi onze lorsqu'il s'agira de décider des questions nationales, et ce, à supposer que les onze gouvernements parviennent à s'entendre.

La façon dont on s'y est pris pour amener les changements constitutionnels proposés a été injuste et insultant pour tous les Canadiens, mais plus particulièrement pour les résidents du Nord. On dit que l'accord a exigé deux longs jours de session, l'un au lac Meech et le second à l'Édifice Langevin. Dans de telles conditions, comment peut-on parler de climat de détente et de réflexion susceptible de favoriser une étude attentive et la participation de tous les Canadiens? Bien qu'élu, notre gouvernement territorial n'a pas été invité à participer à la rencontre du lac Meech ni aux discussions qui ont eu lieu le 3 juin à l'Édifice Langevin. Notre gouvernement officiel n'a même pu obtenir de réponse du gouvernement Mulroney après la rencontre du lac Meech et ce n'est que par l'intermédiaire d'un

Joint Committee was staffed on the part of all three parties by those who will comply with their leaders' command, and it was told to report to Parliament by September 14, 1987, so that Parliament could proceed quickly with the rubber-stamping of the Accord. The Committee dutifully obeyed the wishes of Mr. Mulroney and endorsed the Accord without meaningful criticism. As Canadians, as native people, and as northerners, just as we are very unsatisfied with the substantive provisions of the Accord, we are also very offended by this unseemly process that seeks to alter our most basic and fundamental institutions.

As native people, we share fully the concerns that have been raised by other native organizations about the lack of recognition that has been given to native peoples and their own concerns in the proposed constitutional amendments. Are Canada's first peoples not to receive their due recognition?

As northerners, we are particularly concerned that the Northwest Territories and Yukon cannot now evolve as jurisdictions without the consent of eleven governments. Under the *Constitution Act, 1871*, new provinces could be created in the territories by the initiatives of the federal government alone. By the *Constitution Act, 1982*, an impediment was added requiring the consent of seven of the ten provinces representing at least 50 per cent of the population. Now, there must be unanimity. Why should, for example, Prince Edward Island be able by itself to exercise a veto over the jurisdictional evolution of the territories? Will not some provinces demand concessions before they will consent to a change in status for the territories? Some Alberta, Quebec and Newfoundland politicians have made veiled suggestions in the past as to expansion northward of their boundaries. Will the price for eventual northern provincehood be for the territories to lose tracts of their present area to gain provincial consent? Will the present provinces veto the entry of new provinces simply because to do so would mean that the requirements of unanimity for Constitutional change will be even more problematic in the future with the addition of new provinces? Will the relatively rich provinces deny entry to provincehood to relatively have-not prospective northern provinces, because those new provinces might then make a greater claim upon the federal treasury through programs such as equalization? Will one or more of the existing provinces simply keep northern Canada as it has been seen in the past by many southern Canadians—a hinterland storehouse of natural resources to serve the needs of the metropolis of southern Canada—by blocking evolution?

With the signing of the Langevin Constitutional Accord on June 3, Quebec was welcomed back to the Canadian constitu-

gouvernement provincial qu'il a pu se procurer un exemplaire de l'Entente du lac Meech avant qu'elle ne soit diffusée dans le grand public. Le Comité mixte spécial était formé de membres des trois partis, qui avaient été choisis parmi les plus susceptibles de se conformer aux ordres de leurs chefs. On avait demandé à ce Comité de faire rapport au Parlement avant le 14 septembre 1987, pour que le Parlement puisse adopter l'Entente à toute vapeur. Le Comité s'est rendu aux désirs de M. Mulroney et a donné son appui à l'Entente sans apporter de critiques notables. À titre de Canadiens, et d'autochtones, et également en tant que résidents du Nord, tout comme vous, nous sommes insatisfaits des principes contenus dans les dispositions de l'entente, mais nous sommes très offensés par la démarche insensée qui a été utilisée pour modifier nos institutions les plus fondamentales.

Nous partageons les vues de nos associations sœurs sur le peu de cas fait des autochtones et de leurs opinions concernant les modifications constitutionnelles. Les premières nations du Canada doivent-elles s'attendre à ne pas être reconnues?

En notre qualité d'autochtones, nous nous inquiétons tout particulièrement de ce que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne puissent maintenant obtenir des prérogatives constitutionnelles sans le consentement des onze gouvernements. La *Loi constitutionnelle de 1871* dispose que de nouvelles provinces ne pourraient être créées dans les territoires que sur l'initiative du gouvernement fédéral. La *Loi constitutionnelle de 1982* ajoute qu'il faut désormais le consentement de sept des dix provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population. Maintenant, il faut qu'il y ait unanimité. Pourquoi, par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard devrait-elle pouvoir s'élever contre l'évolution juridictionnelle des territoires? En outre, certaines provinces n'exigeront-elles pas des compromis avant de consentir à un changement de statut pour les territoires? Des hommes politiques de l'Alberta, du Québec et de Terre-Neuve ont déjà laissé entendre, à mots couverts, qu'ils désiraient repousser leurs frontières vers le Nord. Faudra-t-il que les territoires qui voudront accéder au titre de province nordique se départissent d'une partie de leurs territoires actuels pour amener les provinces à consentir à leur projet? Les provinces actuelles s'opposeront-elles à l'entrée de nouvelles provinces simplement parce qu'il serait alors plus problématique d'obtenir l'unanimité nécessaire pour apporter un changement constitutionnel, vu l'augmentation du nombre de joueurs? Est-ce que les provinces relativement riches refuseront de décerner le titre de province aux provinces nordiques relativement démunies, sous prétexte que ces nouvelles provinces pourraient exiger davantage du trésor fédéral en réclamant leur dû au titre de certains programmes, tels celui de la péréquation? Se pourrait-il qu'une ou plusieurs des provinces actuelles veuillent simplement bloquer l'évolution du Nord du Canada, dans l'espoir de maintenir cette région du pays telle que la perçoivent depuis bien des générations les Canadiens du Sud, soit comme une contrée reculée où sont entreposées d'abondantes ressources naturelles, qu'elles pourront un jour utiliser pour servir les besoins des métropoles du Sud du Canada?

En signant l'Entente constitutionnelle Langevin le 3 juin, Québec réintérait la famille constitutionnelle canadienne,

tional family', bringing to an end the province's five years of entirely self-imposed isolation from the constitutional process. Prime Minister Mulroney hailed the agreement as the beginning of a "new federalism" that, in his view, would lead to a stronger, more united Canada. However, we are very skeptical and concerned not only with the Accord itself but also with the process leading to the Accord and with the general approach of the Conservative government to federal-provincial and federal-territorial relations. Although an agreement has been reached between the nation's first Ministers, and has been endorsed by all three national political parties, much debate should remain.

The Historical Background

As the Prime Minister pointed out, the 87^e Accord "closes one chapter in Canadian history"¹ a chapter that had its beginnings in 1981 with Quebec's refusal to sign the agreement negotiated between the Rt. Hon. Pierre Trudeau's Liberal Government and the other provinces to patriate Canada's constitution. The '81 agreement included, amongst other reforms, acceptance of a domestic amending formula as well as the introduction of the *Charter of Rights and Freedoms*. Both were given effect under the *Constitution Act, 1982*. Though not a signatory, the courts ruled that Quebec was legally bound by that enactment. That province, however, chose to isolate itself politically, refusing to play a role in constitutional matters. That isolation continued for the next five years.

The election of the Mulroney Conservative government in 1984 brought renewed efforts to end Quebec's constitutional seclusion. The Prime Minister stated that he was committed to winning the province's adherence to the '81 constitutional accord with "honour and enthusiasm". That cause was advanced by the election of a Liberal government in Quebec in 1986 under Robert Bourassa. In May, 1986, Mr. Bourassa's Minister for Inter-governmental affairs put forward Quebec's conditions for "rejoining" the "constitutional family". Included were an increased role for the province in Supreme Court appointments, in immigration, in the amending process, limitations on the federal spending power, and the recognition of Quebec as a "distinct society". The federal Government responded with proposals of its own which were communicated to Quebec and the other provinces in early April. At the end of that month, the nation's eleven first ministers met at Meech Lake to discuss the different proposals. An agreement in principle was reached covering Quebec's five conditions. In order to maintain equality amongst the provinces, the concessions offered to Quebec were extended to all the other provinces. The concerns of the western provinces to have senate reform and annual conferences of first ministers were also addressed at Meech Lake. Final agreement on a Constitutional Accord was achieved June 3, 1987, at a second meeting between the Prime Minister and the provincial premiers.

mettant ainsi un terme à cet isolement du processus constitutionnel que cette province s'était entièrement imposé il y a cinq ans. Le premier ministre Mulroney a dit que l'Entente marquait le début d'un nouveau fédéralisme qui rendrait le Canada plus fort et plus uni. Toutefois, nous sommes très sceptiques et inquiets concernant non seulement la portée de l'Entente elle-même mais également à propos du processus qui y a conduit et de l'optique générale que le gouvernement conservateur a adoptée au sujet des relations fédérales-provinciales et fédérales-territoriales. Même si un accord a été conclu entre les premiers ministres de la nation et a été appuyé par les trois grands partis politiques nationaux, la discussion ne devrait pas s'arrêter là.

Notes historiques

Comme le premier ministre l'a souligné, l'Entente de 1987 «termine un chapitre de l'histoire canadienne», un chapitre qui avait commencé en 1981 avec le refus du Québec de signer l'accord négocié entre le gouvernement libéral du très honorable Pierre Elliott Trudeau et ceux des autres provinces en vue de rapatrier la Constitution canadienne. L'Accord de 1981 incluait, entre autres réformes, l'approbation d'une formule de modification constitutionnelle ainsi que l'adoption de la Charte des droits et libertés. Les deux sont entrées en vigueur avec la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les tribunaux ont décidé que le Québec, même s'il n'en n'avait pas été signataire, était légalement lié par cette législation. Cette province, toutefois, a choisi de s'isoler politiquement, refusant d'ores et déjà de participer à toute discussion sur la question constitutionnelle. Cet isolement devait durer cinq ans.

L'élection du gouvernement conservateur Mulroney en 1984 a suscité de nouveaux efforts pour mettre fin à l'isolement constitutionnel du Québec. Le premier ministre a déclaré qu'il s'engageait à faire en sorte que la province adhère à l'Entente constitutionnelle de 1981 avec «honneur et enthousiasme». Cette cause a pu progresser grâce à l'élection en 1986 d'un gouvernement libéral au Québec dirigé par Robert Bourassa. En mai 1986, le ministre des Affaires intergouvernementales de M. Bourassa a mis sur table les conditions nécessaires pour que le Québec se joigne à la «famille constitutionnelle». Il voulait notamment que le Québec joue un rôle accru concernant la nomination des juges de la Cour suprême, l'immigration, le processus de modification constitutionnelle, les limites au pouvoir de dépense fédérales et exigeait la reconnaissance du Québec comme «société distincte». Le gouvernement fédéral a réagi en présentant ses propres propositions, qui ont été communiquées au Québec et aux autres provinces au début d'avril. À la fin de ce mois, les onze premiers ministres du pays se sont rencontrés au lac Meech pour discuter des différentes propositions. Un accord de principe a été atteint sur les cinq conditions du Québec. Afin de maintenir l'égalité entre les provinces, les concessions faites au Québec ont été consenties à toutes les autres provinces. Au lac Meech, on s'est aussi penché sur les préoccupations des provinces de l'Ouest qui réclamaient une réforme du Sénat et la tenue de conférences annuelles des premiers ministres. L'entente sur l'Accord constitutionnel a été finalisée le 3 juin 1987, lors d'une deuxième réunion qui a eu lieu entre le premier ministre et ses homologues provinciaux.

The driving force behind the '87 Accord was the need to bring Quebec fully into the Canadian Constitution. In the words of Professor S. Scott, however, "bringing Quebec into the constitutional family... is a political concept not a legal concept. The Accord is the price to stop them sulking".² The importance of bringing Quebec into the Constitution, however, should not be downplayed. As has been pointed out in an editorial in the *Globe and Mail*, "Canada's constitutional development would have atrophied" without Quebec playing an active role. Without such participation, general constitutional amendments would be politically unlikely, even if legally possible. In the *Globe's* view, "Parliament would have been loath to proceed with major steps that highlighted Quebec's political isolation."³ As well, the *Globe* saw Quebec's rejection of the '82 Act as a "standing rebuke to Canada as a community, psychologically and emotionally... it diminishes the country".⁴ Certainly there is much to be said for the assessment of the *Regina Leader Post* that "having Quebec on the sidelines... detracted from the Constitution's legitimacy".⁵

For many, Meech Lake represented a rare opportunity for resolving Quebec's grievances. Ontario Premier, David Peterson, explained:

"These moments come along in history when it is opportune to make real change. I think this is one of those moments, particularly because of the situation in Quebec."⁶

Certainly, the decline of nationalism in the province eased the way politically for the Bourassa government to forward proposals moderate enough to leave open the possibility for discussion and acceptance by Ottawa and the other provinces. As G. Fraser pointed out, "never in recent memory has Quebec sought so little in exchange for signing the Constitution".⁷ The opportunity was seen as all the more rare as supporters of an agreement looked to the future. As Prime Minister Mulroney suggested "Quebec nationalism will always exist. It could be revived in any of various forms... in five, ten or twenty years".⁸ For many, a failure to reach an agreement at Meech Lake would have left Quebec a "constitutional orphan" for years to come.

The '87 Accord brings an end to Quebec's "orphan" status. That, however, should not shelter the agreement from any criticism. Few dispute the objective of Mr. Mulroney's policy. Certainly, we, the Inuvialuit, share that objective. The suggestion by some that Quebec should have entered the 1982 Constitution on the same terms as the other provinces appears to have been recognized as an unpractical possibility. As Senator Lowell Murray has pointed out, even staunch centralists such as Pierre Trudeau have offered some concessions to Quebec.

The real debate is whether Quebec's isolation has been so pressing a problem, or the opportunity for settlement so rare, as to justify both the terms of the Accord itself or the process by which it has been achieved. In our opinion, the Accord is not in the interests of Canada as a nation, and hence, not truly in the interest of any of its constituent parts.

L'objectif principal de cette entente de 1987 était de réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne. Selon le professeur S. Scott, toutefois, «ramener le Québec dans la famille constitutionnelle... est un concept politique et non juridique. L'Entente est le prix à payer pour arrêter cette province de bouder». ² Il ne faudrait pas toutefois minimiser l'importance de cette réinsertion du Québec dans la Constitution. Comme l'auteur d'un éditorial du *Globe and Mail* l'a souligné, «L'évolution constitutionnelle du Canada aurait été atrophiée» si le Québec n'y avait pas joué un rôle actif. Sans sa participation, les amendements constitutionnels généraux auraient été politiquement impraticables, même s'ils étaient légalement possibles. De l'avis du *Globe*, «Il aurait répugné au Parlement de procéder à des modifications d'envergure qui auraient souligné l'isolement politique du Québec». ³ En outre, pour le *Globe and Mail*, le rejet par le Québec de l'Acte de 1982 constitue un blâme flagrant fait au Canada comme collectivité, psychologiquement et émotivement... il diminue le pays». ⁴ Il est certain qu'on aurait beaucoup à dire de l'évaluation donnée dans le *Regina Leader Post*, qui rapportait que du fait que le Québec soit exclu, on pouvait s'interroger sur la légitimité de la Constitution. ⁵

Pour beaucoup, la rencontre du lac Meech a été une occasion privilégiée de régler les doléances du Québec. Le premier ministre ontarien, David Peterson, a expliqué:

«Ces moments se présentent dans l'histoire lorsqu'il convient d'effectuer un changement réel. Je pense qu'il s'agit ici d'un de ces moments, plus particulièrement compte tenu de la situation qui règne au Québec.» ⁶

La baisse du nationalisme dans cette province a certes facilité au gouvernement Bourassa la tâche politique de présenter des propositions suffisamment modérées qu'Ottawa et les autres provinces puissent discuter et accepter. Comme G. Fraser l'a signalé, «Jamais de mémoire récente, le Québec n'a demandé si peu en échange de sa signature au bas de la Constitution». ⁷ Cette occasion semblait encore plus exceptionnelle quand les partisans de l'Entente envisageaient l'avenir. Comme le premier ministre Mulroney l'a laissé entendre, «Le nationalisme québécois existera toujours. Il pourrait renaître sous diverses formes... dans cinq, dix ou quinze ans». ⁸ Pour un bon nombre de personnes, un échec au lac Meech aurait fait du Québec un «orphelin constitutionnel» pour longtemps.

Certes, l'Entente de 1987 met fin au statut d'«orphelin» du Québec, mais cela ne devrait toutefois pas la mettre à l'abri de la critique. Peu nombreux sont ceux qui contestent la vision politique de M. Mulroney. En tout cas, nous, les Inuvialuit, nous partageons son objectif. Il semble maintenant irréaliste que le Québec ait pu adhérer à la Constitution en 1982 au même titre que les autres provinces, comme certains le prétendent. Comme le sénateur Lowell Murray l'a dit, même des centralisateurs aussi entêtés que Pierre Elliott Trudeau ont offert des concessions au Québec.

Le véritable débat consiste donc à savoir si l'isolement du Québec était un problème aussi urgent ou si l'occasion d'en arriver à un accord, était exceptionnelle au point de justifier à la fois les conditions de l'Entente elle-même ou la démarche qui a mené à sa conclusion. À notre avis, l'Accord va à l'encontre des intérêts du Canada en tant que pays, et partant, n'avantage pas particulièrement aucun de ses éléments constituants.

Under the Meech Lake and the later modifying Langevin accords, Quebec is recognized as a "distinct society". Its power over immigration and the nomination of Supreme Court justices is accepted and extended to the other provinces. Limits are placed on the federal spending power. A new amending formula gives Quebec and the other provinces a veto over amendments to the Constitution dealing with federal institutions. Unanimity is now required for territorial evolution into provincehood. To appease the Western provinces, provisions dealing with the nomination of Senators and annual First Ministers' conferences are also included. Those provisions are formalized in the Constitution Accord, 1987. We would like to address these various issues.

Quebec as a distinct society

The "distinct society" clause is, perhaps, the most controversial of the proposed amendments. Certainly it was one of the more difficult to gain agreement on and is perhaps the most ambiguous. The final text for the provision is set out in section 1 of the 1987 Accord, intended to amend the *Constitution Act, 1867* by adding:

2(1) The Constitution of Canada shall be interpreted in a manner consistent with;

(a) The recognition that the existence of French-speaking Canadians, centred in Quebec but also present elsewhere in Canada, and English-speaking Canadians, concentrated outside Quebec but also present in Quebec, constitutes a fundamental characteristic of Canada; and;

(b) The recognition that Quebec constitutes within Canada a distinct society.

(2) The role of the Parliament of Canada and the provincial legislatures to preserve the fundamental characteristic of Canada referred to in paragraph (1)(a) is affirmed;

(3) The role of the Legislature and Government of Quebec to preserve and promote the distinct identity of Quebec referred to in paragraph (1)(b) is affirmed.

(4) Nothing in this section derogates from the powers, rights or privileges of Parliament or the Government of Canada or of the legislatures or governments of the provinces, including any powers, rights or privileges relating to language.

Paragraph 2(1)(a) recognizes bilingualism in Quebec and the rest of Canada as a fundamental characteristic of the Confederation. Subsection 2(2) affirms the role of Ottawa and the provinces "to preserve" that fundamental characteristic of Canada. Such recognition has raised concerns amongst native peoples and Canadians whose racial or ethnic origin is not English or French as to the possible effect of the paragraph on the interpretation of their own rights under the Constitution. This was particularly true in terms of the original text of the accord drafted at Meech Lake. In attacking that text, Trudeau argued that the paragraph would bring an end to the dream of

Aux termes de l'Accord du lac Meech et des modifications qui y ont été apportées par la suite dans le cadre des négociations à l'édifice Langevin, le Québec est reconnu comme constituant une «société distincte». Son pouvoir en matière d'immigration et de nomination des juges à la Cour suprême est reconnu et conféré aux autres provinces. Des limites sont imposées au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. Une nouvelle formule d'amendement accorde au Québec et aux autres provinces un droit de veto à l'égard des modifications à la Constitution portant sur les institutions fédérales. Le consentement unanime est maintenant nécessaire pour qu'un territoire puisse accéder au statut de province. Pour apaiser les provinces de l'Ouest, on y a également inclus des dispositions sur la nomination des sénateurs et les conférences annuelles des premiers ministres. Ces dispositions figurent maintenant dans l'Accord constitutionnel de 1987. Nous aimerions vous entretenir de ces diverses questions.

Le Québec, société distincte

L'article sur la «société distincte» est, peut-être, la modification qui suscite le plus de controverses parmi celles qui ont été proposées. Il s'agit, il va sans dire, de l'une de celles sur lesquelles il a été le plus difficile de s'entendre et c'est peut-être la plus équivoque. Le texte final de la disposition figure à l'article 1 de l'Accord de 1987 visant à modifier la Loi constitutionnelle de 1967 en ajoutant ce qui suit :

2(1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec :

a) la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada;

b) la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

(2) Le Parlement du Canada et les législatures des provinces ont le rôle de protéger la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)a).

(3) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec visé à l'alinéa (1)b).

(4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue.»

L'alinéa 2(1)a reconnaît que le bilinguisme au Québec et dans le reste du Canada constitue une caractéristique fondamentale de la Confédération. Le paragraphe 2(2) affirme qu'Ottawa et les provinces ont le rôle de «protéger» cette caractéristique fondamentale du Canada. Cette reconnaissance inquiète les peuples autochtones et les Canadiens dont l'origine raciale ou ethnique ne remonte pas aux deux peuples fondateurs qui se demandent quel effet pourrait avoir ce paragraphe sur l'interprétation de leurs propres droits aux termes de la Constitution. C'était particulièrement vrai pour le texte original de l'Accord rédigé au lac Meech. En s'en prenant à ce

a multicultural Canada.⁹ Certainly Meech Lake left unclear whether the recognition of English and French-speaking Canadians as a "fundamental characteristic" would reduce the rights of other groups to the "preservation and enhancement of *their* multicultural heritage" where the two came into conflict. The final text agreed to at Langevin June 3 sought to address those concerns by adding a new section:

16. Nothing in section 2 of the Constitution Act 1867 affects section 25 or 27 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, section 35 of the Constitution Act 1982, or class 24 of section 91 of the Constitution Act 1867.

Those changes have not eased the concerns of new Canadians and native peoples. As one leader points out:

"What Langevin does is put bilingualism at the front of the bus and multiculturalism at the back of the bus."¹⁰

Certainly in terms of symbolism, the amended Constitution would seem to emphasize the bilingual character of Canada over the multicultural and the aboriginal. Why should the original Canadians or new Canadians be given a lesser status than the two main founding groups—the English and French-speaking—of Canadians? All peoples who are Canadians are equally important in terms of their heritage and equally fundamental to a strong Canada.

Jean Chretien, the former Justice Minister, points to an interpretive problem raised by the new section. In his view, the singling out of native peoples and ethnic groups for special protection from the Quebec clause could lead the courts to rule that other groups, not specifically referred to in the constitution, would not receive similar protection.

The original Meech Lake text of the paragraph was also criticized by Mr. Trudeau for creating two Canada's, each defined in terms of language.¹¹ His vision, and our's, is of a unified, single Canada, with two official languages. The change in the final Langevin text from references to "English and French speaking Canada" to "English and French speaking Canadians" to a certain extent blunts the focus of that criticism. The paragraph now refers to groups of people rather than geographical divisions. Whether such cosmetic changes actually protect against the former Prime Minister's concern of two Canada's divided by language will depend in large part on the definition given to "distinct society" in paragraph (1)(b). As the Toronto Star points out, given the ambiguity in the language employed, the courts might interpret this phrase "in a way that Quebec could become virtually a separate country or they might see it as meaningless".¹²

texte, M. Trudeau a soutenu que le paragraphe mettrait fin au rêve d'un Canada multiculturel.⁹ Il est évident que l'Accord du lac Meech n'a pas établi clairement si la reconnaissance de Canadiens d'expression française et de Canadiens d'expression anglaise comme «une caractéristique fondamentale» amoindrirait les droits d'autres groupes «au maintien et à la valorisation de leur patrimoine multiculturel» lorsque les deux entraient en conflit. Le texte final approuvé à l'édifice Langevin le 3 juin a tenté de régler ces problèmes en ajoutant un nouvel article :

16. L'article 2 de la *Loi constitutionnelle de 1867* n'a pas pour effet de porter atteinte aux articles 25 ou 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* ou au point 24 de l'article 91 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Ces changements n'ont toutefois pas réussi à apaiser les craintes des Néo-Canadiens et des peuples autochtones. Comme le dit un représentant :

«L'Accord conclu à l'édifice Langevin place le bilinguisme au premier rang des priorités et le multiculturalisme au dernier.»¹⁰

Il est évident que symboliquement, la nouvelle Constitution semblerait insister davantage sur le caractère bilingue du Canada plutôt que sur le patrimoine multiculturel et les autochtones. Pourquoi devrait-on accorder à ces derniers et aux Néo-Canadiens un statut moindre que celui dont bénéficient les deux principaux peuples fondateurs—les Canadiens d'expression anglaise et les Canadiens d'expression française? Tous les peuples du Canada sont tout aussi importants pour ce qui est de leur patrimoine et tout aussi indispensables à la solidité du Canada.

Jean Chrétien, l'ancien ministre de la Justice, fait ressortir un problème d'interprétation que soulève le nouvel article. À son avis, le fait de protéger nommément les autochtones et des groupes ethniques de l'application de la clause Québec pourrait amener les tribunaux à statuer que d'autres groupes, non précisés dans la Constitution, ne bénéficient pas de la même protection.

M. Trudeau a également critiqué le texte du paragraphe original rédigé au lac Meech sous prétexte qu'il créait deux Canadas, chacun défini en fonction de sa langue.¹¹ Cette vision que nous partageons est celle d'un Canada unique, possédant deux langues officielles. Le changement apporté au texte final lors des négociations à l'édifice Langevin qui a consisté à remplacer l'expression «un Canada d'expression anglaise et un Canada d'expression française» par «des Canadiens d'expression française et des Canadiens d'expression anglaise» affaiblit d'une certaine façon l'objet de cette critique. Le paragraphe fait maintenant allusion à des groupes de personnes plutôt qu'à des divisions géographiques. Dans une large mesure la définition donnée à la «société distincte» de l'alinéa (1)b permettra de déterminer si ces changements superficiels protègent vraiment contre les craintes exprimées par l'ancien premier ministre à l'égard de deux Canadas divisés par la langue. Comme le souligne le Toronto Star, étant donné l'ambiguïté du libellé, les tribunaux pourraient bien interpréter cette expression «de manière que le Québec puisse pratiquement devenir un pays distinct ou ils pourraient considérer qu'elle est dénuée de sens».¹²

Senator Lowell Murray, apparently the chief architect of the '87 Accord, argues that "distinct society" is merely "an acceptance of the country's sociological and political reality".¹³ University of Calgary politics professor J. Woods asserts that the paragraph is meaningless and that Quebec gains nothing from the description.¹⁴ However, if such an interpretation is accurate, Professor Scott suggests that "a much better description was possible" to communicate this view. In his view, Quebec undeniably has a distinct character. It is not, however a distinct society within Canada but rather "an integral part of Canadian, North American and Western society". In Scott's view, the isolationist tone created by the description of Quebec as a "distinct society", within Canada is "surely unfortunate".¹⁵

Mr. Trudeau, however, suggests that "distinct society" and the provision affirming Quebec's role to "preserve and promote", that distinctiveness, at the very least, must give Quebec some additional rights over language. Such a view is accepted by Senator Eugene Forsey. Both believe that the rights of the English speaking minority in Quebec may well suffer from the province's special status. As Senator Forsey explains:

"The courts would be obliged to rule that existing restrictions on the rights of English speaking Quebecers that would otherwise violate the Charter of Rights and Freedoms were nonetheless constitutional and that new restrictions were likewise constitutional and because they 'promote' the distinct identity of Quebec."¹⁶

Senator Murray, however, argues that such an outcome is prevented by Quebec's role to preserve the fundamental bilingualism of Canada and the province's "unequivocal acceptance of the Canadian Charter of Rights and Freedoms".¹⁷ Such an interpretation was supported in an editorial in the *Halifax Chronicle Herald*. In its view, the two provisions (Ottawa and the provinces' role in preserving bilingualism and Quebec's role to preserve and promote its distinctiveness):

"... appear to provide checks and balances in the event of conflict and... in addition to the Charter of Rights... remove the chief objection (to the clause) that a chauvinistic Quebec government might use it to suppress English."¹⁸

Marc Johnson, leader of the Parti Québécois, also views the phrase "distinct society" as meaningless but bases his conclusion on the addition in the final text of subsection 2(4), which provides that nothing in the Quebec clause derogates from the powers of either level of government "including any powers, rights or privileges relating to language".¹⁹

The final paragraph referred to by Mr. Johnson may offer some protection to the English minority. The existing division of powers between the federal Parliament and the provinces remains unchanged by the clause. As Professor Hogg points out, that division may place some limits on a province's ability to restrict minority rights:

"For example, the province of Quebec, in legislating to make French the official language of the province may be

Le sénateur Lowell Murray, qui est paraît-il le principal architecte de l'Accord de 1987, soutient que la «société distincte» n'est qu'une reconnaissance de la réalité sociologique et politique du pays.¹³ Le professeur de sciences politiques de l'Université de Calgary, M. J. Woods, affirme que le paragraphe ne veut rien dire et que le Québec ne gagne rien à la description.¹⁴ Toutefois, si une telle interprétation est vraie, le professeur Scott prétend qu'on aurait pu opter pour une meilleure description pour rendre cette idée. À son avis, le Québec a indéniablement un caractère distinct. Il n'est toutefois pas une société distincte au sein du Canada mais fait plutôt «partie intégrante de la société canadienne, nord-américaine et occidentale.» Selon Scott, le ton isolationniste que suscite la description du Québec en tant que «société distincte» au sein du Canada est «tout de même malheureux». ¹⁵

M. Trudeau, toutefois, estime que la «société distincte» et la disposition confirmant le rôle du Québec en ce qui concerne la protection et la promotion de caractère distinctif, à tout le moins, doit conférer au Québec certains droits supplémentaires en matière linguistique. Le sénateur Eugene Forsey partage ce point de vue. Tous les deux estiment qu'il se pourrait bien que les droits de la minorité anglophone du Québec souffrent du statut spécial conféré à la province. Comme l'explique le sénateur Forsey:

«Les tribunaux seraient tenus de décider que les restrictions actuelles portant sur les droits des Québécois de langue anglaise qui contreviendraient autrement aux dispositions de la Charte des droits et libertés étaient malgré tout constitutionnelles et que les nouvelles restrictions étaient également constitutionnelles du fait qu'elles «affirment» le caractère distinct du Québec». ¹⁶

Le sénateur Murray estime toutefois, qu'il ne peut en être ainsi vu que le Québec doit protéger le bilinguisme fondamental du Canada et l'«acceptation sans équivoque par la province de la Charte canadienne des droits et libertés». ¹⁷ Cette interprétation correspond à celle d'un éditorial du *Halifax Chronicle Herald*. De l'avis de ce dernier, les deux dispositions (le rôle d'Ottawa et des provinces en ce qui concerne la protection du bilinguisme et le rôle qu'a le Québec de protéger et de promouvoir son caractère distinct):

«... semblent fournir des freins et des contrepoids en cas de conflit (et) ... outre la Charte des droits—éliminent la principale objection voulant qu'un gouvernement québécois chauvin puisse y recourir pour interdire l'anglais.» ¹⁸

Marc Johnson, le chef du Parti québécois, considère également que l'expression «société distincte» ne veut rien dire, mais appuie ses dires sur l'ajout au texte final du paragraphe 2(4) disposant que rien dans la clause Québec déroge aux pouvoirs de l'un ou l'autre palier de gouvernement «y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue». ¹⁹

Le dernier paragraphe auquel fait allusion M. Johnson peut offrir une certaine protection à la minorité anglophone. La division actuelle des pouvoirs entre le Parlement fédéral et les provinces n'est pas modifiée par l'article. Comme le souligne le professeur Hogg, cette division peut imposer des limites à une province qui voudrait restreindre les droits de ses minorités:

«Par exemple, en adoptant des lois faisant du français la langue officielle de la province, il se pourrait que la province de

incompetent to apply its laws to undertakings within the legislative jurisdiction of the federal parliament."²⁰

Similarly, however, that paragraph might also limit the federal government's ability to infringe on areas of provincial jurisdiction to 'preserve' the bilingual character of Canada in any province.

In areas of provincial jurisdiction, the effect of the phrase "distinct society" on minority rights in the province is less clear. Will the amendment itself and the Charter provide sufficient protection to English speaking Canadians in a province which would now be constitutionally "distinct"? Much will depend on the interpretation of "distinct society" and in particular the relationship between the province's role to "preserve", the bilingual character of Canada and to "preserve and promote" her distinctiveness. Which will take priority if there is an apparent conflict? Will a law that infringes on the constitutional rights of the English speaking minority be upheld as legislation that 'preserves and promotes' Quebec's distinct status or will it be struck down not only as a violation of individual rights but also on the basis of constituting failure on the part of the province to meet its obligation to "preserve" the fundamental character of Canada? Senator Murray assumes that should such a conflict arise, the courts would take the latter approach. Mr. Trudeau and Senator Forsey are more doubtful and seek greater assurances. The language of the section leaves open the possibility of either interpretation. The stated intentions of the parties do not add clarity. Certainly, Mr. Bourassa's stated position during the negotiations was that the bilingual character of Canada would not be a limit upon Quebec's ability to impose French as the official language of work in the province.²¹ Clearly, the courts will be faced with a difficult and inappropriate task. With the Meech Lake Accord words mean whatever the speaker might subjectively wish them to mean, and the courts will be given the task and responsibility of sorting matters out later.

Another concern with the Quebec clause is the distinction between the role of Ottawa and the provinces to "preserve" bilingualism and Quebec's role to "preserve and promote" her distinctiveness and its effect on the English speaking minority in Quebec and the francophone minority in the rest of Canada. The basis of that concern was voiced in an editorial in the *Montreal Gazette*:

"... the requirement to only preserve the language duality could mean simply maintaining the existing state of affairs... that is far from adequate... No... harm would be done if the constitution required all governments to promote the minorities as well as preserve them."²²

Such an approach, however, would likely rob the "distinct society", provision of any substance it may have, particularly in terms of language. How can Quebec promote its own distinctness if it must also promote the fundamental bilingualism of all Canada? Such a result is likely unacceptable to Quebec. Similarly, some of the other provinces may be less than enthusiastic about accepting an obligation to promote the interests of their own francophone minorities.

Québec ne puisse appliquer ses lois à des entreprises relevant de la compétence législative du Parlement fédéral."²⁰

De même, toutefois, ce paragraphe pourrait également empêcher le gouvernement fédéral de s'ingérer dans des domaines de compétence provinciale pour «protéger» le caractère bilingue du Canada dans n'importe quelle province.

Dans des domaines de compétence provinciale, l'effet de l'expression «société distincte» sur les droits des minorités dans la province est moins évident. La modification elle-même et la Charte protégeront-elles suffisamment les Canadiens anglophones d'une province qui serait maintenant «distincte» du point de vue constitutionnel? Cela dépendra en grande partie de l'interprétation dont fera l'objet la «société distincte» et en particulier du lien entre le rôle qu'a la province de «protéger» le caractère bilingue du Canada et celui qu'elle a de «protéger et promouvoir» son caractère distinct. Lequel des deux aura priorité en cas de conflit apparent? Fera-t-on respecter une loi enfreignant les droits constitutionnels de la minorité anglophone parce qu'il s'agit d'une loi protégeant et promouvant le caractère distinct du Québec ou la rejettera-t-on non seulement parce qu'elle contrevient aux droits individuels mais parce que la province ne respecte pas son obligation de protéger le caractère fondamental du Canada? De l'avis du sénateur Murray, en cas de conflit, les tribunaux opteraient pour la dernière solution. M. Trudeau et le sénateur Forsey sont plus sceptiques et sont d'avis que les dispositions devraient être plus rassurantes. Le libellé de l'article prête à l'une ou l'autre interprétation. Les intentions déclarées des parties contractantes ne dissipent pas les craintes. Bien sûr, la position déclarée de M. Bourassa au cours des négociations était que le caractère bilingue du Canada n'empêcherait pas le Québec d'imposer le français comme langue officielle de travail dans la province.²¹ De toute évidence, une tâche difficile et peu appropriée attend les tribunaux. Avec l'Accord du lac Meech, les mots prennent le sens qu'on peut bien subjectivement leur donner et les tribunaux auront la tâche de rendre plus tard des décisions.

Au sujet de la clause Québec, on s'inquiète également de la distinction entre le rôle qu'ont Ottawa et les provinces de «protéger» le bilinguisme et le rôle qu'a le Québec de «protéger et promouvoir» son caractère distinct et ses répercussions sur la minorité d'expression anglaise au Québec et la minorité d'expression française dans le reste du Canada. Le fondement de cette crainte a été exprimé dans un éditorial de la *Montreal Gazette*:

«...»l'exigence relative à la seule protection de la dualité linguistique pourrait simplement signifier le maintien du statu quo... c'est-à-dire une solution qui laisse à désirer... Il n'y aurait aucun mal à ce que la Constitution exige dans tous les gouvernements qu'ils promouvoient les intérêts de leurs minorités et les protègent."²²

Une telle approche, toutefois, priverait vraisemblablement la disposition relative à la «société distincte» de toute substance qu'elle peut avoir, surtout en matière linguistique. Comment le Québec peut-il promouvoir son propre caractère distinct s'il doit également promouvoir le bilinguisme fondamental de tout le Canada? Voilà qui est vraisemblablement inacceptable pour le Québec. De même, il se pourrait bien que d'autres provinces soient moins que réceptives à l'idée d'accepter une obligation

Recently, there have been indications by Premier Bourassa that he will renege on his 1985 election promise to allow bilingual public signs in Quebec, and that his new position is supported by the "distinct society" provision.

The final concern with the distinct society provision is much broader and is not limited to its effects on language. Many believe that the provision will give the province powers in other areas. Senator Forsey suggests that the recognition of the province as a distinct society may give Quebec the right to limit any of the individual rights guaranteed under the Charter as well as the power of Parliament within the province. In his view, such provincial initiatives could be upheld as valid examples of Quebec's exercise of her distinct status.

In the Senator's view, such an interpretation is given support by the addition of section 16 of the Accord which specifically excludes multicultural and aboriginal rights protected under the Charter.

"In other words, everything else in the Constitution and the Charter is subject to the two new principles of interpretation in Section 2 (the distinct society provision)."²³

Senator Forsey may well be correct that the distinct society provision will allow Quebec to infringe on some *Charter* rights (but he leaves unclear how the province could infringe upon Parliament's powers given section 2(4) which recognizes the existing division of powers between Ottawa and the provinces as unchanged).

Finally, the above problems of interpretation may be compounded by the fact that section 16 of the Accord, as a saving provision for certain provisions of the Charter (pertaining to multicultural heritage and aboriginal peoples), makes no mention of the "equality rights" guaranteed by section 15 of the Charter. In particular, the right to equality of women (the value and moral/legal right which represents the most profound change in values to Western civilization in our generation) is not protected. In our submission, the 1987 Accord must be made subject to all provisions of the Charter. Individual rights cannot run the risk of being subservient to a legislature's views of the moment.

The federal spending power

The controversy surrounding the "distinct society" clause is perhaps only equaled by the debate over the proposed limits to the federal spending power. The nature of that power is described by Professor Hogg in *Constitutional Law of Canada*:

"... the federal Parliament may spend or lend its funds to any government or institution or individual it chooses and that it may attach to any grant or loan any condition it chooses, including conditions it could not directly legislate."²⁴

de promouvoir les intérêts de leurs propres minorités francophones.

Récemment, le premier ministre Bourassa a laissé entrevoir qu'il n'a pas l'intention de tenir la promesse qu'il avait faite au cours de la campagne électorale de 1985 relativement à l'affichage bilingue au Québec et qu'il appuie sa nouvelle position sur la disposition de la « société distincte ».

Notre dernière préoccupation à l'égard de cette disposition est beaucoup plus vaste et ne se limite pas à ses répercussions sur la langue. Quantité de gens croient que la disposition confèrera à la province des pouvoirs dans d'autres domaines. Le sénateur Forsey soutient que la reconnaissance du Québec en tant que société distincte peut l'autoriser à limiter n'importe quel droit individuel garanti par la Charte ainsi que le pouvoir du Parlement à l'intérieur de la province. À son avis, on pourrait considérer de telles initiatives provinciales comme des exemples valables de l'exercice par le Québec de son statut distinctif.

Le sénateur prétend qu'une telle interprétation est étayée par l'ajout de l'article 16 qui exclut précisément les droits multiculturels et les droits des autochtones protégés par la Charte.

«Autrement dit, tout le reste dans la Constitution et dans la Charte est assujéti au deux nouveaux principes d'interprétation de l'article 2 (la disposition concernant la société distincte).»²³

Le sénateur Forsey a peut-être raison de croire que la disposition concernant la société distincte permettra au Québec d'enfreindre certaines dispositions de la Charte (mais il demeure vague sur la façon dont la province pourrait empiéter sur les pouvoirs du Parlement qui lui sont conférés au paragraphe 2(4) reconnaissant le maintien de la division actuelle des pouvoirs entre Ottawa et les provinces).

Enfin, les problèmes d'interprétation mentionnés plus haut peuvent se compliquer du fait que l'article 16 de l'Accord, une clause de sauvegarde relativement à certaines dispositions de la Charte (concernant le patrimoine multiculturel et les peuples autochtones), ne fait aucune mention des « droits à l'égalité » garantis par l'article 15 de la Charte. En particulier, le droit à l'égalité des femmes (la valeur et le droit moral et légal constituant le plus profond changement dans les valeurs de la civilisation occidentale de notre génération) n'est pas protégé. Nous estimons que l'Accord de 1987 doit être assujéti à toutes les dispositions de la Charte. Les droits individuels ne peuvent courir le risque d'être asservis aux points de vue du moment d'une assemblée législative.

Le pouvoir fédéral de dépenser

La controverse entourant la disposition sur la « société distincte » trouve peut-être son pendant dans le débat sur les limites proposées au pouvoir fédéral de dépenser. La nature de ce pouvoir est décrite par le professeur Hogg dans *Constitutional Law of Canada* :

«... le Parlement fédéral peut dépenser ou prêter à n'importe quel gouvernement, institution ou particulier qu'il choisit et d'établir les conditions d'octroi qui lui plaisent, y compris des conditions qu'il ne pourrait directement légiférer.»²⁴

One method by which the federal government has spent its funds has been through conditional cost-sharing programs which have allowed for the development of national, standardized social services available to all Canadians. This has been done in respect of health care, financing of post-secondary education, and social assistance. Under such cost-sharing arrangements, the federal government decides upon the area the program will deal with as well as setting the terms of the program. The provinces are then invited to participate in the program as part of a joint venture with each level of government paying an appropriate share of the costs.

Though such cost-sharing provides benefits, it also has its difficulties. As Professor Hogg points out, such programs have led to a factual redistribution of power in the Confederation:

“Since the provinces bear half the cost of most programmes, each province is now committed to substantial expenditures for purposes which have been selected not by the province which raised the money but by the federal government.”²⁵

The redistribution is more acute where the program relates to matters normally coming under the legislative jurisdiction of the provinces, such as health care and education.

The Constitutional Accord, 1987, seeks to limit such a redistribution by placing restrictions upon Ottawa's shared cost programs. Those limits are contained in section 7 of the '87 Accord which would amend the *Constitution Act, 1967* by adding as section 106a:

S.106a(1) The Government of Canada shall provide reasonable compensation to the government of a province that chooses not to participate in a national shared-cost program that is established by the Government of Canada after the coming into force of this section in an area of exclusive provincial jurisdiction, if the province carries on a program or initiative that is compatible with the national objectives. (2) Nothing in this section extends the legislative powers of the Parliament of Canada or of the legislatures of the provinces.

Following the original agreement at Meech Lake, the Ontario Attorney General, Ian Scott, argued that the Accord actually strengthened the federal spending power by giving it express recognition in the *Constitution* for the first time. This statement overlooked the fact that the commonly accepted view of constitutional law experts is that the federal government has an unfettered spending power implicit to the existing Constitution. The courts have long held that Parliament can spend money for any purpose, and even for a purpose to which its legislative authority does not extend.

The addition of section 106a(2) in the final text June 3 makes it clear that the section adds nothing to the legislative powers of Ottawa or the provinces. Section 106a(2) is silent, however, on whether either level of government loses existing powers. The implication appears to be that the federal government loses some of its previously existing unfettered spending power, but that is not certain, nor is it clear as to the extent of that loss.

Le gouvernement fédéral a dépensé ses fonds notamment au moyen de programmes à frais partagés conditionnels qui ont été autorisés pour la création de services sociaux normalisés nationaux et universel. Il l'a fait pour les soins de santé, le financement de l'enseignement postsecondaire et l'aide sociale. Dans le cadre de ces accords de cofinancement, le gouvernement fédéral décide du domaine du programme et en établit les modalités. Il invite ensuite les provinces à y participer en coentreprise, chaque palier de gouvernement assumant une part appropriée des frais.

Bien qu'un tel partage des frais offre des avantages, il pose également des problèmes. Comme le souligne le professeur Hogg, ces programmes ont entraîné une redistribution réelle du pouvoir au sein de la Confédération :

«Comme les provinces assument la moitié du coût de la plupart des programmes, chacune d'entre elles est maintenant tenue d'engager des dépenses importantes à des fins choisies non par la province qui a réuni les fonds mais par le gouvernement fédéral.»²⁵

La redistribution est plus marquée lorsque le programme porte sur un domaine relevant normalement de la compétence législative des provinces, comme les soins de santé et l'éducation.

L'Accord constitutionnel de 1987 cherche à limiter cette redistribution en imposant des restrictions aux programmes cofinancés d'Ottawa. Ces limites sont exposées à l'article 7 de l'Accord de 1987, lequel a pour effet de modifier la *Loi constitutionnelle de 1967* en lui ajoutant l'article 106A suivant :

«106A(1) Le gouvernement du Canada fournit une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un programme national cofinancé qu'il établit après l'entrée en vigueur du présent article dans un secteur de compétence exclusive provinciale, si la province applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux. (2) Le présent article n'élargit pas les compétences législatives du Parlement du Canada ou des législatures des provinces.»

Après la conclusion de l'accord initial du lac Meech, le procureur général de l'Ontario, Ian Scott, a fait valoir que l'accord renforçait, de fait, le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral puisque pour la première fois, ce pouvoir est explicitement reconnu dans la *Constitution*. Cette affirmation ne tient pas compte de l'opinion généralement exprimée par les constitutionnalistes, que la Constitution actuelle reconnaît implicitement au gouvernement fédéral un pouvoir illimité de dépenser. Les tribunaux ont longtemps soutenu que le Parlement pouvait dépenser aux fins de son choix, que celles-ci soient ou non extérieures à sa compétence législative.

Le paragraphe 106A(2), qui a été ajouté au texte final du 3 juin, précise explicitement que la modification en question n'élargira pas les pouvoirs législatifs d'Ottawa ou des provinces, mais n'indique pas si les pouvoirs actuels de l'un ou l'autre palier de gouvernement seront ou non réduits. Il semble, à première vue, que le gouvernement fédéral perd une partie du pouvoir illimité de dépenser dont il jouissait jusqu'ici, mais il est impossible de l'affirmer avec certitude ou d'en mesurer la portée exacte.

Section 106A(1) allows a province to elect not to participate in a national shared-cost program "that is established by the Government of Canada . . . in an area of exclusive provincial jurisdiction" and to receive "reasonable compensation" in its place. The possibility of provincial opting-out is not a new one. It was a choice, however, which was rarely exercised. As Professor Hogg points out:

"The program proposed may be well down on a province's list of priorities or a different kind of program may be preferable . . . nevertheless the federal offer is difficult to refuse, because refusal would deny to the province the federal grant. Indeed the refusal of the grant wears an aspect of taxation without benefit since the residents . . . would still have to pay the federal tax which finance the program."²⁶

The amendment would remove the costs of such a choice by providing compensation where the province "carries on a program or initiative that is compatible with the national objectives".

What will be the effect of the provision on new national shared cost programs? Given the general acceptance of present programs, section 106A(1) applies to programs ". . . after the coming into force of this section . . ." If the past has proven the efficacy of national programs, why impose constraints upon possible future federal initiatives? Critics argue that the accord will make such programs more difficult, if not impossible, to develop. Mr. Trudeau attacked the original Meech Lake text of the provision, claiming that it would lead to "the balkanization of social services" by providing incentives to the provinces to opt out of such national programs.

"After all, what provincial politician will not insist on distributing in his own way (what remains really of national objectives?) and to the advantage of his constituents, the money he'll be getting painlessly from the federal treasury?"²⁷

In the view of Law Professor Jack London, being a view which we share, the result could be "a patchwork series of inadequate responses to important social and economic needs".²⁸

Each province would offer different programs based on different standards of quality. In London's view, the federal government would no longer have the ability to ensure that all Canadians received at least minimal quality social services. More importantly, however, London suggests that the proposed changes to the spending power would reduce the incentives on the federal government to take the lead in developing and financing national programs.

"... the federal incentive, both political and bureaucratic would be reduced because the appeal of homogeneous, national impact would be lost . . . Moreover, because it is clear under the accord that the province would receive the

Le paragraphe 106A(1) permet à une province de ne pas participer à un programme national cofinancé «qu'il (le gouvernement du Canada) établit après l'entrée en vigueur du présent article dans un secteur de compétence exclusive provinciale» et de recevoir «une juste compensation» à la place. Pour la première fois, les provinces ont la possibilité de se retirer d'un programme national. C'est toutefois un droit qui risque d'être rarement exercé. Voici ce que dit le professeur Hogg à ce sujet :

«Même si une province considère que le programme proposé ne fait pas partie de ses priorités ou qu'un autre genre de programme lui serait préférable . . . il lui est néanmoins difficile de refuser l'offre du gouvernement fédéral, étant donné qu'un refus de sa part risque de la priver d'une subvention fédérale. De fait, en refusant cette subvention, elle se prive d'un avantage auquel elle a droit, puisque les contribuables de cette province . . . participent de toute façon au financement du programme en question par le biais de leurs impôts.»²⁶

La modification en question remédie aux désavantages d'un tel choix en offrant une compensation lorsque la province «applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux».

Quelle sera l'incidence de cette disposition sur les nouveaux programmes nationaux cofinancés? Étant donné l'approbation générale dont font l'objet les programmes actuels, le paragraphe 106A(1) s'applique aux programmes établis «... après l'entrée en vigueur du présent article . . . ». Si, par le passé, les programmes nationaux se sont avérés utiles, pourquoi alors imposer des restrictions aux nouvelles mesures qu'est susceptible de proposer le gouvernement fédéral dans l'avenir? Les critiques soutiennent que l'accord va rendre difficile, si ce n'est impossible, la mise en œuvre de nouveaux programmes. M. Trudeau s'en est d'ailleurs pris au texte initial de l'accord à cet égard. Selon lui, cette disposition va mener à «la balkanisation des services sociaux» en incitant les provinces à se retirer des programmes nationaux.

«Après tout, quel homme politique provincial refuserait de redistribuer à sa façon (qu'advient-il alors des objectifs nationaux?) et à l'avantage de ses électeurs, l'argent qu'il peut obtenir sans peine du Trésor fédéral?»²⁷

À l'instar du professeur de droit Jack London, nous croyons que cela risque de donner lieu à «la mise en œuvre d'un ensemble disparate de mesures impuissantes à satisfaire à nos principaux besoins sociaux et économiques».²⁸

Chaque province offrira différents programmes en fonction de normes de qualité distinctes. De l'avis de London, le gouvernement fédéral ne sera plus en mesure de vérifier si tous les Canadiens ont accès à un minimum de services sociaux. Plus important encore, les changements que l'on se propose d'apporter au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral vont, de l'avis de London, diminuer l'intérêt de ce dernier à prendre l'initiative de concevoir et de financer de nouveaux programmes nationaux.

«... l'intérêt du gouvernement fédéral, à la fois sur le plan politique et bureaucratique, sera réduit, étant donné que l'attrait d'une application nationale homogène n'existera plus . . . En outre, comme il est clair, en vertu de l'Accord,

applause, the federal government incentive to carry as large a share of the cost burden . . . would be reduced."²⁹

In London's view, this might result in no federal role in areas of social need and given provincial spending priorities, perhaps also no provincial programs. In other cases, federal financing would be more limited, resulting in more unequal services across the country as the poorer provinces would be unable to meet the costs of more substantial initiatives. The indirect effect is to inhibit the redistribution of monies in the provision of services to meet the basic needs of Canadians in the poorer regions of Canada. The history of this country has seen a shared, basic value in redistribution of monies to provinces to ensure reasonably comparable services at reasonably comparable tax rates and the development of national programs (in particular, the health care system) subject to federally prescribed conditions to ensure that the basic needs of all Canadians are met, wherever they may live and whatever their own financial circumstances might be. This shared, basic value is compromised for the future by the limitations now put upon the federal government.

The positions of provinces such as Alberta and Quebec have done little to ease such concerns. Early comments by Mr. Bourassa suggested that the Meech Lake draft of the spending power provision would allow the provinces to opt out of national programs and use the compensation for any 'national objective' that the province might choose. That view was clearly rejected by Ontario's Premier, David Peterson: "everybody essentially agreed that you can't use day care money for roads".³⁰ While not conceding the point, Quebec and Alberta have taken the lead in suggesting that even if the provinces must enact programs in the same field as the federal counterpart, they are free to choose how these funds will be spent. In their view, there would be no requirement that the substance of the provincial programs satisfy federal guidelines. The wording of section 106A(1) might give them some support in that approach. The words "the national objectives" is ambiguous and the word "objectives" is not as constraining as "standards". Again, we see an ambiguous addition to our Constitution, and one that certainly weakens federal initiatives in meeting national interests in the redistribution of wealth and the provision of services to meet the basic needs of all Canadians.

Supporters of the provision have different arguments. Initial comments by the Prime Minister following Meech Lake suggested that, in his view, the provinces had gained very little, if anything, from the agreement on the spending power. The federal government's ability to make compensation conditional on the provinces establishing a program with compatible "national objectives" would, in the Government's view, allow

que la province recevra le crédit, l'intérêt du gouvernement fédéral à assumer une aussi large part du fardeau des coûts . . . ne sera plus le même."²⁹

Selon London, il se peut que le gouvernement fédéral ne puisse plus intervenir pour satisfaire aux besoins sociaux et que, compte tenu des priorités des provinces, il n'existe pas non plus de programmes provinciaux de nature à satisfaire à ces besoins. Dans d'autres cas, le financement fédéral sera plus limité, de sorte que les services ne seront pas uniformes d'un bout à l'autre du pays, puisque les provinces moins bien nanties ne seront pas en mesure d'assumer le coût des initiatives de plus grande envergure. Cette modification aura donc indirectement pour effet de nuire à la redistribution des deniers publics affectés à la prestation de services pour satisfaire aux besoins fondamentaux des Canadiens dans les régions moins bien nanties du pays. Notre pays s'est toujours fait un point d'honneur d'assurer la redistribution des deniers publics aux provinces de façon à offrir aux Canadiens des services comparables moyennant des taux d'imposition relativement comparables et des programmes nationaux (en particulier, le réseau des soins de santé) conformes aux normes prescrites par le gouvernement fédéral pour satisfaire aux besoins fondamentaux de l'ensemble de la population sans égard aux régions ou à leur situation financière particulière. Cette tradition est maintenant compromise en raison des limites maintenant imposées au gouvernement fédéral.

La position des provinces comme l'Alberta et le Québec ne fait qu'aviver ces préoccupations. Selon les premiers commentaires formulés par M. Bourassa, la formulation provisoire de la disposition de l'Accord du lac Meech portant sur le pouvoir de dépenser permettra aux provinces de se retirer des programmes nationaux et d'affecter la compensation reçue en échange à la poursuite de l'un ou l'autre des «objectifs nationaux» de leur choix. Le premier ministre ontarien, David Peterson rejette carrément cette interprétation dans les termes suivants : «Dans l'ensemble, tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'argent affecté aux garderies ne pourra être utilisé pour construire des routes».³⁰ Sans se rendre à cet argument, le Québec et l'Alberta soutiennent toutes les deux que même si les provinces sont tenues de mettre en œuvre un programme dans le domaine visé par le programme fédéral initialement proposé, elles sont libres de décider de la façon dont elles vont dépenser ces fonds. À leur avis, les programmes provinciaux n'auront en aucune façon à se conformer aux lignes directrices fédérales. La formulation du paragraphe 106A(1) tend à leur donner raison à cet égard. L'expression «les objectifs nationaux» est ambiguë et le mot «objectifs» n'est pas aussi précis que le terme «normes». Cette autre ambiguïté ajoutée à notre Constitution est certainement de nature à compromettre la capacité du gouvernement fédéral de promouvoir les intérêts nationaux en redistribuant les richesses et en offrant des services propres à satisfaire aux besoins fondamentaux de tous les Canadiens.

Les partisans de cette disposition invoquent des arguments différents. Selon les commentaires initiaux formulés par le premier ministre après la conclusion de l'Accord du lac Meech, les provinces vont gagner très peu, si ce n'est rien du tout, au chapitre du pouvoir de dépenser. La possibilité pour le gouvernement fédéral de rendre la compensation conditionnelle à l'établissement par les provinces d'un programme compatible avec

Ottawa to direct the use of funds and set the terms of the provincial programs in a manner similar to the traditional spending power.

A more moderate view of the provision was put forward in an editorial in the *Globe and Mail* following the final agreement at Langevin, which suggested that the text of section 106a(1) would allow "for some variation in new social programs . . . without inviting incoherence".³¹ Unlike the past, the provinces would now be free to reject federally created programs and receive funding for their own. However, the provincial programs would have to be in the same area as the federal counterpart. The terms, however, upon which the money would be spent would be set locally to meet local needs, but limited by the need to conform to the "national objectives" of the federal government's policy. In Manitoba Premier Pawley's view, the federal government would be free to set very specific terms for the use of its funds.

Mr. Trudeau's warning that such opting-out would lead to balkanization has been downplayed. As the *Globe and Mail* pointed out, "the cliché balkanization appears as though Canada were not a federal state".³² Senator Murray expanded on that view in articles written after both the Meech Lake and Langevin Accords.³³ The Senator argues that the opting-out clause is a "step in civilizing" the future use of the spending power for national shared-cost programs, making it more "sensitive to provincial concerns in areas of exclusive provincial jurisdiction". In Senator Murray's view, "the major change in this area is that flexibility and co-operation will be the new ground rules".

Senator Murray believes the provinces will gain increased bargaining power and will thus have a greater voice in the development and implementation of national programs. They will not be forced through financial considerations to accept programs wholly designed by the federal government in areas that would otherwise be in the province's legislative jurisdiction. "If the process functions well and if goodwill prevails provinces will have little incentive to opt out." Even if provinces do opt out, a province would still have to establish a similar program of its own in order to receive federal funds. Senator Murray also rejects Professor London's warning that the changes would reduce the incentives on the federal government to initiate national services. "As in the past, national social programs will be established because they have the strong support of the people".

Professor Petter suggests as well that a province's right to opt out of national programs and set up its own provincial counterpart, even one based entirely on provincial criteria, may in fact produce benefits. In Petter's view, provincial freedom

les «objectifs nationaux» devrait, de l'avis du gouvernement, permettre à Ottawa d'exercer un contrôle sur l'utilisation des fonds et de fixer les modalités des programmes provinciaux de la même façon qu'il l'a toujours fait jusqu'ici en vertu de son traditionnel pouvoir de dépenser.

Une opinion plus modérée a été émise au sujet de cette disposition dans un éditorial du *Globe and Mail* après la conclusion de l'entente finale à l'édifice Langevin. De l'avis de l'auteur de cet éditorial, le texte du paragraphe 106A(1) va permettre «une certaine diversification des programmes sociaux . . . sans entraîner d'incohérence». ³¹ Dorénavant, les provinces seront libres de rejeter les programmes conçus au niveau fédéral et de recevoir le financement pour mettre en œuvre leurs propres programmes. Toutefois, les programmes provinciaux devront viser le même domaine que le programme fédéral initialement proposé. Les provinces décideront cependant de la façon dont l'argent sera dépensé en fonction de leurs besoins particuliers, même si elles seront quand même tenues de se conformer aux «objectifs nationaux» de la politique du gouvernement fédéral. De l'avis du premier ministre manitobain, M. Pawley, le gouvernement fédéral sera libre d'établir des critères très précis pour régir l'utilisation de ses fonds.

La mise en garde de M. Trudeau concernant une possible balkanisation est quelque peu alarmiste. Comme le souligne un journaliste du *Globe and Mail*, «ressortir le cliché de la balkanisation, c'est faire fi du fait que le Canada est un État fédéral». ³² Le sénateur Murray reprend cet argument dans les articles qu'il a écrit peu après la signature des accords du lac Meech et de l'édifice Langevin. ³³ Selon lui, le droit de retrait va «civiliser» l'exercice futur du pouvoir de dépenser aux fins des programmes nationaux cofinancés et rendre ce pouvoir plus «sensible aux préoccupations des provinces dans les secteurs de compétence exclusive provinciale». De l'avis du sénateur Murray, «le principal changement à cet égard réside dans l'assouplissement et la collaboration qu'exigeront les nouvelles règles du jeu».

Le sénateur Murray croit que les provinces auront un meilleur pouvoir de négociation et pourront ainsi jouer un plus grand rôle dans la conception et la mise en œuvre des programmes nationaux. Elles ne seront pas obligées, en raison de considérations financières, d'adopter des programmes entièrement conçus par le gouvernement fédéral dans des secteurs qui normalement devraient relever de leur compétence législative. «Si le mécanisme fonctionne bien et s'il est fait preuve de bonne volonté de part et d'autre, les provinces auront peu d'intérêt à exercer leur droit de retrait». Même si elles choisissent quand même de le faire, elles devront malgré tout établir elles-mêmes un programme de remplacement pour pouvoir avoir droit aux fonds fédéraux. Le sénateur Murray rejette aussi l'argument du professeur London selon lequel les changements vont réduire l'intérêt du gouvernement fédéral à entreprendre la mise en œuvre de nouveaux services à l'échelle nationale. «Comme par le passé, des programmes sociaux nationaux seront établis parce qu'ils jouissent d'un appui solide de la part de la population».

Le professeur Petter est lui aussi d'avis que le fait de reconnaître à une province le droit de se retirer des programmes nationaux et d'établir ses propres programmes, même si ceux-ci sont entièrement fondés sur des critères provinciaux, peut au

might lead to more innovative programs. For example, the NDP government in Manitoba would likely enact a much more comprehensive child care program than the Conservative government in Ottawa. To overly restrict that freedom would ensure for a uniform policy but might prevent the establishment of higher standard provincial programs.³⁴

Whether the changes to the spending power will lead to "balkanization" or "flexibility" without "incoherence" will depend upon the extent to which the federal government can make compensation to opting out provinces conditional, upon the provincial replacement programs meeting "national objectives", and upon the kinds of conditions that will be allowed under that term. The language of the provision is unclear on this point. Some of the ambiguities in the Meech Lake draft were suggested by Senator Forsey:

"Who would define the national objectives? Parliament? Or the first ministers in their constitutionally guaranteed annual constitutional conference? Does 'objectives' mean the same as 'standards'? If so, why not say so . . . ?"³⁵

In response to such criticisms, Ontario and Manitoba pressed for greater clarity in the Langevin Accord. The final text adds that a national shared-cost program is one "that is established by the government of Canada" and that the provincial program must at least be compatible with "the national objectives". Manitoba Premier Pawley suggests that the changes make it "97 per cent sure" that the federal government alone and not the provinces will set the "national objectives" that will have to be met by an opting-out province.³⁶ That view was supported by the majority of the constitutional experts consulted. Others suggest that the provision is open to challenge. Arguably, the addition of "Government of Canada" only makes it clear that the opting-out provisions and compensation only apply to programs established by Ottawa. It does not clearly indicate that the objectives of the replacement program created by the provinces must also be "established by the Government of Canada". The addition of "the" before "national objectives" provides some indication that they must be the same as the objectives established by Ottawa for its own program but certainly not as much as would have been achieved by other suggested changes such as "national objectives defined by Parliament" or "the national objectives of that (federally created) program". This is particularly true given that Quebec officials have pointed out that the additional "the" added at Langevin was present in the french version of the original accord. Why not have explicit language that is not open to varying interpretations which may have profound, adverse effects upon the development of national social policy?

contraire être avantageux. À son avis, la liberté laissée aux provinces donnera lieu à la mise en œuvre de programmes plus innovateurs. Par exemple, le gouvernement néo-démocrate du Manitoba pourrait très bien adopter un programme de garderies plus apte à répondre aux besoins que ce que pourrait proposer le gouvernement conservateur d'Ottawa. Le fait de restreindre exagérément cette liberté permettrait effectivement d'assurer une certaine uniformité, mais risquerait de nuire à la mise en œuvre de programmes provinciaux de qualité supérieure.³⁴

Les changements apportés au pouvoir de dépenser donneront-ils lieu à une «balkanisation» ou à un «assouplissement» sans «incohérence»? Tout dépendra de la capacité du gouvernement fédéral à rendre la compensation accordée aux provinces qui choisissent d'exercer leur droit de retrait conditionnelle à la mise en œuvre de programmes provinciaux de remplacement respectueux des «objectifs nationaux» et du genre de critères applicables en vertu de ces programmes. Le libellé de la disposition est vague à ce sujet. Le sénateur Forsey a d'ailleurs relevé certaines ambiguïtés dans la version provisoire de l'Accord:

«Qui va définir les objectifs nationaux? Le Parlement ou les premiers ministres à l'occasion des conférences constitutionnelles annuelles prévues dans la Constitution? Les mots «objectifs» et «normes» ont-ils la même portée? Dans l'affirmative, pourquoi ne pas le préciser . . . ?"³⁵

Suite à ces critiques, l'Ontario et le Manitoba ont demandé à ce que le texte de l'accord conclu à l'édifice Langevin soit précisé. Le texte final ajoute donc qu'un programme national cofinancé est un programme «établi par le gouvernement du Canada» et que le programme provincial doit au moins être compatible avec «les objectifs nationaux». Selon le premier ministre Pawley, grâce à ces changements, il est «sûr à 97 p. 100» qu'il incombe au gouvernement fédéral seul et non aux provinces d'établir les «objectifs nationaux» auxquels devront se plier les provinces qui choisissent d'exercer leur droit de retrait.³⁶ Cette opinion est partagée par la majorité des constitutionnalistes consultés. D'autres soutiennent que cette disposition est contestable. Effectivement, l'ajout de la mention «gouvernement du Canada» ne fait que préciser que le droit de retrait et la compensation s'appliquent uniquement aux programmes établis par Ottawa. Rien n'indique cependant que les objectifs de programmes de remplacement mis en œuvre par les provinces devront aussi être «établis par le gouvernement du Canada». L'ajout du mot «le» avant l'expression «objectifs nationaux» laisse supposer que les objectifs en question doivent être les mêmes que ceux établis par Ottawa pour son propre programme, mais il aurait sans doute été préférable d'adopter l'une des formulations proposées comme, par exemple, «les objectifs nationaux définis par le Parlement» ou «les objectifs nationaux de ce programme (initié par le gouvernement fédéral)». Cela est d'autant plus vrai que les représentants du Québec ont fait remarquer que l'article «le» ajouté à l'accord conclu à l'édifice Langevin figurait déjà dans la version française de l'accord initial. Pourquoi ne pas utiliser un langage explicite qui ne prêterait pas à différentes interprétations susceptibles d'avoir de profondes et néfastes répercussions sur la mise en œuvre de la politique nationale en matière sociale?

Other changes in language in the final text provide for greater clarity. The '87 Accord's reference to federal programs "established... after the coming into force of this section" seems to deal with concerns that the original Meech Lake provision (which referred to "future" programs) might allow provinces to opt out of, for instance, renewals of existing programs. The opting-out clause will only apply to programs that are "established" after the provision comes into effect.

Even if Premier Pawley is correct and it is the federal government that is to define 'the national objectives', what are they? On the most basic level, national objectives can refer to the area that the program is to cover. National objectives could also be extended to include the 'standards' or 'criteria' that the provincial programs must meet. If the term is to be given any meaning, then at the very least, federally defined "national objectives" will ensure that provinces cannot take federal funds designated for one field and spend them in another. Even this might be open to dispute, however, given that the provision refers to national "objectives" in the plural. Could a provincial government which for policy considerations did not favour a program in a given area seek compensation and then divert those funds to cover their portion of the costs of other national programs in which they do participate? Arguably such programs would also be dealing with one of the "national objectives" defined by Ottawa. The only obstacle to such an interpretation would seem to be the addition of "the" in the final text, suggesting that the "objectives" must be the same as those of the national program. As has already been pointed out, however, the effect of that change is less than clear or certain.

In most cases, however, there may well not be any attempt to use federal funds in other fields. National programs generally deal with problems which are a concern to all provinces and any province opting-out will have few reservations about establishing a program in the same area. Of greater controversy is whether the terms of the provincial program will have to meet federal guidelines. Even if set by Ottawa, do "national objectives" include 'standards' and 'criteria'? The reference to the plural "objectives" would seem to imply that 'standards' are included in the provision. If so, however, why was not the word 'standards' specifically included? This is particularly important given that the term was included in the immigration clause which refers to "national standards and objectives". Its absence in the spending power provision might be interpreted as an intention on the part of the drafters to limit it to general objectives rather than specific standards. Certainly, that seems to have been the intention of Quebec. Again, the question has been left to the courts.

Senator Murray downplays the importance of the debate over "national objectives".

D'autres changements apportés au texte final de l'accord en éclaircissent la formulation. Ainsi, le renvoi dans l'*Accord de 1987*, aux programmes fédéraux «établis après l'entrée en vigueur du présent article» semble donner suite aux préoccupations formulées à l'effet que la disposition initiale (qui fait mention des programmes «futurs») aurait pu, par exemple, permettre aux provinces de se retirer au moment du renouvellement des programmes actuels. Le droit de retrait s'applique uniquement aux programmes qui sont «établis» après l'entrée en vigueur de la disposition en question.

Même si le premier ministre Pawley a raison et si c'est au gouvernement fédéral qu'il incombera de définir «les objectifs nationaux», quelle en sera la portée? Au premier chef, les objectifs nationaux peuvent s'appliquer uniquement au domaine visé par le programme. Leur portée peut également être élargie de façon à englober des «normes» ou des «critères» auxquels les programmes provinciaux devront se conformer. Si elle ne devrait avoir qu'une seule, l'expression «objectifs nationaux» devrait à tout le moins faire en sorte que les provinces n'utilisent pas les fonds fédéraux à d'autres fins que celles auxquelles ceux-ci étaient initialement destinés. Même cet argument risque de ne pas faire l'unanimité, puisque le terme «objectifs» est utilisé au pluriel dans la disposition en question. Un gouvernement provincial qui, pour des raisons politiques, ne serait pas favorable à la mise en œuvre d'un programme dans un domaine donné, pourrait-il demander une compensation et l'utiliser pour assumer sa part des coûts des autres programmes nationaux auxquels il participe? Il ne fait pas de doute que ces programmes seraient également conformes aux «objectifs nationaux» définis par Ottawa. Le seul obstacle à cette interprétation résiderait, semble-t-il, dans l'ajout de l'article «le» dans la version finale de l'accord, lequel laisse entendre que les «objectifs» doivent être les mêmes que ceux du programme national. Comme nous l'avons déjà signalé, l'utilité de ce changement est toutefois loin d'être évidente.

Dans la plupart des cas, il se peut très bien que les provinces ne tentent même pas d'utiliser les fonds fédéraux à d'autres fins. Les programmes nationaux portent habituellement sur des problèmes communs à toutes les provinces. Chacune d'elles se montrera donc réticente à s'en retirer pour établir son propre programme. Ce qui est moins sûr, cependant, c'est si les modalités des programmes provinciaux devront respecter les lignes directrices fédérales. Même s'ils sont établis par Ottawa, les «objectifs nationaux» comportent-ils des «normes» et des «critères»? L'utilisation du mot «objectifs» au pluriel semble indiquer que la disposition englobe aussi des «normes». Dans l'affirmative, pourquoi alors ne pas avoir utilisé explicitement le mot «normes»? Cela est particulièrement important, étant donné que ce terme est utilisé dans la disposition sur l'immigration où il est question des «normes et objectifs nationaux». Le fait qu'il ne soit pas utilisé dans la disposition relative au pouvoir de dépenser pourrait être interprété comme une volonté, de la part des auteurs de l'accord, de s'en tenir à des objectifs généraux plutôt qu'à des normes précises. De toute évidence, il semble que c'était là l'intention du Québec. Une fois encore, ce sont les tribunaux qui devront trancher la question.

Le sénateur Murray minimise l'importance du débat sur les «objectifs nationaux».

“In the future as in the past Canadians will have a vital and fundamental role in determining whether national objectives are valid and whether they are being met. The final discipline of democracy is in the ballot box and all the governments know this.”³⁷

With respect, this view ignores the reality. More significantly, it ignores the situation where the national government has a different view with a provincial government on an aspect of national programs, for example, as we have seen in the past, on extra-billing by physicians.

In Professor Scott's view, too much attention has been focussed on the spending power.

“... this clause only deals with shared cost programs and there are other ways Ottawa could create programs through tax credits or through bilateral agreements.”³⁸

However, it is conceivable that a province might argue that a tax expenditure program is, in effect, a shared-cost program, at least if it is an “agreeing province” through the tax collection agreements. Scott recognized that much of what he said is dependent on the scope of the restrictions created by the opt-out clause.

“... we can probably live, awkwardly with the new limitations so long as *it* imposes no new restrictions upon federal direct spending on individuals, corporations, public or private.”³⁹

In Professor Scott's view, no such new restrictions are created. Professor London, however, is less sure. In assessing the Meech Lake Accord, he concluded that:

“... the wording of the accord seems to imply the right of any province to opt out of a national program so completely that the initiative could not be undertaken by the federal government at all in the province, even unilaterally.”⁴⁰

Nothing in the final Accord would seem to lessen that concern. If the province opts out, but forgoes reasonable compensation, then it would seem the “program” could not be provided in that province by the federal government in the face of the provincial refusal. Again, much will depend on the courts.

What is the scope of “national shared-cost”? Is it limited to conditional grants? Does it include costs ‘shared’ through tax expenditures? Does it include bilateral cost-sharing agreements between the federal government and one province? Even if Professor Scott is correct and the federal government is able to carry out programs through other methods, there is no doubt that the proposed limits on the spending power will deprive Ottawa to some extent of an important policy option.

Immigration

One of the least controversial provisions of the original Meech Lake Accord was that dealing with immigration. That clause, however, has come under increasing attack following the final agreement at the Langevin Block. The '87 Accord

«Dans l'avenir, comme par le passé, les Canadiens auront un rôle vital et fondamental à jouer pour déterminer si les objectifs nationaux sont valides et s'ils sont atteints. La discipline ultime de la démocratie réside dans la boîte de scrutin et tous les gouvernements le savent.»³⁷

Avec tout le respect que je lui dois, le sénateur ne tient pas compte de la réalité. Il ne tient pas non plus compte du fait que le gouvernement national peut diverger d'opinion avec un gouvernement provincial sur un aspect des programmes nationaux, comme cela s'est produit, par exemple, dans le cas de la surfacturation par les médecins.

Selon le professeur Scott, on a trop mis l'accent sur le pouvoir de dépenser.

«...»cet article n'a trait qu'aux programmes cofinancés et il existe d'autres façons qui permettraient à Ottawa de créer des programmes au moyen de crédits fiscaux ou d'accords bilatéraux.»³⁸

Il pourrait donc arriver qu'une province soutienne qu'un programme de dépenses fiscales constitue un programme cofinancé, du moins s'il s'agit d'une «province participante», au titre de accords de perception fiscale. Monsieur Scott a reconnu que la validité de ses propos repose sur la portée des restrictions créées par l'article permettant à une province de ne pas participer à un programme.

«...»nous pouvons probablement nous accommoder, plutôt difficilement, des nouvelles restrictions en autant que ne soient pas atteintes les dépenses directes du gouvernement fédéral au titre des particuliers et des sociétés publiques privées.»³⁹

Selon le professeur Scott, l'article ne crée pas de nouvelles restrictions de ce genre. Le professeur London, toutefois, est moins catégorique. Après avoir examiné l'entente du lac Meech, il a conclu :

«...»le libellé de l'entente semble conférer aux provinces un droit de ne pas participer à un programme national si absolu que le gouvernement fédéral ne pourrait plus entreprendre d'initiative dans cette province, même unilatéralement.»⁴⁰

Aucune disposition de l'accord final ne règle ce problème. Si la province décidait de ne pas participer à un programme mais renonçait à une juste compensation, le «programme» ne pourrait, semble-t-il pas être mis en œuvre dans cette province par le gouvernement fédéral étant donné le refus de la province. Je le répète, les tribunaux joueront un important rôle à ce titre.

Quelle est la portée de l'expression «national cofinancé»? Se limite-t-elle aux subventions conditionnelles? Inclut-elle le cofinancement au moyen des dépenses fiscales? Inclut-elle les ententes de cofinancement bilatérales entre le gouvernement fédéral et une province? Même si le professeur Scott a raison et le gouvernement est en mesure de mettre en œuvre des programmes par d'autres voies, nul doute que les limites proposées au pouvoir de dépenser vont dans une certaine mesure priver Ottawa d'une importante option politique.

Immigration

L'une des dispositions les moins controversées de l'entente originale du lac Meech porte sur l'immigration. Cet article fait cependant l'objet d'un nombre croissant de critiques depuis la signature de l'accord définitif à l'édifice Langevin. L'accord de

includes proposed amendments to the *Constitution Act, 1867*, which would give the provinces a greater voice in immigration policy by obligating the federal government to negotiate immigration agreements with any province that so desired, as well as a commitment on the part of Ottawa to reach such an agreement with Quebec "as soon as possible". The amendments are set forth in s. 7 of the Accord. The commitment of the federal government in respect of Quebec and the content of the planned agreement are set forth in the preamble.

The proposed amendment reads:

95A. The Government of Canada shall, at the request of the government of any province, negotiate with the government of that province for the purpose of concluding an agreement relating to immigration or the temporary admission of aliens into that province that is appropriate to the needs and circumstances of that province.

95B. (1) Any agreement concluded between Canada and a province in relation to immigration or the temporary admission of aliens into that province has the force of law from the time it is declared to do so in accordance with subsection 95C(1) and shall from that time have effect notwithstanding class 25 of section 91 or section 95.

(2) An agreement that has the force of law under Subsection (1) shall have effect only so long and so far as it is not repugnant to any provision of an Act of the Parliament of Canada that sets national standards and objectives relating to immigration or aliens, including any provision that establishes general classes of immigrants or relates to levels of immigration for Canada or that prescribes classes of individuals who are inadmissible into Canada.

(3) The *Canadian Charter of Rights and Freedoms* applies in respect of any agreement that has the force of law under subsection (1) and in respect of anything done by the Parliament or Government of Canada, or the legislature or government of a province, pursuant to any such agreement.

95C.(1) A declaration that an agreement referred to in Subsection 95B(1) has the force of law may be made by proclamation issued by the Governor-General under the Great Seal of Canada only where so authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of the province that is a party to the agreement.

(2) An amendment to an agreement referred to in Subsection 95B(1) may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada only where so authorized

(a) by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of the province that is a party to the agreement; or

(b) in such other manner as is set out in the agreement.

95D. Sections 46 and 48 of the *Constitution Act, 1982*, apply, with such modifications as the circumstances require, in respect of any declaration made pursuant to Subsection 95C(1), any amendment to an agreement made pursuant to Subsection 95C(2) or any amendment made pursuant to Section 95E.

1987 contient des projets de modifications à la Loi constitutionnelle de 1867 qui donneraient aux provinces plus de poids relativement à la politique d'immigration puisqu'elles obligent le gouvernement fédéral à négocier avec la province qui en fait la demande un accord relatif à l'immigration et qu'ils engagent Ottawa à conclure une telle entente avec le Québec «dans les meilleurs délais». Ces modifications figurent à l'article 7 de l'accord. Les engagements du gouvernement fédéral envers le Québec et le contenu de l'entente prévue figurent dans le préambule.

La modification proposée stipule:

95A. Sur demande du gouvernement d'une province, le gouvernement du Canada négocie avec lui en vue de conclure, en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province, un accord adapté aux besoins et à la situation particulière de celle-ci.

95B.(1) Tout accord conclu entre le Canada et une province en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province a, une fois faite la déclaration visée au paragraphe 95C(1), force de loi et a dès lors effet indépendamment tant du point 25 de l'article 91 que de l'article 95.

(2) L'accord ayant ainsi force de loi n'a d'effet que dans la mesure de sa compatibilité avec les dispositions des lois du Parlement du Canada qui fixent des normes et objectifs nationaux relatifs à l'immigration et aux aubains, notamment en ce qui concerne l'établissement des catégories générales d'immigrants, les niveaux d'immigration au Canada et la détermination des catégories de personnes inadmissibles au Canada.

(3) La *Charte canadienne des droits et libertés* s'applique aux accords ayant ainsi force de loi et à toute mesure prise sous leur régime par le Parlement ou le gouvernement du Canada ou par la législature ou le gouvernement d'une province.

95C.(1) La déclaration portant qu'un accord visé au paragraphe 95B(1) a force de loi se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de la province qui est partie à l'accord.

(2) La modification d'un accord visé au paragraphe 95B(1) se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée:

a) soit par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de la province qui est partie à l'accord;

b) soit selon les modalités prévues dans l'accord même.

95D. Les articles 46 à 48 de la *Loi constitutionnelle de 1982* s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à toute déclaration faite aux termes du paragraphe 95C(1), à toute modification d'un accord faite aux termes du paragraphe 95C(2) ou à toute modification faite aux termes de l'article 95E.

95E. An amendment to sections 95A to 95D or this section may be made in accordance with the procedure set out in subsection 38(1) of the *Constitution Act, 1982*, but only if the amendment is authorized by resolutions of the legislative assemblies of all the provinces that are, at the time of the amendment, parties to an agreement that has the force of law under subsection 95B(1).

The Commitment states:

2. The Government of Canada will, as soon as possible, conclude an agreement with the Government of Quebec that would:

(a) Incorporate the principles of the Cullen-Couture agreement on the selection abroad and in Canada of independent immigrants, visitors for medical treatment, students and temporary workers, and on the selection of refugees abroad and economic criteria for family reunification and assisted relatives.

(b) Guarantee that Quebec will receive a number of immigrants, including refugees, within the annual total established by the federal Government for all of Canada proportionate to its share of the population of Canada, with the right to exceed that figure by 5 per cent for demographic reasons, and,

(c) Provide an undertaking by Canada to withdraw services (except citizenship services) for the reception and integration (including linguistic and cultural) of all foreign nationals wishing to settle in Quebec where services are to be provided by Quebec, with such withdrawal to be accompanied by reasonable compensation, and the Government of Canada and the Government of Quebec will take the necessary steps to give the agreement the force of law under the proposed amendment relating to such agreements;

3. Nothing in this accord should be construed as preventing the negotiation of similar agreements with other provinces relating to immigration and the temporary admission of aliens.

Under sections 95A to 95E of the Constitution Accord, 1987, the power to make laws over immigration is now to be shared by the provinces and Ottawa. In case of conflict, the federal law will prevail in respect of a limited set of matters ("standards . . . objectives . . . classes . . . and levels") on the basis of paramountcy: section 95B(2). As C. Wydczynski has pointed out in *Immigration, Law and Procedure*, the courts have tended to limit the provinces' legislative role to date.

As well, under section 91(25) of the *Constitution Act, 1867*, the federal Parliament has legislative authority over "Naturalization and Aliens". Constitutionally, then, the provinces' jurisdiction over immigration has been interpreted to date as a very limited one. In practice, the federal government has attempted to encourage greater provincial participation through the negotiation of agreements in respect of such matters. Section 95A would give formal recognition to such practices as well as entrenching the resulting agreements in the Constitution, and making it impossible to amend any such

95E. Les articles 95A à 95D ou le présent article peuvent être modifiés conformément au paragraphe 38(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, à condition que la modification soit autorisée par des résolutions des assemblées législatives de toutes les provinces qui sont, à l'époque de celle-ci, parties à un accord ayant force de loi aux termes du paragraphe 95B(1).»

L'engagement stipule:

2. Dans les meilleurs délais, le gouvernement du Canada conclura avec celui du Québec une entente qui:

a) incorporera les principes de l'entente Cullen-Couture en ce qui concerne la sélection à l'étranger et au Canada des immigrants indépendants, des visiteurs admis pour soins médicaux, des étudiants et des travailleurs temporaires, et la sélection des réfugiés à l'étranger ainsi que les critères économiques régissant la réunification des familles et les parents aidés;

b) garantira au Québec, sur le total annuel établi par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada, un nombre d'immigrants, y compris les réfugiés, proportionnel à sa part de la population canadienne, avec droit de dépasser ce chiffre de cinq pour cent pour des raisons démographiques;

c) engagera le Canada à retirer les services—à l'exception de ceux qui sont relatifs à la citoyenneté—de réception et d'intégration, y compris l'intégration linguistique et culturelle, des ressortissants étrangers désireux de s'établir au Québec lorsque des services sont fournis par le Québec, pareil retrait devant s'accompagner d'une juste compensation. Le gouvernement du Canada et celui du Québec prendront ensuite les mesures nécessaires pour donner, conformément au projet de modification, force de loi à l'entente.

3. Le présent accord ne saurait empêcher la négociation d'ententes semblables avec d'autres provinces en matière d'immigration et d'admission temporaire des ressortissants étrangers.

Les articles 95A et 95E de l'Accord constitutionnel de 1987 confèrent aux provinces et à Ottawa le pouvoir de légiférer en matière d'immigration. En cas de différend, la loi fédérale aura primauté sur un certain nombre de points («normes . . . objectifs . . . catégories . . . et niveaux») énoncés dans le paragraphe 95B(2). Comme l'a signalé C. Wydczynski dans son ouvrage *Immigration, Law and Procedure*, les tribunaux ont tendu à limiter le rôle législatif des provinces jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, en vertu du paragraphe 91(25) de la Loi constitutionnelle de 1867, le Parlement fédéral est investi du pouvoir législatif pour les questions de «naturalisation et aubains». Le pouvoir des provinces dans le domaine de l'immigration a donc jusqu'à maintenant, en vertu de la Constitution, été interprété comme très limité. En pratique, le gouvernement fédéral a tenté d'accroître la participation des provinces au moyen de la négociation d'ententes à ce sujet. L'article 95A reconnaîtrait officiellement ces pratiques et inscrirait les ententes à ce titre dans la Constitution de sorte qu'il soit impossible de les modifier sans le consentement des provinces qui en sont signataires.

agreements without the consent of the provinces who are signatories to the agreements.

Supporters of the Accord argue that the provisions will help satisfy Quebec's concern about its perceived declining share of the population, with no cost to the federal government or the other provinces. Others are less certain of the impact.

Professor Scott suggests that the amendments would leave the settling of immigration policy largely in the hands of each province:

"Canada will, it seems lose final power to admit without provincial permission, a student, refugee or other immigrant to Canada unless it forces the immigrant to come to a province which waives its power or to the Yukon or Northwest Territories (so long as they are not provinces)."⁴¹

However, the provisions in the intended Canada-Quebec agreement may well limit the numbers of immigrants to all parts of Canada. What if Quebec cannot recruit its share (at least 25%), or refuses to accept more than a number less than its intended share? The commitment of the federal Government through the intended agreement with Quebec will give a stranglehold upon overall numbers of immigrants. Thus, Quebec will determine indirectly the numbers of immigrants nationally, including to the territories.

Much will depend on the content of future federal-provincial agreements. What kind of agreement "is appropriate to the needs and circumstances of the province?" Clearly section 95B(1) would allow the provinces to exercise power which would be otherwise invalid under the existing division of powers. The outline of the agreement to be concluded between Ottawa and Quebec provides specific indications of the kinds of agreements that will be negotiated under section 95A. Included in the Quebec agreement will be "the principles of the Cullen-Couture agreement on the selection... of all classes of immigrants." Under Cullen-Couture, both the federal government and Quebec have a joint role in deciding on the admission of immigrants destined for that province. Both are allowed to establish selection criteria within general guidelines set forth in the agreement. Each are allowed to assign different weights to individual criteria and Quebec has the power to reject candidates who would otherwise be eligible under the criteria of the federal government.

Scott's argument seems to be that if each province establishes similar agreements with their own selection criteria, immigrants who are otherwise admissible under federal guidelines would still be rejected if they are unacceptable to all the provinces and they are unwilling to settle in the Yukon or Northwest Territories. In Scott's view, this "demeans and degrades the federal government" by leaving control of Canada's national borders and the inflow of immigrants ultimately up to the provinces.

L. Shifrin suggests, however, that more is at stake than a petty dispute over legislative turf.

Les partisans de l'accord estiment que ces dispositions vont aider à satisfaire le Québec, qui est préoccupé par le fait que sa population constitue une part décroissante de la population canadienne, et n'entraînera pas de coûts pour le gouvernement fédéral ou d'autres provinces. D'autres en sont moins certains.

Le professeur Scott laisse entendre que les modifications confieraient en grande partie la responsabilité d'établir la politique d'immigration à chaque province.

«Le Canada va, semble-t-il, perdre le pouvoir ultime d'admettre au Canada, sans la permission des provinces, un étudiant, un réfugié ou un autre immigrant, à moins qu'il ne force l'immigrant à s'installer dans une province qui renonce à son pouvoir ou au Yukon ou aux Territoires du Nord-Ouest (tant qu'ils ne constitueront pas des provinces).»⁴¹

Toutefois, les dispositions de l'accord entre le Canada et le Québec pourraient très bien limiter le nombre des immigrants dans toutes les régions du Canada. Et si le Québec ne pouvait recruter sa part des immigrants (au moins 25 p. 100) ou refusait d'en accepter davantage qu'un nombre inférieur à sa part? L'engagement du gouvernement fédéral dans l'entente prévue avec le Québec va donner au Québec des pouvoirs sur le nombre total d'immigrants. Le Québec va donc déterminer indirectement le nombre des immigrants au pays, y compris dans les territoires.

Le contenu des futures ententes fédérales-provinciales sera donc très important. Quel type d'entente correspond aux besoins de la province et aux circonstances qui y prévalent? Le paragraphe 95B(1) permettrait sans équivoque aux provinces d'exercer un pouvoir qui ne serait pas valide en vertu de la séparation actuelle des pouvoirs. L'aperçu de l'entente qui doit être conclue entre Ottawa et Québec donne des indications précises sur le type d'entente qui sera négociée en vertu de l'article 95A. «Les principes de l'entente Cullen-Couture en ce qui concerne la sélection... de toutes les catégories d'immigrants» vont faire l'objet de l'entente avec le Québec. En vertu de l'entente de Cullen-Couture, le gouvernement fédéral comme le gouvernement du Québec ont tous deux leur mot à dire concernant l'admissibilité des immigrants désireux de s'installer au Québec. Tous deux sont habilités à établir des critères de sélection respectant les lignes directrices générales exposées dans l'entente. Chacune des deux parties peut attribuer des valeurs différentes à chaque critère, et le Québec a le pouvoir de rejeter des demandes qui seraient autrement admissibles en vertu des critères du gouvernement fédéral.

Scott semble prétendre que si chaque province élaborait des ententes semblables pour imposer ses propres critères de sélection, les immigrants qui seraient admissibles en vertu des lignes directrices fédérales verraient leur demande rejetée si aucune des provinces ne les considère comme acceptables et s'ils refusent de s'installer au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest. De l'avis de Scott, cela aurait pour effet «de diminuer et d'avilir le gouvernement fédéral», puisque le contrôle des frontières canadiennes et du flux des immigrants seraient, en fin de compte, entre les mains des provinces.

Toutefois, Shifrin estime qu'il faut voir dans cette condition plus qu'un simple différend de compétence législative.

"... it opens the door to a patchwork of racially motivated provincial immigration policies. It isn't beyond the realm of possibility that a government might come to office in some province some day committed to staunching the flow of (third world) immigrants into that province."⁴²

Shifrin does not dispute that Quebec should be allowed to concentrate on recruiting French speaking Canadians, as is provided under existing arrangements, but in his view;

"... What that calls for ... is a specifically worded clause limited to Quebec and francophone recruitment, not a provision with no function at all in the case of the other nine provinces except as an invitation to racism."⁴³

While the dangers of such racist policies are perhaps remote, Shifrin believes the door to such a possibility should not be left open.

Senator Murray, however, rejects the concerns voiced by both Scott and Shifrin, pointing to the assted safeguards in the Accord itself.

"... the federal government will retain full powers to establish classes of immigrants and admission criteria, and to determine over-all levels of immigration ... these areas are essential to retain federal control over the national standards and objectives of immigration policy."⁴⁴

However, the federal government does not retain the power to determine the actual numbers of immigrants to come to Canada, as federal objectives are subject ultimately to Quebec's decision on numbers.

Both levels of government are further limited by the *Charter of Rights and Freedoms* which will apply to any agreements made under section 95A(1).

The amount of protection offered by the *Charter* and the Accord itself, however, is unclear. Certainly the provinces will not be able to allow in individuals who are inadmissible under federal law. Beyond that, the position is less certain, but the inclusion of references to Cullen-Couture suggest that the provinces can, perhaps within limits, elect to set their own admissions criteria. To some extent, such provincial criteria are now allowed in practice by the federal government. The Accord, however, coupled with subsequent agreements, would give each province an entrenched constitutional right to do so. How far those provincial criteria might be able to diverge from their federal counterparts so as to allow for the kinds of racial policies feared by Shifrin will depend on the court's interpretation of the provision. What terms will be "repugnant" to federally set "standards" and "objectives" so as to be denied legal effect. Moreover, the *Charter* may well not protect applicants to immigrate to Canada. Do potential immigrants outside Canada have rights under the *Charter*? This seems very problematical. If not, who is to challenge the effects of agreements which are discriminatory? Relatives? Sponsors? What of independent immigrants who have no connections in Canada?

Another concern with the immigration provisions is the commitment on the part of the federal government to "guarantee" Quebec a share of the annual national quota set by Ottawa

«Cela risque de donner lieu à une incohérence de politiques provinciales d'immigration motivées par le racisme. Il n'est pas impossible qu'un gouvernement provincial, déterminé à mettre fin à l'arrivée des immigrants (du tiers monde) dans sa province, soit élu un jour.»⁴²

Shifrin ne s'oppose pas à ce que le Québec soit autorisé à recruter des francophones de préférence, comme le prévoit déjà les ententes existantes, mais à son avis :

«Il faut alors une disposition qui se limite expressément au Québec et au recrutement des francophones, et non une disposition qui n'ait aucune pertinence pour les neuf autres provinces et qui ne réussisse qu'à favoriser le racisme.»⁴³

Même si les dangers potentiels de pareilles politiques racistes ne sont pas imminents, Shifrin s'oppose à ce que pareille possibilité soit permise.

Le sénateur Murray, quant à lui, ne considère pas comme valables les préoccupations exprimées par Scott et Shifrin et invoque les mécanismes de protection prévus dans l'Accord.

«Le gouvernement fédéral conservera la capacité d'établir les catégories d'immigrants, les critères d'admission et les niveaux généraux d'immigration ... Cela est essentiel si le gouvernement fédéral veut continuer de régir les normes et objectifs nationaux de la politique de l'immigration.»⁴⁴

Cependant, le gouvernement fédéral ne conserve pas le pouvoir de déterminer le nombre d'immigrants qu'accueillera effectivement le Canada, puisque les objectifs fédéraux sont assujettis ultérieurement à la décision du Québec à cet égard.

Les pouvoirs des deux paliers de gouvernement sont en outre restreints par la *Charte des droits et libertés* qui s'appliquera à toute entente conclue en vertu de l'article 95A(1).

Le degré de protection qu'offrent la *Charte* et l'Accord demeure toutefois imprécis. Certes, les provinces ne pourront accepter les demandes que les autorités fédérales d'immigration auront considérées comme inadmissibles. Au-delà de cela, la position est plus ambiguë, mais les renvois à l'entente Cullen-Couture donnent à entendre que les provinces sont habilitées, dans certaines limites peut-être, à établir leurs propres critères d'admission. Dans une certaine mesure, ceux-ci sont déjà, dans la pratique, reconnus par le gouvernement fédéral. Cependant, s'il est assorti d'ententes subséquentes, l'Accord donnera à chaque province le droit constitutionnel de fixer ses propres critères. Seule l'interprétation que le tribunal donnera de la disposition permettra de déterminer dans quelle mesure ces critères provinciaux peuvent diverger des critères fédéraux et risquent d'entraîner l'élaboration de politiques racistes du genre que craint Shifrin, tout comme les termes qui, parce qu'ils seront jugés «contraires» aux «normes et objectifs» fédéraux, seront inapplicables juridiquement parlant. De plus, il se pourrait que la *Charte* ne protège pas les requérants désireux d'immigrer au Canada. Les immigrants potentiels jouissent-ils des mêmes droits que les citoyens canadiens en vertu de la *Charte*? Cela semble très problématique. Sinon, qui s'opposera aux effets discriminatoires des ententes? Les parents? Les parains? Et qu'arrivera-t-il des immigrants indépendants qui n'ont aucune connaissance au Canada?

Un autre problème que soulèvent les dispositions relatives à l'immigration réside dans l'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral de «garantir» au Québec, sur le quota annuel qu'il

proportionate to its population "with the right to exceed that figure by 5% for demographic reasons". Under that provision, up to 25% of the total number of immigrants that Ottawa will allow in any one year will be "guaranteed" to Quebec. Larry Grossman, the former Ontario Conservative Party leader, claims that the result must be that "for 25% of the immigration coming into Canada, the priority will be to find people who are french speaking".⁴⁵ Mr. Grossman would not dispute the right of Quebec to encourage and seek out french speaking migrants. That, after all, is the existing practice under Cullen-Couture. What he objects to is the guarantee that Quebec will receive a quota of one quarter of all immigrants. Unlike Cullen-Couture, which only allowed Quebec to openly recruit french-speaking immigrants and to refuse any individual who sought to settle in the province, the Accord suggests that 25% of all immigrants will now have to meet standards set by Quebec City.

An editorial in the *Globe and Mail*, however, argued that the Ontario Conservative leader was raising 'false alarms'.

"Certainly Quebec will look for people who can speak French, but it will also seek those-whatever their race or national origin-who stand a good chance of being absorbed into the french-speaking community. In any case, Ottawa may choose to admit to other provinces those who qualify under . . . but not Quebec's."⁴⁶

Mr. Grossman is less certain. In fact he argues that quite possibly up to 8,000 immigrants who currently settle in other provinces would, in the future, have to shift to Quebec so that 25% of the total quota would be available. In most cases, an immigrant refused by Quebec would not be allowed into other parts of Canada because the 75% share allotted to the remaining provinces would already be filled. This is particularly important in terms of family reunification. Mr. Grossman claims that the immigrant communities in Canada, predominantly centered in Ontario, would be unable to bring over as many relatives as before, as the number of immigrants entering the province would be reduced to meet Quebec's quota and those groups would be either unable to meet Quebec's entrance criteria or unwilling to settle in that province.

Federal officials insist, however, that the number of immigrants entering other provinces will not be reduced.⁴⁷ They point out that Canada as a whole usually does not take in a sufficient number of immigrants to meet the annual total set by Ottawa. In 1986, for instance, the shortfall was almost 20,000. In the view of such officials, Quebec's quota would be filled from that shortfall rather than from a reduction in the numbers going to other provinces. In any event, Premier Peterson suggests that the additional 5% allotted to Quebec for 'demographic reasons' would be added on to the overall Canadian quota, rather than by reducing the allotment to the other provinces. This would limit the need to reduce the share

a déterminé pour l'ensemble du Canada, un nombre d'immigrants proportionnel à sa population, «avec droit de dépasser ce chiffre de 5 p. 100 pour des raisons démographiques». En vertu de cette disposition, le Québec se verra garantir jusqu'à 25 p. 100 du nombre total des immigrants qu'Ottawa acceptera d'accueillir en une année donnée. Larry Grossman, l'ancien chef du Parti conservateur de l'Ontario, prétend «que sur 25 p. 100 des immigrants recrutés, il faudra rechercher prioritairement des candidats qui parlent le français».⁴⁵ Mais M. Grossman ne nie pas que le Québec puisse avoir le droit de favoriser la venue et le recrutement d'immigrants francophones. Après tout, c'est ce qui se pratique actuellement en vertu de l'entente Cullen-Couture. Il s'oppose toutefois à ce qu'on garantisse au Québec un quota qui représente le quart de tous les immigrants. Contrairement à l'entente Cullen-Couture, qui permettait au Québec de recruter officiellement des immigrants francophones et de rejeter tout autre candidat désireux de s'installer dans la province, l'Accord prévoit que 25 p. 100 de tous les immigrants doivent maintenant remplir les critères fixés par le gouvernement du Québec.

Par ailleurs, d'après un éditorial paru dans le *Globe and Mail*, le chef des Conservateurs de l'Ontario aurait été «inutilement alarmiste».

«Certes, le Québec cherchera à recruter des gens qui peuvent parler le français, mais aussi ceux qui ont de fortes chances de s'intégrer à la collectivité francophone, quelle que soit leur race ou leur origine ethnique. Il est possible que, de toute façon, Ottawa permette à ceux qui sont admissibles en vertu des normes fédérales, mais non de celles du Québec, de s'établir dans d'autres provinces.»⁴⁶

M. Grossman n'en est pas convaincu. En fait, il prétend que jusqu'à 8 000 des immigrants qui s'installent dans d'autres provinces devront peut-être s'installer au Québec pour que la garantie de 25 p. 100 du nombre total soit atteinte. Dans la plupart des cas, un immigrant que refuserait le Québec n'aurait pas le droit de s'installer dans d'autres provinces canadiennes, car le quota de 75 p. 100 déjà attribué aux autres provinces serait atteint. Ce facteur est particulièrement important pour respecter le critère de la réunification des familles. M. Grossman prétend que les collectivités d'immigrants au Canada, dont la plupart sont concentrées en Ontario, ne pourraient parrainer autant de membres de leur famille qu'autrefois, puisqu'il faudrait réduire le nombre d'immigrants admissibles dans la province pour pouvoir respecter le quota du Québec et pour tenir compte du fait que ces groupes sont soit inaptes à satisfaire aux exigences d'admission du Québec ou bien pas disposés à s'installer dans cette province.

Les fonctionnaires fédéraux insistent, cependant, sur le fait que le nombre d'immigrants entrant dans d'autres provinces ne sera pas réduit.⁴⁷ Ils soulignent que le Canada, globalement, n'accepte pas le nombre d'immigrants correspondant au total annuel fixé par Ottawa. En 1986, par exemple, l'écart était de 20 000. Du point de vue de ces fonctionnaires, le quota du Québec serait atteint à partir de cet écart plutôt que par la réduction du nombre d'immigrants se rendant dans d'autres provinces. Quoi qu'il en soit, le premier ministre Peterson laisse entendre que le 5 p. 100 supplémentaire alloué au Québec pour des «raisons démographiques» s'ajouterait au quota général du Canada au lieu de réduire le nombre alloué aux

of immigrants of a province such as Ontario to leave sufficient numbers for Quebec. As well, the Ontario Premier expressed the view that the Accord's provisions dealing with immigration re quotas would not affect family reunification. However, although it is clear the federal Government will continue to exercise authority over family reunification, it seems that the overall numbers of immigrants is ultimately determined by Quebec, and thus Quebec decisions can impact upon family reunification in other parts of Canada.

Federal officials may be correct that the Quebec quota will not reduce the numbers going to other provinces. It will certainly reduce, however, the percentage share. Currently, approximately 18% of all immigrants go to Quebec. To meet Quebec's quota, the share of immigrants to the other provinces would have to be reduced by up to 7%. Even Ontario's Attorney-General Scott accepts that such a reduction in share is the likely consequence of the provision.⁴⁸

There remains the question whether Quebec can attract sufficient numbers to meet that quota. What is the nature of the Federal Government's "guarantee"? Mr. Grossman suggests that it places an obligation on the federal government to "seek out different immigrants than traditionally have been coming in".⁴⁹ That seems to suggest that Ottawa is under some obligation to ensure that sufficient numbers of immigrants meeting Quebec's standards will enter the country. What if those numbers cannot be attracted to the province? Is there then an onus upon the federal government to force immigrants who desire to settle in other provinces to go to Quebec? Will Quebec accept such immigrants if the province's criteria are not met? If not, how can the federal government guarantee Quebec a 25 p. cent share? Mr. K. Kaplansky, of the University of Ottawa, suggests that Quebec will have little difficulty in attracting sufficient numbers:

"Immigrants go to places for a number of reasons . . . The most important is reunification of families and economic opportunities . . . so the way to enhance immigration is to prove there are more economic opportunities. Quebec has proven during the years that it can provide economic opportunities."⁵⁰

Premier Peterson claims that no one will force immigrants to go to Quebec. But then, what will be done with the resulting shortfall in Quebec's quota? Will it be divided amongst the other provinces? Will additional applicants who seek to enter those provinces be denied entry because those provinces' shares are full even though the total remains unfilled because of Quebec? As an editorial in the *Edmonton Journal* explained:

"What does . . . it mean. That if you're a family class immigrant and your family doesn't reside in Quebec you can't get in if the rest of Canada's quota is full?"⁵¹

The *Globe & Mail* has suggested that in such cases, immigrants would be attracted to Quebec because "they would stand a better chance of entering Canada". But this is exactly

autres provinces. Il serait ainsi moins nécessaire de réduire la part d'immigrants d'une province comme l'Ontario pour que le Québec en ait assez. Le premier ministre de l'Ontario a également affirmé que les quotas n'auraient pas d'effet sur la réunification des familles. Cependant, bien que le gouvernement fédéral continuera évidemment à superviser ces réunifications, il semble que le nombre total d'immigrants est en définitive fixé par le Québec et que le Québec peut donc prendre des décisions ayant des répercussions sur la réunification des familles dans d'autres parties du Canada.

Les fonctionnaires fédéraux ont peut-être raison d'affirmer que le quota du Québec ne réduira pas le nombre d'immigrants se rendant dans d'autres provinces, mais il réduira très certainement leur part proportionnelle. À l'heure actuelle, environ 18 p. 100 de tous les immigrants se rendent au Québec. Pour remplir le quota du Québec, la part d'immigrants se rendant dans d'autres provinces aurait à être réduite de 7 p. 100. Même le procureur général de l'Ontario, M. Scott, reconnaît qu'une telle réduction proportionnelle est une des conséquences probables de cette disposition.⁴⁸

Reste la question de savoir si le Québec peut attirer un nombre d'immigrants correspondant à son quota. Quelle est la nature de la «garantie» du gouvernement fédéral? M. Grossman laisse entendre qu'elle oblige le gouvernement fédéral à «trouver des immigrants différents de ceux qui sont venus jusqu'ici». ⁴⁹ Ce qui donne à penser qu'Ottawa serait en quelque sorte obligé de prendre des mesures pour qu'un nombre suffisant d'immigrants répondant aux normes du Québec entrent au pays. Qu'arrivera-t-il si on ne trouve pas assez d'immigrants pour cette province? Le gouvernement fédéral est-il alors obligé de contraindre des immigrants qui voulaient s'installer dans d'autres provinces à se rendre au Québec? Le Québec acceptera-t-il ces immigrants s'ils ne répondent pas à ces critères? Sinon, comment le gouvernement fédéral peut-il garantir au Québec une part de 25 p. 100? M. K. Kaplansky, de l'Université d'Ottawa, estime pour sa part que le Québec n'aura aucune difficulté à attirer un nombre suffisant d'immigrants :

«Les immigrants choisissent leur destination pour diverses raisons . . . Les plus importantes sont la réunification des familles et les débouchés économiques . . . De telle sorte que pour favoriser l'immigration il suffit de montrer qu'il y a plus de débouchés économiques. Or, le Québec a donné de nombreuses preuves au fil des ans qu'il peut fournir de tels débouchés.»⁵⁰

Le premier ministre Peterson soutient que personne n'obligera les immigrants à se rendre au Québec. Mais alors comment remplira-t-on le quota du Québec? Sera-t-il réparti entre les autres provinces? Refusera-t-on l'entrée à des demandeurs supplémentaires qui cherchent à entrer dans ces autres provinces parce que celles-ci ont déjà leur part d'immigrants, bien que le nombre total ne soit pas atteint à cause du Québec? Comme l'explique un éditeur du *Edmonton Journal* :

«Qu'est-ce que cela . . . signifie? Que si vous êtes un immigrant de la catégorie de la famille et que votre famille ne réside pas au Québec, vous ne pouvez y entrer si le reste du quota du Canada est rempli?»⁵¹

Le *Globe and Mail* a déclaré que dans certains cas des immigrants seraient intéressés à se rendre au Québec parce qu'ils auraient ainsi de meilleures chances d'entrer au Canada.

the point. Why is one province, in effect, allowed to control national immigration policy in terms of numbers, and why is Canada prepared to force upon some immigrants the choice, in effect, of settling in Quebec or not coming to Canada at all? The mobility rights guaranteed under section 6 of the *Charter* would allow such immigrants to later move to their province of choice. That assumes, however, that Quebec will allow such immigrants entry in the first instance. Even if it does, some have suggested that the constitutional rights of those immigrants to leave the province is unclear. As the *Toronto Star* has pointed out:

"... Peterson... said that the guarantee won't make any difference because mobility rights are guaranteed... But if the guarantee (to Quebec) is meaningless, then why did Quebec press for it. And if Quebec's role in determining immigration policy is also to be entrenched in the constitution... Might the courts decide that notwithstanding the mobility rights clause, immigrants who land in Quebec must stay there?"⁵²

Professor Scott goes further and suggests that the immigration clause might pose a threat to mobility rights in general:

"Moreover, by accepting the principle of a province's control of its demographic character, it opens the door to demands sooner or later, for provincial power to erect barriers to free movement within the federation and even for independence if that is refused."⁵³

At the least, in a practical sense for ordinary people, significant burdens are placed upon the mobility of immigrants who settle in Quebec. They have the real expense of moving and pulling up roots once again. As well, if their first language is neither french nor english, upon settlement in Quebec they may well be required to learn french as their second language, only to be met with the practical requirement of then having to learn to speak english so as to be able to exercise their mobility rights effectively.

The immigration systems may become all the more complex if the other provinces negotiate similar agreements, as is allowed under the 1987 Accord.

Mr. Trudeau's objections to the immigration provision focus on the commitment by the federal government to include in its agreement with Quebec an undertaking to withdraw its reception and integration services for foreign nationals settling in the province, with compensation "where services are to be provided by Quebec". He suggests that the undertaking may threaten multiculturalism in the province.⁵⁴ That concern is shared by ethnic groups. Senator Murray, however, disagrees.

"Of course, at Meech Lake, Quebec gained new responsibilities for the reception and linguistic and cultural integration of immigrants who want to settle in that province. But all this will be done in a Quebec with open borders and within a federal framework."⁵⁵

That statement ignores the practical limitations upon mobility. Here again, much will also depend on the courts' interpretation of the scope of the mobility rights of Quebec's immi-

Mais c'est précisément la question. Pourquoi une province peut-elle effectivement influencer sur la politique d'immigration nationale au chapitre du nombre d'immigrants, et pourquoi le Canada est-il disposé à obliger certains immigrants à s'établir au Québec sous peine de ne pas venir au Canada du tout? Le droit à la mobilité garanti par l'article 6 de la *Charte* permettrait à ces immigrants de se rendre ultérieurement dans la province de leur choix. Ce qui suppose, cependant, que le Québec leur permette en premier lieu d'entrer. Et même dans ce cas, certains estiment qu'il n'est pas clair si ces immigrants ont le droit constitutionnel de quitter leur province. Comme l'a fait remarquer le *Toronto Star* :

"... M. Peterson... a dit que les garanties ne changeront rien à la situation, puisque le droit à la mobilité est garanti... mais si cette garantie est dénuée de sens (pour le Québec), pourquoi le Québec l'a-t-il réclamé. Et si l'on doit également enchâsser dans la Constitution le droit du Québec à déterminer la politique d'immigration... les tribunaux ne pourront-ils pas décider que, nonobstant la clause sur le droit à la mobilité, les immigrants qui arrivent au Québec doivent y rester?"⁵²

Le P^r Scott va plus loin et estime que la clause d'immigration pourrait constituer une menace au droit à la mobilité en général :

"Bien plus, en acceptant en principe qu'une province puisse déterminer son caractère démographique, on ouvre tôt ou tard la porte au fait qu'une province demandera l'autorisation d'interdire la libre circulation au sein de la fédération, voir même l'indépendance si cette autorisation est refusée."⁵³

D'un point de vue pratique pour les gens ordinaires, on rend à tout le moins très difficile la mobilité des immigrants qui s'installent au Québec. Leur déménagement et leur nouvel enracinement est à leurs frais. De même, si leur première langue n'est ni le français ni l'anglais, ils seront tenus, en s'installant au Québec, d'apprendre le français comme deuxième langue, et seront ensuite concrètement obligés d'apprendre l'anglais pour exercer leur droit à la mobilité.

Le régime d'immigration pourrait devenir encore plus compliqué si les autres provinces négocient des ententes similaires à celles que permet l'Accord de 1987.

Les objections de M. Trudeau aux dispositions sur l'immigration visent l'engagement pris par le gouvernement fédéral d'inclure dans son accord avec le Québec la promesse de retirer ses services d'accueil et d'intégration des ressortissants étrangers s'établissant dans cette province, avec droit de compensation «lorsque ces services seront fournis par le Québec». Il laisse entendre que cet engagement pourrait compromettre le multiculturalisme au Québec.⁵⁴ Inquiétude que partagent les groupes ethniques. Le sénateur Murray, cependant, n'est pas d'accord.

"Bien entendu, au lac Meech, le Québec s'est vu accorder une nouvelle responsabilité concernant l'accueil ainsi que l'intégration linguistique et culturelle des immigrants désirant s'installer dans cette province. Mais tout cela se fera dans un Québec aux frontières ouvertes et dans un cadre fédéral."⁵⁵

Cette déclaration ne tient pas compte des limitations pratiques imposées à la mobilité. Ici encore, cela dépendra beaucoup de l'interprétation que donneront les tribunaux de la portée du

grants, as well as the kind of services that the province, as a "distinct society", must offer in place of those currently offered by the federal government.

What are the implications of entrenching both the process as well as the agreements themselves in the Constitution? What happens if an agreement leads to undesired results in practice? Like any other agreement, section 95C(2) recognizes that change can only be brought about by agreement of both parties. Is the section wide enough, however, to allow one party to opt out and to discontinue the arrangements? This is particularly important in terms of the incentives upon both parties to negotiate changes. Will Ottawa or the particular province give up any advantage it might gain from an agreement if the other party has no recourse but to carry out its obligations? Certainly, such entrenching would seem to put a heavy onus on both parties to ensure that agreements would not lead to unanticipated consequences.

The basic question remains. Immigration is a matter of national interest. Matters of national interest should be determined by Parliament and Parliament should retain the flexibility to deal effectively with immigration policy in the future, and as presently unforeseen circumstances may suggest. Of course, Quebec's interests in immigration should be met, as a matter of federal policy (not as a matter of constitutional right) as they are presently being met, so long as Quebec's interests are seen as consistent with the national interest.

The Supreme Court of Canada

As has already been pointed out, much of the meaning of the Accord will be provided by the courts. In J.J. Robinette's view, the ambiguity in the amendments place an "almost impossible burden on the courts". For some, that burden is ill-placed:

"The new constitution will be a happy hunting ground for lawyers. It will hand new opportunities to the courts to make decisions better left to Parliament."⁵⁶

The concern with the courts' role is even more so given the provisions of the Accord which would allow the provinces a greater role in the selection of justices to the Supreme Court of Canada. Those provisions are set forth in section 6 of the Accord which would amend the *Constitution Act, 1867* by adding sections 101A to 101E.

101A.(1) The court existing under the name of the Supreme Court of Canada is hereby continued as the general court of appeal for Canada, and as an additional court for the better administration of the laws of Canada, and shall continue to be a superior court of record.

(2) The Supreme Court of Canada shall consist of a chief justice to be called the Chief Justice of Canada and eight other judges, who shall be appointed by the Governor-General in Council by letters patent under the Great Seal.

101B.(1) Any person may be appointed a judge of the Supreme Court of Canada who, after having been admitted to the bar of any province or territory, has, for a total of at

droit à la mobilité des immigrants du Québec, ainsi que du genre de services que le Québec, en qualité de «société distincte», doit offrir à la place de ceux qu'offre en ce moment le gouvernement fédéral.

Quelles seraient les implications de l'enchâssement aussi bien du procédé que des ententes dans la Constitution? Qu'arrive-t-il si un accord produit des résultats indésirables? Comme dans toute autre entente, le paragraphe 95C(2) reconnaît que les deux parties doivent s'entendre pour effectuer un changement. Cette clause permettrait-elle, cependant, à une partie de dénoncer les accords et de s'en retirer? Cela est particulièrement important sous l'angle de l'incitation aux deux parties à négocier des changements. Ottawa ou une province renoncera-t-il à un avantage que lui accorderait une entente si l'autre partie n'a d'autre recours que d'honorer ses engagements? Un tel enchâssement paraît certainement placer un lourd fardeau sur chacune des parties, les obligeant à s'assurer que les ententes n'aient pas d'effets imprévus.

La question fondamentale demeure : l'immigration est une question d'intérêt national. Ces questions devraient être du ressort du Parlement qui devrait pouvoir modifier la politique d'immigration dans l'avenir à son gré et en fonction de circonstances aujourd'hui imprévisibles. Bien entendu, la politique fédérale devrait, cela va de soi, satisfaire les intérêts du Québec en matière d'immigration (et ce n'est pas une question de droit constitutionnel) comme cela se fait à l'heure actuelle, tant et aussi longtemps que les intérêts du Québec sont jugés conformes à l'intérêt national.

La Cour suprême du Canada

Comme je l'ai déjà souligné, l'interprétation de l'Accord incombera essentiellement aux tribunaux. De l'avis de J.J. Robinette, l'ambiguïté des modifications imposera aux tribunaux une «tâche quasi impossible». Pour certains, cette responsabilité ne relève pas de leur compétence :

«La nouvelle Constitution fera le bonheur des avocats. Elle obligera les tribunaux à rendre plus souvent qu'à leur tour des décisions qu'il aurait mieux valu laisser à la discrétion du Parlement.»⁵⁶

Les réserves exprimées au sujet du rôle des tribunaux sont d'autant plus importantes que les dispositions de l'Accord permettront dorénavant aux provinces d'exercer une plus grande influence sur le choix des juges nommés à la Cour suprême du Canada. Ces dispositions sont exposées à l'article 6 de l'Accord, qui aura pour effet de modifier la *Loi constitutionnelle de 1867* en lui ajoutant les articles 101A à 101E.

101A.(1) La cour qui existe sous le nom de Cour suprême du Canada est maintenue à titre de cour générale d'appel pour le Canada et de cour additionnelle propre à améliorer l'application des lois du Canada. Elle conserve ses attributions de cour supérieure d'archives.

(2) La Cour suprême du Canada se compose du juge en chef, appelé juge en chef du Canada, et de huit autres juges, que nomme le gouverneur général en conseil par lettres patentes sous le grand sceau.

101B.(1) Les juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau d'une province ou d'un territoire, ont, pendant au moins dix ans au total, été juges

least 10 years, been a judge of any court in Canada or a member of the bar of any province or territory.

(2) At least three judges of the Supreme Court of Canada shall be appointed from among persons who, after having been admitted to the bar of Quebec, have, for a total of at least 10 years, been judges of any court of Quebec or of any court established by the Parliament of Canada, or members of the bar of Quebec.

101C.(1) Where a vacancy occurs in the Supreme Court of Canada, the government of each province may, in relation to that vacancy, submit to the Minister of Justice of Canada the names of any of the persons who have been admitted to the bar of the province and are qualified under section 101B for appointment to that court.

(2) Where an appointment is made to the Supreme Court of Canada, the Governor-General in Council shall, except where the Chief Justice is appointed from among members of the Court, appoint a person whose name has been submitted under subsection (1) and who is acceptable to the Queen's Privy Council for Canada.

(3) Where an appointment is made in accordance with Subsection (2) of any of the three judges necessary to meet the requirement set out in Subsection 101B(2), the Governor-General in Council shall appoint a person whose name has been submitted by the Government of Quebec.

(4) Where an appointment is made in accordance with subsection (2) otherwise than as required under subsection (3), the Governor-General in Council shall appoint a person whose name has been submitted by the government of a province other than Quebec.

101D. Sections 99 and 100 apply in respect of the judges of the Supreme Court of Canada.

101E.(1) Sections 101A to 101D shall not be construed as abrogating or derogating from the powers of the Parliament of Canada to make laws under section 101 except to the extent that such laws are inconsistent with those sections.

(2) For greater certainty, Section 101A shall not be construed as abrogating or derogating from the powers of the Parliament of Canada to make laws relating to the reference of questions of law or fact, or any other matters to the Supreme Court of Canada."

The Accord clarifies the initial agreement reached at Meech Lake which only referred generally to 'Entrenching the Supreme Court' and to the nomination and appointment process of justices. Senator Forsey pointed to the ambiguity of the original agreement:

"... there is an undertaking to entrench the Supreme Court of Canada ... What exactly is to be entrenched? ... The whole of the Supreme Court Act... or only certain sections ... Are we to be stuck with every job and title of the present Supreme Court Act, including the new method of appointment until every provincial legislature consents to any change (process required to amend part of the constitution)."⁵⁷

Section 101E would seem to deal with such concerns by reaffirming the right of Parliament to make laws under section 101

de n'importe quel tribunal du pays ou inscrites au barreau de n'importe quelle province ou de n'importe quel territoire.

(2) Au moins trois des juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau du Québec, ont, pendant au moins dix ans au total, été inscrites à ce barreau ou juges d'un tribunal du Québec ou d'un tribunal créé par le Parlement du Canada.

101C.(1) En cas de vacance à la Cour suprême du Canada, le gouvernement de chaque province peut proposer au ministre fédéral de la Justice, pour la charge devenue vacante, des personnes admises au barreau de cette province et remplissant les conditions visées à l'article 101B.

(2) Le gouverneur général en conseil procède aux nominations parmi les personnes proposées et qui agrément au Conseil privé de la Reine pour le Canada; le présent paragraphe ne s'applique pas à la nomination du juge en chef dans les cas où il est choisi parmi les juges de la Cour suprême du Canada.

(3) Dans le cas de chacune des trois nominations à faire conformément au paragraphe 101B(2), le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement du Québec.

(4) Dans le cas de toute autre nomination, le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement d'une autre province que le Québec.

101D. Les articles 99 et 100 s'appliquent aux juges de la Cour suprême du Canada.

101E.(1) Sous réserve que ne soient pas adoptées, dans les matières visées à l'article 101, de dispositions incompatibles avec les articles 101A à 101D, ceux-ci n'ont pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative conférée au Parlement du Canada en ces matières.

(2) Il est entendu que l'article 101A n'a pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative du Parlement du Canada en ce qui concerne le renvoi à la Cour suprême du Canada de questions de droit ou de fait, ou de toute autre question."

L'Accord éclaircit la formulation de l'entente initiale conclue au lac Meech, laquelle faisait uniquement référence à l'«enchâssement de la Cour suprême» ainsi qu'au choix et au mode de nomination des juges. Le sénateur Forsey a souligné l'ambiguïté de l'entente initiale :

«(...) on s'engage à enchâsser la Cour suprême du Canada (...), mais qu'enchâssera-t-on au juste? (...) Toute la *Loi sur la Cour suprême* (...) ou seulement certains articles. (...) Chaque attribution et chaque titre prévus dans l'actuelle *Loi sur la Cour suprême*, de même que le nouveau mode de nomination, seront-ils immuables tant que les législatures provinciales n'entérineront pas leur modification (procédure exigée pour modifier une partie de la Constitution)."⁵⁷

L'article 101E semble tenir compte de ces préoccupations puisqu'il réaffirme la compétence législative du Parlement en

or «relating to the reference of questions of law or fact or any other matters, to the Supreme Court of Canada». The amendments are restricted to the selection of justices.

Section 101A entrenches sections 2 and 4 of the *Supreme Court Act*. Section 101B(1) deals with the qualifications required of any appointee, entrenching an amended version of section 5 of the federal legislation. Unlike the federal statute which refers to "judges of superior courts of any province or a 'barrister' or 'advocate' of at least 10 years standing of the bar of any province, the constitutional amendment deals with a judge of "any court" or a 'member' of the bar of any province or territory." In either case, the appointee must have been a member of a provincial bar for at least 10 years.

Section 101B(2) deals with the right of Quebec to have three judges sitting on the court. That entrenches an existing right under section 6 of the *Supreme Court Act*. Strangely enough, the informal practice that has three justices appointed from Ontario, two from the western provinces and one from the Atlantic provinces, is not constitutionalized. Instead, section 101C, which clarifies and expands upon the process outlined at Meech Lake, gives each of the provinces the right to submit candidates to fill a vacancy that occurs on the court. The Langevin Accord makes it clear that Quebec's right is limited to its three seats. (Given the wording of section 101C(3) and (4), the words "At least" at the beginning of section 101B(2) seem meaningless.) For the other six places, the candidates will be from lists presented by the other provinces. Those lists will not apply to the seats allotted to Quebec.

The Cabinet will select the justices from those provincial lists. That is a profound change from the existing system where the selection of justices is left solely to the federal government with no overt or formalized provincial input. The amendments leave unclear whether, for example, when a vacancy arises in one of the seats now held by a justice from Ontario under the existing practice of appointment, the Cabinet will be limited to choosing from lists presented by that province. The section makes clear that, except for the Quebec justices, all the other provinces will be able to submit candidates from their own provincial bar to fill that vacancy. Ottawa will presumably be able to continue past practice in such a situation and select a justice from Ontario, but will not be obliged to do so.

Residents of the territories have been excluded from possible appointment to the Supreme Court of Canada, unless they can somehow find their way on to provincial lists. This seems very problematical, as provincial governments will very likely put forward only 'favourite sons'. To take a case in point. The late Justice William Morrow of the Northwest Territories Supreme Court, recognized as a truly great judge across the country,

ce qui a trait aux matières visées à l'article 101 ou au «renvoi à la Cour suprême du Canada de questions de droit ou de fait, ou de toute autre question». Les modifications visent donc exclusivement le choix des juges.

L'article 101A enchâsse les articles 2 et 4 de la *Loi sur la Cour suprême*. Le paragraphe 101B(1) porte sur la compétence exigée des candidats proposés et paraphrase, à cette fin, l'article 5 de la loi fédérale. Contrairement au libellé de la loi fédérale qui considère comme un candidat acceptable «quiconque est ou a été juge d'une cour supérieure de l'une des provinces» ou «un avocat inscrit pendant au moins dix ans au barreau de l'une des provinces», la modification constitutionnelle fait plutôt mention des personnes qui ont été juges de «n'importe quel tribunal du pays ou inscrites au barreau de n'importe quelle province ou de n'importe quel territoire». Dans un cas comme dans l'autre, le candidat doit être inscrit au barreau d'une province depuis au moins dix ans.

Le paragraphe 101B(2) porte sur le droit du Québec d'être représenté par au moins trois juges à la Cour suprême. Ce paragraphe a pour effet d'enchâsser un droit déjà reconnu à l'article 6 de la *Loi sur la Cour suprême*. Étrangement, la tradition informelle voulant que trois juges de l'Ontario, deux des provinces de l'Ouest et un des provinces de l'Atlantique soient nommés, n'est pas officialisée dans la Constitution. À la place, l'article 101C, qui éclaircit et élargit les modalités convenues au lac Meech, donne à chacune des provinces le droit de proposer des candidats pour combler une vacance à la Cour suprême. Dans l'Accord de l'édifice Langevin, il est clair que le Québec n'a droit qu'à trois sièges. (Étant donné la formulation des paragraphes 101C(3) et (4), l'expression «Au moins» utilisé au début du paragraphe 101B(2) semble sans conséquence.) Dans le cas des six sièges restants, les candidats seront choisis à partir des listes soumises par les autres provinces. Le recours à ces listes ne se fera pas dans le cas des sièges réservés au Québec.

Le cabinet choisira les juges à partir des listes soumises par les provinces. C'est là un changement substantiel par rapport à la procédure actuelle en vertu de laquelle le choix des juges est laissé exclusivement à la discrétion du gouvernement fédéral sans intervention ouverte ou officielle des provinces. Les modifications ne précisent cependant pas si, par exemple, lorsque l'un des sièges actuellement occupés par un juge de l'Ontario, en vertu du mode actuel de nomination, deviendra vacant, le cabinet sera tenu de choisir un remplaçant à partir de la liste soumise par cette province. L'article en question prévoit simplement que, sauf dans le cas des juges du Québec, toutes les autres provinces pourront soumettre la candidature de juges ou d'avocats membres de leur propre barreau pour combler cette vacance. Ottawa pourra probablement continuer à s'en tenir à la pratique en vigueur jusqu'ici dans une situation semblable, et effectivement choisir un juge de l'Ontario, mais il n'y sera pas contraint.

Les résidents des territoires n'ont aucune possibilité d'être nommés à la Cour suprême du Canada, à moins qu'ils ne trouvent une façon de figurer sur les listes soumises par les provinces. Cette situation semble très problématique, étant donné que les gouvernements provinciaux se borneront vraisemblablement à promouvoir exclusivement la candidature des «leurs». À titre d'exemple, le regretté juge William Morrow de la Cour

was at one time reportedly on a very short list for appointment to the Supreme Court of Canada. It would seem that he would not even be considered under the intended new process.

Concerns have been raised that such an appointment process will not lead to the most qualified being selected to the court and that those judges who are selected will tend to represent the regional interests of the nominating province. In Mr. Trudeau's view, the result would be to "transfer supreme judicial power to the provinces".⁵⁸ Though the federal cabinet will still make the final appointment, the only candidates available will be those selected by the province. As Professor Scott concludes "in the end it will be hard to escape appointing anyone the provinces' want". An editorial in the *Globe and Mail* asked the question "will independent judges disappear?"⁵⁹

Some persons might argue that the current process of appointing Supreme Court justices leaves open the possibility of similar if not greater abuse by the federal government. Yet as Professor Hogg points out, the court is not now filled with justices with a strong bias in favour of a more centralist federalism.⁶⁰ Will a role for the provinces in the appointment process lead to a court with a more provincial rights bias? Senator Murray somehow argues that the amendments will actually provide against abuse by either the federal government or the provinces:

"This new process is a carefully balanced one. Simply stated, neither level of government will be able to impose its will upon the other. Rather, the process will require consultation and collaboration . . . it is only fair that both federal and provincial governments have a say in appointments."⁶¹

Senator Murray may be correct in his view that the provinces should have a voice in the selection process. Critics such as Professor Scott and Mr. Trudeau might not disagree. However, the proper question is whether the provinces or Parliament should have the ultimate decision on appointments. As a national institution, the Supreme Court of Canada should be appointed by the national government. It is not to be. The federal government must now appoint only those persons suggested by the provinces. The 'balance' referred to by the Senator is not at all achieved.

The amendments are less than clear. What happens if the provincial governments provide lists that are so biased as to leave Ottawa no legitimate choice. Must the cabinet still appoint one of the nominees? Can it reject the lists? If it does so, how can the appointment be made? Scott and Trudeau believe that the Cabinet will have to accept someone from the provincial lists. In their view, the only restraint on the provinces would be their own willingness to act reasonably. Certainly there is no indication in the amendments that if the Cabinet rejected all nominees the provinces would have to

suprême des Territoires du Nord-Ouest, reconnu dans tout le pays comme un excellent magistrat, aurait déjà figuré sur une très courte liste de candidats en vue d'une nomination à la Cour suprême du Canada. Il semble que sa candidature ne serait même pas prise en considération en vertu du nouveau mode de nomination proposé.

D'aucuns s'inquiètent de ce que ce mode de nomination puisse ne pas nécessairement faciliter le choix des juges les plus compétents et de ce que les candidats retenus puissent être plus enclins à défendre les intérêts régionaux de leur province d'origine. De l'avis de M. Trudeau, cela pourrait donner lieu au «transfert du pouvoir judiciaire suprême aux provinces». ⁵⁸ Même si le choix définitif sera fait par le cabinet fédéral, il reste que les seules candidatures proposées seront déterminées par la province. Le professeur Scott conclut, pour sa part, qu'il sera difficile, en fin de compte, de ne pas se plier au choix des provinces». Un éditorialiste du *Globe and Mail* s'est demandé si «les juges indépendants ne deviendront pas une race en voie de disparition». ⁵⁹

Certaines personnes peuvent soutenir que l'actuel mode de nomination des juges de la Cour suprême offre au gouvernement fédéral autant, sinon plus, de marge de manœuvre. Pourtant, comme l'a souligné le professeur Hogg, ce tribunal n'est actuellement pas constitué d'une majorité de juges favorables à une plus grande centralisation des pouvoirs.⁶⁰ Le fait de permettre aux provinces d'avoir leur mot à dire dans le mode de nomination va-t-il donner lieu à la constitution d'un tribunal plus enclin à donner raison aux provinces? Le sénateur Murray est, pour sa part, d'avis que les modifications empêcheront au contraire les abus d'un côté comme de l'autre :

«Ce nouveau mode de nomination assure un excellent équilibre. En somme, ni l'un ni l'autre palier de gouvernement ne pourra imposer sa volonté à l'autre. Au contraire, la nouvelle procédure les obligera à se consulter et à collaborer (. . .) il n'est qu'équitable que les gouvernements fédéral et provinciaux aient leur mot à dire dans les nominations.»⁶¹

Le sénateur Murray a peut-être raison d'affirmer que les provinces doivent avoir leur mot à dire dans le mode de nomination. Même ceux qui s'opposent à cette modification, comme le professeur Scott et M. Trudeau, pourraient difficilement être en désaccord. Toutefois, il importe avant tout de se demander qui, des provinces ou du Parlement, doit prendre la décision ultime concernant les nominations. Comme la Cour suprême du Canada est une institution nationale, le choix des juges nommés à ce tribunal devrait incomber au gouvernement national. Il semble que ce ne sera pas le cas, puisque le gouvernement fédéral devra dorénavant choisir parmi les candidats proposés par les provinces. L'«équilibre» auquel fait référence le sénateur n'est pas du tout atteint.

Les modifications sont loin d'être claires. Qu'arrivera-t-il si les gouvernements provinciaux soumettent des listes de candidatures subjectives au point de ne pas vraiment laisser le choix à Ottawa? Le cabinet sera-t-il quand même tenu de choisir parmi les candidatures soumises? Pourra-t-il rejeter ces listes? Le cas échéant, comment les nominations pourront-elles se faire? Selon MM. Scott et Trudeau, le cabinet n'aura d'autre choix que de retenir une des candidatures proposées par les provinces. À leur avis, les modifications présument trop de la bonne volonté des provinces. Rien n'indique non plus si, dans

submit new lists until agreement upon a candidate was reached.

The *Globe and Mail*, however, suggests that Ottawa has an effective veto and can refuse to appoint from unacceptable provincial lists. The *Globe* recognizes that the result could be a stalemate with no provisions for breaking it and recommends changes be made before final ratification.⁶² What those changes should be has been left unclear. If there is no change, the absence of any provision for breaking a stalemate suggests that Ottawa must choose from candidates who are otherwise unacceptable.

In practice there probably will be acceptable nominees from provincial lists, with the possible exception of nominees by a separatist provincial government in Quebec, should one be elected again. However, the fundamental objection to this amendment remains—the government representing the whole country should be the decision-maker as to whom is to be appointed to the Supreme Court of Canada. There should be effective consultation with the provinces, but they should not exclusively make lists of suitable appointments.

The New Amending Formula

The last of Quebec's original demands dealt with the procedure for amending the constitution. Initially, the province had demanded a veto over future constitutional amendments. That led to proposals from the federal government which would have altered the general amending formula set out in section 38(1) of the *Constitution Act, 1982* by requiring the approval of seven provinces with at least 80 p. 100 (rather than 50 p. 100) of the population. Under that system, both Ontario and Quebec would have had, in effect, an independent veto over most amendments. That suggested approach, however, was opposed by British Columbia, Alberta, Manitoba and Nova Scotia. Later, Quebec reduced its demands to a veto over amendments affecting federal institutions. That more limited range of veto was accepted at Meech Lake, but was extended to all provinces. In essence, there is now a unanimity agreement in respect of federal institutions. The changes to the amending formula are set out in section 9 of the Accord which amends the *Constitution Act, 1982*:

40. Where an amendment is made under Subsection 38(1) that transfers legislative powers from provincial legislatures to Parliament, Canada shall provide reasonable compensation to any province to which the amendment does not apply.

41. An amendment to the Constitution of Canada in relation to the following matters may be made by proclamation issued by the Governor-General under the Great Seal of Canada only where authorized by resolutions of the Senate

l'éventualité d'un rejet en bloc par le cabinet des candidatures proposées, les provinces devront soumettre de nouvelles candidatures jusqu'à ce qu'on s'entende sur le choix d'un juge.

Le *Globe and Mail* soutient, pour sa part, qu'Ottawa pourra au contraire exercer un droit de veto et refuser de nommer quelqu'un à partir des listes soumises par les provinces, si ces candidatures sont jugées inacceptables. L'auteur de l'article en question reconnaît que cela pourrait mener à une impasse impossible à dénouer et recommande, en conséquence, que des changements soient apportés avant la ratification définitive, sans toutefois en préciser la nature.⁶² Si aucun changement n'est apporté, l'absence de dispositions permettant de dénouer une éventuelle impasse pourrait obliger Ottawa à choisir parmi des candidats jugés inacceptables au départ.

En pratique, les listes soumises par les provinces devraient renfermer des candidatures acceptables, à l'exception peut-être de celles soumises par le Québec, si un gouvernement séparatiste devait être reporté au pouvoir. L'objection fondamentale à cette modification reste cependant la suivante: le gouvernement qui représente l'ensemble du pays devrait être celui qui décide de la candidature des juges nommés à la Cour suprême du Canada. Les provinces devraient être dûment consultées, mais elles ne devraient pas avoir la responsabilité exclusive d'établir les listes de candidats acceptables.

La nouvelle formule de modification

La dernière des demandes initiales du Québec a trait à la procédure de modification de la Constitution. Initialement, cette province avait demandé qu'on lui reconnaisse un droit de veto sur les futures modifications constitutionnelles. Cette requête a amené le gouvernement fédéral à formuler des propositions dont la mise en œuvre qui aurait sensiblement modifié la formule de modification générale prévue au paragraphe 38(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, en exigeant l'approbation de sept provinces dont la population représente au moins 80 p. 100 (plutôt que 50 p. 100) de la population de toutes les provinces. En vertu de cette formule, l'Ontario et le Québec auraient effectivement pu exercer un droit de veto sur la plupart des modifications. La Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse se sont cependant opposées à cette proposition. Plus tard, le Québec a réduit ses exigences et a demandé à pouvoir au moins exercer un droit de veto sur les modifications visant les institutions fédérales. Ce droit de veto à portée plus restreinte a été approuvé au lac Meech, pour être finalement accordé à toutes les provinces. Essentiellement, les modifications apportées aux institutions fédérales doivent maintenant faire l'objet d'un accord unanime. Les changements apportés à la formule de modification sont exposés à l'article 9 de l'Accord qui a pour effet de modifier la *Loi constitutionnelle de 1982*:

«40. Le Canada fournit une juste compensation aux provinces auxquelles ne s'applique pas une modification faite conformément au paragraphe 38(1) et relative à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement.

41. Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province :

and House of Commons and of the legislative assembly of each province:

- (a) The office of the Queen, the Governor-General and the Lieutenant-Governor of a province;
- (b) The powers of the Senate and the method of selecting senators;
- (c) The number of members by which a province is entitled to be represented in the Senate and the residence qualifications of senators;
- (d) The right of a province to a number of members in the House of Commons not less than the number of senators by which the province was entitled to be represented on April 17, 1982;
- (e) The principle of proportionate representation of the provinces in the House of Commons prescribed by the Constitution of Canada;
- (f) Subject to Section 43, the use of the English or French language;
- (g) The Supreme Court of Canada;
- (h) The extension of existing provinces into the territories;
- (i) Notwithstanding any other law or practice, the establishment of new provinces; and
- (j) an amendment to this part;

10. Section 44 of the said Act is repealed and the following substituted therefore:

44. Subject to Section 41, Parliament may exclusively make laws amending the constitution of Canada in relation to the executive government of Canada or the Senate and House of Commons.

11. Subsection 46(1) of the said Act is repealed and the following substituted therefore:

46. (1) The procedures for amendment under Sections 38, 41 and 43 may be initiated either by the Senate or the House of Commons or by the legislative assembly of a province.

12. Subsection 47(1) of the said Act is repealed and the following substituted therefore:

47. (1) An amendment to the Constitution of Canada made by proclamation under Section 38, 41 or 43 may be made without a resolution of the Senate authorizing the issue of the proclamation if, within 180 days after the adoption by the House of Commons of a resolution authorizing its issue, the Senate has not adopted such a resolution and if, at any time after the expiration of that period, the House of Commons again adopts the resolution.

The Accord amends section 40 of the *Constitution Act, 1982* by making the federal government liable to pay compensation to any province that opts out of an amendment under section 38(1) which transfers legislative power from the provincial legislature to the federal parliament. Under the *Constitution Act, 1982*, such compensation was available only to provinces that opted out of transfers in legislative power relating to education or other cultural matters.

a) la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur;

b) les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs;

c) le nombre des sénateurs par lesquels une province est habilitée à être représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;

d) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle était habilitée à être représentée le 17 avril 1982;

e) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la Constitution du Canada;

f) sous réserve de l'article 43, l'usage du français ou de l'anglais;

g) la Cour suprême du Canada;

h) le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires;

i) par dérogation à toute autre loi ou usage, la création de provinces;

j) la modification de la présente partie.»

10. L'article 44 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

«44. Sous réserve de l'article 41, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif «fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes.»

11. Le paragraphe 46(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

«46. (1) L'initiative des procédures de modification visées aux articles 38, 41 et 43 appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à une assemblée législative.»

12. Le paragraphe 47(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

«47. (1) Dans les cas visés à l'article 38, 41 ou 43, il peut être passé outre au défaut d'autorisation du Sénat si celui-ci n'a pas adopté de résolution dans un délai de cent quatre-vingts jours suivant l'adoption de celle de la Chambre des communes et si cette dernière, après l'expiration du délai, adopte une nouvelle résolution dans le même sens.»

L'Accord modifie l'article 40 de la *Loi constitutionnelle de 1982* en obligeant le gouvernement fédéral à verser une compensation aux provinces qui choisissent, en vertu du paragraphe 38(1), de ne pas souscrire à une modification ayant pour effet de transférer une partie du pouvoir législatif des provinces au Parlement fédéral. Aux termes de l'*Acte constitutionnel de 1982*, cette compensation n'était offerte qu'aux provinces

The more important changes, however, are related to the amending procedure for federal institutions. At present, such amendments are covered under section 42 of the *Constitution Act, 1982*, which makes the general amending formula set out in section 38(1) applicable (i.e. the approval of 7 provinces with 50 p. 100 of population is required.) Unlike section 38(1) amendments, however, there is no opting out of amendments in areas covered under section 42. Under the Accord, section 42 would be repealed. The specific subjects now covered under that section would be included under the amending procedure set forth in section 41. Under that provision, amendments require the approval of all the provinces. In effect, each would gain a veto over changes to so-called "federal institutions" (i.e. the powers of the senate and methods of selecting senators, the principle of proportionate representation in the House of Commons, the Supreme Court of Canada, the extension of existing provinces into the territories and the establishment of new provinces).

Both critics and supporters recognize that the amendments will lead to an even more rigid Constitution. Senator Forsey argues that such rigidity is undesirable and it will prevent necessary and desired changes.

"The accord would make it (the constitution) still more rigid, make many of its most important provisions totally unchangeable except by unanimous consent of the provincial legislatures—which may not truly represent on these matters, the people of their respective provinces. Is that what we really want?"⁶³

Others, however, minimize the added difficulties presented by the new amending procedure. That view is expressed in an editorial in the *Montreal Gazette*:

"But the '82 Constitutional already requires unanimous consent to some similar matters . . . Unanimous consent can indeed be a straight jacket, but it is one which Canada already is wearing."

That may be so, but in the future the straightjacket will have to be worn more and more often as the unanimity requirement is now required for changes that would otherwise have fallen under the less stringent formula in section 38(1).

Senator Murray attempts to justify the added rigidity as necessary to the working of a federal state:

"It is worth bearing in mind that the credibility of federal institutions depends on their acceptance by all partners of the federation . . . I do not see how we could decently effect major changes . . . without the consent of all the partners of the federation."⁶⁵

This view is echoed in an editorial in the *Regina Leader Post*:

"If anything, events of the last few days (*negotiating to get Quebec to 'join' the constitution*) have pointed out the perils of a situation where unanimity is not required . . . changes

ayant choisi de refuser le transfert des pouvoirs législatifs en matière d'enseignement ou dans d'autres domaines culturels.

Les principaux changements, cependant, touchent la procédure d'amendement des institutions fédérales. En ce moment, ces amendements relèvent de l'article 42 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui rend exécutoire la formule générale d'amendement énoncée au paragraphe 38(1) (c'est-à-dire l'approbation par 7 provinces représentant 50 p. 100 de la population). Contrairement aux amendements prévus au paragraphe 38(1), néanmoins, des amendements dans les domaines visés par l'article 42 ne prévoient aucune possibilité de retrait. En vertu de l'Accord, l'article 42 serait abrogé et sa teneur serait reprise à l'article 41 dans la formule d'amendement. Or, aux termes de ce dernier article, les amendements doivent être approuvés par toutes les provinces. En effet, chacune d'elles aurait un droit de veto contre tout changement aux prétendues «institutions fédérales» (c'est-à-dire sur tout ce qui concerne les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection de sénateurs, le principe de la représentation proportionnelle à la Chambre des communes, la Cour suprême du Canada, l'extension des provinces existantes aux territoires et la création de nouvelles provinces).

Les partisans aussi bien que les opposants de l'Accord reconnaissent que ces amendements débouchent sur une Constitution encore plus rigide. Le sénateur Forsey soutient qu'une telle rigidité est indésirable parce qu'elle bloquera les changements nécessaires et voulus.

«L'accord la (la Constitution) rendrait encore plus rigide et figerait complètement bon nombre de ses principales dispositions sous réserve du consentement unanime des assemblées législatives provinciales—qui ne représentent peut-être pas vraiment la population de leur province sur ces questions. Est-ce ce que nous voulons?»⁶³

D'autres, cependant, minimisent les difficultés supplémentaires que créera la nouvelle procédure d'amendement. C'est par exemple l'opinion défendue dans un éditorial de la *Gazette de Montréal*:

«Mais la Constitution de 1982 requiert déjà le consentement unanime pour certaines questions similaires . . . L'unanimité peut effectivement être une camisole de force, mais c'est un étai dans lequel le Canada se trouve déjà.»⁶⁴

Soit. Mais cette camisole de force devra désormais être portée de plus en plus souvent puisqu'il faudra dorénavant qu'il y ait unanimité pour des changements qui auraient pu auparavant être effectués selon la formule moins rigide du paragraphe 38(1).

Le sénateur Murray tente de soutenir que cette nouvelle rigidité est nécessaire pour le bon fonctionnement d'un état fédéral:

«Il ne faut pas oublier que la crédibilité des institutions fédérales dépend de leur acceptation par tous les partenaires de la fédération . . . Je ne vois pas comment nous pourrions décentement effectuer des changements majeurs . . . sans le consentement de tous les partenaires de la fédération.»⁶⁵

Un éditorial du *Regina Leader Post* fait écho à cette idée:

«Les événements des derniers jours (*la négociation en vue d'amener le Québec à «se joindre» à la Constitution*) ont à tout le moins fait ressortir les périls d'une situation qui ne

could have been made without Manitoba's or Saskatchewan's approval... the result would have been legal but would have lacked legitimacy."⁶⁶

With respect, we disagree with these views. Legitimacy does not depend upon unanimity. Senator Murray asserts that "the credibility of federal institutions depends on their acceptance by all" but one wonders whether giving each province a veto over change is the only method to ensure such "credibility" and 'acceptance'. A veto may have been the price necessary to get Quebec as a signatory to the Constitution. If so, the price simply was not worth it. Canada has been placed in a constitutional straightjacket where change can only come on the basis of the lowest common denominator. Each province can now dictate a price for its acceptance to change, whereby the whole nation is a hostage to each one of the ten provinces. The new amending formula is simply inconsistent with the effective working of a modern federal state.

We, as northerners, are particularly anguished that the territories can not evolve into provinces without the consent of all provinces. Until 1982, Parliament had plenary power under the *Constitution Act, 1871*, to determine the pace and kind of evolution of government within the territories. Indeed, Joe Clark asserted in 1979 that the Yukon would become a province in his first term of office as Prime Minister. Now, the territories have no hope of ever becoming provinces. Will not southern provinces demand an expansion of their own boundaries northward as a price for their agreement to any provincehood for areas in the north? There have always been suspicions that, at least, Alberta, Quebec and Newfoundland all covet areas of the Northwest Territories. Moreover, why would the so-called "have", provinces allow the creation of new provinces that might affect them adversely from a fiscal standpoint through the quinquennial negotiations of the federal-provincial fiscal arrangements regime? Will one or more provinces prefer to preserve northern resources as a captive, dependent territory fulfilling a role in perpetuity as hinterland to the southern metropolis?

Northerners have been denied any effective voice in the process leading to the 1987 Accord, and through that Accord we have been denied the equality of treatment received by the existing 10 provinces in their own evolution historically.

The Senate and First Ministers' Conferences

Certainly the western provinces who seek changes to the Senate gained nothing from the new amending formula. Their discontent with the existing system remains unchanged and with the Accord's right of provincial veto, any resolution may be difficult if not impossible. The west's discontent is summarized by Fred Byfield:

"... the Canadian constitution in its present form does not work. It functions, that is, in the interests of the two prov-

requiert pas l'unanimité... les changements auraient pu être apportés sans l'approbation du Manitoba ou de la Saskatchewan... le résultat aurait eu un caractère légal mais non légitime."⁶⁶

Sauf le respect, nous ne sommes pas d'accord. La légitimité ne dépend pas de l'unanimité. Le sénateur Murray affirme que «la crédibilité des institutions fédérales dépend de l'acceptation par tous», mais on est en droit de se demander si la seule façon de garantir cette 'crédibilité' et cette 'acceptation' est de donner à chaque province un droit de veto relativement à tout changement. Le veto est peut-être le prix qu'il aura fallu payer pour que le Québec signe la Constitution. Si tel est le cas, ce prix était trop élevé. L'état constitutionnel imposé au Canada fait nécessairement passer tout changement par le plus petit commun dénominateur. Chaque province peut maintenant dicter à quel prix elle acceptera un changement, l'ensemble du pays devenant l'otage de chacune des dix provinces. La nouvelle formule d'amendement est carrément irréconciliable avec le bon fonctionnement d'un état fédéral moderne.

Nous, les habitants du Nord, envisageons notamment avec beaucoup d'inquiétude le fait que les territoires ne pourront devenir des provinces sans le consentement de toutes les provinces existantes. Jusqu'en 1982, c'est le Parlement qui, en vertu de l'*Acte constitutionnel de 1871*, jouissait des pleins pouvoirs de déterminer le rythme et le sens de l'évolution du gouvernement dans les territoires. En 1979, M. Joe Clark affirmait que le Yukon deviendrait une province au cours de son premier mandat comme premier ministre. Aujourd'hui, les territoires ont perdu tout espoir de jamais devenir des provinces. Les provinces du Sud ne demanderont-elles pas un élargissement de leurs propres frontières vers le Nord en contrepartie de l'accession au statut de province de régions dans le Nord? On soupçonne à tout le moins l'Alberta, le Québec et Terre-Neuve de convoiter certaines parties des Territoires du Nord-Ouest. Par ailleurs, pourquoi les provinces «nantes» permettraient-elles la création de nouvelles provinces qui pourraient leur nuire sur le plan fiscal dans le cadre des négociations quinquennales des ententes fiscales fédérales-provinciales? Une ou plusieurs provinces préféreraient-elles que les richesses naturelles du Nord restent dans un territoire captif et dépendant, qui jouerait à perpétuité le rôle d'arrière-pays des métropoles du Sud?

On a refusé aux habitants du Nord toute voix au chapitre des pourparlers qui ont conduit à l'Accord de 1987, et cet Accord ne nous traite pas sur le même pied que les 10 provinces existantes selon leur propre évolution historique.

Le Sénat et les Conférences des premiers ministres

Il est certain que la nouvelle formule d'amendement n'a absolument rien apporté aux provinces de l'Ouest qui désirent modifier le Sénat. Elles sont tout aussi mécontentes du système existant, et maintenant que l'Accord confère aux provinces le droit de veto, toute résolution pourrait être difficile voire impossible à adopter. Fred Byfield résume bien le mécontentement de l'Ouest:

«...» la Constitution du Canada ne fonctionne pas sous sa forme actuelle. Ou plutôt elle fonctionne dans l'intérêt des

inces that originally wrote and promote it, Quebec and Ontario."⁶⁷

Alberta Premier Don Getty concluded: "It's self-evident that the mathematics of the current constitution are stacked against us". In the west's view, the House of Commons, where 170 of the 282 seats are held by MP's from Central Canada, works for the interests of that region". Westerners view the regions as having only a minimal and largely ineffective voice in government, regardless of which party is in power. Rather than attempting to alter that imbalance in the Commons, the west has attempted to gain a greater voice in the making of national policy through Senate reform and first ministers' conferences.

In terms of Senate reform, Alberta has advocated a Triple E Senate; one that is made up of 'equal' numbers of senators from each province, with the senators being 'elected' and exercising 'effectively' the powers currently available under the Constitution but unused in practice.

Those demands were only partially met at Meech Lake and Langevin. The Accord does entrench two annual First Ministers' conferences. One will "discuss the state of the Canadian economy and such matters as may be appropriate". The other will deal with constitutional matters. Specific conferences dealing with senate reform and the issue of fisheries are entrenched. Other topics will be by later agreement.

However, this approach is only an agreement now to ensure disagreement in the future on the substantive points. Given that Ontario and Quebec are unlikely to agree to any senate reform that reduces their power in relation to the regions, senate reform is probably a non-starter particularly given the new amending formula itself, which would require all provinces to approve any reform. Thus, the so-called 'interim' measures of the Accord dealing with the selection of senators becomes significant. Those measures are set out in section 2 which further amends the *Constitution Act, 1867* by adding section 25. At present, senators are appointed by the federal cabinet. The amendment would give the provinces a new role in the process.

"25(1) Where a vacancy occurs in the Senate, the government of the province to which the vacancy relates may, in relation to that vacancy, submit to the Queen's Privy Council for Canada the names of persons who may be summoned to the Senate;

(2) Until an amendment to the Constitution of Canada is made in relation to the Senate pursuant to Section 41 of the Constitution Act, 1982, the person summoned to fill a vacancy in the Senate shall be chosen from among persons whose names have been submitted under subsection (1) by the government of the province to which the vacancy relates and must be acceptable to the Queen's Privy Council for Canada."

Both the First Ministers' conferences as well as the interim measures dealing with the Senate have raised concerns over the future of the governing process in Canada. Of particular

deux provinces qui l'ont à l'origine écrite et promue, je veux dire le Québec et l'Ontario."⁶⁷

Le premier ministre de l'Alberta Don Getty concluait: «Il est clair que, mathématiquement, le libellé de la constitution actuelle joue contre nous». Du point de vue de l'Ouest, la Chambre des communes, dont 170 sièges sur 282 sont occupés par des députés du Canada central, dépend les intérêts de cette région.» Les gens de l'Ouest estiment justement que la voix des régions est pour ainsi dire minimale et n'a pas d'effet sur le gouvernement, quel que soit le parti au pouvoir. Au lieu de chercher à modifier ce déséquilibre aux Communes, l'Ouest a cherché à accroître son influence dans l'élaboration des politiques nationales par la réforme du Sénat et par les conférences des premiers ministres.

En ce qui concerne la réforme du Sénat, l'Alberta préconise un Sénat Triple E, c'est-à-dire qui est formé d'un nombre 'égal' de sénateurs de chaque province, et de sénateurs 'élus' qui exercent 'effectivement' les pouvoirs que leur confère la Constitution mais dont ils ne se servent pas.

Les négociateurs du lac Meech et de l'Édifice Langevin n'ont répondu que partiellement à ces demandes. L'Accord enchâsse deux conférences annuelles de premiers ministres. L'une «discutera de l'état de l'économie canadienne et de toute autre question jugée appropriée», tandis que l'autre portera sur des questions constitutionnelles. D'autres conférences sur la réforme du Sénat et le problème des pêches sont également enchâssées, l'Accord laissant à des ententes ultérieures le soin d'ajouter d'autres sujets de discussion.

Mais tout ce qu'on a fait c'est se mettre d'accord aujourd'hui en vue des désaccords de l'avenir sur des points de fond. L'Ontario et le Québec refuseront vraisemblablement toute réforme du Sénat qui réduit leurs pouvoirs par rapport aux régions; la réforme de cette Chambre est donc probablement vouée à ne jamais démarrer, compte tenu notamment de la nouvelle formule d'amendement qui requiert que toutes les provinces l'approuvent. Ainsi, les mesures prétendument 'intérimaires' de l'Accord portant sur le choix des sénateurs prennent tout leur sens. Elles sont énoncées à l'article 2 qui modifie en outre la *Loi constitutionnelle de 1867* en ajoutant l'article 25. À l'heure actuelle, les sénateurs sont nommés par le cabinet fédéral. L'amendement donnerait aux provinces un nouveau rôle en ce domaine.

«25. (1) En cas de vacance au Sénat, le gouvernement de la province à représenter peut proposer au Conseil privé de la Reine pour le Canada des personnes susceptibles d'être nommées au siège vacant.

(2) Jusqu'à la modification, faite conformément à l'article 41 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, de toute disposition de la Constitution du Canada relative au Sénat, les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat sont choisies parmi celles qui ont été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada.»

Les conférences des premiers ministres aussi bien que les mesures intérimaires relatives au Sénat ont soulevé des inquiétudes sur le fonctionnement du gouvernement au Canada. La

concern is the Senate. The nature of the problem is described by Professor Scott:

“With two houses of Parliament, workable parliamentary government requires either much restraint from one or severe restrictions on its power to block bills . . . The senators power to veto bills is legally limitless . . . senators (*currently*) rarely do try to block or even long delay measures from the popularly elected Commons . . . However, once appointed from provincial lists, senators will be quite entitled to consider themselves representatives of provincial interests, to vote as they judge proper (*or are directed*) in pursuit of those interests. Meech Lake licenses the Canadian Senate to frustrate the electoral mandate of the Commons . . .”⁶⁸

Senator Murray, however, did not see similar dangers. In his view, the new appointment process would be part of the “renewal of the confederation partnership” based on “balance” and “co-operation” between Ottawa and the provinces.⁶⁹ Like the difficulties with the appointment process for the Supreme Court, much will depend upon the extent to which Ottawa can reject unacceptable candidates presented by the provinces. Is there “balance” or can the provinces force their nominees on the federal cabinet?

Even if Ottawa does not have an effective determination of Senate appointments, the kinds of dangers expressed by Professor Scott may be exaggerated. Implicit to his position is that the Senate’s restraint in the past has been the fact that the senators were wholly federally appointed. Provincially nominated appointees would bring an end to that restraint. Such a view may be flawed. Other restraints remain which are not necessarily affected by the amendments. Where the Senate is controlled by the provincial representatives of a political party and that same party forms the government in the Commons, there would be the matter of party loyalty. On the other hand, where a different political party controls a provincial government from the political party which is in power in Ottawa, it would seem to sharpen the possibility of partisan conflict. Where different parties control each chamber or where party loyalty is an insufficient block, however, there is perhaps still the inherent restraint imposed by the fact of appointment itself. As Professor Hogg points out:

“The restraint by the Canadian Senate is caused by its recognition that as an appointed body, it has no political mandate to obstruct the elected House of Commons.”⁷⁰

That the senators will now be nominated by the provinces and then appointed by Ottawa might not seem to change that position fundamentally. To retain its own credibility, the Senate would perhaps at most exercise its powers in only rare cases. However, given the impossibility of future reform of the Senate due to the unanimity rule through the new amendment formula, Senators need have little fear in opposing the Government. Finally, the allotment of Senate seats to the provinces

principale source d’inquiétude est le Sénat. Le P^r Scott présente bien le problème:

«Avec deux Chambres au Parlement, un gouvernement parlementaire qui fonctionne exige, ou bien que l’une fasse preuve de beaucoup de retenue, ou bien encore que ses pouvoirs de bloquer les projets de loi soient sérieusement limités . . . le droit de veto des sénateurs contre les projets de loi est légalement sans limite . . . (*à l’heure actuelle*) il est rare que les sénateurs cherchent à bloquer ou même à retarder les mesures adoptées par les Communes dont les membres sont élus par la population; cependant, une fois nommés à partir de listes provinciales, les sénateurs seront tout à fait en droit de se considérer comme les représentants des intérêts des provinces, de voter dans le sens qui leur paraît approprié (*ou qui leur est imposé*) dans la défense de ces intérêts. L’Accord du lac Meech autorise le Sénat du Canada à bloquer le mandat que les Communes ont reçu de l’électorat . . .»⁶⁸

Le sénateur Murray n’y voit cependant pas les mêmes dangers. À son avis, le nouveau mode de nomination ferait partie du «renouveau du partenariat confédératif» fondé sur «l’équilibre» et «la coopération» entre Ottawa et les provinces.⁶⁹ Tout comme les difficultés que pose le mode de nomination des juges à la Cour suprême, cela dépendra en grande partie du pouvoir qu’aura Ottawa de rejeter les candidats inacceptables présentés par les provinces. Y a-t-il un «équilibre» ou les provinces peuvent-elles obliger le cabinet fédéral à accepter leurs candidats?

Même si Ottawa ne détermine pas effectivement les nominations au Sénat, les dangers soulevés par le P^r Scott sont peut-être exagérés. Sa position donne implicitement à penser que si le Sénat a fait preuve de retenue dans le passé, cela serait dû au fait que les sénateurs sont entièrement nommés par les autorités fédérales, et que la nomination par des autorités provinciales mettrait fin à cette retenue. Ce raisonnement est peut-être fallacieux. Il y a d’autres restrictions qui ne sont pas nécessairement touchées par les amendements. Lorsque le Sénat est aux mains de représentants provinciaux d’un parti politique qui forme le gouvernement aux Communes, la question de la loyauté au parti se poserait. D’un autre côté, si le parti politique d’un gouvernement provincial diffère du parti politique qui est au pouvoir à Ottawa, il y a encore plus de possibilités d’un conflit partisan. Si chacune des Chambres est dominée par les membres d’un parti différent ou si la loyauté d’un parti ne forme pas suffisamment bloc, cependant, il y a peut-être encore la restriction inhérente qu’impose le fait de la nomination elle-même. Comme le P^r Hogg le souligne:

«La retenue dont le Sénat canadien a fait preuve vient du fait qu’il reconnaît que, en qualité d’organisme nommé, il n’a pas le mandat politique de faire obstruction aux travaux de la Chambre des communes élue.»⁷⁰

Et le fait que les sénateurs seront maintenant nommés par les provinces au lieu de l’être par Ottawa ne paraît peut-être pas modifier cette position fondamentalement. Pour garder sa crédibilité, le Sénat exercerait ses pouvoirs très rarement tout au plus. Cependant, comme la règle de l’unanimité de la nouvelle formule d’amendement rend pratiquement impossible toute réforme future du Sénat, les sénateurs n’ont rien à craindre à s’opposer au gouvernement. Enfin, la répartition des sièges du

may limit the ability of the West and Atlantic provinces to use the upper Chamber as an obstacle to the perceived bias of the Commons in favour of Central Canada. Though not a majority in the Senate, the voting block of Central Canada (*if such it is*) remains a significant hurdle that must be overcome. That is not to suggest that the dangers of a provincially nominated Senate are groundless. What it does mean, however, is that Parliamentary government under the new amendments may, in general, not be significantly more difficult than it is at present. Yet two basic criticisms remain. First, we think it is fundamentally wrong on principle that the Senate, at present one of the two bodies constituting Parliament, be appointed by the Provinces. Provincial governments should not determine who represents Canadians in the Senate and thus in the upper chamber of Parliament, the supreme legislative organ of the national government.

Second, it seems that northerners, not being provincial residents, are effectively precluded from being senators in the future.

A problem may also exist with First Ministers conferences. As D. McGullivray points out:

"Parliament also stands to lose another way . . . Annual conferences of first ministers . . . will constitute an official new level of government."⁷¹

The exact nature of the threat to the federal Parliament, however, is unclear. Such conferences will give the provinces an official forum for voicing views on national issues. Ottawa, however, will lose only so much as it is willing to give away. The Conferences themselves would not seem to lead necessarily to the result that the provinces would gain at the expense of the federal government nor would it place any restraint on Ottawa's existing policy and law making powers. Such meetings, however, may provide an opportunity to focus political and public pressure on Ottawa over a particular issue and public scrutiny surrounding such events might increase the incentives for compromise and successful agreement, but a strong, committed federal government will lose nothing. Much will depend, however, on how future Conferences develop. They will not necessarily make Canada more difficult to govern.

Senator Forsey suggests, however, that, at least in terms of the annual constitutional conferences, the Accord would be "subversive of parliamentary government." In his view, any future agreements arrived at by such First Minister's Conferences would, like the present Accord, be difficult to change and in most cases be submitted to Parliament and the provincial legislatures for rubberstamping with little or no debate.

"I have heard too many statements, from too many quarters, high and low, suggesting that a constitutional agreement by a First Minister's Conference is now, by convention, though not by law, the final word . . . Acceptance of such a Convention would reduce Parliament and the provincial legislatures, in relation to constitutional amendments, to not much more

Sénat entre les provinces pourrait empêcher les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique de se servir de la Chambre pour faire obstacle au parti-pris des Communes en faveur du Canada central. Bien qu'il ne forme pas une majorité au Sénat, le bloc des voteurs du Canada central (*s'il existe*) demeure un des principaux obstacles à surmonter. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas de raisons de craindre un sénat dont les membres seraient nommés par les provinces. Mais cela signifie en tout cas qu'aux termes de nos amendements il peut en général ne pas être beaucoup plus difficile de gouverner avec un gouvernement parlementaire qu'à l'heure actuelle. Deux critiques de fond demeurent néanmoins. D'abord, à notre avis, il est essentiellement erroné en principe que le Sénat, l'une des deux Chambres constituant le Parlement, soit nommé par les provinces. Il n'appartient pas aux gouvernements provinciaux de décider qui représentera les Canadiens au Sénat et donc à la Chambre du Parlement, organe législatif suprême du gouvernement national.

Deuxièmement, il semble que, puisque les résidents du Nord ne sont pas des résidents d'une province, il leur est à toutes fins pratiques impossible d'être nommés sénateurs dans l'avenir.

Les conférences des premiers ministres pourraient également proposer un problème. Comme M. D. McGullivray le signale:

«Le Parlement pourrait également y perdre d'une autre façon . . . Les conférences annuelles des premiers ministres . . . formeront un nouveau niveau officiel du gouvernement.»⁷¹

Il n'est pas très clair cependant quel genre de menace cela pose au Parlement fédéral. Ces conférences donneront aux provinces une tribune officielle pour exprimer leurs vues sur des questions nationales. Mais Ottawa n'y perdra pas plus qu'il ne sera prêt à y laisser. En elles-mêmes, les conférences ne devraient pas, semble-t-il, avoir nécessairement pour résultat de dépouiller le gouvernement fédéral au profit des provinces, pas plus qu'elles ne limiteraient les pouvoirs d'Ottawa d'élaborer des politiques ou de légiférer. Ces réunions pourraient favoriser le regroupement des pressions politiques et publiques sur Ottawa autour de telle ou telle question ainsi que sur l'examen par le public des événements pouvant aller dans le sens de compromis et d'ententes réussies, bien qu'un gouvernement fédéral solide et engagé n'y perdrait rien. Cela dépendra en grande partie de l'évolution future des conférences. En elles-mêmes elles ne rendront pas nécessairement le Canada plus difficile à gouverner.

Le sénateur Forsey, quant à lui, donne à penser qu'en ce qui concerne les conférences constitutionnelles annuelles, l'Accord aurait un effet «subversif sur le gouvernement parlementaire». A son avis, toute entente à laquelle ces conférences des premiers ministres arriveraient dans l'avenir, tout comme le présent Accord, serait difficile à modifier et serait, dans la plupart des cas, soumise au Parlement et aux assemblées législatives provinciales pour approbation, sans pour ainsi dire de débat.

«J'ai trop souvent entendu dire par des gens de nombreux milieux, haut et bas placés, qu'un accord constitutionnel au terme des conférences des premiers ministres est aujourd'hui, par convention, et non par loi, le dernier mot . . . En acceptant une telle convention on réduit le Parlement et les assemblées législatives provinciales à n'être, en

than echoes." (*Submission to the Special Joint Committee on the 1987 Constitutional Accord* by the honourable Eugene Forsey.)

Senator Forsey is correct although one wonders whether in practice a First Minister, who was committed to an agreement reached at such a Conference, could not achieve a similar effect through his legislative majority and party loyalty. There would, however, be a greater opportunity for debate, although the rejection or even amendment of such an agreement might seem unlikely. There is no doubt, however, that the "convention" which Senator Forsey refers to would be a strong rationalization for limiting debate. The debate, if such it is, on the Constitutional Accord, 1987 is, of course, the prime case on point.

The Accord: An Overview

On the whole, what is the effect of the 1987 Constitutional Accord? We share the fears of Mr. Trudeau and others that the agreement will lead to a breakdown of Canada into provincial or regional divisions, resulting from the reduction in the role and power of the central government. As one journalist has asserted:

"... it (*the accord*) will prove to be a major weapon in the eventual breakup of Canada. We all will be the losers. What else can it be when it (*the Accord*) goes so far to undermine and weaken the strength of the federal government."⁷²

Others, such as Carlton Professor R. Jackson, suggest that at the very least, the Accord will lead to a more decentralized federalism, which is much more difficult to govern:

"A smoothly functioning federal government necessitates a delicate balance of authority between the two levels of government. But the accord alters the basic structure of the country from an already loose system to one that is so decentralized that it may work only so long as there is no conflict."⁷³

Unfortunately, as we have seen, there are a good many conflicts, whether it be over energy, offshore development, fisheries, free trade, constitutional development or what have you. One does not resolve conflicts by creating institutions that make it more difficult to resolve conflicts by generating greater centrifugal forces.

Underlying those concerns is a particular view or vision of the Canadian federation. For Mr. Trudeau, the development of a strong, united, and progressive nation in a country marked by differences in regional interests as well as ethnic and cultural backgrounds lies in the suppression of the extremes of narrow provincialism and the encouragement of broader loyalties within a single Canadian community, with a strong *Charter of Rights and Freedoms* to protect individuals from over-reaching governments. Underlying this view is the belief that the sum of Canada is greater than the parts. Canada is not simply a community of communities. A strong central government plays an important part in the development of our nation. We believe fully in provincial and regional governments which have autonomy over matters of local interest within their respective areas. However, provincial governments

matière d'amendements constitutionnels, pas grand-chose de plus que des échos.» (*Mémoire au Comité mixte spécial sur l'Accord constitutionnel, par l'honorable Eugene Forsey*).

Le sénateur Forsey a raison bien qu'on puisse se demander en pratique si un premier ministre qui a donné son accord à une entente conclue lors d'une telle conférence, ne pourrait pas arriver au même résultat en s'appuyant sur sa majorité législative et sur la loyauté des membres du parti. En tout cas il y aurait plus de chance d'avoir un débat bien que le rejet ou même l'amendement d'un tel accord paraissent peu probables. Il ne fait aucun doute, cependant, que la «convention à laquelle le sénateur Forsey fait allusion serait un argument de poids pour limiter les débats. Car le débat, si c'en est un, sur l'Accord constitutionnel de 1987 est, bien entendu, la première affaire en cause.

L'Accord: vue d'ensemble

Globalement, quelles sont les répercussions de l'Accord constitutionnel de 1987? Nous partageons les craintes de M. Trudeau et d'autres voulant que cet accord fractionne le Canada en zones provinciales et régionales par suite de l'affaiblissement du rôle et des pouvoirs du gouvernement central. Pour reprendre les propos d'un journaliste :

«... il (*l'accord*) se révélera être une arme de première importance pour l'éventuel fractionnement du Canada. Nous y perdrons tous. Que peut-il donc être d'autre puisqu'il va jusqu'à saper et affaiblir le gouvernement fédéral?»⁷²

D'autres observateurs, comme le P^r R. Jackson de Carlton estime qu'à tout le moins l'Accord annonce un fédéralisme moins centralisé, qui est beaucoup plus difficile à gouverner :

«Un fonctionnement sans heurts du gouvernement fédéral repose sur le délicat équilibre du partage du pouvoir entre les deux ordres de gouvernement. Or, l'Accord modifie la structure fondamentale du pays, faisant du système actuel un peu lâche un système si décentralisé qu'il ne fonctionnera qu'aussi longtemps qu'il n'y aura pas de conflit.»⁷³

Malheureusement, comme nous l'avons vu, il y a de nombreux conflits, que ce soit à propos de l'énergie, de la mise en œuvre des ressources au large des côtes, des pêches, du libre-échange, de l'évolution constitutionnelle, et que sais-je encore. On ne résoud pas les conflits en créant des institutions qui en rendent la solution encore plus difficile pas les forces centrifuges mises en place.

Ces inquiétudes reposent sur une vision ou conception particulière de la fédération canadienne. Pour M. Trudeau, le développement d'une nation forte, unifiée et progressive dans un pays où abondent les différences d'intérêts régionaux et d'antécédents culturels suppose l'élimination des excès du provincialisme étroit et l'adoption de mesures favorisant l'éclosion de loyautés plus larges au sein d'une unique communauté canadienne, assorties d'une solide Charte des droits et libertés qui protège les particuliers de toute ingérence indue des gouvernements. Cette vision se nourrit de la croyance que le Canada est plus que la somme de ses parties. Le Canada n'est pas seulement une communauté de collectivités. Un gouvernement central fort joue un rôle important dans le développement de notre pays. Nous sommes entièrement favorables à l'idée de laisser aux gouvernements régionaux et provinciaux le soin de décider des questions d'intérêt régional à l'intérieur de leurs frontières

should not control the national government on matters of national interest.

Prime Minister Mulroney, however, asserts a different philosophical approach. He sees the Accord as the beginning of a "new federalism". As the Prime Minister describes it:

"This agreement is about fairness and balance. Its about achieving a stronger united country by recognizing our diversity, by rejoicing in it rather than by demeaning it."⁷⁴

In Mr. Mulroney's view, the strengthening of Canada lies in giving the provinces an equal voice in the development of the country, to voice their differences and within limits, to pursue their own particular interests. Only then, will those different interests be reconciled to the Canadian federation. As an editorial to the *Halifax Chronicle Herald* put it:

"... through the whole runs a common thread of logic: that regional and cultural divisions may be healed by better representing regional and cultural differences in the sharing of power and in national institutions."⁷⁵

In this view, encouraging such differences will not lead to a federalism more difficult to govern. Instead, it is seen as putting a premium on consultation and collaboration. As J. Simpson explains:

"The theory is simple: provinces with new constitutional protection for themselves and a new voice in federal institutions will act with Ottawa in the national interest."⁷⁶

Has the Accord left the "Canadian state totally impotent" as Mr. Trudeau suggests or is Mr. Mulroney correct in his claim that the accord "represents a powerful new element to our nation building..."⁷⁷ Are centralists correct in their charge that Mr. Mulroney has paid too high a price to gain the agreement of Quebec and the other provinces? H. Windsor for instance believes that charges of a severely weakened federal government are more perception than reality.

"The new constitutional deal constrains Ottawa in one area—federal financing of shared cost programs in areas of exclusive provincial jurisdiction (*an area in which the federal government has been trying to cut back in any case*)... Yet the perception flowing from Meech Lake is of a seriously hobbled federal government."⁷⁸

However, this much is clear. The provinces will have a greater role in the selection of Supreme Court justices and senators as well as in the development of national social services and in immigration matters. Quebec may well also have gained new powers under the "distinct society" clause. The new amending formula places a straightjacket upon future changes to federal institutions. The future of the evolution of the territories is severely curtailed. Mr. Mulroney is correct in his opinion that a federal state requires co-operation and consultation between the provinces and the central government, but that does not

respectives. L'autorité des gouvernements provinciaux ne devrait toutefois pas prendre le pas sur celle du gouvernement national en ce qui a trait aux questions d'intérêt national.

Le premier ministre Mulroney a toutefois une philosophie différente à cet égard. Il perçoit l'Accord comme le début d'un «nouveau fédéralisme». Voici d'ailleurs la description qu'il en fait :

«Cette entente vise l'équité et l'équilibre. Elle a pour but de renforcer l'unité du pays en reconnaissant notre diversité et en y voyant une richesse plutôt qu'un obstacle à notre épanouissement.»⁷⁴

De l'avis de M. Mulroney, le resserrement des liens qui unissent notre pays passe par la participation à part entière des provinces à l'épanouissement de notre pays, par l'affirmation de leurs différences et, dans une certaine mesure, par la défense de leurs intérêts particuliers. C'est seulement à cette condition qu'il sera possible de réconcilier ces intérêts divergents au sein de la fédération canadienne. Voici ce qu'en pense un éditorialiste du *Halifax Chronicle Herald* :

«(. . .) l'ensemble sous-tend une seule et même logique, en l'occurrence que les divergences régionales et culturelles peuvent être atténuées par une meilleure représentation des intérêts régionaux et culturels dans le partage des pouvoirs et au sein des institutions nationales.»⁷⁵

Du point de vue de cet éditorialiste, le fait d'encourager les provinces à affirmer leurs différences ne rendra pas le fédéralisme plus difficile à gouverner. Au contraire, on favorisera ainsi la consultation et la collaboration. J. Simpson l'explique de la façon suivante :

«La théorie est simple : parce qu'elles jouiront d'une protection constitutionnelle pour elles-mêmes et qu'elles auront désormais leur mot à dire dans les institutions fédérales, les provinces seront plus enclines à travailler de concert avec Ottawa pour défendre les intérêts du pays.»⁷⁶

L'Accord rend-t-il l'«État canadien absolument impuissant», comme le prétend M. Trudeau, ou si M. Mulroney a raison lorsqu'il affirme que l'Accord «constituera un extraordinaire outil d'épanouissement pour notre pays (. . .)»⁷⁷ Les centralistes ont-ils raison d'accuser M. Mulroney d'avoir payé trop cher l'adhésion du Québec et des autres provinces? H. Windsor croit, pour sa part, que les risques d'un affaiblissement marqué du pouvoir fédéral sont plus théoriques que concrets.

«Le nouveau pacte constitutionnel contraint Ottawa à un seul égard—le financement fédéral des programmes cofinancés dans les secteurs de compétence provinciale exclusive (*où le gouvernement fédéral essaie de toute façon de réduire son intervention*)(. . .). Pourtant, l'Accord du lac Meech donne l'impression de gravement handicaper le gouvernement fédéral.»⁷⁸

Toutefois, un fait demeure. Les provinces auront un plus grand rôle à jouer dans le choix des juges de la Cour suprême et des sénateurs, de même que dans la mise en œuvre des programmes sociaux à l'échelle nationale et dans les questions d'immigration. En outre, le Québec se sera sans doute acquis de nouveaux pouvoirs grâce à son statut de «société distincte». La nouvelle formule de modification rend fort aléatoire un réaménagement futur des institutions fédérales. L'avenir des territoires est gravement compromis. M. Mulroney a raison lorsqu'il affirme que le fonctionnement d'un État fédéral exige la colla-

mean, for example, every province should have to approve of the territories becoming provinces. The extent to which Ottawa will suffer from the Accord is unclear at present. Much will depend on the content given to the constitutional amendments by the courts. Does Quebec gain anything from the "distinct society"? Such questions and others will only be answered with time.

At the very least, the concerns of opponents of the Accord indicate the dangers of introducing ambiguities into the Constitution. Some people attempt to justify such ambiguities by pointing to similar ambiguous terms in the existing Constitution. That, however, only indicates the scope of the problem but does not reduce the inherent desirability for clarity. Ambiguity may be necessary in some cases, but it is never desirable. Moreover, although one can accept that co-operation and consultation may be essential to a federal state, there remains the question whether those principles should be entrenched in a constitutional document whereby consent of all ten provinces is a prerequisite to change, particularly where provisions employ language that is so ambiguous as might lead to a shifting of power and balkanization rather than collaboration and consultation.

The debate ultimately centres around two different views of the Constitution. Mr. Trudeau sees the Constitution as the final safeguard against the extremes produced by Canada's differences, by the selfishness of any particular part, and as a check upon government power. Others, argue that to accept Mr. Trudeau's criticism of Meech Lake, one must also accept a Hobbesian view of politics.

"According to the reasoning [of] Mr. Trudeau . . . all politicians are grasping power mongers with no vision, no sensitivity to the wishes of those whom they govern and are driven by one principle . . . the retention of power . . . the only thing that keeps them from their evil ways . . . is the federal policeman . . ." ⁷⁹

Professor Scott, perhaps provides a more accurate assessment:

"I neither idealize federal office holders nor disparage the many talented people in provincial government . . . I do not think [the] federal government [is] completely free from abuse of power, but [it is] far less easily swept by extremism than any province." ⁸⁰

A Constitution must be designed to deal with such extremism. As R. Jackson explains:

"A constitution should be built to endure bad times as well as good." ⁸¹

In our view, Mr. Mulroney's Constitution may well not be able to weather the 'bad times'. Therein may be the key to the dispute over the philosophy of the Mulroney government. Co-operation and collaboration should be and perhaps often is the

laboration et la consultation des provinces et du gouvernement central, mais cela ne veut pas dire pour autant que chaque province doit approuver l'accession des territoires au statut de province. Il est difficile pour le moment de dire si l'Accord aura ou non des répercussions néfastes sur Ottawa. Tout dépendra de l'interprétation donnée par les tribunaux aux modifications constitutionnelles. Que procurera, par exemple, au Québec son statut de «société distincte»? Seul l'avenir permettra de répondre à cette question et à d'autres.

À tout le moins, les préoccupations exprimées par les opposants à l'Accord font ressortir le danger que comporte l'introduction d'ambiguïtés dans la Constitution. D'aucuns essaient de justifier ce manque de rigueur en soulignant que le libellé actuel de la Constitution est déjà imprécis. Cela ne fait toutefois que souligner l'ampleur du problème, et ne diminue en rien l'urgence de remédier à ce manque de clarté. L'imprécision peut être nécessaire dans certains cas, mais elle n'est jamais souhaitable. En outre, même en admettant que la collaboration et la consultation sont essentielles au bon fonctionnement d'un État fédéral, il reste qu'il y a lieu de se demander s'il est souhaitable d'enchâsser ces principes dans un document constitutionnel en vertu duquel tout changement exigera dorénavant l'approbation des dix provinces, en particulier si les dispositions en question utilisent un langage tellement ambigu qu'elles risquent de provoquer un transfert de pouvoir et une balkanisation plutôt que de favoriser cette collaboration et cette consultation.

Le débat tourne finalement autour de deux perceptions différentes de la Constitution. M. Trudeau voit la Constitution comme une protection ultime contre les abus engendrés par nos divergences, en raison de l'égoïsme de chacune des parties, et comme un cadre de référence à l'exercice du pouvoir par le gouvernement. D'autres soutiennent que pour souscrire aux critiques de M. Trudeau, il faut aussi avoir une perception hobbesienne de la politique.

«Selon le raisonnement [de] M. Trudeau (. . .), tous les hommes politiques sont avides de pouvoir, ils ne voient pas plus loin que le bout de leur nez et ne sont absolument pas sensibles aux aspirations de ceux qu'ils gouvernent. Ils sont mus par une unique ambition (. . .) celle de conserver le pouvoir (. . .) et seule la vigilance du gouvernement fédéral peut les empêcher de mettre fin à leurs plans machiavéliques (. . .).» ⁷⁹

Le professeur Scott a sans doute une perception plus conforme à la réalité :

«Je ne veux ni idéaliser les vertus des grands manitous d'Ottawa ni dénigrer les nombreux hommes politiques de talent qui œuvrent au niveau provincial (. . .). Je ne pense pas que le gouvernement fédéral soit entièrement à l'abri des tentations d'abus de pouvoir, mais il risque beaucoup moins de céder à l'extrémisme que n'importe quelle province.» ⁸⁰

Une constitution doit être formulée de façon à pouvoir faire échec à cet extrémisme. Voici ce qu'en dit R. Jackson :

«Une constitution doit être assez solide pour permettre de traverser autant les bons que les mauvais moments.» ⁸¹

Selon nous, avec la Constitution de M. Mulroney, nous risquons fort de ne pas survivre aux «mauvais moments». Là se trouve peut-être la clé au conflit suscité par la philosophie du gouvernement Mulroney. La collaboration et la consultation

practice of both Ottawa and the provinces. If there is goodwill on both sides, all of Canada will gain. In 'bad times' however, there must be constitutional checks on both the federal and provincial governments. Mr. Mulroney, however, appears to have attempted to symbolize his very vague concept of a 'new federalism' in the Constitution itself. Certainly the Prime Minister had no qualms in explicitly recognizing a greater, and even determinative, role for the provinces in matters which otherwise would have been solely under federal jurisdiction. In doing so, however, he has removed some of the checks upon provincial parochialism.

Northern Canada

As already stated, the territories and native peoples undoubtedly lose a great deal through the Accord. Under the amending formula set out in the Accord, the creation of new provinces will require the approval of all ten provinces. Territorial leaders believe this will certainly eliminate any hope of the territories gaining provincial status. As the Hon. Tony Penikett has expressed:

"... the accord virtually eliminates forever the possibility of the two northern territories becoming provinces themselves some day. The Meech Lake Accord condemns northerners to be always second class citizens in Canada."⁸²

We argue strongly for the maintenance of the existing amending formula for the creation of new provinces as set out in the *Constitution Act, 1982* (7 provinces, 50% population).

In our view, such a demand is quite moderate given that the 1982 Constitutional changes resulted in a significant departure from the historical position, as under the *Constitution Act, 1871*, new provinces could be created in the territories simply by an act of Parliament itself. Federal Justice Minister Hnatyshyn believes that the new amending formula is reasonable in that it gives each province a right to decide on an issue that may affect them all:

"If... you create three new provinces in Northern Canada, do you not first want to understand what the implications are for Saskatchewan, Ontario, Nova Scotia or indeed any province or region."⁸³

The Hon. John Turner, Leader of the Official Opposition, however, is correct in his view that the Constitution would not be "weakened or changed" by allowing the northern territories a better opportunity to become "full partners in Confederation". As Mr. Turner has pointed out, the reasoning of opponents to such changes is not "very clear". Certainly, the implications of the creation of new provinces and its effect on the others must be ascertained and thoroughly debated before any decision is made. That in itself does not require the approval of all the provinces as a Constitutional prerequisite.

devraient être, et sont probablement souvent, les moyens privilégiés d'Ottawa et des provinces pour régler leurs différends. Si de part et d'autres on fait preuve de bonne volonté, l'ensemble du Canada ne peut être que gagnant. Dans les «mauvais moments», la Constitution devrait toutefois imposer certaines contraintes aux gouvernements fédéral et provinciaux. Selon toute vraisemblance, M. Mulroney a tenté d'imprimer à la Constitution elle-même sa très vague notion de «nouveau fédéralisme». Le premier ministre n'a certainement eu aucun scrupule à reconnaître explicitement un plus grand rôle, et même un rôle déterminant, aux provinces dans les domaines qui devraient normalement relever exclusivement de la compétence fédérale. Ce faisant, il s'est toutefois privé de certains moyens de se prémunir contre l'esprit de clocher dont peuvent parfois faire preuve les provinces.

Le Nord canadien

Comme nous l'avons déjà indiqué, les territoires et les autochtones perdront beaucoup au change avec cet Accord. En vertu de la formule de modification prévue dans l'Accord, la création de nouvelles provinces exigera l'approbation des dix provinces actuelles. Les dirigeants des territoires estiment que cette exigence mettra fin aux espoirs des territoires d'accéder un jour au statut de province. Ainsi, l'honorable Tony Penikett a exprimé l'avis suivant :

«(. . .) l'Accord supprime pratiquement à jamais la possibilité pour les deux territoires du Nord d'accéder eux aussi un jour au statut de province. L'Accord du lac Meech condamne les habitants du Nord canadien à demeurer à jamais des citoyens de deuxième ordre.»⁸²

Nous sommes fermement en faveur du maintien de la formule de modification actuelle, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi constitutionnelle de 1982* (7 provinces, 50 p. 100 de la population), en ce qui a trait à la création de nouvelles provinces.

À notre avis, cette demande est tout à fait raisonnable compte tenu du fait que les changements constitutionnels de 1982 ont déjà modifié sensiblement la procédure en vigueur jusque là. En effet, en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1871*, la création de nouvelles provinces à même les territoires se faisait tout simplement par voix législative. Le ministre fédéral de la Justice M. Hnatyshyn, croit que la nouvelle formule de modification est raisonnable au sens où elle donne à chaque province le droit de se prononcer sur une question susceptible d'avoir des répercussions sur l'ensemble d'entre elles:

«Si (. . .) vous créez trois nouvelles provinces dans le Nord canadien, ne voulez-vous pas d'abord savoir quelles en seront les répercussions pour la Saskatchewan, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse ou même, en fait, pour chacune des provinces ou régions.»⁸³

L'honorable John Turner, chef de l'opposition officielle, a toutefois raison lorsqu'il affirme que la Constitution ne sera pas «affaiblie ou modifiée» si nous offrons aux territoires du Nord de meilleures chances de devenir des «partenaires à part entière dans la Confédération».⁸⁴ Comme l'a souligné M. Turner, les arguments des opposants à ces changements ne sont pas «très clairs». Certes, il y a lieu de vérifier les implications de la création de nouvelles provinces et leurs répercussions sur les autres provinces et d'en débattre à fond avant de prendre une décision. Cela n'exige toutefois pas en soi l'approbation des dix

As well, it is difficult to think of any legitimate concern that could not be dealt with through prior consultation with the provinces. Even if such concerns exist, the current amending formula would seem to offer sufficient protection. One cannot help but wonder whether the real concerns of the provinces are in ensuring that they can insist upon northward extensions of their own boundaries as the price for their consent to the creation of new provinces. The provinces may also fear that the creation of more will lead to a dilution of their voice within the Confederation. Indeed, existing provinces may even assert in the future that to create two or three new provinces would then require the consent of twelve or thirteen provinces to future constitutional change thereafter, and this is too cumbersome. Clearly, at the least, the new amending formula leaves the future status of the territories vulnerable to the narrow interests of any single province.

A second concern of the territories are the provisions dealing with the selection of Supreme Court Justices and Senators. The Accord only gives provinces the right to submit candidates for appointment by the federal cabinet. The territories are excluded. This is particularly important in terms of the two senate seats now held by members from the territories. Are they to continue to be appointed by the federal cabinet alone? Why is there this departure from the new norm of provincial (*territorial*) approval?

The final major criticism of the Accord is related to native peoples' desires for self-government. As the *Toronto Star* has explained:

"They think it absurd that only six weeks after the Prime Minister and premiers failed at a fourth and final scheduled attempt to reach a constitutional definition of native self-government, the same politicians could reach a sweeping new agreement on the constitution that makes no specific provision for future talks with native peoples."⁸⁵

Parts IV and IV.1 of the *Constitution Act, 1982*, provided for at least three Constitutional Conferences to be held between 1982 and April 17, 1987. Each conference included in its agenda "constitutional matters that directly affect the aboriginal peoples of Canada" and representatives of the territory were invited to attend. The last of the constitutionally required conferences took place in March 1987. The '87 Constitutional Accord does not include any provisions for extending such Conferences into the future, though there are provisions for annual conferences on the Constitution. Such Conferences will deal with Senate reform, fishing and "such other matters as are agreed upon." Conceivably, aboriginal rights could be on the agenda of some future conference, but there is no certainty.

provinces comme condition préalable. De même, il est difficile d'imaginer qu'il ne serait pas possible de tenir compte d'une préoccupation légitime dans le cadre de consultations préalables avec les provinces. Advenant que cette préoccupation existe bel et bien, l'actuelle formule de modification semble offrir une protection suffisante. Personne ne peut l'affirmer avec certitude, mais il y a lieu de se demander si le véritable objectif des provinces n'est pas de pouvoir obtenir que leurs frontières septentrionales soient repoussées en retour de leur consentement à la création de nouvelles provinces. Il se peut également qu'elles craignent de voir leur influence réduite au sein de la Confédération par suite de la création de nouvelles provinces. De fait, les provinces actuelles peuvent même aller jusqu'à faire valoir qu'en créant deux ou trois nouvelles provinces, le gouvernement sera désormais dans l'obligation d'obtenir l'assentiment de douze ou treize provinces avant de procéder à des modifications constitutionnelles, ce qui alourdira d'autant le processus. Il est clair, à tout le moins, que la nouvelle formule de modification a pour effet de laisser le futur statut des territoires à la merci du bon vouloir de chacune des provinces.

La deuxième préoccupation des territoires a trait aux dispositions portant sur le choix des juges de la Cour suprême et des sénateurs. En vertu de l'Accord, seules les provinces ont le droit de soumettre des candidatures au cabinet fédéral en vue d'une éventuelle nomination. Les territoires sont complètement exclus. Cette omission est d'autant plus importante que les territoires disposent actuellement de deux sièges au Sénat. Les occupants de ces deux sièges vont-ils continuer à être nommés par le cabinet fédéral seul? Pourquoi fait-on exception à la nouvelle norme d'approbation provinciale (*territoriale*)?

La dernière critique importante formulée à propos de l'Accord a trait au désir des peuples autochtones d'accéder à l'autonomie gouvernementale. Voici, à ce sujet, l'explication donnée par le *Toronto Star*:

"Ils trouvent incroyable que six semaines seulement après qu'ils aient échoué dans leur quatrième et dernière tentative d'en arriver à une définition constitutionnelle de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones, les premiers ministres fédéral et provinciaux s'entendent sur un futur pacte constitutionnel où il n'est nul part expressément question de l'avenir des pourparlers avec les peuples autochtones."⁸⁵

Les parties IV et IV.1 de la *Loi constitutionnelle de 1982* prévoyaient la tenue d'au moins trois conférences constitutionnelles entre 1982 et le 17 avril 1987. «Les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones au Canada» étaient à l'ordre du jour de toutes les conférences auxquelles, chaque fois, des représentants des territoires ont été conviés à participer. La dernière de ces conférences prévues dans la Constitution a eu lieu en mars 1987. L'*Accord constitutionnel de 1987* ne renferme aucune disposition visant à poursuivre la tenue de ces conférences dans l'avenir, même s'il prévoit la tenue de conférences constitutionnelles annuelles. Ces conférences porteront sur la réforme du Sénat, sur les pêches et sur «toutes autres questions dont il est convenu». Les droits des peuples autochtones devraient vraisemblablement figurer à l'ordre du jour des prochaines conférences, mais nous n'avons aucune certitude à cet égard.

That uncertainty, however, is unacceptable to native leaders who seek assurances that their concerns will be heard in the future. For example, the Makivik Corporation, representing the Inuit of Northern Quebec, suggest that Part IV.1 of the *Constitution Act, 1982 (which expired on April 17, 1987)* be reenacted and extended to include at least one more conference on aboriginal rights within the next three to five years. Regardless, however, of the form that any assurances to native leaders take, the present Accord, which leaves future conferences on aboriginal rights to the whims of eleven first Ministers, many of whom may be reluctant to deal with the difficult issues involved, is clearly unacceptable.

The Process of Constitutional Change

Critics of the Accord, such as ourselves, do not confine our arguments to the substance of the agreement. Closely related are criticisms of the manner in which the agreement came about. The main objection is the pace at which the negotiations were carried out, leaving little opportunity for careful consideration by the Ministers themselves or any meaningful impact from the public in general. Eleven men agreed at two day long closed door conferences to major changes to the Constitution. By the time final agreement was reached there was no opportunity for real debate given that the first Ministers have sufficient majorities in their legislatures to approve the agreement without change (*although the election of the McKenna Government in New Brunswick hopefully will lead to an insistence upon true debate and scrutiny, and eventual amendments*). At most there was only a month between the initial agreement on principles and the final accord for any discussion of the terms of the agreement. That has not offered sufficient time to consider the implications of the agreement. As the *Toronto Star* pointed out in an editorial following Meech Lake:

"Surely this is rushing things. What we are talking about here is not an amendment to a bill, which could be undone by the next government... Rather we are discussing amending the constitution. Very few such amendments are possible in a country's history... This one requires some sober second thoughts..."⁸⁶

Professor London takes a similar position:

"...in its present form, the Accord is little more than a backroom deal hatched by eleven politicians playing dangerous power games with our future."

(*from Press Release of the Canadian Coalition on the Constitution*).

Critics of the Accord have pressed for an opportunity at meaningful public debate and participation in the process. The *Globe and Mail*, however, took a different view. "Meech Lake was hardly rushed".⁸⁷ C. Chambers, a columnist with the *Montreal Gazette* takes a similar view:

Cette incertitude est cependant inacceptable pour les dirigeants autochtones qui veulent obtenir l'assurance que leurs préoccupations seront prises en considération dans l'avenir. Par exemple, la corporation Makivik, qui représente les Inuit du Nord du Québec, propose que la partie IV.1 de la *Loi constitutionnelle de 1982 (qui arrive à échéance le 17 avril 1987)* soit reconduite et élargie de façon à prévoir la tenue d'au moins une autre conférence sur les droits des peuples autochtones au cours des trois à cinq prochaines années. Quelle que soit la forme de garantie donnée aux dirigeants autochtones, il est clair cependant que l'Accord actuel, qui abandonne la tenue des prochaines conférences sur les droits des peuples autochtones au bon vouloir des onze premiers ministres, lesquels sont, pour la plupart, réticents à l'idée d'aborder des questions aussi litigieuses, est tout à fait inacceptable.

Le processus de modification constitutionnelle

Ceux qui, comme nous, sont opposés à l'Accord, ne s'en prennent pas seulement à sa teneur, ils déplorent aussi la façon dont l'entente a été conclue. La principale objection a trait à la rapidité avec laquelle les négociations se sont déroulées, au peu de temps laissé aux ministres eux-mêmes pour examiner attentivement l'entente ou au manque de considération accordée aux répercussions de cette entente sur le grand public. Onze hommes ont convenu, après deux jours de délibération à huis clos, de procéder à des réaménagements majeurs de la Constitution. La conclusion de l'entente finale n'a donné lieu à aucun débat réel, étant donné que les premiers ministres jouissaient d'une majorité suffisante au sein de leurs assemblées respectives pour pouvoir approuver l'entente sans modification (*même si l'élection du gouvernement McKenna au Nouveau-Brunswick devrait donner lieu à des revendications pour la tenue d'un véritable débat et d'un examen approfondi dont l'issue pourrait déboucher sur de nouvelles modifications*). Qui plus est, les modalités de l'entente n'ont pu être véritablement débattues étant donné que seulement un mois s'est écoulé entre la conclusion de l'entente de principe initiale et la ratification de l'accord final. Ce délai n'a pas laissé suffisamment de temps pour prendre en considération toutes les implications de l'entente. Voici ce que soulignait l'un des éditorialistes du *Toronto Star* au lendemain des négociations du lac Meech:

«Pourquoi toute cette précipitation? Il n'est pas question ici d'une quelconque modification à un obscur projet de loi, que le prochain gouvernement pourra d'ailleurs annuler à la première occasion (...), mais bien de réaménagements constitutionnels. La modification d'une constitution est très rare dans l'histoire d'un pays... C'est pourquoi elle mérite une certaine réflexion (...).»⁸⁶

Le professeur London est du même avis:

«(...) dans sa forme actuelle, l'Accord est ni plus ni moins qu'une entente de coulisse pondue par onze hommes politiques qui s'amuse à mettre notre avenir aux enchères.»

(*extrait d'un communiqué de presse émis par la Coalition canadienne sur la Constitution*).

Les opposants à l'Accord ont réclamé la tenue d'un véritable débat public et la participation de la population au processus. Le *Globe and Mail* a toutefois adopté un point de vue différent. «On peut difficilement prétendre que l'accord du lac

"It is not as if the issues involved were new ones . . . taking more time to agonize over them simply means going over much travelled ground again and again . . ." ⁸⁸

Chambers may be correct that the issues are not new ones. What is entirely new, however, is the willingness of the federal government to offer significant concessions in order to gain agreement. It is those concessions that must be considered and the time span allowed has been very insufficient. As well, both agreements were achieved at single day meetings including the final 19 hour marathon session. As Mr. Grossman commented:

"Bargaining all night may be a way to settle a labour dispute, but I wonder if it is a way to change radically . . . [the future of Canada] . . ." ⁸⁹

Mr. Mulroney has stated unabashedly that there will not be any change. The Parliamentary Joint Committee was unseemly anxious to facilitate this wish. As well, any change in the final document would require another meeting of the First Ministers and agreement to the new provisions. It would also provide the opportunity for other demands. If reopened for negotiations, the entire Accord might break down. That appears to be a political risk no government is willing to take at present. However, in our opinion, the long term interests of Canada as a nation dictate that the Accord be amended as suggested in our brief, or failing that, it is better that there be no Accord at all.

The Ratification Process

The Accord will have to be approved under the existing 1982 amending formula. The *Constitution Act, 1982* provides five different amending formulas. One is general (*section 38*). The others cover specific subject matters (*sections 41, 42*). In all cases, an amendment will be given effect by a proclamation issued by the Governor General. That proclamation is issued only with the authorization of resolutions of the House of Commons and the provincial legislatures. Each amending formula also requires a resolution of the Senate. The failure of that body to pass such a resolution, however, will not veto the amendments. *Section 47(1)* allows for a proclamation without Senate authorization. At most, the failure of the Senate to act will delay the process for 180 days, after the Commons passes its own resolution. After that period, a proclamation can be authorized by the Commons alone without Senate approval if the House again adopts their resolution.

Parliament and each provincial legislature must ratify the Accord as a whole. The 1982 amending formula is such, however, that different parts of the Accord will come into force before others. As the Accord itself indicates, the provisions dealing with the new amending formula for 'federal institu-

Meech a été bâclé». ⁸⁷ C. Chambers, chroniqueur au journal montréalais *The Gazette*, partage ce point de vue:

«Ce n'est pas comme si les enjeux avaient été nouveaux (. . .) prendre plus de temps pour revenir encore sur ces questions n'aurait eu aucun sens puisque celles-ci ont été maintes fois débattues (. . .).» ⁸⁸

M. Chambers a peut-être raison lorsqu'il affirme que les enjeux ne sont pas nouveaux. Ce qui est nouveau, cependant, c'est la volonté du gouvernement fédéral de faire des concessions substantielles aux provinces en retour de leur adhésion à l'entente. Ce sont ces concessions qui méritent considération et c'est à cet égard, à notre avis, que le délai accordé a été insuffisant. De même, les deux ententes ont été convenues après une seule journée de délibérations et après une dernière séance marathon de négociations de 19 heures. Comme l'a indiqué M. Grossman:

«Les négociations nocturnes peuvent être une façon de régler un conflit de travail, mais je doute que ce soit là le moyen idéal pour décider de . . . [l'avenir du Canada] . . .» ⁸⁹

M. Mulroney a déclaré sans amabages que l'accord n'allait pas être modifié. Le Comité mixte parlementaire a semblé s'empresse de se rendre à son désir. En outre, tout changement apporté au texte définitif exigera la tenue d'une autre réunion des premiers ministres et la conclusion d'une entente sur les nouvelles dispositions. Sans compter que le gouvernement s'exposerait ainsi à de nouvelles requêtes. Si les négociations étaient réouvertes, l'Accord au complet risquerait d'être compromis. C'est là un risque politique qu'aucun gouvernement n'est disposé à prendre à l'heure actuelle. Nous croyons néanmoins, pour notre part, que les intérêts à long terme du Canada en tant que pays exigent la modification de l'Accord conformément à nos propositions, sinon il vaut mieux qu'il n'y ait pas d'accord du tout.

Le processus de ratification

L'Accord devra être approuvé conformément à la formule de modification actuelle. La *Loi constitutionnelle de 1982* prévoit cinq formules de modification différentes. L'une d'elle est générale (*article 38*). Les autres s'appliquent à des questions précises (*articles 41 et 42*). Dans tous les cas, la Constitution ne peut être modifiée que par proclamation du gouverneur général. Cette proclamation est faite uniquement avec l'approbation des résolutions de la Chambre des communes et des assemblées provinciales. Chaque formule de modification exige également une résolution du Sénat. Une absence de résolution de la part du Sénat n'entraîne toutefois pas le rejet des modifications. Le paragraphe *47(1)* permet de prendre une proclamation sans autorisation du Sénat. Tout au plus, l'absence de résolution de la part du Sénat va-t-elle retarder le processus de 180 jours, à compter de la date où la Chambre des communes adopte sa propre résolution. À l'expiration de ce délai, la Chambre des communes peut quand même autoriser la proclamation sans l'approbation du Sénat, en adoptant une nouvelle résolution dans le même sens.

Le Parlement et chaque assemblée provinciale doivent ratifier l'Accord en entier. La formule de modification de 1982 est toutefois conçue de telle sorte que certaines parties de l'Accord lui-même l'indique, les dispositions portant sur la nouvelle formule de modification pour les «institutions fédérales» sont

tions' is a matter referred to in section 41 of the *Constitution Act, 1982*. That section requires that amendments have the approval of Parliament and each of the ten provinces.

Most of the Accord, however, comes under the amending formula set out in section 38 whether directly or indirectly by way of section 41. Under section 38, an amendment comes into force with the approval of Parliament and seven provinces with 50 percent of the population.

The 'distinct society' clause, the limits on the spending power, and the immigration provisions being matters not specifically referred to in the special amending formulas, would come under the general process set out in section 38. The new appointment process for Senators and the Supreme Court Justices are matters referred to in section 42, which requires that amendments be made "only in accordance with subsection 38(1)." Note, however, that the "composition of the Supreme Court", is a matter referred to in section 41 (*requiring the approval of Parliament and all the provinces*) so that arguably the provisions of the Accord dealing with the Supreme Court may fall under the unanimity requirement of that section.

"The term 'composition' is not entirely clear, the total number of judges and the number of judges who must be drawn from a particular region are probably aspects of composition; the mode of appointment (*the subject matter of the Accord amendments*) is probably not."⁹⁰

The point, however, is perhaps debateable.

Most of the amendments would then be given effect after the Accord has been ratified by Parliament and seven provinces with 50 percent of the population. After that, only the amendment dealing with the new amending formula for 'federal institutions' would remain unratified. That provision would not be given effect until the Accord is approved by the remaining three provinces.

The *Constitutional Act, 1982* also sets a time limit within which the proposed amendments must be ratified. Section 39(2) sets a time limit of three years. That time period begins with "the adoption of the resolution initiating the amendment procedure thereunder." Quebec began the time running with its resolution on June 23, 1987. Saskatchewan has now also adopted the Accord. Most of the proposed amendments would thus have to be ratified, if at all, within three years of that date.

Section 39(2), however, only applies to amendments made under section 38. It does not cover amendments that are made under other amending formulas. The three year limit would not apply to the provisions of the Accord dealing with the amending formula for 'federal institutions' which comes under section 41. That portion of the Accord could be ratified at any time before or after the time limitation that applies to the rest of the proposed constitutional amendments.

The differences between the ratification process that must be followed by the new amending formula for changes to 'fed-

rées par l'article 41 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Or, cet article exige que ces modifications obtiennent l'approbation du Parlement et de chacune des dix provinces.

L'essentiel des dispositions de l'Accord sont toutefois assujetties à la formule de modification énoncée à l'article 38, parce qu'elles sont directement ou indirectement régies par l'article 41. En vertu de l'article 38, une modification ne peut entrer en vigueur qu'avec l'approbation du Parlement et de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population.

La disposition relative au statut de «société distincte», les limites imposées au pouvoir de dépenser et les dispositions relatives à l'immigration étant toutes des questions qui ne sont pas expressément visées par l'une ou l'autre des formules de modification prévues, elles sont assujetties aux dispositions générales prévues à l'article 38. Le nouveau mode de sélection des sénateurs et des juges de la Cour suprême est régi par l'article 42, en vertu duquel toute modification à cet égard se fait «conformément au paragraphe 38(1)». Notez toutefois que la question de la «composition de la Cour suprême du Canada» est régie par l'article 41 (*qui exige l'approbation du Parlement et de toutes les provinces*), de sorte que les dispositions de l'Accord portant sur la Cour suprême pourraient très bien être assujetties à la règle de l'unanimité prévue dans cet article.

«Le terme «composition» n'est pas tout à fait clair. Le nombre total des juges et le nombre de sièges réservés à une région en particulier sont probablement des aspects de la composition, alors que le mode de sélection (*c'est-à-dire l'objet des modifications prévues dans l'Accord*) n'en fait pas partie.»⁹⁰

Toutefois, cet argument est sans doute discutable.

La plupart des modifications entrèrent donc en vigueur dès que l'Accord aura été ratifié par le Parlement et sept provinces représentant 50 p. 100 de la population. Après cela, il restera seulement la modification portant sur la nouvelle formule de modification pour les «institutions fédérales» à ratifier. Cette disposition n'entrera pas en vigueur tant que l'Accord n'aura pas été approuvé par les trois autres provinces.

La *Loi constitutionnelle de 1982*, exige aussi que les modifications proposées soient ratifiées dans un délai précis. Le paragraphe 39(2) impose un délai de trois ans, à compter de «l'adoption de la résolution à l'origine de la procédure de modification». Le Québec a été le premier à ratifier l'Accord dans une résolution adoptée le 23 juin 1987. La Saskatchewan a elle aussi emboîté le pas depuis. C'est donc dire que la plupart des modifications proposées devront être ratifiées, s'il y a lieu, dans les trois ans suivant la date où le Québec a adopté sa propre résolution.

Toutefois, le paragraphe 39(2) s'applique uniquement aux modifications proposées en vertu de l'article 38. Celles visées par d'autres formules de modification n'y sont pas assujetties. Le délai de trois ans ne s'appliquera pas aux dispositions de l'Accord portant sur la formule de modification pour les «institutions fédérales», puisqu'elles sont régies par l'article 41. Cette partie de l'Accord pourra être ratifiée à n'importe quel moment avant ou après l'expiration du délai applicable aux autres modifications constitutionnelles proposées.

Les différences entre le processus de ratification prévu par la nouvelle formule de modification des «institutions fédérales» et

eral institutions' and the other provisions of the Accord may become significant. What will Quebec do, for instance, when Parliament and seven provinces with 50 percent of the population have ratified the Accord giving effect to all but the sections dealing with the new amending formula? Quebec will then be a signatory to the Constitution while one of its basic demands for "returning to the constitutional family" remains in doubt. Will the province be concerned that one or all of the remaining provinces might not pass the necessary resolution thereby denying effect to the final provision of the Accord? If so, Quebec could revoke its earlier resolution of approval as is permitted under subsection 46(2) and remain on the sidelines until the Accord is ratified by all the provinces? Even if no formal revocation is made, the province might return to its political isolation from the constitutional process.

Much of this speculation on Quebec's future conduct, however, may be academic as at present the provinces seem committed to ratifying the Accord well within the three year period. However, the present unfortunate situation may be changed. This Senate Task Force can perform a forceful and innovative role in communicating to Canadians and Parliamentarians the many flaws and inadequacies of the present Accord.

Note as well that this discussion on the ratification process will not apply if Parliament or a provincial legislature unilaterally amends the Accord. In those circumstances, the changes would have to be agreed to by all the First Ministers, likely at another Constitutional Conference.

Conclusion

As northerners, we have expressed to you our disagreement and very serious concerns about the discriminatory treatment the territories are receiving under the Accord in their evolution toward provincehood, and that territorial residents are to be subject to in the future appointment of Senators and Supreme Court of Canada justices. The Accord was premised on the objective of bringing Quebec into the constitution as a full partner in Confederation. Yet the Accord denies to the Territories equality of treatment, and puts them into a very disadvantaged position.

As well, we have expressed our criticisms of the diminution of the present federal spending power and power over immigration matters which we believe will adversely affect all Canadians, including northerners. More generally, we disagree profoundly with the decentralization of, and constraints placed upon federal institutions by the Accord, and in particular, through the new appointment provisions for Senators and judges, and the new amending provision.

celui régissant les autres dispositions de l'Accord peuvent être déterminantes. Que fera, par exemple, le Québec, lorsque le Parlement et sept provinces représentant 50 p. 100 de la population auront ratifié l'Accord et que tous les articles, sauf ceux portant sur la nouvelle formule de modification, seront entrés en vigueur. Il se retrouvera alors dans une drôle de position puisque, tout en étant signataire de la Constitution, il ignorera toujours ce qu'il adviendra de l'une des conditions fondamentales posées à son «retour dans le giron constitutionnel». A-t-on songé à la possibilité que l'une ou les trois dernières provinces refusent d'adopter la résolution nécessaire et compromettent ainsi l'entrée en vigueur de la dernière disposition de l'Accord? Si cela se produit, le Québec pourra abroger sa résolution d'approbation, comme le permet le paragraphe 46(2), et demeurer en retrait jusqu'à ce que l'Accord soit ratifié par toutes les provinces. Même sans abroger officiellement sa résolution initiale, le Québec pourra très bien choisir de faire de nouveau bande à part en refusant de participer aux conférences constitutionnelles.

L'essentiel de ces spéculations sur l'attitude future du Québec sont toutefois très théoriques puisqu'à l'heure actuelle, les provinces semblent déterminées à ratifier l'Accord bien avant l'expiration du délai de trois ans. Cette situation, déplorable à notre avis, peut cependant changer. Le Comité sénatorial chargé d'étudier l'Accord pourrait, par exemple, avoir une énorme influence sur le cours des événements, s'il se mettait en frais d'informer les Canadiens et les parlementaires des nombreuses lacunes et failles de l'Accord actuel.

Notez aussi que toutes ces spéculations sur le processus de ratification ne se concrétiseront pas, si le Parlement ou une assemblée provinciale décide de modifier unilatéralement l'Accord. Dans ce cas, les changements devront être entérinés par tous les premiers ministres, à l'occasion vraisemblablement d'une autre conférence constitutionnelle.

Conclusion

À titre de citoyens du Nord, nous vous avons fait part de notre désaccord et de nos très grandes réserves à propos de la discrimination dont feront l'objet les territoires, en vertu de l'Accord, dans leurs démarches pour accéder au statut de province, et dont fera aussi l'objet la population des territoires dans l'application du nouveau mode de sélection des sénateurs et des juges de la Cour suprême du Canada. L'Accord avait d'abord pour but de ramener le Québec dans le giron constitutionnel afin d'en faire un partenaire à part entière au sein de la Confédération. Cet objectif serait en soit louable, si l'Accord n'avait pas pour effet de désavantager les territoires par rapport aux provinces.

De même, nous vous avons fait part de nos inquiétudes au sujet de la diminution du pouvoir de dépenser actuel du gouvernement fédéral et de sa compétence en matière d'immigration, laquelle risque, à notre avis, d'avoir de graves répercussions sur l'ensemble des Canadiens, notamment sur la population du Nord. De façon plus générale, nous sommes en profond désaccord avec la décentralisation des institutions fédérales et avec les nouvelles restrictions qui leur sont imposées en vertu de l'Accord et, en particulier, dans le cadre du nouveau mode de sélection des sénateurs et des juges et de la nouvelle formule de modification.

As native people, we support the submissions of native organizations that the Accord should provide for further Constitutional Conferences on aboriginal rights.

As Canadians, we are very concerned as to the potential adverse impact upon Charter rights, particularly for women, given the present wording of the "distinct society" provision.

At this moment, little that is certain can be said about the effects of the Accord. Much of it is in vague, ambiguous language that will only be given meaning when challenged in the courts. What is clear is the almost certainty that the Accord will be challenged. There are too many differences of interpretation of the meaning of the Accord for that to be avoided. Whatever else, the 1987 Accord has opened up new areas for constitutional litigators.

In our view as Canadians, the 1987 Accord is fundamentally flawed in its very limiting view of Canada as a nation. From our perspective, Canada is much more than simply the sum of its constituent parts. The effective determination of matters in the national interest is dependent upon a strong, national government which is not, if effect, a hostage to provincial governments acting in their narrow self-interests. We believe that the Accord, as presently formed, creates divergent forces within Canada, and is destructive of the nation.

The Inuvialuit want to thank you, Senator Molgat, and your colleagues who constitute the Task Force, for coming to the north and hearing our views. Your Task Force has a singular and major role in bringing to Parliament and to Canadians generally constructive criticisms and suggestions in respect of the 1987 Accord. Indeed, quick approval by the House of Commons seems very imminent. Therefore, the Senate, through your Task force, remains the main hope of those who seek more reflection and reconsideration of the Accord by Parliament. Never has the Senate had a greater opportunity to perform such a major role in the long term, future interests of native people, northerners and all Canadians generally.

À titre d'autochtones, nous appuyons les organismes autochtones lorsqu'ils affirment que l'Accord devrait prévoir la tenue d'autres conférences constitutionnelles sur les droits des peuples autochtones.

À titre de Canadiens, nous sommes très inquiets des répercussions néfastes que pourra avoir l'application de la disposition relative au statut de «société distincte» du Québec, sur les droits reconnus par la Charte, en particulier ceux des femmes.

Pour le moment, personne ne peut présumer avec certitude des répercussions de l'Accord. Son libellé est tellement vague et ambigu qu'il faudra attendre qu'il soit contesté devant les tribunaux pour en connaître la véritable portée. Ce qui est certain, toutefois, c'est que l'Accord sera effectivement contesté. Il y a trop de divergences d'opinions sur le sens à donner à l'Accord pour qu'on puisse y échapper. L'Accord de 1987 n'aura donc servi qu'à multiplier les sources de différends constitutionnels.

À titre de Canadiens, nous croyons que la principale faiblesse de l'Accord de 1987 réside dans sa vision très obtuse du Canada en tant que pays. Selon nous, le Canada est beaucoup plus que la somme de ses parties. La détermination des questions d'intérêt national exige un gouvernement national fort qui n'est pas l'otage de gouvernements provinciaux uniquement préoccupés par leurs intérêts personnels. Nous croyons que l'Accord, dans sa forme actuelle, risque de créer des antagonismes susceptibles de rompre l'unité du pays.

Les Inuvialuit tiennent, sénateur Molgat, à vous remercier, vous et vos collègues du Comité, d'être venus dans le Nord pour entendre leur point de vue. Votre Comité jouera un rôle déterminant dans la mesure où il pourra formuler des critiques et des propositions constructives, à l'intention du Parlement et des Canadiens, au sujet de l'Accord de 1987. En fait, il semble que la Chambre des communes soit déjà sur le point d'entériner l'Accord. Le Sénat demeure donc, par l'intermédiaire de votre Comité, le dernier espoir de ceux qui croient que l'adoption de l'Accord mérite plus de considération et de réflexion. Jamais le Sénat n'a eu une meilleure occasion d'intervenir pour défendre les intérêts à long terme des autochtones, de la population du Nord et des Canadiens en général.

ENDNOTES

1. Toronto Star, June 4, 1987 at A1.
2. Macleans, June 15, 1987 at C10.
3. Globe and Mail, April 30, 1987 at A6.
4. Globe and Mail, April 28, 1987 at A6.
5. Regina Leader Post, June 4, 1987.
6. Globe and Mail, April 30, 1987 at A8.
7. Globe and Mail, April 25, 1987 at D2.
8. Globe and Mail, April 30, 1987 at A8.
9. Toronto Star, May 27, 1987.
10. Toronto Star, June 6, 1987 at B5.
11. Toronto Star, May 27, 1987, at A12.
12. Toronto Star, June 7, 1987.
13. Globe and Mail, May 30, 1987 at A6.
14. Calgary Herald, June 4, 1987.
15. Montreal Gazette, June 1, 1987.
16. Globe and Mail, June 1, 1987 at A7.
17. Globe and Mail, May 30, 1987 at A6.
18. Halifax Chronicle Herald, June 5, 1987.
19. Globe and Mail, June 4, 1987.
20. P. Hogg, *Constitutional Law of Canada* (1985).
21. Globe and Mail, June 4, 1987.
22. Montreal Gazette, May 30, 1987.
23. Submission to the Special Joint Committee on the 1987 Constitutional Accord, by the Hon. Eugene Forsey, July 21, 1987 at 12.
24. P. Hogg, *Constitutional Law of Canada* (1985) at 126.
25. *Id.* at 120.
26. *Id.* at 120.
27. Toronto Star, May 27, 1987 at A12.
28. Toronto Star, May 20, 1987 at A22.
29. *Id.*
30. Globe and Mail, May 1, 1987.
31. Globe and Mail, June 4, 1987 at A6.
32. Globe and Mail, May 28, 1987 at A6.
33. Globe and Mail, May 30, 1987 at A6.
Globe and Mail, June 15, 1987 at A7.
34. Globe and Mail, June 30, 1987, at A7.
35. Globe and Mail, June 1, 1987 at A7.
36. Globe and Mail, June 11, 1987.
37. Globe and Mail, June 15, 1987 at A7.
38. Toronto Star, June 6, 1987, at B5.
39. Montreal Gazette, June 1, 1987.
40. Toronto Star, May 20, 1987, at A22.
41. Montreal Gazette, June 1, 1987.
42. Montreal Gazette, May 29, 1987.
43. Montreal Gazette, May 29, 1987.
44. Globe and Mail, June 15, 1987, at A7.
45. Toronto Star, June 9, 1987.
46. Globe and Mail, June 8, 1987, at A6.

NOTES

1. Toronto Star, 4 juin 1987, p. A1.
2. Macleans, 15 juin 1987, p. C10.
3. Globe and Mail, 30 avril 1987, p. A6.
4. Globe and Mail, 28 avril 1987, p. A6.
5. Regina Leader Post, 4 juin 1987.
6. Globe and Mail, 30 avril 1987, p. A8.
7. Globe and Mail, 25 avril 1987, p. D2.
8. Globe and Mail, 30 avril 1987, p. A8.
9. Toronto Star, 27 mai 1987.
10. Toronto Star, 6 juin 1987, p. B5.
11. Toronto Star, 27 mai 1987, p. A12.
12. Toronto Star, 7 juin 1987.
13. Globe and Mail, 30 mai 1987, p. A6.
14. Calgary Herald, 4 juin 1987.
15. Montreal Gazette, 1^{er} juin 1987.
16. Globe and Mail, 1^{er} juin 1987, p. A7.
17. Globe and Mail, 30 mai 1987, p. A6.
18. Halifax Chronicle Herald, 5 juin 1987.
19. Globe and Mail, 4 juin 1987.
20. P. Hogg, *Constitutional Law of Canada*, 1985.
21. Globe and Mail, 4 juin 1987.
22. Montreal Gazette, 30 mai 1987.
23. Mémoire de l'honorable Eugene Forsey au Comité mixte spécial sur l'Entente constitutionnelle de 1987, 21 juillet 1987, p. 12.
24. P. Hogg, *Constitutional Law of Canada*, 1985, p. 126.
25. *Id.*, p. 120.
26. *Id.*, p. 120.
27. Toronto Star, 27 mai 1987, p. A12.
28. Toronto Star, 20 mai 1987, p. A22.
29. *Id.*
30. Globe and Mail, 1^{er} mai 1987.
31. Globe and Mail, 4 juin 1987, p. A6.
32. Globe and Mail, 28 mai 1987, p. A6.
33. Globe and Mail, 30 mai 1987, p. A6.
Globe and Mail, 15 juin 1987, p. A7.
34. Globe and Mail, 30 juin 1987, p. A7.
35. Globe and Mail, 1^{er} juin 1987, p. A7.
36. Globe and Mail, 11 juin 1987.
37. Globe and Mail, 15 juin 1987, p. A7.
38. Toronto Star, 6 juin 1987, p. B5.
39. Montreal Gazette, 1^{er} juin 1987.
40. Toronto Star, 20 mai 1987, p. A22.
41. Montreal Gazette, 1^{er} juin 1987.
42. Montreal Gazette, 29 mai 1987.
43. Montreal Gazette, 29 mai 1987.
44. Globe and Mail, 15 juin 1987, p. A7.
45. Toronto Star, 9 juin 1987.
46. Globe and Mail, 8 juin 1987, p. A6.

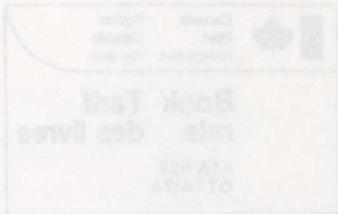
47. Toronto Star, June 23, 1987, at B4.
 48. Toronto Star, June 9, 1987.
 49. Globe and Mail, June 8, 1987, at A6.
 50. Toronto Star, June 23, 1987, at B4.
 51. Edmonton Journal, June 4, 1987.
 52. Toronto Star, June 4, 1987.
 53. Montreal Gazette, June 1, 1987.
 54. Toronto Star, May 27, 1987, at A12.
 55. Globe and Mail, May 30, 1987, at 6.
 56. Ottawa Citizen, June 4, 1987.
 57. Globe and Mail, June 1, 1987.
 58. Toronto Star, May 27, 1987.
 59. Macleans, June 15, 1987, at 10.
 60. Globe and Mail, May 28, 1987 at A6.
 61. P. Hogg, *Constitutional Law of Canada* (1985) at 171.
 62. Globe and Mail, June 15, 1987, at A7.
 63. Globe and Mail, June 4, 1987, at A6.
 64. Globe and Mail, June 1, 1987, at A7.
 65. Montreal Gazette, May 28, 1987, at B2.
 66. Globe and Mail, May 30, 1987.
 67. Regional Leader Post, June 4, 1987.
 68. Alberta Reports, Feb. 23, 1987, at 52.
 69. Montreal Gazette, June 1, 1987.
 70. Globe and Mail, June 15, 1987.
 71. P. Hogg, *Constitutional Law of Canada*, (1985) at 202.
 72. Ottawa Citizen, June 4, 1987.
 73. Toronto Sun, June 4, 1987.
 74. Toronto Star, June 11, 1987.
 75. Macleans, June 15, 1987, at 16.
 76. Halifax Chronicle Herald, June 4, 1987.
 77. Globe and Mail, May 8, 1987, at A6.
 78. Toronto Star, May 27, 1987, at A12.
Toronto Star, June 5, 1987 at A1.
 79. Globe and Mail, June 4, 1987, at A2.
 80. Globe and Mail, June 1, 1987, at A2.
 81. Montreal Gazette, June 1, 1987.
 82. Toronto Star, June 9, 1987 at A1.
 83. Toronto Star, June 4, 1987, at A23.
 84. Toronto Star, June 9, 1987, at A1.
 85. Toronto Star, June 9, 1987, at A19.
 86. Toronto Star, June 13, 1987.
 87. Toronto Star, May 24, 1987.
 88. Globe and Mail, May 30, 1987.
 89. Toronto Star, June 9, 1987.
 90. Montreal Gazette, May 30, 1987.
47. Toronto Star, 23 juin 1987, p. B4.
 48. Toronto Star, 9 juin 1987.
 49. Globe and Mail, 8 juin 1987, p. A6.
 50. Toronto Star, 23 juin 1987, p. B4.
 51. Edmonton Journal, 4 juin 1987.
 52. Toronto Star, 4 juin 1987.
 53. Montreal Gazette, 1^{er} juin 1987.
 54. Toronto Star, 27 mai 1987, p. A12.
 55. Globe and Mail, 30 mai 1987, p. 6.
 56. Ottawa Citizen, 4 juin 1987.
 57. Globe and Mail, 1^{er} juin 1987.
 58. Toronto Star, 27 mai 1987.
 59. Macleans, 15 juin 1987, p. 10.
 60. Globe and Mail, 28 mai 1987, p. A6.
 61. P. Hogg, *Constitutional Law of Canada*, 1985, p. 171.
 62. Globe and Mail, 15 juin 1987, p. A7.
 63. Globe and Mail, 4 juin 1987, p. A6.
 64. Globe and Mail, 1^{er} juin 1987, p. A7.
 65. Montreal Gazette, 28 mai 1987, p. B2.
 66. Globe and Mail, 30 mai 1987.
 67. Regional Leader Post, 4 juin 1987.
 68. Alberta Reports, 23 février 1987, p. 52.
 69. Montreal Gazette, 1^{er} juin 1987.
 70. Globe and Mail, 15 juin 1987.
 71. P. Hogg, *Constitutional Law of Canada*, 1985, p. 202.
 72. Ottawa Citizen, 4 juin 1987.
 73. Toronto Sun, 4 juin 1987.
 74. Toronto Star, 11 juin 1987.
 75. Macleans, 15 juin 1987, p. 16.
 76. Halifax Chronicle Herald, 4 juin 1987.
 77. Globe and Mail, 8 mai 1987, p. A6.
 78. Toronto Star, 27 mai 1987, p. A12,
Toronto Star, 5 juin 1987, p. A1.
 79. Globe and Mail, 4 juin 1987, p. A2.
 80. Globe and Mail, 1^{er} juin 1987, p. A2.
 81. Montreal Gazette, 1^{er} juin 1987.
 82. Toronto Star, 9 juin 1987, p. A1.
 83. Toronto Star, 4 juin 1987, p. A23.
 84. Toronto Star, 9 juin 1987, p. A1.
 85. Toronto Star, 9 juin 1987, p. A19.
 86. Toronto Star, 13 juin 1987.
 87. Toronto Star, 24 mai 1987.
 88. Globe and Mail, 30 mai 1987.
 89. Toronto Star, 9 juin 1987.
 90. Montreal Gazette, 30 mai 1987.

ENDNOTES

1. Toronto Star, 9 June 1987, p. B4.
2. Toronto Star, 9 June 1987, p. A1.
3. Globe and Mail, 8 June 1987, p. A6.
4. Toronto Star, 23 June 1987, p. B4.
5. Globe and Mail, 24 June 1987, p. A1.
6. Toronto Star, 4 June 1987, p. A1.
7. Globe and Mail, 27 June 1987, p. A1.
8. Globe and Mail, 30 June 1987, p. A1.
9. Toronto Star, 27 June 1987, p. A1.
10. Globe and Mail, 1 June 1987, p. A1.
11. Toronto Star, 27 June 1987, p. A1.
12. Toronto Star, 7 June 1987, p. A1.
13. Globe and Mail, 12 June 1987, p. A1.
14. P. Hoeg, *Constitutional Law of Canada*, 1982, p. 171.
15. Globe and Mail, 12 June 1987, p. A1.
16. Globe and Mail, 4 June 1987, p. A1.
17. Globe and Mail, 1 June 1987, p. A1.
18. Montreal Gazette, 25 June 1987, p. A1.
19. Globe and Mail, 30 June 1987, p. A1.
20. P. Hoeg, *Constitutional Law of Canada*, 1982, p. 22.
21. Alberta Report, 23 June 1987, p. 22.
22. Montreal Gazette, 1 June 1987, p. A1.
23. Globe and Mail, 12 June 1987, p. A1.
24. P. Hoeg, *Constitutional Law of Canada*, 1982, p. 22.
25. Toronto Star, 4 June 1987, p. A1.
26. Toronto Star, 11 June 1987, p. A1.
27. Maclean's, 17 June 1987, p. 22.
28. Halifax Chronicle Herald, 4 June 1987, p. A1.
29. Globe and Mail, 8 June 1987, p. A1.
30. Toronto Star, 27 June 1987, p. A1.
31. Toronto Star, 2 June 1987, p. A1.
32. Globe and Mail, 3 June 1987, p. A1.
33. Globe and Mail, 4 June 1987, p. A1.
34. Montreal Gazette, 1 June 1987, p. A1.
35. Toronto Star, 9 June 1987, p. A1.
36. Toronto Star, 4 June 1987, p. A1.
37. Toronto Star, 9 June 1987, p. A1.
38. Toronto Star, 9 June 1987, p. A1.
39. Toronto Star, 13 June 1987, p. A1.
40. Toronto Star, 6 June 1987, p. A1.
41. Globe and Mail, 30 June 1987, p. A1.
42. Toronto Star, 2 June 1987, p. A1.
43. Toronto Star, 20 June 1987, p. A1.
44. Montreal Gazette, 30 June 1987, p. A1.
45. Montreal Gazette, 29 May 1987, p. A1.
46. Globe and Mail, 15 June 1987, p. A1.
47. Toronto Star, 9 June 1987, p. A1.
48. Globe and Mail, 8 June 1987, p. A1.

BEYOND

47. Toronto Star, June 23, 1987, p. B4.
48. Toronto Star, June 9, 1987, p. A1.
49. Globe and Mail, June 8, 1987, p. A1.
50. Toronto Star, June 23, 1987, p. B4.
51. Edmonton Journal, June 4, 1987, p. A1.
52. Toronto Star, June 4, 1987, p. A1.
53. Montreal Gazette, June 7, 1987, p. A1.
54. Toronto Star, May 27, 1987, p. A1.
55. Globe and Mail, May 30, 1987, p. A1.
56. Ottawa Citizen, June 4, 1987, p. A1.
57. Globe and Mail, June 1, 1987, p. A1.
58. Toronto Star, May 27, 1987, p. A1.
59. Maclean's, June 12, 1987, p. 22.
60. Globe and Mail, May 28, 1987, p. A1.
61. P. Hoeg, *Constitutional Law of Canada* (1982), p. 171.
62. Globe and Mail, June 12, 1987, p. A1.
63. Globe and Mail, June 4, 1987, p. A1.
64. Globe and Mail, June 1, 1987, p. A1.
65. Montreal Gazette, May 28, 1987, p. A1.
66. Globe and Mail, May 30, 1987, p. A1.
67. Regional Report, June 4, 1987, p. 22.
68. Alberta Report, Feb. 23, 1987, p. 22.
69. Montreal Gazette, June 7, 1987, p. A1.
70. Globe and Mail, June 12, 1987, p. A1.
71. P. Hoeg, *Constitutional Law of Canada* (1982), p. 22.
72. Ottawa Citizen, June 4, 1987, p. A1.
73. Toronto Star, June 4, 1987, p. A1.
74. Toronto Star, June 11, 1987, p. A1.
75. Maclean's, June 12, 1987, p. 22.
76. Halifax Chronicle Herald, June 4, 1987, p. A1.
77. Globe and Mail, May 8, 1987, p. A1.
78. Toronto Star, May 27, 1987, p. A1.
79. Toronto Star, June 2, 1987, p. A1.
80. Globe and Mail, June 4, 1987, p. A1.
81. Montreal Gazette, June 1, 1987, p. A1.
82. Toronto Star, June 2, 1987, p. A1.
83. Toronto Star, June 4, 1987, p. A1.
84. Toronto Star, June 9, 1987, p. A1.
85. Toronto Star, June 9, 1987, p. A1.
86. Toronto Star, June 13, 1987, p. A1.
87. Toronto Star, May 24, 1987, p. A1.
88. Globe and Mail, May 30, 1987, p. A1.
89. Toronto Star, June 2, 1987, p. A1.
90. Montreal Gazette, May 30, 1987, p. A1.
91. Montreal Gazette, 29 May 1987, p. A1.
92. Globe and Mail, 15 June 1987, p. A1.
93. Toronto Star, 9 June 1987, p. A1.
94. Globe and Mail, 8 June 1987, p. A1.



Le ministre du Commerce International
Minister of International Trade
Ottawa, Ontario K1A 0S2

Le ministre du Commerce International
Minister of International Trade
Ottawa, Ontario K1A 0S2

Proceedings of the House
Task Force on Northern Development

Proceedings of the House
Task Force on Northern Development

From the Western Arctic P.C. Riding Association:

Mr. John Vertes, President.

Mr. Pat McMahon, Private Citizen.

From the Yellowknife Chamber of Commerce:

Mr. Len Jason;

Ms. Irene Schaver, General Manager.

Wednesday, October 28, 1987

From the N.W.T. Federation of Labour:

Ms. Arlene Haché;

Mr. Douglas Marshall, Secretary Treasurer.

Mr. Fred Turner, Private Citizen.

From the Town of Inuvik:

Ms. Vicki Boudreau, Deputy Mayor;

Mr. Tom Detlor, Planning Co-ordinator.

From the Inuvialuit Regional Corporation:

Mr. Roger Gruben;

Mr. John Banksland;

Mr. Eddie Dillan.

Mr. Kit Spence, Private Citizen.

Mr. Joseph Lanzon, Private Citizen.

Mr. Erik Watt, Private Citizen.

Mr. Lawrence Norbert, Private Citizen.

Mr. Larry Tourangeau, Private Citizen.

De «Western Arctic P.C. Riding Association»:

M. John Vertes, président.

M. Pat McMahon, à titre privée.

De la Chambre de commerce de Yellowknife:

M. Len Jason;

Mme Irene Schaver, directrice générale.

Le mercredi 28 octobre 1987

De «N.W.T. Federation of Labour»:

Mme Arlene Haché;

M. Douglas Marshall, secrétaire-trésorier.

M. Fred Turner, à titre privé.

De la ville d'Inuvik:

Mme Vicki Boudreau, maire adjoint;

M. Tom Detlor, coordinateur de la planification.

De «Inuvialuit Regional Corporation»:

M. Roger Gruben;

M. John Banksland;

M. Eddie Dillan.

M. Kit Spence, à titre privé.

M. Joseph Lanzon, à titre privé.

M. Erik Watt, à titre privé.

M. Lawrence Norbert, à titre privé.≤

M. Larry Tourangeau, à titre privé.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

Tuesday, October 27, 1987

From the Government of the Northwest Territories:

The Honourable Nick Sibbeston, Government Leader.

From the Dene Nation:

Mr. Bill Erasmus, President.

From the Metis Association of the Northwest Territories:

Mr. Mike Paulette, President.

From the City of Yellowknife:

Mr. Don Strang, Deputy Mayor.

From the Yellowknife South Constituency:

Mr. Ted Richard, M.L.A.

From the Government of the Northwest Territories:

The Honourable Michael Ballantyne, Minister of Justice.

From the Western Arctic Liberal Association:

Mr. Terry Foster, President.

From the Western Arctic New Democrats Association:

Mr. Stephen Whipp;

Mr. Gerry Sutton.

Mr. Emerald Murphy, Private Citizen.

(Continued on previous page)

Le mardi 27 octobre 1987

Du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:

L'honorable Nick Sibbeston, leader du gouvernement.

De «Dene Nation»:

M. Bill Erasmus, président.

De «Metis Association of the Northwest Territories»:

M. Mike Paulette, President.

De la ville de Yellowknife:

M. Don Strang, maire adjoint.

De «Yellowknife South Constituency»:

M. Ted Richard, M.L.A.

Du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:

L'honorable Michael Ballantyne, ministre de la Justice.

De «Western Arctic Liberal Association»:

M. Terry Foster, président.

De «Western Arctic New Democrats Association»:

M. Stephen Whipp;

M. Gerry Sutton.

M. Emerald Murphy, à titre privé.

(Suite à la page précédente)



Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Senate
Task Force on the*

*Délibérations du Groupe
de travail du Sénat sur*

**Meech Lake Constitutional
Accord and on the Yukon
and the Northwest
Territories**

**l'Entente constitutionnelle
du lac Meech et sur le
Yukon et les Territoires du
Nord-Ouest**

Chairman:
The Honourable GILDAS MOLGAT

Président:
L'honorable GILDAS MOLGAT

Monday, November 2, 1987
(Iqaluit, Northwest Territories)

Le lundi 2 novembre 1987
(Iqaluit, Territoires du Nord-Ouest)

Issue No. 3

Fascicule n° 3

Third proceedings on:

Troisième fascicule concernant:

Meech Lake Constitutional Accord and texts
subsequently agreed to

L'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les
textes qui ont été approuvés par la suite

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE SENATE TASK FORCE ON THE MEECH
LAKE CONSTITUTIONAL ACCORD AND ON THE
YUKON AND THE NORTHWEST TERRITORIES

The Honourable Gildas Molgat, *Chairman*
and

The Honourable Senators:

Bélisle	Le Moyne
Bielish	Macquarrie
Cools	Marchand, P.C.
Fairbairn	

(Quorum 4)

LE GROUPE DE TRAVAIL DU SÉNAT SUR
L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DU LAC
MEECH, SUR LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU
NORD-OUEST

Président: L'honorable Gildas Molgat
et

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Le Moyne
Bielish	Macquarrie
Cools	Marchand, c.p.
Fairbairn	

(Quorum 4)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Thursday, August 13, 1987:

“The sitting of the Senate was resumed.

The Chairman of the Committee presented the following Report:—

The Committee of the Whole to which was referred the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to, recommends that a Task Force of the Committee of the Whole, to be known as the Senate Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories, be established to hear representations thereon;

That the Task Force be composed of eight Senators, three of whom shall be nominated by the Leader of the Government in the Senate and five of whom shall be nominated by the Leader of the Opposition in the Senate;

That the Task Force be authorized to send for persons, papers and records; to examine witnesses; to report from time to time, and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by it;

That the Task Force be authorized to engage the services of such clerical, technical and other personnel as it deems necessary;

That the rules and procedures applicable in committees apply to the Task Force;

That changes in the membership of the Task Force shall be made pursuant to Rule 66(4) of the *Rules of the Senate*;

That the Task Force be empowered to adjourn from place to place in the Yukon and the Northwest Territories; and

That the Task Force be instructed to present its report to the Committee of the Whole no later than October 15, 1987.

The Chairman of the Committee reported that it had made some progress and asked leave to sit again.

The Honourable Senator Frith moved, seconded by the Honourable Senator Denis, P.C.:

That the Committee have leave to sit again at the next sitting of the Senate.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Molgat moved, seconded by the Honourable Senator Neiman, that the Report be adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 13 août 1987:

«Le Sénat reprend sa séance.

Le président du Comité présente le rapport suivant:

Le Comité plénier, auquel a été déférée l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite, recommande la création d'un groupe de travail du Comité plénier, désigné sous le nom de Groupe de travail du Sénat sur l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite, sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui sera chargé d'entendre des témoignages à ce sujet;

Que le groupe de travail se compose de huit sénateurs, dont trois seront proposés par le leader du gouvernement au Sénat et cinq par le chef de l'opposition au Sénat;

Que le groupe de travail soit autorisé à convoquer des témoins, à exiger la production de documents et de dossiers, à faire rapport selon les besoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le groupe de travail soit autorisé à engager le personnel technique, de bureau et autre qu'il juge nécessaire;

Que le règlement et la procédure établis pour les comités s'appliquent au groupe de travail;

Que les modifications à la composition du groupe de travail soient effectuées conformément au paragraphe 66(4) du *Règlement du Sénat*;

Que le groupe de travail soit habilité à se déplacer d'un endroit à un autre au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest; et

Que le groupe de travail soit chargé de présenter son rapport au Comité plénier au plus tard le 15 octobre 1987.

Le président du Comité fait rapport de l'état de la question et demande la permission de siéger de nouveau.

L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité obtienne la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Neiman, que le rapport soit adopté.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier
Clerk of the Senate

Le Comité de la Commission des affaires constitutionnelles a été constitué par le Sénat le 17 novembre 1987. Le Comité a pour mandat d'examiner les propositions de loi relatives à l'Accord de Meech Lake et de recommander au Sénat sur la façon de procéder.

Le Comité est composé de sept membres nommés par le Sénat. Le Comité a pour président l'honorable sénateur Jean Charbonneau, député de la circonscription de Gaspésie. Les autres membres du Comité sont l'honorable sénateur Jean Lapierre, député de la circonscription de Gaspésie; l'honorable sénateur Jean-Pierre Robitaille, député de la circonscription de Gaspésie; l'honorable sénateur Jean-Pierre Robitaille, député de la circonscription de Gaspésie; l'honorable sénateur Jean-Pierre Robitaille, député de la circonscription de Gaspésie; l'honorable sénateur Jean-Pierre Robitaille, député de la circonscription de Gaspésie; l'honorable sénateur Jean-Pierre Robitaille, député de la circonscription de Gaspésie; l'honorable sénateur Jean-Pierre Robitaille, député de la circonscription de Gaspésie.

Le Comité a tenu sa première séance le 17 novembre 1987. À cette occasion, le Comité a adopté son règlement intérieur et a nommé son greffier, M. Charles A. Lussier. Le Comité a également adopté son mandat et a commencé ses travaux.

Le Comité a tenu sa dernière séance le 11 décembre 1987. À cette occasion, le Comité a adopté son rapport final et a recommandé au Sénat d'adopter l'Accord de Meech Lake.

The Committee of the Constitution was established by the Senate on November 17, 1987. The Committee's mandate is to examine the proposals for the Meech Lake Accord and to recommend to the Senate on the way to proceed.

The Committee is composed of seven members appointed by the Senate. The Committee's chair is the Honourable Senator Jean Charbonneau, Member of Parliament for Gaspésie. The other members of the Committee are the Honourable Senator Jean Lapierre, Member of Parliament for Gaspésie; the Honourable Senator Jean-Pierre Robitaille, Member of Parliament for Gaspésie; the Honourable Senator Jean-Pierre Robitaille, Member of Parliament for Gaspésie; the Honourable Senator Jean-Pierre Robitaille, Member of Parliament for Gaspésie; the Honourable Senator Jean-Pierre Robitaille, Member of Parliament for Gaspésie; the Honourable Senator Jean-Pierre Robitaille, Member of Parliament for Gaspésie; the Honourable Senator Jean-Pierre Robitaille, Member of Parliament for Gaspésie.

The Committee held its first meeting on November 17, 1987. At that meeting, the Committee adopted its rules of procedure and appointed its clerk, Mr. Charles A. Lussier. The Committee also adopted its mandate and began its work.

The Committee held its last meeting on December 11, 1987. At that meeting, the Committee adopted its final report and recommended to the Senate that it should adopt the Meech Lake Accord.

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, NOVEMBER 2, 1987
(9)

[Text]

The Task Force on Meech Lake Constitutional Accord and the Yukon and the Northwest Territories met this day in Iqaluit, Northwest Territories at 3:05 o'clock p.m., the Chairman, the Honourable Senator Gildas L. Molgat, presiding.

Members of the Task Force present: The Honourable Senators Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand and Molgat. (7)

In attendance: Mr. André Reny, Committee Officer, Senate Committees and Private Legislation Branch and Mr. Jacques Rousseau, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Witnesses:

Mr. Dennis Patterson, Minister of Education and Aboriginal Rights and Constitutional Development.

From the Inuit Committee on National Issues:

Mr. Zebedee Nungak, Co-Chairman;
Mr. John Amagoalik, Co-Chairman.

From the Baffin Regional Counsel and Baffin Region Inuit Association:

Mr. Louis Tapardguk, President;
Mr. Mark Evaluaguk, Speaker.

From the Nunavit Constitutional Forum:

Mr. John Amagoalik.

Mr. Andy Thériault, Mayor of Iqaluit.

Mr. Al Woodhouse, Private Citizen.

Mr. Frank Pearce, Private Citizen.

From the Oblate Missionaries of Mary Immaculate (Province of Manitoba):

Mr. Patrick Lorand, O.M.I.

Mr. Francis Piugattuk, Private Citizen.

Mr. Saali Peter, Private Citizen.

The Task Force, pursuant to its Order of Reference dated Thursday, August 13, 1987, proceeded to examine the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to.

Each of the witnesses made an opening statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 2 NOVEMBRE 1987
(9)

[Traduction]

Le Groupe de travail du Sénat sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se réunit aujourd'hui à Iqaluit, dans les Territoires du Nord-Ouest, à 15 h 05, sous la présidence de l'honorable sénateur Gildas L. Molgat (président).

Membres du Groupe de travail présents: Les honorables sénateurs Bielish, Cools, Fairbairn, Le Moyne, Macquarrie, Marchand et Molgat. (7)

Également présents: M. André Reny, agent de comité, Direction des Comités et de la législation privée et M. Jacques Rousseau, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Témoins:

M. Dennis Patterson, ministre «Education and Aboriginal Rights and Constitutional Development».

De «Inuit Committee on National Issues»:

M. Zebedee Nungak, coprésident;
M. John Amagoalik, coprésident.

De «Baffin Regional Counsel and Baffin Region Inuit Association»:

M. Louis Tapardguk, président;
M. Mark Evaluaguk, porte-parole.

De «Nunavit Constitutional Forum»:

M. John Amagoalik.

M. Andy Thériault, maire d'Iqaluit.

M. Al Woodhouse, à titre privé.

M. Frank Pearce, à titre privé.

Des missionnaires oblates de Marie Immaculée (province du Manitoba):

M. Patrick Lorand, o.m.i.

M. Francis Piugattuk, à titre privé.

M. Saali Peter, à titre privé.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 13 août 1987, le Groupe de travail poursuit l'examen de l'Entente constitutionnelle du lac Meech et des textes adoptés y afférant.

Chacun des témoins fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

At 7:27 o'clock p.m., the Task Force adjourned.

À 19 h 27, le Groupe de travail suspend ses travaux.

ATTEST:

ATTESTÉ:

Le greffier du Groupe de travail

Richard Greene

Clerk of the Task Force

EVIDENCE

Monday, November 2, 1987

[Text]

The Chairman: I will call the meeting officially to order. We are very pleased to be here in Iqaluit with you and to have so many people express their views on the Meech Lake accord.

As usual, we use the two official languages, English and French. In addition to that, we are fortunate to be using Inuktitut as well today.

Before arriving, we had the names of five individuals who wished to speak to us, and we would be quite to have people come forward from the floor if they wish. We want to make it clear that we want to hear from people, and if necessary we will put in time this evening as well. We will start with the hon. Dennis Patterson.

Hon. Dennis Patterson (Minister of Education, Aboriginal Rights and Constitutional Development): A very warm welcome to Iqaluit, even at 18 below zero. We thank you very much for coming here at a time when many people in the eastern Arctic feel that no one really cares. We particularly thank you for coming to Iqaluit in the eastern Arctic, because this is a very distinct part of the Northwest Territories, quite far away from our capital in Yellowknife, \$1,620 return air-fare away from here, and half that away from the Keewatin region.

These lands beyond the tree line, inhabited by a majority of Inuit, are a very rapidly growing part of the world. Our birth rate in Baffin is higher than that in most Third World countries. Typically, half of our communities have a population of under 18.

I want to assure you that there is a great deal of very profound concern over the Meech Lake accord on the part of my constituents and the people of the eastern Arctic. Because of our geography it is not possible for a lot of them to be here today, and indeed for a lot of my eastern Arctic MLA colleagues to be here today, but I will try to represent their views, and of course the views of our government. In doing so, I will try not to cover old ground again. I have had a chance to look at the impressive submissions you received in Yellowknife, and you have heard much more ably than I could offer the legal objections to the accord from my colleague Mr. Ballantyne, the Minister of Justice.

You have heard concern about our ability to recommend northern senators, which prompts the question: Will Senators Adams and Lucier be the last Senators ever to come from the territories?

You have heard how we think that barring members of the Bar of the Northwest Territories from eligibility to the Supreme Court unless they happen to be members of a provincial Bar is considered an insult to NWT lawyers.

TÉMOIGNAGES

Le lundi 2 novembre 1987

[Traduction]

Le président: La séance est ouverte. Nous sommes très heureux de nous trouver à Iqaluit et d'avoir l'occasion d'entendre tant de gens exprimer leur opinion sur l'Accord du lac Meech.

Comme d'habitude, nous nous servirons des deux langues officielles, l'anglais et le français, mais aurons aussi la chance d'utiliser l'inuktitut aujourd'hui.

Avant d'arriver, cinq personnes se sont inscrites pour nous parler, et nous serions très heureux si d'autres membres de l'assemblée prenaient également la parole. Sachez bien que nous voulons connaître votre opinion et que nous sommes disposés à poursuivre la séance jusqu'en soirée s'il le faut. Nous commencerons avec l'honorable Dennis Patterson.

L'honorable Dennis Patterson (ministre de l'Éducation, des Droits aborigènes et de l'Évolution constitutionnelle): Nous vous souhaitons chaleureusement la bienvenue à Iqaluit, même par 18 sous zéro. Nous vous remercions beaucoup d'être venus ici à un moment où bon nombre de gens de l'Est de l'Arctique croient que personne ne s'intéresse à nous. Nous vous remercions tout particulièrement d'être venus à Iqaluit, dans l'Est de l'Arctique, qui est une région très distincte des Territoires du Nord-Ouest, passablement éloignée de notre capitale Yellowknife, qui se trouve à 1 620 km d'ici, aller-retour, par avion, à peu près à la moitié de cette distance du Keewatin.

Ces terres au-delà de la limite de la végétation, habitées par une majorité d'Inuit, sont une portion du monde à croissance très rapide. Notre taux de natalité à Baffin est plus élevé que celui de la plupart des pays du Tiers monde. De façon caractéristique, la moitié de nos collectivités ont une population de moins de 18 ans.

Je désire vous assurer qu'il y a beaucoup d'inquiétude, à un niveau très poussé, au sujet de l'Entente du lac Meech de la part de mes électeurs et de la population de l'Est de l'Arctique. Étant donné la géographie, il n'est pas possible pour un grand nombre d'entre eux d'être ici aujourd'hui, et en réalité pour un grand nombre de mes collègues députés de l'Est de l'Arctique d'être ici aujourd'hui, mais je vais tenter de présenter leurs vues et évidemment les vues de notre gouvernement ici aujourd'hui. En le faisant, je vais tenter de ne pas reprendre les vieilles rengaines. J'ai eu l'occasion de voir les mémoires impressionnants que vous avez reçus à Yellowknife, et vous avez entendu, de façon beaucoup plus compétente que ce que je pourrais les présenter, les objections juridiques à l'Entente soumises par mon collègue M. Ballantyne, ministre de la Justice.

Vous avez entendu que nous nous inquiétons de ne pouvoir recommander des sénateurs du Nord, ce qui soulève la question suivante: les sénateurs Adams et Lucier seront-ils les derniers sénateurs à jamais venir des Territoires?

Vous avez entendu de quelle façon nous voyons le fait que des membres du Barreau puissent interdire à des membres du Barreau des Territoires du Nord-Ouest l'accès à la Cour suprême à moins qu'ils n'appartiennent au Barreau d'une pro-

[Text]

You have heard our fears that our lands and waters are being eyed by provinces who see us as a treasure chest of resources awaiting exploitation, without regard for the people who have lived here since time immemorial.

Just this past February a senior official with the Government of Quebec suggested that Hudson Bay and James Bay should be divided up between Ontario, Manitoba and Quebec before there is a big battle over oil and gas resources there.

You have heard how the rule changes for provincehood make us despair of ever obtaining provincehood and the equal status in Confederation it implies. You will hear again today how aboriginal people feel threatened that Canada could entrench Quebec as a distinct society, without regard to the indigenous people who were here first, not to mention the threat to women's equality rights suggested by the accord.

You have already heard that we do not wish to deny Quebec her place in Confederation, but that we do not believe remedying the injustice done to Quebec should be an excuse for perpetrating an injustice on our citizens.

But I wish to emphasize other matters here today. I want to talk a little bit about what it feels like as a member of the Territorial Government Executive Council to have had such a momentous decision taken behind our backs without our participation.

I want to talk about how our expectations were raised and then dashed by the 1983 Constitutional Accord on Aboriginal Rights. I want to talk in some detail about our economic progress, and how in my view it is unfair to conclude that we will not be able to afford to join the federal-provincial club. And I want to talk about our rapid evolution to date toward provincial status, the moves we have made toward responsible government, and the significant moves we have made in our planning toward the trappings of provincehood through devolution. Finally, I want to talk a bit about our vision of Canada, a Canada including the north.

Mr. Chairman, I think what hurts us most about this accord is that fundamental decisions about our future should have been made by those who do not live here and have no mandate to speak for those who do. I know that our government tried very hard to participate in those talks. After all, our government leader has been present at most First Ministers' conferences and has been allowed to speak, and our government was a very prominent participant, I would humbly suggest, at the constitutional table to discuss aboriginal rights.

[Traduction]

vince, ce qu'on estime être une insulte pour les avocats des TN-O.

Vous avez entendu nos craintes devant le fait que nos terres et nos eaux sont considérées avec envie par les provinces qui nous perçoivent comme un coffre aux trésors de ressources qui attendent d'être exploitées sans égard aux gens qui vivent ici depuis des temps immémoriaux.

Pas plus tard qu'en février dernier, un représentant supérieur du gouvernement du Québec a proposé que la baie d'Hudson et la baie James soient divisées entre l'Ontario, le Manitoba et le Québec avant qu'il n'y ait une grosse bataille au sujet des ressources de pétrole et de gaz qui s'y trouvent.

Vous avez entendu comment les changements de règles adoptées pour l'accession au statut de province nous font désespérer de jamais atteindre le rang de province ni le statut égal que cela implique au sein de la Confédération. Vous allez entendre encore aujourd'hui comment les populations autochtones se sentent menacées de voir que le Canada puisse reconnaître que le Québec soit une société distincte sans tenir compte des populations indigènes qui étaient les premières ici, sans compter la menace aux droits à l'égalité des femmes que proposait l'Entente.

Vous avez déjà appris que nous ne désirons pas refuser au Québec sa place dans la Confédération, mais que nous ne croyons pas que le fait de corriger l'injustice faite au Québec devrait être une excuse pour commettre une injustice à l'égard de nos citoyens.

Mais je désire soulever d'autres points ici aujourd'hui. Je désire parler un peu de ce qu'on peut ressentir à titre de membre du Conseil exécutif du gouvernement des Territoires et de constater qu'une décision aussi capitale ait pu être prise dans notre dos sans que nous y participions.

Je désire parler de la façon dont nos espoirs ont été suscités puis éteints par l'entente constitutionnelle de 1983 sur les droits autochtones. Je désire parler un peu en détail de notre progrès économique et de la façon dont, à mon avis, il est injuste de conclure que nous ne serons pas capables, financièrement, de compter pouvoir nous joindre au club fédéral-provincial, et je désire parler de notre évolution rapide jusqu'à présent vers le statut de province, des démarches que nous avons prises en direction du gouvernement responsable, et des démarches importantes que nous avons accomplies dans notre planification vers l'obtention des prérogatives des provinces par voie de délégation. Et, finalement, je désire parler un peu de notre vision du Canada, d'un Canada qui comprendrait le Nord.

Monsieur le président, je crois que ce qui nous fait le plus mal au sujet de cette Entente c'est que des décisions fondamentales au sujet de notre avenir aient pu avoir été prises par ceux qui ne vivent pas ici et qui n'ont aucun mandat pour parler au nom de ceux qui y vivent. Je sais que notre gouvernement a tenté très vigoureusement de participer à ces discussions. Après tout, le chef de notre gouvernement a été présent à la plupart des conférences des premiers ministres et a été admis à y prendre la parole, et notre gouvernement a été un participant très remarquable, je me permet de la signaler en toute humilité, à la table constitutionnelle chargée de traiter des droits autochtones.

[Text]

In March we participated as an equal at talks, which had been ongoing since 1983, on aboriginal rights, but in June we were denied a voice at a meeting which specifically decided our constitutional fate. Mr. Chairman, it got to the point where our phone calls were not even being returned by the Office of Federal-Provincial Relations. Now that we know what was done to us behind our backs in the name of Canadian unity, in the name of equality and fairness, and platitudes that we choke on up here, I wish our government leader had tried to get into the Langevin Building and been taken away by the guards, instead of having made phone calls which were not even answered. Maybe the Premiers and the Prime Minister might have given us even a second thought as they deliberated behind our backs about our future.

Mr. Chairman, we identify strongly with the aboriginal organizations that will speak for themselves today. They feel they have been trifled with by the Meech Lake accord. Our government was united with them in opposition to the 1981 accord which eliminated the recognition of aboriginal rights. Furthermore, we were very concerned that the rules for provincehood and extension of provincial boundaries had been changed to what we then thought were very onerous rules requiring approval of seven provinces with 50% of the population. We protested strongly. We travelled to Ottawa en masse as a legislature. We met with senators—I believe I recall meeting with Senator Macquarrie—we met with MPs; we met with the Prime Minister; and we squawked as loudly as we could to the press, and aboriginal rights were reinstated and a process set up to define aboriginal rights and discuss other issues. That 1983 accord was signed by all provinces and the federal government giving the territories the right to participate in a series of conferences in which it was recognized we had a significant interest.

One of the items that was agreed by all parties would be discussed was the repeal of the invidious paragraphs 42.(1)(e) and (f) respecting the creation of new provinces and the extension of provincial boundaries into the territories. Between 1983 and 1987 our government was represented at a total of 57 meetings of officials, attorneys general, and First Ministers on this subject of aboriginal constitutional matters. Mr. Amagoalik and Mr. Nungak, who were at most of those meetings with me, representing the Inuit Committee on National Issues, can tell you how hard we worked at bridging the tremendous gulfs that lay between us at the beginnings of those meetings. Progress was painfully slow. The thorny issue of aboriginal self-government was seen as the most critical topic to address, but we did bog down in discussing financing and jurisdiction. Nonetheless, we came perilously close to agreement several times.

[Traduction]

En mars, nous avons participé à part entière à des discussions qui étaient en cours depuis 1983 au sujet des droits aborigènes, mais en juin, on nous a refusé le droit de parole à une réunion qui, précisément, a décidé de notre sort constitutionnel. Monsieur le président, on est arrivé à un point où nos appels téléphoniques ne suscitaient même pas un appel en réponse de la part du Bureau des relations fédérales-provinciales. Maintenant nous savons ce qui a été fait dans notre dos au nom de l'unité canadienne, au nom de l'égalité et de la droiture, et de platitudes qui nous estomaquent. Je souhaiterais que le chef de notre gouvernement ait tenté d'entrer dans l'édifice Langevin et se soit fait mettre dehors par les gardiens, au lieu d'avoir fait des appels téléphoniques auxquels on n'a même pas répondu. Peut-être que les premiers ministres des provinces et du gouvernement fédéral auraient pu songer sérieusement à nous pendant qu'ils délibéraient dans notre dos au sujet de notre avenir.

Monsieur le président, nous nous identifions fortement avec les organismes aborigènes qui vont venir parler pour eux-mêmes aujourd'hui et qui croient avoir été trompés par l'Entente du lac Meech, car notre gouvernement était uni avec eux en opposition à l'entente de 1981, qui éliminait la reconnaissance des droits aborigènes. Et en outre nous étions très inquiets de voir que les règles d'accession au statut de province et l'extension des frontières provinciales avaient été modifiées au point de devenir ce que nous pensions alors être des règles très onéreuses qui exigeaient l'approbation de 7 provinces qui regroupaient 50 p. 100 de la population. Nous avons protesté vigoureusement. Nous nous sommes rendus à Ottawa en bloc, à titre de législature. Nous avons rencontré des sénateurs. Je crois me rappeler avoir rencontré le sénateur Macquarrie. Nous avons rencontré des députés. Nous avons rencontré le Premier ministre et nous avons crié aussi fort que nous le pouvions auprès de la presse, et les droits aborigènes ont été rétablis, et un processus a été établi pour définir les droits aborigènes et étudier d'autres questions. Cette entente de 1983 a été signée par toutes les provinces et le gouvernement fédéral pour donner aux Territoires le droit de participer à une série de conférences dans lesquelles il était reconnu que nous avions un intérêt significatif.

Un des points sur lesquels toutes les parties avaient convenu de se pencher était le rappel de l'odieux article 42(1)(e) et (f) concernant la création de nouvelles provinces et l'extension des frontières dans les Territoires. Entre 1983 et 1987, notre gouvernement a été représenté à un total de 57 réunions de représentants officiels, de procureurs généraux et de premiers ministres portant sur ce sujet des questions constitutionnelles aborigènes. Et M. Amagoalik et M. Nungak, qui étaient à la plupart de ces réunions avec moi, pour représenter le Comité inuit des questions nationales, peuvent vous dire à quel point nous avons travaillé fort à tendre des ponts au-dessus des gouffres énormes qui nous séparaient au début de ces réunions. Les progrès étaient atrocement lents. La question épineuse d'un gouvernement aborigène autonome était perçue comme le point le plus critique à aborder, mais nous nous sommes enlisés dans la discussion du financement et de la juridiction. Malgré tout, nous sommes parvenus à un cheveu d'une entente en plusieurs occasions.

[Text]

In 1985 seven provinces and the federal government agreed to an amendment which would have defined a process for dealing with these issues, but the native organizations said no. In 1987 only six provinces could agree on the best working draft. I was at that meeting in March of 1987, and one thing that really struck me was how easily the Prime Minister seemed to give up on the possibility of us making progress. Before noon on the second day of the conference, he said that he felt the music had stopped playing. This was surprising from the same Prime Minister who at the previous session he had chaired had cajoled and wheedled many parties to work something out in back-room sessions, one on one and over lunch. I suspect the Prime Minister was already distracted by visions of the possibility of accomplishing bringing Quebec back into the Constitution. He hinted at that when he said, at the close of the conference that afternoon, that things would have been different if Quebec had been involved. He seemed to be not at all open to building on the progress in understanding and mutual respect, which had grown amongst the parties after those four years and 57 meetings. The aboriginal meetings were over without a whimper. Greater priorities lay ahead.

The territories and the native people were left hanging. Having had a voice in constitutional discussions for four years, we were dropped in favour of Meech Lake.

Paragraphs 42.(1)(e) and (f) were dealt with all right, replaced by even more ominous provisions requiring consent of all 10 provinces for provincehood and making passing mention of aboriginal rights. The same provinces and the same federal government, which had promised us a voice in dealing with section 42, had made the provisions even more restrictive without any involvement on our part whatsoever.

This really hurts and it really seems unfair. Some people involved in that process even believe the last FMC on Aboriginal Matters was set up to be a failure without Quebec's participation, so there would be yet another reason to argue for Quebec's inclusion in Confederation.

That is a more sinister view than I take and perhaps that view verges on Senator Macquarrie's warning earlier in Whitehorse, I believe, that paranoia will get us nowhere. However, the fact that many people involved in that process have this view shows how hurt and betrayed those participants feel.

On financial matters, Mr. Chairman, we have heard in defence of the Meech Lake accord that the Northwest Territories can be denied provincehood because we cannot afford to join the federal-provincial club, that we do not contribute enough to the Canadian economy to justify this privilege. I will argue a little later that, if our national government had some of the foresight to invest in our north, as we see in Denmark's

[Traduction]

En 1985, sept provinces et le gouvernement fédéral se sont entendus sur une modification qui aurait permis de définir un processus pour le règlement de ces questions, mais les organismes autochtones ont dit non. En 1987, six provinces seulement pouvaient s'entendre sur le texte provisoire du document de travail le plus approprié. J'étais à cette réunion de mars 1987 et une chose qui m'a vraiment frappé c'est la facilité avec laquelle le Premier ministre a semblé ne pas croire à la possibilité que nous fassions des progrès. Avant midi de la deuxième journée de la conférence, il déclarait ressentir que tout était joué. Voilà qui surprenait de la part du même premier ministre qui avait courtoisé et manipulé bien des parties pour tenter d'en arriver à quelque chose dans des manœuvres de coulisses, isolément des autres, et à l'occasion des repas, lors de la session antérieure qu'il avait présidée. Je suppose que le Premier ministre était déjà distrait par des visions de la possibilité de parvenir à ramener le Québec dans la Constitution. C'est ce qu'il a laissé à entendre quand il a déclaré, à la clôture de la conférence, cet après-midi là, que les choses auraient été différentes si le Québec y avait participé. Il ne semblait pas trop pressé de tirer profit des progrès réalisés du côté de la compréhension et du respect mutuel qui s'étaient développés chez les parties après ces quatre années et 57 réunions. Les réunions sur les questions aborigènes étaient terminées sans aucun remord. Il fallait aborder des priorités plus importantes.

Ainsi, les Territoires et les autochtones ont été laissés en plan. Après avoir fait entendre notre voix lors des discussions constitutionnelles durant quatre ans, nous avons été mis de côté en faveur du lac Meech.

Les alinéas 42.1(e) et (f) ont été réglés pour de bon, remplacés par des dispositions encore plus odieuses qui exigeaient le consentement des 10 provinces pour l'accession au rang de province et qui faisaient vaguement mention des droits aborigènes. Les mêmes provinces et le même gouvernement fédéral qui nous avaient promis de nous entendre pour traiter de l'article 42 avaient rendu les dispositions encore plus restrictives sans aucune participation quelconque de notre part.

Cela nous peine réellement et nous semble réellement injuste. Certaines personnes impliquées dans ce processus croient même que la dernière CPM sur les droits aborigènes a été convoquée en vue de déboucher sur un échec sans la participation du Québec pour qu'il y ait une raison de plus en faveur de l'inclusion du Québec dans la Confédération.

C'est là une opinion plus cynique que celle que j'ai et peut-être cette opinion frôle-t-elle l'avertissement donné plus tôt par le sénateur Macquarrie, à Whitehorse, je crois, que la paranoïaque ne mènera nulle part. Toutefois, le fait qu'un bon nombre de gens qui ont participé au processus aient cette opinion indique à quel point ces participants se sentent frustrés et trahis.

Pour ce qui est des questions financières, M. le président, nous avons entendu à la défense de l'Entente du lac Meech qu'on pouvait refuser aux Territoires du Nord-Ouest le statut de province parce que nous n'avons pas les moyens de nous joindre au club fédéral-provincial, que nous ne contribuons pas suffisamment à l'économie canadienne pour justifier ce privilège. Je vais présenter plus loin mon argumentation suivant

[Text]

attitude to Greenland, or the U.S.'s attitude to Alaska, or the Soviet Union's attitude to its north, we would be a lot further ahead in economic development than we are now.

However, let me spend a few moments to point out that even now we are contributing more and are less of a burden on Canada than one might think. In presenting this thesis I rely on a paper presented to the First Ministers' conference on Aboriginal Matters by the Inuit Committee on National Issues, "Financing Inuit Institutions: The Constitutional and Political Challenges", by Mark Malone.

Mr. Malone's paper very effectively debunks three myths, which I suggest were in the minds of the Meech Lake authors: firstly, that native programs cost too much; secondly, that the north represents a burden for the national economy; and third, that constitutional change has no impact at the community level.

I want to concentrate on the first two myths to show that, even in the eastern Arctic, where we now sit, where economic development is much slower than in the west, we are closer to meeting the financial criteria for provincehood than you might think. I can do no better than to quote from Mr. Malone's paper:

Do native programs cost too much? The myth presents natives as freeloaders living off the public purse, individual or collective welfare bums.

The authors of the Nielsen report state blandly and wrongly, given the Danish experience in the circumpolar world, that Canada leads all countries in the world in financing aboriginal institutions and programs. Costs will spiral out of sight because of this largesse.

The solution: cutbacks, as 75% of federal expenditures are discretionary.

Mr. Chairman, the myth of Inuit and other native welfare bums does not stand up to serious quantitative and qualitative analysis based on public documentation. It has been pointed out that special categories of workers, such as fishermen or farmers, claim as a right special subsidies to inhabit outlying regions.

At any rate, according to federal figures, the Canadian government's annual per capita expenditure on native peoples, \$6,000 per capita for some 500,000 aboriginals, a statistic contested by the Métis National Council and the Native Council of Canada as being too low, is not much higher than the average annual per capita outlay in Canada, which is over \$4,000.

[Traduction]

laquelle si notre gouvernement national avait eu le moindre de prévoyance pour investir dans notre Nord, comme nous le voyons dans l'attitude du Danemark à l'égard du Groënland, ou dans l'attitude des États-Unis pour l'Alaska, ou dans l'attitude de l'Union soviétique pour son Nord, nous serions beaucoup plus avancés en matière de développement économique que nous ne le sommes maintenant.

Laissez-moi cependant prendre quelques moments pour souligner que, même aujourd'hui, nous contribuons davantage et sommes moins un fardeau pour le Canada qu'on pourrait le croire. En présentant cette thèse, je m'appuie sur un document présenté à la Conférence des premiers ministres sur les droits aborigènes par le Comité inuit des questions nationales, intitulé le Financement des institutions inuit, défi constitutionnel et politique, par Mark Malone.

Le document de M. Malone réfute trois mythes qui, je crois, étaient dans les esprits des auteurs du texte du lac Meech: en premier lieu que les programmes pour les autochtones coûtent trop cher; en deuxième lieu, que le Nord représente un fardeau pour l'économie nationale; et en troisième lieu, que l'évolution constitutionnelle n'a aucune incidence au niveau de la communauté.

Je désire concentrer mes efforts sur les deux premiers mythes et démontrer que, même dans l'Est de l'Arctique, où nous trouvons maintenant, où le développement économique est beaucoup plus lent que dans l'Ouest, nous sommes plus près de nous conformer aux critères financiers d'accès au rang de province que vous pourriez le croire. Je ne puis faire mieux que de citer des extraits du document de M. Malone:

Les programmes à l'intention des autochtones coûtent-ils trop cher? Le mythe présente les autochtones comme des pique-assiette qui vivent des deniers publics, des parasites du bien-être à titre individuel ou collectif.

Les auteurs du rapport Nielsen déclarent sans ménagement et à tort, compte tenu de l'expérience danoise dans le monde circumpolaire, que le Canada vient au premier rang des pays du monde pour ce qui est du financement des institutions et des programmes aborigènes. Les coûts doivent rapidement devenir hors de portée à cause de cette largesse.

La solution: coupures, car 75 p. 100 des dépenses fédérales sont discrétionnaires.

Monsieur le président, le mythe des Inuit et des autres autochtones devenus parasites du bien-être ne résiste pas à toute analyse sérieuse, d'ordre qualitatif et quantitatif, si on se reporte aux documents publics. On a souligné le fait que certaines catégories de travailleurs, comme les pêcheurs et les agriculteurs, revendiquent comme des droits des subventions spéciales pour habiter des régions éloignées.

De toute façon, d'après les chiffres du gouvernement fédéral, les dépenses annuelles du gouvernement canadien pour les populations autochtones, qui atteignent 6 000 \$ par personne, pour quelque 500 000 aborigènes (chiffre contesté comme étant trop faible par le Conseil national des Métis et le Conseil des autochtones du Canada) ne sont pas beaucoup plus élevées que la moyenne annuelle des dépenses par personne au Canada, qui s'élèvent à plus de 4 000 \$.

[Text]

Inuit do not object that Newfoundlanders, who account for 2% of Canada's population, received \$8 billion in net federal subsidies between 1949 and 1984. Nor do they reject the principle or practice of equalization payments or federal cash transfers to P.E.I. and Newfoundland, which corresponded in 1984 to over 80% of these provinces' own-source revenue.

On the other hand, residents of the Arctic, whose cost of living is 75% to 90% higher than the national average—and I hope you will have a chance to go to the local Hudson's Bay store while you are here—entertain accusations of publicly financed leisure with some scepticism. They point to federal and provincial laxity in defending traditional and aboriginal export industries, such as sealing and trade in furs, although governments have known for years that the wolf is at the door, in the form of misinformed wildlife lobbies. Based on a Coopers & Lybrand-commissioned survey in 1983, the Penner report further estimated the overall federal administrative costs involved in delivery of services to aboriginal peoples at 30% of the budget.

The second question Mr. Malone addresses is does the north represent a burden for the national economy? According to DIAND Northern Economic Planning Branch internal reviews, in 1982-83 the federal government ran up a \$1.2 billion deficit in its Yukon and N.W.T. operations, distributed as follows: \$556 million in direct expenditures; \$470 million in transfers; and \$500 million in petroleum incentive payments. This was in relation to revenues of \$240 million.

The assumption at the root of the interpretation of these figures is of a burden the northern deficit already imposes on the national economy. As the Quebec debate over the past two decades has demonstrated, a balance-sheet approach to federalism encounters serious conceptual and technical obstacles. If a balance-sheet approach were really used, it would logically have led to the sale of the Atlantic provinces many years ago.

Hydro development provides southern consumers with relatively low electricity rates, according to the Economic Council of Canada, which estimated hydro consumer subsidies as low in relation to investment needs. Rates should have generated \$3.7 billion more than they did in 1982. This flow constitutes, for the most part, a direct transfer from the north to southern Canada; a transfer not accounted for in DIAND and other surveys. Inuit, who represent a third of the N.W.T. population, enjoy no control over nonrenewable resource development on arctic lands or waters.

With the Petroleum Incentives Program, which reached mind-boggling dimensions, incentives went mainly to subsidized southern-based oil companies drilling in northern waters. They were not directed to northern or Inuit corporations. Once

[Traduction]

Les Inuit ne s'objectent pas au fait que les Terre-Neuviens, qui représentent 2p. 100 de la population du Canada, aient reçu 8 milliards de dollars en subsides fédéraux nets entre 1949 et 1984. Pas plus qu'ils ne rejettent le principe ou la pratique des paiements de péréquation ou des transferts fédéraux en espèces à l'IPE et à Terre-Neuve qui, en 1984, correspondaient à plus de 80p. 100 des sources de revenus propres de ces provinces.

Par ailleurs, les résidents de l'Arctique dont le coût de la vie est 75 à 90p. 100 plus élevé que la moyenne nationale—et j'espère que vous aurez la chance d'aller au magasin local de la Baie d'Hudson pendant que vous serez ici—acceptent avec un certain scepticisme les accusations de vie de loisirs financés par le trésor public. Ils signalent la faiblesse manifestée par les administrations fédérale et provinciales dans la défense des industries traditionnelles et aborigènes d'exportation comme la chasse au phoque et le commerce des fourrures, même si ces administrations savaient depuis des années que le loup était à la porte sous forme d'organismes de pression à la défense de la faune qui sont mal informés. En se fondant sur une enquête commandée à la Coopers and Lybrand en 1983, le rapport Penner a ensuite évalué que les frais globaux d'administration du gouvernement fédéral pour la prestation des services aux populations aborigènes atteignaient 30p. 100 du budget.

La deuxième question que pose M. Malone est la suivante: le Nord représente-t-il un fardeau pour l'économie nationale? D'après le MAIN, Direction de la planification et de l'économie du Nord, Études internes, en 1982-1983, le gouvernement fédéral a enregistré un déficit de 1,2 milliards de dollars dans ses opérations au Yukon et dans les TNO de la façon suivante: 556 millions en dépenses directes; 470 millions en paiements de transfert et 500 millions en paiements d'incitations à l'industrie pétrolière en regard de recettes de 240 millions.

La présomption qui sous-tend l'interprétation faite de ces chiffres en est une de fardeau que le déficit du Nord impose déjà à l'économie nationale. Comme le débat sur le Québec au cours des deux dernières décennies l'a déjà démontré, la formule du bilan du fédéralisme se bute à de sérieux obstacles sur les plans conceptuel et technique. Si la formule du bilan était appliquée dans les faits, elle aurait logiquement amené la vente des provinces de l'Atlantique depuis bien des années.

L'aménagement hydro-électrique assure aux consommateurs du Sud des taux d'électricité relativement bas, d'après le Conseil économique du Canada qui estime les subventions des consommateurs d'hydro-électricité relativement basses en regard des besoins d'immobilisations. Les tarifs auraient dû produire 3,7 milliards de dollars de plus qu'ils ne l'ont fait en 1982. Ce mouvement constitue, pour la majeure partie, un paiement direct de transfert du Nord vers le Sud du Canada, paiement de transfert non comptabilisé dans les études du MAIN et des autres. Les Inuit, qui représentent le tiers de la population des TNO ne jouissent d'aucun contrôle sur la mise en valeur des ressources non renouvelables des terres et des eaux arctiques.

Dans le cas du programme de mesures d'encouragement du secteur pétrolier, dont les dimensions dépassent l'entendement, les sommes versées ont servi principalement à subventionner des sociétés pétrolières à siège social dans le Sud mais venues

[Text]

PIP distortion is accounted for, Canada, on the basis of federal estimates, would have spent three times more money than it earned in the north, a better accounting performance than it achieved in P.E.I. or Newfoundland in 1985. Estimated federal transfers to a new Arctic territory of Nunavut would in 1983 have amounted to 2% of all federal transfers to Quebec.

Inuit can also point to their net economic contribution to the national economy. In 1982, for instance, this region, Baffin, exported over \$100 million in goods and services, mostly to Europe. A good example is the lead and zinc production of the Nanisivik Mines, at the top of Baffin Island. Imports of \$131 million mainly consisted of commodity imports from the rest of Canada. So while imports do not negatively affect Canada's balance of trade, northern exports are a positive advantage. As visitors to the Arctic quickly grasp, at least half the high-salary management and administrative positions are held by southerners, who tend to invest their savings outside the regions.

Inuit would, if we had provincehood, in return share their resources with other Canadians. The issue is not academic. The issue is not academic. The Northwest Territories contains almost half of Canada's known oil and gas reserves and the Baffin region alone accounts for some 5.8 billion barrels of average expectation oil reserves. The Keewatin is marked by extensive mineralization, according to the Northwest Territories government. Premier Bourassa, in a book that presents no socio-economic plans for Inuit communities, is once again counting on the Arctic for hydro and water projects to sustain the Quebec and national economies.

We will be able to pay our own way in the foreseeable future, especially with an enlightened policy towards northern development. Our fishery is virtually untapped and, in sharp contrast to our neighbour, Greenland, our mineral potential has not even been explored. Also, the Arctic islands are rich in natural gas.

Mr. Chairman, we are also moving rapidly towards provincehood in many other ways than financial. The old Northwest Territories achieved fully responsible government in 1905, when Alberta and Saskatchewan joined Confederation as provinces, using rules they now say should not apply to us. A Lieutenant Governor represented the Crown, but a 22-member legislative assembly led by an executive council set policy and approved the budget. After Alberta and Saskatchewan were made provinces from what was formerly the Northwest Territories, the remainder of the Northwest Territories went back to the status of a colony run from Ottawa.

[Traduction]

forer dans les eaux du Nord. Elles n'ont pas été accordées à des sociétés du Nord ni à des sociétés inuit. Une fois éliminées les distorsions imputables au Programme, le Canada, selon les évaluations du gouvernement fédéral, aurait dépensé trois fois plus d'argent dans le Nord qu'il n'en a gagné, soit un rendement comptable supérieur à celui qu'il a réalisé à l'IPE ou à Terre-Neuve en 1985. Les transferts fédéraux estimatifs faits à un nouveau territoire arctique de Nunavut se seraient élevés en 1983 à 2p. 100 de tous les transferts fédéraux au Québec.

Les Inuit peuvent également souligner leur contribution économique nette à l'économie nationale. En 1982, par exemple, cette région, Baffin, a exporté pour plus de 100 millions de \$ en biens et services, surtout en Europe. Un bon exemple en est la production de plomb et de zinc de la mine Nanisivik, à la pointe de l'île de Baffin. Les importations de 131 millions de dollars se composaient principalement de produits importés du reste du Canada, de sorte que, alors que les importations n'influent pas de façon négative sur la balance commerciale du Canada, les exportations du Nord constituent un avantage positif. Et, comme le visiteur dans l'Arctique le constate rapidement, la moitié au moins des postes à rémunération élevée dans les domaines de la gestion et de l'administration sont détenus par des gens du Sud qui tendent à investir leurs épargnes à l'extérieur des régions.

S'il avaient obtenu le rang de province, les Inuit partageraient en retour leurs ressources avec les autres Canadiens. La question n'est pas strictement académique. Les TNO contiennent près de la moitié des réserves connues de pétrole et de gaz au Canada et la région de Baffin à elle seule contient quelque 5,8 milliards de barils dans des réserves de pétrole pour lesquelles les attentes sont moyennes. Le Keewatin est caractérisé par une minéralisation poussée, selon le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et le premier ministre Bourassa, dans un livre qui ne présente pas de plans socio-économique pour les communautés inuit, compte une fois de plus sur des aménagements hydro-électriques dans l'Arctique pour soutenir les économies du Québec et du pays.

Nous allons être capables de vivre à nos dépens dans un avenir prévisible, surtout si on applique une politique améliorée visant le développement dans le Nord. Nos réserves de pêche sont virtuellement intouchées, ce qui contraste nettement avec notre voisin, le Groënland, nos réserves potentielles de minéraux n'ont même pas été explorées et les îles de l'Arctique sont riches en gaz naturel.

Monsieur le Président, nous faisons également des progrès rapides en direction de l'acquisition du statut de province, sous bien d'autres angles que celui des finances. Les Territoires du Nord-Ouest du début du siècle possédaient un gouvernement entièrement responsable en 1905, alors que l'Alberta et la Saskatchewan ont joint la Confédération à titre de provinces, suivant des règles qu'on dit maintenant ne pas pouvoir s'appliquer à nous. Un lieutenant-gouverneur représentait la Couronne, mais une assemblée législative de 22 députés qui dirigeait un conseil exécutif établissait la politique et approuvait le budget. Après que l'Alberta et la Saskatchewan eurent été transformées en provinces suite au morcellement de ce qui était antérieurement les Territoires du Nord-Ouest, le reste des Territoires

[Text]

In view of the time, I do not think I will go through the steps that we went through, beginning with the commissioner of the RCMP running the Northwest Territories, then a committee of civil servants. Members were first elected to council in 1951. Incidentally, one of the first appointed members of the council is in this room, Mr. A. Okpik. He was the first Inuk appointed to the Territorial Council. The first Inuit elected member of the territorial legislature in 1965 was Mr. Simonie Michael also of Frobisher Bay.

We have now evolved to the point where we are a fully responsible government. Since my election in 1979, I have seen the commissioner stripped of any portfolio responsibilities. He used to be responsible for the Department of Personnel and the Department of Finance, when I was elected in 1979. A deputy commissioner, who has now disappeared, three years ago was responsible for the important portfolios of Public Works and Housing. The commissioner has become a Lieutenant Governor in effect, and the chairman of the Executive Council is the government leader. We have our own Minister of Finance and a fully elected cabinet and legislature.

We have also reached out to participate in national affairs. We made our mark in the Canadian scene in 1981, travelling en masse to Ottawa as a special 22-member committee to lobby for aboriginal rights. In 1982 we hosted the Commonwealth Parliamentary Association at a regional conference. I have been participating in meetings of the Council of Ministers of Education since 1981. We have hosted conferences of energy ministers, wildlife ministers, the Council of Ministers of Education for Canada, a meeting of Attorneys General and Native Affairs, preparatory to the FMC on Aboriginal Rights, to name a few.

We found at these meetings that our provincial colleagues seemed open to treating us as equals. We co-operate extensively with provinces. For example, we use the Alberta curriculum in our high school program. We have made staggering progress towards responsible government in the eight years I have been a member. This accord threatens to undo all that good work.

I would like to just outline in some detail the progress we have made in devolution of provincial-type responsibilities from the federal government.

But let me first say I find it ironic that the same federal government, which has designed the Meech Lake accord, has in fact been most open to transferring and devolving federal powers to our government.

[Traduction]

res fut ramené au rang de colonie administrée à partir d'Ottawa.

Compte tenu du temps, je ne crois pas que je vais repasser toutes les étapes que nous avons franchies, à commencer par celle du Commissaire de la GRC qui administrait les Territoires du Nord-Ouest, puis du comité de fonctionnaires, des premiers membres élus du conseil en 1951. Un des premiers membres désignés du conseil se trouve d'ailleurs dans cette chambre; il s'agit de M. A. Okpik, qui a été le premier Inuit nommé au conseil territorial. Et le premier Inuit élu député à l'assemblée législative des Territoires en 1965 a été M. Simonie Michael, également de Frobisher Bay.

Nous avons maintenant évolué au point où nous sommes un gouvernement entièrement responsable. Depuis mon élection en 1979, j'ai été témoin du fait qu'on avait enlevé au commissaire toute responsabilité en matière de portefeuille. Il avait l'habitude d'assumer la responsabilité du ministère du Personnel et du ministère des Finances. Quand j'ai été élu en 1979, un commissaire adjoint, qui est disparu il y a 3 ans maintenant, avait la responsabilité des deux importants portefeuilles des Travaux publics et du Logement. Le Commissaire, comme vous l'avez maintenant appris, est devenu un lieutenant-gouverneur dans les faits, et le président du Conseil exécutif est le chef du gouvernement. Nous avons notre propre ministre des Finances et nous avons une législature et un cabinet élus au complet.

Nous avons également étendu notre activité au point de participer aux affaires nationales. Nous avons marqué la scène canadienne en 1981 quand nous sommes rendus en masse à Ottawa, à titre de comité spécial de 22 membres, afin d'exercer des pressions en faveur des droits aborigènes. En 1982, nous avons accueilli les membres de l'Association des parlementaires du Commonwealth lors d'une conférence régionale. Je participe aux réunions du Conseil des ministres de l'Éducation depuis 1981. Nous avons été les hôtes de conférences des ministres de l'Énergie, des ministres de la Faune, du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, d'une réunion des procureurs généraux ainsi que des responsables des affaires des autochtones en préparation de la CPM sur les droits aborigènes, pour n'en nommer que quelques-unes.

Nous avons constaté lors de ces réunions que nos collègues provinciaux semblaient disposés à nous traiter d'égal à égal. Nous collaborons à fond avec les provinces. A titre d'exemple, nous utilisons le programme d'études de l'Alberta dans nos écoles secondaires. Nous avons fait des progrès étonnants en vue de devenir un gouvernement responsable au cours des huit années où j'ai été député, et maintenant cet Entente menace de détruire tout ce bon travail.

Et je voudrais simplement souligner un peu en détail les progrès que nous avons accomplis du côté de la délégation de responsabilités du type de celles des provinces en provenance du gouvernement fédéral.

Mais qu'on me permette d'abord de dire que je trouve très ironique le fait que le même gouvernement fédéral qui a préparé l'Entente du lac Meech s'était en réalité montré très disposé à céder et à déléguer des pouvoirs fédéraux à notre gouvernement.

[Text]

Mr. Crombie, when he was Minister of Indian Affairs and Northern Development, recognized that there are infinite possibilities for constitutional development in the Canadian Confederation, including administrative arrangements, contracts, delegation and devolution. We have vigorously explored them all with great eagerness.

Everyone agrees that our fully elected, responsible northern government is best equipped to manage government programs for northern people. We have made enormous progress in the past four years with, I might say, the participation and cooperation of relevant native organizations.

Forestry was transferred from DIAND to our Department of Renewable Resources on April 1 of this year. The transfer of health services in this region is complete. We have a regional health board responsible for the regional hospital and nursing stations. The overall transfer in the Northwest Territories is scheduled to be complete by April 1, 1988.

Negotiations are well advanced for the takeover of some 21 Arctic B and C class airports from the Ministry of Transport, along with funding to enable our government to upgrade 11 airports in need of capital improvements. We have been offered the latter responsibility because we have persuaded them that we can do the same work much cheaper than they can, and we will.

Negotiations are under way to transfer responsibility for the Northern Canada Power Commission to our government. Mr. McKnight has proposed that our government work with him to develop a northern energy accord. He has set it as his first priority in the north. A federal Cabinet decision is expected on this matter by Christmas this year.

There is also an ambitious list of provincial-type functions that both parties are prepared to negotiate in concert with approval from native organizations. Some of these include land use planning and management, inland and offshore water management, inland fisheries, minerals, labour relations, prosecutions and Attorney General functions, highways, the eastern Arctic sealift and responsibilities in the area of science.

We have developed a process which I believe will ensure that these devolution talks fit in with and respect agreements reached at the land claims table.

As you can see, we have made enormous progress and we have ambitious plans to acquire province-like powers. Meech Lake casts a terrible chill over this progress. Senator Murray told the joint committee that at least some of the provinces are extremely jealous of the trappings of provincehood and oppose giving us even the opportunity to nominate residents as senators or to fill a vacancy in the Supreme Court of Canada.

[Traduction]

A titre de ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Crombie a reconnu qu'il existait des possibilités infinies d'évolution constitutionnelle au sein de la Confédération canadienne, sous forme d'ententes administratives, de marchés, de délégation, de cession, et nous les avons explorées toutes avec beaucoup de vigueur et d'ardeur.

Tous admettent que notre gouvernement du Nord, responsable, élu au complet, est mieux en mesure de gérer des programmes gouvernementaux destinés aux populations du Nord, et en réalité nous avons accompli des progrès énormes au cours des quatre dernières années, avec, je dois dire, la participation et la collaboration des organismes autochtones intéressés.

Les forêts ont passé de la compétence du ministère des Affaires indiennes et du Nord à celle de notre ministère des Ressources renouvelables le 1^{er} avril dernier. Le transfert des services de santé dans cette région est terminé. Nous avons un organisme régional de santé qui assume la responsabilité de l'hôpital régional ainsi que des postes de soins infirmiers. Le transfert global dans les Territoires du Nord-Ouest est censé se terminer d'ici le 1^{er} avril 1988.

Les négociations sont passablement avancées à l'égard de la prise en charge de 21 aéroports arctiques des classes B et C du ministère du Transport, ainsi qu'à l'égard des sommes d'argent voulues pour permettre à notre gouvernement d'améliorer 11 aéroports où il faut procéder à des immobilisations. On nous a offert cette dernière responsabilité parce que nous les avons convaincus que nous pouvions faire le même travail à bien meilleur compte qu'eux, et c'est ce que nous allons faire.

Des négociations sont en cours en vue de la cession à notre gouvernement de la responsabilité de la Commission d'énergie du Nord canadien. M. McKnight a proposé que notre gouvernement travaille avec lui à établir un accord sur l'énergie dans le Nord. Il en a fait sa priorité première dans le Nord. On s'attend que le Cabinet fédéral rende sa décision à ce sujet d'ici Noël cette année.

Il y a également une liste ambitieuse de fonctions du type de celles des provinces que les deux parties sont disposées à négocier sous réserve de l'agrément des organismes autochtones. Parmi celles-ci mentionnons la planification et la gestion de l'utilisation des terres, la gestion des eaux intérieures et offshore, les pêches intérieures, les minéraux, les relations de travail, les poursuites devant les tribunaux et les fonctions de Procureur général, les routes, la vie marine dans l'Est de l'Arctique, et certaines responsabilités dans le domaine de la science.

Nous avons mis au point un processus qui, je crois, va nous assurer que ces pourparlers de délégation cadrent bien à l'intérieur des accords intervenus à la table des revendications territoriales et en respectent les modalités.

Comme vous pouvez le voir, nous avons fait d'énormes progrès et nous avons des plans ambitieux en vue d'acquiescer des pouvoirs apparentés à ceux des provinces, mais le Lac Meech jette un froid terrible sur ces progrès. Le sénateur Murray a déclaré devant le comité mixte que certaines au moins des provinces étaient extrêmement jalouses des prérogatives attachées au statut de province et s'opposent à nous accorder même l'occasion de désigner des résidents à des postes de sénateurs

[Text]

Since these are to be the new rules for Canadian federalism and since the Northwest Territories is now subservient to the wishes of other provinces now safely in the federal-provincial club, we are now afraid that we can expect interference from provinces in our constitutional evolution towards provincehood. In the past, this has been a matter between ourselves and the federal government alone. Now we must ask ourselves whether the provincial jealousy of the trappings of provincehood will require the federal government to consult provinces about land claims settlements in the Northwest Territories, about formula financing negotiations for the Northwest Territories, or about an energy accord for the Northwest Territories.

The terrible danger with this accord as we see it is that not only will we be prevented from ever obtaining provincehood by the unanimity rule, but also we will be suppressed by jealous provinces and the federal government from obtaining even province-like powers in the meantime. This is why we took out a full-page ad in *The Globe and Mail*—you may have seen it—on the day the accord was signed, complaining that our residents would be frozen in time by this accord.

This is the message we are asking you to transmit when you report: it is not in Canada's interest to deny northern governments powers and responsibilities taken for granted in the rest of Canada.

In drawing to a close, Mr. Chairman, I would like to speak a little bit about a vision for Canada.

Senator Macquarrie warned us about the futility of thinking that the Prime Minister and the 10 Premiers deliberately undermined the north's interest.

I know that this type of thinking may not get us anywhere, but I must tell you that many of my constituents feel betrayed. After the joint committee hearings, the testimony of Senator Murray, and the report, we know that the exclusion of the people of the territories was not an oversight, not an egregious drafting error capable of being corrected without threatening Quebec's re-entry into Confederation. Senator Murray made it very clear what their motives were when he talked about jealousy.

This is paternalism; this is colonialism; this will provoke us to fight. However, before I start to sound too paranoid let me ask you to consider how Canada compares in its treatment of the north with other circumpolar neighbours.

Greenland, our neighbour to the east, which is connected to Iqaluit by air, is a former colony of Denmark. It was given home-rule government in 1979. Home rule gave Greenlanders

[Traduction]

ou de pourvoir à un poste vacant à la Cour suprême du Canada.

Comme il doit y avoir de nouvelles règles applicables au fédéralisme canadien et comme les Territoires du Nord-Ouest sont maintenant soumis aux désirs d'autres provinces qui appartiennent présentement en toute sécurité au club fédéral-provincial, nous craignons maintenant d'être victimes d'ingérence de la part des provinces dans notre évolution constitutionnelle vers le statut de province. Dans le passé, c'était là une question à régler entre nous-mêmes et le gouvernement fédéral seul. Nous devons maintenant nous demander si la jalousie exprimée par les provinces à l'égard des prérogatives attachées au statut de province va imposer au gouvernement fédéral de consulter les provinces au sujet du règlement des revendications territoriales dans les territoires du Nord-Ouest, au sujet des négociations applicables aux formules de financement dans les TNO, ou au sujet de l'accord sur l'énergie pour les Territoires du Nord-Ouest.

Le danger terrible que nous voyons dans cette Entente n'est pas seulement que nous serons empêchés à jamais d'obtenir le statut de province à cause de la règle de l'unanimité, mais que nous serons également privés par des provinces jalouses et le gouvernement fédéral du droit d'obtenir des pouvoirs simplement apparentés à ceux des provinces dans l'intervalle. Voilà pourquoi nous avons fait paraître de la publicité sur une page entière dans le *Globe and Mail*, que vous avez peut-être vue, le jour de la signature de l'Entente, pour nous plaindre du fait que nos résidents allaient être «gelés» dans le temps par cette Entente.

C'est le message que nous vous demandons de transmettre au moment d'établir votre rapport. Il n'est pas dans l'intérêt du Canada de refuser aux gouvernements du Nord des pouvoirs et des responsabilités pris pour acquis dans le reste du Canada.

Comme j'arrive à la fin, Monsieur le président, je vais vous parler un peu d'une vision applicable au Canada.

Le sénateur Macquarrie nous a avertis qu'il ne servait à rien de croire que le Premier ministre et les 10 premiers ministres des provinces avaient délibérément saboté l'intérêt du Nord.

Je sais que ce genre de raisonnement peut bien nous conduire nulle part, mais je dois cependant vous dire que bon nombre de mes électeurs se sentent vraiment trahis. Après les audiences du comité mixte et le témoignage du sénateur Murray, et le rapport, nous savons que l'exclusion des gens des Territoires n'était pas un oubli, pas une insigne erreur de rédaction susceptible d'être corrigée sans menacer de quelque façon que ce soit le retour du Québec dans la Confédération à part entière. Le sénateur Murray a indiqué très clairement quels étaient leurs motifs quand il a parlé de jalousie.

Monsieur le président, c'est là du paternalisme, du colonialisme qui va nous provoquer à lutter. Avant que je ne commence à paraître trop paranoïde cependant, laissez-moi vous demander d'examiner comment le Canada se compare, pour ce qui est du traitement qu'il fait du Nord, avec d'autres voisins circumpolaires.

Le Groënland, notre voisin vers l'est, qui est relié à Iqaluit par avion, est une ancienne colonie du Danemark à qui on a accordé en 1979 ce qu'on appelle probablement un gouverne-

[Text]

self-government; it gave Greenlanders a veto over resource development and royalties from those developments. The people of Greenland have a stake in their economic future. Not surprisingly, they are partners in planning resource development with Denmark, and with Danish and European companies. The people of Greenland also benefit from direct transfers from Denmark, over one million Danish crowns in 1982.

Northern Canadians also look with envy at the petroleum taxation powers of the North Slope Borough in Alaska, which is a regional municipality, and which had a budget of \$74 million in 1978.

We hear of transportation subsidies in Scandinavian countries that allow industries to establish northern factories on the same basis, as far as transportation costs are concerned, as if they were located in the southern part of the country.

I went to Siberia on an education exchange this summer and saw that the Soviet Union has invested heavily in developing its resource-rich north. I saw an extensive system of air and marine transportation; I saw a railroad being built on the permafrost.

What do we see by comparison in Canada, the greatest northern country in the world next to the Soviet Union? CN Marine, with its subsidized freight rates does not go any further north than Newfoundland and Labrador. Our waters are teeming with cod, arctic char, halibut, scallops and shrimp. We have to beg the Department of Fisheries and Oceans to do a resource inventory as a basis for granting even one licence.

To sell arctic char from our waters in Montreal, New York or Boston, we have to ship it first to Winnipeg to the Freshwater Fish Marketing Corporation. The federal government has no policy for the arctic fishery and no infrastructure to support it. The trawlers in our developing shrimp industry, which for the first time this summer employed Inuit from Baffin Island, taking shrimp in the waters in Davis Strait, must go to either Greenland or Newfoundland to resupply at a decent dock.

There are no decent ports in any eastern Arctic community. Sealift ships, which are the lifeline of our annual resupply, must beach themselves in the low tide to unload or use barges. Airports are our only other link with the outside world. Recently the Minister of Transport had the audacity to tell us that Pangnirtung, a community of about 1,000 people some 250 miles north of here, which is located inside a fiord, would have to finance its airport improvements on a user-pay basis.

[Traduction]

ment à autorité locale. L'autorité locale a permis l'autonomie administrative des Groënlais, elle leur a accordé un droit de véto sur la mise en valeur des ressources, et des royautés en provenance de ces mises en valeur. Les gens du Groënlant ont leur mot à dire dans leur avenir économique. Ce qui n'est pas surprenant c'est qu'ils sont des partenaires dans la planification de la mise en valeur des ressources avec le Danemark, ainsi qu'avec des sociétés danoises et européennes. Les gens du Groënlant bénéficient également de transferts directs en provenance du Danemark, plus de un million de couronnes danoises en 1982.

Les Canadiens du Nord voient également avec envie les pouvoirs de taxation de la North Slope Borough, en Alaska, municipalité régionale qui avait un budget de 74 millions de dollars en 1978.

Nous entendons parler de subventions au transport dans les pays scandinaves qui permettent aux industries d'établir des fabriques dans le Nord sur la même base, pour ce qui est des frais de transport, que si elles étaient situées dans la partie sud du pays.

Je suis allé en Sibérie, pour un échange en éducation cet été, et j'ai vu que l'Union soviétique avait investi considérablement dans la mise en valeur de sa région nord si riche en ressources. J'ai vu un réseau étendu de transport par voie aérienne et marine, j'ai vu qu'on était en train de construire une voie ferrée sur le pergélisol.

Que voyons-nous par comparaison au Canada, le pays au Nord le plus étendu au monde après l'Union soviétique? CN Marine, dont les tarifs ferroviaires sont subventionnés, ne va pas plus loin au nord que Terre-Neuve et le Labrador. Nos eaux sont remplies de morue, d'omble de l'Arctique, de flétan, de pétoncles et de crevettes. Nous devons implorer le ministère des Pêches et des Océans de procéder à un inventaire des ressources comme fondement à l'attribution d'un seul permis.

Pour vendre l'omble de l'Arctique tiré de nos eaux à Montréal, à New York ou à Boston, nous devons l'expédier d'abord à Winnipeg, à l'office de commercialisation du poisson d'eau douce. Le gouvernement fédéral n'a pas de politique applicable à la pêche dans l'Arctique ni aucune infrastructure pour l'appuyer. Les chalutiers de notre industrie de la crevette en voie de développement qui, pour la première fois cet été, ont recruté des Inuit de l'île de Baffin pour prendre des crevettes dans les eaux du détroit de Davis, doivent se rendre soit au Groënlant soit à Terre-Neuve pour se réapprovisionner à un quai décent.

Il n'y a pas de port décent dans aucune localité de l'Est de l'Arctique. Les navires de transport maritime, qui sont les éléments essentiels de notre réapprovisionnement annuel, doivent soit s'échouer à marée basse pour décharger, soit utiliser des barges. Les aéroports constituent notre seul autre lien avec le monde extérieur. Tout récemment, le ministre du Transport avait l'audace de nous dire que Pangnirtung, localité d'environ un millier de personnes située à quelque 250 milles au nord d'ici, qui se trouve à l'intérieur d'un fjord, allait devoir financer les améliorations de son aéroport en faisant payer les utilisateurs.

[Text]

We need to develop a vision of Canada's north as a key to our country's future prosperity in partnership with the people of the north and their governments. The most distressing thing about the Meech Lake accord is that the great Canadian north and its people seem to be left out of the circle of Canadian Confederation.

Yet the north is vital to the country's long-term economic future. Premier Bourassa understands that. He has written a book, *Power From the North*, which once again counts on the Arctic for hydro and water projects to sustain Quebec and national economies. But this is to be done on the backs of the communities of people who by their use and occupation of these lands helped Canada to sustain its claim for sovereignty in those same lands and waters.

To get back to Senator Macquarrie's point about the futility of alleging iniquitous plots on the part of Premiers and the Prime Minister, I do not see it that way, although many of my constituents do. What I see is a group of politicians who live and work in cities which are for the most part within a short distance of the 49th parallel, thinking of only 60% of Canada. They have failed to include 40% of the nation's land mass, and a most important albeit small sector of its population, in the vision for Canada's future. This is short-sighted, narrow-minded thinking, which we do not see in Denmark, the U.S., Scandinavia or the Soviet Union. Canada will be the poorer for having left the northern people out of its plans for the future. Canada will be poorer as a nation for having failed to satisfy the aspirations of aboriginal people in Canada's north for justice and equality. Our country's economic progress will be retarded as long as the northern people are considered a burden and a barrier to resource exploitation in the colonial mode.

Rather than an iniquitous plot, I think the Meech Lake accord betrays Canadian ignorance of the north and its potential to enrich our cultural heritage and our national economy. Until this terrible injustice is undone, Canada will be incomplete, Canada will not be the great northern country celebrated in our national anthem, in paintings of the Group of Seven, in the novels of Jack London and the poems of Robert Service. Canada will be a modern country harbouring the shame of a colony within.

You have seen the depth of feelings aroused by your visit and your hearings. Senator Macquarrie has recommended against paranoia in order that we do not discredit our case. I can, however, assure you that we will fight the accord with everything we have, at every opportunity we have. We will make Canada rue the day it froze us out. We will appeal to each province which has not yet endorsed the accord. We will fight in the courts. We will raise our case at every federal-provincial conference we attend, which I have done recently at the Council of Ministers of Education for Canada. We will not rest until Canada has made room for our participation in Confederation as equals.

[Traduction]

Nous devons voir dans le Nord canadien la clé de la prospérité future de notre pays en association avec la population du Nord et avec ses gouvernements. La chose la plus désespérante au sujet de l'Entente du lac Meech c'est que le grand Nord canadien et la population qui l'habite semblent avoir été laissés à l'extérieur du cercle de la Confédération canadienne.

Et pourtant, le Nord est essentiel à l'avenir économique à long terme du pays. Le premier ministre Bourassa comprend cela. Il a écrit un livre, *L'Énergie du Nord*, qui, une fois de plus, compte sur l'Arctique pour des projets dans les domaines de l'hydroélectricité et de l'eau afin de soutenir les économies du Québec et du pays. Mais cela doit se faire sur le dos des communautés de gens qui, par leur utilisation et par leur occupation de ces terres, ont aidé le Canada à appuyer sa revendication de souveraineté sur ces mêmes terres et eaux.

Revenons à l'avertissement servi par le sénateur Macquarrie au sujet de la futilité de présumer de l'existence de complots iniques de la part des premiers ministres des provinces et du Premier ministre fédéral. Je ne vois pas la chose de cette façon même si bon nombre de mes électeurs le font. Ce que je vois c'est un groupe de politiciens qui vivent et travaillent dans des villes situées à peu de distance du 49^e parallèle et qui ne pensent qu'à 60 p. 100 du Canada. Ils ont omis d'inclure 40 p. 100 du territoire de la nation et un secteur extrêmement important, fût-il faible en nombre, de sa population dans la vision qu'ils se font de l'avenir du Canada. C'est une absence d'envergure et une étroitesse d'esprit comme on n'en voit pas au Danemark, aux États-Unis, en Scandinavie ou en Union soviétique. Le Canada va être appauvri d'avoir écarté la population du Nord de ses plans pour l'avenir. Le Canada va être appauvri en tant que nation pour n'avoir pas accordé satisfaction aux aspirations des populations aborigènes du Nord canadien en matière de justice et d'égalité. Les progrès économiques de notre pays vont être retardés aussi longtemps que les gens du Nord seront considérés comme un fardeau et un obstacle à l'exploitation des ressources suivant le mode colonial.

Au lieu d'être un complot inique, je crois que l'Entente du lac Meech trahit l'ignorance des Canadiens à l'égard du Nord et des possibilités qu'il offre d'enrichir notre héritage culturel et notre économie nationale. Tant que cette terrible injustice n'aura pas été corrigée, le Canada va demeurer incomplet, le Canada ne sera pas le grand pays du Nord célébré dans notre hymne national, dans les tableaux des membres du Groupe des sept, dans les romans de Jack London et dans les poèmes de Robert Service. Le Canada sera un pays moderne qui recèlera la honte d'une colonie à l'intérieur de ses limites.

Vous avez constaté la profondeur des sentiments soulevés par votre visite et par vos audiences. Le sénateur Macquarrie a recommandé d'éviter la paranoïa pour ne pas discréditer notre cause. Je puis cependant vous assurer que nous allons combattre l'Entente avec tout ce que nous avons, à toutes les occasions que nous aurons. Nous allons faire regretter au Canada le jour où il nous a laissés dehors. Nous allons en appeler auprès de chaque province qui n'a pas encore approuvé l'Entente. Nous allons mener le combat devant les tribunaux. Nous allons présenter notre cas à chaque conférence fédérale-provinciale à laquelle nous allons participer, ce que j'ai fait récemment à la réunion du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.

[Text]

Thank you very much for letting us make our presentations to you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Patterson. Before I call on my colleagues, who have indicated they want to ask you some questions, you read from a report; I think it was Malone. Could you identify that report for us? It is not necessary right now, but so our research people can seek it.

Mr. Patterson: Yes, Mr. Chairman.

Senator Cools: Thank you, Mr. Chairman, and thank you, Minister. You have said a lot of things, and in view of the time I think I am going to try to zero in on a couple of things that perhaps nobody else has answered before.

We have listened to a lot of people in this part of the world, and the overwhelming impression that is communicated is a great sense of grieving. There is a real grief. There is a real feeling of betrayal at a very personal level among people.

It is a pretty awful thought that a government of a territory, as you are, was in a situation in the capital of this country where basically they were holding up, waiting to be called, hoping to be called to a meeting. It is the sort of thing that, if lovers do that, or if human beings do that to each other, it generates a lot of distrust and mistrust and hostility, quite often. We have heard frequently what Senator Murray had to say. We have read the correspondence that the Prime Minister released from time to time.

My first question to you, for you personally as a member and as a Minister responsible in this area: Have you spoken to Mr. Crombie or the current Minister of Indian and Northern Affairs about this matter? Have these two men attempted, since they both claim to be great representatives of the area and proponents, in Mr. Crombie's case a great proponent of multiculturalism . . . ? Have they spoken to you at all?

Mr. Patterson: Yes, Mr. Chairman, I have spoken to both Mr. Crombie and Mr. McKnight about this issue, to Mr. McKnight in particular, being our window on the federal Cabinet in these matters. I genuinely believe Mr. McKnight has some real difficulties with the cavalier manner in which the concerns of the territories were set aside, in light of the all-encompassing drive to accomplish the goal of bringing Quebec into Confederation.

Mr. McKnight has made some efforts, but it became very clear, partly because of the binding public pronouncements of the Prime Minister, that there were going to be no changes. Once those public pronouncements were made, even in advance of the joint committee being established, it seemed that not even a Cabinet Minister could undo them.

Mr. McKnight and the other federal Ministers we have spoken to have assured us that all will be undone when the

[Traduction]

Nous ne nous arrêterons pas tant que le Canada ne nous aura pas fait une place pour que nous participions à la Confédération à part entière.

Merci beaucoup de nous avoir laissés vous présenter notre cas.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Patterson. Avant de donner la parole à mes collègues qui ont indiqué vouloir vous poser quelques questions, vous avez lu des extraits d'un rapport, je crois que c'était Malone. Pourriez-vous identifier ce rapport à notre intention, pas nécessairement immédiatement, pour que nos chercheurs se le procurent.

M. Patterson: Oui, monsieur le président.

Mme la sénatrice Cools: Merci, monsieur le président, et merci, monsieur le ministre. Vous avez dit beaucoup de choses et étant donné le temps, je crois que je vais essayer de me concentrer sur quelques points auxquels peut-être personne n'a encore donné de réponse.

Nous avons entendu beaucoup de gens dans cette partie du monde et l'impression dominante communiquée en est une de chagrin. Il y a un chagrin véritable. Il existe un sentiment réel de trahison, à un niveau très personnel, dans la population.

C'est assez terrible de voir que le gouvernement d'un territoire, comme vous l'êtes, se trouvait dans une situation, dans la capitale de ce pays, où essentiellement il se tenait prêt, attendant d'être appelé, espérant être appelé à une réunion. Vous savez que c'est la sorte de chose qui, si des amants le font, ou si des êtres humains le font l'un à l'autre, génère beaucoup de méfiance, de défiance et d'hostilité dans bien des cas. Nous avons entendu fréquemment ce que le sénateur Murray avait à dire. Nous avons lu la correspondance que le Premier ministre a rendue publique de temps à autre.

La première question que je vous adresse, à vous personnellement comme membre et comme ministre responsable de ce secteur: En avez-vous parlé à M. Crombie ou à l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien? Ces deux hommes ont-ils essayé, puisqu'ils affirment tous deux être de grands représentants du secteur, des défenseurs, dans le cas de M. Crombie, un grand défenseur du multiculturalisme? Vous ont-ils au moins parlé?

M. Patterson: Oui, monsieur le président, j'ai parlé et à M. Crombie et à M. McKnight de cette question. M. McKnight, en particulier, puisqu'il s'agit de notre interlocuteur au cabinet fédéral pour ces questions. Et je crois sincèrement que M. McKnight est vraiment quelque peu mal à l'aise face à la façon cavalière avec laquelle les préoccupations des territoires ont été mises de côté, à la lumière de l'élan général qui a été donné pour atteindre l'objectif de faire entrer le Québec dans la Confédération.

M. McKnight a fait des efforts, mais il est devenu très clair . . . en partie à cause des déclarations publiques exécutoires faites par le Premier ministre, qu'il n'y aurait aucun changement. Après ces déclarations publiques, même avant que le comité mixte n'ait été établi, il semblait que même un ministre du cabinet ne pouvait les défaire.

M. McKnight et d'autres ministres fédéraux à qui nous avons parlé nous ont assuré que tout sera défait lorsque les

[Text]

constitutional conferences are convened and that our grievances will be addressed at the earliest possible opportunity once Quebec is safely in bed and back in Confederation. Quite frankly, we say that if our problems are corrected, they are not going to prejudice Quebec's re-entry into the Confederation; there is no way the small changes we are requesting can cause the whole accord to unravel.

Secondly, we are now facing a unanimity rule, whereby provinces will have leverage, if we want even the smallest change, to perhaps extract frightening penalties, whether they be the islands or the oil and gas in Hudson Bay or our water, which is a tremendous resource.

Mr. McKnight has offered the palliative that things will be fixed up afterwards, but we strongly feel that will be way too late.

Senator Cools: I will make this very tiny question almost philosophical. We are told daily, as senators, that the average member of the Canadian public really does not care about the Meech Lake accord. We have been told, as was borne out in the earlier questions by some of the people from the journalists, that we are basically on a dangerous adventure in this business.

You are a parliamentarian and so are we. You find yourself in a situation whereby you have only two redresses: to take a paid ad in *The Globe and Mail* or to take legal action. As a politician, both of those must distress you, because they distress me. Therefore, what would you like to see us do in the hope of informing or letting more Canadians know of the real sentiments of this part of the world?

Mr. Patterson: I must say that we see the Senate hearings, and particularly hearings in the north, as an incredible opportunity to inform the people of Canada, as well as our own people, of our grievances and our grief, as you so eloquently put it.

We would like to see your report given the widest possible publicity and prominence. We certainly would like to see it circulated to provinces and provincial legislatures. We certainly have not given up on finding at least one province that will help us break the accord. We spoke to Mr. McKenna the day after he was elected and are very hopeful that his resolve will not waver once he gets within the walls of the federal-provincial club. We also feel that Premier Pawley is very sympathetic. So we certainly have not given up on working with provinces.

As fellow politicians, we would certainly be grateful if your good offices could be used to work some influence there, and of course with the federal government as well, although that die seems to be pretty firmly cast.

Senator Marchand: This is a subject that is very important to the people of the north. I happen to have had some attachment here for a little while, and I enjoyed your historical footnotes. I should say that I think the record we have put together

[Traduction]

conférences constitutionnelles seront convoquées et que nos griefs seront entendus à la première occasion, une fois que le Québec aura regagné le giron de la Confédération et qu'il l'appuiera. Mais très franchement, nous disons que nos problèmes sont... s'ils sont corrigés, ils ne nuiront pas à la rentrée du Québec dans la Confédération; les petits changements que nous demandons ne peuvent en aucune façon nuire à l'ensemble de l'Entente.

Deuxièmement, nous faisons maintenant face à la règle de l'unanimité, par laquelle les provinces pourront exercer des pressions, si nous voulons apporter ne serait-ce que le plus petit changement, pour que soient imposées des pénalités terribles, peut-être, qu'il s'agisse des îles de la baie d'Hudson, du pétrole et du gaz de la baie d'Hudson ou de nos eaux—vous savez, il s'agit de ressources énormes.

M. McKnight nous a donc offert un palliatif: que les choses seraient arrangées après. Mais nous avons le net sentiment qu'il sera beaucoup trop tard.

Mme la sénatrice Cools: Une toute, toute petite question, alors. Je rendrai cette toute petite question presque philosophique. Comme sénateurs, on nous dit tous les jours que le Canadien moyen est indifférent à l'égard de l'Entente du lac Meech. On nous a dit, comme cela a été confirmé dans les questions posées précédemment par certains journalistes, on nous dit que nous sommes engagés dans une aventure dangereuse.

Vous êtes un parlementaire comme nous. Vous vous retrouvez dans une position où vous avez seulement deux recours: payer de la publicité dans le *Globe and Mail* ou intenter une poursuite. Comme politicien, les deux doivent vous affliger, parce que les deux m'affligent. Qu'est-ce que vous aimeriez que nous fassions dans l'espoir de faire connaître à davantage de Canadiens quels sont les sentiments réels de cette partie du monde?

M. Patterson: Je dois dire que les audiences du Sénat, et particulièrement les audiences dans le Nord, constituent pour nous une occasion incroyable d'informer le peuple du Canada, comme notre propre peuple, de nos griefs, et de notre douleur, comme vous l'avez si éloquemment dit.

Nous aimerions que votre rapport reçoive la plus vaste diffusion et la plus grande importance possible. Nous aimerions certes le voir circuler dans les provinces et dans les législatures provinciales. Nous n'avons certainement pas renoncé à trouver au moins une province qui nous aidera à rompre l'Entente. Nous avons déjà parlé à M. McKenna, le lendemain de son élection, et nous sommes très confiants que sa détermination ne faiblira pas lorsqu'il aura pénétré dans le club fédéral-provincial. Nous croyons aussi que le Premier ministre Pawley est très sympathique à notre cause. Ainsi, nous n'avons certainement pas renoncé à travailler avec les provinces.

Et, entre politiciens, nous vous serions certes reconnaissants si vos bons offices pouvaient y exercer quelque influence. Et, bien sûr, auprès du gouvernement fédéral aussi. Même si là, le sort semble en être jeté.

Le sénateur Marchand: C'est un sujet qui est très important pour les gens du Nord et il se trouve que j'ai eu un certain attachement ici pendant un certain temps et j'ai bien aimé les notes complémentaires que vous avez ajoutées à l'histoire.

[Text]

as a Senate committee in the north could be a very important one and a learning one for a lot of people in southern Canada to read.

Just adding another little historical footnote, in 1967 Chief John Charley was also the first Indian appointed to the Territorial Council. I happen to have worked for the late Hon. Arthur Laing, and he sent me out to get some feelings of the Indian people, in particular of the western Arctic, to ask what their opinions were, to confirm and make some recommendations. That was one I was very happy to go back and make to him.

It is good to see Abe Okpik here. I should also say, hopefully without sounding patronizing, that it has been of immense pride to me to see the development of the Territorial government and the Yukon government and the participation of my people—of the Inuit and the Indians and the Métis—in the whole process, in the democratic process, and the good job they have done. Really, they have done a super job, and I think you will find the record will show that from people who are not of our background talking about ourselves and how good we are. The record will show that from a number of people who have said what a good job they have done as participants in the democratic process.

What about the future, after Meech Lake? In the event that the accord is passed by all of the provinces and the federal government, do you think there is a possibility for meaningful constitutional change?

Mr. Patterson: Thank you, Mr. Chairman, for those complimentary remarks.

Certainly I feel that the Northwest Territories Legislature, in concert with the native organizations of the Northwest Territories, had an awful lot to do with the reinstatement or the restoration of aboriginal rights in the Constitution in 1982. Our MP of the day and our senators all helped. Also, of course, we met with the Prime Minister, although he told us he was not going to meet with us when we first arrived in Ottawa.

We experienced, I think, the euphoria of actually being able to influence the Constitution and the change in the Constitution. We also were very intense participants in the development of the 1983 accord and the ill-fated meetings that ended in March 1987. I think enormous progress was made, but it faltered at the end.

I think we are well experienced with the constitutional game and are well prepared to gird our loins and go into battle again. There is no question that it will be a very grave priority for the new government that will be formed in the next week or so. It will be high on our agenda.

I think we will make it our business to shame every province, particularly the ones who sprung from the Northwest Territories—which includes most of the provinces in Canada—into making them realize that the same motives that caused them

[Traduction]

Selon moi, il serait très important et très instructif pour un grand nombre de personnes du sud du Canada de lire le dossier que nous avons constitué, comme comité sénatorial dans le Nord.

Ajoutons seulement une autre petite note complémentaire à l'histoire: En 1967, John Titlatchey Charley (vér.) a également été le premier Indien nommé au Conseil territorial. Il se trouve que j'ai travaillé pour feu l'honorable Arthur Lang; il m'avait envoyé prendre le pouls des gens, en particulier des Indiens de l'ouest de l'Arctique, leur demander leur avis, apporter des confirmations et formuler des recommandations. J'ai alors été très heureux de lui faire cette recommandation.

Quoi qu'il en soit, je suis heureux de voir Abe Okpik ici et je dois aussi dire, sans avoir l'air paternaliste, que j'ai été immensément fier de voir le développement du gouvernement territorial et du gouvernement du Yukon, la participation de mon peuple—des Inuit et des Indiens et des Métis—à tout le processus, au processus démocratique—et le bon travail qu'ils ont fait, vraiment, ils ont fait un travail extra ordinaire. Et je pense que vous constaterez que le compte rendu en fera la démonstration pour des gens qui n'ont pas nos antécédents, en parlant de nous-mêmes, comme nous sommes bons. Mais le compte rendu démontrera cela de la part de nombre de personnes qui ont parlé du bon travail qu'il ont fait à titre de participants au processus démocratique.

Qu'en est-il de l'avenir, après le lac Meech? Advenant que l'Entente soit entérinée par toutes les provinces et par le gouvernement fédéral. Croyez-vous qu'il y a une possibilité de changement constitutionnel significatif?

M. Patterson: Merci, monsieur le président, pour ces remarques élogieuses.

Assurément, je pense que la législature des Territoires du Nord-Ouest, de concert avec les organisations autochtones des Territoires du Nord-Ouest, ont eu énormément à faire pour le rétablissement ou la restauration des droits des Autochtones dans la Constitution en 1982. Notre député d'alors et tous nos sénateurs ont tous apporté leur aide. Et alors nous avons constaté... et, bien sûr, nous avons rencontré le Premier ministre, même s'il nous avait dit qu'il ne nous rencontrerait pas quand nous sommes arrivés à Ottawa la première fois.

Et ainsi, nous avons connu, je crois, cette euphorie que confère le sentiment d'être vraiment capable d'influencer la Constitution et l'amendement de la Constitution, et nous avons aussi participé très intensément à l'élaboration de l'Entente de 1983 et aux malheureuses réunions qui ont pris fin en mars 1987, où d'énormes progrès ont été faits, je crois, mais qui ont échoué à la fin.

Je pense donc que nous connaissons tous très bien les règles du jeu constitutionnel, que nous sommes tous prêts à nous ceindre les reins pour retourner au combat. Et il ne fait pas de doute qu'il s'agira d'une très grave priorité pour le nouveau gouvernement qui sera formé dans les prochaines semaines, une priorité élevée de notre calendrier.

Je crois que nous nous affairerons à faire appel à l'amour-propre de chacune des provinces, tout particulièrement celles qui sont sorties des Territoires du Nord-Ouest, ce qui comprend la plupart des provinces du Canada, pour leur faire

[Text]

to feel that Quebec had been treated unjustly also apply to us. We will not give up. We will take every opportunity we can to make the case. It is going to be much easier to make it before the accord is cast in the stone of the highest law of the land than after. If it fails, we will persevere; you can count on it.

Senator Fairbairn: I am mindful of time, although the temptation is to wish to take a great deal of time on this particular brief.

You have set out very well for us the fact that this is a different land. Flying into this centre today, we can see it is a different land and has different perspectives, even from those we have heard in the last week.

I have a couple of quick points. You noted that with the Prime Minister the die had been firmly cast. Of course, it is only as firmly cast as the provinces subsequently will make it.

I understand there is going to be a federal-provincial First Ministers' meeting of some sort next month. This will be the first time that Mr. McKenna will have had to raise this issue. It is not much time. Is your government doing anything particular to try to elevate your concerns with other First Ministers as well as Mr. McKenna?

Mr. Patterson: Mr. Chairman, yes, although we are in a bit of an interregnum at the moment, having had an election in early October and having to await the appointment of a new Cabinet, probably on November 10. We have been lobbying the Premiers of various provinces. We have sent them our briefs. We have contacted them personally, where personal contacts were possible.

We certainly intend to be present at the November First Ministers' conference. It seems that by precedent the government leaders of the Yukon and Northwest Territories have been allowed to attend these meetings as observers and to make presentations. We will continue to hope that we will at least have the opportunity to speak and mingle with the Premiers at this meeting. You can be sure that this item will be foremost on our minds, no matter what the other agenda items are.

Senator Fairbairn: You mention the agreements and agenda that came out in 1983, which included a desire to return the process of becoming provinces in the north to negotiations between Ottawa and the territories. Another was the question of the extension of provincial boundaries. Were those issues ever raised again in the subsequent constitutional conferences on Aboriginal Rights or did the question of self-government predominate, with the other issues left in limbo?

[Traduction]

prendre conscience que les mêmes motifs qui les ont amenées à juger que le Québec avait été traité injustement s'appliquent à nous. Donc, nous n'abandonnerons pas. Et nous saisirons toutes les occasions possibles pour faire avancer notre cause. Mais ce sera beaucoup plus facile de le faire avant que l'Entente ne soit figée dans le bronze que constitue la plus haute loi du pays qu'après. Si cela ne réussit pas, nous allons persévérer, soyez-en certains.

Mme la sénatrice Fairbairn: Merci, monsieur le président. Je sais que le temps fuit, mais je suis néanmoins tenté de vouloir consacrer beaucoup de temps à ce mémoire en particulier.

Vous avez très bien fait ressortir pour nous qu'il s'agit d'un pays différent. Et au cours du vol pour nous rendre dans ce centre aujourd'hui, nous avons pu constater que c'est une terre différente, qui a des perspectives différentes, même de celles que nous avons entendues au cours de la dernière semaine.

Seulement deux points, rapidement. Vous avez noté qu'avec le Premier ministre, les dés sont décidément jetés. Et, bien sûr, cela n'est vrai que dans la mesure où les provinces feront subseqüemment en sorte que cela le soit.

Il paraît qu'il y aura une rencontre fédérale-provinciale des Premiers ministres le mois prochain, ce qui constituera la première fois où, monsieur McKenna, en particulier, aura l'occasion de soulever cette question. Il n'y a pas beaucoup de temps. Votre gouvernement a-t-il l'intention de faire quelque chose en particulier, immédiatement, pour essayer d'élever vos préoccupations avec celles des autres Premiers ministres, comme M. McKenna?

M. Patterson: Monsieur le président, oui, même si nous sommes un peu dans une sorte d'interrègne pour le moment, puisque nous avons eu une élection au début d'octobre et que nous attendons la nomination d'un nouveau cabinet, probablement le 10 novembre. Nous avons fait des pressions auprès des Premiers ministres de diverses provinces. Nous leur avons envoyé nos mémoires. Nous avons communiqué avec eux personnellement, lorsque les contacts personnels étaient possibles.

Et nous avons certainement l'intention d'être présents à la conférence des Premiers ministres de novembre. Il semble que, selon un précédent, les dirigeants gouvernementaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont été autorisés à assister à ces réunions comme observateurs, et à faire des déclarations. Nous continuerons donc à espérer que nous aurons au moins l'occasion de prendre la parole et de nous mêler aux premiers ministres à cette réunion. Et je vous assure que ce point sera au premier plan de nos préoccupations, peu importe quels seront les autres points à l'ordre du jour.

Mme la sénatrice Fairbairn: Vous avez mentionné 1983 et les accords et le calendrier qui sont sortis de 1983, ce qui comprenait un désir de retourner le processus pour devenir des provinces dans le Nord à des négociations entre Ottawa et les territoires. Aussi la question de l'extension des frontières des provinces. Ces questions ont-elles jamais été soulevées de nouveau lors des conférences constitutionnelles subséquentes sur les droits des Autochtones, ou la question de l'autonomie gouvernementale a-t-elle prédominé, en laissant toutes les autres questions dans l'ombre, en quelque sorte?

[Text]

Mr. Patterson: Mr. Chairman, the 1983 accord set out a very ambitious agenda, including questions such as equalization, cost-sharing, service delivery, land and water base for aboriginal people, equality, enforcement, etc.

The repeal of paragraphs 42.1(e) and (f) was discussed quite extensively at the officials level and was discussed in a process leading up to the establishment of the accord. But when the aboriginal people, for whom these conferences were really established, stated that self-government was the fundamental issue to be resolved and that all others paled before it, our government, out of deference to them, and all provincial governments and the federal government, accepted that this was the prime focus. Unfortunately, we never did get to a substantive discussion at the table of the repeal of paragraphs 42.1(e) and (f). I think this is why we feel we have been left hanging, since there was the promise of discussion of that item and progress towards it, but we never quite got into the discussions.

So unfortunately the short answer is no, there was no serious discussion.

Senator Macquarrie: In response to Mr. Patterson's excellent presentation, which is appropriate from a graduate of what I used to be told was the best law school in Canada, Dalhousie University, time forbids me to direct questions to him, but I must make a response, since the reference to me in the *Edmonton Journal* formed a good deal of his text. I am glad to have helped him on that.

I must say that while I suppose I could come out here and agree with everybody I saw and with everything I heard and then go back to Ottawa and say something different, it would not really make me much of a committee member, I do not think, if I did that. I proved my credentials on this in 1982, when you were left out before, if I may say so. I moved an amendment on the matter, and in the process—this was discussed at the beginning of the meeting—wound up voting differently from the national leader of my party at that time, for whom I had a high regard.

All I can say, by way of repetition, is that I was on Parliament Hill on Friday, and a surprising number of parliamentarians had seen the reference in the national press to one of the leading people in the Northwest Territories using the expression before us of "revolt and revolution". I must say in great candour, that really did not help the cause. It is perfectly up to the people of the two territories to say what they like and how they like. But as a friend, I do not really believe the implication or imprecation of revolution or revolt or "we will only stand for it a few more months" will really help the case. If I thought it would help, I would be for it. But in candour, that is my reaction. And I thought the same from those of my colleagues who had read that, because they read this sort of thing in the press, and they are not always right.

[Traduction]

M. Patterson: Monsieur le président, l'Entente de 1983 a établi un programme très ambitieux qui comprenait des questions comme la péréquation, le partage des coûts, la prestation des services, une assise territoriale pour les peuples autochtones, l'égalité, l'application des lois, etc.

L'abrogation des alinéas 42.1(e) et (f) a fait l'objet de discussions très approfondies au niveau des représentants officiels et également dans un processus conduisant à la conclusion de l'Entente, mais quand les peuples autochtones, pour qui ces conférences ont été réellement instaurées, ont déclaré que l'autonomie gouvernementale constituait le problème fondamental à résoudre et que toutes les autres questions perdaient de l'importance devant celle-ci, notre gouvernement, par respect pour eux, et tous les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, tous ont accepté que ce soit le point central. Malheureusement, nous ne sommes jamais parvenus à une discussion en profondeur, à la table, de l'abrogation des alinéas 42.1(e) et (f). Je crois que c'est pourquoi nous avons l'impression d'avoir été laissés en plan, puisqu'il y avait la promesse de discuter de cet article et de faire des progrès pour y parvenir, mais nous ne sommes jamais entrés tout à fait dans les discussions.

Donc, malheureusement, pour répondre brièvement, non. Il n'y a pas eu de discussion sérieuse.

Le sénateur Macquarrie: En réponse à l'excellent exposé de M. Patterson, ça ne me surprend nullement de la part d'un diplômé de ce que l'on m'a déjà affirmé être la meilleure faculté de droit au Canada, celle de l'université Dalhousie. Le temps qui passe m'interdit de lui poser des questions, mais je dois donner une réponse, puisque l'article où il était question de moi dans l'*Edmonton Journal* constituait une bonne partie de son texte, et je suis heureux de l'avoir aidé sur ce point.

Voilà. Même si je suppose que j'aurais pu venir ici et être d'accord avec tous ceux que j'ai vus et avec tout ce que j'ai entendu pour ensuite retourner à Ottawa et dire quelque chose de différent, je ne serais pas un très bon membre du comité, si je faisais cela, je crois. J'ai fait mes preuves à ce sujet en 1982 quand vous avez été laissés de côté avant, si je puis dire, et proposé un amendement sur la question et par la suite—cela a été discuté au début de la réunion—par la suite voté différemment du dirigeant national de mon parti à ce moment, pour qui j'avais beaucoup d'estime.

Tout ce que je puis dire, et je le répète, c'est que j'étais sur la colline parlementaire le vendredi et un nombre surprenant de parlementaires avaient lu, dans la presse nationale, les articles où il était question d'un des peuples dirigeants dans les Territoires du Nord-Ouest qui avait utilisé devant nous les termes de révolte et de révolution. En toute franchise, je dois dire que cela n'a pas vraiment aidé la cause. Les habitants des deux territoires peuvent très bien dire ce qu'ils veulent et comment ils le veulent, mais en toute amitié, je ne crois pas que l'implication de révolution, ou de révolte, ou de «nous n'allons pas tolérer ça encore plus de quelques mois» va réellement aider la cause. Je serais en faveur, mais franchement, c'est là ma façon de réagir et j'ai pensé la même chose de mes collègues qui avaient lu cela parce qu'ils lisent ce genre de choses dans la presse et ils n'ont pas toujours raison.

[Text]

Actually, I did not use the word "paranoia". That is the *Edmonton Journal's* word. But everything else, of course, I thought, and still do.

Mr. Patterson: I certainly respect your advice, and that is why I tried to be somewhat temperate in my approach to this thing.

Senator Macquarrie: You did a very good job.

Mr. Patterson: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Patterson, thank you for an excellent presentation. Thank you very much for coming before us.

The next witness is from the Inuit Committee on National Issues, Mr. Nungak. Mr. Nungak, you have provided us with some notes and they have been distributed to all members of the committee. I remind those in the audience that we do not insist on briefs. If we have them, we distribute them.

Mr. Nungak, we will be pleased to hear from you. Could you introduce the person with you, please.

Mr. Zebedee Nungak (Co-Chairman, Inuit Committee on National Issues): The gentleman with me is John Amagoalik, Co-Chairman of the Inuit Committee on National Issues.

The Chairman: He was to appear later, according to my notes.

Mr. John Amagoalik (Co-Chairman, Inuit Committee on National Issues): I will be wearing another hat at that time.

The Chairman: Very good. We will be glad to see you twice.

Mr. Nungak: *Witness continues in native language*

The Inuit Committee on National Issues represents the Inuit of Canada living in three jurisdictions, the Northwest Territories, Arctic Quebec, which was once the Ungava Peninsula of the Northwest Territories, and Northern Labrador.

Our organization was created in 1979 to work specifically on constitutional matters in anticipation of the efforts at that time of the Government of Canada to patriate the Constitution from where it was across the ocean to where it is today, in the seat of government in Ottawa.

Representatives of aboriginal peoples are the first and only non-government entity to formally participate in constitutional discussions and First Ministers' conferences. When we first started down the road of constitutional reform, we were novices in a complex political and legal process which is often kept from public view, except for those times when we have First Ministers' conferences on the issue and it is televised nationwide. Then the public gets an opportunity to have an inside look at the dynamics of the process.

[Traduction]

Dans les faits, je n'ai pas employé le terme «paranoïa». L'expression vient de l'*Edmonton Journal*, mais tout le reste, bien sûr, je le pensais et je le pense encore.

M. Patterson: Je respecte votre avis et c'est pourquoi j'ai tenté de faire preuve de modération dans ma façon d'aborder cette question.

Le sénateur Macquarrie: Vous avez fait un excellent exposé.

M. Patterson: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Patterson, merci de votre excellent exposé et pour avoir comparu.

Nous entendrons maintenant M. Nungak, du comité d'étude inuit des questions nationales. Monsieur Nungak, vous nous avez remis quelques notes et elles ont été distribuées à tous les membres du comité. En passant, je rappelle à ceux qui sont ici que nous n'insistons pas pour qu'on nous remette des mémoires. Si nous en avons, nous les distribuons, bien entendu.

Monsieur Nungak, nous serons heureux de vous entendre. Voudriez-vous nous présenter aussi la personne qui est avec vous, s'il vous plaît.

M. Nungak, coprésident, Comité d'étude inuit des questions nationales: L'homme qui est assis à ma gauche est M. John Amagoalik, coprésident du Comité d'étude inuit des questions nationales.

Le président: Oh, mais il devait comparaître plus tard, selon mes notes.

M. John Amagoalik, coprésident, Comité d'étude inuit des questions nationales: Je porterai un autre chapeau, à ce moment-là.

Le président: Ah, je vois. Très bien. Vous allez quand même comparaître plus tard, alors. Ça va. Nous serons heureux de vous voir deux fois.

M. Nungak: (Le témoin poursuit en langue autochtone)

Le Comité d'étude inuit des questions nationales représente les Inuit du Canada vivant dans trois régions administratives: les Territoires du Nord-Ouest, la partie arctique du Québec, ce qui a déjà été la péninsule de l'Ungava des Territoires du Nord-Ouest et le nord du Labrador.

Notre organisme a été créé en 1979 afin de travailler tout particulièrement sur les questions constitutionnelles en prévision des efforts déployés à ce moment-là par le gouvernement du Canada pour rapatrier la Constitution de l'endroit où elle se trouvait, de l'autre côté de l'océan, à l'endroit où elle se trouve aujourd'hui, le siège du gouvernement à Ottawa.

Les représentants des peuples autochtones sont la première et la seule entité non gouvernementale à participer officiellement aux discussions constitutionnelles et aux conférences des Premiers ministres. La première fois où nous avons emprunté la voie de la réforme constitutionnelle, nous étions des novices dans un processus politique et légal complexe, qui se déroule souvent loin des yeux du public, sauf les fois où nous avons des conférences des Premiers ministres sur la question, lesquelles sont télévisées partout au pays, ce qui donne au public l'occasion de jeter un coup d'œil sur la dynamique interne du processus.

[Text]

Over the years we have developed a degree of expertise in this field to the point where we have become adept at deciphering the intent behind any proposed constitutional provision and the dynamics leading up to it.

I might add here that in the beginning when we first sat down as non-voting invitees to the constitutional table, we could count only one friend amongst the eleven voting jurisdictions. If you add the two territories, there were thirteen governmental jurisdictions. Out of the voting eleven, we could count on one friend when we first sat down with these people. Five years later I think we could all safely say we had six out of those eleven.

So change and attitude toward this issue has been a painfully slow process and nobody, not even the federal government who chairs this process, has a mileage meter that keeps track of the tangible progress that is made in these meetings.

So we all kind of congratulated each other at the end of the last First Ministers' conference for not having failed, but there was nothing there that any of the parties could describe as a victory, however small it may have been.

Before going on with our impressions of and our concerns with the Meech Lake accord, we would like to sincerely thank the task force, as I did in Inuktitut, for travelling to our homeland. I may be repeating what I already said in Inuktitut, but Mr. Patterson had apparently counted 57 meetings over that 5-year period that we attended, meetings that for the most part took place in southern Canada.

It is really refreshing, even though it is at a very late stage, to see members of a national legislature take the time and trouble to come to the north. We would like to take this opportunity to invite the entire Senate to become more involved in the exciting and dynamic changes taking place in this unique part of the country.

We realize that on the road to becoming accepted law of the land, the Meech Lake accord is required to take 12 steps, and we realize that 3 of those steps have already been taken: one by the Legislature of Quebec, the other by the Legislature of Saskatchewan, and the third more recently by Parliament. There are still eight steps that have to be made or taken before the Meech Lake accord becomes law.

The Senate is in an excellent position to take a long-term view and approach to the many issues confronting the north. These include the very real challenges to Canada's Arctic sovereignty, the negotiating of Canada's largest land claim agreement, and as well, as some of the best opportunities to explore, develop and implement effective forms of aboriginal self-government.

[Traduction]

Au fil des ans, nous sommes devenus assez compétents dans ce domaine pour pouvoir déchiffrer l'intention derrière toute proposition de disposition constitutionnelle ainsi que la dynamique qui y conduit.

Je pourrais ajouter ici qu'au début, lorsque nous avons participé pour la première fois aux réunions constitutionnelles en tant qu'invités sans droit de vote, nous ne pouvions compter qu'un seul ami parmi les onze administrations ayant le droit de vote et si vous ajoutez les deux territoires, cela faisait treize administrations gouvernementales; sur les onze possédant le droit de vote, nous pouvions compter sur un seul ami lors de notre première réunion avec ces personnes. Cinq ans plus tard, je pense que nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper que six de ces onze participants nous étaient favorables.

Ainsi donc, le changement d'attitude à l'égard de cette question a été très lent, douloureusement lent et personne, pas même le gouvernement fédéral—qui préside ces réunions—ne peut mesurer les progrès tangibles que celles-ci permettent de réaliser.

Nous nous sommes donc félicités mutuellement en quelque sorte à la fin de la dernière conférence des premiers ministres parce que nous n'avions pas raté notre coup, mais il n'y avait rien là que l'une ou l'autre des parties aurait pu qualifier de victoire, si petite soit-elle.

Avant d'enchaîner en donnant nos impressions sur l'Entente du lac Meech et en exprimant les préoccupations qu'elle suscite chez nous, nous aimerions remercier sincèrement le groupe de travail, comme je l'ai fait en Inuktitut, () d'être venu nous rencontrer dans notre coin de pays. Je répète peut-être ce que j'ai déjà dit en Inuktitut, mais d'après M. Patterson, nous aurions assisté à 57 réunions au cours de cette période de 5 ans, réunions qui ont eu lieu pour la plupart dans le sud du Canada.

Et il est vraiment réconfortant, même si nous en sommes à un stade très avancé, de constater que des membres d'un corps législatif national prennent la peine de venir dans notre région nordique. Nous aimerions saisir l'occasion pour inviter l'ensemble du Sénat à participer aux changements stimulants et palpitants qui se produisent dans cette région unique du pays.

Nous nous rendons compte qu'avant d'avoir force de loi partout au pays, l'Entente du lac Meech doit franchir 12 étapes, dont 3 ont déjà été franchies: l'une à l'assemblée législative du Québec, une autre à l'assemblée législative de la Saskatchewan et une autre enfin, plus récente, au Parlement; il y a donc encore huit étapes à franchir avant que l'Entente du lac Meech n'ait force de loi.

Le Sénat est dans une excellente position pour adopter une perspective à long terme à l'égard des nombreux problèmes qui se posent dans le Nord. Il convient de mentionner parmi ceux-ci les dangers très réels qui menacent la souveraineté de l'Arctique canadien, la négociation d'une entente d'une envergure inégalée au Canada concernant les revendications foncières ainsi que l'étude, l'élaboration et la mise en œuvre de formules efficaces d'autonomie des autochtones pour lesquelles le moment semble propice.

[Text]

We have often, without much success I guess, tried to point out to the governing authorities of Canada that the Inuit who are living in communities stretching from Tuktoyaktuk to Grise Fjord, to Makkovik in Labrador to Kuujjuarapik in northern Quebec and full-circle to Eskimo Point are potentially a living, breathing sovereignty claim that the government should somehow harness in addition to the things they have initiated in the cause of Arctic sovereignty.

It should not, as we have often tried to point out, be just a matter of ice-breakers and submarines and armed forces patrols; there are people living, using and are part of this scenery, whether they are acknowledged as such or not. We have often tried to challenge the provinces and the Government of Canada to start thinking of a new arrangement whereby the people, ourselves, as people of the Arctic will be full participants, full partners in Canada's national life.

Perhaps the most interesting issue of all is found in the recently concluded boundary and constitutional agreement for the implementation of division of the Northwest Territories and the creation of two new territories, the eastern portion to be called Nunavut. My colleague to the left will be addressing that issue, as he is the chairman of the Nunavut Constitutional Forum. We are convinced that this historic initiative will capture the imagination and support of the vast majority of Canadians, and that it can have a significant impact on how Canada will come to view itself in the future.

In saying that I have to ask a question. Here is a wonderful opportunity for Canada to take this self-government bull by the horns and negotiate in good faith with us as aboriginal representatives and settle this issue in a way that will benefit not only us but Canada as a whole.

Instead, how have we been treated by Meech Lake? In assenting to the Meech Lake accord, we as aboriginal people have been literally frozen out; and I will be addressing that issue more specifically. We feel that Canada has missed, maybe some can claim intentionally, others can maybe claim it was an oversight by the fatigue caused by the nineteen and a half hours of negotiation that took place to produce this document, but it is nevertheless to us a slight that penalizes us. I have tried to enumerate some of the reasons we see ourselves being penalized.

Our hope that the Senate will be able to play a greater role in northern issues brings us to the first point concerning the proposed 1987 constitutional accord.

The proposed amendment regarding Senate appointments means that the mold has been cast and the Senate will increasingly become a tool of the provinces. We find this particularly disturbing because we know the sovereign powers accorded the provincial legislatures are more than enough to protect and look after provincial interests, especially in light of the growing

[Traduction]

Nous avons souvent essayé, sans grand succès je le crains, de signaler aux autorités gouvernementales du Canada que les Inuit qui vivent dans des collectivités s'étendant depuis Tukyoaktuk jusqu'au fjord Grise de Makkovik, au Labrador, à Kuujjuarapik, dans le nord du Québec, jusqu'à Eskimo Point pour compléter le cercle, ont peut-être de profondes aspirations à la souveraineté que le gouvernement devrait exploiter en même temps que les initiatives prises en vue de la souveraineté de l'Arctique.

Cela ne devrait pas, comme nous avons souvent tenté de le faire remarquer, être simplement une question de brise-glace, de sous-marins et de patrouilles des forces armées; des gens vivent dans cette région et en exploitent les ressources et nous faisons partie du décor, qu'on le reconnaisse ou pas, et nous avons souvent tenté d'inciter le gouvernement du Canada à commencer à songer à une nouvelle entente qui nous permettrait à nous, en tant que peuple de l'Arctique, d'être des partenaires à part entière et de participer pleinement à la vie du pays.

Peut-être la question la plus intéressante de toutes se trouve-t-elle dans l'entente territoriale et constitutionnelle récemment conclue pour l'application de la division des Territoires du Nord-Ouest et la création de deux nouveaux territoires, la partie est s'appellera Nunavut. Mon collègue de gauche vous en parlera étant donné qu'il est le président du Forum constitutionnel de Nunavut. Nous sommes convaincus que cette initiative historique captivera l'imagination et méritera l'appui de la grande majorité de Canadiens; en outre, elle peut avoir des effets importants sur la façon dont le Canada en viendra à se considérer dans l'avenir.

Sur ce, je dois poser une question. Le Canada a là une merveilleuse occasion de prendre le taureau par les cornes et de négocier de bonne foi avec nous, représentants des autochtones, afin de régler la question du gouvernement autonome d'une façon qui profitera non seulement à nous, mais à tout le Canada.

Au lieu de cela, comment avons-nous été traités par l'entente du lac Meech? En sanctionnant l'entente du lac Meech, on nous a littéralement évincés, nous du peuple autochtone. Je parlerai de cette question plus en détail. Mais nous croyons que le Canada a fait une erreur, certains peuvent prétendre que c'était intentionnel, d'autres, qu'il s'agit d'un oubli attribuable à la fatigue occasionnée par les dix-neuf heures et demie de négociations qui ont permis de produire le document, mais c'est quand même un manque de considération qui nous pénalise. J'ai essayé d'énumérer certaines raisons pourquoi nous considérons que nous sommes pénalisés.

Nous espérons que le Sénat sera en mesure de jouer un rôle plus important dans les questions qui touchent le Nord et cela nous ramène au premier point concernant l'entente constitutionnelle de 1987.

Les modifications proposées concernant les nominations au Sénat signifient que la voie est tracée et le Sénat deviendra de plus en plus un outil aux mains des provinces. Nous trouvons cela particulièrement déplaisant parce que nous savons que les pouvoirs souverains accordés aux provinces sont plus que suffisants pour protéger et surveiller leurs intérêts, surtout si on

[Text]

number of First Ministers' conferences on a wide variety of issues that must be convened under the terms of the Meech Lake accord.

In our meetings with the provinces in these past few years, we have often tried to convince them that they should not be suffering any insecurity at our hands, at the hands of the aboriginal people, that they are quite powerful enough just by being their ugly selves; that rather than to promote granting of more powers to them as provinces, some arrangement with the aboriginal people will benefit in the long term all the various orders of government that now exist and would be given birth to in a negotiated arrangement between the two levels of government presently in Canada and the aboriginal people. This we have argued without much success, as we can see from the contents of the accord.

Rather than increasing the power of those who already have it, we have always viewed Senate reform as an opportunity to develop ways in which the upper house could better respond to the needs and interests of various groups and regions currently under-represented, including the north and the aboriginal peoples of Canada. We stress this point because senators can still have a large influence on the role of the upper house in the future of this country.

In all our dealings with government we have tried to demonstrate how we are effectively non-represented in the legislatures of this country. This is true especially for those Inuit who have the misfortune to be living in provinces.

With all due respect for the men and women who are representing those regions in the Senate, in the House of Commons, or in any of the provincial legislatures, the unique set of circumstances under which we live is often most of the time overlooked because our population base is insignificant compared to the dominant majorities in Quebec and Newfoundland especially. Therefore, our concerns often never reach the people in authority, the people in power.

The main thrust behind the Meech Lake accord is to bring Quebec into the constitutional fold and thereby heal an open wound in the fabric of the country. We wholeheartedly support this objective. Maybe I should have made that point right at the outset; however, we made that point very clear in our representations to the joint committee in Ottawa.

As we said to that special joint committee on the Constitutional Accord, we know what it is like to be on the outside looking in. So Quebec becoming a full constitutional partner was a necessity better dealt with sooner than later.

But in saying that, I again have to pose the question: At what cost and consequences to us as aboriginal people? We were involved in a process of meeting with provinces and the Government of Canada over a five-year period with practically nothing in tangible form to show for those efforts. There is no promise of anything in the future; nothing that will pick up where we left off in March of this year.

[Traduction]

tient compte du nombre croissant de conférences des premiers ministres sur une grande variété de sujets qui doivent être convoqués en exécution de l'entente du lac Meech.

Lors des réunions avec les provinces au cours des dernières années, nous avons souvent essayé de les convaincre qu'elles ne risquaient rien à négocier avec nous du peuple autochtone, elles sont déjà assez puissantes juste en étant elles-mêmes. Plutôt que de leur accorder plus de pouvoirs en tant que provinces, il serait plus avantageux de rechercher une entente avec le peuple autochtone qui profiterait à long terme à tous les paliers de gouvernement ou types de gouvernement qui existent à l'heure actuelle et qui pourraient naître grâce à un accord conclu entre les deux paliers des gouvernements au Canada et les autochtones. Nous avons essayé de faire valoir ce point sans grand succès d'après ce qu'on peut voir du contenu de l'entente.

Plutôt que de donner plus de pouvoirs à ceux qui en ont déjà beaucoup, nous avons toujours considéré la réforme du Sénat comme étant une occasion d'élaborer des moyens permettant à la chambre haute de répondre mieux aux besoins et aux intérêts des différents groupes et régions qui sont à l'heure actuelle sous-représentés, notamment les peuples du Nord et les autochtones du Canada. Nous insistons sur ce point parce que les sénateurs peuvent encore avoir beaucoup d'influence sur le rôle de la chambre haute dans l'avenir du pays.

Nous avons souvent essayé, au cours de toutes nos négociations avec le gouvernement, de montrer de quelle façon nous ne sommes effectivement pas représentés dans les législatures du pays. Cela est particulièrement vrai pour les Inuit qui ont la malchance de vivre dans des provinces.

Sans vouloir offenser les hommes et les femmes qui représentent ces régions soit au Sénat, à la Chambre des Communes ou à une des assemblées législatives des provinces, on ignore, la plupart du temps, les circonstances particulières dans lesquelles nous vivons parce que notre population est peu importante comparée aux majorités dominantes au Québec et à Terre-Neuve, tout particulièrement. Par conséquent, nos préoccupations n'atteignent jamais les personnes qui représentent l'autorité, les personnes qui détiennent le pouvoir.

L'objet principal de l'entente du lac Meech est de faire adhérer le Québec à la constitution et, de cette façon, de panser une plaie encore béante de notre pays. Nous soutenons cet objectif de tout cœur. Peut-être aurais-je dû tirer la situation au clair dès le début, mais nous en avons clairement fait état dans nos exposés au comité mixte à Ottawa.

Comme nous l'avons dit à ce comité mixte spécial sur l'Accord constitutionnel de 1986, nous savons ce que c'est que d'être témoin d'une situation. Ainsi, que le Québec devienne un partenaire à part entière de la constitution était une nécessité dont on devait s'occuper le plus tôt possible.

Mais en affirmant cela, je dois encore poser la question: Quels seront le coût et les conséquences pour nous, les autochtones, qui avons rencontré les provinces et le gouvernement du Canada pendant 5 ans et ne retirant presque rien de tangible pour tous ces efforts? Sans obtenir la promesse que nous recommencerons dans l'avenir là où nous avons terminé en mars de la présente année.

[Text]

At the same time we note that the Meech Lake process produced some remarkable results in a short period of time. We urge that the same energy and effort be devoted to developing the necessary consensus for an amendment on aboriginal self-government.

We do have serious problems with Quebec's distinct society clause. This is not because it acknowledges the undeniable fact that Quebec is home to a distinct society, but because it implies that only Quebec deserves such special recognition.

We are concerned that if the Constitution seeks to recognize those worthy of a distinct status within Canada while ignoring our distinctness, it may be argued that Inuit constitutes something less than a distinct society.

We are concerned that we will lose our distinctness to a Quebec newly endowed with the status of a distinct society. Our concern is not a theoretical or a hypothetical one. The people living in that province have had the experience of Bill C-101, where a legislative act would have effectively wiped out our chances of preserving and developing our own language and culture in the framework of a French or a francophone Quebec.

Those are concerns to us, riches in the province of Quebec. With the memory of Bill C-101 and the pain we went through at that period, this is very much felt by our people.

The language of the accord indicates that only the English- and French-speaking peoples of Canada constitute a fundamental characteristic of the country. Just as Canada's third coastline, the Arctic coast, is often forgotten, the aboriginal solitude has been conspicuously ignored in the Premiers' endowing themselves with a definition of Canada as a French and English entity.

We are not trying to deny the French or English their place in Canada, but we think that they should, after spending five years with us in good-faith negotiations, at least acknowledge the aboriginal perspective.

We also have reason to fear the implications of the provision offering compensation to provinces that opt out of a national shared-cost program. In Quebec and Labrador, it has often been our experience that federal money we might otherwise have access to is spent by the provinces in the south on programs devised for and applied to the south. We often have no way of applying pressure to get this money. We are effectively non-represented in the legislatures.

We also have great difficulty with the unanimity requirement with respect to the creation of new provinces. This issue has been explained to you by the governments of the Yukon and the Northwest Territories. The repeal of the existing paragraphs 42 (e) and (f) of the constitution was slated for discussion under the 1983 Constitutional Accord, and it has yet to be seriously dealt with.

[Traduction]

En même temps, nous remarquons que le processus du lac Meech a donné des résultats remarquables en peu de temps. Et nous recommandons que la même énergie et les mêmes efforts soient consacrés à obtenir le consensus nécessaire à un amendement prévoyant un gouvernement autonome des autochtones.

Cela dit, nous avons de sérieux problèmes avec la clause de la société distincte du Québec; pas parce qu'elle reconnaît le fait indéniable que le Québec abrite une société distincte, mais parce qu'elle suppose que seul le Québec mérite cette reconnaissance spéciale.

Si la constitution cherche à reconnaître ceux qui ont droit à un statut distinct au Canada tout en ignorant notre caractère particulier à nous, on peut prétendre que les Inuit constituent quelque chose de moins qu'une société distincte et cela nous inquiète.

Nous craignons d'être relégués au second plan par un Québec qui vient tout juste de recevoir le statut de société distincte. Nos inquiétudes ne sont ni théoriques ni hypothétiques. Nous avons de nos gens qui vivent dans cette province et qui ont connu le Bill C-101 par lequel le législateur aurait effectivement annulé nos chances de vouloir à tout prix préserver et développer nos propres langue et culture à l'intérieur d'un Québec français ou francophone.

Cela nous inquiète, les richesses de la province de Québec. Nous avons en mémoire le Bill C-101 et les difficultés que nous avons éprouvées alors, notre peuple en a beaucoup souffert.

Dans la même veine, l'entente précise que seuls les anglophones et les francophones du Canada sont représentatifs du Canada. Tout comme la troisième côte maritime du Canada, celle de l'Arctique, est souvent oubliée, la solitude des autochtones a été manifestement oubliée par les premiers ministres qui se sont appropriés le droit de définir le Canada comme une entité française et anglaise.

Nous n'essayons pas de nier la place des Français et des Anglais au Canada, mais nous croyons qu'après avoir passé cinq ans à négocier de bonne foi avec nous, ils devraient au moins accepter le fait ou reconnaître le point de vue des autochtones.

Nous avons également des raisons de craindre les implications de la disposition offrant des compensations aux provinces qui décident de se retirer d'un programme national à coûts partagés. Au Québec et au Labrador, nous avons souvent vu que l'argent du fédéral, qui aurait pu nous revenir autrement, est dépensé par les provinces pour des programmes conçus et appliqués dans le sud. Souvent, nous n'avons aucun moyen de pression pour obtenir ces sommes effectivement représentés dans les législatures.

Il va sans dire que nous éprouvons aussi beaucoup de difficulté à obtenir l'unanimité en ce qui a trait à la création de nouvelles provinces. Cette question a été expliquée d'une manière très précise par le gouvernement du Yukon et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La révocation des actuels alinéas 42 e) et f) de la constitution a fait l'objet d'une discussion en vertu de l'Accord constitutionnel de 1983 et on doit encore en discuter sérieusement.

[Text]

The 1983 Constitutional Accord itemized some 16 or 17 things that the First Ministers, when they sat down with aboriginal representatives, promised to deal with in the meetings planned in that agreement. We have not dealt in any final way with any of those 16 or 17 items, although we wrestled unsuccessfully with the issue of aboriginal self-government.

So there is outstanding business that is plain for all to see. We do not have to be begging for anybody's attention to make that obvious. The 1983 accord has effectively not been dealt with, even though we spent 57 meetings and countless hours wrestling with it.

You can understand our frustration when we see how the requirement for bringing new provinces into Confederation increased from seven to 10, when federal legislation alone could admit a new province prior to patriation.

I mentioned previously we had one friend amongst the jurisdictions when we started out and ended with six friends. Gaining those friends was a lot of work. It is no easy matter to change the attitudes of people who have had a monopoly in our homeland all these centuries.

It has been quite an exercise to attain a measure of trust that this leap into the dark, as one of the Justice Ministers described it, is something well worth taking. He used the example of 1949, when Newfoundland joined Canada. He said:

If we had not taken that leap of faith into the dark, we would own all the oil and all the fish.

So it has been quite an exercise to try to change attitudes on the part of government.

Although provincehood is not an immediate goal, this is a further example of how the Meech Lake accord makes us feel like second-class citizens. When we are ready to enter into Confederation as a province, we wish to do so on our feet, with dignity and on our own terms, and not with a cup in our hands, not on our knees.

Above all else, the most troublesome aspect of the proposed 1987 Constitutional Accord is that it effectively drops aboriginal matters from the nation's ongoing constitutional agenda. We note that the Meech Lake accord itemizes Senate reform, it itemizes fisheries, and it itemizes . . . I do not have the exact words, but I think it is something to the effect "and other such matters that may be agreed to". When we pointed this out and demonstrated that the Meech Lake accord excludes aboriginal issues from being dealt with again in the future, one of the sympathetic members of the committee tried to convince us that the First Ministers will someday probably have the get-up-and-go and say: Oh, we have not finished with this aboriginal issue yet.

[Traduction]

L'Accord constitutionnel de 1983 dont il est question énumérait quelque 16 ou 17 points dont les premiers ministres, lorsqu'ils ont rencontré les représentants des autochtones, avaient promis de discuter au cours des nombreuses réunions prévues dans le cadre de l'Accord. Nous n'avons réglé aucun des 16 ou 17 points même si nous avons vigoureusement mais vainement discuté de la question d'un gouvernement autonome des autochtones.

Ainsi, comme il est facile de le voir, il reste encore des questions en suspens. L'Accord de 1983 n'a pas encore été effectivement mis en application, même si nous avons consacré 57 réunions et un nombre incalculable d'heures à tenter de résoudre le problème.

Vous pouvez comprendre notre complète frustration quand nous voyons qu'il faut désormais l'accord des 10 provinces comparativement à sept dans le passé pour admettre une nouvelle province dans la confédération alors qu'il suffisait d'une loi fédérale pour parvenir au même résultat avant le rapatriement.

J'ai mentionné plus tôt que nous avions une seule province de notre côté au début et nous en avons six, je crois, à la fin. Et je peux vous assurer qu'elles ont été très difficiles à convaincre. Ce n'est pas une chose facile que de changer l'attitude de gens qui, pendant des siècles, ont détenu le monopole dans notre patrie.

Et il a été assez difficile d'obtenir un certain degré de confiance et de pouvoir pendant tous ces siècles dans notre coin de pays et ce degré de confiance, cette confiance aveugle comme l'a décrite un des ministres de la Justice, est quelque chose qui vaut la peine d'être accordée. Et il s'est servi de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949 comme exemple. Il a dit:

Si nous n'avions pas fait cet acte de foi gratuit, tout le pétrole et tout le poisson nous appartiendraient.

Donc, il a été assez difficile de faire changer d'attitude du gouvernement.

Même si le fait de devenir une province n'est pas notre but immédiat, cela illustre une fois de plus la façon dont l'entente du lac Meech nous fait nous sentir comme des citoyens de deuxième ordre. Lorsque nous serons prêts à entrer dans la Confédération, nous désirons le faire debout, avec dignité et à nos propres conditions et non en mendiant, à genoux.

Par dessus tout, l'aspect le plus pénible de l'entente constitutionnelle de 1987 proposé, c'est qu'effectivement les questions relatives aux autochtones ne figurent pas au suivi de l'ordre du jour constitutionnel. Nous remarquons que l'entente du lac Meech détaille la réforme du Sénat; il détaille les pêches; et il détaille, je n'ai pas les termes exacts, mais je pense que c'est quelque chose du genre: et d'autres questions sur lesquelles on pourrait s'entendre. Lorsque nous avons souligné ce point et démontré que l'entente du lac Meech exclut la possibilité de traiter des questions relatives aux autochtones dans le futur, un des membres compréhensifs du comité a essayé de nous convaincre que les premiers ministres devront probablement, un jour, se lever et dire, nous n'en avons pas encore fini avec la question relative aux autochtones.

[Text]

I do not deny that a Prime Minister of the future will one day get up on the right side of the bed that morning and convene a First Ministers' conference on aboriginal affairs. But as it is now, our status is what it was before the government ever requested meeting with us on this issue. Our organization's funding was cut at the end of June. Our staff and our operation was out on the sidewalk and unemployed on Canada Day this year. We do not have, being a non-governmental organization, a department of intergovernmental affairs that we can count on to maintain our relations with the other governments. The Prime Minister of the future will have to seek me out on the tundra if he develops the urge to convene another aboriginal conference.

So this is one big gaping hole in the Meech Lake accord that I cannot agree with Senator Murray on. Senator Murray has several times referred to this accord as a "seamless web". Well, if it is a seamless web, I could drive a dog-team through this gaping hole, which is the exclusion of the aboriginal people on the future agenda.

Who says we do not have an interest in Senate reform? Who says we do not have an interest in fisheries? And here they will be discussing these matters.

I asked the question before: If we are no longer in existence, who is going to represent our interests as aboriginal people at these meetings? Will it be the Minister of Indian Affairs, who is technically the chief of all chiefs and the boss of all bosses of all Inuit in Canada? How will he know what aspirations and what points we want to get across to the government when they are discussing these issues?

This is a very important area, and I hope members of this committee will take note of it and somehow deal with it in their report.

In the meantime, constitutional funding to aboriginal organizations has been terminated and various governments have begun to dismantle the federal-provincial apparatus necessary to pursue discussions on aboriginal constitutional matters.

In those five years we were at least in the executive wash-room of this process as non-voting invitees, given the resources and capability to represent ourselves at those meetings. We no longer have this capability since our organization's funding has been terminated. If this situation continues, it will reinforce the argument that the aboriginal constitutional process came to an end with the failure of the 1987 First Ministers' conference and that aboriginal issues are no longer recognized as an outstanding constitutional issue.

We have not had any statement to that effect from the Government of Canada. We wish they would be more forthright with us in either declaring an end to the process started with the 1983 Constitutional Conference or stating the government's intention to continue with—maybe not on a scale as grand as we used to have it—or to at least maintain some relation with the government so that the Prime Minister will

[Traduction]

Et je n'en disconviens pas; un jour, un premier ministre va se lever du bon pied et convoquer, ce matin-là, une conférence des premiers ministres sur les affaires des autochtones. Mais, présentement, notre statut est le même que ce qu'il était avant que le gouvernement ne demande à nous rencontrer à ce sujet. Le financement de notre organisme a été coupé à la fin de juin. Cette année, le jour de la Confédération, notre personnel était sur le trottoir et sans emploi. Comme notre organisme n'est pas un organisme gouvernemental, nous n'avons pas de ministère des Affaires intergouvernementales sur lequel nous pouvons compter pour maintenir nos relations avec d'autres gouvernements. Ce premier ministre de l'avenir devra venir me chercher dans la toundra s'il sent le besoin de convoquer une autre conférence sur les autochtones.

Donc, il y a dans l'entente du lac Meech une faille évidente, une grosse faille qui fait que je ne puis être d'accord avec le sénateur Murray. Le sénateur Murray, à plusieurs reprises, a qualifié cet accord de «tissu sans couture». Eh bien, s'il s'agit d'un tissu sans couture, je pourrais faire passer une équipe de chiens dans cette faille évidente qu'est l'exclusion des autochtones sur le futur ordre du jour.

Et qui dit que l'on n'a pas d'intérêt pour la réforme du Sénat? Qui dit que l'on n'a pas d'intérêt pour les pêches? Et c'est de ces questions qu'ils discuteront.

J'ai posé la question auparavant: Si nous n'existons plus, qui va défendre nos intérêts à nous autochtones lors de ces rencontres? Est-ce que ce sera le ministre des Affaires indiennes qui, techniquement, est le chef de tous les chefs, le patron de tous les patrons de tous les Inuit du Canada? Comment va-t-il s'y prendre pour savoir ce que nous souhaitons faire comprendre au gouvernement lorsqu'ils discuteront de ces questions.

Il s'agit là d'un point très important dont, je l'espère, les membres du comité vont prendre note et faire mention dans leur rapport.

Entre temps, on a mis fin au financement constitutionnel des organismes autochtones et divers gouvernements ont commencé à démanteler la tribune fédérale-provinciale nécessaire pour poursuivre les discussions sur des questions constitutionnelles touchant les autochtones.

Au cours de ces cinq années, nous étions au moins dans l'antichambre de cette tribune à titre d'invités sans droit de vote et à qui on avait donné les ressources et la possibilité de faire valoir notre point de vue à ces rencontres. Nous n'avons plus maintenant cette possibilité puisque l'on a mis fin au financement de notre organisme. Si cette situation est maintenue, elle renforcera l'idée que le processus constitutionnel relatif aux autochtones a pris fin avec l'échec de la Conférence des premiers ministres de 1987 et que les questions relatives aux autochtones ne sont plus considérées comme une question constitutionnelle en suspens.

Le gouvernement du Canada ne nous a fait aucune déclaration à cet effet. Nous aimerions qu'il soit plus franc avec nous et qu'il déclare qu'il a mis fin au processus qui avait été enclenché à la suite de la Conférence constitutionnelle de 1983 ou qu'il manifeste son intention de poursuivre le processus, peut-être pas sur une aussi grande échelle qu'auparavant, mais en maintenant au moins certaines relations avec le gouvernement

[Text]

be able to determine that the time is now opportune to deal with the issue again. As it is, we hardly correspond with the governments and, as I said, they are dismantling the machinery they had handling the issue.

We have written to the Prime Minister indicating the dangers of this while requesting that he revitalize the aboriginal constitutional reform process as soon as possible. We believe such an action is necessary in order to send a clear signal to all parties concerned that aboriginal issues remain an outstanding item on the nation's agenda by virtue of previous constitutional commitments.

We have recommended to anybody and everybody who will listen to us in dealing with this issue that the least the Government of Canada can do, the least the nation can do, is to acknowledge that we are unfinished business and to put us on the agenda for the future.

We were expecting some kind of a response on this issue by the fall. Our last few meetings with the senior Ministers of government in late spring convinced us that the government will use the summer months to reflect on this issue and come up with some kind of a decision on it by the fall. At this time we are still waiting for the Government of Canada to state its intention either way.

I would like to close my opening remarks with that. I am sorry, I may have taken a bit long but, as members, you are not the only ones who are tempted to take more time than usual to make these points. If I have taken too much time, I apologize, but I do not apologize one bit for the contents of what I have had to say. Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Nungak. Mr. Amagoalik.

Mr. Amagoalik: First of all, I want to say to the committee, as I am sure hundreds of people have already told you, welcome to the north. I am sure they said that in Whitehorse, Yellowknife and other places.

I cannot welcome you to the north, because this is not the north. Yellowknife is the north, North Bay, Ontario, is the north, Val d'Or is north, but this is the Arctic. Therefore, welcome to the Arctic! The Arctic is occupied by a distinct group of people. We have a distinct language, we have a distinct culture and we have a distinct history.

Before I go on, I just want to also tell the committee the correct spelling for "Iqaluit". Looking at the transcript from the submission we made in Ottawa to the joint committee, it was spelled "Iqualuit", which has a very different meaning. I realize the mistake was made because of the rules of English usage. However, I want the committee to understand that the wrong spelling has a very different meaning, which I do not want to explain on the public record. If you want to find out what it means, you can ask me later.

[Traduction]

de façon que le Premier ministre puisse juger du moment opportun de reprendre les discussions sur la question. Présentement, c'est à peine s'il se fait des échanges avec le gouvernement et ils démantèlent la tribune qui avait été mise sur pied pour discuter de la question.

Nous avons écrit au Premier ministre pour lui faire connaître les dangers de cela et lui demander, par la même occasion, de revitaliser le processus de réforme constitutionnelle touchant les autochtones dès que possible. Nous croyons qu'une telle mesure est nécessaire pour faire savoir clairement à toutes les parties intéressées que les questions relatives aux autochtones demeurent un point non résolu de l'ordre du jour du pays en vertu d'engagements constitutionnels précédents.

Nous avons fait savoir à tous ceux qui s'intéressent à cette question que le moins que le gouvernement du Canada, le moins que le pays puisse faire, c'est de reconnaître que notre cas n'est pas réglé et de remettre la question à l'ordre du jour de la prochaine conférence.

Nous attendons une réponse, quelle qu'elle soit, sur cette question d'ici l'automne. Nos dernières rencontres avec les ministres principaux du gouvernement à la fin du printemps nous ont convaincus que le gouvernement consacrerait les mois d'été à réfléchir à cette question et prendrait une décision à ce sujet d'ici l'automne. A l'heure actuelle, nous attendons toujours que le gouvernement du Canada fasse connaître son intention dans un sens ou dans l'autre.

Sur ce, j'aimerais mettre fin à mes propos d'ouverture. Je suis désolé d'avoir été aussi long mais vous, en tant que membres, n'êtes pas les seuls qui sont tentés de prendre plus de temps que nécessaire pour faire valoir vos points de vue. Je m'excuse d'avoir pris autant de temps mais je ne m'excuse pas pour mes propos. Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup monsieur Nungak. Monsieur Amagoalik, à vous la parole.

M. Amagoalik: Tout d'abord, je veux dire au comité ce que des centaines de personnes ont déjà dû vous dire, j'en suis certain, bienvenue dans le Nord. Je suis certain que vous l'avez entendu à Whitehorse et à Yellowknife et dans d'autres endroits.

Je ne peux pas dire le Nord parce que ce n'est pas le Nord, Yellowknife est le Nord, North Bay, en Ontario, c'est le Nord, Val d'Or, c'est le Nord mais il s'agit de l'Arctique. Alors, bienvenue en Arctique! Un groupe distinct de personnes habitent en Arctique. Notre langue est différent, notre culture est distincte et notre histoire est distincte.

Et, avant de continuer, je veux également dire au comité quel est l'orthographe exact de Iqaluit. Dans la transcription de la présentation que nous avons faite au comité mixte à Ottawa, Iqaluit était écrit Iqualuit qui a une signification très différente; il ne prend pas de «u» après «q». Maintenant, je réalise que l'erreur est faite à cause des règles d'usage anglaises, mais je veux faire comprendre au comité que ces mots ont un sens différent selon l'orthographe et je ne veux pas donner d'explications en public à ce sujet. Si vous désirez en connaître la signification, vous n'avez qu'à me le demander plus tard.

[Text]

I also want to comment a little bit on what the Government of the Northwest Territories has already told you. They, of course, belong to the government. They get their pay cheque from them and it is, I suppose, their responsibility to portray the Government of the Northwest Territories as best they can. I just want the committee to understand that we do not necessarily agree with it. As a matter of fact, I heard a few days ago that Mr. Sibbeston of Yellowknife threatened a revolution if the Meech Lake accord was to go ahead as it is. I just want to tell the committee that perhaps Mr. Sibbeston can declare a revolution but do not be surprised if the majority of the people in this part of Canada do not even notice.

The other thing I want to talk about is the founding nations of this country. The present Prime Minister and all the previous Prime Ministers before him have also said that English and French are the two founding nations of this country. We, of course, reject it. We say it is a historical untruth. My ancestors occupied this land when the Mulroneys and the Bourrassas and the Vander Zalms of this world were still living in caves in Europe.

I just want to speak again about distinct societies. I think my co-chairman explained very eloquently why we object to it. I want to repeat that we do not deny that Quebec has very distinct characteristics, but we reject the implication that it is the only distinct society.

We also want the committee to know that the people and perhaps parts of the government are very slowly beginning to recognize our contribution to Arctic sovereignty. As Zebedee pointed out, sovereignty is not just ice-breakers, submarines and CF-18s. The best way to assert Canadian sovereignty is to establish self-government and self-governing entities so that the people can make the laws and enforce them as Canadians.

We are getting very tired of being treated as second- and third-class citizens of this country. They say we cannot have the same rights as people in the provinces because we are too small and too far away. We reject this argument. We are less than 13 years away from the year 2000 and we feel that such an attitude does not belong in Canada at this time.

We are concerned that the Meech Lake accord is closing doors in the face of aboriginal people. It is closing the doors on the territories to pursue their rightful right to try to establish the same rights as everybody else does.

I do not know what to suggest to you. We do not feel very comfortable in asking you to make actual amendments to the Meech Lake accord, because we know that if you did then it would be viewed as a hostile act on the Meech Lake accord. Perhaps the best place to try to make the changes is through public hearings in Manitoba and Ontario.

[Traduction]

Je désire également faire quelques commentaires sur ce que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest vous a déjà dit. Ils font naturellement partie du gouvernement, leurs chèques de paye leur sont versés par ce dernier et, il leur incombe, je suppose, de donner la meilleure image possible du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Je veux seulement que le comité comprenne que nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec cela. Comme de fait, j'ai entendu il y a quelques jours que M. Sibbeston de Yellowknife menaçait de déclencher une révolution si l'entente du lac Meech devait être ratifiée telle quelle. Je veux seulement dire au comité que M. Sibbeston peut annoncer une révolution mais de ne pas être surpris si la majorité des gens de cette partie du Canada ne s'en rendent même pas compte.

Maintenant, l'autre chose que je veux dire concerne les nations fondatrices de ce pays. Le Premier ministre actuel et tous les premiers ministres qui l'ont précédé ont également dit que les Anglais et les Français avaient fondé ce pays. Nous, naturellement, rejetons cela. Nous disons qu'il s'agit là d'un mensonge historique. Mes ancêtres habitaient ces terres alors que les Mulroneys, les Bourrassa et les Vanderzams de ce monde vivaient encore dans des cavernes en Europe.

Et je veux rappeler ce que sont des sociétés distinctes. Je pense que mon coprésident a bien expliqué, dans des termes éloquentes, les raisons pour lesquelles nous nous objectons à cela. Je tiens une fois de plus à répéter que nous ne nions pas que le Québec ait des caractéristiques très particulières, mais nous rejetons le fait qu'on nous laisse entendre qu'il s'agit de la seule société distincte.

Nous aimerions également que le comité sache que les gens et peut-être même certaines parties du gouvernement commencent très lentement à reconnaître notre participation à la souveraineté de l'Arctique. Comme l'a fait remarquer Zebedee, la souveraineté, ce n'est pas seulement les sous-marins, les brise-glaces et les CF-18, la meilleure façon de reconnaître la souveraineté de l'Arctique, c'est d'établir des entités ayant leur propre gouvernement de manière que les gens puissent faire leurs propres lois et les appliquer en tant que Canadiens.

Et nous commençons à en avoir assez d'être traités comme des citoyens de deuxième et troisième ordres de ce pays. Ils nous disent que nous ne pouvons pas avoir les mêmes droits que les gens des provinces parce que nous sommes trop peu nombreux et trop éloignés. Nous rejetons cet argument. Nous sommes à moins de 13 années de l'an 2000 et nous croyons que cette attitude n'a pas sa place au Canada à cette époque.

Ce qui nous inquiète, dans le cas de l'entente du lac Meech, c'est qu'elle ferme des portes de bien des façons. Elle ferme les portes aux autochtones. Elle empêche les territoires d'exercer leur droit légitime d'essayer d'établir les mêmes droits que tout le monde essaie d'établir.

Maintenant, je ne sais pas quoi vous proposer. Nous nous sentons mal à l'aise de vous demander d'apporter des modifications concrètes à l'entente du lac Meech parce que nous savons que si vous le faisiez, cela serait considéré comme un acte d'hostilité envers l'entente du lac Meech et nous nous demandons s'il ne serait pas préférable d'essayer d'apporter des chan-

[Text]

But we are not suggesting that your work is not worth while. It is, because for the first time a group like this has come to the Arctic and listened to us. But we watch the news and read the newspapers every day, and we know that the government in power at this time probably views the work of this committee as a hostile act, which we think is wrong.

So we appreciate what you are doing. We want you to lobby on our behalf. We want you to support other submissions we might make in other legislatures.

Often many people, many politicians suggest that the Senate is irrelevant. The Meech Lake accord is a good example of why the Senate is not irrelevant, because the Senate at this time has a responsibility to protect the interests and the rights of the people who have been disfranchised, the aboriginal peoples and the people of the Arctic.

My partner and I will try to answer any questions you may have. We realize that we are running over time and we will try to answer as best we can. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Amagoalik. Let me tell both of you that you do not need to apologize about taking the time. We have come here to listen to you. I have a problem as chairman in making sure that all the witnesses are heard, but we are here to listen. What will happen, though, is I will have to ask my colleagues to keep their questions short.

Senator Marchand: There are a couple of questions that Zebedee and John asked, and I want to tell them that I personally have made some statements ever since the Meech Lake accord was made public, and one is that I just abhor it and I am totally opposed to it and I will be proposing amendments. That is a personal statement, a personal commitment. I have not put them in place, I have not formulated them; but I will be doing that.

Something has been bothering me since the whole process started, the Meech Lake statement was made. Mr. Mulroney has made a great deal of the fact that Quebec is now in the family. I agree; I wanted to see Quebec in the family. I agree with your statement. But he has also made statements to the effect that it would be of great benefit to the aboriginal peoples of this country to have Quebec around the table.

Both you and John have worked over a number of meetings and have done just a super job from where I sit. I recall, in the early 1970s, James Bay very well and what Bourassa did and the action that was taken, the Judge Malouf decision that turned things around so he started to negotiate. You said some things earlier about the process with Quebec and I would like to give you an opportunity to expand. How is it important to have Quebec around the table in real terms of negotiation for our people?

[Traduction]

gements au moyen d'audiences publiques au Manitoba et en Ontario.

Mais nous ne voulons pas dire que votre travail n'est pas valable. Il l'est car, pour la première fois, un groupe tel que celui-là est venu dans l'Arctique pour nous écouter. Mais nous écoutons les nouvelles et lisons les journaux tous les jours et nous savons que le gouvernement actuel considère probablement le travail de ce comité comme un acte d'hostilité, ce qui, d'après nous, est faux.

Aussi nous voulons vous faire savoir que nous apprécions ce que vous faites. Nous voulons que vous appuyiez les autres présentations que nous soumettrons à d'autres assemblées législatives.

Beaucoup de gens, beaucoup de politiciens insinuent que le Sénat ne sert à rien. Je crois que l'entente du lac Meech montre bien que c'est faux car le Sénat à ce moment a la responsabilité de protéger les intérêts et les droits des gens qui sont privés de leurs droits de représentation, les aborigènes et les gens de l'Arctique.

Aussi, mon collègue et moi essaierons de répondre à vos questions. Nous nous rendons compte que nous sommes pris par le temps et nous essaierons de répondre du mieux que nous pouvons. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Amagoalik. Laissez-moi vous dire à tous les deux que vous n'avez pas à vous excuser de prendre du temps. Nous sommes venus ici pour vous écouter. En tant que président, je dois veiller à ce que tous les témoins soient entendus, mais nous sommes ici pour écouter. Je devrai demander à mes collègues de poser des questions courtes.

Le sénateur Marchand: Zebedee et John ont posé quelques questions et je tiens à leur dire que j'ai personnellement fait certaines déclarations depuis que l'entente du lac Meech a été rendue publique. Entre autres choses, j'ai dit que je l'avais en horreur et que je m'y opposait totalement et que je proposerai des modifications. C'est une déclaration personnelle, un engagement personnel. Je ne les ai pas préparées. Je ne les ai pas formulées, mais je vais le faire.

Quelque chose qui me dérange depuis que tout le processus est en branle, la déclaration du lac Meech a été émise. M. Mulroney a fait grand cas du fait que le Québec fait maintenant partie de la famille et je suis d'accord. Je voulais que le Québec fasse partie de la famille. Je suis d'accord avec votre déclaration. Mais il a également déclaré qu'il serait très avantageux pour les aborigènes du pays que le Québec soit présent aux négociations.

Vous et John avez participé à un certain nombre de réunions et, à mon avis, avez fait un merveilleux travail. Je me rappelle très bien au début des années 70 la baie James et ce que Bourassa a fait et les mesures qui ont été prises, la décision du juge Malouf qui a fait évoluer les choses et le début des négociations. Vous avez parlé plus tôt d'une tribune avec le Québec et j'aimerais vous donner l'occasion de développer votre idée. Dans quelle mesure est-il important que le Québec soit présent aux négociations en termes réels de négociation avec nos gens?

[Text]

Mr. Nungak: That is a question I probably cannot answer to anybody's full satisfaction because it is still to be proven how much salvation to us all the inclusion of Quebec will become. It is a hypothetical question which Quebec itself will have to prove once it has been accepted as a full-fledged member of the family.

Our experience has been the presence of Quebec as a non-voting outside entity or an entity not in there, but it has sent observers. Its own image of itself is of being very progressive towards aboriginal peoples and aboriginal societies which happen to be encompassed by its borders. In some areas they have it. They passed the James Bay agreement which was one of the first contemporary treaties on land claims and other issues. On the other hand, it has taken the leaders of the people who signed that agreement many years and much money to try to get them to implement the provisions of the agreement in a way which satisfies the aboriginal people.

What good is Quebec's inclusion going to do for us? Frankly I do not know. If the past is any measure of what the future may bring in that area, I doubt the inclusion of Quebec by itself is going to have the push this whole thing needs to get the aboriginal issue settled.

I may not have answered your question, but it is a very difficult question to answer. Quebec has to prove itself and we will have to see how it implements its often-stated ideals about how it deals with its aboriginal people.

Senator Marchand: That is a good answer. Thank you, Zebedee. I remember with great clarity when they started out with the James Bay project and their attitude towards the Cree and the Inuit people there.

I think you understand that some of us have some great frustrations about the accord and what might happen in the future. I spoke to Peter Nerk one day and he said he had just come back from having a swim at Meech Lake. He wondered if the place had some mystical or magical powers and wondered what might happen in the future. To me this is a real question.

I hear a lot of people saying that if the accord is passed by all the provinces and the federal government, it is game over and we should not look to the immediate future for any constitutional meetings. I have heard a lot of that coming from people in southern Canada. I do not like it.

Perhaps you could tell us about your plans. I think it is important that you meet with the provinces. John mentioned it. What plans do you have to do that?

Mr. Nungak: I do not know much about being a general in battle, but I rather doubt that any head of an armed force will reveal his or her plans to people who are not quite in the same camp. So I could not really give you a good answer there.

[Traduction]

M. Nungak: Bien, je ne pourrai sans doute pas répondre à cette question à la satisfaction de tous, car il reste à voir ce que nous apportera la participation du Québec aux négociations et quelle forme elle prendra. C'est une question hypothétique à laquelle le Québec devra répondre une fois qu'il aura été accepté comme un membre à part entière de la famille.

Naturellement, jusqu'à présent, la présence du Québec s'est manifestée sous forme d'une entité n'ayant pas droit de vote ou d'une entité extérieure ou d'une entité qui n'y est pas mais qui a envoyé des observateurs et quoi encore; l'image qu'il a de lui-même est très progressiste—progressiste en ce qui concerne les peuples aborigènes et les sociétés aborigènes qui se retrouvent à l'intérieur de ses frontières. Et, dans certains secteurs, le Québec a cette image parce qu'il a conclu l'accord de la baie James qui constitue l'un des premiers accords sur les revendications territoriales et d'autres questions. Mais, d'autre part, il a fallu de nombreuses années et beaucoup d'argent aux chefs des peuples qui ont signé l'accord pour essayer de leur faire appliquer les dispositions de cet accord d'une manière qui plaise aux peuples aborigènes.

Donc, qu'est-ce que nous apportera à tous la présence du Québec? Bien, franchement, je ne sais pas. Et si l'on se fie sur le passé pour déterminer ce que sera l'avenir dans ce secteur, je doute que la présence du Québec elle-même suffise pour régler la question des aborigènes.

Je n'ai peut-être pas répondu à votre question, mais il est très difficile d'y répondre parce que le Québec doit faire ses preuves et que nous devons attendre de voir comment il met en application ses idéaux maintes fois énoncés dans sa manière de traiter avec les peuples aborigènes.

Le sénateur Marchand: C'est une bonne réponse. Merci, Zebedee. Comme je l'ai dit, je me rappelle très clairement lorsque le Québec s'est engagé avec son projet de la baie James et son attitude envers les Cris et les Inuit à cet endroit.

Je crois que vous comprendrez que certains d'entre nous sont peut-être frustrés en ce qui concerne l'accord et ce qui risque d'arriver à l'avenir. J'ai parlé à Peter Nerk un jour et il m'a dit qu'il venait juste d'arriver du lac Meech où il s'était baigné. Il se demandait si cet endroit avait des pouvoirs occultes ou magiques et s'interrogeait sur l'avenir. Il s'agit d'une vraie question.

J'entend beaucoup de gens dire qu'une fois l'accord signé, s'il est signé par toutes les provinces et le gouvernement fédéral, la partie sera finie. Ne vous attendez pas à ce que des modifications soient apportées ou à ce que des réunions constitutionnelles aient lieu dans un avenir immédiat. J'ai entendu beaucoup de gens parler ainsi dans le sud du Canada. Je n'aime pas cela.

Vous pourriez peut-être nous parler de vos plans. Je crois qu'il est important que vous rencontriez les provinces et John l'a mentionné. Quels sont vos plans à ce sujet?

M. Nungak: Je ne sais pas trop ce que fait un général dans une bataille mais je doute qu'un chef des forces armées révélerait ses plans aux gens qui ne sont pas tout à fait dans le même camp. Je ne pourrais donc pas vous donner une bonne réponse là.

[Text]

But one thing I have often pointed out, in observing warnings against the continual failure of these meetings, is that there will come a point in time . . . it may be after the Meech Lake accord is passed by all required legislatures unamended, as it is today. It may be before that, it may be after that. But our people—and I am speaking for the Inuit here—will have to take a hard look at why, if the country is treating us this way, we have to follow its laws, especially regarding wildlife and game animals, which were formulated for the most part without our participation or input.

If the country will not at least acknowledge that we are unfinished business, why do we have to follow its laws, which in many instances run directly counter to our traditions, as I said, especially in wildlife areas?

I can only state that concern. I am not going to go as far as promising the powers that be a revolution, as some gentleman in Yellowknife has apparently done, but we are certainly going to take stock of where we are in relation to Canada and its governments, if this accord is passed without amendment that will benefit us.

Senator Fairbairn: One question, Mr. Nungak. I have absolutely no hesitation in agreeing with you that one of the glaring holes in this agreement is the absence of aboriginal issues from the agenda of future, continuing constitutional conferences. And it is something that should be number one there for as long as it takes to solve, whether it is 2 years, 40 years, or 100 years.

I have read your correspondence, your telex and your letter to the Prime Minister and the telexes to various Premiers. Could you tell me what has been the response? Have you had any response at all since those documents were sent out prior to the signing of the Meech Lake accord?

Mr. Nungak: If there have been responses, and there have been, and they have been in the nature of: Thank you very much for conveying your views to us. I could not really say that out of the answers we have had from the Premiers and the Prime Minister there was promise in the future for a process for us again.

It has been more or less routine, and the basic line of the Government of Canada especially is that this issue is not dead; of course the Prime Minister will one day, some day, reconvene an aboriginal First Ministers' conference, but there is nothing in the meantime which assures us there will be a process.

Number one: We are out in the tundra. We do not have the staff or other resources to deal with ongoing relationships with government. There has been absolutely nothing indicated by the government that this will be continued, although we saw in the recommendations of the joint parliamentary committee that the government should undertake to fund the aboriginal organizations again. There has been absolutely nothing to assure us that this will be the case.

[Traduction]

Mais une chose que j'ai souvent constatée en observant les échecs répétés à cet égard, c'est qu'il viendra un moment, soit avant ou après que l'entente du lac Meech aura été signé par toutes les parties concernées, dans sa forme actuelle, où nos gens—et je parle ici des Inuit—devront essayer de savoir pourquoi, si le pays nous traite de cette façon, nous sommes tenus de nous conformer à ses lois, spécialement concernant la faune, la faune et le gibier, lois qui ont pour la plupart été formulées sans nous.

Pourquoi, si le pays ne reconnaît même pas que notre cas n'est pas réglé, devons-nous nous conformer à ses lois, lois qui dans de nombreux cas vont totalement à l'encontre de nos traditions, comme je l'ai dit, spécialement dans les secteurs de la faune.

Je ne peux que faire part de cette préoccupation. Je n'irai pas jusqu'à promettre des pouvoirs qui seraient révolutionnaires comme semblent l'avoir fait certains gentlemen mais nous essaierons certainement de nous situer relativement au Canada et à son gouvernement si cet accord est adopté sans aucune modification avantageuse pour nous.

Mme la sénatrice Fairbairn: Une question, monsieur Nungak. Et je suis tout à fait d'accord avec vous lorsque vous dites qu'une des failles évidentes dans cet accord, c'est qu'il ne soit pas question des aborigènes dans l'ordre du jour des futures conférences constitutionnelles permanentes. Et c'est une question qui devrait être traitée en priorité pendant tout le temps qu'il faudrait pour y répondre: 2 ans, 40 ans, 100 ans.

J'ai lu votre correspondance, votre télex et votre lettre au premier ministre du Canada et les télex aux premiers ministres des diverses provinces—quelle a été la réponse? Avez-vous reçu des réponses depuis que ces documents ont été envoyés, avant la signature de l'entente du lac Meech?

M. Nungak: S'il y a eu des réponses et il y en a eues, elles sont de cette nature: Merci beaucoup de nous avoir fait part de vos opinions. Je ne pourrais pas réellement dire, d'après les réponses que nous avons reçues des premiers ministres des provinces et du premier ministre du Canada, qu'on nous a promis une autre tribune dans l'avenir.

Il s'agit plus ou moins d'une procédure courante et l'attitude fondamentale du gouvernement du Canada spécialement, c'est que, naturellement, cette question n'est pas morte, naturellement, un jour, le premier ministre du Canada réunira de nouveau une conférence des premiers ministres provinciaux sur la question des aborigènes, mais rien entre-temps ne peut nous garantir qu'il y aura une tribune.

Numéro un: Nous sommes dans la toundra. Nous n'avons pas le personnel ni les autres ressources qui nous permettraient d'avoir des relations permanentes avec le gouvernement et celui-ci ne s'est absolument pas engagé à poursuivre la négociation sur les questions autochtones, bien que, à voir les recommandations du comité mixte parlementaire, nous pensons que le gouvernement va peut-être financer à nouveau les organismes autochtones. Mais il n'y a absolument rien qui nous l'assure.

[Text]

Senator Fairbairn: Of course, now it would take all the Premiers to agree to it anyhow.

Mr. Nungak: Certain members of the parliamentary committee were trying to assure us that all it will take is a core group—not necessarily unanimous consent—if we can convince our five or six friends within that club to go to bat for aboriginal conferences again and that we should put our trust in this kind of thing. In our experience, all it takes is one or two provinces to strenuously object to something and it effectively kills any chances of its being implemented.

Senator Macquarrie: May I direct our two witnesses to the Prime Minister's own commitment that he will call a conference on this subject if there is a reasonable hope of progress. Considering that four conferences have failed, was it not reasonable to go on to the Quebec situation? The Prime Minister has full authority to call a conference, and I would be very surprised if any Premier refused to go. Do you feel that, with the growing desire of the Canadian people to bring a reasonable solution to this matter, something might happen to make it unnecessary for you to keep waiting?

Mr. Nungak: We are too battle hardened to take the smooth words of even a Prime Minister at face value, especially in this business of the Constitution, where participants who have pretensions to more power or special status insist on having these assured in writing.

We can all agree that the Prime Minister has that power, and I want to believe that he will some day call a First Ministers' conference. But it is beyond me how he will ever decide to call one. We do not have a Department of Intergovernmental Affairs that on an ongoing basis reports to the Prime Minister's people. Quebec, even when it was outside the club, had a Department of Intergovernmental Affairs that kept an eye on conditions.

We do not have that machinery. As far as convening another meeting, we are at the mercy of the goodwill of the Prime Minister and other politicians. To what extent should we trust that goodwill? It is up to them to prove it to us.

Mr. Amagoalik: It would be fine if the Prime Minister were to call a meeting soon, but we know the attitude of Alberta, Saskatchewan, British Columbia, and Newfoundland. At the closing of the last FMC, some of those Premiers were pretty embarrassed in front of the nation. I can imagine the Prime Minister calling a certain Premier to ask why we do not have

[Traduction]

Mme la sénatrice Fairbairn: Et bien sûr, il faudra maintenant que tous les premiers ministres soient d'accord, de toute façon.

M. Nungak: Certains membres du comité parlementaire ont essayé de nous convaincre qu'un petit groupe suffit, que nous n'avons pas nécessairement besoin d'un accord unanime, qu'il nous faut convaincre nos cinq ou six amis de ce club d'aller parler en faveur de la tenue de nouvelles conférences sur les questions autochtones. Ils nous ont dit que c'est ainsi qu'il fallait procéder. Mais, d'après notre expérience, il suffit qu'une ou deux provinces s'opposent énergiquement à cela pour ruiner complètement nos chances de succès.

Le sénateur Macquarrie: Puis-je rappeler à nos deux invités la promesse ou l'engagement du Premier ministre lui-même concernant la tenue d'une conférence à ce sujet s'il existe un espoir de progrès raisonnable? Et, comme quatre conférences ont échoué, il n'est peut-être pas raisonnable que, à la première occasion, on demande de revenir sur la question du Québec, sur laquelle très peu de progrès a été enregistré. Comme vous signalez des progrès sur d'autres questions que vous avez défendues pour commencer avec un ami, qui je pense vient de la partie sud-est du pays, et comme vous êtes maintenant un groupe de six, et compte tenu du fait que le Premier ministre a toute latitude pour décider de la tenue d'une conférence, je serais très surpris que l'un ou l'autre des premiers ministres canadiens oppose un refus. Cela semble totalement absurde. Estimez-vous que, dans un contexte où est de plus en plus fort le désir des Canadiens de voir se régler d'une façon raisonnable la question des autochtones, quelque chose est susceptible de se produire, qui vous évite une longue attente?

M. Nungak: Nous sommes trop aguerris pour nous en tenir aux belles manières même d'un Premier ministre dont les paroles peuvent avoir une valeur purement nominale, spécialement dans une question comme la Constitution où chaque partenaire qui veut plus de pouvoirs ou qui aspire à un statut particulier veut les voir mettre par écrit.

Bien sûr, on est tous d'accord sur le fait que le Premier ministre a ces pouvoirs et je veux croire qu'un jour il décidera de tenir une conférence des Premiers ministres, mais je ne vois pas comment il en viendra à la conclusion qu'il est temps de penser à une telle conférence, car, comme je l'ai dit, nous n'avons pas de ministère des Affaires intergouvernementales qui, sur une base permanente, manifeste sa présence ou informe les gens autour du Premier ministre que la situation a évolué ou n'a pas changé.

Nous, pour l'instant, n'avons pas d'organisme pouvant assumer ces fonctions. Nous sommes totalement dépendants de la bonne volonté du Premier ministre et des autres politiciens, pour la tenue d'une autre conférence. Dans quelle mesure devons-nous nous fier aux bonnes dispositions des personnes en question? C'est à eux de nous le dire.

M. Amagoalik: J'aurais quelque chose à ajouter, ici, monsieur le président. Ce serait bien si le Premier ministre faisait un autre essai et décidait de tenir une autre conférence bientôt, mais nous savons ce que serait l'attitude de la province de l'Alberta, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve, en ce moment, car vous avez peut-être remar-

[Text]

another FMC on Aboriginal Rights, and that Premier slamming down the phone.

I want to remind committee members what Premier Getty of Alberta said during the Langevin negotiations just before they happened. He told the media that if the FMC in March had turned out any differently, he would have considered very seriously trying to take Alberta out of Canada. If one of those Premiers is going to have that attitude, we have a real uphill battle.

Further, the Prime Minister has said that we can come back to him when we have consensus as to what we want. As aboriginal organizations, if we are going to arrive at a consensus, we need resources. We need to be able to travel to Vancouver, to St. John's, to Fredericton, to Ottawa and Toronto, but we cannot because all of our resources have been cut off. What basically has happened is that the Prime Minister and the Premiers have handcuffed themselves to the Meech Lake accord and they have thrown away the key. Just for the record, the one friend we did have was Blakeney.

Senator Macquarrie: I thought it was Hatfield.

Mr. Amagoalik: He came later.

Senator Macquarrie: He was number two perhaps. Do you give thought to just as it was unpredictable that Meech Lake would ever be agreed to . . . ? Two wisemen, Mr. Stanfield and Mr. Pickersgill, were talking about the issue the night of the Meech Lake meeting and they both said they would never get unanimity on that, but they did get unanimity. Do you believe this very thing—and I saw that. I was not at the meeting, but I saw it on television that of course some of these Premiers were embarrassed and perhaps a little more embarrassment might do them more good than harm. As the Minister across the way in the Yukon said, one of the qualities that the present Prime Minister has is that he is quite a negotiator.

Must we not think every man in public life has certain achievements he wants on his historic record and would it not be a very appropriate one for any Prime Minister of Canada today, not just Mr. Mulroney, to bring about a real solution on this very, very important matter?

Mr. Nungak: We also have those wishful thoughts, but I have to point out the difference between how Meech Lake was arrived at and how we as aboriginal people have been shuffled out of this process altogether. As one of our colleagues, who has long been in the business, commented at the close of the First Ministers' conference in March: We wish Quebec every bit of good luck in its efforts to get into that exclusive club. We have no doubts they will, because these people look after their own. Quebec gaining entry is therefore an accomplishment

[Traduction]

qué cette attitude à la clôture de la conférence du mois de mars. Certains premiers ministres étaient en effet dans l'embarras face à nous. J'imagine sans peine le Premier ministre qui téléphone à un certain premier ministre provincial, un matin, pour lui suggérer la tenue d'une conférence sur les droits des autochtones; son interlocuteur lui raccrocherait au nez tout de suite.

J'aimerais rappeler aux membres du comité ce que le premier ministre de l'Alberta M. Getty, a dit au cours des négociations Langevin, peu de temps avant. Il a dit aux journalistes que si la conférence du mois de mars s'était terminée autrement, il aurait très sérieusement envisagé la possibilité de retirer la province de l'Alberta de la Confédération canadienne. Or, si un seul des premiers ministres adopte cette attitude, c'est vers une bataille ardue qu'on s'en va.

Le Premier ministre a dit aussi que nous pourrions revenir le voir lorsque nous nous serions entendus sur ce que nous voulions. Or, pour que les organisations autochtones en viennent à un consensus, elles ont besoin de ressources. Il nous faut pouvoir nous rendre à Vancouver, à St. John, à Fredericton, à Ottawa et à Toronto, mais nous nous ne le pouvons pas car on nous a coupé les ressources. Ce qui s'est passé, au fond, c'est que le Premier ministre et les premiers ministres provinciaux se sont liés pour de bon à l'entente du lac Meech sans se laisser la possibilité de revenir en arrière au besoin. Et pour vos dossiers, cet ami que nous avons s'appelle Blakeney.

Le sénateur Macquarrie: Je pensais que c'était Hatfield.

M. Amagoalik: Il est venu ensuite.

Le sénateur Macquarrie: Il était peut-être le numéro 2. Avez-vous seulement pensé combien il était imprévisible que le lac Meech rallie les gens? Deux hommes d'expérience, par exemple, MM. Stanfield et Pickersgill discutaient de l'entente pendant la nuit où la réunion du lac Meech a eu lieu et ils disaient tous les deux que jamais l'on n'obtiendrait l'unanimité là-dessus, mais on a réussi à obtenir l'unanimité. Et pourriez-vous le croire (je le sais parce que je l'ai vu à la télévision, car je n'assistais pas à la réunion), certains des premiers ministres éprouvaient assurément de l'embarras; peut-être une dose un peu plus forte d'embarras leur fera-t-elle plus de bien que de mal. Et, comme le disait le ministre de l'autre côté, au Yukon, l'une des qualités de l'actuel Premier ministre canadien, c'est son sens de la négociation.

Tout homme public aime voir l'histoire associer son nom à ses réalisations les plus marquantes. Ne serait-ce pas une réalisation particulièrement indiquée pour un Premier ministre du Canada, aujourd'hui (pas seulement pour M. Mulroney), d'apporter enfin une solution valable à cette question extrêmement importante? Nous pouvons le croire.

M. Nungak: Oui, nous avons aussi cette sorte de pensées encourageantes, mais je dois ici apporter une précision sur la façon dont l'entente du lac Meech a été conclue et sur la façon dont nous, en tant qu'autochtones, avons été exclus complètement de la négociation. Comme disait au terme de la conférence de mars l'un de nos collègues qui a longuement œuvré dans le secteur commercial, nous souhaitons au Québec toute la chance du monde dans sa tentative pour réintégrer ce «club» très sélect et nous ne doutons pas de son succès, car le Québec

[Text]

that was not unexpected. I do not think they could have kept Quebec out forever and the way they arrived at it was that Quebec, even though it was outside of the club of its own choice, had the machinery there, which the Prime Minister and his senior Ministers could just plug into when they determined that the climate was right to try to get an agreement to produce or manufacture the Meech Lake accord.

We have no such machinery. We have no such clout. We are not a traditional member of that exclusive club. We were in the executive washroom for five years. We are now back out in the tundra. It is the difference between having or expecting something to be conducive, expecting that some day the Prime Minister will gauge it is the right climate to reconvene these meetings. We are not plugged into his machinery and he is not plugged into our machinery. There has been a total collapse of communication. An on-going relationship would be absolutely necessary for the Prime Minister and us to take stock of each other's attitude and determine that now is the time to reconvene these meetings. We have no such forum any more.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Nungak. Both you and Mr. Sibbeston referred to the newspaper story which says there is going to be a revolution. In fairness to Mr. Sibbeston, I would like to clarify something for the the record. That was not part of his speech as I recall it. He made an impassioned, eloquent and powerful speech, but in his speech he did not say anything about a revolt. When a question was asked about the options, I think he was saying he had to keep the anger of young people in the north down, that there was a spirit of revolt. I do not recall that he was advocating revolution. I wanted to clarify it because he made an excellent presentation.

Mr. Nungak and Mr. Amagoalik, thank you for spending your time with us and sharing your views. It is extremely helpful to us in our work.

The next witnesses are from the Baffin Regional Council and the Baffin Region Inuit Association.

I apologize for being an hour and some minutes late, but you have been listening and you can see that it was a very useful presentaion. You may proceed.

Mr. Louis Tapardguk (President, Baffin Regional Council and Baffin Region Inuit Association): Thank you very much. Members of the committee, welcome to Eqa-luit. Beside me is Mark Evaluaguk, Speaker of the Baffin Regional Council.

[Traduction]

voit à ses intérêts. La réintégration du Québec n'est pas un événement imprévu. Je ne pense pas qu'on ait pu laisser le Québec à l'écart longtemps. Mais le Québec a un avantage sur nous: s'il a pu reprendre sa place malgré le fait qu'il faisait cavalier seul par choix, c'est qu'il disposait du mécanisme que le Premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux pouvaient simplement déclencher au moment qu'ils jugeaient opportun pour essayer d'en venir à une entente comme celle du lac Meech.

Nous n'avons pas de mécanisme comme ça, nous n'avons pas de dispositif d'appoint semblable. Nous ne sommes pas des habitués du club. Notre place était dans les toilettes de l'administration fédérale depuis cinq ans. Aujourd'hui, nos sommes renvoyés dans la tundra. Alors, voilà la différence entre l'espoir du Québec et l'espoir des autochtones: le Québec possède un mécanisme qui se prête à la défense de ses intérêts alors que nous, nous en sommes réduits à attendre qu'un jour le Premier ministre estime venu le moment de tenir une conférence. Il n'existe pas d'organe de liaison entre le fédéral et nous et il y a absence totale des communications et des relations permanentes indispensables pour que le Premier ministre et nous scrutions nos positions respectives et décidions que oui, le contexte se prête à la tenue d'une nouvelle conférence. Nous n'avons plus de moyen de représentation.

Le président: Merci beaucoup, M. Nungak. Avant de vous laisser partir, j'aimerais seulement faire une remarque concernant M. Sibbeston. Comme vous avez tous les deux fait allusion à l'article de journal qui traite d'une possible révolution, j'aimerais, pour rendre justice à M. Sibbeston, apporter des précisions pour nos dossiers. M. Sibbeston ne parlait pas de révolte dans son allocution, pour autant que je me rappelle. Il a fait une allocution passionnée, pleine d'éloquence et de force, mais il n'a pas dit qu'il y aurait une révolte, que je me souviens. C'est par la suite, lorsqu'une question a été posée sur les solutions possibles, je pense, qu'il a dit qu'il devait apaiser la colère des jeunes autochtones du Nord parce qu'il régnait chez eux un esprit de révolte. Mais je ne me rappelle pas qu'il ait plaidé en faveur d'une révolution. Je tenais à éclaircir cette question car il nous a fait une excellente présentation.

Bon, merci beaucoup MM. Nungak et Amagoalik pour avoir bien voulu nous consacrer de votre temps et nous exposer votre opinion. Vous nous avez grandement aidés dans l'accomplissement de notre travail.

Les deux personnes suivantes viennent du conseil régional de Baffin et de l'Association des Inuit de la région de Baffin. Je vous demanderais de donner vos noms vous-mêmes, car si j'essaie de le faire, je ne les prononcerai probablement pas de la bonne façon. Alors je vous laisse faire.

Puis-je tout d'abord vous demander de nous excuser pour ce retard d'une heure et quelques minutes sur l'horaire prévu? Mais comme vous avez entendu les propos des personnes qui vous ont précédés, vous savez qu'il s'agissait de quelque chose d'important.

M. Louis Tapardguk (président, conseil régional de Baffin et Association des Inuit de la région de Baffin): Oui. Merci beaucoup. Je veux tout d'abord souhaiter la bienvenue à Eqa-

[Text]

What we would like to present to you is possibly a repeat of what you have been hearing all across the territories, but we did not want to pass up this opportunity to make our views known to you.

We appear today to make a joint submission to this committee about the concerns, disenchantment and general sense of bewilderment that residents of the Baffin Region feel when confronted with the 1987 Constitutional Accord.

As you are aware, both territorial governments are currently engaged in court challenges to the Meech Lake agreement. We support the grievances they have identified. We also strongly support the submission of the Inuit Committee on National Issues to the Special Joint Committee of the Senate and House of Commons. We share their pessimistic view on the implication of this accord to Inuit and aboriginal rights.

Our first and foremost concern about this constitutional agreement is that there was absolutely no consultation with governments which represent the people of Canada's north; nor was there any consultation with aboriginal peoples of this country. Frankly, we find it difficult to believe that the Canadian people would countenance this basic lack of justice. This inequity could now be perpetuated by the proposed section 51 which may permanently exclude the Northwest Territories and Yukon governments from participating in future First Ministers' conferences.

Only three months before Meech Lake, the First Ministers failed to reach agreement with aboriginal people on self-government. We noted with disbelief that proposed paragraphs 50.(2)(a) and (b) of the Constitution Act calls for future First Ministers' conferences on fisheries and Senate reforms but makes no mention of resolving Canada's unfinished business with its native people.

The fact that the Meech Lake accord conspicuously ignores the outstanding aboriginal matters strongly suggests that they will no longer be constitutional issues until the First Ministers later decide they are. Our concerns are further aggravated by the fact that the Prime Minister has refused to carry on with the aboriginal constitutional process and to maintain the related funding programs. It appears that at the insistence of a few Premiers, a decision has been made to intentionally drop aboriginal matters as an outstanding constitutional issue.

Proposed paragraph 41.(h) is especially distasteful and unacceptable to us. The provision for extending provinces into the territories would be absurd if its implications were not so frightening. It seems obvious to us that some provinces are casting envious eyes on our resource-rich, under-populated ter-

[Traduction]

luit aux membres du comité. J'ai à mes côtés Mark Evaluguk, président du conseil régional de Baffin.

Nous allons probablement vous répéter ce que vous avez déjà entendu d'un bout à l'autre des territoires, mais nous n'avons pas voulu laisser passer cette occasion de vous exposer notre point de vue.

Nous sommes ici aujourd'hui pour vous parler de l'inquiétude, du désenchantement et du désarroi général des habitants de la région de Baffin face à l'entente constitutionnelle de 1987.

Comme vous le savez, les deux gouvernements territoriaux sont actuellement engagés dans des démarches judiciaires concernant l'entente du lac Meech. Nous appuyons les griefs présentés par ces deux gouvernements. En outre, nous souscrivons à la présentation du Comité d'étude inuit des questions nationales, qui a été faite devant le Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des Communes. Nous partageons leur pessimisme face aux répercussions de l'entente sur les droits des Inuit et des autochtones.

Nous en avons surtout contre le fait que la conclusion de l'entente constitutionnelle a eu lieu en l'absence de toute consultation avec les gouvernements qui représentent les gens vivant dans le Nord canadien et en l'absence de toute consultation avec les peuples autochtones de ce pays. Franchement, il nous est difficile de croire que la population canadienne puisse souscrire à cette injustice fondamentale, injustice qui peut maintenant être perpétuée par l'article 51 proposé, selon lequel les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon peuvent être exclus en permanence de toute participation aux futures conférences des premiers ministres canadiens.

Trois mois seulement avant les négociations du lac Meech, les premiers ministres n'ont pu parvenir à une entente avec les peuples autochtones sur le gouvernement autonome. Nous avons noté sans pouvoir y croire que les paragraphes 52 a) et 52 b) de la Loi constitutionnelle invitent les peuples autochtones à l'instauration de gouvernements autonomes... Nous avons constaté avec incrédulité que les alinéas 52 a) et b) de l'Acte constitutionnel prévoient une future conférence des premiers ministres provinciaux sur les pêches et des réformes du Sénat, mais ne font nulle mention de la solution de la question autochtone au Canada.

Le fait que l'entente du lac Meech laisse visiblement de côté le problème des autochtones donne à penser que celui-ci ne sera pas remis au menu constitutionnel tant que les premiers ministres provinciaux n'en décideront pas ainsi. Nos inquiétudes sont en outre aggravées par le fait que le Premier ministre du Canada a refusé de poursuivre le processus constitutionnel avec les autochtones et de maintenir les programmes de financement connexes. Il semble que sur les instances de quelques premiers ministres provinciaux, on ait décidé de laisser délibérément en suspens la question des autochtones dans les négociations constitutionnelles.

L'amendement qui deviendra l'alinéa 41 h) est tout particulièrement déplaisant et inacceptable pour nous. La disposition relative à l'expansion territoriale des provinces dans les territoires serait absurde si ses implications n'étaient pas aussi terribles. Il nous apparaît évident que certaines provinces lor-

[Text]

ritories and are making decisions behind closed doors that may result in the balkanization of the Arctic. It is fair to ask whether any province would have signed the agreement if it contained provisions to enable provinces to extend their boundaries into other provinces.

The territories have no concurrent right in the Meech Lake accord to protest the encroachment into their territory. All of the negotiations would occur between encroaching provinces and the federal government.

Another frightening consequence of proposed paragraph 41.(h) is the potential for interference with land claims negotiations. If a province makes a claim to extend itself into the territories, which it can do under proposed subsection 46.(1), then it is very unlikely that the federal government would continue to negotiate in respect of the same area. The province would have a constitutional right to put in a claim to extend its boundaries, but the Inuit would have no constitutional right to insist upon negotiations of a land claim.

If a province extends into the territories, then all of the people who live within the extended area of the province would become subject to the jurisdiction of the province. The Inuit would be subject to the laws of different provinces, depending on where they live. This would have a divisive effect, which would have the ultimate impact of destroying Inuit culture.

At this point, Mr. Chairman, I am going to ask my colleague to carry on in Inuktitut.

Mr. Mark Evaluaguk (Speaker, Baffin Region Inuit Association): *Witness continues in native language*

Mr. Tapardguk: We would also like to stress that our problems with the implication of the Meech Lake accord go well beyond constitutional concerns. The disappearance of the aboriginal constitutional process in the accord is in fact having a direct impact on our negotiations at the land claims table. In a new land claims policy released just a few months prior to the 1987 First Ministers' conference on Aboriginal Matters, the federal government announced that most aspects of possible self-government matters can no longer be covered in land claims agreements that will receive constitutional protection. The rationale behind this federal policy is that any aspect of a self-government arrangement can only receive constitutional protection when an aboriginal self-government amendment is in force.

However, with the collapse of 1987 First Ministers' conference and the prospect of aboriginal self-government, a government amendment no longer exists. In other words, our ability to negotiate our rights at the land claims table has actually been reduced.

Mr. Chairman, this is our presentation to you. If you have any questions, we will do our best to answer them. Thank you very much.

[Traduction]

gnent avec avidité nos territoires riches et sous-peuplés et sont en train de prendre à la sauvette des décisions qui risquent de conduire à la balkanisation de l'Arctique. Il faut dire, honnêtement, que n'importe quelle province aurait signé l'accord s'il avait contenu des dispositions permettant aux provinces d'agrandir leurs territoires aux dépens d'autres provinces.

Les territoires n'ont pas leur mot à dire dans l'entente du lac Meech, ils ne peuvent protester contre l'empiètement sur leurs territoires. Toutes les négociations doivent se dérouler entre les provinces expansionnistes et le gouvernement fédéral.

Une autre terrible conséquence de l'alinéa 41 h), c'est la possibilité d'interférence dans les négociations concernant les revendications territoriales. Si une province revendique une certaine partie des territoires, ce que le paragraphe 46 (1) lui permet de faire, il est très improbable alors que le gouvernement fédéral continue de négocier concernant le même secteur. La province aurait le droit constitutionnel de présenter une demande pour reculer ses limites territoriales, mais les Inuit n'auraient aucun droit constitutionnel pour insister afin qu'on négocie concernant une revendication territoriale.

Si une province s'agrandissait aux dépens des territoires, alors tous les gens qui vivent dans ce prolongement de la province relèveraient de la province. Les Inuit seraient assujettis aux lois de différentes provinces, selon l'endroit où ils vivent. Cela aurait un effet décisif et, en bout de ligne, destructeur, sur la culture inuit.

À ce stade, monsieur le président, j'inviterais mon collègue ici présent à poursuivre en Inuktitut.

M. Mark Evaluaguk, Conseil régional de Baffin et Association inuit de la région de Baffin: (M. Evaluaguk poursuit en langue autochtone).

M. Tapardguk: Nous voudrions aussi souligner que nos problèmes avec les implications de l'entente du lac Meech vont bien au-delà des simples préoccupations constitutionnelles. En fait, l'entente, parce que les autochtones sont escamotés dans le processus constitutionnel, a des incidences directes sur nos négociations de revendications territoriales. Dans une nouvelle politique concernant les revendications territoriales rendue publique quelques mois à peine avant la Conférence de 1987 des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, le gouvernement fédéral a annoncé que la majorité des aspects de la question d'un gouvernement autonome ne pourraient plus être couverts dans des accords relatifs à des revendications de terres protégées par la constitution. L'argumentation derrière cette politique fédérale est qu'un aspect d'une entente concernant un gouvernement autonome ne peut être protégé par la constitution que si une modification relative à un gouvernement autonome des autochtones est en vigueur.

Toutefois, avec l'échec de la Conférence de 1987 des Premiers ministres, la perspective d'un gouvernement autonome pour les autochtones s'est évanouie. En d'autres termes, notre capacité de faire valoir nos droits à la table des revendications territoriales a, en fait, été réduite.

Voilà, monsieur le président, ce que nous avons à dire. Nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions. Merci beaucoup.

[Text]

Senator Marchand: I was interested in your remarks about Senate reform. As you know, the appointment of our people, Indian people, started in 1960, with the appointment of Senator Gladstone. Of course, later on there was Senator Williams, then Willie Adams, Senator Charlie Watt, and then myself, in 1984.

I am interested in the future of the organization. I know in my case I would not be appointed by lists of the provincial government. There would be absolutely no chance any one of us would be appointed to the Senate. I wonder if you have made any studies on or given any thought to the shape of a future Senate.

Mr. Tapardguk: According to the Meech Lake accord, only the provinces can nominate to the Senate. For the territorial government to become a province some time in the future is really at the bare minimum, according to the Meech Lake accord. With that outlook, it is going to be pretty difficult ever to get a senator from the territories. In our opinion, if the Constitution is going to remain as it is, the outlook for a territorial nomination to the Senate is almost non-existent, in my opinion. That is what we are afraid of.

Senator Marchand: I guess I was not very clear in my question. I am really looking for the kind of a Senate you might want to see, rather than what the Meech Lake process provides. I wondered if you had given that some thought.

I will just prompt a little. In the elected Parliament of New Zealand, there are north, west, east, and south Maori, and only the Maori get elected in those areas. Only the Maori vote for Maori candidates. This is what they have there.

Over the years I have had a lot of discussion with others of our aboriginal brothers about the shape of the Senate, or the shape of a Senate, and how our people might best participate in one. I wondered if you had looked at that beyond, say, the Meech Lake process.

Mr. Tapardguk: To be honest with you, we have not really looked beyond the Meech Lake accord. We cannot offer any recommendations or anything of that nature. But you have to recognize that the democratic system we live within in Canada is something fairly new to the Inuit in the north. In the early 1950s and right up to the 1960s the Inuit did not participate in any type of federal or territorial election. It was just recently that we, as native people of the north, were really exposed to the democratic process of government. So how a Senate effectively is part of a democratic society is very difficult for us to say at this time. We really have not gone beyond what we have seen in the Meech Lake accord.

Senator Fairbairn: One of the issues that I think all of us have been educated on in this trip across the north, and one that we were not really very conscious of before, is the question of the extension of provincial boundaries. You have given us

[Traduction]

Le sénateur Marchand: J'ai trouvé intéressantes vos observations concernant la réforme du Sénat. Et, comme vous le savez, c'est en 1960 que le premier représentant des peuples autochtones, le sénateur Gladstone, a été nommé au Sénat. Puis, il y a eu, bien sûr, le sénateur Williams, puis Willie Adams, puis le sénateur Charlie Watt, puis moi-même en 1984.

Et je m'intéresse à l'avenir de l'organisation. Je sais que, dans mon cas, je n'aurais pas été nommé dans une liste des gouvernements provinciaux. Il n'y aurait tout simplement eu aucune chance que l'un d'entre nous soit nommé au Sénat. Mais je me demande si vous vous êtes penchés sur la forme que devrait prendre le futur sénat, à votre avis.

M. Tapardguk: Eh bien, vous savez que, selon l'entente du lac Meech, seules les provinces peuvent nommer quelqu'un au Sénat, venant des provinces. Et, afin que le gouvernement des territoires devienne un jour une province... réduit réellement au strict minimum selon l'entente du lac Meech. Aussi, dans cette perspective sera-t-il joliment difficile même d'essayer d'avoir un sénateur des territoires, nous pensons que si la constitution demeure telle quelle, la possibilité de la nomination de quelqu'un des territoires au Sénat sera presque nulle. C'est du moins ce que nous craignons.

Le sénateur Marchand: Je pense que je n'ai peut-être pas été très clair dans ma question. Je voudrais en fait que vous me disiez quelle sorte de sénat vous aimeriez voir à la place de celui que prévoit l'entente du lac Meech. Je me demandais si vous aviez réfléchi à la question.

Pour donner un exemple concret, en Nouvelle-Zélande, dans le parlement élu, il y a des districts maoris nord, ouest, est et sud, où seuls des Maoris peuvent être élus. Seuls les Maoris votent pour les candidats Maoris. C'est la façon dont ils fonctionnent.

Je pense qu'au fil des années, j'ai eu une foule de discussions avec nos frères autochtones sur la forme que devrait prendre le sénat pour que nos frères puissent participer de plein droit. Et je me demandais si vous aviez réfléchi à la question vous aussi?

M. Tapardguk: Eh bien pour être honnête avec vous, nous n'avons pas encore vraiment regardé plus loin que l'entente du lac Meech. Vous savez, nous ne pouvons faire aucune recommandation ni rien de cette nature. Mais il vous faut reconnaître le fait que le système démocratique au sein duquel nous vivons au Canada est quelque chose d'assez nouveau pour les Inuit dans le Nord. Vous savez que jusqu'aux années soixante, les Inuit ne participaient à aucune forme d'élection fédérale ou territoriale. Ce n'est que tout récemment que nous, en tant que peuple autochtone du Nord, avons été invités à participer à un processus démocratique de gouvernement. Aussi, comme le Sénat fait partie intégrante de la société démocratique, vous savez qu'il nous est très difficile d'avoir une opinion éclairée à cet égard. Pour cette raison, nous ne sommes guère allés plus loin que ce que nous avons vu dans l'entente du lac Meech.

Mme la sénatrice Fairbairn: Une des questions auxquelles nous avons été sensibilisés au cours du présent voyage dans le Nord, c'est, je pense, celle de l'expansion des limites territoriales des provinces. Et vous nous avez donné un exposé très com-

[Text]

perhaps the most complete outline of the implications you see in that part of the Meech Lake accord. The continuing discussions on aboriginal issues were left out and the provisions for the northern territories becoming provinces were changed. Is it your view it is because of active desires now on the part of some provinces to try to extend boundaries, or is this something they are just holding in reserve for some time in the future? In your mind, is there sort of an immediacy to this?

Mr. Tapardguk: There is definitely a danger for the provinces to extend their boundaries, especially through the Northwest Territories area. We are looking at Quebec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, and Alberta, especially those provinces. Undoubtedly in the past some of the provinces have had in the back of their minds they would like to extend their boundaries into the territories. There is always that danger, especially when the Inuit in the eastern Arctic are aggressively or very heavily involved in the negotiations of a division of the territories, which, in our opinion, is a necessity to unify the Inuit across the north as a Nunavut government, where the majority of the people would be the Inuit. This Nunavut government, if it is created, has the potential of provincehood in the future; not necessarily immediately, but depending upon the negotiations between the Western Constitutional Forum as well as the Eastern Constitutional Forum. If the provinces were to extend their boundaries to the rest of the territories, then our aboriginal Inuit will be fragmented, following different provincial legislations. One of the biggest fears we have is if the provinces decide to extend their boundaries, especially under subsection 46.(1). There is always that danger.

The territories should have a participation in First Ministers' conferences in the future in order to protect the interests of its electorate across the territories.

I hope that answers your question. There is always that danger, and it is very, very likely it could go.

Senator Fairbairn: They would not have put it in unless—

Mr. Tapardguk: They would not have put it in unless they had something in their minds.

The Chairman: Thank you very much, Senator Fairbairn.

In your brief, you emphasize the problems about the Nunavut territory in relationship to the possible extension of the provinces. At the moment, what is holding up the Nunavut decision? There is no outside interference. Is this within your hands, the people of the territories, at this stage?

Mr. Tapardguk: It is an internal matter, so to speak. Some years ago a plebiscite was held right across the territories whether the people of the territories would like to see division of the territories. There was quite a high percentage, from the east at least, that wanted division for the territories.

Now, with the agreement between the Western Constitutional Forum and the Nunavut Constitutional Forum, we came very close. That was in February of 1987. The thing that is

[Traduction]

plet des implications que vous voyez à l'entente du lac Meech. Je voulais savoir si vous croyez que la suspension des discussions permanentes sur les questions autochtones et la modification des dispositions concernant l'accès des Territoires du Nord-Ouest au statut de province ont quelque chose à voir avec le fait que certaines provinces entretiennent actuellement des visées expansionnistes ou si c'est quelque chose qu'elles gardent en réserve pour l'avenir. D'après vous, cette question revêt-elle un caractère immédiat?

M. Tapardguk: Il y a certainement un risque que les provinces, en particulier le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta veuillent élargir leurs frontières vers le Nord. Il ne fait aucun doute que certaines d'entre elles ont déjà envisagé cette possibilité et ce risque existe toujours, en particulier pendant que les Inuit de l'est de l'Arctique sont très occupés à négocier âprement le morcellement des Territoires, ce qui, d'après nous est... Il est nécessaire de réunir tous les Inuit du Nord sous un gouvernement Nunavut dont la majorité sera constitué d'Inuit; ce gouvernement, s'il voyait le jour, pourrait devenir une administration provinciale pas nécessairement dans l'immédiat, mais suivant la tournure des négociations menées par l'assemblée constitutionnelle de l'est et celle de l'ouest, ce danger est toujours présent si les provinces devaient élargir leurs frontières à même les Territoires. Les groupes autochtones Inuit seraient alors fragmentés et soumis à des lois différentes.

C'est là une de nos plus grandes craintes. Si les provinces décidaient d'élargir leurs frontières, en particulier en vertu du paragraphe 46(1). Le risque est toujours là. Les Territoires devraient avoir un représentant aux conférences des premiers ministres.

J'espère que cela répond à votre question mais, je le répète, il y a toujours ce danger et je doute fort qu'il s'estompe.

Mme la sénatrice Fairbairn: Ils ne l'auraient pas mis à moins que...

M. Tapardguk: Non, ils ne l'auraient pas mis s'ils n'avaient pas eu quelque chose derrière la tête.

Le président: Merci beaucoup, sénatrice Fairbairn.

Dans votre mémoire, vous insistez sur les problèmes concernant le territoire Nunavut par rapport à l'expansion possible des provinces. À ce moment-ci, qu'est ce qui empêche de prendre une décision au sujet de l'administration Nunavut? Il n'y a aucune interférence de l'extérieur. La décision ne vous appartient-elle pas à ce stade, vous, les gens des territoires?

M. Tapardguk: C'est pour ainsi dire une question interne. Il y a quelques années, on a tenu un plébiscite dans tout le Nord pour savoir si les gens étaient en faveur de la fragmentation des territoires; évidemment, le pourcentage de «oui» a été très élevé, du moins dans l'est.

Avec l'entente intervenue entre l'assemblée constitutionnelle de l'ouest et l'assemblée constitutionnelle Nunavut, nous sommes venus très près... Je crois que c'était en février 1987. Le

[Text]

really holding us up now is the question of a boundary between the Dene and the Inuit. Unless the Inuit and the Dene can determine the boundary, and then both constitutional reforms would have agreed to the boundary agreed upon by the two claimants to the land. So that is the only thing holding us up.

Once an agreement has been made between the Dene and the Inuit, the next logical step would be for the legislature to call for an additional plebiscite in ratifying the boundary issue. Once that has happened, I foresee an ongoing process in constitutional development between the two.

The Chairman: But do the provinces have any say in that matter now? Can the provinces be involved, or are they right out of it?

Mr. Tapardguk: No, this is only an internal problem that we would like to iron out some time before the year is over.

The Chairman: But it is in your hands. You are concerned that in the future, if there were possible provincial extensions, then you could not have that?

Mr. Tapardguk: Even with the Nunavut government, as long as it remains a territory there is always that danger of the provinces extending their boundaries.

The Chairman: At present you are representing municipal corporations?

Mr. Tapardguk: My colleague, Mark Evaluaguk, is the Speaker for the Baffin Regional Council. We are both involved or have a seat in the land claims process. I represent about 8,000 Inuit in the Baffin region, with the Baffin Region Inuit Association. The front page explains very briefly what the two organizations all are about.

The Chairman: But these corporations are self-governed municipal corporations?

Mr. Tapardguk: Yes, they are, as a matter of fact. They are recognized by the territorial government. They represent the interest of all the municipalities in this region, which covers from James Bay right up to Grise Fjord. There are 13 communities for this region.

Mark would possibly have a better answer to that since he is the Speaker for the Baffin Regional Council.

Mr. Evaluaguk: *Witness continues in native language*

The Chairman: I will be very happy to try to answer that question, and if my colleagues want to add to it then they are more than welcome to do so.

The constitutional situation is that the Senate does not have a full veto on any constitutional decision as we do on ordinary laws. What we have is the obligation within a period of 180 days after the House of Commons has passed a resolution. We have the ability in the Senate to pass a resolution as well. We do not have to pass one but if we want to pass one we can. If we pass a resolution identical to the one passed by the House of Commons, then that is the end of it. Both houses have spoken and the arrangement can proceed after the 10 prov-

[Traduction]

point sur lequel achoppent actuellement les discussions est celui de la frontière entre les Dénés et les Inuit. S'ils avaient réussi à s'entendre, les deux réformes constitutionnelles auraient tenu compte de leur décision. Donc, c'est la seule chose qui nous sépare actuellement.

Quand ils en seront venus à une entente, en toute logique l'étape suivante serait pour le parlement de la faire ratifier par un autre plébiscite. Et lorsque cela sera fait, je prévois un processus permanent de négociations constitutionnels entre les deux.

Le président: Mais les provinces ont-elles leur mot à dire? Peuvent-elles participer aux discussions ou en sont-elles carrément exclues?

M. Tapardguk: Non, non c'est seulement un problème interne que nous aimerions régler avant la fin de l'année.

Le président: D'accord. Mais la question est entre vos mains. Ce qui vous préoccupe actuellement c'est que vous ne pourriez avoir cela si jamais, plus tard, les provinces devaient élargir leurs frontières.

M. Tapardguk: Même avec le gouvernement autochtone, du moment que les Territoires conserveront leur statut. Vous savez, il y a toujours le danger que les provinces élargissent leurs frontières.

Le président: Actuellement, vous représentez les corporations municipales.

M. Tapardguk: Mon collègue ici présent, Mark Evaluaguk est le porte-parole du Conseil régional de Baffin. Et nous sommes tous les deux associés au processus. Ils représentent environ 8 000 Inuit de la région de Baffin regroupés au sein de l'Association des Inuit de la région de Baffin. Vous trouverez au début de notre mémoire, une brève explication des deux organismes.

Le président: Mais ces corporations ne sont-elles pas des corporations municipales autonomes?

M. Tapardguk: Oui, en effet, elles le sont. Elles sont reconnues par l'administration territoriale. Vous savez il y a, je crois—comment dire—elles représentent les intérêts des municipalités de cette région qui s'étend de la baie James jusqu'au fjord Goose.

Donc, peut-être Mark pourrait-il mieux répondre à cette question étant donné qu'il est le porte-parole du conseil régional.

M. Evaluaguk: *parlant inuktitut*

Le président: Je serais très heureux d'essayer de répondre à cette question et, si mes collègues désirent ajouter quelque chose, ils sont plus que bienvenus.

Dans la situation actuelle, le Sénat n'a pas plein veto sur les décisions constitutionnelles comme c'est le cas pour les lois ordinaires. Nous avons l'obligation, dans une période de 180 jours après l'adoption d'une résolution par la Chambre des Communes. Nous aussi au Sénat pouvons adopter une résolution. Nous ne sommes pas obligés de la faire mais si nous le voulons, nous le pouvons. Si nous adoptons une résolution identique à celle adoptée par la Chambre des Communes, alors c'est la fin. Les deux chambres se sont prononcées et l'entente

[Text]

inces have also agreed. If we pass a different resolution to that passed by the House of Commons, let us assume we made some amendments bringing in the things you are concerned about, if it is different from the House of Commons then the House of Commons must pass a resolution once again. It forces another debate in the House of Commons and a second vote. If however that passes, then they have the final right.

In the meantime, what is going on here is being reported throughout Canada. What went on in Whitehorse and Yellowknife, these are for example the press stories from those. That is right across Canada. And so Canadians across the country are hearing the complaints of the north. They are hearing your concerns. Otherwise they have no real means of finding out . . . well, whatever information can get out. But this is means of getting your case before the Canadian public and before the 10 Premiers and their legislatures. So it is a very effective mechanism to get your views across.

Senator Fairbairn: One other point also. Every word you are saying is being taken down, will become part of the printed record which also can be and will be circulated widely—certainly in Ottawa—but also I would think among the provinces. So in that sense as well, your personal views will be transmitted far beyond these walls.

Senator Cools: I would just like to add to what our chairman has said in response to your question about Senate powers. I would like to throw this in because you said something which obviously is of concern to me because I, too, was born in a colonial society and I know a little bit about the development of responsible and representative government.

You have said you are very new to democratic process and you are very new to finding your way in this business of dealings and power and politics and so on. The point I am moving toward is this: in this country until 1982 this body, the Senate, would have had the kind of absolute veto powers you are talking about. But this is part of the absurdity of life and part of the absurdity of politics, I suppose, that in 1982 with the then constitutional changes that was one of the changes, that the Senate could no longer do that. So this is life. As soon as those powers are gone, along comes the next round and people are saying use the powers that are gone. That is life.

I would just like to say that this is it. This is the process that has to be used. I do not want anybody to think that we can do things we cannot do. But at the same time I do feel a commitment that we do what we can. I hope that makes some sense to you.

Believe you me, there is a deep concern among us. I mean there are people like Senator Macquarrie and others who do feel deeply committed and are deeply concerned. You are existing, make no mistake. On the one hand a lot of things are passion and emotion, but let us understand at all times that the political framework in which you are existing is a highly complex and very, very difficult one.

[Traduction]

peut être mise en application après que les 10 provinces aient donné leur accord. Si nous adoptons une résolution différente de celle de la Chambre des Communes, supposons que nous avons apporté certaines modifications concernant des sujets qui vous intéressent, alors, si tel est le cas, la Chambre des Communes doit adopter une autre résolution, reprendre le débat et voter une deuxième fois. À ce moment-là, c'est la Chambre des Communes qui a le dernier mot.

Dans l'intervalle, ce qui se passe ici est rapporté partout au Canada. Ce qui s'est passé à Whitehorse et à Yellowknife—voici, par exemple, ce qu'en dit la presse . . . Tout le monde entend parler au Canada. Tous les Canadiens entendent parler des revendications du Nord. Ils sont au courant de vos préoccupations. Autrement, ils n'ont aucun moyen réel de savoir ce qui se passe. Mais c'est là le moyen de vous faire entendre des Canadiens, des premiers ministres et des législateurs. C'est donc un mécanisme très efficace pour faire passer votre message.

Mme la sénatrice Fairbairn: Un autre point. Chaque mot que vous dites est consigné au procès-verbal et celui-ci recevra une large diffusion parmi—certainement à Ottawa—mais aussi, je pense, parmi les provinces. Ainsi, dans ce sens également, votre opinion personnelle aura un écho bien au-delà de ces murs.

Mme la sénatrice Cools: Merci, monsieur le président. Comme je ne suis pas aussi bonne que notre président pour prononcer vos noms, je n'essaierai pas parce que je suis un peu timide. J'aimerais seulement ajouter ceci à la réponse de notre président à votre question au sujet des pouvoirs du Sénat. Et je voudrais le faire parce que vous avez dit quelque chose qui me préoccupe aussi étant donné que je suis née dans une toute nouvelle société et que je m'y connais un peu au sujet de l'avènement d'un gouvernement représentatif et responsable.

Vous avez dit que le processus démocratique était quelque chose de très nouveau pour vous et que vous ne vous y connaissez pas tellement dans ces questions de marché, de pouvoir, de politique, etc . . . Le point que je veux soulever est le suivant: dans ce pays, avant 1982, le Sénat, aurait eu le genre de veto absolu dont vous parlez. Mais ça fait partie des absurdités de la vie et de la politique, je suppose, qu'en 1982 un tel changement fut apporté dans le cadre de l'évolution constitutionnelle, c'est-à-dire que le Sénat ne puisse plus faire cela. Ainsi va la vie. Dès que ces pouvoirs n'existent plus, un autre groupe se présente et nous dit de les utiliser. Mais nous ne les avons plus. C'est la vie.

Mais je voudrais seulement dire que c'est comme ça. C'est le processus que nous devons suivre et je ne voudrais pas que quelqu'un pense que nous avons des pouvoirs que nous n'avons pas. J'ai le net sentiment que nous faisons ce que nous pouvons. J'espère que cela a un sens. Que cela a un sens pour vous.

Mais j'ajouterai, et vous pouvez me croire, que la question nous préoccupe beaucoup. Je veux dire qu'il y a des gens comme le sénateur Macquarrie et d'autres qui se sentent profondément engagés et qui manifestent un vif intérêt. Personne ne nie votre existence, entendons-nous bien. Par contre, les passions et l'émotivité prennent souvent le dessus; mais il ne

[Text]

The Chairman: You see, you must not forget that a number of provinces still have to hold hearings. Manitoba, for example, your neighbouring province to the south, will be holding a hearing or a series of hearings, as will Ontario. Public opinion can make itself felt at those hearings, but if they do not know the concerns of the north, then they obviously will not be listened to.

Senator Cools: Mr. Chairman, just because I am feeling very inspired about this whole thing, when one goes into the processes of politics and power, or even to an election or whatever, one does not begin with advantages because one is oppressed. When Senator Marchand ran as a candidate or I ran as a candidate, nobody said, well, you are oppressed, or you are an Inuit, or an Indian, or a black; therefore, let us even up the process and begin with an advantage of *x* votes in the box. It does not work that way.

I think it is very important that we say these things, particularly in this part of the world. You are involved in a highly complex, extremely highly complex, process. Thank you.

The Chairman: Does that answer your question?

Mr. Tapardguk: Yes.

The Chairman: I can assure you that we consider it to be highly worthwhile to come here and listen to what you have to say and to make sure that the views we hear throughout the north are transmitted to the Senate and across Canada.

Thank you very much for coming and sharing your views with us.

Mr. Tapardguk: Thank you very much, and thanks a lot for the little lesson you gave us on the Senate.

The Chairman: The next witness is Mr. John Amagoalik, wearing his other hat. This time he is appearing on behalf of the Nunavit Constitutional Forum. Welcome back again, Mr. Amagoalik.

Mr. John Amagoalik (Nunavit Constitutional Forum): Thank you very much, Mr. Chairman. I will try not to take too much time. Even though the issue of division does not touch directly on the issue of the Meech Lake accord, it does have to do with aboriginal self-government, a form of aboriginal self-government. Perhaps I can just take a few minutes' time to explain a bit of the history of this whole process.

As some of you may know, the division of the existing Northwest Territories is not a new issue. It first came up in the early 1960s when John Diefenbaker was Prime Minister. He had this bold vision of the north, as you probably know, and one of his ideas was to divide the existing Northwest Territo-

[Traduction]

fait jamais oublier que le contexte politique dans lequel vous vivez est très complexe et particulièrement difficile.

Le président: Voyez-vous, il ne faut pas oublier que certaines provinces n'ont pas encore tenu d'audiences. Le Manitoba, par exemple, votre voisine du sud, tiendra une audience, ou une série d'audiences. L'Ontario fera de même. Or, l'opinion publique peut se faire entendre à ces audiences. Mais si les gens ne connaissent pas les problèmes du Nord, il est évident qu'on ne les écouterait pas.

Mme la sénatrice Cools: J'ajouterais, Monsieur le président, qu'en raison du fait que je me sens inspirée par toute cette question, que lorsqu'on entre dans le processus de la politique et du pouvoir, vous savez, qu'on se présente à une élection ou quoi que ce soit, le fait d'être opprimé ne procure pas au départ un avantage. Par exemple, lorsque le sénateur Marchand, ici présent, s'est porté candidat ou lorsque je me suis portée candidate, personne n'a dit: «Bon, vous êtes opprimés». Ou encore: «Vous êtes un Inuit, vous êtes un Indien, ou vous êtes un Noir, par conséquent, égalisons les chances en vous donnant, au départ, un avantage de *X* votes au scrutin. Ça ne fonctionne pas comme cela.

Aussi je crois qu'il est très important de dire ces choses, surtout dans cette partie du monde, et de dire que vous êtes engagés dans un processus très complexe, même extrêmement complexe.

Le président: Est-ce que cela répond à votre question?

M. Tapardguk: Oui.

Le président: Alors je puis vous assurer que nous considérons comme extrêmement valable le fait de venir ici et d'écouter ce que vous avez à dire et que nous ferons en sorte que les points de vue qui ont été exprimés partout dans le Nord soient transmis au Sénat et rendus publics d'un bout à l'autre du Canada.

Aussi, nous tenons à vous remercier d'être venu pour partager vos points de vue avec nous.

M. Tapardguk: Ça va, merci beaucoup, et merci pour la petite leçon que vous nous avez donnée sur le Sénat.

Le président: Le prochain témoin est M. John Amagoalik, qui nous revient cette fois-ci à titre de représentant de l'Assemblée constitutionnelle de Nunavit. Il nous fait donc plaisir de vous souhaiter de nouveau la bienvenue, Monsieur Amagoalik.

M. John Amagoalik (Assemblée constitutionnelle du Nunavit): Merci beaucoup, Monsieur le président. J'essaierai d'être bref. Même si la question de la division n'est pas directement liée à celle de l'Entente du lac Meech, elle a néanmoins quelque chose à voir avec l'autonomie politique des autochtones, une forme d'autonomie politique des autochtones, et vous me permettez de prendre quelques minutes pour expliquer brièvement le contexte historique dans lequel se situe tout ce processus.

Certains d'entre vous ne sont pas sans ignorer que la division des Territoires du Nord-Ouest n'est pas un problème récent. La question a été soulevée dès le début des années 1960, quand John Diefenbaker était premier ministre. Comme vous le savez probablement, il avait une vision audacieuse du Nord, et l'une

[Text]

ries into more manageable parts. He went ahead and got his bureaucrats working. They devised a plan to divide the NWT, and they even had a boundary.

Then some people living up here questioned what was going on. As nobody had asked us what we thought of it, where we thought the boundary should be and what kind of government we wanted, we started sending telexes down to Ottawa and things were held up. John Diefenbaker established a commission, which reported around 1965 or 1966, saying that division of the Northwest Territories was at the time premature, mainly because the people living up here were not involved in the process, and that the issue needed to be re-examined in 20 years. That was 22 years ago.

It was therefore put in the files, on the back burner, and it did not come up again until the early 1970s when the Inuit of this part of Canada created their own organizations and started talking about Inuit self-determination and their rights to land. So the division issue was taken out of the files, re-examined and again put forward as a proposal. The debate started around 1971-72 and it was carried on for the next nine or ten years. It resulted in a territorial-wide plebiscite back on April 14, 1982.

The results of that plebiscite, as you may know, was 52% in favour of division, 48% against. Now, I think it is important to explain the breakdown of that vote. The turnout in the area we call Nunavut was very high, as it usually is. The turnout was anywhere between 75% to 99%, and the people in this part of Canada voted overwhelmingly for division. It was something in the range of 70% to 80%.

The turnout in what we call Denendeh was low, anywhere from 30% to 50%. The vote was pretty much split, although the majority of the vote in the Mackenzie Valley was against division. When the numbers were tallied the people who voted yes won.

After that, the territorial council had to try to find a way to deal with this issue so an alliance was created between the people who wanted Nunavut, the people who wanted Denendeh, and members of the territorial council.

The alliance consisted of the Nunavut constitutional forum, which has a representation from the central Arctic, the Keewatin, and the Baffin region. The WCF, the Western Constitutional Forum, involved regions around the Beaufort Sea and in the Mackenzie Valley. That alliance set about trying to establish criteria for the negotiations of the boundary. The negotiations went on and off for a number of years until last winter. Here in Iqaluit, right in this room, a boundaries agreement was signed by myself and the chairman of the Western Constitutional Forum, Steve Kafkwe. Incidentally, he was elected as one of the MLAs in the recent election.

[Traduction]

de ses idées consistait à diviser les Territoires du Nord-Ouest de l'époque en régions plus faciles à administrer. Poursuivant cette idée, il a mis ses bureaucrates au travail et ceux-ci ont conçu un plan pour diviser les T.N.-O; on avait même tracé une frontière.

Mais à l'époque, certains qui vivaient ici se sont dit: «Qu'est-ce qui se passe ici? Personne ne nous a demandé notre avis, ni où tracer la frontière, ni quelle sorte de gouvernement nous voulions.» Ils ont donc commencé à envoyer des télex à Ottawa et le processus a été interrompu. Puis, John Diefenbaker a mis sur pied une commission qui a fait rapport vers 1965 ou 1966, indiquant que la division des Territoires du Nord-Ouest était, à l'époque, prématurée, principalement parce que les populations visées n'avaient pas été invitées à participer au processus, mais que la question devrait être réexaminée 20 ans plus tard. C'était il y a 22 ans.

La question a donc été reléguée aux archives, mise en veilleuse, et elle n'a refait surface qu'au début des années 1970, lorsque les Inuit de cette partie du Canada ont mis sur pied leur propres organismes et ont commencé à parler d'autodétermination et de droits territoriaux. La question de la division a donc été remise sur le tapis, réexaminée et présentée de nouveau sous forme de proposition. Les discussions ont commencé vers 1971-1972 et se sont poursuivies pendant les 9 ou 10 années suivantes, débouchant sur un plébiscite tenu à la grandeur des territoires, le 14 avril 1982.

Or, comme vous le savez peut-être, les résultats de ce plébiscite ont été de 52 p. 100 en faveur de la division et de 48 p. 100 contre. Je crois qu'il est important ici d'expliquer la répartition de ces votes. Le degré de participation dans la région que nous appelons le Nunivut (vér.) a été très élevé, comme d'habitude. Il se situait entre 75 p. 100 et 99 p. 100 et la population de cette partie du Canada a voté massivement en faveur de la division, les gens se déclarant dans une proportion comprise entre 70 p. 100 et 80 p. 100.

Dans la région que nous appelons Denede (vér.), le degré de participation a été peu élevé, soit entre 30 p. 100 et 50 p. 100, et le vote a été passablement partagé, bien que la majorité des répondants dans la vallée du Mackenzie (vér.) ait été contre la division. Une fois les votes compilés, le camp du «oui» l'a emporté.

Par la suite, le conseil des Territoires a dû trouver un moyen de résoudre le problème; une alliance a donc été conclue entre les gens qui favorisaient le Nunivut, ceux qui favorisaient Denede et les membres du conseil des Territoires.

Cette alliance réunissait l'Assemblée constitutionnelle du Nunivut, composée de représentants de la partie centrale de l'Arctique, du Keewatin (vér.) et de la région de Baffin, ainsi que l'Assemblée constitutionnelle de la région ouest, de même que certaines régions autour de la mer de Beaufort et dans la vallée du Mackenzie; les membres de l'alliance ont alors entrepris l'élaboration de critères pour la négociation du tracé de la frontière et les négociations se sont déroulées par intervalles pendant un certain nombre d'années jusqu'à ce que, l'hiver dernier, ici-même à Iqaluit, dans cette même pièce, une entente sur le tracé de la frontière soit signée par moi-même et le président de l'Assemblée constitutionnelle de la région ouest,

[Text]

That agreement collapsed because the Dene nation reneged on a previous agreement on a boundary. They wanted to renegotiate and put some pretty unreasonable demands on the table. As a result, the agreement started to collapse.

The collapse was helped along by the territorial council which refused to deal seriously with it. This was because some members had changed their mind about division. The reason why some of them changed their minds is that some of them started feeling very comfortable; some of them became Ministers. They started making a lot of money and had civil servants at their feet every morning. They enjoyed it.

But in this part of the Territories the issue of division and the creation of Nunavut is still a very important issue. Nunavut is now part of the everyday language. We have been talking about it for more than a decade. It is something that has grown before our very eyes. It is a living, breathing example of aboriginal self-government, as far as we are concerned.

Now, we are talking about a territorial form of government. We are not talking about an ethnic government. We are talking about a form of government that is very familiar to all of us. We all know what a territory means and what it does not mean. It is a form of government that we, at this time, will be satisfied with. We are not looking at creating a province tomorrow. We like to think of ourselves as pragmatic people who do not want to try and bite off more than we can chew. So we are looking at a territorial form of government which is very familiar to Canadian experience. It is well within Canadian constitutional conventions, and it is a form of government that most people up here understand.

What we object to in the Meech Lake accord, as I said before, is that it practically closes the door on any other new provinces being admitted into Confederation. I understand that our Member of Parliament, Thomas Suluk, said the Inuit are not very concerned about provincial status. Perhaps we are not at this time, but we do not want to close the door. We do not want to close the door on the future. Who knows how things will be a number of years down the road?

As I said, the creation of these two new territories would be an example to the rest of the country and to the rest of the world of the kinds of things we have been talking about for the past five years. It is not only theoretical. It is something we have created with our own efforts, and it is something that Canadians can understand very clearly.

[Traduction]

Steve Cakfre (vér.), qui, soit dit en passant, a été élu membre de l'Assemblée législative au cours de la dernière élection.

Cette entente n'a pas tenu parce que la nation Déné n'a pas respecté un accord précédent portant sur le tracé de la frontière, qu'elle a voulu renégocier et que certaines de ses exigences étaient fondamentalement exagérées; voilà pourquoi l'entente a commencé à montrer des signes de rupture.

Cette rupture a été précipitée par l'attitude du conseil des Territoires qui a refusé de s'occuper sérieusement du problème en raison, surtout, du fait que certains de ses membres avaient changé d'avis sur la question de la division. Je crois que la raison de cette volte-face est que certains membres du conseil commençaient à se sentir très satisfaits; certains étaient devenus ministres, commençaient à faire beaucoup d'argent et prenaient de plus en plus plaisir à voir les fonctionnaires à leurs pieds, chaque matin.

Mais dans cette partie des Territoires, la question de la division et de la création du Nunavut (vér.) reste encore une question très importante. Le nom de Nunavut fait maintenant partie de la vie de tous les jours. Il y a plus de dix ans que nous en parlons et c'est une réalité que nous avons vue se concrétiser devant nos yeux. Pour nous, il s'agit d'un exemple vivant, palpable, de l'autonomie politique des autochtones.

À présent, nous parlons d'une forme de gouvernement territorial. Nous ne parlons pas d'un gouvernement ethnique. Il s'agit plutôt d'une forme de gouvernement qui nous est très familière à tous. Nous savons tous ce que signifie le mot «territoire» et ce qui en est exclu, et c'est une forme de gouvernement qui, pour le moment, nous satisfait. Nous ne parlons pas d'un gouvernement ethnique. Il s'agit plutôt d'une forme de gouvernement qui nous est très familière à tous. Nous savons tous ce que signifie le mot «territoire» et ce qui en est exclu, et c'est une forme de gouvernement qui, pour le moment, nous satisfait. Notre intention n'est pas de créer une nouvelle province demain. Nous nous considérons comme un peuple pragmatique et non comme un peuple qui a les yeux plus grands que le ventre. Nous envisageons donc une forme de gouvernement territorial que les Canadiens connaissent déjà très bien. Bien adaptée aux conventions constitutionnelles canadiennes, c'est une forme de gouvernement que la plupart des gens, ici, comprennent.

Ce à quoi nous nous opposons dans l'Entente du lac Meech c'est le fait que, comme je l'ai déjà mentionné, elle élimine pratiquement toute possibilité que de nouvelles provinces soient admises au sein de la Confédération. Je crois comprendre que notre député Thomas Suluk, aurait déclaré que les Inuit ne manifestaient guère d'intérêt pour la question du statut de province. Peut-être en est-il ainsi aujourd'hui, mais nous ne voulons pas écarter toute possibilité. Nous ne voulons pas écarter toute possibilité pour l'avenir. Qui sait comment tout cela va tourner dans quelques années?

Comme je le disais, la création de ces deux nouveaux territoires serait un exemple pour le reste du pays et pour le reste du monde; c'est ce dont nous discutons depuis cinq ans. Il ne s'agit pas seulement d'une question théorique. C'est une réalité que nous avons créée grâce à nos propres efforts et que les Canadiens peuvent très bien comprendre.

[Text]

Now, some people may say the territorial government has started trying to work better for all people of the territories. This is of course true, but it is true only because the territorial government has division staring in its face. It had no choice but to improve, so that is why it has improved. But looking at things the way they are now and how they might be, things in the territories may be okay for a number of years, but I can see real problems in the future when party politics and patronage get into the scene. Then I think they will start seeing the territorial government, as it exists now, starting to collapse around their ears.

For people like myself, right now perhaps we can be satisfied with the way things are, because I can still make a living, have a roof over my family. I can feed them. But looking at 50 or 100 years from now, I am convinced that Nunavut will be very important for our children. So what I am saying is that some of us may be pretty comfortable right now, but that comfort will not be around forever. And we need Nunavut to be able to speak with an effective voice to the rest of Canada and to the rest of the world, to have a voice that can be heard in the international community. Because we are not just inward-looking. We are trying to expand our horizons and to afford our children some opportunities to decide for themselves what kind of society they want, and to be contributing citizens to this country.

As it is right now, the people in this region do not really have an effective voice in Ottawa. It has to go through Yellowknife. It is a very long detour, and they do not necessarily understand the kinds of things that we want.

I like to compare our situation with things in southern Canada. Living here in Iqaluit and having a capital in Yellowknife is like living in Montreal and having your capital in Regina, with a different culture, a different language, and different priorities.

People like Nick Sibbeston and Dennis Patterson will put the best face on the Churchill government. They will tell you that devolution is a wonderful thing. Authority from Ottawa to Yellowknife must happen. But in this part of Canada we do not necessarily agree with that, because it does not make that much of a difference. They are far away and have different priorities. They see the world with different eyes, from a different historical perspective.

As the population of the NWT increases, it will become more and more clear that division is necessary, that it is not going to create the problems fearmongers have been suggesting, and that in the long run it will be good for Canada. It gives us self-government; it asserts Canadian sovereignty. And for the first time in Canadian history, a group of aboriginal people will have effective control over a government. It is not

[Traduction]

D'autre part, certaines personnes pourraient faire valoir que le gouvernement des Territoires a affirmé son intention d'améliorer ses services destinés à l'ensemble de la population des Territoires. Cela est vrai, bien sûr, mais seulement parce que le gouvernement des Territoires est confronté au problème de la division. Il n'avait d'autre choix que d'améliorer ses services et c'est pourquoi il l'a fait. Mais si je m'arrête à la situation telle qu'elle est actuellement et telle qu'elle pourrait être, je me dis qu'elle sera peut-être acceptable pendant un certain nombre d'années mais que de véritables problèmes surgiront tôt ou tard, lorsque la politique partisane et le patronage apparaîtront dans le décor. Je crois qu'alors ces personnes commenceront à voir le gouvernement des Territoires sous son véritable jour, celui d'un gouvernement qui commence déjà à s'effondrer de toutes parts.

Peut-être que les gens comme moi peuvent être satisfaits de l'état actuel des choses; je peux gagner ma vie, fournir un toit à ma famille, nourrir les miens. Mais si l'on pense à l'avenir, dans 50, 100 ans d'ici, je suis convaincu que Nunavut aura une très grande importance pour nos enfants et c'est pourquoi je dis que certains d'entre nous peuvent mener une vie relativement agréable aujourd'hui mais que ces conditions de vie ne sont pas éternelles. Nous avons besoin de Nunavut pour faire entendre notre voix dans le reste du Canada et dans le reste du monde, pour que notre message soit entendu par la communauté internationale. Car nous ne sommes pas que tournés vers nous-mêmes. Nous voulons élargir nos horizons et offrir à nos enfants la possibilité de décider eux-mêmes quelle sorte de société ils veulent et nous voulons apporter notre contribution en tant que citoyens de ce pays.

Dans l'état actuel des choses, la population de notre région n'est pas vraiment en mesure de se faire entendre à Ottawa. Il faut passer par Yellowknife. C'est un long détour. Un très long détour. Et on ne comprend pas toujours ce que nous voulons.

J'aime bien comparer notre situation à celle qui existe dans les régions du sud du Canada. Vivre ici à Iqaluit et avoir sa capitale là-bas, à Yellowknife, c'est comme si vous viviez à Montréal et que votre capitale était Regina, avec une culture différente, une langue différente et des priorités différentes. C'est comme cela que la situation se présente en réalité.

Nick Sibbeston et Dennis Patterson vont présenter le gouvernement de Churchill sous son jour le plus favorable. Et ils vont vous vanter les mérites de la décentralisation et vous dire qu'il faut décentraliser. Qu'Ottawa doit déléguer des pouvoirs à Yellowknife. Mais dans cette région-ci du Canada, nous ne sommes par nécessairement d'accord avec cette assertion car, dans le fond, ça ne fait pas tellement de différence. Je le répète, ces gens-là sont tellement loin de nous qu'ils ont des priorités différentes. Ils voient le monde d'une façon différente, dans une perspective historique différente.

Avec l'accroissement de la population des T.N.-O., je crois qu'il sera de plus en plus évident au fil des ans qu'une division s'impose, que celle-ci ne va pas susciter le genre de problèmes que nous annoncent les prophètes de malheur et qu'à long terme, cela sera bon pour le Canada. Cela nous assure une autonomie politique et constitue une affirmation de la souveraineté canadienne. Pour la première fois dans l'histoire du

[Text]

an ethnic government, but because we are 80% of the population, it will have a very distinct Inuit perspective.

Senator Bielish: You have brought out something we have not heard much of before. You are talking about the division of the Northwest Territories. What are your priorities? Is it land claims? Is it perhaps a provincial status? Are you part of the Northwest Territories? You were talking about Yellowknife being far away, but who is closer? How do you proceed from where you are now? Supposing you have achieved division, then where do you go from there?

Mr. Amagoalik: When the boundary has been settled, we see five to ten years in which division would be implemented.

Senator Bielish: Within the territories?

Mr. Amagoalik: Yes. This is really an inside issue. We can decide it among ourselves. Once that decision has been made, the previous federal government and today's federal government have both indicated that if we can agree on where the boundary will be, the Government of Canada will help the process along. David Crombie and the Prime Minister have made statements that the government will help us in this.

We are not looking at provincial status right now. We feel it is not practical to talk about it. At the moment, the Arctic is very much dependent on subsidization from the south for operation and maintenance.

It is something we are looking at down the road, not in the next 10 or 20 years, but perhaps in 50 to 100 years from now. We will start talking about provincial status when we come to it and when we feel we are ready for it.

As far as land claims is concerned, of course, everyone is interested in the settlement of claims. Major obstacles are still there. One of them is the policy of extinguishment. I am sure you people have heard about extinguishment before.

To aboriginal people, the policy of extinguishment is repugnant in a way. It is something about which people have a lot of emotional feeling. If we can agree with the government on an alternative to extinguishment, then a major obstacle would be removed.

The previous Liberal government and the present Conservative government have made tentative steps in the right direction as far as extinguishment are concerned, but they have not been big enough. If we can deal with this and agree on land and resource management, then our land claims settlement is

[Traduction]

Canada, un groupe d'autochtones exercera une emprise véritable sur un gouvernement. Encore une fois, il ne s'agit pas d'un gouvernement ethnique; mais comme nous formons 80 p. 100 de la population, ce gouvernement pourra aborder les problèmes d'une façon tout à fait particulière, propre aux Inuit.

Mme la sénatrice Bielish: Vous avez soulevé jusqu'à maintenant un aspect dont nous n'avons pas entendu parler beaucoup auparavant. Vous nous avez parlé de la division des Territoires du Nord-Ouest en deux. Quelles sont alors vos priorités? Revendiquez-vous des terres? Peut-être voulez-vous un statut de province au sein du gouvernement fédéral? Faites-vous partie des Territoires du Nord-Ouest? Vous avez commencé à dire que Yellowknife était très loin, mais qu'est-ce qui serait plus proche? Qu'allez-vous faire à partir de maintenant? Supposons que vos territoires soient divisés: où irez-vous ensuite?

M. Amagoalik: Une fois que la frontière aura été établie, nous prévoyons une période de quelques années, peut-être quelque chose comme cinq à dix ans, durant laquelle la division sera réalisée à . . .

Mme la sénatrice Bielish: Dans les Territoires?

M. Amagoalik: Oui. Il s'agit vraiment d'une question interne. C'est une décision que nous pouvons prendre entre nous. Et une fois que cette décision aura été prise, le gouvernement fédéral précédent et le gouvernement fédéral actuel ont tous deux indiqué que le Gouvernement du Canada était prêt à soutenir ce processus, pour peu que vous tous, ici présents, parveniez à vous entendre sur le tracé de la frontière. On a déjà accepté, David Crombie et le Premier ministre ayant d'ailleurs fait des déclarations, par le passé, qui indiquaient l'intention du gouvernement actuellement au pouvoir de soutenir ce processus.

Encore une fois, nous ne cherchons pas à obtenir un statut de province pour l'instant. Car nous estimons qu'il n'est tout simplement pas utile d'en parler maintenant. À l'heure actuelle, la région de l'Arctique est largement tributaire des subsides consentis par les régions plus au sud pour son fonctionnement et sa subsistance.

Mais c'est quelque chose que nous voyons devant nous, non pas dans les 10 ou 20 prochaines années mais peut-être dans 50 ou 100 ans d'ici, nous commencerons à parler du statut de province, lorsque nous en serons rendus là, lorsque nous nous sentirons prêts.

Quant aux revendications territoriales, il est évident que tous souhaitent un règlement des revendications. Mais des obstacles subsistent encore. La règle de l'extinction en est un. Je suis sûr que vous avez déjà entendu parler d'extinction.

Pour nous, peuples autochtones, la règle de l'extinction est, d'une certaine façon, répugnante. C'est quelque chose qui suscite chez les gens beaucoup d'émotivité et si nous parvenions à nous entendre avec le gouvernement sur une solution de rechange, il y aurait alors un obstacle majeur éliminé.

Le gouvernement précédent, c'est-à-dire le gouvernement libéral, ainsi que le gouvernement conservateur actuel ont fait quelques pas dans la bonne direction, en ce qui concerne ce problème, mais cela n'est pas suffisant. Si nous pouvions régler cette question et nous entendre sur la gestion des terres et des

[Text]

not very far in the future. Of course, everyone is in favour of the settlement of claims.

Senator Fairbairn: Mr. Amagoalik, I guess you have two main concerns about Meech Lake. One is the provisions governing future provincial status for the territory and the other would be the removal of the discussions on aboriginal issues from the agenda.

You have been very deeply involved in these constitutional discussions over the last few years. Can you see them proceeding actively outside the constitutional forum in which they have been since 1983?

Mr. Amagoalik: When you say "they", to whom are you referring?

Senator Fairbairn: Can you see the discussions on aboriginal concerns and aboriginal self-government successfully moving outside the constitutional forum where they have been for the last four or five years?

Mr. Amagoalik: Of course, it is possible to deal with certain things outside the constitutional process, as we are doing in the process of trying to divide the NWT. It can be done outside the national constitutional process. Land claims negotiations can continue.

What is important is that if we were to completely forget about the national constitutional process, I can see negotiations on self-government going on for hundreds of years. As you probably know, there are about 550 or close to 600 reserves in southern Canada. Each one of them may want to negotiate a very different deal.

I feel it is necessary is that we agree on certain principles as to what is possible and what is not possible. It must have enough flexibility so that different parts of the country can arrive at different solutions.

We are realistic enough to realize that we are not going to end up with one model of aboriginal self-government right across the country. It will be different in the territories; it will be different in B.C.; it will be different in Prince Edward Island; and it will be different in the city of Toronto. It is still necessary to try to work out an amendment in the Constitution that will give protection to those negotiated forms of self-government.

One of the reasons why we are so insistent on that is that promises have been made to us before—lots of promises have been made to us before—and very, very few of them have ever been kept. So we want it in writing. We do not trust somebody who says, trust me, I will look after your interests.

Senator Fairbairn: We have been told in the Senate by Senator Murray, and it has been referred to by other witnesses here today, that the government now has really put aside those constitutional conferences, which I must say I thought were

[Traduction]

ressources, le règlement de nos revendications territoriales pourrait être envisagé dans un avenir pas très lointain; mais, bien sûr, tous sont en faveur du règlement des revendications.

Mme la sénatrice Fairbairn: Monsieur Amagoalik, vous avez, je crois, deux grandes inquiétudes au sujet de l'Entente du lac Meech. L'une concerne les dispositions régissant le statut éventuel de province pour les Territoires, l'autre étant le retrait des discussions relatives aux problèmes des autochtones prévues à l'ordre du jour.

Au cours des dernières années, vous avez été mêlé personnellement à ces discussions constitutionnelles. Pouvez-vous imaginer qu'elles se poursuivent activement en dehors de l'assemblée constitutionnelle où elles se sont déroulées depuis 1983?

M. Amagoalik: De quelles discussions parlez-vous?

Mme la sénatrice Fairbairn: Des discussions sur les problèmes des autochtones, l'autonomie politique des autochtones. Croyez-vous que ces discussions puissent réussir à l'extérieur de l'assemblée constitutionnelle où elles se sont tenues au cours des quatre ou cinq dernières années?

M. Amagoalik: Il est possible, bien sûr, de discuter de certaines questions en dehors du processus constitutionnel, comme nous le faisons en ce qui a trait à la division des T.N.-O. Cela peut être fait en dehors du processus constitutionnel national et les négociations relatives à nos revendications territoriales peuvent se poursuivre.

Mais ce qu'il faut retenir, c'est que si nous délaissions complètement le processus constitutionnel, le processus national, je crois que les négociations sur l'autonomie politique pourraient se poursuivre pendant des centaines d'années car, comme vous le savez probablement, il y a environ 550 ou même près de 600 réserves dans le sud du Canada et il se pourrait que chacune veuille négocier une entente très différente.

Aussi je crois qu'il importe de nous entendre sur certains principes quant à savoir ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, tout en conservant assez de souplesse pour que les différentes régions du pays puissent proposer différentes solutions.

Nous sommes assez réalistes pour savoir que le processus ne pourra déboucher sur un modèle unique d'autonomie politique pour tous les autochtones du pays. Ce modèle sera différent dans les Territoires; il sera différent en C.-B.; il sera différent à l'Île-du-Prince-Édouard; et il sera différent dans la ville de Toronto, et ainsi de suite. Mais je reste convaincu qu'il faut en arriver à insérer dans la Constitution un amendement qui garantisse la protection de ces formules négociées d'autonomie politique.

L'une des raisons pour lesquelles nous manifestons tant d'insistance sur cette question, c'est qu'on nous a déjà fait des promesses avant, beaucoup de promesses, et que très peu d'entre elles ont été tenues. Aussi, nous voulons des garanties écrites. Vous voyez, nous n'avons pas confiance en celui qui nous dit: «Fiez-vous à moi, je vais veiller à vos intérêts».

Mme la sénatrice Fairbairn: Puis-je poser une question, rapidement? Le sénateur Murray nous a dit au Sénat, et d'autres témoins y ont fait référence ici aujourd'hui, que le gouvernement était maintenant décidé à mettre en veilleuse les

[Text]

terrific to watch; has put aside those conferences because it says unless there is clear evidence that there is going to be an agreement, they do not want to go through that process any more. What are your views on that?

Mr. Amagoalik: First of all, I do not really blame them for saying that, because nobody wants to call another FMC and have another big failure. So what is necessary is that work needs to be done at the provincial level. We need to visit Vander Zalm, we need to visit McKenna, we need to see Bourassa. If we do not do that, nothing is going to happen. It is really up to us, I think, to try to bridge this gap. We, the Inuit, like to consider ourselves the moderating force in this whole process, because as you know, some aboriginal groups are way over there somewhere, and the provinces are a few more miles that way. By design or by accident, the Inuit usually end up in the middle.

But we do not have any resources any more. We are gone. As far as we are concerned, the provinces and some of the Indian groups can go to war and there is nothing we can do about it.

Senator Marchand: Do you agree with the Coolican report regarding extinguishment? Do you think the negotiation process for your claims will be affected by the unanimity requirement in the constitutional amending process? And maybe you could comment on the question about the Senate that I asked earlier of Louis and Mark.

Mr. Amagoalik: I do not remember the precise wording of the Coolican report, but it came a long way towards addressing some of our concerns. It is unfortunate that the actual policy fell short of that report, but basically we were encouraged with the positive attitude the Coolican report had on the policy of extinguishment.

As far as the unanimity requirement is concerned in the issue of land claims, it does not affect the Inuit who have not settled yet directly. It might affect the claims in Labrador. Northern Quebec has settled. They have signed an agreement. So that is done. The Mackenzie Delta Inuvialuit have settled. The Inuit of Labrador have not. So that unanimity thing, because it would require some sort of provincial involvement, might create problems for Labrador Inuit.

As far as the Inuit of Nunavut are concerned, we still have, as far as we are concerned, a direct relationship with the Government of Canada, and we will negotiate bilaterally. So the unanimity, as far as we are concerned, should not affect us in this part of Canada.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Amagoalik. We are pleased that you came back with your second hat.

[Traduction]

conférences constitutionnelles qui, je dois le dire, étaient à mon avis très spectaculaires, parce que ce gouvernement ne voulait plus recourir à ce processus, à moins qu'il n'y ait des signes évidents qu'une entente soit conclue. Quelle est votre opinion là-dessus?

M. Amagoalik: Eh bien, tout d'abord, je ne peux pas vraiment leur reprocher une telle attitude, car, voyez-vous, personne ne veut convoquer une autre conférence des premiers ministres et essayer de nouveau un échec retentissant. Aussi, il y a lieu de travailler au niveau provincial. Voyez-vous, nous devons rendre visite à Van der Zalm, nous devons rendre visite à McKenna (vér.) et nous devons aller voir Bourassa. Si nous ne le faisons pas, rien n'arrivera. Aussi, c'est vraiment à nous, je crois, qu'il revient de combler ce fossé. En tant qu'Inuit, nous nous plaignons à nous considérer comme l'élément modérateur dans tout ce processus, car, comme vous le savez, certains groupes autochtones se situent à un extrême et les provinces à l'autre. Et habituellement, nous, les Inuit, nous nous retrouvons, à dessein ou par hasard, au milieu.

Mais nous n'avons plus aucune ressource. Nous ne sommes plus là. Quant à nous, les provinces et certains groupes d'Indiens peuvent bien se faire la guerre, nous n'y pouvons rien.

Le sénateur Marchand: Êtes-vous d'accord avec le rapport Cooligan (vér.)? Je vais poser mes questions et vous pourrez y répondre par la suite. Êtes-vous d'accord avec le rapport Cooligan (vér.) en ce qui a trait à l'extinction? Et croyez-vous que le processus de négociation relatif à vos revendications sera modifié par suite de l'unanimité qui existe maintenant quant à la constitution, dans le processus d'amendement? Et, si le temps vous le permet, peut-être pourriez-vous émettre quelques commentaires concernant la question que j'ai posée plus tôt à Louis et à Mark en ce qui a trait au Sénat.

M. Amagoalik: Eh bien, je ne me souviens pas des termes exacts utilisés dans le rapport Cooligan (vér.), mais on y a bien cerné quelques-uns de nos problèmes. Il est regrettable que la politique actuelle n'aille pas aussi loin que le rapport, mais, fondamentalement, nous avons trouvé encourageante l'attitude positive manifestée dans le rapport Cooligan (vér.) en ce qui a trait à la règle de l'extinction.

Quant au principe de l'unanimité sur la question des revendications territoriales, il ne touche pas directement les Inuit qui ne sont pas encore parvenus à un règlement. Il pourrait s'appliquer aux revendications des autochtones du Labrador. Le nord du Québec a obtenu un règlement, une entente a été signée et la question est réglée. Les Inuvialuit du delta du Mackenzie ont également obtenu un règlement. Ce n'est pas le cas des Inuit du Labrador. De sorte que ce principe de l'unanimité, étant donné qu'il exige un certain engagement des provinces, peut causer des problèmes aux Inuit du Labrador.

En ce qui nous concerne, les Inuit de Nunavut, nous entretenons toujours un lien direct avec le Gouvernement du Canada et nous avons l'intention de négocier bilatéralement. Aussi, nous croyons que le principe de l'unanimité ne devrait pas nous toucher dans cette région du Canada.

Le président: Merci beaucoup, Monsieur Amagoalik. Il nous a fait plaisir de vous revoir ici.

[Text]

Our next witness is Mayor Thériault. Your Worship, we are very pleased to see you here, and I also want to thank you for coming to the airport to meet us when we arrived. That was very courteous of you, and we appreciate it. You have given us a brief, which has been distributed. We will be pleased to hear you proceed with it.

His Worship Mayor Andy Thériault (Mayor of Iqaluit): Thank you, Mr. Chairman. In my presentation to you I will not touch on some of the subjects that have been discussed previously, such as sovereignty, provincehood and specific native concerns. Those were quite well addressed by some of our regional, territorial and Inuit leaders.

There are some concerns that have been raised, which in the minds of most residents of the territories may not have the same high priority as others. The provision for Senate appointments is one of them. The priority may be low in our concerns, but the principle remains the same. A single resident of the Northwest Territories may be affected in the next 20 years. But does that mean the process itself must be different from the rest of Canada? The principles of selection are different. The principles of specific areas of this country, handling their own identification of representatives to serve on this body, does not apply in this case. It is most difficult for us to understand the argument that suggests the territorial government will not share the allowances provided the provinces in the Senate nomination process, and at the same time may be advised that this shortcoming in elected government representation does not affect the rights of those they serve.

If those individuals we elect to represent us cannot obtain this recognition under the law of our country, who will give the rest of us the recognition we claim we are entitled to under our own Canadian constitution? We need and will require that recognition.

We are sick and tired of being told we are not paying our own way. We are sick and tired of being accused of living off the rest of this country, and we are sick and tired of being accused of not looking after ourselves. We can do all those things eventually, but we can only do them when you stop placing obstacles in the wheels of our sought-after self-government progress.

The Prime Minister of Canada has stated this government, his government, has actively promoted the steady expansion of responsible government in the Yukon and the Northwest Territories, and will continue to give to both territories the support they need for the next stage in their constitutional development. You will appreciate that it becomes difficult to develop great expectations in territorial constitutional development on the one hand, while being left out of national constitutional development on the other. A foul ball is still a strike, and that is certainly one against us.

[Traduction]

Alors, nous appelons maintenant le maire d'Iqaluit, M. Thériault. Votre Honneur, nous sommes très heureux de vous voir ici, et je tiens aussi à vous remercier d'être venu à l'aéroport pour nous accueillir. C'était très courtois de votre part et nous l'apprécions. Vous nous avez remis un mémoire, qui a été distribué. Nous serions donc heureux de vous entendre à ce sujet.

Son Honneur le maire Andy Thériault, maire d'Iqaluit: Merci, monsieur le Président. Dans mon exposé, je ne toucherais pas certains des sujets qui ont déjà été traités, comme la souveraineté, le statut de province et des préoccupations propres aux autochtones. Ces questions ont été très bien traitées par certains des chefs Inuit et des chefs de nos territoires.

Certaines inquiétudes ont été soulevées, qui n'ont pas toutes la même priorité que d'autres dans l'esprit de la plupart des résidents des Territoires. Les modalités de la nomination des sénateurs constituent l'une d'entre elles. La priorité de cette question peut ne pas être très élevée dans notre esprit mais le principe reste le même. Il est possible qu'un seul résident des Territoires du Nord-Ouest en soit touché d'ici les vingt prochaines années. Mais cela signifie-t-il que le processus lui-même doit être différent de celui du reste du Canada? Les principes de sélection sont différents. Les principes de sélection dans des secteurs particuliers du pays en vue de la nomination de leurs propres représentants auprès de cette institution ne s'appliquent pas dans notre cas. Il est très difficile pour nous de comprendre l'argument selon lequel le gouvernement des Territoires n'aurait pas les mêmes droits que les provinces en matière de nomination des membres du Sénat et en même temps de comprendre que cette lacune dans la nomination des représentants élus n'affecte pas les droits de ceux qu'ils servent.

Si ceux que nous élisons pour nous représenter ne peuvent pas obtenir cette reconnaissance en vertu de la loi de notre pays, qui donc nous donnera la reconnaissance à laquelle nous pensons avoir droit en vertu de la constitution du Canada? Nous avons besoin de cette reconnaissance et nous l'exigeons.

Nous en avons assez de nous faire dire que nous ne payons pas notre part. Nous en avons assez d'être accusés de vivre aux dépens du reste de ce pays, et nous en avons assez d'être accusés de ne pas être capables de subvenir à nos besoins. Nous pourrions éventuellement faire toutes ces choses, mais nous ne pouvons le faire que si vous arrêtez de placer des bâtons dans les roues alors même que nous sommes en quête d'un gouvernement autonome.

Le Premier ministre du Canada a déclaré que le gouvernement, son gouvernement, a encouragé activement l'idée de l'établissement d'un gouvernement autonome au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et qu'il continuera de donner aux deux territoires tout le soutien dont ils ont besoin pour franchir la prochaine étape de leur avancement constitutionnel. Vous comprendrez qu'il devient difficile de fonder de grands espoirs en l'avancement constitutionnel des territoires, d'une part, tout en étant tenus à l'écart de la réforme constitutionnelle nationale, d'autre part. On nous donne d'une main pour reprendre de l'autre.

[Text]

Again in this case of Supreme Court of Canada appointments, I believe we deal intensively more with a constitutional principle than a future reality.

Some of your advisers have suggested that territorial resident judges or lawyers could get around this one by joining a provincial bar.

As an aside, I guess I should point out that somewhere along the line, the terminology of the legal society should change. The word "bar" has quite a different connotation in our region, and I do not know how our interpreters are going to handle that.

However, I believe the participation of our lawyers in provincial bar activities would not do as much for them as it may do for southern lawyers who could also claim on their shingles that they practice in the territories.

Our honest assessment is simply that we will never witness such nomination, nor will we ever witness access to the Supreme Court of Canada by territorial residents. It would be politically and professionally unacceptable to too many south of 60 degrees in this most sensitive selection process. Keeping our government and those they represent out of this process removes from the territories and its residents a privilege accorded to all other Canadians, whether they wish to take advantage of it, or understand it or not.

You have repeatedly been advised of our concerns related to what we perceive as provincial expansionist plans for our territories, and you will appreciate that the restrictive aspect of the constitutional amendments now being considered do very little to alleviate our fears.

The Province of Quebec, the leading actor in this scenario in our region, has never hidden the attraction that James Bay holds for them in the fresh water Grand Canal design. The carving knives of Quebec, Ontario and Manitoba have been quietly sharpened for years in this specific project alone. However, no one talks to us. We only live here and the fact that it would probably eliminate one of our communities, Sanikiluaq, does not seem to be of great importance in the planning process.

It is very difficult for us to attempt to understand what is meant by giving consideration to the rule of unanimity in this constitutional round, inasmuch as a change to this provision would be no more difficult in the future than in the present context. If in fact it becomes no more difficult in the future, being told now that it is impossible, how will it be done?

The rules of access to our Confederation are now completely changed, and it is fascinating that those who seem most comfortable with them and most supportive of them are those who took and got more advantages under the old rules, the three most western provinces. In terms of demonstrated sensitivity to northern views and concerns, of appreciation for what residents of the Northwest Territories are attempting to accomplish, the leaders of those three provinces are in a full-tilt race for last position. It should be made clear that of all provinces

[Traduction]

Encore une fois, dans le cas des nominations à la Cour suprême du Canada, je pense qu'il s'agit beaucoup plus d'un principe constitutionnel que d'une réalité pour l'avenir.

Certains de nos conseillers ont suggéré aux juges et avocats résidents des territoires de contourner ce problème en se joignant à une association du barreau provinciale.

Incidentement, je devrais souligner qu'il faudrait changer la terminologie juridique. Le mot «barreau» a une connotation très différente dans notre région, et je ne sais pas comment nos interprètes vont régler ce problème.

Cependant, je crois que la participation de nos avocats dans les activités des associations du barreau provinciales ne serait pas aussi avantageuse pour eux que pour les avocats du sud qui pourraient aussi ajouter dans leurs attributions qu'ils exercent leur profession dans les territoires.

Nous pensons honnêtement que nous n'assisterons jamais à une telle nomination et que nous ne verrons jamais un résident des territoires accéder à la Cour suprême du Canada. Cette décision serait politiquement et professionnellement inacceptable pour trop de gens au sud du 60° parallèle dans le cadre de ce processus de sélection très délicat. En gardant notre gouvernement et ceux qu'il représente à l'écart de ce processus, on enlève aux territoires et à leurs résidents un privilège accordé à tous les autres Canadiens, qu'ils veuillent ou non le comprendre ou en tirer parti.

À maintes occasions, vous avez été informés de nos inquiétudes à propos de ce que nous percevons comme des plans expansionnistes des provinces à l'égard de nos territoires et vous comprendrez que l'aspect restrictif des modifications à la Constitution maintenant à l'étude ne sont pas pour alléger nos craintes.

La province de Québec, acteur principal de ce scénario dans notre région, n'a jamais caché son intérêt pour la baie James dans la conception du Grand Canal (vér.) d'eau douce. Les couteaux du Québec, de l'Ontario et du Manitoba ont été affûtés en silence depuis des années en vue de ce seul projet. Mais personne ne nous en parle. Nous ne faisons que vivre ici et le fait que ce projet éliminerait sans doute une de nos communautés, Sanikiluaq, ne semble pas d'une grande importance dans la planification.

Il est très difficile pour nous de comprendre à quoi on veut en arriver avec la règle de l'unanimité dans ce débat constitutionnel et qu'un changement à cet effet ne serait pas plus difficile à réaliser plus tard qu'aujourd'hui. Si, en fait, ce n'est pas plus difficile à faire dans l'avenir et qu'on nous dit que c'est impossible maintenant, comment pourra-t-on y arriver plus tard?

Les règles de l'accès à la Confédération sont maintenant complètement changées et cela nous fascine de voir que ceux qui semblent le plus à l'aise avec ces nouvelles règles et qui les appuient le plus sont ceux qui ont tiré le plus grand parti des anciennes, c'est-à-dire les trois provinces les plus à l'ouest. En ce qui a trait à la démonstration de sensibilité à l'égard des opinions et des inquiétudes du Nord, de l'appréciation de ce que les résidents des Territoires du Nord-Ouest tentent d'accomplir, les chefs de ces trois provinces mènent une lutte

[Text]

who should show the greatest degree of sensitivity to northern and native difficulties, Quebec shows little talent in the field.

What I have told you so far you have heard repeatedly. What we have said today you heard yesterday. Is anyone really listening?

The process is not over, but it is with some sadness and worries that we must now rely on legislative groups with agendas of their own to possibly address the points we have identified for you since last June.

There seems to be a great misunderstanding or a great ignorance as to what northerners are all about. In the eastern Arctic, as we describe it, and as it takes in the regions of Baffin, Keewatin and Kitikmeot, we live with the Inuit reality. This reality is augmented by those of us who came and stayed for different reasons.

The Inuit are the majority of residents by a large number. Those of us who came later have been made welcome here. We have been helped and supported. We are allowed to participate in the life of our communities and our region. I am certainly an example of that.

Our children have grown roots here and our grandchildren are receiving their education here in Iqaluit and other communities.

We have one pride that is more important than the part of being northerners. We are first and foremost Canadians and we are proud of it. There is nothing southern institutions can do or try which can take that away from us.

The present accord may weaken our faith in the democratic process as we feel it affects our rights, our privileges and the recognition of the residents of the Arctic, residents of this country for a much longer period than most of us. But you will, in a communal way, have to try a hell of a lot harder to convince me or others that we should accept a change which takes away from us something that is not for us to let go of or trade away.

If you take away from us any privileges enjoyed by other Canadians, some day our children and their children will get it back for us. Our pride as Canadians is not for sale nor to be surrendered. It is your Canadianism that is being diminished, not ours.

When my father served in the First World War, he did it as a Canadian, not as an Acadian from northern New Brunswick. Members of my family and relatives buried in northern France and in the British Commonwealth War Cemeteries in Italy and Holland rest as Canadians, not as New Brunswickers or Quebeckers.

Those I served with and who never returned wore the same shoulder patch I did. It read "Canada" and it represented all

[Traduction]

serrée pour la dernière position. Il faut aussi préciser que parmi toutes les provinces qui devraient démontrer la plus grande compréhension à l'égard des problèmes du Nord et des autochtones, le Québec ne nous impressionne guère.

Vous avez déjà entendu à maintes reprises ce que je viens de vous dire. Ce que nous avons dit aujourd'hui, vous l'avez entendu hier. Est-ce que quelqu'un écoute vraiment?

Le processus n'est pas terminé, mais c'est avec tristesse et inquiétude que nous devons maintenant nous remettre aux groupes législatifs ayant des calendriers déjà chargés pour régler les questions que nous avons soulevées depuis juin dernier.

Il semble exister beaucoup d'incompréhension et d'ignorance sur ce que sont vraiment les habitants du Nord. Dans l'est de l'Arctique, comme nous le décrivons, et dans les régions de Baffin, de Keewatin et de Kitimiok, nous vivons dans la réalité Inuit. Cette réalité se confirme par la présence de ceux parmi nous qui sont venus et qui sont demeurés pour toutes sortes de raisons.

Les habitants sont en très grande majorité des Inuit. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons été bien accueillis et on nous a aidés. Nous pouvons participer à la vie de la communauté et de la région, et je peux personnellement en témoigner.

Nos enfants ont des racines ici et nos petits-enfants fréquentent l'école d'Iqaluit et celles d'autres localités.

Ce dont nous sommes fiers, encore plus que d'être des habitants du Nord, c'est d'abord et avant tout d'être Canadiens. Nous en sommes très fiers. Tous les efforts et toutes les tentatives des gens du Sud ne parviendront jamais à nous enlever cela.

La présente entente risque d'ébranler notre confiance dans le système démocratique, parce que nous nous sentons lésés dans nos droits, dans nos privilèges et dans notre statut d'habitants de l'Arctique et de ce pays depuis beaucoup plus longtemps que vous. Vous pouvez bien, collectivement, essayer autant que vous le pourrez de nous convaincre, moi et tous les autres, que nous devrions accepter un changement qui nous enlève quelque chose qu'il nous est impossible de céder ou d'échanger.

On nous enlève des privilèges dont jouissent les autres Canadiens, mais un jour, nos enfants ou leurs enfants les reprendront pour nous. Notre fierté d'être Canadiens n'est ni à vendre ni à donner. C'est la vôtre qui diminue, pas la nôtre.

Lorsque mon grand-père a participé à la Première Guerre mondiale, il l'a fait en tant que Canadien et non en tant qu'Acadien du nord du Nouveau-Brunswick. Les membres de ma famille enterrés à XXXXXXXXXXXXX, au nord de la France, et dans les cimetières militaires du Commonwealth britannique en Italie et en Hollande, le sont en tant que combattants canadiens, et non comme Néo-brunswickois ou Québécois.

Mes compagnons d'armes qui sont restés sur le champ de bataille portaient le même insigne «Canada» sur l'épaule, qui

[Text]

of Canada. We were all told that part of our reasons for being there was to protect what all Canadians shared and cherished, the same rights, the same privileges, the same dreams. It is not a great position to be in today to ask yourself why you did it, or even question yourself.

Maybe part of our constitutional changes should be to force all would-be politicians to learn and appreciate what they wish to change and at what price they can do it.

Northerners have supported their government in the efforts to normalize perceived needs, to re-integrate Quebec in our Confederation. We can relate to their concerns. We can understand their fears. In many ways, in this part of Canada we have the same concerns and we have the same fears now. Was it necessary to alleviate Quebec's concerns, fears and fate in Canada by taking away from some of us? You will not make us second-class Canadians. We are proud and satisfied to be and remain first-class Canadians.

When you and your children become unsatisfied with the Canadian classification you have chosen for yourselves, come back and join us again. We will not change. You will add to your own pride that day, as Canadians.

We will regain those rights and privileges we feel are being taken from us. I hope that when this occurs it will be done with more intestinal fortitude than the present process has shown and that it is not done by taking away, withdrawing or affecting the quality of democratic life of any residents of our country.

You will notice I have refrained from addressing the part played by all our federal parties at this undertaking. To do so would be to offer them a form of dignity many of us believe is not deserved or warranted in regard to this process.

Quebec has obtained what its leaders insisted it required, distinction. In Nunavut and the Territories, we will retain the status we always have had, that of being distinguished on our own, without legislation or constitutional guarantee. Some day you will have no choice but to recognize where we are, who we are, and what we are. It will come.

Thank you for your patience and, hopefully, your understanding. Thank you for taking the time to come here to Iqaluit and meet with us and listen to us; very few others did. We hope that some day, somehow, you will remember what you have heard from our residents in Iqaluit, our regional leaders, our territorial leaders, and our national Inuit leaders. Keep in mind that we believe they in fact represent all of us; no one else seems to want to.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Mayor, for a very heartfelt and emotional presentation of your views. You have repeated one theme we have heard consistently in the north, that you are Canadians first; that, if you are disappointed and dismayed by what has happened, it does not change your faith in Canada, but you are unhappy with the institutions. You certainly have expressed that very well.

[Traduction]

représentait tout le pays. On nous disait que nous devons combattre pour défendre tout ce que les Canadiens partageaient et chérissaient par-dessus tout, c'est-à-dire les mêmes droits, les mêmes privilèges et les mêmes aspirations. Nous sommes placés aujourd'hui dans une drôle de situation et nous nous interrogeons sérieusement sur les raisons qui nous motivaient à l'époque.

Les changements constitutionnels devraient prévoir, notamment, l'obligation pour tous les aspirants politiciens d'apprendre et de mesurer les changements qu'ils veulent apporter et le prix qu'ils sont prêts à payer.

Les habitants du Nord ont appuyé leur gouvernement pour tenter de reconnaître les besoins qui étaient exprimés, afin de réintégrer le Québec dans la confédération. Nous comprenons leurs préoccupations et leurs craintes, car, dans notre coin du Canada, nous les partageons de plusieurs façons. Était-ce nécessaire de céder, à nos dépens, aux revendications du Québec au sein du Canada? Vous ne ferez pas de nous des citoyens de second ordre. Nous avons notre fierté et tenons à rester citoyens de premier ordre.

Lorsque vous et vos enfants ne serez plus satisfaits du rang que vous avez choisi d'occuper comme citoyens canadiens, venez vous joindre à nous, car nous, nous n'aurons pas changé. Ce jour-là, votre fierté d'être Canadiens n'en sera que plus grande.

Nous reprendrons les droits et les privilèges qui nous auront été enlevés. J'espère qu'à ce moment-là, cela se fera avec plus de courage que c'est le cas actuellement, et que cela n'enlèvera ni n'altérera le grand esprit démocratique des Canadiens.

Vous avez sans doute remarqué que je n'ai pas parlé du rôle qu'ont joué tous les partis fédéraux dans cette entente. Ce serait faire rejaillir sur eux un honneur qu'ils ne méritent pas, à notre avis, ou qui n'est pas justifié dans les circonstances.

Le Québec a obtenu ce que ses dirigeants ont insisté pour obtenir—un statut particulier. À Nunavut et dans les Territoires, nous conserverons le statut que nous avons toujours eu, c'est-à-dire un statut distinct, qui nous est propre, sans garantie législative ou constitutionnelle. Un jour vous devrez vous rendre à l'évidence et admettre qui nous sommes, ce que nous sommes et où nous sommes. Cela viendra.

Je vous remercie de votre patience et, j'espère, de votre compréhension. Merci d'être venus nous rencontrer ici à Iqaluit et de nous avoir écoutés. Peu de gens ont fait comme vous. Nous espérons qu'un jour, d'une façon ou d'une autre, vous vous souviendrez de ce que les habitants d'Iqaluit, nos chefs régionaux, nos chefs des territoires et nos chefs inuit vous ont dit. N'oubliez pas que ce sont eux qui nous représentent; personne ne semble vouloir le faire à leur place.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur le maire, de nous avoir fait partager votre point de vue exprimé avec autant de sincérité et d'émotion. Vous avez abordé un thème qui revient constamment dans le Nord, celui d'être Canadiens d'abord; bien que l'entente actuelle vous déçoive et vous consterne, vous n'en perdez pas pour autant la foi dans le Canada,

[Text]

One of the things we wonder about at times, Mr. Mayor, is whether this is a matter that concerns only we politicians, or is it something the people are concerned about. You represent here a community of some 3,000 people and there is a good turn-out in the audience today, but is it something your constituents speak to you about? Is this a general feeling you get from the people you represent?

Mayor Thériault: I believe it is. I have talked to many of our residents, of all ages. You have to understand that politics is a bit of a way of life in the Arctic; we all love to play in it because we have different rules. The development of our region, of Nunavut, as Mr. Amagoalik was talking about, has meant that people have learned to make themselves aware of what is going on. People are well-informed and people have opinions. They do not always come out and tell you, but all you have to do is ask. The awareness is much, much higher than you would find south of 60.

Senator Marchand: I just want to thank the mayor for his presentation. It is sometimes difficult to frame questions. I very much appreciated his presentation. It is so meaningful for us, as senators, to hear that, and it is so meaningful for the public record being made of these hearings to have comments from someone like you, as a mayor with your background as a Canadian. I appreciate that very much.

Senator Fairbairn: I, too, do not have a question, Mr. Thériault. I thank you for a tremendously moving brief. You have captured the heart and soul of these questions, and I am proud to have listened to you. Thank you.

The Chairman: I echo what my colleagues have said, Mr. Mayor. You have put in words the feelings of the people of the north, in a very moving way. As was said earlier, everything that is being said here is being recorded and will be part of the historical record of our committee and of the discussions leading up to Meech Lake.

It is very important that these emotions be put down on paper so that those who are involved in this realize what is being done to a large territory here and to a large number of Canadians. We appreciate very much that you have come to share this with us.

This ends then the former request we had before coming here. I now have five requests that were presented to us here today. Are you prepared to proceed with these?

The first one is Mr. Woodhouse, who is appearing as a private citizen. Mr. Woodhouse is also appearing with a guest.

[Traduction]

tout en étant très insatisfaits des institutions. Vous l'avez exprimé très clairement.

Nous nous demandons parfois, monsieur le maire, si cette question intéresse seulement les hommes politiques ou si la population en général s'en préoccupe aussi. Vous représentez environ 3 000 personnes et je constate que beaucoup de gens sont présents aujourd'hui; est-ce que vos commettants vous en parlent? Exprimez-vous l'opinion des gens que vous représentez?

Le maire Thériault: Je crois bien, monsieur le Président. J'ai parlé à beaucoup de mes concitoyens, de tout âge. Comprenez bien qu'ici la politique fait un peu partie de la vie dans l'Arctique; nous aimons tous y participer parce que nos règles sont différentes. Comme le mentionnait M. Amagoalik, le développement de notre région, soit celle de Nunavut, a obligé la population à se renseigner sur la situation. Les gens sont bien informés et se sont fait une opinion. On ne vient pas toujours spontanément nous l'exprimer, mais il suffit seulement de leur demander. Ici les gens sont beaucoup plus informés que les populations au sud du 60^e parallèle.

Le sénateur Marchand: J'aimerais simplement faire un commentaire, monsieur le Président. Je voudrais remercier monsieur le maire pour son exposé. On a parfois de la difficulté à formuler les questions, mais c'est toujours... Je voudrais simplement dire à quel point j'ai aimé son exposé. Pour nous, les sénateurs, de tels propos sont d'une très grande utilité; il est aussi très important qu'ils figurent dans les comptes rendus publics, et il est essentiel d'écouter les commentaires de quelqu'un comme vous, monsieur le maire, et votre histoire personnelle en tant que Canadien. Je voulais simplement dire à quel point j'avais aimé votre exposé.

Mme la sénatrice Fairbairn: Moi non plus je n'ai pas de question à poser à M. Thériault. Je vous remercie pour votre exposé très émouvant. Vous êtes allé au cœur de ces questions et en avez dégagé tout l'esprit. Quel honneur d'avoir pu l'entendre. Merci.

Le président: Personne ne lève la main. Je répète ce que mes collègues ont dit, monsieur le maire. Vous avez exprimé de façon très émouvante les sentiments des habitants du Nord. Comme je l'ai déjà dit, tout ce qui se dit ici est enregistré et sera transcrit versé dans les dossiers historiques du présent comité, et fera partie des discussions sur l'entente du lac Meech.

Et il est très important de consigner par écrit ce que vous ressentez pour que tous les intéressés se rendent bien compte du sort qu'on réserve à ce vaste territoire et à de nombreux Canadiens. Nous vous sommes donc très reconnaissant d'être venus nous rencontrer.

Voilà qui termine les exposés que nous sommes venus entendre ici. Toutefois, cinq autres personnes nous ont fait savoir aujourd'hui qu'elles désiraient se faire entendre. Êtes-vous prêts à écouter tout de suite ces témoins?

Le premier témoin que nous allons entendre est M. Woodhouse qui témoigne à titre de simple citoyen. M. Woodhouse peut-il s'avancer? Ah! M. Woodhouse n'est pas seul. Pouvez-

[Text]

Mr. Al Woodhouse (Individual Presentation): I would like to welcome the task force to Iqaluit and to thank you for taking time to come to listen to some of the concerns of some of the people who live in the north.

My name is Al Woodhouse. I am originally from Toronto and I moved north to Rankin Inlet in 1971 to teach. Since then, I have had various occupations and I currently manage the Navigator Inn in Iqaluit. My guest Tumuk is from south-eastern British Columbia and he moved to Iqaluit in 1985.

I now proceed to say many of the things that the people who have preceded me are saying. In British Columbia, Tumuk had no rights to appoint Supreme Court judges, to appoint senators or to input to the political future of British Columbia. In Iqaluit, Tumuk still has no rights to appoint members of the Senate, to appoint Supreme Court justices or to input to the political future of his country.

However, in Toronto, I had each of these rights and more. By moving to Iqaluit I no longer have maintained these same rights. This draws into question the premise that Canada has a system that makes all people equal. The dogs are equal in that their rights remain the same, but my rights change as I move about the country in which I was born.

A simple example of how this impacts on northerners on a daily basis came to mind when the Senate of Canada committees and private legislation branch sent me, as a hotel manager, instructions for this particular meeting. They requested that the meeting be set up in a particular form and with certain very specific supplies. They followed up by requesting that flags, water glasses, typewriters and copying machines be made available.

The one thing they did specify was that a bilingual notice of meeting be posted at the door of the meeting room and, if possible, in the main lobby to read: Senate Task Force, Meech Lake, *Groupe de travail du Sénat du Lac Meech*.

We have overlooked the working language of many of the people in this community and certainly a much higher percentage of the people in communities further north, east and west of here.

This was not done with any intent. No one intended to exclude the citizens of the eastern Arctic. No doubt no one intended to exclude the speakers of Loucheux, Dogrib, Cree or Slave when similar announcements were put forward in places like Yellowknife and in the Yukon.

What I want to petition you people to do on our behalf is to use every power available to you to input into this Meech Lake accord, and to any other political agreement, the flexibility, the door, that will permit the Northwest Territories, the Yukon Territory, and other minorities, to have full, equal rights as citizens of Canada to ultimately develop to full provincial status, if that is necessary or possible, but certainly to have their languages and their culture respected.

[Traduction]

vous nous présenter la personne qui vous accompagne, s'il vous plaît, monsieur Woodhouse?

M. Woodhouse, simple citoyen: Eh bien, je vais vous dire mon nom et celui . . . Mais j'aimerais d'abord souhaiter la bienvenue au groupe de travail à Iqaluit et remercier ses membres d'avoir pris le temps de venir s'informer des problèmes qui préoccupent certains habitants du Nord.

Je m'appelle Al Woodhouse. Je suis originaire de Toronto et je me suis installé dans le Nord à Rankin Inlet en 1971 pour y enseigner. J'ai occupé divers emplois depuis et actuellement, je dirige une auberge, le *Navigator Inn* à Iqaluit. Tumuk (vér.), qui m'accompagne, vient du sud-est de la Colombie-Britannique, et il s'est installé à Iqaluit en 1985.

Je vais maintenant répéter à peu près la même chose que ceux qui m'ont précédé. En Colombie-Britannique, Tumuk n'avait pas voix au chapitre lorsque venait le temps de nommer des juges à la Cour suprême ou de nommer des sénateurs ou encore de participer à l'avenir politique de la Colombie-Britannique. Ces droits lui sont également refusés à Iqaluit.

Cependant, lorsque je vivais à Toronto, j'avais tous ces droits et même davantage; je les ai perdus en venant m'établir à Iqaluit. Cela m'amène à remettre en question le principe de l'égalité des citoyens au Canada. Les chiens sont égaux parce qu'ils conservent les mêmes droits, mais mes droits changent selon que j'habite dans une partie ou l'autre du pays dans lequel je suis né.

Une simple anecdote vous donnera une idée des répercussions de cette inégalité dans la vie de tous les jours des habitants du Nord. Lorsque la Direction des comités et de la législation privée du Sénat du Canada a communiqué avec moi, en tant que directeur d'hôtel, elle m'a donné des instructions précises en vue de la réunion qui se tient actuellement; on m'a demandé d'aménager la salle d'une façon particulière, et d'y disposer des choses bien précises comme des drapeaux, des verres pour boire, des machines à écrire et des photocopieurs.

On m'a également demandé d'afficher à la porte de la salle de réunion et, si possible, dans le hall de l'hôtel, l'avis bilingue suivant: Senate Task Force, Meech Lake—Groupe de travail du Sénat du lac Meech.

Nous n'avons tenu compte ni de la langue de travail de bien des habitants de cette localité ni de celle d'un plus grand nombre de gens encore qui habitent plus au nord, à l'est et à l'ouest d'ici.

Ce n'était pas voulu. Personne n'a voulu exclure les citoyens de l'est de l'Arctique. Personne non plus n'a voulu exclure les témoins luitu (vér.), dogrib, cris ou les membres de la tribu des Esclaves en affichant des avis semblables ailleurs, comme à Yellowknife et au Yukon.

En somme, ce que je veux vous demander, c'est que vous usiez de toute votre influence pour qu'on reconnaisse, dans l'Entente du lac Meech et dans toute autre entente politique, que les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ainsi que les autres minorités ont absolument les mêmes droits que n'importe quel autre groupe comme citoyens du Canada, qu'ils pourront un jour acquérir le statut de province si cela est

[Text]

This accommodation has been made for the Province of Quebec, and this accommodation at this point in time has not been made for the people of the Northwest Territories and the Yukon. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Woodhouse. I think your point is well taken, that our signs could very well have been in Inuktitut as well as in French and in English.

I am pleased to say we are at least able to provide translation services here in Inuktitut, and that when we were in Yellowknife we were able, thanks again to the territorial government, as I believe is the case here, to interpret as well in Slavey and Dogrib. But that is correct, our signs and our advertisements were not in all those languages. It is something we will might consider for any future committees that travel, and I trust our clerk, who looks after the technical side of things, would see to it that this gets to our internal workings in the Senate.

Mr. Woodhouse: I do not want to belabour the concept of signs. The signage is merely a symptom. It is much more than that.

The Chairman: Yes, it is understanding. I hope the Senate has shown its desire to understand by being here.

Thank you very much, Mr. Woodhouse. We appreciate it that you have come to speak to us.

The next witness is Mr. Frank Pearce. Good afternoon, Mr. Pearce. You are appearing, according to my list, as a private citizen. We are very happy you would take the time to come and chat with us.

Mr. Frank Pearce (Individual Presentation): Thank you very much, Mr. Chairman. I wish I could be as eloquent as many of the people who have preceded me. What I really wanted to do was to make a couple of very short points. Also, I want to thank the committee for this opportunity. It is like going to a confession box and relieving one's frustrations. I have not committed any sins, and I hope I am not going to.

The Chairman: I cannot guarantee that you get absolution, but the next witness probably can.

Mr. Pearce: One of the things that really does bother me is the Canadian government feels very free and confident in criticizing other countries about their social and political constitutions, their systems. I can name South Africa in particular. There is much anti-apartheid publicity that has been perpetrated by the Canadian government. It is not that I am not in support of this, I am. What frightens me is that in a sense they are committing apartheid in the north.

[Traduction]

nécessaire ou possible, et qu'ils ont le droit au respect de leurs langues et de leur culture.

Ce sont les garanties qui ont été données à la province de Québec, mais qu'on n'a pas encore accordées à ce jour aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Le président: Merci, monsieur Woodhouse. Je pense que nous avons bien compris votre message et que nous aurions fort bien pu afficher nos avis aussi bien en inuktitut qu'en français et en anglais.

Je suis quand même heureux de dire que nous avons pu assurer des services de traduction en inuktitut ici même, et que nous avons assuré des services semblables, grâce à la collaboration du gouvernement territorial—comme cela a été le cas ici d'ailleurs—dans la langue de la tribu des Esclaves et en dogrib de même que des services d'interprétation lorsque nous sommes allés à Yellowknife. Mais nous n'avons pas rédigé nos avis dans toutes ces langues. Vous avez raison et nous avons fait une erreur. C'est une lacune que nous devrions combler lorsque d'autres comités se déplaceront pour tenir des audiences dans l'avenir et je ne doute pas que notre commis, qui s'occupe des aspects techniques de nos travaux, mettra le sujet à l'ordre du jour de l'une de nos réunions internes.

M. Woodhouse: Je ne voudrais pas qu'on s'arrête uniquement à cette question, car il ne s'agit que d'un symptôme. Il faut voir beaucoup plus loin.

Le président: Oui. Nous avons compris. J'espère que le Sénat, par sa présence même, montre bien son désir de comprendre vos préoccupations. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires?

Nous vous remercions beaucoup, monsieur Woodhouse. Nous sommes heureux que vous soyez venu nous rencontrer.

Le prochain témoin est M. Frank Pearce. Bonjour, monsieur Pearce. Vous venez témoigner, d'après les renseignements que j'ai ici, à titre de simple citoyen. Nous sommes très heureux que vous ayez pris le temps de venir nous parler.

M. Frank Pearce, simple citoyen: Merci beaucoup, monsieur le Président. J'aimerais être aussi éloquent que ceux qui m'ont précédé. Mais je suis venu pour vous parler de deux questions, très brièvement. Je veux aussi vous remercier de nous donner l'occasion de le faire. C'est comme si j'allais me confesser pour me délivrer du poids de certaines frustrations même si je n'ai pas commis de péchés—du moins je l'espère—et j'espère que je n'en commettrai pas non plus.

Le président: Je ne puis vous assurer que vous obtiendrez l'absolution, mais le prochain témoin le peut sans doute.

M. Pearce: Ce qui m'agace, entre autres, c'est que le gouvernement canadien ne se gêne pas pour critiquer les institutions sociales et les constitutions politiques d'autres pays, et leurs régimes politiques. Je pense à son attitude envers l'Afrique du Sud en particulier. Le gouvernement canadien pratique, dans une large mesure, une politique anti-apartheid et s'est prononcé à plusieurs reprises contre l'apartheid. Ce n'est pas un reproche que je lui adresse, bien au contraire. Ce qui me fait peur dans un sens, c'est qu'il pratique lui-même l'apartheid dans le Nord.

[Text]

Apartheid is defined as the segregation of races. As you have learned from my experience in the north so far, we are populated predominantly by aboriginal people and have several other different races as well. I have been here for 14 years. I do not know if I qualify as a different race. It disturbs me that we are committing at our back door something we are blaming other people for doing.

In a sense we would almost be better off as a Bantustan up here because then we would have some dignity, at least insofar as we would have a form of government which would be recognized and be our own. Perhaps we should follow the South African example. As you can see, I am being cynical, but I hope I am making my point clear.

The other thing that bothers me is dealing with sovereignty. How in heaven's name can a country exercise sovereignty when the people who are there to represent that country do not possess the rights and privileges of the majority of people they are representing. When you take away certain rights and privileges of people in the north, it is very difficult for us to truly represent sovereignty in the north. We are not equal in all respects. It is just a minor point, but it is something which nags my conscience.

This is a question perhaps some of you can answer. Why is it that a province like Quebec would not examine the type of amendments presented for change in the Meech Lake accord? Why have the provinces created a system like this to bring Quebec in? Why has it been necessary to do this? Was it because Quebec wanted it this way or is it because our First Ministers were ignorant of the feelings and the aspirations of people in the north?

If so, why did they not take the time to examine these things before going ahead with a very important decision, as they did at the Meech Lake accord, without making some consultation? Have they gone ahead deliberately knowing what they have done? If so, I think they have pulled the greatest con game perpetrated against the people in Canada for a long time. In that case they are exercising a form of apartheid.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Pearce. I think you got your point across very clearly. We also wonder how this happened. I think most of us came to the north thinking it was an accidental thing. After some of the things we have heard, many of us think it was by decision that these things happened, but we do not know whose decision. The 11 men who were there are the only ones who can answer that question.

The next next witness is Patrick Lorand, Oblate Missionaries of Mary Immaculate, Manitoba. I know the Oblates well.

Father Patrick Lorand (Oblate Missionaries of Mary Immaculate (Manitoba): Yes, you do.

[Traduction]

L'apartheid s'entend de la ségrégation raciale. Eh bien, comme vous l'avez appris d'après votre expérience du Nord, la population nordique compte surtout des autochtones et des gens de diverses autres ethnies comme moi-même. Je suis ici depuis 14 ans déjà. Je ne sais pas si je peux dire que j'appartiens à une race différente ou non. Nous sommes en train de commettre ici la faute même que nous reprochons à d'autres.

D'une certaine manière, il serait peut-être préférable d'avoir le statut de bande (?); nous aurions alors une certaine dignité, je crois—du moins, dans la mesure où nous aurions notre propre forme de gouvernement reconnue par tous. Nous devrions peut-être suivre l'exemple de l'Afrique du Sud. Je suis plutôt brutal comme vous le voyez, mais j'espère que je me fais bien comprendre.

L'autre question qui me préoccupe est celle de la souveraineté. Comment diable un pays peut-il prétendre exercer sa souveraineté si les gens qui représentent ce pays ne possèdent ni les droits, ni les privilèges de la majorité des gens qu'ils représentent? En d'autres termes, lorsque vous retirez aux habitants des régions nordiques certains droits et privilèges, il est très difficile pour nous de faire valoir la souveraineté dans ces régions puisque nous ne sommes pas égaux à tous les égards. Il s'agit là d'une question de moindre importance, mais qui ne m'en préoccupe pas moins.

L'autre question, à laquelle certains d'entre vous pourront peut-être répondre, est la suivante: pourquoi une province comme le Québec ne peut-elle examiner les modifications dont on propose l'adoption dans le cadre de l'Entente du lac Meech, pourquoi les provinces ont-elles mis sur pied un système permettant d'inclure le Québec? Pourquoi a-t-il fallu procéder ainsi? Est-ce parce que le Québec le voulait ainsi ou est-ce parce que les premiers ministres ne connaissaient pas les sentiments et les aspirations des habitants du Nord?

Si c'est le cas, pourquoi n'ont-ils pas pris le temps d'examiner tout cela avant d'en arriver à une décision aussi importante que celle qu'ils ont prise dans le cadre de l'Entente du lac Meech, pourquoi n'ont-ils pas fait d'autres consultations? Est-il possible qu'ils soient allés de l'avant en sachant très bien ce qu'ils faisaient? Si tel est le cas, je pense qu'il s'agit de la pire supercherie dont les Canadiens aient été victime depuis fort longtemps; je pense qu'il s'agit là d'une forme d'apartheid.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Pearce. Je pense que vous avez été très clair. Nous nous demandons, nous aussi, comment tout cela est arrivé et je crois que la plupart d'entre nous sont arrivés ici en pensant qu'il s'agissait d'un accident de parcours. Après tout ce que nous venons d'entendre, bon nombre d'entre nous croient que c'est à la suite d'une décision que tout cela est arrivé. Mais nous ignorons qui a pris cette décision. Les onze personnes qui ont ratifié l'entente sont les seules qui pourraient répondre à cette question.

Le témoin suivant est M. Patrick Lorand, missionnaire des Oblats de Marie-Immaculée (de la province du Manitoba). Je connais bien les Oblats.

Le père Patrick Lorand, o.m.i., missionnaire des Oblats de Marie-Immaculée, Manitoba: Oui, en effet.

[Text]

Mr. President, ladies and gentlemen. *M. le président, mesdames et messieurs.* I would like to thank you for issuing this presentation.

In the name of the Oblate Missionaries of Mary Immaculate of Manitoba, I would like to stress the point that I am speaking on behalf of about 150 people who are ministering to the needs of thousands of people across the province of Manitoba, as well as in the eastern Arctic and in the central Arctic.

WHEREAS the Canadian Charter of Rights and Freedoms states that every individual is equal before and under the law and has the right to equal protection and equal benefit of the law without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age, or mental or physical disability;

AND WHEREAS the same Canadian Charter of Rights and Freedoms recognizes certain rights for all of us, wherever we may live in Canada;

AND WHEREAS the Canadian Charter of Rights and Freedoms allows a person or groups whose rights have been denied or infringed upon by law, or by action taken by the state, to seek for a remedy deemed appropriate and just in the circumstances;

AND WHEREAS the 1987 Constitutional Accord, known as the Meech Lake accord, had denied and is denying to the aboriginal peoples and residents of the Northwest Territories the possibility to exercise their rights as equal members of a free and democratic country;

NOW THEREFORE we, the Oblate Missionaries of Mary Immaculate of Manitoba resolve that the 1987 Constitutional Accord, known as the Meech Lake accord, be amended in such a way that the rights and freedoms of all aboriginal peoples and residents of the Northwest Territories be once and for all recognized and respected.

This goal will only be achieved by working together as equal partners in our federation, in the spirit of the first inhabitants of this country, the Inuit and Indians peoples, and of those who worked together for many centuries to make Canada a free and bountiful country.

For me it is a question of justice. Should we stand by the Charter of Rights, or should we stand by a paper that denies us and the native people the rights they have always had? Thank you.

The Chairman: Senator Le Moyné.

Le sénateur Le Moyné: Je n'ai pas vraiment de questions. Je veux simplement poser un geste de fraternité. Il s'agit de justice. Bien que peu d'entre nous soient victimes d'injustice, la chose est aussi grave, en notre conscience, que s'il s'agissait, par exemple, de la majorité du pays. Il n'y a pas d'hésitation possible: votre position est celle de la justice et de la charité. Je vous salue là-dessus.

Le père Lorand: Merci beaucoup, monsieur le sénateur.

You have mentioned in your reply that we are talking about the oppression of the rights of a minority. However, the idea

[Traduction]

Monsieur le Président, mesdames et messieurs. Je tiens à vous remercier d'avoir distribué mon exposé.

Au nom des Oblats missionnaires de Marie-Immaculée du Manitoba, j'aimerais souligner que je m'adresse à vous au nom de quelque 150 missionnaires qui se dévouent auprès de milliers de personnes réparties à travers la province, de même qu'à l'est et au centre de l'Arctique.

ATTENDU que la *Charte canadienne des droits et libertés* stipule que toute personne est égale devant la loi et qu'en vertu de cette loi elle a droit à la même protection et aux mêmes avantages, indépendamment de toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques;

ATTENDU que cette même *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît à tous certains droits, quel que soit leur lieu de résidence au Canada;

ATTENDU que la *Charte canadienne des droits et libertés* permet à toute personne ou à tout groupe victime de violation ou de négation de ses droits, à la suite de l'application d'une loi ou de l'adoption de mesures par l'État, de s'adresser à un tribunal pour obtenir une réparation convenable et juste eu égard aux circonstances;

ATTENDU que l'entente constitutionnelle de 1987 connue sous le nom d'Entente du lac Meech ne reconnaît pas aux autochtones et aux résidents des Territoires du Nord-Ouest leurs droits comme partenaires ÉGAUX d'un pays libre et démocratique;

NOUS, Oblats missionnaires de Marie-Immaculée du Manitoba, demandons que l'entente constitutionnelle de 1987 connue sous le nom d'Entente du lac Meech soit modifiée de manière à garantir la reconnaissance et le respect des droits et libertés de tous les autochtones et résidents des Territoires du Nord-Ouest.

Cela ne sera possible que dans la mesure où nous travaillerons ensemble au sein de la confédération à titre de partenaires égaux, dans l'esprit qui animait les premiers habitants de ce pays, les Inuit et les Indiens, et ceux qui ont travaillé ensemble pendant de nombreux siècles pour faire du Canada un pays libre et prospère.

Il s'agit pour moi d'une question de justice. Doit-on s'en rapporter à la *Charte des droits* ou doit-on s'en remettre à un document dans lequel on nous refuse, à nous et à tous les autochtones, des droits fondamentaux? Merci beaucoup.

Le président: Sénateur Le Moyné.

Senator Le Moyné: Thank you, Mr. Chairman. It is not really a question, but rather a fraternal gesture. Do Okay, Father? It is justice that is at issue. And even if only a few of us have suffered from injustice, this is as serious a matter of conscience for us as if it affected, say, the majority of French-speaking or English-speaking Canadians. So there is no room for hesitation. Your position is one of justice and charity, and I congratulate you on it.

Father Lorand: Thank you very much, Senator.

Vous venez de dire que nous sommes en train de discuter de la non-reconnaissance des droits d'une minorité. Cependant,

[Text]

has been stated before you many times that we are a minority. We are in Inuit land. There are only 20p. 100 of us, less than 16p. 100 in many cases.

Merci beaucoup.

The Chairman: Thank you very much Father Lorand. The next witness is Mr. Francis Piugattuk.

Mr. Francis Piugattuk (Individual Presentation): Senators, welcome to Iqaluit. I am going to speak as a concerned citizen and Inuit from the Northwest Territories.

We, today's youth, will directly and drastically be affected by this agreement. Our social, economic, political, and judicial futures are going to suffer as a result of the Meech Lake accord.

By the time the full impact of this agreement is felt across the Territories, we will have taken over the responsibilities of governing the north. By then, the land claims being negotiated between the Tungavik Federation of Nunavut and the federal government will have already been settled, and the division of the Northwest Territories will have been resolved. We do not know which way it will be, whether we are going to be divided or not. Both options offer a chance to achieve self-government and economic growth. But such events are overshadowed by the knowledge that our future development has already been decided by the Meech Lake accord. The accord has severely undermined our chances of one day obtaining provincial status.

Under the Constitutional Act of 1982, section 92 guarantees provinces the right to retain control over their own human resources, social, economic, political, and judicial. In the territories, however, since we do not have provincial status, everything is controlled by Parliament. This means we are susceptible to the whims of any political party that is in power. If the Grits, the Liberals, say it is this way, we go this way; if the PCs say it is that way, we go that way. We have very little say in what happens, because we do not have provincial status.

It also means that our socio-economic, political and judicial future will always be in jeopardy as long as we are excluded from section 92 of the Constitutional Act. This means as long as we do not become a province, we are going to be what we are today—pawns of the federal government.

Also, without northern judges being able to be nominated to the Supreme Court of Canada, the justice system in the north will always be of poor quality. As a result, the territories will not be able to nominate judges and all the prominent judges will be in the south awaiting appointment to the Supreme Court of Canada.

What I was trying to say is that under the Meech Lake accord, judges from the Northwest Territories will not be able to be nominated or appointed to the Supreme Court; therefore,

[Traduction]

l'idée... ? a été énoncée à maintes reprises plus tôt cet après-midi; je vous prierais de ne pas oublier que nous constituons une minorité. Dans ce pays, nous sommes Nunavut, nous sommes au pays des Inuit. Nous ne sommes que 20 p. 100, et dans certains cas seulement 16 p. 100.

Thank you very much.

Le président: Merci beaucoup, mon Père. Le témoin suivant est M. Francis Piugattuk.

M. Francis Piugattuk, simple citoyen: Messieurs les sénateurs, mesdames les sénatrices, je vous souhaite la bienvenue à Iqaluit.

Je veux préciser d'abord et avant tout que cette entente aura sur la jeunesse inuit des répercussions directes très marquées. Cette entente compromet l'avenir de la société inuit, de son économie, de son système judiciaire et de sa politique.

Au moment où tous les effets de cette entente se seront fait sentir un peu partout dans les Territoires, nous, les jeunes d'aujourd'hui, serons déjà les dirigeants du Nord. A ce moment-là, les revendications territoriales qui font actuellement l'objet de discussions entre la Fédération Tungavik de Nunavut et le gouvernement fédéral auront été réglées de même que la question de la division des Territoires du Nord-Ouest. Cependant, nous ne savons pas quelle en sera l'issue: les Territoires seront-ils divisés ou continueront-ils à former un tout? Les deux solutions permettraient d'en arriver à l'autonomie politique et favoriseraient la croissance économique des Territoires. Mais il y a une ombre au tableau: notre développement futur est décidé à l'avance par ceux qui ont ratifié l'Entente du lac Meech. L'entente amoindrit considérablement nos chances déjà minces d'obtenir un jour le statut de province.

L'article 92 de la *Loi constitutionnelle de 1982* garantit actuellement aux provinces le droit de gérer leurs propres ressources... leurs ressources humaines et de s'occuper de toutes les questions relatives aux affaires sociales, à l'économie, à la politique et au système judiciaire. Mais dans les territoires, comme nous n'avons pas le statut de province, tout est contrôlé par le Parlement. Nous sommes donc soumis aux caprices du parti politique qui est au pouvoir: que ce soit les libéraux ou les conservateurs, nous devons nous conformer à leurs décisions. Nous avons très peu de choses à dire quant au déroulement des événements, parce que nous n'avons pas le statut de province.

Cela veut dire également que notre avenir socio-économique, politique et judiciaire sera toujours menacé tant que nous serons exclus de l'article 92 de l'Acte constitutionnel. Autrement dit, tant que nous ne formerons pas une province, nous resterons ce que nous sommes maintenant, c'est-à-dire des pions du gouvernement fédéral.

De plus, tant qu'on ne pourra pas nommer à la Cour suprême du Canada des juges de chez nous, le système judiciaire du Nord sera toujours médiocre. En conséquence, les territoires ne pourront nommer de juges et tous les juges éminents seront du Sud, dans l'attente d'une nomination à la Cour suprême du Canada.

Ce que je veux dire, c'est qu'en vertu de l'Entente du lac Meech, aucun juge des Territoires du Nord-Ouest ne peut être nommé ou désigné à la Cour suprême. Alors, si je suis un juge

[Text]

if I am a prominent judge and I would like to one day be included in the Supreme Court of Canada, I would have to practise elsewhere, other than the territories, whether it is in the Northwest Territories or the Yukon. As a result, all the good judges we would have had, who would have freely come to the north and practised, will be doing it elsewhere. This means that in the territories we will have a justice system below any judicial standard of the rest of Canada.

Also, the Meech Lake accord makes us northerners feel like second-class Canadians. I think our chances of ever obtaining provincehood are shot, because all the 10 provinces would have to agree. Perhaps the provinces want something we have, whether it is non-renewable or renewable resources, and if one of the provinces says no, that is it, it is going to hinder us from becoming what you might call self-sufficient and able to govern ourselves. I feel the only route for us to take is through the land claims, which are going on right now.

However, I would like to request, senators, that you push for a fair, sufficient and adequate settlement of land claims. As we are not able to become a province, we will not be able to have self-government; if we cannot have self-government, we will never rise above our standards of today. If we have land claims, though, we can use those land claims to sort of live up to par, up to the present system of Canada.

I hope I am making sense. That is basically what I wanted to say, because we, the youth of the Northwest Territories, are concerned. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Francis. Senator Le Moyné has indicated he has a question or a comment.

Senator Le Moyné: You can be sure that my ear was very sympathetic.

I would like to know if you belong to some youth association or something like that. Do you have many here? Are they extensive? What is the intensity of the feeling among the youth of the region?

Mr. Piugattuk: What we feel is that we are aware of the political developments in the north, and part of that is self-government and land claims. We the youth know we are going to be tomorrow's leaders. Our chances of ever becoming full-fledged Canadians have been diminished because of the Meech Lake accord.

Senator Le Moyné: Are you sufficiently organized? Are you an organized structure in your actions as youth?

Mr. Piugattuk: Yes.

Senator Le Moyné: You have associations?

Mr. Piugattuk: There are youth groups going on here and there, but we have to push, we have to keep on pushing.

[Traduction]

en vue et que j'aspire à être nommé, un jour, à la Cour suprême du Canada, il me faut exercer le droit ailleurs que dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Yukon. Ainsi donc, tous les juges compétents que nous aurions eus et qui seraient venus librement exercer le droit dans le Nord iront ailleurs, ce qui veut dire que le système judiciaire des territoires sera d'une qualité inférieure à celui du reste du Canada. Cela revient à ce que j'ai dit tantôt.

Nous, les nordistes, nous avons aussi le sentiment de devenir des Canadiens de second ordre, par suite de cette Entente du lac Meech. Notre point de vue est le suivant: nos chances d'obtenir le statut de province sont réduites à néant, parce qu'il faut l'assentiment des dix provinces; il peut arriver que les provinces convoitent nos richesses, qu'il s'agisse de ressources renouvelables ou non renouvelables, et si l'une d'entre elles dit non, c'est fini. Cela va nous empêcher, également, d'acquérir ce qu'on pourrait appeler l'autosuffisance et la capacité d'administrer nos propres affaires. Je pense donc que la seule solution, pour nous, est celle du règlement des revendications territoriales, et c'est dans cette direction que nous allons nous engager dès maintenant.

Mais je voudrais vous demander à vous, sénateurs, d'exercer les pressions nécessaires pour que nous obtenions un règlement juste et satisfaisant de nos revendications territoriales, car il nous est impossible actuellement d'accéder au statut de province, d'obtenir l'autonomie et d'améliorer notre situation. Mais, par nos revendications territoriales, nous pouvons espérer améliorer nos conditions de vie de façon à nous situer au même niveau que le reste du Canada.

J'espère que je me fais bien comprendre. C'est, en gros, ce que je voulais dire, parce que c'est une question qui nous préoccupe, nous, les jeunes des Territoires du Nord-Ouest. Merci.

Le président: Merci beaucoup, Francis. Le sénateur Le Moyné a indiqué qu'il avait une question à poser, ou peut-être est-ce une observation?

Le sénateur Le Moyné: Vous pouvez être sûr que je suis très sympathique à votre cause.

J'aimerais savoir si vous appartenez à une association de jeunes ou à un groupement de ce genre. Est-ce qu'il en existe beaucoup ici? Leurs membres sont-ils nombreux? Quels sont les sentiments des jeunes de la région?

M. Piugattuk: Nous savons qu'une évolution politique se dessine dans le Nord et qu'elle se manifeste en partie par des revendications territoriales et un désir d'autonomie. Nous, les jeunes, nous savons que nous sommes les dirigeants de demain. Nos chances de devenir un jour des Canadiens à part entière ont été réduites par l'Entente du lac Meech.

Le sénateur Le Moyné: Êtes-vous suffisamment organisés? Agissez-vous dans le cadre d'une structure organisée, vous les jeunes?

M. Piugattuk: Oui.

Le sénateur Le Moyné: Vous avez des associations?

M. Piugattuk: Il existe des groupes de jeunes qui se maintiennent ici et là, mais il faut les stimuler sans cesse.

[Text]

The Chairman: Are you a student now, Francis?

Mr. Piugattuk: No, I am a private citizen.

The Chairman: You are no longer a student?

Mr. Piugattuk: No.

The Chairman: Senator Fairbairn.

Senator Fairbairn: Just a quick question, Francis. In your mind, is aboriginal self-government the most important issue for the people in this area?

Mr. Piugattuk: It is. It is a very big thing for us, for we have never known the happiness of controlling what we have. We have always been governed. We would one day like to govern our own people.

Senator Fairbairn: I ask you because Senator Marchand and I served on a special committee of the Senate a couple of years ago. It was a committee on youth, and we travelled across the country, and wherever we went the aboriginal young people we spoke to all gave the same answer you have: that to them self-government was more important than any of the other things that were affecting their lives.

Mr. Saali Peter (Individual Presentation): I feel this Meech Lake accord really brings about the constitutional castration of people like myself, for even up to today we have had to overcome political and geographic isolation from national affairs, partly because we are small in number and partly because the vast areas of development are concentrated right along the border with the United States.

I am concerned about the legalization of a land grab of the territories by provinces. I am concerned about the role for provinces that has been put into the accord, which will affect provincial status for the territories. I feel this is a flagrant breach of our fundamental political rights. Previously, provincial status was granted between petitioners and the federal Parliament without anyone else involved.

I want to mention a bit about the action of our MP in voting for this accord. I think his action is questionable and irresponsible. The vast majority of his constituents, people like myself, have now been made acquainted with the details of the accord. We were given general summaries; we hear about it in the news, on TV and radio. But nobody has come to explain the details and the implications of it. Without that, people cannot decide for themselves what they think.

With our constitutional castration and the fact that provinces can now extend their boundaries into our land, the evolution of responsible government has been going on. This may or may not end in division. It renders the whole process meaningless. What is the point when, after we get division or after we

[Traduction]

Le président: Êtes-vous étudiant actuellement, Francis?

M. Piugattuk: Non, je suis simple citoyen.

Le président: Vous n'êtes plus étudiant?

M. Piugattuk: Non, je ne le suis plus.

Le président: Sénatrice Fairbairn.

Mme la sénatrice Fairbairn: Juste une petite question, Francis. L'autonomie des autochtones est-elle la question la plus importante pour cette région, pour la population de cette région?

M. Piugattuk: Oui. Nous n'avons jamais connu la satisfaction d'administrer nos propres affaires. Nous avons toujours été gouvernés. Nous aimerions nous gouverner nous-mêmes un jour.

Mme la sénatrice Fairbairn: Je vous ai posé la question parce que le sénateur Marchand et moi-même avons fait partie d'un comité spécial du Sénat sur les jeunes, il y a deux ou trois ans, et nous voyagions dans tout le pays et, partout où nous allions, les jeunes autochtones à qui nous parlions nous faisaient la même réponse que vous, c'est-à-dire que, pour eux, l'autonomie était plus importante que toute autre réalité susceptible de les toucher.

M. Saaki Peter (individu): Merci beaucoup de me donner cette occasion de présenter mes vues personnelles. Je pense que cette Entente du lac Meech entraîne vraiment la «castration» constitutionnelle de la population de ma région, car, jusqu'à aujourd'hui, nous avons dû surmonter l'obstacle de notre isolement politique et géographique par rapport aux centres nationaux de décision, en partie parce que nous sommes peu nombreux et en partie parce que les régions industrialisées sont toutes en bordure de la frontière canado-américaine.

Je m'inquiète de cette légalisation d'une prise de possession des territoires par les provinces. Je m'inquiète du rôle attribué aux provinces par l'Entente en ce qui a trait à l'octroi du statut de province aux territoires. Je crois qu'il s'agit d'une violation flagrante de nos droits politiques fondamentaux. Auparavant, le statut de province était une question qui devait se régler entre deux parties seulement: le Parlement fédéral et les requérants.

Je veux simplement parler du rôle de notre député qui a voté en faveur de cette entente. Je crois que son attitude est discutable et irréfléchie. La plupart de ses commettants, des gens comme moi, ont maintenant pris connaissance des dispositions de l'entente. Nous avons reçu des résumés généraux; nous en avons entendu parler dans les actualités, à la télévision et à la radio. Mais personne n'est venu nous expliquer les dispositions ainsi que les conséquences de cette entente, ni ses répercussions sur nous, les citoyens. Autrement, il nous est impossible d'avoir une idée juste de l'entente, de savoir si nous pouvons nous en accommoder ou non.

Compte tenu de notre handicap constitutionnel, et du fait que les frontières des provinces peuvent maintenant déborder sur notre territoire, la mise en place d'un gouvernement responsable se poursuit et pourrait déboucher sur la séparation. Du coup, tout le processus de négociation devient inutile. Quoi qu'il en soit, après avoir obtenu la séparation ou après avoir

[Text]

have matured more, ultimately we will be aiming for provincial status?

It is a lot like being rejected by your parents. It hurts a lot, and you want to turn to anyone. This accord, if it goes ahead without ensuring equal political rights, will make Arctic sovereignty even more vulnerable. You will have people living in the north who increasingly doubt the value of being Canadian.

Some might even want to support the American dispute of our sovereignty. Mr. Reagan has said that he is willing to accept Canadian sovereignty on the basis of there being some native people living up here who have said they are Canadian. What if that does not continue? We would become a threat. We do not want it. I certainly do not want it, and I do not want my three kids to have to face that.

Senator Marchand: I am grateful for this presentation. It was a very moving and heartfelt, and I always like presentations in which people show their feelings about their country. I wish a lot more people would be passionate and show their feelings about their country, as you did. Thank you for the presentation.

Senator Bielish: I do not have a question, except to say how much I appreciated your presentation and that of Francis as well; they were off-the-cuff and straightforward. Both of you came to express your views and you may be certain that your views will be taken back.

I am concerned that you are living in isolation. I sometimes put myself in that kind of a position where I as a Prairie farmer have to tell urban citizens what it is like. I have a feeling for people who are isolated in one way or another. Although we are not very isolated as far as roads and communication are concerned, it is still very difficult for one group of people, earning a living in a certain way, to project it forward.

I hope that being here today and expressing your views will give you some hope. I do not feel that Meech Lake is written in stone. I feel that if enough pressure is applied, your request will be seriously looked at. I do not feel that because of Meech Lake, the world will end tomorrow or that the sky will fall. I believe that the sun will shine tomorrow upon the Canadian nation.

Mr. Peter: I believe so too.

Senator Macquarrie: Mr. Chairman, as you will see in a minute, I asked for the floor—and this will be my last utterance around this table—because I thought that perhaps just

[Traduction]

évolué davantage, nous cherchons finalement à obtenir le statut de province.

C'est tout comme si nous étions rejetés par nos parents à cette étape des négociations. Ça fait mal et l'on ressent le besoin de se tourner vers quelqu'un. Je crois que les citoyens comprendront vite la portée de cette entente, si elle reçoit le feu vert sans modifications qui tiennent compte de notre volonté d'obtenir l'équité politique. En effet, la souveraineté de l'Arctique en sera encore plus menacée du fait que les citoyens de cette région mettront de plus en plus en doute l'importance d'être Canadiens.

Certains voudront peut-être même appuyer les Américains dans leur contestation de notre souveraineté. Monsieur Reagan s'est dit prêt à reconnaître la souveraineté canadienne s'il se trouve des autochtones vivant ici et qui se sont déclarés d'appartenance canadienne. Qu'arriverait-il en cas de changement? Nous deviendrions une menace. Nous ne voulons pas. Je ne le veux vraiment pas, et je ne veux pas que mes trois jeunes enfants doivent un jour vivre pareille situation.

Le sénateur Marchand: Je désire remercier monsieur Peter de son exposé. C'était un témoignage très émouvant et sincère et j'ai toujours apprécié ce genre d'exposés au cours desquels les citoyens expriment leurs profonds sentiments envers leur pays, et envers leur avenir dans ce pays, comme c'est votre cas. J'aimerais que davantage de citoyens montrent autant d'enthousiasme et expriment leurs sentiments envers leur pays comme vous l'avez fait. Merci beaucoup de cet exposé.

Mme la sénatrice Bielish: Je n'ai pas de question, mais je voudrais vous dire que j'ai moi aussi beaucoup apprécié votre exposé improvisé et franc, ainsi que celui de Francis. Vous êtes venus tous les deux donner votre point de vue et soyez certains qu'il sera pris en considération.

Je sais que vous vivez dans l'isolement et, si j'étais un agriculteur des Prairies, il m'arriverait parfois de me sentir dans la même position que vous et d'éprouver le besoin d'expliquer mes conditions de vie à mes concitoyens urbains. Je sympathise donc avec les citoyens qui vivent dans des régions isolées, même si personne n'est vraiment plus coupé des autres en raison des réseaux routiers et des moyens de communication. Il n'en demeure pas moins qu'il est très difficile pour un groupe de citoyens, gagnant leur vie d'une certaine façon, de se faire valoir.

J'espère que vous retirerez un certain encouragement du fait d'avoir pu venir exprimer votre opinion ici, aujourd'hui. Je ne crois pas que l'Entente du lac Meech soit immuable. Je pense qu'en insistant suffisamment sur l'importance de certaines modifications, votre demande recevra toute l'attention qui lui est due. Je ne crois pas que demain, le monde va cesser de tourner ou que le ciel va nous tomber sur la tête, ni que le soleil va se mettre à briller sur la nation canadienne à cause de l'Entente du lac Meech.

M. Peter: C'est aussi mon avis.

Le sénateur Macquarrie: Monsieur le président, ce sera ma dernière intervention ici. J'ai demandé la parole pour la raison suivante: j'ai pensé que, peut-être pour respecter la liste de pré-

[Text]

by accident of the listing of the speakers we ended in a proper and suitable chord and tone.

I have been hearing for the last few days how different we are and how southerners and northerners are different and we get off about distinct societies. I believe that if we believe that unity is more important than diversity, we must emphasize those things that make us alike, rather than those things that cause us to be different.

We do live in different parts of the country, and those parts are different. You have said we are Canadians. Therefore the north is mine, just as the south is yours. This wonderful country is mine, and the beauty of Prince Edward Island is yours, as are the great St. Lawrence and the beautiful city of Quebec.

A great historian I was much impressed by once said that it is from the land of Canada that the soul of Canada must emerge. We recognize what binds us together. Perhaps it is mutuality of difficulties or perhaps it is a shared memory of frustrations, but it is also a blending of hope and aspiration. We have a common nationality and we have a common humanity.

Now, because this is my little benediction, I want to get in on this, Mr. Chairman. I want to thank you for doing a splendid job in presiding over our committee. You have been fair, modest and not too bad in terms of patience either when some of us do those things.

It has just been so great to be up here, to be so well received in this part of the country, and to have you conduct our sessions with such dignity and grace. We are very proud of you.

The Chairman: Thank you very much, Senator Macquarrie.

Mr. Peter, I want to add my thanks to you for taking the time and trouble to come to speak to us as you did. You repeated what we have heard so frequently throughout the north that you are devoted Canadians. You are disappointed at what has happened, you are unhappy, but you are still first and foremost Canadians; true, with a northern flair to it, but Canadians; you want the whole thing to work to the best for the country. Thank you very much for coming before us.

Mr. Peter: Thank you. It is a large country. There should be room for everyone, and that includes ourselves.

Senator Fairbairn: Thank you.

The Chairman: This will conclude our series of hearings first in Whitehorse and Yellowknife and now in Iqaluit. I know I speak for all my colleagues on the committee when I say that it was well worth our while to come to Iqaluit to hear what you had to say to us.

I thank all of you in the audience who participated in this process, who presented briefs to us, or simply viewed your opinions off the cuff. It is extremely important that Canadians participate in this way in the whole process. The Constitution

[Traduction]

sensation des intervenants, il serait bien de terminer cette séance dans l'ordre prévu.

Au cours de ces derniers jours, j'ai appris combien nous sommes différents, combien les citoyens du sud et du nord du Canada sont différents et nous avons parlé de sociétés distinctes. Si l'unité a pour nous plus d'importance que la diversité, je crois qu'il faut insister davantage sur nos affinités plutôt que sur nos différences.

Nous vivons dans diverses parties du pays, et ces parties sont différentes. Mais vous avez dit que nous sommes Canadiens, et le nord du Canada est mon pays, tout comme le sud est le vôtre. Ce magnifique pays m'appartient, tout comme sont vôtres la splendide Île-du-Prince-Édouard, le majestueux Saint-Laurent et la belle ville de Québec.

Un grand historien que j'admire beaucoup a dit un jour que c'est de la terre du Canada que doit surgir l'âme du Canada. Nous découvrons ainsi ce qui nous lie. C'est peut-être la réciprocité des difficultés, peut-être le souvenir partagé des frustrations, mais il s'agit aussi d'un mélange d'espoir et d'aspiration avec, en plus, une même nationalité et un même sens de l'humanité.

Maintenant, pour vous exprimer ma gratitude, je veux en venir à ceci monsieur le président. Je désire vous remercier pour le magnifique travail que vous avez accompli à titre de président de ce comité. Vous avez été impartial, réservé, et plutôt patient en dépit de tout.

Ça été tout simplement extraordinaire de venir ici et d'être si bien reçus dans cette partie du pays, sans dire que vous avez présidé nos séances avec beaucoup de dignité et d'aisance. Nous sommes fiers de vous.

Le président: Je vous remercie beaucoup, sénateur Macquarrie.

Monsieur Peter, je veux aussi vous remercier d'avoir pris le temps et la peine de venir nous parler comme vous l'avez fait, et vous nous avez réitéré les échos qui nous sont parvenus si souvent du nord du Canada, c'est-à-dire que vous êtes de loyaux Canadiens. Vous êtes déçus de cette entente constitutionnelle, vous en êtes affligés, mais vous êtes toujours, surtout et avant tout, des Canadiens. Vous êtes des Canadiens à part entière, avec votre caractère nordique, il est vrai, mais vous voulez que tout se fasse au mieux des intérêts du pays. Nous vous remercions donc beaucoup d'être venu témoigner ici, devant nous.

M. Peter: Merci. C'est un vaste pays, il devrait y avoir de la place pour tous, y compris nous-mêmes.

Mme la sénatrice Fairbairn: Merci.

Le président: Nous mettons donc fin à notre série d'audiences, à Whitehorse et à Yellowknife pour les deux premières, et maintenant à Iqaluit. Je sais que j'exprime le sentiment de tous mes collègues du comité lorsque j'affirme combien il a été utile de venir à Iqaluit et d'entendre ce que vous aviez à nous dire.

Je remercie tous ceux ici présents qui ont participé à cette séance, ceux qui nous ont présenté des exposés, ou simplement ceux qui se sont présentés à l'improviste. Il est extrêmement important que les Canadiens participent de cette façon à l'ensemble des négociations. La Constitution appartient aux

[Text]

belongs to the people of this country, not simply to the politicians, and it is very important that the people participate.

I want to thank my colleagues on the committee who have been such hard workers. They have stuck steadily to their job. I want to thank all our staff members, including the interpreters who unfortunately have to work in those hot booths all day.

I also want to thank the media who covered this committee hearing and who through their work provide the rest of Canada with an insight into what has gone on here in Iqaluit.

The session is adjourned.

[Traduction]

citoyens de ce pays, pas seulement aux politiciens, et il est capital que tous les citoyens s'en préoccupent.

Donc, merci à tous d'être venus, merci à mes collègues du comité qui ont travaillé si fort et avec persévérance, et à tous les membres de notre personnel, dont certains sont là-haut à l'avant et d'autres là-bas à l'arrière, ainsi qu'aux interprètes qui ont malheureusement dû travailler toute la journée dans ces cabines surchauffées.

Et enfin, merci aux médias qui ont assuré le reportage de ces séances et qui ont permis au reste du Canada d'avoir un aperçu de ce qui s'est dit ici, à Iqaluit.

La séance est donc levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

Mr. Dennis Patterson, Minister of Education and Aboriginal Rights and Constitutional Development.

From the Inuit Committee on National Issues:

Mr. Zebedee Nungak, Co-Chairman;
Mr. John Amagoalik, Co-Chairman.

From the Baffin Regional Counsel and Baffin Region Inuit Association:

Mr. Louis Tapardguk, President;
Mr. Mark Evaluaguk, Speaker.

From the Nunavit Constitutional Forum:

Mr. John Amagoalik.

Mr. Andy Thériault, Mayor of Iqaluit.

Mr. Al Woodhouse, Private Citizen.

Mr. Frank Pearce, Private Citizen.

From the Oblate Missionaries of Mary Immaculate (Province of Manitoba):

Mr. Patrick Lorand, O.M.I.

Mr. Francis Piugattuk, Private Citizen.

Mr. Saali Peter, Private Citizen.

M. Dennis Patterson, ministre «Education and Aboriginal Rights and Constitutional Development».

De «Inuit Committee on National Issues»:

M. Zebedee Nungak, coprésident;
M. John Amagoalik, coprésident.

De «Baffin Regional Counsel and Baffin Region Inuit Association»:

M. Louis Tapardguk, président;
M. Mark Evaluaguk, porte-parole.

De «Nunavit Constitutional Forum»:

M. John Amagoalik.

M. Andy Thériault, maire d'Iqaluit.

M. Al Woodhouse, à titre privé.

M. Frank Pearce, à titre privé.

Des missionnaires oblates de Marie Immaculée (province du Manitoba):

M. Patrick Lorand, o.m.i.

M. Francis Piugattuk, à titre privé.

M. Saali Peter, à titre privé.



Second Session
Thirty-third Parliament 1986-87-88

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the
Senate Task Force on the*

Deuxième session de la
trente-troisième législature 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du
Groupe de travail du Sénat sur*

Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories

Chairman
The Honourable GILDAS MOLGAT

Tuesday, March 1, 1988

Issue No. 4

First and Final Report:

Meech Lake Constitutional Accord and texts
subsequently agreed to

L'Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

Président
L'honorable GILDAS MOLGAT

Le mardi 1^{er} mars 1988

Fascicule n^o 4

Seul et unique rapport:

L'entente constitutionnelle du Lac Meech ainsi que les
textes qui ont été approuvés par la suite

REPORT OF THE TASK FORCE
TO THE COMMITTEE OF THE WHOLE



The Senate Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories has the honour to present

THE SENATE OF CANADA

**Task Force on the Meech Lake
Constitutional Accord and on the Yukon
and the Northwest Territories**

Lake Constitutional Accord
Orders of Reference of Thursday, August 13, 1987, Monday, September 14, 1987, Tuesday,
November 17, 1987, Tuesday, December 8, 1987 and Tuesday, February 2, 1988, proceeded
to that inquiry and now presents its final report.

**Report of the Task Force to the
Committee of the Whole**

FEBRUARY 1988

Table of Contents

REPORT OF THE TASK FORCE TO THE COMMITTEE OF THE WHOLE vii

ORDERS The Senate Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories has the honour to present its

ACKNOWLEDGEMENTS xiii

FIRST AND FINAL REPORT

CHAPTER 1 - A QUESTION OF JUSTICE 1

Your Task Force, which was authorized to hear representations on the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to, has, in obedience to the Orders of Reference of Thursday, August 13, 1987, Monday, September 14, 1987, Tuesday, November 17, 1987, Tuesday, December 8, 1987 and Tuesday, February 2, 1988, proceeded to that inquiry and now presents its final report.

CHAPTER 2 - PARTICIPATION IN THE FEDERATION 7

The Senate 7

The Supreme Court of Canada 8

Constitutional Conferences 9

CHAPTER 4 - EXTENSION OF PROVINCIAL BOUNDARIES 13

CHAPTER 5 - CREATION OF NEW PROVINCES 17

CHAPTER 6 - ANOTHER DISTINCT SOCIETY? 21

CHAPTER 7 - LET THERE BE JUSTICE 25

CHAPTER 8 - RECOMMENDATIONS 27

CHAPTER 9 - THE PEOPLE OF THE TERRITORIES SPEAK

A selection of relevant quotes from the Proceedings 29

APPENDIX A - THE 1983 CONSTITUTIONAL AMENDMENTS

ABORIGINAL RIGHTS 45

APPENDIX B - WITNESSES 47

APPENDIX C - SUBMISSIONS RECEIVED 51

Table of Contents

MEMBERS OF THE TASK FORCE ON THE
MERRCH LAKE CONSTITUTIONAL ACCORD
AND ON THE YUKON AND THE NORTHWEST TERRITORIES

MEMBERS OF THE TASK FORCE	vii
ORDERS OF REFERENCE	ix
ACKNOWLEDGEMENTS	xiii
CHAPTER 1 - A QUESTION OF JUSTICE	1
CHAPTER 2 - POLITICAL AND HISTORICAL CONTEXT	3
Yukon	3
Northwest Territories	4
CHAPTER 3 - PARTICIPATION IN THE FEDERATION	7
The Senate	7
The Supreme Court of Canada	8
Constitutional Conferences	9
CHAPTER 4 - EXTENSION OF PROVINCIAL BOUNDARIES	13
CHAPTER 5 - CREATION OF NEW PROVINCES	17
CHAPTER 6 - ANOTHER DISTINCT SOCIETY?	21
CHAPTER 7 - LET THERE BE JUSTICE	25
CHAPTER 8 - RECOMMENDATIONS	27
CHAPTER 9 - THE PEOPLE OF THE TERRITORIES SPEAK	
A selection of relevant quotes from the Proceedings	29
APPENDIX A - THE 1983 CONSTITUTIONAL ACCORD ON ABORIGINAL RIGHTS	43
APPENDIX B - WITNESSES	47
APPENDIX C - SUBMISSIONS RECEIVED	51

**MEMBERS OF THE SENATE TASK FORCE ON THE
MEECH LAKE CONSTITUTIONAL ACCORD
AND ON THE YUKON AND THE NORTHWEST TERRITORIES**

The Honourable Gildas L. Molgat, *Chairman*

and

The Honourable Senators:

- | | |
|-----------|------------|
| * Adams | Le Moyne |
| Bielish | * Lucier |
| Bélisle | Macquarrie |
| Cools | Marchand |
| Fairbairn | |

- * *ex officio* Members

Note: The Honourable Senators Cottreau, Doody, Grafstein, Kirby, MacDonald (*Halifax*), Phillips and Rousseau also served on the Committee at various stages.

Richard Greene

Clerk of the Committee

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Thursday, August 13, 1987:

"The sitting of the Senate resumed.

The Chairman of the Committee presented the following Report:-

The Committee of the Whole to which was referred the Meech Lake Constitutional Accord and texts subsequently agreed to, recommends that a Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories, be established to hear representations thereon;

That the Task Force be composed of eight Senators, three of whom shall be nominated by the Leader of the Government in the Senate and five of whom shall be nominated by the Leader of the Opposition in the Senate;

That the Task Force be authorized to send for persons, papers and records; to examine witnesses; to report from time to time, and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by it;

That the Task Force be authorized to engage the services of such clerical, technical and other personnel as it deems necessary;

That the rules of procedures applicable in committees apply to the Task Force;

That changes in the membership of the Task Force shall be made pursuant to Rule 66(4) of the *Rules of the Senate*;

That the Task Force be empowered to adjourn from place to place in the Yukon and Northwest Territories; and

That the Task Force be instructed to present its report to the Committee of the Whole no later than October 15, 1987.

The Chairman of the Committee reported that it had made some progress and asked leave to sit again.

The Honourable Senator Frith moved, seconded by the Honourable Senator Denis, P.C.:

That the Committee have leave to sit again at the next sitting of the Senate.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

The Honourable Senator Molgat moved, seconded by the Honourable Senator Neiman, that the Report be adopted.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Thursday, August 13, 1987:

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Monday, September 14, 1987:

“With leave of the Senate,
The Honourable Senator Molgat moved, seconded by the Honourable Senator Riel, P.C.:

That, notwithstanding the Order of the Senate adopted on Thursday, 13th August, 1987, the Senate Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories be empowered to present its final report to the Committee of the Whole no later than Tuesday, 1st December, 1987.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, November 17, 1987:

“With leave of the Senate,
The Honourable Senator Molgat moved, seconded by the Honourable Senator Hicks:

That, notwithstanding the Order of the Senate adopted on Monday, 14th September, 1987, the Senate Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories be empowered to present its final report to the Committee of the Whole no later than Tuesday, 8th December, 1987.

After debate, and-
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Tuesday, December 8, 1987:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Molgat, seconded by the Honourable Senator Hicks:

That, notwithstanding the Order of the Senate adopted on Tuesday, 17th November, 1987, the Senate Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories be empowered to present an interim report to the Committee of the Whole no later than Thursday, 17th December, 1987, and

After debate, and-

With leave of the Senate and pursuant to Rule 23, the motion was modified to read as follows:—

That, notwithstanding the Order of the Senate adopted on Tuesday, 17th November, 1987, the Senate Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories be empowered to present its final report to the Committee of the Whole no later than Monday, 8th February, 1988.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Tuesday, February 2, 1988:

"With leave of the Senate,
The Honourable Senator Molgat moved, seconded by the Honourable Senator Hicks:

That, notwithstanding the Order of the Senate adopted on Tuesday, 8th December, 1987, the Senate Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories be empowered to present its final report to the Committee of the Whole no later than Monday, 22nd February, 1988.

After debate, and-

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

ACKNOWLEDGEMENTS

In the course of its deliberations, the Task Force received valuable assistance from many sources.

We first thank the individuals and organizations who appeared as witnesses in our hearings in Whitehorse, Yellowknife and Iqaluit. Through their evidence we were able to gain a better understanding of the depth of the concerns of the people of the territories regarding the Meech Lake Accord.

We wish to thank those who participated as Clerks of the Task Force, Richard Greene, Paul Bélisle, André Reny and Diane Deschamps, who managed the administrative, financial and logistical aspects of our work.

The drafting of this report was the result of many hours of work by the Committee members ably assisted by our researchers, Bruce Carson and Jacques Rousseau from the Research Branch, Library of Parliament. Gary Levy and Mario Pelletier provided the editorial services for the Report. As well Hélène Bouchard and Janelle Feldstein provided us with excellent support services during the Report-writing process.

As an aid to those reading this Report we should point out that the references in the Report to the 1987 Constitutional Amendment or to the 1987 Accord are in reality references to the Meech Lake Accord.

We heard witnesses representing all political parties and all ideological groups in both territories. They were unanimous in their opposition to those aspects of the Accord which directly affect the North.

Northerners expressed to us that their opposition to the Accord was not only political and constitutional evolution to provincehood had been initiated by a group of men who neither understood the North nor were they North-westerners.

The comments of Northerners who testified before us were not exclusively confined to those provisions of the Accord which most directly affect them. We can find

Gildas L. Molgat
Chairman

A QUESTION OF JUSTICE

The people of Yukon and the Northwest Territories feel that the Constitutional Amendments currently under scrutiny by this Chamber would relegate them to a colonial status from which they would never recover.

The Accord, agreed upon by the Prime Minister and the ten provincial Premiers on April 30, 1987 and signed by them on June 3 stipulates, among other things, that no new provinces shall be created without the unanimous consent of all existing provinces; allows the extension northward of existing provincial boundaries upon unanimous consent of the provinces and Parliament; and establishes Constitutional conferences without territorial representation.

The territories are also denied the opportunity given to the provinces of nominating persons to sit in the Senate to represent the North and to advance names of potential Justices to sit on the Supreme Court of Canada.

All of these decisions were made without prior consultation with the territorial governments. The territorial governments were excluded from participation in the Meech Lake decisions as well as from the meetings in the Langevin Block which occurred immediately prior to the conclusion of the Accord.

On August 13 the Senate established a Task Force to enquire into the special concerns of the territories. As part of its mandate the Task Force travelled to Whitehorse, Yellowknife and Iqaluit. We wanted to give Northerners an opportunity to present their case and in the course of our meetings we heard from many groups and individuals.

We heard witnesses representing all political parties and all aboriginal groups in both territories. They were unanimous in their opposition to those areas of the Accord which directly affect the North.

Northerners expressed to us that their hopes and expectations for full political and constitutional evolution to provincehood had been fundamentally compromised by a group of men who neither understood the North nor bothered to consult with Northerners.

The comments of Northerners who testified before us were not exclusively confined to those provisions of the Accord which most directly affect them. We note that

they overwhelmingly welcome the signature of Quebec on the Canadian constitution. We heard evidence dealing with the possible impact of the distinct society clause on women's rights. Other witnesses commented on the immigration sections of the Accord or expressed concern about how the shared cost program provisions could lead to regional disparities in services offered. We note these concerns but our purpose here is mainly to report on those sections of the Accord which most directly affect the North.

Northerners believe that there is a lack of understanding amongst those living south of the 60th parallel concerning both the people of the North and the methods by which they govern themselves. This led both to the exclusion of the North from the constitutional process and the inclusion of so many provisions repugnant to them in the 1987 Constitutional Accord.

Constitutions are the fundamental way by which individuals agree to live together in society. They must be just and equitable or this society will not survive. With this in mind we set out in this Report the concerns of Northerners and the recommendations of our Task Force. It is our hope that the implementation of these recommendations will contribute to a just Constitutional accommodation for all the people of Canada.

POLITICAL AND HISTORICAL CONTEXT

The deep feelings of resentment among the people of the territories can best be understood when placed in a political and constitutional context. Yukon and the Northwest Territories occupy 40% of the total land area of Canada. The land is rich in resources and the people are tightly knit, and fiercely proud of their land and their institutions.

Yukon

In 1898, Yukon was carved out of the Northwest Territories and given separate territorial status under an appointed Commissioner advised by an appointed six-member Council. Gradually, elected people took their place on the Council and by 1908 all members of the Yukon Council were elected.

After the gold rush boom, and until the practical start of political devolution in the 1970s, Yukon Territorial Council continued to be fully elected, and the Council, the Commissioner, and the Territorial Administrator were located in the Territory, not in Ottawa.

While legally subordinate to Ottawa, the Yukon government enjoys a significant measure of autonomy. The Executive Council, or Cabinet, is composed of ministers elected by the people of Yukon. The leader of the political party with the most seats in the assembly becomes the government leader.

The Commissioner operates much as a Lieutenant Governor, and the parliamentary system is virtually the same as that of the provinces. The government of Yukon is not elected in a less democratic fashion nor is it less representative than provincial governments. The franchise is the same as in the provinces.

The Yukon government is responsible for the delivery of programs in a wide range of matters such as social services, education, small business development, tourism, and in relation to most renewable resource development.

A significant step in the Yukon's political evolution took place in May 1985 with the successful negotiation of a three-year package for financing from the federal government. Many aspects of this agreement parallel the equalization and transfer

payments between the federal government and provinces. The Yukon government is charged with taking this money and spending it without going to Ottawa for approval for each and every decision.

The move toward provincial status has been slow but steady. For most younger residents it was certainly something they expected in their lifetime. The people of Yukon believe that suddenly and almost without warning the logical end of the devolution process seems to have been taken from them.

Northwest Territories

The situation in the Northwest Territories differs in some respects but the principle is identical. Residents see the ultimate goal of provincehood being placed beyond their reach and they are angry.

When the provinces of Alberta and Saskatchewan were created in 1905, the remaining lands in the Northwest Territories, and the people who lived there, were left under the jurisdiction of Ottawa.

In 1921 a Council was appointed to advise the Commissioner but all six of the Councillors, as well as the Commissioner himself, were federal government employees located in Ottawa. This situation continued until 1951 when the first elected members were allowed to sit on the Council and the first session of the Council was actually held in the North.

In the early 1970s the Territorial Council was composed of ten elected members from the Territories and four appointed by Ottawa. It was very much an advisory body to the Commissioner and the Administration. The Executive, or Cabinet, had no elected people sitting on it. Later, the Council was increased to fifteen and all were elected. The Speaker was chosen from among those elected and by the end of the 1978-79 session several junior ministerial portfolios were held by elected people.

Since then other changes have taken place which provide political responsibility for local residents. The Government Leader is now elected and has taken over from the Commissioner as Chairman of the Cabinet, or Executive Council.

Today the Cabinet is fully in the hands of elected representatives and people of the North. The Commissioner plays no role in the day-to-day functioning of government. His role is becoming more like that of a Lieutenant Governor.

In terms of authority the Northwest Territories has responsibility for many provincial-type matters such as taxation, municipal bodies, education, wildlife, housing, social services, health, and economic development. It has also developed its own distinctive form of government based on consensus. There are no political parties. The twenty-four elected members meet to choose the Cabinet and Government Leader. The residents are

fiercely proud of their form of government and believe it superior to the system that has developed south of the 60th Parallel.

These democratic initiatives may be enhanced in the next few years with settlement of the question of division of the Territories into eastern and western parts.

We understand there are ongoing discussions in the territory regarding this division. While these new jurisdictions which may be created will not be looking at provincial status tomorrow, it would be the ultimate goal.

Thus like their Yukon neighbours, the people of the Northwest Territories are convinced that a constitutional agreement made in the south may have taken away the possibility of complete devolution to provincial status.

Can... a federal state and central to the life of... various regions represented in the central institutions

The Senate

The... of the Senate in 1955 to provide representation from both Yukon and the Northwest Territories is... of great importance for the North. It gave the Northern... of the central Parliament which was designed to protect and... representation in the Senate is important to...

A number of... were discussed with... All would continue to represent... Parliament... represents the interests of the...

The... of the Senate and the method of... of the House of Commons, the Senate...

Another... entrenched agenda for future...

The... by which a person summoned to... names have been... and is acceptable to the...

That... the Senate will eventually... with national... it is the express... to the federal government...

PARTICIPATION IN THE FEDERATION

Canada is a federal state and central to the life of any federation is the way various regions are represented in the central institutions.

The Senate

The expansion of the Senate in 1975 to include representation from both Yukon and the Northwest Territories is looked upon as one of great importance for the North. It gave the North a direct voice in the chamber of the central Parliament which was designed to protect and represent regional interests. Continued representation in the Senate is important to Northerners.

A number of proposals for Senate reform were discussed with us. All would continue to recognize the need for an institution in the central Parliament which represents the interests of the less populous jurisdictions.

The 1987 Accord provides that amendments to the powers of the Senate and the method of selecting Senators must have the unanimous support of the House of Commons, the Senate and the legislative assembly of each of the provinces.

Another provision puts the matter of Senate reform on the entrenched agenda for future First Ministers' Conferences from which the territories are excluded.

The Accord also provides a transitional appointment procedure by which a person summoned to fill a vacancy in the Senate shall be chosen from among persons whose names have been submitted by the government of *the province to which the vacancy relates* and is acceptable to the Queen's Privy Council for Canada.

Some witnesses opposed the transitional appointment procedure on the basis that it placed too much power in the hands of the premiers. They felt that the Senate will eventually become the instrument of the premiers and lose credibility as an institution with national responsibilities. However, should the transitional formula be implemented, it is the express desire of the territories that they be given the right to present a list of nominees to the federal government for appointment to the Senate.

There is considerable confusion in the territories as to what will happen when their present Senators retire. Some believe that the present system of appointment will continue. Some think the only way a vacancy can be filled is by a person being placed on a provincial list. Others argue that because of the 1987 Accord future northern representation in the Senate has been lost. The very existence of this confusion is an eloquent example of the results which occur when there is no involvement or consultation with those directly affected.

If the transitional system is implemented and the federal government appoints northern Senators without reference to the duly democratically elected governments in the North, this process will be perceived by the people of that region as offensive. In any event uncertainty about the appointment process is obviously a matter which needs clarification.

We recommend that the transitional procedure proposed under the Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) for the appointment of Senators from provinces be applicable to Yukon and the Northwest Territories.

Therefore, we recommend that the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) be amended to give the power to the governments of Yukon and the Northwest Territories to submit names to the Queen's Privy Council for Canada of persons who may be summoned to the Senate when a vacancy occurs in the Senate in relation to Yukon or the Northwest Territories. The person summoned to fill a vacancy in the Senate shall be chosen from among persons whose names have been submitted and that person must be acceptable to the Queen's Privy Council for Canada.

The Supreme Court of Canada

Territorial concerns about the way they will be treated in the Senate are repeated in relation to provisions dealing with the Supreme Court.

The Accord deals with the Court in a number of ways. One potential change, the method of appointing judges to the Court, is most offensive to Northerners.

When a vacancy occurs, the premier of each province is to have the opportunity to submit names of persons who are members of the bar of that province and are otherwise qualified to sit on the court to the federal Minister of Justice. Territorial governments do not have the right to submit such lists. Furthermore, a qualified member of a territorial bar can only be placed on a province's list if that person is also a member of the bar of that particular province.

The people of the territories find it intolerable that in a country which prides itself on fairness and equality of treatment for minorities, Northerners, simply through residence in a certain part of the country are virtually excluded from becoming a member of the highest court in the country.

Appointments of qualified lawyers and judges from the territories would have to be included on provincial lists. Northerners believe that it is both naive and unrealistic to

think that provincial governments will nominate those living in the territories over their own residents.

Time after time we heard people of the North tell us that the only practical way to have qualified Northerners considered for appointment to the Supreme Court is to have their names submitted for consideration by the territorial governments. They believe that failure to do so constitutes unfairness and inequality visited on Northerners simply because of their place of residence.

We recommend that the provisions proposed by the Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) by which provincial governments may participate in the appointment of judges to the Supreme Court of Canada be applicable to the governments of Yukon and the Northwest Territories.

Therefore, we recommend that the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) be amended so that when a vacancy occurs on the Supreme Court, other than a vacancy relating to Quebec, the governments of Yukon and the Northwest Territories be given the power to submit to the Minister of Justice of Canada the names of any persons who have been admitted to the bar of that territory and are qualified under section 101B for appointment to the Supreme Court.

Constitutional Conferences

During the public hearing process leading up to the patriation of the Constitution in 1982, representatives of the territories fought hard for the inclusion of aboriginal rights in the *Charter of Rights and Freedoms* and the elimination of certain sections in the amending formula dealing with the attainment of provincehood and the extension of provincial boundaries into the territories. In fact, the entire Council of the Northwest Territories came to Ottawa during this period to lobby on these matters.

Attendance and participation at federal-provincial constitutional conferences and similar meetings of federal-provincial leaders and cabinet ministers is a goal which the territories have fought hard to achieve in the past few years. Their efforts have been relatively successful.

Under the *Constitution Act, 1982* the governments of Yukon and the Northwest Territories were assured of participation at constitutional conferences when an agenda item directly affected the territories. They were also assured through the 1983 Constitutional Amendment dealing with aboriginal issues of participation in the constitutional conferences called as a result of that amendment. The Constitutional Accord which accompanied the amendment dealt with other matters in addition to the issue of aboriginal rights. (See Appendix A)

In 1983, 1985 and in 1987 the territories were invited to the constitutional bargaining table. During these conferences, which dealt primarily with aboriginal issues, it was the feeling of Northerners that they took a leading role because of their experience in

dealing with these issues. The meetings were for the most part held in public and the people of the territories are extremely proud of this fact.

From 1983 to 1987 there were well over 50 meetings held between officials, Attorneys-General of the provinces and the federal government dealing with these constitutional conferences on aboriginal rights. The officials and government representatives of the territories were full participants at these meetings.

Both the Government of Yukon and the Northwest Territories have been for the last two years invited to the annual meeting of premiers. Yukon and Northwest Territories are signatories to many federal-provincial-territorial agreements.

This involvement with the federal government and other provinces at the constitutional bargaining table as well as the inclusion of Yukon and the Northwest Territories in a section of the Constitution dealing with constitutional conferences created an expectation that when the Prime Minister and Premiers met to deal with constitutional matters, representatives of the territories would be invited. This would especially be the case when the subject matter directly affected the North.

The people of the territories were shocked when they discovered the contents of the Meech Lake Accord. Northerners told us that this feeling was compounded, because at the August, 1986 Edmonton Premier's conference on the economy which dealt with Quebec's Constitutional demands, representatives of the territories were excluded from constitutional deliberations. The premiers agreed at this conference to make Quebec's full and active participation in the Canadian federation their constitutional priority. The territories were excluded from these discussions as they were told that the discussions did not affect the territories.

As the Honourable Nick Sibbeston, the Government Leader of the Northwest Territories at the time of this conference, remarked at our meeting in Yellowknife:

The Quebec position was beginning to be formalized. We were not privy to the private meetings that were held by the Premiers at that conference in Edmonton two years ago. So we were not aware of the discussion the Premiers had about Quebec. (*Hon. Nick Sibbeston 2:27*)

It is the position of the territories that any constitutional agreement which had such negative impact on them should have at least been arrived at with representatives of the territories present. Some Northerners attempted to explain the Accord by saying that their rights were simply neglected. They did not wish to believe the Prime Minister and the Premiers would have deliberately tried to manufacture an arrangement which had such negative effects on the territories. However, a great many felt the exclusion of representatives of the territories from these meetings was clearly intended, particularly in view of the efforts made by the territorial governments to be involved.

This view was explained to us by Mr. Ron Veale, a Whitehorse lawyer and former Leader of the Opposition in the Yukon Assembly when he stated:

I would like at the outset to dispel any suggestion that the 1982 Constitution Act or the Meech Lake accord arises out of benign neglect or simply neglect.

...
You do not get that by having somebody fall asleep at the wrong time or letting his pencil slip. It has to be drafted carefully.
(Veale 1:179, 188)

We were told of the efforts made by the government leaders of the Northwest Territories and Yukon to take part in the deliberations both leading up to and subsequent to the signing of the Constitutional Accord. Both the government leaders of Yukon and the Northwest Territories came to Ottawa prior to the signing of the Accord in a final attempt to have their views heard. Their efforts were rebuffed.

People of the territories feel the process by which the 1987 Accord was reached was illegitimate because they were not present. It was said that by having only the federal government representing their interests, the residents of the North became less equal than others. The territories are no longer content to leave the defence of their interests solely to the federal government.

The Accord not only entrenches yearly First Ministers' Conferences on the Constitution, it also entrenches within the constitution an annual conference of the Prime Minister and provincial first ministers to discuss the state of the Canadian economy and such other matters as may be appropriate. The Accord does not include attendance of representatives of the territories at these meetings.

Witnesses were concerned about the effect of entrenching these First Ministers' Conferences in the constitution. They questioned whether it would result in a third level of government which would actually be imposed over the federal and provincial jurisdictions. They felt there is enough outside interference already in the affairs of the territories without the provinces getting directly involved.

We also heard from those who felt there are few agenda items which do not in some way have an impact on the North. If the territories had a voice at these constitutional and economic conferences, their interests would be directly represented.

We recommend that the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) be amended so that the elected representatives of the governments of Yukon and the Northwest Territories will be invited to participate at all future Constitutional Conferences on the Constitution and on the economy.

EXTENSION OF PROVINCIAL BOUNDARIES

Under the *The Constitution Act, 1982* the consent of Parliament and seven provinces representing 50% of the population of the provinces is required to effect territorial boundary changes. There is nothing in either the 1982 or 1987 document which gives a voice to Canadians living in the territories regarding future changes to their borders. Boundaries of existing provinces could be extended into the North without any consultation with the territories. Changes are less likely under the *1987 Constitutional Accord* because of the unanimity provision.

In 1983 the Prime Minister of Canada and nine provincial premiers (Quebec refrained from fully participating in the constitutional process) signed an agreement to discuss, among other things, repeal of provisions of the *Constitution Act, 1982*, relating to the creation of new provinces and the extension of boundaries of existing provinces into the territories. (see Appendix A)

At least two conferences were to be convened to discuss these and other matters. The governments of Yukon and the Northwest Territories were to be invited to participate in the discussions that directly affected the two territories.

These conferences, to which the aboriginal organizations and the territorial governments were invited, were held in 1985 and 1987. However, by agreement among the participants the issue of aboriginal self-government became the primary matter for discussion at these conferences.

Representatives of the North agreed to this as they felt that the creation of provinces and the extension of boundaries would be the topics for future conferences. The second and last conference was held in March 1987, less than two months prior to the conclusion of the Meech Lake Accord.

The 1983 agreement was perceived by the governments of the two territories as recognition of their concerns with regard to extension of provincial boundaries into the territories and a guarantee of their involvement in any future discussions affecting them. What happened instead is that the real discussion about extension of provincial boundaries into the territories took place during negotiations leading to the Meech Lake meeting and at the meeting itself. The elected territorial representatives were totally excluded from these

deliberations. In their view both the process and the result departed from elementary principles of fair play.

Northerners are very conscious of the sharp contrast between the process required to alter boundaries between provinces and that necessary to extend boundaries of existing provinces into the territories. In the former case, the *Constitution Act, 1982* requires the consent of the Parliament of Canada and of the legislative assembly of each province affected by the proposed alteration. In the latter neither the *Constitution Act, 1982* nor the 1987 Accord require the consent of the legislative assemblies of Yukon or the Northwest Territories before a proposed extension of provincial boundaries into the territories may proceed.

Witnesses stated that the extension of provincial boundaries is a real possibility. It is an immediate and grave concern. The Government of British Columbia, for example, has publicly expressed a continuing interest from the late 1930s and again as recently as the early 1970s.

The fact that boundary matters have been given so much attention by the provinces in recent constitutional negotiations is, for the territories, clear evidence that this interest is still very much alive.

Until 1982, the federal government had the sole authority to change territorial boundaries. In 1982, at the insistence of the provinces the constitutional amending formula was changed to include the extension of existing provinces into the territories. This could be accomplished on the agreement of the federal parliament and seven provinces having more than fifty percent of the population, without consultation with the territories.

In 1987 this matter was dealt with again, but this time it was made subject to the unanimity rule. The territories fear the provinces have a "hidden agenda" for the North. They believe some provinces consider them as little more than a resource to be tapped at an appropriate moment.

The federal government has a policy of devolution of powers to both territories. Negotiations are ongoing with Yukon concerning devolution of control over natural resources. Control over forestry was transferred to the Northwest Territories in April 1987. Witnesses said the continued presence in the Constitution of a provision dealing with extension of provincial boundaries into the territories indicates that the federal government's and the provinces's priority is to protect northern Canada as an inheritance for the South.

At the very least Northerners want this aspect of the Accord amended before it is adopted. They recommend that their consent be required constitutionally before any changes to their boundaries can take place. One particular recommendation is that section 43 of the *Constitution Act, 1982* be amended to apply not only to alterations to boundaries between existing provinces, but also to boundary changes between provinces and territories. Thus any amendment to the boundaries between the provinces and the territories could only be accomplished with the approval of the Parliament of Canada and the legislatures of the

provinces and territories directly affected. Others would make it constitutionally impossible for provinces to extend their boundaries into the territories.

While there may be some differences in the methodology, both the governments of Yukon and the Northwest Territories want any extension of provincial boundaries into the territories to be subject to their approval.

We recommend that the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) be amended so that any change in the boundaries between the provinces and the territories would occur only with the consent of the territory concerned.

At the heart of northern concerns about the 1987 Constitutional Accord is the question of provincial status.

It is difficult for northern Canadians, secure in their provinces, to appreciate how much the people of Yukon and the Northwest Territories fear the prospect of absorption by some of the existing provinces. But anyone familiar with post-confederation history should appreciate the desire of people to be masters of their own destiny through the attainment of provincial status.

Prior to 1982 the federal government alone had responsibility for the creation of new provinces. In 1982, the formula became seven out of ten provinces with 50 per cent of the provincial population giving their approval for a territory to become a province. The territories vehemently opposed this change.

The 1987 Accord would require unanimity among the provinces before a territory can become a province. While the territories viewed the 1982 process as making it very difficult for them to attain provincial status, they believe the 1987 Accord renders this future goal virtually impossible. The territories want to return to the pre-1982 process.

The Constitutional Conference on Aboriginal rights held between 1983 and March 1987 did not deal with the concerns of the territories over this issue.

If the 1987 Accord is adopted witnesses are convinced it will be impossible for Yukon and the Northwest Territories eventually to achieve provincial status.

The inclusion of the provision in the Accord requiring unanimous consent of the provinces and federal government to create new provinces has led some to conclude that this is a clear indication that eastern provinces have already made the decision that the territories will never become provinces.

Numerous witnesses suggested there is no reason the provinces would welcome new partners. Without a vote, provinces will not want to share federal revenues or deal with a new economic force and a new equal vote in the Canadian federation. The argument was that they will not want to be participant in federal cost-sharing programs.

CREATION OF NEW PROVINCES

At the heart of northern concerns about the *1987 Constitutional Accord* is the question of provincial status.

It is difficult for southern Canadians, secure in their provinces, to appreciate how much the people of Yukon and the Northwest Territories fear the prospect of absorption by some of the existing provinces. But anyone familiar with post confederation history should appreciate the desire of people to be masters of their own destiny through the attainment of provincial status.

Prior to 1982 the federal government alone had responsibility for the creation of new provinces. In 1982, the formula became seven out of ten provinces with 50 per cent of the provincial population giving their approval for a territory to become a province. The territories vehemently opposed this change.

The 1987 Accord would require unanimity among the provinces before a territory can become a province. While the territories viewed the 1982 process as making it very difficult for them to attain provincial status, they believe the 1987 Accord renders this future goal virtually impossible. The territories want to return to the pre-1982 process.

The Constitutional Conferences on Aboriginal rights held between 1983 and March 1987 did not deal with the concerns of the territories over this issue.

If the 1987 Accord is adopted witnesses are convinced it will be impossible for Yukon and the Northwest Territories eventually to achieve provincial status.

The inclusion of the provision in the Accord requiring unanimous consent of the provinces and federal government to create new provinces has led some to conclude that this is a clear indication that certain provinces have already made the decision that the territories will never become provinces.

Numerous witnesses suggested there is no reason the provinces would welcome new partners. Witnesses said the provinces will not want to share federal revenues or deal with a new economic force and a new equal vote in the Canadian federation. The argument was that they will not want a new participant in federal cost-sharing programs.

The recognition of the territories as provinces would affect the working of the general formula for constitutional amendment provided by the *Constitution Act, 1982* which now allows the four western provinces or the four Atlantic provinces to block a proposal they consider contrary to their regional interest.

Both territorial governments emphasized that it is unfair that provinces be allowed to have a say as to whether Yukon and the Northwest Territories will become provinces. None of the existing provinces had to submit to such a process.

Since 1871, negotiations in relation to this matter have been the sole responsibility of the federal government. Thus, the *Constitution Act, 1982* and the *1987 Constitutional Accord* are in their opinion contrary to the Canadian constitutional tradition. They fear this new pattern for creation of provinces will lead to decisions made in the interests of each province instead of the interest of Canada as a whole.

We were reminded of the words of Senator Lowell Murray, the Minister of Federal-Provincial Relations, quoted in the Report of the Special Joint Committee on the *1987 Constitutional Accord*, that "at least some of the provinces are extremely jealous of the trappings of provincehood". In his evidence he stated: "The First Ministers maintain the distinction, and wish to maintain the distinction between the governments of provinces and the governments of territories."

This attitude reveals a different spirit than that which characterized every other territory's entry into Confederation since 1871. In 1949, for example, when Newfoundland joined Canada, it was given special financial treatment for a 20-year phase-in period.

Some witnesses, while admitting that the economy of the North has to improve before it can go ahead insofar as becoming a province is concerned, said the situation is much better than generally believed. But Northerners say economic self-sufficiency has never been a criterion to become or remain a province.

The Constitution does not set out the criteria by which the provinces would be bound to make their decisions. The result Northerners believe is that they will be deprived of benefits other Canadians have enjoyed throughout the constitutional history of Canada.

As Canadians, Northerners consider they have the right to become full partners in the Canadian federation under the same conditions which governed the admission of other parts of Canada.

The witnesses we heard welcomed the signature of Quebec on the Canadian Constitution.

People of the territories are concerned that the existing provinces may take advantage of territorial resources or negotiate the transfer of federal powers when dictating the terms of provincial status for the North.

As for a takeover of the northern resources, some witnesses suggested that some premiers may want to annex a portion of the territories in exchange for their vote in favour of the creation of new provinces in what would be left of the territories.

As for negotiating the transfer of federal powers, many witnesses are of the opinion that unanimity was possible at Meech Lake because all the provinces won new powers.

If the price tag attached by the provinces to their consent is the transfer of federal powers, the interest of Canada as a whole will then be split among many provincial interests with Northerners the only non-participants in the process.

Both the governments of Yukon and the Northwest Territories want Canada to return to the pre-1982 process. The territories want to negotiate their entry as full partners in the Canadian federation with the federal government alone.

We recommend that the Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) be amended so that the attainment of provincial status by Yukon and the Northwest Territories be accomplished solely through negotiations with the federal government, subject only to the approval of the federal government and the particular territory concerned.

ANOTHER DISTINCT SOCIETY?

Aboriginal peoples make up approximately one-third the population of Yukon and form the majority in the Northwest Territories. They are fully involved in the governments of both territories and, in fact, form the majority of members in the legislature of the Northwest Territories. While some specific concerns of aboriginal peoples in Yukon and the Northwest Territories are different, they share a common concern about the potential effect of the 1987 Accord on aboriginal rights.

The Council of Yukon Indians expressed its pleasure that Quebec has signed the Constitutional Accord, but questioned why only Quebec was classified as the distinct society. The Council maintains that there has to be recognition by the government of Canada that the aboriginal peoples were the first people to settle in what is now known as Canada; that they have the right to their own system of government, their lands and resources and the right to maintain their own language and culture.

It pointed out that the failure of the Accord to recognize the distinctiveness of aboriginal peoples was one of the most negative features of the agreement.

In the Northwest Territories we heard representatives of many aboriginal groups: the Dene Nation, Métis Association, Inuvialuit Regional Corporation, Committee for Aboriginal Peoples Entitlement, Inuit Committee on National Issues, Baffin Region Inuit Association and the Nunavut Constitutional Forum.

These aboriginal leaders argued that the Accord should refer to the distinctiveness of aboriginal society. It was the aboriginal people who occupied the land first and without whose help Europeans would not have been able to settle.

We were told that aboriginal people have a serious problem with the Accord, not because it acknowledges the undeniable fact that Quebec is home to a distinct society but because it implies that only Quebec deserves such special consideration. Canada, they told us, stretches not only from the Atlantic to the Pacific but to the Arctic Ocean as well.

Aboriginal Canadians in the territories feel that their place in Canada was forgotten or ignored by the Prime Minister and Premiers. The fact that unanimous agreement was reached on various aspects of constitutional development so soon after the

failure of the conferences on aboriginal self-government is viewed as an act of hypocrisy on the part of the First Ministers.

The settlement of land claims in Yukon is looked upon as an important vehicle for the confirmation of aboriginal rights. It is also a method by which the government of Yukon can define its roles and responsibilities. The settlement of land claims deals with the management and control of lands, and the relationship between aboriginal people, the Yukon government and the federal government.

The Council wishes to continue to deal solely with the federal and territorial governments on the settlement of land claims. It fears that under the 1987 Accord any such settlement will have to be approved by each province in addition to the federal government. It is unclear as to whether these matters can be settled expeditiously with the government of Yukon and the federal government, or if more complicated, time consuming negotiations will have to take place with each province.

It is also worried that with the Accord there is the possibility of greater participation of the provinces in the determination and delivery of federal programs. Aboriginal people feel they are in a precarious position as they are left with no voice, and therefore no participation in the decision-making as to the effect of these programs or how they will be delivered.

They want flexibility to develop their own institutions. The potential extension of provincial boundaries into the North is worrying to them. Such a development would considerably reduce the possibility of reaching settlements regarding land claims and self-government.

While a province may have a constitutional right to put in a claim to extend its boundaries, the aboriginal people have no constitutional right to insist upon the negotiation of a land claim.

In the Northwest Territories aboriginal leaders feel the settlement of land claims is part of the road to provincehood.

The aboriginal people feel that the 1987 Accord could prevent the division of the Northwest Territories into two parts with each part working toward provincial status. There is concern that the Meech Lake agreement requires unanimous consent of the federal government and the provinces for such a division to occur.

Aboriginal witnesses stressed that the aboriginal people should participate in the First Ministers' Conferences. Aboriginal issues cannot be put on the back burner while other matters are discussed. Constitutional conferences must deal with the recognition and status of aboriginal people, especially through the recognition and implementation of self-government.

The aboriginal people told us that in their opinion the 1987 Accord has killed the possibility of aboriginal self-government. It is not on the permanent agenda for future constitutional conferences and in their opinion the recognition of self-government would

require such a change in the structure of government in Canada that it would probably require unanimity amongst all the provinces and the federal government.

In summary, the aboriginal people feel they are a distinct society and believe the Accord ought to be amended to add aboriginal and treaty rights, including self-government, to the agenda of constitutional conferences convened under the Accord. Their representatives and those of the governments of Yukon and Northwest Territories should be present at such conferences as full participants.

Aboriginal witnesses stated that until aboriginal people are recognized as a distinct society and the rights attached to their distinctiveness entrenched in the Canadian constitution the circle of Confederation will remain incomplete.

We recommend that aboriginal and treaty rights and the question of self-government be added as continuing items to the agenda of constitutional conferences convened under the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord). Elected representatives of the governments of Yukon and the Northwest Territories, as well as representatives of the aboriginal people, are to be invited as participants in relation to these issues.

We further recommend that as the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) recognizes Quebec as a distinct society it should also recognize that the aboriginal peoples of Canada constitute distinct societies.

LET THERE BE JUSTICE

The people of Yukon and the Northwest Territories seek justice. Witness after witness told us that the result of this Accord was to make them second class citizens by reason of their place of residence within this country. Constitutional documents must not place legal handicaps on people's rights based solely on their place of residence.

Northerners find it strange that a constitutional accord intended to unite Canadians threatens to bring to an end the political evolution of the territories by excluding its people from full participation in the federation. They are not content with vague promises of changes in a second round of constitutional talks to be held at a time and in a manner determined solely by other governments. As a result of the unanimity clause, the people of the territories do not believe that the changes which they deem necessary will be made. They want the changes now.

As a result of suggestions made to us by the people of the territories we make recommendations which if accepted we believe will ensure that the North remains, in the eyes of its people, a land of promise whose inhabitants are proud to call themselves Canadian.

RECOMMENDATIONS

1. We recommend that the transitional procedure proposed under the Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) for the appointment of Senators from provinces be applicable to Yukon and the Northwest Territories.

Therefore, we recommend that the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) be amended to give the power to the governments of Yukon and the Northwest Territories to submit names to the Queen's Privy Council for Canada of persons who may be summoned to the Senate when a vacancy occurs in the Senate in relation to Yukon or the Northwest Territories. The person summoned to fill a vacancy in the Senate shall be chosen from among persons whose names have been submitted and that person must be acceptable to the Queen's Privy Council for Canada.

2. We recommend that the provisions proposed by the Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) by which provincial governments may participate in the appointment of judges to the Supreme Court of Canada be applicable to the governments of Yukon and the Northwest Territories.

Therefore, we recommend that the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) be amended so that when a vacancy occurs on the Supreme Court, other than a vacancy relating to Quebec, the governments of Yukon and the Northwest Territories be given the power to submit to the Minister of Justice of Canada the names of any persons who have been admitted to the bar of that territory and are qualified under section 101B for appointment to the Supreme Court.

3. We recommend that the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) be amended so that the elected representatives of the governments of Yukon and the Northwest Territories will be invited to participate at all future Constitutional Conferences on the Constitution and on the economy.

4. We recommend that the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) be amended so that any change in the boundaries between the provinces and the territories would occur only with the consent of the territory concerned.

5. We recommend that the Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) be amended so that the attainment of provincial status by Yukon and the Northwest Territories be accomplished solely through negotiations with the federal government, subject only to the approval of the federal government and the particular territory concerned.

6. We recommend that aboriginal and treaty rights and the question of self-government be added as continuing items to the agenda of constitutional conferences convened under the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord). Elected representatives of the governments of Yukon and the Northwest Territories, as well as representatives of the aboriginal people, are to be invited as participants in relation to these issues.

7. We further recommend that as the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord) recognizes Quebec as a distinct society it should also recognize that the aboriginal peoples of Canada constitute distinct societies.

Dissenting Opinion

This represents the views of a majority of the Task Force. The members who support the Government - Senators Bielish, Doody and Macquarrie - are in disagreement with any recommendations that the Accord be amended at this time.

THE PEOPLE OF THE TERRITORIES SPEAK

A Question of Justice

"What the Meech Lake accord will do to the Yukon people, if signed, at least in the present form, is one that I feel very strongly about, as the other parties in the legislature do as well. I think it is very much an issue that has united people in the territories, very much an issue that we feel very strongly about." (*Mr. Jim McLachlan, Acting Leader, Yukon Liberal Party, p. 1:41*)

"Our organization, the Yukon Status of Women, has received assurances from Barbara McDougall, the Minister responsible for the Status of Women, that the intention of the present government is not in any way to jeopardize women's equality by this accord. The problem we have with this is that intentions do not count. We cannot take intentions to the court when the courts are interpreting the wording of the legislation. Our question is what is possibly lost by safeguarding the rights that have now been enshrined in the Charter." (*Mrs. Lynn Gaudet, Yukon Status of Women Council, p. 1:52*)

"We have elected a government in Yukon, and we have been trying to get representation on all the different boards. The leaders of our parties were down there and we never had a say. Now they say this is an accord for all of Canada. But how can it be all of Canada when we in the Yukon were not even represented at the Conference? We had no input into it. If we had had input and this was the result, we would have had to keep quiet, because our leader was there." (*Mr. Patrick Olsen, p. 1:119*)

"Today, we are frustrated and concerned because we do not understand why the Prime Minister and the Premiers want to treat us differently. Why should we be treated differently from other regions of Canada in the way in which we will acquire provincial status? Most southerners have no idea what our land is like here in the north, or how we live, or how we have learned to live together, or how we have learned to live under Ottawa's administration. Why then do they now wish to interfere in our political development? And why do they wish to prejudice the chance for the Yukon to determine who should be appointed to the Senate, or who should be nominated to be a Supreme Court judge? We do

not understand why the Government of Canada seems to be forcing northerners to have to use the Charter of Rights to assert our rightful place in Canada. We do not understand why we cannot participate, as other Canadians do, at First Ministers' conferences through elected officials." (Mr. D. Hogan, Mayor, Village of Teslin, p. 1:151)

"One of the motivating features of the land claims process in Yukon was that we wanted the aboriginal people to be full partners in Yukon's future and of course were holding that out as a goal. The goal becomes somewhat hollow if Yukon itself does not really have much future because of these roadblocks that are placed in the way of eventual provincehood and a full voice in such things as Senate appointments, and so on. It is less attractive to the aboriginal people in determining how they want to be part of partnership. A partnership in what? It is like saying that you will be given 50p. 100 of the stock in a company. If the company is going to go bankrupt tomorrow because of Black Friday of Black Monday, then it is not a very attractive offer. So that is one thing that is negative." (Mr. Willard Phelps, Leader of the Opposition, Yukon, p. 1:171)

"Subsections 41. (h) and 41. (i) of the proposed amendments would require the consent of all the provinces and the federal government for the creation of new provinces or extension of existing provinces into the territories. These amendments would require an accountable decision from people representing all areas of Canada except the residents most affected, those living in the territories. Surely this is an untenable principle in our democracy. Representatives of our territorial government have been excluded and apparently will continue to be excluded from the discussion of constitutional amendments that affect us.

The Yukon has an identity and a history as an entity that is unique in Canada. Our boundaries are clearly defined. This distinctive environment should be preserved, not seen as a simple chunk of real estate to be carved up according to the requirements of the existing provinces." (Mrs. Linda Boychuk, Co-ordinator, Victoria Faulkner Women's Center, p. 1:173)

"The Meech Lake accord would provide or cause a weakened nationhood. By establishing the requirement for unanimous consent by the provinces to all important constitutional amendments, this accord effectively ensures the impossibility of any future amendments, because we cannot get consensus in Canada. Since any one province could nullify the desires of any or all of the others, Canadian unity would dissolve into 12 tribal areas pursuing parochial interests without regard to the general welfare of the nation as a whole." (Mr. Jacob de Raadt, p. 1:228)

"It is the opinion of the Dawson City Chamber of Commerce that the Meech Lake Accord as presently formulated creates a situation where the rights and freedoms of northerners are compromised. The citizens of Yukon will not have the opportunity to fully participate in Confederation. Because it is now required that there be unanimous support of the existing provinces before the admission of a new province, we, as Yukoners feel that the

right and privilege of provincehood has effectively been eliminated." (Mr. Gerry McCully, President, Dawson City Chamber of Commerce, Brief, p. 1)

"Although we are rightfully proud of our uniquely northern heritage, we are first and foremost Canadians. As such we are pleased that an agreement has been reached among the premiers, which will bring the Province of Quebec into its proper place within the Canadian Confederation." (Mr. Don Strang, Deputy Mayor, Yellowknife, p. 2:39)

"Like most organizations of northerners who have appeared before you, I think it is good for the Canadian family to have Quebec in there." (Mr. Stephen Whipp, Vice President of Yellowknife Western Arctic New Democratic Party Association, p. 2:85)

"Clearly the Canadian political institutions have failed the north." (Emerald Murphy, p. 2:90)

"I think a lot of us are really beginning to feel that we have been betrayed. We feel that we are not being represented properly. We are Canadians. I do not think that southern politicians realize that we live in one-third of Canada." (Mr. Pat McMahan, p. 2:106)

"As a matter of record, the chamber associates itself specifically with the position on the accord advanced by the Government of the Northwest Territories and more generally with the concerns of all northern Canadians on this important matter." (Mr. Len Jason, director, Yellowknife Chamber of Commerce, p. 2:109)

"If we are denied our rightful place in the Constitution, government will continue to ride roughshod over native people and northern groups, and northern individuals as well." (Mr. Fred Turner, p. 2:128)

"If we are not considered of equal status with the fellow who lives in Alberta or Prince Edward Island, we will never have the right to make our own decisions about the things which affect us internally." (Mr. Eric Watt, p. 2:174)

"Personally, I am against any accord that empowers other people or provinces or governments to say what we as northerners...that gives the right to say to us northerners: You cannot grow up, you cannot grow to your full potential." (Mr. Lawrence Norbert, p. 2:175)

"We have had our people from the north fight for this country; let us not treat them as second-class citizens. In my book, as far as I am concerned - I do not care what anybody says - those people have fought for our country; they are first-class citizens and should be treated as such." (Mr. Larry Tourangeau, p. 2:179)

"Rather than an iniquitous plot, I think the Meech Lake accord betrays Canadian ignorance of the north and its potential to enrich our cultural heritage and our national

economy. Until this terrible injustice is undone, Canada will be incomplete, Canada will not be the great northern country celebrated in our national anthem, in paintings of the Group of Seven, in the novels of Jack London and the poems of Robert Service. Canada will be a modern country harbouring the shame of a colony within." (Mr. Dennis Patterson, *Minister of Education, Aboriginal Rights and Constitutional Development, Northwest Territories*, p. 3:18)

"The Prime Minister of Canada has stated this government, his government, has actively promoted the steady expansion of responsible government in the Yukon and the Northwest Territories, and will continue to give to both territories the support they need for the next stage in their constitutional development. You will appreciate that it becomes difficult to develop great expectations in territorial constitutional development on the one hand, while being left out of national constitutional development on the other. A foul ball is still a strike, and that is certainly one against us." (Mr. Andy Thériault, *Mayor of Iqaluit*, p.3:52)

"I now proceed to say many of the things that the people who have preceded me are saying. In British Columbia, Tumuk had no rights to appoint Supreme Court judges, to appoint senators or to input to the political future of British Columbia. In Iqaluit, Tumuk still has no rights to appoint members of the Senate, to appoint Supreme Court justices or to input to the political future of his country.

However, in Toronto, I had each of these rights and more. By moving to Iqaluit I no longer have maintained these same rights. This draws into question the premise that Canada has a system that makes all people equal. The dogs are equal in that their rights remain the same, but my rights change as I move about the country in which I was born." (Mr. Al Woodhouse, p.3:57)

"The other thing that bothers me is dealing with sovereignty. How in heaven's name can a country exercise sovereignty when the people who are there to represent that country do not possess the rights and privileges of the majority of people they are representing. When you take away certain rights and privileges of people in the north, it is very difficult for us to truly represent sovereignty in the north. We are not equal in all respects." (Mr. Frank Pearce, p.3:59)

"As a native, I watched on the outer porch of this land, the results of a life - time's work going down the drain with the hand shakes and rhetoric of Meech Lake Accord." (Mr. Peter Ernerk, *President, Keewatin Inuit Association, Brief*, p. 1)

"There have been no land claims, no Nunavut, no accord at the Meech Lake gathering." (Mr. A. Okpik, *O.C., Brief*, p. 2)

Political and Historical Context

"Yukon has been a part of the Confederation since very early days, with some of it even in 1867, over 100 years ago, and now it is not even considered in 1987. Yukon does not have a lieutenant-governor, as do the provinces, but we do have a commissioner, which is the equivalent. They have not always been called by that title, but have been known as controller, comptroller, royal commissioner. Nevertheless, they have been representative, taking instructions from Ottawa, and as one of these gentlemen once said, it was like driving a team of horses with 3,000 miles of rein." (*Mr. Laurent Cyr, President, Yukon Council on Aging, p.1:102*)

"Now that the provinces have been given this power over the north regarding our political evolution, we wonder if this same principle will apply to other areas such as federal, social and economic programs and financial support for the government of the Northwest Territories." (*Mrs. Vicki Boudreau, Deputy Mayor, Town of Inuvik, p. 2:133*)

Participation in Federation

"In short, Yukoners are powerless. We cannot shape our destiny the way Canadians in the provinces can. We cannot allocate resources we do not own. We cannot appeal decisions that affect our daily lives. We cannot hold the decision-makers accountable for their actions.

Powerless citizens are second-class citizens; and this is offensive. It is offensive to the spirit of the Canadian Constitution, which sought to make every Canadian equal. Legal uncertainty and inequality have no place in Canada. There must be an end to second-class citizenship." (*Mr. Steven Smyth, p. 1:155*)

"Many Northerners doubt we will ever be represented at the constitutional table even if the subject of future Northern provincehood arises. The fact that the Northern Territories were not asked about the Meech Lake Accord has left us uneasy and distrustful of the process." (*Mr. Arnold Hedstrom Brief, p. 3*)

"We cannot believe that the people of Quebec have demanded the exclusion of northerners and aboriginal people from the constitutional process as a condition of their entry into the Canadian family." (*Mr. Mike Paulette, President, Metis Association of the Northwest Territories, p. 2:32*)

"All Canadians, except northerners, get two votes at First Ministers' conferences, one cast by the federal government and one cast by a provincial representative. Northerners get only one vote, that cast by the Prime Minister. The agreement hammered out in the

Langevin Block clearly shows that we are not in good hands." (Mr. Terry Foster, President, Western Arctic Liberal Association, p. 2:27)

"The federal government does not recognize northerners as full Canadian citizens in its constitutional deliberations." (Mr. Douglas Marshall, Secretary-Treasurer, Northwest Territories Federation of Labour, p. 2:114)

"For us, Northern Canadians, the issue has nothing to do with whether we are against Quebec or against the Quebec people or against the rights of French Canadians. It has to do with our rights as Canadians and particularly our right to participate in the discussions in order to ensure that the interests of the North are protected." (Mr. Kit Spence, p. 2:154)

Extension of Provincial Boundaries

"There are not advantages that I can see for any province, not to mention all ten of them, to vote in favour of an eleventh or twelfth partner. However, the two territories are very tempting prizes for the skilled negotiator who can make an attractive deal with both the federal government and the six provincial brothers. Boundary expansion is the most logical scenario for at least four of our ten provinces. Apart from this being the most abhorrent option I can think of as a Yukoner, as things stand now we would only be bystanders without input. Of all the indignities perpetrated on the Yukon, that would be the worst. Unfortunately, in my opinion it is probably the most likely." (Mrs. Ione Christensen, p. 1:90)

"The extension of provinces into the territories: One might say that this is one area of the Constitution that will be improved under the accord, as all 10 provinces plus the Senate and the House of Commons would have to agree to any extension of provinces into the territories. However, this section was, and will remain, an affront to the people of the territories. Surely we should have some say if a province decides they would like part of our territories. In fact, we should have the right to say no. I for one want to remain a Yukoner." (Mr. Keith Lay, p. 1:111)

"On the extension of provincial boundaries, our major concern is that there is no provision in the accord requiring the consent of the territory affected to such an extension. The people of the northern territories, with their own elected governments, and especially with the unique population distribution of aboriginal and non-native peoples, deserve at least the right to be consulted about whether they want to become part of one of the existing provinces." (Mr. John Vertes, President, Western Arctic Progressive Conservative Riding Association, p. 2:95)

"It is clear to me, even as a non-politician, so to speak, having a non-awareness of the legislature, that it was really a strong ploy to leave out the Northwest Territories and to leave the option later to access into the territories through expansion of the provincial borders." (*Mrs. Arlene Haché, Northwest Territories Federation of Labour, p. 2:121*)

"There is definitely a danger for the provinces to extend their boundaries, especially through the Northwest Territories area. We are looking at Quebec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, and Alberta, especially those provinces. Undoubtedly in the past some of the provinces have had in the back of their minds they would like to extend their boundaries into the territories. There is always that danger, especially when the Inuit in the eastern Arctic are aggressively or very heavily involved in the negotiations of a division of the territories, which, in our opinion, is a necessity to unify the Inuit across the north as a Nunavut government, where the majority of the people would be the Inuit. This Nunavut government, if it is created, has the potential of provincehood in the future; not necessarily immediately, but depending upon the negotiations between the Western Constitutional Forum as well as the Eastern Constitutional Forum. If the provinces were to extend their boundaries to the rest of the territories, then our aboriginal Inuit will be fragmented, following different provincial legislations." (*Mr. Louis Tapardguk, Baffin Regional Council and Baffin Region Inuit Association, p. 3:42*)

Creation of New Provinces

"First and foremost, we abhor the powerful and totally unwarranted veto given to each and every province in denying provincial status to northerners when we reach that state of maturity; and that day will surely come. If we are to continue to contribute to national goals and aspirations as we have so ably done in the past, then no province should have blackball veto to keep northerners from having an equal say in the affairs of Canada." (*Mr. Art Deer, President, Association of Yukon Communities, p. 1:44*)

"The thing that concerns me is that we are developing I think fairly strongly on the territorial level. Our infrastructure is getting stronger and everything else. We have good representation, but if our representatives are not heard on a national level, then how can we ever get past this point in our development? If there is nothing in place and if it is taken away from us, then we could never become a province. We could never have even a say in becoming a province. That is the big concern." (*Mrs. Claire Briand, Elsa Hamlet Council, p. 1:64*)

"I think unanimity from 10 different areas plus the federal government must be an impossible task to achieve. It seems that in this last accord self-interest was placed all the way down the line to each province, and they each gained something. What are we going to offer each one of those individual provinces at the time this question comes up, to persuade

or entice them to agree to the provincehood." (Mr. David Philpott, *Tourism Industry Association of Yukon*, p. 1:72)

"Whereas the federal government continues contributing to the maturation of the northern jurisdictions through assisting in the development of the territorial governments, transferring blocks of land and pursuing a settlement on the land claims table, it is not prepared to protect the constitutional gateway so the territories may at a future date pass through. The Meech Lake accord will provide a most effective barrier to this constitutional step, one which the Province of Alberta and its constitutional partners did not have to face. In this we see not merely an injustice to the northern people of Canada, but also a sign of a departure from the constitutional framework, the heritage of this nation. Canada's Constitution has developed as a consequence of its history, a history which speaks to the fact that it has traditionally been willing to grant new regions, its maturing territories, the right of provincial status. This has been considered not foreign to, but part of that national interest." (Mr. Kirk Cameron, p. 1:80 and 1:81)

"We have had plans. I have had a plan. Yukoners have been charting a course. We have always gone the same direction: that being the ideal of becoming an equal partner in Confederation, in the Dominion of Canada. We are unlikely to seek provincehood tomorrow, but when the Yukon has matured, and it is maturing quite well, the right to self-determination should be made available to us and be decided by those most affected, by the Yukoners, by the people in the north not, by the federal government together with 10 provinces who would probably make a decision to their own ends, not to ours." (Mr. H.K. Law, *Deputy Mayor, City of Whitehorse*, p. 1:44 and 1:45)

"According to the current terms of the 1987 Constitutional Accord, Yukoners and other northerners will be the only Canadians who do not have have a say in determining whether or not Yukon will ultimately become a province. This situation is unfair and is intolerable in a free and democratic society. As the people directly affected, surely we deserve a say in shaping our own destiny." (Mr. Mark Obstfeld and *Concerned Youth*, p. 1:162)

"I think there is a cherished goal of many politicians and many people in the Yukon Territory, and it was alluded to by Mr. Penikett in his address yesterday, and that is the concept of a social contract. The Meech Lake accord violates the social contract that is being worked out. It is an objective in the Yukon, because we have not established it yet. It is a sort of dysfunctional process at the moment.

Non-native Yukoners see political objectives in terms of provincial status in the long term. Native Yukoners, though, see it in a different context. They see it as achieving a land claims settlement, achieving self-government, and then they are prepared to negotiate the social contract. I think the Meech Lake accord dashes those two cherished hopes of

Yukoners. It dashes the hopes for a social contract for a long time to come." (Mr. Ron Veale, p. 1:181 and 1:182)

"Last May 21 in Quebec City at the annual general meeting of the Council for Canadian Unity, of which I was the provincial chairman for the Yukon, a panel of three very distinguished speakers addressed the theme of economic regional disparities and their effect on Canadian unity. They were the Hon. Bill Bennett, Senator Pierre De Bané and the Hon. Joseph A. Ghiz, Premier of Prince Edward Island.

I asked Mr. Ghiz why it had been necessary for him, as one of the First Ministers at Meech Lake, to close the door on the northern third of Canada in order to open the door to Quebec. And he said: We cannot have you people up there forming two or three new provinces, you know; it would affect our proportionate share of federal revenues." (Mrs. Flo Whyard, p. 1:201)

"It angers me to find out that in order for the Yukon to gain provincehood we will have to get agreement from all 10 provinces. Certainly all the current premiers, or the nine that were around at that time, assured us that there would be no reason for them to stand in our way. However, they will not be here. It might be 10 or 20 years before provincehood is applied for; I do not know. I am sure that they will not be the same premiers and I am certain that they will come up with reasons to bar Yukon from becoming a province." (Ms. Yvonne Harris, p. 1:210)

"As do most Canadians, we applaud the general intention of the Meech Lake Accord. However, as citizens of a free, democratic society, we must tell you that we feel strongly that it is probably illegal to make major decisions about our future without our viewpoint being represented.

This happened initially in our not being represented when the Meech Lake Accord was put together. For the Government of Canada to continue to proceed and perhaps ultimately implement this accord without our consent as Yukoners is not democratic and therefore, we feel, illegal." (Mr. Frank Taylor, President, Klondyke Placer Miners Association, p. 1:216)

"This same general amending formula effectively bars our aboriginal people from achieving their rightful goals of self-determination without federal-provincial unanimity. This amending formula virtually guarantees that aboriginal people and northerners can never be more than second-class Canadians in our own country, a concept repugnant to us all.

As a federation and as northerners, we see too many negatives in this amending formula for us to accept it. It is a constitutional straitjacket, denying us a voice in our own future and any hope we might have for future provincehood." (Mr. John Sheppard, President, Yukon Federation of Labour, p. 1:221)

"We see little difference between our abilities to govern ourselves today and the capabilities of the existing provinces at the time they were joining the Canadian Federation. Timing seems to be the difference. We, as Yukoners have missed the chance and now it appears there will be no further opportunity." (Mr. G. Castellarin, President, Klondike Visitors Association, Brief, p. 2)

"Consider the scenarios when future Prime Ministers and premiers contemplate a deal that would allow the Yukon or the Northwest Territories to become provinces. The territories become a hostage of each and every province in its negotiations with the Government of Canada, assuming the Government of Canada is supporting the attainment of provincial status. What would the Government of Canada have to give to the provinces—to each and all of the provinces—to secure their agreement?" (Mr. Gerry Sutton, Member, Western Arctic New Democratic Party Association, p. 2:77)

"We are voting for everybody. The legislative assembly is elected. The federal seats are elected. We have the economic base to become a province. Under all circumstances, we have the economic base to become the most powerful province. We have that. It just takes us time, but do not cut us off now." (Mr. Joseph Lanzon, p. 2:164)

"We also have great difficulty with the unanimity requirement with respect to the creation of new provinces. This issue has been explained to you by the governments of the Yukon and the Northwest Territories. The repeal of the existing paragraphs 42(e) and (f) of the constitution was slated for discussion under the 1983 Constitutional Accord, and it has yet to be seriously dealt with." (Mr. Zebedee Nungak, Co-chairman, Inuit Committee on National Issues, p. 2:28)

"What we object to in the Meech Lake Accord, as I said before, is that it practically closes the door on any other new provinces being admitted into Confederation. I understand that our Member of Parliament, Thomas Suluk, said the Inuit are not very concerned about provincial status. Perhaps we are not at this time, but we do not want to close the door. We do not want to close the door on the future. Who knows how things will be a number of years down the road?" (Mr. John Amagoalik, Nunavut Constitutional Forum, p. 3:47)

"It also means that our socio-economic, political and judicial future will always be in jeopardy as long as we are excluded from section 92 of the Constitutional Act. This means as long as we do not become a province, we are going to be what we are today—pawns of the federal government." (Mr. Francis Piugattuk, p. 3:61)

"I am concerned about the legalization of a land grab of the territories by provinces. I am concerned about the role for provinces that has been put into the accord, which will affect provincial status for the territories. I feel this is a flagrant breach of our fundamental political rights. Previously, provincial status was granted between petitioners and the federal Parliament without anyone else involved." (Mr. Saali Peter, p. 3:63)

Another Distinct Society?

"Who can be referred to as being more distinct than aboriginal peoples of North America, more so in reference to this land we call Turtle Island? The history of aboriginal peoples on Turtle Island goes back to before Christ and is synonymous with the great flood of the world. Our people still make reference to that around Ross River today. We continue to practice our customs, culture, and lifestyle that govern the survival of aboriginal peoples in Canada." (*Chief Hammond Dick, Ross River Dene Council, p. 1:96*)

"The Council for Yukon Indians has specific concerns about the Meech Lake accord concerning self-government and land claims. The Crown, or the federal government, in its policy refuses to include our self-government in the land claims process. In the north, land claims agreements are being negotiated with the aboriginal people. These agreements will recognize our people's ownership over lands and resources and management responsibilities for these resources. Because these agreements are under section 35 of the Constitution, because of the Meech Lake accord, we are concerned about these agreements being given constitutional protection when settled. Will they be considered as constitutional amendments and therefore now require the consent of all the provinces? That is a major concern of the Yukon Indian First Nations: that if we are to enumerate our rights in land claims agreements and these land claims agreements are in fact amendments to the Constitution, then it would require the unanimous consent of all the provinces." (*Mr. Mike Smith, President, Council for Yukon Indians, p. 1:133 and 1:134*)

"The section stating Quebec is a distinct society raises questions in my mind when you consider, before the white man came 400 or 500 years ago, the natives had a distinct society. We had our own unique culture, our own language, our own history, our own heritage, our own spiritual values, our own communities, and most important, we had our own self-government. I do not know how more distinct you can get before you are recognized as a First Nations people who were the original inhabitants of this country. As original people we deserve the same recognition as Quebec, or maybe I should say we deserve to be recognized as distinct society number one and Quebec be recognized as society number two." (*Mr. James Allen, p. 1:232 and 1:233*)

"I only hope that the aboriginal peoples will also eventually be recognized as the first and most distinct society in Canada. There have been strong attempts to get aboriginal rights entrenched in the Constitution, but the Premiers and the Prime Minister fell short. Naturally, many aboriginal people wonder how Quebec can get it so easily. Nevertheless, I would not take it away from the French people. Like the aboriginal people, they are a distinct society and deserve to be recognized as such." (*The Honourable Nick Sibbeston, Leader of the Government of the Northwest Territories, p. 2:25*)

"The ultimate expression of the drive for self-determination in the territories is captured by the image of provincehood. That is why all northerners, both native and non-

native, share a repugnance towards the Meech Lake accord. We should be clear that our objective is not so much to attain the trappings of provincehood as it is to realize the opportunity to control our own destinies. Northerners want the same independence from Ottawa as is symbolized by provincehood in southern Canada." (Mr. Bill Erasmus, President, Dene Nation, p. 2:29)

"We emphasize that while very proud of our distinctive identity and culture as the very first group of Canadians, we are first and foremost Canadians." (Mr. Roger Gruben, Chief Regional Councillor, Inuvialuit Regional Corporation, p. 2:140 and 2:141)

Let There be Justice

"We are talking about changes to our rights. We are talking about changes being made in a way that is fundamentally undemocratic as it affects our interests. We are being asked to hope that somehow under these new rules, which we find offensive, the problem will be corrected later. I find that improbable and unfair." (The Honourable Tony Penikett, Leader of the Government of Yukon, p. 1:20)

"I do not dispute the fact that when one brings Quebec in then there is a trade-off to get more input from the other provinces. I would have hoped they had been more broad-thinking in their approach. As early as 1910, Henri Bourassa talked about a Canada where a citizen of Quebec would feel at home from coast to coast and not simply in the province of Quebec. Unfortunately, our provincial premiers did not share his breadth of vision, in the sense they thought for themselves only and forget about certain other important parts of Canada, including the north. I would have hoped that the "piggyness", if I could use that term, of the provincial premiers in grabbing power for their own provinces, or to balance the traditional imbalance, had thought a little more beyond the immediate power grab and though more towards the long term, and I think the long term has to include the north of Canada." (Mr. Bruce Willis, President, Law Society of Yukon and President, Yukon Branch of the Canadian Bar Association, p. 1:26 et 1:27)

"I hope Canadians will hold the door open for the future of native and non-native northerners and will make our prospects greater." (Ms. Leah McTiernan, p. 1:151)

"We speak here in the present about actions taken in the immediate past. Yet let us be clear that what we truly speak about is our future first of our children and the future of the north - that is, the Yukon and the Northwest Territories - perhaps even about the future of Canada itself." (Mr. Doug Bell, p. 1:189).

"If you have not heard some egregious things in Whitehorse and Yellowknife, you are never going to hear anything egregious. Is there any doubt that this thing is broken and

needs fixing, when you look at the concerns of northerners, the concerns of aboriginal people, women's issues and the jeopardy of equality rights?" (Mr. Ted Richard, p. 2:48)

"Will the legitimate claims of the aboriginal people of the Northwest Territories be vetted before the premiers to see how these claims will affect the aspirations or designs of the provinces? Can we accept the promises of a second round where we might have some say in decisions which affect our future? As we have already said, we had that sort of promise in 1983 in writing in a solemn constitutional accord, but it was totally ignored at Meech Lake." (The Honourable Michael Ballantyne, Minister of Justice, Northwest Territories, p. 2:57)

"NOW THEREFORE we, the Oblate Missionaries of Mary Immaculate of Manitoba resolve that the 1987 Constitutional Accord, known as the Meech Lake accord, be amended in such a way that the rights and freedoms of all aboriginal peoples and residents of the Northwest Territories be once and for all recognized and respected.

This goal will only be achieved by working together as equal partners in our federation, in the spirit of the first inhabitants of this country, the Inuit and Indians peoples, and of those who worked together for many centuries to make Canada a free and bountiful country." (Father Patrick Lorand, Oblate Missionaries of Mary Immaculate, Manitoba, p. 3:60)

AGENDA

1. Charter of Rights and Freedoms for Peoples (expanded Part 1)

- Preamble
- Removal of "Indian Act" and modern treaties
- Section 25: "Aboriginal Title" including "Aboriginal Peoples of Canada"
- Statement of "Aboriginal Peoples"
- Statement of "Equality"
- Enforcement
- Interpretation

2. Amending formula revision including:

- Amendment in all regions not to be subject to provincial veto (Section 43)
- Consent clause

3. Self-government

4. Repeal of Section 42(1)(c) and (d)

5. Amendments to Part II including:

- Equalization
- Cost-sharing
- Service delivery
- Resourcing of aboriginal governments


**1983 CONSTITUTIONAL
 ACCORD ON ABORIGINAL
 RIGHTS**


Whereas pursuant to section 37 of the Constitution Act, 1982, a constitutional conference composed of the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces was held on March 15 and 16, 1983, to which representatives of the aboriginal peoples of Canada and elected representatives of the governments of the Yukon Territory and the Northwest Territories were invited;

And whereas it was agreed at that conference that certain amendments to the Constitution Act, 1982 would be sought in accordance with section 38 of that Act;

And whereas that conference had included in its agenda the following matters that directly affect the aboriginal peoples of Canada:

AGENDA

1. Charter of Rights of the Aboriginal Peoples (expanded Part II) including:
 - Preamble
 - Removal of "Existing", and expansion of Section 35 to include recognition of modern treaties, treaties signed outside Canada and before Confederation, and specific mention of "Aboriginal Title" including the rights of aboriginal peoples of Canada to a land and water base (including land base for the Metis)
 - Statement of the particular rights of aboriginal peoples
 - Statement of principles
 - Equality
 - Enforcement
 - Interpretation
2. Amending formula revisions, including:
 - Amendments on aboriginal matters not to be subject to provincial opting out (Section 42)
 - Consent clause,
3. Self-government
4. Repeal of Section 42(1)(e) and (f)
5. Amendments to Part III, including:
 - Equalization) Resourcing of
 - Cost-sharing) aboriginal governments
 - Service delivery)

6. Ongoing process, including further first ministers conferences and the entrenchment of necessary mechanisms to implement rights

And whereas that conference was unable to complete its full consideration of all the agenda items;

And whereas it was agreed at that conference that future conferences be held at which those agenda items and other constitutional matters that directly affect the aboriginal peoples of Canada will be discussed;

NOW THEREFORE the Government of Canada and the provincial governments hereby agree as follows:

1. A constitutional conference composed of the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces will be convened by the Prime Minister of Canada within one year after the completion of the constitutional conference held on March 15 and 16, 1983.
2. The conference convened under subsection (1) shall have included in its agenda those items that were not fully considered at the conference held on March 15 and 16, 1983, and the Prime Minister of Canada shall invite representatives of the aboriginal peoples of Canada to participate in the discussions on those items.
3. The Prime Minister of Canada shall invite elected representatives of the governments of the Yukon Territory and the Northwest Territories to participate in the discussions on any item on the agenda of the conference convened under subsection (1) that, in the opinion of the Prime Minister, directly affects the Yukon Territory and the Northwest Territories.
4. The Prime Minister of Canada will lay or cause to be laid before the Senate and House of Commons, and the first ministers of the provinces will lay or cause to be laid before their legislative assemblies, prior to December 31, 1983, a resolution in the form set out in the Schedule to authorize a proclamation to be issued by the Governor General under the Great Seal of Canada to amend the Constitution Act, 1982.

5. In preparation for the constitutional conferences contemplated by this Accord, meetings composed of ministers of the governments of Canada and the provinces, together with representatives of the aboriginal peoples of Canada and elected representatives of the governments of the Yukon Territory and the Northwest Territories, shall be convened at least annually by the government of Canada.
6. Nothing in this Accord is intended to preclude, or substitute for, any bilateral or other discussions or agreements between governments and the various aboriginal peoples and, in particular, having regard to the authority of Parliament under Class 24 of section 91 of the Constitution Act, 1867, and to the special relationship that has existed and continues to exist between the Parliament and government of Canada and the peoples referred to in that Class, this Accord is made without prejudice to any bilateral process that has been or may be established between the government of Canada and those peoples.
7. Nothing in this Accord shall be construed so as to affect the interpretation of the Constitution of Canada.

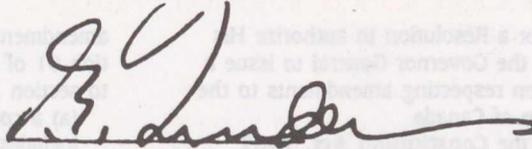


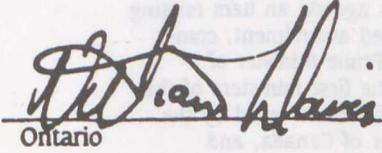
W
 Pursuant to section 37 of the Constitu-
 tion Act, 1982, a constitutional conference com-
 posed of the Prime Minister of Canada and the first
 ministers of the provinces was held on March 15 and
 16, 1982, to which representatives of the aboriginal
 peoples of Canada and elected representatives of the
 government of the Yukon Territory and the Northwest
 Territories were invited.
 And whereas it was agreed at that conference that
 certain amendments to the Constitution Act, 1982,
 would be sought in accordance with section 38 of that
 Act.
 And whereas that conference had included in its
 agenda the following matters that directly affect the
 aboriginal peoples of Canada:

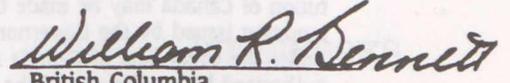
AGENDA

1. Charter of Rights of the Aboriginal Peoples (expanded Part II) including:
 - Preamble
 - Removal of "Existing", and expansion of Section 35 to include recognition of modern treaties signed outside Canada and before Confederation, and specific mention of "Aboriginal Title", including the rights of aboriginal peoples of Canada to a land and water base (including land base for the Métis)
 - Statement of the particular rights of aboriginal peoples
 - Statement of principles
 - Equality
 - Enforcement
 - Interpretation
2. Amending formula revisited, including:
 - Amendment on aboriginal matters not to be subject to provincial opt-out (section 43)
 - Consent clause
 - Self-government
4. Repeal of Section 42(1)(e) and (f)
5. Amendments to Part III, including:
 - Equalization
 - Cost-sharing
 - Service delivery

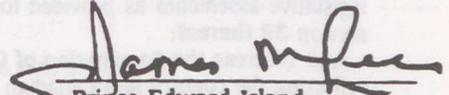
Signed at Ottawa this 16th day of March, 1983 by the Government of Canada and the provincial governments:

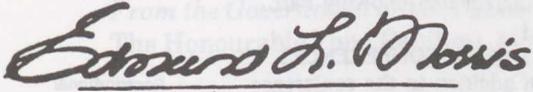

Canada

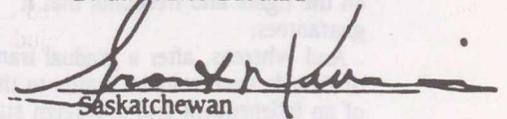

Ontario

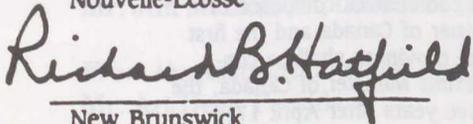

British Columbia
Colombie-Britannique

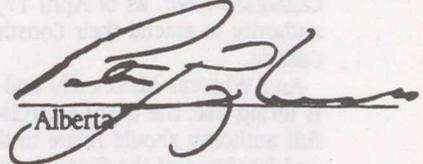
Québec

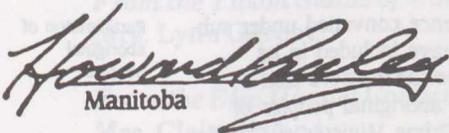

Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard

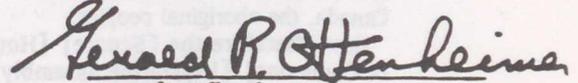

Nova Scotia
Nouvelle-Écosse


Saskatchewan

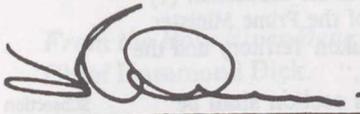

New Brunswick
Nouveau-Brunswick


Alberta

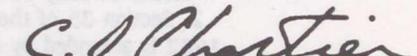

Manitoba

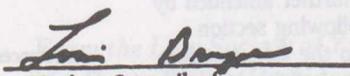

Newfoundland
Terre-Neuve

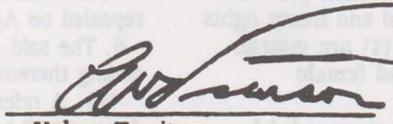
AND WITH THE PARTICIPATION OF:

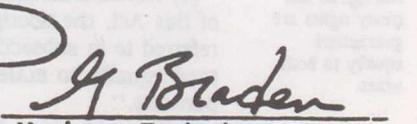

Assembly of First Nations
Assemblée des Premières Nations


Inuit Committee on National Issues
Comité inuit sur les Affaires nationales


Métis National Council
Ralliement national des Métis


Native Council of Canada
Conseil des Autochtones du Canada


Yukon Territory
Territoire du Yukon


Northwest Territories
Territoires du Nord-Ouest

SCHEDULE

Motion for a Resolution to authorize His Excellency the Governor General to issue a proclamation respecting amendments to the Constitution of Canada

Whereas the Constitution Act, 1982 provides that an amendment to the Constitution of Canada may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada where so authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and resolutions of the legislative assemblies as provided for in section 38 thereof;

And Whereas the Constitution of Canada, reflecting the country and Canadian society, continues to develop and strengthen the rights and freedoms that it guarantees;

And Whereas, after a gradual transition of Canada from colonial status to the status of an independent and sovereign state, Canadians have, as of April 17, 1982, full authority to amend their Constitution in Canada;

And Whereas historically and equitably it is fitting that the early exercise of that full authority should relate to the rights and freedoms of the first inhabitants of Canada, the aboriginal peoples;

Now Therefore the [Senate] [House of Commons] [legislative assembly] resolves that His Excellency the Governor General be authorized to issue a proclamation under the Great Seal of Canada amending the Constitution of Canada as follows:

PROCLAMATION AMENDING THE CONSTITUTION OF CANADA

1. Paragraph 25(b) of the Constitution Act, 1982 is repealed and the following substituted therefor:

"(b) any rights or freedoms that now exist by way of land claims agreements or may be so acquired."

2. Section 35 of the Constitution Act, 1982 is amended by adding thereto the following subsections:

"(3) For greater certainty, in subsection (1) 'treaty rights' includes rights that now exist by way of land claims agreements or may be so acquired."

(4) Notwithstanding any other provision of this Act, the aboriginal and treaty rights referred to in subsection (1) are guaranteed equally to male and female persons."

3. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 35 thereof, the following section:

"35.1 The government of Canada and the provincial governments are committed to the principle that, before any

amendment is made to Class 24 of section 91 of the Constitution Act, 1867, to section 25 of this Act or to this Part,

(a) a constitutional conference that includes in its agenda an item relating to the proposed amendment, composed of the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces, will be convened by the Prime Minister of Canada, and
(b) the Prime Minister of Canada will invite representatives of the aboriginal peoples of Canada to participate in the discussions on that item"

4. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 37 thereof the following Part
"PART IV.1

CONSTITUTIONAL CONFERENCES

37.1(1) In addition to the conference convened in March 1983, at least two constitutional conferences composed of the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces shall be convened by the Prime Minister of Canada, the first within three years after April 17, 1982 and the second within five years after that date.

(2) Each conference convened under subsection (1) shall have included in its agenda constitutional matters that directly affect the aboriginal peoples of Canada, and the Prime Minister of Canada shall invite representatives of those peoples to participate in the discussions on those matters.

(3) The Prime Minister of Canada shall invite elected representatives of the governments of the Yukon Territory and the Northwest Territories to participate in the discussions on any item on the agenda of a conference convened under subsection (1) that, in the opinion of the Prime Minister, directly affects the Yukon Territory and the Northwest Territories."

(4) Nothing in this section shall be construed so as to derogate from subsection 35(1)

5. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 54 thereof, the following section:
"54.1 Part IV.1 and this section are repealed on April 18, 1987."

6. The said Act is further amended by adding thereto the following section
"61. A reference to the Constitution Acts, 1867 to 1982 shall be deemed to include a reference to the Constitution Amendment Proclamation, 1983."

7. This Proclamation may be cited as the Constitution Amendment Proclamation, 1983.

Constitutional conferences

Participation of aboriginal peoples

Participation of territories

Subsection 35 (1) not affected

Repeal of Part IV.1 and this section

References

Citation

Land claims agreements

Aboriginal and treaty rights are guaranteed equally to both sexes

Commitment to participation in constitutional conference

WITNESSES

WHITEHORSE - Saturday, October 24, 1987 - Issue no. 1

From the Government of the Yukon:

The Honourable Tony Penikett, Government Leader.

From the Yukon Liberal Party:

Mr. Jim McLachlan, Leader of the Yukon Liberal Party.

From the Association of the Yukon Communities:

Mr. Art Deer, President.

From the Yukon Status of Women Council:

Mrs. Lynn Gaudet.

From the Elsa Hamlet Council:

Mrs. Claire Briand.

From the Tourism Industry Association of the Yukon:

Mr. David Philpott.

Mr. Kirk Cameron, Private Citizen.

Mrs. Ione Christensen, Private Citizen.

From the Ross River Dene Council:

Chief Hammond Dick.

From the Yukon Council on Aging:

Mr. Laurent Cyr, President.

Mr. Keith Lay, Private Citizen.

Mr. Pat Olsen, Private Citizen.

From the Law Society of Yukon:

Mr. Bruce Willis, President.

WHITEHORSE - Sunday, October 25, 1987 - Issue no. 1

From the Council of Yukon Indians:

Mr. Michael Smith.

From the Village of Whitehorse:

Mr. Bert Law, Deputy Mayor.

Ms. Leah McTiernan, Private Citizen.

From the Village of Teslin:

Mr. D. Hogan, Mayor.

Mr. Steven Smyth, Private Citizen.

From the Government of the Yukon:

Mr. Willard Phelps, Leader of the Opposition.

From the Victoria Falconer Women's Centre:

Mrs. Linda Boychuk, Coordinator.

Mr. Ron Veale, Private Citizen.

Mr. Doug Bell, Private Citizen.

From the Yukon Chamber of Mines:

Mr. Ron Granger, Director.

Mrs. Flo Whyard, Private Citizen.

Mrs. Yvonne Harris, Private Citizen.

From the Klondike Placer Mines Association:

Mrs. Marian Schmidt, Director.

From the Yukon Federation of Labour:

Mr. John Sheppard.

Mr. Jacob De Raadt, Private Citizen.

Mr. James Allen, Private Citizen.

YELLOWKNIFE - Tuesday, October 27, 1987 - Issue no. 2

From the Government of the Northwest Territories:

The Honourable Nick Sibbeston, Government Leader.

From the Dene Nation and the Metis Association of the Northwest Territories:

Mr. Bill Erasmus, President, Dene Nation;

Mr. Mike Paulette, President, Metis Association of the Northwest Territories.

From the City of Yellowknife:
Mr. Don Strang, Deputy Mayor.

From the Yellowknife South Constituency:
Mr. Ted Richard, M.L.A.

From the Government of the Northwest Territories:
The Hon. Michael Ballantyne, Minister of Justice.

From the Western Arctic Liberal Association:
Mr. Terry Foster, President.

From the Western Arctic New Democrats Association:
Mr. Stephen Whipp;
Mr. Gerry Sutton.

Emerald Murphy, Private Citizen.

From the Western Arctic Progressive Conservative Riding Association:
Mr. John Vertes, President.

Mr. Pat McMahon, Private Citizen.

From the Yellowknife Chamber of Commerce:
Mr. Len Jason;
Ms. Irene Sihvonen, General Manager.

YELLOWKNIFE - Wednesday, October 28, 1987 - Issue no. 2

From the N.W.T. Federation of Labour:
Mrs. Arlene Haché;
Mr. Douglas Marshall, Secretary Treasurer.

Mr. Fred Turner, Private Citizen.

From the Town of Inuvik:
Mrs. Vicki Boudreau, Deputy Mayor;
Mr. Tom Detlor, Planning Co-ordinator.

From the Inuvialuit Regional Corporation:
Mr. Roger Gruben;
Mr. John Banksland;
Mr. Eddie Dillan.

Mr. Kit Spence, Private Citizen.

Mr. Joseph Lanzon, Private Citizen.

Mr. Erik Watt, Private Citizen.

Mr. Lawrence Norbert, Private Citizen.

Mr. Larry Tourangeau, Private Citizen.

IQUALUIT - Monday, November 2, 1987 - Issue no. 3

Mr. Dennis Patterson, Minister of Education and Aboriginal Rights and Constitutional Development.

From the Inuit Committee on National Issues:

Mr. Zebedee Nungak, Co-Chairman;

Mr. John Amagoalik, Co-Chairman.

From the Baffin Regional Counsel and Baffin Region Inuit Association:

Mr. Louis Tapardguk, President;

Mr. Mark Evaluaguk, Speaker.

From the Nunavut Constitutional Forum:

Mr. John Amagoalik.

Mr. Andy Thériault, Mayor of Iqaluit.

Mr. Al Woodhouse, Private Citizen.

Mr. Frank Pearce, Private Citizen.

From the Oblate Missionaries of Mary Immaculate (Province of Manitoba):

Father Patrick Lorand, O.M.I.

Mr. Francis Piugattuk, Private Citizen.

Mr. Saali Peter, Private Citizen.

From the Yukon Federation of Labour:

Mr. John Sheppard

Mr. Jacob De Raedt, Private Citizen.

Mr. James Allen, Private Citizen.

YELLOWKNIFE - Tuesday, October 27, 1987 - Issue no. 3

From the Government of the Northwest Territories:

The Honourable Nick Sibbeston, Government Leader.

From the Dene Nation and the Metis Association of the Northwest Territories:

Mr. Bill Erasmus, President, Dene Nation;

Mr. Mike Paulette, President, Metis Association of the Northwest Territories.

SUBMISSIONS RECEIVED

The Task Force received submissions from the following groups and individuals :

Allen, Mr. James
Whitehorse, Yukon

Association of the Yukon Communities
Whitehorse, Yukon

Baffin Regional Counsel and Baffin Region Inuit Association
Iqaluit, N.W.T.

Bell, Mr. Doug
Whitehorse, Yukon

Cameron, Mr. Kirk
Whitehorse, Yukon

Christensen, Ms. Ione
Whitehorse, Yukon

Dawson City Chamber of Commerce
Dawson City, Yukon

Dene Nation and the Metis Association of the Northwest Territories
Yellowknife, N.W.T.

De Raadt, Mr. Jacob
Whitehorse, Yukon

Hedstrom, Mr. Arnold
Whitehorse, Yukon

Elsa Hamlet Council
Elsa, Yukon

Inuit Committee on National Issues
Ottawa, Ontario

Inuvialuit Regional Corporation
Inuvik, N.W.T.

Inuvik, Town of
Inuvik, N.W.T.

Iqaluit, City of
Iqaluit, N.W.T.

Keewatin Inuit Association
Rankin Inlet, N.W.T.

Klondike Placer Mines Association
Whitehorse, Yukon

Klondike Visitors Association
Dawson City, Yukon

Lay, Mr. Keith
Whitehorse, Yukon

McMahon, Mr. Pat
Yellowknife, N.W.T.

McTiernan, Ms. Leah
Whitehorse, Yukon

Murphy, Emerald
Yellowknife, N.W.T.

Northwest Territories, Government of the
Yellowknife, N.W.T.

Oblate Missionaries of Mary Immaculate
Province of Manitoba

Obstfeld, Mr. Mark
Whitehorse, Yukon

Okpik, O.C.
Ottawa, Ontario

Olsen, Mr. Pat
Whitehorse, Yukon

Phelps, Mr. Willard, Leader of the Opposition
Government of the Yukon
Whitehorse, Yukon

Piugattuk, Mr. Francis
Iqaluit, N.W.T.

Ross River Dene Council
Ross River, Yukon

Smyth, Mr. Steven
Whitehorse, Yukon

Teslin, Village of
Teslin, Yukon

Turner, Mr. Fred
Yellowknife, N.W.T.

Victoria Falconer Women's Centre
Whitehorse, Yukon

Western Arctic Liberal Association
Yellowknife, N.W.T.

Western Arctic New Democrats Association
Yellowknife, N.W.T.

Western Arctic Progressive Conservative Riding Association
Yellowknife, N.W.T.

Whitehorse, City of
Whitehorse, Yukon

Whyard, Mrs. Flo
Whitehorse, Yukon

Yellowknife Chamber of Commerce
Yellowknife, N.W.T.

Yellowknife, City of
Yellowknife, N.W.T.

Yukon Chamber of Mines
Whitehorse, Yukon

Yukon Council on Aging
Whitehorse, Yukon

Yukon Federation of Labour
Whitehorse, Yukon

Yukon, Government of the
Whitehorse, Yukon

Yukon Liberal Party
Whitehorse, Yukon

Yukon Status of Women Council
Whitehorse, Yukon



Deuxième session de la
trente-troisième législature 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du
Groupe de travail du Sénat sur*

L'Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

Président
L'honorable GILDAS MOLGAT

Le mardi 1^{er} mars 1988

Fascicule n^o 4

Seul et unique rapport:

L'entente constitutionnelle du Lac Meech ainsi que les
textes qui ont été approuvés par la suite

Second Session
Thirty-third Parliament 1986-87-88

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the
Senate Task Force on the*

Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories

Chairman
The Honourable GILDAS MOLGAT

Tuesday, March 1, 1988

Issue No. 4

First and Final Report:

Meech Lake Constitutional Accord and texts
subsequently agreed to

Rapport du Groupe de travail
au Comité plénier

FÉVRIER 1988

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
AU COMITÉ PLÉNIER



LE SÉNAT DU CANADA

SEUL ET UNIQUE RAPPORT

**Groupe de travail sur l'Entente
constitutionnelle du lac Meech et sur
le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest**

Rapport du Groupe de travail
au Comité plénier

FÉVRIER 1988

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AU COMITÉ PLÉNIER

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL vii

Le Groupe de travail du Sénat sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech, sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest a l'honneur de présenter son

REMERCIEMENTS

SEUL ET UNIQUE RAPPORT

CHAPITRE 1 - LES ORDRES DE RENVOI 1

Votre Groupe de travail, autorisé à entendre des témoignages sur l'Entente du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite, a entrepris cet examen, conformément aux ordres de renvoi du jeudi 13 août 1987, du lundi 14 septembre 1987, du mardi 17 novembre 1987, du mardi 8 décembre 1987 et du mardi 2 février 1988 et présente maintenant son rapport final.

CHAPITRE 2 - LA PARTICIPATION À LA FÉDÉRATION 7

Le Sénat 7

La Cour suprême du Canada 8

Les conférences constitutionnelles 9

CHAPITRE 4 - L'EXTENSION DES FRONTIÈRES 13

CHAPITRE 5 - LA CRÉATION DE NOUVEAUX TERRITOIRES 17

CHAPITRE 6 - UNE AUTRE SÉRIE DE PROPOSITIONS 21

CHAPITRE 7 - QUE JUSTICE SOIT FAITE 25

CHAPITRE 8 - RECOMMANDATIONS 27

CHAPITRE 9 - LA POPULATION DES TERRITOIRES FERME LA PAROLE 35

Citations choisies, Objectives de l'entente 35

ANNEXE A - L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1983 SUR LES DROITS
DES AUTOCHTONES 43

ANNEXE B - TÉMOINS 47

ANNEXE C - MÉMOIRES 51

MEMBRES D'OFFICE DU SÉNAT
SUR L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DU LAC MICHIGAN
ET SUR LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Table des matières

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL	vii
ORDRES DE RENVOI	ix
REMERCIEMENTS	xiii
CHAPITRE 1 - UNE QUESTION DE JUSTICE	1
CHAPITRE 2 - LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE	3
Le Yukon	3
Les Territoires du Nord-Ouest	4
CHAPITRE 3 - LA PARTICIPATION À LA FÉDÉRATION	7
Le Sénat	7
La Cour suprême du Canada	8
Les conférences constitutionnelles	9
CHAPITRE 4 - L'EXTENSION DES FRONTIÈRES PROVINCIALES	13
CHAPITRE 5 - LA CRÉATION DE NOUVELLES PROVINCES	17
CHAPITRE 6 - UNE AUTRE SOCIÉTÉ DISTINCTE?	21
CHAPITRE 7 - QUE JUSTICE SOIT RENDUE	25
CHAPITRE 8 - RECOMMANDATIONS	27
CHAPITRE 9 - LA POPULATION DES TERRITOIRES PREND LA PAROLE	
Citations choisies, tirées des Délibérations	29
ANNEXE A - L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1983 SUR LES DROITS DES AUTOCHTONES	43
ANNEXE B - TÉMOINS	47
ANNEXE C - MÉMOIRES	51

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DU SÉNAT
SUR L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DU LAC MEECH
ET SUR LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

L'honorable Gildas L. Molgat, *président*

et

ORDRES DE RENVOI

Les honorables sénateurs:

- * Adams
- Bielish
- Bélisle
- Cools
- Fairbairn
- Le Moyne
- * Lucier
- Macquarrie
- Marchand

- * Membres d'office

Nota: Les honorables sénateurs Doody, Grafstein, Kirby, MacDonald (*Halifax*), Phillips et Rousseau ont aussi participé, à divers moments, aux travaux du comité.

Le greffier du comité

Richard Greene

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le jeudi 13 août 1987 :

« Le Sénat reprend sa séance.

Le président du Comité présente le rapport suivant:

Le Comité plénier, auquel a été déferée l'Entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite, recommande la création d'un groupe de travail du Comité plénier, désigné sous le nom de Groupe de travail du Sénat sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite, sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui sera chargé d'entendre des témoignages à ce sujet;

Que le groupe de travail se compose de huit sénateurs, dont trois seront proposés par le leader du gouvernement au Sénat et cinq par le chef de l'opposition au Sénat;

Que le groupe de travail soit autorisé à convoquer des témoins, à exiger la production de documents et de dossiers, à faire rapport selon les besoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le groupe de travail soit autorisé à engager le personnel technique, de bureau et autre qu'il juge nécessaire;

Que le règlement et la procédure établis pour les comités s'appliquent au groupe de travail;

Que les modifications à la composition du groupe de travail soient effectuées conformément au paragraphe 66(4) du *Règlement du Sénat*;

Que le groupe de travail soit habilité à se déplacer d'un endroit à un autre au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest; et

Que le groupe de travail soit chargé de présenter son rapport au Comité plénier au plus tard le 15 octobre 1987.

Le président du Comité fait rapport de l'état de la question et demande la permission de siéger de nouveau.

L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, c.p.,

Que le Comité obtienne la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Neiman, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le lundi 14 septembre 1987:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Riel, c.p.,

Que, nonobstant l'ordre adopté par le Sénat le jeudi 13 août 1987, le Groupe de travail du Sénat sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech, sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest soit habilité à présenter son rapport final au Comité plénier au plus tard le mardi 1^{er} décembre 1987.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mardi 17 novembre 1987:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Hicks,

Que, nonobstant l'ordre adopté par le Sénat le lundi 14 septembre 1987, le Groupe de travail du Sénat sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech, sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest soit autorisé à présenter son rapport final au Comité plénier au plus tard le mardi 8 décembre 1987.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mardi 8 décembre 1987:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Hicks,

Que, nonobstant l'ordre adopté par le Sénat le mardi 17 novembre 1987, le Groupe de travail du Sénat sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech, sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest soit habilité à présenter son rapport provisoire au Comité plénier au plus tard le jeudi 17 décembre 1987, et

Que le Groupe de travail présente son rapport final au Comité plénier au plus tard le lundi 8 février 1988.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 23 du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme suit:

Que, nonobstant l'ordre adopté par le Sénat le mardi 17 novembre 1987, le Groupe de travail du Sénat sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech, sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest soit habilité à présenter son rapport provisoire au Comité plénier au plus tard le lundi 8 février 1988.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mardi 2 février 1988:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Hicks,

Que, nonobstant l'ordre adopté par le Sénat le mardi 8 décembre 1987, le Groupe de travail du Sénat sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech, sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest soit autorisé à présenter son rapport final au Comité plénier au plus tard le lundi 22 février 1988.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

REMERCIEMENTS

Lors de ses délibérations, le Groupe de travail a reçu de plusieurs sources une aide inestimable.

Nous remercions tout d'abord les particuliers et les organisations qui ont comparu en qualité de témoins à nos audiences tenues à Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit. Grâce à leurs témoignages, nous avons pu nous faire une meilleure idée des profondes inquiétudes que ressent la population des territoires au sujet de l'Entente du lac Meech.

Nous désirons également exprimer nos remerciements à MM. Richard Greene, Paul Bélisle, André Reny et Mme Diane Deschamps qui ont assuré la gestion des aspects administratifs, financiers et logistiques de nos travaux en leur qualité de greffiers du Groupe de travail.

Les membres du Groupe de travail ont pu compter, durant les longues heures consacrées à la rédaction de ce rapport, sur l'aide efficace de nos recherchistes Bruce Carson et Jacques Rousseau, du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement. Gary Levy et Mario Pelletier ont fourni les services de révision alors que Hélène Bouchard et Janelle Feldstein nous assuraient leurs excellents services de soutien lors de la rédaction du rapport.

Pour aider les lecteurs du présent rapport, nous aimerions préciser que les renvois à l'Amendement constitutionnel de 1987 ou à l'Accord de 1987 constituent, en réalité, des renvois à l'Entente constitutionnelle du lac Meech.

Le président

Gildas L. Molgat

UNE QUESTION DE JUSTICE

Les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont d'avis que l'Accord constitutionnel, négocié par le Premier ministre du Canada et les dix premiers ministres des provinces le 30 avril 1987 et signé le 3 juin suivant, les relègue tout simplement à un statut colonial dont ils ne pourront jamais sortir.

Cet Accord stipule, entre autres choses, qu'aucune province nouvelle ne verra le jour sans le consentement unanime de toutes les provinces existantes; que les provinces peuvent repousser leurs frontières vers le Nord si elles ont l'aval unanime des provinces et du Parlement du Canada, et que les conférences constitutionnelles peuvent avoir lieu sans représentation territoriale.

On dénie en outre aux territoires le droit donné aux provinces de proposer des candidats au Sénat et à la Cour Suprême du Canada.

Toutes ces décisions furent prises sans consulter au préalable les gouvernements territoriaux. Ces derniers ont été exclus, et au moment de prendre les décisions du lac Meech et lors des réunions qui ont précédé la signature de l'Accord à l'Édifice Langevin.

Le 13 août 1987, le Sénat a mis sur pied un Groupe de travail pour sonder les préoccupations des territoires. Le mandat du Groupe de travail l'a amené à recueillir des témoignages à Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit. Nous voulions donner aux gens du Nord la chance de s'exprimer, et nous avons de la sorte entendu les points de vue de plusieurs groupes et particuliers.

Dans les deux territoires, nous avons entendu des représentants de tous les partis politiques et de toutes les organisations autochtones. Tous s'opposent aux dispositions de l'Accord touchant le Nord.

Ils nous ont dit à quel point leurs espoirs d'une évolution politique et constitutionnelle normale vers le statut de province avaient été sérieusement compromis par des gens en place qui ne comprennent pas le Nord et ne se soucient pas d'en consulter les habitants.

Les gens qui ont témoigné devant nous ne se sont pas limités à commenter les dispositions de l'Accord qui les concernent directement. Ils se réjouissent notamment de la signature par le Québec de la Constitution canadienne. Nous avons entendu des opinions au sujet des répercussions éventuelles de la clause de société distincte sur les droits des femmes. D'autres témoignages ont porté sur l'immigration ou ont exprimé des inquiétudes sur le danger que les programmes cofinancés n'aboutissent à des disparités régionales dans les services offerts. Nous avons pris bonne note de ces préoccupations, mais notre propos ici est de nous pencher surtout sur les parties de l'Accord qui touchent plus spécifiquement les territoires.

Les habitants du Nord croient que le manque de compréhension de ceux qui vivent au sud du 60e parallèle à l'égard des populations nordiques et de leur mode de gouvernement, explique, d'une part, qu'on a exclu le Nord des pourparlers constitutionnels de 1987 et, d'autre part, qu'on a adopté tant de dispositions au détriment des territoires.

Les constitutions sont les pactes fondamentaux par lesquels les individus acceptent de vivre en société. Elles doivent être justes et équitables, sans quoi la société ne saurait tenir. C'est dans cette optique que nous présentons ici le point de vue des Canadiens du Nord et les recommandations de notre Groupe de travail. Nous osons espérer qu'une fois mises en pratique, ces recommandations contribueront à un arrangement constitutionnel équitable pour toutes les collectivités qui composent le Canada.

LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE

Il est plus facile de comprendre le ressentiment profond des gens des territoires quand on connaît l'évolution politique et constitutionnelle de la région. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest couvrent 40 % de la superficie totale du Canada. La région recèle des ressources d'une grande richesse et ses habitants sont solidaires et farouchement fiers de leurs terres et de leurs institutions.

Yukon

En 1898, le Yukon était détaché des Territoires du Nord-Ouest; on lui donnait un statut de territoire distinct, sous l'autorité d'un commissaire et d'un conseil de six membres, tous nommés par Ottawa. Peu à peu, des élus ont pris place au Conseil, de sorte qu'en 1908, le Conseil entier du Yukon était élu.

Après la ruée vers l'or, et jusqu'à ce que la délégation des pouvoirs s'amorce véritablement dans les années 1970, le Conseil territorial du Yukon est demeuré entièrement électif, et ses membres, ainsi que le commissaire et l'administrateur territorial, résidaient au Yukon, non à Ottawa.

Même si juridiquement le Yukon relève encore d'Ottawa, son gouvernement jouit d'une autonomie assez grande. Le conseil exécutif ou cabinet se compose de ministres élus par la population du Yukon. Le chef du parti politique disposant du plus grand nombre de sièges à l'assemblée devient chef du gouvernement.

Le commissaire y fait, en quelque sorte, office de lieutenant-gouverneur, et le système parlementaire y fonctionne pratiquement de la même façon que dans les provinces.

En somme, le gouvernement du Yukon n'est pas élu d'une manière moins démocratique que les gouvernements provinciaux et il se trouve tout aussi représentatif, car le droit de vote dans ce territoire n'est pas plus restreint que dans les provinces.

Le gouvernement du Yukon est chargé d'appliquer des programmes dans différents domaines comme les services sociaux, l'expansion des petites entreprises et le tourisme, et d'autres qui sont liés à l'exploitation de la plupart des ressources renouvelables.

Le Yukon a franchi une étape importante de son évolution constitutionnelle en mai 1985, avec l'heureuse issue des négociations d'un programme de financement fédéral pour trois ans. Plusieurs aspects de cet accord le rendent analogue aux ententes entre le fédéral et les provinces sur les paiements de péréquation et de transfert. Le Yukon est en effet habilité à recevoir ces fonds et à en faire usage sans avoir à demander chaque fois l'autorisation d'Ottawa.

On voit donc qu'au Yukon la progression vers le statut de province a été lente mais constante. Les plus jeunes couches de la population pouvaient même espérer voir cette évolution aboutir de leur vivant. Mais soudain, du jour au lendemain, tout pour eux semble remis en question.

Les Territoires du Nord-Ouest

La situation dans les Territoires du Nord-Ouest est différente sous certains rapports mais le principe reste le même. Les habitants de la région voient leur but ultime, le statut de province, leur échapper, et ils en sont indignés.

Quand on créa les provinces d'Alberta et de Saskatchewan en 1905, les terres qui restaient dans les Territoires du Nord-Ouest et leurs habitants demeurèrent sous la juridiction d'Ottawa.

En 1921, on nomma un conseil pour assister le commissaire, mais les six conseillers, ainsi que le commissaire lui-même, étaient des employés fédéraux en poste à Ottawa. Ce régime a persisté jusqu'en 1951, année où le Conseil compta ses premiers membres élus et où il tint sa première séance dans le Nord.

Au début des années 1970, le Conseil territorial se composait de 10 membres élus des Territoires, et de quatre membres nommés par Ottawa. Il faisait surtout office d'organisme consultatif auprès du commissaire et de l'administration. L'exécutif, ou cabinet, ne comprenait aucun élu. Par la suite, le nombre de membres du Conseil est passé à 15, tous élus. Le président était choisi parmi eux, et à la fin de la session de 1978-1979, on a confié à certains de ces élus des portefeuilles ministériels de modeste importance.

Depuis lors, ce territoire a marqué d'autres progrès dans sa marche vers une plus grande autonomie politique. Le chef du gouvernement, désormais élu, a pris la relève du commissaire à la présidence du cabinet ou conseil exécutif.

Ce cabinet désormais se trouve entièrement entre les mains des représentants élus et de la population du Nord. Le commissaire n'intervient plus dans l'administration courante de l'appareil gouvernemental. Ses fonctions sont en voie de s'assimiler à celles d'un lieutenant-gouverneur.

En ce qui concerne les pouvoirs, les Territoires sont responsables de plusieurs matières de compétence provinciale, par exemple la taxation, les organismes municipaux,

l'éducation, la faune, le logement, les services sociaux, la santé et l'expansion économique. Les Territoires du Nord-Ouest se distinguent du reste du Canada par leur gouvernement de consensus. Il n'y existe pas de parti politique, les 24 membres élus du Conseil choisissent ensemble le cabinet et le chef du gouvernement. C'est un régime dont les gens des Territoires sont extrêmement fiers et qu'ils jugent supérieur à celui qui prévaut au sud du 60e parallèle.

Ces initiatives démocratiques pourraient prendre de l'ampleur au cours des prochaines années avec la division éventuelle des Territoires en deux parties, Est et Ouest. Cette division fait toujours l'objet de pourparlers.

Bien que les deux nouvelles juridictions qui pourraient ainsi voir le jour ne chercheraient pas à devenir des provinces immédiatement, tel n'en serait pas moins leur objectif ultime.

Aussi, à l'instar de la population du Yukon, les Canadiens des Territoires du Nord-Ouest sont convaincus qu'un accord constitutionnel conclu dans le Sud peut avoir repoussé aux calendes grecques l'aboutissement de leur longue marche vers le statut de province.

LA PARTICIPATION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE

Le Canada est un Etat fédéral, et la façon dont les diverses régions sont représentées dans les institutions centrales est l'un des aspects les plus importants de toute fédération.

Le Sénat

En 1975, l'entrée au Sénat de représentants des deux territoires fut un événement d'importance majeure pour le Nord. La région se voyait ainsi conférer un moyen d'intervention directe à la Chambre du Parlement central qu'on désigne plus spécifiquement pour représenter les intérêts régionaux. La permanence d'une telle représentation importe au plus haut point aux gens du Nord.

Plusieurs propositions de réforme du Sénat ont été avancées et débattues. Toutes affirmaient cependant la nécessité d'une chambre du Parlement central qui représente les intérêts des régions les moins peuplées.

L'Accord de 1987 prévoit que toute modification concernant les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs doit recevoir la sanction unanime de la Chambre des communes, du Sénat et de l'assemblée législative de chaque province.

Une autre disposition de l'Accord inscrit la réforme du Sénat à l'ordre du jour officiel des futures conférences des premiers ministres, où, comme on sait, les territoires n'ont pas voix au chapitre.

En outre, l'Accord prévoit une procédure de nomination temporaire, par laquelle on doit combler toute vacance au Sénat à partir d'une liste de noms proposés par le gouvernement *de la province à représenter*, et la nomination est ensuite soumise à l'aval du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Certains témoins pensent que la procédure temporaire de nomination attribuée beaucoup trop de pouvoir aux premiers ministres des provinces. Ils ont l'impression que ces premiers ministres vont éventuellement dominer le Sénat et que ce dernier va perdre toute autorité en tant qu'institution d'envergure nationale. Toutefois, en cas d'application de la

procédure temporaire, les territoires voudront proposer au gouvernement fédéral des candidatures au Sénat.

On se demande ce qui arrivera à la fin du mandat des sénateurs qui représentent les territoires. D'aucuns croient que l'actuel système de nomination va continuer à s'appliquer. Certains pensent qu'on ne pourra alors combler ces vacances que par des candidatures inscrites sur une liste provinciale. D'autres prétendent que l'Accord de 1987 a éliminé purement et simplement toute possibilité de représentation du Nord au Sénat. Cette confusion est en elle-même un exemple éloquent de ce qui arrive lorsque les personnes directement touchées, en l'occurrence les habitants du Nord, ne sont ni avisées ni consultées.

Par ailleurs, la population du Nord se trouvera offusquée si la procédure temporaire est mise en oeuvre et que le gouvernement fédéral continue de nommer des sénateurs nordiques en passant outre à leurs gouvernements dûment élus. Chose certaine, il faut dissiper l'incertitude qui entoure la procédure de nomination au Sénat.

Nous recommandons que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest puissent proposer des candidats au Sénat comme c'est le cas, en vertu de la procédure temporaire prévue par la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech), pour les candidats proposés par les provinces.

Par conséquent, nous recommandons d'amender la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech), afin qu'en cas de vacance au Sénat le gouvernement du territoire à représenter puisse proposer au Conseil privé de la Reine pour le Canada des personnes susceptibles d'être nommées au siège vacant. La personne nommée au siège vacant au Sénat devra être choisie parmi celles qui ont été proposées par le gouvernement du territoire et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada.

La Cour suprême du Canada

On entretient dans les territoires des inquiétudes analogues au sujet de la Cour suprême du Canada.

L'Accord de 1987 traite de cette cour sous plusieurs angles, mais l'un des changements proposés qui heurtent le plus les gens du Nord concerne la nomination des juges.

En cas de vacance, le premier ministre de chaque province pourra proposer au ministre fédéral de la Justice des membres du barreau de cette province présentant toutes les compétences requises. Or, non seulement les territoires ne peuvent-ils proposer de noms mais, en outre, les candidats des barreaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest doivent être membres du barreau de la province qui les propose.

La population des territoires trouve intolérable que, dans un pays qui se flatte de traiter ses minorités de façon juste et égalitaire, le seul fait de résider dans une certaine région interdise à toutes fins utiles de devenir membre du plus haut tribunal du pays.

La nomination de juristes nordiques à la Cour suprême devra donc se faire par le biais de listes provinciales. Les habitants des territoires croient qu'il est naïf et irréaliste de penser que les gouvernements provinciaux feront passer des gens des territoires avant leurs propres résidents.

La population du Nord n'a cessé d'affirmer que la seule façon de donner à ses juristes compétents la chance d'accéder à la Cour suprême serait de permettre aux gouvernements des territoires de proposer directement leurs noms aux autorités fédérales. Sinon, ce serait faire montre d'injustice et d'inéquité à leur endroit pour la seule raison qu'ils résident dans les territoires.

Nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) permette aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de participer à la nomination des juges de la Cour suprême du Canada.

Par conséquent, nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) soit amendée afin qu'en cas de vacance autre que québécoise à la Cour suprême, les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest puissent proposer au ministre fédéral de la Justice, pour la charge devenue vacante, des personnes admises au barreau de ces territoires et remplissant les conditions visées à l'article 101 B de la Modification constitutionnelle de 1987.

Les conférences constitutionnelles

Au cours des audiences publiques qui ont précédé le "rapatriement" de la Constitution en 1982, des représentants des territoires ont lutté avec détermination pour faire inclure les droits des autochtones dans la *Charte des droits et libertés* et pour supprimer, de la formule de modification, certaines dispositions concernant l'accès au statut de province et l'extension des frontières provinciales dans les territoires. Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest s'est même rendu au complet à Ottawa, à cette époque, pour faire pression sur les autorités fédérales.

La participation à ces conférences et à des réunions semblables des chefs et ministres des gouvernements fédéral et provinciaux constitue un objectif pour lequel les territoires se sont battus ardemment ces dernières années. Leurs efforts ont été partiellement récompensés.

La *Loi constitutionnelle de 1982* garantissait la participation des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest aux conférences constitutionnelles où serait discuté un point touchant directement les territoires. L'*Accord*

constitutionnel de 1983 leur donnait la même garantie. Cet Accord portait, entre autres, sur les droits des autochtones (voir l'Annexe A).

En 1983, en 1985 et en 1987, les territoires ont été invités à la table des négociations constitutionnelles. Au cours des conférences, consacrées essentiellement à des questions concernant les autochtones, la population des territoires a eu l'impression de jouer un rôle de premier plan, grâce à son expérience de ces questions. Elle s'est félicitée en outre que ces réunions aient été publiques, dans la plupart des cas.

Entre 1983 et 1987, ces conférences constitutionnelles sur les droits des autochtones ont fait l'objet de plus de 50 séances réunissant des fonctionnaires, des procureurs généraux des provinces et des représentants du gouvernement fédéral, avec pleine participation des fonctionnaires et des représentants des gouvernements territoriaux.

Au cours des deux dernières années, les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont été invités aux réunions annuelles des premiers ministres. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest figurent ainsi parmi les signataires d'un grand nombre d'ententes fédérales-provinciales-territoriales.

Cette présence aux côtés du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, à la table des négociations constitutionnelles, ainsi que la mention du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest dans un article de la Constitution relatif aux conférences constitutionnelles, avaient fait espérer aux Canadiens du Nord que des représentants des territoires seraient invités à une réunion des premiers ministres fédéral et provinciaux consacrée aux questions constitutionnelles et, à plus forte raison, quand ces questions concernent directement le Nord.

Les Canadiens des territoires ont donc été outrés en prenant connaissance de l'Accord du lac Meech. Ils l'ont été d'autant plus, nous ont-ils dit, qu'on avait exclu les représentants territoriaux des discussions constitutionnelles à la conférence des premiers ministres provinciaux sur l'état de l'économie, tenue en août 1986 à Edmonton et où l'on discuta les conditions posées par le Québec. Les premiers ministres des provinces se sont entendus à cette conférence pour faire de la participation entière du Québec à la fédération canadienne leur priorité en matière constitutionnelle. Les territoires ont été exclus de ces discussions qui, leur avait-on dit, ne les touchaient pas.

L'honorable Nick Sibbeston, chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au moment de cette conférence, nous l'a dit en ces termes:

La position du Québec commençait à se former. Nous n'étions pas dans le secret des rencontres privées entre les premiers ministres à la conférence d'Edmonton il y a deux ans. Nous n'étions donc pas conscients des discussions que les premiers ministres avaient sur le Québec. (*L'honorable Nick Sibbeston, p. 2:27*)

Pour les territoires, la conclusion d'un accord constitutionnel qui leur est aussi préjudiciable nécessitait au moins la présence de leurs représentants. Certains ont voulu n'y voir qu'une simple omission, puisqu'il leur semblait inconcevable que les premiers ministres fédéral et provinciaux aient forgé délibérément une entente aussi néfaste pour les territoires. Un grand nombre, par contre, était d'avis que l'exclusion des représentants des territoires, en dépit de la manifeste volonté de participation des gouvernements des territoires, n'avait rien de fortuit.

C'est le point de vue de M. Ron Veale, avocat à Whitehorse et ancien chef de l'Opposition à l'Assemblée législative du Yukon:

J'aimerais affirmer, dès le départ, que ni la Loi constitutionnelle de 1982 ni l'Accord du lac Meech sont le fruit d'une négligence inoffensive ou encore d'une simple négligence.

[...]

Il ne s'agit pas d'une insertion accidentelle. Une telle disposition doit être élaborée avec beaucoup de soin. (Veale, p. 1:179 et 1:188)

On nous a signalé les efforts déployés par les dirigeants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pour participer aux délibérations préalables et à la signature de l'Accord. Le chef du gouvernement du Yukon comme celui des Territoires du Nord-Ouest sont venus à Ottawa avant la signature de l'Accord pour tenter une dernière fois de faire valoir leurs points de vue, mais en vain.

La population des territoires conteste la légitimité de l'Accord de 1987, conclu en l'absence de ses représentants. Comme seul le gouvernement fédéral pouvait défendre leurs intérêts dans les circonstances, les gens du Nord ont affirmé ne pas avoir été traités sur le même pied que les autres Canadiens. Les territoires ont signifié qu'ils ne peuvent plus s'en remettre seulement au gouvernement fédéral pour défendre leurs intérêts.

Non seulement l'Accord prévoit-il des conférences annuelles des premiers ministres sur la Constitution, mais il constitutionnalise aussi une conférence des premiers ministres, au moins une fois l'an, pour examiner l'état de l'économie et d'autres questions jugées pertinentes. Mais l'Accord ne stipule pas que des représentants des territoires participeront à ces conférences.

Les témoins s'inquiètent des effets de l'inscription dans la Constitution de ces conférences. Ils craignent l'instauration d'un troisième ordre de gouvernement, qui se superposerait aux paliers fédéral et provincial actuels. A leur avis, il y a déjà trop d'ingérence extérieure dans les affaires des territoires pour que les provinces viennent en ajouter.

Des témoins ont fait remarquer que ces conférences portent rarement sur des sujets qui ne concernent pas le Nord d'une façon ou d'une autre. Pour peu que les territoires

aient voix au chapitre lors de ces conférences, ils pourraient faire valoir leurs intérêts sans intermédiaires.

Nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) soit amendée afin qu'à l'avenir, les représentants élus des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest soient invités à participer à toute conférence constitutionnelle sur la Constitution et sur l'économie.

L'EXTENSION DES FRONTIÈRES PROVINCIALES

Aux termes de la *Loi constitutionnelle de 1982*, tout changement aux frontières des territoires exige le consentement du Parlement du Canada et de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population de toutes les provinces. Mais nulle part dans le texte constitutionnel de 1982 ou dans celui de 1987, on ne donne droit de parole aux Canadiens vivant dans les territoires: les provinces actuelles pourraient étendre leurs frontières dans les territoires nordiques sans être tenues par la Constitution de consulter ces derniers, même si l'Accord de 1987, en exigeant l'unanimité, rend la chose plus improbable.

En 1983, le Premier ministre du Canada et neuf premiers ministres provinciaux (le Québec s'étant abstenu de participer pleinement) avaient signé une entente pour discuter, notamment, l'abrogation des dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1982* sur la création de nouvelles provinces et l'extension des frontières provinciales dans les territoires (voir l'Annexe A).

On avait convenu alors de convoquer au moins deux conférences pour débattre, entre autres, les questions précitées. On devait inviter les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à participer aux travaux concernant directement les deux territoires. Ces conférences eurent lieu, en 1985 et 1987, et les gouvernements territoriaux et les organisations autochtones en furent. Les participants, toutefois, se sont entendus pour donner priorité durant ces conférences à la question de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones.

Les représentants du Nord y ont consenti parce qu'ils avaient l'impression que la création de nouvelles provinces et l'extension des frontières provinciales seraient abordées lors de conférences à venir. La seconde et dernière conférence se tint en mars 1987, moins de deux mois avant que l'Entente du lac Meech ne soit conclue.

Les gouvernements territoriaux voyaient dans l'Accord de 1983 une reconnaissance de leurs préoccupations à l'égard de l'extension des frontières provinciales et une garantie de leur participation à toute discussion sur le sujet. Mais, de fait, la véritable discussion sur l'extension des frontières eut lieu lors des négociations qui ont abouti à la réunion du lac Meech. Les représentants élus des territoires ont été complètement exclus de

ces pourparlers. Les gens du Nord ont dénoncé l'injustice profonde du procédé et son aboutissement.

Ils remarquent aussi, non sans aigreur, comment on envisage différemment les changements de frontières entre les provinces et l'extension des frontières provinciales dans les territoires du Nord. Pour les frontières interprovinciales, la *Loi constitutionnelle de 1982* exige le consentement du Parlement du Canada et de l'Assemblée législative de chacune des provinces touchées par les changements proposés. Par contre, pour la modification des frontières territoriales, ni la Loi de 1982 ni l'Accord de 1987 n'exige le consentement de l'Assemblée législative du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest.

Que certaines provinces essaient d'étendre leur superficie constitue une possibilité réelle aux yeux des gens du Nord. Ils l'éprouvent comme une menace immédiate. Le gouvernement de la Colombie-Britannique, par exemple, n'a cessé de manifester publiquement son intérêt à cet égard depuis la fin des années trente; il l'avait fait encore, plus récemment, au début des années soixante-dix.

D'autre part, le fait que cette question des frontières ait tant retenu l'attention lors des récentes négociations constitutionnelles, montre à l'évidence, pour les territoires, le vif intérêt des provinces à l'affaire.

Le pouvoir de modifier les frontières territoriales relevait, jusqu'en 1982, du seul gouvernement fédéral. En 1982, les provinces ont réclamé que la formule de modification de la Constitution traite de l'extension des frontières provinciales dans les territoires; depuis lors, cela peut se faire avec le consentement du Parlement et de sept provinces représentant plus de 50 p. 100 de la population de toutes les provinces, et sans consulter les territoires.

Il en est de nouveau question dans l'Accord de 1987, cette fois pour rendre désormais nécessaire le consentement unanime du Parlement et des dix provinces. Les territoires soupçonnent les provinces de cacher leurs véritables intentions et de ne considérer le Nord que comme un réservoir de ressources où puiser au moment opportun.

Le gouvernement fédéral a, comme on le sait, une politique de dévolution de pouvoirs aux deux territoires. Des négociations sont en cours avec le Yukon pour déléguer la gestion des ressources naturelles. D'autre part, l'administration des forêts est passée aux Territoires du Nord-Ouest le 1er avril 1987. Certains considèrent le maintien dans la Constitution du Canada d'une disposition sur l'extension des provinces dans les territoires comme une volonté du gouvernement fédéral et des provinces de conserver un certain droit de propriété du Sud sur le Nord.

Les Canadiens du Nord veulent à tout le moins qu'on modifie cet aspect de l'Accord avant de l'adopter. Ils recommandent que leur consentement soit requis par la Constitution pour toute modification des frontières territoriales. Une recommandation propose notamment de modifier l'article 43 de la *Loi constitutionnelle de 1982* pour que la règle qui prévaut pour les frontières interprovinciales s'applique également aux frontières des territoires. Ainsi toute modification de frontières entre provinces et territoires ne

pourrait avoir lieu qu'avec l'assentiment du Parlement du Canada et des assemblées législatives des provinces et territoires directement concernés. D'autres rendraient constitutionnellement impossible aux provinces d'étendre leurs frontières dans les territoires.

Malgré des divergences quant à la méthode dont la Constitution devrait traiter cette matière, les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest veulent que leur approbation soit requise avant toute extension des frontières provinciales dans les territoires.

LA CRÉATION DE NOUVELLES PROVINCES

Nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) soit amendée afin qu'aucun changement du tracé des frontières provinciales - territoriales ne puisse se produire sans le consentement du territoire concerné.

des préoccupations nordiques sur l'Accord constitutionnel de 1987 se trouve la question du statut de province.

Il peut être difficile aux Canadiens du Sud, bien établis dans leurs provinces, de comprendre à quel point leurs compatriotes du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest redoutent d'être annexés par certaines des provinces actuelles. Mais qui étudierait l'évolution du pays après la Confédération comprendra ce légitime désir d'obtenir un statut de province pour être maître chez soi.

Avant 1982, le gouvernement fédéral avait seul autorité pour instituer de nouvelles provinces. Depuis 1982, il faut le consentement de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population provinciale pour qu'un territoire devienne une province. Les territoires se sont alors fortement opposés à ce changement. Maintenant l'Accord de 1987 exige le consentement unanime des provinces. Mais si la formule de 1982 rend déjà très difficile l'obtention du statut de province pour les territoires, ceux-ci croient que l'Accord de 1987 le rend virtuellement impossible. Les territoires veulent donc le rétablissement de la formule en vigueur avant 1982.

Les conférences constitutionnelles sur les droits des peuples autochtones, tenues entre 1983 et mars 1987, n'ont pas apaisé les craintes des territoires sur ce point.

Si l'Accord de 1987 est adopté tel quel, les territoires sont convaincus qu'il sera impossible au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest d'accéder au statut de province.

Certains prétendent que cette clause d'unanimité dans l'Accord indiquerait clairement que certaines provinces ont déjà décidé que les territoires ne deviendront jamais des provinces.

Nombre de témoins ne voient aucune raison pour laquelle les provinces accueilleraient volontiers de nouveaux partenaires; des témoins ont dit que les provinces ne voudront pas partager les recettes fiscales fédérales ni compter avec une nouvelle force économique et une autre voix au chapitre dans la fédération canadienne. Les provinces, à tort ou à raison, ne voudront pas d'un nouveau participant aux programmes financiers.

LA CRÉATION DE NOUVELLES PROVINCES

Au coeur des préoccupations nordiques sur l'*Accord constitutionnel de 1987* se trouve la question du statut de province.

Il peut être difficile aux Canadiens du Sud, bien établis dans leurs provinces, de comprendre à quel point leurs compatriotes du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest redoutent d'être annexés par certaines des provinces actuelles. Mais qui connaît bien l'évolution du pays après la Confédération comprendra ce légitime désir d'obtenir un statut de province pour être maître chez soi.

Avant 1982, le gouvernement fédéral avait seul autorité pour instituer de nouvelles provinces. Depuis 1982, il faut le consentement de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population provinciale pour qu'un territoire devienne une province. Les territoires se sont alors fortement opposés à ce changement. Maintenant l'Accord de 1987 exige le consentement unanime des provinces. Mais si la formule de 1982 rend déjà très difficile l'obtention du statut de provinces pour les territoires, ceux-ci croient que l'Accord de 1987 le rend virtuellement impossible. Les territoires veulent donc le rétablissement de la formule en vigueur avant 1982.

Les conférences constitutionnelles sur les droits des peuples autochtones, tenues entre 1983 et mars 1987, n'ont pas apaisé les craintes des territoires sur ce point.

Si l'Accord de 1987 est adopté tel quel, les témoins sont convaincus qu'il sera impossible au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest d'accéder au statut de province.

Certains prétendent que cette clause d'unanimité dans l'Accord indiquerait clairement que certaines provinces ont déjà décidé que les territoires ne deviendront jamais des provinces.

Nombre de témoins ne voient aucune raison pour laquelle les provinces accueilleraient volontiers de nouveaux partenaires; des témoins ont dit que les provinces ne voudront pas partager les recettes fiscales fédérales ni compter avec une nouvelle force économique et une autre voix au chapitre dans la fédération canadienne. Les provinces, a-t-on argué, ne voudront pas d'un nouveau participant aux programmes cofinancés.

La reconnaissance des territoires comme provinces aurait une incidence sur l'application de la formule générale de modification constitutionnelle adoptée en 1982. Cette formule permet, par exemple, aux quatre provinces de l'Ouest ou de l'Atlantique de s'unir pour bloquer une proposition qu'elles jugeraient contraire à leurs intérêts régionaux.

Les deux gouvernements territoriaux ont fait valoir qu'il est injuste que les provinces aient leur mot à dire sur l'accession du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au statut de province, puisqu'aucune d'elles n'a dû autrefois se soumettre à une telle procédure d'admission.

Depuis 1871, les négociations d'entrée dans la Confédération relevaient uniquement du gouvernement fédéral. Ainsi, la *Loi constitutionnelle de 1982* et l'*Accord constitutionnel de 1987* vont, selon eux, à l'encontre de la tradition constitutionnelle canadienne. Ils craignent que ce nouveau mode de création de provinces n'entraîne des décisions prises dans l'intérêt particulier des provinces plutôt que dans l'intérêt général du Canada.

On nous a rappelé le témoignage du sénateur Lowell Murray, ministre fédéral des Relations fédérales-provinciales, devant le Comité mixte spécial de l'*Accord constitutionnel de 1987*. Le ministre avait dit que certaines provinces sont extrêmement jalouses des prérogatives que leur confère leur statut. Il mentionna notamment que «les premiers ministres [...] maintiennent et tiennent à maintenir la distinction entre les gouvernements des provinces et ceux des territoires».

Mais cette attitude intransigeante est aux antipodes de celle dont on fit montre en 1949, par exemple, lorsque Terre-Neuve entra dans la fédération canadienne: la nouvelle province a pu jouir d'un traitement financier spécial pendant une période transitoire de vingt ans.

Tout en admettant la nécessité de raffermir l'économie du Nord avant de pousser les revendications pour un statut de province, certains témoins ont affirmé que la situation est bien meilleure qu'on pense. Cependant les gens du Nord soutiennent que l'indépendance économique n'a jamais été un critère d'obtention ou de maintien du statut de province.

Arguant que la Constitution du Canada n'énonce pas les critères sur lesquels les provinces doivent fonder leurs décisions, ils prétendent courir le risque d'être privés ainsi d'avantages dont d'autres Canadiens ont joui tout au long de l'évolution constitutionnelle du Canada.

A titre de Canadiens, les habitants du Nord estiment avoir le droit de devenir partenaires à part entière dans la fédération canadienne aux mêmes conditions que les autres.

Les témoins se réjouissent de la signature par Québec de la Constitution canadienne.

Ils craignent que les provinces puissent accaparer les ressources du Nord ou négocier le transfert de pouvoirs fédéraux à la faveur d'un statut de province accordé aux territoires.

Pour ce qui est de la mainmise sur les ressources septentrionales, certains témoins ont donné à entendre que des premiers ministres provinciaux pourraient vouloir annexer une partie des territoires en échange de leur vote pour la création de nouvelles provinces dans ce qui resterait des territoires.

Pour ce qui est de la négociation du transfert de pouvoirs fédéraux, de nombreux témoins sont d'avis que l'unanimité a été possible au lac Meech simplement parce que toutes les provinces ont acquis de nouveaux pouvoirs.

Si le prix que demandent les provinces pour leur consentement est le transfert de pouvoirs fédéraux, l'intérêt général du Canada risquera alors d'être sacrifié aux intérêts particuliers des provinces, et la population du Nord n'aura pas eu voix au chapitre.

Le gouvernement du Yukon et celui des Territoires du Nord-Ouest souhaitent tous deux que le Canada retourne au mécanisme d'avant 1982. Leur entrée dans la Fédération canadienne en tant que partenaires à part entière, les territoires veulent la négocier avec le gouvernement fédéral uniquement.

Nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) soit amendée afin que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest négocient l'obtention de leur statut de province uniquement avec le gouvernement fédéral et obtiennent ce statut sans autre approbation que celles du gouvernement fédéral et de chaque territoire concerné.

UNE AUTRE SOCIÉTÉ DISTINCTE ?

Les peuples autochtones composent environ un tiers de la population du Yukon et forment la majorité dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils participent pleinement aux gouvernements de ces deux territoires et forment la majorité des élus à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Les peuples autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont certains intérêts spécifiques, mais ils partagent une inquiétude commune quant aux répercussions possibles de l'Accord de 1987 sur leurs droits.

Le Conseil des Indiens du Yukon se réjouit que le Québec ait signé la Constitution canadienne, mais il se demande pourquoi cette province est reconnue comme la société distincte. Le Conseil prétend que le gouvernement du Canada doit reconnaître que les peuples autochtones furent les premiers habitants de ce qui est maintenant le Canada, qu'ils ont droit à leur propre forme de gouvernement, à leurs terres et à leurs ressources et qu'ils ont aussi le droit de conserver leurs langues et leurs cultures.

Il a souligné qu'il considère comme l'un des aspects les plus néfastes de l'Accord le fait que ce dernier ne reconnaisse pas l'identité distincte des peuples autochtones.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons entendu les représentants de plusieurs groupes autochtones: la Nation dénée, l'Association des Métis, la Société régionale Inuvialuit, le Comité d'étude Inuit des questions nationales, le Comité d'étude des droits des autochtones, l'Association des Inuit de la région de Baffin et l'Assemblée constitutionnelle du Nunavut.

Ces dirigeants autochtones ont aussi affirmé que l'Accord de 1987 devrait mentionner le caractère distinct de la société aborigène. Après tout, les peuples autochtones furent les premiers occupants de ce pays, et sans leur aide la colonisation européenne n'aurait pas été possible.

On nous a précisé que les autochtones ont beaucoup de mal à accepter l'Accord, non parce qu'il reconnaît le fait indéniable que le Québec est le foyer d'une société distincte, mais parce qu'il suppose que seul le Québec mérite cette considération spéciale. Le Canada, nous a-t-on rappelé, ne s'étend pas seulement de l'Atlantique au Pacifique, il va aussi jusqu'à l'Arctique.

Nos compatriotes autochtones des territoires ont donc le sentiment que le Premier ministre du Canada et ses homologues des provinces ont oublié la place qu'ils occupent en ce pays. Le fait qu'on ait pu en arriver à une entente unanime sur de nombreuses questions constitutionnelles, si tôt après l'échec des conférences sur l'autonomie gouvernementale des autochtones, est tenu pour de l'hypocrisie de la part des premiers ministres.

Le règlement des revendications territoriales au Yukon est considéré comme un mécanisme important pour la reconnaissance des droits autochtones. C'est aussi un moyen pour le gouvernement du Yukon de définir son rôle et ses responsabilités. En effet, le règlement des revendications territoriales traite de la gestion et de la surveillance des terres, ainsi que de la relation entre les peuples autochtones, le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral.

Le Conseil souhaite continuer de négocier le règlement des réclamations territoriales avec les gouvernements fédéral et territorial. Il craint qu'en vertu de l'Accord de 1987 un tel règlement doive être approuvé aussi par chaque province. Pour cette raison, on se demande si les choses pourront se régler rapidement avec les gouvernements fédéral et yukonais seulement, ou si, plutôt, il faudra passer par de longues négociations avec chacune des provinces.

Il appréhende la possibilité d'une participation accrue des provinces dans le choix et l'application des programmes fédéraux. Privés de toute voix au chapitre, et donc de la possibilité de participer aux décisions touchant des programmes qui les concernent, les peuples autochtones se sentent dans une position précaire.

Ils veulent avoir les coudées franches pour créer leurs propres institutions. La menace d'extension des frontières provinciales les inquiète fort, car pareille éventualité réduirait considérablement les chances d'un règlement sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale.

Une province peut bien avoir le droit constitutionnel de réclamer l'extension de ses frontières, les peuples autochtones, eux, ne jouissent pas d'un droit semblable pour exiger la négociation de leurs revendications territoriales.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les chefs autochtones sont d'avis que le règlement des revendications territoriales ouvrira la voie vers le statut de province.

Les peuples autochtones estiment que l'Accord de 1987 risque d'empêcher le partage des Territoires du Nord-Ouest en deux régions aspirant chacune au statut de province. Ils craignent que l'entente du lac Meech n'exige le consentement unanime des gouvernements fédéral et provinciaux pour procéder audit partage.

Les témoins autochtones ont fait valoir que leurs peuples devraient participer aux conférences des premiers ministres, car on ne saurait reléguer à l'arrière-plan leurs problèmes pour discuter d'autres questions. Les conférences constitutionnelles doivent, à

leur avis, traiter de la reconnaissance et du statut des peuples autochtones, particulièrement en mettant en oeuvre l'autonomie gouvernementale.

Les peuples autochtones estiment que l'Accord de 1987 a écarté pour eux toute possibilité d'autonomie gouvernementale. Ce sujet ne figure pas à l'ordre du jour permanent des conférences constitutionnelles à venir, et la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale exigerait un tel changement dans la structure de gouvernement au Canada que, désormais, il faudrait probablement l'unanimité de toutes les provinces et du gouvernement fédéral.

QUE JUSTICE SOIT RENDUE

En résumé, les peuples autochtones se conçoivent comme une société distincte et estiment qu'on doit modifier l'Accord de 1987 pour inscrire leurs droits ancestraux et ceux découlant des traités, y compris l'autonomie gouvernementale, à l'ordre du jour des conférences constitutionnelles prévues par cet Accord. D'autre part, les représentants des peuples autochtones et ceux des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest devraient être présents à ces conférences comme participants de plein droit.

Les témoins autochtones ont affirmé que, tant que leurs peuples ne seront pas reconnus comme société distincte et que les droits rattachés à cette spécificité ne seront pas dûment inscrits dans la Constitution canadienne, la Confédération demeurera inachevée.

Nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) soit amendée afin d'inscrire les droits ancestraux et issus de traités, ainsi que l'autonomie gouvernementale, à l'ordre du jour des conférences constitutionnelles convoquées conformément à l'article 13. Les représentants élus des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de même que les représentants des peuples autochtones devront, relativement à ces questions, être invités à titre de participants.

De plus, puisque la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) reconnaît le Québec comme société distincte, nous recommandons qu'elle reconnaisse aussi que les peuples autochtones du Canada constituent des sociétés distinctes.

QUE JUSTICE SOIT RENDUE

Les Canadiens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest réclament justice. Les témoins se sont succédé pour nous dire que l'Accord de 1987 aboutit, à toutes fins utiles, à les transformer en citoyens de second rang à cause de leur lieu de résidence en ce pays. Les textes constitutionnels ne doivent pas poser des entraves juridiques à l'exercice des droits civils en se fondant uniquement sur le lieu de résidence.

Les Canadiens du Nord trouvent ironique qu'un accord constitutionnel, destiné à unir les Canadiens, contienne des dispositions qui auraient pour effet, selon eux, de mettre un terme à l'évolution politique des territoires et d'exclure leur participation à la fédération. Ils ne se contentent pas d'une vague promesse de changement lors d'un deuxième «round» de discussions constitutionnelles, à un moment choisi par d'autres gouvernements. L'exigence de l'unanimité fera, croient-ils, que les changements pour eux nécessaires ne seront pas adoptés lors d'un deuxième «round». Ils veulent des changements immédiatement.

Les recommandations que nous formulons dans ce rapport s'inspirent des témoignages que nous avons entendus. Leur adoption, à notre avis, renforcerait l'espoir que nos concitoyens du Nord ont placé dans l'avenir de leur terre au sein du Canada.

3. Nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente de la Meesch) soit amendée afin qu'elle permette à tous les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de participer à toute conférence constitutionnelle.

4. Nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente de la Meesch) soit amendée afin qu'elle permette à tous les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de participer à toute conférence constitutionnelle.

RECOMMANDATIONS

1. Nous recommandons que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest puissent proposer des candidats au Sénat comme c'est le cas, en vertu de la procédure temporaire prévue par la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech), pour les candidats proposés par les provinces.

Par conséquent, nous recommandons d'amender la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech), afin qu'en cas de vacance au Sénat le gouvernement du territoire à représenter puisse proposer au Conseil privé de la Reine pour le Canada des personnes susceptibles d'être nommées au siège vacant. La personne nommée au siège vacant au Sénat devra être choisie parmi celles qui ont été proposées par le gouvernement du territoire et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada.

2. Nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) permette aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de participer à la nomination des juges de la Cour suprême du Canada.

Par conséquent, nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) soit amendée afin qu'en cas de vacance autre que québécoise à la Cour suprême, les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest puissent proposer au ministre fédéral de la Justice, pour la charge devenue vacante, des personnes admises au barreau de ces territoires et remplissant les conditions visées à l'article 101 B de la Modification constitutionnelle de 1987.

3. Nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) soit amendée afin qu'à l'avenir, les représentants élus des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest soient invités à participer à toute conférence constitutionnelle sur la Constitution et sur l'économie.

4. Nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) soit amendée afin qu'aucun changement du tracé des

frontières provinciales - territoriales ne puisse se produire sans le consentement du territoire concerné.

5. Nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) soit amendée afin que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest négocient l'obtention de leur statut de province uniquement avec le gouvernement fédéral et obtiennent ce statut sans autre approbation que celles du gouvernement fédéral et de chaque territoire concerné.

6. Nous recommandons que la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) soit amendée afin d'inscrire les droits ancestraux et issus de traités, ainsi que l'autonomie gouvernementale, à l'ordre du jour des conférences constitutionnelles convoquées conformément à l'article 13. Les représentants élus des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de même que les représentants des peuples autochtones devront, relativement à ces questions, être invités à titre de participants.

De plus, puisque la Modification constitutionnelle de 1987 (Entente du lac Meech) reconnaît le Québec comme société distincte, nous recommandons qu'elle reconnaisse aussi que les peuples autochtones du Canada constituent des sociétés distinctes.

Dissidence

Ces recommandations sont conformes au point de vue de la majorité du Groupe de travail. Toutefois, les sénateurs Bielish, Doody et Macquarrie, qui appuient le Gouvernement, sont d'avis qu'il ne faut pas recommander que l'Entente soit, à ce moment-ci, amendée.

LA POPULATION DES TERRITOIRES PREND LA PAROLE

Une question de justice

«Les conséquences de l'Entente du lac Meech sur la population du Yukon, si elle est signée, du moins dans sa forme actuelle, me préoccupent énormément, comme elles préoccupent les autres partis dans la législature. Je crois que c'est une question qui rallie les gens dans les territoires, c'est une question qui nous préoccupe beaucoup.» (M. Jim McLachlan, chef intérimaire du Parti Libéral du Yukon, p. 1:41)

«Le *Yukon Status of Women*, que je représente, a reçu de Barbara McDougall, ministre responsable de la condition féminine, l'assurance que le présent gouvernement n'a aucunement l'intention de porter atteinte aux droits des femmes à l'égalité dans cet accord. Ce qui nous inquiète, c'est qu'il ne s'agit là que d'intentions. Nous ne pouvons pas invoquer des intentions devant un tribunal ayant à interpréter le libellé de la Loi. Notre question est la suivante: Quelle perte peut résulter de la sauvegarde des droits qui sont enchâssés dans la Charte?» (Mme Lynn Gaudet «*Yukon Status of Women Council*», p. 1:52)

«Nous avons élu un gouvernement au Yukon et nous avons essayé de nous faire représenter à tous les comités. Nos chefs de partis se sont rendus, mais ils n'ont pas pu faire valoir leur point de vue. Maintenant, on nous dit que cet accord a été fait pour tout le Canada. Comment peut-il en être ainsi puisque le Yukon n'était même pas représenté à la conférence? Nous n'avons jamais été invités à donner notre avis. Si cela avait été fait et que le résultat avait été le même qu'aujourd'hui, nous ne pourrions pas nous plaindre parce que notre représentant aurait participé à la conférence.» (M. Patrick Olsen, p. 1:119)

«De nos jours, nous sommes frustrés et préoccupés parce que nous ne comprenons pas pourquoi le premier ministre et les premiers ministres veulent nous traiter différemment. Pourquoi devrions-nous être traités différemment des autres régions du Canada dans la façon dont nous acquerrons le statut provincial? La plupart des gens du Sud n'ont aucune idée de ce qu'est notre pays ici dans le Nord non plus que de la façon dont nous vivons ou comment nous avons appris à vivre ensemble ni comment nous avons appris à vivre avec l'administration d'Ottawa. Pourquoi, alors, veulent-ils s'immiscer dans notre évolution politique? Et pourquoi veulent-ils entraver les possibilités des citoyens du Yukon de poser

leur candidature au Sénat ou à la Cour suprême? Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement du Canada semble vouloir forcer les gens du Nord à utiliser la Charte des droits de la personne pour faire respecter leur place au Canada. Nous ne comprenons pas pourquoi nous ne pouvons pas participer, au même titre que les autres Canadiens, aux conférences des premiers ministres par la voix de nos représentants élus.» (*M. D. Hogan, Maire, Village de Teslin, p. 1:151*)

«L'une des raisons motivant l'étude des revendications territoriales du Yukon provenait de ce que nous voulions que les autochtones soient des artisans à part entière de l'avenir du Yukon et, bien sûr, nous présentions cela tel un de nos buts. Ce but perd quelque peu de son sens si le Yukon n'a pas d'avenir en soi à cause de ces obstacles insurmontables dressés devant son accession éventuelle au statut de province, ni de poids sensible sous la forme d'une nomination au Sénat, par exemple, et ainsi de suite. Il devient alors moins intéressant pour les autochtones de déterminer de quelle manière ils désirent être associés. En fait, être associé à quoi? Cela revient à dire que vous recevrez 50 pour cent des actions d'une société. Si cette société doit déclarer faillite le lendemain à cause d'un vendredi néfaste ou d'une journée catastrophique, cette offre perd alors tout son attrait. Voilà donc une des conséquences négatives de cette situation.» (*M. Willard Phelps, chef de l'Opposition, Yukon, p. 1:171*)

«Les paragraphes 41(h) et 41(i) des modifications proposées doivent obtenir l'assentiment de toutes les provinces et du gouvernement fédéral en vue de la création de nouvelles provinces ou de l'annexion aux provinces existantes de tout ou partie des territoires. Ces modifications nécessiteront une décision dont devront répondre les représentants de toutes les régions du Canada, sauf ceux des résidents directement touchés, soit ceux-là même qui vivent dans ces territoires. Cela est un principe qui ne peut assurément pas être défendu au sein de notre démocratie. Les représentants de notre gouvernement territorial ont été exclus et apparemment demeureront exclus des entretiens relatifs aux modifications constitutionnelles qui touchent chacun de nous.

Le Yukon constitue une entité unique au sein du Canada et, à ce titre, possède une identité et une histoire propres. Nos frontières sont clairement définies. Cet environnement distinct doit être préservé, et non pas considéré comme un simple lot de biens immobiliers que l'on façonne en fonction des besoins des provinces existantes.» (*Mme Linda Boychuk, coordinatrice, «Victoria Faulkner Women's Center», p. 1:173*)

«L'Accord du lac Meech entraînerait un affaiblissement de la nationalité. En établissant l'exigence du consentement unanime des provinces pour toutes les modifications importantes à la constitution, cet accord assure en fait l'impossibilité de toute modification future, parce que nous ne pouvons pas obtenir un consensus au Canada. Comme n'importe quelle province pourrait invalider les souhaits d'une partie des autres ou de toutes les autres, l'unité canadienne se dissoudrait en 12 zones tribales cherchant à favoriser des

intérêts locaux sans tenir compte du bien-être général de l'ensemble de la nation.» (M. Jacob de Raadt, p. 1:228)

«La Chambre de commerce de Dawson City est d'avis que l'Entente du lac Meech compromet les droits et libertés des gens du Nord. Les citoyens du Yukon ne pourront participer pleinement à la fédération. Le consentement unanime des provinces étant maintenant requis pour en créer de nouvelles, nous, Yukonais, avons l'impression qu'en fait on nous a retiré le droit au statut de province.» (M. Gerry McCully, président, Chambre de commerce de Dawson City, Mémoire, p. 1)

«Bien que nous soyions à bon droit fiers de notre patrimoine du Nord unique, nous sommes d'abord et avant tout des Canadiens. À ce titre, nous sommes heureux que les premiers ministres aient réussi à conclure une entente permettant à la province de Québec de reprendre la place qui lui revient dans la confédération canadienne.» (M. Don Strang, Maire adjoint, Yellowknife, p. 2:39)

«Comme le croient la majorité des groupes ou des habitants du Nord qui se sont présentés devant vous, je pense qu'il est bon pour notre famille canadienne que le Québec se soit joint à nous.» (M. Stephen Whipp, vice-président, Yellowknife, Association du Nouveau Parti Démocratique de l'Arctique de l'ouest, p. 2:85)

«Il semble évident que les institutions politiques canadiennes ont trahi le Nord.» (Emerald Murphy, p. 2:90)

«Je crois que beaucoup d'entre nous commençons à penser que nous avons été trahis. Nous avons l'impression que nous ne sommes pas bien représentés. Nous sommes Canadiens. Je ne crois pas que les politiciens du Sud réalisent que nous occupons le tiers du territoire canadien.» (M. Pat McMahon, p. 2:106)

«J'aimerais qu'il soit bien noté que l'organisme que je représente fait siennes, en particulier, la position du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en ce qui concerne l'Entente du lac Meech et, de façon plus générale, les préoccupations de l'ensemble des citoyens du Nord à ce sujet.» (M. Len Jason, directeur, Chambre de commerce de Yellowknife, p. 2:109)

«Si on nous refuse la place qui nous revient de droit dans la constitution, le gouvernement va continuer de traiter cavalièrement les autochtones et les groupes du Nord, de même que les individus.» (M. Fred Turner, p. 2:128)

«Si nous ne sommes pas considérés sur le même pied que les gens qui habitent en Alberta ou à l'Île du Prince-Édouard, nous n'aurons jamais le droit de prendre nos propres décisions concernant les questions qui nous touchent sur le plan interne.» (M. Eric Watt, p. 2:174)

«Personnellement, je suis contre toute entente qui permet à une autre personne, à une autre province ou à un autre gouvernement de décider ce que nous en tant qu'habitants du Nord...qui confère le pouvoir de nous dire à nous les habitants du Nord: Vous ne pouvez pas grandir, vous ne pouvez pas atteindre votre plein potentiel.» (M. Lawrence Norbert, p. 2:175)

«Les habitants du Nord se sont battus pour le Canada; il ne faudrait pas, maintenant, les traiter comme des citoyens de seconde zone. À mon avis, —l'opinion des autres m'importe peu— ces gens se sont battus pour notre pays; ce sont des citoyens à part entière et ils devraient être traités comme tels.» (M. Larry Tourangeau, p. 2:179)

«Au lieu d'être un complot inique, je crois que l'Entente du lac Meech trahit l'ignorance des Canadiens à l'égard du Nord et des possibilités qu'il offre d'enrichir notre héritage culturel et notre économie nationale. Tant que cette terrible injustice n'aura pas été corrigée, le Canada va demeurer incomplet, le Canada ne sera pas le grand pays du Nord célébré dans notre hymne national, dans les tableaux des membres du Groupe des sept, dans les romans de Jack London et dans les poèmes de Robert Service. Le Canada sera un pays moderne qui recèlera la honte d'une colonie à l'intérieur de ses limites.» (L'honorable Dennis Patterson, ministre de l'Éducation, des Droits aborigènes et de l'Évolution constitutionnelle, p. 3:18)

«Le premier ministre du Canada a déclaré que le gouvernement, son gouvernement, a encouragé activement l'idée de l'établissement d'un gouvernement autonome au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et qu'il continuera de donner aux deux territoires tout le soutien dont ils ont besoin pour franchir la prochaine étape de leur avancement constitutionnel. Vous comprendrez qu'il devient difficile de fonder de grands espoirs en l'avancement constitutionnel des territoires, d'une part, tout en étant tenus à l'écart de la réforme constitutionnelle nationale, d'autre part. On nous donne d'une main pour reprendre de l'autre.» (M. Andy Thériault, Maire d'Iqaluit, p.3:52)

«Je vais maintenant répéter à peu près la même chose que ceux qui m'ont précédé. En Colombie-Britannique, Tumuk n'avait pas voix au chapitre lorsque venait le temps de nommer des juges à la Cour suprême ou de nommer des sénateurs ou encore de participer à l'avenir politique de la Colombie-Britannique. Ces droits lui sont également refusés à Iqaluit.

Cependant, lorsque je vivais à Toronto, j'avais tous ces droits et même davantage; je les ai perdus en venant m'établir à Iqaluit. Cela m'amène à remettre en question le principe de l'égalité des citoyens au Canada. Les chiens sont égaux parce qu'ils conservent les mêmes droits, mais mes droits changent selon que j'habite dans une partie ou l'autre du pays dans lequel je suis né.» (M. Al Woodhouse, p.3:57)

«L'autre question qui me préoccupe est celle de la souveraineté. Comment diable un pays peut-il prétendre exercer sa souveraineté si les gens qui représentent ce pays ne

possèdent ni les droits, ni les privilèges de la majorité des gens qu'ils représentent? En d'autres termes, lorsque vous retirez aux habitants des régions nordiques certains droits et privilèges, il est très difficile pour nous de faire valoir la souveraineté dans ces régions puisque nous ne sommes pas égaux à tous les égards.» (M. Frank Pearce, p.3:59)

«Des marches de ce pays, j'ai observé, en tant qu'autochtone, le travail d'une vie s'envoler en fumée à cause de l'Entente du lac Meech.» (M. Peter Ernerk, président, «Keewatin Inuit Association», mémoire, p.1)

«La réunion du lac Meech n'a considéré ni revendications territoriales, ni Nunavut, ni accord.» (M. A. Okpik, O.C., mémoire, p. 2)

Le contexte historique et politique

«Le Yukon fait partie de la confédération depuis très longtemps; certaines des régions du Yukon en faisaient partie en 1867, il y a plus de 100 ans. Maintenant, en 1987 on n'en tient même pas compte. Le Yukon n'a pas son lieutenant-gouverneur, mais il a son commissaire; c'est à peu près la même chose. Il n'a pas toujours porté ce titre; on l'a déjà appelé le contrôleur ou le commissaire de Sa Majesté. Il demeure qu'il représentait la population du Yukon et qu'il recevait ses directives d'Ottawa. Comme l'a déjà dit un des titulaires de ce poste, il avait pour tâche de contrôler un cheval piaffant, mais le pouvoir véritable venait d'Ottawa.» (M. Laurent Cyr, président, «Yukon Council on Aging», p.1:102)

«Maintenant que le pouvoir de contrôler notre évolution politique a été accordé aux provinces, nous nous demandons si ce même principe s'appliquera à d'autres domaines comme les programmes sociaux, économiques ou fédéraux, ainsi qu'à l'aide financière versée aux Territoires du Nord-Ouest.» (Mme Vicki Boudreau, Mairesse adjointe, Ville d'Inuvik, p. 2:133)

La participation à la fédération

«En résumé, les Yukonais sont impuissants. Nous ne pouvons façonner notre destin au même titre que les Canadiens des provinces. Nous ne pouvons affecter des ressources que nous ne possédons pas. Nous ne pouvons en appeler des décisions qui touchent nos vies quotidiennes. Nous ne pouvons tenir les décisionnaires responsables de leurs actes.

Des citoyens impuissants sont des citoyens de second ordre; et cela est très offensant. C'est offensant au regard de l'esprit de la Constitution canadienne, qui vise à rendre tous les Canadiens égaux. L'incertitude et l'iniquité juridiques n'ont pas lieu d'être au Canada. Il doit mettre fin à la condition des citoyens de second ordre.» (M. Steven Smyth, p. 1:155)

«Beaucoup de gens dans le Nord doutent même que nous puissions avoir des représentants à la table de négociations si la question de la création de nouvelles provinces dans les territoires était soulevée. Ayant été tenus à l'écart de l'Entente du lac Meech, nous sommes inquiets et méfiants.» (M. Arnold Hedstrom *mémoire*, p. 3)

«Nous ne pouvons croire que le peuple du Québec a demandé l'exclusion des habitants du Nord et des autochtones du processus constitutionnel comme condition de leur admission au sein de la famille canadienne.» (M. Mike Paulette, *président, Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest*, p. 2:32)

«Tous les Canadiens, sauf les gens du Nord, ont deux votes lors des conférences des premiers ministres, un par le gouvernement fédéral et l'autre par un représentant provincial. Les gens du Nord n'ont qu'un vote, celui du Premier ministre. L'Accord arraché dans l'édifice Langevin indique clairement que nous ne sommes pas entre bonnes mains.» (M. Terry Foster, *président, Association libérale de l'Arctique de l'Ouest*, p. 2:71)

«Le gouvernement fédéral ne reconnaît pas les habitants du Nord du pays comme des citoyens canadiens à part entière dans ses délibérations constitutionnelles.» (M. Douglas Marshall, *secrétaire-trésorier, Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest*, p. 2:114)

«Pour nous autres, du Nord, il ne s'agit pas d'être contre le Québec ou d'être contre les Québécois, ou encore d'être contre les droits des Canadiens français, mais il s'agit de nos droits en tant que Canadiens, et principalement de notre droit de participer aux discussions pour faire en sorte que les intérêts du Nord soient protégés.» (M. Kit Spence, p. 2:154)

L'extension des frontières provinciales

«Je ne vois aucun avantage pour une province, sans parler de l'ensemble des provinces, d'appuyer l'admission d'un onzième ou d'un douzième partenaire. Cependant, les deux territoires constituent un prix très alléchant pour le négociateur habile qui peut conclure une entente attrayante avec le gouvernement fédéral et les six frères provinciaux. Pour au moins quatre des dix provinces, l'expansion hors de leurs frontières est le scénario le plus logique. Mis à part le fait qu'il s'agit de la solution la plus odieuse que je puisse imaginer à titre de Yukonaise, dans l'état actuel des choses, nous serions relégués au rang de spectateurs sans voix au chapitre. De toutes les humiliations subies par le Yukon, ce serait la pire. Malheureusement, à mon avis, c'est aussi le scénario le plus probable.» (Mme Ione Christensen, p. 1:90)

«Rattachement des territoires aux provinces: on pourrait dire que dans ce domaine l'Accord améliore les conditions énoncées dans la constitution, puisque toutes les dix provinces ainsi que le Sénat et la Chambre des communes devront consentir à tout rattachement des territoires aux provinces. Toutefois, cet article était, et demeure, un

affront à la population des territoires. Il me semble que nous devrions avoir notre mot à dire si une province décide qu'elle voudrait s'emparer d'une partie de nos territoires. En fait, nous devrions avoir le droit de nous y opposer. En ce qui me concerne, je veux rester Yukonais.» (*M. Keith Lay, p. 1:111*)

«Quant au prolongement des limites provinciales, notre principale inquiétude vient de ce que l'accord ne comporte pas de disposition sur le consentement à obtenir du territoire en cause. Les populations des territoires du Nord, avec leur propre gouvernement élu, la répartition unique d'autochtones et d'allogènes, méritent au moins le droit à la consultation sur leur intégration possible à une des provinces existantes.» (*M. John Vertes, président, Association progressiste-conservatrice de la circonscription du Grand Nord, p. 2:95*)

«Il ne fait aucun doute pour moi, même si je ne suis pas femme politique, pour ainsi dire, sans connaître le fonctionnement de la législature, que ce fut vraiment tout un stratagème de laisser de côté les Territoires du Nord-Ouest et de laisser la porte ouverte en vue d'un accès ultérieur aux Territoires par une expansion des frontières provinciales.» (*Mme Arlene Haché, Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest, p. 2:121*)

«Il y a certainement un risque que les provinces, en particulier le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta veuillent élargir leurs frontières vers le Nord. Il ne fait aucun doute que certaines d'entre elles ont déjà envisagé cette possibilité et ce risque existe toujours, en particulier pendant que les Inuit de l'est de l'Arctique sont très occupés à négocier âprement le morcellement des Territoires, ce qui, d'après nous est ... Il est nécessaire de réunir tous les Inuit du Nord sous un gouvernement Nunavut dont la majorité sera constituée d'Inuit; ce gouvernement, s'il voyait le jour, pourrait devenir une administration provinciale pas nécessairement dans l'immédiat, mais suivant la tournure des négociations menées par l'assemblée constitutionnelle de l'est et celle de l'ouest, ce danger est toujours présent si les provinces devaient élargir leurs frontières à même les Territoires. Les groupes autochtones Inuit seraient alors fragmentés et soumis à des lois différentes.» (*M. Louis Tapardguk, président, Conseil régional de Baffin et Association Inuit de la région de Baffin, p. 3:42*)

La création de nouvelles provinces

«D'abord et avant tout, nous nous indignons du droit de veto puissant et tout à fait injustifié accordé à chacune des provinces en vue de refuser le statut de province aux gens du Nord lorsque nous aurons atteint la maturité voulue; et soyez assurés que ce jour viendra. Si nous devons continuer à contribuer aux aspirations et aux objectifs nationaux comme nous l'avons fait si habilement dans le passé, aucune province ne devrait pouvoir s'opposer à ce que les gens du Nord aient leur mot à dire dans les affaires du Canada, au

même titre que les autres Canadiens.» (M. Art Deer, président, «*Association of Yukon Communities*», p. 1:44)

«Ce qui m'inquiète, c'est que nous nous développons assez énergiquement, à mon sens, au niveau territorial. Notre infrastructure se consolide, comme tout le reste. Nous sommes bien représentés, mais si nos représentants n'ont pas voix au chapitre à l'échelon national, comment pourrions-nous jamais pousser plus loin notre développement? Si rien n'est mis en place et si on nous l'enlève, nous ne pourrions jamais devenir une province, Nous ne pourrions même pas dire notre mot sur l'accession à ce statut. C'est le principal souci.» (Mme Claire Briand, «*Elsa Hamlet Council*», p. 1:64)

«Je crois que faire l'unanimité auprès de 10 régions différentes en plus du gouvernement fédéral constitue une tâche impossible à accomplir. Il semble que dans ce récent accord, chaque province ait mis de l'avant son intérêt propre et ait obtenu quelque chose. Qu'allons-nous offrir à chacune de ces provinces au moment où la question se posera, afin de les convaincre ou de les inciter à consentir à l'octroi du statut de province?» (M. David Philpott, «*Tourism Industry Association of Yukon*», p. 1:72)

«Tandis que le gouvernement fédéral continue de contribuer à la maturation des administrations du Nord en les aidant à développer des gouvernements territoriaux, en procédant au transfert de lots territoriaux et en visant un règlement en matière de revendications territoriales, ce même gouvernement n'est pas prêt à protéger la porte constitutionnelle de sorte que les territoires puissent y entrer éventuellement. L'Accord du lac Meech fournira une barrière extrêmement efficace à cette étape constitutionnelle, barrière que la province de l'Alberta et ses partenaires constitutionnels n'ont pas eu à franchir. Selon nous, il s'agit non seulement d'une injustice envers les citoyens du nord du Canada, mais également d'un signe de dérogation du cadre constitutionnel, qui constitue l'héritage de notre nation. La constitution du Canada découle de son histoire, une histoire qui témoigne du fait que le pays a traditionnellement été disposé à accorder à de nouvelles régions, ses territoires en voie de maturation, le droit à un statut de province. Cet aspect n'était pas jugé étranger à l'intérêt national, mais plutôt partie intégrante de celui-ci.» (M. Kirk Cameron, p. 1:80 et 1:81)

«Nous avons des projets. J'avais un projet. Les Yukonais se sont fixé un objectif dont ils n'ont jamais dévié, soit celui de devenir un membre à part égale de la Confédération, du Dominion du Canada. Il est peu probable que nous cherchions à accéder au statut de province dans un proche avenir, mais, lorsque le Yukon aura mûri, et ce processus est déjà bien entamé, le droit à l'autodétermination devrait nous être accordé et c'est aux principaux intéressés, c'est-à-dire aux Yukonais, aux gens du Nord, que devrait revenir la décision de leur statut politique et non au gouvernement fédéral ainsi qu'aux dix provinces qui serviraient leurs propres desseins et non les nôtres.» (M. H.K. Law, Maire adjoint, Ville de Whitehorse, p. 1:144 et 1:145)

«Aux termes de l'Accord constitutionnel de 1987, les Yukonais, avec d'autres citoyens du Nord, vont être les seuls Canadiens qui n'auront pas leur mot à dire sur la question de savoir si le Yukon doit devenir ou non une province. Cette situation est injuste et intolérable dans une société démocratique libre. En tant que personnes directement touchées, nous avons certainement notre mot à dire dans le façonnage de notre avenir.» (M. Mark Obstfeld et «Concerned Youth», p. 1:162)

«Je crois qu'il y a un but recherché par de nombreux politiciens et de nombreuses personnes du territoire du Yukon et M. Penikett y a fait allusion dans son discours d'hier, c'est le concept d'un contrat social. L'Accord du lac Meech viole le contrat social à l'étude. C'est un objectif au Yukon parce qu'il n'a pas encore été établi. Pour le moment, c'est une espèce de dysfonctionnement.

Les habitants non autochtones du Yukon considèrent les objectifs politiques en termes de statut de province à long terme. Par contre, les autochtones le considèrent comme le règlement de leurs revendications territoriales, comme l'obtention de l'autonomie politique, et ils sont prêts à négocier le contrat social. Je crois que l'Accord du lac Meech anéantit les espoirs des habitants du Yukon. Il anéantit les espoirs d'un contrat social pour longtemps.» (M. Ron Veale, p. 1:181 et 1:182)

«Le 21 mai dernier, à Québec, à l'assemblée générale annuelle du Conseil pour l'unité canadienne où, en ma qualité de présidente, je représentais le Yukon, un panel de trois éminents conférenciers a présenté un exposé sur les disparités régionales et l'effet de ces dernières sur l'unité canadienne. Le panel était composé de l'honorable Bill Bennett, du sénateur Pierre De Bané et de l'honorable Joseph A. Ghiz, premier ministre de l'Île du Prince-Édouard.

J'ai demandé à M. Ghiz, qui a participé à la rencontre du lac Meech, pourquoi il s'était senti obligé, afin d'ouvrir la porte au Québec, de fermer la porte au Nord du Canada qui constitue le tiers du pays. Il a répondu: Vous savez, il ne faudrait pas qu'il se crée dans le Nord deux ou trois nouvelles provinces. Cela réduirait notre part des recettes fiscales fédérales.» (Mme Flo Whyard, p. 1:201)

«Ça m'a mise en colère d'apprendre que, pour devenir une province, le Yukon devait obtenir l'accord de l'ensemble des 10 provinces. Il est vrai que les premiers ministres actuels, ou du moins les neuf qui étaient là à ce moment-là, nous ont assurés qu'ils ne voyaient aucune raison de refuser cet Accord. Cependant, ce ne sera peut-être pas à eux de le faire. Il se peut qu'on ne demande pas à devenir une province avant 10 ou 20 ans, je ne sais pas, mais je suis sûre que ce ne seront pas les mêmes personnes qui seront premiers ministres et je suis certaine qu'elles trouveront des raisons pour empêcher le Yukon de devenir une province.» (Mme Yvonne Harris, p. 1:210)

«Comme la majorité des Canadiens, nous souscrivons à l'objectif général de l'Accord du lac Meech. Toutefois, en tant que membres d'une société libre et démocratique, nous

devons vous informer que nous croyons avec conviction qu'il est, selon toute vraisemblance, illégal de prendre des décisions importantes concernant notre avenir sans que nous ayons été consultés.

Déjà, le gouvernement du Canada n'a pas invité le Yukon à prendre part aux discussions qui ont abouti à l'Accord du lac Meech. Si le gouvernement du Canada décidait de persister dans son attitude, et en fin de compte d'appliquer les termes de cet accord sans le consentement des habitants du Yukon, nous croyons qu'il s'agirait là d'un geste antidémocratique et, par conséquent, illégal.» (M. Frank Taylor, président, «Klondyke Placer Miners Association», p. 1:216)

«Cette formule générale d'amendement empêche la population autochtone d'atteindre ses objectifs légitimes d'autodétermination sans l'accord unanime des gouvernements fédéral et provinciaux. Cette formule d'amendement garantit que les autochtones et les résidents du Nord ne pourront jamais être plus que des citoyens de seconde classe dans leur propre pays, perspective qui nous répugne à tous.

À titre de fédération et à titre d'habitants du Nord, nous considérons que cette formule d'amendement présente trop d'aspects négatifs pour que nous puissions l'accepter. C'est un carcan constitutionnel qui nous enlève toute voix au chapitre quand notre avenir est en jeu et tout espoir de jamais pouvoir devenir une province. (M. John Sheppard, président, *Fédération du Travail du Yukon*, p. 1:221)

«À nos yeux, il y a peu de différence entre notre capacité actuelle d'assumer notre autonomie gouvernementale et la situation des provinces au moment de leur entrée dans la Confédération canadienne. Le moment de cette entrée semble être la seule différence. Nous avons raté notre chance et il semble que nous n'en aurons pas d'autres.» (M. G. Castellarin, président, «Klondike Visitors Association», mémoire, p. 2)

«Imaginons dans quels scénarios s'engageraient les futurs premiers ministres du Canada et des provinces projetant un accord qui permettrait au Yukon ou aux Territoires du Nord-Ouest de devenir des provinces. Les territoires deviennent les otages de chacune des provinces dans leurs négociations avec le gouvernement du Canada, à supposer que celui-ci favorise la réalisation de cette idée. Qu'est-ce que le gouvernement du Canada aurait à donner aux provinces —à chacune des provinces—pour obtenir leur consentement?» (M. Gerry Sutton, membre, *Association du Nouveau Parti démocratique de l'Arctique de l'Ouest*, p. 2:77)

«Nous votons pour tout le monde. Les députés provinciaux sont élus, les députés fédéraux aussi. Nous possédons l'assise économique nécessaire pour devenir une province et, à tout prendre, la plus puissante. Ça, nous l'avons. Tout ce qu'il nous faut c'est du temps, mais de grâce ne nous coupez pas l'herbe sous les pieds maintenant.» (M. Joseph Lanzon, p. 2:164)

«Il va sans dire que nous éprouvons aussi beaucoup de difficulté à obtenir l'unanimité en ce qui a trait à la création de nouvelles provinces. Cette question a été expliquée d'une manière très précise par le gouvernement du Yukon et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La révocation des actuels alinéas 42 e) et f) de la constitution a fait l'objet d'une discussion en vertu de l'Accord constitutionnel de 1983 et on doit encore en discuter sérieusement.» (M. Zebedee Nungak, coprésident, Comité d'étude Inuit des questions nationales, p. 3:28)

«Ce à quoi nous nous opposons dans l'Entente du lac Meech c'est le fait que, comme je l'ai déjà mentionné, elle élimine pratiquement toute possibilité que de nouvelles provinces soient admises au sein de la Confédération. Je crois comprendre que notre député Thomas Suluk, aurait déclaré que les Inuit ne manifestaient guère d'intérêt pour la question du statut de province. Peut-être en est-il ainsi aujourd'hui, mais nous ne voulons pas écarter toute possibilité. Nous ne voulons pas écarter toute possibilité pour l'avenir. Qui sait comment tout cela va tourner dans quelques années?» (M. John Amagoalik, Assemblée constituante du Nunavut, p. 3:47)

«Cela veut dire également que notre avenir socio-économique, politique et judiciaire sera toujours menacé tant que nous serons exclus de l'article 92 de l'Acte constitutionnel. Autrement dit, tant que nous ne formerons pas une province, nous resterons ce que nous sommes maintenant, c'est-à-dire des pions du gouvernement fédéral.» (M. Francis Piugattuk, p. 3:61)

«Je m'inquiète de cette légalisation d'une prise de possession des territoires par les provinces. Je m'inquiète du rôle attribué aux provinces par l'Entente en ce qui a trait à l'octroi du statut de province aux territoires. Je crois qu'il s'agit d'une violation flagrante de nos droits politiques fondamentaux. Auparavant, le statut de province était une question qui devait se régler entre deux parties seulement: le Parlement fédéral et les requérants.» (M. Saali Peter, p. 3:63)

Une autre société distincte?

«Quel autre groupe peut-être considéré plus distinct que les autochtones d'Amérique du Nord, surtout lorsqu'il est question de cette terre que nous appelons Turtle Island? L'histoire des peuples autochtones de Turtle Island remonte, avant le Christ, à l'époque de la grande inondation du monde. Notre peuple en parle encore aujourd'hui dans la région de Ross River. Nous entretenons les coutumes, la culture et le mode de vie qui assurent la survie des peuples autochtones du Canada.» (Chef Hammond Dick, conseil de la bande indienne dénée de Ross River, p. 1:96)

«Le Conseil des Indiens du Yukon entretient des inquiétudes bien précises en ce qui concerne l'Accord du lac Meech, l'autonomie d'administration et les revendications

territoriales. La Couronne, ou ce qui revient au même le gouvernement fédéral, refuse par sa politique d'intégrer la question de l'autonomie d'administration au processus des revendications territoriales. Dans le Nord, des ententes sur les revendications territoriales sont en train d'être négociées avec les autochtones. Ces ententes vont reconnaître les droits de propriété de notre peuple sur certaines terres et ressources et définir les responsabilités en matière de gestion de ces dernières. Comme ces ententes relèvent de l'article 35 de la Constitution, en raison de l'Accord du lac Meech, nous craignons qu'elles soient protégées par la Constitution, une fois conclues. Ces ententes seront-elles considérées comme des amendements constitutionnels et, si c'est le cas, nécessiteront-elles le consentement de toutes les provinces? C'est la principale préoccupation des Premières nations du Yukon: si nous consignons nos droits dans des ententes de revendications territoriales et si ces ententes sont considérées comme des amendements constitutionnels, il faudra le consentement unanime des provinces.» (M. Mike Smith, président, Conseil des Indiens du Yukon, p. 1:133 et 1:134)

«L'article qui dit que le Québec constitue une société distincte suscite dans mon esprit des questions quand on pense qu'avant l'arrivée de l'homme blanc, il y a plus de 400 ou 500 ans, les aborigènes avaient une société distincte. Nous avons notre propre culture, notre propre langue, notre propre histoire, notre propre patrimoine, nos propres valeurs spirituelles, nos propres communautés et, chose la plus importante, notre propre gouvernement. Faut-il devenir vraiment beaucoup plus distinct avant d'être reconnu comme peuple des premières nations constituant les premiers habitants de ce pays. À titre de peuple d'origine, nous méritons la même reconnaissance que le Québec, ou je devrais peut-être dire que nous méritons d'être reconnus comme la société distincte numéro un et le Québec comme la société numéro deux.» (M. James Allen, p. 1:232 et 1:233)

«J'espère seulement que les autochtones seront aussi un jour reconnus comme faisant partie de la première et de la plus distincte des sociétés au Canada. Des efforts considérables ont été faits pour inclure les droits des autochtones dans la Constitution, mais les premiers ministres n'y ont pas tout à fait réussi. Naturellement, de nombreux autochtones se demandent comment le Québec a pu faire pour l'obtenir si facilement. Quoi qu'il en soit, je ne tenterais pas de l'enlever aux francophones. À l'instar des autochtones, ils forment une société distincte et mérite d'être reconnus comme tel.» (L'honorable Nick Sibbeston, chef du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, p. 2:25)

«L'expression ultime de la poursuite de l'autodétermination dans les Territoires se traduit par le statut provincial. Voilà pourquoi tous les habitants du Nord, tant les autochtones que les non-autochtones partagent le même sentiment d'insatisfaction à l'égard de l'Accord du lac Meech. Nous tenons à préciser que notre objectif ne consiste pas tant à obtenir les attributs afférents au statut de province qu'à obtenir l'occasion de devenir maîtres de nos propres destinées. Les habitants du Nord veulent jouir, vis-à-vis d'Ottawa,

de la même indépendance que celle que symbolise le statut de province dans le Sud du Canada.» (*M. Bill Erasmus, président, Nation dénée, p. 2:29*)

«Nous nous devons d'ajouter que même si nous sommes très fiers de notre identité et de notre culture distinctes en tant que première nation du pays, nous sommes avant tout des Canadiens.» (*M. Roger Gruben, conseiller régional en chef, Société régionale inuvialuit, p. 2:140 et 2:141*)

Que justice soit rendue

«Nous parlons ici de la modification de nos droits. Nous parlons de modifications qui touchent nos intérêts et qui sont apportées d'une façon fondamentalement non démocratique. On nous demande d'espérer que, grâce à ces nouvelles règles, que nous trouvons offensantes, le problème va être corrigé plus tard. Je trouve que c'est improbable et injuste.» (*L'honorable Tony Penikett, chef du Gouvernement du Yukon, p. 1:20*)

«Je ne conteste pas le fait que, pour obtenir l'adhésion du Québec, il ait fallu, en échange, obtenir plus de concessions de la part des autres provinces. J'aurais simplement souhaité qu'ils fassent preuve d'une plus grande ouverture d'esprit. Dès 1910, Henri Bourassa avait parlé d'un Canada où un Québécois se serait senti chez lui de l'Atlantique jusqu'au Pacifique, et non seulement dans la province de Québec. Malheureusement, les premiers ministres provinciaux n'ont pas eu la vision aussi large que la sienne, en ce sens qu'ils n'ont pensé qu'à eux-mêmes et ils ont oublié certaines autres régions importantes du Canada, notamment le Nord. J'aurais espéré que les premiers ministres provinciaux aient été moins mesquins, si je peux m'exprimer ainsi, lorsqu'ils ont chacun essayé d'assurer à leurs provinces plus de pouvoir pour leur province, ou du moins de corriger le déséquilibre traditionnel, et qu'ils aient regardé au-delà de leurs intérêts immédiats, vers l'avenir, car une vision à long terme doit nécessairement, à mon avis, inclure le nord du Canada.» (*M. Bruce Willis, président, «Law Society of Yukon» et président, l'Association du Barreau canadien, division du Yukon, p. 1:26 et 1:27*)

«J'espère que les Canadiens laisseront la porte ouverte aux gens du Nord, autochtones ou non, et qu'ils nous permettront d'envisager de plus larges perspectives d'avenir.» (*Mlle Leah McTiernan, p. 1:151*)

«Nous parlons ici de mesures prises dans un passé récent. Cependant soyons clairs, il s'agit de notre avenir, d'abord de l'avenir de nos enfants et de l'avenir du Nord c'est-à-dire, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, peut-être même de l'avenir du Canada.» (*M. Doug Bell, p. 1:189*)

«Si vous n'avez pas entendu parler de «maladresses insignes» à Whitehorse et à Yellowknife, alors vous n'en entendrez jamais parler de votre vie. Peut-on douter que cette

chose (l'Accord) qui nous intéresse est brisée et doit être réparée lorsqu'on prend connaissance des préoccupations des habitants des territoires du Nord, de celles des autochtones, des questions qui préoccupent les femmes et de la menace qui plane sur les droits à l'égalité?» (M. Ted Richard, p. 2:48)

«Les revendications légitimes du peuple autochtone des Territoires du Nord-Ouest seront-elles examinées minutieusement devant les premiers ministres pour voir dans quelle mesure ces revendications toucheront les aspirations ou desseins des provinces? Pouvons-nous accepter la promesse d'une deuxième ronde de négociations à laquelle nous serions invités, à laquelle nous pourrions être invités à participer et à laquelle nous pourrions avoir notre mot à dire dans les décisions qui touchent notre avenir? Comme nous l'avons déjà dit, on nous a fait cette promesse en 1983, par écrit, dans le cadre d'un accord constitutionnel solennel, mais on n'en a absolument pas tenu compte au lac Meech.» (L'honorable Michael Ballantyne, ministre de la Justice, Territoires du Nord-Ouest, p. 2:57)

«Nous, Oblats missionnaires de Marie-Immaculée du Manitoba, demandons que l'Entente constitutionnelle de 1987 connue sous le nom d'Entente du lac Meech soit modifiée de manière à garantir la reconnaissance et le respect des droits et libertés de tous les autochtones et résidents des Territoires du Nord-Ouest.

Cela ne sera possible que dans la mesure où nous travaillerons ensemble au sein de la confédération à titre de partenaires égaux, dans l'esprit qui animait les premiers habitants de ce pays, les Inuit et les Indiens, et ceux qui ont travaillé ensemble pendant de nombreux siècles pour faire du Canada un pays libre et prospère.» (Le R.P. Patrick Lorand, o.m.i, missionnaire des Oblats de Marie-Immaculée, Manitoba, p. 3:60)


**ACCORD CONSTITUTIONNEL
 DE 1983 SUR LES DROITS
 DES AUTOCHTONES**


Attendu :

Qu'une conférence constitutionnelle réunissant le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux, à laquelle avaient été invités les représentants des peuples autochtones du Canada et des représentants élus du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, a eu lieu les 15 et 16 mars 1983 en application de l'article 37 de la Loi constitutionnelle de 1982;

qu'il a été convenu, à cette conférence, que la Loi constitutionnelle de 1982 ferait l'objet d'une procédure de modification dans les conditions prévues à son article 38;

que les questions suivantes qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada avaient été placées à l'ordre du jour de cette conférence :

ORDRE DU JOUR

1. Charte des droits des peuples autochtones (expansion de la partie II de la Loi constitutionnelle de 1982), y compris :
 - Le préambule
 - La suppression du terme « existants » et l'inclusion à l'article 35 de la reconnaissance des traités contemporains, des traités signés en dehors du Canada et avant la Confédération, ainsi que la mention précise de « titre autochtone » y compris le droit des peuples autochtones du Canada à un territoire et des eaux de réserve (y compris un territoire pour les Métis)
 - L'énoncé des droits particuliers des peuples autochtones
 - L'énoncé des principes
 - L'égalité
 - L'application
 - L'interprétation
2. Modification de la formule d'amendement, y compris :
 - La soustraction au droit de retrait des provinces des modifications portant sur les affaires des autochtones
 - La disposition de consentement
3. Gouvernement autochtone autonome
4. Abrogation des alinéas 42(1)e) et f)

5. Modification de la partie III, y compris :
 - La péréquation) Ressources des
 - Le partage des frais) administrations
 - La prestation de services) autochtones
6. Dispositions de suivi, y compris d'autres conférences des premiers ministres et l'inscription des mécanismes nécessaires à l'exécution des droits

qu'il n'a pas été possible à cette conférence d'étudier pleinement toutes ces questions;

qu'il a été convenu, à la même conférence, d'examiner ces questions et d'autres questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada à des conférences ultérieures, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux sont convenus de ce qui suit :

1. Dans l'année suivant la conférence qui a eu lieu les 15 et 16 mars 1983, le premier ministre du Canada convoquera une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même.
2. Seront placées à l'ordre du jour de la conférence convoquée en vertu du paragraphe (1) les questions qui n'ont pas été étudiées pleinement lors de la conférence des 15 et 16 mars 1983. Le premier ministre du Canada invitera les représentants des peuples autochtones du Canada à participer aux travaux relatifs à ces questions.
3. Le premier ministre du Canada invitera des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à participer aux travaux relatifs à toute question placée à l'ordre du jour de la conférence convoquée en vertu du paragraphe (1) et qui, selon lui, intéresse directement le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.
4. Le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux déposeront ou feront déposer avant le 31 décembre 1983, devant le Sénat et la Chambre des communes et devant les assemblées législatives respectivement, une résolution, établie en la forme de celle qui figure à l'annexe, autorisant le gouverneur général à prendre sous le grand sceau du Canada une proclamation portant modification de la Loi constitutionnelle de 1982.

5. En vue de la préparation des conférences constitutionnelles prévues par le présent accord, des réunions, convoquées au moins une fois par an par le gouvernement du Canada, seront tenues regroupant des ministres fédéraux et provinciaux, ainsi que les représentants des peuples autochtones du Canada et des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.
6. Le présent accord n'a pas pour effet de prévenir ou de remplacer les discussions, bilatérales ou autres, ou la conclusion d'ententes, entre gouvernements et les divers peuples autochtones. Plus particulièrement, eu égard à la compétence dévolue au Parlement en vertu de la catégorie 24 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867 et aux relations particulières qui ont existé et continuent à exister entre le Parlement et le gouvernement du Canada et les peuples mentionnés dans cette catégorie, la conclusion du présent accord n'a pas pour effet de porter atteinte aux actions bilatérales menées, ou susceptibles de l'être, entre le gouvernement du Canada et ces peuples.
7. Le présent accord n'a pas pour effet de déroger à l'interprétation de la Loi constitutionnelle de 1982.



ACCORD CONSTITUTIONNEL
DE 1982 SUR
LES AUTOCENTRES

ORDRE DU JOUR

1. Charte des droits des peuples autochtones (rapport de la partie II de la Loi constitutionnelle de 1982) y compris :
 - Le préambule
 - La signification du terme « autochtones » et l'inclusion à l'article 35 de la reconnaissance des traités temporaires, des traités signés et de ceux du Canada et avant la Confédération, ainsi que la mention précise de « titre autochtone » y compris le droit des peuples autochtones du Canada à un territoire et des eaux de territoire (y compris le territoire pour les Métis)
 - L'énoncé des droits particuliers des peuples autochtones
 - L'énoncé des principes
 - L'égalité
 - L'application
 - L'interprétation
2. Modification de la formule d'assentiment y compris :
 - La soustraction au droit de veto des provinces des modifications portant sur les affaires des autochtones
 - La disposition de consentement
3. Gouvernement autochtone autonome
4. Abrogation des articles 43(1)(a) et (b)

Fait à Ottawa le 16 mars 1983, par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux :

Canada

Ontario

Colombie-Britannique
British Columbia

Québec

Île-du-Prince-Édouard
Prince Edward Island

Nouvelle-Écosse
Nova Scotia

Saskatchewan

Nouveau-Brunswick
New Brunswick

Alberta

Manitoba

Terre-Neuve
Newfoundland

ET AVEC LA PARTICIPATION DE :

Assemblée des
Premières Nations
Assembly of First
Nations

Comité inuit sur les
Affaires nationales
Inuit Committee on
National Issues

Ralliement national
des Métis
Métis National Council

Conseil des
Autochtones du
Canada
Native Council of
Canada

Territoire du
Yukon
Yukon Territory

Territoires du
Nord-Ouest
Northwest Territories

Motion de résolution autorisant Son Excellence le gouverneur général à prendre une proclamation portant modification de la Constitution du Canada

Considérant :

que la Loi constitutionnelle de 1982 prévoit que la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par des résolutions des assemblées législatives dans les conditions prévues à l'article 38;

que la Constitution du Canada, à l'image du pays et de la société canadienne, est en perpétuel devenir dans l'affermissement des droits et libertés qu'elle garantit;

que les Canadiens, après la longue évolution de leur pays de simple colonie à État indépendant et souverain, ont, depuis le 17 avril 1982, tout pouvoir pour modifier leur Constitution au Canada;

que l'histoire et l'équité demandent que l'une des premières manifestations de ce pouvoir porte sur les droits et libertés des peuples autochtones du Canada, premiers habitants du pays; [le Sénat] [la Chambre des communes] [l'assemblée législative] a résolu d'autoriser Son Excellence le gouverneur général à prendre, sous le grand sceau du Canada, une proclamation modifiant la Constitution du Canada comme il suit :

PROCLAMATION MODIFIANT LA CONSTITUTION DU CANADA

1. L'alinéa 25b) de la Loi constitutionnelle de 1982 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

« b) aux droits ou libertés existants issus d'accords portant règlement de revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis. »

2. L'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 est modifié par adjonction de ce qui suit :

« (3) Il est entendu que sont compris parmi les droits issus de traités, dont il est fait mention au paragraphe (1), les droits existants issus d'accords portant règlement de revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis. »

(4) Indépendamment de toute autre disposition de la présente loi, les droits — ancestraux ou issus de traités — visés au paragraphe (1) sont garantis également aux personnes des deux sexes. »

3. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 35, de ce qui suit :

« 35.1 Les gouvernements fédéral et provinciaux sont liés par l'engagement de principe selon lequel le premier ministre du Canada, avant toute modification de la catégorie 24 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867, de l'article 25 de la présente loi ou de la présente partie :

- (a) convoquera une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même et comportant à son ordre du jour la question du projet de modification;
- (b) invitera les représentants des peuples autochtones du Canada à participer aux travaux relatifs à cette question. »

4. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 37, de ce qui suit :

« PARTIE IV.1

CONFÉRENCES CONSTITUTIONNELLES

37.1(1) En sus de la conférence convoquée en mars 1983, le premier ministre du Canada convoque au moins deux conférences constitutionnelles réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même, la première dans les trois ans et la seconde dans les cinq ans suivant le 17 avril 1982.

(2) Sont placées à l'ordre du jour de chacune des conférences visées au paragraphe (1) les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada. Le premier ministre du Canada invite leurs représentants à participer aux travaux relatifs à ces questions.

(3) Le premier ministre du Canada invite des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest à participer aux travaux relatifs à toute question placée à l'ordre du jour des conférences visées au paragraphe (1) et qui, selon lui, intéresse directement le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest. »

(4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger au paragraphe 35(1). »

5. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 54, de ce qui suit :

« 54.1 La partie IV.1 et le présent article sont abrogés le 18 avril 1987. »

6. La même loi est modifiée par adjonction de ce qui suit :

« 61. Toute mention des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 est réputée constituer également une mention de la Proclamation de 1983 modifiant la Constitution. »

7. Titre de la présente proclamation : **Proclamation de 1983 modifiant la Constitution.**

Engagement relatif à la participation à une conférence constitutionnelle

Conférences constitutionnelles

Participation des peuples autochtones

Participation des territoires

Non-dérogação au paragraphe 35 (1)

Abrogation de la partie IV.1 et du présent article

Mentions

Titre

Accords sur des revendications territoriales

Égalité de garantie des droits pour les deux sexes

TÉMOINS

WHITEHORSE - Le samedi 24 octobre 1987 - Fascicule no. 1*Du Gouvernement du Yukon:*

L'honorable Tony Penikett, leader du gouvernement.

Du Parti libéral du Yukon:

M. Jim McLachlan, leader du Parti libéral du Yukon.

De «Association of Yukon Communities»:

M. Art Deer, président.

Du «Yukon Status of Women Council»:

Mme Lynn Gaudet.

Du «Elsa Hamlet Council»:

Mme Claire Briand.

Du «Tourism Industry Association of the Yukon»:

M. David Philpott.

M. Kirk Cameron, à titre privé.

Mme Ione Christensen, à titre privé.

Du Conseil de la bande indienne dénée de Ross River:

Chef Hammond Dick.

Du «Yukon Council on Aging»:

M. Laurent Cyr, président.

M. Keith Lay, à titre privé.

M. Pat Olsen, à titre privé.

Du «Law Society of Yukon»:

M. Bruce Willis, président.

WHITEHORSE - Le dimanche 25 octobre 1987 - Fascicule no. 1

Du Conseil des indiens du Yukon:

M. Michael Smith.

De la ville de Whitehorse:

M. H.K. Law, maire adjoint.

Mlle Leah McTiernan, à titre privé.

Du village de Teslin:

M. D. Hogan, maire

M. Steven Smyth, à titre privé.

Du Gouvernement du Yukon:

M. Willard Phelps, leader de l'Opposition.

Du «Victoria Falconer Women's Centre»:

Mme Linda Boychuk, coordinatrice.

M. Ron Veale, à titre privé.

M. Doug Bell, à titre privé.

De la Chambre des mines du Yukon:

M. Ron Granger, directeur.

Mme Flo Whyard, à titre privé.

Mme Yvonne Harris, à titre privé.

Du «Klondike Placer Miners Association»:

Mme Marian Schmidt, directrice.

De la Fédération du travail du Yukon:

M. John Sheppard.

M. Jacob De Raadt, à titre privé.

M. James Allen, à titre privé.

YELLOWKNIFE - Le mardi 27 octobre 1987 - Fascicule no. 2

Du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:

L'honorable Nick Sibbeston, leader du gouvernement.

De la Nation dénée et de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest:

M. Bill Erasmus, président, Nation Dénée;

M. Mike Paulette, président, Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest.

De la ville de Yellowknife:
M. Don Strang, maire adjoint.

De la circonscription de Yellowknife Sud:
M. Ted Richard, député.

Du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:
L'honorable Michael Ballantyne, ministre de la Justice.

De l'Association libérale de l'Arctique de l'Ouest:
M. Terry Foster, président.

De l'Association du Nouveau Parti démocratique de l'Arctique de l'Ouest:
M. Stephen Whipp;
M. Gerry Sutton.

Emerald Murphy, à titre privé.

De l'Association progressiste-conservatrice de la circonscription du Grand Nord:
M. John Vertes, président.

M. Pat McMahon, à titre privée.

De la Chambre de commerce de Yellowknife:
M. Len Jason;
Mme Irene Sihvonen, directrice générale.

YELLOWKNIFE - Le mercredi 28 octobre 1987 - Fascicule no. 2

De la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest:
Mme Arlene Haché;
M. Douglas Marshall, secrétaire-trésorier.

M. Fred Turner, à titre privé.

De la ville d'Inuvik:
Mme Vicki Boudreau, maire adjoint;
M. Tom Detlor, coordinateur de la planification.

De la Société régionale Inuvialuit:
M. Roger Gruben;
M. John Banksland;
M. Eddie Dillan.

M. Kit Spence, à titre privé.

M. Joseph Lanzon, à titre privé.

M. Erik Watt, à titre privé.

M. Lawrence Norbert, à titre privé.

M. Larry Tourangeau, à titre privé.

IQUALUIT - Le lundi 2 novembre 1987 - Fascicule no. 3

M. Dennis Patterson, ministre de l'Éducation, des Droits aborigènes et de l'Évolution constitutionnelle.

Du Comité d'étude Inuit des questions nationales:

M. Zebedee Nungak, co-président;

M. John Amagoalik, co-président.

Du Conseil régional de Baffin et Association Inuit de la région de Baffin:

M. Louis Tapardguk, président;

M. Mark Evaluaguk, porte-parole.

De l'Assemblée constituante du Nunavut:

M. John Amagoalik.

M. Andy Thériault, maire d'Iqaluit.

M. Al Woodhouse, à titre privé.

M. Frank Pearce, à titre privé.

Des missionnaires Oblats de Marie-Immaculée (province du Manitoba):

R.P. Patrick Lorand, o.m.i.

M. Francis Piugattuk, à titre privé.

M. Saali Peter, à titre privé.

M. John Sheppard.

M. Jacob De Raedt, à titre privé.

M. James Allan, à titre privé.

M. John Bankland.

M. Eddie Dillon.

M. Kit Spence, à titre privé.

M. Joseph Lanson, à titre privé.

M. Bill Erasmus, président, Nation Dénée;

M. Mike Paulette, président, Association des Métis du Nord-Ouest.

Le Groupe du travail a reçu des mémoires des groupes et particuliers suivants :

Association libérale de l'Arctique de l'Ouest
Yellowknife (T.N.-O.)

Association progressiste-conservatrice de la circonscription du Grand Nord
Yellowknife (T.N.-O.)

Association du Nouveau Parti démocratique de l'Arctique de l'Ouest
Yellowknife (T.N.-O.)

Association of Yukon Communities
Whitehorse (Yukon)

Allen, M. James
Whitehorse (Yukon)

Bell, M. Doug
Whitehorse (Yukon)

Cameron, M. Kirk
Whitehorse (Yukon)

Chambre de commerce de Yellowknife
Yellowknife (T.N.-O.)

Christensen, Mme Ione
Whitehorse (Yukon)

Comité d'étude Inuit des questions nationales
Ottawa (Ontario)

Conseil régional de Baffin et Association Inuit de la région de Baffin
Iqaluit (T.N.-O.)

Dawson City, Chambre de commerce
Dawson City (Yukon)

De Raadt, M. Jacob
Whitehorse (Yukon)

- Elsa Hamlet Council*
Elsa (Yukon)
- Hedstrom, M. Arnold
Whitehorse (Yukon)
- Inuvik, La ville de
Inuvik (T.N.-O.)
- Iqaluit, La ville de
Iqaluit (T.N.-O.)
- Keewatin Inuit Association*
Rankin Inlet (T.N.-O.)
-
- Klondike Placer Miners Association*
Whitehorse (Yukon)
- Klondike Visitors Association*
Dawson City (Yukon)
- Lay, M. Keith
Whitehorse (Yukon)
- McMahon, M. Pat
Yellowknife (T.N.-O.)
- McTiernan, Mlle Leah
Whitehorse (Yukon)
- Murphy, Emerald
Yellowknife (T.N.-O.)
- Nation Dénée et Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (T.N.-O.)
- Obstfeld, M. Mark
Whitehorse (Yukon)
- Oblats de Marie-Immaculée
Province du Manitoba
- Okpik, C.O
Ottawa (Ontario)
- Olsen, M. Pat
Whitehorse (Yukon)
- Parti libéral du Yukon
Whitehorse (Yukon)
- Phelps, M. Willard, leader de l'Opposition
Assemblée législative, Yukon
Whitehorse (Yukon)
- Piugattuk, M. Francis
Iqaluit (T.N.-O.)
- Ross River, Conseil de la bande indienne dénée
Ross River (Yukon)

Smyth, M. Steven
Whitehorse (Yukon)

Société régionale Inuvialuit
Inuvik (T.N.-O.)

Territoires du Nord-Ouest, Gouvernement des
Yellowknife (T.N.-O.)

Teslin, Le village de
Teslin (Yukon)

Turner, M. Fred
Yellowknife (T.N.-O.)

Victoria Falconer Women's Centre
Whitehorse (Yukon)

Whitehorse, La ville de
Whitehorse (Yukon)

Whyard, M^{me} Flo
Whitehorse (Yukon)

Yellowknife, La ville de
Yellowknife (T.N.-O.)

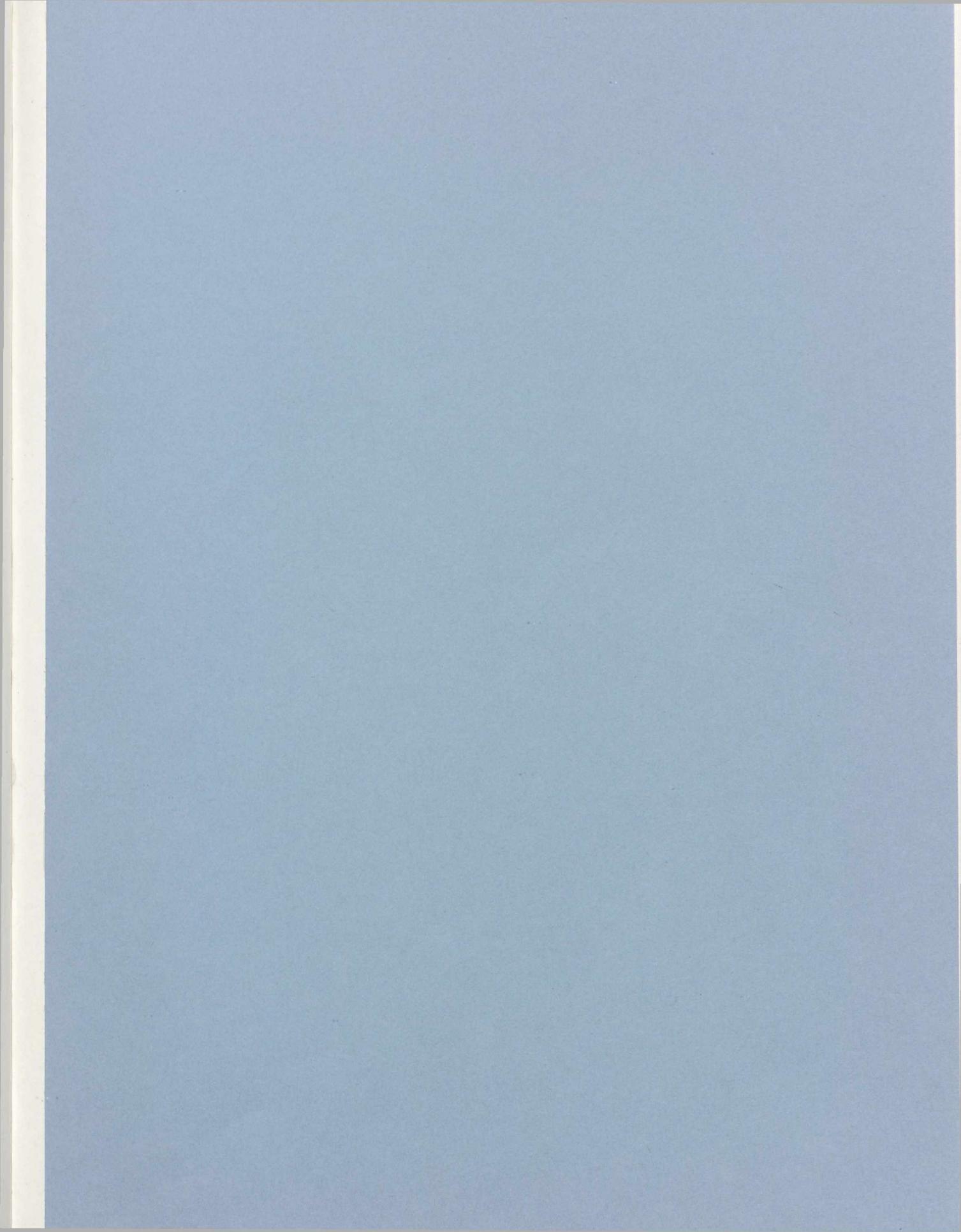
Yukon, Chambre des mines du
Whitehorse (Yukon)

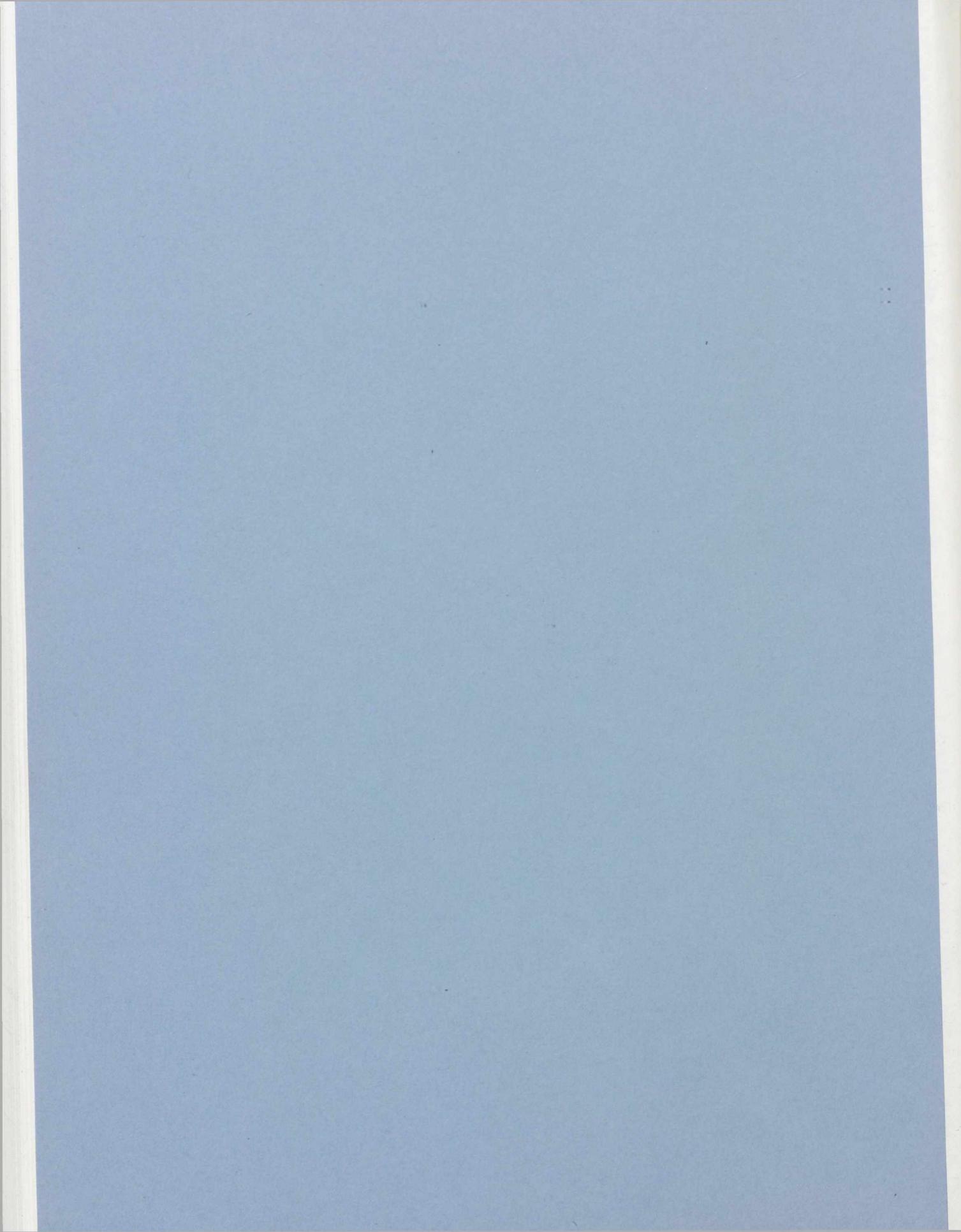
Yukon, *Fédération du travail du*
Whitehorse (Yukon)

Yukon, Gouvernement du
Whitehorse (Yukon)

Yukon Status of Women Council
Whitehorse (Yukon)

Yukon Council on Aging
Whitehorse (Yukon)







Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-88

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1986-1988

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the
Senate Task Force on the*

*Délibérations du
Groupe de travail du Sénat sur*

**Meech Lake Constitutional
Accord and on the Yukon
and the Northwest
Territories**

**L'Entente constitutionnelle
du lac Meech et sur le
Yukon et les Territoires du
Nord-Ouest**

Chairman:
The Honourable GILDAS MOLGAT

Président:
L'honorable GILDAS MOLGAT

INDEX

INDEX

OF PROCEEDINGS

DES DÉLIBÉRATIONS

(Issues Nos. 1 to 4 inclusive)

(Fascicules nos 1 à 4 inclusivement)



Document de la
Commission parlementaire, 1982-1983

Second Session
Thirtieth Parliament, 1982-83

SÉNAT DU CANADA

SENATE OF CANADA

Groupes de travail du Sénat sur
Délibérations du

Senate Task Force on the
Proceedings of the

L'Entente constitutionnelle
du lac Meech et sur le
Yukon et les Territoires du
Nord-Ouest

Meech Lake Constitutional
Accord and on the Yukon
and the Northwest
Territories

Préparé

Compilé

by the

par la

Information and Technical Services Branch,

Direction de l'information et des services techniques,

LIBRARY OF PARLIAMENT

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

INDEX

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

OF PROCEEDINGS

(Fascicules n° 1 à 4 inclusivement)

(Issues Nos. 1 to 4 inclusive)

SENATE OF CANADA

Senate Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord and on the Yukon and the Northwest Territories
2nd Session, 33rd Parliament, 1986-88

INDEX

(Issues 1-4 inclusive)

Accord, 1987

See

Constitutional Accord, 1987

Adams, Hon. Willie, Senator (Northwest Territories)

Meech Lake Constitutional Accord

Canadians, southern, 2:67, 178

Constitutional Accord, 1987, 2:66, 177-8

Free trade, Canada-United States negotiations, 2:112, 151

Government, intervention in North, 2:173

Native peoples, 2:100-1, 173-4

Northwest Territories, 2:18-9, 37-8, 106-7

Northwest Territories Federation of Labour, 2:122-3

Opposition parties, 2:159

Turn-Air Ltd., 2:130-1

Yellowknife, Northwest Territories, 2:42-3

Yellowknife Chamber of Commerce, 2:111-2

Alaska

Petroleum taxation powers, 3:17

Alberta

Government

Possible interest in expansion northward, 2:50-1, 146

Senate reform, proposals, 1:40

Allen, James, Private Citizen (Personal presentation)

Appearance before Special Joint Committee of the Senate and House of Commons, 1:234

Meech Lake Constitutional Accord

Discussion, 1:233-4

Remarks, quotation, 4:39

Statement, 1:232-3

Amagoalik, John, Co-Chairman, Inuit Committee on National Issues;

Nunavut Constitutional Forum

Meech Lake Constitutional Accord

Discussion, 3:36-7, 49-51

Remarks, quotation, 4:38

Statement, 3:31-3, 45-9

Association of Yukon Communities

Constitutional Accord, 1987

Action, 1:46, 50

Position, 1:44-5

Members, purpose, 1:45

Atlantic Insight

"Newfoundland Seeks New Deal from Ottawa," June/1987, 1:79

SÉNAT DU CANADA

Groupe de travail du Sénat sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest
2^e session, 33^e législature, 1986-1988

INDEX

(Fascicules 1-4 inclusivement)

ACN

Voir

Nunavut Constitutional Forum

ACOA

Voir

Assemblée constitutionnelle de l'Ouest de l'Arctique

Accord constitutionnel de 1982

Amendement, 2:115

Droits des autochtones, rétablissement, 3:21

Québec, non participation, 2:56

Accord constitutionnel de 1983 sur les droits des autochtones

Ordre du jour, 3:29; 4:13

Abrogation des alinéas 42(1)(e) et (f), 1:15-6; 2:61, 64, 95; 3:9, 28; 4:39

Territoires, représentation à la table pendant discussion d'un point touchant ses intérêts, disposition, 1:17; 4:9-10

Texte, 4:43-5

Voir aussi

Conférence fédérales-provinciales — Questions constitutionnelles intéressant les autochtones

Accord constitutionnel de 1987 (Entente constitutionnelle du lac Meech)

Amendement

Absence de volonté politique, 2:109, 111

Espoir, 1:151; 4:41

Impossibilité supposée, 2:78, 94, 115

Modifications non susceptibles de mettre en péril l'accord, 2:95, 96-7; 3:20

Sénat, nomination de représentants des territoires, 2:138

Possibilité, 1:27, 29-30, 55, 169-70, 185, 226-7; 2:21-2, 104-5, 177-8; 3:64

Pression à exercer, 2:41-2, 110-1; 3:32-3

Recommandations du Groupe de travail, 4:8, 9, 12, 15, 19, 23, 27-8

Dissidence, 4:28

Répugnance du gouvernement, 1:45

Utilité, 1:73-4, 103-4, 114-5, 211; 2:32, 48-9, 52, 57-8, 73, 74, 179; 4:41-2

Audiences publiques, 2:176; 3:45

A l'intention des résidents du Nord, 2:175, 176

Autochtones

Droits, mention de conférences concernant, besoin, 2:146-7

Exclusion, 2:72; 3:26, 29-30

Préoccupations, omission, 1:96-7, 98-9, 112, 117, 211-2; 2:57, 65-6; 3:39; 4:42

Reconnaissance

Nécessité, 2:73

Recommandation, 3:60; 4:42

Voir aussi plus bas

Modification, formule, exigence de l'unanimité — Ramifications — Autochtones, droits

- Baffin Region Inuit Association, 3:43**
- Baffin Regional Council, 3:43**
- Ballantyne, Hon. Michael, Minister of Justice, Government of the Northwest Territories**
 Appearance before Special Joint Committee on the 1987 Constitutional Accord, 2:8, 104
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 2:63-7
 Remarks, quotation, 4:41
 Statement, 2:52-62
- Banksland, John, Inuvialuit Regional Corporation**
 Meech Lake Constitutional Accord, introductory remarks, 2:140
- Bell, Doug, Private Citizen (Personal presentation)**
 Biographical note, 1:194
 Meech Lake Constitutional Accord
 Remarks, quotation, 4:40
 Statement, 1:189-93
- Bennett, Hon. W.A.C., former Premier, British Columbia**
 Annexation of Yukon, aspirations, 1:25; 2:56
- Berger Commission**
See
 Mackenzie Valley Pipeline Inquiry
- Bielish, Hon. Martha P., Senator (Lakeland)**
 Meech Lake Constitutional Accord, 1:42-3, 46-7, 57, 219; 2:139, 182; 3:49, 64
- Bill C-101 (Quebec)**
See
 Charter of the French language (Quebec)
- Black, Martha Louise, former MP (Yukon, 1935-40)**
 Annexation of Yukon to British Columbia, project, response, 1:208
- Boudreau, Vicki, Deputy Mayor, Town of Inuvik, Northwest Territories**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 2:135, 136-9
 Remarks, quotation, 4:33
 Statement, 2:132-4
- Bourassa, Hon. Robert, Premier, Quebec**
 Arctic hydro and water projects, plans, 3:13, 18
- Boychuk, Linda, Coordinator, Victoria Falconer Women's Centre**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:176-8
 Remarks, quotation, 4:30
 Statement, 1:172-6
- Bramley-Moore, Alwyn, Canada and Her Colonies: or, Home Rule for Alberta**
 Control and management of resources, quotation, 1:80
- Briand, Claire, Elsa Hamlet Council, Yukon**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:61-5
- Accord constitutionnel de 1987 (Entente constitutionnelle du lac Meech)—Suite**
 Autochtones—Suite
 Voir aussi plus bas—Suite
 Ramifications — Autochtones
- But**
 Faire entrer le Québec dans la confédération, 1:96, 123, 223; 2:56, 115
 Réussite au dépens du Nord, 2:104, 117-8, 153-4
 Politique, 1:119
 Contestations devant les tribunaux, 1:182-3, 217, 218; 2:17, 52, 66-7
 Document, accès, difficultés, 1:109; 2:105
 Etude, processus, 2:153
 Exclusion du Nord canadien, 1:34-5, 71, 95, 190-1; 2:8-9; 3:8-9
 Aspirations politiques des résidents ignorées, 1:17, 89; 2:40, 41; 4:32
 Exclusion du Québec en 1982, comparaison, 1:94; 2:79
 Injustice, 1:151, 152, 162; 3:52; 4:29-30, 32
 Justifications offertes, 2:54-5
 Pas dans l'intérêt du Canada, 3:16, 18; 4:32
 Problème, envergure, 2:51
 Raisons, 1:22, 27, 145, 146-7, 186-7, 204; 2:20-1, 56; 3:59
 Action intentionnelle, 1:179-80, 208-9; 2:63-4; 3:16; 4:11
 Crainte d'une menace à l'équilibre du pouvoir des provinces, 1:207
 Desseins territoriaux des provinces, 2:89, 121, 180; 4:35
 Étroitesse d'esprit, 1:126-7; 3:18; 4:41
 Négligence, 1:163, 166-7, 168, 192
 Réponse des canadiens du Sud, 1:49, 206-7
 Responsables, 1:48-9; 2:78-9, 84-5
- Femmes, droits**
 Contournement, 1:51-2; 2:141-2
 Dérogation non voulue, 1:52, 56-7
- Imperfections**
 Envergure, 1:130
 Exclusion du Nord canadien, 1:90-1, 94; 2:51
 Lacunes, 1:221
- Libre-échange, accord proposé, comparaison, 2:81**
 Modification, formule, exigence de l'unanimité
 But, 1:19-20, 187-8, 212
 Inscription, préoccupations, 1:72, 187
 Ramifications
 Accords futurs, 1:70-1, 73, 130-1
 Autochtones, droits et revendications territoriales, 1:31, 37, 65, 133-4, 139, 140-1, 175-6, 221; 2:36
 Critère capable de porter atteinte à la démocratie, 2:119
 Femmes du Yukon, 1:173-4
 Modification future de la constitution, 1:228; 2:155; 4:30
 Premier ministre du Canada, pouvoirs, 2:166-7
 Provinces
 Nouvelles, création, 1:78-9; 2:150-1; 4:17-9
 Pouvoirs, 1:126-7, 215; 2:70
 Prolongation des frontières, 1:77-8; 2:70, 181; 4:13
 Sénat, réforme, 1:37, 38, 39-41, 82-3, 84-6
 Territoires
 Accession au statut provincial, 1:11-3, 14-5, 33, 64-5, 69, 72, 76, 80-1, 111-2, 144, 156, 159-60, 181, 210, 221, 232; 2:23, 70, 77, 145-6; 3:29, 63; 4:17, 25, 36, 38, 30
 Conséquences psychologiques, 1:69-70
- Voir aussi*
 Autochtones — Revendication territoriale — Consentement unanime des provinces
- Nature, document bureaucratique, 1:31-2**
- Nord, résidents**
 Craintes, 4:1
 Justification, 2:74
 Préjudice causé aux, 1:44-5, 60-1, 151; 2:71-2, 77-8, 136-7; 3:32

Briand, Claire, Elsa Hamlet Council, Yukon—Cont'd
 Meech Lake Constitutional Accord—*Cont'd*
 Remarks, quotation, 4:35
 Statement, 1:60-1

British Columbia

Possible interest in expansion northward, 2:50-1; 4:14

British North America Act

See

Constitution Act, 1867

Cameron, Kirk, Private Citizen (Personal presentation)

Biographical note, 1:87

Meech Lake Constitutional Accord

Discussion, 1:85-8

Remarks, quotation, 4:36

Statement, 1:74-84

Canada

Alaska Panhandle, loss, 1:47

Arctic sovereignty assured by citizens denied rights, 3:59

Possible consequences, 3:64

Cultural identity, link with Yukon, 1:90-1

Founding nations, 3:32

Interests, varied, reconciliation, 2:157

North

Area, 4:3

Eastern Arctic

Growth, 3:7

Residents, Inuit majority, 3:54-5, 60-1

Economy, 2:168

Elected government, 2:93

Intention to be part of Canada, 2:160

Key to Canadian prosperity, 3:18

Population, native, non native, 2:168

Self-determination, options, 2:89-91

Self-sufficiency, attainment through land claims, proposal, 3:62

South, comparison, 2:179-80

Treatment, 2:90; 4:31

Compared to other circumpolar nations, 3:16-7

Uniqueness, 1:191

See also

Canadians — Northern

Unity, possible weakening, 1:228; 4:30

Canada and Her Colonies: or, Home Rule for Alberta, Alwyn Bramley-Moore

Control and management of resources, quotation, 1:80

Canadian Advisory Council on the Status of Women

Constitution Amendment, 1987, modification, recommendation, 1:52

Canadian Bar Association

Law Society of Yukon, status, 1:125

Supreme Court of Canada, appointments, position, 1:128; 2:104

Canadian Chamber of Commerce

Constitutional Accord, 1987, consideration at 1988 convention, 2:110

Canadian Charter of Rights and Freedoms

Application to Yukon and Northwest Territories, 2:68

Accord constitutionnel de 1987 (Entente constitutionnelle du lac Meech)—*Suite*

Processus

Absence de consultation avec les autochtones, 3:39

Démarche fautive, 1:210, 215, 220, 223-4, 225; 2:47

Démarches constitutionnelles 1980-1982, comparaison, 2:78

Femmes, présence, conséquences, hypothèse, 1:54

Menace pour la démocratie, 1:35-6, 108

Presse, 2:47-8

Réunion des premiers ministres à huis clos, 1:18-9, 188-9; 2:47

Réussite, 1:67

Secret, 2:115

Territoires

Exclusion, 1:13, 16, 17-9, 63-4, 101-3, 107, 119, 220, 222;

2:27-8, 32, 46, 78-9, 93-4, 107-8, 117-8, 133; 3:39; 4:1, 11, 33

Procédure illégale, 1:216-7; 4:37-8

Présence, conséquences possibles, hypothèse, 2:120-1

Québec, société distincte, désignation, 1:24-5, 54-6, 96, 109-10, 138,

142-3, 185, 187; 2:80; 3:32

Conséquences, 1:228; 2:25-6, 96, 164-5

Relégation au second plan de la question du caractère distinct des autochtones, 2:96, 99; 3:28; 4:21

Définition

Nécessité, 1:116

Soumission à la Cour suprême, faisabilité, 1:118

Reconnaissance légitime, 2:25

Ramifications

Affaiblissement éventuel du Canada, 1:227-8

Autochtones

Autonomie gouvernementale, 4:23

Caractère distinct, question, 2:96, 99, 141-2; 3:28; 4:21

Droits, protection, 1:31, 99, 232

Rapports avec les gouvernements, 2:36-7

Revendications territoriales des territoires, 1:171-2; 2:36, 57; 4:30

Avenir du Canada, 1:189; 2:122; 4:41

Cour suprême du Canada, politisation, 2:94, 99-100

Immigration, 1:228; 2:144

Importance, 1:189; 4:41

Habitants du Nord

Droits, privation, 2:87, 88-9, 91, 117, 128; 3:57, 59; 4:32

Nominations au Sénat et à la Cour suprême du Canada, 1:232; 2:17, 22-3

Parlement, pouvoirs, 1:228, 230

Politique du travail, 2:117

Pouvoirs du gouvernement fédéral, dévolution aux provinces, 1:221-2; 2:30

Premier ministre du Canada, pouvoirs, 2:166-7

Sénat, 1:228, 230; 2:50, 92-3; 3:26

Territoires

Asservissement aux autres provinces, 2:56-7

Environnement, 2:180

Progrès constitutionnel, 1:181-2; 2:73, 175

Programmes à frais partagés, 2:72-3

Réforme du Sénat, manque de participation, 2:70

Statut de colonisés, imposition, 2:88

Ratification

Chambre des communes, 2:9, 44, 100-1

Refus d'une province, possibilité, 3:20

Retards possibles, 1:115, 183, 187; 2:139, 167

Justification, 1:143, 211-2

Sans possibilité d'amendement, condition déraisonnable, 2:121-2

Sénat, délai raisonnable, 2:98-9

Responsabilité, 1:119, 122-3; 2:108, 121

- Canadian Charter of Rights and Freedoms—Cont'd**
 Coming into force, Sec. 23(1)(a) — Language of instruction, Quebec, delay, 1:109-110
 Equality rights, undermining by Constitutional Accord, 1987, 1:221; 2:17
 Freedom of association, limitations, 2:115-6
 Structure, review, possibility, 1:56-7
- Canadian Federation of Mayors and Municipalities**
See
 Federation of Canadian Municipalities
- Canadians**
 Northern
 Constitutional Accord, 1987
 Concerns, 1:41; 3:7-8, 55-6, 63; 4:29
 Position, 2:68, 74, 75, 76, 101, 111, 171, 175-6; 3:23-4; 4:1-2, 10, 25, 31
 Signature by Quebec, 2:39, 85; 4:2, 25, 31
 Probable action, 2:176-7; 3:16, 18, 21-2
 Constitutional process, attitude, 4:32
 Distinctiveness, 3:31
 First class citizens, 2:179
 Importance to Arctic sovereignty, 1:91; 2:17, 24-5, 167-8, 170; 3:26, 32
 Isolation, 2:106; 3:63, 64; 4:31
 Pride as Canadians, 3:54-5
 Rights and freedoms compromised, 2:128, 174; 4:30-1
See also below
 Rights based upon place of residence
 Treatment as second class citizens, 1:44-5, 221; 2:71-2, 74, 133-4, 154, 157, 174-5, 179; 3:32; 4:25, 31, 37
 Youth, position
 Aboriginal self-government, 3:63
 Constitutional Accord, 1987, 1:151; 3:62
See also
 Native peoples
 Northwest Territories — Residents
 Yukon — Residents
 Rights based upon place of residence, 3:57-8, 59; 4:32
See also above
 Rights and freedoms compromised
 Second class citizens, 2:160
 Southern
 Constitutional Accord, 1987, lack of interest, 2:106, 109
 Duplicity, 2:22
 Perception of North, 1:191; 2:67, 97-8, 170-1, 178; 3:18; 4:2
 Means of rectifying, 2:171, 176; 3:20
 Unity, 3:64-5
- Castellarin, G., President, Klondike Visitors Association**
 Brief, quotation, 4:38
- Charter of the French language (Quebec, Bill 101)**
 Native peoples living in Quebec, ramifications, 3:28
- Christensen, Ione, Private Citizen (Personal presentation)**
 Biographical note, 1:88
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:92-5
 Remarks, quotation, 4:34
 Statement, 1:88-91
- Christian Heritage Party**
 Establishment, 1:229
- Accord de 1987**
Voir
 Accord constitutionnel de 1987
- Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces**
 Péréquation, 1:79-80
 Programmes cofinancés
 Objectifs à l'échelle nationale, définition, nécessité, 2:144
 Compensation aux provinces choisissant de ne pas participer, 1:110
 Territoires, participation, 2:72-3
- Acte de l'Amérique du Nord britannique**
Voir
 Loi constitutionnelle de 1867
- Adams, honorable Willie, sénateur (Territoires du Nord-Ouest)**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Accord constitutionnel de 1987, 2:66, 177-8
 Autochtones, 2:100-1, 173-4
 Canadiens du Sud, 2:67, 178
 Chambre de commerce de Yellowknife, 2:111-2
 Gouvernement, interventions dans le Nord, 2:173
 Libre échange, négociations canado-américaines, 2:112, 151
 Northwest Territories Federation of Labour, 2:122-3
 Opposition, partis, 2:159
 Territoires du Nord-Ouest, 2:18-9, 37-8, 106-7
 Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, 2:42-3
- Affaires indiennes et du Nord, ministère (MAIN)**
 Déficit fédéral relatif aux opérations au Yukon et TNO, chiffres, anomalies, 3:12-3
 Omission de consulter les habitants du Nord, 2:174
- Alaska**
 Pouvoirs de taxation, 3:17
- Alberta**
 Gouvernement
 Intérêt possible quant à l'expansion vers le nord, 2:50-1, 146
 Réforme du Sénat, propositions, 1:40
- Allen, M. James, à titre privé (présentation personnelle)**
 Comparution devant le Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat, 1:234
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:233-4
 Exposé, 1:232-3
 Remarques, citation, 4:40
- Amagoalik, M. John, coprésident, Inuit Committee on National Issues; Nunavut Constitutional Forum**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 3:36-7, 49-51
 Exposé, 3:31-3, 45-9
 Remarques, citation, 4:39
- Assemblée constitutionnelle de l'Ouest de l'Arctique (ACOA)**
 Création, 2:30-1
 Entente d'Igaluit, 2:31
- Assemblée constitutionnelle du Nunavut**
Voir
 Nunavut Constitutional Forum

Christian Heritage Party—Cont'd

- Members, 1:229
- Position
 - Constitutional Accord, 1987, 1:227-9
 - Senate reform, 1:229

Commonwealth

- Sanctions against South Africa, 1:44, 45-6

Comprehensive Claims Policy, Task Force to Review, *Living Treaties, Lasting Agreements* (Coolican Report)

- Extinction policy, position, 3:51

Constitution**Amendment**

- Amending formula
 - Evolution, 1:86-7
 - Unanimity requirement, Northerners' opposition, 1:15

Proposals and recommendations

- National participation, 1:30
- Provincial consent by vote of people, 1:108
- Public process, 2:83, 120

See also

- Constitutional Accord, 1987 — Amending formula, unanimity requirement

Amendments not to erode rights or status of native peoples, recommendation, 1:135**Future changes**

- Measures, 3:21-2
- Unlikelihood, 1:20, 67, 70-1, 73, 112, 115, 130; 2:62-3, 76; 4:40

Interpretation, 1:228; 2:115

- Patriation process, territorial representatives, lobbying efforts, 4:9
- Process, Northerners, attitude, 4:33

Constitution Act, 1867 (British North America Act)**Discussion**

- Sec. 91.24, 1:133, 136
- Sec. 92 — Subjects of exclusive Provincial Legislation, 3:61

Intent, creation of strong central government, 1:113**Constitution Act, 1982****Amendments proposed**

- Sec. 2(d), to include freedom to organize, to bargain collectively and to strike, 2:116

- Sec. 42(1)(e), repeal, 1:15-6, 77; 2:47

Sec. 42(1)(f)

- Modification to permit Yukon residents to determine certain amendments, 1:135

- Repeal, 1:15-6; 2:47, 62

- Sec. 43 — Amendment of provisions relating to some but not all provinces, "and territories" or "territory" to be added as appropriate, 2:73

Application to Yukon and Northwest Territories, 2:68**Discussion**

- Sec. 2(d), 2:115-6

Sec. 37.1, 2:75

- Sec. 37.1(1) — Constitutional conferences, 1:183; 2:69

- Sec. 37.1(3) — Participation of territories, 1:182, 183; 2:69

- Sec. 41 — Amendment by unanimous consent, 2:70, 71

- Sec. 42 — Amendment by general procedure, 2:70

- Sec. 42(1)(e), 1:77-8; 2:23; 3:10

- Sec. 42(1)(f), 3:10

- Sec. 59(1) — Commencement of paragraph 23(1)(a) in respect of Quebec, 1:110

Drafting, insertion of Sec. 42(1)(e) and (f), 2:63**Association des communautés du Yukon****Accord constitutionnel de 1987**

- Action, 1:46, 50
- Position, 1:44-5
- Membres, but, 1:45

Association du Barreau canadien

- Cour suprême du Canada, nominations, position, 1:128; 2:104
- Law Society of Yukon, statut, 1:125

Atlantic Insight

- «Newfoundland Seeks New Deal from Ottawa,» juin 1987, 1:79

Autochtones**Accord constitutionnel de 1987****Position**

- Dénés, 2:28, 29

- Différences, 2:100-1

Préoccupations, 4:21-3

- Déplacement des pouvoirs du gouvernement fédéral en faveur des provinces, 2:30

- Protection des droits, 1:232

- Revendications territoriales, 1:171-2

Autonomie politique

- Accord constitutionnel de 1987, incidence, 1:37, 221; 4:23, 37

- Consentement unanime des provinces, obligation à craindre, 1:234

Avantages, 1:211**Capacité, 2:173-4****Droit, 1:100**

- Etude hors du cadre de l'entente constitutionnelle, difficulté, 2:136

- Formes possibles, 1:212-3

- Reliée aux revendications territoriales, 1:141

Voir aussi plus bas

- Inuit — Autonomie, position

Droits

- A l'ordre du jour de la prochaine conférence sur la constitution, 1:97

- Nécessité, 2:34-5

- Abrogation, possibilité, 1:31, 99, 136-7

Discussions

- En dehors de la règle constitutionnelle, succès, possibilité, 2:150; 3:50-1

- Prochaines, 1:141-2

Voir aussi

- Conférences fédérales-provinciales — Questions constitutionnelles intéressant les autochtones

Enchassement à l'intérieur de la Constitution

- Conditions, 1:233

- Nécessité, 1:133, 138-9, 211; 2:82

- Provinces, position, 2:66

Extinction, règle, 3:49, 51

- Lutte, continuation, 1:99-100, 234

- Privation, expérience personnelle, 2:126-9

- Situation actuelle, 2:36-7

Voir aussi plus haut

- Accord constitutionnel de 1987 — Préoccupations — Protection des droits

Industrie minière, participation, 1:199

- Intérêts mal servis par les premiers ministres, 2:119; 4:22

Inuit**Accord constitutionnel de 1987**

- Préoccupations et position, 2:141; 3:28-9, 47; 4:39

- Ratification sans amendement, réponse probable, 3:32, 34-5

Autonomie, position, 2:148-9

Constitution Act, 1982—Cont'd

Provisions

- Alterations to boundaries between provinces, 2:45
- Establishment of new provinces, 2:64-5
- Extension of existing provinces into territories, 2:45-6; 4:13
- Governments of Yukon and Northwest Territories, participation at constitutional conferences, 4:9
- Ramifications, constitutional development of territories, 1:181

Constitution Amendment, 1987

Amendments proposed by Task Force

- Aboriginal peoples, recognition as distinct society, 4:23, 28
- Boundaries between provinces and territories, change only with consent of territory concerned, 4:15, 28
- Constitutional conferences
 - Addition to agenda of aboriginal constitutional matters and participation of representatives of aboriginal people, 4:23, 28
 - Participation of elected representatives of governments of Yukon and Northwest Territories, 4:11, 27
- Provincial status, attainment following negotiations between territory concerned and federal government, 4:19, 28
- Where vacancy in Senate, names of candidates to be submitted by government of Yukon or Northwest Territories, when applicable, 4:8, 27
- Where vacancy in Supreme Court other than relating to Quebec, names for appointment to be submitted by governments of Yukon and Northwest Territories, 4:9, 27

Discussion

- Clause 1, 1:51
- Clause 2, 1:75, 183-4
- Clause 6, 1:75
- Clause 6 [Constitution Act, 1867, Sec. 101C(1) — Names may be submitted], 1:127-8
- Clause 7 [Constitution Act, 1867, Sec. 106A(1) — Shared-cost program], 1:110, 174-5
- Clause 8, 1:75
- Clause 9 [Constitution Act, 1982, Sec. 41 — Amendment by unanimous consent], 1:76; 2:118-9
 - [Constitution Act, 1982, Sec. 41(h)], 1:173; 3:39-40; 4:30
 - [Constitution Act, 1982, Sec. 41(i)], 1:173; 4:30
- Clause 11 [Constitution Act, 1982, Sec. 46(1) — Initiation of amendment procedures], 3:40
- Clause 13, 1:75-6; 2:69; 3:39
- Clause 16 — Multicultural heritage and aboriginal peoples, 1:38-9, 51, 56-7

Interpretation, "national standards" and "national standards and objectives", 2:116-7

Modifications proposed

Clause 1

- [Constitution Act, 1867, Sec. 2(1) — Interpretation], addition of new subclause (c), 1:174, 177
- [Constitution Act, 1867, Sec. 2(2) — Role of Parliament and legislatures], addition of "and territorial" after "provincial", 1:163

Clause 2

- [Constitution Act, 1867, Sec. 25(1) — Names to be submitted,] "territories" to be added after "provinces", 1:14, 163, 173, 222
- [Constitution Act, 1867, Sec. 25(2) — Choice of Senators from names submitted], "territories" to be added after "provinces", 1:14, 163, 173, 222
- Inclusion of Yukon and Northwest Territories, 1:84, 204

Clause 6

- [Constitution Act, 1867, Sec. 101C(1)], "territories" to be added after "provinces", 1:14, 173, 222

Autochtones—Suite

Inuit—Suite

- Est de l'Arctique, éloignement du gouvernement des Territoires, 3:48
- Gouvernement national fort, préférence, 2:140-1
- Identité canadienne, 2:140-1; 4:41
- Non représentés dans les législatures, 3:27
- Présence à travers l'Arctique, importance pour la souveraineté canadienne de l'Arctique, 3:26, 32
- Préoccupations constitutionnelles, 3:26
- Revendications territoriales, règlement, Inuvialuit Final Agreement (accord final Inuvialuit), 2:140
- Statut de province, position, 3:47
- Système démocratique de gouvernement, participation, inexpérience, 3:41
- Kaska de Ross River, 1:97-8
- Langue et culture, préservation mise en question au Québec, 3:28
- Participation au gouvernement territorial, 1:98; 2:14; 4:21
- Programmes fédéraux
 - Accès à conserver, recommandation, 1:135
 - Coûts, 3:11-2
 - Non participation d'une province, conséquences, 2:149-50, 155; 4:22
 - Transfert aux provinces et territoires, 1:133, 137
- Revendications territoriales
 - Accord éventuel du statut provincial au Yukon, conséquences, 1:158
 - Consentement unanime des provinces
 - Incidence, 3:51
 - Nécessaire si ententes considérées comme des amendements constitutionnels, 1:133-4, 140-1, 234; 4:22, 39-40
 - Obtention peu probable, 2:61-2
 - Négociations, 1:97-8
 - Fin du processus constitutionnel, conséquences, 3:40
 - Non assujetties au droit de veto des provinces, 2:36
 - Règlement
 - Inuvialuit Final Agreement (accord final Inuvialuit), 2:140
 - Mécanisme pour la reconnaissance des droits, 4:22
 - Obstacles, 3:49-50
 - Territoires du Nord-Ouest, 2:15-6
 - Intervention éventuelle des provinces, ramifications, 2:149
 - Voir aussi plus haut*
 - Accord constitutionnel de 1987 — Préoccupations — Revendications territoriales
- Société distincte, 1:96, 211, 232-3; 2:25, 28; 4:39
- Reconnaissance
 - Recommandation des témoins, 1:135, 137-8; 2:25; 4:23
 - Recommandation du Groupe de travail, 4:23, 28
- Syndiqués, 2:122-3

Autonomie politique des Indiens, Comité spécial de la Chambre des communes

Autonomie (L') politique des Indiens (Rapport Penner), conclusions, 3:12

Autonomie (L') politique des Indiens (Rapport Penner), Comité spécial de la Chambre des communes sur l'Autonomie politique des Indiens

Programmes autochtones, coûts, conclusions, 3:12

- Constitution Amendment, 1987—Cont'd**
 Modifications proposed—*Cont'd*
 Clause 6—*Cont'd*
 [Constitution Act, 1867, Sec. 101C(2)], "territories" to be added after "provinces", 1:14, 173, 222
 Deletion, 1:84
 Inclusion of Yukon and Northwest Territories, 1:204
 Clause 8
 Inclusion of Yukon and Northwest Territories, 1:84; 2:62
 Clause 9
 [Constitution Act, 1982, Sec. 41 — Amendment by unanimous consent], "and territory" to be added after "the legislative assembly of each province", 2:73
 [Constitution Act, 1982, Sec. 41(b)], deletion, 1:84
 [Constitution Act, 1982, Sec. 41(h)], deletion, 1:14, 84, 173, 222; 2:73
 [Constitution Act, 1982, Sec. 41(i)]
 Application restricted, 1:163-6
 Deletion, 1:14, 84, 173, 222; 2:33, 62
 [Constitution Act, 1982, Sec. 42], new section, existing amending formula to apply, 1:84
See also below
 Modifications, proposed — New provinces, establishment, process — Unanimous consent
 Clause 13
 Inclusion of territories, 1:84, 166; 2:62
 Extension of provincial boundaries into territories only with concurrence of territories, 2:33, 62; 4:14-5
 Interpretation of Constitution of Canada to be consistent with Canadian Charter of Rights and Freedoms, section to be added, 1:52, 185
 Native peoples
 Recognition as distinct societies, 2:33, 141-2
 Renewed constitution process on rights, 2:33, 134
 New provinces, establishment, process
 Change, 2:134
 Unanimous consent, application, restrictions, 1:163-6
 Recognition of Quebec as distinct society not to affect right to equality, 2:117
 References to provinces and legislatures to be deemed to include reference to Yukon and Northwest Territories, 2:73-4
 Territorial governments
 Power to submit names for appointment to Senate, 2:62, 134, 146
 Power to submit names for appointment to Supreme Court of Canada, 2:62, 134, 144-5
 Representation at First Ministers' Conferences, 2:73
 Nature, departure from constitutional tradition, 1:82
 Provisions,
 Extension of existing provinces into territories, 2:46; 4:1, 14
 First ministers conferences, 1:75-6; 2:49-50, 102
 Entrenched agenda, 4:7
 Exclusion of territories, 2:95; 4:1
 Senate
 Amendments to powers and method of selecting Senators, 4:7
 Appointment of candidates, 1:26-7, 33-4, 73, 75, 114, 173; 2:46-7, 94; 4:1
 Interpretation, 1:184; 2:51-2
 Shared-cost programs, opting out by provinces, 1:220-1; 2:142-5, 155
 Supreme Court of Canada, appointment of candidates, 1:33-4, 73, 75, 83, 173, 221; 2:46-7, 94; 4:1
 Ramifications, continuing rejection of territories by Canada and provinces, 2:55
 Repercussions, scope, 1:79
See also
 Constitutional Accord, 1987
- Baffin Region Inuit Association**, 3:43
- Baffin Regional Counsel**, 3:43
- Ballantyne, M. Michael, ministre de la Justice, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**
 Comparution devant le Comité mixte spécial de l'Entente constitutionnelle de 1987, 2:8, 104
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 2:63-7
 Exposé, 2:52-62
 Remarques, citation, 4:42
- Banksland, M. John, Inuvialuit Regional Corporation**
 Entente constitutionnelle du lac Meech, remarques introductives, 2:140
- Barreau du Yukon**
Voir
 Law Society of Yukon
- Bell, M. Doug, à titre privé (présentation personnelle)**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Exposé, 1:189-93
 Remarques, citation, 4:41
 Note biographique, 1:194
- Bennett, honorable W.A.C., ancien premier ministre, Colombie-Britannique**
 Annexion du Yukon, espoir, 1:25; 2:56
- Berger, Commission**
Voir
 Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie
- Bielish, honorable Martha P., sénateur (Lakeland)**
 Entente constitutionnelle du lac Meech, 1:42-3, 46-7, 57, 219; 2:139, 182; 3:49, 64
- Bill 101 (Québec)**
Voir
 Charte de la langue française (Québec)
- Black, Mme Martha Louise, ancien député (Yukon) (1935-1940)**
 Annexion du Yukon à la Colombie-Britannique, projet, réponse, 1:208
- Boudreau, Mme Vicki, maire adjoint, ville d'Inuvik, Territoires du Nord-Ouest**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 2:135, 136-9
 Exposé, 2:132-4
 Remarques, citation, 4:33
- Bourassa, honorable Robert, premier ministre, Québec**
 Aménagements hydro-électriques dans l'Arctique, projets, 3:13, 18
- Boychuk, Mme Linda, coordonatrice, Victoria Falconer Women's Centre**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:176-8
 Exposé, 1:172-6
 Remarques, citation, 4:30

- Constitution Amendment Proclamation, 1983, 4:46**
- Constitutional Accord, 1982**
 Aboriginal rights, reinstatement, 3:21
 Amendment, 2:115
 Quebec non-participation, 2:56
- Constitutional Accord, 1983, on Aboriginal Rights**
 Agenda items, 3:29; 4:13
 Repeal of Sec. 42(1)(e) and (f), 1:15-6; 2:61, 64, 95; 3:9, 28; 4:38
 Territories, representation at table where interests affected, provision, 1:17; 4:9
 Text, 4:43-5
See also
 Federal-provincial conferences — Aboriginal Constitutional Matters
- Constitutional Accord, 1987 (Meech Lake Accord)**
 Amending formula, unanimity requirement
 Inclusion concerns, 1:72-3, 187
 Purpose, 1:19-20, 187-8, 212
 Ramifications
 Aboriginal rights and land claims, 1:31, 37, 65, 133-4, 139, 140-1, 175-6, 221; 2:36
 Future agreements, 1:70-1, 73, 130-1
 Future amendments of constitution, 1:228; 2:155; 4:228
 Potentially undemocratic instrument, 2:119
 Provinces
 Extension of boundaries, 1:77-8; 2:70, 181; 4:13
 New, establishment, 1:78-9; 2:150-1; 4:17-9
 Powers, 1:126-7, 215; 2:70
 Senate reform, 1:37, 38, 39-41, 82-3, 84-6
 Territories
 Attainment of provincial status 1:11-3, 14-5, 33, 64-5, 69, 72, 76, 80-1, 111-2, 144, 156, 159-60, 181, 210, 221, 232; 2:23, 70, 77, 145-6; 3:29, 63; 4:17, 25, 36, 38
 Psychological consequences, 1:69-70
 Women, Yukon, 1:173-4
See also
 Native peoples — Land claims — Unanimous consent of provinces
- Amendment**
 Absence of political resolve, 2:109, 111
 Changes unlikely to jeopardize accord, 2:95, 96-7; 3:20
 Senate, nomination of territorial representatives, 2:138
 Desirability, 1:73-4, 103-4, 114-5, 211; 2:32, 48-9, 52, 57-8, 73, 74, 179; 4:40-1
 Impossibility, alleged, 2:78, 94, 115
 Plea, 1:151; 4:40
 Possibility, 1:27, 29-30, 55, 169-70, 185, 226-7; 2:21-2, 104-5, 177-8; 3:64
 Pressure to be brought, 2:41-2, 110-1; 3:32-3
 Reluctance of government, 1:45
 Task Force recommendations, 4:8, 9, 11, 15, 19, 23, 27-8
 Dissenting opinion, 4:28
- Court challenges, 1:182-3, 217, 218; 2:17, 52, 66-7**
- Document, access, difficulties, 1:109; 2:105**
- Exclusion of northern Canada, 1:34-5, 71, 95, 190-1; 2:8-9; 3:8-9**
 Exclusion of Quebec in 1982, comparison, 1:94
 Injustice, 1:151, 152, 162; 3:52; 4:29-30, 32
 Justification offered, 2:54-5
 Not in Canada's best interest, 3:16, 18; 4:32
 Political aspirations of residents ignored, 1:17, 89; 2:40, 41; 4:33
 Problem, extent, 2:51
 Reasons, 1:22, 27-8, 145, 146-7, 186-7, 204; 2:20-1, 56; 3:59
 Benign neglect, 1:163, 166-7, 168, 192
- Bramley-Moore, M. Alwyn, *Canada and Her Colonies: or, Home Rule for Alberta***
 Contrôle et gestion des ressources, citation, 1:80
- Briand, Mme Claire, *Elsa Hamlet Council, Yukon***
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:61-5
 Exposé, 1:60-1
 Remarques, citation, 4:36
- Cameron, M. Kirk, à titre privé (présentation personnelle)**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:85-8
 Exposé, 1:74-84
 Remarques, citation, 4:36
 Note biographique, 1:87
- Canada**
 Alaska, enclave, perte, 1:47
 Arctique, souveraineté assurée par des citoyens ne jouissant pas de droits, 3:59
 Conséquences possibles, 3:64
 Identité culturelle, lien avec le Yukon, 1:90-1
 Intérêts divers, conciliation, 2:157
 Nations fondatrices, 3:32
 Nord
 Auto-détermination, méthodes possibles, 2:89-91
 Autosuffisance, obtention par l'entremise des revendications territoriales, proposition, 3:62
 Clé de la prospérité canadienne, 3:18
 Economie, 2:168
 Est de l'Arctique
 Croissance, 3:7
 Habitants, majorité Inuit, 3:54-5, 60-1
 Gouvernement élu, 2:93
 Intention de faire partie du Canada, 2:160
 Nature unique, 1:191
 Population autochtone et non autochtone, 2:168
 Sud, comparaison, 2:179-80
 Superficie, 4:3
 Traitement, 2:90; 4:31
 Par rapport aux autres pays circumpolaires, 3:16-7
Voir aussi
 Canadiens — Du Nord
 Unité, affaiblissement possible, 1:228; 4:30-1
- Canada and Her Colonies: or, Home Rule for Alberta*, Alwyn Bramley-Moore**
 Contrôle et gestion des ressources, citation, 1:80
- Canadian Federation of Mayors and Municipalities**
Voir
 Fédération canadienne des municipalités
- Canadiens**
 Citoyens de deuxième classe, 2:160
 Droits, exercice fondé sur le lieu d'habitation, 3:57, 59; 4:32-3
Voir aussi plus bas
 Du Nord — Droits et libertés compromis
 Du Nord
 Accord constitutionnel de 1987
 Action probable, 2:176-7; 3:16, 18-9, 21-2
 Position, 2:68, 74, 75, 76, 101, 111, 171, 175-6; 3:23-4; 4:1-2, 11, 25, 32
 Signature du Québec, 2:39, 85; 4:2, 25, 31

Constitutional Accord, 1987 (Meech Lake Accord)—Cont'd

- Exclusion of northern Canada—*Cont'd*
 - Reasons—*Cont'd*
 - Deliberate act, 1:179-80, 208-9; 2:63-4; 3:16; 4:10-1
 - Fear of threat to balance of power of provinces, 1:207
 - Short-sightedness, 1:126-7; 3:18; 4:40
 - Territorial designs of provinces, 2:89, 121, 180; 4:35
 - Response of southern Canadians, 1:49, 206-7
 - Responsibility, 1:48-9; 2:78-9, 84-5
- Flaws
 - Exclusion of northern Canada, 1:90-1, 94; 2:51
 - Extent, 1:130
 - Omissions, 1:221
- Free trade agreement, proposed, comparison, 2:81
- Native peoples
 - Concerns, omission, 1:96-7, 98-9, 112, 117, 211; 2:57, 65-6; 3:39; 4:41
 - Exclusion, 2:72; 3:26, 29-30
 - Recognition
 - Need, 2:73
 - Recommendation, 3:60; 4:41
 - Rights, conferences concerning, specific mention, need for, 2:146-7
 - See also above*
 - Amending formula, unanimity requirement — Ramifications — Aboriginal rights
 - Ramifications — Native peoples
- Nature, 1:31-2
- Northerners
 - Fears, 4:1
 - Justification, 2:74
 - Prejudicial to, 1:44-5, 60-1, 151; 2:71-2, 77-8, 136-7; 3:32
- Process
 - Constitutional process, 1980-82, comparison, 2:78
 - Flawed, 1:210, 215, 220, 223-4, 225; 2:47
 - Haste, 2:47-8
 - No consultation with native peoples, 3:39
 - Private meeting of First Ministers, 1:18-9, 188-9; 2:47
 - Secrecy, 2:115
 - Success, 1:67
- Territories
 - Exclusion, 1:13, 16, 17-9, 63-4, 101-3, 107, 119, 220, 222; 2:27-8, 32, 46, 78-9, 93-4, 107-8, 117-8, 133; 3:39; 4:1, 11, 33
 - Illegality, 1:216-7; 4:37
 - Inclusion, likely consequences, hypothesis, 2:120-1
 - Threat to democracy, 1:35-6, 108
 - Women, inclusion, consequences, hypothesis, 1:54
- Public hearings, 2:176; 3:45
 - For Northerners, 2:175, 176
- Purpose
 - Bringing of Quebec into confederation, 1:96, 123, 223; 2:56, 115
 - Achievement at expense of North, 2:104, 117-8, 153-4
 - Political, 1:119
- Quebec, distinct society designation, 1:24-5, 54-6, 96, 109-10, 138, 142-3, 185, 187; 2:80; 3:32
- Consequences, 1:228; 2:25-6, 96, 164-5
 - Relegation to secondary role of distinctiveness of native society, 2:96, 99; 3:28; 4:21
- Definition
 - Need for, 1:116
 - Submission to Supreme Court, feasibility, 1:118
- Legitimacy, 2:25
- Ramifications
 - Extent, 1:189
 - Federal government powers, devolution to provinces, 1:221-2; 2:30, 83-4

Canadiens—Suite

- Du Nord—*Suite*
 - Accord constitutionnel de 1987—*Suite*
 - Préoccupations, 1:41; 3:7-8, 55-6, 63; 4:29
 - Caractère distinct, 3:31
 - Citoyens à part entière, 2:179
 - Droits et libertés compromis, 2:128, 174; 4:31
 - Voir aussi plus haut*
 - Droits, exercice fondé sur le lieu d'habitation
 - Fierté d'être Canadiens, 3:54-5
 - Isolement, 2:106; 3:63, 64; 4:31
 - Jeunesse, sentiments
 - Accord constitutionnel de 1987, 1:151; 3:62
 - Autonomie des autochtones, 3:63
 - Importance pour la souveraineté de l'Arctique, 1:91; 2:17, 24-5, 167-8, 170; 3:26, 32
 - Négociations constitutionnelles, attitude, 4:34
 - Traitement en citoyens de deuxième classe, 1:44-5, 221; 2:71-2, 74, 133-4, 154, 157, 174-5, 179; 3:32; 4:25, 32, 38
 - Voir aussi*
 - Autochtones
 - Territoires du Nord-Ouest — Résidents
 - Yukon — Résidents
- Du Sud
 - Accord constitutionnel de 1987, manque d'intérêt, 2:106, 109
 - Duplicité, 2:22
 - Perception du Nord, 1:191; 2:67, 97-8, 170-1, 178; 3:18; 4:2
 - Rectification, moyens, 2:171, 176; 3:20
 - Unité, 3:64-5

Castellarin, M. G., président, Klondike Visitors Association

Mémoire, citation, 4:38

Chambre de commerce de Dawson City

Mémoire, citation, 4:31

Chambre de commerce de Yellowknife

- Accord constitutionnel de 1987
 - Amendement, dispositions à prendre, 2:110
 - Contestations devant les tribunaux, appui, 2:109
 - Lutte contre, abandon, 2:112-3
 - Préoccupations, 2:109; 4:31
- Groupe de travail du Sénat, audiences, position, 2:109
- Exposé, 2:112
- Libre commerce, position, 2:112

Chambre de commerce du Canada

Accord constitutionnel de 1987, question à débattre lors du congrès de 1988, 2:110

Charte canadienne des droits et libertés

- Application au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, inégalité, 2:68
- Droits à l'égalité, tort causé par l'Accord constitutionnel de 1987, 1:221; 2:17
- Entrée en vigueur, art. 23(1)(a) — Langue d'instruction, au Québec, retard, 1:109-110
- Liberté d'association, limitations, 2:115-6
- Structure, réexamen, possibilité, 1:56-7

Charte de la langue française (Québec, Bill 101)

Autochtones habitant le Québec, ramifications, 3:28

Constitutional Accord, 1987 (Meech Lake Accord)—Cont'd

Ramifications—Cont'd

- Future of Canada, 1:189; 2:122; 4:40
- Immigration, 1:228; 2:144
- Labour policy, 2:117
- Native peoples
 - Distinctiveness issue, 2:96, 99, 141-2; 3:28; 4:21
 - Land claims in territories, 1:171-2; 2:36, 57; 4:30
 - Relations with governments, 2:36-7
 - Rights, protection, 1:31, 99, 232
 - Self-government, 4:22-3
- Northerners
 - Appointment to Senate or Supreme Court of Canada, 1:232; 2:17, 22-3
 - Rights, denial, 2:87, 88-9, 91, 117, 128; 3:57, 59; 4:32
- Parliament, powers, 1:228, 230
- Prime Minister of Canada, powers, 2:166-7
- Senate, 1:228, 230; 2:50, 92-3; 3:26
- Supreme Court of Canada, politicization, 2:94, 99-100
- Territories
 - Colonial status, imposition, 2:88
 - Constitutional progress, 1:181-2; 2:73, 175
 - Environment, 2:180
 - Senate reform, lack of participation, 2:30
 - Shared-cost programs, 2:72
 - Subservience to other provinces, 2:56-7
- Weakening of Canada, potential, 1:227-8
- Ratification
 - Delays, possible, 1:115, 183, 187; 2:139, 167
 - Justification, 1:142-3, 211-2
 - House of Commons, 2:9, 44, 100-1
 - Refusal of one province, possibility, 3:20
 - Senate, reasonable time frame, 2:98-9
 - Without possibility of amendment, unreasonable condition, 2:121-2
- Responsibility, 1:119, 122-3; 2:108, 121
- Review process, 2:153
- Women's rights
 - Circumvention, 1:51-2; 2:141-2
 - Derogation not intended, 1:52, 56
- Yukon residents, position, 1:19

Constitutional Accord, 1987, Special Joint Committee of the Senate and House of Commons

- Briefs and presentations
 - Council for Yukon Indians, 1:136
 - Erasmus, Georges, 2:33
 - Penikett, Tony, Yukon Government Leader, 1:28
- Distinct society concept, position, 1:54
- Mandate to listen but not hear, 1:108
- Recommendations
 - Funding of aboriginal organizations, 3:35
 - Ratification of Accord in spite of flaws, 1:112-3
- Report
 - Disregard of proposals of Leader of Opposition, Government of Yukon, 1:166
 - Failure to mention extension of provincial boundaries, 2:45
 - Interests of Northwest Territories not considered, 2:55
 - Provinces, attitudes concerning provinceness, comments, 2:53
 - Remedy to problems not intended, 2:60
 - Territories, concerns about, 1:16-7
 - Senate and Supreme Court appointments, 2:94

Coolican Report

See

*Living Treaties, Lasting Agreements***Christensen, Mme Ione, à titre privé (présentation personnelle)**

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Discussion, 1:92-5
 - Exposé, 1:88-92
 - Remarques, citation, 4:34
- Note biographique, 1:88

Christian Heritage Party

- Création, 1:229
- Membres, 1:229
- Position
 - Accord constitutionnel de 1987, 1:227-9
 - Réforme du Sénat, 1:229

Colombie-Britannique

- Intérêt possible quant à l'expansion vers le nord, 2:50-1; 4:14

Commission Berger

Voir

- Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie

Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada

- Inclusion des gouvernements des territoires aux conférences économiques et constitutionnelles, recommandation, 1:76-7

Commonwealth

- Sanctions contre l'Afrique du Sud, 1:44, 45-6

Conférence des premiers ministres provinciaux, 27^e, 1986, Edmonton, Alberta

- Participation du chef du gouvernement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 2:26-7
- Exclusion des rencontres privées, 2:27; 4:10

Conférence des premiers ministres provinciaux, 28^e, 1987, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick

- Participation du chef du gouvernement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 2:8-9, 22, 26

Conférences fédérales-provinciales

Premiers ministres

- Autochtones, participation, recommandation, 1:135; 4:22
- Convoquées conformément à l'Accord constitutionnel de 1987, inscription à l'ordre du jour des questions intéressant les autochtones, et participation des représentants de peuples autochtones, recommandation du Groupe de travail, 4:23, 28
- Enchassement, 4:11
- Ramifications
 - Fédéralisme exécutif, 2:102
 - Parlement extra-parlementaire, 2:49
 - Pouvoirs du Parlement, érosion, danger, 1:21-2, 32-3, 86

Futures

- Ordre du jour, omission de la question autochtone, 3:39
- Organisation, probabilité, 2:77
- Ordre du jour, insertion des questions du Nord et des autochtones, 1:23-4, 38, 97, 99, 232, 233-4
- Processus légitime, conditions, 1:129
- Yukon et Territoires du Nord-Ouest, intérêts négligés, 2:27; 4:34
- Questions constitutionnelles intéressant les autochtones, 4:13
- Action ultérieure, compte rendu, demande, 2:67
- Convocation, suppression, 1:137
- Dernière convoquée en vue d'un échec, allégation, 3:10

Cools, Hon. Anne C., Senator (Toronto Centre)

- Meech Lake Constitutional Accord
 - Canada, interests, varied, reconciliation, 2:157
 - Canadians, Southern, 3:20
 - Constitutional Accord, 1987, 1:31-2, 72, 159-60, 188; 2:50, 107, 108
 - First Ministers Conferences, 1:32-3; 2:49
 - Northwest Territories, 3:19
 - Procedure, 1:58, 161; 2:182
 - Senate, 2:157-9; 3:44-5
 - Yukon, 1:72-3
 - Yukon Status of Women Council, 1:59

Council for Canadian Unity

- Annual general meeting, 1987, 1:201

Council for Yukon Indians

- Brief presented to Special Joint Committee of the Senate and House of Commons on the Constitutional Accord, 1987, 1:136
- Recommendations, 1:135
- Activities, 1:131
- Constitutional Accord, 1987
 - Concerns, 1:133-4; 4:21, 22
 - Recommendations, 1:135
- Evolution of Yukon, vision, 1:140
- Native peoples, representation, 1:135

Cyr, Lawrence, President, Yukon Council on Aging

- Biographical note, 1:101
- Meech Lake Constitutional Accord
 - Discussion, 1:105-7
 - Remarks, quotation, 4:33
 - Statement, 1:101-5

DIAND

See

Indian and Northern Affairs Department

Dawson City Chamber of Commerce

- Brief, quotation, 4:30-1

De Raadt, Jacob, Private Citizen (Personal presentation)

- Meech Lake Constitutional Accord
 - Discussion, 1:229-30
 - Remarks, quotation, 4:30
 - Statement, 1:227-9

Deer, Art, President, Association of Yukon Communities

- Meech Lake Constitutional Accord
 - Discussion, 1:45-50
 - Remarks, quotation, 4:35
 - Statement, 1:43-5

Denendeh

See under

Northwest Territories — Division, proposed

Detlor, Tom, Planning Co-ordinator, Town of Inuvik, Northwest Territories

- Meech Lake Constitutional Accord, discussion, 2:135, 137, 139

Dick, Hammond, Chief, Ross River Dena Council

- Meech Lake Constitutional Accord
 - Discussion, 1:97-101

Conférences fédérales-provinciales—Suite

- Questions constitutionnelles intéressant les autochtones—*Suite*
 - Discussions limitées à l'autonomie gouvernementale des autochtones, 3:23, 29
- Futures, décision du gouvernement fédéral attendue, 3:30-1
- Nouvelle série, organisation
 - Conditions, 2:65-6
 - En doute, 3:35-8
 - Recommandation, 1:135; 2:83, 120, 134, 146-7
- Obligation continue, 1:132; 3:35; 4:22
- Québec, participation, conséquences, 3:33-4
- Résultats, 1:131, 132; 3:9-10
 - Incidence sur des négociations de revendications territoriales, 3:40
- Rencontre des premiers ministres sur la constitution, Lac Meech, comparaison, 1:96; 2:119, 162-3
- Territoires
 - Exclusion, 1:75-6; 2:69, 73, 114, 154; 3:39; 4:1, 34
 - Participation, 1:17-8, 182, 183; 2:16, 20-1, 53-4, 56, 76-7; 3:9; 4:10
 - En doute, 4:34
 - Justification, 1:76-7; 2:75, 79, 118, 124-5; 4:11-2
 - Non garantie aux termes de l'Accord constitutionnel de 1987, 4:11
 - Position en faveur, 1:86
 - Proposition, 1:28-9; 2:134
 - Recommandation, 2:83, 120
 - Recommandation du Groupe de travail, 4:12

Conseil des Indiens du Yukon

- Accord constitutionnel de 1987
 - Préoccupations, 1:133-4; 4:21, 22
 - Recommandations, 1:135
- Activités, 1:131
- Autochtones représentés, 1:135
- Evolution du Yukon, conception, 1:140
- Mémoire présenté au Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat sur l'Entente constitutionnelle de 1987, 1:136
- Recommandations, 1:135

Conseil économique de l'Ontario, *Ottawa and the Provinces: the Distribution of Money and Power*, 1:79**Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme**

- Modification constitutionnelle de 1987, amendement, recommandation, 1:52

Conseil pour l'unité canadienne

- Assemblée générale annuelle, 1987, 1:201

Constitution

- Amendements ne portant pas atteinte aux droits ou au statut des autochtones, recommandation, 1:135
- Autres changements à l'avenir
 - Dispositions à prendre, 3:21
 - Peu probables, 1:20, 67, 70-1, 73, 112, 115, 130; 2:62-3, 76; 4:41
- Modification
 - Formule
 - Evolution, 1:86-7
 - Exigence de l'unanimité, habitants du Nord, opposition, 1:15
 - Propositions et recommandations
 - Consentement des provinces à partir d'une vote de la population, 1:108
 - Participation nationale, 1:30-1
 - Processus public, 2:83, 120

- Dick, Hammond, Chief, Ross River Dena Council—Cont'd**
Meech Lake Constitutional Accord—*Cont'd*
Remarks, quotation, 4:39
Statement, 1:96-7
- Diefenbaker, Rt. Hon. John George, former Prime Minister**
Northwest Territories, division, project, 3:45-6
- Dillan, Eddie, Inuvialuit Regional Corporation**
Meech Lake Constitutional Accord, introductory remarks, 2:140
- Edmonton Journal**
"Accord sparks bitterness: Ease paranoia, senator pleads," article of
Oct. 26/1987, 2:74, 76; 3:23-4
- Elsa Hamlet Council**
Non-participation in Association of Yukon Communities, 1:61
Opposition to Constitutional Accord, 1987, basis, 1:63
Status, 1:60
- Epp, Hon. Jake, former Minister of Indian Affairs and Northern
Development (31st Parliament)**
Letter, 1979, concerning constitutional evolution of Yukon, 1:81,
92-3
- Erasmus, Bill, President, Dene Nation**
Biographical note, 2:33
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 2:33-7, 38-9
Remarks, quotation, 4:39-40
Statement, 2:28-30
- Erasmus, Georges, National Chief, Assembly of First Nations**
Presentation to Special Joint Committee of the Senate and House of
Commons on the 1987 Constitutional Accord, 2:33
- Ernerk, Peter, President, Keewatin Inuit Association**
Brief, quotation, 4:32
- Evaluguk, Mark, Speaker, Baffin Regional Council and Baffin
Region Inuit Association**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 3:43
Statement, 3:40
- Fairbairn, Hon. Joyce, Senator (Lethbridge), Acting Chairman (Issue
No. 2)**
Meech Lake Constitutional Accord
Association of Yukon Communities, 1:45-6, 50
Canadians
Northern, 2:176-7; 3:63
Southern, 2:170-1
Constitution, 1:86-7
Constitution Amendment, 1987, 1:168, 177
Constitutional Accord, 1983, on Aboriginal Rights, 2:64
Constitutional Accord, 1987
Amending formula, unanimity requirement, 1:64-5, 69-70,
126-7, 187, 215; 2:150-1
Amendment, 2:21-2, 41, 96-8, 110-1
Exclusion of northern Canada, 1:22, 49, 95, 146-7, 166-7;
2:20-1, 180
Public hearings, 2:176
Native peoples, 1:117; 2:65
Process, 1:215
- Constitution—Suite**
Modification—*Suite*
Voir aussi
Accord constitutionnel de 1987 — Modification, formule, exi-
gence de l'unanimité
Processus, habitants du Nord, attitude, 4:34
Rapatriement, processus, lobby des représentants des territoires, 4:9
Règle interprétative, 1:228; 2:115
- Coolican, rapport**
Voir
Politique des revendications, Groupe d'étude
- Cools, honorable Anne C., sénateur (Toronto-Centre)**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Accord constitutionnel de 1987, 1:31-2, 72, 159-60, 188; 2:50,
107, 108
Canada, intérêts divers, conciliation, 2:157
Canadiens du Sud, 3:20
Premiers ministres, conférences, 1:32-3; 2:49
Procédure, 1:58, 161; 2:182
Sénat, 2:157-9; 3:44-5
Territoires du Nord-Ouest, 3:19
Yukon, 1:72-3
Yukon Status of Women Council, 1:59
- Cour suprême du Canada**
Ecoles catholiques de l'Ontario, financement, décision, 1:52
Forum inapproprié pour déterminer des choix politiques, 1:220-1,
223, 224
Nominations
Candidats des territoires
Admissibilité, recommandation, 2:104, 120
Discrimination, 2:72
Eligibles constitutionnellement, 2:17
Exclusion, injustice, 1:200; 2:94
Inclusion, recommandation, 2:83
Participation des gouvernements du Yukon et des Territoires du
Nord-Ouest
Recommandation du Groupe de travail, 4:9, 27
Recommandations des témoins, 2:59, 73, 144-5
Processus actuel, convenance, 1:83, 86, 185, 224; 2:99-100
Propositions faites par les provinces, conséquences possibles
Candidats des territoires, exclusion, 1:33, 75, 111, 125, 126,
127-8, 221; 2:22-3, 71, 87, 133; 3:53; 4:1, 8-9
Interprétation des pouvoirs relatifs du gouvernement fédéral et
des provinces, changement, 2:84
Politisation de la cour, 1:128-9, 227-8; 2:94
Système judiciaire du Nord, médiocrité, 3:61-2
Rôle, 2:87
- Cyr, M. Lawrence, président, Yukon Council on Aging**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 1:105-7
Exposé, 1:101-5
Remarques, citation, 4:33
Note biographique, 1:101
- De Raadt, M. Jacob, à titre privé (présentation personnelle)**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 1:229-30
Exposé, 1:227-9
Remarques, citation, 4:30-1

- Fairbairn, Hon. Joyce, Senator (Lethbridge), Acting Chairman (Issue No. 2)**—*Cont'd*
 Meech Lake Constitutional Accord—*Cont'd*
 First Ministers Conferences, 1:23, 38, 233-4; 3:22
 Government, 2:165-7
 Inuit Committee on National Issues, 3:35-6
 Native peoples, 1:100, 140-2, 234; 2:36, 136, 150; 3:50-1
 Northwest Territories, 3:22
 Procedure, 2:75, 77, 83, 86
 Provinces, 1:116-7, 147; 2:35-6, 135-6; 3:41-2
 Quebec, 2:125
 Senate, 1:206-7; 3:44
 Turn-Air Ltd., 2:130
 Witnesses, 1:194; 2:178; 3:56
 Women, 1:56-7, 177-8; 2:125
 Yukon, 1:46, 158, 198-9, 218
 Yukon Chamber of Mines, 1:199
 Yukon Council on Aging, 1:107
 Yukon Federation of Labour, 1:224-5
- Federal-provincial conferences**
 Aboriginal Constitutional Matters, 4:13
 Continuing obligation, 1:132; 3:35; 4:22
 Discontinuation, 1:137
 Discussions limited to aboriginal self-government issue, 3:23, 29
 Failure set up, allegation, 3:10
 First Ministers' Meeting on the Constitution, Meech Lake, comparison, 1:96; 2:119, 162-3
 Future, federal government decision awaited, 3:30-1
 Outcome, 1:131, 132; 3:9-10
 Impact on land claims negotiations, 3:40
 Quebec, participation, impact, 3:33-4
 Series, reconvening
 Conditions, 2:65-6
 Doubtful, 3:35-8
 Recommendation, 1:135; 2:83, 120, 134, 146-7
 Subsequent action, account, request for, 2:67
- First Ministers**
 Agenda, inclusion of issues of north and native peoples, 1:23-4, 38, 97, 99, 232, 233-4
 Convened under Constitutional Accord, 1987, addition to agenda of aboriginal questions and participation of representatives of aboriginal peoples, Task Force recommendation, 4:23, 28
 Entrenchment, 4:11
 Ramifications
 Extra-parliamentary parliament, 2:49
 Executive federalism, 2:102
 Powers of Parliament, erosion, danger, 1:21-2, 32-3, 86
 Future
 Agenda, omission of native issues, 3:39
 Likelihood, 2:77
 Legitimacy, 1:129
 Native peoples, participation, recommendation, 1:135; 4:22
 Yukon and Northwest Territories interests not considered, 2:71; 4:33-4
- Territories**
 Exclusion, 1:76; 2:69, 73, 114, 154; 3:39; 4:1, 34
 Participation, 1:17-8, 182, 183; 2:16, 20-1, 53-4, 56, 76-7; 3:9; 4:9-10
 Doubtful, 4:33
 Justification, 1:76-7; 2:75, 79, 118, 124-5; 4:11
 Not included under Constitutional Accord, 1987, 4:11
 Position in favour, 1:86
 Proposal, 1:28-9; 2:134
 Recommendation, 2:83, 120
 Task Force recommendation, 4:11
- Deer, M. Art, président, Association of Yukon Communities**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:45-50
 Exposé, 1:43-5
 Remarques, citation, 4:35-6
- Denendeh**
Voir sous
 Territoires du Nord-Ouest — Partition éventuelle
- Députés**
 Lois, rédaction, capacité, 1:129-30
- Detlor, M. Tom, coordonateur de la planification, ville d'Inuvik, Territoires du Nord-Ouest**
 Entente constitutionnelle du lac Meech, discussion, 2:135, 137, 139
- Dick, M. Hammond, chef, Ross River Dena Council**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:97-101
 Exposé, 1:96-7
 Remarques, citation, 4:39
- Diefenbaker, très honorable John George, ancien premier ministre**
 Territoires du Nord-Ouest, partition, plan, 3:45-6
- Dillan, M. Eddie, Inuvialuit Regional Corporation**
 Entente constitutionnelle du lac Meech, remarques introductives, 2:140
- Edmonton Journal**
 «Accord sparks bitterness: Ease paranoia, senator pleads,» article du 26 octobre 1987, 2:74, 76; 3:23-4
- Elsa Hamlet Council**
 Non participation à l'Association of Yukon Communities, 1:61
 Opposition à l'Accord constitutionnel de 1987, base, 1:63
 Statut, 1:60
- Emploi dans la Fonction publique, Loi**
 Art. 32, modification proposée, 2:116
- Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie (Commission Berger)**
 Audiences, comparaison avec les audiences concernant l'Accord constitutionnel de 1987, 2:175
 Conclusions, 2:11
- Entente constitutionnelle de 1987, Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat**
 Concept de société distincte, position, 1:54
 Mandat d'écouter sans entendre, 1:108
 Mémoires et présentations
 Conseil des Indiens du Yukon, 1:36
 Erasmus, Georges, 2:33
 Penikett, Tony, leader du gouvernement du Yukon, 1:28
 Rapport
 Manque d'intention de remédier aux problèmes, 2:60
 Mise de côté des propositions du chef de l'Opposition, Gouvernement du Yukon, 1:166
 Intérêts des Territoires du Nord-Ouest non pris en considération, 2:55
 Omission de mentionner l'extension des frontières provinciales, 2:45

- Federal-provincial fiscal arrangements**
 Equalization, 1:79-80
 Shared-cost programs
 Compensation to provinces opting out, 1:110
 National objectives, definition, need, 2:144
 Territories, participation, 2:72
- Federal-provincial relations**
 Jurisdiction, possible impact of Constitutional Accord, 1987, 1:227
- Fédération des femmes du Québec**
 Constitutional Accord, 1987, position, 1:53-4
- Federation of Canadian Municipalities (formerly Canadian Federation of Mayors and Municipalities)**
 Constitutional Accord, 1987, discussions, 1:48
- Federation of Law Societies**
 Law Society of Yukon, membership, 1:125
- Financing Inuit Institutions: The Constitutional and Political Challenges, Mark Malone**
 Paper presented to First Ministers' Conference on Aboriginal Constitutional Matters by Inuit Committee on National Issues, references, 3:11-2
- Fisheries**
 Northern Canada, development, problems, 3:17
- Forsey, Hon. Eugene**
 Constitutional Accord, 1987, position, 1:180, 184, 204; 2:19
- Foster, Terry, President, Western Arctic Liberal Association**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 2:75-7
 Remarks, quotation, 4:33-4
 Statement, 2:68-74
- Free trade, Canada-United States negotiations**
 Proposed agreement, ramifications for territories, 2:81, 112, 151-2
- Gaudet, Lynn, Yukon Status of Women Council**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:53-9
 Remarks, quotation, 4:29
 Statement, 1:51-2
- Getty, Hon. Donald, Premier, Alberta**
 First Ministers' Conferences on Aboriginal Constitutional Matters, failure, commentary, 3:37
 Senate reform, attempts, 1:40-1
- Ghiz, Hon. Joseph A., Premier, Prince Edward Island**
 Provincial status for territories, position, 1:201; 4:37
- Government**
 Insensitiveness towards an individual, 2:127-9
 Northern policy
 Consequences, 2:171-4
 South African apartheid, comparison, 3:58-9
 Powers, erosion, 1:113; 2:155-6, 165
 Prime Minister of Canada
 First among First Ministers, 2:101-2, 165-6
- Entente constitutionnelle de 1987, Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat—Suite**
 Rapport—Suite
 Provinces, attitude concernant le statut de province, commentaire, 2:53
 Territoires, préoccupations concernant, 1:16-7
 Nominations à la Cour suprême et au Sénat, 2:94
 Recommandations
 Financement des organismes autochtones, 3:35
 Ratification de l'Accord malgré les imperfections, 1:112-3
- Entente constitutionnelle du lac Meech**
 Voir
 Accord constitutionnel de 1987
- Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, Groupe de travail du Sénat**
 But, 2:114
 Enquête
 Audiences
 Avis, exclusion de la langue de travail de la localité, 3:57
 Remède, 3:58
 Intérêt, 1:95-6
 Mécanisme efficace pour faire passer un message, 3:44, 45
 Procédure, 1:230-1
 Programme, 1:234
 Succès, 3:65-6
 Documentation demandée
 Compte rendu des suites de l'Accord constitutionnel de 1983, 2:67
 Turn-Air Ltd., correspondance concernant l'annulation du permis, 2:131
 Documents annexés aux délibérations
 Lettre de l'honorable Barbara Jean McDougall, ministre responsable de la Condition de la femme, adressée à Mme Joyce Hayden, 1:8, 58, 131; 1A:1-3
 Présentation de l'Inuvialuit Regional Corporation et du Comité d'étude des droits des autochtones, 2:147-8; 2A:1-47
 Historique, 1:231
 Mémoires reçus, liste, 4:51-3
 Utilité, 1:48, 88-9, 182, 233; 2:109; 3:20, 25, 33
 Mandat, accomplissement, 4:1
 Accord constitutionnel de 1987, amendement éventuel, 3:32
 Prise de dispositions pour la jouissance des droits des habitants du Nord, 3:57-8
 Membres, 1:2; 4:vii
 Motions
 Affectation des attachés de recherche; adoptée, 1:5
 Autorisation à convoquer des réunions, à entendre des témoignages en l'absence de quorum; adoptée, 1:5
 Demande de budget pour la période du 1^{er} avril 1987 au 31 mars 1988, adoption et soumission au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration; adoptée, 1:6
 Humphreys Public Affairs Group Inc., services, engagement; adoptée, 1:6
 Mémoires, distribution; adoptée, 1:5
 Personnel, besoins, autorisation du président à déterminer; adoptée, 1:6
 Président, nomination; adoptée, 1:5
 Présentation de l'Inuvialuit Regional Corporation et du Comité d'étude des droits des autochtones, à annexer aux délibérations; adoptée, 2:147-8
 Procès-verbaux et témoignages, impression; adoptée, 1:5
 Programme et procédure, Sous-comité, composition; adoptée, 1:5

- Government—Cont'd**
 Prime Minister of Canada—*Cont'd*
 Power, consequences of Constitutional Accord, 1987, 2:166-7
 Strong central authority, need, 2:155
- Grafstein, Hon. Jeremiah S., Senator (Metro Toronto)**
 Organization meeting, motions, 1:5
- Granger, Ron, Director, Yukon Chamber of Mines**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:196-200
 Statement, 1:194-6
- Greenland**
 Constitutional and economic development, 3:16-7
- Gruben, Roger, Inuvialuit Regional Corporation**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 2:142-3, 143-4, 148-52
 Introductory remarks, 2:139-40
 Remarks, quotation, 4:40
 Statement, 2:140-1, 142-3, 144-7
- Haché, Arlene, N.W.T. Federation of Labour**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 2:121, 122, 123, 124, 126
 Introductory remarks, 2:114
 Remarks, quotation, 4:35
 Statement, 2:117-20
- Harris, Yvonne, Private Citizen (Personal presentation)**
 Biographical note, 1:212
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:212-3, 215
 Remarks, quotation, 4:37
 Statement, 1:209-12
- Hedstrom, Arnold, Whitehorse, Yukon**
 Brief, quotation, 4:33
- Hnatyshyn, Hon. Ramon John, Minister of Justice and Attorney General of Canada**
 Constitutional Accord, 1987, amending formula, position, 1:77-8
- Hogan, D., Mayor, City of Teslin, Yukon**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:152-4
 Remarks, quotation, 4:29-30
 Statement, 1:151-2
- IRC**
See
 Inuvialuit Regional Corporation
- Immigration**
 Constitutional Accord, 1987, ramifications, 1:228; 2:144
- Indian and Native Programs (Nielsen Report), Task Force on Programme Review**
 Aboriginal programs, findings, 3:11
- Indian and Northern Affairs Department (DIAND)**
 Failure to consult Northern residents, 2:174
- Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, Groupe de travail du Sénat—Suite**
 Motions—*Suite*
 Publicité dans les villes où des audiences publiques se tiendront; adoptée, 1:6
 Services de traduction simultanée des audiences publiques en français, en anglais et dans le dialecte des autochtones de la région, 1:6
 Versement d'une indemnité pour frais de voyage et de séjour aux témoins; adoptée, 1:5-6
 Voyage à Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit; adoptée, 1:6
 Ordres de renvoi, 1:3-4; 4:ix-xi
 Ordre du jour, modifications, 2:114
 Président, rôle, accomplissement, 3:65
 Procédure
 Caméras de télévision, présence, 1:11
 Invitation à visiter une exploitation de placers, 1:219
 Remerciements, 2:182; 3:66; 4:xiii
 Réunion, reprise et fin, 1:235
 Séance, réorganisation, 1:160-1
 Rapport au Comité plénier, 4:i-xiii, 1-53
 Circulation dans les provinces, recommandation, 3:20
 Recommandations, 4:8, 9, 12, 15, 19, 23, 27-8
 Adoption éventuelle, conséquences, 4:25
 Dissidence, 4:28
 Témoins
 A titre privé, motifs, 2:105-6
 Assortiment, 4:1
 Distance parcourue, 2:138
 Liste, 4:47-50
 Présentations, qualité, 1:200, 206, 208, 214-5; 3:56, 64
 Québec, signature de la Constitution, position, 4:2, 18
 Renseignements de base, 1:194, 206, 234; 2:178
- Epp, honorable Jake, ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (31^e législature)**
 Lettre de 1979 concernant l'évolution constitutionnelle du Yukon, 1:81, 92-3
- Erasmus, M. Bill, président, Dene Nation**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 2:33-7, 38-9
 Exposé, 2:28-30
 Remarques, citation, 4:40-1
 Note biographique, 2:33
- Erasmus, M. Georges, chef national, Assemblée des Premières Nations**
 Présentation au Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat de l'Entente constitutionnelle de 1987, 2:33
- Ernerk, M. Peter, président, Keewatin Inuit Association**
 Mémoire, citation, 4:33
- Evaluaguk, M. Mark, porte-parole, Baffin Regional Council et Baffin Region Inuit Association**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 3:43
 Exposé, 3:40
- Fairbairn, honorable Joyce, sénateur (Lethbridge), président suppléant (fascicule n° 2)**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Accord constitutionnel de 1983 sur les droits des autochtones, 2:64

- Indian and Northern Affairs Department (DIAND)—Cont'd**
Federal deficit related to Yukon and NWT operations, figures, anomalies, 3:12-3
- Indian Self Government, House of Commons Special Committee**
Indian Self-Government in Canada (Penner Report), findings, 3:12
- Indian Self-Government in Canada (Penner Report), House of Commons Special Committee on Indian Self Government**
Aboriginal programs, costs, findings, 3:12
- Inuit Committee on National Issues**
Agreement between aboriginal people and provinces, benefits, attempts to put forward, 3:27
Attitudes of governments, success in changing, 3:25, 29
Constitutional Accord, 1987
Amendment on aboriginal self-government, proposal, 3:28
Concerns
New provinces, creation, unanimity requirement, 3:28-9; 4:38
Shared-cost programs, opting out by provinces, 3:28
Correspondence concerning, replies received, 3:35-6
Position
Bringing of Quebec into constitution, 3:27-8
Government of Northwest Territory position, comparison, 3:32
Quebec, designation as distinct society, 3:28, 32
Ratification without amendment, likely response, 3:34-5
Creation and mandate, 3:24
Funding, discontinuation, 3:30, 35
Paper presented to First Ministers' Conference on Aboriginal Constitutional Matters, 3:11-2
Participation in constitutional conferences, 3:24-5
- Inuvialuit Regional Corporation (IRC)**
Inuvialuit, representation, 2:140
Invitation to appear before Committee of the Whole in Ottawa, 2:152
- Inuvik, Northwest Territories**
Town Council, position on Constitutional Accord, 1987, 2:132-4
- Iqaluit, Northwest Territories**
Geographic situation, 3:7
Spelling, 3:31
- Jason, Len, Yellowknife Chamber of Commerce**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 2:110-3
Remarks, quotation, 4:31
Statement, 2:109
- Keewatin Inuit Association**
Brief, quotation, 4:32
- Klondike Placer Miners Association**
Constitutional Accord, 1987
Concerns, extent, 1:217-8
Position, 1:216-7
Formation, purpose, 1:218
Members, 1:216, 219
- Klondike Visitors Association**
Brief, quotation, 4:38
- Fairbairn, honorable Joyce, sénateur (Lethbridge), président suppléant (fascicule n° 2)—Suite**
Entente constitutionnelle du lac Meech—Suite
Accord constitutionnel de 1987
Amendement, 2:21-2, 41-2, 96-8, 110-1
Audiences publiques, 2:176
Autochtones, 1:117; 2:65
Exclusion du Nord canadien, 1:22, 49, 95, 146-7, 166-7; 2:20-1, 180
Modification, formule, exigence de l'unanimité, 1:64-5, 69-70, 126-7, 187, 215; 2:150-1
Processus, 1:215
Association des communautés du Yukon, 1:45-6, 50
Autochtones, 1:100, 234, 140-2; 2:36, 136, 150; 3:50
Canadiens
du Nord, 2:176-7; 3:63
du Sud, 2:170
Constitution, 1:86-7
Femmes, 1:56-7, 177-8; 2:125
Gouvernement, 2:165-7
Inuit Committee on National Issues, 3:35-6
Modification constitutionnelle de 1987, 1:168, 177
Premiers ministres, conférences, 1:23, 38, 233-4; 3:22
Procédure, 2:75, 77, 83, 86
Provinces, 1:116-7, 147; 2:35-6, 135-6; 3:41-2
Québec, 2:125
Sénat, 1:206-7; 3:44
Témoins, 1:194; 2:178; 3:56
Territoires du Nord-Ouest, 3:22
Turn-Air Ltd., 2:130
Yukon, 1:46, 158, 198-9, 218
Yukon Chamber of Mines, 1:199
Yukon Council on Aging, 1:107
Yukon Federation of Labour, 1:224-5
- Fédération canadienne des municipalités (anciennement Canadian Federation of Mayors and Municipalities)**
Accord constitutionnel de 1987, discussions, 1:48
- Fédération des femmes du Québec**
Accord constitutionnel de 1987, position, 1:53-4
- Fédération des professions juridiques du Canada**
Law Society of Yukon, membre, 1:125
- Femmes**
Accord constitutionnel de 1987
Initiatives pour faire modifier, 1:57, 177-8
Préoccupations, 1:37, 38-9, 51-2, 56-7, 94; 4:29
Droits à l'égalité, 2:117
Protection, 2:125
- Financing Inuit Institutions: The Constitutional and Political Challenges, M. Mark Malone**
Présentation de l'Inuit Committee on National Issues à la Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, références, 3:11-2
- Fonction publique**
Employés, droits politiques, restrictions, 2:116
- Forsey, honorable Eugene**
Accord constitutionnel de 1987, position, 1:180, 184, 204; 2:19

- Labour force**
 Northerners, strikes, 2:123
- Lanzon, Joseph, Private Citizen (Personal presentation)**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 2:164-7
 Remarks, quotation, 4:38
 Statement, 2:160-4
- Law, Bert, Deputy Mayor, City of Whitehorse, Yukon**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:146-50
 Remarks, quotation, 4:36
 Statement, 1:143-6
- Law Society of Yukon (formerly Yukon Law Society), 1:125**
- Lay, Keith, Private Citizen (Personal presentation)**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:114-8
 Remarks, quotation, 4:34
 Statement, 1:107-13
- Le Moynes, Hon. Jean, Senator (Rigaud)**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Canada, North, 2:24
 Canadians, northern, 3:62
 Constitution, 2:75-6
 Constitutional Accord, 1987, 1:72, 107, 152, 187, 207, 218; 2:99, 142
 Elsa Hamlet Council, 1:63
 First Ministers Conferences, 1:21, 129
 Motion, 2:147
 Northwest Territories, 1:21
 Oblate Missionaries of Mary Immaculate (Province of Manitoba), 3:60
 Provinces, 1:207; 2:135
 Quebec, 1:123-4, 213-4; 2:93, 156
 Supreme Court of Canada, 1:223
 Women, 1:94
 Yukon, 1:20-1, 153-4, 159
 Organization meeting, motions, 1:5, 6
- Liberal Party of Canada**
 Constitutional Accord, 1987, proposed amendments, 2:73
 Senate reform, position, 1:37
- Living Treaties, Lasting Agreements (Coolican Report), Task Force to Review Comprehensive Claims Policy**
 Extinction policy, position, 3:51
- Lorand, Patrick, Oblate Missionaries of Mary Immaculate (Province of Manitoba)**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 3:60-1
 Remarks, quotation, 4:41
 Statement, 3:59-60
- Lucier, Hon. Paul, Senator (Yukon), Acting Chairman (Issue No. 1)**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Canadians
 Northern, 2:75
 Southern, 2:106
 Constitution, 1:20; 2:62-3
- Foster, M. Terry, président, Western Arctic Liberal Association**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 2:75-7
 Exposé, 2:68-74
 Remarques, citation, 4:34
- Gaudet, Mme Lynn, Yukon Status of Women Council**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:53-9
 Exposé, 1:51-2
 Remarques, citation, 4:29
- Getty, honorable Donald, premier ministre, Alberta**
 Conférences des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, échec, commentaire, 3:37
 Réforme du Sénat, essais, 1:40-1
- Ghiz, honorable Joseph A., premier ministre, Ile-du-Prince-Edouard**
 Statut de province pour les territoires, position, 1:201; 4:37
- Gouvernement**
 Autorité centrale forte, nécessité, 2:155
 Manque de sensibilité à l'égard d'un individu, 2:127-9
 Nord, politique
 Apartheid en Afrique du Sud, comparaison, 3:58-9
 Conséquences, 2:171-3
 Pouvoirs, érosion, 1:113; 2:155-6, 165
 Premier ministre du Canada
 Pouvoirs, conséquences de l'Accord constitutionnel de 1987, 2:166-7
 Premier parmi les premiers ministres, 2:101, 165-6
- Grafstein, honorable Jerahmiel S., sénateur (Metro Toronto)**
 Séance d'organisation, motions, 1:5
- Granger, M. Ron, directeur, Yukon Chamber of Mines**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:196-200
 Exposé, 1:194-6
- Groënland**
 Evolution constitutionnelle et économique, 3:16-7
- Groupe de travail chargé de l'examen des programmes, Programmes destinés aux autochtones (Rapport Nielsen)**
 Programmes aborigènes, conclusions, 3:11
- Gruben, M. Roger, Inuvialuit Regional Corporation**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 2:142-3, 143-4, 148-52
 Exposé, 2:140-1, 142-3, 144-7
 Remarques, citation, 4:41
 Remarques introductives, 2:139-40
- Haché, Mme Arlene, N.W.T. Federation of Labour**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 2:121, 122, 123, 124, 126
 Exposé, 2:117-20
 Remarques, citation, 4:35
 Remarques introductives, 2:114
- Harris, Mme Yvonne, à titre privé (présentation personnelle)**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:212-3, 215

- Lucier, Hon. Paul, Senator (Yukon), Acting Chairman (Issue No. 1)—Cont'd**
 Meech Lake Constitutional Accord—Cont'd
 Constitution Act, 1982, 1:30, 182, 183; 2:63, 75
 Constitution Amendment, 1987, 2:143
 Constitutional Accord, 1987
 Amending formula, unanimity requirement, 1:19, 31, 212
 Amendment, 1:55; 2:85-6, 111
 Exclusion of northern Canada, 1:48-9, 71, 93-4, 171; 2:40-1, 63, 84-5
 Process, 1:54, 223-4; 2:120-1
 Purpose, 1:223
 Quebec, distinct society designation, 1:54, 116
 Ramifications, 2:34-5
 Ratification, 2:98, 121-2
 Responsibility, 1:122-3; 2:121
 First Ministers Conferences, 1:86
 Klondike Placer Miners Association, 1:217-8
 Meech Lake Constitutional Accord and Yukon and Northwest Territories, Senate Task Force, witnesses, 1:194, 206, 234; 2:33, 105, 138
 Native peoples, 1:99, 136, 171-2
 Northwest Territories, 2:23-4, 106
 Parliament, 1:229-30
 Procedure, 1:219, 231
 Provinces, new, admission, 2:92
 Turn-Air Ltd., 2:131
 Senate, 1:39-41, 84-5, 230; 2:92-3
 Supreme Court of Canada, 1:127-8; 2:22-3
 Yellowknife, Northwest Territories, 2:40-1, 43
 Yukon
 Annexation by a province, 1:106, 148-50, 197
 Financial status, 1:71
 Mining, 1:197-8, 217
 Provincial status, immediate granting, 1:157-8
 Residents, Constitutional Accord, 1987, concerns, 1:19, 41, 62, 70, 152-3
 Senate representation, 1:183-4
 Whitehorse and small communities, relations, 1:61-2
 Service to Yukon, acknowledgement, 1:33
- McCully, Gerry, President, Dawson City Chamber of Commerce**
 Brief, quotation, 4:30-1
- MacDonald, Ron, Elsa Area Vice-President, Yukon Federation of Labour**
 Meech Lake Constitutional Accord, discussion, 1:226
- McDougall, Hon. Barbara Jean, Minister responsible for the Status of Women**
 Constitutional Accord, 1987, potential impact on equality rights
 Letter, 1:56, 58, 131; 1A:1-3
 Women's equality not jeopardized, assurance, 1:52
- McKenna, Hon. Frank, Premier, New Brunswick**
 Constitutional Accord, 1987, refusal to ratify, possibility, 1:183, 187; 2:138-9; 3:20
- Mackenzie Valley Pipeline Inquiry (Berger Commission)**
 Conclusions, 2:11
 Hearings, 1987 Constitutional Accord hearings, comparison, 2:175
- Harris, Mme Yvonne, à titre privé (présentation personnelle)—Suite**
 Entente constitutionnelle du lac Meech—Suite
 Exposé, 1:209-12
 Remarques, citation, 4:37
 Note biographique, 1:212
- Hedstrom, Arnold, Whitehorse, Yukon**
 Mémoire, citation, 4:34
- Hnatyshyn, honorable Ramon John, ministre de la Justice et Procureur général du Canada**
 Accord constitutionnel de 1987, formule de modification, position, 1:77-8
- Hogan, M. D., maire, ville de Teslin, Yukon**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:152-4
 Exposé, 1:151-2
 Remarques, citation, 4:29-30
- IRC**
 Voir
 Inuvialuit Regional Corporation
- Ile-du-Prince-Edouard, 2:167**
- Immigration**
 Accord constitutionnel de 1987, ramifications, 1:228; 2:144
- Inuit Committee on National Issues**
 Accord constitutionnel de 1987
 Amendement prévoyant un gouvernement autonome des autochtones, proposition, 3:28
 Correspondance concernant, réponses reçues, 3:35-6
 Position
 Entrée du Québec dans la constitution, 3:27-8
 Position du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, comparaison, 3:32
 Québec, société distincte, désignation, 3:28, 32
 Préoccupations
 Programmes cofinancés, désengagement des provinces, 3:28
 Provinces nouvelles, création, exigence de l'unanimité, 3:28-9; 4:39
 Ratification sans amendement, réponse probable, 3:34-5
 Attitudes des gouvernements, succès à faire changer, 3:25, 29
 Création et mandat, 3:24
 Entente entre le peuple autochtone et les provinces, avantages, essais de faire valoir, 3:27
 Document présenté à la Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, 3:11-2
 Financement, suppression, 3:30, 35
 Participation aux conférences constitutionnelles, 3:24-5
- Inuvialuit Regional Corporation (IRC)**
 Inuvialuit représentés, 2:140
 Invitation à comparaître devant le comité plénier à Ottawa, 2:152
- Inuvik, Territoires du Nord-Ouest**
 Conseil municipal, position concernant l'Accord constitutionnel de 1987, 2:132-4
- Iqaluit, Territoires du Nord-Ouest**
 Orthographe exact, 3:31
 Situation géographique, 3:7

- McKnight, Hon. William Hunter, Minister of Indian Affairs and Northern Development**
 Constitutional Accord, 1987
 Commentary, 1:67
 Modification later, assurance of, 3:19-20
 Northwest Territories, economic situation, statement, 2:103
- McLachlan, Jim, Leader, Yukon Liberal Party**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:38-43
 Remarks, quotation, 4:29
 Statement, 1:33-8
- McMahon, Pat, Private Citizen (Personal presentation)**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 2:105-8
 Remarks, quotation, 4:31
 Statement, 2:103-5
- Macquarrie, Hon. Heath, Senator (Hillsborough)**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Canada, North, 1:193-4
 Canadians, 2:76, 160; 3:23-4, 64-5
 Constitution Amendment, 1987, 1:114, 168-9
 Constitutional Accord, 1987, 1:27, 28, 142-3, 168, 186-7; 2:51, 76, 136-7
 First Ministers Conferences, 1:86; 2:76-7, 124-5; 3:36-7
 Government intervention in North, 2:171-3
 Meech Lake Constitutional Accord and Yukon and Northwest Territories, Senate Task Force
 Chairman, 3:65
 Witnesses, 1:208, 214-5; 2:26
 Members of Parliament, 1:129-30
 Native peoples, 1:99
 Parliament, 1:32-3
 Prince Edward Island, 2:167
 Procedure, 1:219
 Provinces, 1:95, 224; 2:92
 Senate, 1:41-2, 86, 176-7, 186; 2:51, 137-8
 Supreme Court of Canada, 1:86, 224; 2:99-100
 Yellowknife, Northwest Territories, 2:42
 Yukon
 Annexation by provinces, 1:147-8
 Authority of Minister of Indian and Northern Affairs, 1:159
 Government, 1:106
 Mining, 1:196, 218
 Provincial status, 1:47, 158-9, 169
 Residents, 1:63-4, 153
 Tourist industry, 1:68-9
- McTiernan, Leah, Private Citizen (Personal presentation)**
 Biographical note, 1:150-1
 Meech Lake Constitutional Accord
 Remarks, quotation, 4:40
 Statement, 1:150-1
- Malone, Mark, Financing Inuit Institutions: The Constitutional and Political Challenges**
 Paper presented to First Ministers' Conference on Aboriginal Constitutional Matters by Inuit Committee on National Issues, references, 3:11-2
- Manitoba**
 Boundary expansion northward, possible interest, 3:53
- Jason, M. Len, Chambre de commerce de Yellowknife**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 2:110-3
 Exposé, 2:109
 Remarques, citation, 4:31
- Keewatin Inuit Association**
 Mémoire, citation, 4:33
- Klondike Place Miners Association**
 Accord constitutionnel de 1987
 Position, 1:216-7
 Préoccupations, envergure, 1:217-8
 Création, but, 1:218
 Membres, 1:216, 219
- Klondike Visitors Association**
 Mémoire, citation, 4:38
- Lac Meech, Accord**
 Voir
 Accord constitutionnel de 1987
- Lanzon, M. Joseph, à titre privé (présentation personnelle)**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 2:164-7
 Exposé, 2:160-4
 Remarques, citation, 4:38
- Law, M. Bert, maire adjoint, ville de Whitehorse, Yukon**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:146-50
 Exposé, 1:143-6
 Remarques, citation, 4:36
- Law Society of Yukon, 1:125**
- Lay, M. Keith, à titre privé (présentation personnelle)**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:114-8
 Exposé, 1:107-13
 Remarques, citation, 4:34-5
- Le Moynes, honorable Jean, sénateur (Rigaud)**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Accord constitutionnel de 1987, 1:72, 107, 152, 187, 207, 218; 2:99, 142
 Canadiens du Nord, 3:62
 Constitution, 2:75-6
 Cour suprême du Canada, 1:223
 Elsa Hamlet Council, 1:63
 Femmes, 1:94
 Motion, 2:147
 Missionnaires oblates de Marie Immaculée (Province du Manitoba), 3:60
 Nord canadien, 2:24
 Premiers ministres, conférences, 1:21-2, 129
 Provinces, 1:207; 2:135
 Québec, 1:123-4, 213-4; 2:93, 156
 Territoires du Nord-Ouest, 1:21
 Yukon, 1:20-1, 153-4, 159
 Séance d'organisation, motions, 1:5, 6

Marchand, Hon. Leonard Stephen, Senator (Kamloops-Cariboo)

- Biographical note, 2:158
- Meech Lake Constitutional Accord
 - Constitution, 3:21
 - Constitutional Accord, 1987
 - Amendment, 1:169-70, 185
 - Personal commitment, 3:33
 - Exclusion of northern Canada, 2:122
 - Native peoples, 1:98-9
 - Position, 2:36
 - Quebec, distinct society designation, 1:24-5, 55-6, 138, 185; 2:25, 164
 - Ramifications, 2:36, 83, 122
 - Fédération des femmes du Québec, 1:53-4
 - First Ministers Conferences, 1:23
 - Motion, 2:147
 - Native peoples
 - Distinct society, 1:137
 - Inuit, response to Constitutional Accord, 1987, 3:34
 - Kaska of Ross River, 1:97-8
 - Land claims, 2:149; 3:51
 - Participation in territorial government, 1:98
 - Rights, 1:138-9, 234; 2:37, 66; 3:51
 - Self-government, 1:212-3; 2:148
 - Northwest Territories, 3:20-1
 - Provinces, 1:92, 117-8, 154, 184
 - Quebec, 3:33-4
 - Senate, 2:83; 3:41
 - Supreme Court of Canada, 1:185; 2:84
 - Western Arctic New Democrats Association, Senate, position, 2:83
 - Witnesses, 3:56, 64
 - Yukon, 1:25-6, 49-50, 92-3, 139-40, 171, 199
 - Yukon Federation of Labour, 1:225
 - Organization meeting, motions, 1:5, 6

Marshall, Douglas, Secretary Treasurer, N.W.T. Federation of Labour

- Meech Lake Constitutional Accord
 - Discussion, 2:120, 121, 122, 123, 124, 125
 - Remarks, quotation, 4:34
 - Statement, 2:114-7

Meech Lake Accord

- See
 - Constitutional Accord, 1987

Meech Lake Constitutional Accord and Yukon and Northwest Territories, Senate Task Force

- Chairman, duties, accomplishment, 3:65
- Agenda, modifications, 2:114
- Inquiry
 - Background, 1:231
 - Documents requested
 - Account of action subsequent to Constitutional Accord, 1983, 2:67
 - Turn-Air Ltd., correspondence concerning cancellation of licence, 2:131
 - Documents appended to proceedings
 - Letter from Hon. Barbara Jean McDougall, Minister responsible for the Status of Women, to Joyce Hayden, 1:8, 58, 131; 1A:1-3
 - Presentation of Inuvialuit Regional Corporation and Committee for Original People's Entitlement, 2:147-8; 2A:1-47
 - Hearings
 - Effective mechanism to put views forward, 3:44, 45

Libre échange, négociations canado-américaines

- Accord proposé, ramifications pour les territoires, 2:81, 112, 151-2

Loi constitutionnelle de 1867 (Acte de l'Amérique du Nord britannique)

- Discussion
 - Art. 91.24, 1:133, 136
 - Art. 92 — Sujets exclusivement soumis à la législation provinciale, 3:61
- Intention, création d'un gouvernement central fort, 1:113

Loi constitutionnelle de 1982

- Amendements proposés
 - Art. 2(d), à comprendre la liberté de se regrouper, de négocier collectivement et de faire la grève, 2:116
 - Art. 42(1)(e), abrogation, 1:15-6, 77; 2:47
 - Art. 42(1)(f)
 - Abrogation, 1:15-6; 2:47, 62
 - Modification pour permettre aux citoyens du Yukon de déterminer certaines modifications, 1:135
 - Art. 43 — Modification à l'égard de certaines provinces, «et les territoires» ou «territoire» à ajouter le cas échéant, 2:73
- Application au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, 2:68
- Discussion
 - Art. 2(d), 2:115-6
 - Art. 37.1, 2:75
 - Art. 37.1(1) — Conférences constitutionnelles, 1:183; 2:69
 - Art. 37.1(3) — Participation des territoires, 1:182, 183; 2:69
 - Art. 41 — Consentement unanime, 2:70, 71
 - Art. 42 — Procédure normale de modification, 2:70
 - Art. 42(1)(e), 1:77-8; 2:23; 3:10
 - Art. 42(1)(f), 3:10
 - Art. 59(1) — Entrée en vigueur de l'alinéa 23(1)(a) pour le Québec, 1:110
- Dispositions
 - Changements du tracé des frontières interprovinciales, 2:45
 - Création de nouvelles provinces, 2:64-5
 - Gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, participation aux conférences constitutionnelles, 4:9
 - Rattachement aux provinces existantes de tout ou d'une partie des territoires, 2:45-6; 4:13
- Rédaction, insertion des art. 42(1)(e) et (f), 2:63
- Répercussions, évolution constitutionnelle des territoires, 1:181

Lorand, M. Patrick, missionnaires oblats de Marie Immaculée (province du Manitoba)

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Discussion, 3:60-1
 - Exposé, 3:59-60
 - Remarques, citation, 4:42

Lucier, honorable Paul, sénateur (Yukon), président intérimaire (fascicule n° 1)

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Accord constitutionnel de 1987
 - Amendement, 1:55; 2:85-6, 111
 - But, 1:223
 - Exclusion du Nord canadien, 1:48-9, 71, 93-4, 171; 2:40-1, 63, 84-5
 - Modification, formule, exigence de l'unanimité, 1:19, 31, 212
 - Processus, 1:54, 223-4; 2:120-1
 - Québec, société distincte, désignation, 1:54, 116
 - Ramifications, 2:34-5
 - Ratification, 2:98, 121-2
 - Responsabilité, 1:122-3; 2:121

- Meech Lake Constitutional Accord and Yukon and Northwest Territories, Senate Task Force—Cont'd**
 Inquiry—Cont'd
 Hearings—Cont'd
 Interest, 1:95-6
 Notices, exclusion of working language of community, 3:57
 Remedy, 3:58
 Procedure, 1:230-1
 Schedule, 1:234
 Success, 3:65-6
 Submissions received, list, 4:51-3
 Value, 1:48, 88-9, 182, 233; 2:109; 3:20, 25, 33
 Mandate, fulfillment, 4:1
 Constitutional Accord, 1987, amendment, 3:32
 Provision for enjoyment by territories of equal rights, 3:57-8
 Members, 1:2; 4:vii
 Motions
 Advertising in cities where public hearing to be held; carried, 1:6
 Agenda and Procedure Subcommittee, composition; carried, 1:5
 Assignment of research officers; carried, 1:5
 Authorization to hold meetings in absence of quorum; carried, 1:5
 Briefs, distribution; carried, 1:5
 Budget application for period 1st April 1987 to 31st March 1988, concurrence and submission to Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration; carried, 1:6
 Chairman, nomination; carried, 1:5
 Minutes of Proceedings and Evidence, printing; carried, 1:5
 Payment to witnesses of travelling and living expenses; carried, 1:5-6
 Presentation of Inuvialuit Regional Corporation and Committee for Original People's Entitlement to be appended to proceedings; carried, 2:147-8
 Services of Humphreys Public Affairs Group Inc., retention; carried, 1:6
 Simultaneous translation at public meetings in French, English and local native dialect; carried, 1:6
 Staff requirements, authorization for Chairman to determine; carried, 1:6
 Travel to Whitehorse, Yellowknife and Iqaluit; carried, 1:6
 Orders of reference, 1:3-4; 4:ix-xi
 Procedure
 Acknowledgements, 2:182; 3:66; 4:xiii
 Invitation to visit placer mining operation, 1:219
 Meeting, reconvening and termination, 1:235
 Sitting, reorganization, 1:160-1
 Television cameras, presence, 1:11
 Purpose, 2:114
 Report to Committee of the Whole, 4:i-xiii, 1-53
 Circulation to provinces, recommendation, 3:20
 Recommendations, 4:8, 9, 11, 15, 19, 23, 27-8
 Adoption, eventual, impact, 4:25
 Dissenting opinion, 4:28
 Witnesses
 Background information, 1:194, 206, 234; 2:178
 Distance travelled, 2:138
 List, 4:47-50
 Private citizens, motivation, 2:105-6
 Presentations, quality, 1:200, 206, 208, 214-5; 3:56, 64
 Quebec signature on Constitution, position, 4:2, 18
 Range, 4:1
- Members of Parliament**
 Laws, drafting, capability, 1:129-30
- Lucier, honorable Paul, sénateur (Yukon), président intérimaire (fascicule n° 1)—Suite**
 Entente constitutionnelle du lac Meech—Suite
 Autochtones, 1:99, 136, 171-2
 Canadiens
 Du Nord, 2:75
 Du Sud, 2:106
 Constitution, 1:20; 2:62-3
 Cour suprême du Canada, 1:127-8; 2:22-3
 Entente constitutionnelle du lac Meech et Yukon et Territoires du Nord-Ouest, Groupe de travail du Sénat, témoins, 1:194, 206, 234, 2:33, 105, 138
 Klondike Place Miners Association, 1:217-8
 Loi constitutionnelle de 1982, 1:30-1, 182, 183; 2:63, 75
 Modification constitutionnelle de 1987, 2:143
 Parlement, 1:229-30
 Premiers ministres, conférences, 1:86
 Procédure, 1:219, 231
 Provinces, nouvelles, admission, 2:92
 Sénat, 1:39-41, 84-5, 230; 2:92-3
 Territoires du Nord-Ouest, 2:23-4, 106
 Turn-Air Ltd., 2:131
 Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, 2:41-1, 43
 Yukon
 Annexion aux provinces, 1:106, 148-50, 197
 Finances, situation, 1:71
 Mines, 1:197-8, 217
 Province, statut, accord immédiat, 1:157-8
 Représentation au Sénat, 1:183-4
 Résidents, Accord constitutionnel de 1987, préoccupations, 1:19, 41, 62, 70, 152-3
 Whitehorse et petites communautés, rapports, 1:61-2
 Service au Yukon, remerciements, 1:33
- MAIN**
 Voir
 Affaires indiennes et du Nord, ministère
- McCully, M. Gerry, président, Chambre de commerce de Dawson City**
 Mémoire, citation, 4:31
- MacDonald, M. Ron, vice-président, région de Elsa, Yukon Federation of Labour**
 Entente constitutionnelle du lac Meech, discussion, 1:226
- McDougall, honorable Barbara Jean, ministre responsable de la condition de la femme**
 Accord constitutionnel de 1987, incidence éventuelle sur les droits à l'égalité
 Droits des femmes nullement atteints, assurance, 1:52
 Lettre, 1:57, 58, 131; 1A:1-3
- McKenna, honorable Frank, premier ministre, Nouveau-Brunswick**
 Accord constitutionnel de 1987, refus de ratifier, possibilité, 1:183, 187; 2:138-9; 3:20
- McKnight, honorable William Hunter, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien**
 Accord constitutionnel de 1987
 Commentaire, 1:67
 Modification ultérieure, assurance, 3:19-20
 Territoires du Nord-Ouest, situation économique, déclaration, 2:103

Metis Association of the Northwest Territories

- Constitutional Accord, 1987
 - Amendment, proposals, 2:32-3
 - Opposition, 2:32
- Iqaluit agreement, position, 2:37-8
- Provincial-type powers, devolution from federal to territorial government, agreement, 2:31-2

Molgat, Hon. Gildas L., Senator (Ste. Rose), Task Force Chairman

- Meech Lake Constitutional Accord
 - Association of Yukon Communities, 1:45, 50
 - Baffin Region Inuit Association, 3:43
 - Baffin Regional Council, 3:43
 - Canadians, northern, 2:101, 170; 3:55-6
 - Constitution Amendment, 1987, 2:141
 - Constitutional Accord, 1987
 - Amending formula, unanimity requirement, 1:73, 130
 - Amendment, 1:29-30, 73-4, 114-5, 226; 2:105
 - Document, accessibility, 2:105
 - Exclusion of northern Canada, 1:208-9; 2:27-8; 3:59
 - Flaws, 1:130
 - Process, 1:18-9
 - Quebec, distinct society designation, 1:118
 - Council for Yukon Indians, 1:135-6
 - Elsa Hamlet Council, 1:61
 - Federation of Canadian Municipalities, 1:48
 - First Ministers Conferences, 1:28-9; 2:102
 - Government, 2:101-2
 - McDougall, Hon. Barbara Jean, letter, 1:58
 - Meech Lake Constitutional Accord and Yukon and Northwest Territories, Senate Task Force
 - Documents requested, 2:67
 - Hearings, 1:234; 3:45, 58, 65-6
 - Usefulness, 1:48, 233
 - Witness, background information, 3:63
 - Northwest Territories, 2:18, 26-7; 3:42-3
 - Northwest Territories Federation of Labour, 2:120
 - Procedure, 1:11, 20, 22, 24, 28, 30, 31, 33, 38, 39, 41, 42, 43, 49, 50-1, 55, 58, 59-60, 62, 63, 64, 65, 68, 69, 74, 84, 88, 92, 95-6, 101, 107, 113, 118-9, 124-5, 126, 131, 143, 146, 150, 151, 152, 153, 154, 160-1, 166, 168, 171, 172, 176, 177, 178, 183, 188, 189, 193, 194, 196, 197, 200, 206, 209, 215-6, 219, 222, 227, 230-1, 232; 2:8, 24, 28, 30, 33, 38, 39, 41, 43, 49, 51, 52, 62, 67-8, 93, 96, 102-3, 108, 110, 113, 114, 117, 126, 128, 129, 132, 134, 138, 139, 144, 147, 152, 156, 160, 167, 171, 174, 178, 182; 3:7, 19, 24, 31, 33, 38, 45, 51-2, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 65
 - Provinces, new, 1:150; 2:139
 - Senate, 1:26-7, 177; 2:92, 179; 3:43-4
 - Turn-Air Ltd., 2:129-30, 132
 - Victoria Falconer Women's Centre, 1:176
 - Yellowknife Chamber of Commerce, 2:112-3
 - Yukon, 1:26-7, 29, 48, 121-2, 153, 156, 219
 - Yukon Council on Aging, 1:105
 - Yukon Federation of Labour, 1:222, 226
 - Yukon Status of Women Council, 1:52-3, 58-9
- Nomination, 1:5

Mulroney, Right Hon. Martin Brian, Prime Minister

- Failure to consult Government Leader, Northwest Territories, 2:27-8
- First Ministers' Conferences on Aboriginal Constitutional Matters, reconvening, commitment, 3:36-8
- Letter of June 1, 1987 to Tony Penikett, citations
 - June 2 meeting of First Ministers, privacy, 1:188-9
 - Unanimity clause, 1:159-60

McLachlan, M. Jim, chef, Parti libéral du Yukon

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Discussion, 1:38-43
 - Exposé, 1:33-8
 - Remarques, citation, 4:29

McMahon, M. Pat, à titre privé (présentation personnelle)

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Discussion, 2:105-8
 - Exposé, 2:103-5
 - Remarques, citation, 4:31

Macquarrie, honorable Heath, sénateur (Hillsborough)

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Accord constitutionnel de 1987, 1:27, 28, 142-3, 168, 186-7; 2:51, 76, 136-7
 - Autochtones, 1:99
 - Canadiens, 2:76, 160; 3:23-4, 64-5
 - Cour suprême du Canada, 1:86, 224; 2:99-100
 - Députés, 1:129-30
 - Entente constitutionnelle du lac Meech et Yukon et Territoires du Nord-Ouest, Groupe de travail du Sénat
 - Président, 3:65
 - Témoins, 1:208, 214-5; 2:26
 - Gouvernement, interventions dans le Nord, 2:171-3
 - Ile-du-Prince-Edouard, 2:167
 - Modification constitutionnelle de 1987, 1:114, 168-9
 - Nord canadien, 1:193-4
 - Parlement, 1:32-3
 - Premiers ministres, conférences, 1:86; 2:76-7, 124-5; 3:36-7
 - Procédure, 1:219
 - Provinces, 1:95, 224; 2:92
 - Sénat, 1:41-2, 86, 176-7, 186; 2:51, 137-8
 - Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, 2:42
 - Yukon
 - Annexion aux provinces, 1:147-8
 - Autorité du ministre des Affaires indiennes et du Nord, 1:159
 - Gouvernement, 1:106
 - Mines, 1:196, 218
 - Province, statut, 1:47, 158-9, 169
 - Résidents, 1:63-4, 153
 - Tourisme, industrie, 1:68-9

McTiernan, Mme Leah, à titre privé (présentation personnelle)

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Exposé, 1:150-1
 - Remarques, citation, 4:41
 - Note biographique, 1:150-1

Malone, M. Mark, *Financing Inuit Institutions: The Constitutional and Political Challenges*

- Présentation de l'Inuit Committee on National Issues à la Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, références, 3:11-2

Manitoba

- Expansion vers le Nord, intérêt possible, 3:53

Marchand, honorable Leonard Stephen, sénateur (Kamloops-Cariboo)

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Accord constitutionnel de 1987
 - Amendement, 1:169-70, 185
 - Engagement personnel, 3:33
 - Autochtones, 1:98-9
 - Exclusion du Nord canadien, 2:122

Murphy, Emerald, Private Citizen (Personal presentation)

- Meech Lake Constitutional Accord
 - Discussion, 2:92-3
 - Remarks, quotation, 4:31
 - Statement, 2:86-92

Murray, Hon. Lowell, Senator (Grenville-Carleton), Minister of State (Federal-Provincial Relations)

- Constitutional Accord, 1987
 - Exclusion of territories deliberate, declaration, 2:47, 63
 - Failure to consult Government Leader, Northwest Territories, 2:27
 - Interpretation, 1:184
 - Provinces, jealousy concerning prerogatives, comments, 3:15; 4:18

NCF

See

- Nunavut Constitutional Forum

NWT

See

- Northwest Territories

Native peoples

- Constitutional Accord, 1987
 - Concerns, 4:21-3
 - Land claims, 1:171-2
 - Protection of rights, 1:232
 - Shift of power from federal government to provinces, 2:30
 - Position
 - Dene, 2:28, 29
 - Variations, 2:100-1
 - Distinct society, 1:96, 211, 232-3; 2:25, 28; 4:39
 - Recognition
 - Recommendation by witnesses, 1:135, 137-8; 2:25; 4:23
 - Task Force recommendation, 4:23, 28
 - Federal programs
 - Access to be maintained, recommendation, 1:135
 - Costs, 3:11-2
 - Opting-out by provinces, consequences, 2:149-50, 155; 4:22
 - Transfer to provinces and territories, 1:133, 137
 - Interests poorly served by First Ministers, 2:119; 4:21-2
 - Inuit
 - Canadian identity, 2:140-1; 4:40
 - Constitutional Accord, 1987
 - Concerns and position, 2:141; 3:28-9, 47; 4:38
 - Ratification without amendment, likely response, 3:32, 34-5
 - Constitutional issues, 3:26
 - Democratic system of government, participation, inexperience, 3:41
 - Eastern Arctic, alienation from territorial government, 3:48
 - Land claims, settlement, Inuvialuit Final Agreement, 2:140
 - National government, strong, preference for, 2:140-1
 - Non-representation in legislatures, 3:27
 - Presence throughout Arctic, importance to Canadian Arctic sovereignty claim, 3:26, 32
 - Provincial status, position, 3:47
 - Self-government, position, 2:148-9
 - Kaska of Ross River, 1:97-8
 - Land claims
 - Granting of provincial status to Yukon, consequences, 1:158
 - Negotiations, 1:97-8
 - Disappearance of aboriginal constitutional process, consequences, 3:40
 - Not subject to provincial veto, 2:36

Marchand, honorable Leonard Stephen, sénateur (Kamloops-Cariboo)—Suite

- Entente constitutionnelle du lac Meech—Suite
 - Accord constitutionnel de 1987—Suite
 - Position, 2:36
 - Québec, société distincte, désignation, 1:24-5, 55-6, 138, 185; 2:25, 164
 - Ramifications, 2:36, 83, 122
 - Autochtones
 - Autonomie politique, 1:212-3; 2:148
 - Droits, 1:138-9, 234; 2:37, 66; 3:51
 - Inuit, réponse à l'Accord constitutionnel de 1987, 3:34
 - Kaska de Ross River, 1:97-8
 - Participation au gouvernement territorial, 1:98
 - Revendications territoriales, 2:149; 3:51
 - Société distincte, 1:137
 - Constitution, 3:21
 - Cour suprême du Canada, 1:185; 2:84
 - Fédération des femmes du Québec, 1:53-4
 - Motion, 2:147
 - Premiers ministres, conférences, 1:23
 - Provinces, 1:92, 117-8, 154, 184
 - Québec, 3:33-4
 - Sénat, 2:83; 3:41
 - Témoins, 3:56, 64
 - Territoires du Nord-Ouest, 3:20-1
 - Yukon, 1:25-6, 49-50, 92-3, 139-40, 171, 199
 - Yukon Federation of Labour, 1:225-6
 - Note biographique, 2:158
 - Séance d'organisation, motions, 1:5, 6

Marshall, M. Douglas, secrétaire-trésorier, N.W.T. Federation of Labour

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Discussion, 2:120, 121, 122, 123, 124, 125
 - Exposé, 2:114-7
 - Remarques, citation, 4:34

Metis Association of the Northwest Territories

- Accord constitutionnel de 1987
 - Amendement, propositions, 2:32-3
 - Opposition, 2:32
- Entente d'Igloolik, position, 2:38
- Pouvoirs de nature provinciale, délégation par le gouvernement fédéral au gouvernement territorial, consentement, 2:31-2

Missionnaires oblats de Marie Immaculée (Province du Manitoba)

- Accord constitutionnel de 1987, modification pour reconnaître les droits de habitants des Territoires du Nord-Ouest, demande, 3:60; 4:42
- Personnes représentées, 3:60

Modification constitutionnelle de 1987

- Amendements proposés par le Groupe de travail
 - Autochtones, société distincte, reconnaissance, 4:23, 28
 - Conférences constitutionnelles
 - Inscription à l'ordre du jour des questions intéressant les autochtones et participation des représentants des peuples autochtones, 4:23, 28
 - Participation des représentants élus des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 4:12, 27-8
 - En cas de vacance au Sénat, candidats à proposer par le gouvernement du territoire à représenter, 4:8, 27
 - En cas de vacance autre que québécoise à la Cour suprême, propositions de nominations à faire par les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 4:9, 27

Native peoples—Cont'd**Land claims—Cont'd**

Northwest Territories, 2:15-6

Possible provincial intervention, ramifications, 2:149

Settlement

Inuvialuit Final Agreement, 2:140

Obstacles, 3:49-50

Vehicle for confirmation of rights, 4:22

Unanimous consent of provinces

Achievement, unlikeliness, 2:61-2

Impact, 3:51

Required if agreements considered amendments to Constitution, 1:133-4, 140-1, 234; 4:22, 39

See also above

Constitutional Accord, 1987 — Concerns — Land claims

Language and culture, preservation endangered in Quebec, 3:28

Mining industry, participation, 1:199

Participation in territorial government, 1:98; 2:14; 4:21

Rights

Abrogation, possibility, 1:31, 99, 136-7

Constitutional entrenchment

Conditions, 1:233

Need, 1:133, 138-9, 211; 2:82

Provinces, position, 2:66

Denial, personal experience, 2:126-9

Discussions

Future, 1:141-2

Outside constitutional process, success, possibility, 2:150; 3:50-1

See also

Federal-provincial conferences — Aboriginal Constitutional Matters

Extinguishment policy, 3:49, 51

On agenda of next constitutional conference, 1:97

Need, 2:34-5

Situation, 2:36-7

Struggle, continuation, 1:99-100, 234

See also above

Constitutional Accord, 1987 — Concerns — Protection of rights

Self-government

Addressing outside constitutional agenda, 2:136

Benefits, 1:211

Capability, 2:173-4

Constitutional Accord, 1987, impact, 1:37, 221; 4:22-3, 37

Unanimous consent of provinces required if considered amendments to Constitution, 1:234

Right, 1:100

Related to land claims, 1:141

Types, possible, 1:212-3

See also above

Inuit — Self-government, position

Unionized, 2:122-3

Newfoundland

Financial treatment on admission into Canada, 1:156; 4:18

Nickerson, Dave, M.P. (Western Arctic)

Constitutional Accord, 1987, opposition, 2:100

Creation of new provinces, position, 2:104

Nielsen, Hon. Eric, former Member of Parliament (Yukon)

Constitution Act, 1982, amending formula, opposition, 1:15

Constitutional Accord, 1987, reluctance to speak out, 1:170

Modification constitutionnelle de 1987—Suite**Amendements proposés par le Groupe de travail—Suite**

Frontières provinciales-territoriales, aucun changement sans le consentement du territoire concerné, 4:15, 28

Statut de province, obtention par suite de négociations entre le territoire concerné et le gouvernement fédéral, 4:19, 28

Discussion

Art. 1, 1:51

Art. 2, 1:75, 183-4

Art. 6, 1:75

Art. 6 [Loi constitutionnelle de 1867, art. 101C(1) — Propositions de nomination], 1:127-8

Art. 7 [Loi constitutionnelle de 1867, art. 106A(1) — Programmes cofinancés], 1:110, 174-5

Art. 8, 1:75

Art. 9 [Loi constitutionnelle de 1982, art. 41 — Consentement unanime], 1:76; 2:118-9

[Loi constitutionnelle de 1982, art. 41(h)], 1:173; 3:39-40; 4:30

[Loi constitutionnelle de 1982, art. 41(i)], 1:173; 4:30

Art. 11 [Loi constitutionnelle de 1982, art. 46(1) — Initiative des procédures], 3:40

Art. 13, 1:75-6; 2:69; 3:39

Art. 16 — Patrimoine multiculturel et peuples autochtones, 1:38-9, 51, 56-7

Dispositions,

Conférences annuelles des premiers ministres, 1:75-6; 2:49-50, 102

Exclusion des territoires, 2:95; 4:1

Ordre du jour officiel, 4:7

Cour suprême du Canada, nomination des candidats, 1:33-4, 73, 75, 83, 173, 221; 2:46-7, 94; 4:1

Programmes cofinancés, désengagement des provinces, 1:220-1; 2:142-5, 155

Rattachement aux provinces existantes de tout ou d'une partie des territoires, 2:46; 4:1, 14

Sénat

Modification concernant les pouvoirs et le mode de sélection des sénateurs, 4:7

Nomination des candidats, 1:26-7, 33-4, 73, 75, 114, 173, 2:46-7, 94; 4:1

Interprétation, 1:184; 2:51-2

Interprétation, «objectifs nationaux» et «normes et objectifs nationaux», 2:116-7

Modifications proposées**Art. 1**

[Loi constitutionnelle de 1867, art. 2(1) — Règle interprétative], addition de l'alinéa (c), 1:174, 177

[Loi constitutionnelle de 1867, art. 2(2) — Rôle du Parlement et des législatures], «et territorial» à ajouter après «provincial» [sic], 1:163

Art. 2

Inclusion du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 1:84, 204

[Loi constitutionnelle de 1867, art. 25(1) — Propositions], «territoires» à ajouter après «provinces», 1:14, 163, 173, 222

[Loi constitutionnelle de 1867, art. 25(2) — Choix des sénateurs], «territoires» à ajouter après «provinces», 1:14, 163, 173, 222

Art. 6

Inclusion du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 1:204

[Loi constitutionnelle de 1867, art. 101C(1)], «territoires» à ajouter après «provinces», 1:14, 173, 222

[Loi constitutionnelle de 1867, art. 101C(2)], «territoires» à ajouter après «provinces», 1:14, 173, 222

Suppression, 1:84

Nielsen Report*See**Indian and Native Programs***Norbert, Lawrence, Private Citizen (Personal presentation)**

Biographical note, 2:178

Meech Lake Constitutional Accord

Discussion, 2:176-8

Remarks, citation, 4:31

Statement, 2:174-6

Northern Provinces: A Mistaken Goal, Gordon Robertson, quotations, 1:155-6, 207**Northwest Territories (NWT)**

Annexation by provinces

Attitude concerning, 2:16

Possibility, 1:92, 104; 2:132-3

Proposals, 3:8

Characteristics, 2:161

Commissioner, 2:10, 12, 13; 4:4

Constitution Act, 1982, consequences, 2:61

Constitutional development, 2:168-9; 3:21

Constitution alliance, 2:30-1

Constitutional Accord, 1987, implications, 2:32, 132-3; 3:15-6, 63-4; 4:4, 4,44

Entry into Canadian constitutional family, ramifications, 2:64

Igaluit Agreement, 2:31, 37-8

See also below

Division, proposed

Government — Responsible, growth

Division, proposed, 2:14-5, 29, 38-9; 4:5

Achievement, steps, 3:49

Constitutional Accord, 1987, consequences, 4:22

Denendeh

Dene Declaration, 2:11

Future government, form, 2:31

Historical background, 3:45-7

Nunavut, 1:21; 2:11; 3:42-3

Future government, form, 3:47, 48-9

Need, 3:48

Economic contribution to national economy, 3:13

Exclusion from Constitutional Accord, 1987, 2:8-9, 39, 40

Native residents, position, 2:19-20

Expertise to be self-governing, 2:106-7

Federal government intervention, consequences, 2:171-3

Federal-provincial territorial agreements, signature, opposition from Quebec, 2:64

Financial situation, 3:12-3

Government

Constitutional Accord, 1987

Advertisement condemning, 3:16

Amendments, recommendations, 2:62

Communications concerning

Federal ministers, 3:19-20

Provincial premiers, 3:22

Court challenge, 2:17, 52

Credibility, 2:15

Form based on consensus, 2:14-5, 18, 29-30; 4:4-5

Government leader

Name change, proposal, 2:13

Participation in premiers' conferences, 2:8-9, 16, 22, 26-7; 4:10

Desirableness, 2:104

Recommendation, 2:59

Participation in national affairs, 3:14

Modification constitutionnelle de 1987—SuiteModifications proposées—*Suite*

Art. 8

Inclusion du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 1:84; 2:62

Art. 9

[Loi constitutionnelle de 1982, Art. 41 — Consentement unanime], «et de chaque territoire» à ajouter après «l'assemblée législative de chaque province», 2:73

[Loi constitutionnelle de 1982, Art. 41(b)], suppression, 1:84

[Loi constitutionnelle de 1982, Art. 41(h)], suppression, 1:14, 84, 173, 222; 2:73

[Loi constitutionnelle de 1982, Art. 41(i)]

Application, restrictions, 1:163-6

Suppression, 1:14, 84, 173, 222; 2:33, 62

[Loi constitutionnelle de 1982, art. 42], nouvel article permettant l'application de la formule de modification actuelle, 1:84

Voir aussi plus bas

Modifications proposées — Nouvelles provinces, création, processus — Consentement unanime

Art. 13

Inclusion des territoires, 1:84, 166; 2:62

Autochtones

Processus constitutionnel renouvelé en matière des droits, 2:33, 134

Reconnaissance comme sociétés distinctes, 2:33, 141-2

Gouvernements territoriaux

Autorisation à présenter des noms de candidats au Sénat, 2:62, 134, 146

Autorisation à présenter des noms de candidats éventuels à la Cour suprême du Canada, 2:62, 134, 144-5

Représentation aux conférences des premiers ministres, 2:73, 134

Interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec la Charte canadienne des droits et liberté, article à insérer, 1:52, 185-6

Nouvelles provinces, création, processus

Changement, 2:134

Consentement unanime, application, restrictions, 1:163-6

Reconnaissance du Québec comme société distincte ne doit pas influer sur le droit à l'égalité, 2:117

Références aux provinces et aux législatures doivent inclure une référence aux Territoires du Yukon et du Nord-Ouest, 2:74

Rattachement aux provinces des territoires seulement avec l'approbation des territoires, 2:33, 62; 4:14-5

Nature, dérogation de la tradition constitutionnelle, 1:82

Ramifications, rejet permanent des territoires par le Canada et les provinces, 2:55

Répercussions, portée, 1:79

Voir aussi

Accord constitutionnel de 1987

Molgat, honorable Gildas L., sénateur (Ste-Rose), président du Groupe de travail

Entente constitutionnelle du lac Meech

Accord constitutionnel de 1987

Amendement, 1:29-30, 73-4, 114-5, 226; 2:105

Document, accès, 2:105

Exclusion du Nord canadien, 1:208-9; 2:27-8; 3:59

Imperfections, 1:130

Modification, formule, exigence de l'unanimité, 1:73, 130

Processus, 1:18-9

Québec, société distincte, désignation, 1:118

Association des communautés du Yukon, 1:45, 50

Baffin Region Inuit Association, 3:43

- Northwest Territories (NWT)—Cont'd**
Government—Cont'd
 Powers, provincial-type, 2:13-4; 4:4
 Devolution from federal to territorial government, 2:31-2, 81-2; 3:14-5; 4:14
 Presentation to Special Joint Committee on the 1987 Constitutional Accord, 2:58-60
 Relegation to advisory role, 2:169-70
 Responsible, growth, 2:9-13; 3:13-4; 4:4-5
 Interests poorly served by provinces and federal government, 2:180-1
 Natural resources, 3:13
 Politicians, Southern politicians, comparison, 2:107
Provincial status
 Attainment, eventual, 2:17-8, 21, 23-4, 40
 Conditions fulfilled, 2:163, 164; 4:38
 Consequences of Constitutional Agreement, 1987, 2:16, 29, 34-5, 55, 61, 79-80, 96, 118-9, 132; 3:61, 62; 4:4, 5
 Land claims settlement, link, 4:22
 Obstacles, 2:103
 To be determined by Government of Canada and people of Northwest Territories, recommendation, 2:83, 119-20
 Lack, consequences, 3:61; 4:38
 Symbol of self-determination, 2:29; 4:39-40
Residents
 Aboriginal, 4:21
 Constitutional Accord 1987, concerns, 2:44, 106
 Rights, recognition through amendment of Constitutional Accord, 1987, request, 3:60
 Treatment as second-class citizens, 2:17, 107-8
 Roads, need, 2:172-3
 Senate, representation, 2:104; 4:7
 Territorial Council, 2:10
- Northwest Territories Act**
 Relevance, loss, 2:13
- Northwest Territories Federation of Labour**
Recommendations
 Constitution Amendment, 1987, modification, 2:116-7
 Constitutional Accord, 1987, amendments, 2:120
 Constitutional amendment to be public process, 2:220
 Northwest Territories, provincehood to be negotiated by Government of Canada and people of Territories, 2:119-20
 Public Service Employment Act, amendment, 2:116
 Workers represented, 2:114, 120, 122-4
- Nugent, Michael, First Vice-President, Whitehorse Area, Yukon Federation of Labour**
 Meech Lake Constitutional Accord, discussion, 1:223
- Nunavut**
See under
 Northwest Territories — Division, proposed
- Nunavut Constitutional Forum (NCF)**
 Constitutional Accord, 1987, concerns, 3:47
 Creation, 2:30-1
 Igaliut Agreement, 2:31
- Nungak, Zebedee, Co-Chairman, Inuit Committee on National Issues**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 3:34-6, 37-8
 Remarks, quotation, 4:38
 Statement, 3:24-31
- Molgat, honorable Gildas L., sénateur (Ste-Rose), président du Groupe de travail—Suite**
 Entente constitutionnelle du lac Meech—Suite
 Baffin Regional Council, 3:43
 Canadiens du Nord, 2:101, 170; 3:55-6
 Chambre de commerce de Yellowknife, 2:112-3
 Conseil des Indiens du Yukon, 1:135-6
 Elsa Hamlet Council, 1:61
 Entente constitutionnelle du lac Meech et Yukon et Territoires du Nord-Ouest, Groupe de travail du Sénat
 Audiences, 1:234; 3:45, 58, 65-6
 Documentation demandée, 2:67
 Témoin, information de base, 3:63
 Utilité, 1:48, 233
 Fédération canadienne des municipalités, 1:48
 Gouvernement, 2:101-2
 McDougall, honorable Barbara Jean, lettre, 1:58
 Modification constitutionnelle de 1987, 2:141-2
 Northwest Territories Federation of Labour, 2:120
 Premiers ministres, conférences, 1:28-9; 2:102
 Procédure, 1:11, 20, 22, 24, 28, 30, 31, 33, 38, 39, 41, 42, 43, 49, 50-1, 55, 58, 59-60, 62, 63, 64, 65, 68, 69, 74, 84, 88, 92, 95-6, 101, 107, 113, 118-9, 124-5, 126, 131, 143, 146, 150, 151, 152, 153, 154, 160-1, 166, 168, 171, 172, 176, 177, 178, 183, 188, 189, 193, 194, 196, 197, 200, 206, 209, 215-6, 219, 222, 227, 230-1, 232; 2:8, 24, 28, 30, 33, 38, 39, 41, 43, 49, 51, 52, 62, 67-8, 93, 96, 102-3, 108, 110, 113, 114, 117, 126, 128, 129, 132, 134, 138, 139, 144, 147, 152, 156, 160, 167, 171, 174, 178, 182; 3:7, 19, 24, 31, 33, 38, 45, 51-2, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 65
 Provinces, nouvelles, 1:150; 2:139
 Sénat, 1:26-7, 177; 2:92, 179; 3:43-4
 Territoires du Nord-Ouest, 2:18, 26-7; 3:42-3
 Turn-Air Ltd., 2:129-30, 132
 Victoria Falconer Women's Centre, 1:176
 Yukon, 1:26-7, 29, 48, 121-2, 153, 156, 219
 Yukon Council on Aging, 1:105
 Yukon Federation of Labour, 1:222, 226
 Yukon Status of Women Council, 1:52-3, 58-9
 Nomination, 1:5
- Mulroney, très honorable Martin Brian, premier ministre**
 Conférences des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, nouvelle série, organisation, engagement, 3:36-8
 Lettre du 1^{er} juin 1987 à M. Tony Penikett, citations
 Clause de l'unanimité, 1:159-60
 Réunion des premiers ministres du 2 juin à huis clos, 1:188-9
 Omission de consulter le chef du gouvernement, Territoires du Nord-Ouest, 2:27-8
- Murphy, M. Emerald, à titre privé (présentation personnelle)**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 2:92-3
 Exposé, 2:86-92
 Remarques, citation, 4:31
- Murray, honorable Lowell, sénateur (Grenville-Carleton), ministre d'Etat (Relations fédérales-provinciales)**
 Accord constitutionnel de 1987
 Exclusion des territoires, acte intentionnel, déclaration, 2:47, 63
 Interprétation, 1:184
 Omission de consulter le chef du gouvernement, Territoires du Nord-Ouest, 2:27

- Oblate Missionaries of Mary Immaculate (Province of Manitoba)**
Constitutional Accord, 1987, amendment to recognize rights of residents of Northwest Territories, resolution, 3:60; 4:41
Persons represented, 3:60
- Obstfeld, Mark, Representative, Concerned Youth**
Constitutional accord, 1987, letter addressed to Hon. Gildas L. Molgat, 1:162
Quotation, 4:36
- Okpik, A., Ottawa, Ontario**
Brief, quotation, 4:32
- Olsen, Pat, Private Citizen (Personal presentation)**
Biographical note, 1:118
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 1:121-4
Remarks, quotation, 4:29
Statement, 1:119-21
- Ontario**
Boundary expansion northward, possible interest, 3:53
- Ontario Economic Council, Ottawa and the Provinces: the Distribution of Money and Power, 1:79**
- Opposition parties**
Constitutional Accord, 1987, position, 2:154, 159-60
- Ottawa and the Provinces: the Distribution of Money and Power, Ontario Economic Council, 1:79**
- Palmer, Vaughan**
"Concessions Won the Day for the PM," editorial, *The Vancouver Sun*, May 4/1987, quotation, 1:67
- Parker, John Havelock, Commissioner, Northwest Territories**
Hearings, attendance, 2:43
- Parliament**
Powers, erosion, 1:21-2, 32-3, 228, 230
- Patterson, Dennis, Minister of Education and Aboriginal Rights and Constitutional Development, Government of the Northwest Territories**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 3:19-24
Remarks, quotation, 4:31-2
Statement, 3:7-19
- Pattulo, Hon. Thomas B., former Premier, British Columbia (1933-41)**
Annexation of Yukon, intention, 1:208
- Paulette, Mike, President, Metis Association of the Northwest Territories**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 2:33, 36, 37-8
Remarks, quotation, 4:33
Statement, 2:30-3
- Murray, honorable Lowell, sénateur (Grenville-Carleton), ministre d'Etat (Relations fédérales-provinciales)—Suite**
Provinces, jalousie concernant des prérogatives, commentaires, 3:15-6; 4:18
- Nickerson, M. Dave, député (Western Arctic)**
Accord constitutionnel de 1987, opposition, 2:100
Création de nouvelles provinces, position, 2:104
- Nielsen, honorable Eric, ancien député (Yukon)**
Accord constitutionnel de 1987, inopportunité de prendre position concernant, 1:170
Loi constitutionnelle de 1982, formule de modification, opposition, 1:15
- Nielsen, rapport**
Voir
Programmes destinés aux autochtones
- Norbert, M. Lawrence, à titre privé (présentation personnelle)**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 2:176-8
Exposé, 2:174-6
Remarques, citation, 4:32
Note biographique, 2:178
- Northern Provinces: A Mistaken Goal, M. Gordon Robertson**
Citations, 1:155-6, 207
- Northwest Territories Federation of Labour**
Recommandations
Accord constitutionnel de 1987, amendements, 2:120
Constitution, amendement, processus public, 2:120
Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, amendement, 2:116
Modification constitutionnelle de 1987, amendement, 2:116-7
Territoires du Nord-Ouest, obtention du statut de province, à régler par le gouvernement et les habitants des Territoires, 2:119-20
Travailleurs représentés, 2:114, 120, 122-4
- Nugent, M. Michael, vice-président principal, région de Whitehorse, Yukon Federation of Labour**
Entente constitutionnelle du lac Meech, discussion, 1:223
- Nunavut**
Voir sous
Territoires du Nord-Ouest — Partition éventuelle
- Nunavut Constitutional Forum (ACN)**
Accord constitutionnel de 1987, préoccupations, 3:47
Création, 2:30-1
Entente d'Iqaluit, 2:31
- Nungak, M. Zebedee, coprésident, Inuit Committee on National Issues**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 3:34-6, 37-8
Exposé, 3:24-31
Remarques, citation, 4:39
- Obstfeld, Mark, représentant d'un groupe de jeunes inquiets**
Accord constitutionnel de 1987, lettre adressée à l'honorable Gildas L. Molgat, 1:162
Citation, 4:37

- Pearce, Frank, Private Citizen (Personal presentation)**
Meech Lake Constitutional Accord
Remarks, quotation, 4:32
Statement, 3:58-9
- Penikett, Tony, Government Leader, Government of the Yukon**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 1:17-33
Remarks, quotation, 4:40
Statement, 1:11-7
- Penner Report**
See
Indian Self-Government in Canada
- Peter, Saali, Private Citizen (Personal presentation)**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 3:64-5
Remarks, quotation, 4:38
Statement, 3:63-4
- Phelps, Willard, Leader of the Opposition, Government of the Yukon**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 1:167-72
Remarks, quotation, 4:30
Statement, 1:161-6
- Philpott, David, Tourism Industry Association of the Yukon**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 1:68-74
Remarks, quotation, 4:35-6
Statement, 1:65-8
- Pickersgill, Hon. John W., former minister, Government of Canada**
Exclusion of Quebec from Constitutional Accord, 1982, position, 2:56
- Pitfield, Hon. Peter Michael, Senator (Ottawa-Vanier)**
Institutional change, position, 1:79
- Piugattuk, Francis, Private Citizen (Personal presentation)**
Biographical note, 3:63
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 3:62-3
Remarks, quotation, 4:38
Statement, 3:61-2
- Premiers' Conference, 27th, 1986, Edmonton, Alberta**
Participation of Government Leader, Yukon and Northwest Territories, 2:26-7
Exclusion from private meetings, 2:27; 4:10
- Premiers' Conference, 28th, 1987, Saint John, New Brunswick**
Participation of Government Leader, Yukon and Northwest Territories, 2:8-9, 22, 26
- Prince Edward Island, 2:167**
- Provinces**
Boundaries
Alteration between provinces, 2:45
Expansion northward, process, comparison, 4:14
- Okpik, M. A., Ottawa, Ontario**
Mémoire, citation, 4:33
- Olsen, M. Pat, à titre privé (présentation personnelle)**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 1:121-4
Exposé, 1:119-21
Remarques, citation, 4:29
Note biographique, 1:118
- Ontario**
Expansion vers le Nord, intérêt possible, 3:53
- Opposition, partis**
Accord constitutionnel de 1987, position, 2:154, 159-60
- Ottawa and the Provinces: the Distribution of Money and Power, Conseil économique de l'Ontario, 1:79**
- Palmer, M. Vaughan**
«Concessions Won the Day for the PM,» éditorial, *The Vancouver Sun*, 4 mai 1987, citation, 1:67
- Parker, M. John Havelock, commissaire, Territoires du Nord-Ouest**
Audiences, présence, 2:43
- Parlement**
Pouvoirs, érosion, 1:21-2, 32-3, 228, 230
- Parti libéral du Canada**
Accord constitutionnel de 1987, amendements proposés, 2:73
Sénat, réforme, position, 1:37
- Parti libéral du Yukon**
Sénat, réforme, propositions, 1:36
- Patterson, M. Dennis, ministre de l'Éducation et des Droits autochtones et du Développement constitutionnel, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 3:19-24
Exposé, 3:7-19
Remarques, citation, 4:32
- Pattulo, honorable Thomas B., ancien premier ministre, Colombie-Britannique (1933-1941)**
Annexion du Yukon, intention, 1:208
- Paulette, M. Mike, président, Metis Association of the Northwest Territories**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 2:33, 36, 37-8
Exposé, 2:30-3
Remarques, citation, 4:34
- Pays scandinaves**
Subventions aux transports dans le Nord, 3:17
- Pearce, M. Frank, à titre privé (présentation personnelle)**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Exposé, 3:58-9
Remarques, citation, 4:32-3

Provinces—Cont'd**Boundaries—Cont'd****Expansion northward**

- Consent of legislature of territory to be required
 - Recommendations of witnesses, 2:33, 59-60, 62; 4:14-5
 - Task Force recommendation, 4:15, 28
- Constitutional provision, 2:46; 4:1, 13, 14
- Discussions, exclusion of elected territorial representatives, 4:13-4
- Interest, 2:50-1, 56, 146; 3:39-40, 53; 4:14
 - Linked to rules for admission of new provinces, 2:64-5, 135-6
- Impact
 - Inuit, 3:40, 42
 - Land claims negotiations, 3:40; 4:22
- Possibility, 1:25-6, 29, 90, 92, 95, 104, 106, 111, 116-8, 145, 147, 207-8; 2:132-3, 181; 3:41-2; 4:34-5
- Residents of territories not to be consulted, 1:205; 2:45-6; 3:40; 4:13
 - Injustice, 2:95; 4:34

Members of Parliament, federal, guaranteed number, 2:71

New, admission**Conditions**

- Economic self-sufficiency, 1:80, 202; 2:89
- Equalization formula, 1:79-80
- Likely to be imposed in exchange for consent, speculation, 2:77; 4:18-9, 38

Historical summary, 1:15

Transitional financial arrangement, 1:156; 4:18

Timing, irrelevant issue, 2:60

Process, 1:202-3; 2:92, 95, 104

Amending formula of 1982, 1:15-6; 4:17

Bilateral negotiations between federal government and territory concerned

Proposals of witnesses, 1:144-5; 2:73, 132; 4:36

Task Force recommendation, 4:19, 28

Change, support by beneficiaries of old rules, 3:53

Territories' preference, 1:150, 154, 184-5; 2:44-5, 135 181-2; 4:17, 19

Unanimity requirement, 1:12-3, 16, 66, 76, 78-9, 111-2; 2:89, 118-9; 4:1, 17

Applicable only to voting right and participation in equalization payments, proposal, 1:163-6

Injustice, 1:44, 162; 2:58; 4:18, 35, 36

Purpose, 2:135-6; 4:17

Rules to be established by committee, proposal, 2:134, 139

Opposition to Northern political evolution, motives

Aboriginal rights, Northern solution, 2:35-6

Impact on equalization payments, 1:155, 201; 4:17, 37

Provincial status, jealousy concerning, 2:53-4; 3:15; 4:18

Threat to balance of power, 1:155, 207; 4:18

Opting out of shared-cost programs

Impact

Native peoples, 3:28

Women, 1:174-5

Possibility, 1:220, 224

Powers, 3:26-7

Premiers

Acceptance of Constitutional Accord, 1987, 2:154-5

Attitudes concerning exclusion of northern territories, 2:9

Insensitivity to Northern concerns, 3:53-4

Veto given by Constitutional Agreement, 1987, 1:44, 126-7

Consequences for northern programs, fears, 2:133, 135

Public service

Employees, political rights, restrictions, 2:116

Pêcheries

Nord du Canada, exploitation, problèmes, 3:17

Penikett, M. Tony, leader du gouvernement, gouvernement du Yukon

Entente constitutionnelle du lac Meech

Discussion, 1:17-33

Exposé, 1:11-7

Remarques, citation, 4:41

Penner, rapport**Voir**

Autonomie (L') politique des Indiens

Peter, M. Saali, à titre privé (présentation personnelle)

Entente constitutionnelle du lac Meech

Discussion, 3:64-5

Exposé, 3:63-4

Remarques, citation, 4:39

Phelps, M. Willard, chef de l'Opposition, gouvernement du Yukon

Entente constitutionnelle du lac Meech

Discussion, 1:167-72

Exposé, 1:161-6

Remarques, citation, 4:30

Philpott, M. David, Tourism Industry Association of the Yukon

Discussion, 1:68-74

Exposé, 1:65-8

Remarques, citation, 4:36

Pickersgill, honorable John W., ancien ministre, gouvernement du Canada

Exclusion du Québec de l'Accord constitutionnel de 1982, position, 2:56

Pitfield, honorable Peter Michael, sénateur (Ottawa-Vanier)

Changement institutionnel, position, 1:79

Piugattuk, M. Francis, à titre privé (présentation personnelle)

Entente constitutionnelle du lac Meech

Discussion, 3:62-3

Exposé, 3:61-2

Remarques, citation, 4:39

Note biographique, 3:63

Politique des revendications, Groupe d'étude, Traités en vigueur, ententes durables (Rapport Coolican)

Extinction, politique, position, 3:51

Proclamation de 1983 modifiant la Constitution, 4:46**Programmes destinés aux autochtones (Rapport Nielsen), Groupe de travail chargé de l'examen des programmes**

Programmes autochtones, conclusions, 3:11

Provinces

Députés fédéraux, nombre garanti, 2:71

Désengagement des programmes cofinancés

Conséquences

Autochtones, 3:28

Femmes, 1:174-5

Possibilité, 1:220, 224

Public Service Employment Act

Sec. 32, modification, proposed, 2:116

Quebec

Canadian Charter of Rights and Freedoms, paragraph 23(1)(a), proclamation, delay, 1:110
 Distinct society, 1:24-5, 54-6, 96, 109-10, 123-4, 213-4
 Designation, achievement, 2:161, 162
 Full constitutional partner, 2:125-6
 Granted at expense of North, 2:117-8, 154, 157, 165; 3:27
 Northerners, attitude, 2:39, 85; 4:2, 25, 31
 Insensitivity to northern and native difficulties, 3:54
 Possible interest in expansion northward, 2:50-1, 56, 64-5, 146; 3:53
 Premier, willingness to sign accord injuring native peoples and territories, 1:113
 Relations with native peoples, 3:33-4
 Second class citizenry, experience, 2:156-7
 Status as nation, 2:91, 93

Refugees

Determination process, abuse, 1:104-5

Report to Committee of the Whole

Circulation to provinces, recommendation, 3:20
 Recommendations, 4:8, 9, 11, 15, 19, 23, 27-8
 Adoption, eventual, impact, 4:25
 Dissenting opinion, 4:28
 Table of contents, 4:v

Richard, Ted, Member of the Legislative Assembly (Yellowknife South), Northwest Territories (Personal presentation)

Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 2:49-52
 Remarks, quotation, 4:40-1
 Statement, 2:43-9

Robertson, Gordon, former Commissioner, Yukon

Northern Provinces: A Mistaken Goal, quotations, 1:155-6, 207
 Position
 Exclusion of territories from Constitutional Accord, 1987, 2:54
 Provincial status for territories, 1:201, 202

Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada

Inclusion of northern governments in constitutional and economic summit meetings, recommendation, 1:76-7

Scandinavia

Transportation subsidies, northern, 3:17

Schmidt, Marian, Director, Klondike Placer Miners Association

Biographical note, 1:216
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:217-9
 Statement, 1:216-7

Senate

Abolition, possibility, 1:42-3
 Appointments
 Based on land geography or size, proposal, 2:179
 Native peoples, 3:41
 Northerners to be included, recommendation, 2:83, 120
 Power to make nominations to be granted to territorial governments, recommendations, 2:58-9, 73, 146; 4:7

Provinces—Suite**Frontières****Expansion vers le nord**

Consentement de la législature territoriale requis
 Recommandations des témoins, 2:33, 59-60, 62; 4:14-5
 Recommandations du Groupe de travail, 4:15, 28

Discussions, exclusion des représentants élus des territoires, 4:13-4

Dispositions dans la Constitution, 2:46; 4:1, 13, 14

Incidence

Inuit, 3:40, 42

Revendications territoriales, négociations, 3:40; 4:22

Intérêt, 2:51-1, 56, 146; 3:39-40, 53; 4:14

Lié aux règles pour l'admission de nouvelles provinces, 2:64-5, 135-6

Possibilité, 1:25-6, 29, 90, 92, 95, 104, 106-7, 111, 116-8, 145, 147, 207-8; 2:132-3, 181; 3:41-2; 4:34-5

Résidents du Nord non consultés, 1:205; 2:45-6; 3:40; 4:13
 Injustice, 2:95; 4:34

Interprovinciales, changements, 2:45

Expansion vers le nord, processus, comparaison, 4:14

Nouvelles, admission**Conditions**

A imposer en échange de leur consentement, spéculation, 2:77; 4:19, 38

Autosuffisance sur le plan économique, 1:80, 202; 2:89; 4:18

Péréquation, formule, 1:79-80

Historique, 1:15

Traitement financier transitoire, 1:156; 4:18

Modalité, 1:202-3; 2:92, 95, 104

Changement, appui des bénéficiaires des anciennes règles, 3:53-4

Exigence de l'unanimité, 1:12-3, 16, 66, 76, 78-9, 111-2; 2:89, 118-9; 4:1, 17

A ne s'appliquer qu'au droit de vote et à la participation aux paiements de péréquation, proposition, 1:163-6

But, 2:135-6; 4:17

Injustice, 1:44, 162; 2:58; 4:18, 35-6, 37

Formule de modification de 1982, 1:15-6; 4:17

Négociations bilatérales entre le gouvernement fédéral et le territoire concerné

Propositions des témoins, 1:144-5; 2:73, 132; 4:36

Recommandation du Groupe de travail, 4:19, 28

Préférences des territoires, 1:150, 154, 184-5; 2:44-5, 135, 181-2; 4:17, 19

Règles à être établies par un comité, proposition, 2:134, 139

Moment opportun, question hors de propos, 2:60

Opposition au développement politique du Nord, motifs

Autochtones, droits, solution dans le Nord, 2:35-6

Incidence sur les paiements de péréquation, 1:155, 201; 4:17, 37

Menace à l'équilibre du pouvoir, 1:155, 207; 4:18

Statut de province, jalousie concernant, 2:53-4; 3:15-6; 4:18

Pouvoirs, 3:26-7**Premiers ministres**

Acceptation de l'Accord constitutionnel de 1987, 2:154-5

Attitudes quant à l'exclusion des territoires, 2:9

Insensibles à l'égard des inquiétudes du Nord, 3:53-4

Veto accordé en vertu de l'Accord constitutionnel de 1987, 1:44, 126-7

Conséquences pour des programmes gouvernementaux dans le Nord, craintes, 2:135

Québec

Charte canadienne des droits et libertés, alinéa 23(1)(a), proclamation, retard, 1:110

Citoyens de seconde classe, expérience, 2:156-7

- Senate—Cont'd**
Appointments—Cont'd
 Representation from territories, 1:176; 2:51-2, 72, 137-8
 Outlook, 3:41
 Transitional procedure, 1:75, 86; 4:7
 Exclusion of recommendations from territories, 1:26-7, 83, 110-1, 126; 2:17, 87; 4:1
 Anomaly, 2:94; 3:52
 Confusion concerning, 1:183-4; 4:8
 Injustice, 1:33; 2:133, 162
 To be applicable to Yukon and Northwest Territories, Task Force recommendation, 4:8, 27
Constitutional Accord, 1987
 Amendment viewed as hostile act, 3:32
 Consideration, 1:179, 205, 206-7; 2:68
 Reasonable time frame, 2:98-9, 163-4
See also
 Meech Lake Constitutional Accord and Yukon and Northwest Territories, Senate Task Force
Intervention requested
 Pressure for adequate settlement of land claims for native peoples of territories, 3:62
 Provision for enjoyment by territories of equal rights, 3:57-8
Powers, 2:161; 3:43-5
 Impact of Constitutional Accord, 1987, 1:228, 230; 2:92-3
Reform
 Constitutional Accord, 1987, consequences, 1:37, 38, 39-41, 82-3, 84-6
 Direct election
 Disadvantages, 2:158-9
 Proposal, 1:36
 Improbability, 1:41-2
 Institution needed to represent interests of less populous jurisdictions, 4:7
 Purpose, 3:27
 Support, 1:36-7
Role, 1:127; 2:83, 87, 152
 Protection of interests of disenfranchised, 3:33
 Responsibility for regional rights, 2:92
 Vindication, 2:153
 To become tool of provinces, 3:26
 Work on behalf of Yukon, retrospect, 1:204-5
- Sheppard, John, President, Yukon Federation of Labour**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:222-3, 225-6
 Remarks, quotation, 4:37
 Statement, 1:219-22
- Sibbeston, Hon. Nick, Government Leader, Government of the Northwest Territories**
 Biographical note, 2:9, 10
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 2:18-28
 Remarks, quotation, 4:10, 39
 Statement, 2:8-18
- Siberia**
 Transportation, development, 3:17
- Smith, Michael, Council for Yukon Indians**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:135-43
 Remarks, quotation, 4:39
 Statement, 1:131-5
- Québec—Suite**
 Intérêt possible quant à l'expansion vers le nord, 2:50-1, 56, 64-5, 146; 3:53
 Manque de compréhension à l'égard des problèmes du Nord et des autochtones, 3:54
 Partenaire à part entière de la constitution, 2:125-6
 Canadiens du Nord, attitude, 2:39, 85; 4:2, 25, 31
 Obtention au dépens du Nord, 2:117-8, 154, 157, 165; 3:27
 Premier ministre, signature d'un accord portant préjudice aux autochtones et territoires, 1:113
 Relations avec des autochtones, 3:33-4
 Société distincte, 1:24-5, 54-6, 96, 109-10, 123-4, 213-4
 Désignation, obtention, 2:161, 162
 Statut de nation, 2:91, 93
- Rapport au Comité plénier**
 Circulation dans les provinces, recommandation, 3:20
 Recommandations, 4:8, 9, 12, 15, 19, 23, 27-8
 Adoption éventuelle, conséquences, 4:25
 Dissidence, 4:28
 Table des matières, 4:v
- Rapport Coolican**
Voir
Traités en vigueur, ententes durables
- Rapport Nielsen**
Voir
Programmes destinés aux autochtones
- Rapport Penner**
Voir
Autonomie (L') politique des Indiens
- Réfugiés**
 Statut, processus de détermination, abus, 1:104-5
- Relations fédérales-provinciales**
 Juridiction, incidence possible de l'Accord constitutionnel de 1987, 1:227
- Richard, M. Ted, membre de l'Assemblée législative (Yellowknife South), Territoire du Nord-Ouest (présentation personnelle)**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 2:49-52
 Exposé, 2:43-9
 Remarques, citation, 4:41-2
- Robertson, M. Gordon, ancien commissaire, Yukon**
Northern Provinces: A Mistaken Goal, citations, 1:155-6, 207
 Position
 Exclusion des territoires de l'Accord constitutionnel de 1987, 2:54
 Statut de province pour les territoires, 1:201, 202
- Schmidt, Mme Marian, directrice, Klondike Placer Miners Association**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 1:217-9
 Exposé, 1:216-7
 Note biographique, 1:216
- Sénat**
 Abolition, possibilité, 1:42-3

- Smyth, Steven, Private Citizen (Personal presentation)**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 1:156-60
Remarks, quotation, 4:33
Statement, 1:154-6
- Spence, Kit, Private Citizen (Personal presentation)**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 2:157-60
Remarks, quotation, 4:34
Statement, 2:152-6
- Strang, Don, Deputy Mayor, City of Yellowknife, Northwest Territories**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 2:41-2
Remarks, quotation, 4:31
Statement, 2:39-40
- Strom, Hon. Harry, former Premier, Alberta**
Extension of Alberta into Northwest Territories, aspirations, 2:56
- Suluk, Thomas, M.P. (Nunatsiag)**
Constitutional Accord, 1987, support, 2:100-1; 3:63
Inuit, lack of interest in provincial status, statement, 3:47
- Supreme Court of Canada**
Appointments
Existing process, adequacy, 1:83, 86, 185, 224; 2:99-100
Participation of governments of Yukon and Northwest Territories
Recommendations of witnesses, 2:59, 73, 144-5
Task Force recommendation, 4:9, 27
Submission of names by provincial governments, possible consequences
Judicial interpretation of federal and provincial powers, change, 2:84
Justice system, North, substandard quality, 3:61-2
Politicization of court, 1:128-9, 227-8; 2:94
Territorial candidates, exclusion, 1:33, 75, 111, 125, 126, 127-8, 221; 2:22-3, 71, 87, 133; 3:53; 4:1, 8-9
Territorial candidates
Constitutional eligibility, 2:17
Discrimination, 2:72
Eligibility for appointment, recommendation, 2:104, 120
Exclusion, injustice, 1:200; 2:94
Inclusion, recommendation, 2:83
Inappropriate body to make political choices, 1:220-1, 223, 224
Ontario Roman Catholic schools, funding, decision, 1:52
Role, 2:87
- Sutton, Gerry, Western Arctic New Democrats Association**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 2:83-5, 86
Remarks, quotation, 4:38
Statement, 2:77-73
- Tapardguk, Louis, President, Baffin Regional Council and Baffin Region Inuit Association**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 3:41-3, 45
Remarks, quotation, 4:35
Statement, 3:38-40
- Sénat—Suite**
Accord constitutionnel de 1987
Amendement éventuel considéré comme un acte d'hostilité, 3:32
Considération, 1:179, 205, 206-7; 2:68
Délai raisonnable, 2:98-9, 163
Voir aussi
Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, Groupe de travail du Sénat
Intervention demandée
Pression pour l'obtention d'un règlement satisfaisant les revendications territoriales des autochtones des territoires, 3:62
Prise de dispositions pour le jouissance des droits des habitants du Nord, 3:57-8
Nominations
Autochtones, 3:41
Faites en fonction de la taille géographique des régions, proposition, 2:179
Habitants du Nord, inclusion, recommandation, 2:83, 120
Pouvoir de poser des candidatures donné aux administrations territoriales, recommandations, 2:58-9, 73, 146; 4:7
Procédure temporaire, 1:75, 86; 4:7-8
Exclusion des recommandations des territoires, 1:26-7, 83, 110-1, 126; 2:17, 87; 4:1
Anormale, 2:94; 3:52
Confusion concernant, 1:183-4; 4:8
Injustice, 1:33; 2:133, 162
Inclusion du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, recommandation du Groupe de travail, 4:8, 27
Représentation des territoires, 1:176-7; 2:51-2, 72, 137-8
Possibilité à l'avenir, 3:41
Outil futur aux mains des provinces, 3:26
Pouvoirs, 2:161-2; 3:43-5
Incidence de l'Accord constitutionnel de 1987, 1:228, 230; 2:92-3
Réforme
Accord constitutionnel de 1987, conséquences, 1:37, 38, 39-41, 82-3, 84-6
Appui, 1:36-7
But, 3:27
Chambre pour représenter les intérêts de régions moins peuplées, nécessité, 4:7
Election directe
Désavantages, 2:158-9
Proposition, 1:36
Improbabilité, 1:41-2
Rôle, 1:127; 2:83, 87, 152
Justification, 2:153
Protection des intérêts des gens privés des droits de représentation, 3:33
Responsable des droits régionaux, 2:92
Travaux pour le compte du Yukon, historique, 1:204-5
- Sheppard, M. John, président, Yukon Federation of Labour**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 1:222-3, 225-6
Exposé, 1:219-22
Remarques, citation, 4:38
- Sibbeston, M. Nick, leader du gouvernement, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 2:18-28
Exposé, 2:8-18
Remarques, citation, 4:10, 40
Note géographique, 2:9, 10

- Task Force on Programme Review, Indian and Native Programs (Nielsen Report)**
Aboriginal programs, findings, 3:11
- Taylor, Frank, President, Klondike Placer Miners Association**
Absence, 1:216
Invitation to Task Force, 1:219
Letter addressed to Task Force, 1:216-7
Quotation, 4:37
- Teslin, Yukon**
Residents
Background, 1:151
Concerns
Aboriginal rights, 1:152
Constitutional Accord, 1987, 1:153
- Thériault, Andy, Mayor, Iqaluit, Northwest Territories**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 3:56
Remarks, quotation, 4:32
Statement, 3:52-5
- Tourangeau, Larry, Private Citizen (Personal presentation)**
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 2:180-2
Remarks, quotation, 4:31
Statement, 2:179
- Transportation**
Deregulation, impact on northern airlines, 2:130-1
Northern Canada, deficiencies, 3:17
- Turn-Air Ltd.**
Licence, cancellation, 2:127
Redress, 2:127-30, 131
- Turner, Fred, Private Citizen (Personal presentation)**
Appearance before House of Commons Standing Committee on Transport, 2:129
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 2:129-32
Remarks, quotation, 4:31
Statement, 2:126-9
- Turner, Right Hon. John Napier, Leader of the Opposition**
Constitutional Accord, 1987, position, 2:154, 159-60
- Vancouver Sun (The)**
"Concessions Won the Day for the PM," editorial by Vaughan Palmer, May 4/1987, quotation, 1:67
- Vander Zalm, Hon. William N., Premier, British Columbia**
Yukon, attitude concerning, 1:208
- Veal, Ron, Private Citizen (Personal presentation)**
Biographical note, 1:178
Meech Lake Constitutional Accord
Discussion, 1:183-9
Remarks, quotation, 4:11, 36-7
Statement, 1:178-83
- Sibérie**
Transports, développement, 3:17
- Smith, M. Michael, Conseil des Indiens du Yukon**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 1:135-43
Exposé, 1:131-5
Remarques, citation, 4:39-40
- Smyth, M. Steven, à titre privé (présentation personnelle)**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 1:156-60
Exposé, 1:154-6
Remarques, citation, 4:33
- Spence, M. Kit, à titre privé (présentation personnelle)**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 2:157-60
Exposé, 2:152-6
Remarques, citation, 4:34
- Strang, M. Don, maire adjoint, ville de Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 2:41-42
Exposé, 2:39-40
Remarques, citation, 4:31
- Strom, honorable Harry, ancien premier ministre, Alberta**
Expansion de l'Alberta aux Territoires du Nord-Ouest, espoir, 2:56
- Suluk, M. Thomas, député (Nunatsiaq)**
Accord constitutionnel de 1987, appui, 2:100-1; 3:63
Inuit, manque d'intérêt pour le statut de province, déclaration, 3:47
- Sutton, M. Gerry, Western Arctic New Democrats Association**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 2:83-5, 86
Exposé, 2:77-83
Remarques, citation, 4:38
- TNO**
Voir
Territoires du Nord-Ouest
- Tapardguk, M. Louis, président, Baffin Regional Council et Baffin Region Inuit Association**
Entente constitutionnelle du lac Meech
Discussion, 3:41-3, 45
Exposé, 3:38-40
Remarques, citation, 4:35
- Taylor, M. Frank, président, Klondike Place Miners Association**
Absence, 1:216
Invitation au Groupe de travail, 1:219
Lettre adressée au Groupe de travail, 1:216-7
Citation, 4:38
- Terre-Neuve**
Traitement financier lors de son admission à la fédération canadienne, 1:156; 4:18

- Vertes, John, President, Western Arctic P.C. Riding Association**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 2:96-102
 Remarks, quotation, 4:34
 Statement, 2:93-6
- Victoria Falconer Women's Centre**
 Constitutional Accord, 1987, areas of concern, 1:172-3
 Organization, operation, 1:176
- WCF**
See
 Western Constitutional Forum
- Watt, Erik, Private Citizen (Personal presentation)**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 2:170-4
 Remarks, quotation, 4:31
 Statement, 2:167-70
- Western Arctic New Democrats Association**
 Constitutional Accord, 1987, recommendations, 2:82-3
 Position and policies
 Powers, distribution between federal government and provinces, 2:83-4
 Senate, 2:83
 Supreme Court of Canada, judges, appointment, 2:84
- Western Arctic P.C. Riding Association**
 Constitutional Accord, 1987, concerns, measures to make known, 2:97
- Western Constitutional Forum (WCF)**
 Creation, 2:30-1
 Igaluit Agreement, 2:31
- Whipp, Stephen, Western Arctic New Democrats Association**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 2:85-6
 Introductory remarks, 2:77
 Remarks, quotation, 4:31
- Whyard, Flo, Private Citizen (Personal presentation)**
 Biographical note, 1:206
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:206-9
 Remarks, quotation, 4:37
 Statement, 1:200-5
- Willis, Bruce, President, The Law Society of Yukon**
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 1:126-31
 Remarks, quotation, 4:40
 Statement, 1:124-6
- Wilson, Hon. Bertha, Puisne Judge, Supreme Court of Canada**
 Canadian Charter of Rights and Freedoms not to be used to invalidate other parts of constitution, pronouncement, 1:52
- Women**
 Constitutional Accord, 1987
 Concerns, 1:37, 38-9, 51-2, 56-7, 94; 4:29
 Pressure tactics to change, 1:57, 177-8
- Territoires du Nord-Ouest (TNO)**
 Annexion aux provinces
 Attitude concernant, 2:16
 Possibilité, 1:92, 104; 2:132-3
 Propositions, 3:8
 Caractéristiques, 2:161
 Commissaire, 2:10, 12, 13; 4:4
 Compétence pour avoir l'autonomie politique, 2:106-7
 Conseil territorial, 2:10
 Contribution économique à l'économie nationale, 3:13
 Evolution constitutionnelle, 2:15, 168-9; 3:21
 Accord constitutionnel de 1987, conséquences, 2:32, 132-3; 3:15-6, 63-4; 4:4, 5,44
 Alliance constitutionnelle, 2:30-1
 Entente d'Igaluit, 2:31, 37-8
 Entrée dans la famille constitutionnelle canadienne, ramifications, 2:64
Voir aussi plus bas
 Partition éventuelle
 Gouvernement — Responsable, évolution
 Ententes territoriales fédérales-provinciales, signature, opposition du Québec, 2:64
 Exclusion de l'Accord constitutionnel de 1987, 2:8-9, 39, 40
 Résidents autochtones, position, 2:19-20
 Finances, situation, 3:12-3
 Gouvernement
 Accord constitutionnel de 1987
 Amendements, recommandations, 2:62
 Communications concernant
 Ministres fédéraux responsables, 3:19-20
 Premiers ministres des provinces, 3:22
 Contestation devant le tribunal, 2:17, 53
 Publicité contre, 3:16
 Chef du gouvernement
 Désignation, changement, proposition, 2:13
 Participation aux conférences des premiers ministres, 2:8-9, 16, 22, 26-7; 4:10
 Recommandation, 2:59
 Utilité, 2:104
 Crédibilité, 2:15
 Forme, consensus, 2:14-5, 18, 29-30; 4:5
 Participation aux affaires nationales, 3:14
 Présentation au Comité mixte spécial sur l'Entente constitutionnelle de 1987, 2:58-60
 Responsabilités de nature provinciale, 2:13-4; 4:4-5
 Délégation par le gouvernement fédéral, 2:31-2, 81-2; 3:14-5; 4:14
 Responsable, évolution, 2:9-13; 3:13-4; 4:4-5
 Rôle de groupe consultatif, 2:169-70
 Gouvernement fédéral, interventions, conséquences, 2:171-3
 Intérêts mal servis par les provinces et le gouvernement fédéral, 2:180-1
 Loi constitutionnelle de 1982, conséquences, 2:61
 Partition éventuelle, 2:14-5, 29, 38-9; 4:5
 Accord constitutionnel de 1987, conséquences, 4:22
 Denendeh
 Déclaration des Dénés, 2:11
 Gouvernement futur, forme, 2:31
 Historique, 3:45-7
 Nunavut, 1:21; 2:11; 3:42-3
 Gouvernement futur, forme, 3:47, 49
 Nécessité, 3:48
 Obtention, démarches, 3:49
 Politiciens, politiciens du Sud, comparaison, 2:107
 Province, statut
 Manque, conséquences, 3:61; 4:39

- Women—Cont'd**
 Equality rights, 2:117
 Protection, 2:125
- Woodhouse, Al, Private Citizen (Personal presentation)**
 Biographical note, 3:57
 Meech Lake Constitutional Accord
 Discussion, 3:58
 Remarks, quotation, 4:32
 Statement, 3:57-8
- Yellowknife, Northwest Territories**
 Development, review, 2:39-40
 Mayor, invitations to conventions of mayors, 2:42
 Whitehorse, Yukon
 Air link, feasibility, 2:42
 Relations, 2:40-1, 43
- Yellowknife Chamber of Commerce**
 Constitutional Accord, 1987
 Amendment, measures intended, 2:110
 Concerns, 2:109; 4:31
 Court challenges, support, 2:109
 Struggle against, abandonment, 2:112-3
 Free trade, position, 2:112
 Presentation, 2:112
 Senate Task Force hearings, position, 2:109
- Yukon**
 Aboriginals and non-aboriginals, two solitudes, 1:24
 Advisory Council to the Women's Directorate, 1:59
 Annexation by provinces
 Attitude concerning, 1:25-6, 145, 198
 Constitutional Accord, 1987, ramifications, 1:29
 Past attempts, 1:87-8, 208
 Possibility, 1:90, 92, 106, 120, 147-50, 197, 207-8
 Authority of Minister of Indian and Northern Affairs, 1:154, 159
 Commissioner, 1:102; 4:3, 33
 Constitutional conferences, representation where interests affected, 1:17-8
 Constitutional development, 1:13, 89, 92-3, 210
 Constitution Act, 1982, impact, 1:181
 Constitutional Accord, 1987, impact, 1:145, 147-8, 181-2; 4:4, 36-7
 Overview, 1:102; 4:3, 33
 1970s, 1:180-1
See also below
 Government — Responsibilities
 Provincial status
 Elsa Hamlet, 1:60
 Financial status, 1:71, 171, 201-2
 Financial formula financing agreement, 1:165; 4:3-4
 Government
 Democratic structure, 1:26-7, 48, 102-3; 4:3
 Constitutional Accord, 1987
 Court challenge, 1:182-3
 Exclusion from consultations, 1:13, 16-7, 18-9, 89, 101-3, 109, 119; 4:29
 Position, 1:10, 14-5
 Elected representatives, exclusion from discussions of constitutional amendments, 1:60-1, 63-4, 173; 4:30, 35
 Exclusion from power to nominate candidates to Senate or Supreme Court of Canada, 1:33, 44, 49-50, 66-7, 73, 103, 119-20, 125-6, 127, 146
 Leader, designation, 1:26, 92
 Native peoples, participation, 1:99, 139-40
- Territoires du Nord-Ouest (TNO)—Suite**
 Province, statut—*Suite*
 Obtention
 A régler entre le gouvernement fédéral et les habitants des Territoires du Nord-Ouest, recommandation, 2:83, 119-20
 Conditions remplies, 2:163, 164; 4:38
 Conséquences de l'Accord constitutionnel de 1987, 2:16, 29, 34-5, 55, 61, 79-80, 96, 118-9, 132; 3:61, 62; 4:4, 5
 Obstacles, 2:103
 Possibilité, 2:17-8, 21, 23-4, 40
 Revendications territoriales, règlement, lien, 4:22
 Symbole de l'autodétermination, 2:29; 4:40-1
 Résidents
 Accord constitutionnel de 1987, préoccupations, 2:44, 106
 Autochtones, 4:21
 Droits, reconnaissance en modifiant l'Accord constitutionnel de 1987, demande, 3:60
 Traitement comme des citoyens de second ordre, 2:17, 107-8
 Ressources naturelles, 3:13
 Routes, besoin, 2:172-3
 Sénat, représentation, 2:104; 4:7
- Territoires du Nord-Ouest, Loi**
 Pertinence, perte, 2:13
- Teslin, Yukon**
 Résidents
 Antécédents, 1:151
 Préoccupations
 Accord constitutionnel de 1987, 1:153
 Droits des autochtones, 1:152
- Thériault, M. Andy, maire, Iqaluit, Territoires du Nord-Ouest**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 3:56
 Exposé, 3:52-5
 Remarques, citation, 4:32
- Tourangeau, M. Larry, à titre privé (présentation personnelle)**
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 2:180-2
 Exposé, 2:179
 Remarques, citation, 4:32
- Traités en vigueur, ententes durables (Rapport Coolican), Groupe d'étude de la politique des revendications**
 Extinction, politique, position, 3:51
- Transports**
 Déréglementation, conséquences pour les lignes aériennes du Nord, 2:130-1
 Nord du Canada, carences, 3:17
- Travail**
 Habitants du Nord, grèves, 2:123
- Turn-Air Ltd.**
 Permis, annulation, 2:127-8
 Recours, 2:127-30, 131
- Turner, M. Ted, à titre privé (présentation personnelle)**
 Comparution devant le Comité permanent de la Chambre de communes sur les transports, 2:129
 Entente constitutionnelle du lac Meech
 Discussion, 2:129-32

Yukon—Cont'd**Government—Cont'd**

- Relations with federal government, 4:3
- Responsibilities, 4:3
 - Provincial-type, devolution from federal government, 4:14
- Use of land claims process to enhance stature and authority, 1:134; 4:22

Members of Parliament, 1:103**Mining**

- Employment, 1:198-9
- Federal control, 1:196, 199-200
- Impact, 1:195, 197-8
- Placer mines, 1:216, 217, 218-9

See also

Yukon Chamber of Mines

- Opposition to Constitutional Accord, 1987, no link to relations with Quebec, 1:62, 176

Provincial status**Achievement**

- Goal, pragmatic assessment, 1:201-3
- Likelihood restricted, 1:33, 60-1, 64, 69, 72, 89-90, 111-2, 144, 210; 4:35-6, 37, 38
- Natural resources, responsibility, link, 1:181
- Self-determination, preferred means, 1:120, 144-5
- Advantages for tourist industry, 1:67-9, 72
- Granting of, proposals
 - Immediate, 1:155-9
 - Without voting rights at First Ministers' conferences, 1:163-4, 169
- Most worrying problem, 1:153-4
- Preparation, 1:20-1, 47
 - Federal government initiatives, 1:80-2
- Residents, position, 1:46, 62, 120-1

Relations with rest of Canada

- Federal government, frustrations, 1:167-8
- Total neglect of north, 1:189-90

Residents

- Aboriginal, 4:21
- Constitutional Accord, 1987, concerns
 - Basis, 1:70, 151-4; 4:29-30
 - Extent, 1:19, 41, 46, 62, 121-3, 144, 217-8
- Political activities and objectives, 1:121, 152, 181-2
- Treatment as second-class citizens, 1:33-4, 60-1, 63-4, 66, 119, 151, 154-5, 162, 163, 190, 192-3; 4:33
- Women, influence on national policy restricted, 1:173-4
- Youth, letter addressed to Hon. Gildas L. Molgat, 1:161-2
- Senate representation, 1:106, 119, 127, 183-4; 4:7
- Territorial status, 1:101-2
- Tourist industry
 - Importance, 1:65
 - Growth, implications, 1:66, 67
- Whitehorse and small communities, relations, 1:61-2

Yukon Act

- Amendment, conditions, 1:154

Yukon Chamber of Mines

- Mineral rights, concerns, 1:199
- Mining industry, representation, 1:195
- Position
 - Constitutional Accord, 1987, 1:195
 - Devolution of responsibilities to Yukon government, 1:195
 - Provincial boundary extensions north of 60th parallel, 1:195, 198

Yukon Council on Aging

- Activities, 1:105

Turner, M. Ted, à titre privé (présentation personnelle)—Suite

- Entente constitutionnelle du lac Meech—Suite
 - Exposé, 2:126-9
 - Remarques, citation, 4:31

Turner, très honorable John Napier, chef de l'Opposition

- Accord constitutionnel de 1987, position, 2:154, 159-60

Vancouver Sun (The)

- «Concessions Won the Day for the PM,» éditorial de M. Vaughan Palmer, 4 mai 1987, citation, 1:67

Vander Zalm, honorable William N., premier ministre, Colombie-Britannique

- Yukon, attitude concernant, 1:208

Veale, M. Ron, à titre privé (présentation personnelle)

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Discussion, 1:183-9
 - Exposé, 1:178-83
 - Remarques, citation, 4:11, 37
- Note biographique, 1:178-9

Vertes, M. John, président, Western Arctic P.C. Riding Association

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Discussion, 2:96-102
 - Exposé, 2:93-6
 - Remarques, citation, 4:35

Victoria Falconer Women's Centre

- Accord constitutionnel de 1987, préoccupations concernant, 1:172-3
- Activités, 1:176

WCF*Voir*

- Assemblée constitutionnelle de l'Ouest de l'Arctique (ACOA)

Watt, M. Erik, à titre privé (présentation personnelle)

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Discussion, 2:170-4
 - Exposé, 2:167-70
 - Remarques, citation, 4:31

Western Arctic New Democrats Association

- Accord constitutionnel de 1987, recommandations, 2:82-3
- Position et politiques
 - Cour suprême du Canada, juges, nomination, 2:84
 - Pouvoirs, répartition entre le gouvernement fédéral et les provinces, 2:83-4
- Sénat, 2:83

Western Arctic P.C. Riding Association

- Accord constitutionnel de 1987, préoccupations, mesures pour faire connaître, 2:97

Whipp, M. Stephen, Western Arctic New Democrats Association

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Discussion, 2:85-6
 - Remarques, citation, 4:31
 - Remarques introductives, 2:77

Whyard, Mme Flo, à titre privé (présentation personnelle)

- Entente constitutionnelle du lac Meech
 - Discussion, 1:206-9

Yukon Council on Aging—Cont'd

- Associated with National Advisory Council on Aging, 1:105
- Constitutional Accord, 1987, concerns, 1:107
- Members, 1:105

Yukon Federation of Labour

- Constitutional Accord, 1987
- Changes, recommendations, 1:222
- Position, 1:220-2, 224-5
- Mandate, 1:219-20
- Members, 1:219, 222, 226
- Senate reform, policy, 1:225

Yukon Law Society

- See
- Law Society of Yukon

Yukon Liberal Party

- Senate reform, proposals, 1:36

Yukon Status of Women Council

- Activities, 1:51
- Constitutional Accord, 1987
- Attitude concerning, 1:58-9
- Letter to Hon. Tony Penikett, Government Leader, Yukon, 1:59
- Letter to Special Joint Committee of the Senate and House of Commons, 1:51
- Members, organization, 1:51, 53
- Organization, nature, 1:59
- Representation on Canadian Advisory Council on the Status of Women, 1:57-8
- Women's equality, concerns, 1:51-2; 4:29
- Solution, 1:52

See following pages for lists of appendices and witnesses.

Whyard, Mme Flo, à titre privé (présentation personnelle)—Suite

- Entente constitutionnelle du lac Meech—Suite
- Exposé, 1:200-5
- Remarques, citation, 4:37
- Note biographique, 1:206

Willis, M. Bruce, président, The Law Society of Yukon

- Entente constitutionnelle du lac Meech
- Discussion, 1:126-31
- Exposé, 1:124-6
- Remarques, citation, 4:41

Wilson, honorable Bertha, juge, Cour suprême du Canada

- Charte canadienne des droits et libertés, ne pas utiliser pour invalider autres parties de la Constitution, déclaration, 1:52

Woodhouse, M. Al, à titre privé (présentation personnelle)

- Entente constitutionnelle du lac Meech
- Discussion, 3:58
- Exposé, 3:57-8
- Remarques, citation, 4:32
- Note biographique, 3:57

Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest

- Développement, aperçu, 2:39-40
- Maire, invitations aux rencontres de maires, 2:42
- Whitehorse, Yukon
- Liaison aérienne, faisabilité, 2:42
- Rapports, 2:40-1, 43

Yukon

- Advisory Council to the Women's Directorate, 1:59
- Annexion aux provinces
- Accord constitutionnel de 1987, ramifications, 1:29
- Attitude concernant, 1:25-6, 145, 198
- Essais antérieurs, 1:87-8, 208
- Possibilité, 1:90, 92, 106-7, 120, 147-50, 197, 207-8
- Autochtones et non-autochtones, deux solitudes, 1:24
- Autorité du ministre des Affaires indiennes et du Nord, 1:154, 159
- Commissaire, 1:102; 4:3, 33
- Conférences constitutionnelles, représentation lorsqu'intérêts touchés, 1:17-8
- Députés, 1:103
- Elsa Hamlet, 1:60
- Evolution constitutionnelle, 1:13, 89-90, 92-3, 210
- Accord constitutionnel de 1987, incidence, 1:145, 147-8, 181-2; 4:4, 37
- Historique, 1:102; 4:3, 33
- Années 1970, 1:180-1
- Loi constitutionnelle de 1982, incidence, 1:181
- Voir aussi plus bas
- Gouvernement — Responsabilités
- Province, statut
- Finances, 1:71, 170-1, 201-2
- Financement par formule, entente, 1:165; 4:4
- Gouvernement
- Accord constitutionnel de 1987
- Contestation devant les tribunaux, 1:182-3
- Exclusions des consultations, 1:13, 16-7, 18-9, 89, 101-3, 109, 119; 4:29
- Position, 1:10, 14-5
- Autochtones, participation, 1:98, 139-40
- Exclusion du pouvoir de nommer des candidats au Sénat ou Cour suprême du Canada, 1:33, 44, 49-50, 66-7, 73, 103, 119-20, 125-6, 127-8, 126, 146

Yukon—Suite**Gouvernement—Suite**Leader, désignation, **1:26, 92**Recours au processus des revendications territoriales pour accroître son influence et son autorité, **1:134; 4:22**Relations avec le gouvernement fédéral, **4:3**Représentants élus, exclusion des entretiens relatifs aux modifications constitutionnelles, **1:60-1, 63-4, 173; 4:30, 36**Responsabilités de nature provinciale, **4:3-4**Délégation par le gouvernement fédéral, **4:14**Structure démocratique, **1:26-7, 48, 102-3; 4:3****Mines**Contrôle fédéral, **1:196, 199-200**Emplois, **1:198-9**Incidences, **1:195, 197-8**Placers, **1:216, 217, 218-9***Voir aussi*

Yukon Chamber of Mines

Opposition à l'Accord constitutionnel de 1987, pas de lien avec des relations avec le Québec, **1:62, 176****Province, statut**

Attribution, propositions

Immédiate, **1:155-9**Sans droit de vote aux conférences des premiers ministres **1:164, 169**Avantages pour le tourisme, **1:67-9, 72****Obtention**Aspiration, analyse pragmatique, **1:201-3**Autodétermination, moyen préféré, **1:120, 144-5**Possibilité restreinte, **1:33, 60-1, 64, 69, 72, 89-90, 111-2, 144, 210; 4:36, 37, 38**Ressources naturelles, responsabilité, lien, **1:181**Préparation, **1:20-1, 47**Initiatives du gouvernement fédéral, **1:80-2**Problème le plus préoccupant, **1:153-4**Résidents, position, **1:46, 82, 120-1****Rapports avec le reste du Canada**Gouvernement fédéral, frustrations, **1:167-8**Négligence totale du Nord, **1:189-90**Représentation au Sénat, **1:106, 119, 127, 183-4; 4:7****Résidents**

Accord constitutionnel de 1987, préoccupations,

Base, **1:70, 151-4; 4:29-30**Envergure, **1:19, 41, 46, 62, 121-3, 144, 217-8**Activités et objectifs politiques, **1:180-1**Autochtones, **4:21**Femmes, influence restreinte sur les décisions nationales, **1:173-4**Jeunes, lettre adressée à l'honorable Gildas L. Molgat, **1:161-2**Traitement comme des citoyens de second ordre, **1:33-4, 60-1, 63-4, 66, 119, 151, 154-5, 162, 163, 190, 192-3; 4:33**Territoire, statut, **1:101-2****Tourisme, industrie**Croissance, conséquences éventuelles, **1:66, 67**Importance, **1:65**Whitehorse et petites communautés, rapports, **1:61-2****Yukon, Loi**Amendement, conditions, **1:154****Yukon Chamber of Mines**Droits miniers, préoccupations, **1:199**Industrie minière, représentation, **1:195****Position**Accord constitutionnel de 1987, **1:195**Délégation des pouvoirs en faveur du Yukon, **1:195**

Yukon Chamber of Mines—Suite

Position—*Suite*

Provinces, prolongation des frontières au-delà du 60° parallèle, 1:195-6, 198

Yukon Council on Aging

Accord constitutionnel de 1987, préoccupations, 1:107

Activités, 1:105

Associé au Conseil consultatif national sur le troisième âge, 1:105

Membres, 1:105

Yukon Federation of Labour

Accord constitutionnel de 1987

Modifications, recommandations, 1:222

Position, 1:220-2, 224-5

Mandat, 1:219-20

Membres, 1:219, 222, 226

Sénat, réforme, politique, 1:225

Yukon Status of Women Council

Accord constitutionnel de 1987

Attitude concernant, 1:58-9

Lettre adressée à l'honorable Tony Penikett, leader du gouvernement, 1:59

Lettre adressée au Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat, 1:51

Activités, 1:51

Droits des femmes à l'égalité, préoccupations, 1:51-2; 4:29

Solution, 1:52

Membres, organisation, 1:51, 53

Organisation, nature, 1:59

Représentation au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1:57-8

Voir sur pages suivantes, listes d'appendices et de témoins.

Appendices

- 1A—McDougall, Hon. Barbara Jean, Minister responsible for the Status of Women, letter to Joyce Hayden, 1A:1-3
 2A—Inuvialuit Regional Corporation and Committee for Original People's Entitlement, submission, 2A:1-47

Witnesses

- Allen, James, Private Citizen (Personal presentation)
 —Amagoalik, John, Co-Chairman, Inuit Committee on National Issues; Nunavut Constitutional Forum
 —Ballantyne, Hon. Michael, Minister of Justice, Government of the Northwest Territories
 —Banksland, John, Inuvialuit Regional Corporation
 —Bell, Doug, Private Citizen (Personal presentation)
 —Boudreau, Vicki, Deputy Mayor, Town of Inuvik, Northwest Territories
 —Boychuk, Linda, Coordinator, Victoria Falconer Women's Centre
 —Briand, Claire, Elsa Hamlet Council, Yukon
 —Cameron, Kirk, Private Citizen (Personal presentation)
 —Christensen, Ione, Private Citizen (Personal presentation)
 —Cyr, Lawrence, President, Yukon Council on Aging
 —De Raadt, Jacob, Private Citizen (Personal presentation)
 —Deer, Art, President, Association of Yukon Communities
 —Detlor, Tom, Planning Co-ordinator, Town of Inuvik, Northwest Territories
 —Dick, Hammond, Chief, Ross River Dena Council
 —Dillan, Eddie, Inuvialuit Regional Corporation
 —Erasmus, Bill, President, Dene Nation
 —Evaluaguk, Mark, Speaker, Baffin Regional Council and Baffin Region Inuit Association
 —Foster, Terry, President, Western Arctic Liberal Association
 —Gaudet, Lynn, Yukon Status of Women Council
 —Granger, Ron, Director, Yukon Chamber of Mines
 —Gruben, Roger, Inuvialuit Regional Corporation
 —Haché, Arlene, N.W.T. Federation of Labour
 —Harris, Yvonne, Private Citizen (Personal presentation)
 —Hogan, D., Mayor, City of Teslin, Yukon
 —Jason, Len, Yellowknife Chamber of Commerce
 —Lanzon, Joseph, Private Citizen (Personal presentation)
 —Law, Bert, Deputy Mayor, City of Whitehorse, Yukon
 —Lay, Keith, Private Citizen (Personal presentation)
 —Lorand, Patrick, Oblate Missionaries of Mary Immaculate (Province of Manitoba)
 —MacDonald, Ron, Elsa Area Vice-President, Yukon Federation of Labour
 —McLachlan, Jim, Leader, Yukon Liberal Party
 —McMahon, Pat, Private Citizen (Personal presentation)
 —McTiernan, Leah, Private Citizen (Personal presentation)
 —Marshall, Douglas, Secretary Treasurer, N.W.T. Federation of Labour
 —Murphy, Emerald, Private Citizen (Personal presentation)
 —Norbert, Lawrence, Private Citizen (Personal presentation)
 —Nugent, Michael, First Vice-President, Whitehorse Area, Yukon Federation of Labour
 —Nungak, Zebedee, Co-Chairman, Inuit Committee on National Issues
 —Olsen, Pat, Private Citizen (Personal presentation)
 —Patterson, Dennis, Minister of Education and Aboriginal Rights and Constitutional Development, Government of the Northwest Territories
 —Paulette, Mike, President, Metis Association of the Northwest Territories
 —Pearce, Frank, Private Citizen (Personal presentation)
 —Penikett, Tony, Government Leader, Government of the Yukon
 —Peter, Saali, Private Citizen (Personal presentation)
 —Phelps, Willard, Leader of the Opposition, Government of the Yukon

Appendices

- 1A—McDougall, honorable Barbara Jean, ministre responsable de la Condition de la femme, lettre adressée à Mme Joyce Hayden, 1A:1-3
 2A—Inuvialuit Regional Corporation et Comité d'étude des droits des autochtones, mémoire, 2A:1-47

Témoins

- Allen, M. James, à titre privé (présentation personnelle)
 —Amagoalik, M. John, coprésident, Inuit Committee on National Issues; Nunavut Constitutional Forum
 —Ballantyne, M. Michael, ministre de la Justice, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
 —Banksland, M. John, Inuvialuit Regional Corporation
 —Bell, M. Doug, à titre privé (présentation personnelle)
 —Boudreau, Mme Vicki, maire adjoint, ville d'Inuvik, Territoires du Nord-Ouest
 —Boychuk, Mme Linda, coordonatrice, Victoria Falconer Women's Centre
 —Briand, Mme Claire, Elsa Hamlet Council, Yukon
 —Cameron, M. Kirk, à titre privé (présentation personnelle)
 —Christensen, Mme Ione, à titre privé (présentation personnelle)
 —Cyr, M. Lawrence, président, Yukon Council on Aging
 —De Raadt, M. Jacob, à titre privé (présentation personnelle)
 —Deer, M. Art, président, Association of Yukon Communities
 —Detlor, M. Tom, coordonateur de la planification, ville d'Inuvik, Territoires du Nord-Ouest
 —Dick, M. Hammond, chef, Ross River Dena Council
 —Dillan, M. Eddie, Inuvialuit Regional Corporation
 —Erasmus, M. Bill, président, Dene Nation
 —Evaluaguk, M. Mark, porte-parole, Baffin Regional Council et Baffin Region Inuit Association
 —Foster, M. Terry, président, Western Arctic Liberal Association
 —Gaudet, Mme Lynn, Yukon Status of Women Council
 —Granger, M. Ron, directeur, Yukon Chamber of Mines
 —Gruben, M. Roger, Inuvialuit Regional Corporation
 —Haché, Mme Arlene, N.W.T. Federation of Labour
 —Harris, Mme Yvonne, à titre privé (présentation personnelle)
 —Hogan, M. D., maire, ville de Teslin, Yukon
 —Jason, M. Len, Chambre de commerce de Yellowknife
 —Lanzon, M. Joseph, à titre privé (présentation personnelle)
 —Law, M. Bert, maire adjoint, ville de Whitehorse, Yukon
 —Lay, M. Keith, à titre privé (présentation personnelle)
 —Lorand, M. Patrick, missionnaires oblats de Marie Immaculée (province du Manitoba)
 —MacDonald, M. Ron, vice-président, région de Elsa, Yukon Federation of Labour
 —McLachlan, M. Jim, chef, Parti libéral du Yukon
 —McMahon, M. Pat, à titre privé (présentation personnelle)
 —McTiernan, Mme Leah, à titre privé (présentation personnelle)
 —Marshall, M. Douglas, secrétaire-trésorier, N.W.T. Federation of Labour
 —Murphy, M. Emerald, à titre privé (présentation personnelle)
 —Norbert, M. Lawrence, à titre privé (présentation personnelle)
 —Nugent, M. Michael, vice-président principal, région de Whitehorse, Yukon Federation of Labour
 —Nungak, M. Zebedee, coprésident, Inuit Committee on National Issues
 —Olsen, M. Pat, à titre privé (présentation personnelle)
 —Patterson, M. Dennis, ministre de l'Éducation et des Droits autochtones et du Développement constitutionnel, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
 —Paulette, M. Mike, président, Metis Association of the North West Territories
 —Pearce, M. Frank, à titre privé (présentation personnelle)
 —Penikett, M. Tony, leader du gouvernement, gouvernement du Yukon

Witnesses—Cont'd

- Philpott, David, Tourism Industry Association of the Yukon
- Piugattuk, Francis, Private Citizen (Personal presentation)
- Richard, Ted, Member of the Legislative Assembly (Yellowknife South), Northwest Territories (Personal presentation)
- Schmidt, Marian, Director, Klondike Placer Miners Association
- Sheppard, John, President, Yukon Federation of Labour
- Sibbeston, Hon. Nick, Government Leader, Government of the Northwest Territories
- Smith, Michael, Council for Yukon Indians
- Smyth, Steven, Private Citizen (Personal presentation)
- Spence, Kit, Private Citizen (Personal presentation)
- Strang, Don, Deputy Mayor, City of Yellowknife, Northwest Territories
- Sutton, Gerry, Western Arctic New Democrats Association
- Tapardguk, Louis, President, Baffin Regional Council and Baffin Region Inuit Association
- Thériault, Andy, Mayor, Iqaluit, Northwest Territories
- Tourangeau, Larry, Private Citizen (Personal presentation)
- Turner, Fred, Private Citizen (Personal presentation)
- Veal, Ron, Private Citizen (Personal presentation)
- Vertes, John, President, Western Arctic P.C. Riding Association
- Watt, Erik, Private Citizen (Personal presentation)
- Whipp, Stephen, Western Arctic New Democrats Association
- Whyard, Flo, Private Citizen (Personal presentation)
- Willis, Bruce, President, The Law Society of Yukon
- Woodhouse, Al, Private Citizen (Personal presentation)

For pagination, see Index by alphabetical order.

Témoins—Suite

- Peter, M. Saali, à titre privé (présentation personnelle)
- Phelps, M. Willard, chef de l'Opposition, gouvernement du Yukon
- Philpott, M. David, Tourism Industry Association of the Yukon
- Piugattuk, M. Francis, à titre privé (présentation personnelle)
- Richard, M. Ted, membre de l'Assemblée législative (Yellowknife South), Territoires du Nord-Ouest
- Schmidt, Mme Marian, directrice, Klondike Placer Miners Association
- Sheppard, M. John, président, Yukon Federation of Labour
- Sibbeston, M. Nick, leader du gouvernement, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
- Smith, M. Michael, Conseil des Indiens du Yukon
- Smyth, M. Steven, à titre privé (présentation personnelle)
- Spence, M. Kit, à titre privé (présentation personnelle)
- Strang, M. Don, maire adjoint, ville de Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest
- Sutton, M. Gerry, Western Arctic New Democrats Association
- Tapardguk, M. Louis, président, Baffin Regional Council et Baffin Region Inuit Association
- Thériault, M. Andy, maire, Iqaluit, Territoires du Nord-Ouest
- Tourangeau, M. Larry, à titre privé (présentation personnelle)
- Turner, M. Ted, à titre privé (présentation personnelle)
- Veale, M. Ron, à titre privé (présentation personnelle)
- Vertes, M. John, président, Western Arctic P.C. Riding Association
- Watt, M. Erik, à titre privé (présentation personnelle)
- Whipp, M. Stephen, Western Arctic New Democrats Association
- Whyard, Mme Flo, à titre privé (présentation personnelle)
- Willis, M. Bruce, président, The Law Society of Yukon
- Woodhouse, M. Al, à titre privé (présentation personnelle)

Pour pagination, voir index par ordre alphabétique.

